Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

BnF Gallica

Foras, Amédée de (1830-1899). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. 1878.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR.

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE Cte E.-AMÉDÉE DE FORAS

Commandeur de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare et de l'O. R. du Christ,
Membre de l'Académie de Savoie,
Membre correspondant de la Députation Royale d'histoire nationale de Turin,
des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de la Suisse romande, de l'Institut genevois,
des Académies de la Val d'Isère et Delphinale, etc., etc.

« Il est iustement permis aux escholes de supposer
« des similitudes, quand ils n'en ont point : ie n'en fay
« pas ainsi pourtant, & surpasse de ce costé là en reli-
« gion superstitieuse toute foy historiale. Aux exemples
« que ie tire céans de ce que i'ai leu, oui..... ie me suis
« deffendu d'oser alterer iusques aux plus légères.....
« circonstances : ma conscience ne falsifie pas un iota ;
« mon inscience ie ne sçay. »

MONTAIGNE, *Essais*.

DEUXIÈME VOLUME.

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD ALLIER, ÉDITEUR

GRAND'RUE, 8

—

M DCCC LXXVIII

AVERTISSEMENT

AUX SOUSCRIPTEURS.

Je prie mes lecteurs de m'excuser, si je prends, en vertu du droit de préface, la liberté de les entretenir quelques instants de l'œuvre dont j'entame le second volume.

Avant tout, je dois essayer de me faire pardonner d'avoir manqué à mes engagements, en donnant plus de ce que j'avais promis. Pourvu que l'auri sacra fames *ne se mit pas de la partie, j'ai cru bien faire en me laissant aller à mon amour pour l'art et la science.*

Le terme approximatif demandé pour le complément de l'ouvrage a été non-seulement absorbé, mais dépassé par l'impression du premier volume. Je ne suis pas responsable de ce retard. Sans plaider les circonstances atténuantes fort sérieuses, dont quelques-unes sont même de force majeure, je me borne à dire en faveur de mon excellent imprimeur, que la certitude de ne pas couvrir les frais énormes de cette publication, n'a jamais été pour lui la cause du retard, ni un motif pour reculer devant des amélio-

rations non prévues, exigeant une plus forte dépense. Ses ateliers lithographiques sont organisés maintenant de manière à pouvoir espérer une allure plus rapide et régulière. Tout porte à présumer, si Dieu nous prête vie, que dans moins de dix ans l'ouvrage sera terminé.

Je croyais pouvoir resserrer mes recherches en soixante-dix livraisons environ, devant fournir deux volumes. Ma première appréciation a été tellement inexacte, que je n'ose affirmer maintenant que cent livraisons puissent être suffisantes. Le nombre de volumes, pour qu'ils restent maniables, sera porté à trois ou quatre, selon les exigences futures [1]. *Les connaisseurs me rendront la justice que, selon l'expression technique, je ne tire pas à la ligne. Non-seulement je m'efforce de condenser le plus possible, mais je supprime fort souvent des détails d'une certaine importance, mais non indispensables, pour gagner une page à force d'économiser quelques mots* [2].

En définitive, j'ose espérer que la grande majorité de mes souscripteurs ne se plaindra pas d'avoir cent ou cent vingt livraisons au lieu de soixante-dix à quatre-vingts. Au point de vue historique, cela ne peut être douteux ; au point de vue matériel, je n'oserais l'affirmer. Pourtant, selon nos conventions, mon ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. Favorablement accueilli dans le monde scientifique et artistique [3], *son prix, pour les rares exemplaires qui passent dans les ventes, est dès à présent coté bien au-dessus du prix d'émission* [4].

Je n'invoque pas l'indulgence des lecteurs pour les fautes qui peuvent m'échapper : je réclame de leur courtoisie, avec la plus grande instance, non une critique toujours facile en conversation, mais une critique écrite ou motivée, qui me permette de rectifier mes errata.

---

(1) J'invite les personnes qui désireraient pouvoir consulter le premier volume sans l'endommager, à le faire simplement cartonner. Quand l'ouvrage sera terminé, un habile relieur, muni de fers spéciaux, pourra donner, dans les meilleures conditions, une reliure uniforme digne de l'édition. A ce point de vue purement matériel, je veux citer l'opinion d'un homme bien compétent. Dans son Armorial du Héraut Berry *(Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, f° 141, note* a*), feu M. Vallet de Viriville fait à mon éditeur l'honneur d'avancer que « l'*Armorial de Savoie *est le plus beau livre « de ce genre qui ait paru, à sa connaissance, depuis l'invention de l'imprimerie. »*

(2) Certains tableaux très chargés et restant clairs sont des tours de force de compression. Il faut souvent les refondre et les recopier pour arriver à ce résultat et ne pas ressembler à des ouvrages généalogiques modernes, en éditions compactes, il est vrai, mais auxquelles il faudrait un second volume pour expliquer les obscurités du premier. Autant que possible la branche ainée est au milieu ; la filiation suit en sens vertical. Les branches collatérales qui lui succèdent reprennent leur rang d'ainesse, marqué par le chiffre romain. Ce même chiffre, reporté sur toute la ligne horizontale, s'applique aux générations du même degré des branches détachées de la souche, etc., etc.

(3) Les onze premières livraisons ont obtenu une très honorable mention à l'Exposition de Paris de 1867. Le premier volume a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition de Paris de 1878.

(4) Les personnes qui regretteraient d'avoir été entrainées au-delà de leurs prévisions, ont la ressource d'essayer de remettre, même avec bénéfice, leur exemplaire, si le premier volume est complet et en bon état de conservation. Elles devront se mettre en rapport avec notre Maison, qui pourra probablement placer leur exemplaire ; des demandes auxquelles elle a le regret de ne pouvoir déférer lui étant assez souvent adressées. (Note de l'éditeur.)

Pour le fond de mes articles, je n'ai encore reçu directement aucune plainte. Pourtant, me dit-on, quelques personnes n'ont pas pris assez au sérieux la plus importante déclaration consignée dans l'Avant-Propos de cet ouvrage : « pour complaire à quelques-uns, je ne consentirai pas à « marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant. » Il est donc opportun de répéter que je ne cherche à faire plaisir à personne : je me borne à faire de l'histoire, de mon mieux. Si, de bonne foi, il m'est impossible de remonter une filiation jusqu'aux héros d'Homère ou du Tasse, je suis toujours disposé à l'accrocher aux nuages mêmes ; il s'agit seulement de m'en fournir des preuves, non en vers libres ou en octaves, mais en bons parchemins. Quant à une simple appréciation basée sur une tradition intéressée, ou même sur le dire d'un généalogiste quelconque mis en contradiction avec le mien, j'ai peut-être le droit de n'en tenir aucun compte, personne n'ayant plus que moi étudié ma spécialité : l'histoire de la Noblesse de Savoie.

D'autres trouvent étrange que je publie une généalogie sans l'avoir communiquée à la famille ou sans son agrément. Je me passe de cette permission, toute maison noble appartenant de droit à qui veut faire l'histoire de la noblesse. Pour l'autre reproche, j'ai averti suffisamment les intéressés de prendre leurs précautions en produisant leurs titres, — et fait ainsi tout ce que je devais faire, n'étant aux gages de personne et n'ayant point voulu faire un Nobiliaire où l'auteur et les parties s'engagent sur un terrain de concessions mutuelles. J'ai dû me passer presque toujours du concours des familles, et je suis le seul à pouvoir m'en plaindre, puisque j'ai dû y suppléer par un travail double. Certes, je ne compte pas sur l'admiration des contemporains, encore moins sur la reconnaissance des familles ; mais la postérité saura me tenir compte, malgré de nombreuses imperfections, d'un labeur considérable accompli par un homme seul.

Dans ma pensée primitive, mes généalogies devaient s'arrêter, d'abord à la Révolution, puis à l'année 1860, *époque de l'annexion de la Savoie à la France ; des observations amicales et le désir d'être plus complet m'ont décidé à les continuer jusqu'à nos jours. Dans mon inexpérience, j'ai ainsi considérablement aggravé ma tâche, et surtout alourdi ma responsabilité. — Il existe une grande difficulté à suivre la filiation d'un grand nombre de familles, pendant les dernières générations dispersées ou disparues pendant la Révolution, ou dont les documents — quand ils existent — ne sont pas encore des documents d'archives. Trop souvent je suis obligé de m'en rapporter aux registres paroissiaux, forcément incomplets, ou bien à des renseignements fournis de mémoire et m'arrivant de seconde ou troisième main. C'est ici que l'aide des familles intéressées serait indispensable ! On a pu se convaincre maintenant que, souscripteur ou non, tout noble savoyard, ancien ou moderne, a le droit de figurer dans mon livre, à titre absolument gratuit. J'implore donc de chaque famille, ou des héritiers ou alliés des familles éteintes dernièrement, des renseignements précis. Afin de ne pas laisser à certaines personnes bienveillantes la facilité de profiter de méprises inévitables, pour révoquer en doute des affirmations d'un ordre supérieur, je*

prie mes lecteurs de prendre note de ce qui va suivre. — Je déclare que je continuerai à faire tous mes efforts pour avoir des données sérieuses sur les trois dernières générations, mais dorénavant je les publierai à titre de simple renseignement. J'accepte la responsabilité des énonciations suivies, comme pour les temps anciens, d'une marque de provenance en affirmant l'authenticité.

A son point de vue spécial, un Nobiliaire est pour une province une œuvre indispensable à l'archéologue qui y trouve l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire religieuse, civile, politique et militaire, pour des époques reculées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient d'une importance réelle.

Sur tous ces points je réserve sans doute à ma faiblesse humaine la possibilité de me tromper sur plus d'une attribution ; mais je suis moralement certain de donner des renseignements dignes de foi, que j'ai patiemment extraits de plus de cinquante mille documents, la plupart inédits[1]. *J'ai usé la moitié de ma vie à approfondir mon sujet, aux dépens de ma santé et de mon patrimoine. Que ceux dont la critique est si aisée, en fassent autant ! Jusque-là, je conserve le droit de leur dire, si huppés qu'ils puissent se croire :* **Ne sutor ultra crepidam.**

FORAS.

(1) Outre les archives indiquées dans l'Avant-Propos du premier volume, j'ai puisé depuis à bien d'autres sources, comme il est facile de s'en convaincre par les citations. Notamment aux archives de Turin, j'ai relevé, dans l'immense collection des protocoles, toutes les patentes de noblesse, de confirmation, légitimation, etc. Le Mis Costa de Beauregard, mon excellent ami, m'ayant généreusement donné la riche collection de chartes et documents amassée par son feu regretté père, qui m'en avait seulement accordé l'usage, je puis appuyer, par des titres existant dans mes archives, toutes les énonciations indiquant dans le premier volume, arch. Costa.

CHEVELU (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE LUCEY ET DE GEMILLIEU.

P. d'argent au chef endenté de trois pointes de sable (GUICHENON, BESSON, etc.).

BESSON dit l'avoir vu aussi *d'or au chef endenté d'azur.*
Suivant les manuscrits de Guichenon (copie arch. Thuiset) *d'or au chevron endenté d'azur.* Probablement *chevron* est une erreur du copiste au lieu de *chef.*

GUICHENON dans ses manuscrits a laissé la généalogie de cette famille fort ancienne. Elle a pris ou donné son nom au château de Chevelu existant au pied du Mont-du-Chat, du côté d'Yenne en Savoie. J'ai rencontré fort peu de titres, et relativement modernes, sur les nobles de ce nom. Je laisse donc à Guichenon le mérite et la responsabilité de son travail.

Les Chevelu, qui avaient fondé une chapelle dans l'église d'Hautecombe et une autre dans celle de Saint-Jean de Chevelu, se sont éteints chez les Mareste, les Matafelon et les Moyria au XVIe siècle (1).

(Suit la généalogie.)

---

(1) Il y avait à Chambéry une famille de ce nom qui exerçait l'art de l'orfèvrerie. Martin de Chevelu, de Chambéry, *dorerius*, vivait le 19 août 1496 (Arch. La Place). Jean de Chevellut, de Chambéry, *aurifaber*, vivait le 8 juillet 1513 *(Ibid.)*.

?

I. Bernard,
chevalier, seigr de Chevelu, vivait déjà l'an 1100, fut un des bienfaiteurs du monastère d'Hautecombe lors de sa fondation l'an 1125 (Guichenon) (1).

II. Torentan,
chevalier, vivait en 1125, fit le voyage de Terre-Sainte en l'année 1145 avec le Cte Amédée III en 1147 (Guich., *Hist. de Savoie*, t. I, fo 227).

III. Guy Ier,
chevalier, fut un des nobles qui, l'an 1200, se croisèrent avec Thomas, Cte de Savoie (Guich.). Cet auteur (*Hist. de Savoie*, fo 246, t. I) révoque en doute cette expédition.

IV. Guy II,
chevalier, châtelain de Chambéry et Seyssel en 1247 (Guich.). Aux franchises de Chambéry (*Doc. e sig.*, fo 132) figure un Guy de Chevelu, métral de Chambéry, comme témoin (4 mars 1232).

V. Anselme,
vivait l'an 1250 (Guich.).

Berlion,
chevalier, épousa Isabelle..... (Guich.).

Guigonnet,
chevr, ép. Guigonne N. N. Teste en 1312 et mourut sans enfants (G.).

? Guillermet, reçoivent investiture de droits féodaux à Lucey, le 24 nov. 1329 (*Somm. des fiefs*).

? Jacques,

? Avronet,

Urbain (G.).
Probablement celui qui fut père de Louise ci-dessous.

Claude (G.).

Louise
ép. Nr Nicod de la Rochette, qui lui laisse 50 florins par son testament du 25 oct. 1475 (Arch. Mor.).

VI. Pierre,
chevalier, vivait en 1270, selon un titre d'Hautecombe (Guich.).

VII. Guy III.
Guichenon assure qu'un titre d'Hautecombe le mentionne avec ses trois fils. — La date du titre n'est pas donnée.

VIII. Geoffroy
fait prisonnier à la bataille de Varey (1325), ép. Louise N. N. (G.)

IX. Jacques I
suivit le Cte Vert en Sicile l'an 1383. Il épousa Anne de Miribel (Guich.). Probablement celui qui était châtelain d'Ambronay en 1352 (Guich., t. I, fo 406).

X. Galois.
chevalier, prête hommage avec ses fils Jacques et Louis en 1430 au duc Amédée VIII et en 1436 à Hautecombe (G.), pour son château de Chevelu *(sic)*. Le 10 juin 1388 (Titres Escheuvannes) vend des biens de franc-alleu à Gemilieu. Investi du château et fief de Chevelu le 29 oct. 1392 par le duc de Savoie (*Somm. des fiefs*). Il ép. Dlle Jacquette de Bossier, laquelle étant veuve et demeurant au château du Châtelard qui fut dudit Galois, nomme, le 29 nov. 1435 (Arch. Savoiroux), des mandataires pour la gestion de ses affaires. Suivant Guichenon, sa femme s'appelait Guillemette N. N.

Élisabeth
à Claude de Seyssel, seigr de La Serraz, 14 fév. 1413 (Guich.).

XI. Jacques II,
écuyer, seigr de Chevelu, épousa Françoise, fille de Nr ..... de Syons (Guich.).

Marie
à Pierre de Somont (ou Saumont), écuyer, seigr dudit lieu (Guich.).

XII. Claude,
écuyer, vivant en 1470, ép. Jeanne, fille de Jean d'Escorens (ou de Corens) (Guich.). D'après l'analyse du testament de Jean de Chabod de Jacob, du 6 oct. 1474, faite par Connéme, on voit que Claude de Chevelu eut pour femme (peut-être sans préjudice de l'autre), Guigonne, fille dudit Jean de Chabod, et qu'il eut d'elle les enfants suivants :

Gabrielle,
Tous substitués au testt de Jean de Chabod, leur grand-père, à condition de porter les armes et le nom du testateur et de demeurer audit lieu de Jacob.

François (4me fils).

Turpin (2e fils) (3),
écuyer. Il ép. Dlle Aymare ..... et teste le 4 mai 1519 (G.). Elle fonde une messe dans l'église de Dullin (mentionné au testt de 1543).

XIII. Guillaume (fils aîné).

Antoine (5e fils).

Guillemette (G.)
mariée à Me Claude Peissier : légataire de son frère pour 100 écus d'or.

Péronnette (G.)
mariée à Louis Roybet, dont le fils Jean-Claude reçoit un legs, 1543.

Catherine (G.)
mariée à Claude Pisgnière : légataire de son frère, 1543.

XIV. Jacques III,
seigr de Chevelu, ép. : 1o Isabelle, fille de Louis de Viry, seigr de Saint-André de Briord ; 2o Françoise de Loctier (Guich.). Il achète les biens et port de Champagnieu du seigr de Mors en 1542 (Arch. Morand). Il teste le 14 fév. 1543 (*Ibid.*), nomme sa mère, Isabelle de Viry, sa première femme, ses sœurs ses neveux, son fils donné. Légue à Nr Amé Berthelier, son cousin « les chevaulx, le armoys du testateur, ung pourpoint de velloux noyr decoppé, ung hault de chausses de velloux « noyr doblees de taffactas vyollet, ung pourpoint et hault de chausses de sattin carmoysis, etc. » Institue hérit. univ. Nr Jacques, fils d'Antoine Chabod, seigr de Jacob, lequel sera tenu de porter le nom et les armes du testateur ; substitue les autres fils dudit Antoine, puis Claude, fils aîné de Claude de Mareste, seigr de Lucey, etc. Il se remarie après ce testament avec Françoise de Loctier, qu'il laissa enceinte d'une fille. Chevelu étant mort, Chabod prit possession de ses biens « non cayglant icelle damoyselle Francoyse estre enseinte. » Quand le fait fut constaté, il dut relâcher ces biens. Françoise, pour le rembourser des frais de funérailles et légats payés par Chabod, vend, le 19 déc. *salus* août) 1546 (Arch. Thuiset), des biens situés à Dullin, à Aymé Bellemin. Comme alors elle n'était pas encore tutrice légale de Claudine-Françoise, sa fille, elle ratifia cette vente le 2 juin 1551 (Arch. Thois.).

XV. Claudine-Françoise de Chevelu (2me fe),
dernière du nom, dame de Chevelu, ép. André, fils de Louis de Moyria, seigr de Mirigna, auquel elle apporta Chevelu. Elle est légataire au testament de Nr François de Loctier, son grand-père maternel, dans son testament du 30 décembre 1560 (Arch. Costa).

(1) Il est témoin à la fondation d'Hautecombe avec son fils Torentan (Guich., *Histoire de Savoie*, Preuves, fo 31). La date de 1125 doit être reportée après 1139. — Voir *Histoire d'Hautecombe*, par M. Blanchard, p. 33.

(2) Guichenon a lu « MCCLXVI, id. novembris », tandis qu'il faut lire « MCCLX. VI id. novembris », août 1260, 6 des ides de novembre.

(3) Suivant Guichenon, Turpin de Chevelu fut un des tenants du tournoi donné à Genève en 1408 par le duc Philibert le Beau.

Jacques,
chevalier, témoin à une donation faite à Hautecombe par Thomas, Cte de Savoie, le 22 oct. 1203 (Guich., Pr., fo 47).

Guillaume,
chevalier, présent à une patente d'Amédée IV, Cte de Savoie, de l'an 1248, pour le château du Bourget, en faveur de Thomas, frère de Comte (Guich.).

?

Fr. Guy de Chevelu,
témoin à la donation faite du château des Échelles à l'ordre de Saint-Jean le 8 nov. 1260 (Wurstemb. Doc. 570) et non 1206, comme le dit Guichenon (Pr. 65 et t. I, fo 263) (3). Est-ce le Fr. Guy de Chevelu qui, en 1304, était commandeur de Savoie et lieutenant général du grand prieuré d'Auvergne ??

Guillaume,
chevalier, présent en 1323 à un hommage prêté au Cte de Savoie (G.).

Guillaume,
chanoine custode (1335, arch. de Lyon) et Cte de Lyon, teste le 5 sept. 1348 (Guich.).

Jacquemet,
damoiseau seigr de Gemilieu (G.). Investi le 31 juill. 1338 (*S. des fiefs*) de biens féodaux à Lucey.

Berlion
vivait en 1392. Vend la seigneurie de Gemilieu à Guillaume de la Baume, seigr de l'Abergement, le 25 janv. 1395 (G.). Investi avec son fils en 1392 (*Somm. des fiefs*).

Jacques,
chanoine et sacristain en l'église de Belley (Guich.). On voyait son épitaphe dans cette église (Guich.).

Marguerite
vivait déjà en 1377 et encore en 1407, nommée au testament de François, fils de Louis.

Jeannette,
veuve d'Antoine de Montferrand, chevalier, fait, le 3 juill. 1458 (Arch. du Sén. de Sav.), donation de tous ses biens à François, fils de Louis de Chevelu, qui mentionne ce fait en son testament de 1487.

Louis.
Investiture en sa faveur de la maison-forte de Lucey le 31 oct. 1392 ; il en passe reconnaissance le 15 oct. 1408 (*Somm. des fiefs*).

Jeanne
à Philippe, fils de Rolet de Mouxy, le 31 juill. 1408. Teste le 17 fév. 1440.

Louis (second fils),
conseigr de Chevelu, l'un des six premiers chevaliers de Saint-Maurice, nommé au testament d'Amédée VIII fait à Thonon en 1439, épousa Antoinette de Bertrand (G.). Prête hommage pour Chevelu, 4 avril 1438 (*Somm. des fiefs*), mort avant 1447.

François
épousa Rose de Luyrieu (Guich.). Sa première femme fut Louise d'Escrivieux. Investi, 28 juill. 1447 (*Somm. des fiefs*), des fiefs qu'il tient aux mandements d'Yenne et Chevelu. Il teste le 5 mai 1487 (Arch. du Sén. de Sav.). Veut être inhumé dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs en l'église d'Hautecombe, où sera porté le corps de Louise, sa première femme, gisant en la chapelle de Lucey. Institue légataires ses filles du premier lit : Guillemette notamment pour la maison-forte de Lucey et les droits que le testateur a sur les biens de Jeannette de Chevelu, veuve d'Antoine de Montferrand. Suivant Guichenon, il testa encore le 15 juill. 1513 en faveur de Claude de Mareste, son petit-fils.

Ambroise,
femme de Nr N. N. Prévost, morte avant 1487.

Nr Jean *PRÉVOST*, *substitué (1487) aux Mareste et aux Matafelon.*

Françoise,
filles naturelles : ont chacune 500 florins.

Jeannette,

Claudine
à Guibert Matafelon, seigr de Martigna. Elle teste le 15 juill. 1543 en faveur de Claude de Mareste, son neveu (Guich., gén. Matafelon).

Guillemette
à François de Mareste, seigr de Culoz, etc., etc.

Philippine (G.).
Son frère lui lègue 100 florins (1543).

Jacqueline (G.).
mariée à Roux Cortoys, dont le fils Claude reçoit un legs, 1543.

Antoine MATAFELON,
héritier substitué à sa mère pour la maison forte de Chevelu et dépendances. Mort sans enfants. Chevelu passe aux Mareste.

Claude de MARESTE,
héritier universel de son grand-père pour Lucey et dépendances à charge de noms et armes pareo. — Voir Mareste.

Christophe, fils donné.
Son père lui lègue 400 écus d'or au coin de France.

CHEVILLARD (FAUCIGNY ET SAVOIE). — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CHEVILLARD-S^{T}-OYEN. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CHEVILLY. — *Voir* (D'HUMILLY DE).

CHEVRIER (CHAMBÉRY). — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CHEVRIER (RUMILLY). — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CHEVRON-VILLETTE (DE)

CHEVRON-VILLETTE (DE)

CHEVRON-VILLETTE (DE)

SEIGNEURS, PUIS BARONS ET COMTES DE CHEVRON, BARONS DE VILLETTE EN TARENTAISE; SEIGNEURS DE VILLETTE EN GENEVOIS, SEIGNEURS DE GIEZ, MARCIEZ, THÉNÉZOL, MARTHOD, BONVILLARD, ARVILLARD, LES MOLETTES, BARONS DE L'ORME ET COMTES DE MONTJOYE, EN SAVOIE, GENEVOIS ET FAUCIGNY; SEIGNEURS DE CORSINGE EN CHABLAIS; VIDOMNES ET SÉNÉCHAUX DE SION, ARDON, SIERRE, CHAMOSSON, SEIGNEURS DE PONTVERRE ET D'AIGLE EN VALLAIS; VIDOMNES DE RUMILLY EN ALBANAIS; SEIGNEURS DE LA COUZ ET DE LA BAVOYSIÈRE EN BUGEY; SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE PUITS-GAUTIER, PUTEVILLE, SAINT-PIERRE DE SOUCY, MONTFALCON, CHIGNIN ET CLERMONT EN SAVOIE ET GENEVOIS.

P. d'azur au chevron d'or chargé d'un chevron de gueules accompagné de trois lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe (Besson, Ch.-Aug. de Sales, Palliot, Franchi-Verney, Preuves de Malte *(bis)*, Capré, Cigna-Santi, etc.) Della-Chiesa donne le chevron d'or bordé de gueules, etc.

Cimier : *Un bouc ou chevron issant de sable accollé d'une couronne ducale* (*).

Devises : *IN ARDVIS* : ou, *ALTISSIMA QVERO.*

(*) Ce blason *(d'azur au chevron de gueules* (sic), *etc.)* avec son cimier, figurait au second rang après celui de la maison de Savoie, parmi ceux des tenants du tournoi donné à Chambéry en 1347 (Guich., *Hist. de la Maison de Savoie*, t. IV, f° 183). La description donnée en cet endroit par Guichenon, d'après le témoignage du P. Compain, est certainement incomplète : il donne une autre version dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (article Villette-la-Couz), *d'azur au chevron d'or bordé de gueules, etc.* Description héraldiquement et historiquement fausse, ne concordant pas avec le dessin en regard. Le témoignage de Guichenon doit être récusé avec d'autant plus de hardiesse qu'il a pu tout aussi bien confondre l'ordre des émaux, comme il a confondu le *bordé* avec le *chargé*. En admettant pourtant le sens qu'il a voulu donner à cette description contraire à toutes les autorités citées plus haut, autorités que je n'ai point accumulées sans motifs, il faudrait au moins l'appliquer, en tant que brisure, uniquement à la branche des Villette-la-Couz. M. Révérend du Mesnil *(Nobil. de l'Ain)*, prenant au pied de la lettre la description inexacte de Guichenon, *borde* le chevron, ce qui n'a jamais été le blason des Chevron. — Dans de vieux sceaux antérieurs à l'adoption des hachures (Arch. de Giez) le bouc issant du cimier *n'est pas affronté*, comme le dit Guichenon à l'endroit cité (t. IV).

La vignette ci-contre est la reproduction en fac-simile d'un dessin existant sur une charte de l'an 1399, de mes archives, contenant un accord entre les seig^{rs} de Chevron et Mess^{re} Amédée de Savoie, seig^{r} des Molettes.

ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique*, en parlant de la « tres-ancienne et tres-illustre maison de « Villette-Chivron », à propos de l'alliance de Melchior de Sionnaz avec Bonaventure de Villette, grand'mère et marraine de saint François de Sales (fos 200, 343, 521 et suiv.), le déclare avec raison: « ie ne sçaurois iamais assez dire combien cette maison êt illustre. » Les Villette, de Tarentaise, portaient « d'azur a trois Lyons d'or « armez et lampassez de gueules. Et comme la Race de Chivron êt « du tout entrée dans celle de Villette et qu'elle portoit d'azur au chevron d'or chargé d'un « de gueules, il a êté aisé de le mettre entre les Lyons pour ne faire qu'un êcu, au lieu « d'êcartelure, puisque le champ êtoit de même ».

Le vénérable Évêque donne ensuite l'ascendance de Bonaventure « de Villette-Chivron ou « Chivron-Villette, car c'êt la même chose » d'une manière trop inexacte pour que je m'arrête à la réfuter en détail. Je veux seulement garder de son dire l'affirmation que Chevron-Villette ou Villette-Chevron, c'est tout un, la race de Chevron s'étant, d'après lui, fondue dans celle de Villette. Ce n'est point pour le plaisir de soutenir une vaine discussion que j'accepte uniquement cette thèse, en repoussant d'ailleurs les détails de la filiation. Charles-Auguste de Sales a trop souvent dans son *Pourpris historique* inséré ou créé des généalogies absolument inexactes ou dénuées de toutes preuves. Pour ses données générales on doit au moins, lorsqu'il s'agit d'une famille aussi incontestablement considérable que les Chevron-Villette, admettre que l'auteur du *Pourpris* y a consigné l'opinion admise de son temps sur l'identité des deux noms. Quant au moment précis de la fusion, si fusion il y a, peu importe qu'il remonte à une époque plus ou moins reculée. Il est également impossible de savoir où le bon Évêque d'Annecy a pu découvrir la réunion si heureusement trouvée des deux blasons en un seul. Il tenait cette notion de la tradition selon toute apparence: c'était peut-être le corollaire inhérent ou ajouté plus tard à la tradition elle-même. Quoi qu'il en soit, d'autres anciens généalogistes partagent cette opinion de Charles-Auguste de Sales, ou bien font au contraire éteindre la race de Villette dans celle de Chevron. D'autres encore affirment que des puînés de la maison de Chevron prirent très anciennement le nom de Villette d'un ancien château en Tarentaise qui aurait été démoli en 1305 par Hugues, Dauphin de Viennois.

Il serait trop long d'énumérer toutes les inductions pouvant appuyer telle ou telle de ces conjectures: pour mon compte, je trouve que la dernière serait la plus acceptable, savoir: que de quelques membres d'une même famille les uns prirent le nom de Chevron, les autres celui de Villette, aux fiefs dont ils étaient possesseurs, nom qui devint ainsi patronymique, au moment où ces appellations devenaient héréditaires. Le principal motif qui me porte à adopter cette hypothèse, de préférence aux autres, est le suivant: il y avait deux localités du nom de Villette, l'une en Tarentaise et l'autre en Genevois, provinces où les seigneurs de ce nom tenaient certainement un des premiers rangs aux XIIIme et XIVme siècles. Tout porte à croire qu'ils étaient de la même souche, puisqu'ils portaient identiquement la même armoirie. Or, de ces branches, toutes portant le même blason, l'une portait indifféremment le surnom de Chevron-Villette ou Villette-Chevron, une autre seulement le nom de Chevron, — ainsi, le rameau formé par Pétremand de Chevron, des vidomnes et sénéchaux de Sion en Vallais, — une autre, celui de Villette tout court.

Les anciens sires de Chevron, les fondateurs de Tamié, sont fort peu connus; les dynastes de Villette le sont beaucoup plus, mais aucun document, à ma connaissance, ne peut trancher la difficulté. Nous restons donc en présence de trois hypothèses: en ne donnant à chacune d'elles que sa valeur propre, un fait me semble résulter de leur ensemble: divergentes entre elles sur la forme, elles sont d'accord sur le fond, en faisant une seule famille des Chevron et des Villette.

Il m'a semblé nécessaire de dire quelques mots de ces différentes opinions intéressant les amateurs d'antiquités. Mais il est temps pourtant de sortir du domaine infini des conjectures. Je me borne à établir que si la fusion des deux races a eu lieu, elle remonte à une époque légendaire, ou dont il ne reste point de documents authentiques. Je suis donc fondé, dès le moment où la filiation peut s'établir sur titres, à placer ici cette famille en son rang alphabétique sous le nom de Chevron-Villette.

Je place dans la même catégorie les Villette-la-Couz, suffisamment appuyé par la parité

du blason, la communauté des noms de baptême et l'opinion de mes devanciers. Il y a mieux. Des actes authentiques, s'ils ne prouvent pas absolument la communauté d'origine, établissent que les anciens Villette, plus tard possessionnés en Bugey, possédaient des biens en Tarentaise et en Genevois, tout comme les Chevron-Villette. Ainsi Théobald de Villette, dans un testament du 1er mars 1298, cité dans l'Inventaire de 1771 (*Voir* plus bas), lègue à un de ses fils les biens de Genevois et de Rumilly, et à un autre les biens de Tarentaise, Maurienne et Grenoble (1).

On trouvera, à son ordre, une autre ancienne famille du nom de Villette, qui, dès le commencement du XIVme siècle, possédait la seigneurie de Manigod en Savoie. Il est non-seulement possible, mais probable, qu'elle est issue du même tronc ; mais elle portait d'autres armoiries et n'a jamais porté le nom de Chevron, ni seul, ni séparément. La différence du blason ne serait pas, seule, une raison suffisante pour pouvoir nier *a priori* sa communauté d'origine: aussi, tout en la faisant figurer à son rang alphabétique, j'indique au bas du premier tableau où pourra, peut-être, être fixé, dans un jour d'heureuses trouvailles, le point de jonction.

Pour augmenter l'illustration de la maison de Chevron-Villette, il est inutile de la faire remonter, avec des généalogistes d'imagination, à Wilfrid de Chevron, surnommé de Cuynes, sire de Chambéry, qui aurait apposé son sceau en 1030 ou 1080 à la charte de fondation du prieuré de Lémenc! Peu panégyriste de ma nature, je laisse à la longue suite de ving-et-une générations, se déroulant dans les tableaux suivants, le soin de prouver que, soit par une filiation remontant directement au commencement du XIIIme siècle, et jusqu'au XIIme siècle par des anneaux interrompus, il est vrai, mais appartenant à la même chaîne, soit par les alliances les plus qualifiées, notamment cinq avec une branche de la Maison de Savoie (2), soit par l'illustration de plusieurs de ses membres dans l'Église et dans les armées, soit par la possession de seigneuries importantes (3), soit par les charges les plus qualifiées, les Chevron-Villette ont une place indiscutable dans les premiers rangs de la noblesse historique de notre ancien duché de Savoie.

Parmi les gloires de cette famille, je n'ai point énuméré celle d'avoir fourni un Souverain Pontife à notre sainte Église, dans la personne de Gérard, élu au concile de Sienne, le 28 décembre 1058, couronné le 18 janvier 1059, mort le 19 ou 27 juillet 1061, lequel, au dire de plusieurs de nos auteurs, était de la noble famille de Chevron. Je suis enchanté de conserver à ma patrie cette flatteuse tradition. Rien ne s'y oppose, car on sait positivement que Nicolas II, d'abord Évêque de Florence, s'appelait auparavant Gérard ou Gérold, qu'il était allobroge ou bourguignon, c'est-à-dire né dans le royaume de Bourgogne. Ces qualités peuvent parfaitement s'appliquer à un savoyard du XIme siècle, et c'est tout ce que l'on peut en dire (4).

La généalogie que je publie est appuyée sur de bons titres existant presque tous dans les archives du château de Giez ou dans les miennes. On y trouve, en doubles authentiqués, extraits des archives de la Chambre des Comptes de Turin, l'investiture accordée à Messre Charles-François de Chevron-Villette, le 27 juin 1771, des seigneuries de Villette, Giez, comté de Montjoye et baronnie de l'Orme. Pour motiver cette investiture, le recourant présenta et fit analyser les titres appuyant sa généalogie jusqu'à Amé de Chevron-Villette vivant en 1137. L'autorité des généalogistes officiels de la Chambre ne m'en impose pas. Je dois dire que, s'ils ont constaté l'existence des deux seigneurs formant les deux premiers degrés, ils n'ont point établi par titres la filiation d'Amé à Thibaud et de ce Thibaud à Humbert. Je commence donc ma généalogie suivie, par cet Humbert, à dater duquel il n'y

---

(1) Il faut entendre par là le diocèse de Grenoble, c'est-à-dire le Décanat de Savoie qui en dépendait.

(2) Voir le N. B. au folio suivant.

(3) L'abondance de la matière me force à renvoyer aux fiefs l'histoire très intéressante du château et de la seigneurie de Chevron, et des vicissitudes incroyables, grâce auxquelles le fisc ducal sut enlever pièce à pièce à ses possesseurs légitimes un patrimoine quatre fois séculaire.

(4) Selon le P. Compain, cité par l'abbé Bonnefoy (Msts, arch. Thuiset), il aurait été fils de Viffred de Chevron, sire de Chambéry (*Voir* au texte plus haut). — Suivant de vieilles généalogies, Nicolas II serait de la famille de Miolans. Gérard de Miolans réunit les mêmes qualités que Gérard de Chevron. — *Voir* aussi *Origines féodales*, de Menabréa, f° 552, où, citant les mémoires historiques de Lutheranus, il fait naître à Chevron, Gérard (Nicolas II) « de l'ancienne famille de Miolans. » — Au folio 398 du même ouvrage, Menabréa dit en parlant de cette tradition appliquée à la maison de Chevron : « c'est une assertion qui, sous le rapport traditionnel, « peut avoir quelque poids, mais qui manque entièrement de preuves directes. » — D'accord! Mais quelles preuves directes avait-il pour admettre l'assertion favorable aux Miolans? Dans le doute, le sage s'abstient. — Les dates, citées au texte, sont celles admises par les meilleurs auteurs. — Voir dans le *Foyer* (décembre 1877) un intéressant résumé du pontificat de Nicolas II, par M. l'abbé Brand.

a plus de doute. Je consigne dans des tableaux spéciaux l'existence antérieure de tous les seigneurs de ce nom que j'ai rencontrés. Peut-être un chercheur plus heureux que moi pourra souder entre eux ces chaînons épars, s'il rencontre des titres échappés à mes recherches.

La famille des Chevron-Villette continue à maintenir son ancien lustre, au château de Giez, près Faverges, qui lui appartient depuis plus de six cents ans.

(Suivent les tableaux).

N. B. Il me semble intéressant de donner ici, en extrait *in parte qua*, un tableau des cinq alliances que les Chevron-Villette ont contractées avec la branche des Savoie-Arvillard. — Il serait difficile autrement de se rendre compte de cet enchevêtrement.

AYMON, Cte de Savoie.

HUMBERT I DE SAVOIE, chevalier, fils naturel, seig^r^ d'Arvillard et des Molettes. Il épousa : 1° Audise d'Arvillard, dame dudit lieu, dernière du nom ; 2° Marguerite (Margot) de Chevron-Villette ci-contre.

Premier lit. *Second lit.*

HUMBERT II DE SAVOIE, chevalier, seig^r^ d'Arvillard, etc., épousa : 1° Marguerite de Mouxy ; 2° Catherine des Clefs.

AMÉDÉE DE SAVOIE, chev^r^, seig^r^ des Molettes et de l'Orme, épousa Marguerite de Villette (d'une autre branche. *Voir* tableau X), mort sans enfants.

CATHERINE épousa Jean Aleman, chevalier, seig^r^ d'Uriage.

BONNE épousa Rolet de Chevron-Villette ci-dessus, d'où vint Georges.

JEAN DE SAVOIE, chevalier, seig^r^ d'Arvillard, épousa Catherine de Chevron-Villette.

FRANÇOISE ALEMAN. Suivant Guichenon, 3me femme de François, baron de Chevron ci-contre.

FRANÇOISE DE SAVOIE, dame d'Arvillard, dernière du nom, épousa François, baron de Chevron. Morte sans enfants ; laissa ses biens à son mari.

HUMBERT V, chevalier, seigneur de Chevron-Villette, etc. (V. tableaux III et IV).

MARGUERITE, seconde femme d'Humbert, bâtard de Savoie ci-contre.

HUMBERT VI, seig^r^ de Chevron, mort sans enfants.

PIERRE DE CHEVRON-VILLETTE, seig^r^ de Chevron, etc., après la mort de son frère, eut entre autres enfants :

ROLET DE CHEVRON-VILLETTE, seig^r^ de Bonvillard, Thénézol, etc. Il épousa Bonne de Savoie ci-dessous, fille d'Humbert II ci-contre.

CATHERINE, femme de Jean de Savoie ci-contre.

GEORGES, seig^r^ desdits lieux, puis de Chevron.

FRANÇOIS, baron de Chevron, épousa Françoise de Savoie, dame d'Arvillard, et en troisièmes noces, suivant Guichenon, Françoise Aleman, fille de la sœur de Bonne de Savoie, sa grand'mère. Il continua la lignée des Chevron-Villette (*Voir* les tableaux).

En se reportant à Rolet de Chevron-Villette ci-dessus, on verra qu'il était beau-père, beau-frère et oncle à la mode de Bretagne de Jean de Savoie : propre beau-frère de sa fille Catherine qui avait épousé ce dernier ; oncle maternel de son petit-fils François de Chevron ; neveu de son cousin-germain Amédée de Savoie, etc., etc. — C'est le plus rare exemple de complications généalogiques qu'il m'ait été donné de rencontrer.

?

GUY DE CHEVRON,
vivant avec Mathilde, sa femme, en 1120. D'après de vieilles généalogies, serait le père des trois fondateurs de Tamié, mais je n'entends pas l'affirmer.

VULLIELME, avec sa femme, — PIERRE *DE GABREDUNO*, avec sa femme, — AYNARD, il était alors absent.
Ils donnent à l'archevêque de Tarentaise, en 1132, les terrains destinés à la fondation de l'abbaye de Tamié, dont ils sont les véritables fondateurs (Besson, Pr. 350).

VULLIELME
figure avec son père à l'acte de fondation de Tamié. On n'a pas la preuve, comme l'affirment de vieilles filiations, qu'il soit le père de Guillermine et Julienne de Chevron, dernières du nom (avec Aloyse, leur sœur, morte sans alliance), qui auraient épousé Amédée Ier Humbert I de Villette (Tableau III), ne faisant ainsi plus qu'une seule race des Chevron et des Villette. Selon l'abbé Bonnefoy (mnts. Arch. Thuiset), il aurait eu ces trois filles de sa femme, fille d'Amédée I, porté au tableau III.

?

GODEFROY DE VILLETTE,
témoins à une donation faite à Montjoux par le comte Thomas de Savoie en 1189. J'émets à l'article d'Humbert I (tableau III) une conjecture au sujet de ces deux seigneurs. Godefroy pourrait être le père de Thibaud. *Voyez* à l'endroit indiqué.

?

THIBAUD OU THÉOBALD DE VILLETTE,
Témoin et caution en 1150 (Guich. Pr., p. 41) au traité entre le comte de Savoie et l'abbaye de Saint-Maurice. Il jure en 1173 (Vurstemb., Doc. 31) le traité de mariage entre Jean d'Angleterre et Alais de Savoie. CE THÉOBALD EST ASSEZ PROBABLEMENT LE PÈRE DES FRÈRES AMÉDÉE I ET HUMBERT I du TABLEAU III. A coup sûr il est père d'un Humbert.

?

AMÉDÉE DE VILLETTE,
témoin en 1137 à la donation faite par le Cte de Savoie à l'église de Saint-Nicolas de Montjoux (*Monum. hist., patr.*, Chartar. II 225). Selon la généalogie officielle 1771, mais sans preuves marquées, serait le père de Thibaud ou Théobald ci-dessus. Ce dernier père d'Humbert I et d'Amédée I du Tableau III.

?

GÉROLD
DE VILLETTE,
chanoine de Genève, témoin en 1181 (Reg.Genev.).

?!??!

NANTELME,
évêque de Genève, de 1185-1206.
Les manuscrits de l'abbé Bonnefoy (Arch. de Thuiset), sans en donner seulement une preuve, prétendent que ce Nantelme était un Chevron, — et fils d'un Amédée, et frère de Théobald, Pierre et Amé.

?

BORCARD
DE VILLETTE,
moine à Sixt, mort après 1178 (*Mém., Soc. hist. Gen.*, t. XV, Suppl., P 6).

?

HUMBERT DE VILLETTE,
mentionné avec son père Théobald dans l'acte de l'an 1189, inscrit ci-dessus. PEUT ÊTRE LE HUMBERT I du TABLEAU III.

?

VULLIELME ou GUILLAUME DE VILLETTE, chevalier,
mentionné avec les fils de son oncle Pierre, pour les donations faites à la chartreuse d'Oujon (1225). — Est sans doute le Guillaume de Villette, en Genevois, qui, avec Vullielme ou Guillaume de Villette en Tarentaise *(ou vice versa)* est arbitre au traité du 10 mai 1225 entre le comte de Genève et le sire de Faucigny. Il faut appliquer à lui ou à son cousin germain les indications suivantes. Guillaume de Villette, chevalier, témoin avec Thomas et Pierre de Villette, chevaliers, à une donation faite à Saint-Victor (Reg., Gen.). Garant, avec le susdit Thomas, à un traité du 10 oct. 1219 *(Ibid.)* entre l'évêque et le comte de Genève. — Témoin avec Pierre de Villette, chevalier, à une donation faite le 16 février 1228 *(Ibid.)* à Saint-Victor, par le comte de Genève et le sire de Faucigny, etc., etc.

Renvoi du tableau suivant.

FRANÇOIS DE VILLETTE (1), mort avant 1392.

AYMON, substitué avec son frère au testament de Perrod de Villette, 1364.

HUMBERT DE VILLETTE, mentionné avec son fils dans l'acte ci-dessous, 1392.

?

HUMBERT DE VILLETTE, mort av. 1420.

?

FRANÇOIS DE VILLETTE mort avant 1420.

HUMBERT DE VILLETTE, mort av. 1420. Sa veuve, Dlle Antoinette N. N., reconnaît, le 27 juin 1420, en faveur de l'archevêque de Tarentaise *(Indexe raisonné)*.

HUMBERT DE VILLETTE, avec son père, le 28 oct. 1392 (Arch. Giez), ils donnent en échange à George, fils de Jean de Pucef, des biens à Villette, affranchis des lacds dus à Ne seigr Pierre de Chevron, chevalier, et reçoivent une terre à Villette, derrière la maison desdits Humbert, relevant du fief de l'archevêque, qui lauhe cet échange le 30 oct. suiv. *(Ibid.)*.

FRANÇOISE, femme de Ne Pierre de St-Jacquemoz, morte avant 1420.

HUMBERT vivait avec sa mère en 1420, reconnaît comme dessus le 2 mars 1439 *(Indexe raisonné)*.

?

HUMBERT DE VILLETTE, mort avant 1511.

Ne JEAN, — Ne HUMBERT,
Ne Théodule d'Avise reconnaît pour eux, le 13 avril 1511 *(Indexe raisonné)*, des biens relevant de l'archevêque de Tarentaise.

(1) Les mss. de Besson mentionnent encore un François de Villette, chev., qui, d'Isabelle de Follet, sa femme, eut une fille, Françoise, qui épousa, par contr. dot. du 11 juill. 1361, Pierre de Lucinge, seigr d'Aronthon. — Plus un autre François de Villette (fils de Jean) qui, le 28 octobre 1405, passa un acte en faveur du chapitre de la cathédrale de Genève.

(1) Dans un acte de 1304 à 1305 (Reg. Gex.), il est question de la maison forte de Villette (à Chêne-Thonex probablement), dont était propriétaire Girard d'Anthy; sans doute fils ou héritier de Vullielme ci-dessous.

N. N., fille, femme de Ne N. N. d'Anthier ou Anthy.

PIERRE, mentionné avec son père, en mars 1260. Lui et son frère (surnommés *Séchal*) cèdent, en 1275, à l'abbaye d'Aulps (Inventaire), leurs droits sur une vigne à Neydens et ratifient les donations à elle faites par leurs prédécesseurs.

Ne VULLIELME D'ANTHIER.
petit-fils de Vullielme de Villette, avec lequel ils vendent, en 1264, à l'abbaye d'Aulps (Inventaire), leur tiers des dîmes de Saint-Cergues. En 1267 (Ibid.), *il renonce, en faveur de ladite abbaye, à tous ses droits sur les vignes et terres de Neydens, et à contraindre l'abbé à tenir continuellement une chapelle et son chapelain au lieu de Montpreppon, moyennant 35 livres de Genève* (1).

TABLEAU I.

?

PIERRE DE VILLETTE.
Il n'est pas dit qu'il fut mort dans l'acte ci-dessous où il est nommé avec ses fils. Est probablement le Pierre de Villette, un des barons du Genevois, témoin, 2 juillet 1137, à une concession faite par le comte de Genève à Saint-Victor (Reg. Genev.).

(1172) FRANÇOIS. — GEROD. — VUILLELME. — PIERRE.
In nomine sancte et individue trinitatis. Ego Arebaldus gratia Dei Gebennensis episcopus tam presentibus quam successuris in perpetuum. Labilis res hominis memoria et plerumque hene ac salubriter acta perverse transmutantur. Itaque paci ecclesiarum providentes quod vidimus et audivimus hoc testamur. Franciscus de Villeta, Gerodus, Willelmus, Petrus, filii Petri, in manu nostra deposuerunt omnem calumpniam et querimoniam adversus domum Alpensem (l'abbaye d'Aulps). Liberi etiam et absoluti concesserunt omnia que eadem domus possedebat concessa ab antecessoribus eorum quocunque modo, dono, helemosina, vadio, laudaverunt. Hocque sigilli nostri impressione munimus, eterna damnatione ligantes omnes qui hoc arte vel dolo vel vi aliqua violare vel mutare tentaverint. Testes Amedeus comes Gebennensis, Amalricus decanus, Pontius Saissa? Petrus de Ternie. Actum anno ab incarnatione dominica millesimo centesimo septuagesimo secundo. Indictione quinta.
(Copie légalisée par Me Rannaud, notaire de Sixt, extraite de son original sur parchemin avec le sceau pendant. Arch. de Giez.)

?

N. N. DE VILLETTE,
pourrait être Guillaume ou Vullielme. Dans ce cas il a eu au moins un autre fils que Vullielme ci-dessous.

?

PIERRE DE VILLETTE.
reporté avec son frère Pierre ci-contre.

?

Messre GUILLAUME DE VILLETTE, vidomne (de Genève?) 1178, 1203, héritiers de Borcard de Villette, moine de Sixt, prennent à ce propos un arrangement avec l'abbaye, après 1178 (*Mém., Soc. Gen.*, t. XV, Suppl., P 6). Encore nommés ensemble le 24 juin 1201 (Reg., Gen.), et 1203 *(ibid.)*, dans une cession qu'ils font au chapitre de Genève, de certains hommes à Thones.

Messre PIERRE DE VILLETTE,

?

HUGUES DE VILLETTE,
témoin en 1180 (*Mém., Acad. Sav.*, t. XI, P 270) à un accord pour l'abbaye d'Aulps.

VULLIELME, chevalier,
Attestation des donations qu'ils ont faites avec Vullielme, leur cousin germain, à la chartre d'Oujon, le 27 fév. 1225 (Reg., Gen.).
Il vend, en novembre 1250, à l'abbaye d'Aulps (Invent.) des terres à Neydens. Lui, ou autre de ce nom, surnommé Séchal avec Pierre son fils, vend à ladite abbaye *(Ibid.)*, en mars 1260, ses dîmes de la paroisse de St-Cergues. En juin 1261 *(Ibid.)*, avec Vullielme d'Anthier, son petit-fils, il lui vend encore des biens. Le 16 des kalendes de décembre 1266 *(Ibid.)*, il engage à l'abbaye des censes à lui dues à St-Cergues pour 25 livres de Genève. Mort avant 1283.

THOMAS, chevalier, — HUMBERT, chevalier, — JACQUES, chevalier.
Nommés dans un acte du 13 janvier 1251 (R. G.) avec Vullielme, Pierre et Humbert ses frères, garant du traité du 10 mai 1225 (*M. S. Hist. Gen.*, t. VII, 294) entre le Cte de Genevois et le sire de Faucigny. Encore nommé avec Humbert et Guillaume, ses frères, dans un acte du 13 janvier 1231 (*Ibid.*, t. IV, P 47).
Nommé avec ses frères Chabert, Antelme et Vullielme dans une vente de biens à Neydens, faite en faveur de l'abbaye d'Aulps (Inventaire), le 7 des ides de novembre 1259.
Avec son frère Chabert, il vend en avril 1261 (Inventaire), à l'abbaye d'Aulps, leurs droits sur la dîme de la paroisse de St-Cergues. La même année *(Ib.)*, juin, avec son frère Antelme, il vend à ladite abbaye le 1/3 du 1/3 des dîmes de St-Cergues. En 1255, il fait à ladite abbaye *(Ibid.)* donation d'un terrain au-dessus de la grange de Neydens. En 1275 *(Ibid.)* il lui cède avec ses fils Girard, une vigne à Neydens. Mort avant 1283.

ANTELME.
En février 1257 (Invent., abbaye Aulps), il passe obligation du 6e de toute la dîme de la paroisse de St-Cergues, en faveur de l'abbaye d'Aulps. Il vend en nov. 1259 *(Ib.)* une 1/2 pose de terre à Neydens. Il vivait encore en 1261.

PIERRE, chevalier.

CHABERT, chevalier, (Reg., Gen.), déjà nommé avec ses frères en 1259. Garant au traité du 11 déc. 1257 entre Rodolphe, Cte de Genève, et Henri, son frère (R. Genevois). Il mourut avant 1275.

N. N., fille, femme de Ne N. N. du Mont.

CHABERT.
Au nom de sa mère, de ses frère et sœur, il promet, en novemb. 1283, de donner à l'abbaye d'Aulps (Inventaire) 45 livres pour les dommages à elle causés. Témoin, 6 des ides de juin 1311 (Arch. Thuiset).

HENRI.
Avec leur frère Girard, ils renoncent, le samedi après les saints Jacques et Philippe, à toutes leurs prétentions sur le tiers des biens de St-Cergues, en faveur de l'abbaye d'Aulps (Invent.).
Le 25 juin 1278 (Reg. Gen.), l'évêque de Genève lui accorde une augmentation de fief.
Vivait encore le 12 avril 1282. Et encore en 1300, avec son frère Girard et son fils Nicolas, passent un traité avec le Chapitre de la cathédrale de Genève. J'indique comme possibilité qu'il soit la souche des Villette-Manigod (*Voir* ce nom).

JACQUES.

GIRARD, damoiseau.
Le 4 des nones d'août 1283, ils renoncent, en faveur de l'abbaye d'Aulps (Inventaire), à tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur des biens à Neydens et les dîmes de Saint-Cergues.
Le 9 juin 1272 (Reg. Gen.), lui et son père transigent avec l'abbaye de Bonmont.

ETIENNE DE VILLETTE.
En 1275 (*Ibid.*), il renonce à tous ses droits sur une vigne à Neydens. Il tenait un fief de l'évêque de Genève à Veyrier en 1298 (Reg. Gen.). Vivait encore en septembre 1304 (*Ibid.*).

VULLIELME DU MONT.
Avec Vullielme de Villette, son oncle, il fait, en juin 1247, donation à l'abbaye d'Aulps (Inventaire) de 6 poses de terre à Neydens et St-Cergues et reçoit en échange un cheval estimé 4 livres et 31 sols de Genève.

NICOLAS DE VILLETTE, damoiseau.
Figure en 1283 dans un acte de réparations envers l'abbaye d'Aulps (Inventaire). Il tenait, le 28 février 1301, la dîme de Colex (*Mém., Soc. Hist. Gen.*, t. XIV, P 200.)

?

AYMERIC DE VILLETTE, VILLELME DE VILLETTE, VILLIENC DE VILLETTE, PIERRE DE VILLETTE.
Le 4 des kalendes de juin 1215 (msts. de ma bibl.), ils passent un accord avec Bernard, archevêque de Tarentaise, la 4me année de son épiscopat, au sujet des dîmes de Montpont (*Montispontii*), dont lesdits frères lui abandonnent la propriété. L'archevêque promet auxdits frères que si Aymeric de Briançon ou un autre après lui ne voulaient pas reconnaître le fief que les Briançon tiennent des Villette, « quod ipse archiepiscopus monitione « premissa quam cito..... ipsum Aymericum excommunicet et tamdiu excommunicationis vinculo teneat quousque satisfaciet fratribus supradictis super « usagio debito... si autem dicti fratres contra prescripta fecerint excommunicatos se recognoscant. » Besson, f° 203, cite aussi cet acte, dans lequel il faut noter la mention que l'année 1215 est la quatrième de l'épiscopat de Bernard (*Voir* Chignin, tableau I).

?

RODOLPHE DE VILLETTE, damoiseau, mort avant 1275.

?

HUMBERT DE VILLETTE.

JACQUEMET DE VILLETTE.
Le comte de Savoie lui concède, par acte du huitième jour avant la Nativité de la sainte Vierge 1275 (Arch. Savoiroux), en fief perpétuel, tout l'éminage que ledit comte possède à Saint-Maurice en Tarentaise, tant en blé qu'en sel, sous le servis annuel de 25 sols forts, et le plait à payer au mutage du seigneur et du vassal. Il lui accorde en outre cinq seytérées de pré au plan des Perrières de Saint-Maurice, jouxte l'eau d'*Arbula*, moyennant une redevance annuelle de 12 sols forts. (Ces biens étaient possédés en 1426 par Nr Urbain Bovet.)

ROLET,
mentionné comme abornant les prés inféodés ci-contre.

?

JACQUES, dit de CHEVRON, des Clefs, damoiseau.

?

PIERRE DE VILLETTE, chanoine de Tarentaise, 1288 (msts. Besson).

?

PIERRE DE VILLETTE, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 des ides d'août 1290 (Arch. Savoiroux).

?

GUILLAUME DE VILLETTE (1). Prieur de Chamonix 1296, 1323. Peut-être celui qui était chanoine de Genève en 1257 (Reg. Gen.).

RODOLPHE, AYMON, ÉTIENNE, HENRI, ISABELLE, MARGUERITE, CLÉMENCE, tous nommés dans une délimitation, avec la chartreuse du Reposoir, 13 août 1290 (M. Soc. hist. de Gen. 14. 223).

(1) Selon les mss. de Besson, serait fils d'un Guillaume de Villette et frère d'Amédée, prieur de Mégève, avec lequel il vivait en janvier 1290.

(2) Aux assises tenues au bourg Saint-Maurice, le 10 février 1355 (Arch. Savoiroux), par le Vr Messre Michel *Nassaporis*, juge de Maurienne et Tarentaise, il (Antoine) est nommé curateur de Boson, damoiseau, fils de Nr seigr Nicolet de Villaraymon. Il était encore curateur du susdit le 20 novembre suivant.

? ? ?

ANTOINE DE VILLETTE,
notaire du bourg Saint-Maurice, épouse, contrat dotal du 6 des ides d'août 1317, Jacquemette de la Palud, à laquelle Pierre de la Palud, habitant Suse, constitue 140 livres de dot. Elle teste, le 3 août 1319, en faveur de son fils, substituant sa fille. Il est témoin au bourg Saint-Maurice, avec Pierre de Villette, aussi notaire, 13 avril 1354 (Arch. Savoiroux) (2). Mort avant 1383.

?

HUMBERT DE VILLETTE,
chantre de l'église de Tarentaise 1361, démissionnaire (Besson, f° 230), prieur de Tarentaise, 1365, 1377, fut élu archevêque de ladite église le 21 décembre 1378. Humbert de Villette, son consanguin, lui fit hommage le 22 avril 1379 ; il est qualifié dans cet acte d'élu et confirmé archevêque de Tarentaise (Besson, fos 214, 215). Remplacé en 1381.

JEANNETTE,
épousa Jean Corbays avant 1383.

PIERRE,
mort sans enfants, avait épousé Guiguette, fille de feu Vullielme de la Tour de Bellentre. Il teste, le 25 janvier 1382, en faveur de sa femme, qui se remaria avec Jean de Gilly, damoiseau. Ils transigent le 17 février 1383 (Arch. Savoiroux) pour l'hoirie de Pierre de Villette. De cette transaction est extrait ce que dessus.

PIERRE (Msts. Besson).

LOUIS,
sacristain de l'église de Moûtiers (Besson, 229). Il l'était le 6 juin 1384 (Arch. de Giez).

ALEXIE
était, le 18 déc. 1387 (Arch. St-Jorioz), veuve de Messre Vilfred Forrier de Tournon.

?

HUMBERT DE VILLETTE.
Ne peut être identifié avec Humbert ci-contre, fils de Perrod, sans preuves : les dates semblent s'y opposer.

ANTOINETTE CORBAYS, femme alors (1383) de Jean de Moriaco, damoiseau, transige avec Guiguette ci-dessus.

HUMBERT DE VILLETTE.
Il épousa, contrat dotal du 30 janvier 1422 (Arch. de Giez), Dlle Hugonette, fille de Nr George de Pucet et de Dlle Catherine N. N. Il vivait encore en 1489, lors du mariage de son fils (4). Il teste le 8 octobre 1481 (Arch. Giez), en faveur de ses enfants, leur substituant André de Villette, seigr de Giez (X., tabl. IV). Elle teste le 25 février 1469 (*Ibid.*).

URBAIN DE VILLETTE, du lieu de Villette en Tarentaise,
épousa, contrat de mariage du 2 juillet 1489 (Arch. Giez), Louise, fille de feu Nr et Pe Rolet d'Avise, cosigr dudit lieu au duché d'Aoste. Elle teste, veuve, le 2 mars 1541 (*Ibid.*), voulant être enterrée dans l'église paroissiale de Villette, dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fondée par les prédécesseurs de son feu mari. Nomme héritières particulières *Marie*, Louise et Marguerite, filles de feu Nr Humbert de Villette, sans marquer le lien de parenté (mais cette *Marie* est, dans son contrat de mariage, dite petite fille de Louise d'Avise) ; héritier universel Ennemond, fils d'Humbert. Dans une transaction de 1488 (*Ibid.*), avec le recteur de la susdite chapelle, il est dit qu'elle a *été fondée* par Perrod de Villette, *son grand-père*. — En tout cas, Perrod serait son arrière-grand-père (5).

HUMBERT DE VILLETTE, écuyer,
possédait une maison forte à Landry, le 8 octobre 1504 (Mss. Bonnefoy). Je n'ai d'autres preuves de sa filiation, sinon que Louise d'Avise est dite la grand'mère de Marie, fille de cet Humbert. Il épousa Dlle Antoinette, fille de Nr Vincent Portier, veuve avant le 1er octobre 1540 (Arch. de Giez). Elle était en 1550, 5 janvier (*Ibid.*), tutrice de son fils Ennemond, auquel elle paye une quittance, le 6 juillet 1553 (*Ibid.*), de 29 écus d'or.

JEANNE,
femme de Me François Buthod, notaire d'Ayme, nommée au testament de 1554.

MARIE
épousa, contrat de mariage du 4 avril 1552 (Arch. de Giez), Claude, fils de feu Amé Girardon, bourgeois de St-Pierre-d'Albigny. Elle fut relevée, par lettres du 24 juillet 1586, de la cession qu'elle avait faite à son frère, de ses droits du chef de son père, de ses oncles, de ses sœurs et de Louise d'Avise, son aïeule paternelle. D'après une vieille note (Arch. Thoiset), elle aurait cédé tous ses droits par donation à Nr François Balthazard Poincet et François-Nicolas de Mascot : ces deux derniers auraient rétrocédé le tout à Ennemond de Villette le 12 décembre 1578 (*sic*). Marie céda plus tard tous ses biens et droits à Amédée de Chevron, baron de Villette, son parent (Tableau VIII).

ENNEMOND, ENYMOE ou ENYMMOND,
héritier universel de Dlle Louise d'Avise (grand'mère de sa sœur), constitua une dot à sa sœur, 1552. Le 5 janvier 1559 (Arch. Giez), il passe quittance à sa mère Dlle Antoinette Portier, des lauds payés pour les biens qu'il tient en fief de l'archevêque de Tarentaise. Le 29 mai 1566 (*Ibid.*), il vend des biens à Ayme. Il aurait testé le 14 avril 1577 (Notes, Arch. Giez), mort sans enfants vers 1586. En 1590, sa maison forte à Villette était déjà possédée par Amédée III, fils de Jean III de Chevron-Villette (Tableau VIII).

TABLEAU II.

?

AMÉDÉE DE VILLETTE.
Peut-être Amédée I (f° 14). Le 15 des kalendes de janvier 1216, il passe un accord avec les chanoines de Tarentaise (Besson, Pr. 375), à propos d'une vigne et terre avec tout le tènement d'un chosal sous le château de Chevron, que l'archevêque, arbitre entre les parties, ajoute aux biens de la chapellenie de *Mercer*. (Il faudrait peut-être lire Mercury).

?

HUMBERT DE VILLETTE,
chanoine de Tarentaise (Besson, 203) en 1215. — Et encore en 1217 (msts. Tarent.)

?

VULLIELME DE VILLETTE,
chanoine de Tarentaise, témoin avec Humbert ci-contre, aussi chanoine, à un acte du 3 des nones d'août 1217 (msts. de Tarentaise de ma biblioth.)

?

MESSre VULLIELME DE VILLETTE,
témoin à Aiguebelle le 3 des nones de janvier 1252 (Arch. Savoiroux).

?

VULLIELME DE VILLETTE
et Agnès, sa femme, vendent, le 28 mai 1265 (msts. Bonnef.), à Boniface de Savoie leurs biens d'Ugine.

?

VULLIELME DE VILLETTE,
mort av. 1275 (ou Vullienc).

?

HUMBERT DE VILLETTE.

?

HENRI.
Voir au Tableau III.

?

RODOLPHE DE VILLETTE,
mort avant 1309.

?

HUMBERT DE VILLETTE.
Probablement le même, fils de Vullienc.

HUMBERT. HUMBERT. HUMBERT III.
Le 3 des ides de mars 1275 (Inventaire 1771), ils passent un accord à propos de biens et juridiction à Villette, laquelle doit appartenir à Humbert III (reporté au Tableau III), en sa qualité de seigr de Chevron.

Le lundi avant la fête de saint Barnabé, apôtre, 1269 (msts. Tarent.), il reçoit en fief de l'archevêque de Tarentaise, Rodolphe : « domum lapideam cum casali sitam apud Viletam ».

FRANÇOIS DE VILLETTE.
Le 3 des nones d'avril 1309 (*Index raisonné*), il reconnait des biens en faveur de l'archevêque de Tarentaise.

JEAN DE VILLETTE,
mentionné dans un acte (même sujet que celui ci-dessus 1275) du 16 des kalendes de nov. 1301 (Arch. de Giez, inventaire 1771). Selon les msts. de l'abbé Bonnefoy, un Jean de Villette, marié à Dlle Clémence d'Aime, vivait en 1301 ; ils eurent pour fils, Rd Jean, religieux de Tamié ; vivaient en 1347 (Arch. Th.).

?

JEAN DE VILLETTE,
damoiseau, mort av. 1334. Ces trois Jean pourraient bien ne faire qu'un seul personnage. J'indique comme possibilité qu'il pourrait être fils d'Humbert IV, inscrit au Tableau III.

?

JEAN DE VILLETTE.
Le 9 janvier 1308 (*Index raisonné*), il reconnait tenir de l'Archevêque de Tarentaise une tour avec vignes à Villette, plus la moitié d'une vieille tour procédée des seigrs de Chevron.

?

HENRI DE VILLETTE,
prieur d'Ugine, 20 janvier 1326 (Titres Bonnefoy).

?

HUMBERT DE VILLETTE,
damoiseau, témoin avec Perrod ci-contre, 19 décembre 1360.

(3) Elle mentionne un accord précédent, fait le 29 juin 1365, par Pierre de Serraval, chevr, son mandataire, pour la restitution de sa dot.

PERROD DE VILLETTE, damoiseau,
mentionné avec ses frères, non nommés, dans une reconnaissance pour Chevron-Villette, le 24 avril 1334 (Arch. Giez). Reconnaissance en sa faveur, 1er mai 1334 (*Ibid.*). Reconnait en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 6 décembre 1338 (*Index raisonné*). Témoin, 19 décembre 1360 (Msts. Bonnefoy), avec Humbert ci-contre (peut-être son frère) à une sentence en faveur d'Humbert de Chevron-Villette. Il teste le 3 août 1361 (Arch. Giez), fondant la chapelle de Notre-Dame dans l'église paroissiale de Villette. Nr Agnès, sa veuve, prend, le 9 août 1365 (Arch. Giez), avec Humbert ci-dessous (3), un arrangement.

GUIGONNE (Msts. Besson).

FRANÇOISE,
mariée à Richard Allon, d'Ayme (Msts. Besson).

Nr HUMBERT DE VILLETTE,
mentionné avec ses frères en l'acte 1365. Prête hommage à l'Archevêque, le 21 mars 1368 et le 22 avril 1379. D'après une vieille généalogie, il aurait épousé Anceline, fille de Jean de Gemilly. Il teste le 17 juin 1383 (dit dans une transaction de l'an 1498) (Arch. Giez). Ne peut être le même Humbert que celui ci-contre, Humbert, père d'Humbert, comme le voudraient de vieilles généalogies. Comparez les dates.

(4) Le 22 janvier 1478 (Arch. Giez), Rd Pierre Fabri, prêtre, fermier du prieuré de Villette, passe quittance audit Humbert des frais de sépulture de Dlle Hugonette de Poincet (*sic*), sa feue femme.

(5) Nr Guillerme Pepin, de Beaufort, comme tuteur des enfants de Nr Jean Pepin, son frère, reconnait, le 21 février 1490 (Arch. Giez), avoir reçu de Nr Humbert de Villette et de Nr Urbain de Villette, son fils, 100 florins d'or. Et c'est par les mains de Nr Eustache Forrier de Tournon, au nom desdits Humbert et Urbain « solvendes « tamen de premiis dotis nobilis Peronete ipsius nobilis Heustacii sororis et dicti nobilis uxoris » (*sic*). La mention de ce mariage se rapporte-t-elle à Urbain ? Dans ce cas ce serait un premier mariage.

N. B. — Le manque de place me contraint à renvoyer au Tableau précédent un fragment que je ne puis faire figurer ici, à sa place naturelle.

?

LOUIS,
chanoine de Tarentaise, prieur de Villette et d'Allondaz, 1508, 1510, 1493 (Arch. Giez).

?

AYMON,
chanoine de Tarentaise, prieur de Villette, 1466, 1480, 1489, 1491, possédait une maison à Moûtiers, dans le jardin de laquelle est passé un acte le 21 février 1480 (Arch. de Giez).

JEAN, CLAUDE-AMÉ,
oncles paternels de Marie ci-dessous. Morts avant 1522.

FRANÇOISE
(Gen., Arch. Giez). Elle épousa N. N. avant le 7 novembre 1504 (Arch. Giez).

LOUISE, MARGUERITE, GEORGINE, CHRISTOPHINE,
héritières particulières de Louise d'Avise. Mortes sans enfants avant 1552.
Elle teste le 23 juill. 1554 (Arch. Giez), recommande ses funérailles à la discrétion de Dlle Antoinette Portier, sa mère. Legs à Dlle Marie, sa sœur, à Jeanne, sa sœur naturelle, et nomme héritier universel Nr Ennemond de Villette, écuyer, son frère.

FRANÇOISE,
épousa : 1° Nr Jean Coctet d'Ayme ; 2° Georges Acherii d'Ayme. Le 3 janvier 1525 (Giez), comme administrateur des biens de Françoise et Humberte, ses filles, il passe quittance à Nr Humbert de Villette, administrateur des biens des enfants de feu noble Jean Coctet ci-dessus.

CLAUDINE,
née de Mye Charvin, de Saint-Martin de Belleville, épousa François Dinier, de Villette. Quittances dotales 1557, 1558 (Giez). Morte avant le 30 juin 1558.

Pierre.
Je le place ici sans autre autorité que celle de la généalogie de la Chambre des Comptes de 1771. Pourrait être le Pierre de Chevron, mentionné avec ses fils Vullielme ou Villiene, Pierre, etc., au Tableau I dans l'acte concernant l'abbaye d'Aulps en 1172.

I. Amédée I de Chevron dit de Villette (1).
Témoin avec son frère Humbert à deux actes en faveur de l'évêché d'Aoste en 1191 (*Chartar* I, fo 979) et à la donation faite en 1197 à l'hospice du Montcenis, (*Ibid.*, fo 981). Il devait être l'aîné puisqu'il est nommé trois fois avant son frère Humbert. Est probablement celui qui fut témoin à Suze le 5 mars 1212 (*Ibid.*, fo 1186) et nommé avant un Seyssel; celui qui fut caution du mariage entre Hartmann de Kibourg et Marguerite de Savoie, le 1er juin 1218 (Wurstenb. Doc. 48). L'inventaire de 1771 le cite encore vivant avec son neveu Humbert en 1215 et 1218. On ne sait pas s'il a laissé des enfants. Suivant les vieilles généalogies aurait ép. Guillermine de Chevron.

Vullielme (*). Pierre.
Ils sont inscrits à la généalogie 1771, sans autres indications.

(*) La *Chronique de Savoie*, fo 165, mentionne Mermet de Chevron, capitaine-général du comte Pierre (II) de Savoie. (Mermet est une corruption de Vullielme.) Au fo 163 il est appelé maréchal du comte Pierre et dit « le seigneur de Chevron. » — Je ne sais pas à quel Vullielme peuvent se rapporter ces indications.

II. Humbert II de Chevron-Villette,
chevalier, seigneur de Giez, Chevron et Montmeilleur. Dans une cession qu'il fit à l'abbaye de Tamié en 1247 (Inventaire 1771), de 43 sols forts à prendre sur les biens de Giez, il est dit fils de feu Humbert, seigr de Chevron. Il teste le 16 décembre 1248 (*Ibid.*), nommant sa femme Antoinette de la Chambre tutrice de ses enfants avec le conseil de Pierre, seigr de la Chambre : lui lègue l'usufruit de Giez, la Palud, vignes de Mercury, etc.

Vullielme,
destiné par son père à la chevalerie du Temple ou de Saint-Jean de Jérusalem (Testam. 1248).

Vullielmine,
religieuse au Betton (Inventaire 1771). Était prieure lors du testamt de son neveu Humbert, 1276, qui lui fait un legs : il ne donne pas pourtant son nom de baptême.

Béatrix,
mentionnée dans une vieille généalogie.

III. Henri, seigr de Chevron, etc.
Son père lui lègue toutes les possessions au-delà de l'Arc, en dessus et en deçà d'Annecy. Il teste le 21 juill. 1267 (Inventre 1771), nommant Dlle Antoinette, sa femme. — Elle teste, veuve, le 19 mai 1293. D'après une généalogie extraite des titres de Tamié, il résulterait de comptes de l'an 1463 relatifs à une chapelle qu'elle avait fondée audit lieu, qu'elle s'appelait Antoinette de Serraval; d'autres ajoutent dame de Belleville. — Il était mort avant 1273. Selon Grillet, t. IV, fo 432, c'est lui qui aurait acheté le vidomnat de Rumilly. Il est certain que son père y possédait déjà des biens (Voir Humbert, son frère). Dans l'acte ci-dessus, 1275, il est nommé de Villette, plus loin, ci-contre, de Chevron, plus loin seigr de Chevron.

N. N.,
moine à Tamié, suivant une généalogie extraite des titres de Tamié (Arch. de Giez).

IV. Humbert III, seigr de Chevron (1273).
Le 3 des ides de mars 1275 (Arch. de Giez), il transige avec Humbert, fils de Vullielme de Villette, pour des servis soit pour la juridiction de la terre de Villette en Tarentaise et l'hommage de certains hommes nobles, lesquelles choses doivent appartenir à Humbert III comme seigr de Chevron. Il avait été institué héritier universel par son père, 1257. Le 2 des nones de juin 1273 (Arch. Giez), il alberge à Dom Sylvon, prieur de l'hospice de la Colonne de Joux (Saint-Bernard), des dîmes à prendre sur la pension à lui due annuellement de 100 setiers de beau blé, mesure de Saint-Maurice. Cet acte est passé à Ayme, dans le château, devant la maison dudit Humbert et il est dit que cette dîme s'exerçait dans la paroisse de Séez. Il teste en janvier 1276, mentionnant sa feue femme Briancie (suivant plusieurs généalogies, fille de Thomas de Menthon), qu'il avait épousée par contrat de mariage du 3 des kalendes de mai 1263; (fille de Thomas de Menthon et de Prisce de Compey (Généal. Menthon), qui avait fait des legs à Tamié; nommant son frère Amédée héritier universel. Ce testament (Copie Arch. Giez) est fait à Chevron, qu'il laisse, notamment, à son dit frère. D'après cette copie, l'original portait parmi plusieurs sceaux celui de Théobald de Villette, sur lequel on voyait un lion contourné et autour était écrit : « S. Theobaldi de Vileta. » Peut-être faut-il lire qu'on ne voyait plus des 3 lions que le lion contourné du chef ? ?

?

Jean de Villette.
Il est mentionné avec Humbert (IV), seigr de Chevron ci-contre, dans une sentence du 11 février 1311 (Arch. Giez), rendue entre eux et Humbert de Montmayeur, relativement à certains bestiaux mis en géole par les officiers des Villette au préjudice de la juridiction de Montmayeur. Est peut-être le Jean ci-dessous.

Marguerite. Aigline (2).
Leur père les dote sur ses biens de Giez, les met sous la tutelle de leur oncle Amédée de Chevron. Elles se marieront en suivant les conseils de Théobald de Chevron, oncle du testateur, et de Pierre de Menthon, mari de la sœur du testateur. Alliances inconnues. On ne sait même pas si elles en ont contracté.

Jean,
mentionné avec ses frères Humbert et Guillaume dans un accord qu'ils passent ensemble le 26 oct. 1326 (Inventaire 1771) : la généalogie y annexée les fait à tort fils d'Amédée II de Chevron. Postérité inconnue. Pourrait être le chef d'une des branches collatérales.

VI. Humbert V, chevr,
seigr de Chevron, Villette, Giez, Thénezol, Bonvillard, Rouagnie, etc.
Il épousa Ancilésie ou Amphilésie, fille unique et héritière de Pierre, vidomne et sénéchal de Sion, vidomne de Sierre et de Vaège en Vallais, mort le 16 avril 1343 (Not. sur le vidomnat de Sion, par M. l'abbé Gremaud). Les généalogistes sont loin d'être d'accord sur le nom de famille d'Ancilésie. Guichenon, par exemple (t. III, 272), le *Pourpris*, la nomment Anceline de Pontverre. Plusieurs autres, et même Müller (*Hist. de la Conféd. Suisse*, 6,450) disent qu'elle était fille de Pierre, Ier de Rarogne. La généalogie officielle de 1771 cite même le contrat de mariage du 15 décembre 1328 (où elle est dite fille de Pierre de Rarogne et de Catherine, fille de Guillaume de Pontverre) entre elle et ledit Humbert : un autre acte du même jour contient une augmentation de dot pour Ancilésie, fille de Pierre de Rarogne, vidomne et sénéchal de Sion, femme dudit Humbert, lui constituant, entre autres choses, le fief et juridiction de Pontverre depuis Conflens jusqu'à Vesonne (4, fo 15). Une note que je dois à la bienveillance de M. l'abbé Gremaud, absolument compétent en matière historique, établit pourtant qu'Amphilésie n'était point une Rarogne : son arrière-grand-père, le sénéchal Guillaume, a épousé Hélène de Rarogne qui lui apporta le vidomnat de Sion, mais aucun document connu ne permet de rattacher le sénéchal Guillaume aux Rarogne (5, fo 15). Humbert paraît dans les documents Vallaisans jusqu'en 1362 (6); elle mourut veuve en 1377 ou 1378. En vertu d'une sentence arbitrale du 19 août 1346, Aymon d'Ollon, damoiseau, et Jeannette, sa femme, fille de Perrod Albi, damoiseau, de Granges, cédèrent leurs droits sur le vidomnat de Sion aux mariés Humbert et Amphilésie (Ab. Gr.). — Il fut enterré à Tamié au tombeau de ses prédécesseurs (Test. de son fils 1411). Elle est dite mère de Humbert et de Pierre dans un acte de 1384 (Arch. de Giez). Il était, en 1342, châtelain d'Evian et Féterne (Arch. Th.). La date de son testament est inconnue, mais il testa *certainement* instituant Humbert son fils, lui substituant Pierre, son autre fils, excluant les filles de l'hoirie de ceux de Chevron (Prouvé par transaction, 9 août 1399) (Arch. Thuiset).

Voyez sa descendance au tableau suivant.

Tableau III.

Humbert I de Chevron dit de Villette (1).
Suivant la généalogie officielle de 1771, il serait fils de Thibaud (ou Théobald), et ce dernier, fils d'un Amédée.
Cette filiation n'est pas prouvée par titres. A tant faire que suivre des conjectures, j'en propose une pour l'ascendance d'Humbert I. Une charte de 1189 (*Monum. hist. patr. Chartarum* 951) mentionne parmi les témoins « Gottofredus Theobaldus de Villeta, et ejus filius Humbertus. » La lecture de cette charte, transcrite d'après une copie de 1726, est des plus vicieuses : ainsi *Pontinus de Conflento*, pour *Pontius de Confleto*; *Chablasii de Mostello*, pour *Chabertus de Morestello*, etc. On peut donc supposer, d'après le fait très insolite de deux noms de baptême, qu'il faudrait lire : « Gottofredus, Theobaldus de Villeta et eius filius Humbertus; » ce qui donnerait deux ou trois degrés : Godefroy frère ou père de Thibaud ou Théobald, Théobald, père d'Humbert, qui serait Humbert I, fils, selon la généalogie 1771, d'un Thibaud. Je donne cette conjecture pour ce qu'elle peut valoir. — Il est mentionné avec son frère Amédée (*Voir* ci-contre). De vieilles généalogies le marient à Briancie ou Béatrix de Giez : sans preuves. Il est positivement père d'Humbert. Il était mort probablement assez longtemps avant 1247. Selon d'autres vieilles généalogies, il aurait épousé Julienne de Chevron, sœur de Guillermine, qui aurait épousé Amédée I. C'est par ces deux mariages que les deux races se seraient fusionnées.

(1) Ils sont encore nommés parmi les barons de Savoie énumérés par Thomas, Cte de Savoie, dans la confirmation des privilèges de l'église de Maurienne en 1195. Cautions pour le Cte de Savoie, 30 novembre 1196, en son traité avec l'abbé de Saint-Rambert (Inventaire 1771). Amédée I et son neveu Humbert II donnent, le 29 mai 1208 (*Ibid.*) les dîmes de Montvaleran à l'hospice du Grand Saint-Bernard, en vertu d'un acte passé au château de Chevron.

Humbert, *évêque d'Aoste*, 1263, 1277.
Son père lui avait légué ses biens depuis l'Arc en bas, les biens de Rumilly, de la Maurienne, et les dîmes de Séez et de Cœur. Est probablement celui qui était chanoine de Tarentaise en 1253 (Besson, Pr. 203), 1215 et 1217 (Mss. de ma bibl.). Le 18 des kalendes de décembre 1263 (Arch. de Giez), il donne à l'hospice de St-Bernard la dîme que lui, son père, et prédécesseurs possédaient à Séez. Il promet de faire ratifier cette donation par Antoinette sa mère, et Humbert de Chevron, son neveu. Il mourut vers la fin de 1277.

Richard,
destiné par son père à l'église de Saint-Michel, moine 1255, prieur de Chamonix 1255 (Titres Bonnefoy), 1257, 1264, 1286 (Regeste Gener.), abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, 1296 (Titres Bonnefoy). Était aussi prieur de Mégève lors du testament de son neveu Humbert, en 1276, qui le nomme un de ses exécuteurs testamentaires.
Son successeur au prieuré de Chamonix, fut Guillaume de Villette (*Voir* Tableau II).

Théobald.
Son père lui laisse Chevron et les biens de Tarentaise. Son oncle, Pierre de la Chambre, vicomte de Maurienne, dans son testament de 1261, le substitue à ses héritiers : dans le cas où il recueillerait l'hoirie de la Chambre, il devait abandonner à ses frères les biens provenant de son estoc paternel. Dès 1257, son frère Henri était seigneur de Chevron, peut-être seigneur féodal, comme fils aîné. Suivant des vieilles généalogies, serait mort sans enfants. (*Voir* pourtant Tableau X).

Amédée II, seigneur de Chevron et de Villette,
en vertu du testament de son père, qui l'avait substitué à Humbert, et du testament de ce dernier de l'an 1276. Quelques généalogistes le marient à Philippine de Montbel; ce qui est inexact, à moins que ce ne soit un premier mariage. Il épousa Philippine (fille d'Odon) Alamand, qu'il nomme dans un testament du 27 janvier 1285, tutrice de ses enfants (Invent. 1771). C'est probablement elle, qualifiée simplement de Philippine, dame de Chevron, qui prend, le jeudi, octave de saint Mathieu, apôtre, 1294, un arrangement avec le châtelain de Tournon (Arch. de Giez).

N. N.,
femme de Pierre de Menthon, nommé par Humbert III, son beau-frère, conseil de Marguerite et Aigline ci-dessous.

Jacques,
substitué à Amédée au testament de 1276. Sort et postérité inconnus.

(2) Le 5 des ides de mai 1311, il alberge un terrain pour la construction d'un moulin sur son ruisseau de Giez (Arch. de Giez).

(3) En 1341, une Eygline de Chevron-Villette était abbesse du Beton (note autographe, du marqs Costa (Arch. Thuiset).

V. Humbert IV, seigneur de Chevron, Giez et Villette, etc.,
chevalier, héritier universel de son père. Il reçoit en 1300 et 1302 (Arch. Giez) des reconnaissances d'hommes de Montvaleran et Villard sur Ayme : le 10 des kalendes de juillet 1304 (*Ibid.*), pour biens mouvants de son château de Chevron. En octobre 1304 (*Ibid.*), il achète un moulin à Mercury. Le 4 décembre 1311 (*Ibid.*), il reçoit l'hommage noble de Jean de Bertrand, chevalier, sauf la fidélité due au comte de Savoie. Il était mort avant le 8 août 1314 (*Ibid.*) (3).
Plusieurs vieilles généalogies, sans remarquer l'immense lacune que laisserait l'absence d'un degré en cette généalogie, font d'Humbert IV un seul personnage avec Humbert V. Selon Grillet (t. III, 432, t. II, 211), il céda, par contrat du 6 mars 1306, au comte de Savoie, la souveraineté immédiate de Chevron, qui relevait auparavant de l'Empire. Ses descendants en obtinrent l'inféodation et le duc de Savoie leur paya 2,000 écus d'or, comme il résulterait d'un acte du 22 septembre 1522. Il épousa Dlle Philippine. Pierre (Tableau suivant), dans son testament de 1411, la nomme son *aïeule paternelle*, et mentionne les legs qu'elle avait faits à la chapelle de Mercury.

Mérande
épousa Thomas III, seigneur de Menthon, par contrat du 6 des ides de janvier 1320 (mss. Besson).

Antoinette
épousa Jean de Bertrand, chevr, seigneur de la Pérouse, le 4 janvier 1306 (Gén. Bertr.).

Guillaume,
chanoine de Besançon : figure avec son frère, 1342 (Arch. Thuiset) et Jean, parmi les fidéjusseurs au contrat de mariage de Théobald de Villette en 1342 (Tableau X). Pierre, son neveu (testament 1411), tabl. IV, mentionne un legs par lui fait à leur chapelle de Mercury.

(4) La généalogie 1771 ajoute que ce Pierre de Rarogne était le dernier comte de Toggenburg. Cette dernière qualification ne peut être exacte, puisque Pétermann de Rarogne dernier du nom, qui mourut le 31 juillet 1479, vendit Toggenburg à l'abbaye de Saint-Gall en 1468 (Boccard, *Hist. du Vallais*, 106).

(5) Je ne veux pas certainement m'inscrire contre une affirmation du savant historien, M. l'abbé Gremaud. Mais ne pourrait-on pas admettre, au moins comme conjecture, que la descendance du sénéchal Guillaume N. N. ait pris le nom d'Hélène de Rarogne, probablement dernière d'une branche, puisqu'elle apporta dans la famille les droits importants du vidomnat de Sion ? Cette hypothèse, [illegible] très acceptable, concilierait nos auteurs.

(6) Lui probablement [ou son fils Humbert] prêta hommage pour le château de Chevron, le 8 février 1364 [Arch. Thuiset], cette date pourrait se rapporter à ce degré. Pourtant la même charte contient, à la date du 16 septembre 1377 (*Ibid.*), dénombrement dudit fief, château avec m. m. emp. et jurid. omnim. Il faudrait donc conclure qu'Humbert V était mort avant le 8 février 1364 (il l'était certainement avant 1367) et que son fils Humbert VI lui avait déjà succédé. — Il reconnaît, en 1377, le château, domaine et jurid. omnim. en faveur du comte de Savoie. Il est remarquable qu'il excepte ce qu'il tient audit lieu en *franc* alleu et ce qu'il tient d'autres seigneurs que le comte de Savoie.

TABLEAU IV.

MARGUERITE,
1° femme de Jean des Clefs, chevalier; veuve avant 1360; 2° deuxième femme d'Humbert de Savoie (fils bâtard du Cte Aymon), seigr d'Arvillard. Humbert de Savoie, son beau-fils, reconnaît, le 22 mars 1385 (Arch. Mocand), avoir reçu d'elle huit grands hanaps d'argent émaillés, aux armes de Savoie et d'Arvillard. Elle transige, le 9 août 1399 (Arch. Thuiset), avec son frère Pierre (Voir note suivante). Son contrat dotal était antérieur au 16 septembre 1367 (1). (Dit dans une sentence arbitrale du 9 août 1399, Arch. Thuiset). A rectifier ce qu'en dit Guichenon, t. III, fo 272. *Voir* SAVOIE-ARVILLARD et LES CLEFS.

CATHERINE,
suivant une généalogie ancienne de mes archives, aurait épousé Guillaume de Monthel vers 1350.

VII. HUMBERT VI, chevalier, seigr de Chevron, Pontverre, etc.
En 1378 (notes de M. l'Ab. Gremaud) il était vidomne de Sion avec son frère Pierre. Reconnaissances en sa faveur pour Chevron, 1367 et 1374 (Arch. Giez). Le 25 septembre 1367 (Inventaire 1771), il transige avec son frère Pierre pour *modifier* (ainsi s'exprime l'Inventaire officiel; mais ils ne firent que confirmer les volontés de leur père, exprimées dans son testament : prouvé par la transaction du 9 août 1399 : Arch. Thuiset) les dispositions testamentaires d'Humbert, leur père. Le 20 octobre 1384 (Arch. Giez), il vend à son frère Pierre, vidomne de Sion, des fiefs et rentes, avec juridiction commune, rière Rouagne et le mandement de Faverges qui furent jadis de ceux de Pontverre et de Ne Ancelesie, leur feue mère (2). Il paraît avoir épousé Catherine de Seyssel. Il mourut avant le 13 février 1399 (époque où son frère Pierre lui avait succédé) *ab intestat* (3). Un procès intenté par le fisc ducal deux siècles plus tard, voulut établir que cet Humbert fit, le 2 mai 1422, donation du château et seigneurie de Chevron au comte de Savoie. L'acte est plus que douteux : la date est certainement fausse. *Voyez* la note 3 et CHEVRON aux Fiefs.

PIERRE I, chevalier, vidomne et sénéchal de Sion en Vallais, puis, après la mort de son frère, seigr de Chevron (1391 ou plus tard)
VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT.
Il reçoit, le 1er mai 1391 (Arch. de Giez), l'hommage noble de Pierre Bret, damoiseau, et le 23 oct. 1414 (Arch. Thuis.), celui de Ne Hugues Roillard, de Villette, à cause du château de Chevron. Il teste le 29 oct. 1411 (*Ibid.*). Veut être enterré à Tamié, au tombeau de ses prédécesseurs et de son père. Laisse le vidomnat et sénéchallie de Sion à Pétremand, son petit-fils (Jean, père de ce dernier, étant mort avant cette date), nommé cohéritier universel avec les autres fils du testateur. Ce testament est fait à Conthey. — Encore mineur, il fut fiancé à Catherine, fille mineure de Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon, par contrat du 21 avril 1363. Mais le mariage ne paraît pas avoir eu lieu. Il épousa, en 1364, Catherine, fille de Jean Esperlin (Notes de M. l'Abbé Gremaud), que nos titres savoyards appellent d'Asperling. Selon Guich. (t. III, fo 275), il aurait épousé Catherine de la Chambre. Selon le *Pourpris historique*, la mère de Rolet s'appelait Constance. Ces indications paraissent inexactes. Il prêta hommage à l'évêque de Sion les 19 novembre 1379 et 31 août 1384 (Ab. Gr.). Mort avant 1418. Dans la vente que lui fait son frère Humbert, le 20 octobre 1384, ce dernier est appelé *Humbertus de Villeta dominus Chevronis*, et l'acheteur *Petrus de Chevrione vicedompnus*, etc.

PHILIPPINE.
Le 6 février 1398 (Arch. Thuiset), étant veuve d'Aymon d'Oron, seigneur de Bossonens, au pays de Vaud, elle passe quittce à Pierre, seigneur de Chevron, son frère, de tous ses droits sur les hoiries de Humbert et d'Ancelise, leurs père et mère communs. Est encore mentionnée dans une sentence rendue par le Comte de Savoie le 9 août 1399 (Arch. Thuiset), déjà mentionnée à l'article de sa sœur Marguerite.

ROLET, HUMBERT.
VOYEZ LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU V.

VIII. PIERRE II, chevalier, seigneur de Chevron,
héritier universel de son père. Était vibailli du Chablais en 1398 et châtelain de Conthey en 1440 (abbé Gremaud). Eut, après la mort de son père, le château et mandement de Chevron, Giez, Rouagne, toutes les terres du mandement de Faverges avec juridiction, fiefs, hommages, etc., et aussi les biens de la paroisse de *Setynay* qui furent de feu Antoine *Albi*, damoiseau. Le Conseil de Savoie, par sentence du 27 octobre 1418 (Arch. Saint-Jorioz), ordonna qu'investiture lui fût donnée de ce que dessus en conformité du testament de son père. Il épousa Constance, fille de Jean de Fieschi, comte de Lavagne, et de Catherine de la Chambre (Guich., *Bresse et Bugey*, fo 202). Elle, dame d'Ugine, fait, le 16 octobre 1423 (Arch. de Giez), donation à son fils Urbain de tous ses droits dans les mandements d'Ugine et de Chevron, sauf l'usufruit qu'elle se réserve sa vie durant. Lui, teste le 30 juillet 1428 (Arch. Thuiset). Il veut être enterré dans l'abbaye de Tamié (Stamedei), au tombeau de ses prédécesseurs. Son luminaire comprendra : « quatuor grossos cereos « ponderantes simul tria quintalia cere et ducentum faces ponderantes quamlibet tres libras cere. Item vult quod si forte bampnerie armorum, « de Chivrone existentes in Ecclesia dicte abbatie Stamedei essent lacerate seu destructe, quod ipso casu ipsas bampnerias laceratas... heres « universalis dicti testatoris... restaurare seu renovare faciat ante diem dicte sepulture ad hoc quod de ipsis armis et albergo Chivronis facilius « habeatur memoria. » L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Genève et de Maurienne, les abbés de Tamié et d'Hautecombe, avec tous les prêtres, prieurs et religieux, existant depuis le mont du Chat au mont Saint-Bernard, seront convoqués à ses funérailles. Il nomme héritier universel son fils Urbain, substitue Rolet, frère du testateur, puis Pétremand, neveu du testateur, puis les mâles de Catherine, sa fille, puis Nicod, seigr de la Sarraz, au pays de Vaud, puis Guigues de Monthel, seigr d'Entremont, puis Henri, chevr, seigr de Menthon. Le 16 juin 1426 (Arch. de Giez), il transige avec l'hospice du Saint-Bernard, à propos de la dîme de la paroisse de Séez, jadis donnée audit hospice par Humbert de Villette, évêque d'Aoste, le 16 des kalendes de décembre 1263.

JEAN II.
Le *Pourpris historique*, qui le dit fils d'une Constance, dit qu'il était seigr d'Ally (Aigle) et vidomne de Sion, ce qui n'est pas possible, puisque Jean était mort avant son père. La généalogie 1771 lui donne pour femme Louise de Salleneuve, ce qui est, selon toute apparence, une confusion avec l'alliance contractée par Rolet de Chevron-Villette au Tableau suivant. Il épousa Péronnette, fille de Perrod de la Bastie, de Sierre en Vallais, laquelle vivait encore en viduité en 1421. Il testa le 29 septembre 1406, et mourut avant 1410 (notes communiquées par M. l'abbé Gremaud). Tous les enfants sont mentionnés au testament de Pierre, son père, 1411, fait après la mort dudit Jean.

ANCLÉSIE,
héritière particulière de son père, 1411, mariée à Jean, fils de Simon de Compey, seigr de Thorens, et de Nicolette de Viry (en 1465?).

(1) A proprement parler, l'acte dotal du 16 septembre 1367 que j'ai dans mes archives, est une constitution de fidéjusseurs par Humbert de Savoie et une augmentation faite par Humbert V de la dot jadis constituée à Marguerite, sa fille, qui est presque toujours appelée Margot de Chevron. L'acte de 1399, dont Guichenon fait un contrat dotal, est une sentence arbitrale-transaction à propos des droits dotaux de Margot, également dans mes archives.

(2) En sa qualité de seigneur de Chevron, il affranchit Marguerite et Agnès, filles de Guillaume Lambert fils de Jean de Villette, moyennant un servis annuel invariable, sauf les cinq cas : « peregrinationis de ultra mare, militie, filiarum et sororum maritandarum, magni gravaminis, ignis et carceris. » Et c'est à cause des choses féodales que Marguerite et Agnès, femme de Jacques Copat, tiennent dudit seigneur, 12 octobre 1377 (Arch. de Giez).

BARTHÉLEMY,
fils naturel légitimé le 16 juin 1439 (Arch. St-Jorioz). Selon la date de cet acte, il serait fils d'un Humbert. Il achète des biens à Ugine le 10 février 1454 (Arch. de Giez). Paraît être mort sans postérité.

JEANNETTE (*).
Un acte aux archives de Cour, du 10 fév. 1421, cite un Thomas de Verbos, damoiseau, qui, comme mari de Dlle Jeannette, fille de Pierre de Villette, reçoit investiture de biens féodaux, notamment à Thônes?

(*) Jeannette, fille de Pierre de Villette, épousa, contrat de mariage du 17 septembre 1402 (Arch. Thuiset), Bon de Cervens, dit du Vernay. Est-ce la même?

CATHERINE
épousa, contrat dotal du 20 sept. 1423 (Arch. de Giez), Guillaume de Rogemont, seigneur dudit lieu. Jean, leur fils, passe, le 13 mai 1469 (*Ibid.*), quittance à Rd Urbain, George et Pétremand de Villette, d'un legs fait par feu Pierre de Chevron à sa fille Catherine, mère dudit Jean.

IX. URBAIN I, seigneur de Chevron et de Villette, chevalier,
héritier universel de son père, donataire de sa mère, 1423; il épousa Catherine, fille de Boniface de Challant, le 2 août 1422. Par acte du 14 décembre 1459 (Arch. de Giez), du consentement de son mari, elle fait donation à Marguerite, fille d'Amédée de Challant (femme d'André ci-dessous), de 1,000 florins à prendre sur sa dot. Acte passé à Mercury, dans la maison-forte du seigneur de Chevron. Le 20 octobre 1440 (Inventaire 1771), il est investi du château et mandement d'Ugine, fief et village de Giez, avec omnimode juridiction, provenant de la succession de Constance Fieschi, sa mère. Le 11 juin 1439 (Pr. Malte, 195), le duc de Savoie lui inféode la terre de Villette que les Villette tenaient auparavant en franc alleu, augmentant le droit de juridiction que les Villette possédaient audit lieu. — La transaction 1531 dit qu'il avait fait donation au duc Louis d'une partie du château et mandement et juridiction de Chevron (4). Il teste le 18 mai 1432 (5) (Arch. de Giez), instituant, à défaut de ses enfants à naître, Pétremand de Chevron-Villette, son cousin, vidomne de Sion. Il laissa une fille naturelle, Françoise, qui, en 1482, était mariée à Ne Jean Bachollet (6).

PÉTREMAND, vidomne et sénéchal de Sion.
Son grand-père (1411) lui lègue tous ses fiefs quelconques au mandement d'Aigle, le vidomnat et sénéchaussée de Sion, avec le château de Rarogne et tous biens quelconques, offices et dignités, dans l'évêché de Sion. Plus, les biens du mandement de Faverges, la maison-forte de Satinay, qui fut d'Antoine Ally, damoiseau, de Seytinaz (*sic*), hommes hommages, etc., dans ladite paroisse de Seytinaz (Setenay?). Il est chargé de faire dire des messes dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par les vidomnes dans l'église de Notre-Dame de Sion. Son oncle, Pierre, dans son testament de 1428, le substitue à Rolet, autre oncle de Pétremand. Vidomne et sénéchal dès 1422, prête hommage à l'évêque de Sion le 18 juillet 1464 (abbé Gremaud). Dans une reconnaissance du 23 novembre 1469 (Inventaire 1771), il est dit fils de Jean, qui était fils de Pierre, qui était fils d'Humbert. Il épousa : 1o Isabelle de Beauvoir, fille d'Aymar, seigneur de la Palud; 2o Philippine d'Allinges, fille de Rodolphe, seigneur de Coudrée, dont il n'eut point d'enfant. Il teste le 26 juillet 1473 (inventaire 1771), nommant héritiers par parts égales, Pierre et André, ses fils. Il codicille le 1er février 1476 (*Ibid.*); vivait encore le 8 juillet 1475 (Arch. de Giez), et mourut avant 1477.
Je ne sais à quel titre il figure comme copropriétaire de la mestralie de Chamonix, vendue le 16 août 1456 (Titres de M. Bonnefoy). On trouve aussi l'indication d'un testament qu'il aurait fait le 7 juin 1482, mais c'est par erreur, cela se rapporte à son fils.

BÉATRIX, MARGUERITE, ISABELLE,
mentionnées toutes trois au testament de leur grand-père Pierre (1411).
BÉATRIX : A Barthélemy de Monthey, 1424 (abbé Gremaud).
MARGUERITE : A Antoine de Saint-Martin, mayor de Chamosson, mariée avant 1411.
ISABELLE : fiancée à Christophe, fils de Ne Arnold de Sillinon, le 22 juin 1427 (abbé Gremaud).

?

ANNE DE VILLETTE,
femme d'Humbert de Montmayeur, 1450 environ (Notes, Arch. Thuiset).

FRANÇOISE (second lit),
épousa, avant 1473, Christophe de la Place, seigr de Vespie en Vallais (probablement le père ou l'oncle de Rme Philippe de la Place qui, en 1528 (Codic. de François de Chevron, vidomne de Sion), était évêque de Sion.

PIERRE DE CHEVRON, vidomne et sénéchal de Syon.
VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI. IL CONTINUA LA LIGNÉE DES VIDOMNES DE SION.

X. ANDRÉ, seigneur de Villette et de Giez,
fils aîné du premier lit (à tort du second, selon le *Pourpris*). Il épousa, par contrat dotal du 17 novembre 1466 (Inventaire 1771), Marguerite, fille d'Amédée de Chalant. Investi de Giez le 20 février 1447 (Arch. de Giez). Il teste le 7 juin 1482 (Inventaire 1771), nommant héritiers ses fils Urbain et François par parts égales, leur substituant Pierre, frère du testateur. Il mourut avant 1488. Sa veuve, comme tutrice de ses enfants, constitua, le 3 avril 1488 (Arch. de Giez), des mandataires pour récupérer de Sibuet de Virieu, seigneur de Faverges en Dauphiné, le restant de la dot de Dlle Isabelle de Beauvoir, fille du seigneur de la Palud, jadis femme de Pétremand de Chevron-Villette et mère du susnommé André : lequel restant est dû par ledit Sibuet auxdits Ne André et à Pierre, son frère, héritiers de ladite Isabelle, leur mère. Elle se remaria avec Bernard, Bon de Menthon.
Dans un acte vallaisan, de l'an 1464 (Arch. Thuiset), il est nommé avec Pierre de Monthey et appelé simplement Ne *André de Chevegron*.

LOUISE (second lit?)
épousa, avant 1473, Gaspard d'Atristin (?), en Vallais.

(3) La transaction 1399 (notamment) prouve qu'il est mort *ab intestat*. Pourtant Pierre son frère, dans son testament, 1411, ordonne le paiement des legs faits par Humbert, pour la fondation d'une chapelle chez les Frêcheurs de Montmélian. Guichenon dit que Marguerite, femme d'Humbert de Savoie, transige, en 1399, avec ses frères Humbert et Pierre. Humbert n'y est pas nommé par l'excellente raison qu'il était mort avant 1391. J'insiste sur cette date. *Voir* CHEVRON, aux Fiefs.

(4) Cet acte existe, daté du 28 juin 1448 (Fragm. d'inféod., Arch. Thuiset). La donation était subordonnée à la mort du donateur sans enfants mâles. Le duc devait le nommer son chambellan et chevalier de son ordre, conditions qui ne furent point remplies. D'ailleurs Chevron formait la base des fidéicommis antérieurs, et Urbain I n'en pouvait disposer. On trouvera de curieux détails sur cette transmission de seigneurie, aux Fiefs, verbo Chevron.

CLAUDE,
fils naturel, mentionné par son père dans son testam. de 1482. Paraît être mort sans descendance.

FRANÇOIS, coseigneur de Giez,
pupille de sa mère, 1488; puis prieur d'Allondaz, abbé de Notre-Dame de Cavour, grand aumônier du duc Charles, prieur de Saint-Ours, au duché d'Aoste, par bulles du 20 janv. 1510 (Arch. de Giez).
Urbain, son frère, dans son testament de 1525, le nomme tuteur de ses enfants.

XI. URBAIN II, seigr de Villette et Giez, puis Bon de Chevron,
seigr de Châtel-Argent, Pontverre, etc., héritier universel de Claude, Bon de Chevron, son cousin (Tableau V). Il épousa : 1o Philiberte, fille de Louis de Villette, seigr de la Cour (Guich.); 2o Jeanne du Fresnoy de Chuit. Il teste : 1o le 5 avril 1511 (Arch. de Giez); 2o le 13 juin 1525 (Arch. de Thuiset). Mort avant 1526.
Le 8 décembre 1487 (Arch. de Giez), avec son frère François, il avait passé reconnaissance en faveur du duc de Savoie et reçu investiture des fiefs qu'ils tenaient comme héritiers d'André, leur feu père. Avec le même il avait vendu à Ne Pétroquin de Croso le château et seigneurie de l'Orme, dont ce dernier leur accorde, le 17 mars 1524 (Arch. de Giez), droit de rachat pendant quatre ans.
Jeanne, sa veuve, fonde, par acte du 5 mai 1546 (Arch. Thuiset), une chapelle dans l'église de Saint-Barthélemy de Giez (sous le vocable de Notre-Dame de Pitié et de sainte Barbe), avec la permission du chapelain de l'église collégiale de Notre-Dame de la Léo d'Annecy, dont l'église de Giez était un membre.
VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

ANNE,
à Urbain de Montmayeur. Quittance de sa dot du 4 janvier 1497 (Arch. de G.) en faveur de ses frères.

JEANNE,
mentionnée au testament de son père en 1482, morte avant 1488.

(5) Mais c'était une note informe, incomplète et privée de toute forme légale. Il n'en fut tenu aucun compte dans la transaction passée le 30 janvier 1468 (Arch. Thuiset), entre Georges et Urbain (IX, Tabl. V) et Pétremand ci-dessus. L'hoirie d'Urbain I fut partagée également entre les deux branches.

(6) Il laissa aussi quatre fils naturels. Dans la transaction 1468, les deux parties se chargent chacune de deux de ces fils pour les élever, les nourrir, etc.

?

JEANNETTE DE VILLETTE, femme d'Hugues de Grammont, veuve en 1396 (Notes, Arch. Thuiset).

(1) Seigneurie qu'il aurait achetée avec son frère Urbain, d'après la transaction de 1531.

VIII. ROLET OU RODOLPHE DE CHEVRON-VILLETTE.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV PRÉCÉDENT, FILS DE PIERRE.
Son père lui lègue les châteaux de Bonvillard et de Thénézol (il avait une chapelle dans chacun), avec leur juridiction haute, moyenne et basse. Il prêtera hommage noble à son frère, héritier universel du testateur. Premier substitué au testament de Pierre, seigr de Chevron, son frère. C'est notamment en vertu de cet acte qu'après la mort d'Urbain, fils dudit Pierre (degré IX, f° 16), que Georges ci-dessous devint seigr de Chevron. Il épousa : 1° le 15 mars 1405 (Guich. t. III, f° 275), Bonne, fille d'Humbert II de Savoie, seigr d'Arvillard et des Molettes, et de Marguerite de Mouxy. Le 23 janv. 1441 (Arch. Thuiset), elle ratifie un albergement fait par son mari (de concert avec Hugonin, seigr de Lucinge, comme mari de Jeannette, fille de Jacques de Mouxy, chevr), de vignes, entre Aise et Bonneville, par acte passé *apud Marnu*, dans la maison desdits Rolet de Chevron et Bonne de Savoie; 2° Louise, fille de Guy, seigr de Sallenove. Il teste le 19 mars 1444 (Arch. de Giez et de Thuiset), veut être enterré à Tamié, mentionne Humbert, son aïeul, et Pierre, son père, substitue à ses héritiers Urbain de Chevron, puis Pétremand de Chevron, ses neveux, puis le plus rapproché du nom de Chevron-Villette, etc. Il passe carnet d'arrière-fief, le 15 février 1432 (Arch. Thuiset), en faveur du duc Amé, pour le château, biens et juridict. omnim. m. et m. emp., etc., de Bonvillard.

CATHERINE épousa Jean de Savoie, seigr d'Arvillard, dernier du nom. De ce mariage ne vint qu'une fille, Françoise de Savoie, qui épousa François de Chevron-Villette ci-dessous.

MARGUERITE, à Guillaume de Montfalcon, d'où vint Amédée de Montfalcon, évêque de Lausanne, etc.

GUIGUES, seigr de Thénézol, etc., cohéritier universel. Vivait encore en 1456. Il doit être mort avant la transaction de 1468, sans postérité certainement.

IX. GEORGES, seigr de Bonvillard, Bonvillaret, Mercury (1), etc. (puis seigneur de Chevron), cohéritier universel de son père. Le 13 janvier 1454, avec son frère Guigues (Arch. de Giez), ils font une donation à leur frère Urbain destiné à l'Église, auquel, d'après le testament de leur père, ils devaient certaine somme jusqu'au moment où il serait bénéficié. Le 30 janvier 1468 (*Ibid.*), il transige avec Pétremand de Chevron, son cousin (f° 17), à l'effet de partager les biens à eux advenus par la mort de Pierre de Chevron, seigr dudit lieu (et d'Urbain, son fils), portés au Tableau précédent. Ils formèrent deux lots : Chevron advint à Georges et à son frère Humbert; Villette et Giez restèrent à Pétremand. Mais comme ces deux seigneuries ne formaient pas un lot suffisant, Georges assigne à Pétremand des revenus annuels sur la terre de Chevron, appartenant jadis à Rolet ci-dessus, qui, par son testament de 1444, les avait laissés à son fils Guigues. Il est surprenant, pour une date relativement aussi récente, que l'alliance de Georges soit restée inconnue : les généalogistes lui donnent pour femme Marguerite de Rivoire. Comme prétexte de cette assertion, je ne trouve que la transaction du 14 sept. 1531 (citée à Marguerite ci-dessous, f° 19), dans laquelle elle mentionne Marguerite de Rivoire comme son aïeule maternelle. Marguerite de Rivoire, mère de Jeanne de Seyssel ci-dessous, était bien aïeule maternelle de Marguerite de Chevron-Villette, mais en tant que femme de Geoffroy de Seyssel (2).

X. FRANÇOIS, premier Baron de Chevron, seigr de Bonvillard, Arvillard, les Molettes, l'Orme, Thénézol, etc., Chevr, conseiller et chambellan du duc de Savoie (1504), et du roi de France, gouverneur de la Bretagne, grand écuyer de Savoie, 9 février 1507, capitaine de Chambéry, 15 avril 1511, gouverneur de Mondovi, 18 janvier 1514 (Arch. Morand); par lettres patentes du 24 avril 1487 (Arch. Thuiset), érection de Chevron et autres seigneuries unies en baronnie. Il épousa : 1° Françoise, fille et héritière de Jean de Savoie, seigr d'Arvillard, dernière du nom. Elle mourut sans enfants, faisant donation de ses biens à son mari (*Voir* f° 9), qui lui passa reconnaissance et en reçut investiture le 17 juillet 1482, le 8 février 1486 et le 1er février 1497 (*Sommaire des fiefs*); 2° Jeanne, fille de Geoffroy de Seyssel, seigr de St-Cassin et de la Serraz, et de Marguerite de Rivoire. Selon Guichenon, t. III, f° 275, François épousa aussi Françoise Aleman, fille de Jean, chevalier, seigr d'Uriage, et de Catherine de Savoie, fille d'Humbert II de Savoie, seigr d'Arvillard; cette Catherine était belle-sœur de Rolet de Chevron-Villette (qui avait épousé Bonne de Savoie, *voir ci-dessus*), et en outre propre sœur du père et tante de Françoise de Savoie, dame d'Arvillard, déjà mentionnée ci-dessus, laquelle, outre les parentés déjà inscrites plus haut, était donc encore cousine germaine de son mari. Je n'ai pas vu d'autres indications concernant cette alliance, sauf l'autorité de Guichenon, auquel j'en laisse toute responsabilité. François testa le 3 juillet 1515 (Arch. Thuiset). *Voir* l'analyse, note 3, f° 19, et mourut avant le 29 mars 1516 (*Ibid.*).

N. N., fils naturel, né de Ne Marguerite de *Alezano*, des Mis de Ceve. Son père lui lègue une pension, etc., et veut que sa mère soit traitée convenablement comme une demoiselle, comme les parents de la femme de son héritier universel. Probablement le Ne Jacques est celui auquel Jean Amable, dans son testament de 1522, confirme le legs à lui fait par le feu père du testateur. — *Voir ci-contre, au f° 19, le renvoi probable.*

XI. JEAN-ANNABLE, Bon et seigr de Chevron, Arvillard, etc., héritier universel de son père, coseigr de Marthod et de Cornillon. Il épousa, contrat dotal du 8 février 1510 (Arch. Thuiset), Catherine, fille d'Hector de Monteynard, gouverneur d'Asti. Il testa le 5 septembre 1522 (*Ibid.*), voulant être enterré dans sa chapelle de la paroisse d'Arvillard, lieu dit *in Groppeto*, fondée sous le vocable des saints Fabien, Sébastien et Roch, où son héritier universel fera édifier et construire : « unam ecclesiam ad formam et similitudinem « qua ecclesia sancti Johannis Podiigalterii. (Pied-Gautier, dont la charmante façade gothique existe encore) est constructa » qui sera desservie par quatre Franciscains qui diront des messes et des prières chaque jour, pour le repos de l'âme du testateur et de ses prédécesseurs. Lègue à sa femme les châteaux et seigneuries d'Arvillard et des Molettes avec tous biens quelconques en dépendant, en toute propriété; nomme héritier universel Claude de Chevron, son frère, et les siens mâles. A leur défaut, il s'en rapporte aux substitutions faites au testament de François, Bon de Chevron, son père. Il codicille le 7 suivant, maintenant en entier son testament et confirmant les legs faits à sa femme quand même elle se remarierait. Le 31 mars 1527 (*Sommaire des fiefs*), étant déjà remariée à Jean, Cte de Gruyères, elle passe reconnaissance pour Arvillard et les Molettes qu'elle tenait encore lors de la transaction de 1531, outre les seigneuries de Thénézol, Bonvillard, de l'Orme et une partie de Chevron, etc., pour ses reprises dotales (*Voir* MONTEYNARD).

JEANNE. Son père lui lègue 200 florins.

CLAUDE, JEAN (un ou deux ?), ANTOINE. Leur père leur lègue à chacun leur entretien et cinquante écus d'or. Est probablement le Ne Claude de Chevron, dit de Thénézol, qui fut témoin à un contrat de l'an 1568 et au testament de Michel de Chevron-Villette, 1574 (Arch. Thuiset).

(2) Dans la transaction du 2 mai 1556 [Arch. Thuiset] entre Charles-François de Valpergue, Bon de Chevron [*Voir* f° 23], et François de Chevron, Bon de Villette [degré XV, f° 25] sont citées aussi les détractions à faire des dots de Marguerite de la *Ravoire*, femme de George de Chevron, etc., etc. En admettant donc cette Marguerite, je n'ai pu déterminer si c'est une la Ravoire, une Rivoire ou une Rovorée, trois noms qui, traduits du latin, prêtent à une grande confusion.

TABLEAU V.

HUMBERT VII DE CHEVRON-VILLETTE, chevr.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV PRÉCÉDENT, FILS DE PIERRE.
Son père lui lègue les terres de Tarentaise, depuis Cevins, en dessus, et d'Ugine, avec juridiction basse : la haute juridiction, hommages nobles, etc., étant réservés à l'héritier universel du testateur. — Il fut chevalier, seigr de Villette et seigr de Fesson, du chef de sa première femme Hugonette, fille de Ne Antoine Bovet, dame dudit lieu. Il épousa 2°, contrat dotal du 12 décembre 1411, quittance dotale du 20 suivant (Arch. Thuiset), Catherine, fille d'Antoine de Seyssel, seigr d'Aix. Il transige en 1418 (Arch. Savoiroux) avec Rme Rodolphe Bovet, évêque de Belley. Il reçoit, le 10 mars 1423 (Arch. de Giez), reconnaissance pour les biens féodaux qu'il tient à Fesson comme administrateur des biens de ses deux filles conçues de Ne Hugonette, sa feue femme : une partie de ces biens reconnus jadis en faveur d'Antoine de Conflens, seigr de Fesson. Il avait testé en faveur du duc de Savoie; pourtant dans le testament de son frère Pierre (1428), celui-ci paraît en avoir hérité, puisqu'il s'occupe des legs et des dettes de son feu frère Humbert.

URBAIN, légataire au testament de son père, était alors aux écoles. Chanoine-trésorier et sacristain de la collégiale d'Aiguebelle, 1454 (Arch. la Place). Protonot apostolique, abbé commendataire de Tamié, dès 1476 (Arch. Savoiroux), l'était encore le 5 juin 1479 (Arch. Thuiset), jour où il signa, en cette qualité, un acte dans sa maison-forte de Plancherine. Conseiller d'Amédée IX, duc de Savoie. Ambassadeur auprès des seigneurs de Berne et de Fribourg. — Élu évêque de Genève, le 19 juillet 1482, par le Chapitre de la cathédrale dont il était chanoine. Le pape ayant annulé cette élection, l'élu du Chapitre ne siégea pas. — Il fut pourvu, le 29 mai 1483, de l'archevêché de Tarentaise, et ne vivait plus le 16 mars 1484. Par patentes du 5 décembre 1478 (Arch. Thuiset), il fut nommé ambassadeur et mandataire du duc Philibert, auprès des magnifiques seigneurs de Berne.

BONNE, PERNETTE, légataires chacune pour 1,000 florins au testament de leur père. Leur sort m'est inconnu.

PERONNETTE. Est probablem. celle qui est mentionnée dans la transaction, 1531, comme ayant donné ou vendu des biens à Urbain et Georges, frères (ci-contre), fils de feu Rolet de Chevron-Villette, provenus jadis des nobles de Conflens. Elle a dû mourir sans postérité.

MARIE à Bertrand de Duing, seigr de la Val d'Isère (Généal., Arch. Thuis.).

(3) Il teste au couvent de Saint-François de Chambéry . . . « infirmitate oppressus . . sedens vestitus omnibus habilimentis necessariis coloris albi, super uno parvo lecto. » Nomme héritier universel son fils aîné, Jean Annable. Lègue la seigneurie de Bonvillard à son second fils, Claude, plus le château des Echelles, provenu de Jeanne de Seyssel, femme du testateur. Substitue Claude à son frère aîné, puis l'aîné d'Alexandre de Sallenove, né de Marguerite, fille du testateur, à charge de nom et d'armes. A défaut d'héritiers directs, substitue Urbain de Chevron-Villette [Voir au Tableau IV], puis les mâles de Pierre de Chevron, vidomne de Sion [même degré et tableau], puis les mâles du Bon de Menthon, puis ceux du Cte d'Entremont. Dans ce testament, je ne trouve pas trace d'une prétendue cession de ses droits sur Chevron au duc de Savoie. Ses fils acceptèrent ce testament le même jour [3 juillet 1515], et le ratifièrent encore de concert avec Sallenove, leur beau-frère, après la mort du testateur, le 29 mars 1516 [Arch. Thuiset.]

CLAUDE, seigr de Bonvillard et du château des Échelles, puis Bon de Chevron, après la mort de son frère aîné. La juridiction de Bonvillard s'étendait alors dans la paroisse de ce nom, dans celles de Sainte-Hélène des Millières, Notre-Dame de Randens, Aiguebelle et Aython. Il ne fut point marié. Il testa le 25 mars 1523 (Arch. de Thuiset), dans la maison-forte de Mercury, faisant un legs à sa sœur Marguerite. Il prévoyait alors la possibilité d'avoir un fils naturel, ce qui ne se vérifia pas, paraît-il. Il institua héritier son cousin, Urbain de Chevron-Villette, fils d'André (Degré XI, Tableau IV). — Il mourut la même année (4). Dans la transaction, 1531, sa sœur, pour les besoins de sa cause, prétendit qu'il mourut *ab intestat*.

MARGUERITE. Elle épousa, par convention matrimoniale du 21 février 1511 (Arch. de Cour), Alexandre, Bon de Sallenove. Outre sa dot, son père lui légua 3,000 florins et la substitua à ses frères. — Lesdits mariés et Charles de Sallenove, leur fils, transigent, le 19 septembre 1531 (Arch. Thuiset), avec Michel et Jean de Chevron-Villette (Tabl. VII), neveux, fils et héritiers de Rd François, abbé de Cavour, et d'Urbain de Villette, frères, dits de Chevron, seigrs de Villette et de Giez (*Voir* au degré XI, Tableau IV), à propos de la revendication des hoiries de François, Jean-Annable et Claude, Bons de Chevron, père et fils, père et frères de la Dme Marguerite. Les Sallenove, en correspectif de leurs droits et prétentions, reçurent la propriété des biens des Echelles (provenus de Jeanne de Seyssel ci-dessus), le château, biens et mandement de l'Orme, avec juridiction, le château et mandement et juridiction de Thénézol, d'Arvillard et des Molettes, et renoncèrent à toutes prétentions sur Chevron et Bonvillard.

Renvoi probable du degré XI, folio 18.

Ne JACQUES DE CHEVRON, de Thénézol, mort avant 1531, avait épousé Dlle Louise de Setenay. Est probablement le fils naturel de François, premier baron de Chevron, nommé JACQUES au testament de Jean-Annable, 1522.

Ne GASPARD, Ne VIFFREY. Avec leur mère, ils vendent, le 26 août 1531 (Arch. Thuiset), à Ne André Ouvrier, d'Ugine, la 4e partie d'un moulin sous Ugine; albergement passé à Thénézol, près de la maison-forte dudit lieu.

CHARLES, Bon de Sallenove, *figure avec son père et sa mère dans la transaction ci-dessus. Pierre de Montluel, Bon de Châteaufort et Sallenove, comme donataire du susdit Charles, entame un procès en juin 1572* (Arch. Thuiset), *pour l'ouverture des fidéicommis exposés au testament de François de Chevron. Mais Sallenove étant mort sans enfants, le fidéicommis revenait à Urbain II* (f° 17), *héritier substitué.*

(4) Urbain de Chevron-Villette, son héritier, ne voulant accepter son hoirie que sous le bénéfice de la loi, fit régler l'inventaire de ses biens, cette même année 1523 (Arch. Thuiset).

X. Pierre II de Chevron (1er lit)
(Petermann ou Petremand, des Chartes suisses.)
Second fils de Petremand et frère d'André.
Voyez son ascendance au tableau IV.

Vidomne de Sion, Sierre, Ardon et Chamoson en Vallais; il prête reconnaissance à l'évêque de Sion, en 1476, 1481 (abbé Gremaud). Seigneur de Corsinge aux bailliages de Chablais. Il épousa Françoise Tavel des Granges, fille de Guillaume et de Philippine de Châtillon. Cette dernière était veuve de Girard de Nernier, seigr de Corsinge, lequel avait fait donation de Corsinge à sadite femme. Outre ces droits, Pierre de Chevron et Françoise Tavel achetèrent de Pierre de Châtillon ceux qu'il pouvait avoir sur cette seigneurie, le 26 juillet 1466 (*Voir* Châtillon). Ils en passent reconnaissance en 1486. — Le 10 mars 1478 (Arch. de Giez), il passe procuration à Nr et Pre André de Chevron, seigr de Giez, son frère, pour poursuivre tous procès et prendre possession de l'hoirie de Nr et Pre Aymar de Beauvoir, seigr dudit lieu et de la Palud, échue auxdits frères par la succession de Dme Isabelle, fille dudit seigr Aymar, leur mère commune.

?

Philiberte,
première femme de Simon de Illonay, seigr de Saint-Paul, frère de Philippine de Illonay, femme de François de Chevron ci-contre.

Henriette,
fille de Nr Pierre, fils de Nr Petremand de Chevron, vidomne de Sion, épouse, contrat dotal du 6 février 1476 (Arch. Savoiroux), Michel de Gilly, seigr de Rochefort. Elle est autorisée par le Rd Mre Urbain de Chevron, abbé de Tamié, et Nr André de Chevron, fils dudit vidomne.

XI. François de Chevron,
vidomne et sénéchal de Sion, Sierre, etc. Prête hommage à l'évêque de Sion le 21 janvier 1525 (abbé Gremaud). Suivant Grillet (t. III, p. 432), il fut envoyé ambassadeur en France par la République de Vallais et il commanda, en 1528, les troupes des alliés suisses dans les guerres de Lombardie. Suivant Schinner (Pe 275), c'était un homme de belle prestance et de grande taille. Le 9 décembre 1519 (Arch. de Cour), il est investi du château de Corsinge, qu'il a racheté de Philiberte de Naves, femme de Louis de Bonvillars, seigr de Mézières. Il épousa Philippine de Illonay, fille de Georges. Il testa : 1o le 19 juillet 1526; 2o (ou codicilla) le 20 mars 1528 (Arch. Giez). Il veut être enterré dans l'église cathédrale de Sion, au tombeau des vidomnes et sénéchaux, ses prédécesseurs, dans la chapelle de saint Antoine par eux fondée. — Fait un legs à l'église de Saint-Antoine de Sierre, fondée par ses prédécesseurs. Il énumère parmi ses créances trente couronnes d'or qu'il a prêtées à Nr Jean Werraz, « in balneis Leuce in domo ipsius nobilis Johannis. » — Il parle des dettes qu'il a contractées à cause d'un voyage qu'il a fait à Blois pour négocier un traité entre le roi de France et l'évêque de Sion. Il ordonne à Nicolas et Petremand, ses fils, d'épouser Marguerite et Jeanne, filles de Guillaume Tavel, seigr des Granges. Confirme l'institution universelle faite en leur faveur, etc., etc., etc. Il était mort avant la transaction de 1531 (Voir Marguerite, femme du Bon de Sallenove, degré XI. Tabl. V), dans laquelle il est dit qu'il avait cédé ses droits sur Chevron au duc de Savoie. Ces droits, fort hypothétiques, furent payés à ses fils Nicolas et Pétremand.

George,
ecclésiastique, vivait lors du premier testament de son père.

Pétremand.
Son père (1528) lui ordonne de payer les dots dues à Barbe, sœur, et à Barbe, fille du testateur. — Il reçoit, le 22 septembre 1529 (Arch. Thuiset), avec son frère Nicolas, paiement de 2,000 écus d'or à eux dus pour la cession de leurs droits sur Chevron faite par leur père au duc de Savoie. — Il épousa Jeanne Tavel, sœur de Marguerite ci-contre, et mourut sans postérité.

XII. Nicolas de Chevron,
vidomne et sénéchal de Sion, seigr de Corsinge, seigneurie qu'il vendit le 16 juillet 1529, alias 16 juillet 1533 (Inventaire, arch. Thuiset), à Nr François Fornerat. Il prête hommage à l'évêque de Sion, le 24 janvier 1558. Le 29 janvier 1534, il vend à la commune de Sierre le vidomnat, sauf la juridiction. Le 13 janvier 1560, il vend à la ville de Sion le vidomnat de ce lieu. Le 22 mars 1577, il donne la sénéchalie de Sion à son petit-neveu François de Monthey. Il teste, en 1577, en faveur de ses petits-neveux ci-dessous. Il avait aussi aliéné le vidomnat de Viège. A sa mort, il ne lui restait que les droits honorifiques et la juridiction du vidomnat de Sierre, qui passèrent à Jean de Monthey (Notes de M. l'abbé Gremaud). Il avait aussi vendu une rente, avec le fonds et la seigneurie dans la vallée des Ormonts, aux seigneurs de Berne (Hisely, *Hist. de Grugères*, t. III, Pe 305). — Il épousa Marguerite, fille de Nr Guillaume Tavel et de Claire de Rovorée (Galiffe, I, 243. — (*Id.*, abbé Gremaud). Il mourut sans enfants.

Tableau VI.

(Continuation et fin des vidomnes de Sion.)

Voir Pe 16.

Barbe,
femme de Nr François de Valleyse, de la Val-d'Aoste. Son frère (1529) reconnaît devoir sa dot qui sera payée sur les terres d'Ardon et de Chamoson. Elle teste le 1er avril 1545 (abbé Gremaud) en faveur de son neveu Nicolas.

N. N.,
femme de procide Jean Emeric, de Sierre, dont la fille, Nr Barbille, est légataire au testament de son oncle François (1529).

Guillermine.
Nommée au testament de son père, 1526.

Barbe,
Femme de Nr et Pre François de Monthey (en 1523, abbé Gremaud), de Leytron, vidomne de Martigny, témoin au codicille de l'an 1528. En vertu de cet acte, il lui fut donné 300 florins d'or outre la dot promise, qui sera payée sur les biens du testateur, situés au mandement d'Aigle, sous la domination des magnifiques seigneurs de Berne.

Barthélemy de Monthey (de Montheolo)
épousa Marguerite, fille de Pierre de Rovorée, en
1563 (abbé Gremaud).

François,
vidomne d'Ardon, de Chamoson, sénéchal de Sion.

Jean,
vidomne de Leytron, Martigny et Sierre.

Barbe
(abbé Gremaud).

BARBE.
Selon une vieille généalogie, fille du 1er lit, épousa, avant 1522, Nr Aynard Benoît de Grésy.

XII. MICHEL DE CHEVRON-VILLETTE.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV, FILS AINÉ D'URBAIN II.
Bon et seigr de Chevron, seigr de Bonvillard, Meyeury, etc. Procède, le 14 mai 1550 (Arch. Thuiset), aux partages de l'hoirie paternelle avec Jean son frère. Il a, pour sa part, la baronnie, conseigneurie et juridiction de Chevron, seigneurie et juridiction de Bonvillard, les moulins d'Aiguebelle, la troisième part de la moitié de la seigneurie et juridiction de l'Orme (rachetée par lesdits frères des seigrs de Mathusrait et de la Chaulnyère, plus loin Saulnyère), indivise avec le seigr de Fançon, lequel tient l'autre moitié, avec châteaux, fiefs, hommages, etc., relevant desdites seigneuries. Laissent en indivision les droits à répéter sur la baronnie de Chevron, autres que ceux ci-dessus, le droit de rachat de l'autre moitié de la seigneurie de l'Orme, etc. Il fut ambassadeur de Savoie aux conférences de Lausanne, en 1564 (Guich., II, 259) et au traité de Thonon, 1569 (Grillet, III, 433). Il épousa, contrat dotal du 31 décembre 1529 (Arch. de Gex), Béatrix, fille d'Amédée, seigr de Dérée, et sœur de Philippe, mari de Bonaventure ci-contre. Il testa le 28 février 1574 (Arch. de Thuiset), nommant ses trois fils héritiers universels, et voulant qu'Hector, l'aîné, ait pour sa part la baronnie de Chevron. Il substitue à ses héritiers universels Amédée et Bernard de Chevron-Villette, ses neveux (*Voir* au Tableau suivant). Il mourut avant 1588. Béatrix testa le 10 mai 1575 (Arch. de Gex).

CLAUDINE-FRANÇOISE
héritière particulière de sa mère, épousa, avant 1575, Nicolas de Montmayeur, seigr du Cresl et de l'Etoile.

JEAN,
cohéritier universel de son père, abbé de Tamié, élu le 20 février 1584 ou 1585 (1), démissionnaire en 1593 ou 1595. Il mourut à Bonvillard, dont il était conseigneur (Besson, *Mém.*, 239. — Burnier, *Tamié*, Pr 70). Représente son frère Jean-Louis, dans un acte relatif à Bonvillard, en 1602 (Arch. Thuiset).

(1) Il fut pourvu aussi du prieuré de Bonneguette et d'Allonde, par patentes du 1er décembre 1580 (Arch. Thuiset).

XIII. HECTOR DE CHEVRON-VILLETTE,
Bon et seigr de Chevron, seigr de Dérée, Consr d'Etat de S. A., grand chambellan par patentes du 1er mai 1601, premier maître d'hôtel du prince de Piémont, premier chevalier d'honneur au Sénat, par décret du 1er mai 1606 (Arch. Thuiset), gouverneur des princes de Savoie, etc., cohéritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 15 mai 1572 (Arch. de Gex), Jeanne de Menthon, fille de Bernard, Bon dudit lieu. Le 1er février 1602 (Arch. de Gex), il promit à Amédée, Bon de Villette, son cousin germain (Voir Tableau suivant), 20,000 florins. Celui-ci avait renoncé à tous droits et prétentions en sa faveur dans la baronnie de Chevron. — Il testa le 14 juill. 1608 (Arch. de Gex). Elle, veuve, le 28 oct. 1620 (Arch. Morand), 2 avril 1622, suivant les Mats de Comnène, qui la qualifie de Dne du Vuache. Elle codicilla le 3 mars 1623 (Arch. de Gex). Le 21 novembre 1585 (Arch. Thuiset), en garantie d'un prêt de 1,200 florins, il avait remis à Bérard Reydet, bourgeois d'Aiguebelle, la clergie et curialité dudit Aiguebelle.

PROSPER
(second fils), dit le Bon de Chevron, cohéritier universel de sa mère, seigr de Dérée, chevalier, grand croix des SS. Maurice et Lazare, premier maître d'hôtel du cardinal prince de Savoie, gouverneur de Carmagnola. Il épousa Victoire, fille du capitaine Félix Borella. Il testa le 26 août 1628 et encore le 20 avril 1630 (Mats. Comnène) et mourut à Turin, le 4 avril 1632. Sa veuve se remaria en Piémont.

CATHERINE LA CROIX,
fille naturelle. Son père lui légue (1630) 200 ducatons pour acheter la grange de Setheney pour sa dot.

XIV. BERNARD DE CHEVRON-VILLETTE,
Bon et seigr de Chevron, de Dérée, etc., gentilhomme ordinaire de S. A., chevalier au Sénat, etc. Il épousa, contrat dotal du 23 juin 1608 (Arch. de Gex), Charlotte-Emmanuelle de Chabod, fille de Guillaume François, Cte de Saint-Maurice, et de Marguerite de Seyssel. Mort avant 1620. Selon Comnène, « elle luy fict trois fils et deux filles. » Dans un autre endroit le même généalogiste (Mats. Arch. Thuiset) ne lui donne que deux fils et deux filles.
Dne Benoîte Vorsier, veuve de Gaspard de Montmayeur, seigneur de Cresl et de la maison-forte d'Aiguebianche, dans son testament du 16 août 1630, nomma héritière pour 1/3 Charlotte de Chabod, et pour les deux autres 1/3, les enfants que Charlotte avait de feu Bernard, Bon de Chevron (Arch. Thuiset).

HENRI SIGISMOND
Vivait en 1620. Mort âgé de dix ans environ.

XV. GASPARD DE CHEVRON-VILLETTE,
Bon et seigr de Chevron. Il mourut en avril 1630, à dix-sept ans environ, selon de vieux mémoires. Il est pourtant certain qu'il était mort avant la transaction du 3 décembre 1629 (Arch. Penna), entre sa mère et Claire-Marguerite de Challant, femme de Gaspard, Bon de Chevron-Villette (Tableau VIII).

SEIGNEURIE DE BONVILLARD. — Jean-Louis de Chevron (XIII) la vendit avec ses fiefs, rentes, hommages, revenus, etc., etc., à Nr César d'Orlier, et la lui racheta (de 1600 à 1622). Elle passa ensuite à Gaspard (XV), fils de Bernard. — Prosper de Chevron-Villette (XIV), seigr de Dérée, seul survivant des mâles de cette branche et en ayant recueilli les fidéicommis, vendit Bonvillard à Charlotte-Emmanuelle de Chabod, veuve (en premières noces, *née*) de Bernard, Bon de Chevron (XIV), avec tous les droits pouvant lui appartenir en vertu desdits fidéicommis, par acte du 24 janvier 1631 (*Procédures*, Arch. Thuiset). Une partie du prix était attribuée, par le vendeur, pour le paiement de la dot de sa fille naturelle, prix qui devait être remis entre les mains de l'archevêque de Tarentaise, frère du vendeur.
Charlotte de Chabod la revendit, le 4 février 1634 (*Procédures. Ibid.*), à Charles-Philibert de la Forest, seigr de Saumont et de Murs. Celui-ci, dès 1635, se qualifiait de seigr de Bonvillard et la laissa dans son hoirie au seigr de Saumont, son fils. Ce dernier, en 1678, 1688, était recherché par le procureur patrimonial réclamant le paiement des lauds, pour la transmission de Chabod à la Forest (Arch. Thuiset. *Ex quibus*).
(*Voir* aux Fiefs, BONVILLARD). — Ce fragment est inséré ici pour expliquer la transmission avec la filiation.

TABLEAU VII.

JEAN III DE CHEVRON-VILLETTE.
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

BONAVENTURE,
légataire de son père en 1565. Elle épousa : 1° Philippe, seigr de Dérée, contrat dotal du 24 décembre 1538 ; 2° Melchior de Sionnaz de Vallières, avec lequel elle vivait en 1540 ; 3° Pierre de Monthoux, seigr dudit lieu ; 4° Jacques de la Flèchère. Elle a l'insigne honneur d'avoir été, par son second mari, la grand'mère (et marraine) de notre grand saint François de Sales.

JEAN-LOUIS, dit DE CHEVRON,
troisième fils, cohéritier universel de ses père et mère, seigr de Bonvillard. Il épousa : 1°, contrat dotal du 9 mai 1592 (Arch. Bonnefoy), Claudine Sellliard, fille de Nr Jean, seigr de Miribel, de Sallanches ; 2° Jeanne de Ramus, fille de Nr Claude Annibal, seigr de Meral, veuve de Nr Jean-Baptiste de la Palud, le 24 juin 1618 (Mats Comnène, arch. Thuiset). Mort sans postérité.

MICHELLE,
héritière particulière de sa mère, épousa, avant 1575, Nr François de Valence, seigr de Geuffy, qui la nomme dans son testament du 25 octobre 1585 (Arch. de la Serraz et Manuel).

FRANÇOISE,
héritière particulière de sa mère, n'était pas mariée alors et n'a pas dû se marier.

PERNETTE,
légataire de ses père et mère. Elle épousa, par contrat dotal du 5 février 1588 (Arch. de Thuiset), Nr Janus de la Faverge, seigr de Cornaud. Ses frères lui constituent 1,200 écus d'or pour dot, plus son trousseau. A en juger par plusieurs lettres d'elle (Bibliothèque Thuiset), l'esprit de cette dame était fort cultivé.

BENOÎT-THÉOPHILE,
cohéritier universel de sa mère. « Il tombat le « 21 septembre 1598, âgé de quatre ans, de la « grande tour du chasteau de Chevron sans s'estre « rien ayant este veu par sa mere à Notre-Dame « de Mians, ainsi que le tableau qui y est. » (Mats Comnène, 10 juillet 1620, Arch. Thuiset). Religieux bénédictin, protonotaire apostolique, doyen d'Annecy, prieur de Talloire, puis, en 1632, archevêque de Tarentaise. Mort en odeur de sainteté le 16 juin 1658.

SÉBASTIENNE
épousa, contrat de mariage du 21 janv. 1605 (Arch. de Gex), Nicolas de Michaille, seigr d'Outrechaise, dont elle eut Claudine, qui fut Cse de Menthon.

AIMÉE
épousa le Mis Malaspina, dit Opizzo, seigr de Licima au duché de Modène, dont elle eut Maurice, Mis Malaspina (Mats Comnène, Arch. Thuiset).

PHILIPPE,
mort à Turin, enterré à l'église métropolitaine de Saint-Jean, le 22 juillet 1615. Les généalogies marquent qu'il était chevalier de Malte. Sans contester ce fait, je dois dire que ses preuves n'existent pas aux archives de la langue d'Auvergne. Dans tous les cas il ne devait être que chevalier de minorité, ou prétendant à la chevalerie.

N. N.,
Troisième fils indiqué par Comnène. S'il a vécu, était mort avant 1620.

JEANNE-FRANÇOISE
épousa Charles François, des Cses de Valperga, en Piémont. Par l'extinction de cette branche, en la personne de cette dame, la baronnie de Chevron et les autres biens de la famille passèrent (malgré les fidéicommis qui en assuraient la possession aux mâles du sang de Chevron-Villette) aux Valperga qui en prirent possession. François de Chevron, Bon de Villette (Degré XV, Tableau suivant), revendiqua l'hoirie : il paraît avoir obtenu du Sénat de Savoie des arrêts favorables en juillet 1661 et janvier 1664, mais non la restitution des biens. Finalement, par transaction du 2 mai 1666 (Arch. du Sénat de Savoie), Valperga garda la baronnie de Chevron et remit à François de Chevron-Villette les seigneuries de Thénézol et de Marthod. Les Valperga prirent le nom de Chevron.

CLAUDINE-FRANÇOISE,
morte sans alliance.

FRANÇOISE-MARIE
de Valperga de Chevron à François, Cte de Sales.

PERCEVAL (Maurice, selon Comnène), de Valperga, Bon de Chevron, à Lucrèce Bens. Mort en août 1655 au siège de Pavie, avant son père.

PHILIPPE DE VALPERGA,
dit le Cte de Chevron, épousa Catherine Bertrand de Chamousset. Morte en 1757.

CONSTANTIN BENOÎT,
mort sans enfants.

CHARLES-MAURICE ALEXANDRE,
Bon de Chevron (1),
épousa Claudine-Hyacinthe, fille du Cte Thomas Amé de Valperga et de Jeanne Françoise Bens.

GUILLAUME-FRANÇOIS
posséda la terre et seigneurie de Chevron.

THOMAS-AMÉDÉE DE VALPERGUE,
baron de Chevron, etc.

(1) Il céda, le 24 avril 1684, tous ses droits et prétentions sur la terre de Chevron, s'en réservant seulement le titre, à Philippe de Valperga, son oncle (Mémoire, arch. Penna), contre des biens situés en Piémont.

Tableau VIII.

? Rd Urbain de Villette. Selon les msts de l'abbé Bonnefoy (Arch. de Thuis.), fils illégitime (pas dit de qui) religieux de Tamié, élu abbé le 30 mai 1492, mort le 19 février 1505.

? Rd Jean-François de Chevron, abbé de Tamié en 1505, 1506 (Besson, p. 239).

XII. Jean III de Chevron-Villette.
Voir son ascendance au tableau IV. IIme fils d'Urbain.
Son père lui laissa les seigneuries de Villette, juridiction et clavarie dudit lieu, de Giez, de Pontveyre (seigneurie et juridiction unie à celle de Giez), d'Hauteville (provenue des du Fresnoy), la coseigneurie de l'Orme, maison d'Ayme, etc. Il acheta la seigneurie de Marcier le 21 juin 1550 (Arch. de Giez), près Faverges, de Pierre et Charles de Menthon frères, seigrs de Montrottier. Il vendit et racheta la seigneurie de Villette le 14 sept. 1554 (Voir Provence). — Il épousa : 1o contrat dotal du 18 (alias, 19, Arch. Thuiset) février 1550 (Arch. de Giez), Louise de Menthon, fille de François, Bon de Covette; 2o Alexandrine de Menthon, fille de Jean, seigr de Savigny, contrat dotal du 30 mai 1558 (*Ibid.*) [Elle se remaria avec Henri de Livron, seigr de Confignon, avant 1566.] Jean III teste le 3 juin 1563 (*Ibid.* et Pr. de Malte), et mourut peu de temps après. — Il vend la seigneurie et maison-forte d'Hauteville à Philippine de la Forest, veuve de François-Philibert de Crans, le 9 mars 1559 (Arch. de Giez).

Jeanne-Françoise (premier lit), religieuse au Beton.
Elle fait, le 3 nov. 1575 (Arch. Thuiset), cession de tous ses biens à son frère Amédée, moyennant sa dot et pension pour se mettre « en la religion de Betton, où elle « a dévotion d'aller. »

Charlotte à François de Livron (*Pourpris historique*) Contrat de mariage du 20 février 1585 (Arch. de Giez).

Jeanne à Charles-Emmanuel de Perrucard, seigr de Ballon, contrat dotal du 30 avril 1586 (Arch. Thuis.).

Bernard, coseigneur de Giez et Pontverre. Il épousa, contrat dotal du 9 juin 1587 (Arch. Thuiset), Blanche de Chastelus en Nivernais, veuve de François d'Aulnay. Il teste, le 6 déc. 1596 (Arch. de Giez), en faveur de son frère Amédée et meurt sans postérité. — Sa veuve passa en troisième noces à Philippe de Thoyre, seigr de Boussy, dont elle était veuve en 1614.

XIII. Amédée III de Chevron-Villette,
Bon de Villette, seigr desdits lieux [L'érection en baronnie est du 1er avril 1604] (Arch. Thuiset), conseiller et maître d'hôtel, chambellan et majordome de S. A., ambassadeur en Suisse, surintendant général des mines de Savoie, chef des troupes en Tarentaise, etc. Il épousa, contrat dotal du 22 novembre 1579 (Pr. de Malte), Marguerite de Pingon, fille de Philibert, Bon de Cusy, dame d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie. Il testa le 15 juill. 1621 et mourut peu de jours après. — Les preuves de Malte de Hyacinthe de Chevron-Villette, son arrière-petit-fils, remontent jusqu'à lui.

Jacques, mort étudiant à l'Université de Paris.

Philiberte à Ne Antoine de Cerisier, contrat de mariage du dernier octobre 1593? (Pr. de Malte). Ses deux filles Michelle et Françoise sont nommées au testament de leur oncle Bernard.

Adrienne, religieuse à Sainte-Claire d'Annecy, 1597-1621 (Arch. de Giez).

Charlotte à Amédée de Bertrand, seigr de Chamousset, dont elle était veuve en l'année 1625.

Antoinette-Philiberte, religieuse à l'abbaye de Château-Châlons, 1599-1606 (Arch. de Giez).

Louise, morte jeune. Vivait en 1621.

XIV. Melchior (fils aîné), mort jeune à l'Université de Tournon.

Gaspard, Bon et seigr desdits lieux, conseiller et chambellan de S. A., etc. Il vendit, le 9 septembre 1624 (Arch. du Sénat de Savoie), à Ne Claude de Cluses, la rente, seigneurie et juridiction de Giez et Pontverre. Il épousa, contrat dotal du 11 mars 1613 (Pr. de Malte), Claire-Marguerite, fille de Georges de Challant, gouverneur et lieutenant général du duché d'Aoste, etc., et d'Adrienne Costa de la Trinité. Mort avant le 30 avril 1647, jour où (Arch. Thuiset) sa veuve est nommée curatrice *ad lites*, de son fils François, encore mineur. Il est mort le 6 mars 1646 (dit dans une requête du 29 janvier 1649 (Arch. Pensa).

? ? Amédée de Chevron de Villette. Lettres de D. Amédée de Savoie, Mis de Saint-Rambert, du 27 février 1691 (Arch. de Giez), le nommant chef et capitaine de l'infanterie de Tarentaise.

Adrienne épousa, contrat dotal du 12 septembre 1629 (Arch. de Giez), Jacques-Antoine de Loche, seigr de Servoz, etc. Le contrat est passé dans la maison-forte de Villette.

Claude-Amédée. Mort en bas âge.

XV. François, Bon de Villette,
seigr de Thénézol et Marthod, etc., né en 1630 (Msts de Besson). Il ép.: 1o Thomasse-Danielle de Varax, veuve de Messire Jean-François Garnerin, président à la Chambre des Comptes. Elle testa le 17 décembre 1684 (Arch. de Giez), et mourut (sans enfants) le 21 suivant (Reg. Par. de Giez); 2o contrat de mariage du 7 avril 1685 (Pr. de Malte), Françoise-Marie de Riddes de Belletour. Il testa le 20 janv. 1696 (*Ibid.*) et sa femme, veuve dès l'an 1700, testa le 15 juin 1726 (*Ibid.*). — Elle était dame d'honneur de la princesse de Soissons. — Étant en 1666 le seul mâle du nom de Chevron-Villette, il revendiqua sur les Valperga la seigneurie de Chevron, en vertu du testament de ses prédécesseurs (*Voir* Tableau VII). Après des procédures dont on trouvera le détail à l'histoire du fief de Chevron (*Voir Fiefs*), il finit par transiger, le 2 mai 1666 (Arch. du Sénat de Savoie), avec les seigrs de Valperga, qui gardèrent la seigneurie de Chevron et remirent à François ci-dessus, les seigneuries, terres et biens de Thénézol et de Marthod.

Philiberte-Françoise, baptisée le 24 mars 1626 (Registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy). Elle eut, d'après une vieille généalog., six autres sœurs: Luciane, Bonne, Claudine, Catherine, Marie et Marguerite, toutes mortes jeunes d'une épidémie.

François Joseph né le 29 mai, baptisé le 7 juin 1686 (Registres paroissiaux de Giez), était déjà mort avant le testament de sa mère, 1726.

XVI. Georges-François-Joseph, baptisé le 11 juin 1687 (Reg. Par. de Giez). Était l'aîné, en 1726; mais comme il montrait peu de dispositions, sa mère lui substitua son frère François-Michel. Il vivait encore en 1723. Dans la donation faite à Hyacinthe par François-Michel, ce dernier stipule une pension de 2,000 livres payable à leur frère Georges.

François, Bon de Villette, seigr desdits lieux, baptisé le 19 décembre 1689 (Registres paroissiaux de Giez), héritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, sur ses vieux jours, Benoîte Collomb, veuve de l'avocat Rosset, d'Annecy. Il fit donation universelle de tous ses biens à son frère Hyacinthe dans le contrat de mariage de celui-ci. Par son testament du 8 mai 1745 (Arch. de Giez), il nomma héritier universel Charles-François, l'aîné de ses neveux. — Il mourut sans postérité.

Claude-Gaspard, baptisé le 3 avril 1696 (Registres paroissiaux de Giez). Est le posthume mentionné en l'acte de tutelle. Suivant toute probabilité, mort jeune.

N. N., mort très jeune, 13 juin 1688 (Regist. Paroiss. de Giez).

Anne, enterrée le 31 oct. 1691 (Regist. Par. de Giez).

Hyacinthe, Bon de Villette, seigr desdits lieux (donataire de son frère François), né le 5, baptisé le 6 février 1691 (Pr. de Malte), premier écuyer de S. A. R., grand-maître de la garderobe, gentilhomme de la Chambre, colonel du régiment de Tarentaise, 8 février 1734 (lieutenant-colonel, 28 avril 1731), puis brigadier dans les armées. Fit ses preuves de noblesse pour la chevalerie de justice des saints Maurice et Lazare (Arch. de Giez). Il devint commandeur de cet ordre (de San-Secondo, par une bulle du 26 mai 1731. Arch. de Giez). Il épousa, contrat de mariage du 5 septembre 1728 (Arch. de Thuiset), marié le 16 octobre (Reg. Par. d'Aix), Françoise Hyéronime, fille de Pierre Anselme, Cte de Montjoye, laquelle, par la mort de son frère, devint héritière du comté de Montjoye, etc. — Par ce même contrat, Hyacinthe reçut de son frère aîné, Michel, donation universelle de ses biens. — Il mourut à Suze, en janvier 1743. — Jusqu'à son mariage, Hyacinthe était chevalier de Malte. Il avait fait ses preuves en septembre 1716 (Arch. du département du Rhône). Selon les décrets sur la matière, l'inventaire des titres appuyant les preuves testimoniales devait être envoyé à Malte. Mais le Roi se trouvant alors à Chambéry envoya chercher, le 11 septembre 1716, les chevaliers délégués aux preuves (*Ibid.*), leur marquant son désir que la commission fût expédiée et les preuves faites le plus vite possible. Les chevaliers arguant des difficultés ci-dessus, provenant surtout de ce que les Challant en procès avec les Chevron refusaient communication des titres, le Roi leur assura qu'à sa connaissance les Challant étaient la plus ancienne famille du duché d'Aoste ; que toutes les autres maisons dont on demandait les preuves et notamment la famille du postulant, étaient des plus anciennes et des plus illustres de ses États. D'après cette parole royale, tous les témoins aux preuves testimoniales déclarant la même chose, les commissaires délégués passèrent outre, malgré l'absence des formalités requises. — Hyacinthe continua la famille. — Voir sa descendance au tableau suivant.

Claudine-Antoinette, née le 16 février 1695. Baptisée le 22 (Registres paroissiaux de Giez).

(1) Pour mettre fin à de longues contestations entre lui et Pierre de Duingt-Maréchal, comte de la Val-d'Isère et vicomte de Tarentaise, au sujet de la juridiction, fiefs, hommages, droits qu'Amédée de Chevron, Bon de Villette, possédait dans les paroisses de Montvalezan-sur-Séez, Sainte-Foy, Villaroger, Tignes et la Val-d'Isère, incluses dans la terre et juridiction limitée du comte de la Val-d'Isère, Amédée de Chevron les lui vend, ensuite d'une transaction du 16 mai 1617 (Arch. Thuiset), pour le prix de 2,580 ducatons de 7 florins. — Il se réserve seulement la dîme qu'il percevait dans la paroisse de Séez, et l'hommage d'un François Greloteray, demeurant au pays d'Allemagne. Cette vente portant sur des biens constituant une rente dite de Villette, ne comprenait point Villette, où Amédée réserva tous ses droits de juridiction, abandonnant seulement au comte de la Val-d'Isère la connaissance des faits délictueux commis dans le territoire de la Val-d'Isère.

XVI. Hyacinthe, Bon de Villette.
Voir son article et son ascendance au tableau VIII.

Charles-Emmanuel.
Cérémonies baptismales du 26 janvier 1735 (Registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy). Mort sans postérité.

XVII. Charles-François,
Bon de Villette et de l'Orme, comte de Montjoye, seigr de Giez, Pontverre, Planaise, etc., né le 21, baptisé le 22 mars 1734 (Registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy). Premier écuyer et gentilhomme de la Chambre, chambellan de S. M., commandeur des SS. Maurice et Lazare, colonel de cavalerie, lieutenant de la compagnie des gentilshommes de la garde, etc. Il épousa, le 21 septembre 1774, à Pignerol (Msts abbé Bonnefoy, arch. Thuiset), Anne-Marie-Victoire de Chabod, fille du Mis de Saint-Maurice. La bénédiction nuptiale fut donnée par Mgr Jean-Baptiste d'Orlier, évêque de Pignerol. Il testa le 25 septembre 1780 (*Ibid.*) et mourut peu après. Sa veuve mourut le 25 novembre 1783 (Registres paroissiaux de Chambéry).

Jean-Henri, Bon de Chevron-Villette,
né le 8 février 1778 (Registres paroissiaux de Saint-François de Chambéry), aide de camp du roi Victor-Emmanuel, lieutenant général, grand-maître de la garde-robe, grand cordon des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Malte, mort en 1858 sans avoir été marié. Pendant l'occupation française il a dû obtenir le titre de Bon de l'Empire; du moins j'ai dans mes archives l'inventaire des titres qu'il avait produits (sans date) pour appuyer sa demande.

XVIII. Marie-François-Sébastien-Joseph-Théophile,
comte, baron et seigneur dedits lieux, né le 22, baptisé le 23 novembre 1775 à Giez (Arch. de Giez), adjudant-général, chef de l'état-major de la division de Savoie, en 1823, chevalier des SS. Maurice et Lazare, de Charles III, etc. Il épousa, en 1804, Antoinette-Alexandrine-Pauline-Ernestine de Dompierre, dame de palais de S. M. la reine Christine, dame de la Croix étoilée d'Autriche, morte à Giez en 1848.
Le conseil de ville de Chambéry lui fit don d'une médaille en commémoration de ce que le comte de Villette avait fait auprès des ministres des puissances alliées pour la restitution de la Savoie à ses princes légitimes, le 31 mai 1816 (Arch. de Giez). — Il est mort à Chambéry le 19 février 1829.

Raoul,
page de S. M. le roi Charles-Félix, mort en 1827 à l'Académie militaire de Turin, avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie.

XIX. Théophile-Victor, comte de Chevron-Villette,
né le 16 août 1806 à Giez, page des rois Victor-Emmanuel et Charles-Félix, officier dans le régiment des dragons de Gênes, attaché de légation en Suisse, Bavière et Prusse, écuyer du roi Charles-Albert, gentilhomme de la Chambre, député au Parlement Sarde, etc. Il a épousé, le 18 juillet 1842, Idalie, fille du Bon Otton de Guillet de Monthoux, lieutenant général au service de France, morte à Giez le 29 mai 1871.

Stanislas-Laurent,
né à Giez le 17 décembre 1847, officier de marine au service d'Italie, décoré du grand Medjidié, etc.

XX. Charles-Albert, comte de Chevron-Villette,
filleul de LL. MM. le Roi et la Reine, né à Chambéry, le 7 novembre 1843, conseiller général du canton de Faverges. Il a épousé, en septembre 1875, Louise Fromentin de Saint-Charles.

XXI. Alexandrine,
née en juillet 1876.

Tableau IX.

François-Sébastien,
né le 20 décembre 1736 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), qualifié de comte de Villette, colonel commandant le régiment provincial de Maurienne par brevet du 5 octobre 1789 (Arch. de Giez), épousa, le 27 avril 1779 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry) Frédérique-Augusta-Marie, fille de Claude-Marie, Cte de Bellegarde, et de Marie Aurore, Cnesse Rutowska, fille légitimée d'Auguste III, roi de Pologne. (Voir Noyel-Bellegarde). Il mourut sans postérité, après le 4 germinal an III, époque où il était prisonnier de guerre à Gap.

François-Philibert,
né le 1er avril 1740 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy). Mort sans postérité.

Charles,
né le 10 février 1779 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), major au service d'Autriche, chambellan de l'empereur, marié morganatiquement à Genève, vers 1816, avec Mme la Cnesse Bathiany. Mort sans postérité vers 1838.

Élise-Marie-Thérèse-Perrine-Catherine-Josephte-Victoire,
née le 22 fév. 1777 (Reg. Par. de Giez), épousa, le 6 janvier 1803, le Mis Charles-François d'Angennes de Rambouillet.

Victor-Maurice,
né le 4 juin 1780 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry). Vivait encore en 1823, parrain de sa nièce Elise-Marie-Thérèse-Victorine, ci-dessous (*Ib.*). Mort sans postérité.

Élise-Marie-Thérèse-Victorine-Mathilde,
née le 6 janvier 1823 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), épousa, en septembre 1836, le Bon Alexandre de Viry. Morte en octobre 1857.

Thérèse,
épousa, en 1853, le Bon Joseph de Rochette, officier de marine, commandant le port de Gênes. Morts tous deux en cette ville, du choléra, dans la nuit du 26 août 1855.

Thérèse,
morte en bas âge à Dijon.

Mathilde-Gertrude-Françoise,
née à Giez le 9 mars 1845.

Bernard-François-Auguste,
né à Giez le 9 février 1852. Engagé volontaire, blessé grièvement au combat de la Malmaison le 21 octobre 1870, décoré de la médaille militaire. Il a épousé, le 24 octobre 1876, Marie-Edwige-Marguerite, fille du Cte Antoine Nobert Patek de Prawdzic.

?

HUMBERT DE VILLETTE.
Selon quelques généalogistes, serait Humbert II (tableau III), qui fut, en effet, père d'un Théobald ou Thibaud.

THÉOBALD DE VILLETTE.
Nous avons vu au tabl. III que Théobald (fils d'Humbert II), auquel son père laissa Chevron, paraît être mort avant 1257, époque où son frère Henri possédait Chevron. — Notre Théobald se dit dans son testament fils d'un Humbert. Mais en considérant la date un peu tardive de ce testament et l'absence de toute indication établissant la possession de biens à Rumilly dans la branche de Chevron, je préférerais le faire descendre d'un des trois autres Humbert, vivant au treizième siècle (voir tableau III). Quoi qu'il en soit, Théobald, fils d'Humbert de Villette, testa, d'après l'inventaire officiel de 1771 (Arch. Thuiset et Giez), le 1er mars 1298.

?

THÉOBALD DE VILLETTE
épousa une fille de Nr Guillaume Grossi de Valdigne, selon toute probabilité, sœur de St Pierre III, archevêque de Tarentaise.

PIERRE DE VILLETTE.
Saint Pierre III, archevêque de Tarentaise, dans son testament ouvert le 6 des kalendes d'août 1283 (Besson, Preuves 405), lègue 100 livres viennoises à Pierre de Villette, *son neveu*.

?

PIERRE DE VILLETTE,
mort avant 1342.

PIERRE DE VILLETTE.
Son père lui lègue les biens de Tarentaise, de Maurienne et du Décanat de Savoie (Dioc. de Grenoble).

RICHARD DE VILLETTE.
Son père lui lègue ses biens du Genevois, de Rumilly, les féautés des vassaux, etc. Un Richard de Villette est fidéjusseur avec Théobald de Villette, au contrat de mariage de Thomas de Menthon et Merande de Villette (mss. Besson).

THÉOBALD DE VILLETTE,
coseigr de Saint-Pierre de Soucy et de Puteville, 16 janvier 1335 (Arch. Thuiset). Il épouse, contrat dotal du 27 août 1342 (*Ibid.*), Alix, fille d'Hugonin, fils d'Humbert de Montmayeur : il promet d'assurer aux deux premiers mâles à naître d'eux 80 livres viennoises de revenu annuel, avec fief et sa maison de Puteville, les revenus des biens du mandement de la Rochette, excepté dans la paroisse de Saint-Pierre de Soucy ; s'ils ne sont pas suffisants auxdits lieux, à prendre aux biens du bailliage de Savoie. Messrs Vulliclme de Chevron, chanoine de Besançon et Jean de Chevron, son frère (tableau III), sont fidéjusseurs dudit Théobald, le 26 septembre suivant (*Ibid.*), époque où le mariage n'était pas encore célébré. Le 2 novembre 1350 (*Ibid.*), il reconnaît avoir reçu le plait à lui dû comme coseigneur de Saint-Pierre de Soucy, à cause de la mort de Richard Gallier de Chamoux, son vassal. Encore qualifié coseigneur de Saint-Pierre de Soucy dans un acte du 24 janvier 1337 (*Ibid.*), et dans un autre du 14 novembre 1343 (*Ibid.*), par lequel il achète d'Hugonet de Montmayeur, son beau-frère, et lui alberge des biens et un moulin à Villarsallet sur le Gelon, qu'il revendit ensuite à Jacques de Clermont, chevalier, le 19 août 1350 (*Ibid.*). Mort avant 1362.

?

JEAN DE VILLETTE, chevr,
épousa Andriette de Montmayeur. Il était récemment mort lorsque, le 3 novembre 1381 (Arch. Thuiset), sa veuve fut confirmée tutrice de sa fille, suivant les volontés exprimées par Jean, en son testament reçu par Jean Bertellet, notaire (1). Par autre acte du même jour (*Ib.*), agissant comme tutrice, elle choisit des mandataires « propter sexus pudicitiam mulierum et ipsarum in judicio comparendi verecundiam, » notamment Claude de Montmayeur, damoiseau. Cet acte est passé à Puteville, dans la maison qui fut dudit Messre Jean, par-devant le juge de la terre de Gaspard de Montmayeur, seigr de Villarsallet. Le 7 juin 1382 (*Ibid.*), elle transige avec Jacques de Villette, chevalier, coseigr de Saint-Pierre de Soucy (fils d'Amédée ci-contre). Jacques, cause ayant dudit Jean, avait reconnu, le 15 avril précédent, devoir 918 florins d'or à Andriette, pour ses droits dotaux : ne pouvant payer en argent, il lui cède des rentes en pur et franc alleu, exigibles à Saint-Pierre de Soucy, Montmayeur, Planaise et environs. Acte passé à Puteville, dans la maison dudit feu Jean, chevr.

JEAN DE VILLETTE, damoiseau (2).
Le 26 déc. 1362 (Arch. Thuiset), il reçoit d'un vassal de Chamoux le plait dû à Jean, à cause de la mort de son père Théobald, qui était seigneur de Puteville.

JEAN DE VILLETTE.

I. HUGUES DE VILLETTE, chevr,
seigr de Saint-Pierre de Soucy. C'est par celui-ci que Guichenon *(Bresse et Bugey)* commence la généalogie des Villette-la-Couz, de même souche que les barons de Chevron. Il le fait vivre en 1340, et lui donne pour femme Isabelle, que d'autres généalogistes disent être une Puits-Gautier. Je trouve dans deux actes de 1380 et 1384 (Arch. Morand), mentionné un Hugues de Villette, chevr. Guichenon, parmi d'autres enfants qu'il aurait eus, cite les deux suivants.

Un Hugon de Villette, chevr, est témoin à Montmélian, avec Humbert de Savoie, chevr, le 26 mars 1368 (Arch. Thuiset), à une quittance passée à Humbert VI, seigr de Chevron, chevr.

MARGUERITE DE VILLETTE,
héritière universelle de son père, mineure et pupille de sa mère en 1382. Elle épousa : 1o Amédée de Savoie, chevr, seigr des Molettes et de l'Orme, fils d'Humbert, bâtard de Savoie et de sa deuxième femme, Marguerite de Chevron-Villette (Guich., t. III, fo 273) ; 2o Rodolphe, seigr de Langin. Elle en était veuve à la date d'un acte du 12 avril 1407 (Arch. Thuiset), passé dans sa maison de Saint-Pierre de Soucy. Le 22 mai 1425 (*Sommaire des fiefs*), elle reconnaît tenir du prince une rente féodale rière les Molettes, qui lui fut assignée pour sa dot et augment par Humbert de Savoie, frère et héritier du premier mari de ladite Marguerite. Elle n'eut pas d'enfants d'Amédée de Savoie. Rodolphe de Langin a eu des filles et trois femmes dont Marguerite était la dernière. Peut-être une fille est née de ce dernier mariage.

II. CLAUDE. JACQUES.
VOIR LEUR ARTICLE ET DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

(1) Si la minute de ce testament avait pu arriver jusqu'à nous, il aurait peut-être éclairci bien des points de ce tableau. On voudra bien remarquer qu'avec un peu de bonne volonté, il aurait été facile de supprimer les points d'interrogation et de souder ensemble tous ces noms. La bonne volonté ne doit point remplacer les titres. Or, quand je n'en rencontre point pour fixer ma certitude, je maintiens mes points d'interrogation ou de doute, quoique les gens qui ont l'habitude de tout savoir m'en fassent un reproche.

(2) Un des Jean de Villette inscrits à ce degré fut fidéjusseur au contrat de mariage d'Humbert de Savoie et Marguerite de Chevron-Villette (Tabl. IV), en 1367.

(3) Selon le *Pourpris historique* (fo 200), qui le qualifie aussi de seigneur de Chevron, il était petit-neveu de Louise de Villette, femme d'Aymon de Luringe. Il figure dans un traité de l'an 1393 avec Antoine de Chevron, chevalier (Guichenon, t. I, fo 336).

VILLETTE-LA-COUZ.

TABLEAU X.

?

THÉOBALD DE VILLETTE.
Un des garants de la paix entre les comtes de Savoie et de Genève, le 21 novembre 1287 (Reg. Genevois). Encore nommé le 10 décembre 1293 et le 7 juillet 1297 (*Ibid.*) parmi les principaux vassaux de Genevois. Suivant toute probabilité, il fait double ou triple emploi avec les Théobald de ce degré.

?

THÉOBALD DE VILLETTE,
vidomne de Rumilly. Le 11 septembre 1272 (Arch. de Cour), il reconnaît en faveur de l'évêque de Genève ses biens de Rumilly. Le 11 septembre 1279 (*Ibid.*), les biens, dîmes de vin et blé des paroisses de Rumilly, Massingy, Sales, Bonsy, Gruffy et Moye. Le 11 avril 1290 (*Ibid.*), il vend au Cte de Genève un moulin situé à Rumilly, avec ses dépendances, plus les dîmes de Massingy.

?

HUMBERT DE VILLETTE,
chanoine de Sion 1282 (*Mémoires Société historiq. Suisse Romande*, t. XXX, fo 312).

?

RICHARD DE VILLETTE.
Il épousa Isabelle, fille de Nr Jacques Albi, damoiseau de la Bastie de Granges, avec laquelle il inféoda des biens, le 1er octobre 1319 *(Mém. Soc. Hist. Suisse Rom.*, t. XXXI, fo 297). Elle était veuve : 1o de Rodolphe N. N., 2o d'Aymon de Challant. Le 13 août 1329 *(Ibid.* 548), il passe un accord à propos des biens de sa feue femme dont l'usufruit lui est confirmé. Ne paraît pas en avoir eu d'enfants.

?

THÉOBALD DE VILLETTE,
prieur du prieuré de la Chambre. Arbitre avec Richard, seigr de la Chambre, le 18 des kalendes de février 1307 (Arch. Savoiroux).

?

THÉOBALD DE VILLETTE.
Selon d'anciennes généalogies, serait le père des trois frères inscrits ci-dessous.

?

THÉOBALD DE VILLETTE.
Charles-Auguste de Sales et Besson n'ont pas donné le nom de baptême du père des trois enfants ci-dessous, nés de sa femme Nicolette de Duyn. Ils le nomment simplement le seigneur de Villette. Mais, d'après une vieille généalogie extraite des titres de Tamié (Arch. de Giez), il s'appellerait Théobald.

AMÉDÉE DE VILLETTE.

?

AMÉDÉE DE VILLETTE,
chevr. Il épousa (vers la fin du XIVe siècle) Béatrix de Bruyssons, veuve de Nr Jean Bovet d'Ayme (Arch. Savoiroux).

?

AMÉDÉE DE VILLETTE,
mort av. 1374 et 1420.

AMÉDÉE DE VILLETTE, JEAN. HUGONET,
Tant en son nom qu'au nom de ses frères (peuvent être les mêmes que les trois frères de ce nom inscrits ci-contre), il comparaît en 1358 (mss. Besson) par-devant le Conseil de Genevois, à l'occasion du testament de Pierre de Duyn, leur oncle, chevalier. Ils plaidaient encore pour ce sujet le 4 mai 1360 *(Pourpris histor.)*.
Hugonet, peut être Hugues ci-contre.

N. N.,
femme de Nr N. N. Vi (alis?) d'Aiguebelle.

Nr et Pt JACQUES DE VILLETTE, CHEVALIER DE L'ORDRE DU COLLIER (3),
seigr de la maison-forte de Montmayeur, coseigr de Saint-Pierre de Soucy, vidomne de Rumilly ; c'est à tort que les catalogues de l'Ordre le nomment seigr de Chevron. En qualité de vidomne de Rumilly, il reconnaît, le 29 avril 1374 (Arch. de Cour), tenir en fief de la Cmtesse de Genève, ce qui avait été reconnu par Théobald ci-dessus en 1272 et 1279, plus le vidomnat de Rumilly, avec maison, biens, bans et peines. Le 16 août 1381 (*Ibid.*), il reconnaît tenir du prince sa maison et tour forte de Montmayeur avec verger et places. Il fait ratifier par Catherine de Montmayeur, sa femme, la cession de 1382, faite à la veuve de Jean de Villette, dont Jacques était cause ayant. Il teste le 5 mars 1420 (Arch. Savoir.), veut être enterré dans la chapelle de Ste-Marie-Madeleine, fondée à Rumilly, dans l'église de Sainte-Agathe. Legs à toutes les chapelles de ladite église, aux églises de Rumilly, de Saint-Pierre de Soucy, de Moûtiers, etc., pour le repos de son âme et celle d'Amédée, son feu père. Lègue l'usufruit de tous ses biens de Rumilly à Catherine de Montmayeur, sa femme. Ratifie une donation qu'il a faite à Gaspard de Montmayeur, seigr de Villarsallet, de la maison-forte de Montmayeur, appartenant au testateur. Nomme héritière universelle pour tous les biens en deçà de l'Isère, tant à Saint-Pierre de Soucy « quam in valle pillosa » ladite femme. Il ordonne que ses héritiers supporteront « omnia onera ad causam sui collaris domini nostri ducis Sabaudie tam apud Petram Castrum quam alibi. » Le premier degré de substitution est en faveur de Nr seigr Claude de Villette, de la paroisse de Puits-Gautier (*V.* Tableau suivant).

Nr ANTOINE Vi (alis?) d'Aiguebelle, neveu du testateur, second substitué.

MARIE DE VILLETTE,
morte avant 1420, avait épousé Nr Georges de Mâcot en Tarentaise.

?

Nr seigr CLAUDE DE VILLETTE,
de la paroisse de Puits-Gautier, premier substitué au testament de Jacques ci-dessus.

GUIGONNE DE MACOT.
Son grand-père lui lègue la dot constituée à sa mère, plus 100 florins, quand elle se mariera.

Nr seigr *CLAUDE* DE MASCOTO *en Tarentaise*,
héritier de son grand-père pour tous les biens de Rumilly « et etiam in vicedompnatu ipsius loci et in omni dominatione et juridicione quas testator habet juxta ipsum mandamentum. »

II (*) CLAUDE DE VILLETTE, chevalier,
VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU X.
seigr du Puits-Gautier, conseigr de Saint-Pierre de Soucy. Il épousa Claudine de Luyrieu, fille d'Humbert, chevalier, seigr de Montfalcon et de la Cour, le 27 mai 1356 (Guichenon).

(*) Le degré II, spécial aux Villette-la-Cour, correspond aux degrés VII ou VIII des tableaux précédents.

III. AMÉDÉE DE VILLETTE, chevalier,
seigr desdits lieux, de la Cour et de Montfalcon, l'un des deux cents gentilshommes garants du traité de 1452. Il épousa Béatrix de Villier en Faucigny (Guichenon). Il teste le 5 mai 1481 (Arch. Thuiset), au château de Montfalcon à la Cour. Veut être enterré dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs, au monastère de Saint-Sulpice. Mentionne sa femme, ses trois fils aînés, cohéritiers universels, etc.

CLAUDINE, religieuse au Betton.

IV. LOUIS, seigr de la Cour et Montfalcon, fils aîné (et non second, comme le dit Guichenon, qui lui donne à tort la qualité de maître de l'hôtel du duc Amé VII; impossible, puisqu'Amé VII mourut en 1391). Il épousa Jeanne, fille de Pierre de Belomier (Guichenon). C'est probablement le Louis de Villette qui eut l'honneur de sauver Jacques-Louis de Savoie des mains du duc de Bourgogne en 1476 (Guichenon, *Hist. de Savoie*, II, 142).

MADELEINE, religieuse au Betton.

JEAN, religieux de l'ordre de Saint-Benoît (1481).
Suivant toute apparence, il ne faut pas de nouveau inscrire ces deux noms parmi les fils de Claude II, ainsi que le fait Guichenon.

PIERRE, dédié à l'église de St-Antoine de Vienne (1481).

LOUISE, épousa Irénée de Moyria, chevr, seigr dudit lieu et de Mailla (Guich.). A l'article de Moyria, Guichenon l'appelle Louise de Villette-Chevron et dit qu'elle testa le 25 avril 1532.

PHILIBERTE, dame de Puits-Gautier, épousa Urbain de Chevron-Villette, seigr de Chevron et de Giez, son parent éloigné (Guichenon).

ANTOINE, seigr de la Cour.
Le 18 avril 1534 (Arch. de Cour), il fut investi du château, juridiction de la Cour et des biens qui lui étaient parvenus par la mort de Jean de Villette, son frère. Selon Guichenon, il fut aussi seigr de Chignin et de Clermont (ce dont il ne résulte point), de la Bavoysière, conseiller et maître d'hôtel du duc de Nemours. Il épousa Françoise de Mazuer (Guichenon). Dans un acte du 15 oct. 1538 (titres d'Escharvannes), où il figure comme témoin, il est qualifié de concierge de Saint-Pierre de Soucy. Vivait encore, 12 septembre 1540 (Arch. Thuiset), et encore le 8 juin 1550 (*Ibid.*).

CLAUDINE, religieuse (G.).

MADELEINE, religieuse (G.).

VI. LOUIS, seigr de la Cour, etc.,
capitaine de cinquante arquebusiers à cheval pour S. Alt. de Savoie en Hongrie (Guichenon). Il épousa Antoinette, fille de Pierre de Menthon, seigr de Lornay (veuve : 1° de Gaspard-Frédéric Oddinet, seigr de Longefan ; 2° de Jean François de Lambert). Elle teste, veuve, le 3 juillet 1591 (Arch. Thuiset), nommant héritiers universels par parts égales Jérôme de Lambert et Pierre de Villette, ses fils de deux lits ; chacun d'entre eux étant tenu de porter le nom et les armes de Menthon avec les leurs. Il testa en 1566 (Guichen.).

FRANÇOISE, abbesse de Bons en Bugey (Guichenon).

CLAUDINE, abbesse de Sainte-Catherine d'Annecy (Guichenon).

VII. PIERRE, seigr de la Cour (I),
de la Bavoysière (de Rigny et Bussy). Il épousa, le 10 juin 1582, Simonne, dame de Bussy et Gevressia, fille et héritière de Richard de Bussy, seigr desdits lieux (Guichenon). Elle se remaria avec Hercule de Lyobard (Article Lyobard, *Ibid.*), où il ajoute que Pierre de Villette la Cour fut ambassadeur pour le duc de Savoie en Suisse.

FRANÇOISE-MARIE, épousa Charles de Rochette, président au Sénat de Savoie (Guich.).

VIII. CLAUDE, seigr de la Cour, etc.
Du temps de l'impression de l'ouvrage de Guichenon (1650), il était vivant et n'était point marié. Suivant des mémoires généalogiques existant aux archives du château de Giez, il épousa, le 7 déc. 1644, Dlle Claudine Sybaut. Tout ce qui suit, extrait de la même source, est publié à titre de simple renseignement.

FRANÇOIS (Guichenon).

IX. JEAN-CLAUDE, seigr de la Cour et Montfalcon,
servit dans la garde du Roi de Sardaigne. Il épousa, le 29 août 1661, Dlle Jeanne de Boleaz.

CLAUDE, jésuite, missionnaire pendant quarante ans.

X. MARIE-HYACINTHE,
fille unique, dame de Montfalcon et la Cour, et de la Tour d'Ysenave, épousa, le 30 sept. 1681, Joseph-François de Bordes, seigr du Châtelet.

JOSEPH-FRANÇOIS DE BORDES,
seigr de la Cour et de Montfalcon, héritier des biens de sa mère, continua sa famille.

(1) Pierre de Villette, seigr de la Cour (VII), mourut avant 1612. — Son fils Claude demanda, en 1612, ouverture du fideicommis apposé au testament de Pierre de Menthon, seigr de Lornay, son grand-père, du 24 mars 1554, en vertu duquel il revendiquait la terre et seigneurie de Lornay. — Il transigea à ce propos avec son frère utérin Jérome de Lambert, le 15 mars 1620 (Arch. Thuiset), et renonça à toutes prétentions sur Lornay, moyennant 12,500 florins.

VILLETTE-LA-COUZ.

TABLEAU XI ET DERNIER.

JACQUES DE VILLETTE, seigr de Saint-Pierre de Soucy, vivant en 1382 (Guich.). Plusieurs généalogistes l'ont confondu avec Jacques, fils d'Amédée, reporté au tableau précédent. D'autres lui font épouser Marie de Villette, sa cousine germaine, et le font mourir sans enfants, ce dont je n'ai pas de preuves.

ANTOINE,
Second fils (et non fils aîné, comme le dit Guichenon), seigr de la maison-forte de Bignos. Mort sans enfants (Guich.).

CLAUDE II,
écuyer, seigr de la Cour, Montfalcon, Saint-Pierre de Soucy (troisième fils), épousa Isabelle, fille de Guillaume, seigr de Luyrieu, et de Claudine de Chignin (Guichenon).

JEANNE (non mariée 1481), épousa Pierre, seigr de Rogemont en Bugey, en 1485 (G.).

GUILLERMINE, femme de Nre Humbert *de Crose*, de St-Germain d'Ambérieu, 1481.

GUILLERMETTE à Renaud de Crues, écuyer (Guichenon).

CLAUDE, religieux à Saint-Claude (Guichenon).

V. JEAN,
(sixième fils, suivant Guichenon. Est certainement l'aîné), seigr desdits lieux, Dre de Clermont en Genevois (acquise de Philippe de Savoie, le 4 juillet 1526) et de Chignin en Savoie, gouverneur des duchés de Genevois et de Nemours, épousa, en 1526, Pernette d'Allinges, fille de Jean, chevalier, seigr de Coudrée, et de Marie de Langin (Guich.). Il teste le 2 juin 1553 (Arch. Thuiset), instituant ses enfants mâles, s'il en a ; à leur défaut, il appelle Jacques de Savoie, fils de Philippe, duc de Nemours et Genevois ; s'il a des filles, leur laisse la maison et biens de Chignin. Il substitue à Jacques de Savoie, s'il meurt sans enfants, les parents les plus rapprochés de Pernette, sa femme « ex parte paterna » : ligne Passulrut de tous ses biens à sadite femme. Il confirme une donation qu'il a faite à sa femme, hypothéquée sur les maisons et biens de Chignin en Savoie, et de Clermont en Genevois. Il mourut sans enfants. — Elle se remaria avec François, seigr de Valeyse dans la val d'Aoste, avant 1547, époque où elle plaidait avec le duc de Genevois, à propos de Clermont (*Sommaire des fiefs*). — Malgré ce testament, son frère Antoine eut, dès le 4 avril 1538, une grande partie de ses biens.

LOUISE, prieure de Ste-Catherine d'Annecy.

AYNARD, gré prieur de St-Rambert, pre du Bourget, ouvrier de Talloire (G.).

JEANNETTE : 1° à Anselme, seigr de Montfort ; 2° à Louis de Seyssel la Serraz (G.).

FRANÇOISE-PERNETTE (Guichenon).

AYNARD, Chambrier d'Ambronay, prieur de Sainte-Hélène du Lac (Guichenon).

JEANNE : 1° à Louis de Verbos, seigr de Châtel en Semine ; 2° à André de Saconnay, seigr de Borsinet et de Pringy (Guich.). — On trouve aussi une Jeanne, fille d'Antoine de Villette la Couz, femme d'Ansermod de Montfort.

ANTOINE, seigr de la Bavoysière et de Chignin, conseigr de Saint-Pierre de Soucy, mort aux guerres d'Italie (Guichenon).

FRANÇOISE, épousa Claude Mestral de Mons, seigr d'Aruffens, etc. (Guichenon).

JEANNE-ANTOINETTE, religieuse à Bons (Guichenon).

HYÉRONIME, religieuse à la Visitation de Lyon (Guich.), sous le nom de Françoise Hyéronime ; y vivait encore le 15 mars 1620 (Arch. Thuiset).

JEAN-LOUIS (Guichenon).

N. B. — Il y a eu en Bresse, au XVIe siècle et au XVIIe, une famille du nom de la Cour, dont un membre notamment a été sénateur au Sénat de Savoie (8 novembre 1578, Barnier), qui n'a rien de commun avec les Villette-la-Cour.

CHIGNIN (DE)

DE CHININS, DE CHYNIN, DE CIGNIN, DE CHEYNIN, DE CHENIN; *CINIENSIS, A CINIO, DE CHEYNIO, DE CHIGNINO, DE CHININO*, ETC.

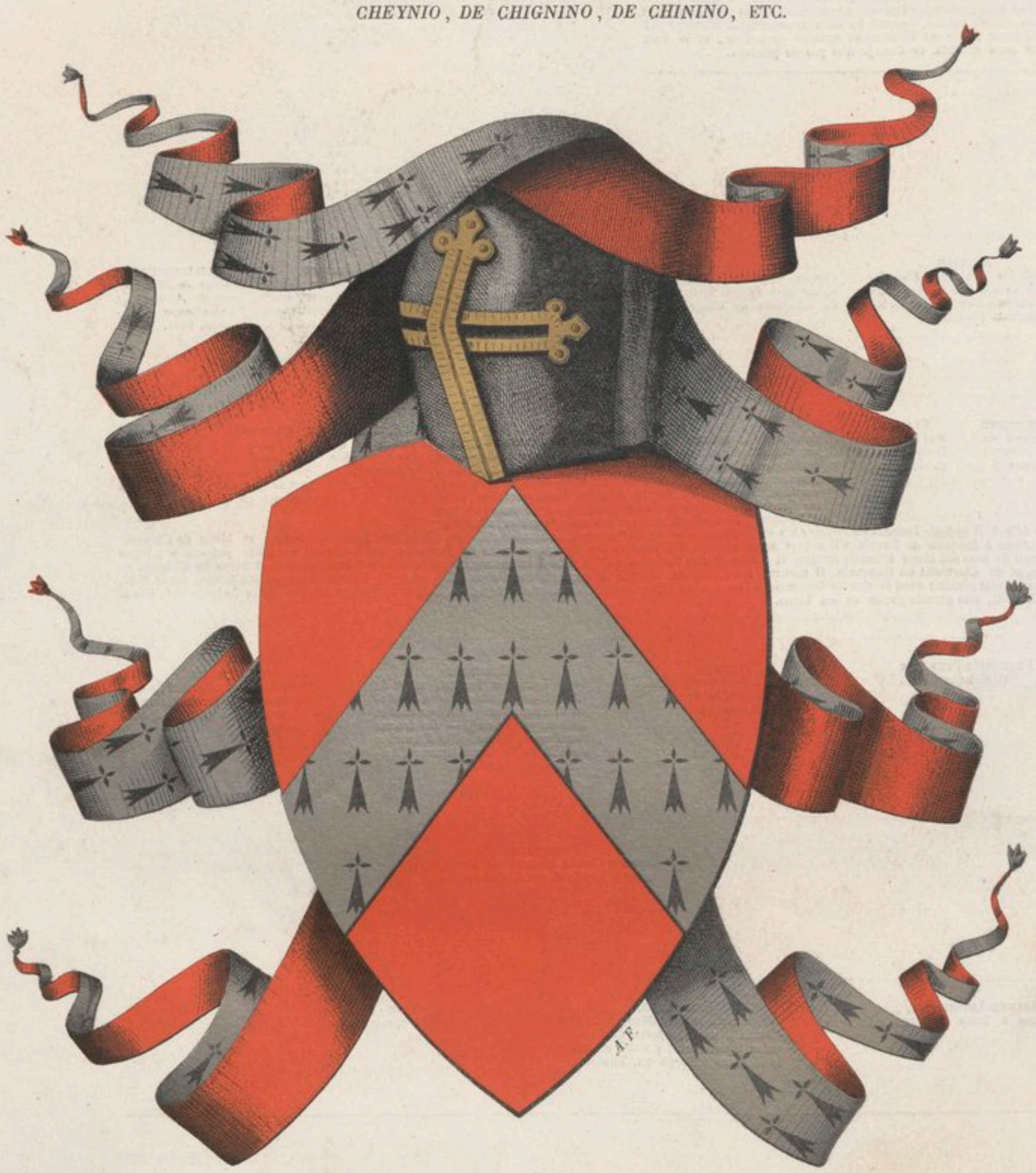

P. de gueules au chevron d'hermines.

Selon MENESTRIER, BESSON, DELLA CHIESA, de gueules au chevron d'argent moucheté d'hermines.
Selon BESSON, autre version, le chevron serait chargé de cinq mouchetures d'hermines.
Selon GUICHENON *(Ind. Armor.)*, il serait chargé de 6 hermines.
Il me semble évident que les versions comptant les mouchetures proviennent de la vue de blasons frustes où l'on ne comptait plus que ce nombre de mouchetures, ou bien encore d'une mauvaise interprétation.
Selon PALLIOT *(Sc. des Armor.*, f° 403*)* : « Chignin en Savoye porte *de gueules au chevron d'argent chargé de 6 Mouchetures d'Hermines de sable au Lambel à 6 pendants de mesme* (*). Ceux de ce nom portoient anciennement *Tiercé en bande d'or, de gueules et d'azur, le gueules chargé de trois Molettes à huit raiz d'argent.* Le P. Compain (**) m'a dit les avoir veuës autrement à Chignin dans une Salle à la tour de la Bigarne où il y a quantité d'Armoiries, parmy lesquelles sont celles de Chignin qui sont *de gueules à la bande d'argent chargée de trois Molettes de sable.* Au costé gauche de cette Armoirie est peinte une femme vestuë à l'antique, tenant une quenoüille pour monstrer que cette maison de laquelle estoit saint Anthelme, Evesque de Bellay, y estoit tombée ; depuis ce temps-là, la maison de Chignin a porté le Chevron cy dessus. »

(*) Brisure de la branche des seigneurs de la Place. Besson, qui la rapporte aussi, ne donne que trois pendants au lambel d'argent qui, dans sa figure, ne broche pas sur le chevron, mais le surmonte. Cette brisure est tombée en désuétude fort anciennement.
(**) Le P. Compain, de la Compagnie de Jésus, s'occupait de généalogies et de blason, et correspondait, depuis Chambéry, avec les spécialistes de l'époque.

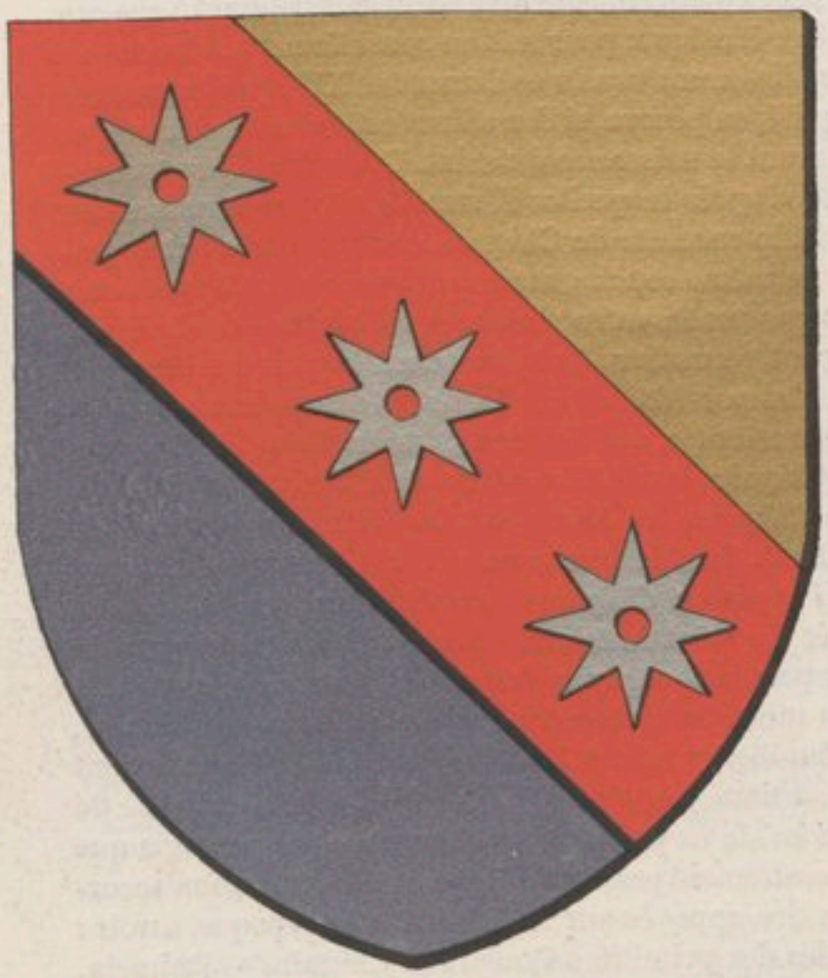

CHIGNIN ANCIEN
SELON PALLIOT.

CHIGNIN ANCIEN
SELON LE P. COMPAIN.

MALGRÉ les plus patientes recherches, il ne me sera permis de soulever qu'un pan du voile élevé par les siècles devant l'histoire de Chignin, de ses tours et de la famille de ce nom.

Le château-fort de Chignin paraît dans son ensemble d'une époque antérieure au Xe siècle. Il ne pouvait alors être question d'une famille portant héréditairement le nom de Chignin. Au commencement du XIIe siècle apparaît un Saint illustre que notre patrie est glorieuse de compter au ciel parmi ses protecteurs. Saint Antelme (1) de Chignin est le premier et de beaucoup le plus marquant personnage de cette famille. Prieur de la Grande-Chartreuse, puis évêque de Belley (1163-1178), il a laissé un impérissable souvenir de ses vertus et de ses qualités, mais peu de notions sur son ascendance. On le trouve nommé *Antelmus Ciniensis* ou *a Cinio*. D'autres auteurs le font naître d'Hardouin, Bon de Chignin. Mgr Depery, dans la vie de ce saint, lui donne pour père Hardouin de Migain, d'après une autorité qu'il ne cite pas. D'autres hagiographes nous donnent des détails fantaisistes (2) sur le père et les frères du saint évêque, détails dont n'a pas besoin une tradition non interrompue et éminemment respectable, admise par tous nos écrivains anciens et modernes, qui fait naître saint Antelme à Chignin, de la famille seigneuriale de ce nom.

Il serait surprenant qu'une maison assez puissante pour posséder en entier la place importante de Chignin, sans compter l'immense relief que lui auraient assuré la sainteté et l'illustration d'un personnage tel que le quarante-septième (3) évêque de Belley, n'eût pas laissé plus de marques dans notre histoire. Aussi, en admettant l'existence d'une famille suzeraine des sept tours, je suis porté à croire qu'elle a dû s'éteindre chez les neveux ou petits-neveux du saint, vers le milieu du XIIIe siècle. Une tradition bonne à recueillir, datant

(1) C'est avec intention que je ne suis pas l'orthographe *Anthelme*, aussi moderne qu'inexacte.

(2) Ainsi Bernard de Chignin, dont ceux qui ont le don de ne rien ignorer font un frère *cadet* du saint. Il fallait qu'il ne fût pas de beaucoup le cadet, car son frère aîné est né en 1107. En admettant que le cadet soit né en 1108, ce *cadet* aurait été élevé au siége épiscopal de Maurienne à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et transféré au siége archiépiscopal de Tarentaise à cent trois ans, où il serait mort à cent quatorze ans, vers 1222. Un autre auteur dit que saint Antelme était seigr de Chignin.

(3) Suivant la chronologie donnée par Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*.

certainement d'avant le XVIIe siècle, est celle que consigne Palliot dans sa *Science des armoiries*, précieux ouvrage imprimé à Dijon, en 1661. « Chignin » dit-il « est sur une coline auprès du « Prieuré de Saint-Geoire à une lieuë de Chambéry, sur laquelle un seigneur du lieu fit bastir « autres fois sept tours ou maisons pour sept enfants masles qu'il avoit leur donnant à chacun « la sienne ». La date « autres fois » est fort élastique; pourtant, en considérant que les noms patronymiques s'établirent au XIe siècle et devinrent usuels seulement au XIIe, que les vestiges des sept châteaux sont d'une haute antiquité, on pourra, si l'on admet cette donnée historique conservée par Palliot, la faire remonter avant la naissance du saint. Cette donnée se trouverait en concordance avec les probabilités, d'après lesquelles il semblerait que la possession des tours ou châteaux existant dans la vieille enceinte de Chignin, était partagée entre plusieurs familles, originairement peut-être de même souche, mais subdivisée bientôt après soit par les femmes, soit par inféodation, soit par vente, entre plusieurs races dites de Chignin, dont, vu l'absence de documents, on ne peut poursuivre l'histoire dans la nuit des temps.

Au XIIIe siècle, plusieurs familles nobles possédaient des biens ou des maisons-fortes à Chignin : les d'Arvey, les Lestra, les Puy-Gautier (1), les Briançon, les La Tour de Chignin, les La Poype de Chignin, les Amblard de Chignin, les *de Alamaignia* de Chignin, les Comiers, les Verdon de Chignin, les Portier de Chignin, les Montgelat, les Bacin, les Greynod de Chignin, etc. — Les La Poype, notamment, famille très considérable, quoique fort peu connue (2), y possédaient un château *in Poypia de Chignino*. Les Amblard, que Guichenon fait descendre par les femmes de la lignée de saint Antelme, y possédaient aussi de grands biens et une maison-forte. Les Verdon y possédaient probablement la tour de ce nom (3). Une famille dite de Chignin possédait au moins la maison-forte située *in Molario Chignini*, dite la tour de la Biguerne (4). Une autre famille, ou mieux, branche de cette famille, celle dont je m'occupe plus spécialement ici, qui a continué jusqu'au XVIIe siècle (5), possédait une de ces tours dite de la Place, *de Platea Chignini*. Je ne prétends point prouver par analogie que ce qui se passait au XIIIe siècle se soit nécessairement passé au XIIe ou avant; mais on m'accordera l'importance de la conclusion que j'en tire, appuyée sur la législation de l'époque, savoir : s'il était resté des descendants directs mâles des primitifs seigneurs de Chignin, — j'admets, sous bénéfice d'inventaire, l'existence d'une famille unique, — il n'est pas admissible que, si peu de temps après, cette possession fût disséquée entre tant de mains (6).

Ce n'est point encore assez ! Plusieurs des gentilshommes qui portaient le nom de Chignin y ajoutaient un autre nom ou surnom : ainsi Eymar, Bachelard, Gerland, Boveyron, Flappi, Baraz; ainsi des nobles de Chignin, dits de Bacin, du Puy, des nobles de la Tour de Chignin ou même simplement de la Tour. N'était-ce point là le vrai nom, au moins de quelques-unes des familles établies à Chignin qui ont fini par en prendre le nom? On le voit, le champ est largement ouvert aux conjectures. Elles seront peut-être éclaircies, au moins en partie, si l'on découvre de nouveaux documents. Pour moi, je m'en tiens à ceux que j'ai pu rencontrer. Aussi, en classant dans les tableaux suivants saint Antelme et les autres seigneurs connus sous le nom de Chignin, je n'entends point du tout les rattacher à la même souche, tout en admettant la probabilité d'une origine commune pour plusieurs d'entre eux, au moins par les femmes.

J'ai pu remonter la généalogie des Chignin, seigneurs de la Biguerne, et des Chignin, seigneurs de la Place de Chignin (7), avec certitude jusqu'au XIVe siècle et la suivre jusqu'à son extinction à la fin du XVIIe. En admettant l'autorité du P. Compain, témoin oculaire (*Voir* f° 32), et la différence complète des blasons, ces seigneurs ne pouvaient descendre que par les femmes de la famille des anciens Chignin. *(Suivent les tableaux).*

(1) *De Podio Galterii*, d'où l'on a fait l'actuel Pied-Gautier, tandis qu'il faudrait dire Puy ou Puits-Gautier.

(2) Je publierai en leur ordre des détails absolument inédits sur cette ancienne famille.

(3) Je ne la trouve pas nommée ainsi, mais ils sont qualifiés « de Verdone de Molario Chignini » (*Voir* VERDON).

(4) C'est dans cette tour que la tradition place le lieu de naissance de saint Antelme. Les RR. PP. Chartreux viennent d'y faire élever une élégante chapelle.

(5) Un ouvrage récemment paru (*Notice sur les tours de Chignin*) affirme, f° 53, que depuis « Pierre de Chignin (1483), on ne voit « plus figurer dans l'histoire ni dans aucun acte public les noms des seig^rs de Chignin. » Or ce Pierre, de la branche de la Biguerne que l'auteur fait descendre de la même souche que saint Antelme, était certainement de même souche que les seig^rs de la Place dont j'ai de nombreux actes dans mes archives. — Le même auteur, f° 15, affirme aussi que « depuis le XVIe siècle la maison-forte (de « Chignin) a porté le nom de château de la Biguerne, parce que Jean Ruffin de la Biguerne, seig^r dans la Bresse et parent de saint « Antelme, après avoir fait l'acquisition du fief, fit restaurer le château et bâtir une chapelle en l'honneur du saint évêque de « Belley. » De tout temps probablement, mais certainement bien avant Jean Ruffin, on voyait s'élever la maison-forte ou tour de la Biguerne *in Molario Chignini*, qui était une des maisons-fortes, mais non la maison-forte de Chignin. Jean Ruffin pouvait prendre ce nom mais non le donner : il n'était auparavant seigneur ni en Bresse ni en Bugey, mais greffier civil au parlement de Savoie. Il est bien regrettable que l'auteur ne nous dise pas comment Jean Ruffin était parent de saint Antelme.

(6) Une grande partie du fief de Chignin, un des châteaux avec juridiction sur Saint-Jeoire, Curienne, etc., passa, je ne sais comment, aux seig^rs de Miolans et de ceux-ci chez les Seyssel, qui les consignèrent le 10 juin 1347 : la branche de Seyssel, seig^rs de Bordeaux et de la Serraz, les possédait encore beaucoup plus tard ; c'est fort probablement l'origine du nom de Bordeaux donné à une des tours de Chignin (*Voir* notice citée f° 16) et f° 37 présent volume *in fine*.

(7) C'est à ceux-ci qu'appartient le blason du f° 32. D'après Besson, la branche (cadette) des seig^rs de la Place brisait *en chef d'un lambel de trois pendants d'argent*.

? PIERRE DE CHIGNIN
fit la croisade (très problématique) de 1088, selon M. Thiollier (*Not. sur Chignin*, f° 32). Il renvoie au f° 531 des *Origines féodales* de Ménabréa qui n'en disent mot. Guich. (*Hist.*), dans tous les cas, établit que cette date devrait être rapportée après la charte du Bourget de 1097.

? HARDOUIN,
B^on ou seig^r de Chignin. Se fit aussi chartreux. Serait le père de saint Antelme. Selon Monsgr Depery, s'appelait de Migain.

? ANNE DE CHIGNIN,
femme de Girard de Rovorée, mère de Girard d'Allinges, vers 1090, selon les Preuves de Malte; j'en décline la responsabilité.

? GUILLAUME DE CHIGNIN
accompagne le comte Amédée III en Palestine, en 1147 (Guich., *Hist. de Sav.*, I, 228).

SAINT ANTELME DE CHIGNIN,
né en 1107, au château de Chignin, prévôt de l'église de Belley, chartreux, prieur de la Grande-Chartreuse et premier général des Chartreux (1139); il l'était encore lors de la fondation de la Chartreuse du Reposoir, en 1151, puis sacré évêque de Belley le jour de la Nativité de Notre-Dame de l'an 1163. Mort le 26 juin 1178.

? HERLUIN DE CHIGNIN
Le 24 février 1197 (*Doc. Ac de Sav.*, II., 47) il donne à Lambert, évêque de Maurienne, contre 43 livres fortes tous ses biens de Villard-Gondran, Villard-sur-St-Jean, Saint-André, et en-deçà de l'Arc du côté de St-Jean. Probablement celui qui, avec Pierre de Chignin, participa aux événements du règne du Cte Thomas, de 1189 à 1214 (Ménabr., 531. *Docum. et Sig.* 117. Guich., Preuves, 46).

? PIERRE DE CHIGNIN (*V.* ci-contre), nommé notamment en 1196 (Guich., Preuves, p. 46).

? BERNARD DE CHIGNIN,
évêque de Maurienne, 1200, 1206, 1211 (*Hist. du Dioc. de Maur.*), transféré au siége archiépiscopal de Tarentaise en 1211 (et non en 1213), puisqu'une charte de 1215 (msts. Tarentaise, archives Thuiset), est datée de la quatrième année de son épiscopat à Moûtiers (1). Il y mourut vers la fin de 1222. Selon M. Thiollier, il était frère cadet de saint Antelme. Celui-ci est né en 1107 : son frère cadet n'a pu naître avant 1108. A ce compte, le plus favorable, il aurait été nommé évêque de Maurienne à quatre-vingt-douze ans et archevêque de Tarentaise à cent trois ans. Pas admissible sans bonnes preuves.

? HERLUIN (DE CHIGNIN ?),
archevêque de Tarentaise avant le 12 sept. 1224. On ne sait de quelle famille il était, mais il avait pour neveu Aymon de Chignin (Besson, 204).

? WILLELME DE CHIGNIN,
frère ou beau-frère d'Herluin, archevêque de Tarentaise.

(1) Besson ne dit rien de ce transfert; peut-être faudrait-il dédoubler ces deux évêques, car en 1208 (Besson, Pr. 114) il était remplacé au siége de Maurienne, que tout au moins il aurait résigné pour être, trois ou cinq ans après, sacré archevêque de Tarentaise. — *Voyez* mention de cette date 1215 à l'article CHEVRON-VILLETTE, tableau II.

? GUIGUES DE CHIGNIN.
Longtemps avant 1137 avait fondé la chapelle de la Vierge dans l'église de St-Jeoire (*Voir* Bruno ci-dessous). Peut être celui qui, en 1295 ou 97 (*), avait vendu une rente à Vullielme Amblard de Chignin

? BONIFACE (DE CHIGNIN ?),
neveux de Bernard, archevêque de Tarentaise.
Témoin à un acte fait pour ledit prélat, le 10 des kalendes de juillet 1213 (Besson, 202).

? PIERRE (DE CHIGNIN ?),
Chanoine de l'église cathédrale de Tarentaise. Témoin à un acte du 30 juillet 1220 (Besson, 376).

AYMON DE CHIGNIN,
neveu (de frère ou de sœur ?), d'Herluin N. N., archevêque de Tarentaise.

? EYMAR DE CHIGNIN,
chev^r (*V.* EYMAR au Supplément). Il alberge des biens, en 1247 (*), à Vullielme Marmot de Chignin.

? PIERRE DE CHIGNIN,
chevalier.
Mort avant 1282

? AYMON DE CHIGNIN,
chanoine de l'église de Vienne en 1250, dont on voyait le tombeau dans l'église de Saint-Jeoire, selon Grillet (T. III, f° 297).

? GUILLAUME DE LA TOUR,
chev^r, celui probablement dont était veuve Guigonne de Chignin, lorsqu'elle reconnut, en 1275 (*), tenir des fiefs à Francin de Pierre de la Poype.

? GUIGONNE DE CHIGNIN,
veuve de Guillaume de la Tour en 1275.

? HERLUIN DE CHIGNIN,
chev^r, vend, en 1277 et 1293 (*), plusieurs biens à Chignin et Tormery à Pierre de la Poype. Mort avant 1336.

? GUIGONET DE CHIGNIN (1)
passe quittance en 1282 (*) à Pierre de la Poype - de introitu et exitu Poypie de Chignino. »

? JACQUELINE DE CHIGNIN,
veuve de Péronet de Montmayeur. Elle passe, en 1273 (*), un accord avec Herluin de Chignin, dit du Puy, à propos des places existant entre leurs maisons situées à Chignin.

? LUYSSET DE LA TOUR DE CHIGNIN,
vend des biens, en 1284 (*), à Pierre de la Poype. Dans une autre vente faite au même en 1288 (*), il est nommé « Luyssetus de Chignino. »

? GUILLAUME DE LA TOUR DE CHIGNIN,
vend des biens audit lieu, à Pierre de la Poype, en 1275 et 1286 (*). Vivait encore en 1292. (Arch. Morand).

? FRANÇOIS DE CHIGNIN, dit DE BASSIN (Bassens), mort av. 1344.

EYNARD.
Le 29 juin 1336, il tient des biens à Chignin en fief d'Antelmet de Greynod de Chignin, abornant les vignes d'Humbert Bachelard, chev^r, et de François de Bassin dans la maison duquel, à Chignin, est passé ledit acte (Arch. Thuiset). Est peut-être celui, mort avant 1351, qui fut le père des deux ci-dessous.

? HUMBERT, prieur de St-Jeoire.
Reconnaissances en sa faveur du 15 des kalendes de mars 1313 (Arc. Thuiset).

? HUMBERT DE CHIGNIN, dit Bachelard, damoiseau,
possédait des vignes à Chignin, le 10 fév. 1309 (Arch. Morand). Peut être celui qui était chev^r en 1336 (*V.* Eynard de Chignin ci-contre).

? PERRIER DE CHIGNIN
prête hommage au Cte de Savoie, le 30 octob. 1323 (Arch. de Cour), pour ses biens de Montmélian.

? ANTELME DE CHIGNIN, chev^r. Est-ce celui qui était châtelain de St-Rambert en 1340 (Capré, f° 172)? Un Antelme, fils de feu Théobald de Chignin, témoin à Chignin le 1er déc. 1333 (Arch. Th).

? ROLET.
En 1301 (*), laude une vente faite par Pierre de la Poype à Vullielme Amblard.

? BRUNO ou BURNON, prieur de St-Jeoire, reçoit, 12 mars 1337 (Arch. Thuiset), aveu de biens jadis donnés par Guigues de Chignin à la chapelle de la sainte Vierge.

? BRUNO ou BRUNON, curé de Barberaz,
tenait, en 1303 (*), des biens relevant du fief de Jean de la Poype. Ce sont probablement ses hoirs qui sont mentionnés en 1335 (Arch. Thuiset) abornant des biens situés à Planaise.

? HUMBERT DE CHIGNIN, dit DE BASSIN.
Il possédait des biens, 17 janvier 1327 (Arch. Mor.), à Villabout; prête hommage au Cte de Savoie pour ses biens de Chignin le 21 août 1344 (Arch. de Cour).

? FRANÇOIS DE CHIGNIN.
Le 25 juill. 1351 (Arch. de Cour) il est investi des fiefs à lui parvenus par la mort de Bruno, fils de feu Eynard de Chignin, son frère.

? BRUNO, mort av. 1351.

? PIERRE.

? PIERRE
ép., av. 1377, Marguerite, fille de N^e Jean Chabod. Elle reconnaît une rente féodale à Bassens le 9 oct. 1377 (*S. des fiefs*).

? AIGLINE,
femme de N^e Antoine Chabod de Jacob, vers 1383.

? MICHEL
accompagne le Cte de Sav. en Italie, 1310, 1311 (Arch. de Cour).

? BRUNO,
prieur de St-Jeoire en 1351 (Arch. Thuiset).

? GUILLAUME.
Peut être le chev^r qui fut témoin au traité de 1318 (Guich. *Hist.*, I, 320).

? JEAN.

? BRUNO DE CHIGNIN.
Claudine, fille de Jean de Montfalcon, sa veuve, prête hommage le 12 déc. 1399 (Arch. de Cour). Lui vivait encore en 1309 (Arch. Savoiroux). Un de ce nom, chev^r, témoin, 27 mars 1386 (Msts. Bonnefoy).

? MICHELET DE CHIGNIN,
bâtard, témoin à un acte de 1353 (Arch. Mor.).

GUILLERMET CHABOD.
Il teste en 1437, met parmi les substitués son neveu *Jean de Chignin.*

? JEAN (3) DE CHIGNIN dit FLAPPI,
? HENRI (2) DE CHIGNIN,
? JEAN (3) DE CHIGNIN,
Ils prêtent hommage pour les biens qu'ils tiennent en fief du Cte de Savoie, le 28 octobre 1392 (Arch. de Cour).

(*) L'astérisque marque des articles extraits d'un précieux inventaire existant aux archives Morand, déjà cité à l'article AMELARD.
(1) Les Msts Comboine (Arch. Thuiset) inscrivent un Guigues de Chignin dit Gerland, fils de feu Guigon de Chignin, chev^er, qui reçoit des reconnaissances le 25 juillet 1347. Je trouve encore un Guy de Chignin, chevalier, témoin à Chignin le 13 des kalendes de mars 1292 (Arch. Thuiset).
(2) Voir au Tableau suivant d'autres Chignin du nom de Henri.
(3) Un de ces Jean ou de ceux portés au Tableau suivant fut témoin, à Ripaille, au testament d'Amédée VII du 1er novembre 1391 (Guich., II, f° 13).

?
RODOLPHE DE CHIGNIN.

HUGUES DE CHIGNIN, 1205-1207.

VULLIELME DE CHIGNIN, 1207.

?
HUGUES DE CHIGNIN.

ANTELME DE CHIGNIN, 1208.

ANTELME (1233). EYMAR.

?
HERLUIN DE CHIGNIN, 1225, 1234. ANTELME.

GUY DE CHIGNIN, 1234. GUILLAUME.

HERLUIN.
« Guidonis filius, frater Eymonis nepotem habet Aymonem filium « Guillelmi de Chignino. Ex canonico regulari et Priori Sancti « Ursi in Valle Augusta archiepiscopus Tarentasiensis anno 1224. »

AYMON. GUILLAUME.

AYMAR DE CHIGNIN, 1224.

?
N. N. et HUGUES DE CHIGNIN, son frère, chartreux d'Aillon en 1202.

?
AYNARD DE CHIGNIN, 1207.

?
BERTRAND ou BERNARD DE CHIGNIN, archevêque de Tarentaise, 1213.

?
HENRI DE CHIGNIN, damoiseau.
Le testament de Nᵉ et Pᵗ Robert de Greysier est passé à Greysier, dans la maison dudit Henri, le 9 juin 1382 (Arch. Penso). Est probablement le même Henri de Chignin qui épousa, par contrat de mariage (date manque, écriture fin XIVᵉ) Marguerite (nom coupé), acte passé au château des Echelles « in castro plano Scalarum ante « ecclesiam dicti castri subtus tyllium » (Fragm. de charte qui servait de couverture. Tit. Eschav.).

?
HENRI BACHELARD
(V. fᵒ 35 et ci-dessous). Si ce n'est pas un Chignin, il était de Chignin. Vend, en 1373 (Arch. Morand), des servis et revenus qu'il possédait à Chignin-le-Vieux, Saint-Jeoire, la Boisserette, etc., à André Belletruche.

?
I. BARTHÉLEMY I DE CHIGNIN.
(Le chiffre romain n'indique pas qu'il soit le 1ᵉʳ de sa race, mais que c'est par lui que j'ai pu réussir à commencer la filiation suivie). Une transaction du 4, ou 5, ou 14, ou 15 *(die q....a)* d'août 1458 (Arch. la Place), faite entre ses descendants, le nomme *avus paternus* de Barthélemy II ci-dessous, et *abavus paternus* de Jean et André ci-dessous. Il fut conseiller des Cᵗᵉˢ de Savoie, activement mêlé aux affaires de son temps de 1366 à 1386. Amédée VI le nomma un de ses exécuteurs testamentaires dans son testament du 27 février 1383 (Guich., *Hist. Sav.*, I, 427), où il est qualifié de seigʳ de Chignin. Il épousa Marguerite, fille de Guillaume de Corbeau, damoiseau, le 2 octobre 1330 (Arch. de Vaulserre), qui lui apporta les biens d'Entre-deux-Guiers.

?
Nᵉ seigʳ JEAN DE CHIGNIN, dit BARAZ, mort avant 1402.

II. Messʳᵉ ANTOINE DE CHIGNIN, chevalier,
mentionné dans la transaction de 1458 comme fils de Barthélemy et père de Barthélemy. Nᵉ Dᵐᵉ Catherine de Compey, sa veuve, était, en 1410, 1412, tutrice des ci-dessous et *aliorum liberorum* d'elle et dudit feu chevalier (Un Antoine de Chignin était trésorier ducal le 7 novembre 1392 (Arch. Savoiroux).

?
Nᵉ seigʳ AMÉDÉE DE CHIGNIN, dit BACHELARD. Mort avant 1402.

Messʳᵉ BRUNO ou BRUNON DE CHIGNIN, chevʳ.
Dans un testament du 1ᵉʳ octobre 1402, nomma héritier universel Henri, fils d'Amédée de Chignin, dit Bachelard, et lui substitua par fidéicommis, messʳᵉ Antoine ci-dessus, père de Barthélemy II et ses mâles. Établi par la transaction de 1458 déjà citée.

III. BARTHÉLEMY II DE CHIGNIN,
coseigʳ dudit lieu, seigʳ de Troches en Chablais, etc.
Il transige, en 1458 (4 ou 5, 14 ou 15 d'août, Arch. la Place), avec Jean et André de Chignin, ses petits-neveux à la mode de Bretagne (V. Tableau III) auxquels il réclamait l'hoirie de messʳᵉ Bruno de Chignin, chevʳ, qui n'avait pas été restituée en entier à Messʳᵉ Antoine, son père, héritier substitué. Il réclamait aussi desdits frères et d'Aymon de Chignin, restitution de certains meubles qui furent de Barthélemy I, son aïeul paternel, et ensuite d'Antoine, fils dudit, son père, lesquels meubles furent apportés dans les maisons de Nᵉ Humbert père et de Nᵉ Amédée, oncle desdits Jean et André, enlevés tant dans la maison de *las Biguernaz* que de la maison paternelle dudit Barthélemy. Notamment « quedam sergia rubea « armis dicti nobilis armeata, » etc. — Il vivait encore le 3 novembre 1474 (Arch. de Troches), jour où son fils Vautier prêta hommage en son nom pour le château et seigneurie de Troches qu'il avait achetés du duc Louis. Inféodé le 10 août 1452. Acquit le droit de rachat réservé par le prince, le 20 février 1465. Investi en 1466 et 1473 *(Ibid.)*. — Son alliance est restée inconnue.

HENRI DE CHIGNIN,
héritier universel de Bruno de Chignin. Lui succéda, et, six ans après environ, mourut sans mâles, ayant par testament (la date n'est pas donnée) nommé héritiers universels Humbert et Amédée de Chignin, qui, par transaction d'août 1458, relachèrent cette hoirie à Barthélemy II, héritier substitué.

VAUTIER DE CHIGNIN,
coseigʳ de Saint-Jeoire et d'Entre-deux-Guiers, écuyer ducal, procureur de son père en 1473, 1474, pour prêter hommage noble pour la seigneurie de Troches. Est fort probablement mort sans descendance au moins masculine.

IV. PIERRE DE CHIGNIN,
coseigʳ de Chignin, seigʳ de la Biguerne, de Troches, Saint-Geoire, Chamoux? Villard-Bosses? et Chianoc? coseigʳ d'Entre-deux-Guiers. Le 20 septembre 1478, prête hommage pour toutes ces seigneuries (Arch. de Cour) qu'il tenait en m. et m. emp. et om. juridict. Investi desdites seigneuries 1482 et 1497 *(Ibid.* et Arch. de Troches). Il épousa Nᵉ Dᵐᵉ Marie de Saluces, laquelle était déjà veuve en 1504.

PERNETTE DE CHIGNIN,
fille donnée, ép., contr. dot. du 8 mars 1492 (Arch. Thuiset), Nᵉ Girard *Meurerii* ou *Meuretii* (Myeure), citoyen de Genève, notaire, habitant aux Échelles de Savoie.

ÉTIENNETTE MYEURE, femme de François Molin, marchand, des Échelles, reçoit, en janvier 1546, expédition du contrat dotal ci-dessus.

V. FRANÇOISE DE CHIGNIN,
Dᵐᵉ de la Biguerne (maison-forte située au Molard-de-Chignin), de Troches, etc., ép. Nᵉ et Gᵗ seigʳ Claude Allamand, seigʳ de Champs en Dauphiné. Ils furent investis de la seigneurie de Troches et de celle d'Entre-deux-Guiers les 15 octobre et 18 juillet 1504 (Arch. de Troches), morts tous deux avant 1538.

Nᵉ et Pᵗ seigʳ FRANÇOIS ALAMAND, seigʳ desdits lieux, fils unique; à cause de la maison-forte de Chignin et de la Biguerne, il reçoit, le 9 avril 1538 (Arch. Savoiroux), reconnaissance des Nᵉˢ de la Ravoire pour biens aux Marches indivis quant au fief avec le prieuré de Saint-Jeoire, à cause de la chapelle fondée dans son église par messʳᵉ Bruno de Chignin, sous le vocable de Dieu et de la sainte Vierge.

TABLEAU II.

?
OGIER DE CHIGNIN, chevʳ, 1209, 1217.

?
LÉOTARD DE CHIGNIN, 1208.

?
AYMON DE CHIGNIN, prieur de Bellevaux en Bauges, en 1208.

Ce fragment est extrait des msts de l'abbé Bonnefoy (Arch. Thuiset). Il paraît avoir puisé ces indications dans les cartulaires de la chartreuse d'Aillon et du prieuré de Bellevaux. Je lui en laisse le mérite et la responsabilité. Il avait énormément fouillé, mais ses notes éparses sont tellement confuses, qu'il faut les citer sous toutes réserves.

CHIGNIN, seigʳˢ (coseigʳˢ serait plus exact) de Chignin, de la Biguerne et de la Place de Chignin, de Saint-Jeoire, de Troches en Chablais, de la Place en Faucigny; coseigʳˢ de Cervens, Thollon, Neuvecelle en Chablais, de Nex ou Naix et Fleyrier en Faucigny, d'Entre-deux-Guiers en Savoie.

C'est à ceux-ci que se rapporte le blason du fᵒ 32, *de gueules au chevron d'hermines.*

?
JEAN DE CHIGNIN, damoiseau, demeurait à Pontamafrey en Maurienne. Un acte y est passé le 22 mai 1389 (Arch. Savoiroux). Probablement le même qui est témoin à Epierre, le 22 novembre 1406 *(Ibid.)*.

?
MERMET DE CHIGNIN, dit GERLAND.
Les Msts Comnène inscrivent, à la date du 31 mars 1388, une vente que lui fit Pierre de Vulliens, coseigʳ de Duyn, d'hommes, hommages, juridiction, etc., etc., pour 300 fl. d'or. Acte passé à Duyn: ne mentionne pas où étaient situés les droits féodaux vendus.

?
PIERRE DE CHIGNIN (Tableau I),
qui épousa Marguerite Chabod, est peut-être le père de Jean ci-dessous. Marguerite était sœur de Catherine, qui épousa François de Monthoux, chevʳ, avant 1377. Ainsi l'on expliquerait comment Jean de Chignin, testateur en 1449 (son petit-fils?), était cousin de Philibert et Jean de Monthoux, petits-fils du susdit François, chevalier.

?
BOVERIUS DE CHIGNIN,
vicaire de Turin, pour Amédée, Cᵗᵉ de Savoie, 6 juin 1360 (*Mon., Hist. Patr. Leges munic.*, fᵒ 745), (cité d'après les msts Bonnefoy). Est probablement un des Chignin dits Bovet ou Boveyron.

N. N.,
En conséquence des indications précises fournies par la transaction 1458, est bisaïeul paternel de Jean et André de Chignin, REPORTÉS AVEC SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

?
?
?
?
?
JEAN DE CHIGNIN,
alias Bovet ou Boveyron, prête hommage (lui ou son fils), pour ses biens de Chignin, le 28 octobre 1392 (Arch. de Cour, à Turin).

?
JACQUES DE CHIGNIN, *alias* GERLAND, écuyer, châtelain de Rumilly sous Cornillon pour le Cᵗᵉ de Savoie, 8 mars 1420 (patentes délivrées aux Nᵉˢ frères du Clos). *V.* note 1, fᵒ 35, et Mermet ci-dessus, d'autres surnommés Gerland.

PIERRE,
pupille de sa mère, 1412, toujours nommé avant son frère dont il était l'aîné probablement. Il est, suivant toute apparence, mort jeune, ou du moins sans descendance.

LOUISE
ép., contrat dotal du 29 mars 1410 (Arch. Thuiset), Nᵉ et Pᵗ Jean de Balleyson. Le 23 février 1412 *(Ib.)* des fidéjusseurs sont constitués pʳ la restitution éventuelle de sa dot.

AMÉDÉE DE CHIGNIN, dit GERLAND, frère du testateur; mort av. 1449. Il laissa trois fils naturels.

JEAN DE CHIGNIN, chevʳ, coseigʳ dudit lieu.
Il teste le 7 mars 1449 (Arch. Thuiset). Veut être enterré dans l'église de Saint-Jeoire, au tombeau de ses prédécesseurs, à laquelle il fait un legs ainsi qu'à Messʳᵉ François de Mouxy, son cousin, l'un des chanoines de ladite église. Sa femme, Nᵉ Françoise, fille de Messʳᵉ Humbert de Beaumont, chevʳ, seigʳ de Combefol, sera tutrice de leur fille, se faisant conseiller par Nᵉˢ Pierre Belletruche et Thomas Grange (qui avait épousé Louise de Beaumont), ses cousins. Il laisse à sa femme des biens à Chignin, notamment la moitié d'une vigne de quatre-vingts fossorées, lieu dit *in Gostis*, abornant Nᵉˢ Barthélemy, Jean et André de Chignin, Nᵉ Pierre de Verdon. Elle posséda cette moitié « ex parte Molarii de Chignino. » Substitue: 1ᵒ Thomas Grange, son cousin; 2ᵒ Nᵉˢ Amédée, Pierre, Jean et Gaspard Belletruche, ses neveux, pour moitié, et Nᵉˢ Philibert et Jean de Monthoux, ses cousins, pour l'autre moitié. Suivant Guichenon, il était de la même famille que saint Antelme, évêque de Belley.

N. N., femme de Nᵉ N. N. Belletruche, dont les enfants sont substitués au testament de Jean, leur oncle, 1449.

?
JEANNETTE DE CHIGNIN, femme de Nᵉ et Pᵗ Guigonet de Conflens, était, le 16 juin 1436 (Arch. Pelly), tutrice de son fils.

EUSTACHE, CLAUDE, PIERRE DE CHIGNIN,
légataires au testament de leur oncle (1449), qui leur donne la maison dudit Gerland, leur père, avec les biens en dépendant. Copie leur est délivrée, en 1465 (Arch. Thuiset), de ce testament.
Est peut-être le Nᵉ Pierre de Chignin, *alias* Gerland, de la vallée de Miolans, qui vend, le 9 avril 1450 (Arch. Thuiset), une rente annuelle à Nᵉ Jean Chabod, seigʳ de Lescheraine.

CLAUDINE DE CHIGNIN, *alias* BOVEYRON,
héritière universelle de son père, épousa, le 12 septembre 1452 (Guich., *Br. et R.*, Gén. Luyrieu), Guillaume de Luyrieu, seigʳ de Montveran. Elle teste le 13 décembre 1503 *(Ibid.)*. Elle fait reconnaître en sa faveur la rente féodale de la Place de Chignin, 1461, 1494 (Arch. Thuiset), en faveur de Louis de Seyssel-Bordeaux, seigʳ de Chignin. Des biens reconnus en sa faveur à cause de sa maison-forte de Chignin, le furent plus tard, le 14 novembre 1548 (Arch. la Place). Elle laissa quatre filles.

CLAUDINE DE LUYRIEU (4ᵉ fille), femme d'Humbert de Chignin, seigʳ de la Place en Savoie (Guich.). Voir ce qui le concerne au Tableau suivant.

MARGUERITE DE LUYRIEU (3ᵉ fille), épousa Jean de Seyssel, seigʳ de Bordeaux, etc. (Guich.). Dès le XIVᵉ siècle, les Seyssel possédaient, leur provenant d'Antelme de Miolans, le (ou un) château de Chignin avec juridiction sur Saint-Jeoire, etc., reconnu en 1347, par Aymar de Seyssel, seigʳ de la Bâtie, etc. — Un autre Aymar de Seyssel, son successeur, les laissa par testament de 1385, à son fils Antoine. Sont-ce les mêmes biens de Chignin ou d'autres qui passèrent alors à la branche de Bordeaux-la-Serraz-Saint-Cassin? Marguerite de Luyrieu a dû pour son compte en porter à son mari. Dans un acte de mes Archives (Transaction, 1563) je trouve mentionné deux fois que Marguerite de Chignin et Louis de Seyssel, son mari (fils du ci-dessus??) vendirent leur part du fief et rente de la Place le 1ᵉʳ avril 1542 à Mᵉ Etienne Paramys. Ce même Louis de Seyssel reçut, le 14 novembre 1548 (Arch. de la Place), reconnaissance à cause des biens et rentes de la maison-forte de Chignin, reconnus précédemment en faveur de Claudine de Chignin, alias Boveyron, femme de Guillaume de Luyrieu. — J'espère pouvoir débrouiller ce fil à l'article Seyssel.

ISABELLE DE LUYRIEU (fille aînée), épousa, le 11 mars 1491, Claude de Villette, seigʳ de la Cour en Bugey (Guich.), dont le fils Jean (V. fᵒ 29, présent volume) se qualifiait de seigʳ de Chignin où il possédait biens et maisons.

GEORGETTE DE LUYRIEU (2ᵉ fille), épousa Louis de Baillans, seigʳ de Verboz (Guich.). V. ce nom.

N. B. — Je reçois, après l'impression, l'analyse du testament de Nᵉ Henri de Chignin de Pontamafrey [Voir au premier JEAN inscrit sur cette page] du 20 juillet 1421 (Arch. de la paroisse de Pontamafrey). Il était marié à Nᵉ Jeannette, fille de Nᵉ François de Maire, dans la maison provenant de la dot de laquelle est fait le testament par lequel il institue héritiers ses enfants nés et à naître, et substitue ses deux frères Nᵉˢ Jean et Pierre de Chignin.

?
François de Chignin,
mort avant 1426. Vivant en 1412.

N. B. — Selon la filiation indiquée au N. B. du f° 39, François (qui aurait ép. Nicolette de Pressy) serait frère d'Humbert, tous deux fils de Barthélemy I (f° 36). Le marquis d'Oncieu m'en communique encore une autre beaucoup plus détaillée, mais beaucoup moins exacte et trop confuse pour pouvoir en tirer un bon emploi.

?
Humbert de Chignin,
mort avant 1426.

Humbert, Amédée, Pierre, Humbert.

Le 5 avril 1426 (*Somm. des fiefs*) ils reconnaissent tenir deux parts de la seigneurie et juridiction de Cervens indivis avec Pierre de Montboiron et D^lle^ Françoise de Boëge, mariés. — Le 15 avril suivant, d'après une autre version, Amédée et Pierre, fils de feu François, et Humbert à feu Humbert, reconnaissent comme dessus.

Amédée. Il était mort avant 1450, fidéjusseur au contrat de mariage de Louise de Chignin, sœur de Barthélemy II, 1412. Avec son frère Pierre, il procède à partages avec André et Jean de Chignin avec lesquels ils avaient vécu en indivision dans la même maison jusqu'alors, le 2 décembre 1443, et le 31 janvier 1457 (Arch. Thuiset), les partages sont complétés; son fils Aymon (lui étant mort) est représenté par Pierre, son oncle. C'est pour les biens à Prissier, Thiez, Ayse, Scionzier. La maison de Prissier restant indivise entre eux : le tout paraissant provenir de l'héritage de Marguerite de Prissier.

Pierre. Le 21 octobre 1450 (*Ibid.*), en son nom et au nom d'Aymon, son neveu, fils de feu Amédée, et encore au nom d'Humbert et André de Chignin ci-dessous (V), il reconnait pour deux parts de la seigneurie et château de Cervens. Il était mort avant 1470.

Humbert. Est peut-être le même que Humbert I ci-contre. La plus proche parenté unissait les fils de ce dernier à Pierre et Amédée, fils de François, puisqu'ils vivaient en indivision dans la même maison (*V.* note au f° 39).

?
Antoinette de Chignin, veuve (avant 1499) de Jean de Rovorée dit de Boëge, seig^r^ d'Avully, légataire au testament de sa fille Philiberte de Boëge, femme de Georges d'Antioche, 1503 (Arch. du château de Nermier).

Aymon, cosieg^r^ de Cervens en 1450; figure dans les partages, 1457, représenté par son oncle Pierre, avec Jean et André de Chignin ci-contre; avec ces deux derniers figure dans la transaction qu'ils passent en 1458 avec Barthélemy de Chignin (degré III, f° 36).

Viffrey, Georges, Joseph (ou Jean).
Le 5 mars 1470 (*Somm. des fiefs*), ils reconnaissent pour deux parts de Cervens avec Jean et André de Chignin ci-contre (f° 39), tous cosieg^rs^ de Cervens, en indivision avec François de Rovorée et Catherine sa femme, dame de Cervens. Ils transigent le 4 janvier 1452 avec la chartreuse de Vallon (Arch. Thuiset). Il reconnait seul pour Cervens le 7 janvier 1501 (*Somm. des fiefs*), indivis avec les Rovorée. Il épousa D^lle^ Marie de Neuvecelle, laquelle était veuve de lui en 1518 (Arch. Manuel). Sont probablem. morts tous les trois sans descendance.

N. N., femme de N^e^ N. N. Put, de Cluses, dont les fils N^es^ Louis et François Put sont légataires au testament de R^d^ Pierre ci-contre, curé de Saint-Jean-de-Fleyrier, 24 mars 1514.

Mess^re^ Abagari. Ses biens parvinrent à son neveu Mathieu. Pierre, son frère, dans son testament, 1514, nous apprend qu'il avait fondé la chapelle des saints Fabien et Bernard dans l'église de Fleyrier, dont il paraît avoir été curé.

François de Chignin,
cosieg^r^ de Cervens, Neuvecelle et Thollon (2e fils).
Par les partages de l'an 1502, eut la maison de Neuvecelle avec ses apparten. et dépend., juridict. sur Thollon rière Evian, Thonon et le Chablais. Il agit du consentement de François de Blonay, seig^r^ de Saint-Paul. Nommé au testament de son frère Mathieu, 1522. Le 10 avril 1526 (Arch. Thuiset), il vend à N^e^ Guigues de Neuvecelle, cosieg^r^ de Thollon, le droit de racheter une grange avec un four à Neuvecelle abornant le verger du vendeur. Avec son frère Humbert il avait vendu (s. d. Indic., Arch. Thuiset) des hommes, hommages et cens dans la juridiction de Cervens à Marie de Duyn, possédés auparavant par Viffrey de Chignin. Son alliance est inconnue. Mort avant 1557.

Mathieu de Chignin,
seig^r^ de la Place en Faucigny (3me fils),
voir ses article et descendance au tableau IV.

André, probablement né après 1522. Simon, Nicolas, cosieg^r^ de Thollon.
Substitués au testament de Mathieu, leur oncle, 1522.
Ils reconnaissent pour la cosiegneurie de Thollon, indivise avec les Neuvecelle, le 24 février 1557 (*Somm. des fiefs*), et le même jour pour la cosiegneurie de Cervens. Comme héritiers de Guigues de Neuvecelle, cosieg^r^ de Thollon, ils vendent, le 1er avril 1552, (Simon et Nicolas), à N^e^ Bernard de Neuvecelle, la dîme qu'ils percevaient dans la paroisse de Thollon. S'ils ont laissé postérité, elle n'a pu arriver à ma connaissance.

Humbert de Chignin,
cosieg^r^ de la Place au mand^t^ de Chignin, substitué par son oncle Mathieu. Il teste le 8 mars 1557 (Arch. Thuiset). Veut être enterré au prieuré de Saint-Jeoire, au tombeau de ses prédécesseurs. Fait des legs à ses neveux et nièces. Institue héritier universel Antoine de Chignin, son neveu, notamment pour ses biens au Molard de Chignin. Substitue Amédée, Louis et François de Chignin (ses cousins germains) qu'il appelle une fois ses neveux et une autre ses proches parents. A leur défaut, Simon et Nicolas de Chignin. Exclut absolument les filles tant qu'il y aura un mâle du nom de Chignin.

Louis de Chignin, fils donné par Jeanne-Berthe, des Marches, fille de Michel Ferrand. Son père assure son avenir.

Pernette de Chignin. Selon Guichenon (Gén. Layrieu), fut religieuse à Alis en Lyonnais. Elle épousa N^e^ Pierre Coudurier, seig^r^ de la Charpine, de Châteaufort en Chautagne.

Claudine de Chignin, femme de N^e^ Amblard de Mandollaz, seig^r^ de la Croix en Genevois. Elle teste, veuve, 11 août 1590, en faveur de ses enfants.

Louise de Chignin, veuve de Monsr Me Audoin (ou Oddoyen ou Audoyen), seig^r^ de Janeyrias? avocat à la Cour du Parlement de Grenoble.

Elles succédèrent avec Aynard de Fétans, leur frère utérin, à Antoine, leur frère, mort sans enfants. Mais elles renoncèrent à cette succession dévolue par fidéicommis à Louis et François de Chignin, en 1575.
Elle teste, le 16 mars 1600 (Arch. Pelly), étant veuve, en faveur de sa fille.

Éléonore Coudurier de la Charpine ou Charpenne, femme de N^e^ et P^s^ Jean de Pelly, héritière universelle de sa mère.

Éléonore Audoyen, mentionnée dans une procuration du 21 janvier 1576 (Arch. la Place).

Tableau III.

III. N. N. de Chignin.
Voir son ascendance au Tableau II.
Est l'aïeul paternel de Jean et d'André de Chignin ci-dessous. Prouvé par la transaction de 1458. Suivant une vieille filiation, s'appelait Humbert (*V.* ci-contre).

(N. B.) Le Mis d'Oncieu me communique après la rédaction de cette généalogie, une vieille filiation parfaitement conforme à la mienne depuis Humbert porté au degré IV ci-dessous. Cet Humbert serait fils d'un autre Humbert et petit-fils d'un Barthélemy. La seule erreur de la filiation d'Oncieu consiste en ceci, qu'elle fait vivre ce Barthélemy en 1250, alors qu'il vivait de 1330 à 1386. Je puis donc m'autoriser de cette filiation pour appuyer la conjecture portée à l'article d'Humbert fils d'Humbert (f° 38). Ce dernier serait donc le même que N. N. degré III (f° 39) et François, mort avant 1426 (f° 38), serait frère de cet Humbert mort avant 1426 (identifié avec N. N.) tous deux fils de Barthélemy I, f° 36.

?
François de Chignin.

IV. Humbert de Chignin, Amédée de Chignin,
ont succédé à Henri de Chignin (Tableau II), quoique la substitution apposée au testament de Bruno de Chignin, chev^r^, dût assurer l'hoirie qu'Henri avait eue dudit Bruno à Antoine, père de Barthélemy de Chignin (Tableau II). Ils procèdent à partages ensemble le 27 septembre 1419 (Trans. 1458). Morts tous deux avant 1458. Ils possédaient en commun une maison et biens à Triviers avant 1425 (Arch. Morand).
Il épousa Jeannette, fille de feu François de Neuvecelle, dame de Thollon, codame de Neuvecelle, avec laquelle il était patron de la chapelle de Sainte-Marie dans l'église de Neuvecelle, le 20 novembre 1439 (Arch. Thuiset).
Amédée. Agissant comme procureur d'Humbert, il reconnait tenir en fief des rentes féodales à Saint-Pierre-de-Souci, le 28 juillet 1427 (Arch. Thuiset), provenues de Jean, fils de François de Chignin.

Jean de Chignin, dit Flappi, possédait des fiefs à Saint-Pierre-de-Soucì, reconnus 28 juillet 1427 par Humbert et Amédée ci-contre, et le 27 janvier 1437 (ces fiefs ou d'autres au même lieu), par N^es^ Jean et Pierre Maréchal, plus des hommages et rentes féodales à Arbin et Montmélian.

V. Jean de Chignin, André de Chignin,
Cause ayants de feu N^e^ Amédée de Chignin, leur oncle : ils transigent le 4 ou 5 (ou 14 ou 15) août 1458 (Arch. la Place). Ils restitueront ce qu'ils tiennent encore de ladite hoirie et les meubles de Barthélemy I, leur trisaïeul paternel. Barthélemy II renonce en leur faveur à la possession d'une maison ruinée en partie, située au Mollard de Chignin.
Jean. En son et au nom de son frère André il partage, le 3 décembre 1443 et le 31 janvier 1457, avec Pierre et Amédée de Chignin, f° 36 (Arch. Thuiset), et c'est pour l'héritage de Marguerite de Prissier. Lui et son frère André possédaient, avec les autres codivis̃eurs Chignin (ci-contre), François de Rovorée et Catherine de Boëge, sa femme, la seigneurie de Cervens, le 4 janvier 1452 (Arch. Thuiset).
André. Seig^r^ de la Place de Chignin, cosieg^r^ de Cervens, Thollon et Neuvecelle; il épousa D^lle^ Jeanne du Saix, fille de N^e^ Boniface, seig^r^ de Regni, et paraît s'être établi en Faucigny. Il demeurait à Taninge le 27 septembre 1460 (Titres d'Escharvannes). Il fit bâtir et fonda dans l'église des Cordeliers de Cluses la chapelle de Saint-Bonaventure, dans laquelle Mathieu, son fils, voulut être enterré. Il reconnait, le 18 sept. 1499 (*Somm. des fiefs*), une maison haute à Neuvecelle du chef de sa mère. Il était aussi cosieg^r^ de Cervens. Suivant une vieille filiation communiquée par le Mis d'Oncieu, il aurait laissé aussi trois enfants donnés.

Audise, mentionnée en la transaction 1458.

Humbert (à feu Humbert de Chignin). Il vend des fiefs et rentes de pur et franc alleu à St-Jeoire et Carienne à N^e^ Pierre Coppier de Rossillon, le 14 fév. 1432 (ils furent rachetés par Humbert, son neveu, fils d'André, le 4 nov. 1502 (Arch. la Place). Il reconnait p^r^ Cervens, 1426, 1450, avec Amédée et Pierre, fils de feu Franç^s^ de Chignin.

Pierre, curé de St-Jean-de-Fleyrier. Il teste, le 24 mars 1514 (Arch. Thuiset), en faveur de son neveu Mathieu; legs à N^es^ Louis et François Put, ses neveux, et à Mess^re^ Angelin de Chignin, curé de Larringe.

VI. Humbert de Chignin, fils aîné.
Dans les partages du dernier mai 1502 (Arch. Thuiset) qu'il fit avec ses frères François et Mathieu, il eut pour sa part le château « in mota de Chignino » dit aussi de la Place, dans la paroisse de Chignin, avec ses appartenances et dépendances dans les châtellenies et mandements de Chambéry, Miolans. Oncin au bailliage de Savoie, au mand^t^ des Echelles et en Dauphiné, les biens de *Vallepillosa* dans le territoire du Mis de la Chambre, ainsi que les droits pendants entre lesdits frères et déjà leur défunt père contre N^e^ François Coppier. — Le 4 décembre 1504 (Arch. la Place), il fit un échange avec des hommes de Chignin. L'acte est passé « apud villarium Chignini in domo forti dicti nobilis Humberti. » Si cette propriété est distincte de celle « in mota » ou « in molario Chignini, » elle lui advint peut-être par son mariage avec Claudine de Layrieu (Tableau II, f° 37), fille d'une Chignin dernière de sa branche. Il mourut *ab intestat*. Sa veuve fut tutrice de ses enfants et mourut avant 1548. Ils furent alors pupilles de Mathieu.

Isabelle, légataire, 1522.

Pernette, cohéritière pour un tiers de son père, légataire de son frère Humbert, *épousa*, contr. dot. du 5 juin 1529 (Arch. la Place), N^e^ Philibert de Mandollaz, d'où vint autre Philibert de Mandollaz, seig^r^ des Bochilles, qui hérita de sa mère.

VII. Claude de Chignin, seig^r^ de la Place de Chignin,
substitué au testament de son oncle Mathieu, 1522. Avec son frère Humbert ils vendent, en 1542 environ, à Me Etienne Pararys, bourgeois de Chambéry, des cens et servis formant une part de la rente de la Place à Chignin. Il y eut ensuite procès entre eux et D^lle^ Guillauma de Vars, veuve dudit Etienne. Elle finit par revendre le tout, le 6 avril 1563 (Arch. Thuiset), à N^e^ Antoine, fils dudit Claude, mais elle garda la part de fief qu'elle, soit son feu mari, avait achetée le 1er avril 1542 (*Ibid.*) de Louis de Seyssel et de Marguerite de Chignin, mariés. Il épousa Eléonore de Varey, dame de Montgriffon (Guich., *Bres. et Bug.*, Généal., Layrieu), veuve de N^e^ Etienne de Fetans dont elle avait eu Eynard de Fetans. Claude, mort avant 1557. Guichenon (Montgriffon et Généal. Fetans, *Bresse et Bugey*), dit qu'elle était fille de Charles de Varey, seig^r^ d'Avanges; qu'elle épousa : 1° Philippe de Gramont, seig^r^ de Montgriffon, dont elle hérita par testament du 7 fév. 1533; 2° Etienne de Fetans. Il ne mentionne pas en ces endroits son 3me mariage.

VIII. Antoine de Chignin, seig^r^ de la Place et de Chignin,
héritier universel de son père et de son oncle Humbert, *épousa*, contrat de mariage du 10 juill. 1569 (Arch. Pelly), D^lle^ Claudine, fille de feu N^e^ Adrien d'Oncieu, quand il vivait seig^r^ de Douvres, des Foillers et de Cognat. Ses frères, Guillaume d'Oncieu, avocat au Sénat de Savoie, docteur ès-droits et Catherin d'Oncieu, cosieg^rs^ desdits lieux, lui constituent une dot de 500 écus d'or pistolets outre 600 écus de 5 florins quittancés dans l'acte, Perrod notaire de Douvres, passé au château dudit lieu. Le 18 juillet suivant, elle passe quittance de tous ses droits quelconques à sesdits frères moyennant la dot qu'ils lui ont constituée. Il teste le 13 juillet 1573 (*Ibid.*). Se qualifie de seig^r^ de la Place et de Montgriffon. Veut être enterré dans l'église paroissiale de Torcieu, au tombeau de ses prédécesseurs (c'est-à-dire de sa mère). Lègue à Claudine d'Oncieu, sa femme, 1,500 écus d'or outre sa constitution dotale qu'il hypothèque sur son château, juridiction et biens en deçà du Mont-du-Chat. Institue héritier universel le posthume dont sa femme pourrait être enceinte. S'il n'y en a pas (ce qui se vérifia), institue héritiers universels D^me^ Eléonore de Varey, sa mère, Aynard de Fetans, frère utérin du testateur, et D^lles^ Louise, Pernette et Claudine de Chignin, ses sœurs, par égales portions. Nomme exécuteur testamentaire Guillaume d'Oncieu, son beau-frère; fait au château de Montferrand, présent notamment Catherin d'Oncieu, son beau-frère, seig^r^ de Douvres. Eynard de Fetans lui succéda en effet pour sa part, mais soit lui, soit ses sœurs utérines les D^lles^ de Chignin, durent renoncer à cette hoirie, en faveur de N^es^ Louis et François de Chignin (Tableau suivant), qui étaient substitués à Antoine de Chignin s'il mourait sans enfants. Après nombreuses procédures, la cession eut lieu le 25 juillet 1575 (Inv., Arch. Thuiset).

Emmanuel de Chignin, fils naturel.
Son père lui lègue ses vêtements, vivre et couvert. On lui fera apprendre un métier, et à vingt ans recevra 500 écus pistolets.

VI. Mathieu de Chignin, seigr de la Place, en la paroisse de Thieu.
[3e fils d'André de Chignin et de Jeanne du Saix.]
Agissant avec le consentement de son oncle (par les du Saix) Berard de Montfort, il procède à partages avec ses frères, le dernier mai 1502 (Arch. Thuiset). Il devint ainsi possesseur de la maison-forte de la Place en Faucigny, avec ses appartenances et dépendances, telle qu'elle avait été donnée pour la garantie de la dot de Jeanne du Saix, sa mère (1). Il fut tuteur de ses neveux et nièce, enfants d'Humbert II. Il épousa Dlle Claudine des Clefs, veuve de Jacques de la Rochette, seigr de Rougemont. Il testa audit château le 3 janvier 1522 (Arch. Thuiset). Veut être enterré dans l'église des Cordeliers de Cluses, devant l'autel de saint Bonaventure, fondé par Nrs et Ps André de Chignin, son père. Il substitue à ses fils et à leurs mâles, pour les biens qui lui sont parvenus de vénérables Mes Abagari et Pierre de Chignin, ses oncles, Ns Simon et Nicolas de Chignin, ses neveux; dans tous ses autres biens, Ns Claude et Humbert, ses neveux (*V.* le Tableau précédent). L'usufruit appartiendra en entier à Claudine des Clefs, sa femme, qu'il nomme tutrice. Elle s'aidera des conseils d'Ansermod de Montfort et d'Humbert des Clefs, cousin et beau-frère du testateur. Le 30 août 1522 (*Ibid.*), déjà veuve, agissant comme tutrice, elle admodie des biens et sa maison de Chamonix ? avec une vigne aboutant celle de la chartreuse du Reposoir.

Georges (5e fils), seigr de Fleyrier, cohéritier universel de son père. N'est pas nommé avec ses frères au testament d'Humbert III. Est probablement le Nr Georges de Chignin de Fleyrier qui, le 22 mars 1594 (Pr. 1725, annexe, bibliothèque du Roi, à Turin), obtint la permission de tenir ferme sans dérogation à sa noblesse. Le 15 mai 1613 (Arch. Rubaud), il vendit à Nr Pierre de Marigny, seigr de Berbey, les fiefs, censes et rentes, servis et autres droits seigneuriaux à Dingy, paroisse de Mieussy, qui lui provenaient (pas dit comment) des Ns Bochut. Son alliance m'est inconnue.

Amédée (2me fils), cohéritier universel de son père, vivant en 1557, mort sans postérité avant l'an 1644, suivant presque certitude.

VII. Pierre de Chignin, fils aîné, cohéritier universel de son père; mort suivant toute probabilité sans descendance avant le testament de 1557 d'Humbert III, f° 38.

Louis (3me fils), cohéritier universel de son père, 1502. Substitué au testament d'Humbert III, en 1557; seigr de la Place de Chignin, après la mort sans descendance d'Antoine, héritier du susdit Humbert III. Il épousa Charlotte, fille de Nr Michel Amédée du Fresnoy, jadis Martin, seigr de Loisin. Jean du Fresnoy, seigr de Loisin, frère de ladite dame, tant à son nom que comme tuteur de Ns George et Jeanne, et curateur de Philiberte, enfants des mariés ci-dessus, ses sœur et beau-frère, transige, le 12 octobre 1574 (Arch. Thuiset), avec Guillaume Burnet de Cluses.

N. N., chartreusine à Mélan. Sa dot est payée par Philiberte (Etat de récla-mation, Archives Thuiset).

François, seigr de Fleyrier et des Nait. Il épousa, contr. dot. du 16 août 1620 (Arch. Thuiset), Philiberte, fille de Nr Pierre de Marigny et de Jacqueline Achard. Le 25 sept. 1644 (*Ibid.*), lui, conseigr d'Ensy (sic) et du Saix, reconnaît tenir certains biens de Nr François de la Flechère. Il mourut sans enfants le 22 mars 1657. Sa veuve se remaria avec Nr Antoine de Pingon. Elle réclama en 1661 (*Ibid.*) sa dot hypothéquée sur la tour, colombier curtil, granges et biens au lieu de Fleyrier et autres biens à Marigny, notamment une maison au Pont de Marigny, sans y comprendre la maison des Lentillères. En 1672 ou 1673 (*Ibid.*) elle était veuve de son second mari et plaidait avec les syndics et communiers de Marigny qui voulaient indûment cotiser certains de ses biens.

Claude, vivant en 1620, mort sans postérité.

Rd Étienne, chanoine de St-Pierre de Tarentaise en 1620. Mentionné dans la reconnaissance de son frère, 1644; reconnaît pour son compte en faveur du même seigneur, le 6 mars (Arch. Thuiset), Nr Nicolas de Chignin, bourgeois de Taninges, comme ayant reconnu précédemment le 2 août 1599. Est-ce le Rd Etienne de Chignin qui était prêtre à Taninges le 17 déc. 1633? (Arch. Thuiset).

VIII. Georges, conseigr de la Place de Chignin et de la Place en Faucigny.
Étaient tous trois sous la tutelle ou curatelle de Nr Jean du Fresnoy. Celui-ci expose que feu Nr Antoine de Chignin, seigr de Montgriffon, jadis leur tuteur et curateur, a exigé plusieurs notables sommes en leur nom. Il est mort sans rendre ses comptes. Le frère utérin et les sœurs dudit Antoine, après sa mort, ont, sur la demande dudit Fresnoy nommé tuteur, passé obligation, le 6 janvier 1575, de ce qui était dû aux pupilles. Le terme de paiement étant échu, le tuteur obtint des lettres le 7 février 1575 (Arch. la Place). Ayant, en vertu de la substitution apposée au testament de 1557 d'Humbert III, obtenu la délivrance de ses biens, leur tuteur et curateur vend, le 25 juillet 1575 (Arch. la Place), la maison-forte de la Place à Chignin « la dicte maison-forte leur étant du tout loing-« taine » avec granges, verger, rentes, hommes, hommages, fiefs, lauds, ventes pour le prix de 23,000 florins de Savoie à Mons Mes Claude Nicolle, docteur ès-droit, etc. (1). Des arrangements avaient été pris avec les autres ayants droit de Chignin, le 17 avril 1575 (*Ibid.*). Longtemps après leur majorité, en 1597-99 (*Ibid.*), ils voulurent attaquer cette vente se prétendant lésés, mais la procédure ne paraît pas avoir eu de suite.

Jeanne, Philiberte (1).

Il épousa Dlle Jacqueline de Bellegarde. Il testa à Bonneville où il demeurait le 21 août 1586 (Arch. Thuiset), faisant des legs à ses neveux Roget, nommant héritières universelles Philiberte, femme de Nr Jean Roget, et Claudine, femme de Nr Claude de Leydier, ses sœurs, les substituant l'une à l'autre. Le 25 juin 1616 (*Ibid.*), il fait donation de tous ses biens quelconques à sa sœur Philiberte, se réservant l'usufruit, des sommes pour en disposer par testament, et moyennant l'approbation qu'elle donne au contrat dotal qu'il a passé avec Dlle Jacqueline de Bellegarde, sa femme, constituant en faveur de cette dernière une donation de 1,200 florins seulement, plus restitution de ses bagues et joyaux. Une clause singulière est que, si Chignin meurt avant sa femme, elle jouira des intérêts de ladite somme de 1,200 florins (donation pure et simple, est dit plus haut) « pendant qu'elle demeurera veufve seullement. » George plaidait en 1622-1623 (Inventre de prod., Arch. Thuiset), contre les Ns Duclos, héritiers de Nr Louis de Chignin, réclamant le paiement d'une cédule souscrite par ledit Louis en sa faveur. Les défendeurs demandaient au préalable que George fût pourvu d'un curateur attendu la faiblesse de son esprit. Il a dû mourir peu de temps après (du moins je ne trouve plus trace de son existence), étant le dernier mâle de la lignée légitime des Chignin.

Elle épousa : 1° Nr Claude de Leydier; 2° avant 1606, Nr Isaac de Salesses (2) dont elle était veuve en 1618 (Minutre Moret, Archives Thuiset).

Elle épousa Nr Jean Roget, seigr de Fesson, sénateur au Sénat de Savoie, juge mage de Faucigny. Avec ses nièces de Leydier et Nr Louis Duclos, seigrs de la Place, comme héritiers médiats et immédiats de Nr George et Louis de Chignin, ils constituent un procureur pour plaider contre les Ns Nicolle de Crécherel, le 18 juillet 1634. Elle testa le 19 mai 1638 à Bonneville, voulant être enterrée dans la chapelle de St-Bonaventure, aux Cordeliers de Cluses, au tombeau de ses prédécesseurs. — Elle fut la dernière du nom.

(1) Voir Nicolle-la-Place.
(2) On trouve aussi, mais inexactement, croyons-nous, *De Sailles*, dans un inventaire de titres, arch. Thuiset.

Voir Roget de Fesson.

Tableau IV et dernier.

? Jacques de Chignin, curé de Thiez en 1494 (*Cartul. des Cord. de Cluses*, f° 147; note communiquée par M. Bonneday, notaire à Sallanches).

? Angelin de Chignin, curé de Larringe, légataire au testament de Pierre de Chignin, curé de Fleyrier, 1514 (f° 30), exécuteur testamentaire de Mathieu ci-contre, 1522.

(1) Les trois frères font encore un complément de partages pour les biens tenus jusqu'alors par Jeanne du Saix, leur mère, reconnaissant morte le 4 septembre 1506 (Arch. Thuiset). Il s'agit toujours des biens provenus de l'héritage de Marguerite de Prissier [Voir, Tabl. précédent, les partages 1443, 1447]. Les biens ruraux, soit les vignes d'Achier, restent en indivision [situés aux environs d'Ayse]. Du moins la parité des lieux dits semble indiquer cette provenance.

Angeline, fiancée de Nr François Playsou, légataire de son père, 1522. Elle l'épousa, et, étant veuve, se remaria avec Nr Jean du Clos le jeune, de Cluses (même famille que celle des futurs comtes de Bonne, différente des du Clos inscrits ci-dessous). Elle en était veuve en 1558 (Arch. Thuis.), fait dresser inventaire des biens de sa fille.

François (4me fils), cohéritier universel de son père, 1502. Conseigr de la Place de Chignin et de la Place au mandement de Thiez en Faucigny, conseigr de Thollon en Chablais, substitué au testament d'Humbert III de Chignin en 1557. Il épousa Nicolarde, fille de Charles-François de la Frasse, seigr de Mons, et d'Agathe de Bellegarde. Un contrat est passé en 1571 à la Place, dans la tour et maison de ses hoirs. Sa veuve se remaria avec Nr François de Bellegarde. Agathe de Bellegarde ci-dessus, dame de Mons, aïeule maternelle et tutrice du fils et des filles du susdit François de Chignin, achète des biens à Thiez, le 7 décembre 1571 (Arch. Thuiset), abornant Nr Louis de Chignin. L'acte est reçu par Me Noël de Chignin, notaire de Cluses.

Louis, fils naturels. Je suppose qu'ils ont dû laisser des descendants, sans compter la fille ci-dessous; qualifié de Nble et mort avant 1586.

Claude,

André,

Françoise l'aînée, Le 7 décembre 1571, étaient pupilles d'Agathe de Bellegarde, leur grand'mère, qui, le 21 juillet 1575, était encore (Arch. Thuiset) leur tutrice. Ils furent ensuite sous la curatelle de Nr Claude-Antoine de Mestral, seigr de Leschaux et Vanzy, qui avait épousé Françoise de la Frasse, sœur de Nicolarde, leur mère.
Je n'ai pu déterminer laquelle de ces deux Françoise épousa, par contr. dot. du 16 novembre 1579 (Arch. Thuiset), Nr Claude du Clos, seigr de Saint-Maurice, fils de feu Nr François, étant à ce autorisée par sondit curateur, par Nr Louis de Chignin, son frère, par l'avis de Dlles et Ps Dnes Claudine de Bellegarde, Dne douairière de Tournon, gouvernante de Savoie, de Françoise de la Frasse, femme dudit curateur, sa tante. L'acte est passé au château de Vanzy, en présence de plusieurs gentilshommes. Elle mourut peu de temps après le testament de son frère Louis, fait en 1647. — Celle des deux qui ne se maria pas était morte avant le 9 décembre 1576.

Françoise la cadette.

Louis, seigr de la Place. Le 8 juillet 1566 (Arch. Thuiset), il admodie sa grangerie du Pont d'Arve au territoire d'Achier, et la même encore le 5 mars 1601 (*Ibid.*). Le 12 avril 1592 (*Ibid.*), il admodie sa grangerie de Contamine et les vignes assises près sa maison-forte de la Place. Le 20 juillet 1580 (*Ibid.*), il avait admodié à Nr Claude du Clos, son beau-frère, la maison, colombier, granges, verger, terres, prés, vignes, moulins, servis et revenus dépendant de ladite maison-forte de la Place, par acte passé à Vanzier, où il demeurait avec son oncle. Le 5 mai 1617 (*Ibid.*), il passa une reconnaissance en faveur de Nr et Ps Jean François de Rubles. Il teste le 5 octobre 1617 (*Ibid.*), laissant l'usufruit de ses biens à sa sœur Françoise, faisant des legs à ses nièces du Clos et nommant héritiers universels Ns Louis et Claude Urbain du Clos, ses neveux. Il était mort avant 1618, puisque ses neveux partagent cette hoirie et prennent le nom de la Place.

? Nr Andrée, femme d'Egrège George Charles, marraine à Evian le 7 sept. 1580 (Livre de raison, Loys., Archives Thuiset).

Etiennette, légataire au testament de Georges, fils de Louis de Chignin, du 21 août 1586.

N. B. — Je n'ai pu classer les noms suivants :

Nr Jean de Chignin de Fleyrier, mort avant 1577, laissa un fils, Nr Angelin de Chignin, bourgeois de Taninge. Celui-ci achète, le dernier février 1577 (Arch. Rubaud), toutes les censes, rentes, hommes, hommages, fiefs et seigneurie directe, à cause des Nrs dans la paroisse de Fleyrier, de Me Humbert Montan et Pierre de la Grange, notaires de Taninges, qui les avaient achetés, le 4 août 1574, de Sgr seigr Jean d'Agyril, doct ès-droits, cause ayant des Nrs Jean et Jean-François Poterlat, frères. — Prix, 3,000 florins.

Nr Jean de Chignin de Fleyrier, mort avant 1599 (un de ce même nom avait épousé, vers 1520, Dlle Claudine de Benevix. Note commun. par M. Tavernier, juge). Laissa un fils, Nr Nicolas. Celui-ci vendit, le 6 octobre 1599 (Arch. Thuiset), des biens aux environs de Marignier, abornant Nr George de Chignin, devant une cense annelle au seigr de Menthon et à Clémence de Genève, mariés, à cause de leur seigneurie du Saix de Marignier. Ce Jean de Chignin (mort avant 1577 et 1599) serait, d'après une filiation sans authenticité communiquée par le Me d'Oncieu, fils donné d'Angelin de Chignin, curé de Larringe.

Il aurait eu pour enfants, outre Ns Angelin et Nicolas déjà nommés, François, curé de Fleyrier en 1574, George et Aymo, femme de Me Claude du Saix, notaire en 1571.

Il y eut plusieurs notaires de ce nom à Cluses et environs issus peut-être illégitimement de cette famille. On en trouve un, Me Noel, qualifié de noble dans un acte par lequel Nr Jean, son fils, vend, le 10 juillet 1627, une pièce de terre aux Cordeliers de Cluses (*Cartul.*, f° 30, verso).

Nr LOUIS DU CLOS ou DUCLOS DE LA PLACE. *Nr CLAUDE URBAIN DU CLOS ou DUCLOS.*
Ils passent un accord le 29 novembre 1648 (Arch. Thuiset) avec leurs sœurs, en qualité d'héritiers universels. Elles (V. du Clos) *renoncent à tous droits quelconques moyennant 3,500 florins 25 ducatons de trousseau et une vache pour chacune. Louis aura la maison-forte de la Place avec fiefs, appartenances et dépendances quelconques, plus la maison de Cluses provenue de leur mère. Claude Urbain aura la maison-forte d'Hauteville près Combloux, etc.* (V. du Clos).

CHISSÉ (DE)

DE CHISSIACO, DE CHESSIACO, DE CHEYSSIE, DE CHESIE, DE CHESSIE, DE CHISSIER, DE CHISSY, DE CHESSYER, DE CHYSIACO, ETC., ETC.,

SEIGNEURS DE CHISSÉ, DE POLLINGE, CORBIÈRES, LA BATIE, DE FILLINGE, DES JAILLETS, DE SERVOZ EN FAUCIGNY ET GENEVOIS, SEIGNEURS DE SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC, EN SAVOIE, ETC., BARONS DE LA MARCOUSSE EN DAUPHINÉ (?), COMTES DE CHALANT DANS LA VAL D'AOSTE, ETC.

P. parti d'or et de gueules au lion de sable armé et lampassé de même brochant sur le tout (UBIQUE). — Suivant GUICHENON, *le lion serait armé et lampassé d'argent.*

Devise : *TOUJOURS.*

LA CHENAYE DES BOIS *(Dictionnaire de la Noblesse)*, qui confond cette famille avec celle de Franche-Comté, ajoute aux armes ci-dessus *les lettres A et L sur le tout*, sans dire où il a rencontré ce blason. Je n'ai jamais trouvé trace de ces deux lettres qui, certainement, n'ont jamais fait partie du blason des Chissé. J'ai vu des sceaux du XVe siècle de cette famille, confirmant le témoignage de tous nos auteurs qui ne varient que sur les détails du *lampassé* et de *l'armé*.

APRÈS la famille souveraine du nom et de la province de Faucigny et les rameaux qui en sont issus, la race de Chissé est certainement la plus illustre de cette contrée. Charles-Auguste de Sales, auquel j'aime à céder la parole pour les appréciations générales, rapporte dans son *Pourpris historique* (fos 184 et suivants), à propos d'une alliance plus ou moins certaine de Péronne de Chissé avec Pierre II de Sales, que les titres de la maison de Chissé ayant « été brulez dans le château de Pollinge par « les Huguenots de Genéve, on ne peut qu'avec beaucoup de « peine decouvrir cette circonstance historique... de cette tres- « ancienne et tres-illustre Race de Chissé. Elle a donné des Archevêques à la Tarentaise, des « Évêques à Grenoble, quantité de Chanoines à l'Église Cathédrale de Geneve, des Prévôts « à l'Église de Saint Gilles de Vernice (Verrés probablement)..., des Comtes, des Barons, des « Chevalliers, des Chambellans et des Capitaines au service des Roys de France et d'Espagne « et des Ducs de Savoye, etc. » Nous devons faire mention spéciale des quatre évêques de Grenoble du nom de Chissé, qui, suivant les historiens dauphinois, Valbonnays (*Histoire de Dauphiné*, t. II, fo 353), Chorier (*Estat politique*, t. II, fos 128 et suivants), etc., sont :

Jean de Chissé, 1337, 1350.

Rodolphe de Chissé (frère ou neveu du précédent), 1351, 1381.

Aymon I de Chissé, neveu du précédent, 1388, 1427.

Aymon II de Chissé, transféré de Nice à Grenoble, où il siégea jusqu'en 1450.

L'existence des trois premiers est démontrée, s'il en était besoin, par les titres de l'église de Sallanches. Quant au quatrième, Aymon II, aucune des nombreuses pièces de l'époque n'en fait mention (1); Besson ne mentionne que les trois premiers : il ajoute qu'un Aymon de Chissé, religieux bénédictin, puis évêque de Nice, mourut en 1428, ce qui doit nécessairement se rapporter à Aymon I, le même qu'il range parmi les évêques de Grenoble.

Est-il possible de classer comme appartenant à cette famille et parmi ses plus hautes illustrations, un François qui fut, vers la fin du XIVe siècle, archevêque d'Arles et camérier du Pape (2) ? M. Bonnefoy conserve à Sallanches le minutaire de Jean Festi notaire, de 1389 à 1399, dont la couverture contient la moitié supérieure d'un acte d'arbitrage, qui nous donne une précieuse indication dont je tire parti pour les premiers degrés de la généalogie. Dans ce minutaire se trouve la fondation faite, en date du 27 septembre 1390, en l'église de Sallanches, par Pierre de Chissé, chevalier, en son nom et au nom d'Aymon (I), son frère, évêque de Grenoble, de divers anniversaires pour des membres de leur famille et notamment pour François, archevêque d'Arles, camérier du Pape, pour Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, *et les autres nobles de Chissé, leurs prédécesseurs,* « pro ipsorum domini

(Voyez la suite au fo 60.)

---

(1) Aymon II passe pour avoir été neveu de son prédécesseur Aymon I. Mais ce dernier n'eut qu'un frère, du nom de Pierre. Pierre de Chissé paraît être mort sans enfants; en 1390, il énumère tous ses parents : il serait extraordinaire qu'il ne fît point mention d'Aymon II, en passe de devenir évêque, s'il l'avait eu pour fils. Du reste, l'hoirie de Pierre de Chissé était, dès l'an 1409, dévolue à son cousin Humbert de Chissé, autre induction établissant qu'il était sans enfants. M. Bonnefoy, sans y attacher plus d'importance que ne peut en mériter une conjecture, serait tenté d'admettre qu'Aymon II fut un bâtard de Pierre, c'est-à-dire *neveu naturel* d'Aymon I. J'ai donc le regret de ne pouvoir fixer quel lien de parenté pouvait unir Aymon II à ses prédécesseurs dans le siége épiscopal de Grenoble.

(2) Entre Rodolphe de Chissé et Aymon I de Chissé, les chronologistes intercalent François de Conzié, lequel, suivant le cardinal Le Camus dans sa liste des évêques de Grenoble, était neveu de Rodolphe de Chissé, son prédécesseur audit siége. Après avoir été quelques années évêque de Grenoble, François de Conzié fut archevêque d'Arles, puis de Toulouse et de Narbonne, camérier du Pape (Besson, fo 175). On ne sait sur quel fondement le cardinal Le Camus dit que François de Conzié était neveu de Rodolphe « Rodulphi nepos. » Il ne pouvait être en tout cas que fils d'une sœur de Rodolphe; mais elle est inconnue dans la généalogie des Chissé, et François, qui, dans son testament mentionne plusieurs de ses parents, ne cite aucun Chissé. On ne peut donc préciser quelle parenté indique la qualification élastique de neveu. Quoi qu'il en soit, François de Conzié est universellement admis parmi les évêques de Grenoble, et plusieurs titres de l'Évêché le prouvent, comme me l'affirme l'érudit auteur du *Décanat de Savoie;* il fut ensuite transféré à l'archevêché d'Arles, etc. Guichenon (*Bres. et Bugey, in verbo* CONZIÉ, fo 88) dit que « Catel, en ses mémoires « du Languedoc, l'appelle mal François de Colmieu et neveu du pape Eugène IV, car il était Savoisien, et le pape Eugène IV Vénitien, « du nom et de la famille des Condolmiers. Saxius et Severt donnent à François de Conzié les surnoms de Genen et de Castelnau qui « ne lui conviennent pas, car le nom de sa famille c'est Conzié, *de Conziaco* en latin. » Chorier (*Est. pol.*, t. II, fo 129), en parlant de François de Conzié (de Conzi), dit que Catel le nomme François *de Socorneio* et remarque que dans l'inscription de son tombeau il a le nom de François de Geven. Mais dans les actes de l'archevêché d'Arles il a celui de François *de Cotiano* et dans un autre de son successeur de l'an 1418, celui *de Cruciaco*. Besson (*Mém. eccl.*, fo 175) cite l'épitaphe de François de Conzié dans l'église des Célestins d'Avignon où il est seulement dit, *genere nobilis*, sans nom de famille, et qu'après avoir été évêque de Grenoble, il fut archevêque d'Arles. Les auteurs ne sont donc point d'accord sur le nom de famille de ce personnage. Je ne prétends point établir que ce François, d'abord évêque de Grenoble, puis archevêque d'Arles, etc., n'ait pas existé et qu'il ne fût pas de la famille de Conzié. Ce serait téméraire de l'essayer sans être armé de documents que je n'ai pas. Je veux seulement me borner à constater que selon toute apparence un François, autre que François de Conzié et assez probablement de la famille de Chissé (voyez le texte, fo 60), fut archevêque d'Arles et camérier du pape.

?

JORDAN DE CHISSÉ,
témoin à deux actes de 1189 et 1199 passés en fav. de l'abbaye d'Aulps (Mats Besson).

? HUGUES DE CHISSÉ vivait en 1246 (Mats Besson).

? RODOLPHE DE CHISSÉ, clerc, à Sallanches, de 1235 à 1289 (Besson).

? MERMA dite DE CHISSIER, près Domercy, femme de Peronet des Balmes. Ils donnent une quittance la veille des kalendes de septembre 1229 (Arch. Pensa).

? EMERIC (ou HENRI) DE CHISSÉ, chevr, arbitre à Sallanches, le mardi avant la sainte Marie-Magdeleine, 1268 (Arch. Pensa). Peut être le même qui, en 1263 (Mats Besson), eut des démêlés avec Pierre de Savoie.

? JEAN DE CHISSÉ.

? RAMUS DE CHISSÉ (1).

? VULLIERME DE CHISSÉ, dit SET.

? MessrePIERRE DE CHISSÉ, chevr, fidéjusseur et témoin dans un acte de 1308 (Arch. Pensa).

PIERRE vivant 1300 (Besson).

? PERRET DE CHISSÉ, créé châtelain d'Hermance par le Dauphin en 1343 (Mats Bess.). Jean de Chissé, évêque de Grenoble, est présent (*Valb.*, t. II, p. 463). Il était mort avant 1385 et fut le père de Jean et d'Henri.

PERRET, vivant, 1318 (Besson).

PERRET, dit LYEUR. Il vend, le 19 des kalendes de février 1302, une dime au mas de Chissé au-dessous de Sallanche, à Antelme Quinerit (fav. Quinerit comm. par M. Bonnefoy).

? PERONET DE CHISSÉ étaient, en 1292, tuteurs des enfants de Pierre de Bieuz (Mats Besson).

? VIFFRED DE CHISSÉ

JEAN, damoiseau,
dit fils de Perret dans deux actes du 8 février 1391 (déjà marié alors) et du 8 février 1392 (B.). Dlle Antoinette de Viry, sa femme, fonde, le 13 juin 1403 (B.), son anniversaire en l'église de Sallanche. Le 10 juin 1385 (Arch. Pensa), il vend à François de Menthon, chevr (fils de feu Nicolet), de son pur et franc alleu, un moulin et foulon avec ses édifices et droits d'eux (abornant les hoirs de Raymond de Chissé, chevr), le tout ayant appartenu à Perret, père, et à Henri, frère du vendeur. Le prix de cette vente servira de compensation à ce que le vendeur doit à l'acheteur pour la restitution de la dot de Nicolette de Menthon ci-dessous. Le 12 juin suivant (*Ibid.*), il fait ratifier cette vente par dame Antoinette, sa femme. Le 18 octobre 1389, lui ou un autre Jean, fils de Perret de Chissé, avait encore vendu audit François de Menthon, une maison avec un foulon (une autre ou bien des droits sur la première. Indication assez confuse dans un acte de 1399 (Arch. Pensa) (2).

AYMONETTE,
Ces quatre sœurs payèrent chacune 8 sols 9 deniers pour l'anniversaire de leur père et pour ceux de Ramus et Peronet de Chissé, dont le lien de parenté les unissant à elles n'est pas spécifié (*Sommaire des rentes*, 1425 (B.).

ANNE,
Ne paraît pas avoir été mariée.

CATHERINE (4),
Avait créé une rente le 23 sept. 1424. En 1443, elle devait encore une part des anniversaires de Ramus et Peronet de Chissé. Elle fut mariée à Nre Pierre de Chissé, et testa le 10 juillet 1426 (B.). Dans son anniversaire est mentionné, outre son mari, Girard de Chissé.

NICOLETTE (3b.
Elle était veuve, en 1426, de Pierre de Menthon de Dingy, et testa le 16 avril 1444 (B.). Du consentement de son fils, elle crée une rente le 26 juillet 1426 (B.).

Était mariée, avant 1425, à Nre Pierre de Bellegarde, dit Piquet.

? AYMONETTE DE CHISSÉ, abbesse de Bons en Bugey, 1421, 1456 (Chromol, Guich., *Bres. et Bug.*). Selon les mats Besson, elle serait morte le 17 sept. 1447. Dans ce cas, il y aurait eu deux abbesses de ce nom consécutivement.

? HUMBERT DE CHISSÉ, protonotre apostolique, chanoine de Genève et vicaire général en 1450, suivant les mats de Besson.

? BÉATRIX, religieuse à Milan en 1414 (Mts Besson).

? PÉTRONILLE, religieuse à Milan en 1421 (Mts Besson).

? ANNE, religieuse à Milan en 1465 (Mts Besson).

CLAUDE DE MENTHON-DINGY.

(1) On trouve sous le nom de Ramus de Chissé un ou plusieurs personnages: Ramus de Chissé procède, le 5 des ides de mai 1283 (B), à des enquêtes pour le prieur de Chamonix. Ramus de Chissé, châtelain de Bonneville en 1300 (B.). Ramus de Chissé, témoin le 7 juillet 1301 (Reg. Genev.) avec Emeric de Chissé, curé de Thenon. Ramus de Chissé, chevalier, témoin en 1308 (Arch. Pensa). Ramus de Chissé, chevalier, vivait en 1311 (Mats Besson).

(2) Suivant une ancienne généalogie de mes archives, il serait encore père de Rodolphe de Chissé, qui, de Babelle, fille de Guillaume de Crans, aurait eu : A. Henri de Chissé qui épousa : 1° Hélinode de Lornage ; 2° Françoise de Bordonnenche. Voir Tabl. III et IX.— B. Aymon, d'abord prieur de Mégève, puis évêque de Grenoble. C. Girard, chevalier, trésorier général, qui serait père de Peronnette, prétendue femme de Pierre de Sière. Voir Tabl. IV.

(3) Nicolette paya en outre, en 1425 [B.], le capital d'une rente annuelle affectée à l'anniversaire d'Hélinode, veuve de Nre Henri de Cornillon.

(4) Selon un inventaire existant à la bibliothèque du Mte Costa, elle testa le 10 juillet 1436. Est-ce une autre Catherine, ou bien, ce qui est plus probable, est-ce une erreur de copiste ?

TABLEAU I.

FRAGMENTS.

? Messre PIERRE DE CHISSÉ, chevalier.

AYMON DE CHISSÉ et ses frères (non dénommés)
achètent, le 11 des kalendes de mars 1268 (Arch. Pensa), de Brunet, fils de Fraret du Mont, à Sallanches, les dîmes comprises dans l'albergement dudit Fraret et d'Albert du Mont « que vocantur dilecilles » pour 20 sols genevois que Fraret reconnaît avoir reçus dudit Aymon et de ses frères. Les du Mont tenaient ces dîmes et d'autres censes du fief dudit Aymon et de ses frères. Elles avaient été données à leurs prédécesseurs par les prédécesseurs desdits Chissé, pour la dot de Pétronille (de Chissé?), jadis femme dudit Fraret et mère dudit Brunet. Aymon et ses frères sont probablement les fils de Messre Pierre de Chissé, chevalier, auxquels Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, concède, en 1274, des droits d'aignage, vendus en 1403 par Rollet de Chissé (Tabl. IX), qui cite cette provenance dans l'acte de vente sur ce passé.

? PIERRE DE CHISSÉ, damoiseau, renonce, le 7 juill. 1301 (Reg. Genév.), à toute réclamation contre l'évêque de Genève.

? EMERIC DE CHISSÉ. *Voyez* sa descendance au Tableau suivant II.

? EMERIC DE CHISSÉ, clerc à Sallanches, de 1286 à 1290. Est sans doute le même qu'un de ceux portés ci-contre.

? EMERIC DE CHISSÉ, curé de Saint-Gervais, 29 mai 1291 (Reg. Genev.). Est sans doute le même qui fut curé de Thonon, du 9 juin 1300 au 19 novembre 1301 (appelé Henri, 3 déc. 1300). (Reg. Genev.).

? EMERIC DE CHISSÉ, doyen d'Annonne en 1288 (Reg.Genev.).

? RODOLPHE DE CHISSÉ, arbitre à Sallanches, le dimanche d'Oculi 1305 (Arch. Pensa).

? *PITERIUS* DE CHISSÉ, témoin à Sallanches, le 12 des kalendes de mai 1303 (Arc. Pensa).

HENRI,
Mort avant 1385, frère de Jean, comme il est dit dans les actes cités ci-contre.

? ROLET DE CHISSÉ, mort avant 1385, héritier Jean, son oncle. Avait épousé Nicolette, sœur de François de Menthon, à laquelle il avait fait des legs en son testament.

? ANSELME DE CHISSÉ, teste le 11 octob. 1336 (B.).

? JEAN DE CHISSÉ, époux Perrette N. N.

? AYMONETTE, mariée à Nre Aymon de Gravernel, avant 1425.

? GUIFFRED DE CHISSÉ, chanoine de Maurienne, membre du clergé de Sallanches en 1338 (B.).

? HUMBERT DE CHISSÉ, damoiseau, vivait le 27 janvier 1392 (B.).

? DURAND DE CHISSÉ, vicaire à Domercy, teste le 5 juin 1359 (B).

? ROBERT DE CHISSÉ, damoiseau, vivait en 1386, 1390, 1393, 1394 (Arch. Thuiset).

? PIERRE DE CHISSÉ.

JEAN DE CHISSÉ.

? NICOLETTE DE CHISSÉ épse Pierre de Chissé, lequel serait fils d'un Rolet de Chissé (Généalogie communiquée par le Cte d'Arves).

? AYMONETTE, femme de Nre Humbert de Corsillon. Teste le 26 juill. 1361 (B.).

? CLAUDE DE CHISSÉ. Est probablem. Claude le Jeune déjà porté au Tableau IX. Peut-être était-il frère de Claude de Chissé des Jaillets.

? JEAN DE CHISSÉ, mort avant 1438.

? JACQUES DE CHISSÉ, mort avant 1430.

? ROUD ou RODOLPHE DE CHISSÉ, mort avant 1430.

? ALEXANDRINE paraît être la sœur d'Alexandre, tous deux certainement enfants d'un Claude.

? ALEXANDRE, damoiseau, qualifié de bâtard dans l'hommage qu'il prête, en 1430, à Amédée VIII (Capré) et dans deux actes de 1416 et 1429 (B.), ne l'est pas dans un autre du 21 février 1422 (B.). Il épousa Rolette, fille de Nicod Fabri, laquelle mourut le 8 mai 1440. Il teste le 4 juill. 1423 et mourut avant 1437.

Vre JEAN DE CHISSÉ, docteur et licencié en droit, bourgeois de Bonneville, caution en 1438 avec Jean ci-contre (Mats Besson). Probablem. celui qui était juge à Chamonix de 1445 à 1447 (B.). Ne peut être le même que celui porté au Pe 52.

? JEAN DE CHISSÉ prête hommage, en 1430, à Amédée VIII (Capré).

? JEAN DE CHISSÉ prête hommage, en 1430, au duc Amédée VIII (Capré).

? JEAN DE CHISSÉ achète un jardin à Bonneville, le 5 août 1407 (Arch. Thuiset).

? GUILLAUME DE CHISSÉ teste le 12 mars 1405 (B.).

FRANÇOIS, mentionné avec son frère comme débiteurs du chapitre de Sallanches pour les anniversaires de leurs père et mère. S. d. (B.).

? MICHELLE DE CHISSÉ, prieure de la chartreuse de Mélan en 1507 (B.).

GUICHARD, mort à Sallanches, en 1475. Il épousa Jeannette (*alias* Josephte), fille de Nre Richard du Coudrey (B.). Selon une indication confuse, il aurait épousé : 1° sa tante Alexandrine.

BARTHOLOMÉE, épousa Guillaume Enon, notaire, ainsi qu'il résulte d'un acte du 18 juin 1480 (B.).

TABLEAU II.

? — Mess^re HUMBERT DE CHISSÉ, chanoine de Genève, Lausanne et Béziers? Originaire de Bonneville, cousin de Jean de Chissé, chev^r, tenait, en 1326 (Msts de Besson), de la cathédrale de Genève, en accensement le personnat qu'elle percevait sur la cure de Mieussy. Nommé, le 14 mai 1329 *(Ibid.)*, exécuteur testamentaire de Guichard de Pontverre, chanoine de Genève.

? — EMERIC ou HENRI DE CHISSÉ. Il fonda son anniversaire dans l'église de Sallanches, par son testament du 8 octobre 1349. Il est qualifié de chevalier dans l'inscription de cette fondation au 22 mars (B.).

? — RODOLPHE, curé de Comblouz, 16 fév. 1404 (Arch. Pensa).

? — HÉLINODE, prieure de la chartreuse de Mélan, déjà en 1371 (Besson). L'était encore le 7 mars 1394 (Tit. d'Eschavannes).

JACQUEMET. Par acte du 13 novembre 1391 (B.), il remit au chapitre de Sallanches divers ornements sacerdotaux qui lui furent envoyés par Jean de Chissé, son frère. Il était, l'an 1395 (B.), un des procureurs de la confrérie du Saint-Esprit à Sallanches. Il fonda, par testament du 23 mars 1412 (B.), son anniversaire et celui de son père, augmentant cette dernière fondation. Il épousa Babelle N. N. (Gay ou Bay suivant les Msts de Besson. On trouve ailleurs de Bard), qui vivait encore le 26 juin 1417 (B.).

JEAN, second doyen de Sallanches (on croit qu'il était précédemment curé de Bonne), ensuite de la résignation faite en cour d'Avignon par Pierre de Saint-Jeoire. Il prit possession du décanat par procuration, le 23 juin 1391, et vint en personne prêter serment d'observer les statuts du chapitre, le 26 juillet suivant (Titre Bonnefoy).

CATHERINE. Son anniversaire (où elle est dite sœur de Jacquemet) était fixé au 23 mars (B.).

? — CATHERINE DE CHISSÉ, veuve de Berard du Châtel. Son anniversaire est porté sans date à l'inventaire (B.).

? — JEAN DE CHISSÉ, mort av. 1441.

NICOLETTE, femme de N^e Jacques de Bardonnenche, avec lequel elle teste le 1er août 1439 (Msts Besson).

JEAN, sous la tutelle de sa mère le 26 juin 1417 (B.). Il épousa Rolette (Nicolette, selon les Msts Besson), fille de N^e Jacques de Bellegarde, avant 1419. Aurait testé (elle) le 24 décembre 1428 (Inv. Biblioth. Costa).

? — HÉLINODE, fille d'un Aymon de Chissé, femme de N^e Jean de Benevix, aurait testé veuve, le 10 janvier 1444 (2^ds Traicts de la maison de Lucinge).

? — FRANÇOIS DE CHISSÉ, témoin à Genève, le 23 juillet 1466 (Arch. Pensa), avec son neveu Jacques.

HÉLINODE, femme de N^e (Jean) Cohendier.

AGNÈS, veuve de N^e Etienne de Fillinge, teste 13 juillet 1441 (B.).

ANSERMETTE épousa, vers 1495, N^e Jean, fils de N^e Pierre de Loche (Msts Besson).

CLAUDE (manusc. Besson).

MICHEL. Il était mort longtemps avant l'an 1514, époque où l'un de ses héritiers était François, fils de feu N^e Rodolphe de Chissé (msts Besson). — Une généalogie manuscrite lui dispense des patentes de garde des sceaux que lui aurait accordées le duc Louis, le 10 décembre 1459. Il n'est pas porté au rôle des chanceliers.

JEAN (msts Bess.). Lui ou autre de ce nom était curé plébain de la Roche, 1438, 1450, 1481 (msts Bess.).

RODOLPHE ou ROUD. Serait fils d'un Jean et d'une Bellegarde, suivant de vieilles filiations. Il aurait épousé Jacquemette, fille de Jean de Marcossey, laquelle aurait encore vécu en 1471. Je ne puis affirmer que ce fragment soit bien à sa place ici.

? — ROLLET DE CHISSÉ, témoin, 18 décembre 1455 (B.), et à Taninge, le 27 septemb. 1460 (Titres d'Eschavannes).

JACQUES, neveu de François, 1466.

? — RODOLPHE DE CHISSÉ, chanoine claustral de Saint-Etienne-de-Vercell en 1514, témoin à Bonneville la même année (Msts Besson).

FRANÇOIS, aurait épousé Henriette de Châtillon, et testé en 1546, le dernier février.

JACQUEMINE, épousa Charles, fils de Janus de Chissé de Fillinge. *Voyez* le Tableau VIII.

GASPARD. Après sa mort sans enfants, son beau-frère lui succéda et vint habiter la maison-forte des Forêts.

TABLEAU III.

Sans en prendre en aucune manière la responsabilité, je publie à titre de simple curiosité, d'après de vieilles généalogies, un thème réunissant à une même souche les diverses branches de cette famille. — Je relève dans les notes ci-dessous les principales erreurs motivant le rejet d'une combinaison factice de personnages ayant tous vécu, appartenant tous à la même famille, mais qu'on ne saurait, au moins de cette façon, rattacher avec un lien commun, d'une manière authentique.

?

I. JORDAN DE CHISSÉ vivait en 1188-99 (*Voir* Tableau II).

II. ALBERT, chevalier, vivait en 1200.

III. EMERIC (ou HENRI), 1240, 1263.

III. AYMON I, chevalier, vivait en 1230. Selon d'autres serait fils de Jordan et non d'Albert.

IV. JEAN aurait épousé Antoinette de Viry (1), mort, 1327.

PIERRE, chevr, vivant en 1292. *Voir* au fo 51.

IV. RAYMOND, chevr, vivait en 1290.

V. RODOLPHE, chevr, à Babette, fille de Guillaume de Crans. Vivait en 1327.

HUGUETTE, à Pierre de Châtillon. Teste en 1371 (4).

GUICHARD, chevr, vivait en 1354, à Aloïse (3).

RODOLPHE, évêque de Grenoble, 1352.

JEAN, évêque de Grenoble, 1338.

V. AYMON II, chevr, vivant en 1343.

GIRARD, chevr (2), vivant en 1347.

GIRARD, trésorier général de Savoie (5).

VI. HENRI, chevr : 1° à Elynode de Lucinge ; 2° à Humberte de Bardonnenche, 1370. Aurait laissé entre autres enfants :

ROBERT, chevr.

VI. GUICHARD, chevr, vivant en 1356. Ep. Aloïse.

PIERRE, chevr, châtelain de Servoz en 1374.

PÉRONNE (6), à Pierre de Sales, en 1350.

VII. RAYMOND, chevr (1er lit). Serait la tige des Chissé, seigneurs de Pollinge. *Voir* Tabl. VI et VII.

ROLET (second lit). Serait la tige des seigneurs de la Marcousse et des Jaillets. *Voir* Tabl. IX.

HUMBERT (second lit). Serait la tige des seigneurs de Servoz et de Ste-Hélène (7). *Voir* Tabl. V.

PIERRE, bâtard. Serait la tige des seignrs de Fillinge. *Voir* au Tabl. VIII.

AYMON, bénédictin, évêque de Nice, puis de Grenoble.

VII. JEAN, chevr, docteur ès-droits, habitant Bonneville, ép. Humberte de Bardonnenche.

AYMON, évêque de Grenoble, puis de Nice.

VIII. SÉBASTIEN, mort sans lignée.

(1) On voit, au Tableau I, que le Jean de Chissé qui épousa Antoinette de Viry était fils de Perret et non d'Emeric.

(2) Suivant une autre filiation, plus juste en ce seul point, il aurait eu, outre Pierre, un autre fils nommé Aymon, d'abord vice-châtelain de Servoz, puis évêque de Grenoble. Ce dernier est en effet fils d'un Girard. Double emploi avec un des deux Aymon portés plus haut.

(3) Même en admettant ce thème, il y aurait confusion entre Guichard et celui porté au degré VI.

(4) Elle ne s'appelait pas Huguette et n'était pas fille de Jean. *Voir* au Tableau IV.

(5) Il n'est pas porté au rôle des trésoriers généraux.

(6) Cette alliance est des plus problématiques. *Voyez* au Tableau IV et à l'article SALES.

(7) Pour ce qui concerne cette branche, on ne saurait la faire sortir en ce point. *Voyez* au Tableau V.

(ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.)

?

JEAN DE CHISSÉ, membre du clergé de Sallanches de 1338 à 1347, chanoine de Genève en 1349 (B.). Fidéjusseur au contrat de mariage de Béatrix ci-dessous, en 1345.

?

JEAN, chanoine de Genève, puis évêque de Grenoble par bulles du pape Benoît XII, du 16 des kalendes de janvier 1338, mort vers la fin de 1350. Suivant les uns, il était frère de Rodolphe, son successeur. Suivant les autres et plus probablement, il était son oncle.

?

I. (*) RAYMOND DE CHISSÉ, chevalier.
Il fonda son anniversaire et celui de sa femme Flandine en l'église de Sallanches, par acte du 8 mars 1338. Arbitre, avec Jean de Chissé, évêque de Grenoble, dans un différend entre ses fils Aymon et Girard pour le *peculium castrense* qu'ils avaient acquis au service du roi de France, le 13 avril 1347 (acte en main de M. Bonnefoy). Il était en différend avec le chapitre de Sallanches à propos des dîmes du blé de Sallanches, appelées les grandes dîmes, et les dîmes du Bioley que ledit chevalier disait être de son patrimoine et de ses prédécesseurs depuis un temps immémorial. Le chapitre reconnait cette assertion vraie, mais comme Béatrix, dame de Faucigny, les avait vendues au chapitre pour 400 liv. genev., ils transigent le 1er juillet 1345 (Arch. Pensa). Le chapitre renonce à tous droits moyennant 460 livr. genev. Le 18 juin précédent *(Ibid.)*, il avait nommé des mandataires par acte fait à *Chissier*, dans la maison dudit chevalier.

?

RAYMOND DE CHISSÉ, damoiseau, fidéjusseur au contrat dotal de 1330 ci-dessous. Est peut-être le même qui, dès 1338, était chevalier.

BÉATRIX, femme de Pierre de Châtillon de Michaille, chevr, seigr dudit lieu. Par conventions matrimoniales du 28 juillet 1345 (Arch. Thuiset), son père lui constitue en dot 1,000 florins pour tous les droits qu'elle peut prétendre sur les biens de Dlle Flandine, sa mère. Elle est nommée une vingtaine de fois Béatrix et non Huguette, comme le dit Guichenon (*Voir* Châtillon) et comme je l'ai laissé imprimer fo 8 du 1er volume de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*).

RODOLPHE, chanoine de Genève, 1347, 1348, puis évêque de Grenoble (1350) en remplacement de Jean de Chissé, sacré le 23 février 1351, par Humbert, ex-dauphin, archevêque de Rheims. Transféré à l'archevêché de Tarentaise en 1380. Il fut assassiné vers la fin de 1385, dans son château archiépiscopal de Saint-Jaquemoz.

GIRARD, chevr, était au service du roi de France av. 1347. Il acheta de Catherine, fille naturelle d'Humbert II, Dauphin, veuve de Pierre, bâtard de Lucinge, la coseigneurie de Servoz pour 3,000 florins. Il aurait aussi acquis de la même la seigneurie de Ste-Hélène-du-Lac. Il céda le tout à son neveu Humbert. Il fonda son anniversaire dans l'église de Sallanches le 11 octobre 1373 (B.). Son alliance est inconnue.

II. GUICHARD. *Voir* son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

PRISTE ou PRISQUE, femme d'Henri de Cornillon. Elle teste le 2 octobre 1359, fondant son anniversaire en l'église de Sallanches (B.). Je pense que c'est la même (à coup sûr elle est aussi fille d'un Raymond de Chissé, chevalier) qui a épousé, en premières noces, François de Bellegarde, auquel Pierre de Bellegarde, son père avait constitué, en l'émancipant et par prérogative, la maison de Bellegarde. Flandine de Bellegarde, fille issue de ce mariage, héritière de son père, ép. Aymon de Berbey et réclamait, le 24 avril 1360 (Arch. Pensa), ladite maison de Bellegarde, dont elle fut mise en possession par Pierre de Bersatoribus, juge du Faucigny.

AYMON, chevr, suivant d'armes du roi de France, envoyé par le Dauphin au roi de France en 1345 (Valb., t. II, fo 523). Ne vivait plus en 1387 (*Ibid.*, t. I, 145). Il laissa deux fils naturels (?) et eut d'une alliance inconnue la fille ci-dessous. Il vivait encore en 1348 (Msts Besson) et 1359 (*Ib.*).

? ?

FRANÇOIS, archevêque d'Arles, camérier du Pape en 1390, 1391, qualifié, ainsi que Rodolphe, l'archevêque de Tarentaise, de parent et prédécesseur, dans la fondation faite par Pierre de Chissé le 27 septembre 1390. Il est permis de supposer que ce François fut un Chissé: autre que François de Conzié. *Voir* ce qui le concerne aux fos 43 et 60 du présent volume.

PERNETTE épousa Ne Aymon de Gravernel. Elle teste le 28 juill. 1372, fonde son anniversaire dans l'église de Sallanches (B.). Le *Pourpris hist.* la marie vers 1353 à Pierre de Sales; il n'affirme pas qu'elle soit fille de Girard de Chissé (qu'il crée trésorier général de Savoie), mais il la fait sœur ou cousine d'Huguette de Chissé, femme de Pierre de Châtillon (*Voyez* ci-dessus BÉATRIX). Grillet (t. III, 338), renchérissant sur le *Pourpris*, ne suffit pas, je crois, à établir la réalité de cette alliance, qui est uniquement appuyée sur les *Supputations Galésiennes*, c'est-à-dire les rêveries du notaire Salliet. Tout porte à croire que cette alliance est imaginaire. Elle aurait presque certainement mentionné son mari et ses enfants du nom de Sales, si elle avait eu l'un et les autres, dans son anniversaire.

AYMON, bénédictin, puis vice-châtelain de Servoz pour son frère, en 1374, puis prieur de Mégève, puis évêque de Grenoble de 1388 à 1427. Commis par le pape Clément VII pour l'érection de l'église de Sallanches en collégiale, le 7 des ides de juillet 1389. Il ratifie, le 3 octobre 1390 (B.), la donation faite par son frère le 27 septembre précédent. Suivt Besson, il mourut évêque de Nice en 1428.

III. PIERRE, damoiseau, châtelain de Servoz pour le comte de Savoie en 1374, chevr en 1390, institua héritier son cousin Humbert. (*Voir* TABL. suivant). Le 27 septemb. 1390 (B.), il fonde son anniversaire, celui de son frère Aymon, évêque de Grenoble, de François, archevêque d'Arles, et de Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, etc. A cet effet, à son nom et au nom de sondit frère Aymon, il donna au chapitre de Sallanches un franc alleu à Passy, provenant de leur oncle Rodolphe, qui l'avait acheté de François, fils de Thomas de Lucinge. Le chapitre était chargé de célébrer tous les jours un service avec sonnerie dans la chapelle de Saint-Pierre, fondée par les Chissé dans ladite église.

RAYMOND, fils naturel, crée une rente en faveur du chapitre de Sallanches, le dernier février 1405 (B.). Vivait encore le 25 avril 1409. Est peut-être le Raymond de Chissé qui devint seigr d'Hauteville et eut de Dlle Marie N. N., sa femme, les enfants ci-dessous. Leur anniversaire fut fondé par leur fils Louis, en 1477 (B.). Il pourrait y avoir quelque confusion entre ce Raymond et un autre que je trouve témoin à un acte de l'an 1370. (*Voir* aussi Tableau des seigrs de Pollinge).

JEANNETTE ép.: 1o Ne Jean du Châtelard; 2o, contr. dot. du 10 janv. 1372 (Msts Besson), François de Menthon, chevalier. Ses oncles Girard et Guichard lui constituent une dot, au nom d'Aymon, leur frère. Lesdits époux albergent des biens le 29 novemb. 1388 (Arch. Pensa). Elle testa le 16 juillet 1405 (B.). Au contrat de mariage, était témoin Raymond de Chissé, damoiseau.

Rd Messre JANIN ou JEAN, chanoine de Genève (dit fils de Messre Aymon de Chissé, chevalier), arbitre à un traité avec la chartreuse du Reposoir, le 1er mai 1358 (Mts Besson).

GUICHARD, bénédictin, puis prieur de *Burceriis* au diocèse de Die; nommé dans un acte du 22 octobre 1403 (B.) avec son frère Raymond: tous deux dits fils naturels d'Aymon de Chissé, chevalier. C'est la seule indication pour les placer ici, car il a pu y avoir un autre Aymon de Chissé, chevalier.

?

AYMON II DE CHISSÉ, évêque de Nice, transféré à l'évêché de Grenoble où il siégea jusqu'en 1450. Suivant les listes des évêques de Grenoble, il était neveu d'Aymon I, son prédécesseur. *Voir* note 1 et le texte au fo 43.

LOUIS, chanoine de Sallanches, fonde son anniversaire, celui de ses père et mère, de ses frères et de sa sœur, par testament du 16 mai 1477 (B.). Le 6 août 1476 (Arch. Pensa), il reconnait devoir à Claude de Menthon, seigr de Montrotier, 600 flor. à cause de la cession qu'il lui a faite de la grande dime du Biolet et du Nant-Cros, précédemment vendue par Louis audit Claude. Le 26 mai 1476 (Arch. Thuiset), il vend à Ne François de Mionnax des servis féodaux à Hauteville.

JEANNETTE, femme de Jacques Chamonix, notaire.

JEAN, HENRI, coseigr d'Hauteville, pour lesquels leur frère Louis fonde un anniversaire. Ils possédaient un banc dans l'église d'Hauteville en 1445 (Besson). C'est d'Hauteville à Combloux qu'il est question.

(*) Le chiffre romain n'entend pas indiquer que Raymond soit le premier de sa race.

Tableau IV.

?

Pierre de Chissé, chevr, mort avant 1347. Sa veuve, Dlle Françoise *de Dulina*, laude la vente ci-dessous le 30 avril 1347 (Arch. Savoiroux). L'acte est passé « apud Glam infra ochiam dicte Francesie » Raymond de Glam, notaire.

Béatrix, femme de Mermet de Lucinge, damoiseau. Celui-ci ayant vendu, au nom de sa femme, 20 s. de revenu annuel dans la paroisse de St-Sigismond, à Viffred Sadot, damoiseau, provenus de Françoise, mère de Béatrix; Françoise laude la vente le 30 avril 1347.

Jacquemet, damoiseau, témoin au laod du 30 avril 1347, où il est dit fils de la susdite Françoise. Pourrait être fils d'un autre lit de Françoise et ne pas être un Chissé.

Jean, fils nourri, témoin au contrat de mariage de Béatrix, fille de Raymond de Chissé, en 1345.

?

?

François de Chissé, témoin à Hauteville, le 13 novembre 1379 (Archiv. Thuiset).

?

Raymond de Chissé, damoiseau, témoin au contrat de mariage de Jeannette de Chissé, du 10 janvier 1372 (Msts Besson). Un de ce nom est encore témoin au contrat de mariage de François de Menthon avec Jeanne de Compey, le 22 mars 1398 (Msts Besson).

?

Viffred, curé de Saint-Nicolas *de Vorseria*, témoin au contrat de mariage de sa nièce.

?

Pierre de Chissé, damoiseau, fidéjusseur au contrat de mariage de Béatrix, fille de Raymond de Chissé (1345). L'acte est passé *à Chessye*, dans la maison dudit Pierre. Il épousa : 1° Dlle N. N. En 1330, il était fiancé à Catherine (de Menthon). Une partie de la dot qu'il constitue à sa fille Jeannette est en déduction de ce que Perret de Menthon, mari d'icelle, et Margueronne (du Châtel), mère de ce dernier, doivent audit Pierre pour la dot de Catherine, sa future épouse. Le 16 sept. 1330 (Arch. Pensa), il constitue des fidéjusseurs.

Jeannette épousa, contrat de mariage du 24 août 1330 (Archiv. Pensa), Perret, fils de feu Henri de Menthon et de Margueronne du Châtel.

?

Viffred de Chissé, mort av. 1330.

On trouve au calendrier des anniversaires de l'église de Sallanches (sans date), celui d'une Guillielmine, femme d'un Viffred de Chissé.

Rolet, fidéjusseur aux contrats de mariage de Jeannette, fille de Pierre de Chissé 1330, et de Béatrix, fille de Raymond de Chissé, de l'an 1345.

?

Viffred de Chissé.

Guillelmine, qualifiée de tante de Rolet, fils de Thomas de Lucinge, dans un acte de 1353 (B.).

?

Henri de Chissé, témoin et fidéjusseur au contrat de mariage de Jeannette (1330), témoin à celui de Béatrix, fille de Raymond de Chissé (1345). Je trouve un Henri de Chissé qui possédait des biens à Bonneville avec Pierre de Chissé, chevr, le 9 avril 1336 (Arch. Thuiset).

?

Henri de Chissé, seigr d'Hauteville, épousa Jeannette, fille de Jean de Disy, de Lausanne, damoiseau. Il était déjà mort avant l'an 1374.

Dans un acte du 17 septembre 1363 (Arch. Thuiset), figurent comme témoins deux Chissé du nom de Henri.

?

Henri de Chissé, mort avant 1370.

Jean, caution pour Guichard de Chissé, chevr, 17 avril 1370 (Mts Besson).

Perussonne, épousa Angelon de la Porte, de Sallanches. Étant veuf et tuteur de ses enfants, et de concert avec Pierre de Bellegarde et Catherine de Chissé, sa femme, *voir* La Porte, il donne quittance, le 17 novembre 1374 (Arch. Thuiset), à Messre Jean de Disy, chevr, et à Guillemette sa femme, fille de feu Messre Jean, coseigr d'Aubonne, chevr, de tous leurs droits sur l'hoirie de Messre Nicolas de Disy, chevr, fils de feu Messre Vautier de Disy, chevr.

Catherine, à Pierre, fils de Jean de Bellegarde, dit Fornier. Figure aux Preuves des comtes de Lyon (Arch. du département du Rhône) avec ses père et mère, à cause de Sacconay ci-dessous. Elle fait, étant veuve, le 2 octobre 1403 (Titres B.), donation de tous ses biens à Morges, au pays de Vaud, à Nre Pierre de Sacconay. Après la mort de leur mère, ses deux filles obtinrent, par acte passé au château de Bellegarde à Sallanches, le 8 août 1420 (*Ibid.*), que ledit Sacconay renoncerait à cette donation. ***Voir Bellegarde.***

?

Jean de Chissé, d'Hauteville, témoin à Evian le 17 avril 1450 (Arch. Pensa).

?

Jean de Chissé épousa Nre Thibaude N. N., qui paie, le 10 août 1482 (B.), au chapitre de Sallanches, les frais de sépulture de son mari.

TABLEAU V.

DES SEIGNEURS DE SERVOZ.

?

PIERRE DE CHISSÉ.

GUICHARD DE CHISSÉ, avec sa femme Aleyse et leur fils Robert, il vend une censе à Henri de Chissé, le 3 février 1342 (Inventaire Quinerit).

PERCEVAL DE CHISSÉ, vivant en 1350.

?

HENRI DE CHISSÉ, vivant en 1349.

ROBERT DE CHISSÉ, déjà nommé 1389. Avec son père et sa mère il vend, le 18 mars 1350, à Perceval de Chissé la moitié d'un moulin. Le 30 mai 1359 (Inventaire Quinerit communiqué par M. Bonnefoy), ils vendent encore à Guillaume de Chissé (dit fils de Perceval qui est dit frère de Guichard), leurs biens de Bonneville et de Taninge.

GUILLAUME DE CHISSÉ, vivant en 1359.

?

HUMBERT DE CHISSÉ, JEAN DE CHISSÉ, vivaient en 1424 et 1444 (Inventaire Quinerit).

II. GUICHARD DE CHISSÉ, chev^{r}.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV, ^{re} 48.
Il est désigné comme frère d'Aymon par Valbonnais (II, 564). Il figure avec lui comme témoin au traité passé par le Dauphin avec les seigneurs de Milan, le 16 août 1347, et au testament du Dauphin Humbert, patriarche d'Alexandrie, fait le 21 mai 1355 (Msts Besson). Son alliance est inconnue. On trouve un Guichard de Chissé dont la femme, vivant en 1356, s'appelait Aloyse. Il est pourtant sûr qu'il eut un fils nommé Humbert. Un Guichard de Chissé, chev^{r}, fait un achat en faveur de l'église de Genève, le 17 avril 1370 (Msts Besson).

III. HUMBERT DE CHISSÉ, damoiseau, 1390, chev^{r}, 1431, seig^{r} de Servoz. L'acte de fondation à l'église de Sallanches, du 27 septembre 1390, prouve qu'il était fils de Guichard, chev^{r}. Dès l'an 1409 il était en possession de l'hoirie de son cousin-germain Pierre (fils de Girard, Tabl. IV) et reçut des hommages en cette qualité le 14 juin (B.). Il ratifia la donation faite par son cousin Pierre, en 1390, au chapitre de Sallanches, et se reconnut débiteur pour un legs fait audit chapitre par Aymon de Chissé, évêque de Grenoble, fils de Girard, par acte du 8 août 1428 (B). Il reçut investiture et inféodation de la maison-forte et seigneurie de Chissé, le 18 juin 1413 ; d'une autre maison-forte au mandement de Cluses (qui devait être sur le roc dit de Chessy à l'entrée de Cluses, du côté de Sallanches), le 19 avril 1430. Il transige avec Jacques de Crécherel au sujet du château de Saint-Michel-du-Lac, aux Bouches, qu'il avait reçu de son oncle Girard. Ratifiée par Louis, duc de Savoie, le 3 mars 1435 (B.). Son alliance est inconnue.

AYMON, doit être mort sans postérité. Probablement celui (Aymé) qui prêta, en 1430, hommage au duc Amédée VIII (Capré).

IV. NICOD DE CHISSÉ, seig^{r} de Servoz et de Saint-Michel-du-Lac. Le 18 janvier 1439 (Arch. Pensa), avec son frère Aymon, ils vendent à Pierre de Menthon, seig^{r} de Montrotier, la rente de Vullion, Champloviers et des Rapilles, à percevoir avec le chapitre de Sallanches, pour le prix de 400 florins d'or. Le 20 suivant, Menthon leur accorde droit de rachat. Il prête hommage à Amédée VIII, duc de Savoie, vers 1430 (Capré). Son alliance est restée inconnue. Il était mort avant 1443.

(1) Cette terre ne figure point au rôle des fiefs de Savoie. Probablement c'est Gonaz en Vuemoz.

V. ANGELON DE CHISSÉ, seig^{r} desdits lieux et de Gonaz (1). Passa reconnaissance pour Servoz, en faveur de Janus de Savoie, le 24 avril 1471 (B.) et le 14 avril 1475 (Arch. Thuiset). Châtelain du mandement de Morsay en 1479 (Msts Besson). Suivant cet auteur, il reçut la tonsure vers 1443 (Ce qui me fait supposer qu'il avait d'autres frères auxquels il survécut). Fidéjusseur au contrat de mariage Lornay-Saint-Jeoire, 1477 (*Ibid.*). Prend, le 15 juillet 1477 (B.), de concert avec Jean d'Anglos (?), un arrangement avec le chapitre de Sallanches pour la sépulture de Mes^{re} Louis de Chissé. Il aurait épousé Marie de Menthon, qui se remaria avec Jacques de Beaumont, seig^{r} de Saint-Quentin, lequel était, le pénultième février 1484 (B.), tuteur, avec sadite femme, des enfants qu'elle avait eus de son premier mariage.

SECONDE épouse Jean, fils de Jean de Bellegarde. Son anniversaire fut fondé en l'église de Sallanches le 18 février 1474 (B.).
Peut être la même Simonde (fille d'Humbert de Chissé) qui épousa, contr. dot. du 10 avril 1423 (Anal. d'un acte qui existait au château de Pellinge), Guillaume, fils de N^{re} et P^{re} Jean de Thoyre.

?

JACQUES DE CHISSÉ, peut être frère d'Angelon, avec les hoirs duquel il était copatron de la chapelle de la Trinité : les hoirs étaient patrons de la chapelle Saint-Pierre dans l'église de Sallanches. Visite du diocèse, 1481 (msts Besson).

GEORGETTE (2es fille), épousa Jean de Brehansson, seig^{r} des Varces? Elle teste le 1er mars 1553, léguant l'usufruit à Laurent de Beaumont, son neveu, nommant héritier André Bérenger, son autre neveu. Elle vivait encore le 23 janvier 1557 (Arch. la Serraz), date à laquelle elle admodie des biens situés en Faucigny.

VI. GUILLERMINE (fille aînée), dame de Servoz. Elle épousa : 1° N. N. de Beaumont-Saint-Quentin ; 2° Claude Bérenger, chevr, seig^{r} du Gua (le 15 août 1497, *Gén. Berenq.*, par M. Bourdin). Elle teste le 24 mars 1530, instituant ses deux fils. Elle codicille le 30 décembre 1546, voulant, au cas où Laurent de Beaumont, son fils, décéderait sans enfants, qu'André Bérenger, son autre fils, fût son seul héritier. Avec sa sœur Georgette elle admodie des biens en Faucigny, en 1541, 44, 48, 50 (Arch. la Serraz).

JEANNE (3es fille) épousa François de Monteynard, seig^{r} de Pras Bouxy. Elle teste le 20 novembre 1529, instituant pour héritière universelle sa sœur Georgette.

Premier lit.

LAURENT DE BEAUMONT, seig^{r} de Saint-Quentin, épousa Anne de Saunenage, fille de François et de Guichardе d'Albon (Lachen. des Bois).

Second lit.

ANDRÉ BÉRENGER, seig^{r} du Gua en Dauphiné et de Servoz en Faucigny, héritier de sa tante Georgette et cohéritier universel de sa mère. Avec elle et ses deux tantes, il passa, le 24 novembre 1522 (B), reconnaissance des biens relevant du fief de l'Hôpital de Sallanches. Il épousa, le 24 mars 1530 (Généal. citée), Madeleine Bérenger, dame du Piget, et il eut entre autres enfants :

?

FRANÇOIS DE BEAUMONT (le célèbre), baron des Adrets. Il vend, le 19 mai 1574 (Arch. la Serraz), à N^{re} Jean de Loche et Antoine de Riddes, consrs de Servoz, tous les biens, maisons, granges, fiefs, etc., qu'il possède depuis la ville de Cluses en bas, lui appartenant comme cause ayant d'Anne de Saunenage, mère et curatrice de Gaspard de Beaumont, et à lui adjugés par arrêt du Sénat de Savoie en suivant les partages faits le même jour entre le vendeur et les acheteurs. Prix : 720 écus d'or sol.

MELCHIOR DE BEAUMONT, mort sans postérité avant 1574.

GASPARD DE BEAUMONT. En 1574, était sous la curatelle d'Anne, sa mère.

Morts sans enfants, derniers de leur branche (Lachen. des Bois). François, baron des Adrets, leur grand-oncle à la mode de Bretagne, paraît leur avoir succédé.

GASPARD BÉRENGER, seig^{r} du Gua (du Gau) et de Servoz. Le 27 septembre 1565 (B), il vend la seigneurie de Servoz à N^{re} Jean de Loche, fils de N^{re} Jean de Loche, bailli de Faucigny, et à N^{re} Antoine, fils de N^{re} François de Riddes, pour le prix de 4,000 écus d'or. Les acquéreurs en furent investis par Jacques de Savoie, le 15 mars 1566. Il mourut sans postérité (Généal. de M. Bourdin, citée).

(1) Cette numération en chiffres romains est spéciale à ce tableau. Chronologiquement il correspond au degré III environ du TABLEAU V.
Cette filiation depuis Raymond I à Jean François (Degré IX), est donnée aussi par Besson, qui, pour la branche aînée, la poursuit jusqu'à Ignace (Degré XI).

?

I (1). RAYMOND DE CHISSÉ, chev[r].
Plusieurs vieilles généalogies le font maître d'Henri de Chissé et d'Elinode de Lucinge (*Voir* au TABLEAU III). Ne peut être le même Raymond, (fils naturel d'Aymon) porté au Tableau IV. On trouve aussi un Raymond fils de feu Raymond ou Aymon?), qui, en 1443, devait 5 sols pour l'anniversaire de son père. Ne pourrait être qu'un fils de notre Raymond. Celui-ci vivait en 1392-98 ; et, selon Besson, épousa Babelle, héritière de Pollinge. Selon Galiffe (*Not. généal.*, t. I), Raymond de Chissé, damoiseau, épousa Babelle de Puplinge dont il eut Jean et Georges, et mourut avant 1425.

II. JEAN I, chev[r], seig[r] de Pollinge.
On le trouve qualifié de jurisconsulte et conseiller d'État. Est probablement celui qui était docteur ès-décrets, licencié en droit, chev[r], juge du Chablais et Genevois pour le duc de Savoie, à Thonon, le 5 novembre 1454 (Titres d'Esclavannes). Quoi qu'il en soit, un Jean de Chissé, dit fils de Raymond, dans un acte du 28 octobre 1465 (Msts Besson), père des ci-dessous, vivant en 1398, 1446 (B.), épousa Jeannette, fille de Rolet de Thoyre et de Péronne Dardel.

?

R[d] seig[r] Mess[re] PIERRE DE CHISSÉ,
prévôt de la vénérable église et monastère de Saint-Gilles de Verrens, témoin au contrat de mariage de Henri de Chissé avec Louise de Chalant, 14 janvier 1402.

III. ANDRÉ, seig[r] de Pollinge.
Un acte le nomme avec son frère Mermet, le 14 mars 1448 (Arch. Pensa). Un acte est passé « apud Pullingieux » dans sa maison, lui présent, le 7 février 1463 *(Ibid.)*. Il aurait épousé Claudine de Menthon, testé en 1464 et serait mort de contagion à Genève (Vieille Gén., Arch. Thuiset).

MICHELETTE,
à Guillaume de Cohendier. *Je n'ai pas de preuves de cette alliance portée dans de vieilles filiations.*

IV. HENRI, chev[r], seig[r] de Pollinge et de la Bâtie, conseiller du duc de Savoie en 1490, porta quelque temps le titre de comte de Chalant, à cause de son mariage avec Louise, fille unique de Jean de Chalant, comte de Fenis, et de Catherine, fille de François, comte de Chalant; laquelle Catherine épousa Pierre de Chissé ci-contre (2). Il vivait encore en 1500.

V. HUMBERT, seig[r] desdits lieux,
écuyer de S. A. le duc de Savoie. Il épousa : 1° Louise, fille de Gaspard de Thoyre (de Girard de Thoyre selon d'autres) ; 2° Jeanne, fille de Claude du Breul, seig[r] de l'Isle et Montarfier en Bugey, et de sa deuxième femme, Jeanne de Malain (Guichenon, *Hres. et Bug.*, LE BERGU, f° 56).

VINCENT.
Le 11 mai 1544 (Titres B.), en son nom et pour son frère Jean, comme ayant cause de N[r] Antoine de Chissé (leur frère ?), il vend des biens à Sallanches. Il mourut sans postérité et fut subhasté en 1562 (Inventaire Quinerit) pour payer une dot à sa sœur Claudine.

VI. JEAN II,
seig[r] de Pollinge et des Forêts, de Crest, conseig[r] de la Bâtie-Dardel. Il réclama au Sénat de Turin le fidéicommis apposé au testament de François Ier, comte de Chalant. Le 12 janvier 1544 (Arch. Thuiset), il reçoit quittance de N[r] et R[d] Mre Antoine du Breul, prieur de Nantua, son cousin, de 940 florins que ledit prieur aurait pu lui demander à cause d'une rémission faite audit seig[r] de Pollinge par D[me] Antonie de Breul, sa tante, dont ledit prieur était héritier universel. Il avait acheté la maison-forte de Sery, de N[r] Jean François de Thoyre que les fils de l'acheteur relâchèrent le 20 janvier 1629 (Arch. Thuiset), aux fils du vendeur. Il épousa : 1° Jeanne, fille de Jacques de Cornillon ; 2° Marie, fille de Bernardin de Grenier, seig[r] du Noyer, sœur de Monseig[r] Claude de Granier, évêque de Genève. Il testa le 15 mars 1580 *(Ibid.)*. Veut être enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Reignier au tombeau de ses prédécesseurs. Usufruit à sa femme qu'il recommande aux attentions de ses hoirs (ils ne sont pas dits fils de Marie), voulant qu'elle soit traitée en dame de qualité. Ce testament est fait au château de Pollinge.

JEANNE-MADELEINE,
veuve de N[r] Louis, fils de Mamert Déage, seig[r] de Mesme. Son père, 1589, lui fait un legs outre la dot qu'il lui avait constituée.

DONAT,
cohéritier universel de son père, mort sans postérité.

R[d] Mess[re] FRANÇOIS, conseig[r] de Pollinge, chanoine de Genève, curé de Vinz en Sallaz, cohéritier universel de son père, fut grand vicaire et official du diocèse de Genève. Était chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, lorsque, avec Philibert, son frère aîné, il revendit Sery le 20 janvier 1629 (Arch. Thuiset).

VII. PHILIBERT, seig[r] desdits lieux (fils aîné du premier lit), cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 28 novembre 1583 (Arch. Pelly), Antoinette de Bruel, fille de N[r] Etienne, dit de Grigny, de laquelle, selon une vieille généalogie, il n'eut point d'enfants. Mais les Preuves de Malte de François de Chissé ci-dessous (Arch. Thuiset), font naître son fils Claude, d'Antoinette ; 2° Selon une filiation manuscrite, Michière de Bellegarde, veuve de Pierre de Chissé, seig[r] des Forêts. C'est de son temps que le château de Pollinge fut incendié par les Français (*Voir* Spon, t. I, f° 390).

CLAUDINE,
femme (14 septembre 1633) de N[r] Jean Sautier, fils de N[r] Antoine, seig[r] de la Balme (vieille généalogie et Msts Besson). Vivait encore en 1634 (R. P. de la Roche).

VIII. CLAUDE, seig[r] desdits lieux.
Voyez SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

TABLEAU VI.

DES SEIGNEURS DE POLLINGE.

LOUIS,
vivant en 1445 (Msts Besson).

GEORGES,
mentionné par Galiffe avec son frère Jean. Jean et Georges de Chissé frères figurent parmi les nobles de Faucigny qui prêtent hommage, en 1430, au duc Amédée VIII (Capré). Galiffe cite encore *(Ibid.)* un Georges de Chissé qui fut fidéjusseur, en 1429, pour Jean de Mecoras, chanoine de Genève.

MERMET,
mentionné avec son frère André dans un acte du 14 mars 1448 (Arch. Pensa). Une sentence de l'an 1492 (Msts Besson) leur adjuge l'hoirie de Françoise Dardel, leur tante. Mort sans hoirie.

PIERRE, conseig[r] ou seig[r] de Polinge.
Il y a quelque apparence qu'il était l'aîné ; conseiller du roi Charles VII (?), puis capitaine du fort de Chivasso en Piémont, bailli de la Val d'Aoste (?). Le 22 novembre 1477 (Msts Besson), il est qualifié de comte, conseiller de Jean Louis de Savoie, évêque de Genève. Il épousa : 1° Catherine, fille de François, Cte de Chalant (2), veuve de Jean de Chalant ; 2° Jeanne de Vigny, veuve de N[r] Louis de Richard, suivant une vieille généalogie. Mort sans hoirie.

(2) François, premier Cte de Chalant, chev[r] de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, laissa deux filles : 1° Marguerite, qui épousa Antoine de Montbel d'Entremont, morte sans enfants avant sa sœur ; 2° Catherine, qui épousa : *a. Jean*, fils de Boniface de Chalant, Cte de Fenis, dont elle n'eut qu'une fille unique, Louise de Chalant, femme de Henri de Chissé ci-contre ; *b.* Pierre d'Introd dont elle n'eut point d'enfants ; *c.* Pierre de Chissé (frère de Henri plus haut nommé) dont elle n'eut point d'enfants. François, Cte de Chalant, testa le 21 juin 1477. Catherine, sa fille, porta ses biens au Cte de Fenis, son mari, qui possédait déjà une part de la seigneurie de Chalant. Louise, sa fille unique, apporta tous ses droits sur la terre et comté de Chalant à Henri de Chissé, son mari (Contr. dot., du 14 janvier 1482, Arch. Thuiset), lequel, avec son frère Pierre, comme mari de Catherine, dame de Chalant, fut pendant quelque temps en possession de ce fief important, le premier du duché d'Aoste. Mais en vertu d'arrangements entre le duc de Savoie et d'autres branches des Chalant, et fort probablement en vertu de fidéicommis assurant ces fiefs aux mâles de Chalant, les Chissé furent contraints de les rétrocéder.

CLAUDINE,
femme de N[r] Pierre de Quinerit, en 1540 (Inventaire Quinerit).

FRANÇOISE,
légataire de son frère Jean, en 1589.

ANTOINE.
Selon toute apparence, il était mort avant 1544, sans postérité.

?

PIERRE DE CHISSÉ, seig[r] des Forêts,
était marié à Michière, fille de feu François de Bellegarde, seig[r] de Périn (1579). (Arch. Lorx).

BERNARDINE.
Son père lui lègue 3,000 florins pour sa dot. Elle épousa Claude de Quaex, conseiller de S. A. et premier collatéral au Cons. de Genevois. Ensevelie à Annecy le 1er juin 1617 (Msts Besson).

CHARLOTTE,
femme de N[r] seig[r] Denis *(sic)* de Sacconay, seig[r] de Truaz ; son père lui lègue 100 florins outre sa constitution dotale, 1589.

LOUIS,
cohéritier universel de son père ; fiancé avec Mathiasse de Chissé, mort avant mariage.

PHILIBERTE,
religieuse de N.-D. de Nouville en Bresse. Son père lui lègue 600 florins outre sa dot.

?

CATHERINE DE CHISSÉ,
femme de N[r] Pierre Vieux. Prête hommage au duc de Genevois, en 1578 (Msts Besson), avec Philibert ci-contre.

CLAUDINE-PHILIBERTE
(*alias* Bersabée) épousa N[r] Antoine Fornier, conseig[r] de Nernier, vers l'an 1645.

?

JEANNE DE CHISSÉ
épousa, le 14 février 1613 (R. P. de Saint-Jeoire de Faucigny), N[r] François de Jay ou de Gex.

?

JEAN-MICHEL DE CHISSÉ,
mort à Saint-Jean-de-Maurienne le 1er novembre 1639 (R. P. de Regnier).

VIII. Claude de Chissé, seigr desdits lieux.
Voir son ascendance au Tableau précédent.
Selon les preuves de Malte, il est du lit Ernel. Il revendiqua encore devant le juge d'Aoste le fidéicommis Chalant (V. Gén.). Il épousa Bénigne, fille de Jean de Montferrand et de Jeanne de Meyria, le 7 janvier 1615 (Guich., *Ilres. et Bug.*); vivait encore en 1635.

Philibert, bapt. le 3 juillet 1621, docteur en théologie, curé du Villard, enterré le 21 juin 1651 (1).

IX. François, seigr des Forêts, conseigr de Pollinge et de la Bâtie, baptisé le 25 janvier 1620 (R. P. de Reignier). J'ai ses preuves pour la chevalerie de Malte dans mes archives. Elle n'existent pas aux registres de la langue d'Auvergne. En tout cas, il renonça et épousa Guillermette de Livron de Savigny le 28 novembre 1644 (Mets Besson). Son dernier testament est du 1er novembre 1655 (dit au contrat de mariage ci-dessous). Mort avant 1665.
Son père l'avait émancipé le 28 septembre 1644 (Arch. Thuiset), lui cédant tous ses droits sur la seigneurie de la Bâtie-Dardel.

Pierre, baptisé le 25 juin 1624 (1). Sont, suivant toute apparence, morts sans postérité.

Abel, baptisé le 25 mai 1627 (1).

Claudine, baptisée le même jour que sa sœur.

Reine-Philiberte, bapt. le 7 août 1627 (1 ou 2), ép., cont. dot. du 3 avril 1665 (Arch. Th.), Nr Etienne de Martin du Freney, seigr d Loisin.

Joseph, baptisé le 13 août 1649 (1 ou 2).

X. Louis, seigr et conseigr desdits lieux.
Cornette aux gens d'armes de Savoie, baptisé le 25 juillet 1645 (R. P. de Reignier). Il épousa Jeanne Charlotte du Freney. Il testa le 6 décembre 1696 (Arch. Thuiset), nommant héritières ses six filles, et substituant les seigneurs de Pollinge ses cousins. Usufruit à sa femme. Il mourut le 14 décembre 1696, à cinquante-et-un ans (2). Etait propriétaire du château de l'Echelle en la ville de la Roche, dans lequel ses filles procèdent aux partages de l'hoirie de leur père le 15 mars 1706 (Arch. Thuiset). Figurent dans les lots les maisons des Forêts et des Corbières. Elle teste le 7 septembre 1725 (Arch. Thuiset).

Jean-François, baptisé le 7 sept. 1630 (1 ou 2).

François-Marie, fils aîné, héritier universel de son père. Ses trois frères lui étaient substitués. Je le trouve dit dans une généalogie manuscrite sans preuves.

Janus, né et baptisé le 25 décemb. 1672 (1). Lieutenant au régiment des gardes en Piémont. Mort célibataire le 3 fév. 1705 (2).

(1) Reg. Fur. de Reignier. — (2) Reg. Fur. de la Roche.

Jeanne-Bénigne, à Nr Claude-Louis de Livet, seigr de Moisy, le 4 février 1698.

Françoise, baptisée le 21 nov. 1670 (1), ép., cont. dot. du 12 août 1694 (Arch. S. S.), Nr Joseph Laurent. Mourut le 22 août 1749 (R. de Montagny, paroisse du Bourget). Est le châtelain des Forêts à Pontchy.

Jeanne-Aimée, 1e à Nr Jean-Antoine de Lambert, seigr d'Arbusigny, le 12 fév. 1703, 2e à Nr Marie-Antoine Sautier, seigr de la Balme (1707-1718(2)). Est le châtelain des Forêts à l'Echelle.

Jeanne-Antoinette, née 24 sept. 1682 (2), au Cte Hyacinthe Caprè de Mégève, le 29 sept. 1700. Vivait en 1718 (2). Cont. de mariage du 24 juillet 1700 (Arch. Thuiset). Elle teste le 12 sept. 1740 (*Ibid.*).

XI. Ignace, né et baptisé le 10 janvier 1681 (R. P. de la Roche), mort à trois ans. C'est jusqu'à lui que va la filiation donnée par Besson.

Jeanne-Marguerite, née 12 février 1685 (2), religieuse Annonciade à Thonon.

Jeanne-Alix, née le 7 décembre 1686 (2). Morte jeune.

Jeanne-Alix, née le 14 juil. 1688 (2). Est dans son lot notamment les Corbières, paroisse de Pontchy.

Jeanne-Prospère, née le 25 mars 1692 (2).

Catherine, née le 26 déc. 1677 (Reg. Par. de Bonneville).

Mortes jeunes.

Jean-François, né le 6 janvier 1770, mort à neuf mois (3).

Claude-Joseph-François, né le 8 sept. 1772 (3), capitaine au régiment de Savoie.

Melchior-Victor, né le 2 mars 1776 (3).

XII. Jean-Baptiste-François-Marie, seigr de Pollinge, né le 8, baptisé le 9 nov. 1768 (1), lieutenant au régiment de Genevois, épousa, le 15 déc. 1791 (2), Dlle Anne-Philiberte Baytaz d'Echallon, veuve de Nr Jean-Baptiste Constantin de Magny.

Victor-Baptistes-François, né le 21 mai 1777 (2), mort au service de France.

Joseph-François-Julien, né le 27 mars 1780 (2), mort à la maison.

Frédéric-Jean-François, né le 16 juin 1783 (2). Il laissa trois filles naturelles : Jeanne-Marie, née le 23 juil. 1813, Jeanne-Marie, le 13 septembre 1814, et Françoise, née le 29 mars 1817 (2).

Louis-Melchior, né le 3 juillet 1787 (2), mort au service de l'Autriche.

Étienne-Joseph, né le 4 octobre 1788 (2), mort au service de France à l'armée d'Espagne.

XIII. François-Victor.
Servit d'abord en France, puis dans la brigade de Savoie, où il devint capitaine. Il épousa Dlle Euphrosine, fille de M. Victor Blanc, juge à Saint-Pierre-d'Albigny, et de Nr Dlle Sophie Le Blanc, le 8 avril 1823. Il mourut le 30 août 1825, à Saint-Pierre-d'Albigny; elle, le 8 août 1850 (Renseignements fournis par le Cte d'Arves).

François, né le 5 mai 1832, percepteur à Aix-les-Bains, a épousé Mlle Olympe Dullin. Mort sans enfants en mars 1879.

XIV. François, né le 16 décembre 1820, mort à quatre ans, en 1830.

Anna-Jacqueline-Philiberte, née le 8 octobre 1825, a épousé, le 8 août 1850, le Cte Ferdinand Martin d'Arves, lequel a eu la bonté de me donner les renseignements ci-contre.

Sophie, née le 20 oct. 1828, n'est pas mariée.

Jeannette, née le 6 mai 1830, morte le 22 fév. 1854 à Saint-Jean-de-Maurienne.

Tableau VII.

continuation des seigneurs de Pollinge.

Jean-François, seigr de Pollinge, conseigr de la Bâtie-Dardel et de Crest, baptisé le 20 avril 1631 (1), épousa Marguerite, fille de Janus Noyel, Mis de Bellegarde, qui fut enterrée le 8 mars 1692 (1). Il teste le 4 juillet 1682 (Copie, Arch. Thuiset). Le 10 novembre 1670 (Arch. Thuiset), de concert avec son neveu Louis, ils procèdent au partage de leurs biens communs. Le 11 suivant (*Ibid.*), son neveu, qui avait le droit d'option, choisit le premier lot comprenant, outre une maison à Bonneville, de nombreux biens ruraux et dîmes, la rente féodale; la maison-forte des Forêts, de laquelle dépendaient trois maisons et terres des Forêts, Corbières et des Bois, le tout dans la paroisse de Pontchy. Le second lot resté à Jean-François comprenait la part de la seigneurie de la Bâtie-Dardel, et le château et seigneurie de Pollinge.

Péronne, baptisée le 8 août 1623 (1).

Françoise-Philiberte, baptisée le 11 avril 1630 (1).

Jeanne-Françoise, baptisée le 11 sept. 1634 (1).

Jeanne-Gasparde, à Nr André, fils de Nr Louis Constantin, seigr de Mousy, en 1655 (Mets Besson). Elle avait été baptisée le 6 décembre 1628 (1).

Jean-Claude, seigr de Pollinge, (Peut-être celui qui naquit le 6 janvier 1669, à Bonneville, R. Par.), officier au régiment de Montroux au service de France, épousa : 1e Marie-Françoise-Paule de Diesbach; 2e Julie de l'Aître de Senay, fille de Jacques-André, baron de la Tournette.

Louis-Antoine, baptisé le 11 juin 1678 (1), mort jeune. Suivant une généalogie manuscrite, se destinait à l'Eglise.

Anne-Antoinette, baptisée le 13 fév. 1679 (1), nommée au testament de son père.

Jeanne-Françoise, baptisée le 28 fév. 1666 (R. P. de Bonneville), légataire, 1682.

Marie-Andréanne, baptisée le 13 janvier 1677 (1). Elle épousa : 1e Joseph, fils de feu Nr Louis-Marie Vieux de Leveaux, contr. dot. du 28 janvier 1711 (Arch. Thuiset); 2e Nr Claude de Buttet, seigr de Tresserve, le 18 juin 1729. Elle mourut le 18 mars 1755 (2).

Louis-Marie, seigr et conseigr desdits lieux, né le 26, baptisé le 28 janv. 1714, ép., le 24 fév. 1767, Dlle Péronne-Françoise, fille de Sgre Pierre-Marc Déage. Il mourut le 5 sept. 1780 (2), laissant douze enfants vivants sur les quinze qu'il avait eus.

Jeanne-Antoine, née le 3 janv. 1715 (2).

Janus-François-Marie-Joseph, seul fils du premier lit. Baptisé le 4 janv. 1710 et mort le 6 mars suivant.

Annette, épousa le Dn Antoine-Prosper de Streng (ou Destreng), seigr d'Arenemberg, de la ville de Constance, officier supérieur au régiment suisse au service du roi de Sardaigne, le 19 septembre 1753. Est probablement celle qui fut baptisée sous les noms d'Anne-Françoise le 5 juin 1746 (2).

Claude-Marie-Melchior de Chissé de Pollinge, seigr de Loisinge, né le 1er juillet 1747 (2), lieutenant-colonel du régiment de Genevois, 1791. Il épousa, le 21 janvier 1782, Dlle Gilberte-Isidore, fille de Nr François-Emmanuel Déage, seigr de Mesme et de Loisinge, et de Dlle Françoise de Cambiague. Il mourut le 28 août 1800, maire de la Roche (2). Elle, le 8 avril 1825, à soixante-huit ans (2).

Louis-Marie, né le 28 janv. 1790 (2), mort très-jeune.

Jeanne-Reine, née le 24 décembre 1774 (2).

Jeanne-Françoise, née le 28 février 1771 (2), épousa M. Louis-Etienne Arestan, lieutenant-colonel (commandant les dragons des chasses de S. M. précédemment), le 29 avril 1788 (3).

Marie-Josephte-Philiberte, née le 2 oct. 1773 (3), ép. le chev Gaspard-Jérôme Roget de Cholex, intendant de la Maurienne le 15 nov. 1798 (3).

Anne-Henriette-Louise-Françoise, née le 17 juin 1781, morte le 28 janvier 1847 (3).

Victoire-Marie-Josephte, née le 11 septembre 1784 (3).

Julien-François, seigr dudit lieu, né le 28 février 1792 (2), capitaine au régiment de Savoie, major dans la brigade de Pignerol, retraité avec le grade de lieutenant-colonel le 7 octobre 1835. Il épousa Dlle Jeanne-Marie-Françoise, fille de Nr Henri de Sauvage et de Georgine-Félicité de Saint-Sixt, le 31 juillet 1830. Il mourut le 17 février 1842. Elle, le 17 février 1860.

Gilberte-Isidore, née le 29 septembre 1811, épousa M. Longet. Morte le 14 août 1872.

François-George-Gilbert, né le 5 octobre 1821, capitaine en la brigade de Savoie, épousa, le 22 mai 1853, Mlle Edwige Léo. Mort à Balaclava pendant l'expédition de Crimée, le 28 août 1855.

Louis-Constant, né le 14 février 1817, mort le 10 décembre 1818.

Jean-George de Chissé de Pollinge, né le 21 août 1812 (2), capitaine au régiment de Savoie le 21 juillet 1840, capitaine provincial au régiment de Pignerol le 3 octobre 1846, démissionnaire le 24 octobre 1848, épousa, le 16 novembre 1846, Rose-Joséphine, fille du Cte de la Chavanne.

Marie-Polyxène-Philiberte, née le 13 octobre 1847.

Marie-Ferdinand-François, né le 17 août 1852, mort le 15 février 1853.

Marie-Stéphane, né le 14 février, mort le 18 mars 1850.

Marie-Christin-Gilbert, né le 2 mai 1850, mort le 9 mai 1860.

(1) La numération romaine n'indique pas qu'il soit le premier. Ce chiffre correspond, pour les degrés, au degré II environ du Tableau IV.

?

I (1). Perceval de Chissé, damoiseau, 1345, témoin au contrat de mariage de Béatrix de Chissé (Tabl. IV) avec Pierre de Châtillon. Chev[r], châtelain d'Ayse, Cluses, Hermance, 1343, 1344. Selon de vieilles généalogies, il serait fils de Pierre, bâtard de Chissé (Voir Tableau III), ce dont il n'y a point de preuves. Était marié à D[lle] Jeannette N. N. Il fonda son anniversaire en l'église de Sallanches par testament du dernier juin (ou 31 décembre 1361), on trouve les deux versions (B). Veut être enterré dans la chapelle que les Chissé ont fait bâtir jouxte l'église du côté de bise. Il était mort avant 1397.

II. Guillaume I ou Guillelmet, damoiseau, témoin avec son père au contrat de 1345. Était absent du pays ou déjà mort, et nommé avec son père dans une quittance du 16 avril 1397 (B), par laquelle Pierre de Chissé (son fils ?) paya une somme de 24 florins. Il épousa Catherine, fille d'Aymonet de Bieux, laquelle teste le 12 février 1392 (B). Il est mentionné comme père des quatre fils ci-dessous dans deux actes du 22 janvier 1391 et du 13 janvier 1393 (B).

Henri, damoiseau, vivant 1379 et 1389, avec ses frères.

Louise.

François, damoiseau, figure avec ses frères dans plusieurs actes, notamment dans la procuration passée le 7 janvier 1389 (B), par les paroissiens de Sallanches à Me Jean Festi, notaire impérial, pour obtenir du pape Clément VII l'érection de l'église de Sallanches en collégiale, composée de douze chanoines, dont un serait le doyen, etc.

Aymonette.

III. Pierre de Chissé, mentionné avec ses frères dans des actes 1379, 1389, 1391, 1393. Passe quittance, le 7 mai 1379 (Titres Million), pour les droits dotaux de sa mère. Il épousa Catherine, fille de Jean de Chissé (que l'on croit être Jean I, seig[r] de Pollinge). Elle teste le 12 février 1392 et encore le 10 juillet 1436, alors veuve. Lui paie, le 28 mars 1407, le capital de l'anniversaire de son frère Hudriset, et, le 2 mars 1424 (B), il fonde le sien en l'église collégiale de Sallanches.

IV. Pétremand, seig[r] de Fillinge, châtelain de Sallanches, 1443 (Msts Besson). Il épousa : 1° Françoise de Bardonnenche (calend. de l'église de Sallanches); 2° Isabelle Dunois, fille naturelle de Charles, bâtard d'Orléans, Cte de Dunois et de Longueville (Msts Besson et calend. de l'église de Sallanches). Elle était veuve avant l'an 1474 (B.) et serait morte en juillet 1496. Il fonda une aumône dans l'église de Cordon, par acte du 2 mars 1421 (B.), et vivait encore en 1470.

?
N[e] Claude de Chissé.

Philippine, ép., cont. dot. du dernier février 1485 (Arch. Saumont), N[e] Nicod de Thury.

V. Janus I, seig[r] de Fillinge (premier lit). Il épousa Mye (Amédée) du Fresnoy, fille de Jean, seig[r] de Chuyt, et de Michelle de Menthon, veuve de Guillaume de Bellegarde-Disonche. Il fonde son anniversaire, celui de sa femme et de son frère Guillaume le 14 juillet 1522 (B.). Il teste le 31 décembre 1523 (Arch. Thuiset). Il substitue à ses trois fils, héritiers universels, Guillaume de Fillinge *alias* de Chissé, son frère et ses mâles. Puis N[es] Claude, Rodolphe et Georges de Chissé, fils de feu N[e] Louis qui était fils de feu N[e] Amédée de Chissé et leurs mâles, à leur défaut, N[es] et [les] François, fils de feu N. Rodolphe de Chissé, puis les plus rapprochés du nom et genre des Chissé. Mort avant le 18 février 1524. Elle était tutrice de ses trois fils, 18 février 1529, et des deux cadets encore le 4 août 1540 (B.). Dans un acte du 28 juillet 1457 (B), il est nommé Jean, fils de Pétremand.

?
N[e] Guillaume de Chissé prête hommage, en janvier 1365 (Msts Besson), à Jacques de Savoie, duc de Genevois.

?
N[e] Guillaume de Fillinge, dit de Chissé. Est dit père des deux ci-dessous.

Janus (2e fils), Jean ou Janin, cohéritier universel de son père. Dans une enquête de 1563, il se dit âgé de cinquante-quatre ans, né à Sallanches et demeurant à Cluses depuis sept ou huit ans (B.). Il épousa N. N. Gex ou Jay (Msts Besson).

VI. Guillaume I, seig[r] de Fillinge et Pressier, fils aîné, cohéritier universel de son père, légataire avec ses deux frères (1545) de tous les biens que leur oncle, Alexandre du Fresnoy, seig[r] de Chuyt, possédait aux mandements de Sallanches et Saint-Gervais. Il était né en 1507, à Sallanches. Dans une enquête faite en 1530 (B.), il se dit âgé de vingt-trois ans. Il épousa D[lle] Jacquemine Crochet ou Crochat, d'Annecy. Vivait encore en 1543.

N[e] Amé.

D[lle] Claudine, femme de Barthélemy Crestaz, procureur au tribunal de Faucigny. Le 2 juin 1572 (Arch. la Serraz), N[e] Amé, leur frère et beau-frère, leur revend des biens qu'ils lui avaient cédés par acte du 29 novembre 1529. Fait à Fillinge, dans la maison de N[e] Amé Auzaneys.

Pernette, veuve dès 1577 (Msts Besson) de N[e] Claude Du Clos de Bonne. Elle teste le 18 mars 1584. Ses biens passèrent à sa fille, qui épousa un Bolge et était morte avant 1585 (Arch. Thuiset).

Pierre, mort sans postérité.

VII. Jacques, seig[r] desdits lieux et de la maison-forte de Chissé. Il épousa D[lle] Jacquemine, fille de N[e] et P[e] Nicolas du Freney de la Comtesse, le 9 mai 1585. Elle teste le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz), cassant un testament précédent : usufruit à son mari. Veut être enterrée dans le tombeau des Chissé, chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Sallanches. Elle teste à Chissé, dans la maison-forte de son mari, le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz). Elle vivait encore en 1615. Avec son mari elle avait fait une fondation dans l'église de Sallanches, le 19 mai 1604 (B).

Nicolarde-Françoise devrait être de beaucoup l'aînée. Lors du testament de sa mère (30 décembre 1609), elle était déjà mariée à Jacques du Coudrey de Blancheville, qu'elle avait épousé par contrat dot. du 6 avril 1603 (Titres B.).

VIII. Jean-Baptiste-Melchior, seig[r] de Fillinge, baptisé le 4 décembre 1605 (R. P. de Sallanches), héritier universel de sa mère. Ses sœurs lui étaient substituées. Il épousa D[lle] Jeanne-Françoise, fille de N[e] Gervais Chevillard, de Saint-Gervais, avec laquelle il vivait encore le 26 octobre 1632 (B.).
Sa mère l'avait nommé héritier universel avec ses mâles, et lui avait substitué les filles de la testatrice. Il n'eut qu'une fille.

IX. Nicolarde-Françoise épousa N[e] Charles-François des Andans. Se fit délivrer copie du testament de Jacquemine du Freney, son aïeule paternelle. Elle céda ses biens dans la vallée de Sallanches à N[e] Étienne-François Magdelain, le 6 septembre 1677 (Msts Besson).

Tableau VIII.

des seigneurs de fillinge.

?
Marguerite, fille naturelle. N[e] Hudriset de Chissé, l'ancien, par acte du 4 février 1390, fonde son anniversaire en l'église de Sallanche (B).

Hudriset, l'ancien, châtelain de Sallanche. Il épousa : 1° Lorette, fille de Guillaume de Thoyre, laquelle fonda son anniversaire par testament du 8 août 1354 (B) ; 2° Elinode N. N. ; 3° Margote N. N. Cette dernière vivait lorsque son mari fonda, le 4 février 1390 (B), un anniversaire pour lui, ses trois femmes, et Marguerite, fille naturelle de Perceval de Chissé (que l'on identifie peut-être à tort avec Margote). Margot ou Margote était veuve avant le 17 décembre 1406 et vivait encore le 20 juin et 21 octobre 1416 (B), jour où elle paye des sommes pour les anniversaires ci-dessus, à célébrer dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par les Chissé jouxte l'église de Sallanche.

?
Hudriset. L'appellation *l'ancien*, donnée au ci-contre, prouve l'existence d'un autre Hudriset, *le jeune*, son contemporain.

Périnette.

Jeannette.

Claude. Avec Pétremand, son frère, il était débiteur, en 1443, envers le chapitre de Sallanche, du restant de l'anniversaire de leur oncle Hudriset (B). Avec lui il était co-patron de la chapelle de Sainte-Croix, dans l'église de Flumet, et de la chapelle de Saint-Antoine, à Sallanche, en 1443 (Msts Besson). Il épousa D[lle] Béatrix N. N. Il est reçu, le 13 mai 1457 (B), dans la confrérie du Saint-Sacrement, à Sallanche (il est dit fils de Pierre, qui était fils de Guillaume de Chissé), en même temps que Raymond de Chissé, clerc, dont la filiation n'est pas inscrite.

Guillaume (second lit). Il épousa Marie de Fillinge de Challaz. Il fait une fondation au chapitre de Sallanche le 12 mai 1435 (B.), dans lequel il mentionne Pétremand son père, Isabelle de Dunoys sa mère, son frère Janus, sa sœur et sa femme. Il augmente cette fondation le 17 juillet 1497 (B.). Par délibération du chapitre de Sallanches, du 15 janvier 1520 (B.), il fut nommé chef de la troupe que le chapitre pourrait lever dans la vallée de Chamonix, en récompense des efforts qu'il avait faits pour procurer l'union au chapitre du prieuré de Chamonix. Il a dû recueillir la succession, au moins la partie des N[es] de Fillinge, du chef de sa femme, ce qui expliquerait son nom de Fillinge dit de Chissé, et la transmettre à son neveu Guillaume. Il est mort sans postérité.

Georgine à N[e] François de Riddes, contrat dotal du 26 juillet 1485 (Msts Besson). Veuve et tutrice de ses fils, 5 novembre 1529 (Msts Gex).

François vivait, en 1466, avec son oncle Pétremand (Msts Besson). A dû mourir sans postérité.

Charles (3e fils), cohéritier universel de son père, colégataire de son oncle Alexandre du Fresnoy. Il épousa, cont. dot. du 3 oct. 1544 (Tit. B.), Jacquemine, fille de N[e] François de Chissé. Le 28 juillet 1559 (Arch. Thuiset), il habitait alors au mandement de Bonneville ; il vendit à N[e] Jean Solliard les rentes et fiefs à lui dus aux mandements de Sallanche et Montjoye, à cause de Chuyt, en suivant la vente à lui faite par N[e] James, son frère. Étant veuf, il entra dans les ordres et devint chanoine de Sallanche (B.) ; il est encore cité comme administrateur de ses enfants, en 1565 (Msts Besson).

Philippine épousa Nicod de Thury *alias* Longi (frère de Pierre, secrétaire ducal, et de Jean, curé de Queige). L'anniversaire des trois frères fut fondé par le curé le 30 nov. 1479 (B. cal. de l'église de Sallanche).

?
Rodolphe de Chissé, témoin 18 février 1529 (T. B.).

?
Jeanne, femme de N[e] Louis de Tavel (Gén. Bonvier).

Louis vivait 1578 (Msts Besson).

Pierre, seig[r] des Forêts, prêta hommage, en 1578 (Msts Besson), avec ses frères Louis et Antoine. Il était mort avant 1592 et, selon toute apparence, sans postérité (Msts Besson).

Antoine vivant 1578.

Gasparde à N[e] N. N. de Jenville (Msts Besson).

Mathie, fiancée à Loire, fils de Jean de Chissé de Pollinge. Mais celui-ci mourut et elle épousa N[e] Charles du Marigner.

Perrette à François de *Vanier?*

Michelle, légataire de sa mère pour 500 florins (1609). Elle aurait épousé : 1° N. N. de la Roche ; 2° N. N. de Bellegarde (Gén. Besson).

Pétronille ou Péronne, baptisée le 11 janvier 1609 (R. P. de Sallanche). Légataire de sa mère pour 500 florins (1609). Elle épousa : 1° N[e] Claude Magdelain de Mégève. En 1641, elle était remariée au Sr de Montpihon.

?
N[e] Claude de Chissé.

?
N[e] Collet de Chissé vivait déjà le 21 avril 1631 (B.). Il épousa Françoise Burnier, laquelle est nommée dans les abarnements d'un acte du 6 novembre 1647 (B.).

Jacqueline de Chissé, femme de N[e] Rolet Vieux, seig[r] de Monargue, vivaient tous deux 2 mai 1611 (Tit. B.).

TABLEAU IX.

?

PIERRE DE CHISSÉ.

SIMONNE, seconde femme de Jean de Lucinge de Passy, vivait vers 1442 (Msts Besson).

?

RAYMOND DE CHISSÉ, damoiseau, mort av. le 22 juillet 1394.

PIERRE, témoin à un acte du 5 décembre 1394 (Tit. B).

?

JEAN DE CHISSÉ, conseiller du duc de Savoie, signe des patentes à Chambéry le 13 janvier 1442 (Msts Besson).

?

HENRI DE CHISSÉ, chevalier.
SON ASCENDANCE PRÉSUMÉE EST PORTÉE AU TABL. III. *Voir* DEGRÉ VI.
Il épousa : 1° Elynode (de Lucinge ?); 2° Françoise de Bardonnenche. Il était mort déjà en 1379. Françoise figure dans un acte de l'an 1380 avec son fils Rolet (B.). Quoique le fait ne soit pas prouvé, il me semble admissible que les deux alliances ont été contractées par un seul Henri. Avec sa femme Elynode, ils avaient fondé leur anniversaire en l'église de Sallanche (Calend.)

JEAN, seigr de Corbières et Ponchy (1er lit).
Le 23 janv. 1379 (B.) il cède des créances à l'église de Sallanche pour s'affranchir des anniversaires fondés par ses père et mère, dont il devait la moitié. Ce Jean serait le père de Claude, qui fit la branche dite des Jaillets, et de Rodolphe, qui fit la branche de la Marcousse. Je n'ai trouvé aucune indication appuyant ces présomptions.

?

RODOLPHE OU ROLLET DE CHISSÉ, seigr (Dn selon d'autres), de la Marcousse, en Dauphiné, serait père de François ci-dessous. Cette branche, que j'inscris ici sous bénéfice d'inventaire, portait le même blason que ceux du Faucigny. Suivant Chorier, la Marcousse est simplement une seigneurie.

?

RODOLPHE OU ROLLET DE CHISSÉ, fidéjusseur, 1415, 6 juin (Msts Besson), était, en 1416 (Lb.), au service du Cte de Savoie, à la suite d'Henri de Menthon.

?

JEAN DE CHISSÉ, fidéjusseur au même contrat de mar., 1436.

?

CLAUDE DE CHISSÉ, autre que celui dit Jaillet, avec lequel il figure comme caution au contrat de mariage de Pierre de Lucinge, 29 juin 1436 (Msts Besson), doit être Claude le jeune (*Voir* Tableau I, P 45.)

?

RAYMOND DE CHISSÉ, chevalier, épouse Claudine de Pontverre, sœurle le 3 des nones de juin 1448 (Msts Besson). Extrait du nécrologe de l'église de Genève).

?

ROLLET DE CHISSÉ.
Le 27 juillet 1483 (B.) il vend à Nr Jean de Fert tous ses droits d'aiguage sur le rant de la Croix, à Sallanche. (*Voir* au tableau I la provenance antique de ces droits.)

FRANÇOIS, seigr dudit lieu, cité par Chorier (Et. Polit.) parmi les nobles dans une révision des feux en 1450.

RAYMOND
teste en 1501 (Chorier). Copie de son testam[t] est délivrée à son fils Pierre.

JEANNE, fille de Claude, peut-être celle qui épousa Humbert Bottolier des Intrues (Cal. de l'égl. de Sall.).

Ve Messre LOUIS DE CHISSÉ, chanoine de l'église collégiale de Sallanche, vend, le 15 mai 1505 (Arch. Th.), à Nr Jean Martin, des biens à lui parvenus ensuite de partages faits avec son frère.

LOUISE, morte en juillet 1476 (B.).

CLAUDE
vivait 1481, 1482 (B.) et 1511 (Besson). Suivant M. Bonnefoy, c'est probablement celui qui épousa Rolette, fille de Nr Richard du Coudrey, et mourut à Sallanche en 1512. Il serait père du ci-dessous.

PIERRE, gentilhomme de la chambre du roi de France, chevalier de Saint-Michel, lieutenant de la compagnie de gendarmes du Cte de Lude et gouverneur de Romans, en 1568 (Chorier). Peut-être celui qui épousa, le 11 septembre 1549 (*Arm. du Dauph.*), Louise de Baronnat, fille de Claude, seigr de Poliénas.

ANTOINE (2), seigr des Jaillets et du Tremblé. Par acte du 3 mai 1527 (B.), il fonda son anniversaire en l'église de Sallanche. Destinée et postérité inconnues.

MICHEL (1), gouverneur de Tallard, où il aurait été tué en 1587 dans une reconnaissance contre l'ennemi.

JOACHIM, Seigr de la Marcousse, épouse Diane Murat de l'Estang (Chorier).

JOSEPH, cité par Chorier comme arrière-petit-fils de Pierre de Chissé.

JOACHIM II, seigr de la Marcousse. C'est le dernier dont parle Chorier. (*Et. polit.*, t. III, P 486.)

MICHEL, seigr de la Marcousse, époux Claudine de Montemard. Elle, étant veuve, avec Joachim de Chissé, son fils, acquit, vers 1590, de Laurence de Montemard, sa sœur, veuve de Gaspard de Baronnat, une part de la terre de Poliénas (*Armor. du Dauph.*). Ce même ouvrage dit que cette branche s'est éteinte vers 1680, en cinq frères, qui ne laissèrent qu'une sœur (Marguerite) Art. Chaulnes, (*Ibid.*), mariée à Claude de Chaulnes, président du bureau des finances. Suivant une généalogie manuscrite sans authenticité, Michel laissa une fille. Guy-Allard fait aussi éteindre cette famille en quatre frères, dont une sœur, Marguerite, épousa Claude de Chaulnes.

JOACHIM (*Armor. du Dauph.*, liv. la II.).

CLAUDINE à Félix de la Croix de Chevrières, Cte de Saint-Vallier.

(1) J'ai dans mes archives des lettres sur papier par lesquelles un roi de France nomme un Michel de Chissé, « pour la bonne confiance que nous avons... de ses sens, « noblesse, loyauté, bonne diligence, » son panetier. Données à Paris, le 25e jour de janvier, l'an 1.87.
Les signatures manquent également ; on ne peut fixer la date, ni à quel Michel cette qualité se rapporte. Pourtant l'écriture semble être du XVe siècle, et alors il faudrait reporter cela à trois générations en dessus.

(2) Un Nr Antoine de Chissé, comme héritier de Louis de Chissé, fut condamné à restituer, le 4 mars 1545 (Invent. Quinerit), la dot de Dme Françoise Quinerit, femme dudit Louis.
Le même inventaire cite, à la date du 4 août 1482, le testament de Nr Jean, fils de Nr Pétremand de Chissé, par lequel il donne tous ses acquêts à Dme Thébalde Quinerit, sa femme.

?

HENRI DE CHISSÉ, chevalier, mort avant 1387.

ROLLET OU RODOLPHE (second lit).

ROLLET OU RODOLPHE, épousa, contrat de mariage du 7 janvier 1387 (Anal. du paléogr. Moille, d'après un titre communiqué au Mte de Costa par M. de Pollinge), Françoise, fille de Nr Etienne de Menthonay.

?

PIERRE DE CHISSÉ, de Sallanche, mort avant 1430, serait, suivant un acte cité aux Msts Besson, père du ci-dessous. On trouve un Pierre de Chissé, *alias* Jaillet, fidéjusseur, 9 juillet 1398, au contrat de mariage Lornay-Lucinge.

FRANÇOIS.
Le 19 juillet 1399 (Arch. Penna), il vend à François de Menthon, chevalier, des fiefs avec juridiction à Sallanche, Hauteville et Passy, dont quelques-uns relevaient du domaine direct dudit Menthon et de Berard du Chastel. Le 21 mai 1405 (B.), il agit encore comme seigneur féodal de biens situés à Sallanche. Il est aussi dit fils de Rolet dans deux actes des 23 mai 1359 et 21 mai 1405 (B.).

?

HUMBERT DE CHISSÉ, fidéjusseur, 6 juin 1415, au service du Cte de Savoie en 1416 (Msts Besson).

?

GEORGES DE CHISSÉ, au nombre des gentilshommes qui accompagnaient à cheval et en armes, en 1446, Henri de Menthon au service du Cte de Savoie en Bresse.

CLAUDE DE CHISSÉ, chevalier, dit Jaillet (1), prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré), seigr des Jaillets. Il épouse Béatrix des Granges. Fonde son anniversaire le 22 février 1419 (B.). Il fait un acquis en faveur de la cathédrale de Genève le 28 juillet 1420 (Msts Besson). Vivait encore en 1430.

ANTOINE DE CHISSÉ partagea avec son frère, le 19 sept. 1494 (Arch. Thuiset). Il paraît ne pas avoir été marié.

CATHERINE, fille de Claude, était, en 1497 (Msts Besson), veuve de Nr Pierre de Vulpillières, *alias* Mestral.

?

FRANÇOIS DE CHISSÉ DES JAILLETS.
Selon les uns, serait fils de Guillaume de Chissé, seigr de Fillinge, P 56. Selon les autres, de Claude ci-dessus. Je ne peux me prononcer. Il épousa Dme Françoise (de Chissé ?) et, d'après le calendrier de l'église de Sallanche, serait mort en mars 1481.

GEORGES, chanoine, vivait 1502-1543 (B.). Était, le 7 janvier 1508 (Msts Besson), fauteur de ses neveux Bieux.

JACQUES, l'aîné, châtelain de Sallanche, mentionné avec ses frères en 1481 et 1482. Il est d'un mariage resté inconnu.

COLINE vivait 1482 et 1517.

AMÉDÉE vivait 1481-1482. Par acte du 22 nov. 1496 (B.), il fonde en l'égl. de Sallanche son anniversaire, celui de ses père et mère, celui de Claudine de Molan? sa tante, veuve d'Antoine d'Illeins, bailli de Lausanne, et celui de Nr Pernette N. N., sa femme.

FRANÇOIS. Dans une fondation du dernier février 1517, il nomme ses frères et sœurs. Mort sans enfants.

JACQUES le jeune vivait 1481-1482.

JEANNETTE à Nr Michel Bottolier des Intrues (B.).

GUILLERMINE à Nr Pierre de Bieux de Flumet.

JACQUEMETTE, femme de Nr Pierre de Lucinge, seigr de Marlioz et Passy, le 29 octobre 1471 (Note Arch. Thuyset et Msts Bess.).

LOUIS. Dlle Marie N. N., sa veuve, vendit des biens à Sallanche à Nr Raymondin de Bieux (B.).

PIERRE, JEAN, *pupilles de leur aïeule Georges en 1511 (Mon. Besson).*

CLAUDE (2), substitués tous trois (fils fils de Louis, qui était fils d'Amédée) au testament de Jonas de Chissé de Fillinge, du 31 décembre 1523 (Arch. Thuiset). Il ratifie, le 26 octobre 1535 (Tit. Million), la vente faite par sa mère.

RODOLPHE, GEORGES (2), Étaient encore pupilles lors de l'acte de 1535.

?

Nr CLAUDE DE CHISSÉ, seigr de Mez ? témoin à l'acte 1546, conseigr de Moex en 1547 (B.).

?

JACQUES DE CHISSÉ.

JACQUES DE CHISSÉ, nommé économe de l'hôpital de Sallanche le 21 octobre 1546 (Tit. Bonnefoy).

(1) Nr seigr Claude de Chissé, *alias* Jaillet, vend, le 16 août 1435 (Arch. Penna), une censo de son franc alleu à Péronnette de Lasgin, veuve de Nr seigr Jean Allemand, seigr d'Yserry. Cet acte est passé à Fellinge, dans la maison de Nr André de Chissé.

(2) Un Nr Claude, fils de feu Nr Louis de Chissé, vend, le 15 juin 1546 (Tit. Rosa.), aux Nrs Jean et Jean de Loche de Magland, père et fils, des rentes féodales à Magland.

(3) Un Nr Georges de Chissé épouse à cette époque Péronne, fille de Nr Claude de la Flèchère, veuve de Nr Amé de Sergy.

(Continuation du folio 43.)

« episcopi (Aymon I, Évêque de Grenoble) et militis (Pierre de Chissé, son frère,) reverendo-
« rumque dominorum et patrum in Christo domini Francisci, miseracione divina archiepis-
« copi Arelatensis domini nostri Pape Camerarii et domini Rodulphi de Chissie bone
« memorie archiepiscopi Tarentasie, parentum et aliorum nobilium de Chissie, predecessorum
« suorum.... salute et remedio animarum. » Un peu plus loin, les chanoines de Sallanche promettent d' « esse memores, » dudit François, Archevêque d'Arles et Camérier du Pape. Ces termes semblent bien indiquer que cet Archevêque d'Arles, pour la commémoraison duquel le chapitre s'engage à faire des prières, était déjà mort, soit avant le 27 septembre 1390. Si on admet cette induction comme preuve, cette date établirait que ce François, Archevêque d'Arles, ne peut être identifié avec François de Conzié, d'abord Évêque de Grenoble, puis Archevêque d'Arles, Camérier du Pape, etc., lequel testa en 1431. Ceci posé, le premier de ces François, tous deux consécutivement Archevêques d'Arles et Camériers du Pape, devrait être un Chissé, celui qui, dans la fondation de 1390 faite par Pierre de Chissé, est simplement nommé François, mais pour lequel le fondateur veut que l'on fasse des prières, ainsi que pour Rodolphe de Chissé, Archevêque de Tarentaise (positivement oncle paternel du fondateur), et *les autres nobles de Chissé, ses prédécesseurs.* — Soit par le fait de l'incendie des archives de la maison à Pollinge, soit par l'extinction de plusieurs branches qui a dû faire sortir du pays et égarer une grande quantité de documents, les titres de cette maison sont fort rares relativement à son importance. Besson en avait catalogué un grand nombre que l'on ne retrouve plus. Le même écrivain avait aussi dressé quelques fragments de la généalogie que j'emploie en partie. L'infatigable dénicheur de documents faucignerans, l'érudit M. Bonnefoy, a relevé, dans les cartulaires de l'église de Sallanche, de notables fragments de filiation de diverses branches. Il a bien voulu me les donner avec sa courtoisie habituelle. Tous les articles marqués B, — ils constituent la partie la plus importante de mon travail, surtout pour les temps anciens, — proviennent de cette source. J'ai bien trouvé des filiations qui soudent toutes les branches entre elles, mais actuellement elles sont dénuées de preuves et présentent d'ailleurs des faits inadmissibles. N'aimant que les choses prouvées, je dois dire que, malgré tous mes soins, et en laissant à Besson la responsabilité de ses affirmations, je ne publie les tableaux précédents qu'avec la plus grande réserve. Il est impossible qu'il n'y ait pas des doubles emplois ou des alliances non mises à leur vraie place, et des filiations qui, par ce fait, seraient inexactes. Je publie, séparées, les indications sur des membres de cette famille que l'on ne saurait, à moins de se livrer à un travail d'imagination par des combinaisons plus ou moins probables, attacher à la généalogie.

Malgré tous les regrets que j'éprouve à ne pouvoir faire mieux, dans l'état actuel des documents restants sur cette famille, il y aura pourtant assez pour prouver l'ancienneté et l'illustration de la maison de Chissé, qui n'est plus représentée maintenant que dans la branche des Pollinge (1).

---

(1) Il y a eu dans la Franche-Comté et en Bourgogne des familles du nom de Chissé ou Chissey portant d'autres armes que les Chissé de Savoie. C'est probablement à celles-là qu'il faut attribuer l'alliance d'Aimé, fils d'Humbert de Rogemont, avec Alix de Chissé (Guich., *Br. et Bug.*, f° 20), et l'alliance de Marguerite, fille de Hugues de Chissé, chevalier, avec Louis de la Palud, seigr de Crissey, près Dôle, d'où naquit Catherine de la Palud, femme d'Humbert de Fétigny, aussi mentionnée par Guichenon (*Ibid.*, f° 398). De ce dernier mariage naquit Guillaume de Fétigny, chanoine, Cte de Lyon, résignataire en 1481 (*Arch. du département du Rhône.* Pr. des Ctes de Lyon). Besson, dans ses manuscrits, a laissé mémoire d'un Hugues de Chissé, qui vivait en 1246. Mais les dates s'opposent à ce que l'on puisse l'identifier avec celui qui fut père de Marguerite de Chissé, plus haut mentionnée.

CHOISY. — *Voir* REYDET ET FIEFS.

CHOLAY (DE) ou DE CHOLEX

SEIGNEURS DE CHOLAY, DE LA BATIE-CHOLAY, LULLIN, MONTFORCHER, PONT-BORINGE, PRESSY; COSEIGNEURS DE CHOLAY; SEIGNEURS DE BELLECOMBE; BARONS D'HERMANCE ET BALLEYSON, LOYSIN; COSEIGNEURS DE BALLEYSON, ETC., AUX BAILLIAGES, EN CHABLAIS ET GENEVOIS.

P. de gueules au lion d'or. BESSON.

Selon LAIOLO, d'azur au lion d'argent. — Selon GALIFFE *(Armor., Hist. Genev.*, qui cite deux sceaux de 1567 et 1573), de gueules au griffon d'or. — Un sceau apposé par Charles de Balleyson-Cholay, le 22 juillet 1542 (Arch. Thuyset), est brisé d'une bande ou cotice; *cimier*, un lion issant. — Le blason représente un lion.

CETTE ancienne famille a pris ou donné son nom à une des paroisses du bailliage de Gaillard cédées par le Piémont au canton de Genève. La généalogie suivie commence seulement vers la fin du XIVe siecle, quoiqu'elle remonte par des anneaux interrompus jusqu'au XIIIe. Elle a dû vers cette époque se diviser en deux branches : c'est du moins ainsi que je m'explique comment Humbert de Cholay, seigr de Lullin, Montforcher, etc., testant en 1345, a laissé tous ses biens à Nicod de Fernay, son frère utérin, et non à ceux de son nom qui étaient probablement alors ses parents éloignés. Quoi qu'il en soit, les nobles de Cholay, même après que la Bâtie de Cholay (1) fût passée aux Fernay, puis aux Genève-Lullin, possédaient des biens, des maisons et des droits féodaux à Cholay dont ils étaient même coseigneurs.

Des trois branches formées par cette famille, au XVe siècle, je perds les traces de l'aînée vers 1562 : elle s'est fort probablement éteinte peu après; la seconde s'éteignit vers 1608, dans la maison de Thoyre, à laquelle elle apporta la seigneurie de Bellecombe et une part de la coseigneurie de Cholay; la troisième est celle qui acquit le plus d'illustration : après avoir hérité et pris le nom de la puissante famille de Balleyson, elle s'éteignit également peu après et ses biens passèrent aux Varax de Neuvecelle. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Il paraît que primitivement elle s'appelait la Bâtie-Soubeyron. Cette seigneurie, distincte de celle de Cholay ou Cholex, (*nunc* Choulex), fut vendue par Claude-Alexandre de Faucher de Genève, Mis de Lullin, héritier du dernier Mis de Lullin, à Jacques de Loys, en 1683, pour la somme de 26,000 florins payables aux RR. PP. Minimes de Thonon. — Voir Fiefs, — Genève-Lullin, — Faucher-Genève, — Loys. — Elle avait été érigée en baronnie en 1607, en faveur de Gaspard de Genève, Mis de Lullin.

?	?

GIRARD DE CHOLAY, PIERRE DE CHOLAY,
chanoines de Genève, arbitres en 1261 (Reg. Genev.).

?

PERRET DE CHOLEX
était, en 1290 (Galiffe, I, 305), marié à la fille de Guillaume Malliet.

?

PIERRE DE CHOLAY, damoiseau,
renonce à des réclamations contre l'évêque de Genève, 1298 (Reg. Genev.). Est probablement le même qui lui prête hommage le 17 février 1305 (Ibidem.).

?

N

N^e Seig^r GIRARD DE CHOLAY, damoiseau.
Le 21 oct. 1339 (Tit. Bonnefoy), il affranchit Jean de Chamonix, de Magland, son homme taillable.

?

JEAN DE CHOLAY, damoiseau,
fidéjusseur, 1396, cont. de mar. Langin Compey (Tit. Neuvecelle).

I. HUMBERT DE CHOLAY, damoiseau,
Les deux frères témoins à une transaction, 9 juillet 1398 (Arch. Savoiroux). Je n'ai pas la preuve qu'il soit père des ci-dessous, comme l'inscrit une vieille filiation de mes archives.

JEAN.
Dans une reconnaissance passée en faveur des trois ci-dessous, en 1436 (Arch. Thuyset), sont cités des albergements faits jadis par ledit Jean en son nom et au nom des enfants de Robert de Cholay, son frère.

II. ROBERT DE CHOLAY.
Suivant deux transactions citées plus bas, c'est lui qui est père des trois ci-dessous (1). D'après Galiffe (I, 436), il épousa Guillermette, fille de Nicolet de Paternier et d'Allamande de Rossillon (2), mais je trouve à la date du 25 mai 1431 (Arch. Th.) un acte où figure D^lle Guillermette de Rossillon, veuve dudit Robert.

III. HUGONET ou GONIN DE CHOLAY (3).
Était l'aîné ; toujours nommé avant ses frères ; cohéritier universel de son père. Mort avant 1465. Alliance inconnue.

PIERRE DE CHOLAY (3).
Cohéritier universel de son père. Fidéjusseur avec Claude son neveu au contrat dotal Baleyson-Gilly, 1465 (Arch. Thuyset). Mort avant 1485.

IV. CLAUDE.
Dans un acte du 10 décembre 1468 (cité aux partages ci-dessous), il agit en son nom et comme cause ayant de ses oncles. Il épousa Antoinette, fille de N^e Girard Pinard, avec laquelle il vivait en 1467 (Invent., Arch. Thuyset). Tenaient une rente féodale rière Balleyson et Boisy 3 juillet 1443 et 4 mars 1447 avec jurid. omn. (Fiefs), plus une maison haute audit lieu, 13 mai 1466 (Ibid.).

LOUIS I, cons^r de Cholay, épousa Bernardine N. N. Il teste le 4 nov. 1514 (Indic. Arch. Thuiset, sans preuves). Mort avant 1546.

HUGONIN, prêtre, 1485.

FRANÇOIS, chevalier, coseig^r DE CHOLAY (1510-1512).
Il épousa, contrat dotal du 10 octobre 1510 (Arch. Thuyset), Philiberte de la Naz, veuve de François de Menthon, laquelle convola en troisièmes noces avec Louis de Bonvillard, seig^r de Mézière. Il teste le 13 novembre 1515 (Ibid.). Le 23 août 1512 (Tit. Eschavanes), il possédait une maison forte à Cholex, où il avait acheté d'autres maisons et biens en 1498 et 1508 (Ibid.). Il fut investi de ces dernières sans charge d'hommage par Amédée de Genève, seig^r de la Bâtie Cholex. Mort avant 1521. — En 1512 (Arch. Thuyset), il possédait la maison-forte de Cholex.

V. GUILLAUME.
Les partages de 1562, contenant la généalogie jusqu'à Robert inclus, l'inscrivent ici. Je ne sais rien de plus sur lui. Est peut-être le Guillaume porté ci-contre avec deux frères, comme neveux de Louis I, François, Bertrand, en 1485.

LOUIS II, cohéritier univers. de son père, viv. 1546.

PERNETTE, à N^e Pierre de Rossillon.

JEANNE.

JEAN, cohéritier univers. de son père.

Morts fort probablem. sans enfants av. 1562. Les partages de 1562 lui assurent des censes et servis avec fief, comme cause ayant de Louis, son père, fils de Pierre, qui était fils de Robert de Cholay.

MICHELLE.

CHARLES DE CHOLEX, dit DE BALLEYSON, B^on d'Hermance et Balleyson, etc., héritier universel de son père, et par la médiate personne de son père, de Claude de Balleyson, B^on d'Hermance, son oncle, par testament du 2 mai 1532. Épousa, contrat dotal du 1er septembre 1538 (Arch. Thuyset), Françoise, dame d'Echichens, fille de Girard, seig^r de Vuippens, et de Claudine de Gumoëns, laquelle se remaria avec André de Varax, seig^r de Meyroux. Il teste le 27 janvier 1552 (Ibid.). Enterré dans l'église de Balleyson. Mort avant 1562.

CHARLOTTE.

VI. JACQUES, coseig^r de Cholex,
épousa, contrat dotal du 31 janvier 1530 (Arch. Thuyset), Hélène fille d'Antoine de Neuvecelle, sieur de Maugny. Ils transigent, le 15 février 1541, avec N^e Étienne Nicod et Anne sa femme (sœur d'Hélène), au sujet de l'hoirie de N^e Antoine, sur laquelle, outre sa dot, elle eut encore 1,000 florins. Elle teste le 25 juin 1546 (Arch. Thuyset). Veut être enterrée dans l'église de Cholex, au tombeau des prédécesseurs de son mari : testament fait à Pressinge, dans la maison dudit.

PIERRE DE CHOLEX, dit DE BALLEYSON,
seig^r desdits lieux, Loysin, etc., héritier universel de son père. Des procès qu'il avait avec François Melchior de Saint-Jeoire, B^on d'Hermance, et des possesseurs des biens de l'hoirie Balleyson, furent réglés par transaction du 5 octobre 1566 (Arch. Thuyset). Il renonça à toutes prétentions sur Hermance et eut la paroisse et juridiction omn. de Loisin et Brecorens, une ma[illegible]e tour au bourg vieux de Balleyson (tenues par les Livron), les ruraux de Balleyson, rentes de Langin, la seigneurie de Suchex-Loche, appelée Rebut, tenue par les Quisard, plus le nom, armes, patri[illegible] les biens au-dessus d'Evian, plus 3,400 écus d'or. Il prête hommage noble au duc de Savoie le 14 octobre 1576 (Arch. Thuyset). Le duc lui inféoda des biens à Evian le 28 avril et 8 juillet 1592. Par d[illegible] testament ou autrement, n'ayant point d'enfants, tous ses biens passèrent à Georges-Philippe de Varax de Neuvecelle, son frère utérin.

VII. GASPARD DE CHOLAY, coseig^r de Cholex.
Il possédait le château de Cholex (autre que la Bâtie-Cholex), avec juridiction, rentes. Il avait épousé D^lle Bénigne Bergeois (sic), dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Dans un rôle de ses biens, du 21 novembre 1623, les droits dotaux de sa femme, au montant de 6,000 florins, sont assignés au seig^r de Th[illegible] cause ayant d'elle, première créancière. La juridiction, rente, etc., furent estimés conformément à la vente faite au sieur Malliet, dernier possesseur (sic) des biens dépendant du château de Cholex. Une autre partie de l'hoirie de Gaspard revint aussi aux Thoyre par le moyen du seig^r de la Villane, lequel (comme représentant D^lle Brunet [illegible] femme dudit seig^r et précédemment veuve du seig^r de Bordeaux), était créancier de l'hoirie et fit abandon de ses droits aux Thoyre. (Notes de M. de Loys de Miserace (Arch. Thuyset), autre créancier de l'hoirie, qui fit aussi abandon de ses droits aux Thoyre). Deux précieux actes de partages, du 3 et du 13 mars 1562 (Arch. Thuyset), [illegible]és entre ledit Gaspard et ses cousins ou ayants droit (4). Dans ces documents, pour établir leurs droits, les partageants fournissent leur filiation directe remontant, pour toutes les branches, à leur auteur commun, Robert (degré II), mais sans citer d'autres actes que des cessions faites de l'un à l'autre. La plus grosse part fut attribuée à [illegible]ard, lequel, ainsi que je l'ai déjà dit, doit être mort sans postérité avant 1623 ; dernier du nom. (Voir THOYRE, CHOLEX (ROGET de), GENÈVE, etc.

ANTOINE, FRANÇOIS-CATHERIN, LOUIS,
cohéritiers (avec Gaspard) de leur mère : ont dû mourir sans enfants avant les partages de 1562.

?

GUILLAUME DE CHOLAY, chevalier, mort avant 1266.

GUICHARD, damoiseau, GUILLAUME, damoiseau,
vendent un de leurs hommes au Chapitre de Genève en 1266 (Reg. Genev.).

?

RAYMOND DE CHOLAY, chevalier,
transige avec le Chapitre de Genève en 1273 (Reg. Genev.).

?

HUMBERT DE CHOLAY, chevalier,
activement mêlé, dès 1304, aux affaires de son temps. Le 16 octobre 1322 (15 avant les kal. de novembre), Henri, évêque de Metz, régent du Dauphiné, lui inféode la Bâtie, soit château de Lullin, avec toutes dépendances et juridictions, en récompense des services qu'il avait rendus aux Dauphins. Confirmé et approuvé par les dauphins Guigue et Humbert (fils du feu dauphin Jean), par autorité dudit évêque, leur tuteur, et plus tard par Hugues, sire de Faucigny. Ledit château, lieu et mandement de Lullin (appelé autrefois le château ou Bâtie de Saint-Oyen (sancti Eugendi), la seigneurie de Montforcher, de Pont-Boringe, de la Bâtie de Soubeyron (dite de Cholay), et sa maison forte de Pressy, avec m. et m. emp. et omn. jurid., et droits quelconques avaient été inféodés audit Humbert de Cholay, pour lui et ses mâles seulement, comme il en conste par un acte du 5 mai 1334, Humbert Pilaty, [illegible] secrétaire delphinal. Par lettres datées de Sainte-Colombe, près Vienne, du mois d'août 1341, le roi Philippe déclara que, si les conventions faites entre lui et le Dauphin pour la succession du Dauphiné sortaient leur effet, ledit Humbert de Cholay, qui avait eu beaucoup de part au succès de cette négociation, pourrait librement [illegible] desdits châteaux et seigneuries en faveur de qui il voudrait, tant mâle que femelle, par testament ou donation Par autres lettres de juillet 1343, ledit roi, en reconnaissance des services rendus par ledit Humbert pour la négociation de la cession du Dauphiné aux aînés de France, lui avait promis, en cas de réussite, de lui donner [illegible] de revenu annuel sur quelque seigneurie à portée de Cholay (Titres relatés dans l'inféod. de Lullin pour le Mis d'Allinges. Arch. Thuyset). Le 9 mars 1341 (Ibid.), Humbert, sire de Faucigny, à cause des services de paix et de guerre rendus depuis son enfance par ledit Cholay, à lui et à ses prédécesseurs, ayant exposé sa per[illegible] ses biens en tous lieux éloignés et rapprochés, lui concède en augmentation de fief, noble et antique, pour lui et ses successeurs quelconques, la Bâtie de Cholay dans la baronnie de Faucigny, avec ses fortifications, bourg, ville, mandement, territoire et district, avec commin. jurid. h. m. et b., en tous lieux et sur toutes personnes, sécul[illegible] nobles ou non, avec fiefs, rière fiefs, etc. : plus les biens, vignes, etc., acquis par le Dauphin de Mre Jacques de Compey, et c'est avec toutes appartenances et dépendances, « a Castro Balleysonis inferius versus civitatem Gebenne. » En outre, le Dauphin lui accorde 4,000 florins qu'il devait audit Humbert pour prêt et [illegible], linières, 7 liv. genev. à lui léguées par Hugues Dauphin, oncle dudit Dauphin : moyennant quoi tout compte est réglé avec lui et aussi à cause de Rodolphe de Fernay, son feu frère utérin. Le nom du père et de la mère d'Humbert de Cholay me sont inconnus. Il est certain que sa mère avait été femme d'un noble de Fernay, [illegible] eut Rodolphe et Nicod de Fernay. C'est à ce Nicod de Fernay, son frère utérin, qu'Humbert de Cholay laissa tous ses biens par testament du 19 mai 1345, Oger, notaire (Invest. d'Allinges). Il assista encore, en 1348, à la cession du Dauphiné (Valb., II, 463) mort sans lignée.

? ?

JEAN DE CHOLAY,
notaire à Cornage, février 1343. Ses protocoles passés en 1351 (Arch. Savoiroux) à Pierre du Bois.

?

ÉTIENNE DE CHOLAY, damoiseau.

?

JACQUEMET DE CHOLAY

GUILLAUME DE CHOLAY, chevalier,
épousa, avant 1378 (Tit. Bonnefoy), Margueronne, veuve de Perrod d'Agnières, d'où vinrent Pierre et Raymond d'Agnières, vivants 8 février.

JEAN DE CHOLAY, N. N., fils.
Étaient, avec Rolet Chambrier, héritiers par parts égales de N^e Jacquemet de Cholay ci-dessus, en 1376 (Galiffe, Not. gén., t. I, f° 436).

(1) Dans une transaction du 8 septembre 1462 (Fiefs), lui et son neveu Pierre reconnaissent devoir deux hommages à Thomas de Genève et Guillermette de Fernay, mariés, à cause de la seigneurie de la Bâtie-Cholex.

(2) En 1443 et 1448, il alberge des biens mouvant de son fief, abornant Guillaume de Fernay, à Cholex (Arch. Thuyset).

(3) Bertholette, femme de N^e Humbert de Bonna, citoyen de Genève, dans son testament du 5 mars 1455 (Arch. Thuiset), fait un legs aux trois frères, sans marquer de parenté.

JEAN I, coseig^r de Bellecombe (3),
cohéritier universel de son père. Selon les partages de 1562, aurait laissé ses frères cohéritiers (avec son fils). Alliance inconnue.

JEANNE,
femme avant le 25 mai 1485 (Arch. Thuys.) de N^e Guillaume Favier, secrétaire ducal. Elle était veuve avant le 16 avril 1504 (Ibid.).

PHILIBERT,
protonotaire apostolique. Le 2 janvier 1516 avait fondé dans l'église paroissiale de Cholex une chapelle sous le vocable de St-Guillaume. Fondation confirmée par le vicaire général du diocèse, Pierre Gruet, le 15 sept. 1548 (Arch. Thuys.).

GUIGUES ou GUIGON,
curé de Meynier, Agit, 3 déc. 1521 (Arch. Thuyset), comme tuteur de Charles, son neveu, fils de François.

BERTRAND
possédait une maison et biens à Cholex en 1498 (Arch. Thaiset). Le 25 mai 1485, avec ses cinq frères, il vend à N^e Guillaume Favier et Jeanne de Cholex, leur sœur, un pré à Pouilly, indivis avec N^es Guillaume, Antoine et Pierre de Cholex, leurs neveux.

JEAN II,
coseig^r de Cholex, seig^r de Bellecombe et de la Bâtie-Dardel, épousa Claudine de Thoyre ; morte avant 1564. Il teste le 1er décembre 1575 (Arch. Thuiset), voulant être enterré dans la chapelle du château de Bellecombe, près le chœur de l'église de Saint-Romain. Nommé en 1552, avec Bernard de Gumoëns, tuteur de Charles de Balleyson-Cholex. Figure aux partages de 1562.

?

GUILLAUME, ANTOINE, PIERRE,
mentionnés en l'acte 1485 comme neveux de Bertrand et de ses frères. Sont peut-être fils de Claude (IV), nonobstant la qualification de neveux.
Est-ce celui qui, curé de Cholex, testa le 6 mars 1543 (Arch. Thuiset), nommant héritier Jean, fils de Louis de Cholex ?

GUILLAUME,
fils donné, religieux à l'abbaye d'Entremont. Son père lui lègue des terres avec grange à Jussy-l'Évêque.

FRANÇOISE,
dame de Bellecombe, codame de Cholex, héritière universelle de son père, épousa, contrat dotal du 1er mai 1564 (Arch. Morand), Jean-François de Thoyre, seig^r de Siriez, auquel elle apporta ses biens. Elle teste, 17 avril 1608 (Ibid.). Veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Guillaume, en l'église paroissiale de Cholex.

MICHELLE.
Son père lui lègue 2,000 florins, etc., etc.

JEAN,
fils donné, légataire de son père.

(4) La branche de Cholex-Balleyson, représentée par Claude de Mionnax, seig^r de Beauregard, cause-ayant de feu Charles de Cholex-Balleyson.

FRANÇOISE, PHILIBERTE.
Leur mère leur livre à chacune 300 florins. Pas d'autre mention sur elles.

Notre Souverain Sénat de Savoie a été une pépinière d'hommes distingués par leurs vertus et leurs talents, où se recrutait notre noblesse. De cette source on ne peut plus pure, puisque la vénalité des charges de la magistrature n'existait pas en Savoie, est sortie la noblesse héréditaire de cette famille (1). Etienne Chollet, nommé sénateur (1673), puis procureur général (1675), est le chef de cette maison qui continue encore fort honorablement de nos jours. Le sénateur Chollet descendait d'une ancienne famille de la bourgeoisie d'Aix où elle possédait, dès le XVIe siècle, des biens considérables. Ne Pierre-Antoine Chollet acheta avec Ne Claude-Louis de Buttet, en 1727, la terre, seigneurie et baronnie du Bourget, rière le Bourget et Voglans, avec juridiction haute, moyenne et basse, château, granges, ruraux, rentes féodales, droits de pêche, de chasse, etc.; ils en passèrent reconnaissance au duc de Savoie le 13 août 1734. Leurs descendants continuèrent à posséder ladite baronnie en indivision jusqu'au 15 janvier 1780, date du partage en deux lots, en suivant les fossés de séparation faits par les parties, notamment pour le grand pré du Bourget (il contenait 118 seyterées en 1727). Mais la rente féodale, la juridiction et autres droits féodaux restèrent en indivision entre les parties jusqu'à nouveau partage. Le *Tableau des vassaux du duché de Savoie* de 1787 (Bibl. du Roi à Turin) inscrit Victor-François-Catherin Chollet comme baron du Bourget pour moitié. L'autre moitié appartenait à Joseph-Marie de Buttet d'Entremont. Les descendants de ces deux seigneurs portent, chacun dans sa famille, le titre de baron du Bourget.

(1) Au dire du sénateur de Ville (*Estat en abrégé*, etc., f° 249), dans la réunion des trois Etats, la noblesse de robe prenait le pas avant la noblesse de naissance, immédiatement après le clergé. La noblesse acquise par les charges au Sénat, conférait même les droits de l'ancienne noblesse, et dispensait des charges afférentes aux nouveaux anoblis par patentes.

(2) Je suppose que c'est ce Jean Chollet, bourgeois d'Aix, marié à Jeanne de Charrière, qui, de 1562 à 1573, fit de nombreuses acquisitions de terres et biens à Aix, Puer, Saint-Innocent (Arch. Thuyset).

(3) On constitua en dot à Félicie pour 24,000 florins, des vignes et une maison à Arbin que les Salteur avaient acquis des Coysia.

Rd Mess^re François Chollet,
chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie, teste le 3 octobre 1674 (Arch. du S. de Savoie), notamment en faveur de son cher frère le sénateur.

Péronne,
baptisée le 17 janvier 1679 (R. P. de Saint-Léger). Fait probablement double emploi avec Marie ci-contre. En tout cas elle n'est pas nommée dans l'acte de tutelle : serait donc morte très jeune.

Marie, Françoise,
mises le 21 août 1682 sous la tutelle de leur mère. Leur sort m'est inconnu.

?

Rd Mre François Gaspard,
prêtre, 1739, doyen d'Aix, 1742 (Arch. du Sénat de Savoie).

Christine,
religieuse ursuline.

N. N.,
religieuse ursuline.

Joseph-Thérèse,
né le 26 décembre 1744 (Saint-Léger).

Jean-Baptiste-Henri-Marguerite,
né le 9 mars 1746 (R. P. de Saint-Léger), Primicier de la Roche en 1774.

Victor-Maurice,
né le 27 septembre 1748 (Saint-Léger), chevalier des SS. Maurice et Lazare, lieutenant-colonel de cavalerie. Mort le 14 octobre 1819 sans avoir été marié.

Mathieu-Clément,
né le 6 juin 1752 (R. P. de Saint-Léger), épousa, le 19 juillet 1788 (*Ibid.*), Dlle Marguerite-Eugénie Excoffon de Marcellaz, morte sans enfants; 2° Marie-Madeleine Greyfié de Bellecombe. Mort le 25 mars 1829.

Polyxène,
épousa, le 12 août 1835, Arthur-Nicolas Perrin, Bon d'Athenaz. Morte le le 15 novembre 1867.

Céline,
religieuse au Sacré-Cœur, morte le 10 mai 1863.

Le baron Francisque,
né le 27 juillet 1817, épousa, le 28 octobre 1845, Joséphine-Antoinette-Hélène, Cesse de Festetics-Tolna, veuve du Co Chrétien-Frédéric-Alexandre (mort le 7 juillet 1844), fils du duc Guillaume-Frédéric-Philippe de Wurtemberg, lequel était oncle de feu S. M. le Roi Guillaume Ier (Alm. Gotha). Il a été receveur général de la Haute-Savoie, etc.

Jeanne,
née le 25 avril 1848, épousa, le 27 décembre 1870, Rodolphe de Tavel.

Clément,
né le 11 mars 1853, sous-lieutenant au 11e cuirassiers.

CHOSAL (DE ou DU).

P. d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une fleur de lys de même (Armor. de Loche).

Il y a eu deux familles de ce nom en Savoie. Une était de Cruseilles. Nes Jean et Mermet du Chosal (*de Casali*), fils de feu Ne Nicolet, de Cruseilles, passent le 20 mai 1418 (Arch. de Nernier) une reconnaissance en faveur de Ne Nicolet de Monthouz. Dlle Claudine, fille de Ne Etienne du Chosal, dudit lieu, épousa Aymon *de Crosa* et passa quittance de tous ses droits paternels et maternels à Nes Jean et Maurice, ses frères. C'est tout ce que j'ai rencontré sur eux.

L'autre famille, celle dont je m'occupe plus spécialement ici, était de Cluses en Faucigny, où elle possédait, dès 1610, la terre de Gacuz ou du Gacquoz (1), dont les nobles du Chosal se qualifiaient seigneurs. Je consigne plus bas les quelques renseignements que j'ai pu réunir. Je ne crois pas que cette famille, dont je ne connais pas l'origine nobiliaire, ait duré plus longtemps que l'époque marquée ci-dessous, car je n'en ai plus trouvé de traces.

?

Ne N. N. du Chosal et Dlle N. N.
(Armor. de Loche. comm. par M. Bonnefoy et preuves Besson).

Ne Etienne de Chosal,
vivait 17 janvier 1583 (Arch. Cevins), mort avant 1587, épousa Catherine d'Amidoux (selon l'Armor. L. Nicolarde, fille de Ne Jacques d'Amidoux et de Louise de la Croix).

Dlle Antoinette,
première femme de Ne Jean de Loche (*Ibid.*), légataire de Ne Claude d'Amidoux qui, dans un testament du 22 décembre 1587, la nomme sa nièce et avait dit plus haut que Catherine (mère d'Antoinette) était sa fille.

?

Ne Nicolas Chosal, de Cluses;
qualifié de noble dans un procès de 1548, 1566 (Arch. Thuyset).

?

Ne François Nicolas du Chosal
(ou de : on trouve les deux particules), coseigr du Gacquoz, épousa, le 8 juin 1611 (R. P. de Cluses), Dlle Françoise, fille de Ne Claude Gaspard Achard, seigr du Rosey, et d'Antoinette de Bieux. Sort et postérité inconnus.

Ne Louis de ou du Chosal,
coseigr du Gacquoz, écuyer, gentilhomme de bouche de S. A., capitaine au préside de Montmélian, natif de Cluses, mort avant 1627, épousa Dlle Lucrèce de la Ravoire.

Ne Antoine, Ne Nicolas, morts avant le contrat de mariage de leur sœur et fort probablement sans postérité.	Ne Jean, sort et postérité inconnus.	Dlle Françoise	épousa : 1° contrat dotal du 5 août 1619 (Arch. Thuyset), Ne Charles de Bieux, de Dilley, près Cluses; 2° Ne Claude de Gex de Vallon, avec lequel elle avait été fiancée le 16 septembre 1627 (R. P. de Cluses) et vivait encore le 18 nov. 1663 (Arch. Thuyset).	Aimée, femme de Ne Philibert (ou Philippe, selon Besson) de Charrière.

(1) Cette terre appartient maintenant à mon ami M. Ferdinand Dupuis, ancien conseiller général et maire de Cluses. J'ai trouvé, dès le XIVe siècle, une famille du nom de Gacuz, à Cluses, plus tard jouissant de la qualification de noblesse. — *Voir* ce nom au Supplément. C'est elle sans doute qui a donné son nom à cette localité.

CIRACE (DE) ou SIRACE [1]

SEIG^RS DE CHARVAIX, MENTHONNEX, FORAZ, COSEIG^RS DE CHANAZ, DE LA VAL DES CLETS, ETC.

P. Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, au chef d'or chargé d'un écusson coupé d'argent et d'azur.

On trouve de très nombreuses versions, entre lesquelles le hasard seul a pu me faire deviner juste.

FAMILLE originaire de Chieri en Piémont : le vrai nom italien devait être Cirazio, qui, en se transplantant dans un pays de langue française (2), s'est modifié en Ciratioz ou Siracioz. Le premier membre de cette maison, venu en Savoie vers 1600, est N^e Jean-Jacques Ciratioz-Dian, maître auditeur à la Chambre des Comptes, dans laquelle il occupa le poste élevé de Contrôleur et Surintendant général des finances de Savoie. Il ajoutait à son nom celui de Dian, à cause de N^e Emmanuel Dian, trésorier général et président général des finances, son parent par alliance, dont il fut un des héritiers. (Voir DIAN ou DYAN au SUPPLÉMENT, et PERRACHE.) Il eut une nombreuse postérité divisée en plusieurs branches qui ont marqué d'une manière fort honorable en Savoie, leur pays d'adoption.— La dernière du nom est maintenant Mme la comtesse Fernex de Montgex. *(Suit la généalogie.)*

(1) Cette orthographe, la plus moderne et la moins exacte selon toute apparence, a prévalu dans les derniers temps. Capré (*Traité de la Chambre des Comptes*) met, au f° 288, Ciratiez-Dyan, et, dans ses errata, il rectifie par Ciratio-Dyan.

(2) Cirazio a dû devenir d'abord Ciratioz (similitude pour appuyer cette conjecture, le nom de baptême du président du Sénat de Savoie, Horace Provana, de l'illustre famille piémontaise, que l'on trouve écrit Horatioz); puis, selon l'usage savoyard et dauphinois, la terminaison *oz* s'est transformée en *e muet* ou *o* sans accent tonique : Ainsi Aviernoz (prononcez *Avierne*), Culoz (avant le chemin de fer nous avons toujours prononcé *Cule*), Marlioz, *Marlie*, en vieux latin (que nous prononçons *Marlio*, avec accent tonique sur l'a), etc., etc. Je n'ai point trouvé de titres antérieurs à leur établissement en Savoie, ce qui aurait fixé la véritable orthographe. Dans un des plus anciens titres, 1620, j'ai trouvé *Sciratio*, ce qui prouve que le *c*, avant de prendre la prononciation sifflante *s* (soit *c* à la française), représentait bien le *c* italien (*tsch*, prononciation française).

TABLEAU I.

?

I. Nᵒ JEAN-JACQUES CIRATIOR-DIAN, de Chieri en Piémont, conseiller d'Etat, maître auditeur à la Chambre des Comptes, conservateur et contrôleur général des Finances, 20 juillet 1610, et en 1635 surintendant général et grand-voyer (Lapré, fᵒ 288). Est le premier du nom en Savoie. Il épousa Dˡˡᵉ Péronne Noyel de Bellegarde, héritière pour moitié de Dˡˡᵉ Françoise Perrache, sa tante maternelle, veuve du président Dian, par testament du 1ᵉʳ décembre 1628. (Voir DIAN, PERRACHE.)

JOSEPH, parrain de son neveu Antoine, 7 janvier 1648 (R. P. de Lémenc).

II. CLAUDE-LOUIS, conseigr de Charvex et Chanaz. Avec son frère André, il transige, le 16 septembre 1658 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Nᵒ Octavien de Carpinel, curateur de l'hoirie de leur père. Il épousa, contrat dotal du 18 février 1665 (Arch. Thuyset) (son nom écrit Cirace), Françoise, fille de Nᵒ et Puissᵗ Christophe de Gerbais, Bᵒⁿ d'Aiguebelle, etc. Elle était veuve avant 1680.

FRANÇOISE, baptisée le 27 mai 1621 (R. P. de Lémenc), religieuse professe vinitandine à Rumilly, en 1668, et, sous le nom de Marie-Françoise (elle ou sa nièce ? ?), supérieure dudit monastère le 24 octobre 1676 (Arch. Chitry).

JEAN (fils aîné), né le 28 septembre 1650 (R. P. de Lémenc). Morts jeunes selon toute apparence.

JEAN-GEORGES, baptisé le 18 juin 1652 (R. P. de Lémenc).

III. FRANÇOIS, conseigr desdits lieux, baptisé le 26 septembre 1653 (R. P. de Lémenc), épousa, le 2 mars 1683 (*Ibid.*), Dˡˡᵉ Irène de Gonnéne. Il était mort avant le 21 janvier 1692, jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants, inscrits ci-dessous (Arch. du Sén. de Sav.). Elle fut nommée curatrice de sa fille Constantine-Françoise le 22 juin 1698 (*Ibidem*). Dans un acte de 1693, il est dit *de la Tour*. Dans un autre de 1691 (R. P. de Lémenc), qualifié de seigr de la Cassine.

ANNE, baptisée le 27 novembre 1656 (R. P. de Lémenc). Suivant les Mots Chapperon, elle épousa Nᵒ Jean-Baptiste *Milodet* de Turin (ou Mille, de Turin ? ?).

CONSTANTINE-FRANÇOISE, baptisée le 4 sept. 1684 (*). Elle épousa, le 10 juin 1710 (*), Nᵒ Augustin-René, fils de feu Nᵒ Jacques de Sacconay, de Grenoble.

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 4 juillet 1687 (*). Un acte est passé dans sa maison de Frangy (ou du moins dans celle d'un Nᵒ Cl.-Fr. de C., en 1739) (Notes comm. par M. Chaum.). Mort sans postérité.

JEANNE-BAPTISTE, baptisée le 24 juin 1688 (*).

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 26 août 1689 (*). Etait mort av. le 21 janvier 1692.

IV. ALEXIS, seigr de Charvex, etc., domicilié à Saint-Baldoph, major au fort de Miolans, où il mourut le 7 septembre 1740. Avait épousé Dˡˡᵉ Jeanne de Gallis, morte le 18 septembre 1740 (R. P.).

JEAN-JACQUES, né le 2 octobre 1695 (*), recteur d'une chapelle de sa famille, à Chieri, dite de Saint-Martin. Etait en 1753 archidiacre d'Aix. Mort le 6 juin 1761.

CHARLES, prieur et curé de Sonnaz en 1753. Mort à Lémenc (*) le 8 août 1761, âgé de soixante ans.

V. ANNE-MARIE, Dˡˡᵉ de Charvex, qu'elle apporta à son mari Nᵒ Marc-Antoine, fils de Nᵒ Noël Viallet, président au Sén. de Sav., qu'elle épousa le 19 août 1753 (R. P. de St-Lég.). Morte à quarante-sept ans, le 30 juin 1787 (F. Viallet de Montbel.).

(*) Reg. Par. de Lémenc.

ANDRÉANNE-BENOITE, née le 17 mars 1700, épousa, en 1726, M. Durandard, et mourut le 12 février 1829.

JEAN-LOUIS, né le 15 mars 1707, mort en bas âge.

PIERRE-GEORGES, né le 31 mai 1709, major d'infanterie, épousa Marie-Josephte-Victoire de Grenaud, veuve du Cᵗᵉ de Chabod. Mort à Vallières, en 1830, sans postérité.

FRANÇOISE, née le 25 septembre 1770, morte le 26 octobre 1772.

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 24 décembre 1771.

BERNARDINE, née le 13 janvier 1775, a épousé M. Pichollet. Morte en 1820.

ANDRÉ, forma la branche des seigrs de Foraz et Monthouxet. *Voir* son article et sa descendance au tableau II.

GASPARD, baptisé le 13 avril 1656 (R. P. de Lémenc), mort le 14 novembre 1727 (R. P. de Maché), à quatre-vingts ans environ (il avait soixante-et-onze ans). Légataire de son cousin germain Claude, fils d'André (IIᵉ tabl.). Il épousa : 1° Sigismonde-Ignace, fille de Claude Balthazard de Loche (Arm. de Loche), et 2° 29 avril 1720, Année Gerbai, de la Motte.

MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 4 septemb. 1649 (R. P. de Lémenc).

CLAUDINE-LOUISE, baptisée le 14 juillet 1660 (R. P. de Lém.).

JOSEPH, baptisé le 14 décembre 1657 (R. P. de Lémenc). Il a épousé Dˡˡᵉ N. N. Excoffon, probablement fille de Nᵒ Jean-Dominique, secrétaire au Sénat de Savoie. Il était établi à Serraval, et tous deux morts avant 1731, mentionnés dans l'acte de mariage de leur fils Georges.

JANUS, baptisé le 4 janvier 1662 (R. P. de Lémenc).

CHARLES-ETIENNE, émancipé le 5 mars 1720 (Arch. du Sén. de Sav.).

JEANNE (1ʳᵉ lit), née le 20 décembre 1695 (Mots Chapperon).

ANTELME (2ᵉ lit), né le 2 juin 1720 (R. P. de Maché). Suivant les Mots de Chapperon, il mourut le 22 septembre 1788, et eut deux femmes, Thérèse N. N. et Claudine Arbaretaz. Il en eut certainement une autre, Anne-Marie Vitton, mère des ci-dessous.

BALTHAZARD, né à Serraval, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, commandant du fort de Fenestrelle, épousa, le 16 septembre 1702, Dˡˡᵉ Philiberte, fille de Nᵒ François de Launay, juge mage de Ternier et Gaillard (Indic. Arch. Thuyset). Cohéritier universel, avec son frère Georges, de Claude, fils d'André de Cirace, 1727. Il était le 17 mars 1745 (comm. par M. Chaumontet), tuteur de ses neveux Ignace et Louis, avec lesquels il possédait des biens en indivis. Mort sans postérité avant 1775.

GEORGES, conseigr de la Val des Clets (1731), natif de Serraval, officier aux régiments de Savoie et de Chablais, habitant la Balme. A son nom et au nom de Balthazard, son frère, il admodie le 22 février 1739 (Notes comm. par M. H. Chaumontet) leurs moulins de Vorzier, sous Picaraisin. Né en 1696, épousa, le 17 avril 1718, Dˡˡᵉ Philiberte de la Grave. Il mourut le 3 mars 1741 (R. P. de la Balme : comm. par le Cᵗᵉ Fernex).

BÉNIGNE-FRANÇOISE, née le 29 décembre 1754 (R. P. de Montmélian).

PHILIBERT, né le 22 juillet 1756 (R. P. de Montmélian). Sort inconnu.

PHILIBERTE, née le 13 juin 1732.

CLAUDINE, née le 25 juin 1733.

BALTHAZARD, né le 15 août 1737.

LOUIS-PHILIBERT, né le 12 avril 1736. Bénédictin à Talloires.

IGNACE, né le 20 janvier 1735 (R. P. de la Balme de Sillingy, toutes les dates de ce degré et des suivants proviennent de cette source, d'après des notes communiquées par le Cᵗᵉ Fernex). Officier au régiment de Savoie. Le 27 juin 1762 (Arch. de Chitry), avec son frère Louis, ils reçoivent quittance d'une terre qu'ils avaient achetée le 24 août 1753 des Nᵒˢ de Launay. Il épousa, en 1763, Dˡˡᵉ Anne-Claudine, fille de Nᵒ Benoît-Denis du Serre. *Voy.* des détails sur ce mariage au tableau suivant. Il mourut le 18 août 1801.

GEORGINE, née le 13 janvier 1776, morte en 1846.

HENRI, né le 26, mort le 30 décembre 1777.

LOUISE-FRANÇOISE, née le 14 août 1779, morte en 1847.

IGNACE, né le 15 avril 1782, épousa, le 28 janvier 1808, Dˡˡᵉ Joséphine-Jacqueline, fille de Marc-François de Grenaud, Bᵒⁿ de Saint-Christophe. Il est mort le 23 sept. 1861, étant le dernier du nom.

JACQUES-FRANÇOIS, né le 13 février, mort le 25 mars 1765.

FANCHETTE, née le 24 mars 1788, a épousé M. Jean de Mouxy de Charrière. Morte en 1862.

VI. LOUIS, né le 25 janvier 1761, mort dix jours après.

ANDRÉANNE, née le 1ᵉʳ novembre 1786, morte le 10 janvier 1787.

ALINE, morte à onze ans, au Sacré-Cœur.

VII. GEORGINE-VICTOIRE, née le 26 juillet 1815, a épousé, le 27 octobre 1835, le Cᵗᵉ Louis-Marie Fernex, Bᵒⁿ de Montgex. Dernière du nom.

TABLEAU II.

II. ANDRÉ DE CIRACE
(VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I),
Seigr de Menthonnex et Foraz, au mandement de Clermont, du chef de Dlle Marie-Françoise d'Arerex, sa femme, dame desdits lieux (*Voir* ARAREX). Il teste le 6 août 1693 (Arch. du Sén. de Sav.), instituant héritier universel son fils Joseph, laissant aux sept autres (1) de 6 à 700 ducatons, et meurt le 18 février 1694, à soixante-sept ans (R. P.). Elle teste le 7 octobre 1715 (Arch. du Sén. de Sav.), testament ouvert le jour de sa mort, le 23 janvier 1721 (*Ibid.*). Elle n'y mentionne que quatre enfants. Suivant une note trouvée dans les registres de l'état civil, communiquée par le Cte Fernex, elle a été enterrée le 24 janvier 1721, âgée de quatre-vingt-dix ans, ayant eu trente-deux enfants. On n'en retrouve que dix-huit.

Dans un acte du 8 octobre 1686 (Arch. Thuyset), son nom est écrit Cirace. Prosper, marquis de Lucinge, se reconnaît son débiteur.

(1) Savoir : Joseph, héritier universel, François, Nicolas, Gabriel, Claude, André, Catherine, Jeanne. Il mentionne Antoine, déjà mort.

1. LOUISE, bapt. le 22 déc. 1650.
2. GASPARDE, — 21 fév. 1654.
3. GEORGES, — 2 mai 1655.
5. JOSEPH, — 28 oct. 1660, mort le 11 oct. 1679.
6. CLAUDE, bapt. le 2 janv. 1658.
7. NICOLAS, — 25 janv. 1662, mort le 30 oct. 1697.
8. ANNE, bapt. le 7 mars 1663.
9. FRANÇOIS, — 25 janv. 1667.
10. CLAIRE, morte 19 janv. 1668.
11. ANTOINE, bapt. le 7 juin 1668, mort à Montmélian avant 1693.
12. FRANÇOIS, bapt. le 2 nov. 1669.
15. FRANÇOIS, — 12 nov. 1673.

4. JOSEPH, seigr de Menthonex, bapt. le 22 juillet 1656, avocat au Sén. de Savoie (?) et capitaine au régiment de Savoie, héritier universel de son père, teste le 18 avril 1710 (Arch. du Sénat de Sav.) et enseveli le 21 avril 1710. Mort sans postérité.

13. GABRIEL, baptisé le 30 mars 1671, légataire de sa mère en 1715.

14. CLAUDE, seigr de Doucy, baptisé ou né le 2 septembre 1672. Epousa, le 25 février 1716, Dlle Christine de Loche, fille de Claude Balthazard, Cte de Vanzy. Morte le 10 mai 1724. Il teste le 27 juillet 1727 (Arch. du Sén. de Sav.), avait été légataire de sa mère. Il mourut le 23 août, et son testament fut ouvert le 14 novembre 1727 (*Ibid.*). Il n'avait été que légataire de sa mère.

16. CATHERINE, née le 20 mars 1674, héritière universelle de sa mère, légataire de son frère Claude, cohéritière universelle de son frère Claude-André, épousa, le 14 juillet 1712, Ne Jean Marc du Serre, prévôt du Valentinois, etc. *Voir* DU SERRE, pour plus de détails. — Elle, Dme de Menthonnex, était veuve, 1er avril 1730 (Arch. Thuys.), et son nom écrit Cirace.

17. ANDRÉ, baptisé le 4 juin 1675, teste le 15 janvier 1690 (Arch. du Sén. de Sav.) en faveur de ses sœurs Catherine et Jeanne-Françoise. Mort sans postérité.

18. JEANNE-FRANÇOISE-BAPTISTE, baptisée le 7 janvier 1679, légataire de sa mère et de son frère Claude, en 1727. Elle était alors mariée à Ne Barthélemy Vullierme, seigr de *Falquimbel?*

Ne BENOIT-DENIS DU SERRE, seigr de Menthonnex et Foraz, épousa Louise-Victoire de Syons-Saint-André.

(DU SERRE) (extrait *in parte qua*).

ANNE-CLAUDINE DU SERRE, épousa, vers 1763, Ne Ignace de Cirace (fils de Georges), déjà inscrit au tableau I, degré V. Plus de vingt ans après leur mariage, on découvrit un empêchement à ce mariage provenant de la consanguinité au quatrième degré (Communiqué). Après dispenses obtenues, expédiées à Annecy le 5 novembre 1782, ils contractèrent de nouveau mariage, ayant renouvelé leur consentement par paroles, etc., etc., le 21 avril 1783. Cet acte est précieux (R. P. de la Balme), puisqu'il établit la filiation des deux conjoints, remontant, pour chacun d'eux, à Jean-Jacques (inscrit en tête de la généalogie), leur troisième aïeul commun en agnation et cognation.
Voir DU SERRE.

N. B. — Un Ne Jean-Baptiste de Cirace-Dian, de Chambéry, épousa Dlle Péronne, fille de Ne Théodore Mermillod, de Frangy, où il vint habiter. Il perdit sa femme en novembre 1728 (R. P. de Frangy). Il eut d'elle : 1e une fille, Marie, née audit lieu, en 1687, qui épousa, en 1727, Ne Claude-Antoine de Maronzier ; 2e un fils, Louis-Baptiste, né le 22 novembre 1691 (*Ibid.*), filleul de Ne Louis Mermillod, son oncle ; 3e un autre fils, Claude-François, né audit lieu (*Ibid.*) en 1696, mort (*Ibid.*) le 29 janvier 1754, qui avait épousé, avant 1736, Dlle Anne-Péronne Baytaz de Doucy. Ce Claude-François (fils de feu Ne Jean-Baptiste de Cirace), comme mandataire de Ne Balthazard de Cirace (Ier tabl., IV degré), fait l'admodiation du 17 mars 1745, du grangeage de Giraud, indivis entre ledit Balthazard et ses neveux et pupilles, Ignace et Louis de Cirace. Je n'ai plus d'autres notions sur la descendance de ce Ne Jean-Baptiste. Selon toute apparence, c'est le même Jean-Baptiste qui épousa, le 15 février 1735 (R. P. de Bassy), Dlle Anne-Marie-Péronne Baytaz de Doucy, étant témoin à ce mariage Ne Georges de Cirace.

Outre le Ne Balthazard de Cirace, déjà nommé et porté au Ier tableau, il y eut un autre Ne Balthazard de Cirace qui habitait Frangy, où il est nommé dans la visite pastorale du 17 août 1723. Il y mourut le 29 mai 1733, à cinquante ans (il était donc né vers 1683 et contemporain de l'autre Balthazard). Dlle Claudine-Françoise d'Adda, veuve de Ne Balthazard de Cirace, est marraine à Frangy le 9 février 1735. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Hipp. Chaumontet, qui les a extraits des registres paroissiaux de Frangy, où il a encore relevé les indications suivantes. Un Ne Pierre de Cirace est parrain audit lieu le 12 février 1739. Un Ne Gaspard de Cirace, du pays de Gex (*sic*) est parrain à Chessenaz, le 22 mars 1684, de Marie, fille de Ne Balthazard Mermillod et de Françoise-Béatrix de Cirace. Je n'ai pu réunir ces personnages à la souche commune.

CIZE ou CISE

SEIGNEURS, BARONS, PUIS MARQUIS DE GRÉSY-SUR-ISÈRE, SEIGNEURS DES MAISONS-FORTES DE LAMBERT ET DU BONET, COMTES DE PECETTO EN PIÉMONT, ETC., ETC.

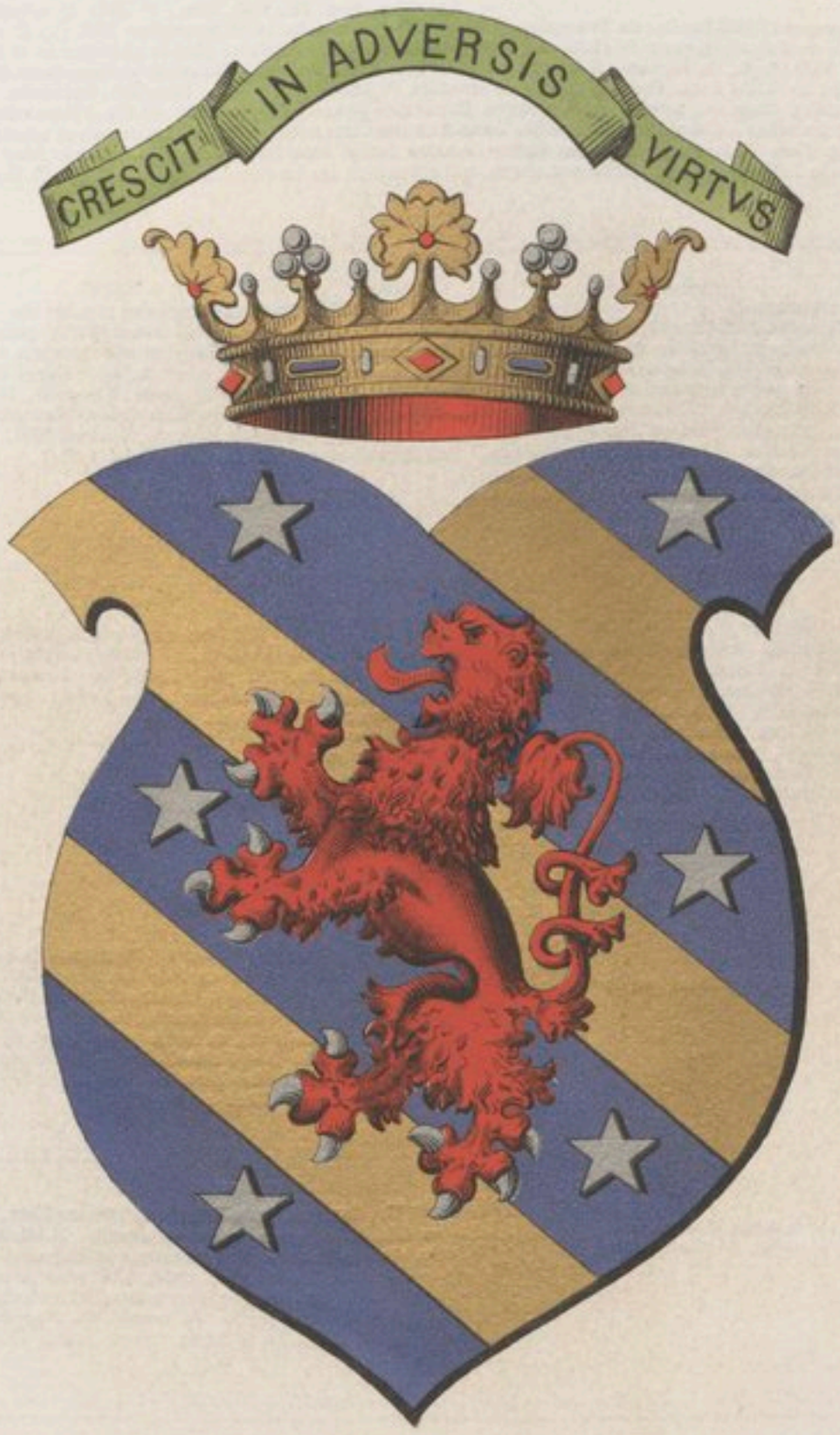

Pour la description des armoiries concédées, les termes des preuves de noblesse sont « ung « escu d'azur a un orle de 6 es- « toiles d'argent, une bande de « trois pieces d'or et ung lyon sur « le tout de gueules arme d'ar- « gent, etc. » C'est-à-dire *d'azur à trois bandes d'or, au lion de gueules sur le tout armé d'argent : le champ surchargé de 6 étoiles d'argent en orle.*

Cimier : un lion issant de gueules.

Devise : CRESCIT IN ADVERSIS VIRTVS.

On rencontre dans les recueils de très nombreuses versions différentes qu'il est inutile de citer, la description ci-dessus étant la seule authentique.

Au consignement de 1687 (II, 28, Arch. de Turin), le Mis de Grésy déclara porter : écartelé aux 1er et 4e de Cize (version très fausse), aux 2e et 3e échiqueté d'argent et d'azur, et, sur le tout, de gueules à 3 lionceaux d'argent.

Le Mis de Grésy actuel porte : écartelé aux 1er et 4e de Cize (version encore plus inexacte et incomplète), aux 2e et 3e, l'échiqueté est d'azur et d'argent, et, sur le tout, les 2 lionceaux du chef sont affrontés.

L'*Armerista* du feu Cte Franchi-Verney, si exact d'habitude, a pris la *bande de trois pièces*, c'est-à-dire trois bandes pour un *bandé* : le lion serait couronné et il ne mentionne pas les étoiles, etc.

Je ne cite cette version qu'à cause de l'autorité de celui qui l'a publiée.

LE premier membre de cette famille ayant joui de la qualité de noblesse est Jean-Dominique Cize, dit Gurend. Son véritable nom était Guaragnia : il prit le nom de Cisa (Cise en français) qui était celui de sa mère et de son oncle, Jean-Antoine Cize, riche marchand de Chieri en Piémont, établi à Chambéry. Jean-Dominique (*Voir* au fo 72) fut anobli par patentes du 17 décembre 1591. Il acheta de Françoise de Foix, comtesse de Tende, la seigneurie, château et mandement de Grésy en Savoie, en 1592, et de Ne Jean-Baptiste de Valence, en 1609, la maison-forte du Bonet, dans la paroisse de Saint-Cassin, près Chambéry.

Cette famille arriva rapidement à une haute situation, grâce aux talents de Benoît Cize, baron (1648), puis marquis de Grésy (1669), qui se distingua particulièrement comme ambassadeur de Savoie en Suisse (1649 et 1656). Il contracta mariage avec une fille de la plus haute noblesse du Piémont, dont il ajouta le nom au sien (Asinari), qui lui apporta le comté de Peceto, etc.

Elle se divisa en deux branches, dont la branche aînée, celle des Mis de Grésy, continue d'une manière fort honorable en Piémont.

La branche cadette des seigneurs de Bonet s'est éteinte il y a quelques années dans la personne de Madame de la Pallud. *(Suit la généalogie.)*

?

(1) Une généalogie manuscrite communiquée par M. Vuy, efface à tort *Pic* et remplace par *Bey*.

Grésy-sur-Isère, en la vallée de Miolans, moyennant 7,000 ducats, de Françoise de Foix, C^esse de Tende, le 10 novembre 1502 (1). Il en passe reconnaissance le 9 décembre 1515, (*Somm. des Fiefs*) en fief noble, pour le château, avec ses biens et dépendances, plus la chatellenie et le mandement avec m. et m. emp. et comm. jurid. Le 17 juin 1600 (Arch. la Serraz), il acquiert de N^e Jean-Baptiste de Valence la maison-forte de Bonnet (ou Bonet) avec ses biens, fiefs, rentes, etc., pour le prix de 2,220 écus. Il épousa, contrat dotal du 16 juillet 1577 (Arch. Thuyset), Gabrielle, fille de Jacques Pic ou Pict (1), bourgeois et marchand de Chambéry. Dans cet acte, Comte notaire, Honorable Jean-Dominique est dit fils d'Honorable Jean Barthélemy Guaragnia (Guaraignie)-de Chieri en Piémont, habitant à Chambéry. Honorable Jean-Antoine Cize, natif de Chieri, bourgeois et marchand de Chambéry, oncle dudit Jean-Dominique, lequel était « né d'une sienne sœur nommée Janine, mariée audict Jean Barthelemod Guaragnio *(sic)* », lui fait donation de 20,000 livres tournoises, etc., etc. Cet oncle a dû laisser son nom à son neveu, qui est connu dès lors sous le nom de Cize dit Gurrend.

1. N^e Jean-Dominique Cize, seig^r de Grésy, natif et bourgeois de Chambéry, dit Gurend ou Garend, reçoit des patentes de noblesse le 17 décembre 1501 (Arch. de la Chambre des Comptes, Reg. 18, Pat. Sav., f° 301). Il achète la seigneurie de Grésy, en la vallée de Miolans, moyennant 7,000 ducats, de Françoise de Foix, C^esse de Tende, le 10 novembre 1502 (1). Il en passe reconnaissance le 9 décembre 1515, (*Somm. des Fiefs*) en fief noble, pour le château, avec ses biens et dépendances, plus la chatellenie et le mandement avec m. et m. emp. et comm. jurid. Le 17 juin 1600 (Arch. la Serraz), il acquiert de N^e Jean-Baptiste de Valence la maison-forte de Bonnet (ou Bonet) avec ses biens, fiefs, rentes, etc., pour le prix de 2,220 écus. Il épousa, contrat dotal du 16 juillet 1577 (Arch. Thuyset), Gabrielle, fille de Jacques Pic ou Pict (1), bourgeois et marchand de Chambéry. Dans cet acte, Comte notaire, Honorable Jean-Dominique est dit fils d'Honorable Jean Barthélemy Guaragnia (Guaraignie)-de Chieri en Piémont, habitant à Chambéry. Honorable Jean-Antoine Cize, natif de Chieri, bourgeois et marchand de Chambéry, oncle dudit Jean-Dominique, lequel était « né d'une sienne sœur nommée Janine, mariée audict Jean Barthelemod Guaragnio *(sic)* », lui fait donation de 20,000 livres tournoises, etc., etc. Cet oncle a dû laisser son nom à son neveu, qui est connu dès lors sous le nom de Cize dit Gurrend.

Louis, forma une branche. Voir son article et sa descendance au tableau II.

Georges, émancipé par son père le 14 juillet 1620 (Arch. du Sén. de Sav.), conseiller de Monseig^r et trésorier général du duc de Genevois, épousa, contrat dotal du 8 janvier 1606 (Invent., Arch. Thuys.), D^lle Elisemette Favre, avec laquelle il vivait encore en 1643 (Arch. Thuyset). Le 23 avril 1641 (*Ibid.*), il cède à Benoit Cize, seig^r de Grésy, son neveu, tous les droits qu'il peut avoir sur les hoiries d'honorable Jean-Antoine Cize (jadis oncle de Jean-Dominique ci-dessus, lequel fut son légataire pour 20,000 livres tournoises) et N^e Jean-Dominique, moyennant 700 ducats. Suivant toute apparence, il mourut sans postérité.

II. N^e Jean-Antoine, seig^r de Grésy, docteur ès droits, avocat au Sénat (1605), puis conseiller de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, le 30 août 1607, ensuite sénateur au Sén. de Sav. (Capré 288). Il épousa, contrat dotal du 6 janvier 1605 (Arch. Thuyset), D^lle Théodore, fille de N^e Georges Louys, seig^r de Rochefort et Montgex, général des finances, et de D^lle Marie de Morard. Mort en 1627. Dans son contrat de mariage il est appelé Size, et sa mère Fict.

Benoit, baptisé le 6 janvier 1612 (R. P. de Saint-Léger), B^n de Grésy (érection du 15 mai 1648), puis Marquis (érect. du 29 décembre 1669 (*Somm. des Fiefs*). Ambassadeur en Suisse en 1649 et 1656 (Guich., 2, 266), où il se distingua particulièrement. Il épousa N^e D^lle Violante-Catherine-Adélaïde Asinari, C^esse et dame de Pecetto. Il testa le 20 juillet 1666 (Arch. de Cour) à Turin, étant sur le point de partir pour sa troisième ambassade chez les Suisses catholiques : il se qualifie de B^n de Grésy et de Montemont, seig^r de la maison-forte de Lambert, conseig^r de Montgex, Cte de Pecet, en Piémont, gentilhomme de la Chambre et conseiller d'Etat. Sa femme était enceinte alors et lui avait déjà donné deux enfants mâles. Il veut que son fils aîné et héritier universel, dont doivent être parrain et marraine S. A. R. le duc de Savoie et la duchesse de Bavière, soit appelé Antoine-Henri-Charles-Emmanuel.

III. Dominique (fils aîné), mort sans enfants avant le 7 juin 1641, ne laissant survivant que Benoit, son frère.

Victor ainé, mort avant le 30 avril 1641.

IV. Antoine-Henri-Charles-Emmanuel (3), fils aîné, héritier universel de son père, 1666; ce ne peut être un autre personnage que D. Charles-Antoine-Henri, Mis de Grésy et de Pecetto, mentionné en la reconnaissance du 3 mars 1700, faite par D^lle Adélaïde Asinari, sa mère (lui étant déjà mort à cette époque), tutrice du Mis Gabriel-Jean-Baptiste et Antoine-Maurice-Ignace, ses petit-fils (Minutes Grinjon, n° 7, f° 554). Son alliance m'est inconnue. Mort avant 1700.

(3) Il n'est pourtant connu que sous les noms de Charles-Henri ou de Charles-Antoine-Henri.

V. Gabriel-Jean-Baptiste-Asinari-Cize, Mis de Grésy, pupille de sa grand-mère paternelle, Adélaïde Asinari, C^esse de Pecetto (4). Pourvu d'un curateur le 13 juillet 1708 (Arch. du Sén. de Sav.), avec son frère cadet Marie-*Grégoire?* Le 14 septembre 1713 (*Ibid.*), il déclare son marquisat et seigneurie de Grésy subrogé à la seigneurie et comté de Pecetto. Il épousa Thècle Amoretti d'Osasco d'Envie. Mort avant 1770.

(4) En suivant la reconnaissance ci-dessus faite par sa mère, il consigne le 5 octobre 1734 (Fiefs), son marquisat et seigneurie de Grésy, de sa succession paternelle, etc.

Adélaïde, femme du Cte Navarina de Spigno et St-Sébastien.

VI. Paul-Joseph Cize-Asinari, Mis de Grésy, Cte de Pecetto. Un traité qu'il avait passé avec la commune de Grésy fut approuvé le 13 juin 1770 (Arch. du Sén. de Sav.). Il épousa Christine-Adélaïde Peres-Binelli, fille du Cte de Casasco et Cornegliano. Il teste le 13 décembre 1775 (Arch. Thuys.). Est encore inscrit comme Mis de Grésy au tableau des Vassaux de 1787 (Bibl. du Roi).

Thomas-Joseph, héritier partiel de son père, Major du génie, professeur de mathématiques à l'Université de Turin, membre de l'Académie des sciences, chevalier de justice des SS. Maurice et Lazare, etc. Mort sans alliance en 1846.

Louise (1775), femme du Cte Tibaldeo.

VII. Fortuné Cize-Asinari, Mis et Cte desdits lieux, héritier universel de son père. De son mariage avec une N^e D^lle Balla, il n'eut que des filles.

VIII. Gabrielle. Marianne. Joséphine. Praxède. Emilie.

Emile, mort très jeune.

Joséphine, née en 1865.

Charles, né en 1863.

N. B. Toutes les indications des derniers degrés, sans marque d'archives, m'ont été fournies par l'obligeance de M. le Mis de Grésy, 3 avril 1879.

Tableau I.

(1) Dans cet acte, il est appelé Gurend dit la Size.

Marie, ép., contr. dot. du 3 mai 1612, Claude de Seyssel, seig^r de Châtillonet (Invent., arch. Thuiset).

Henri, céda ses droits à ses frères Antoine et Georges, et testa le 26 octob. 1625 (Invent.); mort sans postérité.

Gabrielle, épousa Emmanuel Martin-Tonce, ou bien 2e N. N. Tonce. Un de ses fils, Jacques Tonce, capucin, testa, en 1651, d'après une vieille généalogie.

Lucrèce, Étant veuve de N^e Jean-Jacques Sarde de Montagny, elle fait, le 30 avril 1661 (Arch. Thuiset), donation de ses biens à Benoit, son neveu. Elle teste le 14 juin 1661 (Arch. Morand).

Benoit (adjudant de chambre de S. A. R.), parrain en 1612 (Reg. Par. de Saint-Léger), mort sans postérité.

Françoise, ép., contr. dot. du 5 février 1605 (Invent., arch. Thuis.), N^e François Ruffin de la Bigueme.

Dominique, baptisé le 18 juin 1606 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Françoise, bapt. le 18 octobre 1607 (Reg. Par. de St-Léger).

Anne, bapt. le 12 mai 1613 (Reg. Par. de St-Léger.)

Gabrielle, femme de François, baron de Gilly, mort avant 1666.

Marie l'aînée, femme de N^e François Gaud, avocat patrimonial (puis président, etc.), avant 1666.

Marie la cadette, mentionnée sous le nom de Chatourrieux au test. de son frère Benoît.

Charlotte, religieuse à Ste-Claire, hors les murs de Chambéry 1666, professe 1667 (Arch. Savoiroux) 1676 (Arch. Th.).

Joseph, second fils, substitué à son frère au testament de 1666, a dû mourir sans postérité.

Antoine-Marie-Ignace, pupille de son aïeule paternelle. Il a dû mourir sans postérité.

Balthazar-Melchior, premier page de S. A. R. le duc de Savoie, puis colonel du régiment de Piémont-infanterie, ép. une fille du Cte Martin, de Casal.

Thècle (1775), femme du comte dal Pozzo.

Cte Alexandre (né en 1767), héritier particulier de son père, officier au régiment de Piémont, a épousé, en 1813, Camille Gazelli, des comtes de Rossana; mort en 1832.

Félix, héritier particulier de son père, se fit religieux.

N. N., femme du Mis Rianzi de la Rocca.

N. N., femme du Cte Gromo de Ternengo.

Cte Paul, né 1816, capitaine d'artillerie pendant les campagnes de 1848 et 1849, décoré de la médaille d'or, *valor militare;* major audit corps pendant la guerre de Crimée, retraité avec le grade de colonel en 1864, commandeur de l'O. des SS. Maur. et Laz., a ép., en 1857, Mlle Bogetto, fille du Cte de Lachelle.

VIII. Cte Louis, né en 1814, fils aîné, hérita du titre de Mis de Grésy par l'extinction de la branche aînée. Intendant provincial d'Albenga, démissionnaire 1855, a ép., en 1848, Caroline Giriodi, des comtes de Monasterolo.

Christine, née 1818, femme de Cte Joseph-Thomas Britio-Falletti del Castellazzo.

IX. Alexandre, né en 1851.

Thérèse, née en 1858.

Camille, morte très jeune.

Paule, morte très jeune.

(*) L'astérisque marque des indications fournies par M. d'Arcollières, membre de l'Académie de Savoie.

Tableau II.

II. Nᵉ Louis Cize (Voir son ascendance au fᵒ 72), seigneur de la maison-forte de ou du Bonnet ou Bonet, avocat au S. S de Savoie, nommé au testament de Lucrèce, sa sœur (1661), ép. Dˡˡᵉ Claudine de Bracorens, le 7 mars 1626 (*), mort avant 1689.

Françoise ép. François Charvet. Elle teste le 26 avril 1712 (*).

Lucrèce (*).

Philiberte.

III. Gabriel, seigr dudit lieu, ép., le 30 avril 1689 (Reg. Par. de St-Léger), Dˡˡᵉ Françoise, fille de Nᵉ René Balland, avocat patrimonial à la Chambre des Comptes. Il testa le 13 mai 1710; elle le 2 août 1736 (*).

Jean-Claude.

Gabriel-Antoine, bapt. le 1er février 1707 (Reg. Par. de Saint-Léger), garde du corps de S. M., teste le 2 avril 1779; mort le 16 août 1785 (Arch. S. de Sav.), sans postérité. Il habitait à Chambéry en 1777 (Arch. Thuiset).

Marie, bapt. le 28 mars 1690.

Anne, bapt. le 17 juil. 1695.

(Reg. Par. de Saint-Léger). Une d'elles, Marianne, a épousé l'avocat Guillaume Thiollier (*).

Anne-Josephte, bapt. le 12 juin 1697 (Reg. Par. de St-Léger), religieuse à Sainte-Claire (*).

IV. Albert, seigr dudit lieu, ép., le 19 mai 1722 (Reg. Par. de Saint-Léger), Françoise Raymondine Noyel, fille de Nᵉ Pierre-Hyacinthe de Bellegarde. Elle, dame de la Tour de Servette, teste le 20 janvier 1761 (*). Les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontent sa filiation directe jusqu'à Jean-Dominique, son bisaïeul.

Françoise, bapt. le 25 sept. 1701 (St-Léger), teste le 30 avril 1778 (*).

Joseph-François, capitaine aux dragons de Sardaigne, puis major-gouverneur du Château-Sarde, en Sardaigne, mort en 1786, laissant Dˡˡᵉ Rose Pinna-Tola, tutrice de ses enfants. Il avait hérité de son oncle (1779) des biens de Villaret dits de Lecheraine, dans la paroisse de Saint-Alban, à condition expresse qu'il viendrait habiter en Savoie. Il fut surpris par la mort au moment où il allait partir pour Chambéry, où sa veuve vint avec ses enfants. Elle voulut retourner en Sardaigne et reçut des patentes le 17 mai 1786 (Arch. du S. de Sav.), commettant le comte Millo pour traiter à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à ce sujet entre elle et Gabriel Antoine, son beau-frère.

Marguerite, légataire de son oncle pr 1,000 livres, teste le 26 mars 1788 (*).

V. Gabriel-Antoine, seigr dudit lieu, bapt. le 13 février 1723 (Reg. Par. de St-Léger), ép., le 20 juillet 1788, Josephte-Madeleine, fille de Nᵉ Joseph de Rochette de Saint-Sigismond, et de dame Claudine Brun de Cernex. Il était mort avant 1818.

Charlotte (*).

Marie-Françoise.

Albert, pupille de sa mère encore, 9 janv. 1790. En 1819, Mˡˡᵉ Pauline-Claudine de Cize était cohéritière avec M. Jean-Michel Pinna-Tola, de feu D. Albert de Cize. Les biens parvenus à ce dernier, par lui cédés le 10 septembre 1815, à Nᵉ D. Ignace Sircana-Flores, furent, le 7 septembre 1819 (Arch. Th.), donnés en échange par ce dernier à Nᵉ D. Alexis Vichard de Saint-Réal, intendant général de la marine, contre les biens que celui-ci avait achetés en Sardaigne, pendant qu'il y séjournait à la suite du Roi.

Marianne.

Marie.

VI. Pauline-Claudine ép., le 11 juillet 1818 (Reg. Par. de Saint-François), Nᵉ Jean-Antoine-Sylvestre Paërnat de la Palud, officier aux chevau-légers du Roi. Elle était cohéritière d'Albert de Cize, son cousin-germain (Voir ci-contre). Elle teste, le 19 juin 1839, et meurt le lendemain, âgée de 45 ans (Reg. Par. de N.-D. de Chambéry); avait nommé héritière universelle sa fille Joséphine-Clémentine, dernière de sa branche.

MARIE-MATHILDE *ép. Jules de Rochette de Saint-Sigismond.*

JOSÉPHINE-CLÉMENTINE *ép. Joseph du Verger de Blay.*

CLEFS (DES). — *Voir* DES CLETS.

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (DE)

SEIGNEURS, PUIS BARONS, COMTES ET MARQUIS DE MONT-ST-JEAN ET DE LA BATIE EN ALBANAIS, COMTES DE SACCONAY ET DE SAINT-CASSIN, BARONS DE FLAXIEU, SEIGNEURS DE SAINT-PIERRE DE SOUCY, SAINTE-HÉLÈNE DU LAC, RUBAUD, DU FLÉCHET, DE VEREL, LA COLLIETTE, MONTFERRAND, MECORAS, TRUAZ, GRÉSY, DÉRÉE, MONTFALCON, GAILLARD, MARTIGNIAT, MATAFELON, VILLARCIA, LES TERREAUX, LA BALME, ETC., COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS, ETC.; EN SAVOIE, GENEVOIS, BRESSE, BUGEY, VALROMEY ET BAILLIAGES.

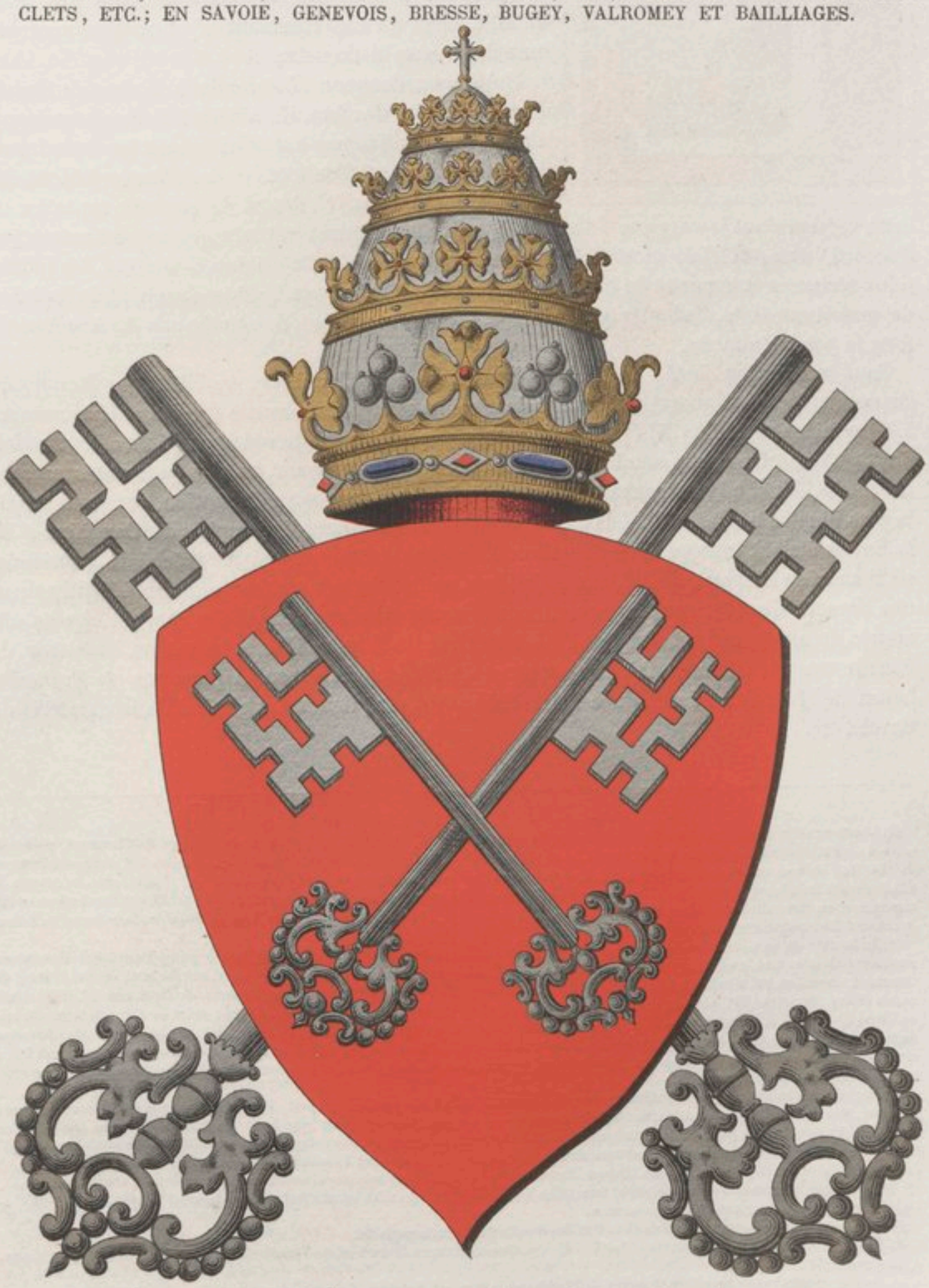

P. de gueules à deux clefs d'argent en sautoir. — CIMIER : *Une tiare papale* (1).

Ils ont brisé anciennement ce blason d'une fleur de lis en chef. On voit ce blason sculpté ainsi, accolé à celui des Montfalcon, sur une vieille pierre, au château de Chitry, près Rumilly. — Guichenon dit qu'ils brisaient d'or à deux clefs de sable en sautoir. Ce n'est pas la version qu'il donne dans son *Ind. Armorial* (*Hist. de Br. et Bug*), où il dit : de sable à deux clefs d'or en sautoir. Mais il l'a rectifiée comme il est dit plus haut dans l'*Hist. de Dombes*, publiée par M. Guigue, au f° LXXX. Les recueils du XVII° siècle de l'Ordre suprême de l'Annonciade, donnent à François de Clermont-Mont-Saint-Jean, chevalier de l'Ordre, le blason d'azur avec des clefs d'or et la tiare papale pour cimier.

Ponza *(Science de l'Homme de qualité)*, qui, dans sa gravure, met *d'or à 2 clefs de sable* (entre les f°s 256 verso et 257 recto), dit que les Clermont de Savoie sortis des Clermont de Dauphiné portent *d'azur à 2 clefs d'or*, et pour cimier *une tiare papale*. Il m'a semblé, en dehors de toutes ces variantes, devoir donner le blason plein, tel, du reste, que le portaient les derniers Clermont restés en Savoie.

---

(1) Suivant Moreri *(Dictionnaire Historique)*, Guy-Allard *(Dictionnaire du Dauphiné)*, etc., ce blason et ce cimier, avec la devise SI OMNES EGO NON, ont été donnés à Aynard, seig^r de Clermont en Viennois, par le pape Calixte II. Aynard de Clermont commandait l'armée qui rétablit ce pape et son autorité pontificale à Rome, en chassant l'antipape Maurice Bourdin, suscité par l'empereur Henri V, vers le commencement de juin 1120. On prétend que les Clermont portaient auparavant un mont (clair) éclairé par un soleil, comme armes parlantes.

Les généalogistes sont unanimes à affirmer que les Clermont-Mont-Saint-Jean, de Savoie, sortent des Clermont-Tonnerre, premiers barons du Dauphiné, une des plus anciennes et des plus considérables maisons de France (1).

Parmi les nombreuses branches fournies par cette famille, celle de nos Clermont n'est certainement pas une des moins distinguées.

Guichenon, dans son *Histoire de la Maison de Savoie* (t. III, tab. gén. des fam. ill. alliées à la royale maison), donne une filiation par laquelle il réunit les deux branches des Clermont-Tonnerre et des Clermont-Mont-St-Jean. Il ne m'a pas été donné de pouvoir contrôler ni cette version dont je suspecte l'exactitude, ni celles d'autres auteurs qui ne sont même pas d'accord entre eux. Mais aucun document ne contredisant cette origine commune, des inductions sérieuses et la parité du blason semblant l'établir, je puis, indépendamment de l'opinion de mes devanciers, l'adopter en principe, tout en regrettant de n'avoir pas été à même de fixer le point d'attache.

Sauf la mention isolée de l'achat d'une maison à Chambéry, en 1241, par Jacques de Clermont, l'on ne trouve rien dans nos documents savoyards sur cette famille, antérieurement à la première moitié du XIVe siècle (2) : mais, dès le moment de son apparition, elle possédait des fiefs importants, elle est alliée aux Miolans, aux Montmayeur, les plus puissantes maisons du comté. Ainsi elle se trouvait, par son origine, dans son pays d'adoption, sur les rangs de la plus illustre noblesse (3). Les rapports entre les provinces limitrophes du Dauphiné et de la Savoie étaient intimes. La nomination d'Antelme de Clermont (4) à l'évêché de Maurienne, où il succéda à Aymon de Miolans d'Urtières, son oncle, a pu attirer et fixer définitivement une branche des Clermont de Dauphiné en Savoie, où elle a rempli des charges élevées soit auprès de nos princes, soit plus tard à la Cour de France. Elle a même eu l'honneur de fournir un chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, en la personne de François, baron de Mont-Saint-Jean, de la Bâtie-d'Albanais, etc., lieutenant général de la cavalerie de Savoie, etc.

---

(1) Geoffroy, seigr de Clermont en Viennois (selon Guichenon, neveu à la mode de Bretagne, de Bernard de Clermont, présumé, par cet auteur, premier seigr de la Bâtie en Albanais), mari de Béatrix de Savoie, possédait le château et fief d'Aiguebellette en Savoie. Il le céda au comte de Savoie qui le lui rétrocéda en fief noble, en novembre 1305 (*Somm. des Fiefs*), avec un revenu de 100 livres sur les péages et rentes de Chambéry, à condition qu'il prêterait hommage au comte, ce qui établit que Geoffroy possédait auparavant, en franc alleu. Le 20 avril 1317 (*Valbonn.*, I. 57) Geoffroy, dans un acte qu'il passe avec le Dauphin, mentionne qu'il tient le château d'Aiguebellette en fief du comte de Savoie.

(2) La localité du nom de Clermont en Genevois, précisément dans le *Pagus Albanensis*, où les Clermont-Mont-Saint-Jean furent possessionnés plus tard, avait fort anciennement des seigneurs de ce nom, ou du moins qui portaient le nom du fief. Pierre de Clermont, chevalier, est témoin, à Dorches, en 1188 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. IV, 84). Le seigneur de Clermont fut, cette même année (Spon. Preuves, 18), pleige au traité entre l'évêque de Genève et le comte Guillaume. Hudric, seigr de Clermont, mentionné en 1160 (*M. Soc. Hist. G.*, XIV, 368), cède, en février 1166 (*Ibid.*, t. IV, 13), au chapitre de Genève, des droits sur certains hommes de Desingy. Le comte de Genève ratifia cette donation en 1223 (*Ibid.*, 34), ce qui semble démontrer que Clermont appartenait déjà à cette époque aux comtes de Genevois. Un Guichard de Clermont était, en 1220 (*Ibid.*, 28), prieur de Saint-Victor. Je présume que cette famille s'éteignit à cette époque.

On trouve aussi en Faucigny une famille du nom de Clermont. Ainsi, Hugon de Clermont, fils de feu Antelme de Clermont. Hugues Dauphin, sire de Faucigny — dont Hugon était homme-lige — informé de l'achat fait par ledit Hugon, de biens au territoire de Montjoux, jouxtant la voie publique de Faucigny à Saint-Jean, laude et approuve, par acte du lundi avant la fête de saint Luc évangéliste, de l'an 1318 (Arch. Savoiroux). A cet acte sont témoins Étienne, Falconet et Johannet de Clermont, frères dudit acheteur. Le 7 des ides de décembre 1305 (Arch. Pensa), Hugues Dauphin, sire de Faucigny, laude une acquisition faite par Brunet, son homme franc, fils d'Antelme de Clermont, de Contamine, et une autre acquisition, le dimanche avant l'intitulation de saint Nicolas, 1317 (*Ibid.*), de biens au territoire de Clermont, près Contamine.

Je n'ai aucun motif pour rattacher ces deux familles à celle dont je m'occupe ici.

(3) Avant 1367 il existait, à Chambéry, l'hôpital dit des Clermont, sans doute à cause des fondations qu'y avait faites cette famille (Chapperon, 276).

(4) Besson, fo 292, range parmi les évêques de Maurienne, outre cet Antelme, un autre Antelme, évêque, de 1262 à 1268, et l'appelle Antelme, de l'illustre maison de Clermont en Savoie. Au fo 325, après avoir cité parmi les personnages illustres originaires du Décanat de Savoie, les deux évêques du nom d'Antelme, il ajoute que ces deux prélats étaient « de la famille des seigneurs de Clermont en Savoie, qui est une branche de ceux du Dauphiné. » Aucun document à moi connu ne donne le nom de famille de Clermont au premier de ces deux évêques, et j'ignore sur quelle autorité s'est appuyé pour le faire, notre savant historien. On possède le testament de ce prélat. Le chanoine Angley (*Hist. du Dioc. de Maur.*) et S. E. le cardinal Billiet (*Chartes du Dioc. de Maur.*) en ont publié le texte, daté de 1269. Dans cet acte il mentionne ses trois frères par leur nom de baptême, et pour l'un d'entre eux il ajoute le nom de famille Pierre DE CAPELLA, auquel il lègue sa maison de Vienne. Il énumère ses consanguins DE SALA, MISTRALIS. Je ne vois rien là qui puisse établir autre chose, sinon que son nom de maison aurait été de la Chapelle. J'ai bien trouvé aux archives de Cour, à Turin, mention d'une Clermonde de Clermont, mariée à Antoine DE SALA. Leur fille, Bonaria, passe des conventions matrimoniales les 7 et 14 mai 1388, avec Rolet de Moutiers. Ceci pourrait bien établir une consanguinité entre les la Salle et les Clermont. Mais à quels Clermont se rattachait cette Clermonde ?

Sans autres preuves je ne puis donc inscrire ce personnage dans la généalogie des Clermont.

Les marquis de Mont-Saint-Jean se sont éteints, il y a une douzaine d'années, dans les mâles. Une branche séparée au commencement du XVIIe siècle, qui possédait notamment le château et la seigneurie de Rubaud (1), s'est éteinte dans la personne de la comtesse de Menthon d'Aviernoz, dans les dernières années du siècle passé.

La généalogie des premiers degrés de cette famille est fort difficile à débrouiller, car sans compter les versions contradictoires que je trouve dans les auteurs (2) et dans plusieurs fort anciennes filiations manuscrites ou imprimées, existant dans les archives, les mêmes noms d'Antoine, Jacques et Jean se répétant pendant plusieurs générations, quelquefois au même degré, la même seigneurie ou coseigneurie possédée de fait, par indivis ou comme prétention, par deux rameaux à la fois, rendent très ardue une classification bien précise. Suivant une habitude invariable, je prends mon parti de dire moins que d'autres : mais j'essaie de prouver ce que j'avance (3).

(Suivent les tableaux.)

---

(1) La véritable orthographe est Ribod. C'était un fief des nobles de Cuynes. (*Voir* aux FIEFS).

(2) Lachenaye des Bois (*Dict. de la Nobl.*), publie tout du long la généalogie des Clermont-Mont-Saint-Jean. J'ai déjà cité la filiation de Guichenon. La voici *in parte qua*, pour la réunion présumée des deux branches.

GUILLAUME,
seigr de Clermont en Viennois,
vivait 1180, 1203.

CLERMONT-TONNERRE.

SIBOUD, seigr de Clermont,
continue la lignée du Dauphiné.

AYMAR, seigr de Clermont,
à Alix de Thoyre-Villars, 1256.

GEOFFROY, seigr de Clermont,
à Béatrix de Savoie-Vaud, etc.

AMÉ DE CLERMONT,
seigr d'Hauterive, épousa Alix....

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN.

BERNARD DE CLERMONT,
seigr de la Bâtie-d'Albanais (1256 envir.) (Lachenaye des Bois l'appelle HUMBERT).

FRANÇOIS,
seigr de Saint-Geoire en Dauphiné.

ANTOINE DE CLERMONT,
seigr de la Bâtie-d'Albanais.

PIERRE DE CLERMONT,
seigr d'Hauterive, mort sans alliance en 1321.

FRANÇOIS DE CLERMONT,
seigr de la Bâtie-d'Albanais.

JACQUES DE CLERMONT,
seigr de Saint-Pierre-de-Soucy et de Ste-Hélène-du-Lac (*Voir* LES Bons DE MONT-SAINT-JEAN). Il ép. Cathe de Seyssel, etc.

ANTOINE DE CLERMONT,
seigr de la Bâtie-d'Albanais (*Voir* LES Bons DE LA BATIE-D'ALBANAIS), etc., etc.

En comparant avec ma filiation, on verra qu'elle n'est pas similaire à celle de Guichenon et de Lachenaye : l'interpolation de François n'est pas exacte, etc.

Lachenaye des Bois dit que cette branche a pris le nom de Mont-Saint-Jean, qui viendrait d'un château dépendant de la terre de Saint-Pierre de Soucy, depuis la séparation du rameau dont est auteur Jean Peron de Clermont. (*Voir* tableaux IV et VI). Les Clermont portaient le nom de Mont-Saint-Jean près de cent ans avant le moment indiqué par Lachenaye. Ainsi Oddon (VIIe degré), n'a porté que ce nom. François-Balthazar son fils, et Jean-Alexandre son petit-fils, l'ont porté concurremment avec le nom de leurs seigneuries. Oddon est le bisaïeul de Jean Peron, qui était Mont-Saint-Jean aussi bien que son frère.

La filiation de Lachenaye contient plusieurs autres graves erreurs qu'il me semble inutile et beaucoup trop long de réfuter.

(3) Je ne saurais affirmer de ne pas m'être trompé, après trois mois de travail que m'a demandé le classement des titres appuyant cette généalogie. Pourtant — si je me trompe — c'est avec des documents originaux et suivant des *appellations formelles* de père, fils, oncle, neveu et frère que j'ai établi ma filiation pour les cinq premiers degrés. Le reste est certain.

(1) 1339, 19 août. Ind. 13e. Nr seigr Antoine (II) de Clermont, seigr de la Bâtie-en-Albanais, reconnait tenir en fief noble d'Aymon, comte de Savoie, les choses énumérées plus bas ; biens dans les paroisses d'Arbin et de la Thuille, et au territoire de *Flecheria* ; 5 sols de servis annuel que lui doit Guillaume Bon, pour la maison qui fut de Messre Guy de Seyssel, située à Chambéry entre les 2 maisons dudit Guillaume ; 12 deniers de servis annuel, dûs par Guy et Jean des Combes, pour leur maison située à Chambéry, jouxte celle de feu Nicolet de Bignin ; tous les biens, servis et rentes que Messre François de Bacin, chevr ; les hoirs de Messre Pierre de Verdun, chevr, et les hoirs de Messre Hugues Aimblard, chevr, et les hoirs de Rolet de la Balme d'Apremont et Rolet, fils de feu Messre Pierre de Cellamoru, tiennent, à Arvey, la Thuille et Barberaz, en fief noble dudit Antoine de Clermont ; les servis que lui doivent, à Arvey, les hoirs de Villred de Chaffardon, Léonette, fille de feu Pierre Grochet, et les hoirs de Marguerite d'Arvey, veuve de Jean Borse, de St-Jean-de Maurienne ; sa maison (n'est pas dite forte ; est peut-être une autre maison que celle dont il est question à l'article de Humbert ci-dessus), de Villeneuve, au mandement de Chambéry, avec les biens et droits en dérivant, qu'il a achetée de feu Humbert de Conflens, avec plusieurs autres biens à Bacin, relevant du Comte, qui furent, auparavant de Jean Chabod ; des maisons, à Chambéry ; le territoire, mandement et château de la Bâtie-en-Albanais, près Cusy, avec toute jurid. et tous droits de justice, qu'il tient ainsi que ses prédécesseurs « absque omere homagii » excepte l'hommage de Pierre de Byons ? qui appartient au Comte et est exigé par son châtelain de Montfalcon ; tout ce qu'il tient au mandement de Cusy « exceptis castro et fossatis Castri Bastite ; » tous droits de justice sur les habitants et délinquants, entre le Bourget et le château de la Bâtie. Pour toutes ces choses il ne doit l'hommage que pour 50 livrées de revenu annuel « absque honere alicuius alterius homagii. »

?

Nr Jacques de Clermont
achète, en 1241 (Chapperon, Chambéry au XIVe siècle), de Rolet de Lémenc, la maison dite de la Cité, à Chambéry.

?

Pierre de Clermont, chevr,
châtelain de Maurienne en mai 1307 (Arch. Savoiroux).
Un Messre Pierre de Clermont, jurisconsulte, docteur en droit, est témoin, avec Antoine de Clermont, au Bourget, à un échange, le 3 des ides d'août 1319 (Arch. Thuiset), entre le Cte de Savoie et Humbert de Conflens.

?

Messre Pierre de Clermont,
archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres, mort av. 1342. Jacques et Antoine ci-dessous étaient alors ses héritiers et probablement ses neveux ou petits-neveux. Est peut-être le même qui était chanoine de Sion, le 13 novembre 1341 (Arch. Savoiroux). C'est dans sa maison à Chambéry, dite de la Cité (Voir Jacques ci-dessus) que demeurait Antoine II, lors de l'aveu et dénombrement qu'il donna de ses fiefs le 19 août 1339 (Voir note 1).

Humbert.
Dans une reconnaissance pour la maison-forte de Villeneuve, du 17 déc. 1363, il est dit fils de feu Antoine (*Somm. des Fiefs*). Un acte du 11 décembre 1335 (Arch. Thuiset), est passé dans sa maison de Chambéry ; il était mort avant cette époque et probablement sans descendants, puisque Villeneuve était possédé, av. 1339, par Antoine II de Clermont, qui dit l'avoir acheté de feu Humbert de Conflens, suivant une copie assez mauvaise que je possède de l'acte cité à Antoine II.

Antelme,
évêque de Maurienne de 1335 à 1349, successeur d'Aymon de Miolans, son oncle. Il était auparavant prieur de Chamoux. Le 1er avril 1340 (Arch. de Cour), en son nom et au nom de son frère Antoine, il ratifie une vente. Exécuteur testamentaire d'Aymon, Cte de Savoie, 1343 ; témoin au contrat de mariage d'Amédée, Cte de Savoie, avec Jeanne de Bourgogne, en 1346 (Besson, fo 297), mort en 1349 (*Histoire du diocèse de Maurienne*, Billiet, etc.)

François,
substitué avec son frère Aymon au testament de leur frère Jacques, en 1348. Je n'ai pas d'autres indications sur sa vie.

Humbert, chevalier,
second substitué au testament de son frère Jacques, 1348, après Jean de Clermont, leur neveu. En sa qualité d'oncle paternel dudit Jean, il l'autorise à contracter mariage en 1357. Il reconnait, le 15 juin 1335 (*Sommaire des Fiefs*), tenir du prince la maison-forte de Villeneuve, et encore le 15 juin 1344 (*Ibid.*), où il se dit fils de feu Nr Antoine. Il avait succédé avec son frère Aymon, à Guigon de la Ravoire, leur aïeul maternel. Il mourut avant 1364 (époque où ledit Aymon lui avait succédé pour un fief qui ne peut être que celui de la Colliette), et fort probablement sans postérité.

Antoine III de Clermont, chevalier,
seigneur de la Bâtie-d'Albanais (1re branche des seigrs de ce nom), cessionnaire pour cette seigneurie avec château et dépendances de son père Antoine (II), il en fut investi par le Cte de Genevois, le 29 avril 1333, et reçut des reconnaissances en cette qualité, le 3 mars et 9 mai 1341 (Arch. Thuiset). Il était déjà mort lors du testament de son frère Jacques I, lequel substitue au 1er degré, après ses fils héritiers universels, Jean de Clermont, neveu du testateur et fils du susdit feu Antoine III. Il épousa Jacqueline, sœur d'Antelme, sire de Miolans. Elle, étant veuve, avec son dit frère Antelme, autorise son fils, Jean, dans des arrangements avec Aymar de Seyssel et dans son traité de mariage, 20 et 29 novembre 1357 (Protocoles Besson, Arch. Thuiset). — Il avait prêté hommage pour le fief de la Bâtie-d'Albanais, le 13 novembre 1329 et 30 juillet 1333 (*Somm. des Fiefs*). C'est la dernière mention à moi connue de son existence.

Jean I, seigr de la Bâtie-d'Albanais,
héritier universel de son père, 1357. Etant représenté par Mres Jacques et Humbert de Clermont, ses oncles paternels (patrui), et Mre Antelme de Miolans, son oncle maternel (avunculus), tous chevrs, il s'en remit au jugement du Cte de Savoie pour des différends entre lui et Aymar de Seyssel, fils de feu Humbert, seigr d'Aix, sous peine de 3 000 marcs d'argent à payer par le contrevenant. Par sentence du 20 novembre 1357 (Arch. Th.), le Comte prononce que Jean de Clermont, sauf les féautés dues aux comtes de Savoie et de Genevois, prêtera un hommage au seigr d'Aix, pour 30 livres viennoises d'or de revenu annuel que Seyssel assignera à Clermont à cause dudit hommage. Le 29 novembre suivant (*Ibid.*), autorisé par les susdits et Jacqueline de Miolans, sa mère, il règle cette affaire avec Seyssel, et le même jour, au château du Bourget, en présence du comte de Savoie, il passe traité de mariage avec Françoise, fille de feu Messre Girard de Grandmont, chevr, seigr de Montferrand et sœur de Hugues de Grandmont (2). Jean assure aux enfants mâles à naître de son mariage, « concedente domino, castrum suum de Bastita cum suis edificiis et fortaliciis » avec fiefs et féautés des nobles, omnim. jurid., et 100 livres de revenu à prendre dans ladite chatellenie de la Bâtie ; mort avant 1392.

V. Antoine V, de Clermont, chevr, seigr de la Bâtie-d'Albanais,
héritier universel de son père, reçoit, le 4 juin 1392 (Arch. Th.), l'hommage de certains de ses hommes de Saint-Offenge-Dessus, qui l'avaient déjà prêté à Jean de Clermont, son père (3). Le 3 novembre 1395 il reçoit (*Somm. des Fiefs*), investiture du susdit fief. Il a dû mourir peu d'années après et sans descendance, puisque la Bâtie-d'Albanais passe à Antoine IV, son oncle à la mode de Bretagne, vers 1401 ou 1402 (4).

Tableau I.

?

I. Antoine I de Clermont
épousa N. N., sœur d'Aymon de Miolans d'Urtières, évêque de Maurienne, lequel était oncle d'Antelme de Clermont, ci-dessous, son successeur à l'évêché (Angley, Billiet, Besson). Suivant quelques auteurs, Antoine serait fils d'un Humbert. Si un arbre généalogique avec tous les blasons peints, que je possède, était aussi exact qu'il est beau, au lieu d'Antoine I je mettrais un Humbert de Clermont, vivant en 1328, qui aurait fondé une chapelle dans l'église de Lémenc, et serait le père d'un Antoine qui serait Antoine I. — Mais si l'évêque Antelme était neveu d'Aymon de Miolans, nous connaissons ses frères et notamment un Antoine de Clermont, lequel, dans deux actes de 1337 et 1340, est dit fils de feu Antoine ; ce dernier est donc bien Antoine I, qui était mort avant 1363, époque où son fils Humbert reconnut pour Villeneuve, s'il faut croire le *feu* du *Sommaire des Fiefs*.

II. Antoine II de Clermont, chevr,
seigr de la Bâtie-d'Albanais (Guichenon l'appelle François), et de Saint-Pierre-de-Soucy, dont il est investi en 1327 (*S. des F.*). Il est dit fils d'Antoine dans un acte du 7 mars 1337 (Arch. de Cour), par lequel il passe une procuration à Hugon Valard, et dans un autre acte du 13 octobre 1340 (*Ibid.*). Mentionné avec l'évêque Antelme, son frère, dans l'acte ci-contre de 1340. Il fut arbitre entre le Cte de Savoie et le Dauphin, le 20 mars 1334 (Valbonnais, t. II, Doc. XVIII). Une note de cet auteur, fo 250, dit que cet Antoine, de la branche de la Bâtie en Albanais, fut père d'un fils nommé Antoine. Il cède le château et seigneurie de la Bâtie à son fils Antoine, avant le 29 avril 1333. Il eut deux femmes : 1o ou 2o (plus probabl. 1o) Isabelle N. N., dont le corps fut transporté dans un monument que son fils Jacques lui fit construire dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, comme celui-ci l'énonce dans son testament de 1348 ; 2o ou 1o N. N. (Aynarde, suivant de vieilles généalogies), fille de Guigon de la Ravoire, lequel était aïeul maternel d'Humbert et d'Aymon, inscrits ci-dessous. Le 19 août 1339 (Arch. Thuiset), il reconnait tenir en fief noble d'Aymon, Cte de Savoie, ses biens d'Arbin, de la Thuille, des Fléchets, ses maisons de Chambéry, ses biens de Bacin (Bassens), sa maison-forte de Villeneuve, son château de la Bâtie, avec jurid. omnim., etc., etc. *Voir* note 1, l'analyse de cet acte intéressant (1). Il ne mentionne pas Saint-Pierre-de-Soucy, jurid., biens et rentes qu'il avait acquis par échange fait avec Jean d'Aiguebelle, dont il fut investi le 17 mai 1327 (*Sommaire des Fiefs*). Suivant Lachenaye des Bois, il aurait testé le 23 septembre 1337, nommant Aynarde de la Ravoire, sa femme, tutrice de leurs enfants. Le 29 décembre 1336 (Arch. de Cour), il passe procuration à Guillaume Bon, pour exiger de Nr Aymar N. N. la dot promise par celui-ci à sa fille Catherine, femme de Jacques, fils du susdit Antoine.

Aymon, chevalier (5).
substitué par Jacques, son frère, 1348. Ayant succédé à son frère Humbert, il obtint, le 6 janvier 1364 (Arch. Th.) des patentes par lesquelles le Cte de Savoie, en considération de ses bons services et de ceux de ses prédécesseurs, augmente, sous le même hommage noble qu'il lui devait déjà, les droits de juridiction accordés en 1317, à Guigon de la Ravoire, aïeul maternel d'Aymon et de son dit frère Humbert. Je n'ai plus trouvé trace de son existence.

III. Jacques I (ou Jacquemet), chevalier,
seigneur de Saint-Pierre-de Soucy et de Sainte-Hélène-du-Lac. Le 7 janvier 1337 (Arch. de Cour), il prête hommage au Cte de Savoie pour la châtellenie et mandement d'Arbin (sic), acte où il est dit fils d'Antoine. Le 13 janvier 1342 (*Ibid.*), avec son neveu Amédée, fils d'Antoine (III), seigr de la Bâtie-d'Albanais, son frère, ils passent une procuration pour être procédé à la liquidation des biens délaissés par feu Messre Pierre de Clermont, archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres. Il acheta de Messre Guidon *de Probanis*, chevr, le m. m. emp. et omn. jurid., dans la paroisse de Sainte-Hélène-du-Lac. Le 9 novembre 1343 (Arch. Th.), il fait limiter cette seigneurie (*Voir aux Fiefs*) pour la séparer de celle des Molettes, appartenant au Cte de Savoie. Le 1er juin 1348 (Arch. Th.), le Cte de Savoie lui vend et inféode, en augmentation de son fief, le m. m. emp. omn. jurid. h. m. et b. hommes hommages, même des nobles, et tout ce que le Comte peut posséder dans les paroisses de Saint-Pierre-de-Soucy et Villardhéry, en suivant les limites de la sommité du Mont-de-Montmayeur, des chatellenies de Montmélian et de la Rochette et dans tout le mas de Venthenay, pour le prix de 1,000 florins d'or. Il teste le 24 décembre 1348 (*Ibid.*), veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry « in monumento quod feci fieri in choro, juxta magnum altare... pro corpore domine matris mee Ysaabelle transmutando, » nomme héritier universel son fils Antoine ; à son défaut le second fils qui pourrait naître de Dme Catherine, femme du testateur, et leurs mâles. En 1336 il était déjà marié à cette Catherine, fille de Nr Aymar N. N. Selon Guichenon, ce serait Catherine de Seyssel. Une Catherine, fille d'Aymar de Seyssel, seigr de la Bâtie, fut la femme de Martin de Mongelat, en faveur duquel elle testa le 23 août 1352. Rien n'indique l'identification ; vivait encore en 1357.

Amédée,
fils d'Antoine (III), neveu de Jacques (I), avec lequel il agit en 1342, doit être mort sans postérité avant 1357.

IV. Antoine IV, seigr de la Bâtie-d'Albanais.

Jean II, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy.

(Voir leur descendance et article aux tableaux suivants).

(2) Hisely, dans son *Histoire du comté de Gruyères* (t. 2, tableaux), inscrit Isabelle, fille de Pierre IV de Gruyères, qui épousa : 1o Ebal de Belmont ; 2o Girard de Grandmont, seigr de Montferrand, dont elle eut Geoffroy, Hugues et Marguerite. Il faut donc ajouter une autre fille : Françoise, qui épousa, en 1357, Jean de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais, et mourut jeune ; car Antoine fut sous la tutelle d'Isabelle de Gruyères, sa grand'mère, et Hugues de Grandmont, son oncle, lesquels font un échange avec André Belletruche, s. d. (Invent. Belletr., Arch. Morand). Le même inventaire, et toujours sans date, inscrit un lod passé par Geoffroy de Grandmont, au nom de ladite Isabelle de Gruyères, dame de Montferrand, tutrice dudit Antoine. Suivant Guichenon (*Br. et B.* Vo Montferrand), Hugues de Grandmont (ci-dessus) vendit Montferrand le 5 mars 1375, à Pierre de Gerbais, seigr de Châteauneuf ; et des Gerbais cette seigneurie passa aux seigrs de la Bâtie, du nom et armes de Clermont.

(3) Pour donner une idée de la manière dont se sont formés les noms de famille, même à une époque relativement récente, je cite l'exemple du père de ces hommes qui avait reconnu précédemment, et s'appelait *Bertholodus de Corona*. Les fils s'appellent Nicolet et François Bertalodi, fils et héritiers du susdit Bertolod de la Couronne.

(4) Il est possible qu'il y ait quelque confusion dans les actes attribués à Antoine IV et à Antoine V. Il ne doit point y en avoir pour leurs personnes. On remarquera que ce tableau est entièrement appuyé sur documents et construit d'après des indications formelles de parenté ; notamment pour Antoine IV, il est certainement fils de Jacques et Antoine V, fils de Jean. Et pourtant.....!

(5) Est peut-être le même qu'Aymar de Clermont qui fut investi, le 13 novembre 1329 (*Sommaire des Fiefs*), de la mestralie du fief de la Bâtie-d'Albanais. Lui ou un autre de ce nom reçut, le 26 juin 1338, en donation, le fief de Chanaz, sur le Rhône, que l'on trouve inféodé le 26 juin 1363 (*Sommaire des Fiefs*), à un Guillaume de Clermont.

III. Jacques I.
Voir son article au fo 79.

IV. Antoine IV de Clermont, chevalier, seigr de la Bâtie-d'Albanais après la mort d'Antoine V, son neveu à la mode de Bretagne, vers les toutes premières années du xve siècle. Ainsi que je le fais remarquer dans la note 4 (fo 79), il est possible que je fasse une fausse attribution de faits entre Antoine IV et Antoine V, contemporains, tous deux possesseurs du même fief; mais le premier, fils de Jacques et frère de Jean; le second, fils de Jean. Dans le testament de Jean II ci-contre (*Voir ce testt*, fo 82), celui-ci nomme Louis et Antoine (fils d'Antoine IV), ses neveux. Suivant une filiation imprimée fort anciennement pour le procès relatif aux fidéicommis de la famille (Arch. Th.) Antoine (IV) est frère de Jean (II). Le 5 mars 1381 (Somm. des *Fiefs*), il (ou Antoine V) passe reconnaissance pour le château de la Colliette. Le 12 juin 1401 (Arch. Th.), il vend la maison-forte de Villeneuve à Jacques Chabod, damoiseau. Le 2 mars 1401 (*Ibid.*), il reçoit l'hommage noble de Jean Gascon, damoiseau, pour les fiefs qu'il tient de lui au mandement de la Bâtie. Le 27 mai 1402, le Cte de Savoie lui vend un droit de rachat pour 1,800 flor. Le 27 juin 1415 (Somm. des *Fiefs*), il passe reconnaissance pour des biens à Montcel, Saint-Offenge, etc.; et encore le 3 décembre 1418 (Arch. Th.), pour la seigneurie de la Bâtie-d'Albanais. Il épousa Guigonne de Montmayeur. Suivant les procédures du fidéicommis, il testa en 1424 et était mort avant 1430.

Antoine VI, après son frère Louis, seigr de la Bâtie-d'Albanais, comme le prouve l'hommage qu'il prêta, en cette qualité, le 3 juillet 1447. Il teste, le 6 mars 1447 (Arch. Th.), en faveur de son frère Gabriel, lui substituant Jacques (II), fils de Jean (II), seigr de Saint-Pierre-de-Soucy; puis Nr et Pt Hugon de Comiers, seigr de *Seapis* son beau-fils, né du premier mariage de Dme Françoise de Saint-Pierre, femme du testateur avec laquelle il demeurait à Saint-Pierre-d'Allevard. Il veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs; mort sans postérité probablement avant 1456. Son frère Gabriel fut seul possesseur de la Bâtie-d'Albanais.

V. Louis (fils aîné), seigr de la Bâtie-d'Albanais, prête hommage en cette qualité au duc de Savoie, comme comte de Genevois, le 15 mars 1430 (Arch. Th.). Avec ses deux frères Antoine et Gabriel, ils transigent le 12 août 1430 (Arch. la Place), au sujet d'un pré au Verney, près Chambéry, vendu à Messre Jean Sauvage (Sirvagii), chevr, dr ès loix (dont ils sont cause-ayants), par Amédée Evrard; mais celui-ci n'en avait pas le droit, le pré appartenant à sa femme, Hugonette Rapier, qui l'avait vendu, le 23 décembre 1429, à Messre Pierre Verromeys, chevr, dr ès droits, qui transige à ce propos avec lesdits frères. Les 7 décembre 1433 et 1er février 1434 (Arch. Th.), ils reçoivent des reconnaissances comme cause ayants des Nes Sauvage, seigrs de Verel. Il épousa Renaude, fille de Jean de Montluel, et de Guigonne de Luyrieu. Il mourut sans postérité avant 1447.

Théoduline épousa, contr. dot. du 21 mai 1447 (dit dans une cession faite à leurs enfants, le 26 mars 1488, Arch. Th.) Nr et Pt Aymon de la Feugière ou de Feugères (de Feugeria), de Faverges, témoin au testament de 1449. On trouve aussi de la Fugère.

JACQUES, *FRANÇOIS*, *furent sous la tutelle de Francesquin de Clermont, leur oncle.*

Marie, à Nr François de Sauvage (Servagii ou Sirvagii), seigr de Verel. (*Voir* Sauvage) et l'article de Gabriel ci-contre.

VI. Jacques III, seigr de la Bâtie-d'Albanais, Montferrand, la Colliette, etc., né avant le 29 février 1461 (Arch. Th.), jour où sa mère et tutrice, pour subvenir aux besoins de ce fils et pour payer les frais de la sépulture de son feu mari et les legs de son testament, vend des biens à Montcel. Dès 1464, pupille d'Antelme de Miolans, son oncle. Celui-ci, en sa qualité, continua un procès commencé par Jacques I, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, chevr, soutenu après sa mort par Jeannette de Menthon, sa veuve, comme tutrice de Jacques II, son fils aîné, au sujet de l'hoirie de Gabriel de Clermont, seigr de la Bâtie, hoirie que ladite veuve prétendait appartenir à son fils et pupille à cause des substitutions apposées aux testaments des prédécesseurs desdits feus Jacques I et Gabriel. Miolans répondait que cette hoirie appartenait à Jacques III, son neveu et pupille comme seul héritier de Gabriel son feu père. (Il est nécessaire de dire ici que dans des filiations imprimées le nom de Jacques III n'est pas porté. Comme descendants de Gabriel on ne met que ses filles. Des apostilles manuscrites l'inscrivent en ajoutant que son part fut supposé (2). Ce n'est pas prouvé). Pourtant ledit Miolans transige, le 23 avril 1479 (Arch. Pelly), avec Antoine VII, agissant en son nom et au nom de ses frères (*Voir tableau III*), conseigr de Saint-Pierre-de-Soucy. Antoine promet de prendre pour femme Aynarde, fille dudit feu Gabriel de Clermont, et Miolans, pour tous les droits prétendus par lesdits frères, relâche audit Antoine le château et fort de Colliette, avec son mandement, territe jurid. o. m. et m. emp. moulins, cours d'eau, etc.; plus la maison de Chambéry (abornant l'eau de l'Albane passant par le « Macellum » de ladite ville) et tous les biens quelconques de l'hoirie Sauvage et généralement tous les biens que Gabriel possédait au delà du Pas-de-la-Cluze, des montagnes d'Aiguebellette, de l'Epine et du Mont-du-Chat, et c'est moyennant 10,000 florins, dont 4,000 sont constitués en dot à ladite Aynarde, etc. Cette transaction diminuait sa fortune patrimoniale, qu'il réduisit à bien peu de chose par des ventes successives, le 24 janvier 1499, de servis et rentes au mandement de la Bâtie, par la vente, en 1501 et 1517 de ce mandement avec son château et seigneurie (3), par la vente de Montferrand, en 1490 (4). Tous ces biens étaient pourtant en fidéicommis entre ses mains. Il épousa, avant le 19 juillet 1493, Péronne, fille de Nr Jean de Cognin de Bacin (Bassens), avec laquelle il vivait encore le 27 septembre 1494 (Arch. Morand). Le 14 août 1503 (*Ibid.*) elle vendit des biens dont le prix était payable à Claude de Clermont, seigr de Sainte-Hélène-du-Lac (fo 83). Il vivait encore en 1547 et ne laissa point d'enfants légitimes.

(Fragment extrait de l'*Histoire de Grésy-sur-Aix*, par le Cte de Loche, fo 211).

Jean, fils naturel de Jacques de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais, épousa, contrat dotal du 19 juin 1515, Jeanne Pignier; 2o Louise, fille de Jacques de la Palud.

Louise, à Aimé de Villeneuve, 1515.

Philippe.

Louis épousa Philiberte de la Beyvière, laquelle épousa en secondes noces Claude Robert, de Châtillon.

Claude-Albert, condamné à mort pour avoir assassiné sa belle-mère.

Claudine.

Tableau II.

Jean II, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy.
Voir son ascendance au tableau I. et sa descendance aux suivants.

Etnarde, Isabelle, Guigonne, substituées au second fils ou posthume, au testament de leur père, 1348.

Etnarde. Suivant une note sans marque d'origine de mes archives, elle, fille de Jacques de Clermont, chevr, seigr de Sainte-Hélène, ép. Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie.

Isabelle. Elle aurait, suivant une vieille filiation, épousé Jean de la Balme (1).

Guigonne. On trouve une Guigonne (fille du seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, femme de Girard d'Estrès, laquelle teste, le 4 octob. 1371 (Guich., Gen. Estrès, *Br. et Bug.*).

(1) La même filiation, qui fourmille d'erreurs, donne un frère à Jean II et Antoine IV, savoir : Louis, qui aurait épousé Emeraude de l'Aye. Guich. (fo 441) marque un Pierre de Clermont, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, négociateur du traité 1357, entre le comte de Savoie et l'archevêque de Tarentaise. Si ce n'est pas une erreur de nom, il faudrait le mettre à ce degré.

Jeannette épousa Amédée de Quinson (Baux, *Nob. de l'Ain*, fo 276).

V. Gabriel, seigr de la Bâtie en Albanais, Verel, Montferrand, la Colliette, etc., héritier universel de ses deux frères. Le 26 janvier 1447 (inféod., Arch. Th.), il reconnaît tenir le fief de Grésy. Le 16 janvier 1448 (avec Antoine, son frère), il reconnaît tenir en fief noble du duc de Savoie, une rente féodale à cause du château de Verel, rière le mandement de Montbel, leur appartenant par la mort de Claude, fils de feu Nr François de Sauvage, seigr de Verel, fils (ledit Claude), de Marie de Clermont, leur sœur. Il reçoit les reconnaissances de ses hommes de Saint-Ours, le 29 avril 1456 et 19 février 1459 (Arch. Th.). J'ai encore plusieurs actes de lui, du 15 décembre 1442, 12 décembre 1455, 15 janvier 1456, 19 mai 1458, 29 août 1459. Il épousa : 1o Françoise de Chatonay, morte sans enfants; 2o Aymée ou Amédée de Miolans. Il teste, le 30 avril 1459 (Arch. Th.), cassant tous autres testaments, notamment celui du 27 septembre 1457. Veut être enterré dans l'église de Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs; parle de ses biens au pays de Vaud, provenus de sa première femme; fait des legs à la chapelle de Ste-Croix, fondée par ses aïeux dans l'église de Lémenc de Chambéry; au nouvel hôpital fondé près de l'église de Saint-François dudit lieu, à toutes les églises avoisinant ses seigneuries; à Montferrand, Grésy, Saint-Offenge-Dessus et Saint-Offenge-Dessous (Sancte Euphemie superioris... inferioris), Saint-Ours, Montcel; dote et fonde une chapelle suivant le vocable de Sainte-Catherine, dans cette dernière église; lègue à Amédée de Miolans, sa femme, l'usufruit du château et seigneurie de Verel, etc.; legs à tous ses hommes taillables; nomme héritiers universels les deux premiers mâles à naître de ladite Aymée et partage entre eux ses fiefs et seigneuries. D'autres fils, s'il en a, seront d'église; substitue au premier degré Jacques (II) de Clermont, son consanguin, seigr de St-Pierre-de-Soucy et de Ste-Hélène-du-Lac, avec ses mâles, etc., puis Jacques, seigr de Grolée, puis Amédée de Grolée, puis Antoine (*sic* pour Antelme probablement) de Miolans, tous à la charge de porter le nom et les armes du testateur; puis les deux fils bâtards du testateur et leurs mâles légitimes; nomme tuteur de ses fils (à naître) Antelme, seigr de Miolans et d'Anjou, et Amédée de Miolans, sa femme, qui était fille de Jacques, seigr dudit lieu, et sœur du maréchal de Savoie. Elle était déjà veuve en 1460.

Francesquin, légataire de son frère naturel Antoine, 1449, pour une rente à percevoir sur l'hoirie des Sauvage. En 1488, son neveu Jacques était son cause ayant ou héritier; est donc, selon toute apparence, mort sans postérité.

Aynarde, Antoinette Guigonne. Le testateur laisse à chacune d'elles 3,000 florins d'or; s'il meurt sans mâles, ne laissant que lesdites deux filles (suivant d'autres Antoinette et Guigonne feraient deux filles), suivant les arbres imprimés elles sont trois; à chacune 4,000 flor. d'or.

Aynarde. 2e substituée aux Clermont de St-Pierre-de-Soucy, à la charge, par ses enfants, de porter le nom et les armes de Clermont; fiancée à Antoine (VII) de Clermont, fils de Jacques II (fo 82), le 23 avril 1479.

Antoinette Guigonne. Substituée (il n'y a plus ici que Guigonne) après sa sœur Aynarde aux mêmes conditions de nom et d'armes. Suivant quelques généalogies elle aurait épousé Jean III. Il ne m'en résulte pas.

Ne Amédée, bâtard. Son père lui lègue 400 florins. Si le testateur meurt sans mâles légitimes, il lui laisse tous les biens du pays de Vaud. Substitué après les Miolans.

Ne Louis, bâtard. Son père lui laisse 400 florins et les biens de Bresse (provenus au testateur de Louis de Clermont), s'il meurt sans mâles. Substitué avec son frère Amédée, après Miolans.

Je ne leur connais pas de postérité.

(2) Il n'est pas possible à un homme impartial de prendre comme authentique une articulation aussi grave sur une simple indication de procédure, d'autant plus que les pièces de ce procès, assoupi par la transaction 1479, n'existent plus apparemment. Pourtant il est bien singulier de voir Antelme de Miolans céder une partie importante de la fortune de son pupille, qu'il dit seul héritier de son père, à des collatéraux qui n'invoquaient que des fidéicommis antérieurs au père du pupille, fidéicommis qui ne pouvaient s'ouvrir dans leur personne, tant que ce pupille était en existence.

(3) Le 2 juin 1501 (Arch. Th.), il vendit à René, bâtard de Savoie, comte de Villars, le château, mandement de la Bâtie-d'Albanais, avec hommes, hommages, rentes, fiefs, jurid. omn. h. m. et b. et tous autres biens quelconques dudit mandement (déjà aliénés sous grâce de rachat). Péronne de Cognin, sa femme, loue et approuve. Il se réservait l'usufruit, sa vie durant, et en correspectif du prix de la vente 10,000 florins d'or, reçu par le vendeur, il devait donner 200 florins annuels audit comte de Villars. Mais par sentence de conseil ducal du 27 novembre 1515, fut condamné à relâcher à René de Savoie la possession de ladite seigneurie, dans le délai de 15 jours, porté plus tard à 3 mois; finalement par ordonnance du 8 janvier 1517, à la fin dudit mois. Jacques disant vouloir renoncer aux subterfuges conseillés par des personnes qu'il veut passer sous silence, prie, le 22 janvier 1517 (Arch. Th.), le comte de Villars de lui rendre son amitié et de prendre réelle possession. Le 24 janvier suivant (*Ibid.*) « in domo fortalicii seu castri de Bastita, » ledit Jacques remet la possession libre et entière dudit château et seigneurie au comte de Villars, en le suppliant de lui accorder 15 jours « in quibus possit dictum castrum vacuare suis mobilibus et supelectili » et René en prend possession.

(4) Il vendit Montferrand, le 8 mai 1490, à Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, suivant Guichenon. Cet auteur (*Br. et Bug.*, *Fiefs*) donne un aperçu historique de cette seigneurie. Hugues de Grandmont la vendit, en 1375, à Pierre de Gerbais, et de Gerbais Montferrand passa aux Clermont. Nous avons vu à l'article de Jean I (fo 78, et dans la note 2, fo 79), qu'il épousa Françoise de Grandmont (ou Grammont), sœur du susdit Hugues. Ne serait-on pas fondé de croire que c'est par ce mariage que Montferrand passa directement aux Clermont? On ignore, et Guichenon ne dit pas comment ce fief passa ensuite des Gerbais aux Clermont. Une indication malheureusement confuse et sans date, de l'inventaire Belletruche (Arch. Morand), ne donne pas de lueur sur cette question. Il inscrit une quittance passée par le seigneur de Clermont (pas de nom de baptême), aux Nes Belletruche, comme fidéjusseurs de 3,000 florins pour le restant de la dot de Ne Jeannette, fille de Pierre de Gerbais et femme dudit Aymar (*sic*) ou Aymon. Au lieu de Pierre de Gerbais, il faudrait peut-être Pierre de Rivoire, seigneur de Gerbais. Jusqu'à de nouvelles découvertes il faut malheureusement accepter la version de Guichenon. Le même inventaire, et toujours sans date, inscrit un échange entre Antoine de Clermont et André Belletruche, déjà cité dans la note plus haut mentionnée.

Tableau III.

IV. Jean II de Clermont, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy et de Sainte-Hélène-du-Lac, chevr.
Voir son ascendance aux tableaux I et II.

Il n'est pas nommé au testament de son père, parce qu'il n'était pas encore né. C'est le second fils que prévoit Jacques I, son père, dans son testament de 1348. Les termes du testament de Jean II (1417), par lesquels il substitue à ses fils, ses chers neveux Louis et Antoine (fils d'Antoine IV. *Voir* Tableau II), et l'enquête de 1494 (Arch. Th.), ne laissent point de doute que Jean II fut fils de Jacques I et frère d'Antoine IV. Il épousa : 1° Contr. dot. du 18 avril 1385, Marguerite de Montgelat, veuve de Jean de la Rochette, chevalier. Elle testa le 20 février 1405, léguant à son mari les droits de la Mestralie de Coyse et de la garde de Chamousset, plus tous ses meubles, et nommant héritière universelle Jeanne de la Rochette, sa fille, du premier lit, femme d'Antoine de Seyssel, seigr d'Aix (Le tout est prouvé pour un Jean de Clermont, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, par une transaction de l'an 1410, entre Clermont et Seyssel. Arch. Thuyset); 2° Suivant Guichenon, il épousa Catherine, fille de Jean Mareschal, chevr, seigr de Combefort et de Saint-Michel, le 22 janvier 1411, mère des fils ci-dessous (*Br. et Bug.*, f° 241).

Il teste le 28 juillet 1417 (Arch. Th.). Veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs, où il veut que l'on fasse l'offrande de ses chevaux et de ses armes « sicut decet » suivant les ordres que donnera son cher neveu Antoine de Clermont, chevr. Legs à Catherine Mareschal, sa femme, qu'il nomme tutrice de ses enfants. Si elle se remarie il nomme tutrice Ne Dlle Catherine de Theyre (ce doit être Thomas), veuve de Ne Jacques (erreur probable : ce doit être Jean) Mareschal, mère de la femme du testateur, qui teste, dans sa maison de Chambéry, lieu dit « in viridario prope civitatem, » dans la grande salle de ladite maison. C'est de Catherine qu'est né Jacques ci-dessous.

V. Jacques II, seigr dudit lieu et de Grésy en Albanais, chevr,
fils aîné, cohéritier universel pour le château de Saint-Pierre-de-Soucy, avec toute jurid., hommes, hommages et toutes dépendances audit mandement, dans la « valle pilosa, » et aux mandements du Mont-de-l'Heuille (Montis Acus) et de Coyse, avec la moitié des maisons, rentes, etc., etc., dans la ville de Chambéry, notamment la maison dite de l'Ange, près de la maison de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus la maison avec tour et vignes, à Cruet, lieu dit « in vinea de Claromonte, » plus les biens des mandements de Miolans et d'Aiguebelle, etc. Il était châtelain de Chambéry en 1446. Le 5 mai 1449 (Inventr d'inféod., Arch. Th.), le duc de Savoie lui inféode, moyennant 7,550 florins de petit poids, le château, fief et jurid. de Grésy en Genevois. Le 12 mai suivant (*Ibid.*), Jacques accorde au duc droit de rachat dudit fief pendant vingt ans. (L'acte publié par le comte de Loche, Doc. 25, *Hist. de Grésy*, dit que le rachat était perpétuel). Il reconnaît pour Saint-Pierre-de-Soucy et Sainte-Hélène-du-Lac, et en est investi 18 mars 1428, 9 févr. 1441, 3 juill. 1447. Il teste, le 16 juin 1466 (Arch. Th.), à Avignon, au collège de Saint-Nicolas (il a dû faire un autre testament à Viterbe. (Voir plus loin). S'il ne meurt pas plus loin que « quatuor dietas » de Chambéry, il veut que son corps, recouvert d'un drap noir avec une croix rouge, soit porté à Chambéry et enseveli dans l'église des Frères Mineurs, au tombeau de ses prédécesseurs, autrement au plus prochain couvent des Frères Mineurs de l'Observance. Il veut que les chevaux de ses serviteurs, avec l'argent nécessaire, leur soient laissés pour qu'ils puissent retourner au château de Grésy en Albanais, où sont Dme Jeannette de Menthon (et non Monthoux, comme l'a la Chapperon (f° 151, *Chamb. au XIVe siècle*), lorsqu'il dit que cette Dame vendit, en 1470, à Yolande, Dme de Savoie, l'emplacement où cette princesse fonda le monastère de Sainte-Claire), sa femme et les fils du testateur. Lègue 50 florins au couvent des Frères Mineurs de l'Observance « noviter constituto in mandamento Asperimontis loco dicto in nostra domina de Myano. » Legs à sa chapelle de la Sainte-Croix qu'il a fondée dans l'église de Lémenc. Mentionne Dame Catherine, sa mère, et les legs qu'elle fit à l'église de Saint-Pierre-de-Soucy. Lègue à Jeannette de Menthon, sa femme, le droit de demeurer dans celle des trois maisons du testateur, à Chambéry, qui mieux lui conviendra, etc., etc. (1). Aux enquêtes de 1494 (Arch. Th.), des témoins assermentés déclarent que Jacques de Clermont mourut à Viterbe « citra Romam, » et qu'ils ont vu son tombeau dans l'église des Frères Mineurs de cette ville. Il était allé à Rome « pro litigio quod habebat ibi de Castro Bastite in Albanesio. » Un témoin jure qu'il a vu son testament fait à Viterbe. Un autre avoir vu ledit Jacques, à Rome, avec son fils Jacques.

Humbert,
cohéritier universel de son père qui lui laissa le château, baronnie, jurid., hommages nobles et non nobles de Sainte-Hélène-du-Lac, avec tous les biens des mandements de Miolans, Aiguebelle et les paroisses des Déserts, Saint Jean-d'Arvey, etc., plus la moitié des maisons de Chambéry. Les hommages nobles desdites paroisses des Déserts, St-Jean-d'Arvey, la Thuille, Fenestraux, etc., appartiendront à Jacques, fils aîné, mort sans postérité av. 1466. Son frère lui succéda.

Marie,
pas mariée 1466. Son père lui lègue 1,500 flor., épousa, 22 sept. 1435 (Guich., *Br. et Bug.*), Guy de Rougemont, seigr des Verneaux. Ses enfants substitués 1417, et à ceux de ses neveux 1466, à la charge de porter le nom et les armes de Clermont. Elle était alors déjà veuve.

Jean,
fils nourri du testatr (1417), sera fourni de trois chevaux, d'armures et de tout le nécessaire « in « armis seu « officio armorum bene et condecenter. » Son sort m'est inconnu.

Messre Edouard de Clermont, chevr,
mort avant 1428. Je suis loin d'affirmer qu'il appartienne à la branche des seigneurs de Saint-Pierre-de-Soucy ou de la Bâtie-d'Albanais. Je le trouve mentionné dans les actes ci-dessous, sans autre indication.

Ne Jean de Clermont, damoiseau,
légataire de Bonne de Seyssel, veuve de Galois de Viry, 1412 (Arch. Th.), fils naturel. Le 5 avril 1413 (Arch. Th.). Antoine de Seyssel, seigr d'Aix, lui alberge et inféode une maison avec ses places, fonds et dépendances « in villa de Aquis super balneo tinarum » du direct domaine des hoirs de Jean de Mouxy damoiseau alias *Juir*? plus des prés « ante maladeriam de Aquis in territorio de Marlio » aboutissant la route d'Aix à Chambéry, et la fontaine de ladite Maladière. Par autre acte du même jour le même vend au même une autre maison à Aix, près de la porte dite de St-Hippolyte. Le 9 août 1414 (*Ibid.*), il achète des prés à Marlioz, de Jean du Molard, damoiseau. Le 9 juillet 1426 (*Ibid.*), avec Catherine, sa femme, il achète des biens au Châtelard, près d'Aix. Le 29 nov. 1428 (*Ibid.*), où il se dit fils de feu Messre Ed. de Clermont, chevr), une rente audit lieu. Le 29 mars, même année (*Ibid.*), avec sadite femme, il achète des biens à Mery, Drumettaz, Viviers, etc. Il teste, le 30 octobre 1428 (*Ibid.*), où il se dit fils naturel du susdit. Confirme une donation qu'il a faite avec sa femme, à l'hôpital de la ville d'Aix, de 80 florins et de deux lits garnis. Legs aux couvents de Romain-Moûtiers et des Frères Prêcheurs de Chambéry. A Jean Challamel, son frère utérin, tous ses biens de Marlioz et d'Aix, au-delà de la fontaine des Trois-Pierres. Legs à sa femme. Nomme héritier universel Ne Jacques de Mouxy. Catherine, fille de feu Guillaume Cugniet, de Bordeaux, sa femme, teste, le 24 septembre 1430 (*Ibid.*), en faveur de Ne Jacques de Mouxy. Lui teste, une deuxième fois, le 13 janvier 1446 (*Ibid.*). Veut être enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame-d'Aix, devant l'autel de saint Antoine. Il veut que l'on porte à sa sépulture « vera crux de Aquis. » Si le prieur d'Aix ne veut pas le laisser enterrer audit lieu, il choisit sa sépulture dans la chapelle de Ne Jacques de Mouxy, jadis fondée dans le clocher de Saint-Hippolyte, près d'Aix. Nomme héritier universel Ne Jean de Mouxy, son filleul, fils du susdit feu Ne Jacques de Mouxy. Dans ce testament il se dit fils de feu Messre Ed. de Clermont, chevalier.

Antoine VII (second fils),
seigr de la Colliette, cohéritier universel de son père qui lui laissa le château et seigneurie de Grésy en Albanais, diocèse de Genève, avec jurid., rentes et dépendances quelconques, plus la maison avec le signe de l'Ange, à Chambéry, près de la maison de Saint-Jean-de-Jérusalem, avec jardins et la petite maison attigue. Si le château et seigneurie de Grésy étaient rachetés par le comte de Genevois, dans le délai de rachat accordé par le testateur au duc de Savoie, père dudit Comte « et a quo dicitur ipsum dominum comitem causam habere » (Il paraît donc que le rachat n'était pas perpétuel (*Voir* Jacques II). Antoine aura la part laissée à son frère Claude. Il épousa Aynarde de Clermont, fille de Gabriel, seigneur de la Bâtie (Tableau II). En vertu d'une transaction du 23 avril 1479 (*Ibid.*) par laquelle il s'engageait à épouser sa cousine, il lui fut relâché le « Castrum et fortalicium » de la Colliette avec biens, moulins, etc. Il mourut sans postérité. Enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, probabl. avant 1485.

VI. Jacques III, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy
(fils aîné), cohéritier universel de son père, qui lui laisse le château, seigneurie et biens de Saint-Pierre-de-Soucy, dans ladite paroisse et dans les paroisses de Villardhéry, Puits-Gautier, Hauteville, Coise, Betonet, Villardléger, la Table, Moûtiers de la Trinité, Villardsallet, la Rochette, Saint-Laurent-de-Cruet, Saint-Jean-de-la-Porte, Planaise, Saint-Pierre-d'Albigny, etc., plus la tour et maison-basse attigue avec ses biens et dépendances dite « de Civitate » dans la ville de Chambéry, jouxte l'église et cimetière de Saint-Antoine. Il est mort « quando fuit Rome eundo ad perquirendum do- « minum Jacobum eius patrem... ad prosequendum « processum quem habebat ad causam hereditatis « quondam Gabrielis de Claromonte domini Bastite « in Albanesio. » Il était absent depuis seize ou dix-sept ans (en 1494), sans donner de nouvelles. La voix publique rapporte qu'il y est mort. (Enquête 1494, Arch. Th.). Il ne laissa pas de postérité et mourut en 1485.

Marguerite.
Son père lui laisse 3,000 florins et son trossel (1466). Elle épousa Antoine de Clermont, chevalier, seigneur de Crolard (ou Crolles), en Dauphiné. Elle teste, veuve, dans son château de Longpra, près Saint-Geoire, en Dauphiné, le 9 janvier 1518 (Arch. Th.), en faveur de Claude de Clermont, son frère, lui substituant Laurent de Clermont, fils dudit Claude.

Jean III, chevalier (4me fils),
était destiné par son père à l'état ecclésiastique ; mais après la mort de son frère aîné il rentra dans le monde, comme le prévoyait son père qui le substituait à ses frères, s'il n'était pas encore lié par les Ordres. Avant le 24 décembre 1485 (Arch. Th.), il était déjà seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy et de Sainte-Hélène-du-Lac, qu'il avait déjà reconnu avec Claude, son frère, le 3 mai 1485 (*Somm. des fiefs*). Légataire de sa sœur Marguerite (1518) pour 200 écus d'or qu'il lui devait encore pour sa dot. Par transaction du 24 décembre 1485 (Arch. Th.), avec son frère Claude, il s'assura le château, jurid. et seigneurie de Saint-Pierre-de-Soucy, dont les possessions s'étendaient comme il est dit à l'article de Jacques III, son frère, auquel Jean III succéda. Il reconnut encore pour ladite seigneurie le 3 septembre 1532 (*Ib.*). Vers 1474 ce château et son mandement étaient sous séquestre ducal (on ne sait trop pourquoi, car la mort de Jacques III ne l'expliquait pas). Yolande, Dme de Savoie, inféoda une partie de la juridiction (soit pour Saint-Jean-Puits-Gautier, ou le mas de Ventheney) à Jean de Montchabod. Jean III plaida 1489, 1494, contre Montchabod, ladite juridiction ayant toujours appartenu à ses prédécesseurs. Ce qui motiva les précieuses enquêtes de 1494 (Arch. Th.), plus haut mentionnées. Par sentence du Conseil Ducal du 11 avril 1500 (*Ibid.*), il est inhibé à Montchabod de s'immiscer dans ladite juridiction. Il épousa, le 25 juin 1486 (Guich., *Br. et Bug.*, Gén. Luyrieu), Renaude, fille de Guillaume, seigr de Luyrieu. Commène (Mss Arch. Th.) lui donne pour seconde femme Marie, fille d'Anthelme de Miolans, ce qui ne s'accorde pas avec la généalogie de cette maison. Suivant une vieille filiation (Arch. Rubaud), il aurait épousé Guigonne de Clermont, ce dont il ne me résulte point.

Voir sa descendance au Tableau IV suivant.

Claude (3me fils),
seigr de Sainte-Hélène-du-Lac, cohéritier universel de son père et de plusieurs autres biens à Chambéry (notamment la maison de la Cité aboutissant l'église de Saint-Antoine) et environs. Il épousa Philippine de Beaumont, veuve d'Humbert de la Tour, seigr de Vinay. Elle teste, veuve, le 28 septembre 1528 (Arch. Th.), au château de Sainte-Hélène. Legs à Germaine et Hélène de la Tour et à Claudine de Clermont, ses filles. Nomme héritier universel Laurent de Clermont, son fils et les siens par fidéicommis. Claude (et les siens) avait hérité de sa sœur Marguerite. Il eut Sainte-Hélène-du-Lac en vertu de transaction de 1485, avec son frère Jean. Le reste de l'hoirie paternelle, notamment le château de la Colliette, restant indivis entre eux.

CLAUDE DE CLERMONT, en Dauphiné, mort avant le testament de sa mère, qui veut être enterrée en son tombeau, dans la chapelle de Sainte-Catherine, fondée dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Geoire, en Dauphiné.

Claudine,
légataire de sa tante, 1518, et de sa mère, 1528, puis Dame de Ste-Hélène-du-Lac, qui passa à Philippe de Maubec, chevr, son mari. Elle teste, le 14 juin 1555 (Arch. Th.), en faveur des Maubec.

VII. Laurent de Clermont, seigr de Sainte-Hélène-du-Lac.
Il épousa Louise de Sassenage, veuve de Jean de Caynes, seigr de Riband. Il avait vendu des biens à Jean Mareschal, seigr de Combefort, sous grâce de rachat, qu'il avait obtenus sur les biens vendus audit seigr de Combefort, par le père de Laurent. Il vendit à Philippe de Maubec et à Claudine de Clermont, mariés, sous grâce de rachat, la moitié de la jurid. de Sainte-Hélène, indivise pour l'autre moitié, avec ladite Claudine, sa sœur, par acte du 4 décembre 1538. Le 8 avril 1530 (Arch. Th.), il vendit, à Jean III de Clermont, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, soit à son fils Odon, seigr de Mont-Saint-Jean, la prévalence et les droits de rachat ci-dessus ; mort sans postérité.

Jean.
Sa tante Marguerite lui lègue 100 florins et son entretien et demeure dans son château de Longpra.

(1) Il nomme exécuteur testamentaire vénérable et religieux messire Fr. Guigon de la Ravoire, précepteur (commandeur) de la Maison de Saint-Antoine, de Chambéry, son cher neveu.

VI. Jean II de Clermont, seig^r de Saint-Pierre-de-Soucy.
Voir son article et son ascendance au Tableau III.

? ? ?

Philippe (1)
qui, suivant quelques généalogistes, fut gouverneur pour l'Empereur à ...... où on voyait son tombeau. Il m'est absolument inconnu.

VII. Odon de Clermont, seig^r de Mont-Saint-Jean.
C'est le premier de sa race que je trouve qualifié de ce titre, le seul qu'il porta, car il mourut avant son père. Il épousa, contrat dotal du 23 avril 1512 (Arch. Th.), Françoise, fille de Louis, seig^r de Dérée, président du Genevois, lequel, dans son testament du 28 août 1527 (Arch. Th.), lui fait un legs et substitue ses enfants à condition, le cas se vérifiant, de porter le nom et les armes de Dérée. Il mourut avant 1539. A cette date ses enfants étaient sous l'administration de Jean de Menthon, seig^r de Rochefort, et d'Antoine de Villette, seig^r de la Cour.

Louise,
légataire au testament de son frère, 1566, femme du seig^r de Marthod.

Catherine,
nommée aux testaments de 1527 et 1566, femme du seig^r de Mochet.

VIII. François-Balthazard de Clermont-Mont-Saint-Jean,
seig^r dudit lieu, dit de Dérée, seig^r de Saint-Pierre-de-Soucy, de la Bâtie-d'Albanais, etc., coseig^r de la val des Clets (2). Le 2 mai 1545 il vendit à N^e Jean-François de Lambert la quatrième partie lui appartenant du château de la Colliette, avec biens ruraux et la jurid. omnim. hommes, hommages, censes, servis, etc., moyennant 600 écus d'or. Il épousa Louise, fille de Jacques, comte de Montmayeur. Il teste, le 13 février 1566 (Arch. Th.). Elle, veuve, le 15 avril 1582 (*Ibid.*).

Jeanne-Claudine
n'est pas nommée au testament de sa mère. Elle épousa, contrat dotal du .... novembre 1571 (Arch. la Serraz), Jean-Claude de Duyn, baron de la Valdisère, qui reconnaît, le 28 décembre suivant (*Ibid.*), avoir reçu de François-Balthazard, dit de Dérée, son beau-père, 400 écus d'or légués à Jeanne-Claudine, femme à présent dudit seig^r de Duyn, par Philippe-Joseph de Montmayeur.

IX. Jean-Alexandre de Clermont-Mont-Saint-Jean,
seig^r et coseig^r desdits lieux, héritier universel de ses père et mère. Il épousa, contrat dotal du 26 au 27 (Procéd. et Invent. Arch. Thuiset) juillet 1573, Françoise de Seyssel, Dame de Saint-Cassin. Guichenon (*Br. et Bug.*, Généal. Bachod) inscrit l'alliance de Claudine de Bachod avec le seig^r de Saint-Pierre, de la maison de Clermont-Mont-Saint-Jean, en Savoie. Est-ce une deuxième alliance de Jean-Alexandre ? ? — Pour pourvoir à l'équipement de son fils aîné Jean Claude (qui, du vivant de son père, portait le titre de seigneur de Mont-Saint-Jean), il vend, le 4 décembre 1597 (Arch. Th.), des dîmes à lui dues, au village de la Chapi, paroisse de Vimines, dont il vendit encore la prévalence le 8 déc. 1606 (*Ibid.*).

?

D^lle Barbe de Clermont
mentionnée dans des procédures de l'an 1623 (Arch. Th.), sans marque de parenté.

Claude (second fils),
seig^r de Villarcia. Il testa, le 25 août 1628 (Procéd. Arch. Th.), en faveur de son frère Jean-Pierre ou Peron, auquel passèrent ainsi tous ses biens et ceux dont il avait hérité en vertu du testament de N^e Annibal de Caynes, seig^r de Riband, mort sans postérité avant le 16 novembre 1628.

X. Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean,
seigneur de Mont-Saint-Jean, du vivant de son père, puis de Saint-Pierre-de-Soucy, etc., des Terreaux et de Mécoras, etc. Il épousa : 1° Anne de Montfalcon, D^me des Terreaux, Mécoras, Martignat et Matafelon, fille de Jean, seig^r de Montfalcon, et d'Adriane de Bruel, veuve d'Anne, baron de Chauvirey. Elle teste, le 7 février 1613 (Arch. Th.), léguant 800 écus d'or à Jacqueline, sa fille du premier lit, femme de Louis de Seyssel, seig^r du Châtelard, et nommant héritier universel son fils du second lit, qu'elle nomme François de Montfalcon de Clermont. — 2° Il épousa Jeanne-Péronne de Regard, fille de Galois, seigneur de Vars et Morgenex.

Anne-Françoise, Françoise.
Leur mère, (1613), leur laisse à chacune 800 écus et leur trousseau.

XI. François de Clermont-Montfalcon-Mont-Saint-Jean,
baron de Mont-Saint-Jean, la Bâtie-d'Albanais, Flaxieu, seig^r ou coseig^r desdits lieux et de la Bâtie-Dardel, etc., lieutenant général de la cavalerie de Savoie, conseiller d'Etat de S. A., chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, etc., etc.; il épousa, contrat dotal du 14 septembre 1625 (Arch. Th.), Anne-Marie-Péronne, Dame de Sacconay, fille de Claude-François, seigneur dudit lieu, d'une partie des biens duquel il hérita. Il teste, le 8 avril 1680 (Arch. Th.), (ouvert le 8 déc. 1682, Arch. du Sén. de Savoie), révoquant un testament précédent, fait conjointement avec sa femme, le 22 mai 1667 (Arch. Th.). Il avait été héritier universel de sa mère qui lui avait laissé son nom, délaissé par les successeurs de François.
Voir sa descendance au Tableau suivant.

Tableau IV.

Jeanne,
à Guillaume de Tavel, seig^r des Granges en Vallais.
François-Balthazard ci-dessous vend des biens, le 2 mai 1545 (Arch. Th.), pour en affecter le prix au restant de la dot à payer aux filles de sa feue tante.

(1) Une filiation existant aux archives Rubaud, inscrit à cette époque le mariage de Claude de Clermont, seig^r de la Valdisère, part du Dauphiné, avec Claudine, fille de Jean de Monthel, seig^r de Yerel et Dullin, laquelle teste le 26 février 1528, nommant héritières universelles Sébastienne et Claudine, filles de Philibert de Clermont, fils de la testatrice. C'est à tort que l'on attribue tout ceci aux Clermont de Savoie. Il faut le rapporter aux Clermont de Dauphiné, seig^rs de Vaulserre et d'Hautefort.
Ce Philibert fait peut-être double emploi avec le Philippe marqué avec des points d'interrogation (P 84), que je ne crois pas être de cette famille.

Jeanne
épousa, contrat dotal du 20 (*alias* 23) février 1539 (Arch. la Serraz), Jean de Mestral, seig^r d'Arufans. Elle teste, le 26 octobre 1571, en faveur de son fils, lui défendant de molester les Clermont pour le paiement de sa dot.

(2) Le 30 janvier 1540 (Arch. Thoreus), en exécution d'arrêts à lui favorables, il fait subhaster et se fait mettre en possession des biens, rentes, servis, terre, fiefs, seigneurie, juridiction, droits seigneuriaux, etc., en la val des Clets. Et c'est au préjudice de Bonaventure de Chevron-Villette. Tous ces biens provenaient des Dérée qui les avaient achetés des seigneurs des Clets. Voir les Clets, IIIe Tableau.

Jeanne Romaine,
légataire de sa mère (1582) pour 600 écus d'or. Elle épousa, par contrat dotal du 17 janvier 1574 (Arch. Th.), Jean de Caynes, seig^r de Riband.

Jean-Pierre ou Peron de Clermont-Mont-Saint-Jean (3me fils),
seig^r de Saint-Cassin et du Fléchet, héritier universel de Claude, son frère, seig^r de Villarcia. Il forma la branche des Clermont-Mont-Saint-Jean, seig^rs de Rubaud, etc., etc.

Voir son article et descendance au Tableau VI.

Bertrand (4me fils), seig^r de Villarcia,
avec Claude, son frère. Ils avaient souscrit, le 1er septembre 1605 et 16 juillet 1619, des actes obligatoires en faveur de Honorable Dominique Grenaz. Spectable Gaspard Grenaz, son fils, voulut se faire payer sur leurs biens de Saint-Cassin. Mais Jean-Peron, leur frère, possesseur des biens, forma opposition, dont il fut débouté par deux sentences du 3 octobre 1637 et 14 août 1638. Après la mort de Jean-Peron de Clermont, le procès continua entre François, son fils, et ledit Grenaz, et fut, en vertu de transaction, arrangé par Jean-Baptiste de Clermont ci-dessous, auquel, en 1665, passèrent tous les droits sur les biens de Saint-Cassin. — Mort avant 1628, sans postérité.

Jean-Baptiste (du second lit),
né le 15 avril 1630 (Reg. Parois. de N.-D.-de-Chambéry), baron, puis comte (Erection en comté du 21 janvier 1681. *Somm. des Fiefs*) de Saint-Cassin.
Comme il est dit à l'article de Bertrand ci-dessus, il se chargea de 3,417 florins dus à Spectable Gaspard Grenaz, par Jean-Peron de Clermont, qui lui passa tous ses droits le 15 avril 1665 (Arch. Rubaud), du consentement de François de Clermont, seig^r de Saint-Cassin, et de Rubaud, fils dudit Jean Peron. (Il mourut avant d'avoir tout payé, et le susdit François eut, vers 1690 (Procéd. Arch. Rubaud) des différends à ce sujet avec Louise de Chapponay, veuve *(sic)* dudit Jean-Baptiste. — Le 15 janvier 1681 il avait obtenu du prince donation et rémission de la mieux-value des lauds provenant de l'acquis par lui fait du fief de Saint-Cassin *(Fiefs)*. Le 24 mai 1672 (Arch. Th.) il reconnaît devoir 6,000 florins en capital et 3,643 florins en intérêts à R^d Mre Antoine de Balme, recteur du collège de Cluses ; et c'est à cause d'une vente de biens faite à Mont-Saxonnex, par Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, à R^d Mre François Bochu, curé d'Ayse et fondateur du collège de Cluses les 1er mars et 10 décembre 1619, qui les avait affectés pour l'entretien et la subsistance dudit collège. Clermont était alors, il n'est pas dit comment, possesseur des biens grevés de cette affectation. — Nous avons vu qu'il épousa Louise de Chapponay (alliance inscrite dans plusieurs filiations). Mais comment pouvait-elle être sa veuve vers 1690, puisque d'après les Mss Besson et l'Armorial de Loche, il épousa 2° Marguerite de Loche, dont il n'eut point d'enfants, et qui se remaria avec Gaspard de la Palud ?
— Il testa le 14 mai 1686 (Arch. du Sénat de Savoie). Testament ouvert le jour de sa mort, le 3 août 1688.

Louise-Marie-Octavie, D^me de Saint-Cassin.
Elle épousa, le 4 juin 1708 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Joseph de Regard, comte de Vars et de Clermont. Elle passa procuration à son fils, Jean Baptiste-Gabriel de Regard, le 8 juin 1742, et celui-ci avait déjà, le 25 août 1734, passé carnet de reconnaissance pour le fief de Saint-Cassin. Voir Regard.

XII. Laurent de Clermont,
héritier universel de son père qui lui avait substitué Jean-Claude de Clermont, son neveu. Il mourut sans enfants, et, malgré le testament de son père, le fief de Saint-Cassin était déjà, en 1734, passé entre les mains de Jean-Baptiste de Regard.

XI. François de Clermont, baron de Mont-Saint-Jean, etc., etc.
Voir son article et son ascendance au Tableau IV.

François (second fils).
Dans le testament 1667, ses père et mère lui avaient laissé Flaxieu et Truz. Il mourut, en Flandre, avant 1680, capitaine au régiment Royal-Piémont, au service de France. Sans postérité.

XII. Jean-Claude, marquis de Mont-Saint-Jean, la Bâtie-d'Albanais (Erection en marquisat du 26 septembre 1681), comte de Sacconay, seig[r] et conseig[r] desdits lieux, etc., etc., héritier universel de son père, substitué à son frère Jacques-Louis, pour les biens du Bugey. Il épousa, contrat dotal du 28 octobre 1674 (Arch. Th.), Marie-Antoinette, fille de Charles-Amédée de Rossillon, marquis de Bernex. Il teste, le 10 avril 1698 (*Ibid.*), et veut être enterré dans l'église de Saint-François, de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs, *fondateurs dudit Saint-François*. Elle teste, veuve, le 11 janvier 1712 (*Ibid.*), et vivait encore le 28 juin suivant.

Joseph-François-Jérôme de Clermont, de Rossillon, Mont-Saint-Jean (second fils), chanoine de Genève, doyen de la collégiale d'Aix (1712), puis de celle de Saint-Jacques de Sallanche, avant le 17 avril 1738 (T[re] Bonnef.). Il résigna cette charge et mourut en 1750, au château de Sacconay (Besson, *Pr* 146). Il avait testé, le 11 juin 1750 (Arch. Th.), à Sallanche, en faveur de son neveu Jean-Claude de Clermont. Ce testament fut ouvert à Annecy le 10 mai 1756; lui était mort le 27 avril précédent.

XIII. Jean-François de Clermont-Mont-Saint-Jean, marquis, comte et seigneur desdits lieux, baron de Saint-Genix, qu'il vendit comme cause ayant des Rossillon, en 1737 (Baux, *Not. du Bugey*), institué par son oncle, 1680, dans tous les biens de Chastagne. Il épousa, contrat dotal du 24 juillet 1702 (Invent. Arch. Th.), Bonne Adriane de Lazerne, fille de Prosper, marquis de Rora, en Piémont, et de Louise Solaro. Il était âgé de 61 ans, en 1737, témoin à des Preuves de Malte (Arch. du Rhône). Il mourut en juillet 1764. Il vendit Sacconay à Joseph-Hyacinthe du Clos, comte de Bonne, le 20 octobre 1759, 25,000 livres (Arch. Th.).

Thérèse-Christine, née le 17 sept. 1707 (Reg. Paroiss.), légataire de son oncle le Doyen, en 1750. N'était pas mariée alors.

Louise-Marguerite (fille aînée, selon Lachenaye des Bois, qui lui donne deux autres sœurs), épousa Claude-Franç[s] de Maresté, baron de Montfleuri. Veuve avant 1772, vivait encore en 1780 (R. P. d'Avressieux).

Michel-Gabriel, né le 13 septembre 1705 (Reg. Par. de la Bâtie-d'Albanais), capitaine au régim. Dauphin, tué au siège de Berg-op-Zoom (Lach. des Bois).

XIV. Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean mourut en janvier 1763, avant son père. Il avait épousé, le 23 juin 1749 (Notes, Arch. Th.) Gasparde-Madeleine-Marie de Erancius, fille de Jacques, seig[r] de Visargent, etc., chev[r] d'honneur au Parlement de Bourgogne, et de Jeanne-Claudine Le Compasseur, fille de Jean de Courtivron et de Charlotte-Françoise de Clermont-Tonnerre.

Jacques (second fils), marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean et de la Bâtie-d'Albanais, D[on] de Flaxieu (où il résidait habituellement), *etc.*, colonel attaché au rég. de Champagne, en mars 1789 (Baux, *Not. de l'Ain*, p. 321), commissaire de la noblesse du Bugey pour la rédaction des cahiers, 24 janvier 1789. Le 24 mars nommé député de la noblesse du Bugey (*Ibid.*, 302). Il épousa, le 1er octobre 1780, Louise-Adélaïde, fille de François-Marie, marquis de Mascranny (ou Mascarani), comte de Château-Chinon, baron de Lorme, etc., et de Catherine-Claudine-Camille de Doubet, Dame de Vichy. Il fut aide de camp du roi de Sardaigne, pendant les guerres de Piémont (1798-99), et en récompense de ses bons services nommé général-major en juillet 1817. Le 13 décembre suivant, le roi Victor-Emmanuel voulant le récompenser des périls qu'il avait courus en manifestant un attachement sans bornes à la maison de Savoie et au comte et à la comtesse d'Artois, et d'avoir, en bravant tous les dangers, procuré à son auguste et royale sœur (la comtesse d'Artois), un asile où elle a pu s'établir en sûreté pendant les bouleversements de l'Europe, et ensuite de l'avoir accompagnée jusqu'à Klagenfurth, etc., pour lui donner un témoignage signalé de bien grande et juste bienveillance, lui confère la grand'croix de la chevalerie des Saint Maurice et Lazare; mort à Vichy en 1827.

XV. Jean-François-Charles-Henri, Mis de Mont-Saint-Jean, etc., fils aîné, né à Visargent le 25 avril 1757, député de la noblesse du Bugey aux Etats-Généraux de 1789. Il consigna tenir du roi de Sardaigne le marquisat de la Bâtie-d'Albanais et lui prêta hommage en cette qualité. Mort sans postérité.

N. N., fille, morte en bas âge.

N. N., fille, morte en bas âge.

XVI. Joseph-Claude I, marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, né le 9, baptisé le 11 juillet 1782, à la Bâtie-d'Albanais. Page d'honneur du roi de Sardaigne, chev[r] des Saints Maurice et Lazare, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, etc., lieutenant-colonel du 2me hussards (France), a épousé, le 25 septembre 1804, Alix-Enguerrande-Charlotte-Louise (née le 10 décembre 1783, morte à Paris le 25 août 1811), fille unique de François-Charles, sire de Coucy, seig[r] de Pinkourt, etc., et de Louise-Elisabeth de Dreux (fille de Joachim, marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel). Il est mort à Paris en 1850.

Léopold-Louis-Enguerrand, né à Paris le 3 novembre 1810, y est mort le 17 février 1824.

Joseph-Henri-Raoul, comte de Clermont-Mont-Saint-Jean de Coucy (autorisé par ordonnance royale à porter ce nom), né le 28 mai 1809, page du roi de Sardaigne, officier aux chevau-légers de Savoie, en 1830, puis au régim[t] d'Aoste, cavalerie, en 1832, etc. Epousa, le 25 juin 1862, Marie-Antoinette-Pauline de Mellet, fille de Marie-Antoine-Philogène, marquis de Mellet, dernier mâle de sa race, il mourut le 30 mai 1868, à Paris, laissant ses biens aux Clermont-Tonnerre. (Notes sur la Bâtie-d'Albanais, par M. l'abbé Dufour).

XVII. Jacques-Marie Odon, marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, né à Paris, le 31 janvier 1808, page du roi Charles X, puis officier au 2e dragons (en France), épousa, le 11 août 1834, Charlotte-Stéphanie, fille de Charles-Alphonse, marquis du Tillet, lieutenant des gardes du corps du roi, etc., et de Anne-Henriette-Justine de Tourville. Il mourut le jour même de son mariage.

Je dois tous les renseignements des trois derniers degrés (qui n'ont pas d'autre marque de provenance) à l'obligeance de Mme la marquise de Clermont-Mont-Saint-Jean, de M. le marquis de Vaulserre et de M. le comte de Pranelé.

Tableau V.

Jeanne-Marie épousa, après 1667, Victor Emmanuel de Bertrand de la Perouse, avocat général au Souverain Sénat de Savoie; morte avant 1680.

Jacques-Louis-François, chev[r], baron de Flaxieu, seig[r] des Terreaux, de la Balme, institué héritier (1680), pour tous les biens et fiefs de Bugey, de Valromey et au-delà du Rhône; reconnaît pour Flaxieu le 13 août 1695 (Baux, *Not. du Bugey*, 431); mort ab intestat avant 1712. Tous ses biens, par transaction du 28 janvier 1712 (Arch. Th.) passèrent à Jean-François ci-dessous, son neveu, moyennant certaines sommes que celui-ci paya au doyen, son frère, et à la marquise d'Allemogne, sa sœur.

Victor-Amé-François (3me fils), vivait en 1680-1698; mort avant le testament de sa mère, sans postérité.

Louise-Victoire, baptisée le 30 août 1663 (Reg. Par. de Lémenc). Epousa: 1[o] Gaspard de Livron, marquis d'Allemogne; 2[o] Joseph-Michel-Antoine Perret, comte d'Hauteville, en faveur duquel elle testa, le 22 mars (ouvert le 22 juin) 1724 (Arch. du Sén. de Savoie).

Christine, visitandine à Annecy, sous le nom de Thérèse-Josephte, 1698-1712.

Marie-Henriette, bernardine à Rumilly, 1698.

Charlotte-Angélique, légataire au testament de 1698.

Marie-Gaspard, né le 25 avril 1710 (Reg. Par. de la Bâtie-d'Albanais), probablement mort très jeune.

Gasparde-Victoire, née le 1er février 1709 (Reg. Par.)

Joseph-François-Jérôme, né le 26 juillet 1711 (Reg. Par.), chev[r] des Saints Maurice et Lazare, commandeur du Molard en 1739 (Reg. Par. de Ruffieux).

Marie-Gaspard (3me fils), né à Visargent, le 10 juillet 1762, chanoine-comte du Chapitre de Baume-les-Messieurs, en Franche-Comté.

Marie-Josephte-Claudine, née le 12 octobre 1753 (Preuves Chapitrales pour elle et ses sœurs, Mstx Besson), chanoinesse de Château-Châlon), épousa, le 18 juillet 1781, François-Jules-Marie, marquis de Croizier-de-Saint-Seygaux, chev[r] de Saint Louis, capitaine au régiment de Navarre.

Marie-Christine, née en 1755, chanoinesse de Château-Châlon; morte à Lons-le-Saulnier.

Louise-Marguerite, née à Visargent, le 15 septembre 1760, épousa, le 1er octobre 1782, Jean-Antoine de Mesmay-de-Montagu, conseiller au Parlement de Besançon.

Joseph-Claude II, comte de Clermont-Mont-Saint-Jean Mascranay, (porta ce nom en vertu d'une clause du contrat de mariage de son père), né et baptisé le 3 juin 1763 à la Bâtie-d'Albanais, chev[r] des Saints Maurice et Lazare, capitaine-commandant des cuirassiers de Bourbon, épousa, le 27 juin 1808, Françoise-Elisabeth-Flavie, fille et héritière de Louis-Maximilien, libre baron d'Iselin et de Saint-Exupire, comte de Lawans, etc., et de Charlotte-Antoinette-Athénaïs de Rosières de Sorans.

Joseph (3me fils). Reçu chevalier de Malte de minorité, en 1788, chef de bataillon dans la garde royale, etc; mort à Lyon vers 1830, sans laisser postérité.

Adélaïde-Françoise, née à Paris le 23 octobre 1806, mariée 1[o] par contrat signé par le roi, le 18 juin 1825, avec le comte de l'Aubespin, fils du marquis de l'Aubespin et d'une Lévi-Mirepoix; 2[o] au Cte Honoré de Liedekerke.

Joséphine-Justine-Esther, née le 5 septemb. 1812, est morte Dame du Sacré-Cœur, 25 novembre 1880.

Jacques-Charles-Maximilien, né le 4 juin 1809, est mort sans postérité.

Athénaïs-Louise-Gabrielle, 1re femme du comte de Pruneté; morte en 1845.

Louise-Maximilienne, 2me femme du comte de Pruneté; morte en 1854.

Joséphine-Marie-Delphine, née le 18 mai 1820, marquise de Courtivron; morte en 1863.

IX. Jean-Alexandre de Clermont-Mont-Saint-Jean et Françoise de Seyssel, Dame de Saint-Cassin.
Voir au Tableau IV.

X. Jean-Pierre ou Peron de Clermont-Mont-Saint-Jean forma la branche cadette des seigneurs de Rubaud. *Voir* aux articles de ses frères des faits le concernant, et en vertu desquels il était seigneur de Saint-Cassin, du Fléchet et de Rubaud. Il fut héritier testamentaire de Nr Melchior Lhoste, dit du Châtelard de Tournon. En cette qualité il transige, le 18 juin 1628 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Marie de Beaufort, femme du sénateur de Blancheville, héritière de Claudine-Françoise de Gilly, mère dudit Melchior. Il plaida longtemps avec les Duyn de la Valbonne, pour la seigneurie de Rubaud ; ceux-ci la revendiquaient en vertu d'un fidéicommis apposé au testament de Jean de Cayues, et eurent gain de cause par un arrêt du 3 juin 1617. Mais, soit par une sentence arbitrale, dont je trouve indication, soit par d'autres actes qui ne me sont pas connus, il est certain que Jean-Peron fut au moins en partie seigneur de Rubaud (1). Le 26 octobre 1649, étant âgé de 60 ans environ, il fut témoin aux preuves des Saints Maurice et Lazare, de François de la Forest-la-Barre (Commène). Il épousa, contrat dotal du 5 juillet 1632, Dlle Antoinette de Beaufort, veuve de Nr Claude d'Angeville. Il teste le 1er mars 1654 ; veut être enterré dans l'église de Saint-François, de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs. S'il meurt à Rubaud, en l'église de Coyse, à côté de sa feue femme. Nomme héritier universel son fils unique et dote ses filles. Dans le cas où son héritier mourrait sans enfants, il lui substitue pour la terre, juridiction et dépendances de Saint-Cassin, Sigismond de Seyssel, baron de la Serraz, son cousin, et pour tous ses autres biens Jean-Baptiste de Clermont, son neveu ; pour les droits conquêtents au testateur sur les seigneuries de Saint-Pierre-de-Soucy et de la Bâtie-d'Albanais, il substitue son autre neveu de Mont-Saint-Jean (François XI) et ses enfants, lui pardonnant de bon cœur les offenses qu'il a faites au testateur (2). Il mourut avant 1657 (3).

N. N.,
fils, mort jeune,
avant 1650.

XI. François, seigr de Saint-Cassin et de Rubaud, baptisé le 3 juin 1634 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), capitaine au présidé de Montmélian. Le 8 août 1668 il vend, à Jean-Baptiste de Clerment, son cousin germain (p. 85), la terre et seigneurie de Saint-Cassin, avec m. et m. emp. et omnim jurid., biens, maisons, judicature, châtellenie, curialité et tout ce qu'il possédait relevant de ladite seigneurie, ainsi que tous ses droits sur les dîmes de Vimines pour le prix de 37,330 florins quittancés dans l'acte. Par une transaction du 4 août 1674, Sigismond de Duyn lui relâcha tous les droits et prétentions qu'il avait sur la terre et seigneurie de Rubaud, moyennant 2,600 florins. Pour payer cette somme François vendit, le 24 avril 1675, à Maurice de Chabod, baron de Saint-Jeoire, la rente féodale du château de Rubaud, avec la juridiction du mandement et terre de Rubaud, sans aucune réserve, sauf du château, verger, jardin, cours et bâtiments (4). Le 2 mai 1667, en suivant les traditions de ses prédécesseurs fondateurs de la chapelle fondée dans la maison-forte de Rubaud, sous le vocable de Saint-Gras, il fait donation d'une cense annuelle de 50 florins au recteur de cette chapelle, dont lui et ses successeurs ont le jaspatronat. Il épousa, contrat dotal du 9 août 1668, Claire-Marie, fille de Victor-Amé de Pingon et de Barbe Salteur. Il teste, le 3 janvier 1703, acte presque impossible à lire ; mort avant 1724.

Claudine,
légataire de son père en 1703, de son grand-père maternel en 1686 ; morte avant 1748.

Jacques, seigr de Rubaud,
cohéritier universel de son père, substitué à son frère Joseph, légataire de Pingon, son aïeul, 1686, est presque toujours nommé avant son frère Joseph. Capitaine au régiment de Savoie 1718-1722. Il épousa, le 8 octobre 1714 (Reg. Par. de Saint-Léger : mariage béni par l'abbé de Clermont, doyen d'Aix, son cousin), et par contrat dotal du 27 septembre précédent, Alexandrine, fille de Nr Claude-François Morand, conseiller d'État et Sénateur au Souverain Sénat de Savoie. Il teste, le 12 mars 1747, et était mort avant le 21 mars 1747.

XII. François de Clermont devait être l'aîné ; il est nommé le premier au testament de son aïeul maternel Pingon, 1686. Une clause indéchiffrable le concerne au testament olographe de son père. Il est mort sans postérité et probablement avant 1723.

Charles,
cohéritier universel de son père.
Il est mort ab intestat, sans avoir contracté d'alliance.

XIII. Joseph de Clermont, seigr de Rubaud, cohéritier universel de son père, qui lui donna, en préciput et fidéicommis particulier, le château, terre et fief de Rubaud, avec tous ses meubles et dépendances quelconques. Le 5 avril 1776 il reconnaît tenir en fief noble du roi Victor-Amédée, en suivant des reconnaissances antérieures faites par ses auteurs, le 2 mars 1689 (Maurice de Chabod), et le 25 septembre 1527 (Jean de Cayues), sa terre et seigneurie de Rubaud, avec m. to. emp. et o. jurid., plus la rente féodale de Rubaud, dépendant dudit château, renovée en faveur de Nrs Jacques et Joseph de Clermont (ci-dessus, en 1726), et auparavant en faveur d'Annibal de Cuynes, en 1660, et précédemment de Jean de Cuynes, en 1543, etc., dont il est pesseur comme héritier de son père et de Joseph, son oncle. — (*Voir Fiefs*). — Il mourut *ab intestat* sans avoir contracté d'alliance, peu de jours avant le 27 déc. 1789. Sa sœur hérita de tous ses biens.

Tableau VI et dernier.

Ce tableau, pour tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance, est prouvé par documents authentiques existant aux archives du château de Rubaud.

(1) Voyez plus bas une cession faite à son fils, par Sigismond de Duyn, de tous droits et prétentions sur cette terre.

(2) Dans le verbal d'ouverture de ce testament il y a pour sa date, une fois 1er mars 1651, et une autre fois 1er mars 1652. Pourtant, sur l'acte lui-même, quoique bien pâli, je crois bien lire 1654. 1652 doit être la date de la déclaration. Ce testament est scellé plusieurs fois de son sceau, où l'on voit bien les 2 clefs en sautoir, mais fort confusément les traits en indiquant le champ, qui me semble de gueules. Sur des pièces d'argenterie ayant appartenu à cette famille, le champ est aussi de gueules.

(3) C'est le chevalier du Fléchet, qui, commandant un régiment, se distingua dans la guerre de 1625. *Voir* Guichenon, *Savoie*, t. II, fo 780, 879, 881.

Françoise-Marie,
baptisée le 8 avril 1633 (Reg. Par. de St-Léger), visitandine à Chambéry, contrat d'entrée en religion du 22 avril 1648.

Marie,
baptisée le 24 février 1637 (Reg. Par. de Saint-Léger), a dû être aussi visitandine, mais je n'en ai pas de preuves.

Claudine,
baptisée le 11 janvier 1636, visitandine à Chambéry, contrat d'entrée en religion du 23 juillet 1649.

(4) Jacques et Joseph de Clermont, ses fils, rachetèrent de Joseph de Chabod ledits biens, droits de seigneurie et juridiction, le 2 juin 1725, et d'autres biens qui avaient été aliénés audit seigneur, le 29 juillet 1761 et le 3 octobre 1764. Les deux frères ci-dessus avaient été héritiers universels de leur tante Isabelle de Pingon (1758, Arch. du Sén. de Sav.).

Marie,
à Nr Simphorien Jacques, de Saint-Vital, habitant Chambéry, par contrat dotal du 22 janvier 1701. On trouve la date du 22 juil. 1718, dans une quittance qu'elle passe, le 3 fév. 1722, à Jacques et Joseph, ses frères, des droits dotaux lui afférant.

Joseph,
cohéritier universel de son père, major au régiment de Savoie (1718), lieutenant-colonel (1720, chev., profès des Saints Maurice et Lazare, commandeur de Bellerive, et revenus de l'abbaye de Filly, le 4 juillet 1722 ; colonel effectif dudit régiment le 24 mars 1730, brigadier 21 octobre 1733, gouverneur de la citadelle de Turin, puis de Fenestrelle le 20 mars 1739, maréchal de camp d'infanterie 22 avril 1737, lieutenant général 22 janvier 1744 ; mort ab intestat en janvier 1747.

Jeanne-Antoine
épouse Nr Joseph de Nicole de la Place. Quittance dotale du 24 novembre 1722. Elle teste, le 6 décembre 1726, en faveur de ses frères.

Jeanne-Baptiste-Félise (ou Félicie), de Clermont-Mont-Saint-Jean, dernière du nom en Savoie, Dame de Rubaud, substituée à ses frères au testament de leur père, devint par leur mort, sans enfants, héritière de tous les biens de sa famille. Elle épousa, par contrat dotal du 5 juin 1751 (mariés le 6 à Saint-Léger de Chambéry), Jean-Antoine de Menthon, comte d'Aviernoz. Elle codicilla le 18 juin 1794.
Elle portait le blason plein des Clermont-Mont-Saint-Jean, *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir.*

Anne-Marie-Josephte,
au comte de Foras.

Claude-Gaspard de Menthon, comte d'Aviernoz, héritier universel des biens des Clermont-Mont-Saint-Jean, seigneurs de Rubaud.

Marie-Josette-Alexandrine,
au comte de Monthoux.

CLETS (DES)

DES CLÉS, DES CLEZ, DES CLÉES. — En latin toujours : *DE CLETIS* ou *CLETARUM* (1).

BARONS, SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE ET DANS LA VAL DES CLETS, DE GROISY, BOISY (EN BORNES), MANIGOD, MONTSÉGUR, ETC.

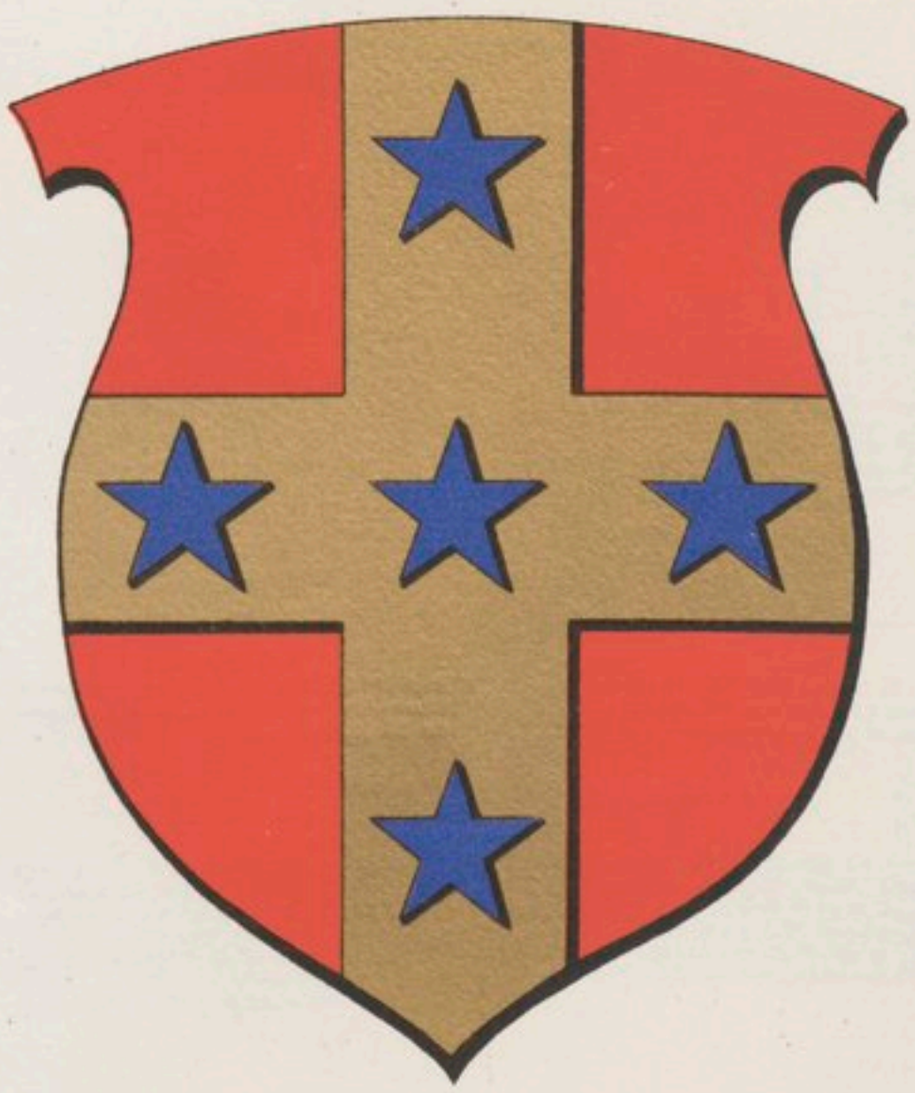

L'orthographe moderne des CLEFS ne saurait transformer le sens de ce nom. « *Cleta, Cleda, Cleia, Claia.* » *(Voir* Du Cange *in verbis)* ne peuvent se traduire que par un mot dérivé de *claie* et non par *clef*. C'est sans doute la signification de la *claie* ou *barrière* du blason de la ville de Thônes.

(1) Dans le *Dizionario Corografico della Savoja*, par G. Stefani (Turin, 1855), le nom des Clets est traduit en latin par *Claviæ;* mais cette traduction est arbitraire, et je n'ai jamais trouvé dans aucun document latin autre chose que *de Cletis* ou *Cletarum*. Le dictionnaire ajoute que les châteaux du village des Clets, détruits au XVIIIe siècle, appartenaient jadis aux comtes de Genève, puis aux comtes de Maurienne; que le lieu fut ensuite inféodé à la famille ancienne des Clets. Ces articulations sont aussi exactes que le mot *claviæ*. La plus importante des tours des Clets a été abattue en 1821.

P. de gueules à la croix d'or chargée de cinq étoiles d'azur (Guichenon, Besson).

Il ne manque pas d'autres versions : ainsi Laiolo dit que les étoiles sont de sinople. Mais ce qui est plus grave, les Preuves de Malte (H. 189, Arch. du Rhône) inscrivent pour l'alliance des Clets avec Livron : *de gueules à deux clefs d'argent adossées en sautoir*. C'est certainement une confusion et peut-être avec le blason des Clermont qui, du chef des Dérée, étaient coseigneurs de la val des Clets.

Ils portaient pour cimier *une claie*. Je n'ai pu en retrouver la forme ni l'émail. *(Voir* f° 98, *in fine)*.

Selon toute apparence, cette ancienne et illustre famille, dont on trouve des membres déjà dans une haute position au XIIe siècle, possédait alors, en petite mais véritable souveraineté, la pittoresque vallée des Clets, à laquelle ils prirent ou donnèrent leur nom. Leur vieux château, au pied de la Tournette, baigné par le Fier, commandait l'entrée de la vallée, et c'était le siège d'une domination qui s'étendait sur Thônes et son mandement, sur Alex, Manigod, le Grand-Bornand, jusqu'au mandement d'Ugine et franchissant la Tournette, à Veyrier et environs aux bords du lac d'Annecy. Mais ces feudataires avaient pour rivaux puissants les comtes de Genevois, dont l'habile politique parvint à imposer sa suzeraineté à tous les seigneurs de la province, indépendants peut-être depuis le démembrement du royaume burgonde.

Pourtant, encore au commencement du XIVe siècle, les comtes de Genevois, dans tous les actes avec les seigneurs des Clets, ne figurent que comme coseigneurs de la Val des Clets. Ainsi, dans une transaction du 5 des ides de décembre de l'an 1315, passée entre Guillaume III, Cte de Genevois, et les susdits seigneurs, ils fixent les limites de la Val des Clets qui sont « a loco qui vulgariter vocatur pons de Balma : « item locus qui vulgariter vocatur spineta de Rosset « (Serraval ?) : item locus qui vulgariter vocatur collum repositorii (Bornand ?) : item

« nantum de la Vy de Forcla (Entremonts?) : item terre quorumdam hominum de Flumeto « qui cognominantur ly Biol (les Bieux) que terre site sunt in loco qui dicitur Aravis : item « alius terminus est les Syas (*ailleurs* Syayes) de lhaut de Siers (Fier) ut eorum verbis utar. » Or, dans ces limites le comte et les autres coseigrs des Clets avaient juridiction omnimode, mère et mixte empire sur leurs hommes, fiefs et arrière-fiefs réciproques, également au même titre. Quant aux droits à percevoir les jours de marché des Clets, chaque semaine le samedi, et les jours de marché de Thônes, chaque semaine le mercredi, et les jours de foire annuelle à Thônes, — le mère et mixte empire, omnimode juridiction et tout émolument en provenant sur les hommes de chacune des parties, se percevaient en commun, savoir : audit comte pour moitié, et aux seigneurs codiviseurs des Clets pour l'autre moitié par indivis. Sur les advenaires, étrangers, contractants et délinquants ou quasi-délinquants, la juridiction omnimode leur appartenait en commun, suivant les proportions ci-dessus énoncées; le comte entendait excepter la ville de Thônes et le village de Manigod dans les limites desquels lieux il prétendait avoir seul juridiction omnimode, excepté les jours de foires et de marchés. Mais les seigneurs des Clets niaient péremptoirement cette prétention, disant avoir autant de droits sur lesdits ville et village que dans le reste de la terre, dans laquelle on devait exclusivement se servir « de mensuris de Cletis consignatis apud Cletas. » Les alpages et auchièges (1) des montagnes restent indivis entre les parties, ainsi que les émoluments en provenant. Il en est de même « de excorzagiis seu de emolumento provenienti ex corticibus et de trayz ut eorum verbo utar ferarum que capiuntur in dicta valle Cletarum (2) » et des objets retrouvés applicables au fisc, suivant les divisions ci-dessus, quoique le comte — les seigneurs des Clets le contestant — prétende exclure ladite ville de Thônes et le village de Manigod. Le Comte prétend également et les Clets le contredisent, jouir des eaux et cours d'eau et du droit de pêche, depuis le port de Vacherie en bas. Enfin, le Comte jouira comme seul propriétaire des pâturages « bougeriarum de Thono. »

Dans ce document important, dont j'ai une copie collationnée et vidimée le 7 août 1376, par Jacquemet Fournier, notaire de Thônes, il n'est aucunement question, quoique l'on aperçoive la griffe de lion du comte de Genevois, de suzeraineté en sa faveur, d'hommage en résultant par les sires des Clets (3). En 1323, Pierre d'Alex, ayant occis un des familiers de Jacquemod des Clets, promit de se soumettre à la connaissance du comte de Genevois, d'Albert des Clets et autres coseigneurs des Clets. C'était donc encore une seigneurie parallèle sans suzeraineté marquée pour l'un des coseigneurs. Mais peu d'années après, par suite d'actes (4) que je n'ai pu découvrir, la situation était changée. Amédée III, comte de Genevois, inféoda aux nobles des Clets, le 15 avril 1334, l'entière justice et omnimode juridiction sur leurs hommes des paroisses de Manigod, Grand-Bornand, Alex, aux ressorts de Thônes et d'Annecy, en augmentation du fief noble et sous les mêmes hommages nobles *qu'ils lui doivent déjà* pour leurs autres fiefs, avec tous droits de justice à exercer par leurs officiers, dernier supplice, etc.(5). Dès lors les seigneurs des Clets prêtèrent hommage aux comtes et ceux-ci ne négligèrent pas l'occasion d'augmenter les hommages que leur devaient lesdits seigneurs en augmentant leurs possessions et diminuant leur pouvoir : ainsi Mathilde de Boulogne, qui leur inféoda, le 23 juillet 1377, tous les droits sur les mainmortes et les échutes des hommes

Voir la suite au folio 98.

---

(1) Je pense que la véritable orthographe de ce mot (très diversement écrit dans les chartes de l'époque, mais sur la signification duquel tout le monde est à peu près d'accord, et c'est le droit de domaine seigneurial appliqué aux montagnes qui s'acquittait habituellement en fromages, sérac, etc.) devrait être *auchiège*, corruption ou euphémisme savoyard de « *haut siège* », comme je l'ai trouvé écrit dans une charte de l'abbaye de Vallon « hausiegiis » et non *anchiège*, et ailleurs.

(2) Trayz ou *tractus ferarum*. Une partie de la bête abattue, de l'ours, du sanglier et même du chamois, que dans quelques seigneuries le chasseur devait au seigneur de la localité.

(3) Quoiqu'il soit fort possible qu'antérieurement à cette époque, par suite de l'enchevêtrement des hommages féodaux, les seigneurs des Clets dussent fidélité au comte pour un fief enclavé dans, ou dépendant de la juridiction du comte de Genevois.

(4) Probablement, si l'on peut en juger par similitude, en vertu de vente au prince et d'inféodation par celui-ci au vendeur. Un seigneur avait besoin d'argent, il cédait ou vendait ses biens de franc alleu au prince qui les lui rendait, à charge par le seigneur de prêter hommage noble au suzerain. Ainsi, pour la famille dont je m'occupe ici, Albert des Clets vendit tous les biens qu'il possédait à Marlens, entre Ugine et Faverges, avec hommes, hommages et juridiction immédiate, au comte de Genevois, qui les lui inféoda le même jour, en fief noble, le 16 août 1302. C'est ainsi que les comtes de Savoie et de Genevois ont étendu leur domination.

(5) Il est intéressant de donner ici les limites étendues de cette juridiction, dont on trouve encore quelques points sur nos cartes. Elle s'étendait « a nanto descendendo de Poez per ante domum Johannis de Porta versus aquam de Ciers et ab aqua de Ciers pro« tendendo superius per nantum supradictum usque ad Lanchiam superius supra les Poez protendendo usque ad partes dominorum « de Cletis dividendo inter partes de Manigodo et dominorum de Cletis usque ad nantum descendentem de Biolleys et a dicto nanto de « Biolleys usque ad nantum descendentem de monte Aravis et usque ad locum dictum den la conserva et ascendendo superius usque « ad partes de Manigodo et de Clusa et usque a la Foyrousa (Nant Foireux) protendendo usque ad Letalle (l'Etallet) et usque ad sum« mitatem montis tendendo recte per les Aretes usque a la Vulley (Vulliex ?) et a dicto loco vocato de la Vulley usque ad la Sya de « Montenigro et a predicto Montenigro usque ad crestum de la Baresta et ex a dicto cresto de la Baresta usque ad pedem montis de « Sublent et a pede montis de Sublent tendendo per subtus Lanchiam Borgey et per carreriam tendentem per subtus grangias here« dum Jaquemeti Taconeti de Cletis quondam, subtus per montem Sublent usque ad partes de Monte Milliez descendendo inferius per « carreriam tendentem de Cletis usque ad nantum de Sublent descendendo per la Sya versus nantum de Perrie Videy in quibuscumque « locis. »

?

Pierre *DE CLETIS*, chevalier,
arbitre en 1161 (Besson, Preuves, 29) dans une transaction entre Abondance et Sixt; est peut-être le même qui, en 1178, 1180 et 1184 (Reg. Genevois), assista à des actes entre les comtes de Genevois et diverses communautés. Peut-être encore le même qui, partant pour la Terre-Sainte, fit donation, en 1180 (Cartul. de Tamié, cité par **Menabrea**, *Alpes-Occidentales*), à l'abbaye de Tamié, de cinq oboles de cense annuelle.

?

Pierre des Clets
ép. Guillermette de Menthon, déjà veuve 1271 (test. de Thomas de Menthon, son père).

?

Pierre des Clets,
mort avant 1302.

Albert des Clets.
Le 16 août 1302 (Arch. du château de Menthoux, désignées dorénavant par Month. ou Menthoux) il donne des biens à Marlens (entre l'église et Favergeas), avec hommes, hommages, fiefs, juridiction, etc., au prince qui, le même jour, lui inféode tout ce que dessus en fief noble et antique (*).

(*) Cet Albert fait probablement double emploi avec un des Albert portés en ce tableau.

?

Jacques ou Jacquemod,
conseigneur des Clets; mort avant le 27 juin 1373.

Henri des Clets,
conseigneur dudit lieu, épousa, contrat dotal du 27 juin 1373 (Iᵉˢ Esch.), fait longtemps après le mariage, Béatrix, fille de feu Nᵒ Girard du Frenay. Le 29 juin 1368 (Invent. Arch. Month.), il reconnaît tenir en fief noble la huitième partie du marché de Thônes, de sa juris. et de ses obventions, plus une maison à Thônes, avec dépendances (6).

(2) Ces deux Jacquemod des Clets sont mentionnés fort confusément. Pourtant il me semble qu'ils ne font qu'un, et j'explique ainsi la classe : Dans le cas de mort de son fils Pierre, héritier, il substitua Jacquemod; mais si son fils vit, il fait à Jacquemod un legs de 10 livres. Autrement on ne comprendrait pas ce qu'il fait des biens excédant cette somme.

(3) Cette qualification d'oncle paternel, donnée par Pierre des Clets à Jean Vagnard, est absolument inexplicable, d'autant plus qu'il appelle ailleurs celui Thomas de Genève, qui était bien son oncle, étant frère utérin d'Humbert des Clets.

(4) Béatrix avait été également instituée légataire et substituée à l'héritier universel de son frère, au testament d'Humbert, 1361.

(5) Je le suppose, car je n'ai jamais trouvé que les Saint-Germain aient eu des droits durables sur les fiefs des Clets. Leurs droits, dérivant directement de Margote, leur mère, paraissent avoir passé immédiatement après, soit que Margote n'ait pas eu d'enfants de la Saint-Germain, soit qui eussent, si elle en a eu, en aient fait cession, aux Menthon-Dingy.

(6) C'est probablement lui qui acheta, le 18 novembre 1380 (Invent. Arch. Month.), la part lui appartenant de la leyde de Thônes. Mais cela pourrait aussi concerner Henri, porté en tête du Iᵉʳ Tableau.

(7) Il pourrait être le Guillaume des Clets ou de la famille de ce nom mentionné quelquefois dans l'ouvrage de Chapperon : *Chambéry au XIVᵉ siècle*.

(1) Ces faits n'impliquent pas une contradiction avec ce que je dis dans le texte, relativement à la possession antique et allodiale de la Val des Clets, par cette famille, possession que je suppose antérieure à celle des comtes de Genevois. Les actes 1293 et 1302 concernent des fiefs relevant du Comte, à titre onéreux, pour lesquels les sires des Clets lui devaient hommage, comme ils le devaient au comte de Savoie pour d'autres fiefs. Ils appuient ma thèse, au contraire, comme le comprendra tout homme versé dans la connaissance de l'histoire féodale de cette époque.

?

Albert des Clets, chevalier.
Le 1ᵉʳ décembre 1293 (*Sommaire des Fiefs*), il cède au comte de Genevois les droits de juridiction et de domaine sur le bois de Rampon, et le comte lui donne en échange le bois du Layat, qu'Albert tiendra en fief de lui (1). Est peut-être celui qui, en décembre 1293 (Guichenon, *Sav.*, 354), fut caution au traité de paix entre les comtes de Savoie et de Genevois, et qui vivait encore en 1297 (Reg. Gen.).

?

Albert, conseigneur des Clets,
vivait 1308, 1311 (Reg. Gen.), 1313 (Arch. Thuyset). Le 5 des ides de décembre 1315 (Arch. Monthoux), en son nom et au nom de Jacques, son fils, d'Henri, fils de feu Jacques, agissant pour lui et au nom des hoirs de feu Aymon des Clets, son frère, il transige avec le comte de Genevois (*Voir* le texte, Pᵉ 91). La moitié de la juridiction appartient au comte; l'autre moitié aux coïndivisaires des Clets, savoir : la moitié de cette moitié subit Albert, soit le quart; la moitié du restant, soit le huitième, à Jacques, fils d'Albert, et à Alisonne, sa femme; l'autre huitième part à Henri et à ses neveux. En 1323 (*Ibid.*), il agit comme conseigneur des Clets, avec les autres coïndivisaires, contre Pierre d'Alex, qui avait tué un des familiers de Jacques ci-dessous; mort, suivant toute apparence, avant 1334, année où une sentence est prononcée au nom dudit Jacques, son fils, par le juge de la juridiction.

Jacques ou Jacquemod, conseigneur des Clets, mentionné, avec son père, dans la transaction de 1315, époque où il était déjà marié à Alisonne, fille de feu Humbert du Marest, conseigneur dans la Val des Clets. Le 11 des ides de décembre 1324 (Arch. Monthoux), en son nom et au nom de sadite femme, il alberge les maisons et biens à lui provenus de feu Antoine du Bouchet, damoiseau, au Bouchet dans la Val des Clets. Substitué au testament de 1361, d'Humbert des Clets, qui le nomme coïnteur de son fils Pierre. Il en était tuteur en 1364.

?

Aymon ou Aymar ou Aymé des Clets
épousa, cont. dotal du 2 déc. 1326 (Tᵉˢ Millim), Utilie de Bieux.

?

Albert des Clets,
conseigneur des Clets, un des gentilshommes qu'Henri ci-contre donne, en 1373, comme fidéjusseur et garant de la restitution de la dot constituée à Béatrix « de Freneto », Albert et Henri sont encore nommés dans un acte du 15 avril 1380 (Arch. Thorens).

?

Péronet des Clets,
damoiseau, habitant Marlens, figure au testament de Humbert des Clets, 1361, sans marque de parenté si titre de noblesse; est peut-être un bâtard?

Margote,
légataire et substituée à Pierre, 1361, légataire dudit Pierre, 1374, femme de Nicolet de Saint-Germain, damoiseau de Genève. Probablement celle (Margote, sœur d'Humbert, conseigr des Clets) qui, le 12 mai 1352, était mariée à Pierre d'Alex, chevr. Galiffe (2. 101) dit que Nicolet de St-Germain eut, d'une femme qu'il ne nomme pas, quatre fils. Peut-être sont-ils nés d'une autre femme que Margote ou Marguerite des Clets (5).

Béatrix (4),
femme de Girard de Menthon de Dingy, damoiseau. Ils eurent des biens au Clos-de-Ternier, à Menthon, relevant du fief noble de Thomas, seigr de Menthon, en vertu d'un accord passé entre celui-ci et Humbert des Clets du 17 févr. 1352 (Arch. M.). Souche des Menthon-Dingy, conseigrs des Clets, de la Balme, etc.

PIERRE DE MENTHON DINGY.
Voir *MENTHON. Il fut conseigr de la Val des Clets et seigr du Marest en ladite vallée, et eut une descendance qui s'est éteinte récemment dans la famille du baron de Livet qui en posséda encore les biens.*

Tableau I.

?

Guillaume des Clets,
chanoine et chantre de l'église de Genève, 11 avril 1191 et 19 avril 1196 (Reg. Genev.).

?

Jocerand des Clets,
garant pour le comte de Genevois dans deux traités du 10 oct. 1219 et 10 mai 1225 (Reg. Gen.).

?

Pierre,
seigr des Clets, chevr, témoin 25 juin 1236, à la fondation de l'hôpital de Villeneuve (Wurstemb. Doc. 508).

??

Guillaume de la Tour des Clets,
garant pour le comte de Genevois, le 10 mai 1225 (Reg. Genev.).

?

Aymon des Clets,
témoin à Tamié (Burnier), nov. 1243.

?

Hugues des Clets,
frère prêcheur à Pierre-palais, 1267-1270 (Reg. Gen.).

?

Aymonet des Clets,
témoin, à Tamié, le 31 oct. 1229 (Burnier).

?

Aymon des Clets,
chevr, transige avec son gendre le 6 des nones de juillet 1282 Arch. Monthoux).

?

Albert des Clets,
Mort avant 1344.

?

Albert des Clets.
Mort avant 1344.

?

Jacques ou Jacquemod,
conseigr des Clets. Mort avant la transaction 1315 avec le comte de Genevois.

?

Aletusie,
femme de Nantelme de Serraval, 1282.

?

Antelmet des Clets,
familier de Pierre de Clermont, chevr, châtelain de Maurienne en 1307 (Arch. Savoiroux).

Hugues ou Hugonin des Clets.
Le 10 juillet 1344 (*Sommaire des Fiefs*), il fait donation au comte de Genevois de tout ce qu'il possédait à Veyrier, et le prince le lui rétrocède en augmentation de fief (il était possédé en 1435 par les fils de Claude. *Voir* IIIe Tabl. et la note 5, Pᵉ 97).

Jean des Clets.
Il reçoit, le 14 février 1314 (Arch. de Cour), du comte de Savoie, investiture du château de Montségur, avec juridiction et hommage à prêter audit comte, selon la convention entre eux passée le 9 juin 1324; plus investiture d'un fief acquis par Jean, au vandement de Faverges, d'Agnès, veuve de Rodolphe de Faverges et de Jacques et Rolet Amblard.

Jean des Clets,
fils de feu Jean, seigr de Montségur, en passe reconnaissance au Cte de Savoie les 27 janvier 1417 et 25 juillet 1418, pierre Marlens, Faverges, Serraval, Frontenay, etc. (*Sommaire des Fiefs*).

Aymon,
conseigr des Clets, mort avant la transaction mûsée ci-dessus.

Henri,
conseigr des Clets, agit en la transaction de 1315 pour lui et ses neveux, fils d'Aymon, son feu frère.

N. N., N. N.,
fils de feu Aymon, neveux d'Henri et conseigneurs de la Val des Clets, pour une huitième part, lors de la transaction, 1315.

?

Guillaume ou Willelme des Clets,
est très probablement un des fils d'Aymon; comment ses auteurs ne seraient-ils pas nommés en la transaction 1315? Il épousa Catherine de Ternier, fille de Jean et sœur de Jean de Ternier, lequel institua héritière Catherine, sa sœur, et son fils Humbert. Elle épousa en secondes noces Pierre, bâtard de Genève, chevr. Elle fut nommée héritière universelle de son petit-fils Pierre des Clets, en ces termes : « Dominam suam carissimam dominam Katerinam uxorem domini Petri de Gebennis militis matrem domini Humberti de Cletis aviam dicti testatoris. »

?

Guillaume des Clets (7),
suivant les Mots de Comense, serait le père de Jacquemette ci-dessous.

Humbert des Clets, chevr, conseigr des Clets.
Le 12 août 1350 (Arch. Monthoux) il reçoit au Marest, dans sa maison, reconnaissance pour des biens dans la Val des Clets. Il teste, le 21 juin 1361 (*Ibid.* et Tᵉˢ d'Esmonastères, abbayes et maladières du Genevois. Fait remise à tous ses hommes de la moitié de leurs tailles et servis. Dame Catherine, sa mère, sera tutrice de l'héritier universel du testateur avec Thomas de Menthon, Nicod de Viviers, chevr, et Jacquemod des Clets. Substitue à son fils, successivement Jean de Confions, son cousin, fils de Messre Amédée, chevr, Jacquemod de la Tour des Clets, conseigr des Clets, et Jacquemod, conseigr des Clets (3). Il laisse à sa probablement mort avant le 12 mai 1364, époque où son fils était pupille de Jacquemod des Clets.

Jacquemette,
femme de Nᵒ François Bonivard; veuve en 1388 (Arch. Morand); morte en 1403 (Comm.).

Pierre, conseigneur des Clets.
Le 12 mai 1364, pupille de Jacquemod des Clets, qui jure en son nom l'observation des franchises de Thônes, héritier universel de son père. Il teste le 19 septembre 1374 (Tᵉˢ. Esch.). Veut être enterré dans la chapelle et le tombeau de ses feu père, dans l'église de Serraval. Nomme héritière Catherine, son aïeule, mère de feu Messre Humbert, son père, alors remariée à Pierre, bâtard de Genève. S'il arrive à sadite mère de mourir (*sic*), il lui substitue « avunculum suum carissimum dominum Thomam de Gebennis militem » (fils du second lit de Catherine), excepté pour les biens de Groisier, passa, par transactions des 4 septembre 1376 et 13 juin 1377 (Arch. Month.), à Béatrix (sœur aux Menthon-Dingy) et à Margote, sœurs dudit Pierre; cette dernière part a dû revenir aux Menthon.

?
ANTOINE DES CLETS. — ? AMÉDÉE DES CLETS.
Le comte de Genevois leur inféode, le 15 avril 1334, la juridiction omnimode sur leurs hommes des paroisses de Manigod, Grand-Bornand, Alex, etc. (*Voir* texte p. 98).

?
Nr JEAN DES CLETS, de Marlens; mort avant 1435.

Nr CLAUDE (fils donné) achète des biens à Marlens le 1er oct. 1435 (Arch. Morand). *V.* ci-dessus (1532).

« ANTOINE DES CLETS, » coseigr de la Val des Clets, mentionné avec son frère, 1419-1430 (1); mort avant 1477. « Il épousa Nicolette de Clarafond. » Non-seulement cette alliance m'est inconnue, mais je n'ai trouvé nulle part ailleurs d'autre mention de cette famille de Clarafond.
Les biens d'Antoine paraissent au moins en partie être passés à ses neveux.

(1) Amédée et Antoine frères, déjà coseigneurs des Clets, 17 décembre 1401, reconnaissent, le 28 août 1419 (*Sommaire des Fiefs*), à cause de la rente des Clets et des biens à eux parvenus d'Henri de Soyrier, de Nicollet et Henri, fils de Jacquemet de Soyrier, qu'ils ont acquis de Pierre de Menthon, rière Manigod et Thônes. Avec Claude, coseigneur des Clets (IIIe Tabl.), ils figurent, le 6 mai 1420 (Arch. Month.), à l'érection des fourches patibulaires « in vernaibis Thoni prope crucem Eynardi, » pour la jurid. des Clets, indivise avec le Cte de Genevois, les seigrs de Menthon-Dingy et les seigrs de Genève-Lullin. Les deux frères admodient, le 18 février 1435 (Arch. Month.), le quart leur appartenant des revenus de la Val des Clets et la huitième part de la leyde et du poids de ladite vallée. Cette même année, les hommes de la paroisse de Manigod et du Grand-Bornand furent exemptés du paiement du subside imposé par Louis, duc de Savoie, comme relevant de leur juridiction omnimode.

MARIE.
Son père, Nr Antoine des Clets, lui constitue en dot, le 20 juin 1447 (*Sommaire des Fiefs*), des biens féodaux au mandement de Thônes, que Pierre, fils de feu Pierre de Revel, reconnait tenir du prince le 13 mars 1420. Est-peut-être encore la même qui, le 28 août 1471 (*Ibid.*), était veuve de Pierre de Cusin ??.

« JEANNETTE, femme de Jean de Viry. » Il reconnait, le 21 septembre 1477 (*Somm. des Fiefs*), des biens provenus de sa femme aux Clets, à Serraval, à Marlens, etc.

« JACQUES, coseigr des Clets, » déjà mentionné avec son père en 1435. Reconnait pour Manigod, le 15 nov. 1477 (*Sommaire des Fiefs*; mort avant 1479. Quoique son neveu Richard agisse comme son héritier en 1516 (Arch. la Ruaz), l'acte ci-dessous prouve que sa fille eut une part dans son hoirie.

« JEANNE. »

« PIERRE. »

« ANTOINE, chanoine de St-Georges au diocèse de Grenoble. »

?
Nr JEAN DES CLETS, mort avant 1532.

?
ANTOINETTE DES CLETS, femme de Jean de Genève, seigr de Boringe, lequel teste en 1528 (Gén. de Genève).

« JEANNE, » à Louis de Genève, seigr de Châteauvieux d'Alby et coseigr des Clets, du chef de sa femme, avec laquelle il donne en albergement des biens audit lieu, le 12 mai 1479 (Tres Ech.).

JEAN, au nom de son père, agit dans deux actes du 6 déc. 1479 et 18 janv. 1480 (Tres Bonnef.).

CLAUDINE, femme de Nr et Pt Mathieu de Chignin, seigr de la Place, qui lui fait un legs dans son testament de 1522, dont Humbert des Clets, son beau-frère, était exécuteur testamentaire. Elle ép. 2o Jacques de la Rochette, seigr de Rougemont.

« JACQUES. »

« LOUIS, protonotaire apostolique. »

« PERNETTE, à Louis, seigr de Monthoux. »

« JEAN, coseigr desdits lieux » reconnait, avec son frère, le 29 avril 1499. Est mort sans postérité.

JACQUES.
Je le trouve qualifié de noble et d'honnête ; fils naturel de feu Nr Jean des Clets, dit Pérussod, de la paroisse de Marlens. Il vend des biens audit lieu le 16 septembre 1532, sous grâce de rachat, qu'il cède à Nr André Ouvrier, avec tous ses biens de Marlens. Le 4 octobre suivant (Tres Ech.) il vend audit Nr André d'autres biens audit lieu. Le 19 février 1538 (Arch. Thuyset) (c'est dans cet acte où il est dit Pérussod), il vend encore certains biens qui lui restaient à Marlens.

« BENOIT, coseigr desdits lieux. » Il épousa Philippine-Louise de Menthon (Guich., *Br. et Bug.*, 252), nommée déjà veuve au testament de Bernard, baron de Menthon, du 5 nov. 1575. Selon toute probabilité il est mort sans postérité.

AIMÉE, fille aînée, épousa Jean de Saconay, chevr, mère du chanoine, comte de Lyon, dont les preuves remontent à Jean des Clets (Arch. du Rhône).

CLAUDE-FRANÇOIS DE SACONAY, Bon des Clets, etc., av. 1627.
VOIR SACONAY.

(2) Le 5 avril 1565 (Invent. Quinerit, communiqué par M. Bonnefoy), avec son frère Humbert, ils remettent à vénérable Pierre Quinerit des revenus et hommages à lui donnés par Catherine des Clets, veuve de Nr Pierre Quinerit. Le 10 novembre 1566 (Arch. la Ruaz), il spécifie les biens, hommes et fiefs qu'il a vendus en généralité de 30 mars précédent, à Nrs Claude et Jean d'Arenthon frères, coseigrs d'Alex et Manigod, avec fief et direct domaine, rière la paroisse d'Alex, appartenant au vendeur tant de la succession de feu Jean, son père, que de Jacques des Clets, son oncle paternel. Le 26 novembre 1523 (Arch. Morand), il vend à Nr Pierre de Menthon de la Balme, coseigr de la Val des Clets, des revenus et servis dus au vendeur, dans la paroisse de la Balme, près Thônes, Annecy-le-Vieux, Veyrier et au mandement d'Annecy.

TABLEAU II.

Ce qui est entre guillemets est conforme à une filiation extraite des mss de Guichenon (Bibl. de Montp.), qui dit l'avoir tirée de titres communiqués par M. de la Feuillière-Buhet. Publié ici avec toutes les réserves voulues.

(1) Cette indication, pour ce qui se rapporte aux deux premiers degrés, ne me paraît pas exacte ; je n'ai pas de preuves, pourtant, pour la contredire. La probabilité et la nécessité de rattacher cet Henri à la transaction 1315, me porteraient à l'identifier aux Henri de la p. 92, fils de Jacques ou Jacquemod.

?
Nr CLAUDE DES CLETS.
?
?
Nr AMÉDÉE DES CLETS.
?
?
?

« HENRI DES CLETS, coseigr de la Val des Clets. »
Ne peut être celui porté au p. 93 qui, agissant au nom de ses neveux en 1315, devait être au moins majeur et être né vers 1290 au plus tard. Ne peut être celui porté au p. 92 si l'indication inscrite à l'article de son fils Amédée est exacte et d'après laquelle il serait fils (Henri) d'un Amédée et petit-fils d'un Claude (1). Suivant Guichenon il vivait en 1400. Il a dû mourir avant le 17 décembre 1401, jour où ses enfants firent faire, en leur nom, des criées à Thônes « in ala fori » (Arch. Month.). Alliance inconnue.

« AMÉDÉE, coseigr de la Val des Clets et Manigod. »
Dans une rémission de prisonniers à lui faite par le châtelain de Thônes le 24 décembre 1457, Pierre Fornier, notaire (Invent. Arch. Monthoux), il est dit fils de Nr Henri, fils de Nr Amédée, lequel était fils de Nr Claude des Clets. Il reconnait, les 28 août 1419 et 11 octobre 1430, pour les Clets (*Sommaire des Fiefs*) (1). « Il épousa Pernette de Monthoux (ou Menthon), fille de Dlle Marguerite de Montfort. » Avec son fils Jacques il avait été, le 17 février 1435, témoin au testament de Claude, coseigr des Clets (IIIe Tabl.), et son exécuteur testamentaire. Il aurait testé le 27 janvier 1458, et serait mort avant 1477.

?
NICOLETTE DES CLETS, femme d'Antoine de Gerbais, seigr de Rochefort, nommée, par testament du 12 mars 1447 (Arch. Thuyset), héritière universelle de Luquine de Viry (fille de Galois), veuve de Nr Pierre de Rivoire, seigr de Domessin, qui l'appelle sa neptis (nièce ou petite-fille).

« JEAN, coseigr desdits lieux et de Montséguer. »
Le 22 avril 1466, il reçoit investiture des fiefs et arrière-fiefs qu'il tient au mandement de Thônes de Janus de Savoie (Arch. Month.). Il reconnait, le 21 nov. 1479 (*Sommaire des Fiefs*), pour Manigod. Il épousa Jeanne ou Madeleine de Châtillon-Michaille, le 31 nov. 1461 (Guichen., *Br. et Bug.*, 82). Il teste le 19 janv. 1487, et mourut avant 1523. Elle, avant 1499.

« CATHERINE. » Est-ce celle (fille de Nr et Pt Amé, seigr des Clets, et sœur d'un Nr Jean qui ép. Nr Pierre Quinerit? Quittces 1479-1480. Invent. Quinerit comm. par M. Bonnefoy)

« MARGUERITE » à Robert de Montfalcon.

« AYMON » ou AMÉ investi, avec son frère Antoine, le 24 nov. 1479 (Arch. Month.), des biens à eux donnés par Jeannette de Villette, procédés des La Cour. Avec son frère Jacques ils admodient, le 30 oct. 1459 (Inv. Arch. Month.), la 5me part à eux appartenant de la leyde de Thônes. Probab. mort sans post.

« HENRI. » Je suppose que c'est le Nr Henri des Clets qui fut le père des deux filles ci-dessous. Un Henri f. f. Nr Amédée des Clets, coseigr des Clets, vendit, le 28 mars 1463 (Arch. Th.), des revenus annuels à Tresserve, de son pur et franc alleu.

?
AYMON DES CLETS, tuteur, en 1442, des Nrs hoirs de Bellegarde.

?
AYMARE DES CLETS, veuve de Nr Humbert de la Porte, morte à Sallanche le 15 oct. 1423 (Titres Bonnefoy).

« RICHARD, coseigr desdits lieux, » fils aîné. Avec ses frères Jean et Humbert ils reconnaissent, le 29 avril 1499 (Arch. Monthoux), leurs fiefs de Manigod, Thônes, Grand-Bornand, les Clets, la Balme, Serraval, Annecy, etc., avec jurid. omnim. en faveur du prince auquel ils doivent la moitié d'un épervier de plait au mutage du seigneur (2).

« HUMBERT, coseigr desdits lieux, premier maître d'hôtel de Philippe de Savoie, duc de Nemours, et de Charles, duc de Bourbon. » Avec sa cousine Jeanne, comme coseigrs des Clets, ils nomment, le 22 février 1523 (Invent., Arch. Monthoux), un gérant de leur office de cléricature. Il épousa Catherine de Poypon, qui vivait encore en 1575 (Archives Thuyset). Il teste le 14 juin 1537 (Arch. Monthoux).

FRANÇOISE, femme de Nr François Richard de Montpon, teste le 4 sept. 1544 (Arch. Th.).

AYMÉE épousa, contrat dotal du 18 juillet 1487 (Galliffe, I, 274), Nr Nicolas Gapt, général des monnaies de Savoie.

« PHILIPPE, coseigr desdits lieux, puis Bon des Clets. » (Érect. en baronnie du 27 octobre 1569, Arch. du S. S. S.). Cornette d'une Cie des chevau-légers des ordonnances. Il épousa Dlle Marguerite de Blaud ou Bleau, fille de François, seigr du Meyret (en Vivarais et non du Marest, comme on l'a imprimé au premier volume, 336). Elle se remaria avec Jacques de Menthon de la Balme, le 29 mars 1580 (Arch. Month.). Philippe testa à Lyon le 13 octobre 1575 (Titres d'Ech.), en faveur du posthume dont sa femme était enceinte, et lui substituait Aimée, Claudine et Françoise, ses sœurs, qui portèrent tous ses biens dans la famille de leurs maris.

CLAUDINE, seconde fille. Elle épousa Nr Amé de Livron, coseigr de Balleyson, etc., lequel, le 27 mai 1575 (Arch. Month.), en son nom et au nom de ses belles-sœurs des Clets, donne quittance à Marguerite de Bleau (ou Blaud), de l'hoirie du feu baron des Clets.

FRANÇOISE, troisième fille. Elle épousa Nr Amé de Riddes, qui déjà, en 1584 (Arch. Morand), se qualifiait de coseigr des Clets.

« PIERRE-FRANÇOIS, » posthume, mort en pupillarité avant 1593.

FRANÇOIS DE LIVRON, etc. Partage avec ses tantes, le 25 juin 1593 (Arch. Savoiroux), des droits relatifs à l'hoirie des Clets.
Voir LIVRON.

PHILIBERTE DE RIDDES, cohéritières de leur mère Françoise des Clets. Elle épousa Jacques d'Arenthon, coseigr des Clets.

CHARLOTTE DE RIDDES, Céda ses droits à Jacques, son beau-frère.

N. B. — Ne pas confondre Arch. Th., indication des documents existants dans les archives de mon château de Thuyset, avec Archives Thorens, c'est-à-dire du château de Thorens.

?

JEAN, chevalier, coseigneur de la Val des Clets.
Peut ou doit être un des fils de cet Aymon des Clets, qui était mort avant la transaction 1315, frère de Guillaume. *Voir* Tabl. I.
Il épousa Marguerite (Margot ou Margote) de Chevron, fille d'Humbert V. Étant veuve, elle consigna, le 16 novembre 1360 (Arch. Th.), entre les mains de Rd Messire Pierre des Clets, des joyaux précieux en or, émeraudes et rubis. Le même jour *(Ibid.)*, le juge de Genevois la décharge de la tutelle de ses enfants et lui donne autorisation de se remarier. La tutelle est confiée à Robert, seigneur de Menthon, et au seigneur de Salenove. Elle se remaria avec Humbert de Savoie, seigr d'Arvillard, bâtard d'Aymon, comte de Savoie, par contrat dotal du 16 septembre 1367 (Arch. Th.). Du second mariage de Marguerite de Chevron-Villette, naquit Amédée de Savoie, seigr des Molettes, chevr, qui, dans son testament du 9 mai 1400 (Arch. Th.), substitue Jean des Clets, son frère (utérin), et Claude des Clets, son neveu, fils d'Albert. *Voir* CHEVRON-VILLETTE.

ALBERT, chevr, seigr de Boisy, coseigr de la Val des Clets.
Avec Jean, son frère, ils étaient, le 12 mai 1364 (Arch. Month.), sous la tutelle de Margot de Chevron, leur mère, et de Thomas de Menthon. Encore mentionnés ensemble dans la reconnaissance du 11 décembre 1378. — Le 16 avril 1369 (Arch. Th.), majeur de seize ans, il donne quittance à sa mère de l'administration de ses biens. Il teste, au château des Clets, le 2 février 1416, en faveur de son fils Claude ; nomme exécuteurs testamentaires Henri de Menthon et Petremand de Menthoux, chevrs. Il épousa (avant 1378) Nicolette, dame de Boisy, fille de Simon de Montfort (et non Girard, comme le dit le *Pourpris* qui, entre Albert et Claude, intercale à tort un Jean). — Le 23 juillet 1377 (Inv. Arch. Month.), Mathilde de Boulogne lui cède tous ses droits sur les mains-mortes et échutes dans la ville de Thônes, etc., etc. (1).

CATHERINE, seconde femme d'Humbert de Savoie, seigr d'Arvillard et des Molettes, contrat dotal du 27 octobre 1401 (Arch. Thuys.). *Voir* Guichenon, Sav., t. III, p. 275. Elle teste, veuve, le 16 sept. 1450 *(Ibid.)*.

JEAN DE SAVOIE *seigr d'Arvillard.* *Voir* SAVOIE.

CLAUDE, seigr et coseigr desdits lieux.
Avec Amédée et Antoine frères, fils d'Henri des Clets, il figure comme coseigr des Clets en 1420 (*Voir* note 1, fo 94). Son valet d'armes, Antoine Fabri, de Genève, est témoin, 30 octobre 1406 (Arch. Th.), à une hypothèque consentie par Humbert de Savoie, seigr d'Arvillard, à Catherine des Clets, sa femme. Il teste (fils de feu Albert, chevr) le 17 fév. 1435, Jacques d'Entremont, notaire, nomme héritiers universels Philibert, André et Gabriel, ses fils. Sa femme, Claudine de Lucinge, était enceinte. Il veut être enterré dans la chapelle de Saint-George, martyr, fondée par ses aïeux au cimetière de l'église de Saint-Maurice de Thônes. Acte passé aux Clets, au château du testateur.

ANCELISE, seconde femme de Guillaume Bolomier, chancelier de Savoie (Guich., *Br. et Bug.*, Bol.).

NICOLETTE. Est-ce celle qui épousa Jean de Menthon, baron d'Aubonne? *(Br. et Bug.*, 254).

PERNETTE, mineure en 1435.

MARGUERITE.

PHILIBERT (fils aîné), coseigr des Clets et Boisy.
Avec ses trois frères, le 14 juillet 1435 *(Somm. des Fiefs)*, ils reconnaissent en fief n. pat. et anc. leurs biens paternels et ceux procédés de Hugues à feu Albert des Clets, en vertu de l'inféod. à lui faite le 10 juillet 1344 ; plus les biens qui furent de Ramus de Montfort, dont leur père avait droit ; plus la maison-forte de Boisy, avec ses biens, etc. Ils reçoivent (moins Gabriel), investiture de tous leurs fiefs et arrière-fiefs. Les trois frères Philibert, Albert et Amédée avaient vendu, comme coseigrs des Clets, les biens mouvants de leur fief à Veyrier le 16 mars 1444 (Arch. la Ruaz). — Il avait été cohéritier universel avec ses frères au testament de Claude, 1435. — Il épousa Louise de la Rochette, laquelle, veuve, pour payer les dots de Jeanne, femme de Bertrand de Dérée, et d'Amédée, femme de Claude de Gemilly, vendit au susdit Dérée, le 13 mars 1467 (Arch. Thorens), la maison-forte de Boisy, avec fossés, jurid. omn., etc. Elle renouvela, le 17 août 1474 *(Sommaire des Fiefs)*, la reconnaissance ci-dessus.

?

CLAUDINE, femme, en 1441, de Ne Hugonin de Saint-Jeoire (Arch. Nernier).

CLAUDINE, à Pierre de Mionnax, seigr dudit lieu. Ses descendants devinrent coseigneurs des Clets.

AYMÉE, à Claude de Gemilly, seigr de Cornillon. Son fils Pierre se qualifiait de coseigr des Clets.

GEORGETTE, à Pierre de Saint-Jeoire, seigr de la Ravoire en Faucigny. Son fils Pierre se qualifiait, en 1520, de coseigr des Clets.

PERNETTE, à Ne Antoine de Pignier.

JEANNE (fille aînée),
femme de Bertrand de Dérée, président au conseil de Genevois, auquel elle apporta la seigneurie de Boisy en Bornes et une part de la coseigneurie des Clets et du château dudit lieu (qui passèrent cent ans après environ aux Clermont-Mont-Saint-Jean). En outre Bertrand acquit, par de nombreux actes de 1465, 67, 68, 72, 73, 77, etc., tous les droits des oncles de sa femme et les reconnait le 26 août 1473. *Voir* Dérée.

(3) Ce prix, qui équivaut à 400,000 fr. environ de notre monnaie, démontre l'importance de la seigneurie des Clets. Louis n'a pu vendre que les débris à lui laissés par ses prédécesseurs (Voir les très nombreuses ventes inscrites ci-dessus et la transmission de la coseigneurie aux quatre filles de Philibert) et ceux-ci ne possédaient que le quart de la seigneurie.

(4) C'est d'elle dont il est tristement question dans l'*Hist. du Sén. de Savoie*, par Burnier (Voir 1er vol. 306 et Doc. 19, 627). Elle fut enlevée par Celse Morin, d'abord sénateur sous l'occupation française de François Ier, puis écarté de cette illustre compagnie par le duc de Savoie ; enfin, banni des États de S. A. Ce scandaleux personnage, prieur conventuel de Contamine, aurait eu, de Pernette, un enfant vivant en 1559. Voir Burnier, 628. Serait-ce le Celse des Clets inscrit ci-dessous? Je n'ai point de preuves de cette supposition pourtant.

?

JEANNE DES CLETS
épousa : 1o N. N. ; 2o Janus de Vulpillières, fils de Ne Claude Métral. Le 29 novembre 1509 (Arch. la Place), du consentement de son second mari et comme tutrice de Ne Suzanne, sa fille, elle vend des biens à Montmélian, où l'acte est passé dans la maison desdits époux. Il est possible que cette Suzanne soit Dlle Suzanne de l'Ale, qui épousa un Bonivard avant 1526 *(Pourp. hist.)*.

?

Ne ÉTIENNE DES CLETS, parrain, 15 décembre 1644 (Reg. Par. de Thones).

ÉTIENNE,
héritiers universels de leur mère, substitués l'un à l'autre. A eux est substitué Charles de Bonvillard.
Légataire avec Rd seigr Étienne des Clets, protonotaire apostolique, curé des Clets et Manigod qui vend, le 20 février 1580 (Tes Esch.), des censes auxdits lieux, à Ne Pierre-Louis de l'Alée. S'il n'a pas été d'église, il n'a pas laissé de postérité.

CELSE,
Il vendit une part au moins de la Bithieu à Ne Claude Dévonne, le 20 juin 1572, et en fut payé (Arch. Morand). Était mort avant 1585. Sa sœur était son héritière. Étant mineur de 25 ans et majeur de 14, il fut mis le 5 septembre 1560 (Arch. Lucey) sous la curatelle de Me Michel Richard, notaire, qui lui rendit des comptes le 9 janvier 1569 *(Ibid.)*.

TABLEAU III.

(1) Amédée, comte de Savoie et de Genevois, par lettres données à Pont d'Ain, le 15 avril 1406 (Arch. Monthoux), lui (ou du moins à un Albert, chevr, seigr des Clets) donne la permission « mutandi, largiendi, reficiendi et de novo « faciendi iter publicum tendens de villa et mandamento Thoni per Villam « Cletarum versus Sarravallem et Fabricas... super rebus et possessionibus « suis absque prejudicio alterius et absque eo quod dominum et prejudicium « cuiusdam inferat aut inferri possit, » et c'est moyennant 10 fl. p. p. que ledit Albert a payé ès-mains de Jacques de Fuillens? trésorier général de Savoie, qui en tiendra compte.

?

Rd Messire PIERRE DES CLETS, prieur de Saint-Jorioz, au diocèse de Genève, 16 nov. 1360 (Arch. Thuys.).

JEAN, coseigr des Clets,
pupille de sa mère et de Thomas de Menthon, 1364. — Avec Albert, son frère, ils obtiennent, le 11 décemb. 1368 *(Sommaire des fiefs)*, déclaration du Cte de Genevois, concernant leur juridiction de Groisy. — Les 17 et 18 mars 1377 (Arch. la Ruaz) il reçoit la reconnaissance des Nes de Ferrières et de Me Antoine « de Arbona physicus », bourgeois d'Annecy, pour biens à Veyrier. — Peut-être celui qui assista au mariage de Catherine ci-contre, fo 96.

(5) La juridiction haute, moyenne et basse, les biens et droits qu'il possédait à Veyrier (et qui furent reconnus, en 1344, par Hugonin, fils d'Albert. *Voir* fo 93), passèrent à Sébastien de Luxembourg, qui les vendit à Ne Jean Vincent, seigr de la Croix, par acte du 10 avril 1560, ratifié par la Chambre des Comptes le 28 octobre 1562 (Arch. la Ruaz). Il est à noter que cet Albert, avec ses frères Philibert et Amédée, étaient en procès avec le Cte de Genevois, à cause de la juridiction dans la Val des Clets, qu'ils prétendaient avoir absolument, depuis un temps immémorial, de tous leurs hommes et fiefs, notamment sur ceux de Veyrier. Une sentence du 6 février 1450 *(Ibid.)* accorda au Comte seulement la juridiction sur tous les délinquants, sur le chemin de Veyrier à Talloires.

?

JEAN DES CLETS.

?

JACQUELINE DES CLETS, femme de Pierre, seigr d'Alex, vers 1429.

NICOLETTE DES CLETS, femme de Ne Pierre de Villier.

(6) Outre les ventes inscrites ci-dessus, il vendit, 20 août 1464, 6 mai 1468, 7 octobre 1486, et notamment les 15 février et 6 juillet 1490 (Arch. Thorens), les hommes, fiefs, rentes, dans les paroisses des Clets et de Thônes, à Louis de Dérée. C'est dans l'acte du 15 février qu'est nommé Charles, son fils donné.

GABRIEL, probab. mort avant 1447.

AMÉDÉE, coseigr desdits lieux,
mentionné avec ses frères, 1435-1444, cohéritier universel de son père, 1435. Le 1er décembre 1472 *(Somm. des Fiefs)* il reconnait une rente féodale avec jurid. omn. dans toute la paroisse de Groisy, qu'il avait vendue à, puis rachetée de Jean de Compey-Thorens. Il la revendit à Ne Mermet Provane de Cruseille, qui la rétrocéda à Bertrand de Dérée, qui la reconnut le 26 août 1473. Il avait acheté, le 14 mai 1479 (Arch. Thorens), tous les fiefs qu'Amédée de Viry, baron de Rolle, possédait aux Clets, Groisy, Veyrier, et les revendit le 17 sept. 1479 *(Ibid.)*, au susdit Bertrand. Il ép. : 1o contrat dotal du 13 avril 1469 (Tes Esch.), Claudine de Gemilly ; 2o Jeannette, fille d'Amédée de Grailly (6), avec laquelle il vend, le 16 janvier 1495 (Arch. Thorens), des biens au susdit Bertrand ; mort avant 1502 (7).

ALBERT, coseigr desdits lieux (5),
mentionné avec ses frères, 1435-1444, et qualifié de chevalier, ainsi que dans de nombreux actes, à fév. 1456, 31 mars 1472, 2 sept. 1473 (Arch. Thorens), par lesquels il céda tous ses droits à Bertrand de Dérée. *Id.* 25 avril 1471 (Arch. la Ruaz). Pourtant, dans un acte de 1435, il est qualifié de Révérend. Est-ce une erreur, ou bien se destinait-il à l'Église, ou bien y a-t-il eu deux Albert à cette époque ? ? Il épousa Claudine, fille et héritière universelle de Jacques de Montfalcon, au nom de laquelle il prête hommage pour Montfalcon, le 25 septemb. 1469 (Arch. Th.). Elle était veuve en 1525 *(Ibid.)*, et avait droit de rachat sur le château des Clets, alors possédé par les Montfalcon, probablement comme engagistes. Doit être mort sans postérité.

AMÉDÉE DE VILLIER, *femme de Louis de Châtillon avant 1459. Elle fait subhaster, au préjudice des trois frères ci-contre, en 1451-1457, des biens à Veyrier, les reconnait le 16 juin 1469 (rente féodale avec juridiction) ; reconnus au moins en partie le 25 février 1475, par Bernard de Menthon.*

MAURICE, coseigr de la Val des Clets.
Il rachète, le 17 août 1501 (Arch. Month.), des fiefs qu'il avait vendus au Grand-Bornand. — Le 27 avril 1502 (Arch. Thorens), il vend aux Dérée tous ses biens tant en la Val des Clets qu'à Boisy (qui furent d'Albert des Clets, son bisaïeul, et de Claude, son aïeul, sauf les droits sur le château des Clets et la juridiction, etc. Il avait promis de faire ratifier par Jeanne de Grailly, sa mère, et Andrée (que le *Pourpris* appelle Louise) de Cohendier, sa femme, ce que ces Dames font le 13 sept. suivant *(Ibid.)*, par acte passé *apud Cletas*, dans la place, devant le château dudit vendeur. Il épousa, en secondes noces, Étiennette de Seyssel, veuve de Ne Jean de Vulpillières, avant 1542 (Tes Esch.), qui est dite mère de Louis dans un acte de 1547 (Arch. Morand). — Le comte de la Chambre, en reconnaissance des services que lui ont rendus Maurice et son fils Louis, des voyages en Allemagne et des dépenses qu'ils ont faits pour lui, leur fait don, le 25 octobre 1542 *(Ibid.)*, de tous droits de lods et ventes pour les biens et fiefs par eux acquis ou à acquérir se mouvant de ses fiefs de la Bithieu et de la Cullacte. Il était mort avant 1545.

CHARLES (1490).

LOUIS DES CLETS, chevr, seigr de la Bithieu et coseigr des Clets.
Quittances en sa faveur et de ses père et mère, de 1537, 38, 39 (Arch. Morand).
Il épousa Pernette ou Péronne, fille de Louis de Bonvillard, seigr de Mézières, lequel, dans son testament du 14 avril 1540, substitue à ses héritiers les enfants de Pernette. —
Le 14 août 1545 (Arch. Morand), il vend à Ne Henri Pelard, Me à la Chambre des Comptes de Genevois, et à Ne Richard Moyne, coseigr dans la Val des Clets, le château des Clets, au lieu des Clets, avec ses courtines, places, vergers, terres, aboutant la maison-forte du seigr de Boringe, appelée le Marest, le château converti en ruines du comte de Genevois, les terres de Philippe des Clets (*Voir* Tabl. II), plus les moulins au rivage de Petherel, la vieille leyde et le quart de la nouvelle leyde de Thônes, indivise avec le comte de Genevois, tous les hommes, hommages nobles, francs et taillables, droits de patronage, sépulture, la juridiction haute, moyenne et basse et dernier supplice, les hamièges, péages, montagnes, chasses, pêches, bans, clames, subsides, misellerie, etc., etc., plus le droit pour chacun des acheteurs de timbrer leurs armoiries « de la clée » comme fait le vendeur pour démontrer que la seigneurie et château vendus sont « le chief des Clez ». Prix 1,500 écus d'or (3). — Elle teste veuve (elle était en procès avec son mari en 1554, Arch. Morand), le 9 octobre 1559 (Tes d'Esch.). Veut être enterrée au tombeau de sa feue mère, dans l'église de Sainte-Marie de Chambéry. Lègue à Charles de Bonvillard tous ses droits sur Mézières. Nomme héritiers universels ses fils ci-dessous (4).

ÉTIENNETTE.
Sa mère lui lègue tous ses accoutrements et ses robes, la plus belle exceptée. Elle épousa Ne Pierre du Vernay, ou des Vernets (ou de Verneys), seigneur de Passier (Arch. Thuyset). Le 16 avril 1573 (Arch. Morand), elle vendit à Ne Claude Dyonne la moitié de tous ses biens de la Bithieu, plus la mieux-value de l'hoirie de Pierre, son feu mari. Elle transige, le 21 juillet 1585 (Arch. du Sén. de Sav.), comme héritière de son frère Celse. Elle était alors remariée à Ne Claude du Coudrey de Sallanche (et déjà avant 1574, Arch. Thuyset). Elle vivait encore et veuve pour la seconde fois en 1596 (Arch. Lucey).

(7) Elle était veuve de Ne François de Cohendier.

Continuation du folio 91.

accusés et convaincus de vol, rière la ville de Thônes : ainsi Amédée, comte de Genevois, en accordant des franchises aux habitants de la ville de Thônes, le 20 septembre 1350 (1), — dix-sept ans avant celles accordées à la ville d'Annecy par Amédée (IV), son fils, le 19 octobre 1367. — Ces franchises causaient un grave préjudice aux seigneurs des Clets, qui eurent des démêlés avec le prince à ce sujet : ils représentaient que les bans à payer pour délits commis les jours de foires et marchés — dont la moitié devait leur appartenir, — avaient été fortement diminués : que les nouveaux marchés accordés à la ville nuisaient aux transactions des anciens marchés (2) qui devenaient nuls : que d'après les franchises tous les jurés de ladite ville devaient suivre la bannière du comte quand ils en étaient requis, ce qui ne pouvait s'exiger avec justice des hommes de Thônes, relevant de la juridiction antique des seigneurs des Clets, etc. Le comte daigna reconnaître le bien fondé de ces réclamations, leur accorda une compensation par un acte du 12 mai 1364, mais les coseigneurs des Clets jurèrent l'observation desdites franchises qui diminuaient leurs droits allodiaux.

La transition était déjà opérée et les seigneurs des Clets, auxquels le prieur de Talloires promettait, par acte du 11 des kalendes de mars 1297, Aymon de Menthon, notaire, trois livres de gingembre par an, mesure et poids d'Annecy, à condition qu'ils protégeraient la maison de Talloires : les seigneurs des Clets qui, de 1161 à 1225, garantissaient les transactions et les emprunts des comtes de Genevois, étaient, avant 1334, devenus simples vassaux de ces comtes. Depuis ce moment, quoique les seigneurs des Clets aient gardé en fief ou même en arrière-fief, tenu par plusieurs nobles relevant de leur fief, leurs possessions territoriales, leur importance relative alla en diminuant. La seigneurie des Clets, partagée entre le comte et les dynastes du nom des Clets, se subdivisa vers la fin du XIVe siècle, entre plusieurs branches de cette race qui, en s'éteignant, transmettaient leurs droits à des familles étrangères. Il n'y a peut-être pas de titre aussi commun en Savoie que celui de la coseigneurie *de* la Val des Clets, qu'il serait plus exact de désigner par *dans* la Val des Clets. On en trouvera l'énumération aux Fiefs. Je veux seulement citer la maison de Genève-Lullin, issue par bâtardise des comtes de Genevois qui, concurremment avec les comtes, mais de l'estoc d'un noble des Clets, posséda un des châteaux et une part importante de cette seigneurie. Plusieurs châteaux ou maisons-fortes, dont trois agglomérés au siège même de la seigneurie, existaient dans les limites des Clets, tenant juridiction en fief ou arrière-fief d'un des coseigneurs de ce nom.

Lorsque cette famille (3), si relevée par son antiquité, sa puissance et ses alliances, — quoique ses membres ne jouent pas depuis le XVe siècle un grand rôle dans notre histoire, — fut sur le point de disparaître, elle tint à laisser encore un monument de sa priorité féodale dans la vallée. Louis, coseigneur des Clets et seigneur de la Bithieu, vendit, le 14 août 1545, tous ses biens à Ne Henri Pelard, maître de la Chambre des Comptes de Genevois, et à Ne Richard Moyne, déjà coseigneur dans la Val des Clets. Dans cet acte sont compris le château des Clets au lieu des Clets, avec ses places, courtines, cours, vergers et terre, jouxte la maison-forte du seigneur de Boringe (Genève), appelée du Marest et jouxte le château converti en ruines du comte de Genevois, tous les hommes et hommages tant nobles que francs et taillables, les moulins au rivage de Petherel, la vieille leyde et le quart de la nouvelle leyde de Thônes, indivise avec le comte de Genevois, les droits de patronage, de sépulture, la juridiction haute, moyenne et basse et dernier supplice, etc. « Item lauctorite faculte et puys-« sance de pouvoir lesdicts achepteurs et chascun d'eux timbrer leurs armes de la Clee (4) « comment faict le dict vendeur POUR DENOTER QUE LA SEIGNORIE ET MEYSON SUS VENDUES EST « LE CHIEF DES CLEZ. »

---

(1) Imprimées aux fos 201 et suiv. du t. XIII des *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève.* Le nom du notaire public qui les reçoit pour les bourgeois de Thônes, n'est pas Berthet Vagonet, mais Vaczonet. *(Voyez* ce nom au *Supplément.)*

(2) Antérieurement aux franchises de 1350, le jour du marché de Thônes était le mercredi, et il fut transféré au samedi. Or, c'était le samedi (*Voir* la transaction de 1315 citée dans le texte plus haut) que de toute antiquité avait lieu le marché aux Clets, ce qui, vu la petite distance de Thônes aux Clets et l'importance toujours croissante de Thônes, devait annihiler le marché des Clets.

(3) Je trouve, à la date du 3 des nones d'août 1294 (Arch. Pensa), un Jacquemet *de Cletis*, bourgeois d'Annecy, fils de feu Rodolphe *de Ponte*, qui tenait d'Étienne *de la Chiesaz* des biens en fief à Montagny, lequel Étienne remit à Jacquemet l'hommage en dérivant ne gardant que le domaine utile. Le dimanche après la fête de saint Michel, 1294 (Arch. Pensa), il vend des biens de son franc alleu. Il y avait au XIVe siècle des hommes taillables du nom de des Clets en Chablais (Arch. Th.).

(4) Il ne m'a pas été donné de retrouver des sceaux de cette famille, et partant quelle était la forme de la *clée* qu'ils portaient pour cimier, que je n'ai pu ajouter à leur blason.

CLOS (DU)

DU CLOUX, DU CLOUDZ, DU CLOUZ, DU CLOZ. — En latin : *DE CLAUSO* (*).

SEIGNEURS, PUIS COMTES DE BONNE, BARONS DE LAMBERT, SEIGNEURS DE LORZIER, DU FRESNOY, ESERY, BLANSY, DE LA BATIE DARDEL, COSEIGNEURS DE SAINT-ALBAN, VOUREY, CHOLEX ET LA MARTINIÈRE (PRÈS D'AMBILLY, BAILLIAGE DE TERNIER), DE LA COLLIETTE, DITS DU FRESNOY ET DE BELLECOMBE.

(*) Leur nom est presque toujours écrit Duclos. C'est une erreur grammaticale : de Clauso ne peut se traduire que par du Clos. Dans une transaction du 1er avril 1703 (Arch. Th.) entre trois frères, ils signent Pierre du Cloz de Lambert, François Duclos de Frenoy et H. Ducloz de Blanzy, chacun avec une orthographe différente.

P. écartelé : au 1er d'argent à la fasce de gueules au chef emmanché de 4 pièces de sable; au 2e d'or à la fleur de lys de sable, qui est du Fresnoy ; *au 3e d'or au sautoir de sable qui est de* Martin ; *au 4e de gueules à l'arbre (oranger?) d'or, clos de même qui est du* Clos.

On trouve de très nombreuses versions, interpositions et variantes, inutiles à citer. Dans son testament du 15 juin 1737, François-Hyacinthe, comte de Bonne, se sert douze fois d'un sceau conforme à la description donnée plus haut. Mais un des témoins n'ayant pas de sceau, le comte de Bonne lui prête le sien et, dans cette empreinte d'un autre sceau appartenant au même personnage, l'ordre des quartiers est interverti : 1, Fresnoy ; 2, le premier ci-dessus ; 3, l'autre Clos ; 4, Martin.

CETTE ancienne famille est originaire de Bonne sur la Menoge. Il ne résulte pas de son anoblissement par patentes. C'est donc par Jean II, secrétaire ducal et maître aux comptes à la Chambre de Genevois, en 1469, que la noblesse héréditaire est venue à cette maison. Dès 1498 ils prêtaient hommage comme nobles au souverain, et par arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie, du 15 janvier 1628, ils furent maintenus en possession et jouissance de leur ancienne noblesse (Arch. Th.). Dans cet arrêt sont cités tous les actes établissant la noblesse depuis Jean II.

Vers la fin du XVIIe siècle, de brillantes alliances, l'érection de leur terre de Bonne en comté, l'héritage qui leur apporta le nom de Martin du Fresnoy et les terres d'Esery et de Blansy, les a placés dans une position relevée. Divisée en trois branches, des comtes de Bonne, des seigneurs de Blanzy et des seigneurs de Bellecombe, si elle ne s'est pas complètement éteinte pendant ou peu après la Révolution, comme je le crois, il m'a été impossible de découvrir des traces de la continuation de son existence. *(Suit la généalogie.)*

TABLEAU I.

I. EMERIC DU CLOS.

II. JEAN I DU CLOS
épousa Ansermette, fille d'Amé Amidoux, suivant une filiation de l'an 1700, communiquée par M. de Lamare. (Sous réserves.)

III. Nº JEAN II, secrétaire ducal, Mº à la Chambre des Comptes de Genevois en 1469 (Arch. Thuyset). Il épousa Jeanne, fille de..... Bernard, dit d'Allinge. Il teste, le 8 décembre 1482 (Arch. Thuiset). Dans un acte du 28 décembre 1450 *(Ibid.)*, il se dit fils de Jean, qui était fils d'Emeric. Il fonda la chapelle de Saint-Bernardin et Saint-Vincent, dans l'église de Saint-Nicolas de Bonne, ce qui est mentionné au testament de ses fils Jean et Humbert.

HUMBERT DE CLAUSO (*sic* en son testament) prête reconnaissance au duc le 15 juin 1550 (arrêt 1668), et teste, le 6 mai 1560 (Arch. Thuyset), en faveur de ses deux frères, et faisant, entre autres legs pieux, des legs à l'hôpital de Haute-Bonne et à l'hôpital de Basse-Bonne ; mort avant 1563, laissant un fils naturel.

NICOLAS,
légataire au testament de Jean III, 1543, et de son père, 1560, qui le destine à l'Eglise.

JEANNE,
à Nº Nicod du Mont de Bonne (vieille généalogie). Légataire 1560.

JEANNETTE, légataire au testament de leur père, 1543.

CLAUDINE, légataire au testament de leur père, 1543.

IV. Nº JEAN III, bourgeois de Bonne, à Marguerite Dulis ou des Clets (on trouve les deux versions, mais plus souvent des Clets). Il prête hommage noble avec ses frères Nicolas et Humbert le 19 avril 1498 (Arch. Thuyset). Il teste, le 1er janvier 1543 (Arch. du Sén. de Sav. et de Th.), nommant tutrice Marguerite des Clets, sa femme.

V. Nº GUILLAUME, cohéritier universel de son père. Il prête serment de fidélité le 27 juillet 1542 (Preuves de Malte), et avec son frère le 26 nov. 1560 (arrêt 1668). Il épousa, contrat dotal du 25 mai 1547 (Mts Besson), Nicolarde de Loche. Il teste le 5 janv. 1575 (Arch. Th.); mort av. 1588.

ISABELLE, femme de Nº Pierre Vieux, 1617 - 1687 (Reg. Par. d'Annemasse).

CLAUDINE.
Elle ou autre Claudine, femme de Nº François Collat de Bonne, marraine, 1617 (Reg. Par. d'Annemasse). Une Claudine n'était pas mariée lors du test. de son père, 1575, qui la dote.

CLAUDE.
VOIR SES ARTICLE ET DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

VI. Nº FRANÇOIS, lieutenant commandant au fort de Bonne, colonel du Haut et Bas-Faucigny; épousa, contrat dotal du 27 février 1585 (Arch. Th.), Françoise, fille de Charles de Gex et de Michelle du Fresnoy (Mts Besson). Le 16 mai 1588 (Arch. Th.), il se reconnait débiteur d'Antoine de Boëge ; vivait en 1621 avec son fils Melchior.

VII. MELCHIOR, seigr de Lorzier, épousa, contrat de mariage du 27 juin 1621 (Pr. de M. et Arch. Th., Arrêt 1668), Etiennette, fille de Nº Balthazard Jaillet et de Dlle Claudine Bevex. Il teste le 10 juin 1647 (Arch. Th.). A la fin de l'acte, le notaire répète 10 juin 1657. — Un double non signé dit 1657.

MARIE-FRANÇOISE
épousa, contrat dotal du 10 novembre 1652 (Arch. Th.), Nº Claude-François de la Faverge, seigr de Cormand. Quittance dotale du 28 février 1659 (Arch. Th.).

(1) Il fut, en 1672, subhasté sur les d'Angeville-Lambert (Arch. Th.). En 1674 (Arch. Th.), il avait déjà fait réparer sa maison de Lambert (à Bassens, près Chambéry) et les bâtiments joints à la grande tour.

VIII. CHARLES, seigr de Lorzier, dit du Fresnoy, seigr de Blansy, Esery, Lambert (1), conseigr de Vouvrey, comte de Bonne (Erection par patentes du 21 août 1681, enregistrées au Sénat de Savoie (Arch.) le 17 nov. suivant); sénateur au Souverain Sénat de Savoie en 1650 (Burnier), doyen des sénateurs, 1694 (Arch. Th.). Il épousa, contrat dotal du 28 déc. 1653, Raymondine de Michal du Mofard (Arch. Th.). Il teste le 27 déc. 1694. Institué héritier de Jérôme-François Martin du Fresnoy, seigr d'Esery, par testament du 8 novembre 1672, prit le nom de du Fresnoy. Il plaida longtemps avec la branche cadette des du Fresnoy qui revendiquait le fidéicommis apposé au testament d'Alexandre du Fresnoy du 5 mai 1545. Par transactions des 1er mai et 22 nov. 1680 (Arch. Th.), il relâcha les biens sujets au fidéicommis, notamment la seigneurie de Chuyt, moyennant 35,000 florins. Il garda le nom de du Fresnoy et les seigneuries de Blansy et d'Esery. Il teste le 27 déc. 1694 (Arch. Th.). Elle teste le 1er juill. 1698 (*Ibid.*).

JACQUES-LOUIS,
seigr de Blansy, Dillay, Tour du Clos, près Chenes, épousa, le 23 janv. 1701 (Reg. Par. de St-Léger), cont. dot. du 22 nov. 1700 (Arch. Th.), Dlle Catherine Trollet, veuve de Joseph du Verger de Blay. Ils testent le 23 janv. 1721 (Arch. Th.). Lui, mort le 31 oct. 1721 (Reg. Par. de Bonneville). Elle, le 31 mai 1746 (*Ibid.*). Elle testa seule le 16 mai 1746 (Arch. Th.).

FRANÇOISE-THÉRÈSE,
baptisée le 4 déc. 1660; cérém. bapt. du 13 déc. 1664 (Reg. Par. de St-Léger); religieuse Clarisse hors ville à Chambéry. Contrat d'entrée en relig. du 16 nov. 1676 (Arch. Th.). Vivait encore 1694 à Sainte-Claire hors ville à Chambéry.

CLAUDE-BENOÎT reçoit, étant âgé de deux ans, les cérém. bapt. le 21 juillet 1658 (Reg. Par. de St-Lég.); mort avant 1694, sans postérité.

IX. PIERRE-JOSEPH, fils aîné, baptisé le 10 juillet 1655 (Reg. Par. de Saint-Léger), reçut une pension de 1,200 florins. Il fut d'Eglise, qualifié de Révérend dans le testament qu'il fit, le 25 juin 1710 (Arch. Th.), en faveur de François Hyacinthe, son frère.

FRANÇOISE-MARGUERITE.
Cérém. baptism. du 27 janv 1673 (Reg. Par. de St-Léger).

ANNE-NICOLINE, vivait en 1721. (Reg. Par. de Bissy et Chambéry).

JANUS, bapt. le 9 août 1706.

GABRIEL, bapt. le 13 nov. 1710. (Reg. Par. de Bonneville).

FRANÇOIS-HYACINTHE, bapt. le 24 déc. 1704; mort capitne au régiment de Chablais le 15 mai 1730

GABRIEL, seigr de Blansy, bapt. le 12 mars 1712 (Bissy), colonel, puis brigadier dans les armées du roi, chevr des SS. Maur et Laz., nommé commandt à Annecy le 17 août 1786 (R. P. de St-Maurice-d'Annecy).

MARIANNE, bapt. le 29 septemb. 1707 (Bissy), ép., le 15 août 1744 (R. P. de Bonneville), Claude-Louis de Roget de Fesson, morte le 4 sept. 1749 *(Ibidem)*.

JOSEPH-ALEXIS, baron et seigr desdits lieux, bapt. le 19 nov. 1703 (St-Léger), capitaine aux gardes, puis colonel dans les armées de S. M. Devant rentrer en Savoie pour des affaires importantes, il obtint un congé du prince Eugène, donné à Manheim, dans le Palatinat, le 16 nov. 1734, rendant les plus grands éloges à la bravoure et dévouement déployés par Joseph-Alexis, pendant vingt-deux mois, dont quatre comme capitaine dans son régiment (c'est-à-dire le rég. des gardes où il avait été nommé capitaine en 1733, effectif 1744, et puis lieutenant-colonel, 23 avril 1743 (Arch. Th.). Il épousa, cont. dot. du 22 nov. 1737 (Arch. Th.), Marie-Thérèse, fille de François, comte de Bertrand, veuve (lui mourut av. 1750, le 16 janvier 1769 (Preuves de Malte), et meurt le 30 mars 1782, à soixante-huit ans (Reg. Par.). Dans un des brevets de son fils, 14 avril 1778 (Arch. Th.), il est dit que Joseph-Alexis a été tué à l'affaire de Madonna dell'Olmo, en attaquant les tranchées.

X. PIERRE, fils aîné, bapt. le 1er janvier 1698 (St-Léger); mort jeune sans postérité.

ANNE-CHARLOTTE, bapt. le 6 sept. 1699, ép., le 14 nov. 1706 (St-Léger), Jean-Baptte Millet, Mis de Faverges. Vivait encore en 1749.

ADÉLAÏDE-FRANÇOISE, née le 10, bapt. le 11 fév. 1740 (Reg. Par. de St-Lég.), religieuse à Montfleury, près Grenoble. Cont. d'entrée en religion du 19 nov. 1764 (Arch. Th.).

XI. JOSEPH-HYACINTHE, comte, baron et seigneur desdits lieux, né le 15 oct. 1744 (Reg. Par. de Saint-Léger), héritier universel de sa grand'mère Charlotte-Adélaïde, 1749; épousa, le 21 février 1769 (Reg. Par.), Louise-Adélaïde, fille de Claude-Julien, marquis d'Arvillars, et de Lucie de Bertrand. Par contrat du 20 octobre 1750 (Arch. Th.), il acheta Sacconay du comte de Clermont. Il fut enseigne effectif au régiment des gardes, 24 janv. 1770; lieutenant audit régiment, 1er avril 1771; capitaine audit, 22 décembre 1774, puis agrégé au régiment provincial de Tarentaise, 14 avril 1778 (Arch. Th.). Gentilhomme de la Chambre, 27 nov. 1781 de Savoie en 1660 (Burnier), doyen des sénateurs, 1694 (Arch. Th.). Il épousa, contrat dotal du 28 déc. 1653, Raymondine de Michal du Mofard (Arch. Th.). Il teste le 27 déc. 1694. Institué héritier de Jérôme-François Martin du Fresnoy, seigr d'Esery, par testament du 8 novembre 1672, prit le nom de du Fresnoy. Il plaida longtemps avec la branche cadette des du Fresnoy qui revendiquait le fidéicommis apposé au testament d'Alexandre du Fresnoy du 5 mai 1545. Par transactions des 1er mai et 22 nov. 1680 (Arch. Th.), il relâcha les biens sujets au fidéicommis, notamment la seigneurie de Chuyt, moyennant 35,000 florins. Il garda le nom de du Fresnoy et les seigneuries de Blansy et d'Esery. Il teste le 27 déc. 1694 (Arch. Th.). Elle teste le 1er juill. 1698 (*Ibid.*).

JANUS, François-Hyacinthe et Gabriel ont fait leurs preuves de 1723 (lilbl. du roi à Turin) remontant à Jean II. Je ne leur connais point de postérité.

Nº NICOLAS.
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

CLAUDINE,
à Louis du Mont, alias Bernardi de Bonne, nom que l'on trouve souvent avec la qualification de Nº et égrège au XVIe siècle (Arch. Th.), légataire, 1560.

JEANNETTE,
légataire de son frère, 1560.

FRANÇOISE, légataire, 1543.

HUMBERTE, légataire, 1543.

CLAUDE (fils aîné), cohéritier universel de son père; passe reconnaissance avec son père en 1560. Épousa Pernette de Chissé, qui teste, veuve : 1o le 29 avril 1579, et 2o le 18 mars 1584 (Arch. Th.). Jean, le nom de son mari, est écrit du Clos.

GUILLELMINE, à Me Michel Chesnay, légataire, 1575.

CLAUDINE-LOUISE, à Nº Claude de Chesie *(sic)*, légataire, 1575.

JEANNE (dotée 1575) ép. Nº Louis de Basdry, morte avant 10 octobre 1624 (Arch. Th.), pour qui son fils passe quittance à Nº François du Clos et contre des droits de ladite feue mère, sœur dudit François.

JEANNE-LOUISE, dotée 1576, promise 25 fév. 1588 (Arch. Th.), à Raymond-Charles Gay, de Truss.

LOUIS, fils naturel, s'absenta du pays (Test. 1575).

HUMBERTE, femme de Nº Louis de Boëge, de Pressier, morte avant 1585. Dans des partages du 5 novembre 1585 (Arch. Th.), Nº Antoine de Boëge eut pour sa part des censes et rentes qui furent de ladite Humberte, sa mère, tenus précédemment par Pernette de Chissé, à Saint-Cergues et environs, et des créances sur les hoirs de Nº Guillaume du Clos.

ANTOINE, chanoine de Saint-Pierre-de-Genève, curé de Veigy (1659, Arch. Cevins) : avait fait donation de certains biens, le 29 juillet 1657 (Arch. Lamare), à Nº François, son frère. Il teste, le 25 avril 1701, en faveur des pauvres clercs du séminaire d'Annecy, unis à la communauté des Rds prêtres de la Mission (Arch. Th.).

ÉLISABETH, Bernardine à Annecy, *professe*, 1694.

FRANÇOIS.
VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

FRANÇOIS-HYACINTHE, Cte de Bonne, etc., cérém. bapt. du 18 avril 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger), sénateur au S. S. de Savoie, 15 janvier 1681 (Burnier), président 20 mars 1737 (Arch. Th.), épousa, contrat de mariage du 4 août (Arch. Th.), mariés le 5 septembre 1695 (Saint-Léger), Charlotte-Adélaïde de Bertrand de la Perouse. Il teste le 15 juin 1757, et elle, le 9 janvier 1749 (Arch. Thuys.), veuve, en faveur de Joseph-Hyacinthe, son petit-fils, fils de Joseph-Alexis. Il acquit la seigneurie de la Bâtie-Dardel le 30 avril 1703 (Arch. Th.), de Paul-Philibert de Thoyre, le château était alors réduit en masures.

BRUNO, baptisé le 7 octobre 1668 (Saint-Léger), dit de Fillinge, page de S. A. R., mort sans postérité.

MARGUERITE-ANTOINETTE (peut-être Françoise-Marguerite), épousa François de Mouxy, contrat dotal du 29 juillet 1684 (Arch. Th.), seigr de Pougny, le 5 septembre 1684 (Reg. Par. de Saint-Léger), veuve 1694.

CHRISTINE, née le 16 juillet 1699 (St-Léger).

GASPARD, baptisé le 22 août 1709 (St-Léger), dit le Pre de Lambert, vivant 1749 et 1764. Le 18 février 1727 (Archiv. Th.), il était enseigne au régiment provincial de Tarentaise; en 1737, lieutenant aux gardes *(Ibid.)*.

CATHERINE, bapt. le 18 nov. 1710 (R. Saint-Léger).

CHARLES, bapt. le 2 mai 1714 (Reg. Saint-Léger).

RODOLPHE-HYACINTHE, bapt. le 6 juin 1716 (Reg. Par. de Saint-Léger). En 1749 il était chanoine et doyen de Notre-Dame-d'Aix; aumônier de S. M., le 4 mai 1764 (Arch. Th.). Le 12 juillet 1765 (Arch. de Cour); il prête serment comme abbé de Ste-Marie-de-Talloires. Il paraît qu'il commença par être jésuite; il l'était lors du testament de son père qui, dans le cas où il aurait quitté la Société, s'en rapporte au contrat qu'il a passé avec les RR. PP. Jésuites.

MADELEINE épousa, le 23 novemb. 1726 (Saint-Léger), Pierre-Gaspard Philibert de Machard, seigr de Chasse. Contrat dot. du 14 novembre 1726 (Arch. Th.).

VICTOR, dit de Fillinge, chevr des SS. Maurice et Laz., major d'infanterie, le 30 déc. 1763 (Arch. Th.).

MARGUERITE, JEANNE, religieuses Annonciades, 1749.

THÉRÈSE, Carmélite, 1749.

CHARLOTTE-ADÉLAÏDE-FRANÇOISE-JOSEPHTE, née le 27 sept. 1741 (Saint-Léger), épousa : 1o le 27 fév. 1759 *(Ibid.)*, contr. dot. du 1er fév. (Arch. Th.), Joseph-Louis Favier, baron du Noyer, etc.; 2o le 11 août 1772 *(Ibid.)*, contr. de mar. du même jour (Preuves de Malte), Joseph-Amédée, fils de S. Exc. Joseph-François, Cte de la Tour, Mis de Cordon, etc. Leur fils, reçu chevalier de Malte en septembre 1786 (H. 199, Arch. du Rhône), fait ses preuves de noblesse et, pour la famille de sa mère, la remonte par titres produits jusqu'en 1498.

ANNE, née le 30 juillet 1743 (St-Léger).

TABLEAU II.

III. JEAN II. Déjà porté au 1er Tableau.

N^e NICOLAS DU CLOUX OU DU CLOZ, ainsi nommé dans le même acte. — VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. — Possédait, en 1496, la tour et les biens de Dilley, près Cluses (Arch. Th.). Prête hommage noble avec ses frères en 1498 (Pr. de Malte). Épousa Humberte, fille de N^e Aymon de Bellegarde, contr. dot. du 10 juillet 1496 (Arch. Th.); la même année, 20 juin *(Ibid.)*, il prête reconnaissance noble au Duc de Savoie, et, le 19 avril 1498 *(Ibid.)*, avec ses deux frères Jean et Humbert; exécuteur testamentaire de son frère Jean III. Il était mort avant 1537.

IV. JEAN III.

CLAUDINE à N^e Jacques Domen de Reignier.

JEAN l'aîné (demeurait à Cluses), épousa D^lle Maurise Machet. Il assiste à l'inventaire de 1553, était indivis en biens avec son feu frère Jean le jeune. Il était mort avant 1577. Sa veuve vivait avec Étienne, leur fils, encore le 10 juillet 1578 (Arrêt 1608). Partage avec sa mère, D^lle Françoise, le 9 août 1569 (Arch. Th.).

PERNETTE, étant veuve de N^e Guiffrey Quinerit, d'Ayse, elle teste le 8 mai 1577 (Arch. Th.), où le nom est écrit du Cloux ou du Cloz.

JEAN le jeune demeurait à Cluses. Il épousa D^lle Angeline de Chignin, sœur de Louis, seig^r de la Place, veuve de François de Pleison, Il mourut avant le 17 juillet 1553, jour où sa fille posthume fut mise sous la tutelle de sa mère qui, dans l'inventaire de ses biens, fait figurer notamment une tour haute au lieu de Dilley, avec colombier, courtine, etc., morte avant 1553.

FRANÇOIS, mentionné avec ses frères dans des reconnaissances 1539-1541, énoncées dans l'inventaire ci-dessous (Arch. Thuis.). Mort sans postérité.

JOSEPHTE.

CLAUDINE.

V. GUILLAUME.

MICHIÈRE, LOUISE, JANINE, FRANÇOISE, cohéritières univers. de leur tante Pernette, 1577.

ÉTIENNE partage avec Michaud de Bieux, son cousin germain par alliance, le 10 juill. 1578 (Arch. Th.). Il épousa D^lle Jeanne Quisard, veuve d'Aimé Meldan? qui se remaria 3° avec Jacques Cornut, bourgeois de Thonon (1). Il avait été cohéritier universel de sa tante Pernette et n'eut qu'un fils (2).

SAPHORIENNE fait une donation en faveur de Françoise du Cloz, sa cousine, le 6 juill. 1598 (Arch. Th.), ratifiée le 21 mai 1609 *(Ibid.)*.

FRANÇOISE, fille posthume, pupille de sa mère. Est dressé inventaire de ses biens le 19 juill. 1553 (Arch. Th.), en présence de N^e Jean l'ancien, son oncle. Elle épousa N^e Michaud de Bieux, et fut légataire de sa tante Pernette du Cloz, en 1577. Elle était sœur utérine de N^e Claude Pleison et partage avec son oncle, N^e Jean l'aîné, le 9 août 1569 (Arch. Th.). Le 9 juill. 1591 (Arch. Th.) elle passe reconnaissance au Prince des biens à elle parvenus des successions des N^es du Cloz.

(1) Étienne possédait le fief-rente du Clos dans les paroisses de Châtillon et de Saint-Sigismond, qui fut rénové en sa faveur et de Me Pierre Mermet en 1585, Mes N...et de Chignin et François Boilet, notaires et commissaires. Cette rente avait été rénovée précédemment en faveur des N^es Jean l'aîné, François et Jean le cadet, fils de feu N^e Nicolas du Clos, en 1540. Il fut rénové plus tard en faveur de D^lle Anne-Marie, fille de feu N^e Jean-Baptiste Pernat, seigneur de l'Hermineur, en 1625, 1629, Me Jean de Chignin, notaire et commissaire d'extentes, et appartenant en 1780 à N^e Jacques-Gabriel du Clos de la Place, de l'autre famille du Clos, f° 104 et suiv.

(2) Elle teste le 11 décembre 1623 (Arch. Th., copie non signée), femme de Me Jacques Corna, ne mentionnant pas son mariage avec Étienne du Clos. Parmi les créanciers dudit Étienne figuraient, en 1581, le 16 septembre *(Ibid.)*, les hoirs de la Gasparde Corna, veuve de Me Jacques Morand.

VI. FRANÇOIS.

Le 24 janvier 1593 (Arch. Th.), les deux frères partagent les biens qu'ils avaient en indivis.

N^e CLAUDE, bourgeois de Bonne (3). VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Il était mort avant le 15 sept. 1622. N^e Louise Faure, sa veuve, assiste aux partages marqués ci-contre. Avec son frère aîné François, ils avaient fait rénover leurs rentes, 3 mai 1607 (Arch. Th.).

SIMON vivait 1591 et 1597 (Arch. Th.). Il possédait alors Dilley, près Cluses, en indivision avec Françoise, fille de Jean le jeune. Mort avant sa mère, sans postérité et avant l'arrêt 1608.

VII. MELCHIOR.

MARIE.

LOUIS (3me fils). Il teste, le 20 avril 1636 (Arch. Th.), sur le point de partir pour les armées de Savoie en Italie; nomme hér. univ. N^e Jean, son cher frère, à condition que s'il vient à mourir sans enfants, avant D^lle Perrine Déage, sa femme, celle-ci sera usufruitière: il substitue héritière universelle D^lle Isabeau la jeune, dite la cadette, sa sœur. Fait au prieuré de Talissieu. Suivant des mémoires de M. de Loys, s^r de Miserave (Arch. Th.), Louis, 3me fils, mourut en Piémont à l'armée, en août 1636.

ISABEAU la jeune, dite la cadette, substituée à Jean, s'il meurt sans enfants.

CHARLES. Avec leur oncle François, Charles et Jean son frère procèdent à des partages, le 15 septembre 1622 (Arch. Th.). Mais dans le style confus de cet acte on ne peut pas bien voir si Jean et Charles ne font qu'un seul Jean-Charles, car celui-ci, dans le courant de la cession, mentionne une fois deux frères et une autre fois un seul frère. Dans un autre acte de 1623 *(Ibid.)* il est dit que le partage fut fait entre les trois frères. Ce doit être lui, sous le nom de Charles, qui épousa, le 6 février 1623 (R. P. d'Annemasse), Claudine-Françoise, fille de Me André La Pierre d'Ambilly, morte veuve dudit Charles le 30 janv. 1685 (R. P. de Villelagrand).

JEAN OU CHARLES (fils aîné) dit DE BELLECOMBE, (Jean ou Jean-Charles), coseig^r de Cholex et seig^r de la Martinière (fief et jurid. achetés 19 août 1645 et 12 juill. 1648, de N^es Claude et Philippe de Thoyre et (4) démembrés de la seigneurie de Cholex). Il épousa D^lle Perrine Déage, sœur de R^d François Déage de Mesme, prieur de Talissieu-en-Bugey, avec lequel il demeurait en 1636. Par actes des 4 juill. 1623 et 21 juil. 1636 (Arch. Th.) il vend à Jacques de Loys, seig^r de Miserave, une rente rière Machilly et St-Cergues, qui la rétrocéda à Charles du Clos (VIII, le 19 juill. 1666).

VIII. CHARLES Ier, comte de Bonne.

N^e FRANÇOIS. Il épousa, contrat dotal du 28 novembre 1668 (Arch. Lamare), D^lle Péronne de Rochette, fille de N^e seig^r Claude, seig^r de la Croix, Scionzier, etc., et de D^lle Madeleine de Montvuagnard. Il teste, le 22 octobre 1684 *(Ibid.)*, en faveur de ses trois fils, substituant ses trois filles, et meurt le 21 avril 1709 (R. Par. de Bonne). Elle teste, veuve, le 25 juin 1721 (Arch. Th.).

MARGUERITE, bapt. le 8 août 1639 (R. P. d'Annem.).

JANUS, né le 21 nov. 1635 (R. P. d'Annem.).

GABRIELLE, née le 11 août 1645 (R. P. d'Annem.).

FRANÇOIS, vieille gén. de 1770.

ANDRÉ, dit de Bellecombe, seig^r de la Martinière, de Villelagrand, épousa Françoise, fille de Claude-Balthazard de Loche, seig^r de Vaszy, et de Hyéronime de Montheux (inst. Besson. *Id.* Armor. Loche et Arch. Th.), contrat dotal du 7 juill. 1671. Il teste le 7 juin 1699 (Arch. S.S.S.), enterré à Lémenc le 8 juin 1699 (R. P.). Elle teste le 6 avril 1719 (Arch. du S. S. de Sav.).

(4) Quoique la Martinière (en Genevois), démembrée de la seigneurie de Cholex, n'ait appartenu à cette famille que depuis 1648, je trouve une Claudine du Clos de la Martinière qui épousa, le 28 janvier 1622 (Reg. Par. de Thonon), N^e Charles de Prez, docteur en droits: ils vendirent la maison-forte de la Martinière à François Amédée de Seyssel, seigneur du Châtelard, qui était en litige à ce sujet, 24 janvier 1646 (minut. Darbet, arch. Sacconnet), avec Vincent du Coudrey. L'autre famille, du nom de du Clos (suivante), posséda aussi la seigneurie de la Martinière près d'Yenne, mais jusqu'en 1561 environ. Je ne sais où loger cette Aymée. Je ne peux classer non plus N^e Jean-Joseph du Clos, en 1782 lieutenant des Invalides au fort Miolans (Arch. du S. de Sav.), et N^e Joseph du Clos, chevalier des Saints Maurice et Lazare, commandant du fort de Verrue, parrain en 1759 (Reg. Parois. de Saint-Théodule de Flumet); probabl. un seul personnage.

IX. FRANÇOIS-HYACINTHE, 2me comte de Bonne.

MARGUERITE, substituée en 1684, peut être celle qui mourut le 5 août 1750, âgée de soixante-neuf ans (Reg. Par. de Bonne), non mariée en 1721.

GUILLERMINE, morte veuve du sieur Félix Blanc de Gaillard, le 4 mai 1728 (R. Par. de Bonne). Ses frères et héritiers se font délivrer, le 26 août 1728 (Arch. Lamare), son hoirie. Elle teste, le 26 avril 1728 (Arch. Th.), substituant les fils de sa sœur Charlotte-Françoise.

CHARLOTTE-FRANÇOISE épousa, cont. dot. du 8 sept. (Arch. Lamare), mariée le 25 sept. 1714 (R. Par. de Bonne), N^e et Sp^le Jean de Lamare, morte veuve le 31 mars 1747, à Bonne.

FRANÇOIS-JOSEPH, PIERRE-RAYMOND, JEAN-FRANÇOIS, cohéritiers universels de leur père. Leurs trois sœurs leur sont substituées. Ils font leurs preuves de 1723 remontant à Jean III.

FRANÇOIS-JOSEPH: Capitaine aux armées du Roi, ép., contrat dotal du 4 février 1724 (Arch. Th.), D^lle Louise de Chesnay, teste le 10 janvier 1753 (Arch. Lamare), et meurt le 26 janv. suivant. Elle, le 18 fév. 1759, à 81 ans (R. P. de Bonne).

PIERRE-RAYMOND: Dans le contrat de mariage de son neveu (1714), lui fait donation de tous ses biens, à la charge de porter le nom et les armes des du Clos, mais se réserve l'usufruit. Mort à 80 ans, le 6 sept. 1755 (R. P. de Bonne).

JEAN-FRANÇOIS: Il teste, le 24 janvier 1726 (Arch. Lamare), en faveur de ses deux frères, leur substituant ses neveux de Lamare, inscrits ci-dessous.

JEAN-CHARLES, bapt. le 8 juill. 1676 (R. d'Annemasse).

FRANÇOISE, bapt. le 12 août 1683.

FRANÇOISE, bapt. le 14 janv. 1692. Une de ces deux Françoise a épousé, contrat dotal du 24 août 1725 (Arch. du S. S. de S.), N^e Joseph de Quoex.

MARIE, bapt. le 1er nov. 1687 (R. P. d'Annem.).

IGNACE, né le 28 mai 1694 (Reg. P. de Vill.), teste le 5 déc. 1728 (Arch. S. S. Sav.), mort sans postérité.

JOSEPH, né le 5 mars 1688 (Reg. P. de Vill.), mort sans postérité.

CHARLES-CHRISTIN teste le 26 mars 1701 et meurt le 22 juill. 1706 (Arch. S. S. Sav.).

FRANÇOIS teste le 6 sept. 1709 (Arch. S. S. S.), en faveur de son frère Charles-Amédée.

CHARLES-AMÉDÉE teste le 26 oct. 1707 (Arch. S. S. S.), viv. encore en 1718 et mort sans postér. (5)

CHRISTINE, femme de N^e Pierre Rouph, seigneur de Clerfon, de 1702 à 1713 (Reg. Par. d'Annem.)

CHARLES-LOUIS, seig^r dud. lieu, né le 20 nov. 1685 (Reg. P. de Vill.). Il ép., cont. dot. du 31 mars 1717 (Arch. S. S. S.), D^lle Anne-Marie de Regis, avec laquelle il teste le 8 oct. 1764 *(Ibid.)*, elle, fille de N^e Hyacinthe.

CLAUDINE.

? MARIE, femme de N^e Henri de Ruphy, de 1707 à 1723, morte à 76 ans le 15 oct. 1757 (Reg. P. d'Annemasse).

(5) Avec ses frères il reconnait, le 27 nov. 1700, tenir en fief noble et ancien en suivant la reconnaissance de Louis de Greilly du 30 mai 1554, les masures du château de Villelagrand, avec ses biens, hommes, hommages, fief, comme héritiers de N^e Charles du Clos, leur aïeul, qui avait acheté le tout des N^es de Thoyre.

X. JOSEPH-ALEXIS, 3me comte de Bonne.

N^e JOSEPH, N^e PIERRE DE LAMARE, N^e JEAN-FRANÇOIS, substitués au testament de leur oncle, Jean-François du Clos, 24 janv. 1726. Dans le contrat de mariage qu'il passe le 13 mars 1752, avec D^lle Prospère, sœur du général baron Pacthod, ses oncles François-Joseph et Pierre-Raymond du Clos l'instituent donataire, à charge de prendre leurs nom et armes. VOIR DE LAMARE, OU DE LA MARE.

JOSEPHTE-PROSPÈRE, née le 10 décemb. 1719, épousa, contrat dotal du 21 janvier 1742 (Arch. S. S. S.), N^e Joseph-Gabriel de Riddes, s^r de Rosey et Charbonnières.

CLAUDINE, née le 30 nov. 1720.

FRANÇOIS, né le 26 sept. 1722.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 21 mars 1718, prob. mort très jeune.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 23 juill. 1725, mort le 14 déc. 1727.

JEAN-LOUIS-PROSPER, né le 20 juill. 1734.

CHARLES-ANDRÉ, né le 1er déc. 1723, dit de Bellecombe. Vend, le 17 nov. 1773, le fief et jurid. de la Martinière à N^e Joseph de Grenaud. Il épousa: 1° D^lle Christine-Marie-Thérèse Pustellaz (ou Posterla), par contrat dotal du 20 janvier 1747 (Arch. S.S.S.), morte à vingt ans le 21 mars 1751 (Reg. Par. de Bonne); 2° contrat dotal du 8 juin 1753 (Arch. S. S. S.), D^lle Jeanne-Marthe Luisard de la Chasse, de Châlons. Il habitait Paris en 1781 (Arch. S. S. S.). Il avait obtenu des lettres patentes, du 22 juill. 1779, entérinées au Sénat (Arch. S. S. S.), lui permettant de vendre des biens fidéicommissés: ensuite de cette permission il vendit au baron de Saint-Christophe (Grenaud). Un arrêt du Sénat de 1782 (Arch. S. S. S.) intervint entre eux, où sont mentionnés presque tous les faits de ces deux degrés.

PIERRE-LOUIS.

? N^e JEAN-JOSEPH, lieutenant des Invalides au fort de Miolans, mentionné dans un arrêt de 1782 (Arch. S. S. S.). V. note 4.

JEANNE-PHILIBERTE morte le 10 sept. 1760. (Reg. Par. d'Annemasse).

JOSETTE-CLAUDINE-PROSPÈRE, née le 6 juin 1757.

N^e et Sp^le LOUIS (2e lit).

JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE-THÉRÈSE-DOMINIQUE (1er lit), né le 10 nov. 1749 (Reg. P. de Bonne).

PAUL-HENRI-JOSEPH, né le 14 mars 1754 (Reg. Par. d'Annemasse), mort jeune?

(3) Avec son frère François ils furent molestés par les syndics de Bonne à propos de leur noblesse; mais vu tous les titres énoncés ci-dessus, ils furent, le 11 février 1602 (arch. Thuyset), déclarés vrais et anciens nobles.

CLOS (DU) DE LA PLACE

SEIGNEURS DE SAINT-MAURICE, DE MONS, DE LA MARTINIÈRE EN BUGEY, DE RUMILLY SOUS CORNILLON, DE MARLIOZ, DE LA PLACE, D'HAUTEVILLE EN FAUCIGNY ET GENEVOIS, ETC.

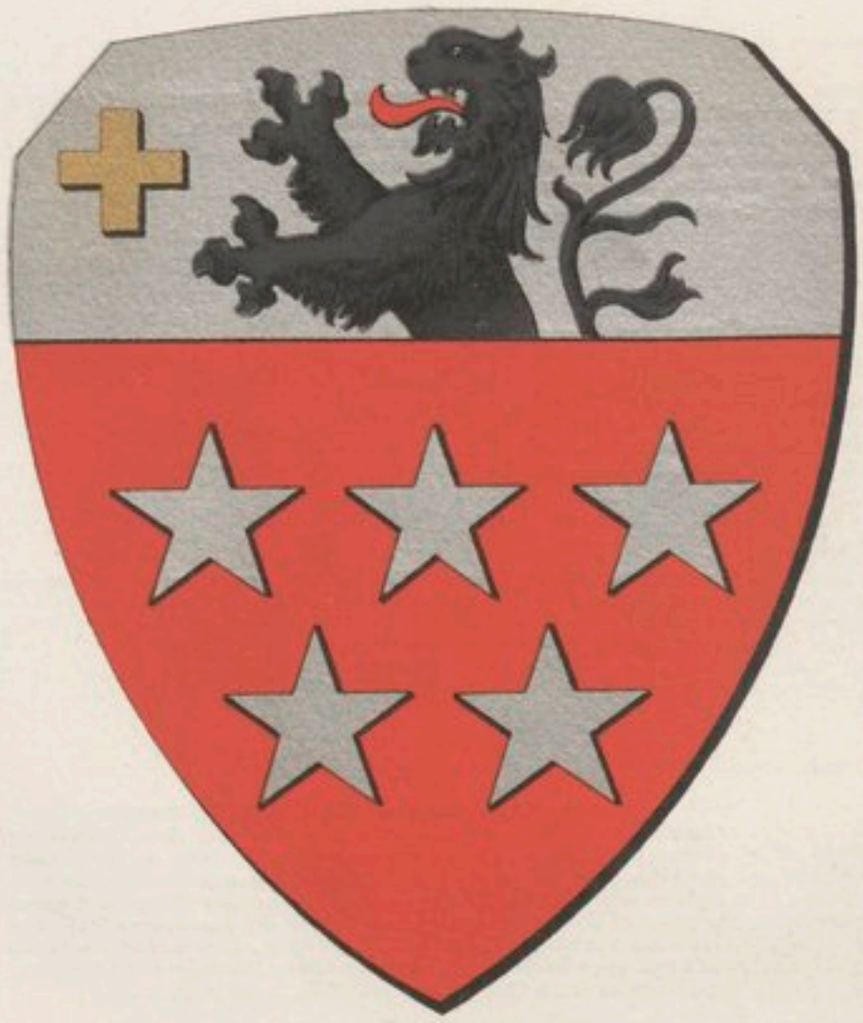

Par patentes du 8 mars 1420, les trois frères Amédée, Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos, en même temps qu'ils furent anoblis, reçurent pour blason celui de François de Compois de Féterne, leur oncle maternel, savoir : *de gueules à 5 étoiles d'argent* (3 et 2), *au chef du second chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier* : ils devaient, pour le différencier de celui des Compois, briser ce blason *d'une croisette d'or « eminenter »*, probablement *au canton dextre du chef* (1).

CETTE famille est peut-être de la même souche que celle des du Clos de Bonne; mais je n'ai pu trouver le point où il faudrait les souder. Son anoblissement, remontant à l'année 1420, est un des plus anciens connus, conférés par patentes. Ce fut une récompense des services militaires rendus par les frères du Clos (2), qui reçurent pour blason celui de l'illustre famille de Compois ou Compey de Féterne « tout comme s'ils étaient sortis de la généalogie masculine de cette maison. »

Le véritable nom paraît bien être du Clos (de Clauso). Au deuxième degré de la généalogie, on en trouve qui sont simplement appelés Clavin, ou du Clos dits Clavin, ou Clavellet, ou même Clavin dits du Clos. En tout cas, le seul nom sous lequel ils sont connus est du Clos (3); ils étaient originaires de Jussy (4). — Cette famille quitta le Bugey après le mariage de Claude du Clos avec Françoise de Chignin, Dame de la Place en Faucigny, seigneurie où elle vint s'établir (5) et où elle a continué fort honorablement jusqu'à nos jours. Elle s'est éteinte en 1856 en la personne de Joseph-Marie-Gabriel du Clos, lieutenant-colonel de cavalerie, en retraite. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Il est bien difficile de s'expliquer pourquoi ce blason, le seul authentique, n'a pas été porté (au moins dans les derniers temps), à moins que les du Clos n'aient voulu faire revivre un blason que portait Gervais, ou son ascendance, avant son anoblissement régulier, ce qui favoriserait l'hypothèse qu'ils sont de la même famille que les du Clos de Bonne. En effet, des boutons d'acier de la livrée du dernier du Clos de la Place, dont je dois une empreinte en cuivre à l'obligeance de M. Barbe, de Penne (Lot-et-Garonne), était d'*azur à la fasce d'or au chef emmanché de 5 pointes d'argent*. Or, sauf les émaux et une pointe de plus, c'est le premier quartier du blason des du Clos de Bonne. En signalant ce fait, l'*Armorial de Savoie* ne peut suivre pourtant que la version officielle des patentes de concession, en interprétant la situation de la croisette de brisure.

(2) Il existait dans le Petit Bugey « in Campagnia Yanne », en 1292, une localité dite *in Clauso* et une famille noble de ce nom *(Voir* au SUPPLÉMENT).

(3) Ce nom est aussi presque toujours écrit Duclos ou Ducloz, mais d'une manière erronée, car *de Clauso* ne peut faire que du Clos. En Savoie, depuis que les actes notariés ont été rédigés en langue française — ils étaient auparavant en latin et non en italien — les notaires ont estropié tous les noms au gré de leur fantaisie. Non seulement ils ne séparaient pas la particule du nom patronymique, mais même pour les noms de terre ils écrivaient, par exemple, Dallinges, seigneur Delaservette.

On remarquera la coïncidence de deux familles différentes, portant le même nom, du Clos, possédant toutes deux un fief de la Martinière, l'un en Genevois, l'autre dans le Petit-Bugey, ayant contracté toutes deux une alliance avec les Chignin de la Place, auxquels la famille dont je m'occupe ici, succéda pour cette seigneurie. On remarquera encore chez les du Clos de Bonne (f°s 102, 103), Jean l'aîné et Jean le cadet frères. J'ai cité plus haut Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos de Saint-Maurice frères. Il était alors assez commun de trouver deux frères portant le même nom de baptême. Je veux consigner ici, à ce propos, un fait curieux. Dans un précieux volume de reconnaissances que je possède, faites par la bourgeoisie de Rumilly en Albanais, en faveur du duc de Savoie, en 1488, je trouve deux frères : Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos (autre famille que les susnommées), lesquels, mineurs et fils de feu Jean du Clos l'ancien, sont assistés par leur oncle paternel, Jean du Clos le cadet. Ce dernier avait reconnu pour son compte, en 1487, et se dit fils de Jean du Clos et neveu d'un autre Jean du Clos. Pendant trois générations de suite, il y eut donc dans cette famille un Jean *Senior* et un Jean *Junior*.

(4) Il n'est pas dit de quel Jussy. Est-ce Jussy-l'Évêque, près de Genève ? Jussy, près de Sciez en Chablais. Cette dernière localité s'appelait quelquefois Jussy-le-Pluvieux.

(5) Depuis le XVIe siècle elle a constamment porté ce nom de terre. Je les appelle donc du Clos de la Place pour les différencier des autres familles du nom du Clos.

TABLEAU I.

?

GERVAIS DU CLOS (*de Clauso*) de Jussy, mort avant 1420. Avait épousé la sœur de François de Compois de Féterne. Suivant toute probabilité vivait déjà *more nobilium*.

(1) Le 11 septembre 1450 [Arch. Th.], ils augmentent les dotations des chapellos fondées jadis par leurs prédécesseurs dans le château de Saint-Maurice et dans l'église paroissiale dudit lieu, toutes deux sous le vocable de la Sainte Vierge.

(2) Comme seigneurs de Rumilly-sous-Cornillon, ils accordent aux N^es frères Cohendier, l'office de cléricature et scribanie dudit mandement, le 11 novembre 1426 [Arch. Cohendier]. — En 1442, ce mandement était déjà rentré dans le domaine ducal, et les deux frères du Clos étaient déjà morts.

(3) Les deux actes authentiques 1466, 1478, où sont ténorisés les noms de leurs mères, Jeannette, fille de Jean d'Arlos, et Nicolette, fille de Girard d'Arlos, ne me permettent pas d'identifier ces deux Jean, du Clos, fils de Jean l'aîné et de Jean le cadet du Clos.

JEAN l'ancien, I. AMÉDÉE, JEAN le cadet, dit CLAVIN ou CLAVELLET.

Par patentes du 8 mars 1420 (Arch. de Cour), ces trois frères furent anoblis à cause des services qu'ils avaient rendus dans les armées. Le duc de Savoie leur accorde les armoiries de François de Compois de Féterne, leur oncle maternel, avec une croisette d'or pour brisure. *Voir* f° 104. — Le même jour *(Ibid.)* ils reçurent inféodation en fief n. lige, pat. et anc. pour eux et leurs descendants, du donjon de Cornillon, du château, bourg, ville et territoire, châtellenie et mandement de Rumilly-sous-Cornillon, avec m. et m., emp., omn., jurid. h. m. et b., et droits de justice, le tout situé au mandement de la Roche en Faucigny. Le duc n'entend pas préjudicier aux inféodations faites précédemment à François de Menthonnex, chev^r, et Robert de Montvuagnard, au même mandement, où ils ont aussi sur leurs fiefs toute juridiction, et à Jean du Fresney (ou Fresnoy), chev^r, qui a aussi jurid. omnim. sur ses hommes du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. — L'inféodation ci-dessus est faite moyennant le prix de 6,500 écus d'or de bon poids à l'effigie du roi de France, payés par les susdits frères du Clos : moyennant quoi il est ordonné à Jacques de Chignin, dit Gerland, écuyer et châtelain de Rumilly-sous-Cornillon, pour le duc de Savoie, de remettre auxdits frères le donjon de Cornillon, le château, châtellenie, bourg, ville, etc., de Rumilly-sous-Cornillon, avec appartenances et dépendances. Ces patentes, données à Evian, sont contresignées par Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Perceval de la Baume, Jean de la Fontaine, Jacques Sostion, François de Compois (plus haut nommé) (1).

C'est sans doute le Jean du Clos de Jussy qui épousa D^lle Jeannette, fille de Jean d'Arlos. Elle, veuve, reconnut, le 2 janvier 1438, en f. n., pat. et anc. le château de Mons, avec jurid., fiefs et biens en dépendant, en suivant sa reconnaissance précédente du 8 mai 1413 : une partie du fief indivise avec Hugonin, seig^r d'Arlos, et les N^es de Châtillon.

Amédée est encore témoin dans un acte passé à Mons le 9 sept. 1435 (Arch. Morand), et paraît être mort sans postérité.

Jean du Clos, junior, dit Clavin, est qualifié de seig^r du Châtelet de Credoz dans un acte du 9 septembre 1435 (Arch. Morand), où sont énoncés ses fils et cohéritiers et son frère Amédée. Ce doit être lui (et non son frère Jean) qui, dès le 31 janvier 1415 (Arch. Morand) et antérieurement à leur anoblissement par patentes, est qualifié de seig^r de Saint-Maurice. Il posséda cette seigneurie comme héritier universel de N^e Boniface Ravais, et la transmit à ses fils Antoine et Claude, qui la possédaient seuls le 26 mars 1461 (Arch. Lucey), ayant hérité de feu N^e Jacques, leur frère. Le duc de Savoie tint un lit de justice à Chambéry le 17 mars 1517 (Arch. Th)., pour punir Lancelot de Luyrieu, qui, croyant avoir à se plaindre dudit Jean, l'avait attaqué et blessé grièvement à Genève le 9 septembre précédent. — Le surnom de Clavin ou Clavellet lui étant particulier, je dois lui attribuer pour femme Nicolette, fille de Girard, coseig^r d'Arlos : prouvé par l'acte ci-dessous de 1466. — Il fit partie du corps de gentils-hommes chargés de la conduite des hommes d'armes envoyés par Amédée VIII à Louis de Châlons, prince d'Orange, corps qui fut défait et battu le jour de la Trinité 1420, à la bataille d'Anthon. — Guichenon (Sav. 469) l'appelle capitaine renommé en l'histoire. Il avait assisté à la réunion des grands de l'Etat, à Thonon, le 5 juin 1427 (*Ibid.*, 465). Il fut enterré dans le cloître de l'église de Saint-Genix avant 1475.

JEAN, seig^r de Mons, comme fils et héritier de sa mère, reconnait pour Mons, le 10 août 1475 (1), en suivant la reconnaissance ci-dessus (Grosse de Mota, Arch. de Chambéry). Est probablement mort sans postérité. Coseigneur de Mons serait plus exact. *Voir* JEAN, ci-contre.

GUIGUES, relig. au monast. de St-Pierre de Nantua, ordre de Cluny, en 1458 (Arch. Th.); fut aussi prieur de Chindrieux, 1465 (Arch. Lucey).

ANTOINE (2), coseig^r de St-Maurice.

JEAN, CLAUDE (2), coseig^r de St-Maurice. II. JACQUES.

Le 29 avril 1441 *(Somm. des Fiefs)*, les quatre frères (dont Jacques était l'aîné) reçoivent investiture, comme coseig^rs de St-Maurice, des biens qu'ils possèdent rière les Pins (ou Lépin).

Comme seig^r de St-Maurice, et en suivant (*N. B.*) la reconnaissance de son frère Jacques, il passe reconnaissance le 21 octobre 1445 *(Somm. des Fiefs)*. Si cette date est juste, j'ai raison de supposer que celle de 1447, indiquée à l'article de Jacques est fausse. Un autre extrait dit 27 février 1444. Par patentes du 12 juill. 1455 (Preuves de 1723. Bibl. du roi, à Turin, remontant à Jean le Jeune I et allant jusqu'à Isidore et ses frères, VIII), cet Antoine, fils de Jean, fut maintenu en possession du château de Saint-Maurice. Il ép. Antoinette de Seyssel, fille de Pierre, seig^r d'Aiguebelette, le 19 janv. 1448 (Vieille gén.). Il assiste au mariage de sa nièce, Louise du Clos, 1461, et à celui de sa nièce Seyssel avec Gerbais, 1492 (Arch. d'Habères). Il aurait testé le 23 avril 1475, selon un inventaire de titres non authentique de mes archives. M. Barbe m'a communiqué une copie de ce testament, même date. Nomme exécuteur testamentaire N^e Guigues, jadis prieur de Chindrieux, et Claude du Clos, coseig^r de Saint-Maurice, ses frères, avec Mes^re Pierre de Seyssel, protonotaire apostolique, chanoine de Belley. — Il avait été en 1463 (Arch. Cohendier) vice-châtelain du mandement de Rumilly-sous-Cornillon.

Jean « Clavini nuncupatus de Clauso » est aussi appelé seig^r de Mons dans un acte du 23 juill. 1466 (Arch. Pensa), où il rappelle son père et sa mère, et par lequel il fait donat. universelle de tous ses biens, s'il meurt sans enfants mâles, à Nicod de Menthon, chev^r, seig^r de Montrotier. Si le donateur laisse des filles, Nicod les élèvera et les dotera. — Il se réserve l'usufruit et 100 florins pour en disposer par testament (3). — Suivant toute apparence il est mort sans postér.

Il assiste au cont. de mariage de sa nièce L^se, 1461. Est probablem mort sans postérité après le 29 mai 1495 *(Som. des Fiefs)*.

Comme seig^r de Saint-Maurice et cause ayant de N^e Boniface Ravais, il reconnait, le 27 février 1444 (le *Somm^e* dit 1447, je pense, par erreur; *Voir* ANTOINE), une rente féodale à Saint-Maurice, la maison-forte de la Mar, en fief noble avec jurid., etc. Il épouse D^lle Marguerite de Corent, qui n'est pas portée en la généalogie de Guich. (*Br. et Bug.*). Ils étaient morts av. 1461.

FRANÇOIS, destiné à l'Eglise, 1475.

PIERRE, 1475.

JEANNE, religieuse à Bons, 1475.

MARIE, destinée à l'Eglise, 1475.

ANTOINETTE, 1° à N^e François Robe, de Moyrens en Dauphiné, av. 1475; 2° contr. du 18 juin 1482 (Arch. Th.), à N^e Aubert de la Balme de Longefan. Elle teste, veuve, le 24 juin 1483 (*Ib.*).

JEAN. VOIR SON ARTICLE AU TABLEAU SUIVANT.

III. CLAUDE-ALEXANDRE. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II SUIVANT. Au test. de son père il est simplement nommé Claude fils aîné et cohéritier universel.

LOUIS, religieux à Chindrieux, prieur, 1475.

ÉTIENNE, seig^r de la Martinière, près Yenne, coseig^r de Saint-Maurice. Il ép. D^lle Aimée de Grolée. Il teste le 23 mai 1523 (Arch. Th.), nommant sa femme tutrice, et, pour un de ses exécuteurs testamentaires, Pierre de Grolée, seig^r de Mépieu, peut-être frère de sa femme qui n'est pas mentionnée par Guich., généal. Grolée, *Br. et Bug.* Il teste dans son château de la Martinière : cohérit. univ. de son père, 1475.

LOUISE ép., contrat dotal du 8 décembre 1461 (Arch. Th.), François de Torchefelon, assistée par Antoine et Claude du Clos, ses oncles paternels, et Guillaume Bochard, seig^r de Montflory, et Amédée de Bocsozel, ses oncles.

N^e JEAN, fils donné, légataire au testam. de son oncle Antoine.

ANTOINE, chanoine à Belley, légataire, 1523, et coexécuteur testamentaire

FRANÇOIS, religieux Bénédictin à St-Claude en 1523.

LOUIS, Son père lui lègue 600 florins et le destine à l'Eglise, le substituant à ses frères. C'est probablem. le Louis du Clos, seig^r de la Martinière, qui eut probablement de D^lle Claudine de Vignod, sa femme (Guich., *Br. et Bug.*, f° 244).

FRANÇOISE, destinée au cloître et légataire, 1523.

MARGUERITE, religieuse chartreusine.

IV. JACQUES, seig^r et coseig^r desdits lieux, héritier universel de son père, 1523. S'il eut postérité, elle n'est pas arrivée à ma connaissance.

JEANNE, à Louis du Châtelard, coseig^r de *Chamboen*, légataire en 1523. — Ses enfants sont substitués à leurs oncles.

Mess^re CLAUDE DU CLOS, chanoine de Saint-Jean de Belley, fils de N^e Louis du Clos de la Martinière, près Yenne.

BASTIENNE, fille donnée, baptisée le 25 avril 1587 (Reg. paroissiaux d'Yenne).

?

N^e JEAN DU CLOS, seig^r de la Martinière, est peut-être celui qui, le 15 janvier 1592, était marié à D^lle Jeanne-Marie du Coudrey, (Arch. Bonnefoy).

JEAN-CLAUDE, fils donné, baptisé le 6 mars 1591 (Reg. paroissiaux d'Yenne).

TABLEAU II.

III. CLAUDE-ALEXANDRE,
Voir son ascendance au 1er Tableau,
conseigr de Saint-Maurice. Il épouse Jeanne de Montluel, fille d'Alexandre, seigr de Châteaufort, chevr, contrat dotal du 20 juillet 1495 (Invent., Arch. Th.). (Guich., *Br. et Bug.*, Gén. Montluel, le nomme simplement Alexandre du Clos). — Assurance de sa dot par François et Nicolas de Montluel, du 30 mars 1507 (Arch. Th.). Il teste (est appelé simplement Claude) le 29 septembre 1548 *(Ibid.)* dans son château de Saint-Maurice.

GUILLERMINE,
femme de Nre Antoine de Pennessin, seigr de Thuellins et Cuyrieu (ou Quirieu), en Dauphiné, nommé exécuteur testamentaire par son beau-père, en 1518.

IV. FRANÇOIS, conseigr de Saint-Maurice,
cohéritier universel de son père : substitué au testament de son oncle Etienne du Clos 1523. Il épousa Charlotte, fille de Nre Jean Robe ou Robbe, seigr de la maison-forte de la Mure, en Dauphiné, le 10 mai 1546 (Invent., Arch. Th.). Ils prennent un accord pour le règlement de la dot le 13 septembre 1546 (Arch. Th.).

V. CLAUDE, seigr de St-Maurice et Marlioz et seigr de la Place.
Il épousa, contrat dotal du 16 novembre 1579 (Invent., Arch. Th.), Françoise de Chignin, fille de François, seigr de la Place, et sœur de Louis, seigr dudit lieu, qui, par testament du 5 octobre 1617 (Arch. Th.), nomma héritier universel Louis et Claude-Urbain du Clos, ses neveux. C'est ainsi que la seigneurie de la Place, en la paroisse de Thiez, avec rentes et biens à Marignier, Scionzier, Chuse, etc., etc., est entrée dans cette famille. Françoise de Chignin était morte avant le 23 octobre 1617 (1).

AGATHE,
1e contrat dotal du 30 août 1617, à Claude-Philippe Armand, châtelain de Marlioz; 2e contrat dot. du 28 nov. 1631 (Arch. Th.). Pierre, fils de Claude-Charles de Thiollaz, contrôleur général des sels pour S. A.

FRANÇOISE,
à Nre Philibert de Benevix, légataire de son oncle Louis de Chignin, en 1617; transige avec ses frères, 29 nov. 1618, pour la succession Chignin (Arch. Th.).

GASPARDE
épousa, contrat dotal du 8 décembre 1627 (Arch. Th.), Balthazard Achard, seigr du Rosey; légataires 1617, 1630.

VI. LOUIS, seigr de Marlioz (sur les Usses) et de la Place, près Thiez,
cohéritier universel de son père et de son oncle Louis de Chignin, seigr desdits lieux. Il épousa, contrat dotal du 4 novembre 1627 (Arch. Th.), Andréanne de la Ravoire, fille de Nicolas, seigr de Vaudagne. Il teste le 14 juin 1635 *(Ibid.)*, veut être enterré dans l'église de l'Observ. de Cluses, au tombeau « du feu seigr Delaplasse (comme l'on écrit Duclos !), son honcle » nomme son fils héritier universel. S'il meurt sans enfants, lui est substituée sa mère pour la seigneurie des Plasses, et pour Marlioz il substitue Nre Louis du Clos, son neveu et filleul (fils de Claude Urbain). Il codicille le 17 juin suivant *(Ibid.)*. Mort avant le 23 avril 1645 (1), jour où sa veuve agit au nom de ses enfants pupilles.

(1) Titres communiqués par M. Burbe.

MARGUERITE
n'est pas nommée au testament de son père, mais elle est citée dans une transaction du 10 mars 1650 (Arch. Th.), passée par sa mère, avec Laurence du Clos, mentionnée ci-dessus.

JACQUELINE,
légataire au testament de 1635, pour 5,000 florins; veuve de Nre Jean de Montton (?) (Notes Tavernier).

VII. BALTHAZARD, seigr desdits lieux.
Il épousa, contrat dotal du 8 février 1600 (Invent., Arch. Th.), Dlle Marguerite d'Arenthon d'Alex. Il teste, le dernier février 1656 (Arch. Th.), déjà veuf. Il n'avait alors que trois fils : Jean, Charles et Isidore, qu'il nomme cohéritiers universels, et trois filles mariées ci-dessous. Il mourut peu de jours après (cinq ou six jours après sa femme, dit une vieille note).

CHARLES (2me fils),
né le 27 mai 1661, épousa, le 22 décembre 1692 *(Livre de raison)*, Marie de Commène, veuve de Nre Jacques-Philibert de Larieu, seigr de Cellières, contrat dotal du 6 novembre (Inv., Arch. Th.). Il teste le 21 sept. 1729, enterré à Fleyrier le 23 suivant *(Ibid.)*, laissant deux fils et deux filles.

MARIE,
chartreusine à Mélan, contrat d'entrée en religion du 8 octobre 1679 (Arch. Th.), morte en 1734 *(Livre de raison)*.

CLAIRE,
ursuline à Sallanches, cont. d'entrée en religion du 11 août 1688 (Arc. Th.).

MARIE-PÉTRONILLE
(3me fille laissée vivante). Morte sans alliance après avoir laissé ses biens à son frère Isidore, par acte du 9 avril 1633 *(Livre de raison*, Arch. Th.).

VIII. JEAN, seigr desdits lieux (fils aîné),
né le 10 mai 1601, épousa, contrat de mariage du 9 juillet 1683 (Arch. de Saint-Jorioz), Dlle Lucrèce Pelard de Noyret, veuve de Nre Alphonse Barfelly. Il teste, le 9 octobre 1704 (Arch. Th.), en faveur de sa femme, et mourut sans lignée le 10 mai 1712, à cinquante-et-un ans, dans son château de la Place (*Livre de raison*, Arch. Th.). Il avait été tenu sur les fonts baptismaux, le 26 novembre 1661, par Monseigr Jean d'Arenthon, évêque de Genève, et sa grand'mère Andréanne de la Ravoire *(Ibid.)*. Elle mourut le 28 novembre 1709 *(Ibid.)*.

JEAN,
fils donné par Nicole Faure, baptisé le 12 février 1686 (Notes Tavernier).

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS,
né en 1665, teste, le 25 mai 1666, en faveur de Jacques-Gabriel du Clos (Notes Tav.), mort en 1666.

MARIE-JOSEPHTE
teste, le 12 fév. 1730 (Ar. Th.), en fav. de ses frres et sœurs. Morte le 15 suivant.

LOUISE-FRANÇOISE,
née en 1697, morte en 1761; ép., en 1738, Claude Franç. Anthonioz (Not. Tav.).

ISIDORE,
né 1703, mort 1764 (Tavern.).

JOACHIN,
né en 1705 (Tavern.).

IX. JEAN, seigr de la Place et d'Hauteville, fils aîné,
épousa, le 4 octobre (R. P. de Saint-Léger de Chambéry), contrat dotal du 17 avril 1738 (Arch. Th.), Dlle Thérèse, fille de Nre Jacques Raubert, sénateur au Sénat de Savoie. Elle teste le 10 octobre 1747 *(Ibid.)*. Il meurt à Cluses le 16 janvier 1750.

JEAN,
fils donné par Marie Chappuis, légataire de 3,000 livres, 1666.

MARIE-PIERRE-THOMAS,
né le 1er mai 1747, religieux profès à Talloires, 1765, mort à Rome en octobre 1790 *(Livre de raison)*.

JACQUES-GABRIEL,
mort jeune le 27 oct. 1747 (R. P. de Cluses). Était sans doute l'aîné.

X. JACQUES-GABRIEL, seigr desdits lieux et de la Croix
(château et biens qu'il acheta des Carpinel en 1775 et revendit à MM. Revel de Cluses le 22 octobre 1787), né le 30 octobre 1740 (lui ou son frère Jacques-Gabriel), docteur en droit, avocat au Sénat de Savoie. Il épousa, le 8 juin 1768, Anne-Marie de Carpinel, fille de Léonard, seigr de la Chaux. C'est lui qui est le rédacteur du *Livre de raison*, dans lequel je prends toutes les dates des derniers degrés, n'ayant pas d'autre marque de provenance. C'était un homme courageux et entreprenant. Il avait établi une poterie et tuilerie dans son château de la Croix à Scionzier, qu'il affermait, en l'associant à lui, à François Bouverat, le 7 juin 1784 (Arch. Th.). Le 29 septembre 1785 *(Ibid.)* il empruntait de l'argent pour l'établissement d'une salpêtrière. Il ne quitta pas le pays lors de la Révolution. Député par la ville de Cluses à Chambéry, pour lutter contre ceux de Bonneville qui voulaient y transporter les tribunaux et attributs du chef-lieu, il fut emprisonné comme aristocrate en 1794, avec sa femme. Relâché sur les instances de la municipalité de Cluses, il refusa, dans une délibération de ce conseil, de 1796, de jurer haine à la royauté, mais il déclara vouloir jurer haine à l'anarchie (Arch. Th.). Il batta pied à pied contre la séquestration de ses biens, et réussit, grâce à ses déclarations de patriotisme et surtout grâce à l'amour que la population de Cluses avait pour lui, à sauver sa personne et une partie de ses biens. Il vivait encore à Chambéry en 1810 et mourut à Cluses en 1811, le 17 février, ayant testé le 11 février précédent. Perillat, notaire (1).

MARIE-LÉONARDE,
née le 4 janv. 1771, à Chambéry (St-Léger). Morte à Cluses le 9 juin 1805.

XI. JOSEPH-OCTAVE,
né le 9, baptisé le 10 déc. 1769 (Reg. Par. de Saint-Léger). Mort avant 1794.

JEAN (1475), destiné à l'Église,
curé de St-Germain et Ruffieux en Chautagne, de Ste-Marie, etc. Teste, le 21 déc. 1529 (Inv., Arch. Th.), en faveur de son neveu Antoine. Exécuteur testamentaire de son frère Claude, 1518, qui le dit prieur d'*Eyrieu* ? On trouve aussi qu'il était curé de Seyssrieu, au diocèse de Lyon.

ANTOINE, conseigr de Saint-Maurice,
était peut-être l'aîné. Cohéritier universel de son père, héritier universel de son oncle Jean, 1529; vendit des biens à son frère François le 30 mai 1551 (Arch. Morand). Mort sans postérité.

MARGUERITE,
légataire aux testaments, 1518, 1529.

Nre JEAN,
légataire aux testaments, 1518, 1529.

(1) Lettre de Jean-François de Sales, vicaire général du diocèse d'Annecy [frère de saint François et son successeur], du 12 novembre 1617 [communiquée par M. Burbe], permettant au curé de Thiez de donner la bénédiction nuptiale à Nre Claude Urbain, fils de Nre Claude du Clos, seigr de St-Maurice et de Marlioz, originaire [Claude-Urbain] dudit Thiez, et à Dlle Méchère Mermet, veuve de Nre Gaspard de Reynaud, du lieu de la paroisse de Fleyrier, avec une seule proclamation.

LAURENCE
épousa, contrat dotal du 18 octobre 1648, Claude-François Lombard. Quittance dotale du 4 février 1651 (Arch. Thuys.).

ÉTIENNE,
cuirassier dans la compagnie du comte de la Valbonne; teste à Casalgrasso, le 16 août 1630 (Arch. Th.), en faveur de ses frères, faisant un legs à Laurence.

CLAUDE-URBAIN, seigr d'Hauteville, maison-forte (près Combloux),
cohéritier universel de son père et de Louis de Chignin, seigr de la Place, son oncle. Partage cette hoirie avec son frère, le 29 novembre 1618 (Arch. Th.). Il épousa : 1° avant le 10 juin 1648, Dlle Michelle Mermet (1). Elle avait dû épouser Nre Gaspard de Reynaz. Elle était fille de Dlle Fabienne de Benevix, laquelle se remaria avec Me Pierre Martin, dit Tourchent, qui fut tuteur de ladite Michelle, laquelle eut aussi un frère utérin, Jean-Baptiste-Martin Turchent, gendarme dans la compagnie du Me d'Aix, légataire au testament de Claude-Urbain, qui paraît avoir hérité de sa femme; 2° Antoinette Deshordes, probablement par contrat dotal du 12 octobre 1628 (Invent., Arch. Th.). Il teste le 22 mars 1657 (Arch. Th.), où il ne mentionne que son fils Louis et sa fille Claudine. Il vivait encore le 27 juin 1654 (*).

CLAUDINE,
légataire de son père, 1657. Elle épousa, le 7 fév. 1655, Nre Jaume de Genville, seigr de Groisinge (mère, 1657. Reg. Par. de la Roche) et conseigr de Vonerier (Notes comm. par M. Tavernier). Une Claudine du Clos était mariée, en 1669, à Nre Pierre-Antoine de la Ravoire (R. P. de Passy).

JEAN-FRANÇOIS,
né 8 juin 1635 (Tav.); étaient morts avant le testament de leur père.

JEAN-BAPTISTE,
né 26 juin 1636 (Tav.),

LOUIS, seigr d'Hauteville, demeurait à Taninge,
héritier universel de son père, substitué par son oncle, 1635. Il épousa, le 2 mars 1654 (Arch. Th.), Dlle Jeanne-Gasparde de Bergoend, et mourut le 26 octobre suivant (Notes Tav.s. Elle se remaria avec Nre François Duboin, lequel transige, le 22 février 1654 (Arch. Th.), avec Claude-Urbain ci-dessus, pour les droits dotaux de sa femme qu'il avait épousée, contrat dotal du 11 déc. 1652 *(Ibid.)*.

ANNE,
née le 15 juin, morte le 9 juil. 1667 *(Liv. de Rais.)*.

MARGUERITE,
née le 19 nov. 1668 et morte sans alliance *(Livre de R.)*. Selon M. Tavernier, ép. Nre Claude Dubois.

CLAIRE-MADELEINE,
née le 15 mai 1666. Morte sans alliance *(Liv. de Raison)*.

ISIDORE (3me fils), seigr d'Hauteville,
né en 1673 *(Livre de R.)*, épousa, contrat dotal du 30 janvier 1704 (Arch. Th.), Marie-Gabrielle de Biddes. Il teste le 1er mai 1750 (dit dans le contrat de mariage de 1765 ci-dessous) et meurt le 29 juin 1750 : elle, le 19 avril 1752 (Reg. Par. de Cluses). Les preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), pour lui et ses deux frères Jean et Charles, les comprennent dans une filiation remontant à Jean le Jeune, dit Clavin, au 1er Tableau, degré 1er, conforme aux titres que je possède. (Suivant M. Tavernier, il faudrait ajouter ici, parmi les fils de Balthazard, un Antoine, né en 1671, qui aurait eu un fils naturel, Jean, donné par Françoise Bartin, né 28 janvier 1692. (L'existence de ce quatrième fils ne me paraît pas très conciliable avec les énonciations ci-contre.)

CLAUDINE-URBAINE,
née en octobre 1661 (Notes Tavern.). Vivait avec son aïeul paternel en 1675. Elle teste le 14 mai 1697 (Anal. Moille, sans marque de provenance, Arch. Th.). Légnait 1,200 fl. à Nre Pierre de la Ravoire, et nommait héritiers universels Nres Pierre et Antoine Duboin frères.

JOSEPH-MARIE,
né et mort en l'année 1704.

LOUISE-JOSETTE,
née le 1er mai 1705. Religse visitandine à Thonon.

JOSEPH-ANTELME,
né le 17 et mort le 20 janvier 1760.

MARIE-MADELEINE,
née le 24 avril 1711, ve en 1747 de Nre Dominique-Etve de Lucinge d'Amancy.

MARGUERITE,
née le 12 juin 1712. Morte le 30 décembre 1753.

MARIE-VICTOIRE,
née le 16 janv. 1714, ép., contrat dotal du 2 déc. 1750 (A. Th.), Nre Nicolas de Sauvage de Peommiers. Mre le 15 mars 1786.

MARIE-MARGUERITE,
née le 3 mars 1715, teste, le 25 déc. 1763 (A. T.), en fav. de sa sr Sauvage.

JEAN-ANTELME,
né le 17 avril 1720. Mort sans postérité.

HENRI-FRANÇOIS,
capne au rég. de Chablais. Teste le 13, codicille le 14 avril 1755 (A. T.). Mort le 17 suivant à la Place; tuteur de son neveu Jacques-Gabriel, 1750 (Arch. Thaisel).

MARIE-MARGUERITE,
née le 29 juin 1739.

MARIE-FRANÇOISE,
née le 4 nov. 1742. Morte le 4 juil. 1744.

MARIE-FRANÇOISE-MARGUERITE,
née le 5 mai 1746, ép., cont. dot. du 14 sept. 1765 (Tit. Million), Benoît-Théophile de Gilly, seigr de Villaraymon, d'Ayme en Tarentse. Elle mourut sans enfants en 1782.

CLAUDE-FRANÇOIS,
dit le chev d'Hauteville, né en octobre 1741, officier au service d'Autriche, au régton de Mercy, en 1766. Mort à Petervaradin vers 1768, laissant femme et enfant, suivant une note transmise par l'ambassade de Vienne (Arch. Th.), qui ne l'affirme pas pourtant. Si le fait est vrai, ce qui ne paraît pas, on n'en a jamais eu de nouvelles.

LOUIS-ANTELME,
prêtre, curé d'Arenthon. Est l'honneur d'être déporté par les libéraux de 1790, pour avoir refusé le serment. Il était né le 6 novembre 1744.

MARIE-THÉRÈSE DU CLOS D'HAUTEVILLE
(fille de Nre Jean), épousa Nre Charles Julien de Gavand. Mère de 1762 à 1773 (Reg. P. de Rumilly).

LOUIS-BALTHAZARD,
officier au régiment de Maurienne. Quitta le service en 1790; porté sur la liste des émigrés, puis rayé 1801. Il serait mort de la fièvre jaune, à l'étranger, le 6 oct. 1805. Selon d'autres, mort au service de l'Angleterre à la bataille de Trafalgar.

JOSEPH-MARIE-GABRIEL,
né le 10 sept. 1762 (R. P. de St-Léger), épousa Dlle Louise-Albertine Ferro, le 12 mai 1821. Il était capitaine au régiment de Piémont royal cavalerie, et demeurait à Turin en 1823 (inscript. hypoth., Arch. Th.), démissionnaire en 1831, mis en expectative avec le grade de major, nommé plus tard lieutenant-colonel. Mort à Turin le 3 janvier 1856. Trois enfants morts en bas âge.

THÉRÈSE-PÉRONNE
ép., cont. de mariage du 8 juin 1768, Jean-Baptiste Barbe, et mourut av. 1828. Ses quatre fils Marie-Jacques-Jérôme, prêtre à Agen (né à Chambéry le 14 sept. 1765), Marie-Henri-Aimon-Robert, Thomas-Aristide-François, Jacques-Girin, et deux filles Louise-Eugénie et Jeanne-Marie-Françoise, propriétaires, demeurt dans la commune de St-Antoine, arrondt de Lectoure, dépt du Gers, font prendre, 18 nov. 1828 (A. Th.), inscription pour le restant à payer de la dot de leur feue mère. Une 3me fille, Caroline, née à Chambéry le 2 mars 1798, était morte le 19 déc. 1800. — Je dois à la complaisance de M. Aristide Barbe, demeurant à Penne (Lot-et-Garonne), communication de plusieurs pièces sur la famille du Clos d'Hauteville, dont il descend, marquées par un (*).

COGNIN (DE)

P. de gueules à la bande d'argent chargée en chef d'un casque de sable (Besson). Probablement il doit être *posé à plomb.*

?

François de Cognin possédait une part du péage de Chambéry, rachetée par le comte de Savoie le 6 avril 1285 (Chapperon, folio 342).

?

Peronet de Cognin, mort avant le 8 février 1325.

?

Guillaume de Cognin, religieux dominicain, un des exécuteurs testamentaires du Cte Aymon de Savoie, 11 juin 1343 (Guichenon, Ser., t. I, p. 394).

Antoine, damoiseau, épousa Dlle Antoinette, fille de Ne Barthélemy de Bacin. Le 18 février 1345 (Arch. Thuyset), en sûreté d'une somme empruntée, il donne en gage des servis féodaux dont quelques-uns relèvent du fief de Peronet de Cognin et d'autres du comte de Savoie. Barthélemy de Bacin est caution. En 1325, il passe reconnaissance en faveur de Peronet ci-dessus. Antoinette, avec son fils Humbertet, fut héritière de sondit père, et fonda, avec Humbertet, une chapelle dans l'église de Saint-Barthélemy, apôtre, à Bacin (Bassens). Mort avant 1377.

??

Guillermet de Cognin, dit Giroud, fils naturel. Humbertet, dans son testament du 15 octobre (alias décembre) 1380, s'était reconnu son débiteur de 40 florins. Le 11 juin 1384 (Arch. Th.) il fait cession de cette somme à Guigne du Pont, clerc, de Chambéry.

André, écuyer du Cte Amé VI en 1366 (Mst Guichenon). Mort avant le 15 octobre 1383.

Pierre, religieux (Guich.).

Humbertet ou Bertet, seigr de Cognin, héritier universel de Barthélemy de Bacin, son grand-père maternel, épouse Dlle Françoise de la Rochette. Il teste le 18 octobre 1380 (Arch. Mor.), en faveur de ses fils, leur substituant Bertolet, son frère, puis Aymon de Cognin, Pierre de la Fontaine et Thomas de Chalandière, faisant un legs à Rolet de la Rochette, son beau-frère (sororin). Par un codicille, il avait remplacé, pour la substitution, au lieu de Bertolet son frère Aymon (son neveu ?)

Jeannette, à Ne Jean de Chalandière (Mst Guichenon).

Ne Bertolet n'est pas porté dans la filiation de Guichenon. Le 23 juillet 1368 Pierre de Montgelat l'affranchit des servis qu'il lui devait pour des biens procédés de Ne Barthélemy de Bacin (Invent., Arch. Thuyset). Il passe reconnaissance en fief noble en faveur du comte de Savoie, le 11 février 1377 (*Ibid.*). Substitué au testament de son frère de 1380 (ce qui prouve que Bertet et Bertolet ne font pas un seul personnage). Vivait encore le 11 juin 1384.

?

Ne Bertet de Cognin, mort avant 1437.

?

Ne Pierre de Cognin.

?

Aymon de Cognin, mort avant 1394.

Aymonet. Le 15 octob. 1383 (Arch. Mor.) il reçoit investiture de sa maison-forte de Cognin. Vivait encore en 1418, et le 6 mai 1422 *(Ibid.)* fait un achat.

Rodolphe, mort avant 1383. Son frère Aymonet fut son héritier (Arch. Mor.). Est probablement celui qui était, en 1348 (Chapp., 230), avocat de la ville de Chambéry. Un Rodolphe de Cognin ép. Antoinette, fille de Ne Jean du Saix. Il prête hommage le 27 octobre 1350 *(Index raisonné)* pour les biens provenant de Ne Jean du Saix et d'Aymon et François Bonivard, héritiers de Ne Jean du Tour. Elle, veuve, reconnaît, le 20 mai 1359 *(Index raisonné)*, en faveur de l'église de Tarentaise.

Jean, fils naturel, est témoin, 13 sept. 1398 (Arc. Th.).

Aymée, femme de Ne Antoine de la Ravoire (Mst Guich.).

Rolet, seigr de Cognin. Le 3 septembre 1398 (Arch. Th.), comme fils et héritier de Bertet, il présente un chapelain pour la chapelle fondée par son père et sa grand'mère dans l'église de Saint-Barthélemy, apôtre, à Mess Guillaume Ruffin, prieur de Bacin, qui l'accepte et l'investit. Suivant une note dont je ne trouve pas la marque de provenance l'authentiquant, il aurait laissé un fils, Antoine, dont je ne trouve trace nulle part ailleurs, qui aurait vécu le 20 décembre 1408, avec son père.

Jacques, damoiseau, se dit fils et héritier de Bertet de Cognin dans un acte du 3 mars 1414 (Arch. Th.), par lequel il reconnaît les biens qu'il tient en fief noble à Cognin (1). Reconnaissance en sa fav. du 9 fév. 1422 (Arch. Morand).

?

Philippe. En 1421 (Chapperon, p. 70) il fut élu syndic de Chambéry. En 1425, 1430 (Arch. la Place) il était notaire, et son signe se composait de deux ss minuscules gothiques, entrelacées en équerre. Reconnaissances en sa faveur les 3 mai 1430, 2 novembre 1433, 4 avril 1439, 20 août 1424, 18 août 1434, 11 novembre 1437, 5 janvier 1440, pour biens à Cognin (Arch. Thuyset et Morand). Il fait, le 15 octobre 1432 (Arch. Thuyset), un échange de biens avec Huguonette Rapier, veuve de Mermet *de Allevis*, notaire. Le 6 mai 1438 (Arch. Morand), Vne Mess Jacques du Nant, prieur de Bacin, lui alberge un pré audit lieu. Il ép., contrat de mariage du 1er mars 1416 (Arch. Th.), Ne Jacquemette, fille de Ne Jean de Fésigny. Vivait encore en 1444 et mourut avant 1446, époque où ses enfants étaient pupilles de Ne Pierre Carra.

Ne Philippe. Le 9 juill. 1457 (Arch. Th.), Ne Jean Pierre et Jacques Bastas frères, fils de Ne Jean Basin, reconnaissent tenir des biens en fav. dudit Ne Philippe.

Ne Jean de Cognin. Le 14 fév. 1448 (Arch. Th.) il achète des biens de Ne Pierre de Bacin.

Ne Jean de Cognin de Bacin, bourgeois de Chambéry, un des exécuteurs testamentaires de Gabriel de Clermont, 1459. Le 1er sept. 1469 (Arch. Morand) il achète de Ne François Voyron des servis. L'acte est passé à Bacin (Bassens) dans la grande maison de l'acheteur. Le 27 novembre 1494 *(Ibid.)* il vend une forge avec un martinet, charbonnière et biens faites depuis six ans à Ne Jean de Beaumont-Carra. Tous ces actes sont passés à Bassens dans la maison-forte dudit Jean de Cognin. Le 12 mars 1493 *(Ibid.)* il avait vendu au sindit Beaumont (son neveu) une maison à Chambéry, avec curtil, à condition que celui-ci paierait certaines dettes du vendeur. Le 31 déc. 1500 *(Ib.)* il vendit encore des servis à Cognin.

Philippe, avec son frère Jean (tous deux fils de feu Ne Philippe), il fut donataire, 24 mars 1460 (Arch. Th.), d'Ansé Grillet; le 20 mars 1460, de Ne Jacques (3) de Fésigny; le 6 juillet 1462 (Arch. Mor.), Ne Firmin *de Dreeibus* de Montcalier, comme mari de Pernette, feu Claude Benoit, de Cognin, loi cèdent tous leurs droits sur un martinet, avec maison et verger à Cognin, moyennant 200 florins. Le 3 février 1485 (Arch. Morand) il vend des biens dans la vallée de Miolans. Il aurait, en mourant sans enfants, laissé tous ses biens à son frère Jean.

Ne Guillaume de Cognin achète des biens le 5 décembre 1446 (Arch. Mor.).

?

Ne Guillaume de Cognin, dit de les Trompes.

Ne Jacques de Cognin alberge des biens le 6 août 1404 (Arch. Morand). Substitué au testament de Ne Rolet de la Rochette, 22 mars 1415, pour les revenus des Barattes.

?

Jacques de Cognin.

Jacques devait être d'un autre lit ou beaucoup plus âgé que ses frères (mineurs en 1496), puisque le 28 mai 1422 (Invent., Arch. Thuyset) (on bien cette date est inexacte), il fait une donation à son frère Philippe, d'un hommage que lui devait Jean Pispol de Cognin (2). Un Ne Jacques vendit aussi des biens à Philippe, le 4 déc. 1421 *(Ibid.)*.

Françoise épousa, av. le 3 déc. 1449 (Arch. Mor.), Maurice de Beaumont-Carra. En 1472, 1473, elle agit *(Ibid.)* comme tutrice de ses enfants. Le 17 déc. 1490 *(Ibid.)* elle fait donation de biens à Cognin, à son fils Jean de Beaumont, biens que devaient relâcher Philippe et Jean de Cognin, frères de la donatrice.

Ne Jean de Cognin vend, le 31 déc. 1504 (Arch. Mor.), les biens que Ne Jacques, son oncle, avait albergés en 1404 *(sic)* à Ne Jean de Beaumont-Carra.

Marguerite épousa Ne Antoine de Montfalcon vers 1500. Trouvé, sans preuves, dans une vieille généalogie des nobles de Montfalcon.

Péronne de Cognin, femme de Ne et Pe Jacques de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais. Le 23 juillet 1466 (Arch. Morand) ils ratifient la vente faite, par leur père et beau-père, le 27 novembre 1494. Le 14 août 1503 *(Ibid.)* elle vend des biens à Ne André Gruet, dont le prix (300 florins d'or) est livrable à Ne et Pe Claude de Clermont, seigr de Ste-Hélène-du-Lac, créancier de son mari. Elle mourut sans enfants.

(1) Cet acte est passé au château de Chambéry, dans la chambre appelée « Camera stellarum. »
(2) Je n'hésiterais pas à porter cet acte à un autre Jacques, mais il est dit frère de Jean et Philippe, tous trois fils de Philippe de Cognin.
(3) Au lieu de Jacques, il faudrait peut-être lire Jacquemette de Fésigny, leur mère.

J'ai déjà parlé de cette famille à l'article des Ne de Bacin (Ier vol., fo 85) auxquels les Cognin ont succédé. Elle possédait fort anciennement des biens et une maison-forte à Cognin, près Chambéry. Chapperon *(Chambéry au XIVe siècle)* nous a conservé mémoire de François de Cognin qui vendit, en 1285, au Cte de Savoie, sa part du péage de Chambéry. Depuis cette époque, par des anneaux interrompus il est vrai, elle a continué fort honorablement jusqu'au commencement du XVIe siècle. Péronne de Cognin, femme de Jacques de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais, est la dernière du nom, ou, si je me trompe, la dernière de ce nom dont j'ai pu avoir connaissance d'une manière certaine. — Guichenon a laissé dans ses manuscrits un fragment de généalogie sur cette famille.

?

Guillaume de Cognin, mort avant 1325.

?

Guillaume de Cognin, mort avant 1303.

Peronet reçoit, le 8 fév. 1325 (Arch. Th.), reconnaissance de Ne Antoine ci-dessus.

Jean vend, le 17 déc. 1303 *(Sommv. des Fiefs)*, à Ne Pierre et Étienne, fils de feu Aymon de Villeneuve, un pré à Cognin.

COHENDIER (DE)

P. d'or au chevron d'azur accompagné de trois croissants de gueules (Besson, etc.).

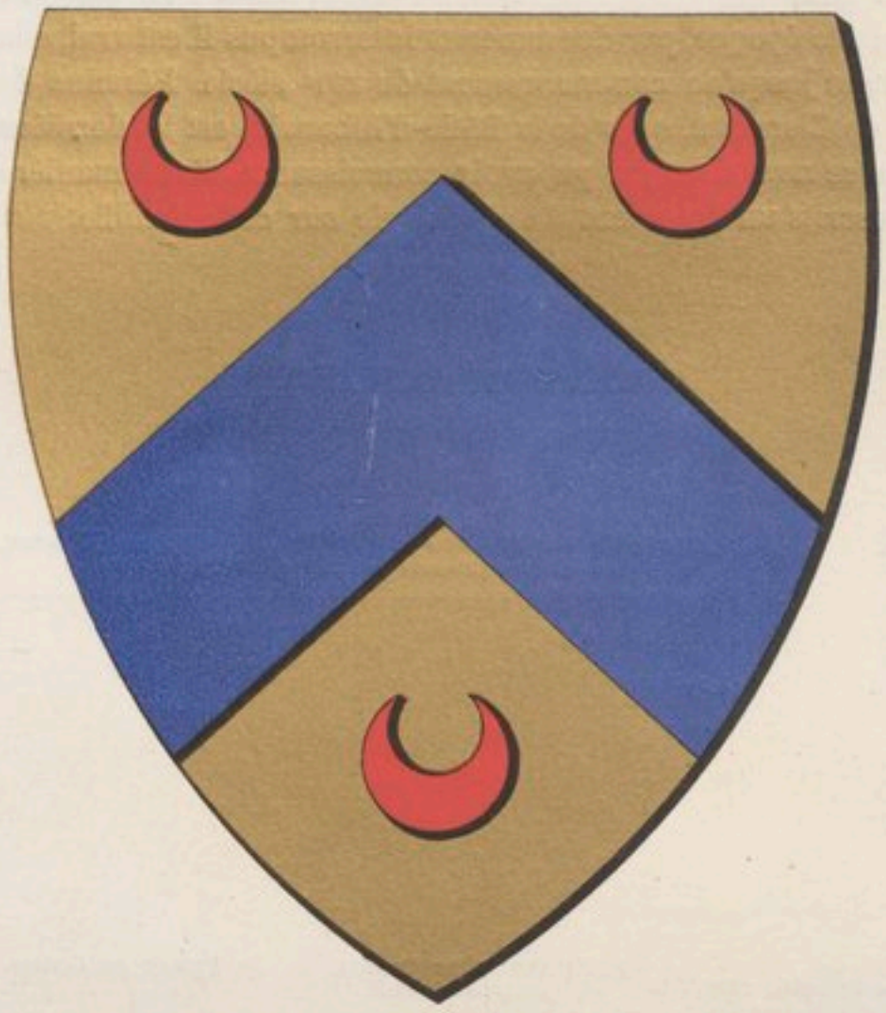

GRACE à la complaisance avec laquelle les archives du château de Cohendier ont été mises à ma disposition, j'ai pu acquérir une connaissance exacte de la famille de ce nom.

Avant de compulser ces documents, je n'avais, sauf quelques titres trouvés dans divers fonds, que les filiations des manuscrits de Guichenon, de Montpellier et de Turin, de Dom Luc de Lucinge et du *Pourpris historique,* d'où elles procèdent en grande partie. Elles n'étaient ni concordantes ni suffisantes. Guichenon donnait pour le plus ancien de ce nom, « que je puis prouver par titres », Jean de Cohendier, seigneur dudit lieu, vivant en l'an 1330. Or les Cohendier, dès 1367, possédaient une grande maison neuve près de leur maison antique, mais ces maisons, formant maison-forte, s'appelaient les Tattes *(de Tactis);* alors et encore, en 1530, juste deux cents ans après l'époque où Guichenon a trouvé un seigneur du lieu de Cohendier. Quant au *Pourpris,* il est sujet à caution quand il parle des familles formant le pennon de saint François de Sales, qui n'avait pas besoin de ce supplément de distinction: ici, sans compter l'origine, il commet de graves erreurs dont je me bornerai à rectifier les principales.

Cette famille, dont le nom est toujours dans les anciens actes latins écrit Coenderii, Cuenderii et plus tard Cohenderii, est originaire de Rumilly sous Cornillon. Jean Coendier, le plus ancien « que j'ai trouvé par tiltres », était notaire en 1303 et possédait déjà des biens aux Tattes. Cette charge de notaire, très honorable du reste, a été exercée par plusieurs autres membres de cette famille, jusqu'au XVe siècle, où ils commencent à s'intituler damoiseaux ou nobles. Ils possédaient *more nobilium* des biens nobles, soit comme bourgeois de Bonneville ou de la Roche, soit par leurs alliances avec des maisons très distinguées comme celles des Lucinge et des Chissé, et ils ont fini par conquérir la noblesse héréditaire (1) et en arrondissant peu à peu leurs possessions, ils ont constitué les éléments d'une terre seigneuriale qui n'a guère porté leur nom que vers l'époque de leur extinction.

Elle a formé plusieurs rameaux tous éteints dans la seconde moitié du XVIe siècle. La branche qui possédait la maison-forte et des biens assez considérables aux Tattes et aux environs s'est éteinte chez les Menthon par le mariage de Jeanne, fille de Vincent de Cohendier et de Jeanne de Beaufort, avec Jacques de Menthon de Beaumont, seigr de Cohendier en vertu de son contrat de mariage du 6 octobre 1564. Des Menthon, Cohendier, considérablement agrandi et devenu un vrai fief avec justice, grâce à l'adjonction de Sauterans, l'avoisinant immédiatement, passa aux Rochette et des Rochette aux Viry, il y a cent cinquante ans environ. Il est possédé maintenant par mon ami, le baron Ludovic de Viry-Cohendier, qui a restauré avec goût l'ancien manoir baigné par la pittoresque rivière de la Borne, dominé par le roc de Cornillon. *(Suivent les Tableaux).*

(1) Ce fait est assez commun dans nos pays. Plusieurs familles — et dans le nombre il y en a de considérables, — n'ont d'autre marche-pied pour leur noblesse que la charge du notariat. Cette charge était très répandue jusque dans le moindre village qui en possédait souvent plusieurs à la fois (*). La profession était libre alors et ouverte à tous ceux qui en étaient dignes. — Incidemment ce fait prouve combien l'instruction était répandue en Savoie quatre ou cinq cents avant 1789. Laissons de côté les innombrables jurisconsultes, les docteurs en droit ou en théologie, ou *in utroque*, les bacheliers ès-décrets appartenant à des familles assez aisées pour pouvoir aller acquérir leur science aux universités célèbres, encore avaient-ils dû puiser mieux qu'une instruction élémentaire dans leur patrie. Mais cette myriade de notaires sortis du peuple? Il fallait bien qu'ils apprissent leur langue, les droits romain et féodal, le latin — si barbare qu'il fût devenu plus tard — l'arithmétique, etc., ailleurs qu'à Pavie, Bologne et Paris! — *Voir* Coppier.

(*) Un exemple entre cent! Dans un acte de mes archives du 2 septembre 1455, je trouve mentionnés sept notaires de Bonne, et il y en avait, à ma connaissance, plusieurs autres; ils étaient tous sortis de familles plébéiennes, devenus bourgeois de Bonne.

TABLEAU I.

(*) *Tous les actes cités dans les Tableaux, marqués d'un astérisque, existent aux archives de Cohendier.*

?

JEAN COENDIER,
de Rumilly-sous-Cornillon, notaire. Le 4 janvier 1303 (*) il donne des biens en albergement. Il reçoit reconnaissance pour des biens féodaux le 2 février 1346 (*). Peut être le père d'Henri.

?

HENRI COENDIER, de Rumilly-sous-Cornillon,
témoin à Bonneville le 4 septembre 1355 (Arch. Savoiroux). Il est rangé parmi des notaires. Bourgeois de Bonneville 1370 (*). Il donne des biens en albergement : 8 octobre 1368, 6 septembre 1373, 20 mai, 27 décembre 1375, 20 novembre 1376, 5 mars 1377, 7 mai 1380 (*). Achète des censes de Nr Aymonet de Ville le 5 juillet 1375 ; des terres le 25 février 1379 (*). Reçoit des reconnaissances en fief taillable en sa faveur, 7 août 1379 et 4 septembre 1383 (*). Le 6 août 1384 (*) il se reconnait bourgeois et juré de Bonneville, et tenir du prince de son fief direct des biens décrits dans l'acte, notamment des biens à Bonneville, acquis des nobles Sadot. Il possédait déjà des maisons aux Tattes. Dans tous ces actes il n'est jamais qualifié de noble, mais on voit qu'il possédait déjà des biens nobles et acquis de nobles. Dans deux actes de 1386 son fils Jean le dit défunt.

?

HENRI COENDIER,
de Rumilly-sous-Cornillon, y achète des biens le 21 mars 1391 (*).

JEAN COENDIER, l'ancien.
Comme notaire, reçoit un acte le 30 octobre 1371 (*) et encore le 31 janvier 1393 (Arch. Pensa). Ledit Jean, notaire, étant trop occupé par ses propres affaires et celles du Cte de Genevois pour pouvoir expédier ses actes et ceux des protocoles dont il est commissaire, reçoit du juge de Genevois, le 1er septembre 1379 (*), plusieurs notaires des environs comme coadjuteurs. Par concession du Cte de Genevois il occupait, comme notaire, l'office de cléricature et de scribanie du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. (Ce mandement ayant été inféodé aux nobles frères du Clos, ceux-ci, après la mort de Jean ci-dessus, confirmèfent ces offices à Jean et Guillaume ses fils, qui étaient donc notaires, par acte du 11 novembre 1426 (*) [*Voir* la suite à Jean Coendier, naturel, ci-dessous] et à Claude leur neveu). Il donne des biens en albergement : 5 mai 1375, 28 février et 5 mai 1386, 1388, 1392, 18 février 1393, date à laquelle il est qualifié de bourgeois de Bonneville. Il épousa, contrat de mariage du 11 janvier 1367 (*). Félisonne, fille de feu Aymon de Lucinge et de Jacquemette de Pelly, sœur de Ne et Pe Pierre de Lucinge, qui lui constitue une dot (1). Henri, père de l'époux, en signe de satisfaction, lui constitue en préciput sa grande maison neuve des Tattes « *prope domum antiquam dicti Henrici.* » En 1397, 13 août (*), il tenait des biens aux Tattes en fief des Ner du Fresnoy. Dans le contrat de mariage de son fils Guillaume (1416) il lui fit donation de sa maison-forte des Tattes, avec dépendances et biens avoisinants. Il était mort avant le 11 novembre 1426.

?

Ne JEAN COENDIER assiste au contrat de mariage de son fils, 1438, et donne pour fidéjusseur plusieurs gentilshommes.

?

JEAN COENDIER, damoiseau.

?

JEAN COHENDIER,
bâtard, cousin de Jean, Guillaume et Claude. Il était au service du cardinal de Chypre, et sur ses recommandations et à la demande de ses cousins, il fut investi par Louis, duc de Savoie, dans le domaine duquel était rentrée la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon, de la charge de la cléricature et scribanie du mandement par patentes du 7 juillet 1442 (*). Jean, bâtard (fils de feu Ne Jean Cohendier), rétrocéda ces offices à Ners Guillaume et Humbert père et fils, le 17 déc. 1452 (*). *Voir* au IIme Tableau.

JEAN (2me fils), damoiseau. HENRI (fils aîné), damoiseau. (Ne) GUILLAUME (3me fils). Le 3 décembre 1423 (*) ils partagent des biens à eux donnés par Jean Cohendier, leur père, notamment leur maison antique, appelée la Maison-Basse, qui appartiendra par moitié, à diviser par un mur, entre Henri et Guillaume. Le 11 mai 1429 (*) ils transigent (alors fils de feu Jean) à propos de difficultés survenues pour leurs partages qu'ils maintiennent pour le fond. Ils possédaient la Maison-Basse et la Maison-Haute des Tattes, celle-ci appartenant à Jean, l'autre appartenait aux deux frères Henri et Guillaume.

Le 22 novembre 1428 (*) les trois frères, qualifiés de nobles, transigent avec Ne et Pe seigr Pierre de Menthon, seigr de Montrottier, qui réclamait comme lui étant échutées, faute de prestation d'hommage, toutes les possessions que lesdits frères tenaient en fief de lui. Par un accord amiable, Menthon renonça à ses réclamations, mais les trois frères s'engagèrent à reconnaitre en sa faveur 15 livres de revenu annuel de leur alleu *(sic)* au mandement de la Roche et de Rumilly-sous-Cornillon, et lui prêtèrent hommage noble, sauf la fidélité qu'ils doivent au Cte de Genevois et au sire de Faucigny. Par acte du 11 novembre 1426 (*) ils furent confirmés dans les offices tenus par feu leur père, c'est-à-dire Jean et Guillaume (Henri n'est pas nommé) et leur neveu Claude ; et Guillaume et Claude les gardèrent jusqu'en 1442, époque où ils passèrent à Jean Cohendier, bâtard, leur cousin.

Il forma une branche dont je donne la description au TABLEAU II.

L'alliance d'Henri ne m'est pas connue (ni à mes devanciers qui n'ont pas connu son existence). Il fut pourtant père de Claude ci-dessous.

Probablem. celui qui était châtelain de Bonneville en 1420 (Arch. Thuiset). Il forma la branche plus connue de sa famille. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABL. II.

Ne JEAN COHENDIER épousa, cont. dotal du 1er mai 1438 (*), Dlle Jeannette, fille de Ne Claude, fils de Pierre de Chissé.

PIERRE est témoin à un acte d'Hélinode de Chissé, 22 déc. 1428 (*).

(1) Le *Pourpris Historique* dit que Félisonne était fille de Jean de Lucinge et de Catherine de Ternier : nous avons vu que cette filiation est fausse. Il cite comme étant nés de ce mariage Aymon et Nicolas (ils sont petits-fils et non fils de Jean), Jean (qui peut faire double emploi avec un des Jean ci-dessus), François (qui m'est inconnu), et Péronne qui épousa : 1° Jordain de Sales le 9 décembre 1396, et 2° Viffred du Bois le 22 janvier 1428. Je ne conteste pas l'alliance quoique je n'aie rien trouvé sur elle aux archives de Cohendier où j'ai retrouvé presque toutes celles citées par le *Pourpris*. Mais quand cet ouvrage ajoute que Péronne portait écartelé de Lucinge et de Ternier et sur le tout de Cohendier, on peut dire qu'en fait d'*écartelé* il n'y a que l'exactitude.

Ne CLAUDE COHENDIER,
nommé avec ses oncles, Jean et Guillaume, en 1426, et avec ledit Guillaume en 1442, époque où ils se défirent de la cléricature et scribanie du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. Il était mort avant le 19 août 1457 (*), jour où Dme Louise, femme de Ne Jean Bochard de Châtillon, fille de feu Ner et Pe Jean, sa veuve, donna quittance à ses enfants ci-dessous. Le même jour ladite dame (*) céda à Ne Guillaume Cohendier des maisons et biens aux Tattes, à elle remis par ses enfants, en correspectif de sa dot.

HENRIETTE. MARIE. Ne CLAUDE COHENDIER. JEANNE

Le 19 août 1457 (*) ils donnent des maisons et biens aux Tattes à leur mère, en compensation de sa dot qu'ils ont employée à leur profit et en reçoivent quittance.

Elles, filles de feu Ne Claude, fils de feu Ner Henri, fils de feu Jean Cohendier, font, le 15 mai 1462 (*), donation de leurs biens à Ners Humbert et François Cohendier, leurs oncles *(sic)* à la mode de Bretagne. Elles étaient mineures en 1457.

Suivant toute apparence, il est mort sans postérité, avant la donation faite par ses sœurs, le 15 mai 1462.

était, avant le 19 août 1457, mariée à Ne Pierre de Bons.

TABLEAU II.

N. B. — Suivant le *Pourpris historique*, Aymon et Nicod auraient eu un frère nommé Jean (*Voir* note 1, p. 111, prouvant que leur père n'est pas celui indiqué par le *Pourpris*). Je trouve un N. et P. Jean Cohendier, seigr de l'Echelle, mort avant 1500, qui fut père de Nre Collette (ou Nicoline) qui, étant femme de Nre et Pe Amédée de Sionnaz, seigr de Vallières, teste, le 24 mai 1500 (Arch. Thorens), en faveur de son mari. Suivant le même ouvrage, Nicoline, fille de François ci-contre, aurait épousé Nre Claude de Sionnaz, de Vallières, ce dont il ne me conste pas.

Nre JEAN COHENDIER.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
Second fils de Jean, déjà mentionné avec Henri, son frère aîné (TABL. I), et Guillaume ci-contre, dans leurs partages du 3 décembre 1423 et 11 mai 1429. Dans une cession du 15 mars 1422 (*) ledit Guillaume agit en son nom et au nom de Jean, son frère, et de Jeannette et d'Hélinode de Chissé, *leurs femmes*, sœurs, filles de feu Nre Hudriset de Chissé. Avec sa femme Hélinode il ratifie la donation faite à Guillaume, son frère, par Jean, leur père. Je ne sais pas comment il est possible de concilier tous ces faits avec le suivant : Hélinode de Chissé, veuve de Jean, achète, le 22 décembre 1428 (*), le droit de réméré grevant des biens achetés par son feu mari. Pourtant Jean, frère de Guillaume (fils de Jean), est nommé avec lui, par Pierre de Menthon, bailli de Genevois, châtelain de la Roche, par lettres du 9 avril 1434 (*), pour *gérer* la lieutenance de ladite châtellenie. Dans les deux actes de partage il n'est jamais question que de trois frères, sans quoi on pourrait admettre que Guillaume ait eu deux frères du nom de Jean.

Nre AYMON. **Nre JACQUES** (vivait en 1466). **Nre NICOD ou NICOLAS.**
Indivis pour une partie des biens reconnus en 1475 par Humbert et François (leurs cousins germains). Ils sont dits, dans une seconde mention, fils de feu Nre Jean, et les biens ont été reconnus précédemment en faveur de Nre Jean Cohendier, leur aïeul paternel.
Aymon et Nicolas sont les premiers substitués au testament de François (1499), qui les appelle « *nepotes germanos.* »
Aymon était établi à Marigny-en-Faucigny. Il épousa Peronnette de Lucinge. Il testa le 23 avril 1496 (*), fait un legs à la chapelle des Nre de Cornillon, où est enterrée Nre Humberte du Bois, sa « *neptis* » (petite-fille ou nièce). Substitue à son héritier universel Nre André, son fils, puis Nre Nicolas (son frère), puis Nres Michel et Pierre de Cohendier.
Sa destinée m'est inconnue.
Nommé encore dans des abornements, 1496, 1497 (*). Il était mort avant 1519 (*), année où Nre Jacquemette de Vaulx, sa veuve (Suivant Guichenon, ils se marièrent le 17 juillet 1542), avec Michel, fils de François, et Amédée, fils d'Aymon, prêta reconnaissance en fief noble au Cte de Genevois, agissant comme tutrice de Nre Claude, son petit-fils.

HUGONIN, chanoine en l'abbaye de St-Sixt, cohéritier universel de son père, nommé tuteur de ses neveux, fils de François.

ANTOINETTE, femme de Nre Aymon du Crest de Cruseille, 1461.

Rd CLAUDE, prieur de St-Sulpice, 1496.

Nre LOUIS, religieux, 1496.

Nre ANTOINE, religieux de Ste-Bénigne de Dijon, 1496.

Nre AMÉDÉE, héritier universel de son père. Il ép., cont. dot. du 25 sep. 1497 (Arch. Menthon), Marie, fille de Nre et Pe George, de Menthon, coseigr de la Balme et de la Val des Clets. Prête, avec Michel, fils de François de Cohendier, reconnaissance en fief noble en fav. du Cte de Genevois, en l'an 1549 (*). Il teste le 14 avril 1527 (*), léguant l'usufruit à sa femme. Substitue à son héritière Nre Claude, fils de feu Nre Louis de Cohendier, seigr de l'Echelle.

NICOLARDE, religieuse à Méian, 1496.

LOUISE, 1496.

Nre ANDRÉ, hérit. partic. de son père, fidéjus. pour son frère, 1497. Je suppose que c'est le vén. mes*re* André Cohendier, chanoine de St-Claude, curé de Chambaut recteur de la chapelle de Saint-Géras, fondée dans l'église paroissiale de Thonon, dont il admodie les biens le 22 août 1546 (Arch. Thuiset) (?).

Nre LOUIS figure dans un acte du 24 août 1513 (*), avec Nres Michel et Amédée ci-contre. Mort av. 1519. Suiv. le *Pourpris hist.*, Guichenon, etc., il ép. Louise, fille de François de Forrier et d'Amédéenne de Monthoux.

CHARLOTTE ép. Philippe de Benevix des Gets (*Pourpris hist.* et Guichenon).

PIERRE, peut être du second lit, cohérit. univ. de son père. Les 16 avril 1504 et 4 avril 1509 (*) il vend à Michel, son frère, tous les biens à lui advenus en leurs partages (s. d.). Mentionné Jeannette de Grailly, sa mère (déjà remariée), et sa sœur Nicoline (1504). Meurt sans postérité.

JEANNE, promise à Nre Michel Barbier, 1496.

JEANNETTE, femme de Nre Pierre de Civin, 1496.

HUMBERTE, femme de Nre Jean Benoist, 1496, dont les enfants, Aymon ou Aymonde et Françoise sont substitués au testament de leur grand-père, 1496 (dits Benedicti).

Nre CLAUDE, fils donnés, que leur père croit morts. S'ils ne l'étaient pas, il leur fait un legs, 1527.

Nre CHARLES.

MARGUERITE, femme de Nre François de Bardonnenche, héritière universelle de son père. Vivaient 4 et 6 mars 1529 (*).

GEORGINE, attendu sa mauvaise conduite, son père ne lui laisse que 800 flor. quand elle se mariera, suivant sa qualité.

?
Nre JANUS DE COHENDIER, marié à Samoëns, substitué au testament de Vincent (1564) qui ne cite pas la parenté.

Nre CLAUDE, pupille de sa grand'mère Jacquemette, en 1519 ; premier substitué au testament d'Amédée ci-dessus, 1527, où il est dit seigr de l'Echelle, château au-dessus de la Roche. Suivant le *Pourpris hist.* et Guichenon, il épousa Claudine, fille d'Angelon de Pontverre et de Gabrielle de Viry. Elle teste en 1514. Claude meurt sans lignée.

FRANÇOISE-PERNETTE ép. François de Benevix des Gets (*Pourpris hist.*).

ANNE, légataire de ses père et mère. Elle épouse Nre Humbert d'Amancy, contrat dot. du 10.... 1532 (*), et teste le 19 septemb. 1533 (*), en fav. de ses trois frères.

HUMBERTE, donnée, légataire, deux testaments, 1564. Dans les comptes, 1562, sont portés 400 florins, outre ses vêtements nuptiaux, linge, etc. payés pour la doter.

CLAUDINE épouse Nre Dominique du Maney. Elle teste, le 23 septemb. 1564 (*), nommant, à défaut d'enfants, ledit du Maney, son mari, et Jeanne de Châtillon, sa mère. Elle mourut peu après, puisque le 2 juin 1565 sa mère vendit la part qu'elle avait dans son hoirie. Les du Maney cédèrent aussi leurs droits à Jacques de Menthon et Jeanne de Cohendier, par transaction du 17 novembre 1565 (*).

(1) Dans ma généalogie des BERCHAT je n'avais pas tort de faire des réserves sur ce que je prenais dans le *Pourpris Historique*. Cette même Jeannette de Chissé : 1° femme de Nicolet Berchat (qualifié de noble mais notaire) ; 2° de Nre Guillaume Cohendier, eut de son premier mariage Jeannette Berchat qui fut femme de Nre Jean de Salles, auxquels elle fait un legs dans un testament de 1564. Elle eut également de son premier lit Nre Janin Berchat, également nommé en 1561. Tout ce fragment des Berchat d'après le *Pourpris* est inexact.

(2) J'ai donné cette alliance sous une forme douteuse à l'article CHISSÉ. Ayant reçu communication des archives de Cohendier après l'impression de l'article CHISSÉ, j'aurai plusieurs additions à y apporter au SUPPLÉMENT.

(3) C'est celle-ci que le *Pourpris Historique* marie à Nre Claude de Sionnaz-Vallières.

Nre GUILLAUME COHENDIER,
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
Déjà mentionné avec ses frères (dont il était le cadet), son père et son neveu Claude (fils d'Henri). Il épousa, contrat dotal du 26 février 1446 (*), Dlle Jeannette, fille de Nre Hudriset de Chissé, veuve de Nre Nicolet Berchat (1). Il teste le 8 juillet 1461 (*). Veut être enterré dans une chapelle qu'il fonda dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly-sous-Cornillon. Lègue à ses fils Humbert et François (auxquels il avait déjà constitué des biens dans leur contrat de mariage) des biens énoncés dans l'acte, notamment la grangerie du Coudray. Il nomme héritiers universels son fils Hugon et son petit-fils Claude (fils d'Humbert). Elle teste, le 11 juillet 1461 (*), dans la maison de son mari « *infra maiorem turrim apud Tactas.* » Avec sa femme ils achètent des biens nobles à Ayse (vignes et pressoir) le 17 mai 1418 (*). Il achète des biens aux Tattes et à la Roche, 17 mars 1438, 2 juin 1440, 30 août 1442. Avec son frère Jean, le 29 décembre 1454 (*), ils achètent de Nre Claude de Chissé tous ses droits sur une maison-forte à Chissé et dépendances (provenus d'André de Chissé, leur beau-frère, et tous les droits que ledit de Chissé possédait par indivis, avec ledit lieu, pour 140 florins d'or. Le 14 mai 1454 (*) il achète d'André de Chissé tout ce que celui-ci possédait à cause de la Bâtie-Dardel. Il était mort avant 1475.

Nre FRANÇOIS.
déjà mentionné dans les actes de son frère Humbert, 1475, 1462, 1450 et 1466. Il épousa : 1° contrat dotal du 30 mai 1458 (*), Nre Michelette, fille de Nre et Pe André de Chissé, coseigr de la Bâtie-Dardel (2). Son père lui fait une donation compensant la prérogative qu'il a faite à son autre fils Humbert (c'était la maison-forte des Tattes), et Humbert est consentant. Il fut cohéritier universel de sa mère Jeannette de Chissé. Il testa le 5 novembre 1491 (*), remarié alors; 2° à Nre Jeannette de Grailly, qui se remaria plus tard, avant 1500, avec Nre et Pe Amédée des Clets. Commun en biens avec son frère, il en administra les biens (enquêtes de 1528 (*), et après la mort de celui-ci il continua avec ses neveux, au nom desquels il agit, 1466, 1481, 1486, 1488. Il était mort avant 1492, 18 octobre (*) date où Jeannette de Grailly est déjà dite veuve.

FRANÇOISE, religieuse à Méian. **JEANNETTE**, prieure à Méian.
Légataires de leur mère en 1461.

PERONNETTE, veuve de Nre Jean de Saint-Sixt, 1461. Vivait encore 1473 (Arch. Thorens).

Avec François ils reprennent l'office de cléricature et scribanie de Rumilly-sous-Cornillon, de Jean Cohendier, hôtard, le 17 décembre 1452 (*), confirmé en leur faveur par patentes datées des 19 juill. 1459 et 26 novembre 1466 (*). Il épouse, contrat de mariage du 21 décembre 1458 (*) (*studium celebrati*), Jeanne, fille de Nre Aymon d'Amancy. Il mourut *ab intestat*, commun en biens avec son frère François, laissant huit enfants. En lire l'énumération en A. Sa mère lui avait légué une tour et biens à Chissé.

Nre HUMBERT (fils aîné).
Avec son frère François ils prêtent, le 20 mars 1475 (*), hommage lige et franc au Cte de Genevois, pour leurs biens précédemment reconnus par Nre Jean, leur aïeul paternel, et notamment leur maison haute des Tattes, jouxte l'eau de Borne, etc., etc.

Nre MICHEL ou MICHAUD,
seigr du Coudray (dépendance des Tattes), écuyer ducal. Par patres du 1er mai 1501 (*), il fut nommé grand capitaine de Ste-Agnès de Nice, et encore (après interruption), le 5 octobre 1542 (*). Ayant acquis les biens de son frère, il réunit tous les biens de sa branche et ceux, paraît-il, des enfants d'Humbert. Donataire de Louise de Grailly, veuve de Nre Claude Peclet, 1468. Il épouse, contrat dotal du 1er février 1502, Nre Françoise, fille de Nre et Pe Jean de Manessy, coseigr de Semine, seigr de Crempigny, et de Jeannette de Lacinge\, donataire générale de Nre Jean de Manessy, son frère, 1er juillet 1503 (*). Il teste le 15 août 1521 (*). Elle, veuve, le 31 juillet 1530 (*). Michel fut un des tenants du tournoi donné par Philibert-le-Beau, duc de Savoie, en 1498 (Guichenon, *Hist. gén.*, I, 609).

HUGONIN, destiné à l'Eglise, 1491.

AYMÉE ép. Louis de Montmayeur, seigr de Montchâtel, dont le fils Hugonin réclama inutilement le fidéicommis apposé au testat 1491. Vivaient en 1539 (Arch. Th.).

AMBROISE épouse, av. 1502 (Arch. Thorens), Nre Maurice des Clets, coseigr de la Val des Clets, qui, le 27 juill. 1525 (*), reconnaît avoir reçu 400 fl. pour la dot de sa femme.

NICOLINE (3). **JEANNE**, destinées à être religieuses, 1491.
Ép. Nre Jean de Chavanes *alias* Jacquemard. Il est question de sa dot à payer dans une vente faite, le 26 août 1504 (*), par son frère Pierre à son autre frère Michel.

Vre Meire CLAUDE, cohér. univ. de son grand-père, 1461. Transige avec son oncle François en 1491 (*) ; lui cède tous ses droits, même ceux de Nre Guillaume, son aïeul.

(A.) Peronnette, Antelmette, Collette, Guillaume, André, Georges, vivaient en 1466. Antoine, mentionné avec son frère Claude et son oncle François, de 1482 à 1488 (*). Leur postérité et leur sort me sont inconnus. Humbert eut encore une fille naturelle.

Nre JANUS,
cohéritiers universels de leur père et mère. Il épousa, contrat dotal du 20 juillet 1533 (*), Jeanne, fille de Nre et Pe Béchard de Châtillon, seigr du Châtelard, etc. Mort à Annecy, transporté à Rumilly-sous-Cornillon. Elle transigea avec Jacques et Vincent, ses beaux-frères, tuteurs de Claudine, sa fille, le 19 juin 1542 (*), et encore avec Vincent le 18 janvier 1553 (*). Elle vivait encore lors du testament de sa fille, qui, à défaut d'enfants, l'institua héritière pour la moitié de ses biens, moitié que J. de Beaufort vendit, le 2 juin 1565 (*), 1,000 florins, à Jacques de Menthon, dit de Cohendier ci-contre, et à Jeanne de Cohendier, sa femme. Suivant Guichenon, il testa les ides de décembre 1563. Je n'ai pas connaissance du testament de Janus, mais je sais qu'il était mort plus de vingt ans avant cette date.

Nre AYMON,
substitués l'un à l'autre, Mort sans postérité.

Nre JACQUES,
dans leurs testaments de 1521 et 1530. Ils testent, en faveur l'un de l'autre, le 10 avril 1560 (*).
Mort sans postérité après 1562.
Il épousa, contrat dotal du 22 février 1546 (*), Jeanne de Beaufort. Fille d'Antoine, seigr d'Héry.
Il testa de nouveau, le 7 août 1564, en faveur de sa fille et codicilla, le 16 suivant, pour le cas où il laisserait des mâles, qu'il n'eut pas. Il mourut avant 1565. Sa veuve était, avant le 19 février 1575 (*), remariée à Jacques-François d'Orlié, dit de Belletruche, seigr de St-Innocent. Dans le contrat de mariage, 1546, qui y est passé, sa maison-forte s'appelle encore des Tattes.

Nre VINCENT.
Il testa de nouveau, le 7 août 1564, en faveur de sa fille et codicilla, le 16 suivant, pour le cas où il laisserait des mâles, qu'il n'eut pas. Il mourut avant 1565. Sa veuve était, avant le 19 février 1575 (*), remariée à Jacques-François d'Orlié, dit de Belletruche, seigr de St-Innocent. Dans le contrat de mariage, 1546, qui y est passé, sa maison-forte s'appelle encore des Tattes.

JEANNE,
légataire de son père et de sa mère. Elle épouse Nre Barthélemy Poterlat, dont elle eut les enfants ci-dessous.

Nre CHARLES.
Il avait moins de quatorze ans lorsqu'il testa, le 7 novembre 1551 (*), en faveur de Nre Vincent de Cohendier, son oncle et tuteur. Il mourut peu avant le 18 janvier 1553 et avant son oncle Vincent, qui fut son héritier et le dernier mâle du nom, quoi qu'en disent Guichenon, le *Pourpris*, etc., qui ne donnent pas exactement même les derniers degrés de cette maison.

FRANÇOIS. fils donné, légataire de sa sœur (1564), de son oncle Vincent (1564). Fut aux écoles de la Roche avec son frère Charles et un pédagogue, pendant sept à huit ans. Fit deux voyages à Rome, dont les frais sont portés dans un compte de Vincent, d'avril 1562 (*). Sort inconnu.

ANTOINE. fils donné, légataire en 1564. Sort inconnu.

JEANNE.
Dame DE COHENDIER, épouse, contrat dotal (mariage déjà célébré) du 6 octobre 1564, Nre et Pe Jacques de Menthon-Beaumont, dit de Cohendier. Dans ce contrat, Vincent de Cohendier, dernier du nom, avait constitué en dot à sa fille l'universalité de ses biens, devant revenir à Menthon si elle mourait sans enfants. Ce cas se présenta peu de temps après, et Jeanne de Beaufort, qui revendiquait son hoirie fut se contenter, par transaction du 27 septembre 1568 (*), d'approuver le contrat et d'être payée de ses droits dotaux, au montant de 11,000 florins. L'hoirie des Cohendier passa ainsi presque toute aux Menthon. *Voir* MENTHON.

JEANNE,
légataire de son père et de sa mère. Elle épouse Nre Barthélemy Poterlat, dont elle eut les enfants ci-dessous.

***Nres Jean et Franc* POTERLAT,** *substitués aux testaments de leurs oncles, 1560, annulés par le testament postérieur de 1564. Ils renoncent à toutes prétentions sur l'hoirie Cohendier, en faveur de Jacques de Menthon, par acte du 24 février 1575 (*), moyennant 1,000 écus de 3 florins pièce.*

COLLAFFRE ou COLLAFFROZ

P. *coupé d'or au lion issant de sable armé et lampassé de gueules — et d'azur.*

Cimier : *un aigle naissant de sable.*

Devise : *VI ET VIRTUTE.*

Preuves de noblesse, Reg. 35, Patentes de Savoie, f° 140, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.

---

(1) La véritable orthographe doit être Collaffroz, que l'on a prononcé plus tard Collaffre. Du moins j'ai trouvé souvent ce nom dans des papiers du Faucigny (notamment Archives de Cohendier), et précisément à Marnaz, paroisse de Scionzier, Collaffroz ou Collaffroz.

(2) Indique des dates que j'ai puisées dans les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Maurienne. Je suis redevable des trois derniers degrés à l'amitié de M. l'abbé Truchet, chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dˡˡᵉ Philiberte, veuve de Spectable Jacques Michel, enterrée le 16 avril 1696 (2).

Paul, enterré le 3 juillet 1647 (2).

Anne, baptisée le 10 août 1632, épouse Nᵒ Nicolas Rapin. D'après la *Généalogie de la maison de Rapin (Ms.)*, mariée en 1664 ; elle mourut le 13 avril 1707, à soixante-quinze ans.

Charles, né et baptisé le 8 novembre 1628 (2).

Nᵒ Gaspard, bapt. le 17 mars 1659 (2), mort en 1693. Ep. Dˡˡᵉ Elisabeth Alberieu, enterrée à trente-et-un ans, le 22 mai 1690 (2).

Marie-Paule, bapt. le 14 nov. 1666 (2).

Nᵒ Jean-Baptiste, bapt. le 7 janvier 1695 (2). Sort inconnu.

1ᵉʳ lit.

François-Joseph, fils aîné du premier lit, bapt. le 4 juil. 1686 (2).

Claudine, bapt. le 29 sept. 1684 (2).

Jean-Baptiste, bapt. le 9 juin 1690 (2).

Marie-Cécile, [illegible].

Joseph-François, bapt. le 20 sept. 1699 (2).

Joseph, bapt. le 9 juil., mort le 26 oct. 1708 (2).

Anne-Françoise, bapt. le 6 janvier 1712 (2).

Marguerite, baptisée le 15 mars 1713 (2).

Louis, bapt. le 10 juil. 1714 (2).

Jeanne, baptis. le 15 juin 1707, enterrée le 31 août 1759 (2).

Pierre-Joseph, cérém. baptism. du 19 sept. 1755 (2).

Jeanne-Baptiste-Marie, bapt. le 7 sept. 1701 (2), ép., le 20 avril 1735 (2), Nᵒ Jean-Baptiste Martin Sallière d'Arves.

Charles-Emmanuel, enterré à cinq mois, le 19 déc. 1708 (2).

Barnabé, bapt. le 29 juill. 1709, ent. le 7 juin 1764 (2).

Marie-Cécile, bapt. le 23 nov. 1702, enterrée le 15 mars 1766 (2).

Marguerite.

Ferdinand.

Ni la force, ni le courage de la devise donnée à Nicolas Collaffre ou Collaffroz (1) n'ont pu maintenir longtemps dans sa descendance le lustre que semblaient devoir lui assurer les patentes de noblesse accordées à ses mérites. Cette famille, dénuée de fortune, n'a pas marqué dans notre histoire. Elle a pourtant fourni, en 1659, un juge corrier de la cité et province de Saint-Jean-de-Maurienne, Nᵉ Nicolas Collaffre. Le fils de celui-ci eut dix-sept enfants, parmi lesquels trois fils firent leurs preuves de noblesse ensuite de l'édit de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) remontant à Nicolas, leur trisaïeul, anobli en 1630. Deux générations plus tard, les Collaffre étaient tombés dans la misère. — En 1861, dans une course à Saint-Jean-de-Maurienne, Mʳ l'abbé Truchet me signalait l'existence de la dernière de ce nom, mariée à un pauvre cultivateur de Saint-Jean-de-Maurienne.

I. Nᵒ Nicolas Collaffre, originaire de la paroisse de Scionzier-en-Faucigny, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, reçut des patentes de noblesse le 6 novembre 1630, lui concédant les armoiries portées plus haut.
Le nom de sa femme m'est inconnu. Les Preuves faites par ses descendants établissent qu'il fut père de Gaspard.

II. Nᵒ Gaspard, marié à Dˡˡᵉ Louise Boisson, avec laquelle il vivait en 1644 et 1650 (2). Il fut enterré le 13 octobre 1662, elle le 8 septembre 1667 (2). Ce n'est pas lui qui a été anobli, comme le dit la *Généalogie de la maison de Rapin*, fᵒ XXXVI et CXLVII, c'est son père. Les Patentes de noblesse et les Preuves, 1723, disent positivement Nicolas et non Gaspard.

Angélique, épouse Nᵒ Claude-Ferdinand Rapin, en 1653, suivant la *Généalogie de la Maison de Rapin*, fᵒ XLVII.

III. Nᵒ et Spectᵉ Nicolas, avocat au S. S. S., nommé par Patentes du 20 septembre 1659 (Arch. S. S. S.), conseiller de S. A. Corrier, et juge commun de la cité et province de Saint-Jean-de-Maurienne, mort en 1664. Dˡˡᵉ Cécile Gravier, sa veuve, fut enterrée le 29 juill. 1674 (2).

Gaspard, bapt. le 16 janv. 1634 (2). Dˡˡᵉ Marie-Thérèse, fille de Spectable Jacques Clert, sa veuve, se remaria, le 8 fév. 1706 (2), avec Nᵒ Catherin Martin.

Étiennette, bapt. le 10 juin 1647 (2).

IV. Nᵒ Jean-Baptiste-François épousa : 1° Dˡˡᵉ Catherine ou Marguerite Audé ; 2° le 10 août 1706 (2), Dˡˡᵉ Jacqueline Clert, enterrée veuve à soixante-dix ans, le 8 mars 1748 (2) ; lui fut enterré à soixante-dix-huit ans, le 21 juillet 1742 (2).

? Dˡˡᵉ Claudine, femme de Nᵒ Gaspard Martin, de St-Etienne-de-Cuynes 1708 (2).

? Rᵈ Mᵍᵍʳ Nicolas, chanoine de St-Jean-de-Maurienne, mort le 2 oct. 1681 (2).

Élisabeth, bapt. le 25 sept. 1715 (2).

Jeanne-Marie, bapt. le 25 janv., morte le 3 février 1717 (2).

Gaspard, bapt. le 23 juill. 1718 (2), enterré à sept ans, le 23 août 1726 *(sic)* (2).

V. Nᵒ et Spectᵉ Jean-François, cérém. baptisa. du 26 nov. 1710 (2). Ep., le 7 juin 1753 (2), Jeanne-Françoise, fille de feu Egrège Pierre Agnès. Il fit ses preuves de 1723 en son nom et au nom de ses frères Gaspard et Pierre-Jacques, probablement les seuls restant vivants.

Jean-Baptiste, cérémon. bapt. du 8 juill. 1724 (2).

Anne-Charlotte, bapt. le 28 mars 1722 (2).

Marguerite-Françoise, bapt. le 29 avril 1723 (2).

Pierre-Jacques-Alexis, cérémon. bapt. du 17 oct. 1726 (2).

Marie-Louise, bapt. le 13 juin 1764 (2).

Jeanne-Marie-Innocente, bapt. le 28 déc. 1708 (2), ép. Nᵒ Ottanelli.

VI. Nᵒ Joseph-Benoît-Alexandre (je n'ai pas trouvé son acte de naissance), ép. Marguerite Lambert. A dater de celui-ci, qui paraît avoir suspendu son épée, tous les détails sur sa descendᵉ me sont fournis par M. l'abbé Truchet.

Emmanuel-Jean-George, bapt. le 20 mars 1759 (2).

? Nᵒ Ignace-Dominique-Joseph, enterré à huit jours, le 6 mai 1754.

Jean-Pierre.

VII. Antoine-Isidore, marié à Marie Genin. Il vivait encore le 14 sept. 1861, tombé dans la misère.

Philippe.

Félix.

VIII. Victor.

Joseph.

Annette, seule vivante en 1861, mariée à un pauvre cultivateur du nom d'..... Alex.

Philomène.

COLLAT, DE BONNE. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

COLLIET DE BEAUVOIR. — *Voir* au SUPPLÉM.

COLLOMB D'ARCINE. — *Voir* au f° 117 et suiv.

COLLOMB DE BATTINE. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

COLLOMB, DE CHAUMONT. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

COLLOMB, DE COPPONEX. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

COLLOMBIER. — Famille du pays de Vaud. — *Voir* sur elle des notes intéressant la Savoie au SUPPLÉMENT.

COLLOMB D'ARCINE

SEIGNEURS D'ARCINE.

Ce dessin est la reproduction de celui peint dans les patentes originales (Arch. d'Arcine).

P. d'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1.

LAMBREQUINS : *d'azur, d'argent et d'or.* — CIMIER : *un bras armé* (*de sable,* dit le texte) *d'argent* (suivant le dessin colorié) *tenant une épée nue à la garde et poignée d'or ayant à la pointe une étoile de même.* — DEVISE : DEO DUCE COMITE VIRTUTE.

ETTE famille a été anoblie en 1611, sans paiement de finance, en récompense des services militaires de Nᵉ Charles Collomb, capitaine d'arquebusiers à cheval. Ces patentes de noblesse, à cause du décès de l'impétrant, ne furent pas entérinées à la Chambre des Comptes. Son fils obtint, en 1617, d'être restitué en temps pour accomplir cette formalité, mais il ne le fit pas non plus, on ne sait pourquoi, car lui et ses descendants ont vécu noblement et contracté des alliances nobles. Quoi qu'il en soit, Joseph-Marie Collomb, qui, du chef de sa mère, venait d'hériter de la seigneurie d'Arcine dont il avait été investi en 1776, obtint de nouvelles patentes

Voir la suite au folio 119.

JACQUES COLLOMB, de Cruseilles.
Il était fils d'Amé Collomb.

I. N^r CHARLES COLLOMB, de Cruseilles, gendarme dans la cavalerie de Savoie pendant dix ans, puis capitaine en chef d'infanterie pendant sept ans; enfin capitaine des arquebusiers à cheval. Obtint, en récompense de ses bons services militaires pendant vingt-deux ans *et sans paiement de finance*, des patentes de noblesse pour lui et sa postérité, le 20 février 1611 (Arch. du Sénat de Savoie et Inventaire de Savoie, arch. de la Chambre des Comptes de Turin, vol. 166, f° 53, verso. Originales dans les archives de la famille). Il épousa D^lle Michel, Brunet, veuve de N^r Gaspard de Thiollaz, par contrat dotal du 23 juillet 1595 (Arch. d'Arcine). Il mourut vers 1616.

II. N^r PIERRE, gendarme dans la compagnie du baron de la Serraz, en 1617, lorsque le 11 avril 1617 (Arch. du Sénat de Savoie, etc.) il obtint de la chancellerie des patentes le remettant en temps pour faire entériner les patentes de noblesse obtenues par son père, formalité que celui-ci n'avait pas eu le temps de faire. Il épousa D^lle Péronne Guyrod (probablement de la famille noble de ce nom, à Annecy) en 1628.

III. N^r et Spectable ANTOINE épousa Claudine-Françoise Du Mont, veuve de Spectable Pierre Marin, contrat dotal du 2 janvier 1620. Procède à des partages avec son frère le 16 mars 1687 (Arch. d'Arc.).

IV. N^r et Spectable FRANÇOIS, avocat au Sénat de Savoie, épouse, contrat dotal du 29 novembre 1687 (Arch. d'Arc.), demoiselle Charlotte Domen, fille de N^r Benoît, seigneur du Sougey, et de D^lle Françoise du Crest.

V. N^r FRANÇOIS épousa, contrat dotal du 15 juillet 1712 (Arch. d'Arc.), mariés le 6 août suivant (Reg. Par. de Viry), D^lle Josephte-Charlotte-Thérèse de Verbos, fille de N^r et Ire Philibert, seigneur d'Arcine. Elle hérita de son père et de son cousin François Marin de Verbos, etc., et apporta dans la famille de son mari la seigneurie d'Arcine. Elle était veuve avant le 14 février 1774 (*Voir* VERBOS), et mourut la même année ayant testé le 18 déc. 1769. Lui testa le 29 sept. 1730 (*).

(1) Dans ces patentes sont rappelées ses armoiries dont la description inexacte donne les trois colombes mal ordonnées, c'est-à-dire 1 et 2. Il portait parti de Verbos d'Arcine, savoir : *d'azur à la tour d'argent*. Cimier et devise, comme au f° 117. Supports : deux lévriers. Ces patentes furent accordées par le roi au général d'Arcine, son ancien compagnon d'armes en Espagne, sans paiement d'aucune finance.

(2) Avec lequel il se distingua à la célèbre charge de Reichshoffen, puis colonel, général commandant la 7e brigade de cavalerie, mort général de division, inspecteur général de cavalerie.

N^r JOSEPH-FRANÇOIS, portés au rôle des vassaux du duché de Savoie, 1707 (Bibl. du Roi à Turin), pour la seigneurie d'Arcine. Était probablement l'aîné, Son sort m'est inconnu.

VI. N^r JOSEPH-MARIE, seigneur d'Arcine, Capitaine au régiment de Tarentaise. Il fut restitué en temps pour l'entérinement des patentes de 1611 et 1617, par patentes du 25 mai 1736, enterinées au Souverain Sénat de Savoie et à la Chambre des Comptes le 7 juin suivant (Reg. pat., n°s 98, f° 36, recto). Comme procureur général de sa mère le 15 avril 1768, et au nom de ses frères le 15 mars 1776 (Arch. Ruband) et au nom de son frère Joseph-François le 29 octobre 1775 (Arch. d'Arcine), fait les incombences pour obtenir l'investiture de la seigneurie d'Arcine. Il épousa, contrat dotal du 16 novembre 1780 (Arch. d'Arcine), D^lle Louise-Péronne de Thiollaz. Elle vivait encore en 1817.

N^r FRANÇOIS vivait en 1776. Sort inconnu.

Le Cte JEAN-FRANÇOIS-EMMANUEL, né le 15 octob. 1784, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne, des Saints-Maurice et Lazare, etc., entré dans l'armée française en 1803. Il conquit tous ses grades sur les champs de bataille de Wagram, de la Moskowa, Leipsick, Pampelune, où il fut blessé quatre fois. Nommé colonel du 2me régiment de la Garde royale en 1823, puis maréchal de camp en 1826. Il commanda brillamment une brigade en Algérie et décida de la victoire au combat de Staonéli (*Voir* Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*). En 1830 il donna sa démission pour rester fidèle aux Bourbons, refusant même du gouvernement de Louis-Philippe la retraite due à ses services. Il refusa les offres que lui fit alors le roi Charles-Albert du commandement de Gênes. Nommé comte par patentes du 7 mai 1842 (Arch. de Cour à Turin) (1). Il épousa, le 15 décembre 1829, Jeanne-Praxède Eliane, fille du comte de Vesins, chevalier de Saint-Louis, et mourut en 1865, le 26 novembre, au château de Magny.

VII. N^r JOSEPH-MARIE D'ARCINE, né à Arbusigny le 20 décembre 1781. Sous-préfet en France sous la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 17 mai 1860, à Versailles. Il épousa Louise-Charlotte-Léonie du Buat, le 17 février 1830 (fille de Louis, Cte du Buat, chevalier de Malte et de l'O. R. de la Légion d'honneur, capit^ne de cavalerie, etc., et de Françoise-Louise-Amélie Du Pont de Compiègne). Morte à Tours le 6 mars 1884.

N^r CLAUDE-FRANÇOIS, né et baptisé le 2, mort le 22 *fév.* 1783.

MARIE a épousé, en 1872, Edmond-Félix-Auguste de Vongy de Chante-clair, lieutenant-colonel du 1er régim. de cuirassiers (2).

VII. Cte FERDINAND-JEAN-MARIE, né en 1838, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, capitaine au 87me de ligne, tué glorieusement le 2 septemb. 1870, au siège de Strasbourg, à la tête d'une compagnie chargée d'enclouer des canons prussiens. Dernier du nom.

LOUISE n'est pas mariée, 1881.

AMÉLIE-LOUISE-MATHILDE, née à Lanty (Haute-Marne) le 16 mai 1832, épousa, le 27 mai 1856, Albert-Louis-Marie, vicomte de Tarragon. Mort à Versailles le 26 août 1868, laissant quatre fils et une fille.

MARIE-LÉONTINE-ÉLISABETH, née à Lanty le 16 février 1836, ép., en 1871, le 15 novembre, Victor-Eugène de Perthuis, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Suite du folio 117.

de restitution en temps pour l'entérinement des patentes de 1611 et de 1617, qui furent dûment enregistrées le 7 juin 1786.

Les fils de N^e Joseph-Marie Collomb d'Arcine se distinguèrent dans leur carrière, notamment trois d'entre eux, dont l'aîné reçut le titre de comte et fut colonel de la Garde royale, puis général au service de France, et les deux autres, l'un général de cavalerie, l'autre colonel de cavalerie en Piémont.

Cette famille s'est glorieusement éteinte dans les mâles par le décès de Fernand, comte d'Arcine, dernier du nom, mort en brave à la tête de sa compagnie au siège de Strasbourg en 1870, enclouant un canon prussien. *(Suit la généalogie).*

JEAN COLLOMB, bourgeois d'Annecy, a épousé D^lle Jeanne de Pucet, contrat dotal du 22 janvier 1664, et teste le 30 décembre 1695 (Arch. d'Arcine). Il a formé une branche que je ne suis pas parce qu'elle ne s'est pas prévalue des lettres de noblesse plus haut mentionnées.

JACQUES-MAURICE s'absente du pays.

(*) Communiqués par M. César Baillard.

D^lle MARIANNE, Elles sont légataires au testament du 16 juin 1739, de Charlotte de Saconay de Bruel, leur grand'mère. Elle ép., cont. de mariage du 12 juill. 1753, Claude Du Cimetière (*).

D^lle MARIE-FRANÇOISE, Était mariée alors à Maurice-Amédée Sappin.

D^lle JACQUELINE, Elle ép., contrat dot. du 3 *fév.* 1748 (*), Franç.-Nicolas Arestan, notaire et syndic de la Roche.

D^lle JEANNE-MARIE ép., cont. de mar. du 30 oct. 1763, Joseph De Croux (*).

D^lle ANNE ép. Pierre-Louis Orsier (*).

D^lle MARIE-JOSEPHT, ép., contr. dot. du 12 nov. 1763, Joseph David, bourgeois d'Annecy, lieutenant au régiment de Chablais (*).

N^r FRANÇOIS-MARIE, né le 17 février 1798. Il ép., en 1826, Marie Gagneur, et mourut en 1870. (Il eut encore trois filles mortes en bas âge).

HÉLÈNE-FRANÇOISE, née le 22 sept. 1795. Ép., le 10 juin 1813, N^r Louis-François-Joseph De Magny, major d'infanterie. Morte le 19 décembre 1873.

N^r LOUIS-MARIE, né le 2 juill. 1789. Lieutenant 1815, puis capitaine dans les chevau-légers de Piémont en 1821, nommé major aux dragons de Piémont en 1831, lieutenant-colonel dans Savoie-Cavalerie en 1836, colonel commandant le régiment de Gênes-Cavalerie en 1839, nommé major général de cavalerie et retraité en 1848, chev^er des SS.-Maurice et Lazare. Il ép. Joséphine de Livron le 1er avril 1824. Mort en 1879, 19 mai.

N^r JEAN-FRANÇOIS, né le 1er *fév.* 1791, fit la campagne du Rhin en 1813 comme garde noble; à la Restauration reprit du service dans la cavalerie en Piémont, fit toute sa carrière dans les chevau-légers de Piémont et dans Gênes-Cavalerie. Nommé le 16 mai 1848 colonel du régiment de Savoie-Cavalerie, fit la campagne de 48, à la tête duquel il se couvrit de gloire à Somma-Campagna et fut décoré de la médaille d'argent, valeur militaire. Retraité sur sa demande le 9 septembre 1848, il reçut du Roi, en octobre suivant, en récompense des services rendus à la tête de son régiment, la croix des SS.-M. et Laz. Colonel de cavalerie, mort à Genève le 22 avril 1874, ép. Eugénie de Planchamp de Cluses. Morte à soixante-quatorze ans le 1er avril 1881, sans descendance.

N^r et R^d GEORGES-ALEXIS, né le 26 juin 1792, archidiacre, chanoine et official du diocèse d'Annecy. Mort le 31 juillet 1854 (*).

HENRIETTE a épousé le Cte de Vignet (Xavier), chef de bataillon du génie milit^re en Piémont, puis en France. Mort de fatigues en Suisse à la retraite de l'armée de l'Est, 1871.

HÉLÈNE a épousé M. Dorez (Henri-Théophile).

FANNY a ép. le Cte Adolphe Capré de Mégève, officier supérieur de cavalerie. Mort en 1882.

HÉLÈNE, ROSE-MARIE-EUGÉNIE, non mariées, 1881.

COMNÈNE (DE)

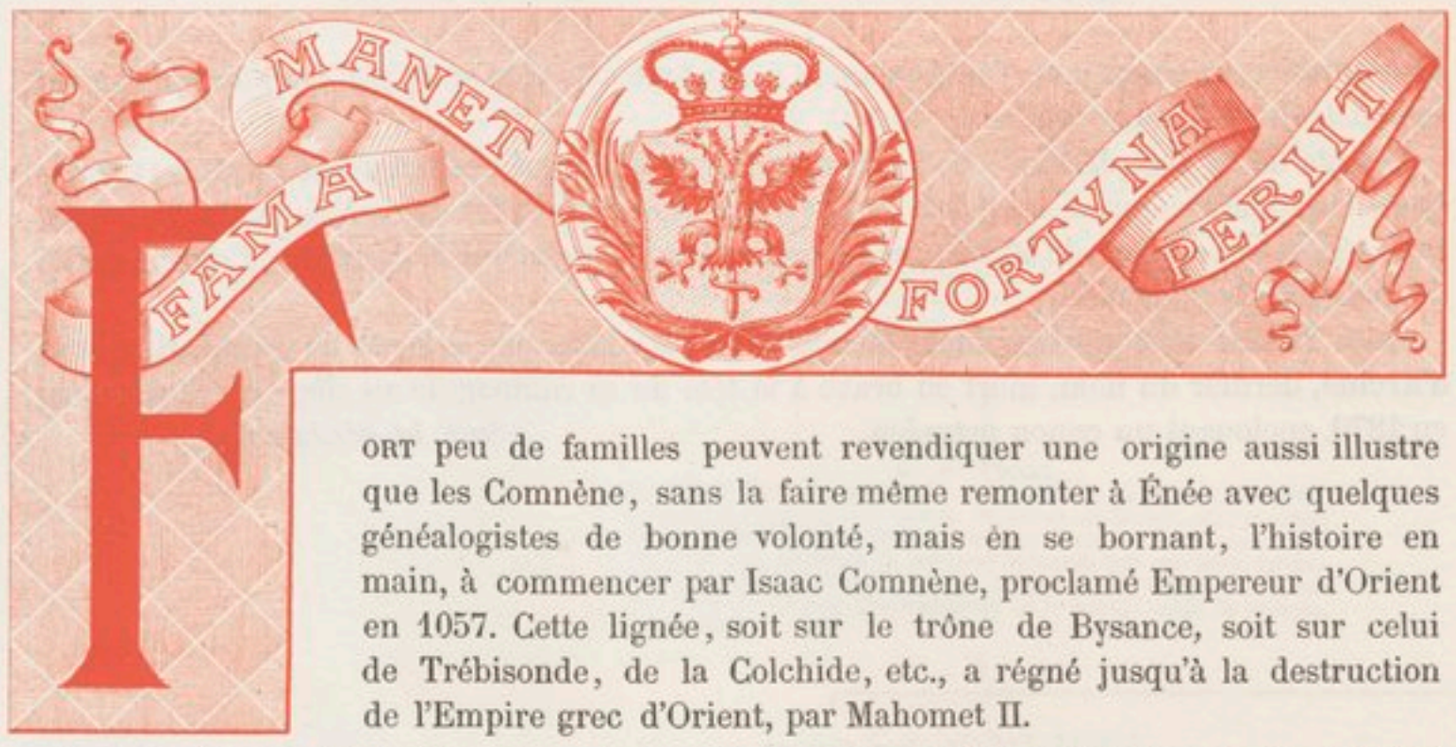

FORT peu de familles peuvent revendiquer une origine aussi illustre que les Comnène, sans la faire même remonter à Énée avec quelques généalogistes de bonne volonté, mais en se bornant, l'histoire en main, à commencer par Isaac Comnène, proclamé Empereur d'Orient en 1057. Cette lignée, soit sur le trône de Bysance, soit sur celui de Trébisonde, de la Colchide, etc., a régné jusqu'à la destruction de l'Empire grec d'Orient, par Mahomet II.

A cette époque, David Comnène, dernier Empereur, ou Roi de Trébisonde (1), détrôné en 1462, malgré une vive résistance, fut conduit à Constantinople avec sa famille, par le vainqueur qui la fit massacrer. Mais un de ses fils put se réfugier en Perse d'abord, puis à Mania, en Laconie, où il occupa, avec ses descendants, la première place parmi les sénateurs, sous le titre de Protogeros, jusqu'au XVIIe siècle. Les Comnène, de Mania, se transportèrent alors avec une colonie maniate, dont ils furent les principaux chefs, à Paomia en Corse.

Démétrius Comnène, issu de cette branche, capitaine de cavalerie en France après la conquête de cette île, justifia par titres, par-devant le généalogiste du roi, Chérin, de sa filiation directe depuis David, dernier Empereur de Trébisonde. Cette descendance fut reconnue authentique par lettres-patentes du Roi du mois d'avril 1782. Le travail de Chérin (*Voir* note 4), avec l'énumération des titres produits, a été publié sous le titre de « *Précis historique de la maison impériale des Comnène* » (Amsterdam, 1784). Les conclusions de Chérin sont « qu'on ne peut pas douter que M. de Comnène ne soit issu de la lignée directe « de David, dernier Empereur de Trébisonde, tué par ordre de Mahomet II, en 1462. » Dans cet ouvrage il est établi, d'après les recherches de Jean Lascaris, le célèbre écrivain grec de la fin du XVe siècle, que les Comnène abandonnèrent leur ancien blason, *d'azur à l'aigle d'argent*, et le changèrent en mettant sur champ d'or des cloches ou sonnettes de....., dont le nombre était, suivant les branches, de 7, de 5 ou de 3. En montant sur le trône de Constantinople, ils prirent les armes de l'Empire, *d'or à l'aigle éployé de sable* (2), et depuis la destruction de l'Empire grec « il paraît » (fo 19, *in nota*) qu'ils ont ajouté une épée de..... en pal sous l'aigle, paraissant soutenir de sa pointe la couronne impériale (3).

Nous remarquons encore aux fos 70 et 71 (texte et notes) du *Précis,* que Jean III Comnène, Empereur de Trébisonde, revêtit Michel, son troisième fils, de la dignité de Despote d'Éneo. C'est des Despotes d'Éneo qu'est sortie une branche de la maison Comnène, établie en Italie, dans le Milanais (4), où le dernier de cette branche, très avancé en âge, n'avait pas de postérité masculine (1784). « Alexis Drago Comnène, originaire de Pera, près de Constanti- « nople, est le chef d'une autre branche (5). Ce prince, plusieurs années après la prise de la

---

(1) Il serait plus exact de dire Roi de Trébisonde ; mais Alexis Comnène, qui s'empara de Trébisonde, et David, son frère, qui s'empara des royaumes de Paphlagonie et d'Héraclée-de-Pont, en 1204, prirent aussi le titre d'empereurs d'Orient, pour motiver leurs droits sur l'empire de Constantinople, qu'ils quittèrent lors de l'envahissement de Baudoin de Flandres.

(2) L'Empire portait aussi une croix cantonnée de quatre B affrontés 1, 1, 1 et 1.

(3) Je reproduis en *fac simile* ce blason au milieu de la tête de page, tel qu'il est gravé sur le frontispice du *Précis historique,* cité plus haut, avec la devise FAMA MANET FORTUNA PERIIT.

(4) Il est peut-être question ici de la branche formée par le comte Antoine (*Voir* fo 122).

(5) Ces mots « une autre branche » rapprochés du texte où l'on cite la branche sortie des Despotes d'Éneo, immédiatement avant, sembleraient indiquer que les Comnène de Savoie sont issus de ces Despotes. Pourtant ceux-ci ne vivaient pas à Constantinople ; et nous voyons qu'Alexis Drago Comnène (rien n'empêche pourtant que ses pères, quoique sortis de Trébisonde, ne fussent retournés à Constantinople), originaire de Péra, quitta la capitale plusieurs années après la conquête de Mahomet II. Suivant les manuscrits de l'abbé de Comnène, cet Alexis Drago Comnène était fils du prince Guillaume Verdin Comnène et de la princesse Claire Comnène. Rien n'était plus commun que les surnoms parmi les familles princières grecques. Ce surnom de Draco ou Drago (Drago est devenu de *Dragne* en Savoie) fut porté par Constantin Paléologue, dernier empereur d'Orient, ce dont je n'entends pas tirer une conséquence. Pourtant ce surnom et celui de Verdin, porté par son père, pourrait laisser supposer qu'ils ne descendaient des Comnène que par

« capitale, où il menait une vie privée et ignorée, voulut se soustraire à l'oppression des « Turcs..... et passa en Savoie où il fut favorablement accueilli par le duc alors régnant. « Quelques-uns de ses descendants habitent encore aujourd'hui la ville de Chambéry ; un « d'entre eux vint en France longtemps après dans l'intention de s'y établir et y mérita la « protection du monarque. Joseph Comnène, âgé de soixante ans (en 1784), est le dernier de « cette branche. Ce prince a vécu dans le célibat, craignant de laisser des enfants qui « n'auraient point eu un état et une fortune convenables à leur naissance. »

Nous voici enfin dans notre sujet, c'est-à-dire un rameau, selon toute apparence, de la famille impériale de Comnène fixé en Savoie, dont le dernier descendant, le descendant de tant d'empereurs et de rois, était dans une position fort humble (1).

Je n'ai pu découvrir dans aucun recueil lequel des blasons indiqués plus haut a été porté par cette famille (2). J'ai, dans mes archives, le pennon de seize quartiers de Sigismond de Comnène, préparé de la main de l'abbé de Comnène (3) où il a laissé en blanc tous les blasons, le sien y compris, et inscrit les seuls quartiers que les alliances des Comnène leur permettaient d'établir en nombre inférieur aux seize pour ce qui concerne la Savoie. Cette filiation remonte, pour l'estoc de Comnène, à Guillaume Verdin Comnène, prince grec, qui épousa la princesse Claire Comnène, père et mère d'Alexis Drago, celui qui, d'après le *Précis* cité plus haut, quitta Pera et vint le premier s'installer en Savoie. Ses petits-fils Pierre-Alexis et Claude de Comnène obtinrent de la Chambre des Comptes de Savoie, le 13 août 1698 (annexe aux Preuves de 1723, bibliothèque du Roi, à Turin), un arrêt les déclarant d'une très ancienne famille « ET MÊME DESCENDANTE DES SEIGNEURS DE COMNÈNE DE CONSTANTINOPLE ». Cet arrêt n'a certainement pas été rendu sans de bonnes preuves, car nos cours souveraines ne rendaient pas des services. Il forme donc une base authentique autour de laquelle nous pouvons grouper avec beaucoup de probabilité, au moins, les renseignements cités plus haut et dans le Tableau.

Joseph-Nicolas (4) de Comnène « le prince qui a vécu dans le célibat à Chambéry » (*Voir* plus haut), était, en 1729, pupille de Me Ballin, âgé de soixante ans en 1784 (5), était premier syndic de Chambéry en 1768, et en 1793 il était détenu dans les prisons de la nation « parce qu'il était orgueilleux de sa noblesse et suspect d'aristocratie ». Il était alors âgé de soixante-six ans et encore célibataire. La date de sa mort ne m'est pas connue (6), mais il fut le dernier de son nom en Savoie.

(Suit la généalogie).

---

les femmes. Le *Précis* rapporte les preuves de la descendance directe de Démétrius Comnène, mais ne fait qu'énoncer ce qui concerne la branche de Savoie. Une brochure intitulée *Lettre à M. Millin sur la famille Comnène* (Paris, Sajou, 1808) parle aussi « des Comnène qui, dans le voisinage du royaume de France (à Chambéry), tenaient *[sic]* un rang distingué depuis plus de deux cents « ans. » C'est dans cette *Lettre* que la paternité du *Précis* est attribuée à Chérin ; il est surprenant qu'il ne l'ait pas signé s'il en est l'auteur. J'ai les deux ouvrages dans ma bibliothèque. M. de Cazenove (Généal. de la maison Rapin) dit que c'est Démétrius qui est l'auteur du *Précis*. En tout cas il n'est pas l'auteur des lettres-patentes royales établissant authentiquement et non seulement « avec quelque succès » sa descendance.

(1) Plusieurs mémoires que j'ai dans mes archives sont faits uniquement pour établir la parenté auprès de laquelle Joseph-Nicolas de Comnène, pupille en 1729, pouvait trouver secours et protection. Cette parenté était des plus brillantes, mais du côté des Seyssel seulement. Emmanuel de Comnène ayant épousé Catherine Louys, veuve de Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz, ses fils étaient frères utérins de Sigismond de Seyssel, marquis de la Serraz, cornette blanche de la noblesse de Savoie, etc.

(2) M. Raoul de Cazenove, dans son élégant ouvrage, *Généalogie de la maison de Rapin*, dit quelques mots des Comnène à propos de leur alliance avec Françoise Rapin (*Voir* l'article de JEAN ANTOINE, f° 122), mots qui ne me paraissent pas d'une extrême exactitude. Il leur donne pour blason, d'après l'Armorial général de Rietstap, d'or à l'aigle éployé de sable becqué et membré de gueules traversé par une épée d'argent garnie d'or, surmonté d'une couronne impériale. Cette description, comme celle donnée par le *Précis* (f° 116, 2me paragraphe), n'est pas conforme au dessin du *Précis* que je reproduis en fac-simile. L'écu est sommé d'une couronne impériale, mais cette couronne ne *surmonte* pas et *ne paraît pas soutenue* par l'épée qui est dans le blason, le blason étant indépendant de la couronne qui n'est qu'un ornement et non une pièce de ce blason.

(3) L'abbé de Comnène, chanoine à la Sainte-Chapelle de Savoie, etc., s'est beaucoup occupé de généalogies. Elles sont généralement exactes et toujours consciencieuses. Elles sont éparses en manuscrits sur feuilles volantes dans les archives de Savoie. J'en possède un certain nombre.

(4) C'est le Joseph du *Précis*.

(5) D'après le *Précis*, plus exactement il avait cinquante-six ans, étant né en 1728.

(6) S'il fallait prendre dans un sens absolu l'énonciation de la *Lettre* citée dans la note 4 du f° 116, il aurait encore vécu en 1808. Il fut élargi le 19 vendémiaire an III, par le représentant du peuple Gauthier, avec cette note : « détenu en arrestation domiciliaire « à Chambéry, ennemi du despotisme, etc., quoique de la caste ci-devant privilégiée. » (Reg. du représ. Gauthier, communiqué par M Chaper.)

Illustre seigr Guillaume Verdin Comnène,
prince grec, ép. (mst. ab. Comn.) Illre princesse Claire Comnène.

Illustre seigr Alexis Drago Comnène,
chevr, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France, puis maréchal de camp., ép. Illre Dlle Denise de Harqueville en 1592 (mst. ab. Comn.). Peut-être celui qui tenta fortune en France (*Précis*, *voir* fo 117).

Illre seigr Emmanuel de Comnène, dit de Drague,
chevr d'honneur d'Anne de Lorraine, duchesse de Nemours, en 1618 (mst. ab. Comn., arch. Th.). Il ép. Dlle Catherine Louys, dame de Puisgros, veuve de Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz. Dans les actes 1622, 1638, il est dit de Drague ou sieur de Drague.

? Irène de Comnène, marraine 1667, ép., le 2 mars 1683, Ne François de Cirace de Charvex, mère en 1684, 1688 (R. Par. de Lémenc).

Marguerite, baptisée le 29 octobre 1638 (Reg. Par. du Bourget).

Jean-Antoine de Comnène
(frère utérin de Sigismond de Seyssel),
cornette puis lieutenant dans l'escadron de Savoie, ép. Dlle Françoise, fille de Ne Claude-Ferdinand Rapin, de Saint-Jean-de-Maurienne, et d'Anne d'Avrieux. Françoise fut enterrée le 30 sept. 1688 à Lémenc, et les registres paroissiaux de cette église établissent qu'elle fut la mère de tous les enfants ci-dessous. Suivant M. de Cazenove (*Généalogie de la famille Rapin*, Lyon, Perrin, 1865, fo 49), Jean-Antoine épousa en premières noces, le 13 nov. 1658, Anne-Marie Le Maistre, ce qui n'est pas exact (*Voyez* ci-dessous). Il était capitaine entretenu au château de Chambéry lors de sa mort survenue le 13 ou 14 nov. 1684 (Reg. Par. de Lémenc).

Ne et Rd Jean-Constantin de Comnène (le généalogiste), aumônier général de l'escadron de Savoie, 1665, 1671, chanoine à la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1677, doyen du vénér. chap. de N.-D.-de-St-Marcel, de la Chambre en Maurienne; enterré à Lémenc, le 11 nov. 1686. Peut-être frère de Jean-Antoine.

Christine (Criton), bap. le 3 déc. 1672, morte le 10 fév. 1755, enterrée le 11 dans l'église de Lémenc (Reg. P.), dans la chapelle de Sainte-Apollonie, où avaient déjà été enterrés plusieurs membres de la famille de Comnène.

Jean-Constantin, baptisé le 4 août 1671; probabt mort jeune.

Charlotte, bapt. le 31 mai 1670, ép., le 13 août 1695, Ne Philibert Ruffin, de Grésy, en Savoie. Vivait encore 1732 (Arch. Savoir.).

Françoise-Catherine (Cathos), bapt. le 28 avril 1669, ép., le 28 nov. 1693 (Reg. Par. de St-Lég.), Ne Philibert-Catherin d'Avril, de St-Genix.

Marguerite-Constance, bapt. en mai 1665.

Sigismond(2), bapt. le 20 novembre 1662; religieux Cordelier.

Pierre-Alexis (1), bapt. le 15 août 1661, dit le Cte de Comnène. Entré au service de la République de Venise, il fut gouvernr de Bresse (Brescia) et de Bergame. Le 24 juillet 1701 (Arch. du Sénat de Savoie) il transige avec Ne Joseph de Regnauld de Lannoy, à propos d'une donation qu'il disait lui avoir été faite par Ne George-François de la Charnée. Il mourut à Bergame (gouverneur des armes pour la sérénissime République) n'ayant pas modifié un testament par lequel, pour punir son fils aîné qui, au bout de trois ans, avait quitté le service de Venise, ne lui laissait que 5,000 livres et avait institué héritier universel son fils cadet. Mais son fils aîné, le Cte Antoine, ayant épousé de son consentement une fille d'un grand nom, à Milan, il manifesta l'intention, lors de la naissance de son petit-fils et filleul, de changer son testament, mais il mourut (avant 1740. *Voir* les Patentes ci-dessous prouvant tout ce que dessus) ayant négligé de prendre cette précaution. Le nom de sa femme ne m'est pas connu.

Claude, baptisé le 2 mars 1664. Dans un acte du 23 août 1689 (Arch. Th.), il est qualifié de seigr de Terreau et de la Fontaine. Il ép. Dlle Anne-Marie Le Maistre, fille de Ne Henri, seigr du Mas et de Froges, ce qui est établi par la naissance de deux de ses enfants et dans un acte du 13 nov. 1698 (Arc. d'Arves). C'est probabl. l'acte que M. de Caz. a lu 1658, qui n'est pas un contrat de mariage). Le 3 mars 1701 (*Somm. des fiefs*) lui, fils de Jean-Antoine et qualifié de seigr de Puisgros et du Mas, en Dauphiné, reconnait pour la rente féodale et les masures du château de Puisgros, par moitié, avec Joseph-Philibert Favre, Cte de Chanaz. Ce ne peut être que lui (fils de Jean-Antoine, qui ép., en secondes noces, Dlle Marguerite, fille de Ne Claude-Louis Thierry. Mort le 3 mars 1729 (*alias* 1719).

Pierre-Emmanuel, bapt. le 14 déc. 1667; mort jeune.

Marie, bapt. le 29 juillet 1666, ép., le 2 novemb. 1688, Ne Jacques-Philibert de Larieu, seigr de Cellières; 2e cont. dot. du 22 déc. 1692 (A.T.), Ne Charles du Clos de la Place.

1er lit.

N. N., fils cadet.

Le Cte Antoine.

Conformément aux intentions manifestées par leur père lors du baptême de son petit-fils et malgré le testament qu'il n'avait pas eu le temps de changer, le frère cadet déclara vouloir partager également avec son frère aîné; mais il changea d'intention. Alors le Cte Antoine obtient des Patentes, le 12 août 1740 (Arch. du Sénat de Savoie), par lesquelles le premier Président fut commis pour établir une composition amiable entre les deux frères.

Il n'est plus question de sa personne ou de sa descendance dans les papiers de Savoie.

Il passa trois ans au service de Venise. Il épousa Marguerite Aliprandi-Visconti, de Milan, dont il avait un fils en 1740. Antoine, à cette époque, était de passage à Chambéry.

N. N.,
probablement Alexis, puisqu'il était filleul de son grand-père paternel. Sauf dans les Patentes de 1740, il n'est pas question de lui dans les papiers de Savoie. Son sort m'est inconnu, mais sa postérité, s'il en eut, n'a pas vécu en Savoie.

Marie-Françoise, née le 12 juillet 1700 (St-Léger).
Très probabl. morts jeunes.

Hippolyte, bapt. le 3 août 1703.

Joseph-Nicolas, né à Lémenc le 3 sept. 1728 (fils de Claude, petit-fils de Jean-Antoine, âgé de six mois lors de la mort de son père). C'est le prince Joseph dont il est parlé au *Précis* (*Voir* fo 117), premier syndic de Chambéry (22 juin 1768, Reg. Par. de St-Léger). Était célibataire âgé de soixante-six ans et détenu aux prisons de Chambéry, 1793, 1794, parce qu'il était orgueilleux de sa naissance et suspect d'aristocratie (Mém. du card. Billet, fo 498). C'est le dernier du nom en Savoie.

(1) C'est pour Pierre-Alexis que l'abbé de Comnène avait ébauché le pennon de seize quartiers que j'ai dans mes archives. Pierre-Alexis et Claude, son frère, obtinrent, le 13 août 1698 (Annexe aux preuves 1723, bibliothèque du Roi, à Turin), un arrêt de la Chambre des Comptes les déclarant d'une famille d'une très ancienne noblesse et descendant des seigneurs de Comnène, de Constantinople. Pierre-Alexis était alors gouverneur de Vérone pour la république de Venise.

(2) Sigismond fut tenu sur les fonds baptismaux par Sigismond de Seyssel, son oncle, capitaine dans l'escadron de Savoie. Les registres paroissiaux de Lémenc appellent le parrain Sigismond de Drague, Mre de la Serraz.

COMPEY (DE)

SEIGNEURS DE COMPEY, DE THORENS, RICHEMONT, ÉTRAMBIÈRES, GRUFFY, SOYRIER, SACCONEX, VULPILLIÈRES, MORNAY, ARBUSIGNY, MONTROSSET, AUBETERRE, AUGNY, ETC., COSEIGNEURS DE VIRY, EN GENEVOIS, FAUCIGNY ET BAILLIAGES, ETC., SENÉCHAUX DE LAUSANNE, SEIGNEURS D'AIGLE, PRANGINS, GRANDCOUR, CHARDONEZ?, DIGNENS, CORSIER, CORSAN, ETC., EN SUISSE.

P. d'azur à la croix d'or (UBIQUE).

DEVISE : les trois lettres A. V. F., dont la signification est inconnue (C.) (1).

Voir pour les brisures au f° 125 et notes 3 et 4 et aux tableaux f°s 130 et 135 et la lettre ornée f° 124.

Il faut noter que Thomas de Compey, seig^r de Thorens, dans un acte du 4 des kalendes de février 1314 (Mst Besson), par lequel il donne des biens en emphytéose, scelle de son sceau *brisé d'une cotice.*

(1) *Le Véritable Art du Blason* (Lyon, 1659), f° 200, dit qu'elles pouvaient signifier A VOSTRE FOY.

VANT d'entamer l'article de cette famille, je dois à la mémoire d'un homme éminent, et surtout pour obéir à un sentiment de justice, établir que je n'aurai pas grand mérite à faire la généalogie des Compey.

Il paraissait à Chambéry, en 1844, sous le titre de FAMILLES HISTORIQUES DE SAVOIE, un précieux fragment (de VIII, 125 p. et grand tableau généalogique) consacré aux seigneurs de Compey. Feu le marquis Costa de Beauregard le publiait comme spécimen du vaste ouvrage qu'il projetait d'écrire sur les vingt-sept maisons principales du duché de Savoie. Ce travail devait être complété par un Armorial général et des notices courtes et substantielles sur toutes les familles nobles (1). Il voulait enlever à son ouvrage « le caractère d'une « lourde compilation, intéresser par des détails neufs et piquants, par des portraits.... des « personnages principaux de chaque famille, mais baser cette œuvre sur la plus scrupu- « leuse impartialité. »

Tout le monde sait combien ce programme a été largement réalisé par la monographie — la seule parue — des seigneurs de Compey. Dans un style élégant et facile, le noble marquis groupait les événements de notre histoire, jusqu'en 1538, autour des puissants et turbulents seigneurs de Compey qui s'y mêlèrent si activement et trop souvent d'une triste manière, autour des membres de cette race « dont les talents et la puissance furent éclipsés par les « vices. » Ma tâche est donc à peu près faite, en me basant sur les travaux de mon illustre devancier. Écrivant plus de trente ans après cette publication, si peu que j'aie trouvé de nouveau sur les Compey, j'ai pourtant à ajouter quelques noms, à rectifier quelques faits, à modifier et diviser la distribution du Tableau généalogique, et c'est tout (2).

La filiation des premiers degrés de cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est de « laborieuse tisseure » au dire du *Pourpris historique,* et l'on ne peut trouver de descendance certaine que vers la moitié du XIIIe siècle.

La maison de Compey a, suivant toute probabilité, pris ou donné son nom au village de Compois, ancienne paroisse du Décanat d'Annemasse en Savoie, maintenant du canton de

---

(1) Le marquis Costa, forcé de renoncer à son projet pour consacrer son temps aux affaires de son pays, m'a cédé tous les documents qu'il avait réunis, et j'ai entrepris la continuation de son ouvrage. En restreignant la part des vingt-sept familles historiques, j'ai considérablement élargi les bases de son plan et ma « lourde compilation » comprend la généalogie complète — autant que faire se peut — de toutes les familles nobles de Savoie, dont j'ai pu avoir connaissance.

(2) Le marquis Costa, quand les documents authentiques lui ont fait défaut, s'est appuyé sur la généalogie de Guichenon, dans ses manuscrits de Montpellier, sur une autre généalogie attribuée au même auteur, existant dans les manuscrits de la Députation Royale d'Histoire nationale de Turin, et pour les renseignements, surtout sur le *Pourpris historique de la maison de Sales.* Je trouve, dans une note du marquis, qu'il a acquis la preuve que Guichenon a copié le *Pourpris* et il en tire la conclusion suivante : « on peut donc « donner toute la confiance possible aux généalogies établies dans le *Pourpris historique,* puisque Guichenon, qui passait pour le « plus habile généalogiste de son époque, le cite avec éloge et n'a pas pris la peine de modifier une seule phrase du texte du *Pourpris,* « sur l'illustration ancienne des Compey. » Plus que personne j'ai besoin d'indulgence, mais je suis loin d'accepter de confiance l'autorité du plus habile généalogiste de son époque, époque où l'on faisait Titius père de Sempronius, parce que le premier avait vécu en 1150 et le second en 1190 ; ou Caius frère de Manlius, parce que, à dix ou vingt ans près, ils étaient contemporains. Quant au *Pourpris,* sans vouloir suspecter la bonne foi de Charles-Auguste de Sales, son auteur, il est certain que ce rarissime ouvrage, où l'on trouve d'ailleurs de précieuses notions sur l'état général des familles alliées à la maison de Sales, est absolument dénué de la critique la plus élémentaire dès qu'il aborde les détails. Je serai contraint d'en donner des preuves indéniables à l'article de l'illustre famille de Sales. Sans vouloir insister sur ce point ici, je me borne à dire que l'existence d'Odon de Compey, le premier de ce nom admis par le marquis Costa, ayant pour seul appui celui de Charles-Auguste, est des plus problématiques. Au dire du *Pourpris* (f° 112) Gérold, comte de Genève, fit construire le fort de Thorens et en donna le commandement à messire Odon de Compey. Peu de temps après — ajoute-t-il — vers 1060, il (Gérold) lui accorda l'investiture de toute la vallée de Sellières, suivant la chronique de la Roche. Or, selon Besson, le plus sérieux de nos auteurs, cette chronique serait complètement inconnue. Charles-Auguste ne dit pas, d'ailleurs, dans quelles archives il a puisé le document établissant la construction de Thorens par Gérold. Ce serait peut-être le seul document connu sur Gérold, premier comte, prince ou chef de la région de Genève. Jusqu'à présent il n'est cité, en 1034, que dans Wippo *(in vita Conradi Salicis)* et dans la chronique d'Hermann *le Contract,* où le Gérold qui y est nommé est admis par les historiens comme étant (ou pouvant être) Gérold de Genève, qui fit sa soumission à l'empereur Henri en 1045. Pierre de Rivaz, dans sa collection diplomatique, cite encore une charte, sans date, des archives de Lémenc (charte inconnue en Savoie), où Conon, fils de Gérold, fait, du consentement de celui-ci, vers 1061, une donation à l'abbaye d'Ainay. De tout ceci il ne résulte rien pour Odon de Compey, à l'existence duquel chacun peut croire suivant la robusticité de sa foi : pour moi je ne crois qu'à bon escient. Quant au marquis Costa, en inscrivant Odon de Compey au Tableau généalogique, il a la précaution d'avertir ses lecteurs que l'époque de la naissance, de la mort de ce personnage, etc., lui est également inconnue. « Le *Pourpris* — ajoute-t-il — avance ce fait d'après la « chronique de la Roche. Mais nous n'avons pu découvrir aucune trace authentique de cette investiture. » Il est facile de voir quelle était la véritable pensée du marquis Costa. C'est tout ce qu'il pouvait dire de plus courtois par égard pour le caractère de Charles-Auguste.

Genève, entre Meynier, Foncenex et Presinge (1). C'est, en effet, dans ces bailliages, dans le Chablais proprement dit (2) et dans l'ancien Chablais vaudois, que l'on trouve les plus anciennes possessions féodales des Compey. Ce n'est que dans les premières années du XIVe siècle que commencent à être nommés leurs fiefs de Thorens, et la date 1301 est la plus ancienne conservée par le *Sommaire des Fiefs* (3). Je ne puis parler ici des nombreuses seigneuries de cette maison : on trouvera des indications suffisantes au courant de la généalogie et dans les notices abrégées sur les Fiefs qui termineront mon ouvrage.

Les Compey ou Compois ont formé deux branches principales : celle des seigneurs de Thorens, Vulpillières, etc., qui portait d'*azur à la croix d'or,* et celle des seigneurs de Draillans et de la Chapelle en Chablais qui *brisait d'une cotice de sable.* Le marquis Costa en admet une troisième, celle des seigneurs de Gruffy, dont le personnage le plus distingué, Jean de Compey, chancelier de Savoie, évêque de Turin, puis de Genève, et enfin archevêque de Tarentaise, portait d'*hermines au chef de gueules chargé d'un aigle d'or* (*voir Armor. Genev.* de Blavignac, planches XXXIII, XXXIV). Le marquis Costa remarque qu'il est difficile de se rendre compte de la différence extrême qui existe entre ce blason et celui des Compey. Mais il est tout aussi difficile de s'expliquer pourquoi Jean de Compey changea le blason de sa famille (4), celui de la branche de la Chapelle-Draillans à laquelle il appartenait étant *de Compey brisé d'une cotice de sable.* Il me semble donc devoir supprimer cette prétendue branche des Compey-Gruffy qui ne fait qu'une seule et même branche, celle des seigneurs de la Chapelle et de Draillans, aussi bien que de Gruffy et Prangins.

Il me reste à indiquer ici une autre famille ou une autre branche de cette famille, celle des Compois ou Compey de Féterne. Le *Pourpris historique,* se basant sur la différence de l'orthographe des noms et du blason (5), n'admet pas qu'elle soit de la même souche. Le marquis Costa trouve avec raison que ces deux circonstances ne paraissent avoir rien de bien concluant ; car la différence du nom disparaît en latin où les deux noms sont écrits de même *de Compeys* ou *de Compesio* (6). Quant à la différence des armoiries, elle n'est pas plus

(Voir la suite du texte au f° 133.)

(Suivent les tableaux généalogiques).

---

(1) Dans la charte la plus ancienne que je possède sur les Compey, du 3 des nones d'octobre 1256, Gérold de Compey, prévôt de l'église de Genève, donne à Raymond, fils de Pierre de Compey, chevalier, en avantage sur ses autres frères, neveux du prévot, « clausum nostrum quod dicitur de Compeys situm apud Prisingium. » C'était pourtant à Meynier que se trouvait le siège de la justice de la seigneurie de Compois, dont la juridiction omnimode s'étendait sur quatorze ou quinze hameaux ou villages. Elle appartint aux Compey jusqu'à la confiscation de 1533, au préjudice de Philibert II de Compey. Le duc de Savoie l'inféoda alors aux nobles Du Rouvenoz, etc. *Voir* Compois aux Fiefs.

(2) La plus ancienne mention faite non dans un document original, mais dans un inventaire authentique des titres de l'abbaye d'Aulps, concerne encore des possessions dans le Chablais. Vuillelme, Pierre, Girard, Antelme et Rodolphe de Compey, tous frères probablement (le fait est prouvé par d'autres titres pour les trois premiers) font, en 1245, donation à l'abbaye d'un homme et de son tènement à Morzine. Le premier des susdits seigneurs, ou un autre du même nom, fait, en 1282, donation à l'abbaye de tous ses droits sur la dîme du clos de cette abbaye à Massongy, et lui vend, en outre, une cense annuelle audit lieu.

(3) Ceci ne prouve pas qu'ils n'y possédassent pas des biens auparavant : je veux parler du fief proprement dit. En 1342, une vente d'hommes et fiefs à Thorens fut laudée, le 15 fév. (arch. Monthouz) par Nre seigr Pierre Eymion, d'Annecy-le-Vieux, chevalier, qui possédait donc une part du mandement de Thorens et ses héritiers la possédaient encore cinquante ans après. — En 1375 il appartenait aux Comtes de Genevois, et ayant fait retour au domaine de Savoie, il fut inféodé de nouveau aux Compey le 12 novembre 1418, jour où Jean de Compey, seigneur de Thorens, reconnut le tenir en fief noble du duc de Savoie, à cause de son château de la Roche, avec juridiction. — Ce château, avec la terre importante qui en dépendait, resta dans cette famille jusqu'à sa confiscation pour crime de félonie, sur Philibert de Compey.

(4) Probablement il changea de blason en devenant prince de l'Église, et si je ne me trompe, ce ne serait pas le premier exemple. — Pour expliquer ce blason dont on conserve des empreintes aux archives de Genève (Voir *Armor. Genev.* cité) j'émets la conjecture suivante : il aurait pris *en chef,* comme seigneur de Prangins, *l'aigle éployé* des anciens seigneurs de ce fief au pays de Vaud. Quant aux *hermines,* il aurait pu les prendre dans la croix héraldique d'hermines de la famille de sa mère, une la Palud-Varembon.

(5) Les Compois ou Compey de Féterne portaient authentiquement, avant 1420 (*Voir* du Clos de la Place), *de gueules à cinq étoiles d'argent, 3 et 2; au chef du second chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier.*

(6) Elle disparaît aussi en français où dans le dernier acte que j'ai rencontré de Philibert II, dernier seigr de Thorens, du 7 novembre 1533, son nom est écrit de Compois.

TABLEAU I.

?

ODDON DE COMPEY, seig^r de Thorens.
Chargé par Gérold, comte de Genevois, du commandement du fort qu'il avait fait bâtir à Thorens, et peu après, vers 1060, investi de la seigneurie de toute la vallée de Sellières. — Ces assertions du *Pourpris Historique* paraissent relever de la mythologie (*Voir* f° 120, note 2).

?

PIERRE DE COMPEY, châtelain de Féterne.
Est nommé le premier dans un acte du 15 mars 1203, v. st. (1204) (*Doc. Hist. Valais*, I, 154), par lequel le comte Thomas signifie au châtelain d'Allinges de ne pas molester l'abbé d'Abondance. Amédée, vidomne de Féterne, Guillaume, son frère, et Louis de Féterne, sont nommés aussi parmi les témoins (C.).

?

ALBERT DE COMPEY, chevalier.
Caution au traité de Desingy pour le comte de Genevois, en 1219 (C.). Le 13 mars 1205 (*Mém. Soc. Gen.*, 293) il promet de défendre le prieur de Chamonix. Il est mêlé dans les actes des comtes de Genève de 1220 à 1245. En 1228, il était sénéchal du Genevois (Reg. Genevois). Rien ne prouve qu'il soit père des ci-dessous.

?

GUILLAUME DE COMPEY.
Témoin à un acte passé en faveur de l'église de Saint-Victor de Genève, vers 1100 (exactement entre 1090 et 1115 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. I, 145. C.). Peut être le même qui, en 1138 (*Mém. Acad. Sav.*, t. II, 300), est témoin à une donation en faveur de l'église de Saint-Jean, près Genève.

?

N. N. mariée à Thomas, seig^r de Menthon (C.). La femme de Thomas s'appelait Prisle N. N.

GÉROLD DE COMPEY, official de l'église de Genève dès 1225, prévôt de 1246 à 1253 (Reg. Gen.), l'était encore en 1256. Le 1er novembre 1246 (*ibid.*), il donne au Chapitre de Genève, Jean de Thollon, dit de Compey, citoyen de Genève, sur lequel il a droit héréditaire, du consentement de Pierre et Girard de Compey, ses frères, et de Reymond, son neveu. Le 3 des nones d'octobre 1256 (Arch. Thuyset) il fonde son anniversaire dans l'église de Genève dont il est prévôt, et donne dans ce but, au Chapitre, Vuillelme et Gérold de Prisinge, dits Chevaliers (plus loin Milites) et Etienne dou Cret, dudit lieu, avec leurs tènements et postérités du franc alleu du prévôt (1). Cet acte était revêtu des sceaux du prévôt, de son frère et de son neveu, tombés malheureusement en poussière.

?

PIERRE DE COMPEY, chevalier. — GIRARD DE COMPEY. — GUILLAUME DE COMPEY. — ANTELME DE COMPEY. — RODOLPHE DE COMPEY.

Ils font, en 1245 (Inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps), donation à cette abbaye d'un homme de Morzine (Vuillerme Bibal) et de son tènement. Consentent à la donation faite par le prévôt, leur frère, en 1246 (Reg. Gen.).

PIERRE: Il est aussi consentant à la donation faite par le même prévôt, son frère, en 1256 (Arch. Th.), qu'il avait revêtue de son sceau. Vivait, 1262. On trouve un Pierre de Compey en 1279 (Reg. Gen.) garant du Cte de Genève. — Il devait être à cette date âgé de quatre-vingt-neuf ans, ou de soixante-douze ans, si on dédouble le personnage. Dans ce cas, le plus favorable, on ne peut l'identifier avec Pierre I de Compey, seig^r de Thorens (du Mis Costa), lequel, vivant encore en 1294, aurait eu alors au moins cent quatre ans.

GIRARD: Il fit l'expédition de Flandre avec Pierre (son frère), en 1264 (Reg. Gen.). Mentionné avec Guillaume (pas dit son frère) dans la cession de 1259 (Wurstemberg. 505). Ne peut guère être, avec grande probabilité, identifié avec les Girard inscrits ci-dessous, qui devaient être plus jeunes que lui.

GUILLAUME: Avec Girard (pas dit son frère), ils remettent, le 21 mars 1259, à Pierre de Savoie, tout ce qu'ils possèdent à Urine et Gy, dans la vallée d'Aulps. On trouve, en 1261 (Reg. Gen.), un Guillaume de Compey qualifié chevalier. Et encore en 1282, 8 juin (Invent. de l'abbaye d'Aulps) un Guillaume de Compey qui cède à l'abbaye tous ses droits sur la dîme du clos de cette abbaye, à Massongy, et lui vend en outre une cense annuelle de 12 deniers à lui due audit lieu.

(1) Il charge le chapitre de legs pieux, notamment de donner aux Moniales de Bellerive 20 sols genevois annuels, savoir 13 sols qu'il leur attribue en aumône et 7 sols que lesdites Moniales avaient obtenu sur les biens de Prisinge de Marguerite (de Compey?). Ne peut être la fille de Pierre, jadis Moniale audit monastère.

?

ÉMERIC DE COMPEY, chevalier, tenait, avant 1227, de l'évêque de Genève, un fief à Hauteville (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. VII, f° 350.)

?

AYMON DE COMPEY, témoin en 1244 au mariage du Cte de Savoie.
Le Marquis Costa inscrit un Aymon de Compey, seig^r de Thorens, en 1249, mort probablement sans postérité. Un Aymon de Compey aurait épousé, vers 1290, Agnès de Viry-Sallenove (Gén. V. S.)

?

BIENVENU DE COMPEY, professeur en droit civil, témoin au testament de Pierre, Cte de Savoie, le 17 mai 1268 (C.). (6 mai, suivant Besson).

N. N., fille, (probablement Aleyse), épousa Mess^re Amédée d'Arthaz, dit Dardel, chevalier.

MARGUERITE, autorisée par son père, elle donne, en décembre 1262 (Arch. Th.), *de maritagio suo*, à Pétronille de St-Maurice de Corsier, dite Songete, un bois à Saint-Maurice (près Corsier), en cense perpétuelle. Le père et la fille font munir cette charte du sceau de R^de D^me Isabelle, abbesse des Moniales de Bellerive, et Pierre de Compey le scelle du sien; malheureusement détruits.

RAYMOND DE COMPEY, chevalier, né de Mess^re Pierre de Compey, chevalier, frère du prévôt. Ce dernier, dans sa donation de 1256 citée ci-dessus, lui laisse « clausum nostrum quod dicitur de « Compeys situm apud Prisingium inter cimiterium et vicinam Willelmi dicti chevaler « et Hugonem Wiberti eiusdem « loci cum heredibus et tenementis eorumdem.... in avantagium « aliorum nepotum nostrorum. » Raymond défendra le chapitre, etc. Il avait déjà consenti à la donation faite par le prévôt, son oncle, au chapitre de Genève, en 1246, époque où Raymond était donc majeur. Ainsi il était né vers 1220 et son père Pierre vers 1190.

?

RAYMOND DE COMPEY, chevalier, teste le 5 des ides de sept. 1275 (Arch. Monthoux). Legs aux églises de Bellerive, de Compois, de Prisinge, de St-Hippolyte de Thonon et de Thollon. Il assigne à Alesie, sa femme, des biens à Prisinge et Ambilly, en hommes, servis et fiefs, en correspectif des 140 livres genevoises reçues pour sa dot. Ses frères pourront racheter ces biens après la mort d'Alesie. Il lègue encore à ladite Alesie ses meubles (les armures et armes exceptées), plus un palefroi harnaché, que les frères du testateur pourront racheter, non sellé, pour 10 livres genevoises. Il nomme héritiers universels ses frères Rodolphe et Girard, chacun pour la moitié. Ils seront tenus de payer une pension de 7 liv. genev. que le testateur doit à son père (non dénommé) « pro victu et vestito suo. » Fait à St-Genix. Il n'avait donc pas d'enfants, alors au moins.

VIFFRED. Son frère lui lègue « ron« cinum so« um brunar« dum. »

RODOLPHE. Son frère lui lègue sa maison de Thonon avec divers biens et albergements en dépend^ce, plus la part afférente au testateur du casement de Compois, situé « infra castrum de Compeys », plus le fief de Compois de Lugrin et de ses enfants. En outre, il est nommé cohéritier universel avec son frère Girard pour tout ce dont le testateur n'a pas disposé, chacun pour moitié.

GIRARD, cohérit^r universel pour moitié avec Rodolphe, son frère.

?

RAYMOND DE COMPEY, chevalier, garant pour le Dauphin au traité de Seiez du 21 janvier 1269, où il figure avec Girard de Compey, pas dit son frère (Guich., *Sav.*, 292). Selon le Mis Costa citant les Mss de Besson, ce Raymond serait père d'Antelme ci-dessous. Selon M. de Gingins-la-Sarraz (Notes sur les C^tes de Blandrate, *Mém. Soc. Suisse romande*), ce Raymond pourrait être le Raymond de Compey, châtelain de Conthey en 1272, qui serait père d'Antelme qui, d'Urasie de Pontverre, aurait eu François. — V. TAB. IV.

?

GIRARD DE COMPEY signe, avec Raymond de Compey, le traité de Seiez en 1269. On trouve un de ce nom qui, en 1284, 1285 (Reg. Genev.), était châtelain des Clées au pays de Vaud.

?

GIRARD DE COMPEY (seigneur de Thollon, C.?), damoiseau, 1258, châtelain de l'Ile, vidomne de Genève, 1288-89, châtelain de l'Ile, 1291-92, chevalier, 1294. Vidomne de Genève pour le Cte de Savoie, 1299-1301, époque de sa mort (Reg. Gen.). Besson l'appelle Guillaume, par erreur, en 1300. — Peut être le même que Girard ci-contre. — Il épousa Jordane d'Arnay, dont il eut deux fils et une fille, nommés avec leur mère dans un échange fait entre eux et Béatrix de Faucigny le 7 septembre 1290 (C.). Girard de Compey, chevalier, dit Motellat, le mercredi avant la Saint-Vincent 1276 (Arch. Th.: la cote fort vieille de cette charte dit Compoys, l'acte dit Compeys), avec D^me Jordane, sa femme, et Mermet et Nicolet, leurs fils, ils reconnaissent tenir en fief de Mess^re Vuillelme d'Allinges, chevalier, des biens à Charmissier (Charmoisy) et à Lullin, notamment l'albergement qui fut de Mess^re Girod de Lulyns, chevalier, et tout ce qu'ils possèdent depuis l'eau de Rison jusqu'à celle du Foron. Girard se reconnaît homme lige dudit d'Allinges pour ce fief, sauf un hommage à un autre seigneur. Nicolet se reconnaît homme lige dudit seigneur pour le reste.
Quoique le Mis Costa ait identifié Girard de Compey, chevalier, seig^r de Thollon, avec le Girard, chevalier, qui fut châtelain et vidomne de Genève, je remarque qu'il est bien singulier qu'aucun des nombreux actes genevois où il est nommé ne lui donne son surnom de Motellat et ne mentionne cette seigneurie de Thollon. — Je crois devoir attribuer cette dernière qualité à un autre Girard, aussi chevalier, bien réellement seig^r de Thollon, d'autant plus que celui-ci eut deux filles, ses héritières, ce qui semble, à moins qu'il ne les ait eues d'un autre lit, en faire un autre Girard que le mari de Jordane d'Arnay. — *Voir* cet autre Girard au TABLEAU V.

?

GÉROLD DE COMPEY, chanoine de Genève, doyen d'Allinges et curé de Margencel de 1261 à 1268 (Reg. Genev.), témoin avec Bienvenu de Compey ci-dessus au testament de Pierre de Savoie.

Amédée DARDEL, chevalier, — *Vuillelme DARDEL, chan de Genève,*
neveux du prévôt Gérold et de Pierre, chevalier, consentent à la donation faite au chapitre de Genève par ledit prévôt en 1256 et la scellent de leurs sceaux, maintenant absents.

?

ANTELME DE COMPEY.
Il passe, en 1311 (Invent. Rossillon, Arch. Thuys.), quittance à N^e Amédée de Conches pour la dot d'Alesie, sa fille (*sic*). On ne peut savoir à qui se rapporte ce pronom possessif.

?

ANTELME DE COMPEY, chevalier, avec Pierre de Compey (pas de marque de parenté), il est caution du Cte de Genevois au traité d'Aix du 10 décembre 1293 (*Mém. Soc. d'hist. de Genève*, VIII, 272), et encore le 7 juillet 1297 (*Ibid.*, XIV, 264).

ANTELME DE COMPEY, seig^r de *Aquaria* (d'Evires), ép.: 1° Marguerite de Theys, dont il était veuf sans enfants en 1280; 2° en 1280, Urasie de Pontverre (C.). Suivant Gingins-la-Sarraz serait père de François de Compey, Cte de Blandrate. — *Voir* au TABLEAU IV.

BÉATRIX, abbesse de Sainte-Catherine sur Annecy en 1292 (C.). Besson, qui la mentionne à cette date, ne dit pas qu'elle soit fille de Girard. C'est probablement dans l'acte de 1290 qu'est inscrite sa filiation.

GUILLAUME (C.) ou MERMET, (Vulliermetus, Vulliermus), mentionné ci-dessus, 1276-1296. Teste en 1296 (C.). Les Mss Besson ajoutent qu'il nomma un de ses exécuteurs testament^res Antelme de Compey, chevalier. — *Voir* au f° 134.

NICOLAS OU NICOLET, nommé dans les actes ci-dessus, 1276, 1296. Il passe reconnaissance, le 27 déc. 1304, au Cte de Savoie, pour le moulin dit du Châtelard-Saint-Oyen au-dessus de Lullin (C.). Il rendit les comptes de la gestion de vidomnat tenu par son père, de 1299 à 1301. Assista au siège du château de l'Isle en 1304, 1305 (Reg. Genevois).

?

PIERRE I, seig^r de Thorens.
L'ordre chronologique le place à ce degré.
Voir TABLEAU II.

?

JACQUEMET DE COMPEY, damoiseau.
Un acte est passé le mercredi avant la fête de St-Martin-d'hiver, 1323 (Arch. Pensa), *apud bastiam dicti Jacquemeti*.

JEAN DE COMPEY, clerc, témoin, avec son frère, à l'acte 1323.

?

GIROD DE COMPEY, consanguin de Mre Jacques de Corsier, testateur en 1323.

JACQUES DE COMPEY
ép. Catherine de Ternier. Il teste le 30 octobre 1345. Legs à Jean, son fils naturel. Lègue à l'abbaye de Filly, où il veut être enseveli au tombeau de ses prédécesseurs, ses biens depuis la Dranse à l'Arve. Institue héritier Pierre de Ternier, fils de Girard de Ternier, son beau-frère; lui substitue Amblard, frère de Pierre (C.). — Elle teste le 12 septembre 1360 (Invent. Rossillon, arch. Th.), veut être enterrée au couvent des Frères mineurs de Genève; institue héritier Pierre de Ternier, son frère. On trouve à l'Index raisonné des titres de l'archevêché de Tarentaise, un Jacques de Compey qui reconnaît, 1310, 1344, 1348, pour des biens à Cevins et à la Bâtie. Un Jacques de Compey, cheva^r, est témoin à Sion 8 février 1343, et dans un traité entre le Cte de Savoie et l'évêque de Sion, le 22 janvier 1348 (*Doc. Hist. Valais*).

?

JACQUES DE COMPEY, chevalier, fidéjusseur pour une dette d'Hugard de Joinville, sire de Gex, 2 mars 1333 (Arch. Pensa).

JEAN, bâtard de COMPEY.
Son père lui lègue tous ses biens au-delà du lac Léman (C.).

Une note adressée à feu le Mis Costa porte que Jean de Compois était feudataire de l'abbaye de Romainmoûtier pour les terres qu'il tenait à Brussins du chef de Salucia, sa mère, fille de Claude de Dessous-l'Église. (Sans date et non signée.)

(1) *Voir* au f° 135.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.

(7) *Voir* au f° 143.
(8) Id.
(9) Id.
(10) Id. — 139.
(11) Id.
(12) Id.

?

Aymon de Compey, prieur de Lovagny en 1299. Témoin le 6 des ides de janvier 1356 (C.).

?

Henri de Compey, prieur de Sillingy (C.), 1338-1340 (Bessonn). Un de ce nom était prieur de Lovagny en 1336 (Arch. la Serraz) et 1343 (Arch. Morand).

Guillaume, seigr de Thorens et Maisonneuve, (chevr 1341-1352), caution avec son père (*lisez* frère), 1346; témoin aux franchises de Cluses, 1347. Il porte le titre de *sénéchal de Lausanne* (1). Mort en 1372 (C.). Avec Pierre (son frère), il se porte caution de Pierre de Ternier dans un acte du 10 juillet 1352 (Arch. Morand). Témoin, 1355 (Arch. Th.) avec son fils Pierre. Encore témoin à Reens le 9 mars 1371 (Tit. Neuvecelle). Alliance inconnue. Peut-être il épousa une sœur de Jean de Rovorée, père de Simon de Rovorée qui, dans son testament du 24 octobre 1356 (Arch. de Cour), le nomme son *socio* et lui lègue tous ses fiefs, hommes, hommages et juridiction en Faucigny, depuis Cluses en haut.

?

I. **Pierre I de Compey**, seigr de Thorens, 1244, 1260, 1294 (C.). Le Mis Costa dit au f° 3 qu'il n'y a de certitude généalogique qu'à dater de Pierre II *(sic)* et d'Aymon vivants en 1246. Caution du Cte de Genevois, 6 juillet 1279 *(Mém. Soc. hist. Gen.*, XIV, 440). Mort avant 1301, puisque son fils reconnaît pour Thorens en cette année.

II. **Thomas**, coseigr de Thorens (chevr 1319), mentionné avec son frère Pierre en 1307; avec lui, ils prêtent hommage en 1319. Met sans enfants. Thorens passe tout entier à Guillaume (C.). Le 15 mars 1301 *(Somm. des Fiefs)*, il reconnaît sa maison-forte de Thorens. Le 17 mai 1319 (Doc. Mis Costa), il reconnaît tenir du Cte de Genève le château de Thorens en arrière-fief du Dauphin. Valb. (II, 180) dit Duyn par erreur, ayant oublié le nom du Pierre de Duyn qui le reconnaît (3).

Henri aurait formé la branche des seigrs de la Chapelle (C.). Voir au Tableau III.

Étienne (second fils), chanoine et sacristain de l'église de Genève, dit le Jeune, pour le distinguer de son oncle (appelé *antiquior*, 1345) qui portait le même nom. Il fonda, dans l'église de Genève, un anniversaire fixé au 11 des kalendes de décembre.

III. **Pierre (II)**, seigr de Dignens (4), dont il fut investi avec son fils Simon, ainsi que des biens qu'il possédait à Bonne et Châtillon-sur-Cluses en Faucigny, en 1370 (5). Il testa le 22 fév. 1371, et mourut avant son père (C.). Pourtant un Pierre de Compey, chevr, seigr de Thorens, est fidéjusseur, en 1373, au contrat de mariage des Clets du Fresnoy. Il fut héritier universel de son *oncle*, Guillaume de Greysier, coseigr d'Ayent en Valais, 6 fév. 1347 (*Documents Valais.*, IV, f° 467).

Péronnette, femme d'Antelme de Boège, teste, en 1430 *(sic)* (Inv. Arch. Th.), en faveur de son mari, nommant *exécuteurs* testamentaires Jean et Louis de Compey frères, neveux de la testatrice.

Françoise, épousa (Thomas fils de) Pierre, bâtard de Genève, Transaction pour sa dot du 24 novembre 1381 (C.)

IV. **Simon**, chevr, seigr de Thoreus, Etrambières, Angsy, Mornay, Châtelard, Dignens, etc., épousa : 1° Nicolette, fille de Richard de Viry, qui lui apporta la coseigneurie d'Augnier; 2° Péronnette *de Cletis* (de Savoie? ?), veuve et non fille de Thomas de Sallion, qui lui apporta les château et fief d'Aigle et des biens aux Ormonts. Péronnette hérita de sa fille Jacquemette de Sallion, dernière du nom. *V.* aux *Docum. de Compey*, par le Mis Costa, au f° 120 (C.). Mort avant 1396.

Péronnette (premier ou second lit), épousa, contrat de mariage du... 1396 (Charte communiquée par M. de Neuvecelle), Otton, fils de Pierre de Langin. Ses trois frères lui constituent une dot.

Pierre III, chevr (1396), est nommé avec ses deux frères dans le contrat de mariage de leur sœur, par lequel ils fournissent plusieurs fidéjusseurs pour le paiement de la dot; seigr de Thorens, Sacconay, Etrambières, Aigle, Dignens, Augnier, la Motte, Vulpillières, etc. Epousa Mechilde de Compey, sa cousine. Mentionné avec son frère Louis en 1414. Mort vers la fin de septembre 1427 (C.). Reconnaît pour Thorens (tiens à) 18 août 1419 *(Somm. des Fiefs)*. Est nommé encore le premier de ses frères (probt c'était lui l'aîné) dans un acte du 3 juill. 1425 *(Ibid.)* où ils figurent comme héritiers de Nicolet de Montfort, et tenant en cette qualité une partie du fief d'Arbusigny. Le 12 mai 1409 (Arch. Sav.), avec sa femme, seigr de Vulpillières, laudent une vente.

Guillermette, mariée à Pierre de Confignon (C.). Cont. dotal du 2 déc. 1443. Elle teste 8 juillet 1467 (Arch. Pensa). Son fils Jacques fut nommé héritr univ. de sa grand'-mère Mathilde de Compey, *V.* Confignon.

Guigonne, mariée à Pierre de Bueno *(sic)* (7). Elle teste le 22 janvier 1428 (C.). Morte avt le testament de sa mère. Inconnue à Guichenon, Généalogie Bueno.

VI. **Jean II** (l'aîné), seigr de Thorens, etc., etc. Le tristement célèbre favori d'Anne de Chypre, un des principaux fauteurs des troubles et des excès du règne du duc Louis, le seul qu'il faudrait pouvoir effacer de notre histoire. Conseiller et chambellan du Duc, grand bailli de Genevois (châtelain de la Roche 1430, Arch. Th.), chevr du Collier (quoiqu'il ne soit pas inscrit dans les catalogues), nommé lieutenant général du Duché et commandant en chef des troupes de Savoie, 29 novemb. 1448 (Lire l'ouvrage du marquis Costa, f° 43 et suivants). Il testa à Vevey où il était réfugié à la suite de la bataille de Grandson perdue par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Le 19 mars 1476, il y mourut d'une blessure reçue dans une rixe avec le châtelain de la ville. Il avait épousé Françoise (ou Jeanne) de Rossillon (C.). Françoise vivait encore en 1482, santie probablement, à cause de ses droits dotaux, d'une partie des biens de son feu mari, situés en Chablais, qu'elle vendit à Guignes de Langin *(Voir* ce nom) avec son fils Philibert. Son mari lui avait fait d'ailleurs une donation importante le 24 décembre 1446 (Mats Besson).

Anne, à Antoine de Bueno qui, par testt du 24 mars 1477, institua héritier Philibert de Compey, son beau-frère (C.).

Louise, à Jacques de Viry, seigr du Carroz. Cont. dot. du 3 nov. 1461 (C.).

Marguerite (10). Leur père leur lègue à chacune une dot de 5,000 florins d'or.

Jeanne.

Jean IV, chevr, seigr de Sacconay, Vulpillières, etc., revendiqua les biens de son frère Philibert qui avaient été infeodés à la maison de Martigues, avec laquelle il soutint à ce propos un procès célèbre. Il mourut avant la prononciation de la sentence, à la fin de 1512. Il ép. : 1° Antoinette de la Palu-Varembon (Guich.) (*Voir* note 2, f° 130), dont il aurait eu trois enfants; 2° cont. de mar. du 19 sept. 1512, Jeanne de Duyn, fille d'Amé, seigr de Châteauvieux, et mourut deux mois après. Sa veuve épousa successivement, après 1548, Claude de Montchenu, seigr de Pierre, et Claude de Seyturier, seigr de Pomiers (C.) (11).

Louis, seigr d'Aigle, etc., complice dans l'assassinat commis par son frère. Ses biens furent confisqués. Il mourut en exil sans avoir été marié.

VII. **Philibert I**, seigr de Thorens, etc., assassina Bernard de Menthon le 17 septembre 1479. Condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens (*Voir* Langin, 1882). Mort en exil vers la fin de 1496, sans avoir laissé de postérité (C.).

Jeanne (C.) (12).

VIII. **Philibert II**, seigr de Thorens, etc., etc. Il fut réintégré par sentence du 3 nov. 1505 dans la possession de Thorens, des châteaux et fiefs qui avaient été confisqués au préjudice de ses oncles. Il réunit ainsi sur sa tête (presque) toute la fortune entière de sa famille. Mais il n'en jouit pas longtemps, car une nouvelle confiscation du 3 nov. 1523 (13) vint justement le punir de sa félonie et de ses coupables excès. Cinq ans après, le 15 juill. 1528, Philibert, universellement haï et méprisé, vint mourir misérable et ignoré à Thorens, sans laisser de postérité légitime, faisant des legs à ses bâtards et nommant héritier universel Marin de Montchenu, son cousin (C.). Par testament du 16 février 1517, Charles de Compey, seigr de Dignens, l'avait nommé son héritier. Philibert acquit en outre, le 25 janvier 1522 (Arch. Morand), les droits que Françoise de Compey, fille de Jean, seigr de Vulpillières, avait sur Dignens.

Jeanne, réduite à la légitime (C.)

Barthélemy. Son père lui lègue 1,000 florins et les biens acquis à Mornay, Gaillard, Châtelet de Cret-d'Os, Genève et la Roche (C.). Je suppose que c'est le Nr Barthélemy *de Compois (sic)* qui s'établit à Bons, où deux actes sont passés dans sa maison les 6 avril 1589 et 2 fév. 1590 (Minutaire Mathieu, Arch. Th.). Et encore le 11 mars suivant *(Ibid.)*, auquel acte est témoin Nr François de Compoys, de Bons. C'est peut-être de lui que descendent les Decompoix, nombreux à Bons et environs.

Barbe, réduite à la légitime (C.).

Tableau II.

Étienne, chanoine de Genève, seigr de Mornay et d'Estrambières, 1257 1330 (C.). Témoin, 1319 (Valb.). Le 1er juill. 1328 (*S. des F.*) fait une donation au Cte de Genevois; vivait encore 5 août 1345 (Arch. La Ser.).

Pierre, seigr de Vulpillières (1301, Fiefs), chevr, 1319 (2), épousa, à Metz, près Annecy, Marie, fille de Thomas de Menthon; mort en juillet 1364 (C.). Le 17 mai 1319 (Valb., II, 180), il reconnaît tenir du Cte de Genevois le château de Vulpillières, en arrière-fief du Dauphin. Il mourut sans postérité (C.). En 1348 (Arch. Th.), un Pierre de Compey, chevr, était châtelain de Clermont pour le Cte de Genevois.

Amédée, chevr, seigr de Vulpillières après son frère Pierre mort sans postérité. Le Cte Amédée VI lui fit une donation le 15 oct. 1364. Il fit avec ce prince l'expédition d'Orient et mourut en 1366 (C.). Suivant la généalogie de Guichenon, il était seigneur de Gruffy.

Aymar ou Aymon, chevr, teste le 11 juin 1367, instituant héritiers Pierre et Aymon, fils d'Amédée, son frère (C.). Je pense que c'est l'Aymon de Compey, chevr, qui épousa Marguerite de Marlioz, fille d'Aymon, chevr, laquelle teste le 9 oct. 1412 (Arch. Thoyset et Pensa), laquelle vivait en 1396, et nommée au testament d'Aymon ci-dessous, qui appelle Aymon son oncle paternel.

Isabelle épousa Robert, seigr de Grésy, après avoir été promise en 1341 à Henri de Annessiaco. Elle mourut au château de Gruffy en 1382 (C.), où elle codicilla le 9 sept. (Mat Besson).

Pierre, seigr de Vulpillières, mort sans avoir été marié; institue héritier son frère (C.).

Aymon (chevr), seigr de Vulpillières, la Motte, Fussy, Eclarson, Richemont (C.). Il teste le 6 mai 1396 (Arch. Pensa). Veut être enterré dans l'église de St-Maurice de Thorens, au tombeau de ses prédécesseurs; lègue son château de Vulpillières à Pierre, fils de Simon de Compey, son neveu *(sic)*, à condition qu'il épouse Mechilde, fille du testateur; lègue le château de Richemont à Louis, frère de Pierre, qui épousera Blanche, seconde fille du testateur, etc., etc. Il avait épousé Marguerite de Thoyre. Le 23 sept. 1385 (Arch. de Cour), il avait fait hommage au Cte de Savoie de ce qu'il tenait de la succession de Mre Amédée, son feu père, et de Mres Aymon et Pierre de Compey, chevaliers, ses oncles.

Péronnette, promise en 1341 à Mermet de Annessiaco, frère du fiancé de sa sœur (C.).

Françoise, veuve de Nr Jacques Eymon, de Metz, légataire de sa sœur Mechilde, 1448.

Mechilde ou Mathilde, dame de la Motte, épouse : 1° Pierre de Compey, seigr de Vulpillières, son cousin; 2° Claude de Seyssel. Elle teste le 8 juin 1448 (Arch. Th. et Pensa), veut être enterrée dans l'église du St-Sépulcre d'Annecy, au tombeau de feue Marguerite de Thoyre, sa mère, faisant des legs aux enfants du premier lit. Nomme héritier universel Jacques de Confignon, son petit-fils.

Blanche, dame de Passy. Elle épousa Louis de Compey, son cousin, seigr de Richemont, suivant les volontés de son père. Elle fait, le 10 novembre 1442 (Invent., Arch. Pensa), une donation à Pierre de Confignon, son neveu.

Antonie, veuve de Jean de Gozier, damoiseau, héritière universelle de sa mère, 1442.

Second lit.

Jeanne, épousa, le 22 mars 1393, François de Menthon-Beaumont. Veuve en 1404 de Jean de Frenex, son second mari. Morte en 1450 (C.). Elle teste, le 11 août 1439 (Invent. Rossillon, Arch. Th.), en faveur de ses enfants Menthon.

Louis, seigr de Sacconay, Augnier, Aigle, Ormonts, Richemont, etc., teste le 21 juillet 1431, codicille le 27 octobre 1434, voulant être enterré à Thorens, nommant héritiers universels Blanche de Compey, sa femme, et Jean de Compey, frère du testateur, puis Jean et Jean, ses neveux, fils de Pierre de Compey. Il était mort avant 1448. Il possédait des biens à Thorens qu'il reconnut, 23 août 1425 *(Somm. des Fiefs)*. Il épousa Blanche de Compey ci-dessus.

?

Catherine, probablement sœur des Compey ci-contre, était veuve 1440-1442 (Arch. Thoyset) de Messire Antoine de Chignin, chevalier.

Jean III (le cadet), seigr de Vulpillières, etc. Il ép. Eustache de Grolée (fille de Charles, chevr) par contrat dotal du 24 avril 1458 (Inv. Rossillon, Arch. Th.). Il fut aussi vicieux que son frère. Le 1er août 1480, à cause de ses cruautés et séditions, il fut condamné en contumace, déclaré rebelle, ennemi du repos public, et ses biens furent séquestrés. Il mourut en 1497 (C.). Il testa le 24 avril 1496 (Invent. Rossillon, Arch. Th.).

Jeanne, Dme d'Ormont, épousa Philibert de Menthon, seigr de Couvette (C.).

Marguerite (aînée) épousa Girard de Montchenu, chevr (C.), av. le testamt de Mathilde de Compey qui lui fait un legs. Son père lui avait laissé tous ses biens de Montjoye et Faucigny.

Anne. Son père lui laisse Ormont pour en jouir avec sa sœur Jeanne.

Guillermine, Dme de Corsier et St-Symphorien, au diocèse de Lausanne (C.).

Amédée à Jean, l'aîné, fils d'Hugonin de Monfort, contrat dotal du 9 juil. 1443. Non mentionnée au testament de son père (C.).

?

Rév. Henri, prieur de Mégève, en 1443 (Mats Besson).

Charles Ier, seigr de Vulpillières, Augnier, Albeterre, Chardonnez, etc., est mort sans postérité, après avoir, par testament du 16 et codicille du 17 février 1547, nommé héritiers Louis de Viry, et Antoine de Montchenu. Il épousa Etiennette d'Espagny (C.), contrat de mariage du 20 mai 1503, cité dans un testament (8).

Aymon, mort en bas âge (C.) après 1496.

Charles II, seigr de Dignens, etc., mort sans avoir été marié. Il fit, par son testament, un legs considérable à Etiennette d'Espagny (9), sa belle-sœur, et nomma héritier universel Philibert de Compey, son neveu (à la mode de Bretagne) (C.).

Marie.

Françoise (C.), femme de Nr Louis de Russins, seigr de Bochens, cède ses droits sur les château et seigneurie de Dignens (Vaud), à Philibert de Compey-Theorens et à Etiennette d'Espagne, alors femme de François de Ternier. Cession laudée le 25 janvier 1522. *Voir* note 9.

Pernette.

Jeanne au seigr Anglisberg, de Fribourg, le 16 août 1507 (C.).

Marguerite, à Geoffroy de Montchenu, seigr de Châtonneuf-de-Gallaure (C.). *Voir* Montchenu.

Bonne à Jean de la Molière, seigr de Faoug en Suisse (C.), de St-Fonds suivant Guichenon.

?

Henri de COMPEY, chevalier (*Voir au* Tableau II), seigr de la Chapelle et de Draillans (3me fils de Guillaume de Compey, seigr de Thorens ?), qui suivit le Cte Amédée VI quand il porta secours au roi Jean, serait, d'après le Mis Costa et les généalogies qu'il a suivies, le père de François et de Richard, seigrs desdits lieux. — Cette filiation me paraît improbable. — Le voyage avec le Cte Vert est de l'an 1355 (Guich., *Hist. Sav.*, I, fo 41, où il dit simplement le seigr de Compey.) Or des actes de 1327, 1330, établissent qu'à ces dates Richard de Compois ou Compey était déjà investi directement de la seigneurie de la Chapelle; en 1350, François, frère de Richard, était avec lui coseigr de la Chapelle et vendit des biens en dépendant pour la somme importante de 644 livres genevoises, ce qu'il n'aurait pu faire si cet Henri (vivant en 1355) avait été son père et maître de cette seigneurie. — Le *Sommaire* inscrit bien, à la date de 1306, un Henri de Compey ou Compois, curateur des enfants d'Antelme d'Yvoire, au nom desquels il fait avec le Cte de Savoie l'échange de leur seigneurie d'Yvoire contre celle de la Chapelle. Mais cet Henri était curé d'Armoy et n'a pu être que l'oncle de François et Richard, premiers seigrs authentiques de la Chapelle et de Draillans. Je crois donc devoir laisser en blanc le nom de leur père — on ne sait pas comment la seigneurie de la Chapelle leur parvint, peut-être par alliance avec les d'Yvoire et l'extinction de ceux-ci. — Quant à Draillans, seigneurie importante dont dépendait la mestralie de Thonon, le droit des langues bovines dans cette ville, etc., si l'on ignore comment il vint s'adjoindre à leurs fiefs, on voit dans le premier consignement fait en 1386 par Pierre, fils du susdit Richard, qu'il reconnaît en conformité de l'albergement fait par le Cte de Savoie à Riffier de Draillans, le 24 juin 1302.

Cette branche brisait Compey d'*une cotice de sable*; ce doit être d'après d'autres preuves que le sceau de Thomas de Compey, cité par Besson en 1314, que le Mis Costa donne cette brisure, Thomas de Compey était de la branche de Thorens, présumée l'aînée. *Voyez* le texte et la note 4 du fo 125 pour ce qui concerne le blason de Jean de Compey-Gruffy, appartenant à cette même branche de la Chapelle.

L'orthographe du nom français de cette branche, employée concurremment et même préférablement à celle de Compey, est Compois ou Compoix, en latin de Compeys, de Compeysio ou de Compesio.

III. (1) Messire François *DE COMPEYS* et *DE COMPEYSIO* (1340), chevr, coseigr de la Chapelle. Ayant besoin d'argent, il vend, le 5 janvier 1340 (Arch. Th.), à Guillaume de Châtillon, seigr de Larringe, chevr, des fiefs et hommes à Champanges (abornant Henri de Greysier, chevr), Larringe, Marninge, Vougron, les moulins de Darbon avec m. m. emp. et omn. jurid., etc. Prix, 644 livres genevoises. Acte passé à Evian. Témoins, entre autres, Nr seigr Richard de *Compeys*, coseigr de la Chapelle, frère du vendeur, et Girard Compeys de Féterne, damoiseau. Le 27 février 1356 *(Ibid.)*, Amédée, comte de Savoie, déclare que si ses chers et féaux Messires François et Richard de Compois frères lui ont concédé « per triennium quatuor denarios grossos turonenses super singulis focis hominum eorumdem », cette concession généreuse est de pure courtoisie et ne doit pas leur porter préjudice pour l'avenir. Il a dû naître vers 1300; ne peut donc être le François de Compey qui, d'après la *Corona Reale*, fut en 1418, conseiller et grand-maître de la Maison de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.

---

(1) Le chiffre romain indique le rang correspondant probablement aux degrés marqués à la filiation des Compey-Thorens.

(2) A l'article la Palu *(Hist. Br. Bug.*, fo 292), Guichenon fait naître d'Antoinette: 1o Philibert II de Compey, dernier seigr de Thorens. (Degré VIII, Tabl. II, fo 126); 2o Bonne, femme de N. N. de la Molière; et 3o Jeanne, femme d'Amédée, seigr de Viry. — La comparaison des dates prouve que notre Antoinette, mariée à Jean de Compeys-Gruffy, n'a pu être femme de Jean de Compey Thorens, dont le mariage avec Jeanne de Duyn est de l'an 1542.

(3) En 1444, 45, 46, il était en procès avec Jacques de Montmayeur, seigr de Gresy, son cousin et voisin, à propos d'un pont « super aquam Caro seu Cherans » divisant leurs juridictions de Gresy et Gruffy, que Compois et Amédée-Bon, son fils, d'après ses ordres (Jean était à Bâle auprès du pape Félix), avaient fait abattre, disant que la moitié de ce pont soit du cours de l'eau de Cheran lui appartenait. Montmayeur avait voulu empêcher les gens de Gruffy de réparer ce pont (Procéd., Arch. Thuyset). Les liens de consanguinité qui unissaient les parties sont rappelés par deux fois.

(4) En 1444-1447 un Guillaume de Compey est investi d'une partie de la maison-forte et dépendances de la Chapelle, en même temps que Jean de Compey ci-contre. C'est peut-être un de ses frères.

(5) Quoique seigr de la Chapelle comme jurid., il n'en possédait les revenus que pour une très faible part. Il acheta les droits de Nr Jean, l'ancien, fils de feu Nr Pierre l'ancien de Compey, coseigr de la Chapelle (branche Féterne), mort sans enfants, de Nr Antoine de Compey, son neveu et successeur de ce fait. Sébastien, neveu et héritier de Philibert, possédait la moitié des biens de la Chapelle (Terrier, 1500-1505, Arch. la Chapelle).

Antonie épousa, contrat dotal du 19 oct. 1464 (Arch. Th.), Nr seigr Jean Ravais. Elle était veuve et tutrice de ses enfants en 1477 *(Ibid.)*.

Jean, grand chancelier de Savoie, abbé de Saint-Étienne-de-Verceil, d'Aulps, Chézery, Sixt, Filly, etc. Successivement évêque de Turin, 1469; de Genève, 1483 puis archevêque de Tarentaise, 1484. Mort à Moûtiers le 22 juin 1492. Il ne porta pas le blason de sa famille. — Voyez le texte et la note 4 au fo 125 du présent volume. — Une filiation du XVIe siècle *(in fine)*, pour un fidéicommis revendiqué par les St-Jeoire, apposé à un testament d'Amédée-Bon, dit que celui-ci substitua à ses fils Sébastien et Urbain, les fils de Jean, son frère. Elle inscrit ensuite un fils puis successivement deux autres générations représentées par un fils (sans les nommer), par le décès du dernier desquels sans enfants mâles, le fidéicommis devait revenir aux enfants mâles de Jeanne, fille du testateur, dont descendaient les Saint-Jeoire revendiquant ledit fidéicommis. Jean a-t-il été marié avant d'être lié à l'Église? Il faudrait l'admettre (car il n'est jamais question ici que d'enfants légitimes) si cette filiation pouvait servir de preuve suffisante. Je trouve bien, avant 1467, un Jean de Compey qui possédait des biens à la Chapelle, mais celui-ci appartenait à la branche de Viège. (*Voir* Tab. IV). Quoi qu'il en soit, et à tout hasard, suivant cette filiation, Jean (frère d'Amédée-Bon) eut un fils qui eut un fils et celui-ci un fils qui mourut sans descendance.

Marguerite épousa, contrat dotal du 21 août 1449 (C.) passé à Prangins, Claude de Lucinge, seigr d'Aranthon.

Philibert, seigr de la Chapelle (5) et de Draillans, investitures des 6 mai 1461 et 6 mars 1470 (Fiefs). Inféodé de Grandcour (près Payerne) le 7 janvier 1473 *(Dict. hist. du pays de Vaud)*. Un des principaux acteurs du drame sanglant qui eut lieu au château de Thonon vers la fin de 1462. Il avait réuni dans son château de la Chapelle trente hommes d'armes avec lesquels il fut chargé de l'enlèvement de Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, qui fut transporté à Morges, et ensuite jeté dans le lac. Il fut prisonnier de Louis XI avec Philippe de Savoie, jusqu'en 1466. Nommé gouverneur de Nice en décembre 1478, où il déploya des talents et de la sagesse notamment pendant la peste de 1479: il est mort vers 1480. Son frère Amédée-Bon lui succéda dans ses biens (Gioffredo. St. dell' alp. mar. 1143-1144).

Philippe, successivement curé de Margencel, Arache et Cruseille, prieur de Lovagny, doyen de Savoie, chanoine de Lausanne et Genève, vicaire de cette église, protonotaire apostolique. Mort le 15 des kalendes de juin 1496 (C.). Inscrit à tort parmi les évêques de Genève.

?

Nr Jean de Compey eut une fille Louise qui épousa Nr Pierre Joly, bourgeois de Genève, lequel, avec Jeanne, leur fille, femme de Nr André de Malvenda, reconnaît, en 1524 (mscrits Besson), des biens à la Roche, précédemment reconnus par Nr François de Compey et qui, en 1538, appartenaient à Philibert de Compey.

1336. Jeannette, veuve de Pierre de Compey (mscrits Besson).

1341-43. Jacques de Compey, témoin (Valb., mscrits Besson).

1387. Jacquemette de Compey, veuve de Messre Aymon Martin, chevalier.

1398 environ, Vivait Catherine de Bussy (fille de Louis et de Marguerite de Langin), femme de N. N. de Compey (mscrits Besson).

1356. Dom Pierre de Compey, curé de Chapeiry, Jacquemet, son fils naturel, est témoin à Montagny le 24 février (Arch. Pensa).

Jeanne, dame de Pontverre? céda, en 1514 (C.), ses droits à son frère François.

Charlotte épousa Jacques, Bon de Miolans, chevr de l'Annonciade, dont elle était veuve le 20 novembre 1526 (Arch. de Cour). Céda ses droits paternels à François de Compois, son frère (C.).

Tableau III.

COMPEY-DRAILLANS.

P. de Compey, *brisé d'une cotice de sable.* — *Voir* fo 125.

DES SEIGNEURS DE DRAILLANS,

LA CHAPELLE, GRUFFY, GRANDCOUR, ETC.

?

Richard *DE COMPESIO*, seigr de la Chapelle, fidéjusseur en 1327 (avec Girard *Compesii* de Féterne, damoiseau) au contrat de mariage Châtillon-Neuvecelle. Sous le nom de Richard de la Chapelle il est investi, le 5 janvier 1330 *(Sommaire des Fiefs)*, de la maison-forte de la Chapelle et dépendances, dont il reçoit nouvelle investiture (Richard de Compois) le 20 septembre 1343 *(Ibid.)*. Richard de Compois, coseigr de la Chapelle, fidéjusseur pour Raymond de Chissé le 5 août 1345 (Arch. la Serraz). Le 13 février 1357 (Arch. Thuyset), il alberge une vigne à Féterne, lieu dit la Milliochon, de deux tiers de pause, pour 20 sols d'intrage « et pro uno sestario vini boni et albi musti (vin bourru) cresti in dicta vinea ad mensuram Fisterne » de redevance annuelle. Dans cet acte sont mentionnés *Marins* et *le Pont*, ce qui détruit l'étymologie proposée pour ces noms de lieux. Il était mort avant le 16 mai 1386. Alliance inconnue, dit feu père de Pierre ci-dessous.

IV. Pierre de Compois, seigr dudit lieu et de Draillans, à feu Richard, seigr de la Chapelle. Reconnaît, le 16 mai 1386 (Fiefs), tenir du comte de Savoie sa maison-forte et fief de Draillans, la mestralie de Thonon, le droit des langues, etc. Le 2 novembre 1392, il reçoit nouvelle investiture desdites choses et d'une partie de la juridiction de la Chapelle. Alliance inconnue. Était mort avant 1419. Il est père de Jean.

V. Jean de Compois, chevr, seigr desdits lieux et de Gruffy, Prangins et Grandcour. Le duc Amédée VIII, dont il était le chambellan (2) et dont il eut toute la confiance, traita lui-même, en 1419, son mariage avec Antoinette de la Palud, fille de Guy, seigr de Varembon! Il remplit un rôle très important sous le règne de ce prince qui lui fit don, le 30 octobre 1417, de tous les biens de Jean Lageret, décapité le 24 septembre. — *Voir* l'ouvrage du marquis Costa. Inféodé des fief, seigneurie, bourg, villages, château de Gruffy en Albanais avec juridiction omnimode, hommes, hommages nobles ou non, cours d'eau, etc., etc. (3), le 23 novembre 1419 (Arch. Th.). Le duc de Savoie lui céda, en 1428 *(Dict. hist. du pays de Vaud*, Prangins), le droit de rachat de la seigneurie de Prangins, droit réservé à la Couronne dans l'inféodation faite à Iblet de Challant, en 1369. Investi de Draillans et de la Chapelle, 1444 (4) et 1447, etc. Récemment mort le 11 mars 1455. C'est lui probablement qui était, en 1443, patron de la chapelle de Saint-Antoine, dans l'église de Marin (Manuscrits Besson). Il fut nommé châtelain d'Annecy par Janus de Savoie, comte de Genevois, et par son testament il laissa 500 florins pour acquérir cette charge à son fils Jacques.

Jacques, nommé châtelain d'Annecy le 7 août 1455 (en survivance) et en son nom le 11 mars 1455 (Arch. Monthoux) par Louis, duc de Savoie.

Georges, prieur de Mégève, puis de Saint-Pierre-de-Moûtiers. Loue les franchises de Genève pour son frère Jean en 1483 (C.). Était prieur de Mégève en 1487 (T. Bonnefoy). Vivait encore en 1511 (Arch. Morand).

Claude, curé de Flumet, dit frère de Georges dans un acte de 1482. Le 21 juin 1521, il donne deux maisons à Mégève à Claude de Menthon, seigr de Montrottier (C.). Françoise, fille de feu Pierre Orset, de Mégève, mère-nourrice des Nrs Georges et Claude de Compois, rend compte, le 15 juillet 1482 (Msts Besson), de leurs revenus provenant d'un achat fait par Vénérable Messire Georges de Compois, prieur de Mégève.

VI. Amédée-Bon, seigr de Gruffy, puis de la Chapelle. Investi de Gruffy, 27 mai 1457, 7 déc. 1463, 29 mars 1470 (Fiefs); de la Chapelle, le 26 avril 1491; de la succession de son frère, des biens procédés de Richard et François de Compois, passés ensuite à Pierre, à Jean, puis à Philibert, duquel il les tient. Dans un terrier de reconnaissances fait en 1467 (Arch. Thuys.) pour ledit Philibert et pour ladite seigneurie de la Chapelle, on voit qu'au moins une partie des biens la composant provenaient d'une revendition faite à son feu père (Jean) par Nr Jeannette, fille de François de Neuvecelle, femme de Nr Guillaume Pollier, d'Annecy — d'un achat fait par ledit feu Nr Jean, de Nr Antoine Friand, de Lausanne — d'un autre achat fait par le même de Nr François de Gervens. Une partie des biens était en indivision avec Nr André de Chignin. Amédée-Bon possédait, le 19 juin 1486 *(Sommaire des Fiefs)*, la rente féodale dite de la Pierre, rière Vimines, St-Jean-d'Arvey, Cognin, etc., aux environs de Chambéry. Le marquis Costa n'a pas découvert son alliance. Je n'ai pas été plus heureux que lui. Il paraît être mort avant 1500.

Jeanne, mariée à Amédée III, seigr de Viry, Rolle et la Perrière (C.). — *V.* note 11, fo 134.

Urbain, seigr de Prangins et de Draillans, fit héritier son neveu François (C.), dont il était tuteur, le 5 juill. 1540 (Arch. Morand).

VII. Sébastien, seigr de Prangins, Gruffy et la Chapelle, puis de Draillans, qu'il reconnaît le 28 mars 1501 *(Sommaire des Fiefs)*, 1500-1505. Livre terrier pour la Chapelle en sa faveur, soit pour la moitié de la seigneurie, l'autre moitié appartenant aux Nrs de Compey de Féterne. Il épousa Françoise de Montchenu, fille d'Antoine, seigr du Vuache (laquelle, dès 1508, était tutrice de François, son fils, et plus tard se remaria avec Pierre de Beaufort, seigr de Salagine), le 30 novembre 1515 (Minutes Morsier, Arch. Thuyset), elle (soit son exacteur) donne une quittance pour les censes du pré de la Chapelle, affrontant le château dudit lieu au nom du seigr de Gruffy, son fils. Sébastien était mort avant 1508. Le livre terrier indiqué ci-dessus est continué de 1506 à 1542 en faveur de son fils François, sous la tutelle de sa mère, Françoise de Montchenu (Arch. du château de la Chapelle-Marin).

Jeanne épousa, contrat de mariage du 27 juin 1499 (Arch. de Cour), Louis de St-Jeoire, coseigr dudit lieu. Ses frères Sébastien et Urbain lui constituent une dot de 2,000 florins hypothéquée sur la seigneurie de la Chapelle. Veuve avant le 6 août 1529 (Arch. Thuyset).

George, prieur commendataire de Tarentaise et de Mégève, mort avant le 22 août 1547 (Arch. Month.), jour où son frère s'engage pour le paiement d'une dette contractée à Lyon par ledit Georges.

VIII. François, seigr de Gruffy, Prangins, Draillans et de la Chapelle, cessionnaire des droits de ses sœurs. Était, le 22 août 1517, sous la curatelle de Nr Jean d'Arlent, seigr dudit lieu. Il aliéna toute sa fortune sans qu'on en connaisse les motifs. Il vendit, le 7 avril 1517 *(Fiefs)*, la seigneurie de la Chapelle pour 1,800 florins à Charles de Saint-Jeoire et consorts. Celle de Draillans, le 18 juin 1519, au seigr de Lullin *(Ibidem)*, celle de Gruffy, le 16 mars 1522 *(Ibidem)*, à Nrs Jean et Philippe Maréchal. Il est probable qu'il vendit Prangins qui, au XVIme siècle n'appartenait plus aux Compois. Quant à Grandcour, il avait fait retour au duc de Savoie, qui en disposait en 1528 en faveur de Georges de Rive *(Dict. hist. du pays de Vaud)*. Depuis 1522, on ne trouve plus trace de l'existence de François. Il a dû mourir sans postérité.

Pour garantir des dettes contractées à Lyon par sa mère et Georges, son frère, il engagea ses biens pour 4,453 livres tournoises, le 22 août 1517 (Arch. Monthoux).

CHARLES DE SAINT-JEOIRE (Voir *ci-contre*). *Reconnaît pour le fief de la Chapelle, le 18 avril 1543 (Arch. Blonay).* — V. Saint-Jeoire.

Tableau IV.

DES MAYORS DE VIÈGE, VIDOMNES DE CONCHES, COMTES DE BLANDRATE, ETC., EN VALAIS.

?

Raymond de Compey,
châtelain de Conthey en Valais, en 1272, 1275 (*Doc. Valais*, 1).
Voir au folio 125, prés. volume.

?

Girold de Compoys, un des créanciers de la mense épiscopale de Sion, 2 août 1291 (*Doc. Valais.* Gremaud, t. v.).

Antelme de Compey (C.).
M. de Gingins conjecture que c'est lui qui eut de N. N. (Uranie) de Pontverre, sa femme, François de Compey ci-dessous. Je n'en ai pas de preuves. Cet Antelme est déjà porté au f° 126.

? ? ?

François de Compey, chevr.
Si je peux, à mon tour, faire une conjecture, j'arriverais à faire de ce François un seul personnage avec François, coseigr de la Chapelle, porté en tête du f° 130. Il épousa, vers 1334, Isabelle, fille d'Antoine, comte de Blandrate, seigr de Naters, vidomne de Conches, etc. C'est par erreur que M. de Gingins dit qu'Isabelle était une la Tour, sœur de Pierre de la Tour de Châtillon, vidomne de Sion, et veuve du susdit comte de Blandrate. Partant de cette erreur (un homme même aussi sérieusement savant que Gingins pouvait la commettre), il ne s'explique pas comment François de Compey portait le titre de comte de Blandrate « auquel il n'avait aucun droit ». Il assista comme député du Haut-Valais à la diète de Sion, le 22 juin 1337. La mayorie de Viège (de Vespia) passa audit François qui en fut investi par l'évêque de Sion, avant le 22 janvier 1348. Gingins dit qu'après la mort des fils du comte Antoine (d'abord retenus comme otages par les Bas-Valaisans au château de Soye, en 1362, puis tués et jetés dans le Rhône à Naters, en décembre 1365), les propriétés allodiales des Blandrate en Valais et au Simplon (ou ce qui en restait) passèrent à Jean de Compey ci-dessous, notamment les château et domaine de Viège dont il portait le nom en 1396, et même celui de Blandrate en 1410 (*Notice sur les Ctes de Blandrate dans les mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. xx). Mais le titre de Cte de Blandrate fut porté bien antérieurement par François, son père, comme le prouvent les énonciations suivantes que je prends dans la magnifique collection de *Documents sur le Valais* publiés par le savant abbé Gremaud, et dans des notes qu'il a bien voulu me communiquer. Isabelle, sa femme, dite fille de feu Antoine, comte de Blandrate, 7 février 1339; dite comtesse de Blandrate, 17 mars 1349. François de Compey, chevr, comte de Blandrate, mentionné avec Isabelle, sa femme, fille de feu Messire Antoine, comte de Blandrate, et leurs quatre fils ci-dessous, 23 septembre 1357; comme dessus, seulement avec leur fils Antoine, damoiseau, François fait une quittance à l'évêque de Sion, à laquelle est témoin Jean de Compesio, damoiseau (son fils sans doute); François de Compey ou Compois, mentionné 22 juin 1335, 9 mars 1336, 9 juin 1339; appelé comte de Blandrate, 22 et 28 mai 1344, 22 janvier 1348, 17 mars 1349, 23 septembre 1357, 26 mai 1358; mayor de Viège, 20 avril 1338, 11 mai 1339, 7 février 1341, châtelain de Martigny, 13 janvier 1333, 15 août 1339; vidomne « a monte Dei superius », au nom d'Isabelle, sa femme, 22 janvier 1348, 26 octobre 1359. Isabelle fut tuée avec son fils Antoine en novembre ou décembre 1365. François fut tué dans les guerres du Valais peu avant le 30 mai 1366 (Gingins), mais plus probablement avant 1362 (Gremaud).

Antoine,
fils de François et d'Isabelle, 11 juillet et 23 septembre 1357. Nommé avec sa mère, 26 mai 1358, alors damoiseau. Antoine, comte de Blandrate, chevr, 26 octobre 1359. Antoine de Viège, comte de Blandrate, 19 février 1362. Antoine de Compois et Isabelle de Blandrate, sa mère, mayoresse de Viège, 20 février 1362; comte de Blandrate, chevr, 17 avril 1363; Isabelle, sa mère, comtesse de Blandrate, *vidomnesse* ou *mayoresse* « a monte Dei superius », 6 novembre 1363, fut tuée avec lui le 3 novembre 1365, à Naters, par les patriotes Valaisans. Selon le chanoine de Rivaz (note de M. Gremaud et *Documents Valais*, t. v.), il épousa Perrette des Vignes, fille de Jean, damoiseau.

Vuillelme, mentionné avec ses père, mère et frères le 23 septembre 1357.

François, mentionné avec ses père, mère et frères le 23 septembre 1357. On trouve, le 31 juillet 1362 (*Documents Valais.*) un François de Compey, chevr, et Dlle, Froy? sa femme.

Jean, damoiseau, mentionné avec son père, 22 juin 1335, 9 mars 1336, 23 septembre 1357. Johannes de Vespia, alias de Compesio, mayor de Viège, 10 mai 1377, 26 octobre 1378, 22 novembre 1379. Gingins dit qu'il possédait les château et domaine de Viège dont il portait le nom, en 1396, et même celui de Blandrate, en 1410. Il mourut peu après laissant un fils naturel.

François, Isabelle,
enfants d'Antoine, fils de François de Compois, tenaient la mayorie de Viège le 8 janvier 1379 (*Documents Valais., passim*). Leur sort est inconnu.

Jean, jurisconsulte,
prit le nom de Compey. Le Chapitre de Sion, en le constituant son mandataire en 1418, lui assigna un revenu de 20 sols mauriciens.

?

Nle Jean de Compois,
alias de Vespia (de Viège), est mentionné dans le terrier de la Chapelle de 1467 (Arch. Th.), comme ayant donné en albergement des biens dépendant de ladite seigneurie de la Chapelle. Est sans doute un descendant des Nes de Compois inscrits ci-dessus, ou bien le Jean, jurisconsulte.

Continuation du folio 125.

grande que celle du blason de Jean de Compey-Gruffy qu'il faudrait alors exclure de la famille. Suivant le marquis Costa, on pourrait supposer avec quelque vraisemblance que les deux familles, hautement placées dans le même pays dès le XIIIe siècle, devaient avoir une commune origine. Mais cette opinion généalogique ne lui a paru ni assez motivée, ni assez importante pour tenter de la faire prévaloir sur celle de ses devanciers, et il ne donne pas la généalogie des Compey de Féterne. Le fait n'étant pas appuyé sur documents, je me garderai d'affirmer la commune origine; pourtant elle me semble résulter bien mieux que vraisemblablement des divers indices énoncés dans les tableaux. Pour n'en citer qu'un ici, je trouve au tableau généalogique des Compey-Thorens (Costa) un Girard de Compey, seigneur de Thollon, qui doit être un Compey, souche des Féterne. Quoi qu'il en soit, l'ordre alphabétique les mettant immédiatement après les Compey, je ne me compromets pas en les laissant à leur rang, où, dans mon opinion — que je suis tenu d'exprimer, — ils auraient bien d'autres droits à figurer.

Toutes ces familles sont complètement éteintes.

Suivant mon invariable habitude de laisser à chacun le mérite et la responsabilité de ses travaux, je marquerai d'un C, tout ce que je prends à mon savant et regretté devancier. Les points sur lesquels je peux ajouter ou modifier auront leur marque de provenance, de manière à ce que l'on puisse distinguer facilement combien peu les recherches que je poursuis depuis une trentaine d'années ont pu enrichir les travaux de l'historien des Compey.

Renvois des notes des f°s 128, 129.

(1) Guillaume, degré II. En sa qualité qu'il tient légitimement de sénéchal de Lausanne, il promet, le 10 juillet 1341 (*Valbonn.*, II, 434), à Humbert, Dauphin, de ne vendre ou aliéner cette sénéchaussée qu'en sa faveur. Cette charge avait été inféodée aux nobles d'Ecublens vers le milieu du XIIe siècle (*Dict. du pays de Vaud*, f° 499). Je ne sais pas comment elle était passée à Compey. En 1347 (*Mém. Soc. Gen.*, XIII, 142) il était châtelain de Châtillon-sur-Cluses.

(2) Nous voyons Pierre de Compey, seig[r] de Vulpillières, en 1301. Il s'agit ici de Vulpillières en Genevois. Mais je trouve au *Dictionnaire du pays de Vaud* (f°s 246-7), que Pierre de Compey, chev[er], épouse Jeannette, fille d'Aymon de Blonay (probablement veuve de Jean Pallin de Villeneuve), qui lui apporta des biens à Corsier et Saint-Saphorin qui formèrent la seigneurie de Vulpillières, ainsi appelée d'un château non loin du lac de Bret. En février 1340, Pierre en vendit une partie à Rodolphe d'Oron, seig[r] d'Attalens. Les Compey conservèrent le reste de la seigneurie de Vulpillières, en Suisse, jusqu'au XVIe siècle. En 1520, Dietrich d'Englisberg, avoyer de Fribourg, et Pierre de Praroman en tenaient chacun la moitié au nom de leurs femmes, héritières de cette terre.

(3) Thomas, degré II. Il ne devait pas être l'aîné. *Voir* au f° 123 qu'il avait une brisure sur son sceau; dans un acte de 1307, inséré aux manuscrits de Besson, il est nommé après son frère Pierre, seig[r] de Vulpillières.

(4) Pierre, degré III. Dignens ou Denens, près de Morges au pays de Vaud, dépendait, jusqu'en 1300, des terres de Vufflens-le-Châtel, appartenant à Richard de Duyn qui l'échangea avec Louis de Savoie, seig[r] de Vaud. On ne sait comment il passa aux Compey. Jean et Louis de Compey reconnurent cette seigneurie en faveur du comte de Savoie en 1403. Henri de Compoix *(sic)* la vendit en 1521 à N[e] François de Glanaz (*Dict. hist. du pays de Vaud*, 304). Philibert II de Compey (f° 128) possédait pourtant encore les château, seigneurie et ville de ce nom; Claude de Compey les tenait auparavant : *Voir* note 7.

C'est peut-être le Pierre de Compey auquel le comte de Savoie inféoda les château et seigneurie de Soyrier le 19 février 1350, passés ensuite à R[d] Mre Aymon de Compey qui les vendit avant 1396 à Vautier de Menthon-Lornay.

(5) Le même : dans un acte du 15 janvier 1336 (Arch. Thuyset) passé à la Roche, ce Pierre (ou Pierre, son oncle) est appelé « Pierre de Compeysio de Castellione. »

(6) Jean I, degré V. Cette date est presque certainement fautive, puisque Pierre III, son frère, qui lui succéda, mourut en 1427, d'après le marquis Costa.

(7) Guigonne, degré VI. Ne serait-ce point Duyn qu'il faudrait lire au lieu de Buenc?

(8) Charles I, Degré VII. Seig[r] d'Augny, Albeterre, Chardonez, Vulpillières, Dignens, coseig[r] de Viry, teste le 16 février 1517 (Arch. Morand) à Augny. Lègue le château et juridiction de Vulpillières à Louis de Viry, chevalier, et à Antoine de Montchenu-Châteauneuf; le château de Dignens, Chardonez ou Chardonaz, Corsier et Corséant à Philibert II de Compey avec tous ses droits sur Montrosset, la Motte et ses autres biens. Il mourut avant le 25 janvier 1522. Dans un laod du 16 février 1515 (Arch. Thuyset) il fit apposer son sceau : il est très fruste. Pourtant on voit confusément une croix pleine et pas autre chose : cimier deux cornes, ou próboscides d'éléphant; légende indéchiffrable.

Dans une reconnaissance passée le 25 janvier 1542 par Jean et Gabriel de Viry, en suivant une reconnaissance passée précédemment par Charles de Compey, seigneur de Vulpillières et d'Augny, la filiation de ce dernier est donnée comme suit : Charles à feu N[e] Jean, qui était fils d'Amé, à feu Jean qui était fils de Simon de Compey et de Nicolette de Viry. Cette filiation ne peut être exacte.

Pour fournir peut-être quelques données sur l'origine des possessions suisses des Compey, il me semble utile de publier l'analyse de l'acte suivant : Charles de Compey, seigr de Vulpillières, était en procès avec Louis de Diesbach, chevr; Jacques de Wateville, boursier de la ville de Berne, au nom de Rodolphe de Scharnachtalh, chevr; Jean-Albrecht de Mulinen; Beat de Bonstetten, et Louis Heissman comme curateur et tuteur de Ne Ève de Baren? héritiers universels de feu Ne et Pis Messre Adrien de Buobenberg, chever, à l'occasion de la juridiction et domaines des villages de Clerdon et Corsan, tels que les possédait jadis ledit Buobenberg d'après un traité fait devant le bailli de Lausanne et que lesdits héritiers prétendaient garder par droit de succession et à cause d'une prescription de vingt ans. Compey prétendait que le traité était injuste et avait, d'ailleurs, été cassé par un arrêt du conseil ducal de Chambéry. Des arbitres nommés par les parties, savoir : Rodolphe d'Erlach, jadis avoyer et alors lieutenant de la même charge; Henri Matter, ancien avoyer; Gaspard de Lapiole? tous deux chevaliers, et des consuls de la ville de Berne y prononcent, le 7 mai 1506 (Arch. Thuyset), que les héritiers susdits remettront tous les biens plus haut mentionnés à Compey qui paiera en retour une somme de 1,450 florins.

(9) Étiennette, femme de Charles II, degré VII. Elle épousa en deuxièmes noces François de Ternier, seigr de Pontverre, et en troisièmes Jean de Châtillon. Elle testa le 13 octobre 1532 (Titres d'Eschavannes) où elle se nomme de Hispagnia (ce qui ne peut se traduire par Epagny) et où l'on voit qu'elle était fille de feu Philippe, chevr, seigr dudit lieu d'Hyspaigne ou d'Espagne : elle mentionne ses biens paternels et maternels « in partibus Flandrie ». Son premier mariage avait été traité par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Elle voulait être enterrée dans l'église de Thoiry, dans la chapelle fondée par le feu seigr de Vulpillières, son premier mari. Elle testa encore, le 25 août 1542 (Invent. Rossillon, Arch. Thuyset), en faveur de son troisième mari. Dans un acte français du 6 mars 1552 *(Ibid.)* elle est dite Estienne de Expaigne. — *Voir* Épagny (d').

(10) Marguerite, degré VII. Peut-être celle qui épousa Pierre de Rouvenoz. *Voir* ce nom.

(11) Jean IV, degré VII. C'est par erreur d'impression que, dans son tableau, le marquis Costa répète à la note 76 la date 19 septembre 1512 qu'il donne plus haut comme date du premier mariage de Jeanne de Duyn. *Voir* Duyn.

(12) Jeanne, degré VIII. Selon une note très confuse de Besson (Manuscrits), cette Jeanne aurait épousé, en 1450 *(sic)*, Amédée de Viry, seigr dudit lieu et de la Perrière. Besson ajoute qu'elle était sœur de Philibert de Compey-Thorens, dernier du nom, et de Bonne qui épousa le seigr de la Molière. C'est une erreur. La place de cette Jeanne est marquée au Tableau III, degré VI. Guichenon (Article la Palu-Varembon, *Bresse et Bugey*, fo 292), commet la même erreur.

(13) Philibert II, degré VIII. Le 7 novembre 1533 il n'avait sans doute pas encore connaissance de cette juste sentence. Dans un acte de ce jour (Arch. Thuyset), il se qualifie de « Philibert de Compois, gentilhomme, seigneur de toutte la vauld de Torens, « Vulpillières, Saconnay, Estrembiere et Montrosset » et donne hypothèque sur tous ses biens en garantie d'un emprunt de 600 écus d'or au soleil, fait à Berne. Son sceau pend à cet acte. Malheureusement, il est totalement oblitéré.

COMPEY ou COMPOIS (DE) DE FÉTERNE

VIDOMNES, SEIGNEURS, PUIS BARONS DE FÉTERNE, SEIGNEURS DE CINQUANTOD, ROVORÉE, ALLEMAN, DU CHATELARD, DE MARLIOZ, VINZIER, COMTES DE GERBAIS ET DE LA FLÉCHÈRE, MARQUIS DE LUCINGE, COSEIGNEURS DE LA CHAPELLE.

P. *de gueules à cinq étoiles d'argent 3 et 2, au chef du second, chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier.*
On trouve aussi *les étoiles* D'OR.

CIMIER : *un lion issant* (du même émail que celui du chef probablement) *regardant une étoile* (*d'argent*, je pense). On voit ce cimier sur une vieille pierre tombale existant encore dans l'ancienne église de Féterne.

Les Preuves de Malte (Guillet-Monthoux, H. 189, arch. du dép. du Rhône) donnent à tort au quartier Compois le blason des Grailly.

Besson a attribué à tort aux Compey-Féterne le blason de Compey-Gruffy.

Étienne de Compois, chevr, gouverneur de Thonon, dans deux sceaux, 17 juin et 10 novembre 1581 (1), portait écartelé de Féterne et de Compois, comme ci-dessus.

IL a déjà été question de cette famille au fo 125 et du point de savoir si elle est de même souche que celle des Compey-Thorens. Charles-Auguste de Sales, appuyé bien légèrement sur la différence des blasons et de l'orthographe du nom, n'admet pas cette communauté d'origine. Le marquis Costa trouve à bon droit ces raisons insuffisantes, mais tout en reconnaissant que cette communauté d'origine peut être admise avec vraisemblance, n'essaie pas de faire prévaloir cette opinion. Dans la forme, en effet, elle a peu d'importance, car les Compey-Féterne n'ont rien à gagner à faire cause commune avec les Compey-Thorens, aussi connus par leurs crimes que par leur grandeur ; d'ailleurs ils sont aussi anciens qu'eux.

Mais il ne s'agit pas ici de plus ou de moins de convenance. Pour un généalogiste le point en litige mérite un examen, ce que je vais faire brièvement.

Pierre de Compey, châtelain de Féterne en 1203 ; Girard de Compey, seigneur de Thollon ; un des nombreux frères ou contemporains de Gérold de Compey, official de Genève; ou bien

Voir suite, fo 140.

(1) Deux lettres (Arch. Thuyset) adressées de Ripaille à Gabriel de Freney (Étienne l'appelle son frère : il était parrain d'Étienne, fils de Gabriel), sont scellées comme il est dit plus haut.

?

Messire Girard de Compesio, vivant le 21 sept. 1296.

?

Messire Girard de Compesio, chevr, mort avant le 21 sept. 1296.

Sans compter les trois Girard inscrits au Ier Tableau et les deux ci-contre (quelques-uns peuvent faire double emploi), j'en porte deux ici que l'on rattachera peut-être à la souche des Compois-Féterne. — Girard de Greysier (il y avait des nobles de ce nom à Féterne), fils de feu Messire Aymon, chevr, vendit, le 21 sept. 1296 (Arch. de Cour à Turin), à Amédée, comte de Genevois, les hommages nobles des Compois, pour biens à Compois, savoir des fils de Messire Girard de Compois et des enfants de feu Messire Girard de Compois, chevr.

?

Messire Girard Compesii, chevr, seigr de Thollon. Lui et ses prédécesseurs jouissaient de la juridiction, à Thollon, depuis le nant Ricard jusqu'au nant de Metaleria, sauf la peine de mort et mutilation de membres; pour ces deux cas seulement, ils remettaient les malfaiteurs au châtelain d'Allinges-le-Neuf, dans le ressort duquel se trouvait le lieu de Thollon. Il était homme-lige et noble du comte de Savoie et mourut longtemps avant 1341. *Voir* au Tableau I Girard, vidomne de Genève, que je ne puis identifier avec celui-ci qui fut réellement seigr de Thollon. Tout ceci est dit dans l'acte 1324 ci-dessous.

?

Girard Compesii, damoiseau de Féterne, fidéjusseur avec Richard de Compois, seigr de la Chapelle, 1327 (Arch. Th.). Témoin, 5 janv. 1340 (*Ibid.*), à une vente faite par François de Compois, seigr de la Chapelle, de biens à Champange, Larringe, Vougron, dépendances de Féterne.

?

Vullielme de Compesio, chevr, mort avant 1296. Les exécuteurs de son testament étaient Artelme de Compey, chevr, et Jean de Rossillon. Ses héritiers (non spécifiés), par transaction du mercredi après saints Pierre et Paul (4 juillet) de l'an 1296, convinrent qu'ils paieront aux nobles de Greysier 40 livres genevoises au lieu de 20, que ceux-ci demandaient aux dits héritiers de feu Vullielme, chevr, que celui-ci devait à cause de la succession de feu Girard de Compey, son père. Si la date de cet acte (Arch. Monthoux) ou son attribution du 7 sept. 1296 n'est pas erronée, ce Vullielme ne peut être le même que celui du Pr 127.

?

Girard de Compesio, chevr. Pourrait être le même que le vidomne de Genève (porté au Pr 127) dont un fils s'appelait Guillaume, Vullielme ou Mermet, si celui-ci n'était pas dit vivant le 7 sept. 1296, tandis que les héritiers de celui ci-dessus sont déjà nommés à la date du mercredi après la fête des saints Pierre et Paul.

Perussonne possédait des biens à Corsinge, Meynier, aux mandements de Balleyson et Gaillard pour une partie desquels elle refusa l'hommage. Elle mourut avant décembre 1340, sans héritiers de ses corps, laissant l'usufruit de ses biens à sa sœur, et la propriété à Perussonne et Catherine, ses nièces. Le comte de Genevois fit saisir tous ces biens, comme étant soumis à échute pour refus d'hommage et parce qu'elle avait fait plusieurs legs pies et aumônes, contrairement à la nature des biens féodaux qui ne pouvaient, sans autorisation du suzerain, passer en mainmorte (Arch. Giez). Elle avait aussi un four avec droit et juridiction qu'elle vendit, le 30 janv. 1339 (Arch. Th.), à Guillemme de Châtillon, seigr de Larringe.

Ce fragment prouve sans conteste que ces Compois de Thollon ou Féterne venaient de Corsinge, Meynier, attenances de Compois.

Jacquette. Elle aurait épousé en premières noces Aymon de Neuvecelle, chevr; veuve avant le 29 novembre 1353. C'est probablement ainsi que la cosseigneurie de Thollon passa à ses enfants du premier lit. Le mercredi après la fête de saint Hilaire de 1324 (Titres d'Eschavannes), le châtelain de Féterne lui rend un homme coupable de vol commis dans les limites de Féterne. Elle épousa Guillaume du Crest, bourgeois d'Évian, mort avant 1341. Dans deux transactions des 19 décembre 1341 et 15 janvier 1342 (Arch. Giez), elle céda à Guillaume de Châtillon tous les biens provenus de sa sœur Perussonne, sauf les droits sur la maison-forte de Corsinge et les vignes en dépendant. — *Voir* du Crest.

??

Messire Guillaume de Compois, seigr de Satonay, arbitre 30 mai 1366. (*Docum. Vall.* Gremaud, t. v).

?

Girard de Compois.

Girard, chevr (Mst Pescatore).

Étienne (Mst Pescatore).

?

Briande de Compesio, veuve de Girard de Chitonay, constitue, en 1387 (Arch. Th.), mandat à son frère.

Pierre de Compesio, damoiseau, vivant 1387, mandataire de sa sœur. Peut-être celui ci-dessous, 1389.

Peronet de Compesio, mentionné en la reconnaissance du 3 juin 1402 (Fiefs) de Jean de Neuvecelle, comme ayant possédé jadis la seigneurie de Thollon.

?

Catherine de Compesio femme de Pierre de Neuvecelle avant 1412.

?

François de Compesio, damoiseau, et Bresette, sa femme, fille de feu François Fabri d'Évian, accensent des biens de leur franc alleu, 29 juin 1360 (Arch. Th.), acte passé dans leur maison d'Évian.

Nr Pierre de Compois, conseigr de la Chapelle, dit l'Ancien (par rapport à Pierre le Jeune, son neveu), avait donné des biens en albergement le 25 octobre 1441 (dit dans le Terrier cité plus bas).

N. N., femme de Gervais du Clos de Jussy.

Nr Jean de Compeys, conseigr de la Chapelle, dit l'Ancien, par rapport à Jean de Compois et à Jean de Compois, fils de ses cousins germains. Jean l'Ancien mourut sans enfants. Nrs Pierre et Antoine de Compois, ses cousins germains, fils de Jean (VI) ci-dessus, lui succédèrent comme « proximieres in genere. » *Voir* l'article d'Antoine (VII) au Tableau suivant.

Tableau V.

?

I. Pierre de Compois, chevr, vivant en 1244, contemporain de Pierre I de Compey-Thoiry. Suivant une généalogie dressée par l'intendant Pescatore (Mts Biblioth. de Thuyset), avant la Révolution, d'après les archives de la maison de Regard de Morgenet et les Preuves de noblesse faites en 1575 par Philibert et Étienne de Compois, et en 1680 par Victor-Amédée de Compey pour la chevalerie des Saints-Maurice et Lazare. C'est le plus ancien qu'il ait pu découvrir. En général, les recherches toujours consciencieuses de l'intendant sont exactes et je les admets quand il cite des dates. Mais quant aux alliances, il a dû les prendre sur une filiation non authentique. Ainsi, il marie ce Pierre à Marie de Reydet de Vulpillières. Or, si les Vulpillières sont une fort ancienne famille, les Reydet n'ont possédé Vulpillières que quelques siècles plus tard. Donc alliance fort douteuse.

II. François de Compois, vivait encore en 1288. Épousa Claudine de Dépierre. Même remarque que celle faite ci-dessus pour cette alliance : c'est certainement un nom mal lu.

Humbert, mort en 1254.

Rodolphe, mort en 1269.

III. Jean de Compois. Jean Compeys, damoiseau, dans l'acte 1322 ci-dessous. S'il n'était pas seigr de Féterne positivement, comme le dit le *Sommaire des Fiefs* qui, à la date du 10 avril 1346, inscrit une investiture de fiefs et droits féodaux à Féterne en sa faveur, il était certainement seigr à Féterne. Il passa reconnaissance en fief noble, en 1327, en faveur du comte de Savoie pour plusieurs biens fonds à Féterne; elle est citée dans l'investiture de Féterne du 3 juill. 1784 (Mst Pescat.). Le 6 janv. 1330 (Fiefs), il est investi, avec Girard de Colonne (ou Colonnelle), de droits féodaux à Féterne et de la rente de Féterne. Suivant les mss Pescatore, il épousa Léone de Féterne en 1325. Il était mort avant 1353.

?

Nr Jean de Compois. Il donne, en 1340 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset), hypothèque à Marguerite, sa femme, sur une maison et biens et verger à Ambilly. Un acte est passé le 14 janv. 1340 (Titres d'Eschavannes) à Ambilly, dans le verger des nobles de Compois.

?

Nr Nicod de Compois, vend, en 1340 (Invent. Montf., Arch. Th.), à Nr Humbert d'Ugnion une cense sur la huitième partie des dîmes de Compois dans la paroisse de Douvaine.

IV. Mermet de Compois, (Compeys ou Compesii), de Féterne, damoiseau, 1343, 1353 (Arch. Th.), vidomne de Féterne. Ce vidomnat appartenait à la maison de Compois, comme le prouve une enquête faite le 5 nov. 1347 par Aymar de Seymel, châtelain d'Évian et Féterne. Il teste en 1372 (Mst Pescatore). Le vendredi après l'octave de l'Épiphanie de 1353 (Titres d'Escharannes), Messire Girod de Bonet, curé de Féterne, lui cède une somme due par Thomas, mistral d'Avully, à Messire Vullielme de Bonet, oncle paternel dudit curé qui en était héritier. Le vendredi après la quinzaine de Pâques 1353 (*Ibid.*), Mermet est mis en possession des biens hypothéqués à feu Nr Jean de Compois son père par ledit Thomas. Suivant le mst Pescatore, il épousa Antoinette *de Colonnella*. Mais il a dû épouser, au moins en premières noces, Henriette de Greysier, avec laquelle il vivait le 5 janvier 1330 (Fiefs), jour où ils reçoivent investiture de biens à Féterne et de la rente paternelle dudit lieu.

Margaironne, femme de Thomas fr. Raymond, Mistral d'Avully, qui, le 19 novembre 1322, reconnaît (Titres d'Eschavannes) avoir reçu la dot de sa femme qu'il hypothèque sur une maison et biens à Avully, Mersy et Bronthonne. Elle était morte sans enfants avant 1353.

?

Mermet Compeys de Féterne, notaire impérial, reçoit des actes en cette qualité le 7 août 1350 (Arch. Th.). Il n'y a aucune apparence que ce soit le même que celui ci-contre. C'est pourtant fort possible.

V. François de Compois, seigr de Féterne (ou à Féterne). Suivant les mss Pescatore qui lui attribuent des qualités appartenant probablement à son fils, il épousa Clémence de Chillous (nom qui m'est inconnu). Il est certain que Jean VI ci-dessous est arrière-petit-fils de Jean de Compois III.

?

Révérendissime seigr Messire Jean de Compesio, prieur de Saint-Pierre-du-Bourg, chanoine de Montjoux, avec son frère Pierre ratifie, le 5 mai 1389 (Inventaire abbaye d'Aulps), en faveur de cette abbaye, la vente à elle faite par Nr François de Compois (leur frère?) le 20 août 1360 d'un pré aux Moises. Il est encore témoin à Meillerée le 9 décembre 1393 (Titres d'Eschavannes).

Nr Pierre.

VI. Jean de Compois. *Voir* sa descendance au Tableau VI.

François, écuyer de Marguerite de Savoie, châtelain d'Évian et Féterne et St-Paul par patentes du 4 janv. 1444 (Pescat.). Vivait encore 1452. Signe souvent des patentes ducales comme conseiller du prince. — *Voir* du Clos, Pr 104, 105. Il est investi, le 6 juill. 1447 (Fiefs), de biens acquis par lui à Féterne. Est sans doute celui qui était patron de la chapelle Saint-Laurent dans l'église de Féterne (*Visite du Diocèse*, Mst Besson).

Il a dû mourir sans descendance qui aurait, si elle avait existé, participé à l'hoirie de Jean l'Ancien.

(1) Voir folio 140.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.

? ?

Jean Compey, bourgeois de Thonon, notaire, donne en garantie des biens à Féterne le 11 oct. 1488 (Arch. Thuyset). Avec ses deux frères passe reconnaissance 14 févr. 1477 (Arch. Thuyset).

Mess^re Martin. Aymon. chan^ne de Montjoux.

Pantaléon, pupille avec ses trois frères 1479; vivait encore en 1492.

Pierre, consgr de la Chapelle.
Mentionné avec ses trois frères pupilles, 1479, et avec Louis et Pantaléon en 1492. Écuyer de François de Luxembourg, vicomte de Martigues. Teste en 1503 (Mst Pescat.). Un N^e Pierre *Gompeys* de Féterne était châtelain d'Évian et Féterne le 17 mai 1493 (Titres d'Echavannes) et encore 4 avril 1502 (Arch. Thuys.); le même probablement.

?
Claude *COMPESII*, donné de Féterne, reconnaît des biens le 15 juillet 1551 (Terrier, Arch. Thuyset).

Jean, consgr de la Chapelle, avec ses cousins, fils d'Antoine, vivait 1500, 1505.

N^e Louis, fils naturel, achète une vigne à Féterne le 15 mars 1517. Est témoin à Évian le 1er décembre 1518 (Arch. Thuyset).

Jean.
fils des mariés ci-dessus, vivait en 1549 (Notes de M. Dumont, archiviste à Lausanne). Ses biens et ceux de son frère sont donnés comme abornant des biens à Féterne reconnus en 1548 (Terrier, Arch. Thuyset) en faveur des N^es de Loys d'Évian.

Philibert de Compois,
nommé gouverneur de Ripaille en survivance de Guigues son père, le 1er novembre 1577, gouverneur effectif le 13 février 1585, chevalier de justice de l'ordre militaire des Saints-Maurice et Lazare (Pescat.). Il est nommé seigr de Féterne dans un acte du 21 août 1556 (Arch. Th.). Il épousa Antoinette Grand et mourut avant le 6 juillet 1590.

?
N^e François, donné de Compois, parrain 26 sept. 1600 (Registres paroiss. de Thonon).

Jeanne :
1° à N^e Philippe de Bellegarde, seigr de Saint-Dindille, Feucenex et Saint-Cergue, contrat dotal du 6 juill. 1590 (Arch. Th.); 2e contrat dotal du 9 nov. 1610 *(Ibid.)*, N^e Jean de Regard, seigr de Mognard. Celui-ci, veuf de sa femme (enterrée le 4 mai 1618, Regist. paroiss. de Mognard), hérita de son fils Jean-Philibert de Regard et fit donation de tous ses droits à Victor-Amé de Compois, son neveu, droits provenant de ladite Jeanne, par acte du 2 juillet 1641 *(Ibid.)*.

Étienne.
Selon la généalogie Pescatore, aurait été gouverneur du château de Thonon. N'est inconnu. J'ai une lettre du 17 août 1582, datée du château de Thonon, signée Et. de Compois. — Lui ou son père.

?
Françoise de Compois de Senoche, morte le 8 octob. 1705 (Reg. Par. de Thonon).

Jeanne de Compois, marraine à Thonon le 17 mars 1624 (Reg. Par. de Thonon).

Françoise-Clémence de Compois,
femme de N^e et S^gr Jean-Étienne Grept avant 1614 (Arch. Thuyset). Enterrée veuve 22 mars 1646 (Reg. Par. de Thonon).

Marie-Françoise,
femme, en 1656 (Regist. paroiss. de Thonon), de N^e seigr Georges Blouvier, seigr d'Yvoire.

Rév^d François-Marie,
docteur en théologie, chanoine de Saint-Pierre de Genève, archiprêtre, doyen et curé d'Allinges (1690-1700), conseiller et aumônier du duc de Savoie en 1675 (Pescatore). Fait donation de ses biens à ses neveux le 12 décembre 1698 (Titres Bonnefoy), mort le 2 avril 1705 (Anc. Arch. de l'Intend^ce de Thonon).

Sabine, visitandine à Thonon en 1653.

?
Anne-Françoise, visitandine à Thonon en 1714 (Arch. Thuys.).

Pierrette-Jacqueline *alias* **Antoinette**, épouse, le 14 fév. 1700, N^e Jacques de Brotty d'Antioche, mort le 5 mars 1706 (R. P. de Thon.).

Marie, baptisée le 10 janv. 1661 (R. P. de St-Léger). Est-ce celle dite de Senoche en 1688? (R. P. de Thonon).

François-Marie-Victor-Amédée,
Cte de la Fléchère (connu sous ces deux noms François-Marie ou Victor-Amédée; du moins, je crois que c'est un seul personnage). Témoin aux Preuves de Malte Chevron-Villette en 1716, âgé de quarante-quatre ans, donc né en 1672. Cornette au régiment de Savoie-Cavalerie 1692, lieuten^t 1694, aide-major en 1699 (Pest.). Il vend la seigneurie de Lutrin à Claude-François Goybet le 30 novembre 1733 (Fiefs). Il épousa, le 21 avril 1699 (R. P. d'Annecy), contrat dotal du 18 (Pescat.), Marie-Claudine de l'Alée. Il teste le 22 juill. 1719 et vivait encore le 7 sept. 1728 (Anciennes Archives de l'Intendance de Thonon), jour où il transige avec les PP. Minimes de Thonon, cessionnaires des droits de Marguerite de Compois ci-contre. Elle mourut (fille de N^e Claude de l'Alée) le 3 janv. 1753 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

Marguerite,
baptisée le 3 juillet 1654 (Reg. Par. de Saint-Léger), religieuse Annonciade à Thonon, contrat d'entrée en religion du 12 septembre 1684. Professe 1701. Son couvent céda ses droits dotaux aux RR. PP. Minimes de Thonon (Arch. de l'Intend. de Thonon).

?
Marie-Geneviève, supérieure des Annonciades, morte le 19 mai 1769 à 53 ans (Reg. Par. d'Annecy).

Emmanuelle-Marguerite, née le 15 déc. 1715.

Julienne, née le 23 mars 1712.

Jacqueline, née le 15 mars 1710.

Catherine-Françoise, née le 25 nov. 1701.

(Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy.)

François-Amédée de Compois ou Compey (5),
Bon de Féterne, Mis de Lucinge, etc., etc., baptisé le 28 nov. 1700 *(Ibid.)*, maréchal-des-logis des gentilshommes archers de la garde du corps. Il épousa sa cousine germaine, Marie-Josephe (et réunit ainsi tous les biens de sa famille), contrat dotal du 30 juill. 1723 (Arch. Thuys.). Il consigne, le 30 mars 1774 (Fiefs), le château en ruines, terre et seigneurie de Féterne, de sa succession paternelle et comme droit ayant de Marie-Josephe de Gonsery, sa femme, par son testament du 9 nov. 1726. Il teste le 7 déc. 1774 (Pescat.), nommant héritier universel Charles-François-Marie Ignace de Regard de Morgenex, son neveu, fils de Marie-Françoise, sa sœur (Pescat.).

Jacques-Annet, né le 15 déc 1702 *(Ibid.)*. Morts jeunes.

Charles, né le 24 juin 1704 *(Ibid.)*.

Marie-Françoise (5), née le 17 août 1705 (Ib.), épousa, contrat dotal du 5 juill. 1736, Ignace de Regard, seigr de Morgenex, commandeur des St-Maurice et Lazare, brigadier d'armée, etc. Elle teste le 6 juill. 1760 et meurt à Annecy (4).

XIV. André-Charles-François.
Né le 15 août 1725 (Reg. Par. d'Annecy). Mort jeune.

CHARLES-FRANÇOIS-MARIE IGNACE DE REGARD DE MORGENEX,
marquis de Lucinge, baron de Féterne, etc.
Voir Regard.

Tableau VI et dernier.

VI. Jean de Compois de Féterne.
Voir son ascendance au Tableau V.
Le 16 mars 1426 (Mst Pescat.) il passe reconnaissance en faveur du duc Amédée VIII pour les biens reconnus par Jean de Compois, son bisaïeul, en 1427. Il fut nommé châtelain d'Évian et Féterne par patentes du 7 mai 1459 (il l'était encore 5 déc. 1464, Titres d'Echavannes) et écuyer de Louis, duc de Savoie, par patentes du 31 janvier 1465 (Mst Pescat.). Jean, à feu N^e François de Compois, reconnaît, le 16 mars 1462 (Fiefs), en fief noble et paternel une rente féodale et ce qu'il tient à Féterne. Selon Pescatore, il épousa Marguerite de Verbos. Cette alliance et celle de son père ne sont inconnues.

?
Vve Mess^re Antoine Compesii de Féterne, y est parrain le 12 déc. 1529 (*Livre de Raison*, Loys, Arch. Thuyset).

Vii. Louis de Compois de Féterne.
Nommé bailli de Chablais par patentes du 15 avril 1513, épousa Pernette de Neuvecelle en 1497. Elle était veuve en 1502 (Pescat.). Avec ses trois frères, tous quatre pupilles de N^e Guillaume du Pasquier-de-Saint-Paul, ils passent (en suivant la reconnaissance du 16 mars 1462 de Jean à feu François de Compois), le 9 déc. 1479 (Arch. Thuys.) en faveur de N^e Jacques d'Épagny pour deux poses de terre à Féterne.

Antoine, consgr de la Chapelle.
Mentionné avec ses trois frères, 1479. Il obtient en 1490 (Arch. Thuys.) prolongation d'un droit de rachat sur certains biens qu'il avait vendus à N^e Jacques d'Épagny. Le 5 nov. 1492 (Mst Pescat.) il reconnaît, avec Louis, son frère, les biens reconnus par Jean leur père et Jean de Compois leur trisaïeul. Dans l'acte 1474, il est appelé N^e Antoine de Compesio de Sissingio (*Sassinge*), paroisse de Marin. Mort av. 1500.

Pierre. **Jean.** **Amédée.**
Avec leur cousin Jean, fils de Pierre, et pour la moitié, l'autre moitié appartenant à Sébastien de Compois-Gruffy, puis à François, fils de ce dernier (*Voir* Tableau III), ils font rénover leur fief de la Chapelle (Terrier, Arch. du château de la Chapelle-Marin ?) de 1500 à 1508. On y voit qu'Antoine de Compois, leur père et oncle de Jean, avait cédé au susdit Sébastien « la part de la Chapelle à lui Antoine, advenue par la mort sans enfants de Jean de Compois (N^e 130) », soit à Philibert de Compois, son oncle, dont Sébastien hérita. Quoique cette transmission de propriété soit très peu claire (A), il en résulte pourtant qu'au moins les biens ruraux de la Chapelle sont passés aux Compey-la-Chapelle par les Compey-Féterne.

Viii. Guigues de Compois (Compesii).
Gouverneur de Ripaille, a testé le 22 octobre 1576 (Mst Pescat.). Dans son contrat de mariage du 27 juin 1530 (Invent. Beauvoir, Arch. Foras) avec Humberte, fille d'Antoine de Foras, seigr de Bourgneuf de Balleyson, il est qualifié de vidomne de Féterne. Parrain à Féterne en 1548 (*Livre de Raison*, Loys, Arch. Thuys.). Est probablement le N^e Guigues de Compois qui, en 1565 (Arch. Thuys.), était marié à D^lle Désirée d'Arbignon, veuf de N^e Jean Sachet, de Thonon.

Ix. Étienne de Compois, chev^r.
Avec son frère Philibert, il est substitué par Louis de Foras, seigr du Bourgneuf de Balleyson, consgr de Balleyson, etc., leur oncle, dans son testament du 2 août 1553 (Arch. Foras), avant ses neveux de Sales. Il fut nommé gentilhomme de la maison du Duc le 25 août 1561, gouverneur du château de Thonon le 11 oct. 1567, l'était encore en 1582, et chevalier de justice des Saints-Maurice et Lazare le 14 mars 1575 (Pescat.) (1). Mort sans alliance.

A. — Il est singulier qu'on ne fasse aucune mention de Louis VII, qui devait avoir autant de droits que ses frères à la succession de Jean, mort sans enfants. Quoique toutes les notions de parenté marquées soient formelles, je trouve pourtant quelque obscurité dans ce passage.

X. Charles de Compois,
seigr de Cinquantoz, D^on de Féterne (il achète les fief et seigneurie de Féterne qualifiée de baronnie, de Claude de Chabod (*Voir* Mouxy), le 17 août 1620) : dit à la consignation faite par Charles-Emmanuel, son petit-fils, du 10 déc. 1700, seigr de la Flechère et Rovorée du chef de sa femme Jacqueline, fille et héritière de N^e et 1^el seigr Michel de la Flechère, du 10 déc. 1700, seigr de la Flechère et Rovorée du chef de sa femme Jacqueline, fille et héritière de N^e et 1^el seigr Michel de la Flechère, seigr desdits lieux (*Voir* la Flechère), et de Madeleine de Saint-Michel, contrat dotal du 29 avril 1619 (Pr. de Malte). Nommé gentilhomme de S. A. le 12 novembre 1618, colonel le 1er janv. 1625, et gouverneur du fort et présidé des Allinges le 20 oct. 1635 (Pescat.). Il l'était encore 1639-1646, époque où il acheta des terres aux paroisses d'Allinges et Perrignier. Il paraît avoir été aussi gouverneur de Ripaille. Il obtint, le 20 mai 1620 (Fiefs), l'établissement d'une foire à Féterne le jour de la Saint-Laurent. Vivait encore, 1647. Suivant Pescatore, il testa le 27 février 1661. Je trouve encore un de ce nom parrain à Thonon le 4 août 1667 (Reg. Par.) (2).

?
Claudine, religieuse Annonciade à Thonon en 1653.

Xi. Victor-Amédée de Compois,
Baron et seigr desdits lieux, comte de Gerbais, seigr de Lutrin, gouverneur du fort des Allinges en survivance de son père le 22 février 1648, chevalier de justice des Saints-Maurice et Lazare le 6 avril 1680, chev^r grand'croix le 9 suivant et premier gentilhomme de la Chambre le 11 août suivant (Pescat. et Pr. de Malte). Dans les patentes de 1680, 6 avril, son nom est écrit Compeys ou Compoys. Il était aussi seigr de Seneches et Vinzier. Il épousa, contrat dotal du 8 août 1625 (Pr. de Malte), Marguerite du Coudrey, fille de Vincent, comte de Gerbais, seigr de Lutrin, seigneuries qu'elle apporta à son mari. Il mourut à Chambéry le 31 janvier 1656 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle vivait à Thonon, 1663 et 1670 (Reg. Par.). Était gouverneur des Allinges le 2 nov. 1660 (Arch. Samnoz).

Étienne-Marin, vivant 24 nov. 1650 (R. P. de Thonon). Mort sans alliance.

Melchion. Mort sans avoir postérité.

?
Marguerite de Compois, marraine à Thonon, 15 fév. 1665 (R. P.).

?
Marie de Compois, marraine à Thonon en 1655 (R. P.).

Xii. Charles-Emmanuel,
baron de Féterne, marquis de Lucinge, comte de Gerbais, etc., gentilhomme de la Chambre, 1680, gouverneur des Allinges en survivance de son père le 26 mai 1682 (Pescat.). Il épousa, contrat dotal du 2 avril 1690 (*Ibid.* et Arch. Thuys.), Antoinette (fille de Prosper, marquis de Lucinge, baron d'Arenthon, etc., chev^r de l'Annonciade, gouverneur de Turin, etc., dernier de cette branche, et de Marguerite de Rossillon) qui, héritière de son père, testa, le 23 juill. 1715 (Pesc.), en faveur de son mari et de leur fille. Le 23 août 1719 (Arch. Th.), ils vendent les châteaux et terre d'Allemand à Jacques Bonvier, baron d'Yvoire. Il avait reconnu, le 10 sept. 1700 (Fiefs), le château en ruines, mandement et seigneurie de Féterne.

Anne-Gasparde, baptisée le 9 avril 1662 (Reg. Par. de Saint-Léger, de Chambéry), femme de Thomas-François de Loches.

Françoise,
épousa Henri de Guillet de Montheux, contrat dotal du 22 nov. 1680 plus loin 1695 (Pr. de Malte). Son petit-fils, dans ses preuves pour la chevalerie de Malte, remonte pour les Compois jusqu'à Charles (X) : on leur donne pour blason *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*, ce qui est une fausse attribution.

Charles, baptisé le 14 août 1702 (*Ib.*). Mort jeune.

Xiii. Victor-Amédée, né et baptisé le 10 juillet 1701 (Reg. Par. de Thonon). Mort jeune.

Marie-Josephe,
née à Féterne le 31 déc. 1705, cérémonies baptismales du 26 janv. 1707 (Reg. Par. de Thonon), héritière universelle de son père, donataire de sa mère, la marquise de Lucinge, le 9 août 1725 pour le marquisat de Lucinge, épousa, contrat dotal du 30 juillet 1723 (Pescat. et Titres Bonnefoy), son cousin germain François-Amédée de Compois, auquel elle apporta tous les biens de sa branche. Elle teste, le 9 nov. 1726 (Pesc. et Anc. Arch. de l'Intend. de Thonon), léguant Féterne à son mari.

Prospère-Marguerite, née le 30 juin 1709 (Reg. Par. de Féterne). Mourut religieuse.

Laurence,
fille donnée, épousa Guillaume, fils de Mre François Baud, notaire et châtelain de Féterne, contrat dotal du 11 octobre 1730 (Commun, par M. Baud, petit-fils de Laurence).

Suite du f° 135.

encore un de ses neveux que mentionne ledit Gérold en 1256, en avantageant Raymond, l'un d'entre eux, ont pu fonder la famille établie à Féterne dans la même province.

Non seulement le nom de famille est le même en latin, mais il l'est aussi en français, car l'orthographe Compey (1) a été établie par les traducteurs modernes de pièces latines : dans les rares chartes françaises que l'on trouve sur les Compey-Thorens, éteints avant 1550, on lit souvent Compoys. C'était le véritable nom. La différence des blasons ne peut être admise comme preuve, car à ce compte il faudrait exclure de la famille Jean de Compois-Gruffy, le grand chancelier de Savoie (*Voir* f° 125).

La communauté d'origine des Compey-Gruffy-la-Chapelle avec les Compey-Thorens n'est pas établie par titres. Du moment où on l'admet sans difficulté, on ne comprend pas pourquoi on la révoquerait en doute pour les Compey-Féterne qui sont dans les mêmes conditions.

Le voisinage entre la Chapelle et Féterne était fort rapproché — une heure de distance, — mais il était immédiat entre la Chapelle et Sussinge, où une branche des Compey-Féterne était établie, possédant même la moitié de la seigneurie de la Chapelle.

Bref, je ne puis affirmer un fait non diplomatiquement prouvé, quoique toutes les indications et les probabilités semblent l'établir (2). A coup sûr il serait bien plus téméraire de le nier.

Dans les anciens titres latins concernant les Compey-Féterne, leur nom affecte parfois la formule génitive *Compesii* (3), accidentellement la formule nominative, mais très habituellement *de Compesio* ou *de Compeysio*.

Les Compois de Féterne, où ils possédaient, dès 1347, le vidomnat et des biens nobles (on croit traditionnellement, grâce à des alliances avec les seigneurs de Féterne), achetèrent la seigneurie proprement dite, qualifiée baronnie de ce nom en 1620; par des mariages ils devinrent plus tard comtes de Gerbais, marquis de Lucinge, et ont acquis une haute position en Chablais.

Tous ces titres passèrent, en 1736, par un mariage de la dernière du nom, à son mari Ignace de Regard de Morgenex, dont le dernier descendant est mort en 1849. *Voir* Regard.

(1) Le patois savoyard a fait COMPEY de Compois, comme il a fait de Genevois, GENEVEY ; on connaît le vieux dicton : Terny, Viry, Compey sont lé meillou mesons de Genevey.

(2) *Voyez*, notamment au Tableau V, l'article de Perussonne et Jacquette, degré III.

(3) Je dois à la vérité de dire que, dans ma pensée, cette formule génitive latine, si elle était constante, serait un fort argument contre la communauté d'origine.

Renvois du Tableau VI.

(1) ÉTIENNE, IX, f° 139. Il se distingua particulièrement à la bataille de Saint-Quentin, où il combattit dans les chevau-légers « equites levis armaturæ ». Il tua le porte-drapeau d'un corps français commandé par le capitaine Chavense (?) Il apporta ce drapeau à Emmanuel-Philibert, généralissime des Impériaux, en le priant de l'armer chevalier. Celui-ci, par patentes du 10 août 1557 (Arch. de Cour), datées de Saint-Quentin, créa ledit Étienne « militem sive equitem deauratum... militarisque cinguli et balthei « decore fascibus titulis ac stemmate militiæ insignissimus, accingentes ipsum gladio fortitudinis... omnia ad hunc ordinem « pertinentia ornamenta ei conferentes. Ita quod... pro sumptæ militiæ dignitatis ornamento, torquibus, gladio, calcaribus, vestibus, « phaleris seu equorum ornamentis aureis et omnibus... honoribus, officiis, dignitatibus, privilegiis, iuribus... in omnibus et singulis « exercitiis, negotiis uti, frui et potiri possit quibus cæteri milites et equites aurati, etiam manu et verbo nostro creati uti possunt « et potiri consueverunt ».

(2) CHARLES, X, f° 139, est, dans les Preuves mstes Besson, nommé Jacques. Je trouve aussi aux Registres paroissiaux de Thonon un N^e^ Jacques de Compois, baron de Féterne, parrain le 2 septembre 1657. Peut-être s'appelait-il Charles-Jacques ?? Par échange du 18 mai 1619 (Fiefs), il acquit de l'abbaye d'Abondance la dime du vin qu'elle percevait à Féterne, plus une rente féodale à Champange, relevant du fief noble du duc de Savoie.

(3) MARIE-FRANÇOISE, XIII, f° 138. Je trouve Marie-Françoise, fille de François-Marie de Compois, de Féterne, qui épousa, le 1er juin 1723 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), contrat dotal du 14 avril (Titres Bonnefoy), dom Marc-Rodolphe de Guy ou de Huitt, lieutenant-colonel du régiment d'Arpru (?) Est-ce un premier mariage de cette Marie-Françoise ?

(4) Jean-Antoine de Gruel, comte d'Ortans, fait, le 26 novembre 1755 (Arch. Saint-Jorioz), une donation à ladite Marie-Françoise, veuve de Morgenex, et à Élisabeth sœurs, ses parentes. Élisabeth est un double nom probablement : tourment des généalogistes.

(5) FRANÇOIS-AMÉDÉE, XIII, f° 138. Dans son contrat dotal il se qualifie de François-Amédée de Compey du Coudrey, baron de Compois. Le 30 mars 1754 (Arch. Thuys.), il vendit au marquis d'Allinges la moitié des biens, fiefs et rentes de sa femme, comme héritier de D^me^ Antoinette de Lucinge, mère de celle-ci : par indivis pour l'autre moitié avec Marguerite-Prospère de Duyn de la Valdisère, femme dudit marquis, rière Brison et Montsaxonnex, pour le prix de 7,250 livres. En 1770 (Arch. Thuys.), il vendit la terre, seigneurie, fief et juridiction du Châtelard, rière Feigères, Neydens, Collonge-sous-Salève, Archamp, etc., au baron de Blonay.

CONFIGNON (DE)

SEIGNEURS DE CONFIGNON, MARLIOZ, LA MOTTE SUR ÉPAGNY ET DE CORSIER,
COSEIGNEURS DE CHALEX, DARDAGNY, MARVAL ET RUSSIN,
AUX BAILLIAGES DE TERNIER ET GAILLARD.

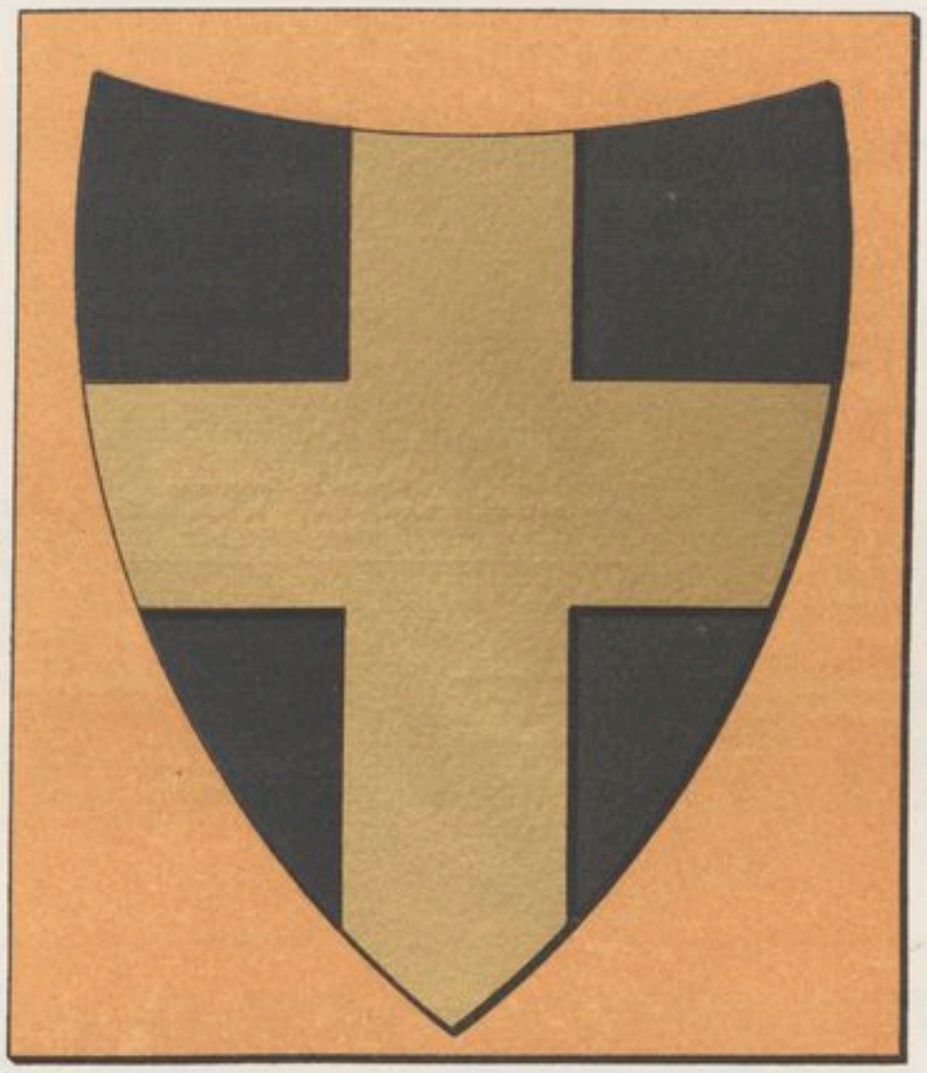

P. *de sable à la croix d'or* (UBIQUE).

LES nobles de Confignon figurent au nombre des plus anciens feudataires des comtes de Genevois. Ils jouent un rôle assez important dans notre histoire au XIIIe siècle, comme vidomnes (vidames) de l'évêché et de la ville de Genève.

Pierre de Confignon, chevalier, était héritier de ce vidomnat avec Amédée d'Hauteville. Celui-ci céda ses droits à l'église de Genève, entre 1208 et 1213. Le vidomne précédent avait donné son fief du vidomnat à l'évêque Nantelme, entre 1185 et 1206, pour sûreté d'une somme de 60 livres genevoises qu'il lui devait. On ne connaît pas le nom de ce vidomne. Peut-être était-ce le père de Pierre, car dans la décision arbitrale du 20 juillet 1225 (*Mém. Soc. hist. Gen.*, t. IV, IIe partie, f° 36) il est question des gages remis à l'église par ledit Pierre « vel pater eius ». Comme il était publiquement connu que le vidomnat « ratione propinquitatis ad eumdem Petrum « pertineret..... vicedomnatum ad se jure hereditario pertinere.... », les arbitres décidèrent que la gagerie durerait encore quatre ans. A l'expiration de ce terme, les parties en étant d'accord, Pierre pourrait racheter son gage moyennant 30 livres à payer de ses propres deniers, les autres 30 lui étant remises à raison des services qu'il avait rendus. Le chapitre de Genève forma opposition, mais il ne paraît pas que ces réclamations, basées sur la donation faite par Amédée d'Hauteville, consignées dans l'enquête même (Spon, *Hist. de Gen.*, II, 409), qui reconnaissait chez Confignon des droits au moins égaux à ceux d'Hauteville, aient modifié l'allure des choses. Avant 1265, Hugues de Confignon, chevalier, était rentré en possession du vidomnat, sans que l'on sache comment, mais fort probablement par droit de succession ; il en exerçait encore les fonctions en 1273, et les transmit en mourant à Vautier,

Voir suite, f° 147.

?

AMÉDÉE DE CONFIGNON,
chanoine de Genève, témoin en février 1184 (Reg. Genevois) à une transaction entre l'évêque de Genève et le Comte de Genevois.

?

N. GUILLAUME DE CONFIGNON, mort avant 1260.

PIERRE
vend tous ses biens à Bernex, Vuillonex et Confignon, à Hugues ci-contre, en avril 1260 (Invent., Arch. Pensa).

?

GIRARD DE CONFIGNON,
clerc, notaire, juge ordinaire de la ville de Genève, 1291, 1292 (Reg. Gener.).

JACQUEMETTE
est dotée, 1273.

(1) Outre ces actes que l'Inventaire des archives Pensa appelle des donations, j'y trouve encore énoncés en deux numéros, original et copie, à la date du 14 des kalendes de mars 1298, une donation faite à Vautier par le comte de Genevois de toute la juridiction qu'il possède rière Tornier, Marlioz, Grèves, Vuillonex, Bernex et Confignon.

(2) Le 29 mars 1278 *(Ibid.)*, le comte de Genevois mande à son châtelain de Tersier de ne pas molester les nobles frères de Confignon, dans la juridiction qu'ils possèdent rière Tornier.

(3) Dame Jordane, fille de feu N. Vautier de Confignon, fait, le 22 juillet 1349 *(Ibid.)*, un legs en faveur de la chapelle de Saint-Georges.

?

MESS. HUGON DE CONFIGNON, chevalier, mort avant 1342.

JEAN DE CONFIGNON, clerc, agit en son nom et au nom de Perret de Confignon, son neveu, et pour les héritiers de Confignon (1342). Est peut-être le même que Jean, fils de Vautier ci-contre; mais le fait n'est point prouvé.

JEAN, cohéritier universel de son père, nommé avec ses frères en 1312 (Arch. Savoir.), passé dans leur maison de Marlioz. Il teste le 8 avril 1362 (Arch. Pensa). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Georges de l'église de Confignon. Lègue à l'hôpital de la Trinité de Genève « ma« gnam ollam suam heream seu cu« preum. » Nomme héritiers ses trois neveux Richard, Pierre et Girard, sans dire duquel de ses frères ils sont fils. — Le comte de Genevois lui albergea, le 3 février 1328 (Invent., Arch. Pensa), ainsi qu'à ses deux frères Humbert et Hugues, le lieu et place d'un moulin avec ses appartenances sur la rive du Rhône, lieu dit à Chèvres, pour 100 sols d'intrage et le servis annuel d'une octane d'avoine. Avec ses deux frères, Humbert et Hugues, en suivant la volonté de leur père, ils fondent et dotent une chapelle sous le vocable de Saint-Georges dans l'église de Confignon, avec l'approbation de l'évêque de Genève, le 1er des kalendes de mai 1332 *(Ibid.)*. La première présentation d'un recteur fut faite le 8 mai 1370 par Richard ci-dessous.

AGNÈS, femme de François de Cervens. Légataire 1304; quittances datées du 3 des nones de février 1292 et de la veille de la décollation de St Jean-Baptiste, 1308 (Inv., arch. Pensa).

JORDANE 1304 (3).

LÉONETTE, légataire, 1304. Elle épousa Jacques de Margencel, quittances datées du 11 des kal. de mars 1311 (Inv. Arch. Pensa).

PERRET, PERNET ou PIERRE, damoiseau, 1342.
Ayant réclamé Guichard Solliart, un de ses hommes de Marlioz, arrêté à Seyssel par le châtelain de Clermont pour le comte de Genevois, il lui est rendu et remis par acte du 15 avril 1342 (Arch. Savoiroux). Mais l'Official de Genève, disant que Guichard était clerc, le réclamait sous peine d'excommunication. Perret et son oncle, Ne Jean de Confignon, demandent une enquête pour connaître si la qualité de clerc appartient vraiment à l'inculpé. Enquêtes du 10 mai 1342 *(Ibid.)*. Les témoins déclarent que Guichard est clerc tonsuré et en porte l'habit; qu'il chantait et répondait dans les églises avec les autres clercs; qu'il agissait « in presbiteratu », qu'il allait « in scholis uni dixit lectones in libro Catonis et in libro « Tobie », qu'il allait aux sépultures, etc. Les Confignon demandent lettres testimoniales de ces déclarations.
Est peut-être le même Pierre, frère de Richard et Girald ci-contre, damoiseau en 1342 et chevalier en 1362.

MARGUERITE, légataire, 1302. Est peut-être celle qui épousa, contrat dotal du 10 février 1302 (Invent., Arch. Pensa), Ne Aymon du Chesne; elle renonce à tous ses droits, moyennant sa dot, en faveur de Jean de Confignon, son oncle, et des neveux de celui-ci, frères de Marguerite. Aymon signe encore des quittances datées le 16 septembre 1305 et les 5 et 12 janvier 1307 *(Ibid.)*.

PIERRE, chevalier, cohéritier universel de son oncle Jean, 1302. Paraît être mort avant 1383. Ses hoirs communs en biens avec Richard et Girard partagent avec eux, 21 février 1383 et encore le 11 mai 1384 (Invent., Arch. Pensa), les biens communs entre eux à Confignon, Ternier et delà l'eau de l'Aire. Avec ses frères Richard et Girard, il avait acheté, le 25 avril 1361 *(Ibid.)*, des censes de Ne Henri du Fresne ou des Fresnes (de Fraxinis) et d'Hélène de Chatillon, mariés.
Il avait fait un legs à Ne Aymon de Grumoesel (Gumoëns, sans doute), payé le 5 décembre 1392 (Invent., Arch. Pensa) par Girard de Confignon, ci-contre.

TABLEAU I.

?

N. N. DE CONFIGNON,
probablement vidomne de Genève et père de Pierre ci-dessous.

PIERRE DE CONFIGNON, chevalier,
Vidomne de Genève par droit héréditaire, témoin à Genève 1220, 1231 (Reg. Gen.). Son père et lui avaient donné en gage le vidomnat à l'évêque. — *Voir* texte P° 141. On peut conjecturer qu'il est père d'Hugues de Confignon, vidomne en 1265.

?

MESS^RE HUGUES DE CONFIGNON, chevalier,
Vidomne de Genève 9 juin 1265, 5 mai 1266, 10 mars 1269, janvier 1273 (Reg. Gener.). Il l'était encore le 16 juillet 1273 *(Mém. de la Soc. d'Hist. de Gen.*, t. XIV, P° 129), jour où il fit son testament mentionnant Jordane, sa femme, et ses enfants ci-dessous.

VAUTIER DE CONFIGNON (chevalier, 1303),
damoiseau, 1265. Vidomne de Genève dès le 2 mai 1274 au 8 novembre 1288. Vivait encore en 1306 (Reg. Gen.).
Il fut dépossédé par le comte de Savoie du vidomnat. Le comte de Genevois lui donna en compensation, le 11 février 1288 (Arch. Savoiroux), tout ce qu'il possédait aux territoires de Marlioz, de Grèves, plus la dîme de Minzier et Jonzier. *Voir* pour plus de détails au P° 141 (1). Il fut héritier universel de son père, 1273. Le samedi après la fête de saint Jean-Baptiste, 1293 (Arch. Savoir.), une sentence arbitrale entre lui (encore damoiseau) et Udric de Grèves, ordonne que celui-ci et ses neveux paieront audit Vautier 4 sols annuels, comme ils l'ont toujours payé à lui et à ses prédécesseurs. — Une autre sentence du lundi après la fête de saint Barthélemy, apôtre, 1303 *(Ibid.)*, rendue au préjudice de Bernard et Girod de Grèves, ordonna que seul le comte de Genevois avait juridiction omnimode, la messellerie et les bans au lieu de Grèves. Le comte ayant cédé tous ses droits à Vautier, celui-ci (alors chevalier) et personne autre que lui ne possède ces droits. Le dimanche après la fête de saint Luc, évangéliste *(Ibid.)*, une sentence arbitrale déjugea à Vautier des droits ayant précédemment appartenu au comte de Genevois, au préjudice de Guichard de Marlioz, damoiseau. Le 2 des kalendes de 1226 *(Ibid.)*, il fait un échange avec le prieur de Saint-Victor. Le mardi après l'octave de l'Assomption de 1226 *(Ibid.)*, une sentence fut encore rendue en sa faveur contre Jean de Grèves. — Il épousa Marie de Sallenove, à laquelle ses frères Aymon et Henri de Sallenove font des assignations dotales le 15 des kalendes de mai 1287 et le 13 des kalendes de mai 1286 (Invent., Arch. Pensa). Il teste le lundi après la fête de sainte Prisce martyre, 1303 (Arch. Pensa), nommant héritiers ses trois fils par égale part, etc. Reconnaît avoir reçu 60 livres genevoises pour la dot de sa femme « ultra terram « et contaminam quam teneo nomine ipsius Marie apud Marlium. » Il fonde une chapelle dans l'église de Confignon (dont le vocable fut de Saint Georges, comme on le voit dans des actes postérieurs).

HUMBERT DE CONFIGNON, cohéritiers universels de leur père, reçoivent, le 6 des ides de novembre 1300 (Arch. Savoiroux), l'hommage de Jean de Grèves. Ils prêtent hommage au comte de Genevois le 14 mars 1306 (Fiefs). Avec leur frère Jean, ils reçoivent le mercredi après l'octave de Pâques 1312 (Arch. Savoir.), reconnaissance d'un de leurs hommes liges et taillables de Marlioz. Le 3 des nones d'avril 1307 *(Ibid.)*, Udric de Grèves se reconnaît leur homme lige et leur fait donation de tous ses biens et droits à Marlioz, dont il se réserve l'usufruit.
Il est presque toujours nommé avant ses autres frères et notamment au testament de son père qui, voulant les partager également, en compensation du préciput fait en faveur d'Hugues, laisse à Humbert et Jean à chacun 10 sols de cense annuelle. Alliance inconnue. C'est lui qui est fort probablement le père des Confignon marquis ci-dessous, certainement propres neveux de Jean (1362).

HUGUES, HUGON OU HUGONET, chevalier,
Son père lui avait légué le château de Confignon, quoiqu'il ne fût pas probablement l'aîné. Il en prête hommage au comte de Genevois le 11 mars 1305 (Fiefs). Il y eut promesse de mariage entre lui et Catherine de Morestel, du diocèse de Grenoble, le 16 des kalendes de janvier 1313 (Invent., Arch. Pensa). Je ne sais pas si ce mariage a eu lieu. Le dimanche avant l'Épiphanie 1314 (Arch. Savoiroux), comme lui et ses frères Humbert et Jean voulaient intenter un procès contre les frères et sœurs de Marlioz, Guillaume, comte de Genevois, constitue des arbitres pour le règlement de ce différend. Le dimanche après l'Ascension de Notre-Seigneur, 1318 (Invent., Arch. Pensa), ratification d'une donation faite à Brune de Montmacon, devant se marier avec ledit Hugues, par Ne Pierre et Théobald de Beaumont, ses oncles. Le 9 novembre 1323 (Arch. Savoiroux), en son nom et au nom de ses frères et de Dne Marie, leur mère, il transige avec Jean, seigr de Sallenove, à propos de certains hommes de Contamine et de Marlioz, jadis assignés à Vautier de Confignon, leur feu père, pour la dot de ladite Dne Marie, leur mère et femme dudit Vautier. Il était mort avant le 18 septembre 1333 (Invent., Arch. Pensa), jour où Dne Brune, sa veuve, achète une terre devant le château de Confignon. Le 8 des kalendes d'août 1334 *(Ib. id.)*, elle donna des biens en bail, de concert avec Ne Humbert, Jean et Richard de Confignon, ses fils.

JACQUELINE, ANCELINE, filles naturelles « bonæ « loci » (de Bonlieu?) leur père leur lègue à chacune la somme de 20 liv. genevoises (Mentionnées sans noms à l'Inv. de Bonlieu, 1290).
Anceline vivait encore, religieuse audit lieu, 1304 *(Ibid.)*.

HUMBERT DE CONFIGNON, clerc et jurisconsulte, 1er avril 1305 (Regist. Gener.), arbitre pour Jacques de Margencel dans une transaction du 6 des ides de juin 1311 (Arch. Thoys.). Peut-être le même que l'autre Humbert, beau-frère de Jacques de Margencel.

?
?
?
?
?

RICHARD (chev^r), GIRARD,
cohéritiers universels de leur oncle Jean de Confignon en 1302. Ils partagent, le 21 février 1383 (Invent., Arch. Pensa), les biens qu'ils possèdent en commun rière Marlioz et Grèves avec les hoirs de Pierre de Confignon, et encore le 11 mai 1384 *(Ibid.)* leurs biens communs de Confignon, Ternier et au delà de l'Aire. Ils achètent, le 17 juillet 1378 (2) *(Ibid.)*, de Péronne d'Epagny la huitième partie des dîmes de Cessy et Vingy (*alias* Viry), au sujet desquelles ils transigent avec Ne Aymon de Lullier. Le premier acte laudé par le comte de Genevois le 13 août suivant *(Ibid.)*. — Par lettres données à Annecy, le 16 juin 1389 (Arch. Troches), Pierre, comte de Genevois, accorde à Richard, chevr, et Girard, damoiseaux, frères, un délai pour donner dénombrement de quarante livrées de terre annuelles, plus dix que Richard doit reconnaître pour la terre qu'il tient à Chalex. — *Voir* LA CORBIÈRE et au TABLEAU SUIVANT Richard doit reconnaître pour la terre qu'il tient à Chalex. — Le 19 mars 1388 *(Ibid.)*, ils partagent entre eux leur grange de Confignon.
Le mardi après l'octave de la Purification de la Vierge 1360 *(Ibid.)*, son oncle Jean lui fait une donation. Le 1er août 1365 (Arch. Savoiroux), le comte de Genevois lui interdit de faire grâce à un de ses hommes de Marlioz, condamné à mort par la cour de justice dudit Richard de Confignon.
Son oncle Jean lui avait laissé en plus une maison à Confignon, près du cimetière, et le tiers de la maison de Genève qui avait appartenu à Peronet, bâtard de Sallenove, et le consana un de ses exécuteurs testamentaires (1362). Il fait, le 15 janvier 1391 (Invent., Arch. Pensa), donation d'un usufruit à Marguerite de Chatonay, sa belle-sœur, veuve de Richard.

HUMBERT, JEAN, RICHARD, mentionnés avec leur mère dans l'acte ci-dessus, 1334. Cet acte ne dit pas qu'ils n'eussent pas d'autres frères, si bien que les deux Richard de ce degré pourraient faire un seul personnage au lieu d'être cousins germains, et tous deux, ainsi que leurs frères (?) fils d'Hugues. Cette combinaison aurait l'avantage de fixer la filiation de Richard, Girard, etc., mais n'enlève pas les difficultés concernant les Richard (*Voir* Tableau suivant). Je me borne à l'indiquer. Dans un hommage prêté par les nobles du mandement de Ternier, vers 1345 (Arch. de Cour), au comte de Genevois, figure Richard, fils de feu Mess^re Hugues de Confignon, chevr.

VOIR LE COMPLÉMENT DE LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU II.

TABLEAU II.

?

RICHARD DE CONFIGNON.
VOIR SON ARTICLE AU TABLEAU III.

RICHARD DE CONFIGNON, chevalier.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I ET SON ARTICLE AU IIIme.

?

GIRARD DE CONFIGNON, damoiseau.
VOYEZ SON ASCENDANCE ET LE COMPLÉMENT DE SON ARTICLE AU TABLEAU Ier.
Il teste le 25 avril 1400 (Arch. Pensa); veut être enterré dans la chapelle de Confignon, sous le vocable de saint Georges, fondée dans le cimetière de l'église. Il avait épousé Dlle Marguerite de Vars, quittance dotale du 6 janvier 1385 (Invent., Arch. Pensa). Déjà veuve le 22 septembre 1418 *(Ibid.)*, jour où Rd Guillaume du Pré, curé de Confignon, lui fait un legs dans son testament. Elle teste le 30 mai 1419 (Arch. Pensa), faisant des legs à ses trois filles et les substituant à Louis, son fils, héritier universel.

MATHILDE, SIBILLE, MARIE, légataires de leur père, 1400, et de leur mère, 1419, aux testaments sus-mentionnés.

MATHILDE. Elle était mariée à Jean de Lucinge, 1398, 1403, 1431.

SIBILLE. Elle épousa : 1o Hugues d'Arlos de Lully, damoiseau, quittances dotales 1403, 1411 (Invent., Arch. Pensa); 2o Ne *Jean de Mari*, 1414, 1423, 1424, 1438 (Jean ou Jacques de la Mar) (3).

MARIE, femme de Jean de la Motte, 1414, 1429.

LOUIS DE CONFIGNON, seigr dudit lieu, cohéritier universel de son père, héritier universel de sa mère. Avec son frère Jacques, avec Héliode, sa cousine, fille de Jean de Confignon et femme d'Humbert d'Hauteville, avec Peronnette de Confignon, sa cousine, fille de Richard, veuve de Richard de Viry, ils exposent au comte de Savoie que leurs prédécesseurs et eux, depuis un temps immémorial, ont possédé le m. et m. e. et o. j. h. m. et b., avec dernier supplice sur les hommes des héritiers de feu Mre George de Marlioz, chevalier; que l'on n'a jamais exigé « ab hominibus baneretorum et nobilium virorum in quibus ipsi habent « ultimum supplicium tallias neque subsidia..... cum dicti nobiles et banereti pro vobis et vestra « republica ac etiam pro deffensione patrie ac et bona sua exponunt et submittunt beneplacito et « voluntati vestre, etc. » Amédée, comte de Savoie, mande, le 10 janvier 1406 (Arch. Savoir.), à son châtelain de Chaumont, de cesser toutes molesties sur lesdits seigneurs et leurs hommes. Il épousa Aymare ou Aymée d'Hauteville avant le 22 septembre 1418 (Arch. Pensa), jour où Rd Guillaume du Pré, curé de Confignon, fait (outre les legs déjà portés plus haut) un legs à Aymare et nomme héritier universel ledit Ne Louis. Ils vivaient encore le 20 octobre 1446 (Inv., Arch. Pensa), jour où ils donnent des biens en albergement (1).

JACQUES, cohéritier universel de son père, mort av. le test. de sa mère. Il ép. Jeannette de Montvuagnard, laquelle, remariée avec Ne Jacques Garet, transige, le 31 juillet 1449 (Inv., Arch. Pensa), avec Louis de Confignon, son beau-frère, pour la restitution de sa dot. Suivant toute apparence, mort sans postérité.

GUIGONNE épousa, contrat dotal du 11 avril 1440 (Inventaire, Arch. Pensa), Ne Amé du Verney *(sic)*.

MARGUERITE épousa Henri de Thoyre. Quittance dotale du 28 septembre 1438 (Invent., Arch. Pensa).

GUILLAUME vivait 1443, 1447. Paraît être mort sans postérité.

PIERRE DE CONFIGNON, seigr dudit lieu, de Marlioz, coseigr de Chalex (2).
Il fait un albergement le 11 août 1455 (Arch. Pensa), au nom d'Aymare d'Hauteville, sa mère. Le 8 août, le 31 août 1482, le 15 novembre 1488 (Arch. Savoir.), en février et juillet 1493 (Arch. la Serraz), on trouve des sentences rendues par ses juges et officiers de Confignon. Il épousa, contrat de mariage du 2 décembre 1443 (Arch. Pensa), Guillermette, fille de Pierre de Compey, chevr, seigr de Vulpillières. Elle teste, le 8 juillet 1467 *(Ibid.)*, en faveur de son mari (donataire de Blanche de Compey, sa belle-sœur, le 10 novembre 1449 [Arch. Thuyset]), faisant des legs à ses deux fils et à ses sept filles. Le 28 janvier 1470 *(Ibid.)* il achète des biens à Chalex, du fief de Guy d'Aglié, des comtes de Saint-Martin, comme seigneur du château de la Corbière. Le 12 juillet 1470 (Arch. Horngacher) il reconnaît, au nom de sa mère, les fiefs de Chalex et Dardagny, etc.

PERONNETTE, contrat d'entrée en religion chez les Moniales de Bellerive le 24 novemb. 1465 (Arch. Pensa).

CLAUDE, coseigr de Cornier, Chalex, Dardagny, Marval et Russin (second fils). Il épousa Dme Georgine de Montluel, mentionnée au codicille de Georges, leur neveu (1533), et dans un acte du 31 mai 1505 (Invent.) par lequel ils achètent des biens à Chalex. Il teste, le 24 juillet 1500 (Arch. Pensa), dans sa maison-forte de Chalex. Fait des legs à Claude, son fils naturel, de biens meubles et immeubles, à condition qu'il tiendra aux écoles le petit Claude, fils de Ne Jeanne, fille donnée du testateur. Nomme héritier universel Georges de Confignon, son cher neveu, seigr dudit lieu, et les siens. Vivait encore en 1510 (Galiffe, II, 149).
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

LOUISE. ANTONIE.

JEANNE épousa, contrat dotal du 26 mai 1547 (Invent., Arch. Pensa), Ne Guillaume de Ronicco *(sic)*. Rouvenaz, je suppose.

PERONNETTE (1re ou 2me) ép., cont. dot. du 4 janv. 1484 (Arch. Blonay), Étienne de Blonay, quittances dot. 1485, 1494, 1502 (Inv., Arch. Pensa).

JACQUES (fils aîné), seigr desdits lieux et de la Motte-sur-Épagny. Melchide de Compey, sa grand'mère maternelle, dame de la Motte, le nomme héritier universel par son testament du 8 janvier 1448 (Arch. Th. et Pensa). Cette seigneurie prétendue par Jean et Jean de Compey fut adjugée à Jacques par sentence de l'an 1473 (Invent. Rossillon, Arch. Th.). Le 23 juillet 1520 (Arch. Savoir.) il achète de Hugues et Albin Cheynel une maison haute à Marlioz, abornant les voies qui descendent dudit lieu à Sallenove et à Contamine, avec les biens en dépendant. En 1494, 1496 (Arch. P.) il était en procès avec les Viry qui voulaient à tort s'immiscer dans la juridiction de Marlioz. Il transige, le 29 septembre 1502 *(Ibid.)*, avec la chartreuse de Pommiers, à propos de biens situés au Salléve.

AYMÉE. JACQUELINE.

Ne MARTIN, fils donné.
Son père (1531) lui lègue une pension annuelle; légataire de Gabriel de Viry, son neveu, 1546. Le 29 mars 1539 (Invent., Arch. Pensa), Bernarde, ci-dessous, moyennant une pension annuelle de 100 florins et une somme de 80 écus, obtient renonciation de tous ses droits. Par ordonnance du conseil de Berne, il fut enjoint à Bernarde d'augmenter cette pension de 50 florins pour tous les droits de Martin (qui en passa quittance le 18 octobre 1544) sur la seigneurie de Confignon. Il ne me résulte pas qu'il ait eu postérité. Il est possible pourtant que les Confignon dont j'ai parlé au fo 147, viennent de sa souche, quoiqu'il paraisse plus probable qu'ils viennent de Maurice (Tableau IV).

MARGUERITE, veuve, 1531, de Claude de Viry, seigr de la Croix, substituée à Bernarde (1531) pour les biens de Marlioz, Minzier et Jonzier. — *Voir* VIRY.

SUZANNE, veuve de Jérôme de Gilly, coseigr de Cornillon et Marthod, substituée à Bernarde (1531) pour le château de Confignon. Elle teste le 5 mars 1541 (Arch. Savoiroux), faisant un legs à sa nièce Bernarde.

FRANÇOIS, frère mineur au couvent de Claises (1531). Est peut-être celui qui était en 1503 (Invent., Arch. Pensa) curé de Saint-Maurice-de-Bernex.

ANNE, substituée par Georges à Bernarde, pour le château, jurid. et biens de la Motte, en 1531. Une copie ancienne de cet acte dit qu'elle était mariée alors à François de Bussy, seigr d'Isernore. Guichenon *(Bresse et Bugey)* dit de même. Un vidimé authentique relevé sur les protocoles de François de Veyrier, notaire, par Pierre de Veyrier, son frère, la dit mariée à Ne François Servagini. Galiffe (I, 181) marie une Anne de Confignon à Ne Aymé d'Orsières en 1508.

GEORGES, seigr et coseigr desdits lieux.
Il teste le 15 février 1531 (Arch. Pensa), marié alors à Dme Marguerite de Collombier (cont. dot. du 6 septembre 1527. Invent., Arch. Pensa), augmentant beaucoup les legs faits à Rd Claude, son cousin germain naturel (*voir* Tableau IV) des père et mère duquel, Georges avait hérité, notamment la maison basse de Confignon avec ses dépendances et biens ruraux. Il nomme sa femme et ledit Rd Claude tuteurs de sa fille. Marguerite épousa en secondes noces, contrat dotal du 25 juillet 1535, François-Boniface d'Allinges, seigr de Coudrée, dont l'oncle Pierre, baron de Coudrée, était tuteur de Bernarde 1534, 1538. Pendant son premier mariage Marguerite avait été nommée héritière universelle de son père Bernard de Collombier, seigneur de Vuillerens (Vaud), par testament du 22 août 1528. Elle testa le 22 octobre 1547 (Arch. Th.), faisant un legs à sa fille du 1er lit, et la substituant aux Allinges, ses frères utérins.

MATHIEU. Vivant 1520; *destinée inconnue.*

BERNARDE, dame de Confignon et desdits lieux, héritière universelle de son père, était âgée de trois ans lors du codicille de son père (1533). Elle était sœur utérine de Bernard d'Allinges, baron de Coudrée, et d'Antoine, baron de Larringe, etc. Héritière universelle de son oncle à la mode de Bretagne, Rd Claude de Confignon, 1554. Elle épousa, contrat dotal du 17 mai 1547 (Arch. Pensa), Charles de Menthon-Beaumont, auquel elle apporta tous les biens de sa maison. Elle vendit le château de Cornier et les biens des bailliages de Chablais à Maurice de Gillion (*voir* Tableau V) le 26 mars 1564 et obtint plus tard rescision de ce contrat. Elle était veuve avant 1577. Elle acheta pour 3,000 florins, le 5 octobre 1587, de Philibert de Vandel, seigneur de Sacconex, la moitié de la seigneurie de Gresy. Elle eut entre autres enfants :

JACQUES DE MENTHON, Bon de Confignon (voir MENTHON*). Il vend, le 15 décembre 1574 (Arch. Horngacher), la juridiction rière Chalex, Dardagny, Malva et Russin, à Ne Jean-François Bernard, syndic de Genève. Il achète, le 2 février 1605 (Arch. Pensa), moyennant deux mille cinq cents toiles plates, les réserves que Vandel avait apposées à l'acte de vente de 1587.*

---

(1) Je trouve dans l'Inventaire souvent cité, existant aux Archives Pensa, six quittances de 1443 à 1494, en faveur de Louis et d'Aymée, sa femme, et de Pierre et Guillaume, leurs fils, passées par Nes Guigonne et Marie, filles dudit Pierre (je pense qu'il faut lire Louis) et Nes Aymon et Jean de la Ravoire *(sic)*, leurs maris.
Aymare d'Hauteville, femme dudit Louis, fit rénover en 1442 (Arch. Horngacher) la moitié du fief à elle parvenu et par elle à sondit mari.

(2) Galiffe (I, 453) cite un Ne Pierre de Confignon marié à Marie de Bourdigny, père et mère de Louise, qui épousa Ne Girard Moine, citoyen de Genève, et testa le 30 juillet 1509. Est-ce un second mariage dudit Pierre?? Je trouve un Pierre de Confignon (Configuonis), notaire et bourgeois de Genève (Arch. Cohendier), après 1431.

(3) Ne Antoine de la Mar d'Yenne, dans son testament du 7 décembre 1465 (Arch. Lucey), fait au château de Confignon, substitue à ses héritiers universels et nomme exécuteur testamentaire Louis de Confignon, seigr de la Motte, son consanguin (Comment ?).

Tableau III.

?

Richard de Confignon.
Est-ce le fils d'Hugues (Tableau I), le même que Richard ci-contre, ou bien encore un autre Richard ??? Très incertain ainsi que les énonciations suivantes qui se rapportent à un Richard de Confignon, et dont je n'affirme point l'identité. Il épousa Dme Marguerite de Chetonay ou Chatonay, déjà veuve le 22 septembre 1418 (Arch. Pensa). Elle reconnait, le 3 mars 1425 (Fiefs), pour des biens provenus de son feu mari. Elle fait donation, le 31 janvier 1424 (Arch. Pensa), de ses droits dotaux à Louis de Confignon, dont elle ne marque pas le degré de parenté.

?

Richard de Confignon, chevalier.
Voir aux Tableaux précédents, frère de Girard.
Vivant 1380, mort en 1391; mentionné déjà avec son frère, Tabl. I. Il épousa Jacquemette, fille et héritière universelle de Ne Raymond de la Corbière, dame dudit lieu et de Chalex. Elle teste le 9 octobre 1371 (ou 1341) Indict. 9me (Arch. Saint-Sixt). Legs à la chapelle de Confignon où est enterré Jean, son feu fils, etc., etc. Nomme héritière universelle Hélinode, sa petite-fille; à défaut Peronnette, sa fille; à défaut le mari de la testatrice. Fait à Chalex dans la maison des époux.

Hélinode de Confignon,
mariée à François de Billens (Vaud), lequel transige avec Richard de Confignon, son beau-père, le 27 avril 1387 (Invent.), pour la dot de sa femme, fille dudit Richard. Morte probablement avant 1406.

Peronnette,
femme de Richard III de Viry le jeune, chevr. Légataire et substituée au testament de sa mère. Elle teste le 19 avril 1417; avait déjà fait donation de ses droits en 1412 à Amé de Viry, son fils (*voir* Viry).

Jean de Confignon,
très positivement fils de Richard de Confignon, chevr, et de Jacquemette de la Corbière; mort avant le testament de sa mère (*voir* ci-dessus). Il est étrange que Richard, son fils, ne soit pas mentionné au testt de Jacquemette de la Corbière, qui est au plus tard de 1371.

Richard de Confignon,
avec sa sœur, reconnait, le 17 décembre 1378 (Arch. Horngacher), le fief de Châteauvieux, dit plus tard des Marchands, dans lequel était inclus Dardagny, en faveur de l'évêque de Genève, à cause du mandement de Peney. Mort sans enfants et probablement avant le 26 mars 1389.

Hélinode de Confignon,
mariée à Humbert d'Hauteville avant 1378; reconnait seule pour Châteauvieux, le 26 mars 1389 *(Ibid.)*; héritière universelle par sa mère des biens des La Corbière. Elle reconnait, le 13 novembre 1390 (Arch. Troches), en suivant la volonté de Richard de Confignon, son aïeul paternel, dix livrées de terre annuelles (*voir* Richard, Tableau I). Elle était veuve av. 1422; ses biens passèrent à ses deux filles.

GUILLEMINE D'HAUTEVILLE,
femme de spectable seigr Jean Marchand.

AYMARE D'HAUTEVILLE
épousa, avec dispenses de consanguinité au premier degré (sic : *c'est inexplicable), son cousin germain* (sic) *Louis de Confignon, fils de Girard (Tableau II). Il y a certainement erreur dans ce degré de parenté.*

Tableau IV.

?

Claude de Confignon (fils de Pierre).
Voir son ascendance au Tableau II, fo 144.

Ne Jeanne, fille naturelle,
légataire de son frère pour 50 florins, outre les moulins qu'il a achetés pour elle des Nes de Lugrin de Satigny. Elle épousa Albin Clerc, de Dardagny.

Rd Messre Claude (fils naturel),
chanoine de Genève et Lausanne, protonotaire apostolique; avait été pourvu par le pape, le 4 des kalendes de septembre 1505 (Inv., Arch. Pensa), de l'église paroissiale d'Oulx, au diocèse de Turin. Son cousin germain, Georges de Confignon, lui légua sa maison basse de Confignon avec dépendances et ruraux aux bailliages de Ternier et Gaillard. Il teste le 5 août 1554 (Arch. Pensa) à Annecy, où il résidait, « causant la secte luthérienne régnant esdicts lieux de Genefve et Lausanne. » Nomme héritière universelle Bernarde de Confignon, sa nièce (natur. à la mode de Bretagne), femme de Charles de Menthon, seigr de Beaumont. Nomme exécuteur testamentaire Ne et égrège Michel Chardon, son allié.

CLAUDE CLERC, *MATHIEU CLERC,*
légataires de leur oncle 1554.

Ne Maurice de Confignon, dit de Gillion,
fils donné et reconnu pour tel par son père qui l'avait eu *ex soluta* avant d'être lié aux ordres. Son père lui avait vendu des biens près Corsier, pour 25 écus, le 6 avril 1554, Chardon notaire. Bernarde de Confignon lui vendit tous ses biens de Corsier et des baill. de Chablais pour 300 écus, le 26 mars suivant, même notaire. Au sujet de cette vente, Bernarde et son mari disant qu'ils n'avaient pas été informés de la valeur de plus du double de ces biens, plaidèrent pour la cassation de ce contrat. Maurice, défendeur, prétendit que les demandeurs usurpaient le nom de Confignon « qui luy seroit bien seant, n'en ayant que bien peu d'aultre pour conserver et « maintenir en honneur le nom de ladicte maison ». Les demandeurs répondirent que le défendeur est bâtard, fils d'un bâtard qui n'avait aucun droit à prendre et transmettre le nom de Confignon sinon par l'indulgence des alors seigneurs de Confignon. Maurice rétorque que son père n'a point usurpé son nom, parce que, quoique fils naturel, Ne Claude de Confignon, seigr de Corsier, son père, le reconnut et le réputa tellement son fils, qu'il le nomma dans son testament son fils, sans mention de bâtardise (ce qui est vrai) et qu'il porta le nom de Confignon, de l'aveu de sondit père. Quant à Maurice, il a été reconnu par ledit Rd Claude; ainsi il porte à bon droit le nom de son père. Mais les demandeurs contestèrent plus fortement cette usurpation de nom et d'armes de Confignon, et quoique la suite du procès ne soit pas complète (Arch. Pensa), on voit que Maurice dut rendre les biens de Corsier, puisqu'il obtint un arrêt le 11 mars 1587 *(Ibid.)* lui garantissant remboursement des dépenses qu'il avait faites dans ces biens, etc. Il plaidait encore en 1588 et mourut avant 1597. Le nom de sa femme m'est inconnu.

?

Ne Pierre de Confignon,
parrain en 1612 (Reg. Par. de Viry).

Ne Marin de Confignon. Ne Pierre de Confignon.
Me Pierre Montgelaz, mandataire de Me Jacques Gay, leur tuteur, présente, le 15 mars 1597 (Arch. Pensa), note des sommes à eux dues pour les dépenses faites par leur feu père dans les biens dont il a été évincé par les Menthon.

Je ne peux suivre la descendance des Confignon qui se sont éteints il y a une quarantaine d'années et qui provenaient certainement ou des bâtards plus haut nommés, ou peut-être de Martin de Confignon, bâtard, Tableau II, fo 144. Voici les noms que j'ai trouvés par ordre chronologique. Quelques-uns doivent faire double emploi :

Ne Jean-Antoine de Confignon, mort avant 1660. Sa veuve, Dlle Péronne de Faucon, comme mère et tutrice de ses enfants, passe quittance à Henri-François Maillard, baron de Confignon, de tout ce qui leur était dû sur la baronnie de Confignon, le 19 octobre 1660 (Invent., Arch. Pensa).

Dlle Marguerite de Confignon épousa Ne Marc-Antoine Galley de Saint-Pierre, mère en 1671 (Reg. Par. de Cluses).

Ne Marin de Confignon. Antoine de Beaumont-Carra, dans son codicille du 25 septembre 1672 (Arch. Morand), lui lègue une somme annuelle de 100 ducatons à prendre sur le comté de Sacconex, à cause des services qu'il en a reçus; il ordonne à ses hériers de ne pas réclamer, tant que Marin vivra, ce qu'il doit au testateur. Après sa mort pourtant ils pourront agir sur les biens dudit Confignon, situés à Lully, appelés les biens de Lully, et non sur le grangeage de Chèvres qu'il entend être laissé aux enfants dudit Confignon.

Nes Jacques, Henri et Nicolas de Confignon, de Lully, passent quittance, le 12 octobre 1688 (Invent., Arch. Pensa), au marquis de Tournon, de la rente annuelle à eux due sur les revenus de la baronnie de Confignon.

Ne Pierre Antoine de Confignon, de Ternier, passe aussi quittance pour le même sujet au susdit marquis, à la même date *(Ibid.)*.

Nes Pierre-Antoine, Marguerite et Nicolas-Marin de Confignon, droit ayants de feu Ne Martin (ou Marin?) de Confignon, passent quittance au Mis d'Alby, Bon de Confignon, de 2,200 florins à eux dus pour paiement de tous arrérages de rentes, le 24 avril 1700 *(Ibid.)*.

Ne Pierre-Antoine de Confignon épousa Dlle Marie Dichat dont il eut : 1o Aimée, née le 22 juin 1688 (Reg. Par. de Cruseille), et 2o Marguerite, native de Ternier, paroisse de Saint-Julien. Marguerite épousa : 1o Ne Gaspard d'Usillon, contrat dotal du 24 mars 1712 (Arch. Cevins); 2o avant 1733, Me Jean-François de Chaumontet, notaire collégié et procureur au siège mage de Ternier et Gaillard. Elle (Marguerite) testa le 3 mai 1753 (Indications aux Archives Thuyset).

Continuation du folio 141.

son fils. Celui-ci changea la procédure coutumière suivie immémorialement par son tribunal, juridiction toute paternelle, et de sa propre autorité y substitua l'emploi de la législation romaine. C'était un progrès, mais comme il se compliquait de « l'onéreux cortège d'hommes de loi dont il se montrait accompagné.... les citoyens s'émurent au sujet d'une innovation contraire à leurs habitudes et à leurs intérêts actuels »; une assemblée de citoyens, soutenue par l'autorité épiscopale, réunie le 3 janvier 1288, s'enquit de la procédure suivie anciennement devant le vidomne, et décida que l'on s'y conformerait dorénavant.

Tous ces détails sont consignés dans le savant et très intéressant travail de M. Édouard Mallet, inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VIII, f°s 135 et suivants. Il ajoute (f° 141) que le mécontentement des citoyens rendant bien difficile pour Vautier de Confignon sa position de vidomne de Genève, il négocia avec son suzerain, le comte de Genevois, pour lui vendre son office. Le marché fut conclu, etc. Mallet s'appuie sur une charte du 3 des ides de février 1288 (1), mais il me semble que l'esprit n'en est pas rendu exactement. En effet, il ne s'agit pas d'une cession ou d'un échange proprement dit, mais bien d'une donation entre Amédée, comte de Genevois, et Vautier de Confignon. Celui-ci avait pris parti pour son suzerain dans ses récentes guerres avec le comte de Savoie. Le comte de Savoie s'emparant du vidomnat en dépossséda Vautier. Le comte de Genevois reconnaissant que « nos tenemur eidem Valthero de danpnis que sustinuit occasione fidelis.... sui servicii... « ne unde comodum debet reportare, illud ad incomodum videatur redundare.... nos pre- « dicti danpni prout justum est volens onus assumere » lui donne tout ce qu'il possède aux territoires de Grères et Marlioz, en hommes, hommages et terres, plus ses droits sur la dîme de Minzier et Jonzier. Vautier cède au comte son droit éventuel sur le vidomnat.

En donnant de bonnes terres contre un office — dont il pouvait au plus espérer le domaine utile, car il relevait de l'évêque — occupé de par le droit du plus fort par le comte de Savoie, le comte de Genevois entendait bien compenser les pertes causées par la fidélité de Vautier de Confignon. Une preuve évidente est que s'il peut lui faire récupérer le vidomnat, Confignon aura le choix ou de le reprendre ou de garder les biens donnés. C'est donc avec fondement que Bonivard, d'après les dires de la famille de Confignon, qui avait « lettres de cela », cite la cession de Marlioz en compensation du vidomnat. Par le fait, quand les princes de Savoie tenaient, ils tenaient bien; ils gardèrent le vidomnat qui, de guerre lasse, leur fut inféodé par l'évêque. Les Confignon transmirent Marlioz à leurs descendants, et, si échange il y eut, le comte de Genevois en garda les coquilles.

Le château de Confignon était situé dans la paroisse de ce nom, dans l'ancien décanat de Vullionex. On en voyait les vestiges il y a une soixantaine d'années. Cette ancienne et illustre famille s'est éteinte dans la lignée légitime, en la personne de Bernarde de Confignon, qui épousa, en 1547, Charles de Menthon, seigneur de Beaumont, auquel elle apporta les biens de sa maison (2). Une branche a continué jusqu'à nos jours. Galiffe (*Not. sur les Fam. Gen.*, I, xxiij) assure qu'il existait de son temps « des cultivateurs du nom de Confignon, « descendant en droite ligne de la lignée mâle des anciens seigneurs de haute chevalerie qui « florissaient au XIIIe siècle. La charrue qu'ils conduisaient ne changeait en rien leur « extraction : ils avaient l'épée au côté, le cachet de leurs armes et leur généalogie bien « authentique » que Galiffe ne reproduit pas malheureusement.

M. Gaudy-le-Fort, dans ses *Promenades historiques* (Genève, Cherbuliez, 1849), va visiter, à Lully, François de Confignon, bon vieillard, dernier du nom, qui avait entendu dire à son grand-père que sa famille avait été des plus puissantes du pays.

Cette branche ne pouvait descendre que de Maurice de Confignon, bâtard, dont on verra le nom au Tableau, ou d'un autre bâtard de cette maison, N^e^ Martin de Confignon, plus probablement encore.

J'ai le regret de devoir laisser deux points douteux dans cette généalogie : savoir si Hugues, vidomne, est fils de Pierre, vidomne; de qui étaient fils Richard, Pierre et Girard de Confignon frères, vivants à la fin du XIVe siècle. Il y a aussi de l'obscurité au commencement du IIe Tableau.

---

(1) Cette charte dont un double authentique existe avec plusieurs autres concernant les Confignon aux archives de M. le comte de Savoiroux, est publiée à la suite du *Mémoire* (f° 239-240), d'une manière assez inexacte ou du moins donnant des variantes de celle que j'ai eue entre les mains : par exemple, pour les noms, au lieu de Gieres, Manzier, Chanvena, lisez Greres, Minzier, Chanvana (Chavannaz); au lieu de Johannem de Puytre, j'ai lu Johannem Putrier. Il la date du 11 février 1289, pourtant le 3 des ides de février correspond au 27 février de notre ère vulgaire. Mais l'année de l'Incarnation commençant dans nos pays « a nativitate Domini » et rien ne prouvant que pour cette charte on l'ait fait commencer à Pâques, il faudrait donc reculer de sept jours le 27 février et dater ce document du 20 février 1288. Si l'on accepte cette rectification, ce document précéderait au lieu de suivre celui publié par Mallet à la date du 30 novembre 1288, comme semble l'indiquer d'ailleurs le contexte de ce dernier.

(2) Confignon fut érigé en baronnie le 1er novembre 1598, en faveur de Jacques de Menthon, seigneur de Beaumont, son fils. Confignon passa ensuite, en vertu du testament de celui-ci, à Jeanne-Aimée de BEAUFORT, qui le laissa à son neveu Alphonse MAILLARD, baron de Confignon. *Voir* ces noms, MORAND et aux FIEFS.

CONFLENS (DE)

SEIGNEURS DE CONFLENS, LA COUR, TOUR DE PIERRE NASINE, LA CROIX (A SAINT-SIGISMOND), FEYSSON; COSEIGNEURS DE CORNILLON.

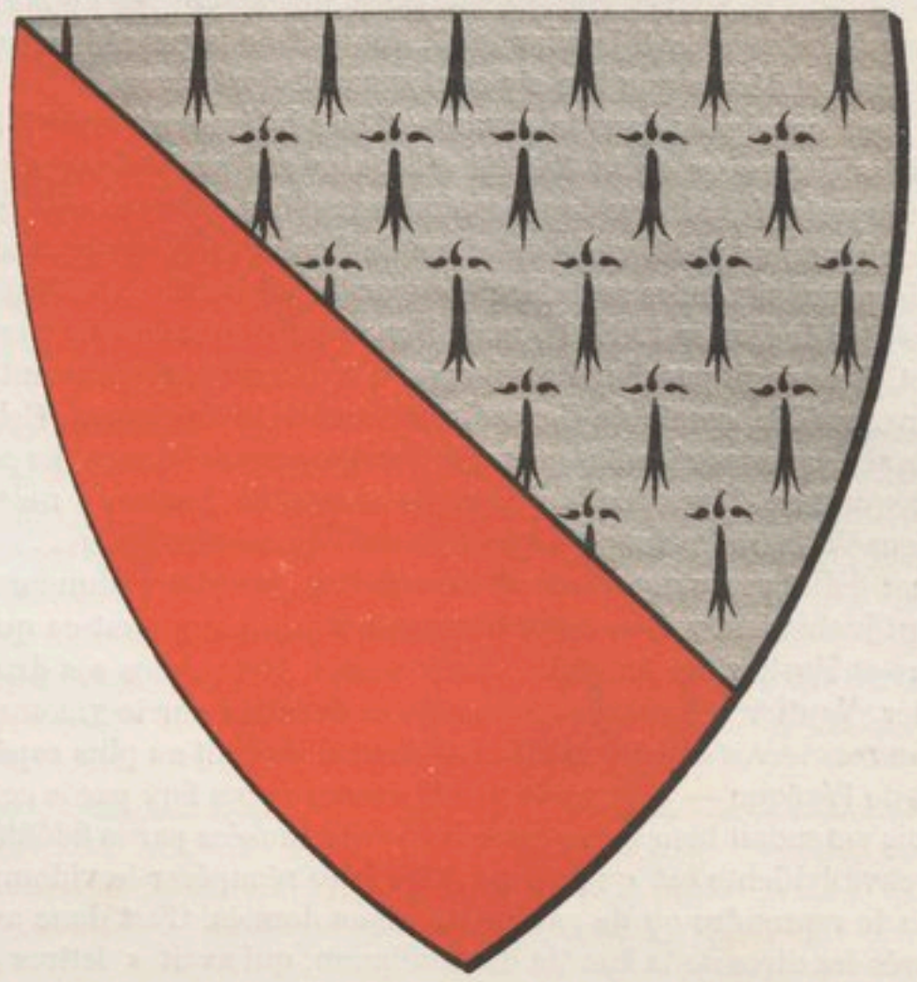

P. *tranché d'hermines et de gueules* (UBIQUE).

Selon les *Fiori di blasoneria* ils portaient anciennement *une fasce et en chef une étoile d'or.*
Selon BESSON, leur devise était POTIVS MORI QVAM FŒDARI.
C'est par interversion que mon graveur (tome Ier, fo 237) a *tranché de gueules et d'hermines.*

L'ANCIENNE ville fortifiée de Conflens en Basse-Tarentaise est construite sur un rocher prolongeant la montagne, mais séparé d'elle, à l'orient et au couchant, par des ravins escarpés. Son admirable position dominant le confluent (1) de l'Isère et de l'Arly, d'où, selon toute apparence, lui est venu son nom, la facilité de la défense, car la roche n'était accessible que de deux côtés, a dû en faire un point habité depuis la plus haute antiquité. L'on y place, en effet, une station de la voie romaine de Vienne à Milan.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle on trouve mentionnée la famille de Conflens, déjà hautement placée à en juger par le rôle joué par ses membres. Il est difficile de fixer dans quelles limites elle possédait Conflens où il y avait trois châteaux (2): le Chatel-sur-Conflens, les dominant tous, a probablement été le plus ancien, celui autour duquel est venue se former l'agglomération de la ville; le château de la Cour (de Curia) (3), bâti dans l'enceinte des murs de la ville qui existait déjà en 1186, avec une terrasse à pic sur les fortifications, d'où l'on jouit d'une vue splendide; le château sous Conflens, sur la rive gauche et baigné par l'Arly, flanqué d'une tour dite de la Pierre-Nasine, possédant un moulin dans son enceinte. Les deux derniers appartenaient aux seigneurs de Conflens. Le premier leur a peut-être appartenu, mais il n'en résulte pas. Il fut longtemps disputé par les comtes de Savoie aux archevêques de Tarentaise et passa plus tard à une branche de la famille de Duyn en Genevois, qui en aurait porté le nom (4). En 1186, Conflens relevait directement du fief de l'archevêché; mais les lions

---

(1) Jusqu'au XVIe siècle, l'Isère allait recevoir le tribut de l'Arly au pied même de la roche de Conflens; Charles-Emmanuel fit diguer l'Isère jusqu'à la jonction de l'Arly, et bâtir dans les terrains conquis une exploitation de sel provenant d'une des sources de Salins.

(2) Un quatrième château, le pittoresque manoir du comte de Manuel, appelé de Locatel, mais dont le véritable nom est Costaroche, a été bâti par Jean-Antoine de Locatel et achevé en 1583.

(3) C'était le château proprement dit : *castrum de Curia,* où était le siège de la Cour de justice et probablement de la mestralie.

(4) Elle aurait porté à l'origine le nom de Duyn-Conflens, ou Conflens-Duyn, plus tard seulement le nom de la seigneurie du Châtel-sur-Conflens. C'est à cette famille que, suivant Besson, appartiendrait Guillaume de Conflens, évêque de Genève, de 1287 à 1295.

de Savoie, vicaires de l'Empire, ne devaient pas tarder à mettre leur puissante griffe sur Conflens et ses feudataires, en étendant leur juridiction sur toute la Tarentaise. En 1254, 1288, les seigneurs de Conflens (1) transigeaient avec le prince pour la juridiction de Conflens et de son mandement, et évidemment avaient dû en voir diminuer l'importance. Pourtant leur part était encore considérable et leur resta jusqu'en 1319. Humbert de Conflens, possesseur du château de la Cour, de la tour de Pierre-Nasine, de la mestralie de Conflens, tenait de dame Agnès, sa mère, des biens mouvant du fief du comte de Savoie. Ce fut le prétexte. Le 3 des ides d'avril 1319 il y eut échange entre Amédée V, comte de Savoie, et Humbert de Conflens. Le comte confirma à Humbert la possession des biens qu'Agnès, sa mère, et ses prédécesseurs tenaient du fief du comte, des biens de François de la Pierre *de Macello* et de Pierre de Mégève, qu'il lui remet en fief noble paternel et antique, avec juridiction omnimode, depuis la vieille porte du côté de la fin de la mercerie de Conflens, en suivant les fondations de cette muraille, avec d'autres droits très importants. Humbert cède au comte la mestralie de Conflens avec justice, juridiction et exercice des droits en dépendant, excepté la maison et le jardin situés dans la ville en ressortissant, qu'il se réserve avec trente-deux quartes d'avoine, 5 sols et 3 deniers de revenu annuel et les plaits qui auraient été dus au prince à cause de cette maison. Il cède au prince sa maison-forte et tour de pierre avec le moulin attenant; l'éminage du blé vendu à Conflens (revenu annuel neuf setiers de froment); le revenu annuel de la mestralie (deux quartes de froment, six setiers et un quart d'avoine); le loyer des arches destinées à contenir le sel dans la halle mercière de Conflens (vingt éminées de sel); les bancs des marchands établis dans la susdite halle; les droits de boucherie; la moitié de la leyde du four; les pontenages et la moitié des droits sur le vin; plus le revenu annuel de la mestralie de Saint-Sigismond (où Humbert possédait la maison-forte de la Croix, estimé quatre setiers, six quartes et demie de froment, vingt-cinq gerbes de paille de froment, deux setiers neuf quartes et demie d'avoine), plus le fermage de Saint-Sigismond (estimé vingt trousses et vingt livres de foin); des prés et terres contenant quarante journaux, appelés prés d'Enfer (estimés 4 livres fortes de revenu annuel); la moitié de la garde des vignes de Saint-Sigismond; les alpages de trois montagnes, plus la mestralie de Montmenin (évaluée au revenu annuel de vingt-cinq gerbes de blé ou neuf quartes de froment); la mestralie de Palud (quatre setiers, neuf quartes de froment, trois quartes d'avoine, six quartes de fèves, six de noix, trois pains et trois poulets de revenu annuel, avec sept sommées, trois coupes et un quarteron de vin), plus les rivages de l'Arly, depuis le pont jusqu'à l'Isère, etc., etc.

Il restait donc à Humbert de Conflens le château de la Cour et une partie de la juridiction dans cette ville, sans parler de ses autres possessions en Tarentaise, et elles devaient être considérables à en juger par l'importance des droits qu'il relâche au prince en échange d'une simple inféodation et d'une cession d'une partie des biens de la Cour. Quoique une transaction fût déjà intervenue le 14 des kalendes de février 1254, concernant la juridiction entre le comte de Savoie et Humbert de Conflens, il paraît pourtant que ce dernier (ou un autre du même nom) avait conservé la haute-main sur Conflens, relevant du fief de l'archevêché de Tarentaise, jusqu'à la transaction de 1319, à dater de laquelle je n'ai plus trouvé trace de ses rapports féodaux avec l'archevêque, son antique et légitime suzerain.

Les seigneurs de Conflens continuèrent à occuper des postes importants à la cour de nos princes. Le personnage le plus connu de cette famille est Jean de Conflens, qui fut juge en Faucigny, employé en plusieurs graves négociations, et enfin grand chancelier de Savoie sous Amédée VIII. Les petits-fils du chancelier possédaient encore le château de la Cour et des biens à Conflens, passés plus tard aux Chevron-Villette, puis aux Duyn. Son arrière-petit-fils, Maurice, les tenait encore en 1542 et paraît en avoir été le dernier possesseur. Le père de celui-ci s'établit à Annecy et sa descendance s'y éteignit bientôt après. Sa sœur épousa Amédée de Boège, dont le fils Antoine prit le nom de Boège-Conflens (*Voir* ce nom). Je n'ai pu découvrir comment les biens de Conflens sont sortis de cette famille.

Menabréa (*Alpes occidentales*, f° 254), en parlant des seigneurs de Conflens, dit que les renseignements abondent à leur sujet. Mais si d'assez nombreux documents constatent l'existence de nobles de ce nom, il est impossible, avec ceux que j'ai rencontrés, d'en extraire une généalogie complète. J'ai le regret de ne pouvoir donner que cinq degrés suivis de la filiation d'une des premières et plus anciennes familles du vieux pays de Tarentaise.

Conflens a été érigé plus tard en comté en faveur de dom Amé de Savoie (1594), puis en marquisat en faveur de Girard de Wateville, enfin en principauté en faveur des évêques de Tarentaise (*Voir* aux Fiefs). *(Suit la généalogie.)*

La chose demanderait à être prouvée. Pour mon compte, je n'ai jamais trouvé des Duyn-Conflens, mais des Duyn, seigneurs du Châtel-sur-Conflens. Rien ne démontre que cet évêque ne fut pas vraiment un Conflens, ni l'opinion contraire. Je laisse donc à Besson la responsabilité de son assertion. *Voir* la note 2, f° 150, et à l'article de la famille de Duyn.

(1) Ils devaient aussi une fidélité au comte de Genevois pour quelques parcelles de Conflens.

?

Ponce de Conflens,
Ils figurent parmi les barons témoins à une donation faite par le comte Thomas aux chanoines de Maurienne, le 12 juin 1189 *(Mém.*, Doc. *Ac. de Sav.*, t. II, 39). Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I, f° 244).
Témoin, 5 décembre 1170 (Guich., Pr. 42), à la confirmation faite à l'abbaye d'Abondance par Humbert III de ses acquisitions à Larringe. Suivant les msts de l'abbé Bonnefoy, aurait été un des premiers bienfaiteurs de la Chartreuse d'Aillon en Bauges.

?

Viffred ou Geoffroy de Conflens.
(Vuifredus, Guetfredus ou *Gothofredus)*. Il fut témoin en 1180 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. XIV, 474) à la rémission de l'avouerie de Commugny à l'abbaye de Saint-Maurice. Il assiste, en 1195 (Doc. *Ac. Sav.*, 44. et Guich., 245), à la confirmation des concessions faites au chapitre de Maurienne. Il vivait encore en 1196 *(Ibid.)*, et le comte de Thomas le donne pour fidéjusseur avec ses fils dans un accord avec l'abbaye de Saint-Rambert.

?

Frère Jacques de Conflens,
des frères Prêcheurs, signe comme témoin le testament de Pierre de la Chambre, 1261. Dans une charte du 10 mai 1286 *(Mém. Soc. Gen.*, XIV, 189), on trouve un frère Jacques Foudras, de Conflens, des frères Prêcheurs de Genève.

?

Thomas de Conflens, témoin, le 2 août 1217 (Guich., I, 243), à la donation faite par le comte de Savoie à la Grande-Chartreuse. Fidéjusseur pour le comte de Genevois le 10 mai 1225 (*Mém. Soc. Gen.*, VII, 294). Témoin, le 24 août 1238, au premier testament d'Amédée IV (Guich., 271) (1).

?

N. N. de Conflens épousa Dlle Ambroisie, laquelle fit donation à Jean et Jacques, ses petits-fils, de vingt setiers de seigle, mesure de Saint-Maurice, à prendre sur ses biens de Séez.

?

Humbert de Conflens, arbitrage entre lui, Jacques de Conflens et le comte Thomas de Savoie, le 14 des kalendes de février 1254 *(Somm. des Fiefs)*, concernant la juridiction de Conflens *(Id.*, mst Comnène). Témoin au troisième testament du comte Amédée IV, 1253 (Guich., 272).

?

N. N. N. N.

?

Jacques de Conflens
est de moitié avec Humbert ci-contre (pas de degré de parenté marqué) dans l'arbitrage à propos de la juridiction de Conflens du 14 des kalendes de février 1254.

?

Rodolphe de Conflens,
fidéjusseur pour le comte de Genevois, le 10 déc. 1293 *(Mém. Soc. Gen.*, VIII, 372), dans un traité passé avec le comte de Savoie.

?

Rodolphe de Conflens, seigr du château de Conflens, prête hommage le 7 des kalendes d'octobre 1286 et le lundi après Pâques 1296, en faveur de l'archevêque de Tarentaise *(Index raisonné)*.

?

Rodolphe de Conflens,
mort avant sa mère longtemps avant 1365.

?

Jacques, Jean,
donataires de leur grand'mère Ambroisie. Mentionnés en la reconnaissance du 4 avril 1365 (Arch. du Noyer) de Ne Antoine de Duyn, seigr du Châtel-sur-Conflens.

?

Amédée de Conflens
reçoit, le 26 juin 1343 (Arch. de Cour), investiture des biens qu'il tient à Conflens du comte de Savoie.

?

Amédée de Conflens, coseigr de Cornillon, reconnait, le 18 juillet 1345 *(Index raisonné)*, en faveur de l'archevêché de Tarentaise.

?

Jacques et Amédée de Conflens, fidéjusseurs, 1342 (Arch. Th.), au contrat de mariage Villette-Montmayeur.

?

Jean de Conflens
dit Excocet, Estocz ou Escotz, mort avant 1334. Est probablement le Jean dont la juridiction et celle d'un sien frère (non nommé) est donnée comme abornant la juridiction de Sainte-Hélène, inféodée en 1333 (Arch. Th.) à Aymon de Miolans par le comte de Savoie.

?

Pierre de Conflens, seigr de Fesson,
témoin le 18 décembre 1328 (Arch. de Giez). Le 7 juin 1334 (Arch. Th.), il vend à Aymon de Miolans, évêque de Maurienne, seigr de Sainte-Hélène, ses biens allodiaux de Cors. Il prête hommage noble pour ces biens (dont il n'avait vendu que le domaine direct) le lundi avant la Toussaint 1335 (Arch. Th.) à Girard de Varax, alors seigr de Sainte-Hélène, sauf la fidélité au comte de Savoie (4).

(1) Quand je mets des dates très rapprochées sous un seul nom peu commun comme celui de Thomas, je n'entends pas garantir qu'il ne faille pas les dédoubler ; de même pour les noms répétés (par exemple Humbert, il y en a six sur la même ligne) qui ne font peut-être qu'un seul personnage : on ne peut affirmer sans preuves.

(2) J'ai mentionné au f° 148 Guillaume de Conflens, évêque de Genève de 1285 à 1297. Au dire de Besson, il serait de la famille de Duyn-Conflens. Je tire une bien légère induction en faveur de cette hypothèse (ce n'est pas autre chose), du fait que le comte de Savoie n'aurait pas nommé son vidomne à Genève un frère ou cousin de l'évêque avec lequel il avait été si longtemps en lutte. Il devait avoir, au contraire, intérêt à nommer pour vidomne le membre d'une famille qui, à cause de Conflens, était forcément en rivalité avec celle des Duyn-Conflens, suites du voisinage féodal.
On trouve aussi un Oger de Conflens, évêque d'Aoste, puis, de 1433 à 1441, évêque de Maurienne. Était-il de la même famille seigneuriale de Conflens, ou bien né à Conflens, ce qui est fort possible? Quoi qu'il en soit, il teste le 11 janvier 1441 à Thonon où il mourut (Angley). L'analyse de ce testament est donnée par le chanoine Truchet *(Mém. Soc. hist. et archéol. de Maurienne*, t. V). Il laisse à sa sœur N. N. tous les biens qu'il possède au mandement de Conflens (ceci est une légère induction qu'il n'était pas un Conflens, car il aurait laissé aux enfants mâles du nom, suivant toute apparence) et nomme héritière pour la moitié de ses autres biens, Andrenette N. N., sa nièce, femme de Guigonet Tondu, qu'il anoblit par ce même testament (Autre double induction comme dessus). *Voir* plus haut Fr. Jacques de Conflens, nommé ailleurs Fr. Jacques Foudras de Conflens.)

(3) Ces biens échangés furent reconnus en 1434 par Bertrand de Duyn et Marie de Chevron, sa femme, de leur franc-alleu. Les limites de la juridiction (o., h., m. et b.) sont : « ab aqua Uchisie in parochia Ugine usque ad aquam Arlie et « usque ad mandamentum Cornillionis et a serrata Ugine juxta dictam aquam « prout scindit rostrum et rochacium de Monterotondo descendendo versus « parochiam de Martodo. » Marie, ci-dessus, avait déjà été investie, le 5 juin 1427 (Fiefs), de la maison-forte de la Cour.

(4) Il en fut inféodé par un autre acte du même jour, sauf la fidélité au comte de Savoie. Le 25 novembre 1336 *(Ibid.)*, un Pierre à feu Jean de Conflens est laudé de l'achat qu'il a fait de divers biens féodaux à Doucy, en Tarentaise, de Rodet, Pierre et autres fils de Thomasset, du Châtelard.

(5) De quel château de Conflens est-il question ici? En 1362 *(Somm. des Fiefs)*, *le chateau* de Conflens était remis à Amédée, comte de Savoie.

(6) Je trouve un Guillaume de Conflens, avocat fiscal, témoin à Pignerol le 26 juin 1448 (Guich., 509) : probablement le même Guillaume témoin à Turin, le 27 janvier 1450, à la concession faite à Albert Pic, comte de Carpi, de porter le nom et les armes de Savoie.

(7) Cette Béatrix de Bruyssons était veuve en premier lit de Jean Bovet, lorsqu'elle épousa Amédée de Chevron-Villette. Amédée et Béatrix étaient donc proches parents de Marie de Chevron-Villette, qui épousa Bertrand de Duyn *(Voir* note 3 ci-dessus), auquel seraient arrivés comme succession de sa femme, la maison-forte de la Cour et autres biens à Conflens, reconnus précédemment par Antoine, fils d'Amédée de Conflens. Je n'émets qu'une conjecture.

TABLEAU I.

?

LOUIS DE CONFLENS,
témoin à la donation de l'Alpe de Diéuma (et non Dietma) faite par le sire de Faucigny à l'abbaye d'Aulps en 1140 (*Mém. Ac. Sav.*, t. II, 2e série, f° 30).

?

RAYMOND DE CONFLENS,
témoin, le 22 octobre 1203, à la charte d'Hautecombe (Guich., Preuves, f° 47).

?

Mre VUILLELME DE CONFLENS,
chanoine ou prêtre, témoin à un traité de l'an 1215 (mst de ma bibl.) entre l'archevêque de Tarentaise et les seigrs de Villette.

?

HUMBERT DE CONFLENS,
médiateur, en 1231 (Reg. Genevois), d'un traité entre le comte de Savoie et Louis de Savoie, son frère.

?

HUMBERT DE CONFLENS,
caution pour le traité de Sciez de l'an 1268 (Guich., 292).

?

HUMBERT DE CONFLENS
prête hommage, le 17 octobre 1278 (*Somm. des Fiefs*), à Béatrix Dauphine de Faucigny pour une maison à Conflens.

?

HUMBERT DE CONFLENS,
vivt en 1288.

?

HUMBERT DE CONFLENS,
chevr, témoin, 14 janvier 1286 (*Mém. Soc. hist. Gen.*, t. VIII, 227), à Lyon, à la cession du pays de Vaud à Louis de Savoie. Reconnait, en mai 1286, en faveur de l'archevêché de Tarentaise (*Index raisonné*).

?

AMÉDÉE DE CONFLENS
reconnait, le 10 des kalendes de février 1306, en faveur de l'archevêché de Tarentaise (*Index raisonné*).

?

Mre AMÉDÉE DE CONFLENS,
chevr, ép. Dlle Agnès N. N.; était mort avant 1310, 1319.

?

AMÉDÉE DE CONFLENS. THOMAS DE CONFLENS.
Le 15 octobre 1288 (*Somm. des Fiefs*), tous deux fils de Humbert, transigent avec le comte de Savoie pour la juridiction du lieu et du mandement de Conflens.
Arbitre le 21 octobre 1289 entre Béatrix Dauphine de Faucigny et le prieur de Chamonix (*Mém. Soc. hist. Gen.*, XIV, f° 219).

?

THOMAS DE CONFLENS,
châtelain de l'Ile, vidomne de Genève pour le comte de Savoie, du 8 mai au 28 août 1296, bailli du Chablais et du Genevois, 1296, châtelain de Chillon, du 28 août 1296 au 23 avril 1298 (*Mém. Soc. Gen.*, VIII, 253, 37, etc.) (2).

HUMBERT DE CONFLENS, damoiseau.
Reconnait, le 8 des kalendes de mars 1310, en faveur de l'archevêché de Tarentaise (*Index raisonné*). Le 3 des ides d'août 1319 (Arch. Giez et Th.), il passe l'acte de cession et d'échange avec Amédée, comte de Savoie, dont il est question fos 148, 149. Il cède au comte la maison-forte et tour de Pierre-Nasine avec ses moulins et dépendances; la mestralie de Conflens, etc. Le comte lui confirme les biens de Dme Agnès, sa mère, et lui donne des droits très étendus en fief n. pat. et antique. Humbert possédait en outre la maison-forte de la Cour à Conflens, celle de la Croix à Saint-Sigismond, etc. Le 13 septembre suivant (*Ibid.*), Dme Agnès, sa mère, et Dme Catherine, sa femme, ratifient cet échange. Je trouve, sans date, en l'inventaire Belletruche (Arch. Morand), mention d'un rouleau de reconnaissances en faveur de Catherine, fille de feu Ne François Séchal, du Bois, en Tarentaise, veuve de Ne Humbert de Conflens (3).

?

HUMBERT DE CONFLENS,
mort avant 1323.

?

HUMBERT DE CONFLENS,
mort avant 1336.

Un de ces Humbert fit un échange, le 11 août 1319 (Fiefs), avec le comte de Savoie, par lequel il céda au comte la mestralie de Conflens, une maison-forte, deux moulins, biens, droits et obventions et reçut toute juridiction sur les murailles et biens de l'ancienne porte et la maison-forte de la Cour, sur les eaux courantes, les délinquants, etc., avec hommes, hommages, tailles, servis, etc.

?

AMÉDÉE DE CONFLENS,
chevr, mort avant 1361. Jadis seigr de Fesson (1367, Arch. Th.).

?

AMÉDÉE DE CONFLENS,
seigr de Fesson et Nevaux, mort avant 1367, laissant veuve Dme Alesie. Un seigr de ce nom, témoin, contr. de mariage Chevron-Esperlin, 13 avril 1361 (*Doc. Vall.*, abbé Gremaud, t. V).

?

HUMBERT DE CONFLENS
prête hommage, le 27 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour ses biens situés à Conflens.

?

JEAN DE CONFLENS
prête hommage, le 23 octobre 1323 (*Somm. des Fiefs*), pour ses fiefs de Conflens et en reçoit investiture.

?

AMÉDÉE DE CONFLENS.
Le 18 juin 1336 (Fiefs), il prête hommage pour ses biens féodaux à Conflens et en reçoit investiture.

?

JEAN DE CONFLENS
substitué en troisième ligne au testamt d'Humbert des Clets, chevr, son cousin; le 21 juin 1361, fidéjusseur, cont. dotal, 16 septemb. 1367. Savoie-Arvillard et Chevron (Arch. Th.).

?

ANTOINE,
autorisé par sa mère; il reconnait, le 25 mars 1367 (Arch. Th.), tenir des biens en fief noble du seigr la Chambre, sauf la fidélité au comte de Savoie. Il reconnait à Jean de la Chambre le droit « quandocumque ipsi placuerit habere « regressum in dom[illegible] Confleto dicti Antonii », et dans les autres maisons du [illegible] (5). Un Antoine de Conflens, chevr, épousa, vers 1390, Marguerite, fille de Ne Jean Bovet, d'Ayme, et de Béatrix de Bruyssons (7).

?

ANTOINE DE CONFLENS,
damoiseau, mort avant 1431.

?

Ne GUIGONET DE CONFLENS (6),
dans l'*operatorium* duquel, à Ayme, sont passées des reconnaissances en faveur du duc de Savoie, le 2 janvier 1422 (Arch. Savoiroux): un Ne Guigonet de Conflens prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré).

?

Ne PIERRE DE CONFLENS
vend, le 8 janvier 1431 (Arch. Saint-Jorioz), à Jean et Pierre de Beaufort, une terre dans la plaine de Conflens. Témoin (lui ou autre Pierre, fils d'Antoine) aux partages de l'an 1457, mentionnés au IIme Tableau (sans marque de parenté).

Tableau II.

?

Mre Jean de Conflens, coseigr de Cornillon, chevr, docteur en droit, conseiller des comtes de Savoie, juge-mage ou bailli de Faucigny (1385), ambassadeur auprès de l'Empereur (1383) à Avignon (1389). Nommé grand chancelier de Savoie par Bonne de Bourbon, régente, le 28 novembre 1391; confirmé par Amédée VIII le 13 octobre 1396. Le 19 avril 1399 (Arch. Pelly), Jean de les Aygues, de la ville libre de l'Hôpital, près Conflens, se reconnaît son vassal et homme lige. Il épouse Ne Dme Antoinette Séchal (de Secalcis) dont les armoiries étaient peintes avec celles de son mari sur une couverture de soie qui, dans les partages de 1457, advint à Antoine, leur petit-fils. Il possédait des biens féodaux à Sainte-Hélène-des-Millières. Il fit son dernier codicille (les autres inconnus) le 24 janvier 1405, Girard Rubin, notaire, instituant héritiers universels Guigonet et Bon, ses fils. Il est possible que ce soit Jean de Conflens mentionné en 1361 (fo 147), fils d'Amédée, lequel est peut-être fils d'Humbert (1310-1319). Par ce moyén ou par un autre, le chancelier tenait les biens échangés par ledit Humbert avec le comte de Savoie et les transmit à ses enfants.

Ne seigr Bon de Conflens.

Un acte est passé dans une maison leur appartenant à Saint-Maxime, le 6 avril 1418 (Arch. de Giez). Ils avaient aussi une maison à Ayme le 28 juin 1421 (msts Bonnefoy). Les deux frères ont reconnu tenir les biens, jadis reconnus par leur père, échangés par Humbert en 1419.

Il épousa Claudine de Sallenove. Le 3 juill. 1427 (Arch. Th.), comme tuteur de Roiet et Claude, ses neveux, fils de feu Guigonet, il reconnaît tenir en fief noble du seigr de la Chambre, des dîmes de blé, légumes, chanvre, dans la paroisse des Millières, sauf la fidélité au comte de Savoie. Il était mort avant 1456. — Un Bon de Conflens était marié avec Guillermine, fille d'Amblard de Gerbais et d'Alix de Chatillon, qui la nomment dans leur testament de 1412.

Ne seigr Guigonet de Conflens.

Il épousa Dme Jeannette de Chignin, laquelle, veuve (Guigonet, mort avant 1427), comme tutrice de ses fils, accense des dîmes en Tarentaise le 16 juin 1436 (Arch. Pelly). Elle était morte avant 1456. Suivant la généalogie Ducis, il a épousé Catherine de Duyn.

François de Conflens, transige avec ses cousins Antoine et Claude le 21 novemb. 1456 (Arch. Pelly). Dans les partages qu'il fit avec eux de l'hoirie de Jean, leur aïeul, il eut pour sa part une maison-forte dans la ville d'Ayme, en Tarentaise, avec granges, cour, jardins, vergers, etc., etc., jouxtant un chemin public tendant à cette maison et à celle de Ne Antoine de la Frasse et par dessous la route publique royale *(sic)*. Le 21 janvier suivant *(Ibid.)*, ils se partagent les féautés, hommages, servis et dîmes et rentes à Conflens, Hauteluce, Beaufort, pays de Tarentaise, mestralie d'Ayme, etc. Il est chargé en outre d'une dette envers Nes Rodolphe et François de la Croix frères. Son sort m'est inconnu.

Catherine, femme de Ne Arnod de Cornillon, *alias* Donzel, avant 1456.

Guigonne, femme de Ne Pierre de Cornillon, *alias* Donzel, avant 1456.

Jeannette, femme de Ne Louis, fils de Ne Urbain Nerin de Villeneuve, de Châtelargent en val d'Aoste. Elle, veuve, (avait un fils, Antoine, mort avant 1455), teste en 1465 (Arch. Pelly) en faveur d'Urbain de Sainte-Agathe et Péronnette Breysaz, ses petits-neveux ci-dessous.

Rolet ou Rodolphe, pupille 1427, moine de St-Michel-de-la-Cluze, 1456.

Claude, pupille de son oncle 1427. Vivait encore 1457. Sort inconnu.

Antoine de Conflens, docteur ès-droits, transige le 21 novembre 1456 (Arch. Pelly) avec François, son cousin, à propos des biens qui furent de Messre Jean, leur aïeul paternel. Ensuite de cette transaction, Antoine et son frère Claude partagent avec ledit François, le 19 janvier 1457 (Arch. Pelly), cette hoirie. Ils eurent dans leur lot une maison-forte située dans la ville de Conflens, avec places, cours et dépendances abornant les biens des Nes Gaspard Voisin et Messre Bertrand de Duyn, chevr, la place commune du grand rocher de la ville et les murs et fortifications d'icelle; ils eurent aussi certaines tentures de serge blanche et rouge et une couverture de soie avec les armoiries de leur grand'père et de Ne Dme Antoinette Séchal, leur grand'mère. Le 19 janvier 1457 *(Ibid.)*, ils partagent les fidélités, hommages, etc., à Conflens, etc. Les 28 mars 1454 et 28 mai 1457 *(Ibid.)*, en son nom et pour son frère Claude et de leur cousin François ff. de Bon de Conflens, il reconnaît devoir une cense à la confrérie du Saint-Esprit et de l'Eucharistie de Conflens, en vertu d'un acte obligatoire passé par ledit Bon de Conflens le 27 octobre 1443 *(Ibid.)*. L'acte de 1457 est passé par-devant Valérand de la Croix, maître de l'école de grammaire de Conflens, lequel, dans un acte de la même année *(Ibid.)*, est qualifié de recteur des écoles de Conflens. Le 27 avril 1473 *(Ibid.)*, il passe contrat de mariage (déjà célébré) avec Dme Antonie, fille de feu Ne et Pt Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod. Il faut noter que les biens dont il est question aux partages de 1457 étaient, je ne sais comment, avant le 16 nov. 1462, au moins en grande partie, passés à Ne et Pt Jacques de Duyn, seigr de Conflens (fils de feu Ne Gabriel), qui en passe reconnaissance (Arch. Thuys.).

Claudine épousa Ne Étienne Breysaz, de Viuz-en-Sallaz.

Péronnette Breysaz, femme de Ne Urbain de Sainte-Agathe, d'Ivrée en Piémont, héritiers de leur tante Jeannette (1465).

Jean de Conflens, seigr de la Monoye (Monnaie?), nommé le 27 octobre 1588 (Arch. Pelly) un des gentilshommes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Était établi à Annecy. Il épousa Dlle Louise Exchaquet *(Pourpris historique)*. Est sans doute celui mort le 26 mars 1590, qui fut enterré à la cathédrale d'Annecy (Chanoine Poncet) où l'on voyait sa dalle armoriée avec le blason Echaquet.

Maurice de Conflens prête hommage le 2 juin 1542 *(Somm. des Fiefs)* pour les biens qu'il tenait encore à Conflens. Son sort et sa postérité (s'il en a eu) me sont inconnus.

Pernette, vivante 1561, épousa (1re femme) Ne Amédée de Boège de Sillingy.

Antoine de Conflens, docteur ès-droits, avocat au siège de justice du Genevois, épousa, contrat dotal du 23 février 1576 (Arch. Pelly et Monthouz), Jeanne de Menthon, fille de Ne et Pt Jean, seigr de la Balme-de-Thuy. Le 29 janv. 1586 (Arch. Month.), il reconnaît avoir reçu la dot de sa femme. Le 16 février 1580 (Arch. du Noyer), il vend à Ne François Granier des biens situés à Conflens. Elle se remaria avec Mre Antoine de Passier, président au Sénat de Savoie. — Suivant une généalogie communiquée par M. Ducis, il teste à Conflens, isolé par la peste, le 29 novembre 1598, puis à Annecy le 2 août 1599, codicille le 3 août, nommant héritier Antoine de Boège, fils d'Amédée de Boège, et Antonie, femme de Gaspard de Riddes.

Jeanne, viv. 1561.

Jacquemine, morte avant 1598, épousa N. N. Burnet ou Burmet.

Laurent, mort av. 1598, ép. Dlle Michelle de Crécherel. Tous deux enterrés dans l'église paroissiale d'Ayme (dit un testament de leur gendre, 1615).

Jean-Jacques-François, mort à Ayme en 1571. Lors du recensement d'Annecy (156, communiqué par M. Serand), il était absent au service du Cte d'Étampes.

Laurence (omise à l'article Boège) ép. Ne Pierre-André Biolli (de Bieux).

Antoine de Boège dit de Conflens (Voir *ci-dessus*), *hérite de son oncle maternel Antoine de Conflens, et porte dès lors le nom de Boège-Conflens* (Voir *Boège-Conflens et au* Supplément).

Jeanne-Louise de Conflens a épousé Ne Jacques Pasin ou Pasini.

François.

Antoinette, 1re femme de Ne Antoine Gaspard de Riddes, seigr de Bley, coseigr de Saint-Paul, enterrée dans la cathédrale de Moûtiers longtemps av. 1615.

Jean-Louis.

Ne Antoine Pasin.

Gabrielle.

Guy Biolli.

N.-B. — La filiation d'Antoine (1456) à Jean et sa descendance sont tirées d'une vieille généalogie (Arch. Pelly) faite pour établir les droits des Boège-Conflens, et d'une autre généalogie dressée par M. le chanoine Ducis sur des titres du château de Pélly, qui ne m'ont pas été communiqués lors de la visite que j'y ai faite. La date portée à Peronnette Breysaz (1465) me paraît peu probable. Je trouve dans l'inventaire Belletruche (Arch. Morand), sans date, une vente faite par Nes Bon, Antoine, Claude et Rolet de Conflens, de certains hommes taillables au mandement de Saint-Paul (Tarentaise) en faveur de Ne Michel Bernard de Conflens. Sont probablement les fils de Guigonet, dont l'aîné se serait appelé Bon-Antoine.

CONSTANTIN DE MAGNY

SEIGNEURS DE MAGNY, DE LA BIOLLÉE ET DE MOUSSY.

P. *d'azur chargé d'un cerf d'or au dernier d'un chesne de sinople posé à la pointe dudit escu* (*).
Cimier : *un cerf issant d'or.*—Devises: L'ESPOIR DU MIEULX A PRÉSENT ME CONTENTE (Pes de Nobl.).
— VELOCITATE ET CONSTANTIA. — Cette dernière a été portée habituellement.

(*) Description officielle. Dans des patentes de 1622, données à un autre membre de cette famille suivant toute apparence, le *chêne* est d'*argent*, ce qui est plus régulier. Quoi qu'il en soit, il faut blasonner *d'azur au cerf d'or passant sur un chêne arraché de sinople ou d'argent (Voir* au SUPPLÉMENT d'autres CONSTANTIN ayant figuré en Savoie).

CETTE famille remonte sa noblesse à la seconde moitié du XVIe siècle. Elle a formé deux branches : celle des seigneurs de Moussy, éteinte il y a quelques années, et celle des Constantin de Magny — actuellement existante — branche aînée qui continue avec distinction, domiciliée au château de Magny, son ancienne résidence, près de Reignier. Déjà, en 1419, il y avait une tour antique flanquant une maison basse et relevant du fief noble des Ctes de Genevois, avec dépendances, terres et revenus dans les paroisses de Reignier, Saint-Ange, Lucinge, etc., qui sont entrées dans la famille par le mariage de Ne Étienne Constantin avec Marguerite Chevallier de Magny (*Voir* CE NOM).

Les nobles frères Jean-François, Melchior, Claude-François et François (degré V), fils de Ne André Constantin de Magny, ont fait leurs preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontant à Ne Étienne, leur trisaïeul. *Suit la généalogie.*

TABLEAU I.

(1) Nº Étienne Constantin avait un contemporain des mêmes nom, prénom syndic de la Roche en 1606, dont le fils, Nº Jean-Baptiste reçut des lettres de noblesse le 20 fév. 1625, et des armoiries identiques à celles du Pº 153, sauf le *chêne* qui est d'*argent* au lieu de *sinople*. — Voir au SUPPLÉMENT.

?

Mess^re ANDRÉ-CONSTANTIN, religieux de Saint-Victor (2), témoin à Bonne 25 février 1568 (Arch. Th.).

JEAN-JACQUES, âgé de quatre ans en 1561, nommé au testament de son frère, 1594.

FRANÇOIS vivant en 1561.

Nº JEAN-BAPTISTE, cohéritier universel de son père, déjà mentionné avec ses frères, Pº 155. Il ép., le 18 déc. 1628, Dlle Claudine de Cornillon (Arch. Loëx).

JACQUELINE, JEANNE (3), nommées au testament de leur père. Substituées à leurs trois frères.

LOUISE, fille donnée, légataire 1594.

MADELEINE, femme de Nº Louis-Félix d'Apponay, en 1648 (C), appelé L.-Fº de Rouvenoz, 1672 (R. P. de la Roche), marrie pour sa sœur en 1650 (R. P. de la Roche).

JEANNE ou JANIQUE, cohéritière de son père, femme de Nº Jean-François Berliet, baron du Bourget, 1650. Vivait encore en 1700 (Arch. du S. de Savoie).

JEANNE-PÉRONNE, née le 26 sept. 1620 (A).

JEANNE-MICHELLE, bapt. le 15 juill. 1622.

JEANNE-ÉTIENNE, bapt. le 14 avril 1627, fut marraine le 4 décemb. 1652 (R. P. de Pers.) avec Nº Charles-Philibert de Cornillon, son beau-frère.

JEAN-FRANÇOIS, bapt. le 28 août 1628, mort le 9 mars 1646 (A).

CHARLOTTE, (Mss. Besson et Arch. L.), religieuse Bernardine à la Roche, novice 1648.

MARIE-PHILIBERTE (mss. Besson).

NOEL, bapt. le 26 nov. 1630, probt mort jeune av. 1648.

JEANNE-MARIE, bapt. le 10 sept. 1632, ép. Nº Charles-Philibert de Cornillon, fils de Nº Melchior et de Gasparde de Sales, morte le 28 avril 1714, à quatre-vingt-deux ans.

FRANÇOIS a formé la branche cadette des seigrs de Mouxy.
VOIR SA DESCENDANCE AU TABL. II.

ÉTIENNE-PHILIBERTE, bapt. le 27 juil. 1606 (C).

PÉRONNE-MARIE, bapt. le 25 oct. 1663 (C).

DOMINIQUE, bapt. le 18 avril 1668 (C).

(2) Elle fut légataire, en 1573, de Nº Huguenine de la Faverge, femme du sire Nicolas Chanot. — Voir CHANOT, au SUPPLÉMENT, et LA FAVERGE. FRANÇOISE, sœur de Jeanne, est aussi légataire de la susdite dame; ANTOINE, leur frère, témoin au testament de Nº Philippe Constantin, son beau-frère.

(3) Dans son testament il ne nomme, outre ses deux cohéritières universelle, que sept filles : Charlotte, novice Bernardine à la Roche; Jeanne-Étiennette, Jeanne-Marie, Françoise, Philiberte, Claudine-Marguerite et Jeanne. André, comme fils aîné, aura le choix de prendre la maison et terre de Mouxy, attendu qu'il en porte le nom.

(4) Une d'elles a dû épouser un Nº . . . du Mesnil. Louis, dans son testament, 1646, nomme conseiller de sa veuve, Nº Jean-Baptiste du Mesnil, son neveu.

(A) Registres Paroissiaux de La Roche.

(C) Registres Paroissiaux de Saint-Maurice-d'Annecy.

(*) Au dernier moment on me communique tout un dossier relatif aux affaires des collègue savoyards, traitées, par Claude-François de Magny. J'en ferai le sujet d'un mémoire.

JEANNE-MARIE-PAULINE-FRANÇOISE, née le 8 août 1705 (A). Le 4 août 1760 (Arch. Th.) elle agit comme héritière de Nº et Rd Jean-Baptiste, son frère, jadis curé de la Muraz.

FRANÇOIS-MARIE, né et bapt. le 4 oct. 1709 (A), mort capitaine au service du roi d'Espagne.

JEAN-FRANÇOIS, né le 13 mai 1699 (C).

LOUIS-MARIE, né le 13 fév. 1745 (A), capitaine, puis lieutenant-colonel au régint de Chablais, en 1816. Il est, de Jeannette Moreau-Degrange, un fils qu'il nomma héritier universel par son testament du 12 janv. 1826.

CLAUDINE-ANNE-JULIE, sœur jumelle de Louise-Marie, née le 13 fév. 1745.

AIMÉE-ANNE-LOUISE, née le 11 août 1750 (A), vivait en 1789.

JEAN-BAPTISTE, mort en bas âge.

FRANÇOIS-MICHEL, né le 30 janvier 1786, légitimé par patentes du 20 fév. 1816 (Arch. du Sénat de Savoie), consul général du roi de Sardaigne, près la Confédération Helvétique, chev^r des SS. Maur. et Lazare, etc., a épousé Louise-Marie de Planchamp de Cluses, qui lui apporta le château et seigneurie de Châteaufort en Chantagne, près de Seyssel.

b ÉDOUARD, consul retraité, chevalier de la Légion d'honn^r, a épousé Aloysia de Fegely, de Fribourg, en Suisse; mort sans descendance.

LOUIS, officier au régim^t de Savoie (A); mort à Constantinople. a

JOSEPH-LÉON-MARIE, né le 28 mars 1822 (A), capitaine dans les zouaves pontificaux; mort le 18 avril 1876.

VICTOIRE-JOSÉPHINE, née le 29 janvier 1828, morte le 19 juill. suiv^t (A).

FÉLIX-FRANÇOIS-MARIE, né le 6 déc. 1824 (A), mort à Gênes, soldat d'honneur dans la brig. de Savoie, le 2 sept. 1847.

ALEXIS-FRANÇOIS-MARIE, né le 6 déc. 1824 (A), a opté pour la nationalité italienne, officier dans la brigade de Savoie, a fait les campagnes 1848, 49 et 50, décoré de la méd. val. milit. pour sa brillante conduite à Solferino; cité à l'ordre du jour de l'armée pour la bataille de Custoza, à laquelle il prit part comme lieutenant-colonel du 1er rég. des grenadiers de Sardaigne; chevalier des SS. Maur. et Laz. et de la Couronne d'Italie; n'est pas marié.

b FÉLICIE a ép. le général Bon Stralla.

IDA a ép. M. Goulard de Dracy. a

?

I. Nº ÉTIENNE CONSTANTIN (1), notaire et greffier du Conseil de Genevois, 1536, 1561 (il figure à cette date dans le recensement de la ville d'Annecy [communiqué par M. Serand] avec ses trois fils Philippe, François et Jean-Jacques), secrétaire criminel et patrimonial au Souv. Sénat de Savoie, 1582; secrétaire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, ce qui lui aurait déjà conféré la noblesse. Il reçut des lettres de noblesse le 19 octobre 1560, confirmées le 19 août 1561 (citées aux patentes inscrites ci-dessous, 1601). Il était originaire d'Annecy, dont il était premier syndic et administrateur du collège Chapponicen, 21 novembre 1565 (Arch. Savoiroux). Les preuves aux mots Besson, l'Armorial de Loche (Tme Bonnefoy) lui donnent pour femme N. N. (Marguerite), fille de Jean Chevallier de Magny, qui lui apporta le château, biens de Magny (*Voir* MAGNY au Supplément). Une généalogie de la maison Regard lui donne pour femme Dlle Amélie, fille de Nº Pierre Regard.

II. Nº PHILIPPE CONSTANTIN.

Il épousa Jeanne (sa cousine?), fille de Pierre Constantin, châtelain du châtelet de Credoz (et de N. N., dont l'Armorial de Loche ne marque que les armoiries [*d'argent à trois étoiles de sable*] : Migieu (?) qui portait les mêmes armoiries que Philippe. Ce Pierre était cousin de Nº Jaraus de la Faverge, tous deux neveux de Nº Nicolas Chanot, auquel ils avaient vendu des biens, le 15 mai 1554, dont le prix est appliqué par Pierre, le 25 novembre 1560 (Arch. Th.), à la dot de sa fille (1). Philippe testa le 20 juin 1594 (Arch. de Magny), à Annecy; légua à sa femme l'usufruit des biens de Magny et d'une de ses maisons à Annecy, etc. Mentionne en ce testament Étienne Constantin, son cousin, et Antoine Constantin, son beau-frère. — *Voir* au SUPPLÉMENT. — Dme Jeanne, veuve, accensa les biens de Magny, 5 janvier 1610 (Arch St-Sixt).

Nº JEAN-BAPTISTE (*Voir* son article au Pº 150). Ils reçoivent, le 7 octobre 1601 (Arch. de la Chre des Comptes de Turin, reg. nº 23, Pat. de Sav., fº 225, verso) des patentes de confirmation de noblesse, motivées par le fait que les précédentes accordées à leur grand-père (1560) n'ayant pas encore cinquante ans de date, ils ne pouvaient jouir des privilèges de l'ancienne noblesse qui leur sont accordés, quoiqu'il manque encore une dizaine d'années au délai ci-dessus, ainsi que l'usage des armoiries de leurs prédécesseurs. Les trois frères sont exemptés des tailles à cause de leur noblesse, le 24 novembre 1607 (annexe aux Preuves, 1723, Bibliothèque du Roi, à Turin).

Nº BONIFACE, cohérit. univ. de son père.

III. Nº LOUIS CONSTANTIN, fils aîné, cohér. unit. de son père.

Il se fit religieux dans la Cie de Jésus, mort dans la maison de Vienne, en Dauphiné, en 1654 (Grillet). C'est l'auteur notamment de la *Vie de Claude de Granier, évêque de Genève*. Lyon, Rigaud et Borde, MDCXL.

Il épousa, le 6 juillet 1619 (mss. Besson). Dlle Guillermine-Françoise, fille de Nº Charles-François de Loche, chevr des SS. Maur. et Laz., et de Dlle Charlotte de Riddes. Il testa le 1er octobre 1648 (Arch. Magny). D'après une note (*Ibid.*) serait mort le 29 novembre 1657; elle, le 12 août 1661.

JEANNE-FRANÇOISE, bapt. le 26 août 1635.

FRANÇOIS, bapt. le 6 sept. 1638; probt mort jeune av. 1648.

JEANNE-ANTOINE, bapt. le 7 déc. 1638.

JEANNE, bapt. le 29 août 1643.

CLAUDE-FRANÇOIS, cohér. unit. 1648, bapt. le 11 sept. 1645, seigr de Mouxy (1685), chanoine de la cathédrale de Genève; mort le 15 oct. 1712.

IV. Nº ANDRÉ, seigr de Mouxy de Magny et de la Biollée, cohéritier universel, 1648, né le 7 nov. 1623 (A), épousa : 1º Dlle Jeanne-Gasparde, fille de Claude de Chissé, seigr de Pollinge, et de Benigne de Montferrand; 2º Dlle Marguerite du Mas, veuve de Claude-Louis de Guillet de Monthoux. Elle testa, le 12 fév. 1678 (Arch. Cevins), léguant 7,000 fl. à son mari, avec lequel elle veut être enterrée dans son tombeau de l'église paroissiale de Reignier et fait un legs à la chapelle de N.-D. de l'Assomption, dans leur maison de Magny. — Il fut syndic d'Annecy et mourut le 9 nov. 1696 (A). C'est à dater de ses fils que la branche aînée prit le nom de Magny et la branche cadette celui de Mouxy (fief en partie acheté, en partie provenu des Nres de Loche), — terre seigneuriale avec château dans la commune de Reignier.

CLAUDE-FRANÇOIS, bapt. le 21 mars 1661 (C), avocat au Souv. Sénat de Savoie, syndic d'Annecy (1717). Il épousa : 1º Marguerite, fille de Philippe Pelard, seigr de Châteauvieux, et de Marie-Angélique Cise de Grésy; 2º contrat de mariage du 10 juillet 1717 (Arch. Th.), Dlle Marie-Gasparde, fille de Denis, seigr de Copponay et de Marie de Ramblon; morte av. 1760.

GUILLERMINE, bapt. le 21 juin 1638 (C); vir. 1703.

CLAUDE-MELCHIOR, bapt. le 24 oct. 1659 (C), chevr des SS. Maur. et Laz., maréchal des-logis des gentilsh^es, archers de la garde, brigadier en 1697; mort à Verrue major de cavalerie, commandant la citadelle, sans enfants de Dlle N. N. Bron de Bonneville.

JEAN-LOUIS, bapt. le 25 octob. 1658 (C), mort jeune.

V. JEAN-FRANÇOIS, C. de M., bapt. le 29 sept. 1636 (C.), curé de Pers, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Genève; fait donation de tous ses biens, à cause de noces, à son frère François, seigr de Mouxy.

CLAUDE-MELCHIOR, né le 27 fév. 1697 (C), cadet au régiment de Piémont, puis capitaine au régiment de Savoie, chevr des SS. Maur. et Laz. (avant 1741, Arch. Th.); suivit le Roi en Sicile. Il ép., le 26 janv. 1743 (C), Marie-Madeleine de l'Allée, fille de Jacques-André, seigr de Songy, et de Françoise Perrocard de Ballon. Il mourut le 8 sept. 1780 (A); elle, le 16 mars 1782 (A).

JEANNE, née le 16 déc. 1691 (C).

JOSEPH-CHRISTIN, né le 26 déc. 1695 (C), mort dans les guerres d'Allemagne dans le régiment de Languedoc.

CHARLES-JEAN-BAPTISTE, né le 20 juin 1694, curé de la Muraz, chanoine de Saint-Pierre de Genève; mort avant le 4 août 1760.

VI. CLAUDE-FRANÇOIS DE MAGNY, né le 23 fév. 1693 (C), dit le Diable-Boiteux, étudia le droit à Louvain; auteur de quelques publications littéraires. Il réussit à faire conserver aux étudiants savoyards les places qu'on leur contestait à l'Université de Louvain; passa sa vie en Allemagne et en Angleterre; s'est marié à Dresde; aurait eu un fils naturel. Mort à Strasbourg vers 1764 (*Voir* Grillet, III, 189). (*).

JOSEPH-MARIE, né le 20 mars 1747 (A), commandait le fort de Bard comme major, en 1796 et 1799, lors de sa reddition aux Autrichiens. Il le commandait encore et le défendit contre les Français, en 1800; il fut blessé et emmené prisonnier de guerre à Arras. A la Restauration nommé, en récompense de ses longs et loyaux services, colonel, le 27 déc. 1814; mort à Magny le 3 août 1818.

MARIE-CLAUDINE-JOSETTE, (jumelle), née le 20 mars 1747 (A).

VII. CHARLES-JEAN-BAPTISTE, seigr de Magny, de Dons, de la Teyssonnière, conseigr de Semine, capitaine au régt de Genevois, né le 16 nov. 1743 (A), ép., le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), Anne-Joséphine-Marie-Philiberte de Baytaz d'Échallon, Dme desdits lieux. Il mourut à Bassy (R. P.) le 13 oct. 1789.

LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS, né le 2 sept. 1789 (R. P. de la Roche), chevr des SS. Maur. et Laz., major provincial au rég. de Savoie, le 18 mars 1826 (matric. de la hr. de Sav.); ép., le 10 juin 1812, Marie-Hélène de Colloud d'Arcine, morte au château de Magny le 19 déc. 1873; lui y est mort le 12 oct. 1867. Il avait le grade de colonel dans les armées du Roi.

JOSÉPHINE-AIMÉE-MARIE, née le 24 mai 1787 (A), morte en bas âge.

LOUISE-FRANÇOISE, née le 25 avril 1786 (A).

VIII. LOUIS-FRANÇOIS-AMÉDÉE, né le 27, mort le 28 avril 1785 (A).

JEANNE-MARIE (jumelle de François Michel), née le 26 août 1823, morte le 8 sept. suiv. (A).

FRANÇOIS-MICHEL-MARIE, né le 26 août 1823 (A), a suivi la national. italienne; ancien préfet, officier des SS. Maur. et Laz., commandeur de la couronne d'Italie et de S. Stanislas de Russie.

MARIANNE-FRANÇOISE, née le 22 déc. 1818 (A).

JOSÉPHINE-MARIE-LOUISE, née le 28 mai 1817 (A).

MARIE-LOUISE, née le 17 mars 1815 (A).

IX. EMMANUEL-AIMÉ-ALEXIS, né le 12 juillet 1820 (A), capitaine au régiment de Savoie, ép., le 20 mai 1851, Anna de Moulanier, fille de Léon, Cte de Vens; mort à Genève le 28 janvier 1860.

CHARLES-ÉDOUARD-MARIE, né le 19 avril 1855, lieutenant au 81me rég. d'infanterie, démissionnaire, a ép., le 24 nov. 1884, Valentine de Renéville.

LOUISE, née à Grenoble le 17 octobre 1885.

X. LÉON-FRANÇOIS-MARIE, né le 24 fév. 1852, lieutenant dans les chasseurs à pied, breveté d'état-major; mort à Magny le 1er juillet 1883, à trente-et-un ans.

TABLEAU II.

(A) Registres Paroissiaux de Saint-Maurice-d'Annecy.
(B) Registres Paroissiaux de Bonneville.

V. FRANÇOIS DE CONSTANTIN, seigr de Moussy (cadet des fils d'André, IV).
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Il fit, avec ses trois frères, les preuves de noblesse exigées par l'Édit de 1723, remontant à Ne Étienne, leur trisaïeul — (Bibl. du Roi, à Turin). — Né le 2, bapt. le 10 janv. 1665 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy), officier au régiment de Maurienne. Il épousa, cont. dot. du 21 mars 1703 (Arch. Magny), Dlle Anne-Victoire, fille de Ne Prosper Reveu et d'Antoinette de Gerbais de Sonnaz, donataire universel de Rd Messre Jean-François, chanoe de Genève, son frère. Il mourut, à Pringy (R. P.), le 12 nov. 1756, âgé de quatre-vingt-onze ans; elle, le 22 janv. 1751, à soixante-huit ans (R. P. de Pringy). — Les Reg. Par. de Pringy inscrivent la mort de Ne et Rd Joseph-Laurent-Constantin de Moussy, chanoine de Genève et curé de Pringy, arrivée le 9 juillet 1762, et le disent fils d'André et âgé de quarante-quatre ans. Il serait donc né cinquante-trois ans après François, le cadet des neuf enfants d'André. Je suppose qu'il était fils et non frère de François. Dans cette branche l'usage de la particule a prévalu.

? Rd JOSEPH-LAURENT, curé de Pringy (né en 1718), mort le 9 juill. 1762, âgé de quarante-quatre ans.

SUZANNE, née le 23 juill. 1706 (A).

CLAUDINE-GASPARDE, née le 19 janvier 1720 (A). Dans son contrat dotal du 13 mars 1744, avec Ne Nicolas, fils de Ne Félix Duvivier, originaire de Turin, habitant Genève (Arch. Magny), elle est dite native de Truaz, paroisse d'Arthaz, où demeurait son père (du Vivier ou de Vivier). Mariés en 1742.

ANNE-SUZANNE, née le 24 avril 1722 (A).

VI. PROSPER-FRANÇOIS, né le 8, bapt. le 10 fév. 1705 (A). Dans un acte de 1732, passé à Jussy (Arch. Cevins), il est qualifié de seigr de Moussy; mort av. 1744, avait fait un legs à sa sœur. On croit qu'il avait été aide-major lieutenant au régiment de Chablais.

ANDRÉ-MARIE, né le 24 avril 1722 (A). Est peut-être le même que Joseph-Marie.

Ne JOSEPH-MARIE-CONSTANTIN DE MOUSSY, seigr de la Bâtie-Dardel, ép. Jeanne-Charlotte de Grailly de Foix, morte le 20 mai 1767 (R.P. d'Arthaz) où elle demeurait. Il figure au contrat dotal de sa sœur, 1744.

JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR, né le 11, bapt. le 13 mars 1745 (B).

JOSEPH-PIERRE-VICTOR-ISIDORE, né le 11 oct. 1760 (B), ép., le 19 janv. 1790, Marie-Sophie-Etiennette de Ruphy (R. P. de Thonon). Elle se remaria avec M. Joseph-Marie Michaud, et mourut le 30 déc. 1842, à soixante-et-onze ans (B).

MARIE-ANTOINETTE-JOSETTE-ALEXANDRINE, née le 21 nov. 1747 (B).

JOSEPHTE-ISIDORE-VICTOIRE, née le 10 août 1749 (B).

JOSEPHTE-FRANÇOISE, née le 30 janvier 1752 (B).

VII. GASPARD-PHILIBERT, né le 3 août 1757, ép., le 28 mars 1780, Marthe-Françoise, fille de Paul-Joseph Biord, Cte de Seynod et Châteauvieux (R. P. d'Annecy-le-Vieux). Par Ptes du 15 avril 1785 (Arch. S. S. S.), il fut nommé substitut avocat fiscal général.

JEANNE-MARIE-HYÉRONIME, née le 5 janvier 1755 (B).

MARIE-MADELEINE-CLAUDINE, née le 11 août 1756 (B).

MARIE-JOSEPHTE-PERRINE, née le 18 juill. 1759 (B).

JEAN-LOUIS-MAURICE, né le 17 mars 1762 (B).

FRANÇOIS-MARIE-HYACINTHE, seigr de Moussy, né le 21 mai 1764 (B), capne au régt de Savoie, mort à Gênes le 11 juill. 1816 (matric. de la brig. de Sav., msts. de ma biblioth.). Il ép. Marie-Thérèse, fille du Cte Xavier de Maistre, président au Sénat de Sav., et de Christine de Motz.

LOUIS-BALTHAZARD, né à Thonon le 29 oct. 1790 (R. P.), mort jeune.

JOSEPH, né le 6 mars 1795 (R. P. de Th.), mort le 21 fév. 1839, capitaine au régt de Sav.

MARIE-FRANÇOISE-AMÉLIE ép., avec dispenses de Rome, son cousin Louis-Laurent-Amable de Lort, chevr de St-Louis, veuf de Charlotte de Viard, le 4 mai 1824 (Reg. Par. de Thonon). Elle eut une fille de M. de Lort. *Voir* DE LORT.

VIII. JOSEPHTE-MARIE-AMBROISINE, née et bapt. le 20 mai 1781 (R. P. de Saint-François, de Chambéry). Sort inconnu.

ANNE, religieuse au Sacré-Cœur, vivant au couvent de Perpignan 6 fév. 1880.

MARTHE, ép., le 8 sept. 1843, le chevr Franç Clert, officr des SS. Maur. et Laz., conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

JOSEPH, officr dans la brigade de Savoie, mort en 1859 sans avoir été marié.

SYLVAIN, né le 24 janv. 1795, à Fribourg, colonel des carabins royaux. Il ép. Mariette Bernabé et meurt sans enfants en 1872.

CAMILLE, morte en 1840 sans avoir été mariée.

CONSTANTIN, DE PERS. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CONSTANTIN, DE LA ROCHE. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CONTAMINE (DE). — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CONTAMINETTE (DE). — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CONZIÉ (DE) OU CONZIER

SEIGNEURS DE CONZIÉ, BOLOMIER ET VAUCHER, MARQUIS D'ALLEMOGNE,
COMTES DE CHANAZ ET DE LA BALME DE CONSONGIER, BARONS D'ARENTHON, ETC.

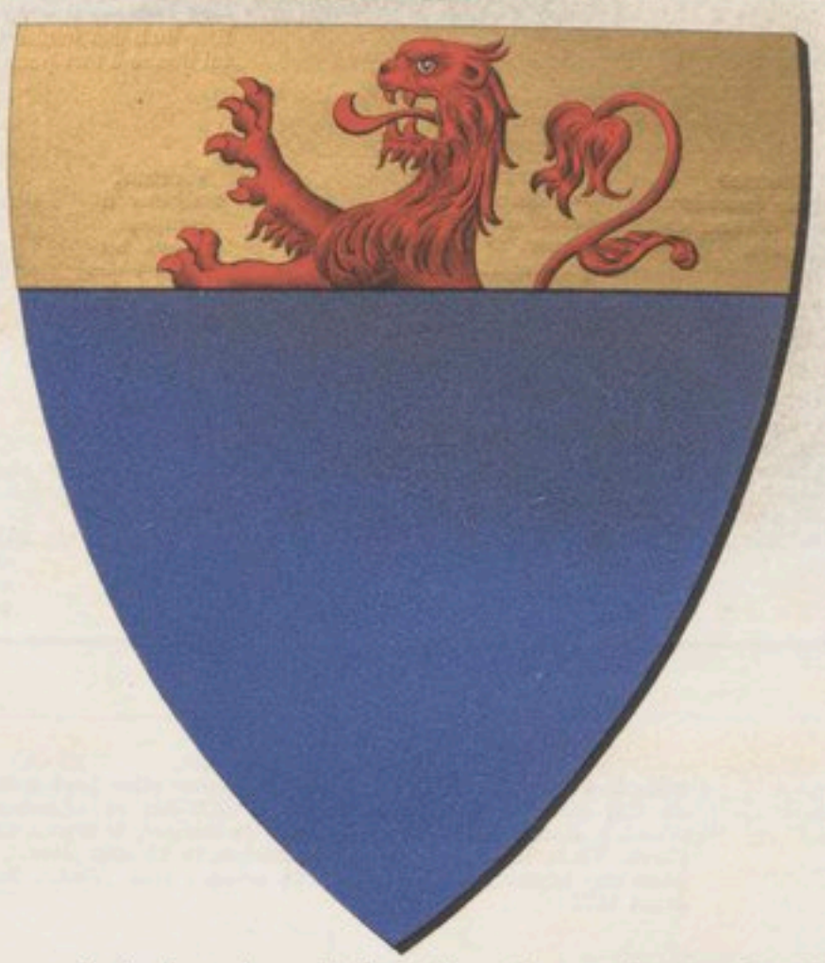

P. *d'azur au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules* (UBIQUE).

RÈS ancienne famille qui a pris ou donné son nom au château de Conzié, dans la paroisse de Bloye, près Rumilly en Albanais (1). Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (*in verbo* CONZIÉ); La Chenaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse;* les *Étrennes de la noblesse* (1772-1773); Grillet, dans son *Diction. histor.*, ont publié la généalogie ou des notices sur les seigneurs de Conzié, plus ou moins exactement, puisque notamment les deux premiers auteurs ne sont pas d'accord entre eux. M. Joseph Duvillard, d'Allemogne, près Thoiry, a bien voulu me céder un *Mémoire généalogique* (Paris, Simon et Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786, in-4°, 44 p.), *contenant l'analyse des titres produits pour établir la filiation des différentes branches de la maison de Conzié.* Ce mémoire inscrit en marge des renvois à des preuves numérotées (elles devaient former une seconde partie de 567 pages au moins) correspondant aux titres énoncés sommairement dans le cours du mémoire. Cette seconde partie du mémoire n'a pas été conservée, si elle a été imprimée; ayant contrôlé et trouvé justes plusieurs des titres cités dans ce mémoire, je crois devoir adopter ce texte de préférence à celui de Guichenon et de La Chenaye des Bois (2).

Suit la généalogie.

Voir la continuation au f° 163.

---

(1) Il y avait aussi une maison-forte, dite de Conzié, leur appartenant en Chautagne, paroisse de Ruffieux. Ni l'une ni l'autre ne formaient un fief proprement dit; du moins il n'en est pas question au *Sommaire.*

(2) Lorsqu'ils sont d'accord entre eux et qu'ils cadrent avec le Mémoire. J'indique, par Guich., Lach. ou Mém. ces diverses provenances, et c'est pour les faits pouvant compléter, l'un par l'autre, la généalogie, quand je ne peux pas l'appuyer autrement, c'est-à-dire par titres authentiques, et j'en possède fort peu. Bien entendu, c'est sous toutes réserves que je publie cette filiation qui, sur quelques points, ne me paraît pas suffisamment véridique. *Voir* note 2, f° 159.

1ers DEGRÉS SELON LA CHENAYE DES BOIS, AUQUEL JE LAISSE TOUTE RESPONSABILITÉ.

?

I. Galéas, seigr de Conzié, chevalier, vivait en 1103, qui possédait aussi Vaucher en Bugey. Il laissa de Catherine de Malagnier.

Nicod (second fils) fait la branche des seigrs de Vauchier, seigrie qu'il eut en partage. Il épousa Guigonne, fille d'Armand, seigr de Candie.

II. Guy-Conrad, seigr de Conzié, qui suit. Vivait en 1150 et eut de Marthe de Marsie, fille d'Hubert de Marsie.

Rollet, seigr de Vauchier, un des gentilshommes de Savoie, qui prirent la croix en 1146 et accompagnèrent en Terre-Sainte Amédée, Cte de Savoie. Alliance inconnue.

III. Aymon, seigneur de Conzié, chevr. Après la mort de sa femme, Gabrielle, fille de Jean, seigr de Lucinge, issue des barons souverains de Faucigny, qu'il avait ép. la veille des ides de mars 1194, se retira au monastère de Montjoux, auquel il donna de grands biens, ce qui est prouvé par un titre du 6 des nones de mars 1240. Il eut trois fils que Guichenon lui donne à tort pour frères.

Guigues, seigr de Vauchier, laissa d'Anne de Balleyson.

Perrette : 1e à Jean Potremont de Montfalcon ; 2e à Jacques de Balleyson.

Vautier, religieux à Montjoux, suivant un acte du 4 des kal. de janvier 1258.

IV. Pierre, seigr de Conzié, chevr ; vivait en 1250, 1270. Il fut père de

Guillaume, aussi religieux au même monastère que son frère, suivant un acte de.....

Jean, damoiseau, à Berthe de Syon.

Aymon, seigr de Vauchier, chevr, 1279. Alliance et postérité ignorées.

Louis, à Françoise Maréchal.

Gabrielle, à Guillaume de Fortier.

V. Pierre II, chevr, seigr de Conzié, ép. Briande d'Hauteville.

Rollet, qui fit branche, mort av. le cont. de mar. de son fils, en 1334. Il ép. Madeleine de Marcossey.

Confrère avec la filiation de Guichenon, qui devient conforme à celle de la Chenaye, à partir de Pierre Ier, conforme aussi à celle établie dans le mémoire qui donne Jean pour père à Pierre et Rollet.

Perrette : 1e à Nicolet de Charansonay, damoiseau (Guich.) ; 2e à Pernonet de Syon.

III. Jean, seigr de Conzié, teste, le 4 juin 1361. Ép. Françoise (Catherine selon Lach.), fille de Guy de Montluel, chevr, seigr de Châtillon et Chautagne (Guich.). Il acheta des biens des Nos de Marsier, le 9 août 1337 (Arch. Th.) ; leur accorde droit de rachat, le 12 août *(Ibid.)*, et passe une transaction avec eux le 26 octobre 1351 *(Ibid.)*. Mort avant 1372.

Thibaud, mort jeune (Guich.).

N. N., vivait en 1337. Un acte par Jean ci-contre est passé, le 12 août 1357 (Arch. Th.), dans la maison de ses frères, à Rumilly.

?

Théobald de Conzié, prieur de Bonneguette, 21 mai 1381 (Arch. Faucigny Lucinge).

Briande (1), à Guillaume de Mareste, damoiseau. Elle teste le 21 octobre 1375 (Guich.). Ils n'étaient pas encore mariés le 25 mars 1372 (Arch. Lucey). Guillaume passa ce jour une convention avec Guy de Montluel, lui promettant, si les biens que Jean de Conzié, feu père de sa future épouse, tenait en Chautagne, viennent à la Dse Briancie, de prêter un hommage pour ses biens audit Montluel, sauf l'hommage au comte de Savoie.

IV. Pierre, seigr de Conzié, ép. Amphelise, fille de François de Verbos, chevr, seigr dudit lieu (Guich.). Il teste en 1389 (Lach.).

Jean, damoiseau (Guichenon).

Philiberte, femme de Jean de Sacconay, damoiseau (6.).

Marguerite, 2de femme de Pierre Allemans, seigr d'Arbent, mère de Louis Alleman.

Bernarde, à François de Menthon, damoiseau (Guich.).

V. Jean, seigr de Conzié, ép. Jeannette, fille de Jacques d'Orlier, damoiseau, et d'Aynarde de Dingié. Elle teste le 11 août 1396. Aynarde teste le 26 septembre 1371, faisant un legs à Jeannette ci-dessus, sa fille (Guich.). Jeannette, comme tutrice de son fils Jean, vend, le 4 mai 1379 (Invent. Savoir.), des revenus au territoire de Bellenoix (2).

François de Conzié, d'abord évêque de Grenoble, puis archevêque de Toulouse, d'Arles et de Narbonne ; grand camérier du Saint-Siège et légat d'Avignon, patriarche de Constantinople, etc. Teste, le 12 décembre 1431, en faveur du pape Eugène IV, faisant des legs à Guillaume de Verbos, son neveu *(sic)* fils de feu François ci-dessus ; à Pierre de Sacconay, à Claude de Bardonenche, ses neveux, etc. Mort le 31 déc. 1432 (Lach.).

Henri de Sacconay, chanoine de Lyon, légataire de son oncle, 1431.

Louis Alleman, cardinal, archevêque d'Arles, exécuteur testamentaire de son oncle, 1431.

François de Menthon, légataire de son oncle, 1431.

VI. Jean, seigr de Conzié. En lui faillit la ligne directe des Conzié, car il n'eut pas d'enfants d'Antoinette, fille de Thibaud de Châtillon, coseigneur de Marlioz. Suivant le Mém., sa veuve se remaria avec Jean d'Orlier, damoiseau. Il testa, le 1er fév. 1402 (Ves d'Eschavannes), à Avignon ; veut être enterré dans l'église paroissiale de Rumilly, dans le tombeau de son père et de ses prédécesseurs ; legs à sa mère, à sa femme, aux églises et léproseries de Rumilly, N.-D. de l'Aumône, Bloye, etc. A défaut par lui d'avoir des mâles, nomma héritier universel l'archevêque de Narbonne, son oncle, qu'il charge de régler ses obsèques, comme personne privée « tanquam principaliter executeus de genere, cognomen et armas habentem illorum generis de Conziaco. » Après l'archevêque il nomma héritier le fils aîné de Pierre de Conzié, son consanguin, damoiseau du dioc. de Genève, puis le second, etc. A leur défaut substitue un des mâles d'Etrangie (de Syon), femme de Ne Pierre de Balleyson, fille de feu Ne Perronette de Conzié, lequel porterait le nom et les armes pures de Conzié ; autrement il appelle un des mâles de Ne Hugonin Brunier, damoiseau, son cousin, qui prendra son nom et ses armes. Il reconnaît avoir reçu pour la dot d'Antoinette de Châtillon, sa femme, 100 florins, par les mains de George de Marlioz, chevr, oncle de ladite Antoinette.

TABLEAU I.

(1) Briande ou Briancie. Je trouve ici un véritable problème généalogique. Je possède une transaction du 13 février 1377 (Arch. Th.) entre Jean de Lucinge, chevalier, aîné maternel de Briancie f. f. Jean de Conzié, damoiseau, et Hugonin d'Orlier, damoiseau, aîné maternel de Jean f. f. Jean de Conzié, damoiseau. Hugonin agissant au nom de Jeannette, sa fille, héritière dudit Jean f. dudit f. Jean de Conzié. Lucinge demandait tous les biens de ladite Briancie comme étant le plus habile à lui succéder. Orlier répondait que Briancie avait testé le 21 octobre 1374, nommant héritier universel ledit Jean de Conzié son *frère* paternel et légataire 100 florins audit Lucinge, son aîné maternel qui doit se contenter de cette somme. Ladite Jeannette d'Orlier ratifie ceci comme héritière le 14 février suivant. A défaut d'autres données suffisantes il faut donc supposer que Jean de Conzié (III) s'il eut pour femme une Montluel eut encore deux femmes : 1e Jeannette de Lucinge, mère de Briancie et 2e Jeannette d'Orlier, mère de Jean, frère paternel de Briancie (sous toutes réserves).

(2) Un Jean de Conzié, damoiseau, qui vivait en 1411 (Arch. Savoiroux), mourut avant 1412. Sa veuve, Antoinette de Compey, fille de Messre Aymon, chevalier, est nommée héritière universelle par Marguerite de Marlioz, en son testament du 9 oct. 1412 (Arch. Th.). Est sans doute celui dont les hoirs sont nommés en 1417 (Arch. Savoiroux), abornants en Chautagne.

?

Théobald de Conzié passe reconnaissance le 05 juillet 1280 / *Somm. des Fiefs*/, de ce qu'il tient à Gruffy.

?

Guillaume de Conzié prête hommage à l'évêque de Genève, le 25 oct. 1278 (Invent. Sav.), pour ses fiefs de Rumilly et Charansonay.

?

Guillaume de Conzié, dit le Vieux, donne à Aymon de Conzié ses fiefs de Ynzdry, *etc* ; mort en 1279, enterré au prieuré de l'Aumône (Mém.).

?

Guillaume de Conzié, mort avant 1285.

?

Théobald de Conzié prête hommage au Cte de Genevois, le 17 juin 1308 (Invent. Sav.).

?

I. Jean de Conzié, chevr, mentionné en la reconnaissance de son fils, de l'an 1313. Suivant Guichenon, Br. et Bug., Gen. Conzié, s'appelait Pierre et vivait en 1309-1309.

Hugon de Conzié ép. Jacquemette, fille de feu Willelme de Rumilly. Le 10 des kal. de mars 1285 (Arch. Savoir.), Aymonet de Rumilly, frère de l'épouse, constitue plusieurs délégateurs pour le paiement de sa dot.

Messre Martin. C'est entre ses mains que sera payée la dot promise à son frère.

II. Pierre, seigr de Conzié, chevr, ép. Briande, fille de de Rodolphe d'Hauteville en Genevois, chevr, et de Gabrielle de Lucinge. Vivait 1320, 30 (Galiffe, I, 528). (Guich., Lach. Mém.), mort av. 1337. (Ce degré II correspond au Ve de La Chenaye).

Rolet de Conzié (second fils), damoiseau, fit la branche des seigrs de Vauchier ; teste, le 10 fév. 1270, marié à Madeleine, fille de Lancelot de Marcossey (Guich.). Il prête hommage au Cte de Genevois, le 12 des kal. de nov. 1313, pour ses biens de Rumilly, Charansonay, Bissins, etc. Nommé dans trois actes passés par son fils Girard (Mém.).

?

François de Conzié, alias de Vouchier, notaire public, reçoit un acte le 17 déc. 1368 (Arch. Savoir.).

Girard de Conzié, dit de Vouchier ou Vauchier, seigr dudit lieu, ép., le 23 juill. 1334 (Lach. Mém.), 1324, août (selon Guich.), Broisette, fille de Guillaume, chevr, seigr de Lornay, sœur des Nos Jean et Thomas. Elle teste le 25 avril 1381 ; lui, le 31 juillet 1396 (1386, Lach.) (Guich., Mém.).

François (Guich.) épousa Pierre de la Pierre d'Exert, 1381, 1396 (Mém.).

Isabelle (Guich.) à Peronet du Perreten *(sic)*, 1381, 1396 (Mém.).

Pierre, chevr, seigr de Vauchier, conseiller et maître d'hôtel et ambassadeur d'Amédée VII, Cte de Savoie (Guich.), héritier universel de sa mère, 1383, et de son père, 1386. Ep., le 18 août 1385 (1405, Guich.), Nicolette, fille de Jacques, seigr d'Epagny. Elle teste le 18 nov. 1412 ; lui, le 4 janv. 1418 (Mém.). Ses enfants furent substitués au testament de Jean de Conzié, son consanguin, 1402, dernier de la branche aînée. Pierre fut l'un des exécuteurs testamentaires dudit Jean.

Françoise, à Hugonin de Rivis (1383, 90) (Mém.).

Claude, cohéritr univers. 1412, 13. Ecuyer de Marie de Bourgogne, Dsse de Savoie. Mort en 1451 sans postérité (Lach.).

Jeannette.

Jacques, seigr de Vauchier et Conzié, près Rumilly, qui, à l'extinction de la branche aînée, revint à la branche cadette, après la mort de l'archevêque François (*Voir* VI, Jean). Il fut légataire de l'archevêque qui l'appelle son neveu. Il fut cohéritier universel de ses père et mère, 1412, 1413. Il ép. Isabelle, fille de Philippe de Mouxy, seigr dudit lieu, quittance dotale du 17 juillet 1464 (Arch. Th.), et testa, le 15 déc. (arrêt. suiv. La Chenaye) 1465, mentionnant trois fils et une fille (Guich.). Le 30 janv. 1455 (Arch. Thuyset) il passe une convention avec les Ne Michel, Claude, Antoine et Jean de Balleyson, frères, fils et héritiers de Jean de Balleyson, chevr (lequel, dans son testament de 1443, Tse d'Eschavannes, avait substitué ledit Jacques de Conzié), par laquelle ils s'engagent mutuellement à se transmettre leurs biens par fidéicommis, à défaut par eux d'avoir des enfants mâles légitimes. Suivant Besson, il aurait épousé Nicolette, fille d'Humbert de Mouxy.

Guillemette.

?

Messre Hugues de Conzié, consanguin de Jean, qui le nomma légataire et exécuteur de son teste de 1402. Il était chanoine de Saint-Pierre-d'Avignon.

Rolette, veuve de Ne Humbert Prière de Duyn, légataire de son frère Amédée, en 1404.

Amédée, second fils, continua la famille. *Voir* au IIe Tabl. sa descendance.

VI. Jean, seigr de Conzié et Vauchier, ambassadeur à Venise. N'eut point d'enfants de Rolette, fille de Guy de Mouxy. Il testa le 5 juillet 1483.

Louis, curé de Sonnaz, prieur de Sainte-Hélène-de-Millières en Maurienne, légataire de son frère Amédée.

Jacquemette, fille donnée, légataire de son père, 1483, et de son oncle Amédée, en 1404.

VI. Amédée de Conzié, seigr dudit lieu, Vauchier et Bolomier, grand châtelain de Poncin (charge qui avait été inféodée à Pierre Bolomier, le 3 nov. 1405. *Voir* Guich., *Bolomier*), dont il fut investi personnellement pour lui et ses héritiers, le 11 oct. 1480. Il épousa Dlle Antoine, fille et héritière de Pierre de Bolomier. Il teste, à Poncin, le 1er mars 1494 (Arch. Thuyset). S'il meurt audit lieu, veut être enterré au tombeau des Bolomier; s'il meurt à Conzié, dans sa chapelle de Rumilly ou de Bloye. Elle teste veuve (1), le 17 juin 1508 (Mém.).

Anne.
Son père lui lègue 1,000 florins. Elle ép. Ne N. de Verbos, seigr dudit lieu et Meras en Semine.

VII. François, seigr desdits lieux, cohéritier universel de son père, commandant une compagnie de cent arquebusiers à cheval (Lach.). Il teste, le 17 août 1515 (Lach., Guich., Mém.), avant de partir pour la guerre d'Italie, où il mourut en 1525 (Guich.), en faveur de son frère.

VIII. Claude, seigr desdits lieux, grand châtelain de Poncin, né le 4 novembre 1519 (Mém.). Il ép., contrat dotal du 21 fév. 1547 (Arch. Morand), Jeanne, fille de feu Ne Jean de Bouvens et de Jeanne de la Palud. Son père lui abandonne la maison-forte de Conzié et tous les biens en dépendant. Il teste le 9 juin 1571 (*Ibid.*). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Poncin, devant le grand autel, là où *ses frères*, sa mère et ses prédécesseurs ont été ensevelis. Selon Guich., il teste le 3 juin 1570; elle, le 2 février 1591. A l'extinction de la famille de Balleyson, sans doute à cause des conventions passées en 1455 (*Voir* Jacques de Conzié, fo 159) une part de l'hoirie paraît avoir passé à Claude, qui vendit ses droits sur la seigneurie d'Hermance à François de St-Jeoire, en 1548-49 (ment. en la reconnaissance de celui-ci, du 12 juin 1550 *(Fiefs)*.

Charles,
cohéritier universel de son père. Mort jeune.

IX. Antoine-Marin de Conzié, dit de Bolomier, seigr desdits lieux, cohéritier universel de son père, eut, en préciput, comme aîné, tous les patronages, canonicats, etc., de Poncin. Il épousa : 1o le 8 juin 1574 (Guich.), Catherine de Candie, fille d'Amé, seigr de Loese; 2o contrat de mariage du 30 août 1583 (Arch. Morand), Claudine Boccon. Il teste, le 11 mai 1614 *(Ib.)*, à Poncin.

1er lit.

Claudine (Louise, selon Lach.),
dame d'honneur de Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick, femme de Charles de Blanchecour, seigr de Métières, près Metz (de Bougainères). Son père lui avait constitué en dot 2,000 écus; mais, par son testament, vu le nombre de ses enfants, il réduit cette somme à 2,000 livres, « attendu aussi les ingratitudes.... et les diffamatoires façons d'elle et son mari, contre la révérence bonne fame et réputation de Dlle Claudine Boccon, leur belle-mère. »

Louise,
à Philibert de Menthon de la Gelière (G.).

Jeanne
n'a pas été mariée (G.).

X. René, mort de maladie aux guerres du Pays-Bas (Guich.), av. le 20 mai 1614 (Mém.).

Claude-François,
mort au siège d'Ostende (Guich.). Teste 1er mai 1603 (M.).

Claudine,
la cadette, sort inconnu.

XI. Antoine-Louis, seigr desdits lieux, bapt. à Poncin le 13 févr. 1615 (Mém.), vivait du temps de Guichenon. Il ép., contrat dotal du 13 décembre 1640 (Mém. Lach.), Claudine, fille de Claude Catin, seigr de la Villette, etc., conseiller du Roi et trésorier général des finances, en Bourgogne et Bresse, et de Claudine de Morillon. Elle teste, étant veuve, le 13 mai 1672 (Arch. Manuel). Guichenon n'inscrit que quatre de ses enfants.

Jeanne, Marie, Élisabeth,
trois filles nommées par Guichenon. Peuvent être les trois qui, selon le Mém., furent religieuses à Seyssel.

Barbe,
à Joseph de Jugy, seigr de Caidie (Lach.).

Denise,
à Nicolas de Regard, seigr de Chanay (Lach.); morte le 22 avril 1722 (Bour, Nob. de l'Ain).

XII. Claude (fils aîné), seigr de Bolomier, grand châtelain de Poncin, héritier universel de sa mère; était âgé de vingt-neuf ans lors du jugement de maintenue de noblesse du 12 juillet 1670. Avec son frère Édouard, il obtint déclaration de noblesse le 30 mars 1699 (Arch. Manuel), où est témoriée la précédente. Il épousa : 1o Jeanne de Baschod; 2o Dlle Claudine Griffon. Enterré dans l'église collégiale de Saint-Martin-de-Poncin, au tombeau de ses prédécesseurs, le 18 décembre 1729 (Mém.).

1er lit.

Denise-Agathe (Mém.).

Jeanne (Mém.).

XIII. Charles (2e lit), seigr de Bolomier, grand châtelain de Poncin et Beauvoir, héritier universel de son père, capitaine de grenadiers au régiment étranger de Thoiry (*sic* Lach.). Il épousa Dlle Marie-Madeleine-Jacqueline de St-Loup, héritière testamentaire de son mari (Mém.).

XIV. Jean-Charles, seigr de Bolomier, chevalier, né à Poncin le 17 mars 1725, figure à l'assemblée générale de la noblesse en 1788. Il ép., le 6 mai 1754, Dlle Marianne-Gabrielle de Marron, fille de Messe Nicolas, baron de Meillonas chevalier de Saint-Louis, etc.

XV. Marie-Claudine de Conzié, dernière du nom, mariée à M. de la Beyvière; morte à soixante-seize ans, en son château de Longes, le 6 février 1808 *(Journal de l'Ain)*.

Tableau II.

(1) Elle était déjà veuve et tutrice de ses fils, lorsque le 24 octobre 1495 (Reconnaissances de Rumilly, Arch. Th.), elle reconnaît que ses fils et les leurs sont bourgeois jurés de la ville et des franchises de Rumilly, où ils tenaient une maison rue de Montpelat, jadis albergée par Ne Jacques de Conzié, aboutant la maison de Ne et Pe Claude de Lornay, qui fut de Me Jean Grellier, recteur des écoles de Rumilly. Acte passé à Conzié, dans la maison-forte desdits nobles frères.

Guibert,
second fils, cohéritier universel de son père, héritier universel de son frère aîné. Par contrat dotal du 20 novembre 1517 (Arch. Morand) (Guich. dit 31 décembre 1519), il épousa Philiberte, fille de Ne et Pe Nicolas de Nadan et de Jeanne de Neuchâtel, dite de la Rochelle, seigr de Nadan et Charnasonay, en Franche-Comté, lesquels lui constituent la moitié de tous leurs biens, châteaux, etc. Guibert assigne à sa femme sa maison-forte de Conzié, près Rumilly, plus celle de Conzié, en Chantagne, paroisse de Rufieux, avec tous les fiefs et biens en dépendant; tous ces biens transmissibles à l'aîné de leurs nobles, ainsi que les biens qui pourraient lui revenir, en vertu des conventions passées par Jacques de Conzié, son grand père, avec les Balleyson. Il était mort avant 1571.

Marguerite
eut 1,000 florins. Elle épousa : 1o Jean de la Charme; 2o Jean de la Beyvière, seigr dudit lieu, et de Dussancher (Guich.).

Jeanne
vivait, en 1526, sous l'administration de son père, qui agit en son nom et au nom de Claude, son fils, tous deux nés de Phil. de Nadan.

Antoinette.
Elle épousa, contrat dotal du 27 juill. 1560 (Claude Boccon, notaire de Poncin), Louis de Vignod, seigr de Bioléa. Accord du 11 août 1615 (Arch. Saumont), entre lui et Antoine-Marin de Conzié-Bolomier, son beau-frère.

Jean,
cohéritier universel de son père. Mort sans avoir été marié.

Édouard, seigr de Vauchier,
capitaine d'une compagnie de gens de pied, sous le Me de Treffort; blessé à l'assaut du château des Echelles, mort de sa blessure le 17 août 1592 (Lach.), enterré à Chambéry dans l'église des Cordeliers, hors ville (Guich.). D'un mariage avec N. N., il laissa le fils ci-dessous (Guich.).

Marc, seigr dudit lieu (Guich.).
Son oncle lui lègue la jouissance de certains biens sa vie durant; mort à Verceil en 1614, portant les armes pour le duc de Savoie (Guich.); testa le 1er juin 1614 (Mém.).

Édouard, seigr desdits lieux, fils unique du second Et., héritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du 2 mars 1614 (Arch. Morand) Dlle Catherine, fille de Jean Malomont, écuyer, prévôt de Pierrefitte, lieutenant particulier en la prévôté de Bar-le-Duc, et de Dlle Catherine Urbal. Son père lui fait don des châteaux de Conzié et Vauchier. Suivant Guichenon, il mourut avant son père.

Charlotte. Leur père leur donna à chacune 4,000 livres.
Elle ép. Louis des Erards, seigr de Fleury (Guich.).

Denise.
Elle ép. Louis de Bussy, seigr de Roches, la Balme, etc. (Guich.).

Henri (Guich.),
nommé dans deux actes, 1625, 1627 (Mém.), capitaine au régiment de Vernancourt, tué le 12 avril 1638, au siège de Brisach, à vingt et un ans (Lach.).

Claudine,
fille naturelle. Son grand-père lui légua 100 florins en 1614, pour l'aider à se marier.

Mamert (3e fils),
né le 11 mars 1634, cérémonies bapt. du 15 octobre 1650; âgé de seize ans lors du jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père, le 12 juillet 1670. Il fut prêtre et doyen de l'église collégiale de Poncin (Mém.).

Jean (2e fils), seigr de Vauchey,
de Saint-Martin-du-Mont, baron de Pommiers, âgé de dix-sept ans lors du jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père, le 12 juillet 1670. Légataire de sa mère, le 13 mai 1672, il épousa Dlle Catherine de Beuverand, Dne de Vernotte, en Bourgogne (Lach. du Bois), laquelle testa le 2 mai 1747 (Mém.).

Édouard (4e fils).
V. sa descendance au Tableau III.

François-Mamert,
chev, seigr et baron desdits lieux, né à Poncin, le 20 avril 1695. Il ép., contrat de mariage passé à Paris, 1er et 5 juillet 1728, Isabelle-Françoise-Madeleine Damas d'Anlezy. Il teste, le 28 avril 1745, « instituant héritière universelle la dame d'Anlezy, sa femme, fille de Messe Nicolas-François Damas, chev, marquis d'Anlezy, colonel de son régiment de cavalerie, puis ses enfants (Mém.). Selon Lach., marié le 2 juin.

Marie-Charlotte-Claudine,
religieuse visitandine à Bourg-en-Bresse (Lach.).

Marie-Philiberte-Geneviève,
religieuse à la Visitation de Tours (Lach.).

Louis-François-Marc-Hilaire,
nommé, en 1766, évêque de Saint-Omer; puis, en 1769, évêque d'Arras (Lach.).

Louis-François-Mamert,
chev et baron desdits lieux, né le 14 février 1733, nommé aux testaments de son père en 1745, et de sa grand'mère en 1747; officier aux gardes françaises. Mort en 1761 sans avoir été marié (Lach.).

Joachim-François-Mamert,
nommé, en 1769, évêque de St-Omer, en remplacement de son frère; puis archevêque de Tours (Lach.).

Marie-Antoinette-Françoise,
mariée le 15 avril 1752, à Charles-Amédée de Lombard de la Balme, seigr de la Balme et de Courtenay (Lach.).

Tableau III.

XII. Édouard de Conzié,
Voir son ascendance au Tableau II,
marquis d'Allemogne, comte de Choisy-la-Balme, commandant au service de France le 2me bataillon du régiment étranger de Thoy (1696), capitaine au régiment des gardes du roi de Sardaigne, le 18 mars 1702 (Arch. Manuel). Il épousa : 1° contrat dotal du 26 novembre 1696 *(Ibid.)*, Marguerite de Livron d'Allemogne ; 2° contrat dotal du 21 septembre 1705 *(Ibid.)*, mariés le 14 novembre 1705 (Reg. Par. de Saint-Léger). Louise Favre, dame des Charmettes. Il teste, le 28 août 1709, ouvert le 6 septembre suivant (Arch. du S. S. de Savoie), peu de jours après sa mort. Il avait été ondoyé le 24 mars 1658, et baptisé à Poncin le 15 octobre 1659. Il avait onze ans lors du jugement de maintenue obtenu par son père, en 1670. Avec son frère aîné Claude, il obtint un jugement pareil le 30 mars 1699. Avant d'entrer temporairement au service de France, il avait obtenu une compagnie au régiment de Savoie, le 27 avril 1690. Sa première femme était fille d'André-Gaspard de Livron, dit le marquis d'Allemogne, et de Raymondine de Reydet, comtesse de la Balme-Choisy. Sa seconde femme était fille de Joseph-Philibert Favre, comte de Chanaz, baron des Charmettes, et d'Aimée-Madeleine de Lucinge, de la branche des barons d'Arenthon. Elle (Louise) vivait encore en 1733 (R. P. de Thonon).

Françoise-Claudine-Madeleine épousa, le 28 octobre 1732 (Reg. Par. de Rumilly), Claude-Jean-Baptiste de Gerbais de Sonnaz d'Habères ; morte à quatre-vingt-trois ans, le 10 juin 1792 (Reg. Par. de Thonon). Elle fut mère de Janus, comte de Gerbais de Sonnaz d'Habères, auquel passa la baronnie d'Arenthon. Voir Gerbais-Sonnaz.

Denise. Son père lui lègue 3,000 florins. Elle se fit Clarisse à Chambéry.

XIII. Louis de Conzié, seul enfant du premier lit, dit le marquis d'Allemogne, comte de la Balme-Choisy, qu'il reconnut le 2 septembre 1734 *(Fiefs)*, lui provenant par donation du 31 janv. 1731, de Louis de Livron, son oncle. Il épousa : 1° le 14 avril 1713, Georgine du Puis, fille de Claude, seigr de Montagny, morte à cinquante-sept ans environ, le 11 janvier 1742 (Reg. Par. de Rumilly) ; 2° le 25 février 1743 (Reg. Par. de Saint-Léger, de Chambéry), contrat dotal du 30 janvier (Arch. Manuel), Marguerite de Mareste, fille de Mesre Louis, marquis de Lucey, etc. Elle testa, le 15 avril 1784 *(Ibid.)*. Lui était né et avait été baptisé à Rumilly (Reg. Par.) le 26 novembre 1697. Il mourut à Thoiry (Allemogne), le 15 janvier 1763, et fut enterré à Rumilly ; il avait testé le 15 avril 1784 (Arch. Manuel).

François-Joseph, Cte de Chanaz et seigr des Charmettes, Bon d'Arenthon, dit le Cte de Conzié, député de la noblesse en 1746. Le 13 sept. 1754 (Arch. du S. S. de Savoie) il avait obtenu patentes portant l'agrément de S. M., pour l'achat par lui fait, le 17 décembre 1744, du Mis des Marches, du comté de Boringe, et fiefs en dépendant. Par Patentes du 17 mars 1746 *(Ibid.)*, il avait obtenu de démembrer, du comté de Boringe, les fiefs qui s'étendaient dans les paroisses de Reignier, Scientrier et Arenthon, et dans celle de Saint-Romain, pour les unir, à l'avenir, à la baronnie d'Arenthon, possédée par sa mère. Marc-Antoine de Genève, de Boringe, fut autorisé à acheter le comté dont il possédait déjà le nom. — Sa correspondance littéraire avec Jean-Jacques Rousseau a été imprimée. Il fut un des premiers membres fondateurs de la Société royale d'agriculture de Chambéry, en 1775 (*V.* Grillet, t. II, f° 240). Il ne fut pas marié, et après lui la baronnie d'Arenthon passa à sa sœur Françoise-Claudine-Madeleine ; mort le 8 mai 1789 (1)

N. N., posthume prévu au testament de 1709.

(1) François-Joseph, Cte de Chanaz, Bon d'Aranthon, confirma, par testament du 24 août 1786 (Arch. de Sonnaz), la donation qu'il avait faite à son neveu, le Mis d'Allemogne (François-Joseph), à l'occasion de son contrat de mariage du 5 mai 1783, des terres et juridictions de Chanaz et des Charmettes. Il était âgé de soixante-onze ans en 1777, et témoin aux Preuves testimoniales de François-Joseph de Ville de Quincy, pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare. Dans les Preuves de Malte (La Tour II 195, arch. du Rhône), où il figure comme témoin en 1768, il se dit âgé de soixante ans *(sic)*, tandis qu'il en avait soixante-quatorze.

1er lit.

Marguerite-Madeleine épousa, le 20 septemb. 1742 (Reg. Par.). Jean-Baptiste-Gabriel de Regard, Cte de Vars.

Françoise-Caroline-Polyxène, baptisée le 20, née le 19 sept. 1744, ép., le 17 oct. 1764 (R. P. de Saint-Léger de Chambéry), Pierre-Hyacinthe de Buttet de Tresserve. Vivait encore en 1785 ; elle mourut en 1813 (Reg. Par.).

François-Louis, né le 22 oct. 1745 (R. P. de St-Léger). Probablement est mort jeune.

Agathe-Sophie (Lach.), dont le sort m'est inconnu.

Alexis, né le 29 avr. 1750 (R. P. de St-Léger.) Est probablement mort jeune.

XIV. François-Joseph, Mis d'Allemogne, Cte de la Balme, etc., dit le Mis de Conzié, héritier universel de ses père et mère, capitaine au régiment de Savoie, chevr des SS. Maurice et Lazare, des premiers écuyers de S. A. R. Mme Félicité de Savoie ; âgé de trente-huit ans, témoin aux preuves de Malte la Tour en 1786 (Arch. du Rhône), il était né le 3 février 1747 (Reg. Par. de St-Léger). Il épousa, contrat dotal du 5 mai 1783, passé à Paris, Dlle Hélène-Madeleine de Montagnac, à laquelle Marguerite de Mareste, sa belle-mère, fait un legs en son testament de 1784. Comme mari et constituaire de ladite Dlle de Montagnac (en vertu de son contrat plus haut cité), étant domicilié à Allemogne et aussi de son chef, il passa procuration générale et spéciale, le 23 floréal an X de la République française (Placard, Arch. Th.), à Pierre-Hyacinthe de Buttet, son beau-frère, lequel, en cette qualité, accepte, le 4 frimaire an XI *(Ibid.)*, une cession de créances faites à son mandant. Il fut investi, le 8 février 1790 (Arch. de la Chambre des Comptes), du comté de la Balme-Sillingy en Genevois, et de la juridiction sur Chanaz, Barberaz, le Pelloux, etc., en Savoie, aussi en titre de comté, et sur la maison-forte des Charmettes, près Chambéry, en titre de seigneurie. Ce n'est pas Chanaz sur le Rhône. Il mourut le 20 octobre 1819, à Thoiry, ayant testé les 14 août et 21 septembre 1816 (Arch. Sonnaz), léguant 6,000 fr., etc., et l'usufruit de tous ses biens, meubles et immeubles, à son frère François-Joseph-Gaspard, et nommant héritier universel le comte Joseph de Buttet, sénateur au Sénat de Savoie. François-Joseph avait alors le grade de colonel d'infanterie.

François-Joseph-Gaspard, né le 5 septembre 1753 (Reg. Par. de Saint-Léger) ; son père lui légua 5,000 livres, sa mère 4,000 livres. En 1786, lors d'une transaction avec son frère, il était capitaine au régiment d'Aoste, infanterie (Arch. Sonnaz). Il épousa, à Turin, le 22 déc. 1796 (Reg. Par. de Saint-Eusèbe, Arch. Sonnaz), avec dispenses pour la parenté, Marie-Anne de Buttet de Tresserve, sa nièce. Est-ce comme usufruitier ou possesseur réel (je n'ai pu vérifier le fait), mais après la mort de son frère il porta les titres de marquis d'Allemogne, comte de la Balme. Il testa, à Turin, le 7 septembre 1823 (Arch. de Sonnaz, à Turin), nommant héritière universelle Anne de Buttet de Tresserve, sa femme. Il mourut à Turin avant 1833, puisque la marquise Anne-Marie-Madeleine de Buttet de Tresserve, sa veuve, est morte, à Turin, le 21 juin 1833, laissant par un testament ouvert et publié par ordre du Sénat royal de Turin, le 12 novembre suivant, ses héritiers universels le comte Joseph de Gerbais de Sonnaz et Mlle Anne de Manuel. Dernier du nom de cette branche.

Continuation du folio 157.

Je laisse à chacun d'eux la responsabilité de leurs assertions, en signalant l'obscurité des premiers degrés.

Cette famille a formé deux branches en Bugey, où elle succéda aux Bolomier. La dernière du nom et de la branche aînée est morte en 1868. Les deux derniers de la seconde branche sont morts peu avant ou pendant la Révolution, archevêque de Tours et évêque d'Arras.

Une branche cadette plus proprement savoyarde, hérita des Livron d'Allemogne et des Favre : une partie de ses biens, à son extinction en 1833 (notamment la baronnie d'Arenthon) est passée aux C^tes^ de Gerbais de Sonnaz.

L'homme le plus illustre de cette famille est François de Conzié, successivement évêque de Grenoble, archevêque d'Arles (où il fit bâtir le cloître de l'archevêché. Guich.), de Toulouse et de Narbonne, nonce en Espagne, solliciteur de la convocation du Concile de Constance, légat apostolique dans le comtat d'Avignon, camérier et vice-chancelier de l'Église romaine et patriarche de Constantinople. Il mourut le 31 décembre 1432 et fut enseveli dans l'église des Célestins d'Avignon, dans un tombeau de marbre blanc avec une épitaphe rapportée par Besson (*Mém. ecclés.*, f° 175), où il est simplement appelé « Franciscus..... genere nobilis. » *Voir* sur ce François de Conzié le présent volume, f° 43, note 2.

COPPIER

P. *d'azur à trois coupes d'or.*

L'abbé Cte d'Albugnano portait les *coupes d'argent.*

MONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique* (f° 128), déclare que « les races nobles « des Missiliers, des « Soliers et des Cop- « piers, qui, s'étant « habituées à Thorenc « et vassales de la maison de Compey, avoient « conspiré avec les Métraux pour la destruc- « tion de la maison de Sales, seront pareille- « ment exterminées. »

Personne n'est prophète en son pays. Les nobles Coppier, malgré de nombreuses vicissitudes de fortune, ne paraissent pas devoir être « exterminés » de longtemps.

Cette famille est fort ancienne puisqu'on la trouve déjà au XIIIe siècle en Genevois. Il n'est plus guère possible actuellement de retrouver assez de documents pour rattacher à une souche commune tous les Coppier. On peut pourtant suivre jusqu'à nos jours la famille de ce nom, établie au mandement de Thorens, vers la fin du XIVe siècle, en vertu d'un albergement (date rongée, Arch. la Ruaz) fait par l'abbaye de Talloires à Pierre et Louis Coppier, de biens, maisons et granges à Belossier, dans la paroisse des Ollières.

J'ai indiqué plus haut les vicissitudes de fortune supportées par cette famille. En effet, sa noblesse a été interrompue à deux reprises. Réhabilités une première fois en 1565, en tant que besoin — très relatif à mon avis — les Coppier ont, peu de temps après, formellement dérogé et n'ont été remis en possession de leur ancienne noblesse qu'en 1829.

Avec l'indépendance de l'historien qu'il ne faut pas plus confondre avec la flatterie qu'avec le dénigrement, je dois traiter ici avec quelques détails cette question de dérogeance en tant qu'elle peut s'attacher à la profession du notariat.

Plusieurs membres de cette famille ont été notaires, de 1360 à 1565. Peu de temps avant cette dernière date les N^es^ Coppier des Ollières virent leur noblesse contestée par leurs communiers. Ils obtinrent, le 21 octobre 1565 (Arch. de Cour., Protoc. n° 232), d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, des patentes vérifiées le 20 décembre suivant (Arch. de la Ch. des Comptes de Turin); j'en extrais l'historique suivant. « Les impétrants (N^es^ Pierre, Guillaume

Voir la suite au folio suivant, 164.

?

Vénérable Mess^{re} JEAN COPPIER,
chanoine de Genève. Un acte y est passé dans sa maison, le 9 mars 1344 (Titres Escharvannes). Il est témoin, à Genève, le 5 août 1345 (Arch. la Serraz).

?

LOUIS COPPIER. PIERRE COPPIER.
L'abbaye de Talloires leur alberge (fin du XIVe ou commencement du XVe siècle, sans date, Arch. la Ruaz), des biens, maisons et granges à Belossier, paroisse des Ollières. Sont sans doute les auteurs ou collatéraux de la branche des Coppier, existant encore de nos jours.

?

LOUIS COPPIER, de Thorens,
notaire, 1456 (Arch. Rubaud).

?

N^{e} FRANÇOIS COPPIER, N^{e} ANTOINE COPPIER,
témoins, en 1504 (Arch. Rubaud), au testament de N^{e} et P^{t} Antoine de Menthon de Lornay. — VOIR AU F^{o} 169.

?

ANTOINE COPPIER, de Thorens,
notaire, 1465 (Arch. la Ruaz), 1469 (Arch. Rubaud).

?

N^{e} et Eg^{re} ANTOINE COPPIER, des Ollières,
épousa Claudine, fille d'Egr. Jean Trombert de Cruseille, commissaire d'extentes, qui, dans son testament du 14 février 1543 (Arch. Thuyset), fait un legs à sadite fille.

?

N^{e} FRANÇOIS COPPIER,
de Bellossy, comme mari de D^{lle} Antoinette de Dortens, vendit des biens à N^{e} François de Ramus, avant 1574 (Arch. Thuyset).

?

Vénér^{e} Mess^{re} JEAN COPPIER,
chanoine de Saint-Pierre de Genève, résidant à Annecy 1586 (Arch. la Ruaz).

N^{e} GUILLAUME,
avec son frère aîné, N^{e} Pierre, et son frère Georges, ils obtiennent, le 21 octobre 1565, des patentes les réhabilitant, en tant que besoin, dans les droits d'ancienne noblesse, leur appartenant à eux, leur père, leur aïeul, leur bisaïeul et leurs prédécesseurs de toute ancienneté. Ces patentes sont analysées et commentées dans le texte, f° 166. Le 24 avril 1570 (Arch. Rubaud), il vend, à N^{e} et P^{t} François de Lornay, seig^{r} de Grimotières, un pré à Aviernoz. Il est encore qualifié noble dans un acte du 4 mai suivant *(Ibid.)*. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

N^{e} GEORGES,
vivant 1565.

?

N^{e} JEAN COPPIER,
doct^{r} en médecine, témoin à Chambéry le 27 mai 1610 (Arch. la Serraz).

N^{e} GUILLAUME,
le 15 mars 1603 (Arch. Thuyset), se fait délivrer copie du testament de sa mère, dont il a besoin dans une instance, avec le comte de Viry. Le 16 octobre 1617 *(Ibid.)*, figure, parmi ses biens, un mas de terres, avec maisons et granges, au territoire de Belossier, appelé le mas des Coppiers. Paraît être mort sans enfants. Tous ces biens ont dû sortir peu après de la famille. Sans compter les ventes déjà énoncées plus haut, D^{lle} Annable de Mandolle, femme de N^{e} Claude-Nicolas Arpaud, dans son test^{t} du 25 sept. 1642, dispose des biens qu'elle a dans la paroisse des Ollières, procédés des seigneurs Coppiers, tant la maison, bâtiments, terres, prés, qu'autres appartenances.

AYMÉE
possédait, en 1617, le tiers de l'hoirie de sa mère. Elle a ép. Me François Michot.

GUILLAUME.
Dans la recherche de la noblesse du Genevois, de 1631 (Arch. Th.), il est encore inscrit comme étant de qualité douteuse. Ne paraît pas avoir laissé de descendance.

(1) Il eut un procès avec les communiers de la Chapelle, à propos d'une fondation qu'il avait faite à la paroisse pour l'âme de ses père et mère, en faveur du curé et des pauvres, et aussi pour une pierre sépulcrale qu'il avait (soit son frère Germain Jean) fait mettre dans l'église sur leur tombeau, à côté du banc de leur famille. Les communiers s'opposaient parce que les Coppiers n'étaient pas originaires de la paroisse; ils avaient enlevé le battant de la cloche pour que l'on ne pût, en sonnant pour le service, risquer de casser la cloche de la commune, etc. (Communiqué par M. le président Laurent.)

R^{me} Mess^{re} FRANÇOIS, docteur de Sorbonne,
chanoine au chapitre de Notre-Dame d'Annecy (1696), premier chapelain du roi Victor-Amé, en 1718, confesseur ordinaire de la reine. Nommé par le Roi abbé commendataire de Sainte-Marie de Vezzolano, près Chiéri, au diocèse de Turin, le 7 octobre, confirmé par bulles du 26 novembre 1727, entérinées au Sénat de Turin le 8 janvier 1728 (Titres authentiques Coppier). Il habitait alors au château royal. Une thèse de D. Zappata, qui lui est dédiée, en 1732 *(Ibid.)*, lui donne, outre ses autres titres, celui de comte d'Albugnano. Il mourut en 1740 (1), son sceau est cité au f° 163.

Rév^{d} Mess^{re} FRANÇOIS,
archiprêtre de Saint-Félix.

« et Georges frères, fils de feu N^{e} Pierre Coppier des Ollières) ont justifié qu'eux, leur père, « leur aïeul, leur bisaïeul et prédécesseurs sont nobles et de toute ancienneté, extraits de « parents et progéniteurs nobles et noblement vivants, ayant comme tels prêté hommage et « fidélité et dernièrement les impétrants, en l'an 1563, étant tous tenus et réputés pour vrais « nobles se trouvant aux assemblées des nobles, etc. Mais, les suppliants et leur père étant « tombés en décadence de biens de fortune, n'ayant moyen de s'entretenir à l'exercice seul « des armes, ont exercé l'art de notaire, office de châtelains, curiaux, commissaires d'extentes. « Les Syndics des Ollières et le Conservateur des Gabelles les ont cotisés avec les autres « paroissiens des Ollières. Le duc, en considération de leur noblesse ancienne et de ce qu'ils « se désistent de plus exercer lesdits offices contraires à noblesse *(sic)*, en tant que besoin « serait et que l'on voudrait prétendre *(sic)*, répugnants à noblesse (lesdits actes), les « réhabilite dans leur ancienne noblesse, etc., etc. »

Signalons dans ces patentes de singulières anomalies. Les suppliants, leur père, leur aïeul,

Voir suite au folio 166.

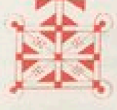

?

JEAN COPPIER,
notaire, d'Annecy, reçoit le contrat de mariage Langin-Compey, 1396 (T^{res} Neuvecelle); celui de Lornay-Lucinge, 1398 (Arch. Rubaud), et un acte, 12 mai 1409 (Arch. Sav.); son signe de notaire est reproduit ci-contre, réduit d'un quart environ.

?

I. N^{e} N. N. COPPIER,
bisaïeul de Pierre, Guillaume et Georges ci-dessous. Les Patentes de 1565 établissent qu'il était noble, ainsi que ses prédécesseurs.

II. N^{e} N. N. COPPIER,
aïeul de Pierre, Guillaume et Georges ci-dessous (Patentes, 1565).

III. N^{e} PIERRE COPPIER,
père des ci-dessous, de la paroisse des Ollières; assiste au mariage de son fils, 1545, était mort av. 1570.

? ?

N^{e} PIERRE COPPIER,
de Rossillon, diocèse de Belley, bourgeois et habitant Chambéry, notaire public, achète, le 14 février 1432 (Arch. la Place), des rentes et servis féodaux, à Carienne et Saint-Jeoire, de N^{e} Humbert de Chignin, fils de N^{e} Humbert.

N^{e} CLAUDE.

N^{e} FRANÇOIS COPPIER,
héritier de son grand-père, revend, le 4 novembre 1502 *(Ibid.)*, les biens ci-dessus mentionnés, à N^{e} Humbert de Chignin, fils de N^{e} André. *Voir* COPPONAY.

IV. N^{e} PIERRE COPPIER, de Belossy, paroisse des Ollières.
Il épousa, contrat de mariage du 30 août 1545 (Arch. Th.), D^{lle} Charlotte, fille de feu N^{e} Henri de Mojonnier et de Philippine, fille de Boniface de Saint-Michel, seig^{r} d'Avully, pupille de Gabriel de Saint-Michel, son oncle; fait au château de Boège. *Voir* l'article de ses frères, patentes de 1565. Un acte du 4 mai 1570 (Arch. Rubaud) est passé dans sa maison, aux Ollières. Le 22 novembre 1570 (Arch. la Ruaz) il vend à N^{e} Jean Vincent, seig^{r} de la Croix, une grange et des biens à Belossy. Le 20 janvier 1566 (T^{res} auth. Coppier) ledit N^{e} seig^{r} lui accorde droit de rachat pendant quatre ans, de certains biens à lui vendus par ledit N^{e} Pierre et N^{e} Guillaume, son frère. Dans tous ces actes il est qualifié noble. Pourtant, dans un acte du 14 mars 1549 (Arch. Thuyset), reçu par son père, comme notaire, il figure comme témoin et est aussi qualifié de notaire. Elle était morte avant 1617. Son hoirie était tenue alors, pour deux tiers, par son fils Guillaume et sa fille Aymée; l'autre tiers par les enfants de N^{e} Nicolas. Témoin 7 mai 1550, qualifié noble (Arch. Moulhoux). Le 4 novembre 1551 *(Ibid.)*, il est qualifié de notaire et commissaire de la paroisse des Ollières.

V. N^{e} NICOLAS COPPIER.
Dans un procès qu'il eut en juillet 1594 (T^{res} auth. Coppier) avec R^{d} Mess^{re} François de Lornay, chanoine de Notre-Dame de la Lée, curé des Ollières, sa qualité de noble lui est contestée très incidemment, attendu que son père aurait continué à être notaire et commissaire, et que lui-même aurait exercé « arts mechaniques. » Du reste, le privilège de noblesse serait nul parce qu'il n'avait pas été approuvé par le duc de Genevois. Nicolas proteste qu'il est noble, etc. Dans un autre procès qu'il eut en janvier 1598 *(Ibid.)*, avec N^{e} Jacques, seig^{r} de la Ruaz, il est toujours qualifié de noble. Alliance inconnue. Il était mort avant 1617. Il est prouvé père de Claude ci-dessous.

Vén^{e} Mess^{re} ANDRÉ,
religieux à Tamié.

VI. CLAUDE COPPIER.
Il y a entre ce degré et le Xme interruption formelle de noblesse. Il n'est plus qualifié noble dans l'acte de naissance de son fils, né de Suzanne Chappaz.

ANTOINE,
prêtre.

VII. Honorable JEAN COPPIER,
baptisé le 23 mars 1635, aux Ollières (T^{res} auth. Coppier). Un certificat à lui délivré par les syndics et notables de la paroisse des Ollières, le 1er janvier 1658 (T^{res} auth. Coppier), atteste que ledit Jean est procédé de famille honorable, même de condition noble « respetée entre tous de gens d'honneur, bonne fame et réputation et n'estre de condition tailliable d'aucun seigneur. » Il s'établit vers 1648 à la chapelle d'Abondance en Chablais, où il était marchand et négociant de drap. Pour être admis parmi les communiers d'Abondance, il dut prouver sa qualité libre, et ayant justifié de sa descendance légitime de N^{e} Pierre, il obtint, par décret du 1er juillet 1689 (Arch. Th.), copie des patentes de réhabilitation dudit N^{e} Pierre, son bisaïeul. Il épousa : 1° Jeanne Revilliod; 2° Maurise Maxit.

VIII. JEAN COPPIER,
né le 21 avril 1685, à Abondance (T^{res} auth. Coppier). Il épousa Jeanne-Louise Roch, d'une honorable famille bourgeoise d'Evian.

R^{d} Mess^{re} JEAN-CLAUDE,
né le 6 septembre 1680, à Abondance (T^{res} auth. Coppier), docteur de Sorbonne, doyen du chapitre de Notre-Dame d'Annecy en 1728; mort en 1755.

IX. Spectable JOSEPH,
né le 1er, baptisé le 2 avril 1741, à Abondance (T^{res} auth.), mort le 1er octobre 1822, docteur en droit de l'Université de Turin, avocat au Sénat de Savoie. Il épousa Bernardine Arminjon.

PIERRE-ANDRÉ,
docteur en théologie.

CÉSAR.

X. N^{e} JOSEPH-MARIE,
né le 12 fév. 1789, à Annecy. S. M. le roi Charles-Félix, par patentes du 13 janv. 1829 (Arch. du Sén. de Sav.), voulant lui donner un témoignage de satisfaction pour ses longs services dans la magistrature, et du cas qu'il fait de sa personne, voulant rendre son ancien lustre à sa famille distinguée, le restitue dans sa qualité de noble d'ancienne noblesse, transmissible à ses descendants à perpétuité, noblesse interrompue par son bisaïeul *(sic)* et rappelant les Pat^{tes} de 1565. *V.* plus haut. Docteur en droit de Turin (1810) servit, en 1814-1815, dans les gardes nationales du Mont-Blanc, détachées au fort Dauphin (c'est pourquoi il était médaillé de Sainte-Hélène). Avocat fiscal à Annecy, 1816; juge à Evian, 1818; substitut-avocat général; avocat des pauvres, puis sénateur au Sénat de Savoie, 9 janvier 1829; membre du conseil de réforme, 1831; chef de ce conseil en 1835; chev^{r} des SS. Maurice et Lazare, 1er mars 1839; avocat-fiscal général à la Cour de Chambéry, en 1848; conseiller à la Cour de cassation et commandeur des SS. Maurice et Lazare en 1849; retraité président de la Cour de cassation le 6 décembre 1855, après quarante-deux ans de service. Il épousa Mlle Victoire Du Nant.

GEORGES, FÉLIX,
mort dans les guerres de l'Empire.

XI. N^{e} ANTOINE,
né le 12 novembre 1822; docteur en droit de l'Université de Turin en 1845; président du tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne, actuellement président du tribunal civil de Chambéry depuis 1878. De 1867 à 1878 avait été conseiller à la Cour d'appel de Chambéry; chev^{r} de la Légion d'honneur, 28 janvier 1879. Il a épousé : 1° Mlle Anna Lambert, le 21 août 1849; 2° Mlle Joséphine, fille du comte de Saint-Bon, le 3 février 1853.

N^{e} JOSEPH (2me lit), né le 16 oct. 1857.

XII. CHARLES (1er lit), né le 14 septembre 1850, mort le 14 août 1861.

THÉRÈSE, née le 28 novembre 1859.

N^{e} CLÉMENT, né le 15 août 1862.

CAMILLE, née le 25 nov. 1866.

MARIE, née le 20 septembre 1864, morte jeune.

N^{e} ALBERT-FRANÇOIS-FÉLIX, né le 17 juillet 1869.

Suite du folio 163.

leur bisaïeul sont déclarés anciens nobles et ils ont, comme tels, prêté hommage noble en 1563. Pourtant il est dit plus loin qu'ils ont exercé des offices contraires à noblesse, et nous savons, en effet, que l'aîné des suppliants et son père étaient notaires. Comment concilier les deux propositions ? Et encore, comment relève-t-on les suppliants d'*offices contraires,* en tant *que l'on voudrait prétendre qu'ils sont répugnants à noblesse?* Nous voyons aussi énumérer l'office de châtelains parmi ceux qui auraient créé dérogeance. C'est une grave erreur. Les châtelains étaient plus anciennement des seigneurs de la plus haute noblesse. Cet office, quoique déchu, était encore recherché au XVIme siècle par la petite noblesse ou la noblesse pauvre : c'était une fonction bien plus militaire que civile ; elle consistait à représenter le seigneur du fief.

Mais abordons le fond ! Ces patentes ne sont pas les seules que nous ayons trouvées pour ce qui concerne le notariat ; cela ne modifie pas notre opinion.

Le président Favre (Cod. Fabr., tit. XXVIII. Def., IV, v) dit : l'on ne doute guère chez nous que le notariat constitue dérogeance. Mais l'illustre jurisconsulte — dont on ne prononçait le nom qu'en saluant, à l'ancien parlement de Paris — ne partage pas l'avis de ceux qui trouvent la profession vile. « Notre époque — je traduis — demande d'autres mœurs. Nous ne rece-« vons, pour l'exercice de cet office, que des hommes de réputation prouvée et attestée ; « l'usage quotidien prouvant combien il importe au public, que ceux auxquels on confie sa « fortune, sa réputation et sa vie, soient des hommes extrêmement vertueux. J'approuverais « davantage l'usage de quelques nations, où peuvent être notaires, seulement des nobles ou « des docteurs. En effet, il n'y a aucune bonne raison qui puisse faire cette profession vile ou « ignoble..... Mais il est reçu (au Sénat) que le notaire du prince, non seulement demeure « noble, si tel il était auparavant, mais (que sa noblesse) gagne à cette dignité, puisque l'on « croit que, même le cuisinier du prince participe à sa dignité..... Semblable est l'erreur « de ceux qui croient vulgairement que l'office de procureur soit vile et sordide et consti-« tuant dérogeance à noblesse. Nous ne voyons cette exception dans aucune loi — notre « Sénat admet pourtant une distinction pour les procureurs au Sénat ou autres Cours « suprêmes qui gardent intacte leur noblesse, ce qui n'aurait pas lieu pour les procureurs « auprès des tribunaux inférieurs. » Le président répète encore dans sa Définit. XI (note 4) que les notaires des princes jouissent des privilèges de noblesse.

Il est donc indubitable que si le Sénat suivait une jurisprudence opposée à la noblesse des notaires, Antoine Favre ne la trouvait pas justifiée, ni par le bon sens ni par la loi. Il faut savoir que tous les notaires, même s'ils ne grossoyaient pas les actes de nos princes, étaient notaires comitaux ou ducaux, sans compter l'autorité impériale et apostolique par lesquelles ils se faisaient aussi investir. Le notaire du prince était secrétaire comital ou ducal, et cette fonction conférait la noblesse. La classification qui donnait la noblesse au notaire du duc, même s'il était roturier, et l'enlevait au notaire ducal, même noble d'origine, est donc au moins étrange. Nous restons pourtant en présence d'une chose jugée, devant laquelle je viens affirmer — et je n'ai pas l'habitude de le faire au hasard : — 1° Si loi il y a, l'usage a prévalu sur la loi. L'homme qui, dans les questions si ardues de droit féodal, dans les reconnaissances, devait non seulement avoir la science du jurisconsulte, mais la haute intégrité du juge, était noble aux yeux du peuple. Les distinctions subtiles du Sénat n'étaient pas admises par le bon sens populaire. Il fallait autant de science au notaire qu'au jurisconsulte. Si l'un ne dérogeait pas en signant des consultations, pourquoi l'autre aurait-il dérogé en signant des actes ? Le notaire s'intitulait *égrège,* mais on l'intitulait *noble et égrège.* Noblesse fausse ou vraie, personnelle ou réelle, de tolérance ou de fait, peu m'importe, elle devenait héréditaire ; 2° malgré les décisions qui, dans certains cas, ont été prises contre la noblesse des notaires, dans presque toutes les provinces de notre ancien duché, non seulement le notaire ne dérogeait pas, mais en excluant les familles chevaleresques, une grande partie de nos familles nobles n'ont d'autre origine que le notariat. Presque tous les notaires appartenaient anciennement à des familles de condition franche, possédant un patrimoine libre de servitude, qui portait leur nom.

Les communes qui avaient intérêt à faire participer à la taille le plus grand nombre de communiers possible, saisissaient souvent le prétexte le plus futile pour essayer de cotiser ceux que l'on pouvait supposer usurpateurs de noblesse. A tort ou à raison, ceux-ci protestaient invariablement. On avait recours aux officiers du souverain. Celui-ci accordait, en tant que besoin, des lettres de réhabilitation qui se payaient à beaux deniers comptants, lettres que, du reste, il était du droit strict des nobles d'origine d'obtenir.

En revenant aux Coppier, que nous avons laissés réhabilités en 1565, nous les retrouvons en procès en 1594, avec le curé des Ollières. Dans un incident de ce procès, N^e^ Nicolas Coppier vit sa noblesse contestée, attendu que N^e^ Pierre Coppier, son père (mentionné aux patentes de 1565), avait continué à être notaire et que lui-même aurait exercé des arts mécaniques.

Ces motifs ne devaient pas avoir une grande valeur, puisqu'on invoque l'invalidité des patentes de 1565, parce qu'elles n'avaient pas été approuvées par le duc de Genevois ! Quoi qu'il en soit, Ne Nicolas, le curé n'ayant aucun titre à vérifier la noblesse de ses paroissiens, se borna à protester qu'il était noble, et dans un autre procès de 1598, il est toujours qualifié de noble, sans contestation ; lui et les siens le sont jusqu'en 1603. A la génération suivante, il y eut interruption positive de noblesse. Cette famille se transporta dans la vallée d'Abondance où elle pratiquait le commerce. Pendant cette suspension de noblesse elle a produit des personnages distingués comme l'étaient les deux frères ; Révme Messre François Coppier, chanoine du chapitre d'Annecy, abbé commendataire de Sainte-Marie-de-Vezzolana, près Chieri, premier aumônier de S. M., confesseur ordinaire de la reine, Cte d'Albugnano, qui vivait au château royal de Turin en 1727-1728 ; Révme Messre Jean-Claude Coppier, docteur de Sorbonne, doyen du chapitre d'Annecy, etc. — Leur petit-neveu, Ne Joseph-Marie Coppier qui, après une longue et très honorable carrière, mourut président honoraire de la Cour de cassation, avait été réhabilité en 1829, dans son ancienne noblesse interrompue par son trisaïeul. Ses descendants continuent ses traditions. Le chef actuel de la famille est président au tribunal de première instance de Chambéry.

On trouvera, au SUPPLÉMENT, des indications sur des familles nobles de ce nom, en Savoie : elles me paraissent différentes de celles-ci, du moins je n'ai pu les rattacher. Il y avait aussi en Dauphiné des nobles de ce nom, portant d'autres armes.

Je donne à l'article suivant COPPONAY, un fragment qui pourrait se rapporter à l'un des deux François Coppier portés sur le degré III. Mais je n'en ai pas de preuves.

COPPONAY (DE) OU DE COPPONEX

SEIGNEURS DUDIT LIEU.

Suivt l'*Armorial Genevois* de MM. de Mandrot et Galiffe, les Copponay portaient *de*..... *au lion de*.....

ETTE famille, suivant Galiffe (*Notices généalogiques*, t. II, fo 144), « a « produit des chanoines, « Ctes de Lyon, et a joué « un grand rôle dans « notre diocèse où elle a « donné son nom à la « terre de Coponay. Il paraît qu'ils se nom- « maient *de* Coponay à la campagne, et sim- « plement Coponay à la ville. »

Les preuves chapitrales de Saint-Jean de Lyon (Arch. du Rhône) contiennent, en effet, mention, en 1151, d'un Messre Pierre de Copponay (1). Quant au « grand rôle » qu'ils ont joué dans le diocèse, je regrette de n'avoir pas pu le constater. Il paraît pourtant qu'une rue de Genève portait le nom de Coponay, au XIVme siècle. Il y a peut-être lieu de distinguer : 1o entre la famille seigneuriale de ce nom, dont je ne peux donner qu'un fragment. Elle paraissait posséder des biens à Copponex ou dans ses environs, certainement à Cruseilles où ils avaient une maison-forte. Elle possédait aussi des biens à Corsier et en Chablais; 2o entre une autre famille qui ne portait le *de* ni à la ville ni à la campagne.

Le second fragment que je publie paraît se rapporter à la première famille; Alexandrine, la dernière de cette branche, apporta Copponay aux Goyet, d'où, peu de temps après, il passa aux Moyne. — *Voir* ces noms. *(Suivent les fragments généalogiques).*

---

(1) Malheureusement sans autre indication, car pour une date aussi reculée (ne l'est-elle point autant en vertu d'une erreur de copiste ?) on doit vivement regretter que le nom des ascendants dudit chanoine n'ait pas été consigné.

?

Henri de Copponay, damoiseau, donne, en 1293, 10 sols annuels à l'abbaye de Bonlieu (Inventᵉ).

?

Henri de Copunay, damoiseau, vivait en 1304 (Galiffe).

?

Henri de Copunay, damoiseau.

Mermet de Copunay vivait en 1311 (Galiffe).

?

Rodolphe de Coponay, damoiseau, vivait 1312 (Galiffe).

?

Messʳᵉ Henri de Copunay, curé de *Sier?* Le 7 janvier 1343 (Arch. Monthoux) il vend à Nᵉ seigʳ Jean de Ternier une pension annuelle à lui due par l'abbaye de Bonlieu.

?

Béatrix de Copponay, veuve de Jean d'Epagny, damoiseau, légua, 17 mai 1357, 18 livres genevoises à l'abbaye de Bonlieu (Inventre), par un testament dudit jour, voulant être enterrée dans le cimetière du dit lieu.

?

Nᵉ Nicod de Copponay, témoin à un acte de 1739 (Arch. Morand).

?

Nᵉ Guichard de Copponay vend, en trois fois, à Nᵉ Pierre de Menthon, par actes des 6 août 1426, 27 mai 1430, 7 nov. 1431 (Inventᵉ Arch. Sav.), la dîme du mont de Sersonay, au mandement de Bonneville. Le 3 juillet 1433 *(Ibid.)* il vend au même des cens et des rentes audit lieu.

?

Nᵉ Hugon de Copponay, seigʳ dudit lieu, épouse Nᵉ Amédée, fille de Nᵉ Jean Vidomne, légataire de son frère François, seigʳ de Villy, en 1473; mort avant 1545.

(1) Claude de Balleyson, frère de la grand'mère d'Antoinette de Foras, était son grand-oncle maternel et non son bisaïeul maternel.

Nᵉ Eustache, seigʳ de Copponay, substitué, ainsi que ses frères, au testament Vidomne, 1545; mort avant 1563.

Nᵉ Jean de Copponay, fils donné, légataᵉ et substitué au testament de 1563.

Nᵉ Annexé, seigʳ dudit lieu, époux, contrat dotal du 14 mars 1547 (Galiffe, 446), Antoinette, fille de Nᵉ et Pˢˢᵉ Antoine de Foras. Il teste, le 28 octobre 1563 (Arch. Foras), dans son château de Châtillon, à Cruseilles, nommant héritière sa fille Alexandrine, et léguant 800 florins à ses autres filles. Elle se remaria le 5 juin 1565 *(Ibid.)*, avec Nᵉ Jean Goyet, citoyen de Genève, autorisée par Claude de Balleyson, son bisaïeul maternel (1). Il fut convenu que Nicolarde et Alexandrine, ses filles, épouseraient, l'une ou l'autre, Nᵉ Etienne Goyet, fils du premier lit de Nᵉ Jean Goyet ci-dessus, et de Perronette, fille de Nᵉ Claude Viennois.

Antoinette, légataire de son père en 1563, et de son oncle Louis de Foras en 1573. A cette date elle était mariée à M. de St-Repon *(sic)*.

Annexé, légataire de son père 1563, de son oncle en 1573.

Nicolarde, légataire de son père 1563; pas nommée 1573.

Nᵉ N. N. fils, légataire, 1573, de son oncle Louis, seigʳ de Foras; il n'est pas nommé au testament de son père; peut-être un fils posthume, ou bien un fils dont Louis de Foras supposait l'existence, car dans trois doubles de ce testament il laisse toujours en blanc le nom de ce neveu, dont la venue en ce monde me paraît bien problématique et même peu conciliable avec les dates citées.

Nᵉ Pierre de Copponex, de Corsier, mort avant 1531.

Nᵉ François de Copponex, mort avant 1542, possédait des biens à Nernier, Hermance et Massongy.

Nᵉ Françoise de Copponex (reconnaissances féodales en sa faveur, pour biens à Massongy et environs, 1531 (Arch. Th.), ép. Nᵉ et Egʳᵉ Jean Favre, au Fabri, de Bonne, notaire, bourgeois de Genève, mort avant 1531. Elle reçoit, le 4 mai 1531 (Arch. Th.), reconnaissances féodales pour biens à Massongy et environs, déjà veuve; était en procès, en 1542, avec les frères Coppier et Rinnier, et fut condamnée à leur restituer la moitié des biens qui furent de feu Nᵉ François de Copponex.

Nᵉ Pernette Favre, femme d'Egʳᵉ Pierre Exchó, en 1561.

Nᵉ François Favre transige, le 2 janvier 1549, avec Nᵉ Jacques Coppier, au nom de Nᵉ Françoise, sa mère, et en reçoit quittance; mort avant 1561.

Nᵉ Pierre Favre, pupille, en 1561, d'Honᵉ Jean Moget.

Dans une reconnaissance pour des biens, à Corsier, de l'an 1563 (Arch. Th.), sont mentionnés des biens qui furent de Nᵉ Guillaume de Copponay. Une partie du fief était alors tenue par Nᵉ François de Copponay. C'est la dernière mention que je trouve de ce nom (janvier 1882).

1er Fragment.

?

Messʳᵉ Henri de Copponay, chevʳ, vend, le 6 septembre 1363 et le 10 décembre 1372 (Arch. Thuyse), à Jean de Lucinge, chevʳ, des hommages liges et taillables qui lui avaient été vendus par Jean, fils de Perronet d'Arlos, damoiseau, le 6 septembre 1363.

?

Aymonet de Copponay, damoiseau, témoin aux ventes de 1363 et 1372.

?

Aymon de Copponay, damoiseau, témoin à une transaction du 9 janvier 1375 (Arch. Thuys.).

?

Nᵉ Jean de Copponay. Il teste, à Corsier, le 17 mai 1443, Jean Cartier, notaire (Galiffe, cité), en faveur de ses trois fils.

Nicod, François, Pierre.

?

Nᵉ seigʳ Guillaume de Copponay, de Corsier. Reconnaissances féodales en sa faveur pour biens à Corsier, 29 janvier 1506 (Arch. de la Serraz), passées en sa maison de la Corsier.

Nᵉ Georges, mentionné avec ses frères en 1545. Il épousa Dˡˡᵉ Antonie, fille de Spectable Messʳᵉ Pierre Mestral de Cruseille, auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Elle se remaria avant 1536 (Titres Voy), contrat dotal du 12 mars 1553, étant déjà mariée avec lui depuis quatorze ans environ (Parch. comm. par M. l'abbé Brand), avec Christophe de Sales. Elle teste, veuve de ce dernier, le 11 juin 1553 *(Ibid.)*. Avec son frère Eustache il avait possédé une maison-forte à Cruseille, où est passé un acte en 1504 *(Ibid.)*.

N. N., femme de Nᵉ N. N. de Mascot.

N. N., à Nᵉ N. N. Métral.

N. N., à Nᵉ N. N. Challet.

Alexandrine, héritière universelle de son père, Dⁿᵉ de Copponay, légataire de son oncle Louis de Foras, seigʳ de Bourgneuf de Balleyson, 2 août 1573. Elle épouse Nᵉ Etienne Goyet, qui, dès le 11 août 1548 (Titres Bonnefoy), portait le nom de Copponex. Elle teste, le 6 décembre 1556 (Arch. Th.), par acte Charvel, notaire. *Voir* Goyet de Copponex et Moyne de Copponex.

Nᵉ Jacques de Mascot. Son oncle André lui légue, sa vie durant, ses biens de Billiès. Si les quatre filles du testateur meurent sans enfants, il est substitué pour un tiers dans tous les biens du testateur.

Nᵉ Jean de Mascot. Son oncle André le substitue à ses quatre filles pour les biens de Billiès.

Nᵉ Gabriel Métral, neveu du testateur et coubstitué, chacun pour un tiers, avec Nᵉ Jacques de Mascot.

Nᵉ Louis Challet.

IIme Fragment.

Nᵉ Louise de Copponex, femme de discret Henri Goudrit, de Massongy.

Marguerite Goudrit ou Goudry épouse : 1° Nᵉ et Egʳᵉ Jean Rinnier (il y a à Bâle une famille Rybiner); 2° Nᵉ et Egʳᵉ François Coppier, notaire, mort avant 1531; elle, morte avant 1542.

Nᵉ et Egʳᵉ Jean Rinnier, Le 25 février 1542 (Arch. Th.) ils obtiennent sentence des officiers d'Hermance, contre Nᵉ François de Copponex, déjà inscrite ci-dessus. Il vivait encore en 1544 (Arch. Morand).

Nᵉ Jacques Coppier. Il épouse Nᵉ Andrée d'Arlod (Voir ARM. ET NOB. DE SAV., I, 70), avec laquelle il transige, et avec Guillaume d'Arlod, sa belle-sœur. Le 25 janvier 1543 (Arch. Morand) il transige en son nom et au nom de son frère utérin, ayants droit de Nᵉ Marguerite (sic) fille de Nᵉ Louise de Copponex, avec Nᵉ François Favre, qui lui relâche une partie des biens de Nᵉ François de Copponex; mais cette transaction ne fut pas ratifiée par Françoise de Copponex, mère dudit Nᵉ Favre. Nᵉ Jacques Coppier mourut sur ces entrefaites, ayant hypothéqué lesdits biens à Nᵉ Andrée d'Arlod, sa femme, par contrat du 18 février 1542, et ce, outre ce qui revenait à ladite femme, pour la dot à elle conduite par feu Nᵉ Aymé d'Arlod, ses oncle, Andrée, tant en son nom qu'au nom de Nᵉ Joanne, née dudit Nᵉ Jacques Coppier, dot à elle conduite par feu Nᵉ Aymé d'Arlod, ses oncle, Andrée, tant en son nom qu'au nom de Nᵉ Joanne, née dudit Nᵉ Jacques Coppier, dot à elle conduite par feu Nᵉ Aymé d'Arlod, ses oncle, Andrée, tant en son nom qu'au nom de Nᵉ Joanne, née dudit Nᵉ Jacques Coppier, recourut aux seigneurs de Berne pour avoir les biens cédés à son feu mari, par Nᵉ François Favre. Nᵉ Andrée étant alors remariée à Blaise Bolland de Massongy, transigea, le 2 février 1561 (Arch. Morand), avec Nᵉ Pernette Favre (soit son mari) et le tuteur de Nᵉ Pierre Favre.

Nᵉ Jeanne Coppier, vivant en 1561.

CORBEL (DE) DITS DE CORBEAU

SEIGNEURS DE CORBEL, SAINT-FRANC, LA BALME, ÉCHAILLON, THUET, DOMESSIN,
DU CHATELARD, DE LA BAUCHE, ETC., EN SAVOIE,
SEIGNEURS DE LA COMBE ET D'UPIE EN VALENTINOIS,
SEIGNEURS DE LA MURE, DU BIOL, DE SAINT-ALBIN, VOYSSAN, SAINT-BUEIL, SAINT-MARTIN, ETC.,
MARQUIS DE VAULSERRE, EN DAUPHINÉ.

P. *d'or à trois fasces de sable.* — (On trouve aussi *fascé d'argent et de sable, et d'argent à trois fasces de sable.* Ce sont peut-être des brisures).
Devise : *NIL NISI VIRTUTE.*

ETTE très ancienne famille a donné ou pris son nom à Corbel (1), paroisse à 10 kilom. des Échelles, en Savoie. Elle fait donc soit par son origine, soit par les terres nobles qu'elle a possédées et possède encore, partie intégrante de la noblesse savoyarde. Établie à l'extrême frontière du duché, ses possessions en Dauphiné et l'importante seigneurie de Vaulserre, érigée en marquisat en 1751, l'y ont fixée définitivement depuis lors. Jusqu'en 1767, les possesseurs de Saint-Franc, en Savoie, de la branche aînée actuelle, ont figuré parmi les vassaux de la Croix blanche. Lors du recensement de la noblesse de Savoie, en vertu de l'édit de 1723, les vieilles familles

(1) Cette famille étant connue maintenant exclusivement sous le nom de de Corbeau, je suis contraint de le lui conserver, à titre

se prévalant d'une notoriété de cinq à six siècles, ne daignèrent pas se faire inscrire. Les Corbeau de Saint-Franc, dans une position identique, auraient probablement agi de même, s'ils n'avaient tenu à prouver qu'ils faisaient partie de la noblesse de Savoie. Ces preuves, établies par titres exhibés à la Chambre des Comptes, partent pour les Corbeau du degré IX et vont, en le comprenant, jusqu'au degré XIV. Les autres degrés consignés aux Tableaux suivants, sauf trois à la séparation de la branche commune, au rameau de Saint-Albin (1re de Vaulserre), qui ne sont établis que sur de vieilles filiations (*Voir* Tableau IV), sont régulièrement prouvés par titres authentiques.

La terre de Corbel, où l'on voit encore des vestiges de ruines d'un château, est passée, lors de l'extinction de la branche aînée, au XIVme siècle, dans la famille de Chignin (*Voir* CHIGNIN, t. I).

Parmi les branches de cette famille, je dois en citer une absolument savoyarde, celle des seigneurs de la Bauche. Elle s'est éteinte dans la première moitié du XVIIIme siècle, dans la personne de trois frères, officiers supérieurs dans le régiment de Savoie, fils de Pierre de Corbeau, seigr de la Bauche, gouverneur de Miolans. Deux de ces frères, dom Jacques et dom Jean-Baptiste de Corbeau, tous deux commandeurs des Saints-Maurice et Lazare, moururent, le premier, commandant les frontières de Savoie, ayant perdu un bras à la guerre; le second, lieutenant-colonel, puis colonel dudit régiment (1748), mourut en 1749, lieutenant-général, gouverneur de Nice. Peu d'années auparavant, le chevr Claude de Corbeau, de la branche des seigneurs de Domessin, leur oncle maternel (*Voir* Tableau III), commandait le régiment de Savoie comme colonel, jusqu'à sa mort, arrivée en 1710. Il se couvrit de gloire au siège de Turin, en 1696 (1), ayant été grièvement blessé et perdu onze de ses officiers.

La Chenaye des Bois (2) dit que cette famille est d'origine italienne, probablement à cause du motif très futile de la terminaison de son nom. Il y aurait une plus forte induction, savoir deux chartes du XIIIme siècle, par lesquelles il résulte de donations faites par Bosonet de Corbel, chevr, à la maison du Temple de Turin et par Melissende de Corbel, à l'église de Turin. Mais sans compter que les fiefs donnés paraissent être en Savoie, le premier testament du premier membre connu de cette famille, en Savoie, est antérieur aux deux autres.

La seule branche existante encore, celle des marquis de Vaulserre (3), devenue aînée au XIVme siècle, continue avec grande distinction.

Suivent les tableaux généalogiques.

---

de fait acquis, mais en protestant contre cette orthographe vicieuse, introduite seulement depuis le XVIIme siècle. Alors que tant de familles cherchent à modifier leur nom pour lui donner plus d'apparence, il est au moins singulier que celle-ci ait quitté le nom de sa plus antique possession, à laquelle elle a pris ou donné le nom de Corbel, pour le transformer en Corbeau. Plusieurs mots de notre langue ont permuté l'*el* en *eau;* mais pour celui qui nous occupe ici, cela présentait l'inconvénient de dénaturer facilement le sens du mot. C'est tellement vrai qu'en vertu de l'assonnance on a donné à cette maison des *corbeaux* pour supports; on les voit même sculptés sur le fronton du château de Vaulserre! Les localités voisines, avec terminaisons françaises, *bel* ou *beau*, sont traduites du latin *belli :* ainsi, *mons belli, pons belli vicinus, belli mons.* M. Fivel, dans son travail sur l'Alésia de César (Chamb., 1866), qu'il place à Novalaise, tire une induction des nombreux lieux-dits, portant comme l'empreinte du souvenir d'une bataille mémorable. Peut-on y ajouter Corbel? Je me garde de l'affirmer; mais Corbel ancien ou Corbeau, ou Courbeau moderne, n'ont certainement rien de commun avec le transfuge de l'arche de Noé. On le verrait, suivant toute probabilité, figurer dans le blason de cette famille (*Voyez* plus loin CORNILLON), au lieu de pièces honorables du premier ordre, si le *Corbellum* féodal avait eu jamais cette signification.

(1) Ce fait est extrait de la matricule de la Brigade de Savoie, manuscrit de ma bibliothèque; au lieu de 1696, elle met 1796, et l'on voit plus loin que le colonel est mort en 1710. C'est donc 1696 qu'il faut lire. Mais en 1696 il n'y eut pas de siège proprement dit formé par les Français devant la ville de Turin. Peut-être le fait ci-dessus s'est passé dans un des engagements entre les troupes piémontaises et celles du maréchal de Catinat, qui précédèrent les préliminaires de la paix signés à Turin le 29 août 1696, ou plus probablement lors du mémorable siège de 1706.

(2) On voudra bien, en comparant mon travail au sien, voir que je ne l'ai point copié. Il cite un grand nombre de titres dont on lui avait envoyé mémoire; mais ces titres, je les ai eus entre les mains; je suis, d'ailleurs, beaucoup plus complet que lui. Il n'est pas seul à avancer, mais naturellement sans preuves, l'origine italienne des Corbel. Charvet (*Histoire de la sainte Église de Vienne*, Lyon, 1761), prétend que cette famille fut amenée d'Italie en Savoie par Amédée II, comte de Savoie, mort en 1154 *(sic)*. Amédée II, comte de Maurienne, mourut vers 1080; Amédée III, comte de Maurienne, son petit-fils, mourut en 1148.

(3) Une famille de Corbeau ou Courbeau, de Marseille, se fait descendre des Corbel de la Combe, branche des Corbel de Savoie et Dauphiné. *Le Nobiliaire des Bouches-du-Rhône,* par MM. G. de G. et le marquis de P., a accueilli cette prétention spirituellement et irréfutablement contredite par M. Pilot, archiviste de l'Isère, dans une brochure : *Quelques mots sur une famille de Marseille du nom de Corbeau*, Paris, Dentu, 1864.

?

Melissende Corbelli,
dame du fief de Ponteis, avait donné à l'église de Turin, deux muids de froment à prendre annuellement sur sa terre. Elle était morte av. 1248.

Pierre Corbelli, chevr,
avait succédé à sa sœur dans la possession de la terre de Ponteis et avait augmenté d'un muid annuel l'aumône par elle faite à l'église de Turin. Mort avant 1248.

Jean, seigr de Ponteis, chevr,
par acte du ... septembre 1248 (*), il laude et approuve les concessions ci-dessus faites à l'église de Turin, ayant succédé à son père dans la possession du fief de Ponteis.

(*) Tous les actes marqués d'un astérisque dans ce tableau et les suivants indiquent des documents authentiques — existant au château de Vaulserre — que j'ai eus entre les mains.

?

Pierre Corbelli, damoiseau, abornant à Saint-Franc en 1286 (*).

?

Vénl Messre Guy Corbelli, prieur de Lémenc, 8 des kal. de fév. 1298. (Mss Commène, Arch. Thuyset).

Hugonet Corbelli, de Saint-Franc, damoiseau.
Un inventaire des archives de Vaulserre, d'avant la Révolution, inscrit un partage de 1280, entre ces trois frères. Cet acte n'existe plus. On n'a donc pas la preuve directe de la filiation d'Hugonet à Aymon. De vieilles filiations le font frère d'Antelme. C'est probablement l'Hugonet substitué au testament de Guillelmet, son consanguin. Ses biens, à Saint-Franc, sont mentionnés dans un acte du dimanche après la Ste-Madeleine, de l'an 1300, Indict. 13me (*). Le curé de Saint-Franc, Messre Antelme *Molarés*, lui vend des biens audit lieu, le 9 des kal. de juin 1319 (*). Alliance inconnue.

Jacques, Mermet, Hugues,
mentionnés en la reconnaissance, 1347.

Amédée de Corbel, de Saint-Franc.
Le 1er septembre 1347 (*) il reçoit hommage et reconnaissance féodale de plusieurs hommes de Coublevie, près Voiron. Dans cet acte, où sont mentionnés ses trois frères, il est dit fils d'Hugonet de Corbel, de Saint-Franc. Son alliance est inconnue.

(1) Si l'on s'en tenait seulement aux termes d'une reconnaissance passée par Hugues (fils de Pierre de Corbel, VIII), le 26 novembre 1493, en faveur de la commanderie des Echelles, dans laquelle il mentionne Jean de Corbel, son trisaïeul (abavus paternus), il faudrait intercaler un Jean dans la filiation directe, entre Martin (V) et Jean (VI). Une généalogie fournie par Aubert de Corbel pour le chapitre de Saint-Chef (Arch. Vaulserre), ajoute ce Jean. Entre Martin (V) qui vivait 1354, 1367, et mourut avant 1382, et Pierre (VIII), son arrière-petit-fils d'après le tableau ci-contre, qui était en 1492 un fils majeur, les calculs familiers aux généalogistes permettent, il est vrai, cette adjonction, mais ne l'exigent en aucune manière. — Aucune des nombreuses chartes de cette époque, aux archives de Vaulserre concernant un Jean de Corbel, ne m'y autorise. — La seule induction diplomatique existante s'y oppose. En effet, Jean, fils naturel de Jean (VI), est presque certainement frère du Jean (VII); il donne, en hypothèque, des biens qui lui ont été remis par Jean, fils de feu Martin de Corbel (1384). Ce Jean, dernier nommé, est, selon toute apparence, le Nr Jean, fils du susdit bâtard. Je crois donc ne pas devoir, jusqu'à plus ample informé, accepter cette mention isolée de trisaïeul paternel, qui peut facilement résulter d'une rédaction erronée peut-être, et, à coup sûr, peu claire.

Martin, damoiseau,
témoin à un albergement de biens à St-Franc, le 26 octobre 1354 (*). Suivant un inventaire des titres de Vaulserre, il reçoit, le 26 mai 1367, les reconnaissances de ses tenanciers. Dans cet acte il est dit fils d'Amédée. Mort avant 1382; alliance inconnue.

?

Jean de Corbel.

?

Antelme de Corbel,
doyen de Belley, témoin, au château des Échelles, le 9 juin 1383 (*).

Humbert de Corbel.
Nr Louis de Mouxy, dans une reconnaissance du 30 juin 1480 (Arch. la Serraz), reconnait de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, des biens jadis reconnus par ledit Nr Humbert.

?

Nr Dlle Blanche de Corbel.
Ses héritiers tenaient des biens à Aix, abornant ceux reconnus ci-contre, par Nr Louis de Mouxy.

Pierre
a formé le premier rameau de la Combe et d'Upie. Étant commandant en Valentinois, pour le duc de Savoie, il s'établit à Upie, près Valence, où il testa le 30 décembre 1471 (*).

Béatrix, Luque, légataires de leur père. Elle épousa Geronthon de Hostun. Ses enfants légataires, 1505.

André, Antoine, cohéritiers universels de leur père, 1471.
André : Prêtre, héritier universel de son frère, teste, le 30 décembre 1506 (*), en faveur de Jean et Hugues de Corbel, de Saint-Franc.
Antoine : Conseiller d'État et maître d'hôtel du duc de Savoie, 1484 (Arch. Savoie.); teste, le 19 août 1505 (*), en faveur de son frère. Mort sans postérité.

Antoinette, veuve de Jean Franconis, morte avant 1505.

Révd Claude, religieux et prieur de Tamié, nommé au testament de son père.

Jean
fit la branche des seigrs de la Mure et du Biol. *Voir* sa descendance au Tableau III.

Tableau I.

?

I. Antelme Corbel ou de Corbel (CORBELLI),
seigr de Corbel, Saint-Franc (Sancti-Franconis), la Balme, Échaillon, damoiseau. Il teste le 5 des ides d'août 1220 (Arch. Vaulserre*); est le plus ancien connu. Il y a une erreur dans la date de son testament, marqué à l'indiction cinquième, ce qui concorderait avec 1230; 1220 concorde avec l'indiction huitième.

Bosonet CORBELLI, chevr.
Pour le salut de son âme, de celle de son père et de ses prédécesseurs, à l'instance de son frère Radulphe, il donne, en juillet 1225 (*), à la maison du temple de Turin, des ténements à l'Épine.

Radulphe,
chevr du Temple, précepteur (commandeur) de la maison de cette milice à Turin, en 1225.

II. Aymon de Corbel,
« domicellus Scalarum » héritier universel de son père. Le...... 1258 et le 4 décembre 1260 (*) il fait donation pour le salut de son âme, de celle de Florence, sa femme, et de ses prédécesseurs, à la Grande-Chartreuse, de la terre et des hommes taillables de la Ruchère. Il ratifie cette donation avec Antelme, son fils, le 4 des ides d'août 1267 (*).

(*) Titres authentiques par moi vus et paraphés aux archives de Vaulserre. J'avertis les chercheurs futurs qui voudront vérifier mes affirmations que, sauf pendant les premières années de mes recherches, tous les innombrables documents de toute sorte que j'ai analysés sont marqués de mon parafe, comme ci-dessous.

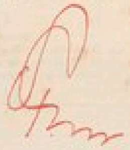

III. Antelme DE CORBELLO,
seigr de Corbel, la Balme, Échaillon, mentionné avec son père, en 1267. Il teste, le jour des ides de janvier 1292 (*). Ind. 5me, où il mentionne sa femme, Dlle Marguerite, et où il fait une donation à l'église des Échelles. Sa femme était probablement une Villeneuve.

N. N.,
tige présumée de la branche de Saint-Albin en Dauphiné.
Voir Tableau IV.

IV. Guillelmet de Corbel,
seigr de Corbel et la Balme, cohéritier universel de son père. Le 7 des ides de février 1274 (*) il reconnait tenir en fief de Luyset de Borgia, damoiseau, des biens au château des Échelles, où est située la « domus fortitudinis ipsius Guillelmeti, » confinant les biens de l'hôpital, etc. Sont témoins, entre autres, Messre Rodolphe des Échelles, chevr; Humbert des Echelles, damoiseau, etc. Il teste, le 5 des ides de juillet 1323 (*); fait un legs à Dme Deline, sa femme; nomme héritière sa fille Marguerite; il substitue, au premier degré, à sa fille, ses chers consanguins, les enfants mâles de Messre Pierre de Villeneuve, chevr, Guigon Corbelli et Hugonet Corbelli de Saint-Franc, etc. Ce testament est fait à la Balme.

Johannet,
cohéritier universel de son père. Suivant toute apparence, mort sans postérité avant le testament de son frère, 1323.

V. Marguerite de Corbel,
héritière de son père, épousa Nr Barthélemy de Chignin, auquel elle apporta les fiefs de Corbel, de la Balme et d'Échaillon. Ils vivaient ensemble le 2 octobre 1330 (*).

VI. Jean de Corbel, de Saint-Franc, damoiseau,
devint le chef de la famille. Il est dit fils de feu Martin de Corbel, damoiseau, dans une vente de cens et revenus qu'il fit à Jacques de Corbel (Br. de Saint-Albin, Tableau IV), le 15 avril 1382 (*), lesdits biens mouvant du fief de l'hôpital des Échelles. Il prête hommage à la commanderie des Échelles (ordre de Malte), le 15 avril 1403 (*). Alliance inconnue (1).

VII. Jean, seigr de Saint-Franc, au mandement des Échelles.
Prête hommage noble au duc de Savoie, le 20 juin 1457 (*), pour des biens à Entre-deux-Guiers, provenus des Nrs Burdin, qu'il a achetés des Magnin, par acte ratifié par le duc, le 14 avril précédent. Il prête encore hommage (représenté par son fils Pierre) au duc de Savoie, pour les biens qu'il tient de lui en fief noble, biens acquis de Nr Odon Marchis, feu fils de Nr Jean Marchis de Couz, en hommes et rentes situés à Couz et à Saint-Thibaud-de-Couz. Il épousa Dlle Antoinette, fille de Nr Guigon Chavasse (c'est le de Sarasse de La Chenaye), de Saint-Pierre-de-Genebroux. Il teste le 13 novembre 1471 (*); veut être enterré dans l'église de Saint-Franc, au tombeau de ses prédécesseurs. Dans une transaction de 1570 (*) il est dit bisaïeul paternel du degré X, branche de la Mure et Biol.

Jean, fils naturel.
C'est dans sa maison, lui témoin, qu'est passé un acte de 1400 (*). Le 18 mai 1384 (*) il reconnait avoir reçu 60 florins d'or pour la dot de Catherine de Conche, de Saint-Franc, sa femme, qu'il hypothèque sur les biens qu'il tient en fief direct de Jean, son père, fils de feu Martin de Corbel, de Saint-Franc, et de l'hôpital des Échelles.

VIII. Pierre, seigr de Saint-Franc et à Saint-Albin.
En son nom et au nom de ses frères, Jean et Antoine, ils reconnaissent tenir en fief franc, du duc de Savoie, le 27 juin 1478 (*), des biens au Pont-Beauvoisin et environs. Le 20 avril 1480 (*) ils rénovent la reconnaissance passée au duc de Savoie, par leur feu père, pour les biens de Couz. Le 1er octobre 1481 (*) ils transigent au sujet de l'hoirie Chavasse. Le 31 août 1483 (*) ils partagent l'hoirie paternelle, et Antoine étant mort, ils (Pierre et Jean) procèdent à de nouveaux partages le 18 avril 1491 (*). Il épousa, le 8 décembre 1455 (*), Pernette de Corbeau, de Saint-Albin (*V.* au Tabl. IV), légataire de son beau-père en 1471. Il teste, le 21 août 1492 (*), nommant tous ses enfants, et gouvernante de leurs personnes et biens, sadite femme. *Voir* sa descendance au Tableau II suivant.

Françoise
épousa Honorr Antoine Armadulph de Dullin, dont les fils sont légataires au testament de 1471.

Antoine
eut un fils naturel, Claude, qui fit la branche des Corbeau, de Lanfrey. *Voir* au Tableau III.

VIII. Pierre, seigr de Saint-Franc.
Voir son ascendance au Tableau I.

Marguerite ép. Ne Antoine de Morestel, alias Philippi, dont le fils Ne Claude, légatre, 1492.

Jacquemette épousa Antoine Gariod, notaire.

Antoinette ép. Louis Cathon.

Louis, Jacques, destinés à l'Église.

Michelette, morte en bas âge.

IX. Jean, seigr de Saint-Franc.
Les Preuves, 1723 (Bibl. du roi, à Turin), remontent jusqu'à lui, filiation marquée par de doubles traits. Il prête hommage au duc de Savoie, le 25 mai 1521 (*) au nom de Dlle Jacquemette, sa femme, fille de Ne André Mallet (biens situés à Saint-Germain, Saint-Bambert, etc.), qu'il avait épousée par contrat dotal du 16 janvier 1507 (*). Il était mort avant 1541.

Hugues, légataire de son oncle Hugues, 1542, capitaine, épousa Dlle Françoise Berlandet. Mort sans postérité en 1574.

X. Jacques, seigr de Saint-Franc,
prête serment de fidélité au duc de Savoie, le 22 février 1563 (Preuves, 1723). Dans celles faites par la branche des seigrs du Châtelard *(Ibid.)*, il figure comme noble du mandement des Échelles. Il épousa, contrat dotal du 23 janvier 1549 (*, et Preuves de Malte A, 192, Arch. du Rhône, pour François-Louis de Leyssin), Dlle Ancilésie de Rochevieille.

Françoise
était veuve de Ne Jean de Montloys ou Montloex (Montluel?), lorsqu'elle épousa Ne Claude de Macognin, de Seyssel, contrat de mariage du 13 avril 1576 (*). Son premier contrat de mariage est du 16 avril 1573 (*).

XI. Aubert (*alias* **Humbert**), seigr dudit lieu.
Il obtient, avec son frère Claude, des Patentes du 4 novembre 1584 (Arch. du Sénat de Savoie), dans lesquelles ils sont qualifiés de vassaux de Savoie. Il fut nommé capitaine du château des Échelles, pour le duc de Savoie, le 24 janvier 1590 (*). Il épousa, contrat dotal du 15 août 1599 (Preuves de Malte), Dlle Jeanne de Voyssenc. Il teste le 19 novembre 1637 (*).

Zacharie, chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne. Teste en 1649 (*).

Françoise, abbesse de Ste-Ursule, à Saint-Jeoire, en 1662.

François, aumônier de St-Pierre de Vienne, témoin 1648 (*).

Jeanne, ursuline à Chambéry.

XII. Pierre, seigr de Saint-Franc,
commandant des frontières de Savoie, épousa, le 4 mai 1623 (* et Pr. de Malte), Dlle Claudine de Garcin, laquelle fit, le 27 avril 1660 (Arch. du S. de Sav.), une donation à François, seigr de la Perrière, son fils. Il teste, le 4 décembre 1661 (*), où il ne nomme que ses deux fils et Françoise. Un mémoire de sa propre main (*) inscrit quinze enfants, dont cinq moururent jeunes, marqués (:).

Madeleine, ursuline en 1645, 1647, à Chambéry (:).

Marguerite, abbesse de Sainte-Claire Chambéry, 1644, 1647 (:).

Claudine, née le 24 novembre 1636 (:) bernardine, à Chambéry, 1658, 1659.

Madeleine-Suzanne, visitandine à Annecy, 1654; professe 1656. Morte, en odeur de sainteté, le 4 juin 1700. Son véritable nom est Jeanne.

Lucie-Marianne, née le 15 août 1640; bernardine à Chambéry. Morte en 1717, le 22 janv. (:).

Françoise, née le 3 mars 1630. Ép., contrat dotal du 29 janv. 1657 (*), Pierre de Magnin, de la Cornière.

Sébastien, né le 29 septemb. 1634, capitaine au régimt d'Anjou, tué le 15 août 1655 en Catalogne, au combat de Salsona? (:).

Zacharie, né le 19 juill. 1632, capitne au régimt de Lorraine, tué d'une mousquetade, en Catalogne, le 6 mai 1658 (:), au siège de la Coupe?

François, né le 7 juin 1631, héritr universel de son père 1661, fut d'abord d'Église, mais ne continua pas; désigné sous le nom de seigr de la Perrière. Mort en 1689, sans avoir été marié ni avoir testé.

XIII. Aymé, seigr de St-Franc, la Combe et Upie, né le 24 août 1624, capitaine au régiment de Picardie (:), ép., le 20 fév. 1648 (*), Marie de Corbeau, héritière de la branche des seigrs de la Combe et d'Upie (V. Tabl. III, Deg. XII). Il teste le 26 fév. 1661 (*); elle, le 30 juill. 1691 (*).

Mariane, née le 5 déc. 1650, fille d'honneur désignée de Christine de France, Dsse de Savoie; morte, à vingt-deux ans, sans avoir été mariée.

Joseph-François, fils cadet, né à Upie, le 28 janvier 1661, fit ses preuves de noblesse en Savoie, en 1723 (Bibl. du roi, à Turin), seigr de Vaulserre (*Voir* François, seigr de Vaulserre Tableau IV, Degré II), et Marciane de Corbeau et sa descendance (Tableau III, Degrés XI et XII), de St-Franc, St-Albin, Voyssan, St-Martin, St-Bueil, de la Combe et d'Upie, etc. Capitaine au régiment de Navarre (6 juin 1686*); major au régiment royal de Savoie, au service de France (26 septembre 1690*); chevalier de Saint-Louis, déjà qualifié comte de Vaulserre dans ses brevets. Il épousa, contrat dotal du 12 mars 1690 (*), Dlle Andrée Alleman, fille de Gaspard, comte de Montmartin (sœur de Revme Ennemond, évêque et prince de Grenoble, dont héritèrent, pour un septième chacun, Pierre-Aimé et Antoine ci-dessus). Il testa le 26 octobre 1716 (*) et codicilla le 8 janvier 1717 et 31 décembre 1723 (*).

Zacharie, né en 1660, capitaine au régiment de Navarre (6 fév. 1681*), blessé au siège de Luxembourg; mort de ses blessures quelques jours après à Paris.

Aymé-François, né en 1658, chanoine à St-Pierre de Vienne, puis chanoine et chantre de St-Maurice; teste, le 8 août 1729, en faveur de son neveu Charles, seigr de Vaulserre.

François, né le 28 août 1655, chanoine de Saint-Pierre de Vienne; testa, le 30 novembre 1716 (*), en favr d'Aymé François.

XIV. Pierre (fils aîné), né le 22 sept. 1650, capitaine au régiment de la marine, inspecteur d'infanterie; tué en 1684, au siège de Luxembourg (:), sans avoir été marié.

Charles-Antoine, né le 22 janv. 1653, capitaine au régiment de Navarre, puis prêtre et chanoine de Saint-Maurice de Vienne; mort 1704 (*).

Catherine-Marianne, **Guillelmette-Marguerite**, religieuses professes à Sainte-Colombe-lez-Vienne en 1716.

Joseph, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, 1716.

Pierre, chanoine, puis doyen de St-Maurice, de Vienne, abbé de Saint-Ferréol, 1746, 1774.

Firent donation de leurs biens à leur frère Antoine.

Pierre-Aimé (2me fils), dit le Cte de Vaulserre, chevr de St-Louis, capitaine au régiment de Tallard, puis lieutent-colonel du régiment de Belzunce; ép., 14 mai 1755 (*), Barbe-Marguerite Garnier de Grandvilliers; mort sans enfants, 1er mars 1758.

XV. Charles, seigr de Vaulserre, Saint-Franc, etc., conseiller au Parlement de Grenoble, héritier universel de ses père et mère. Épousa, contrat de mariage du 10 février 1721 (*), Dlle Madeleine de Gallien de Chabons, et mourut sans descendance, avant 1738. Il avait prêté hommage, au roi de Sardaigne, le 20 nov. 1730 (*); mort *ab intestat* le 10 mars 1731.

Aimé-François, doyen de St-Maurice de Vienne, abbé d'Aulnaie, vicaire général de l'archevêché de Vienne, député aux États généraux 1789; teste en 1806 (*).

Pierre-Éléonor, chevr de St-Louis, capitaine au régimt de Rougé, mort sans enfants, à la Martinique.

Pierrette-Françoise épousa, contrat de mariage du 11 sept. 1756 (*), Charles de Chabrière, comte de Charme, conseiller, puis président au Parlement de Grenoble; morte le 10 septembre 1817.

XV. François, Mis de Vaulserre, chevr, seigr de Saint-Franc, chevr de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Marcieu. Épousa, contrat de mariage du 9 nov. 1767 (*), Urbine-Françoise-Marie-Gabrielle, fille d'Hugues, Mis de Bachais. Il teste le 13 septembre 1785 (*).

Pierrette-Françoise, née le 22 mars 1772, épousa, le 6 nov. 1796 (*), Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli, Mis de Lavalette, chevr de Saint-Louis et des Saints-Maurice et Lazare.

Jérôme-François-Maurice, chevr de Malte (Preuves *), né le 29 septembre 1774, reçu en 1788; mort à Paris en 1808.

Marguerite-Aimée épousa, contrat de mariage du 15 février 1801, César de Colombier.

XVII. Hugues-Éléonor-Apollinaire (fils aîné), officier aux gardes françaises; mort en 1794.

Théodorine-Marie-Anne, née le 17 septembre 1822; morte le 5 septembre 1865.

Aimée-Henriette-Marie, née le 31 août 1825 (*), ép., 9 mars 1851, le Cte Charles Baudi de Vesme, sénateur du royaume d'Italie.

Henricie-Gabrielle-Marie, née le 8 mars 1829 (*), épousa, le 28 janvier 1855, M. Camille de Dalamel de Bournet.

XVIII. Maurice (fils aîné), né le 17 mai 1811 (*); mort en 1813.

Berthe-Henriette-Hélène-Marie, née le 16 mai 1849, épousa, le 4 juillet 1872, Paul-François-Henri de Wendel.

Humbert-Jean-Marie, né le 12 août 1851; mort le 8 juin 1869.

XIX. Maurice-Anatole-Aimé-Marie, né le 21 juillet 1850, capitaine au 22me dragons, épousa, le 19 mai 1884, Marie, fille du baron Édouard de Moracin.

Guillermette, femme de Ne Claude de Millior, de Novalaise.

Jeanne, religieuse à Bonnecombe.

François, moine au chapitre noble de Saint-Chef. En 1572 (*) c'est probablement lui qui était religieux à Saint-Pierre, de Vienne.

Hugues forme la seconde branche des seigneurs de la Combe et d'Upie. *Voir* sa descendance au Tab. III.

Pierre, bénédictin à Staffarda.

Claude, religieux à Pignerol.

Pernette épousa Ne Antoine de Mars de la Balme, quittance dotale du 6 septemb. 1541 (*), contrat dotal du 6 juin (*).

Aymare épousa Ne Jean Gay de Voiren, acceptation de sa dot du 9 juin 1531 (*), contrat dotal du 14 août 1528 (*).

Jean vivait en 1573.

A. S. Exc. Jean-Baptiste (ci-dessous), gouverneur d'Ivrée (il avait été nommé lieutenant-général en récompense de sa brillante conduite, en commandant les troupes envoyées à Sborgio, en 1744, par Pes du 10 mai 1745 (*), teste, le 1er novembre 1747 (*), en faveur de Dme Anne-Marie Maloni, veuve du Mis Mascarani patrice romain, qu'il paraît avoir épousée secrètement.

Claude, seigr de Châtelard et de la Bauche, où il habitait, vassal de Savoie, 1584. Il épousa, contrat dotal du 4 mars 1603 (*), Dlle Françoise, fille de feu Ne Claude de Salignon de Cruzille, au mandement de Tullins. En récompense des agréables services que lui a rendus Claude-Jean, son fils naturel, il lui fait donation, le 9 avril 1628 (Arch. du Sénat de Savoie), de sa ferme de Molaret, près l'église de Saint-François.

Claudine épousa, 31 août 1628 (*), Ne Noël de Galiffet, de la ville de St-Laurent-du-Pont, quittance dotale du 28 octobre (*).

Françoise épousa, contrat dotal du 18 novembre 1625 (Arch. Morand), Antoine Peys de Saint-Laurent-du-Pont.

François, seigr desdits lieux, gentilhomme archer de la garde du corps du duc de Savoie, épousa, le 12 mars 1631 (*), Dlle Diane du Mas, fille de Ne Jacques, seigr de Charconne de Chirens, au mandement de Clermont. Il teste, le 21 mai 1644 (*); était mort avant 1715. Elle se remaria avec François de Corbeau Frarin. Tableau III.

Claude-Jean. *Voir* sa descendance au Tabl. III.

Pierre, seigr de la Bauche, né le 23 fév. 1638 (*), 1er exempt des gardes du corps du duc de Savoie, puis capitaine dans ses armées et gouverneur de Miolans. Il épousa, en 1662, Dlle Marguerite de Magnin de la Cornière, morte avant 1715. Il teste, le 8 nov. 1715, codicille le 15 mars 1721 et meurt le 21 mars suivant (*).

Popone, non encore baptisée lors du testament de son père.

Benoîte-Claudine, religieuse ursuline à Chambéry.

Ennemond-François, seigr du Châtelard (fils aîné). Il épousa, contrat dotal du 15 mai 1664 (*), Éléonore de Vachon de la Richardière. Elle teste, le 31 juillet 1699 (*), en faveur de ses enfants.

François, seigr de Morges, épousa, en 1681, Dlle Louise de Royard de la Fournache. Elle, morte en avril 1723; lui, *ab intestat*, en septembre même année (*).

Marc-Antoine, **Jacques**, **Jean-Baptiste** font leurs preuves de noblesse en 1723 (B. du Roi, à Turin);

Marc-Antoine: seigr de Préville, capitaine au régiment de Savoie, ép. Dlle Marie du Crest, teste en 1743 (*), mort sans enfants.

Jacques et Jean-Baptiste: officiers supérieurs au régiment de Savoie; tous deux commandrs des SS. Maur. et Laz.

Jacques: Perdit un bras au service, commandt des frontières de Savoie. Il teste, le 7 août 1724 (*), en faveur de son frère Marc-Antoine, et mourut avant 1726.

Jean-Baptiste: Lieutent colonel du régiment de Savoie, puis lieutt-général, gouverneur de Nice? de Verceil, 1746, d'Ivrée, 1747, mort en 1749, sans postérité. *Voir* A en haut de cette page.

Pierre, 1669.

Trois filles. *Voir* B.

Vincent, **François**, **François**. Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin).

Vincent: seigr du Châtelard, officr au régiment royal de Roussillon, en France. Mort sans avoir contracté alliance.

François: non marié.

François: seigr du Tour, puis du Châtelard, fils aîné, capitaine au régiment de Nice, ép. Dlle Antoinette, fille de Ne Melchior de Richard, laquelle teste, le 11 sept. 1738 (*), en faveur de son fils; usufruit à son mari.

Joseph, chanoine de St-Chef, teste, le 8 oct. 1758 (*), en faveur d'Antoine, Mis de Vaulserre.

François fit ses preuves de noblesse en 1723 (B. du Roi, à Turin), capitaine au régiment de Picardie, puis chanoine, prêtre au chapitre noble de St-Chef. Teste, le 29 juillet 1747 (*), en faveur de son frère Joseph. François était alors chantre audit chapitre.

Deux filles religieuses à Bise, 1730 (*).

Antoine, seigr de Saint-Franc, Mis de Corbeau de Vaulserre (était le fils cadet), chevr, conseiller au Parlement de Grenoble. Comme vassal de Savoie, il obtint, les 12 octobre 1736, 30 juin et 19 août 1758 (Arch. du Sénat de Savoie), des Patentes à l'occasion des fiefs et rentes féodales qu'il tenait en Savoie. Le roi de France érigea sa seigneurie de Vaulserre en marquisat, en août 1751, par lettres enregistrées au Parlement, les 15 et 29 janvier 1752 (*). Il épousa, contrat de mariage du 4 octobre 1731 (*), Marie-Anne d'Allois d'Herculais (C). Il teste le 29 déc. 1760 (*) et fut enterré à Puy-Saint-Martin (Drôme), le 18 février 1761 (*).

Benoîte-Marie, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, guillotinée le 22 mars 1794 (*Les martyrs de la foi pendant la Révolution française*, Paris, Mathiot, 1821).

N. N., mort jeune.

François, seigr du Tour, officier au régimt de Savoie, héritier universel de sa mère et de sa tante, Marie-Benoîte de Richard. Ép. Dlle du Mas; mort à St-Beron en 1803.

Angélique-Sophie, morte, pensionnaire à Montfleury, le 17 janv. 1769.

Claudine-Guillemine-Pierrette, morte en 1826; avait fondé, en 1808, l'hospice de Vaulserre (*).

Catherine teste, en 1780 (*), en faveur de Claudine.

Marguerite, religieuse à Montfleury, morte en 1784.

Pierre-Laurent, chevr de Saint-Louis et de Malte, colonel d'artillerie; mort, sans enfants, en 1813; avait adopté, en 1812 (*), Alexandre Rousselin.

Jean-Baptiste, chanoine de St-Maurice de Vienne, vicaire général de Mgr de Leyssin, évêque d'Embrun.

Marie-Éléonora, morte visitandine à Lémenc près Chambéry, en 1812.

Joseph, officier de marine, puis capitaine au régimt de Savoie, tué en 1794 au service du Roi (M. de famille).

François-Marie, Mis de Vaulserre.
Avant la mort de son aîné était (1785) chanoine, Cte du chapitre noble de St-Pierre de Vienne; non lié. Chevr des SS. Maurice et Lazare, de St-Louis, de Malte, de François Ier de Naples, lieutenant-colonel d'infanterie, épousa, cont. de mariage du 17 août 1810 (*), Gabrielle-Louise-Laurence, fille de Gabriel-René-François, Cte de la Roche-Lambert, chevr de St-Louis et de Charlotte de Dreux-Brézé. Il teste, le 31 déc. 1846 (*); mort, à Vaulserre, le 26 sept. 1849 (*).

B. Marguerite, légataire de sa mère. Antoinette et Marie; ces deux dernières héritières universelles de leur mère, testent, le 11 décembre 1745 (*), en faveur de François, leur neveu, fils de François, leur frère.

C. Elle était fille de Messre Jean d'Allois, conseiller à la Cour des Comptes du Dauphiné, et de Marie-Éléonore de Vaulx, qui épousa, en secondes noces, le lieutenant général, comte de Marcieu, gouverneur de la province de Dauphiné.

Marie-François-Charles, Mis de Vaulserre, né le 29 mai 1821 (*), ép., contrat de mariage du 6 juill. 1847 (*), Hélène, fille d'Amable, Cte de Thélusson, ancien officier au régiment suisse de la maison du roi.

Marie-Joséphine-Clémence, née le 10 septembre 1830 (*), ép., 14 juin 1852, le Mis Henri de Roquemaurel.

Bruno-Charles-Armand-Marie, né le 26 janvier 1853, sous-lieutenant au 22me dragons, épousa, le 24 avril 1884, Marie-Thérèse, fille du baron de Carel.

Yolande-Henriette-Marie, née le 10 février 1857, épousa, le 23 novembre 1882, Jacques Grandet de Vauventriers (Eure-et-Loir).

Marie-Gabrielle, née le 17 novembre 1864.

A. Humbert, d'église, 1542. Michel, homme d'armes de la compagnie de Montrevel, 1569, ne fut pas marié. — Gabriel, bénédictin, 1542. — Pierre, épousa Arthaude de Briançon, mort sans enfants. — Antoine, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, 1542. — Pierre, fils donné.

B. Jeanne épousa Pierre de Lastic, 1608. — Antoinette épousa François de Berleys, en 1598 (*). — Jacqueline épousa Antoine du Lac, 1608. — Isabeau épousa Antoine de Ferraillon, 1608. — Louis, chev^r de Malte, 20 fév. 1584 (*), mort à Anet, page de la duchesse d'Aumale.

VII. Jean de Corbel, seig^r de Saint-Franc. — Voir Tableau I.

VIII. Pierre, seig^r de Saint-Franc. La branche aînée déjà inscrite au premier Tableau, est reportée ici, *in parte qua*, pour l'explication de la parenté, et la réunion des branches à la souche commune.

Hugues de Corbel forma la deuxième branche des seig^{rs} de la Combe et d'Upie. Prête hommage noble en Savoie, avec son frère Jean, le 8 juin 1509 (*); reconnaissances féodales en leur faveur et de leurs cousins germains, Jean le jeune et Claude (la Mure), 7 mars 1534 (*). Il ép., le 6 juill. 1507 (*), Françoise de Champrevent; il teste le 19 fév. 1542 (*).

IX. Jean, seig^r de Saint-Franc à Jacquemette de Mallet.

Voir A.

Claude, seig^r desdits lieux, épousa, quittance dotale du 29 mars 1558 (*), Louise de Lovat, fille de Jacques, seig^r de la Frette; il teste le 1er avril 1575 (*).

Voir leurs noms portés en A ci-dessus.

X. Jacques, seig^r de Saint-Franc, à Ancilésie de Rochevieille.

Désirée épousa N^e André de Gratet, seig^r de Granieu (V^e gén^e *).

Jeanne était mariée en 1598 à Claude, seig^r de Bonces.

Voir B.

François, seig^r desdits lieux, gentilhomme de la duchesse d'Aumale, épousa, le 22 mai 1605 (*), Suzanne, fille de Pons de Bruyères-le-Châtel, et de Françoise de Vogué. Il teste le 30 juillet 1617 (*). Elle vivait encore en 1648, autorisant le mariage de sa fille Marie.

XI. Aubert, seig^r de St-Franc. J'abandonne ici la branche aînée, dont la suite est consignée au Tableau II. La division des branches est suffisamment dessinée.

Claude de Corbeau, seig^r du Châtelard et de la Bauche. Il ép. D^{lle} Françoise de Salignon, en 1603. Sa descendance complète est au Tableau II, f° 175.

Marciane épousa, contrat dotal du 18 juin 1599 (*), (après six ans de mariage), Aymar de Garcin de la Chapelle de Merlas; elle teste le 19 août 1609 (*).

Voir en C.

François, seig^r desdits lieux, capitaine au régiment de Ferron. Teste, le 11 mars 1642 (*), en faveur de Pierre de Corbeau, seig^r de St-Franc (degré XII), lui recommandant le mariage entre le fils aîné dud^t Pierre (Aymé, degré XIII), avec la sœur du testateur. Il fut tué en Catalogne au service du roi, sans avoir été marié.

Marie épousa, le 20 fév. 1648 (*), Aymé de Corbeau, seig^r de Saint-Franc, auquel elle apporta les biens de sa branche.

N^e Claude-Jean de Corbeau, légataire de son père naturel, 9 avril 1628 (Arch. du Sénat de Savoie), du lieu de Sancy, paroisse de la Bauche, des gentilshommes archers de la garde de S. A. R.; épousa, contrat dotal du 15 sept. 1622 (Arch. Morand) (où il n'est pas dit fils naturel), Antoinette Peys, fille de feu Pierre et de Charlotte de Flandaine. Le 20 mars 1642 (Arch. Sénat Savoie) il fait une donation à N^e François de Corbeau, seig^r du Châtelard et de la Bauche (il ne l'appelle pas son frère et il ne se qualifie pas bâtard). Le 2 mai 1654 (Arch. Morand) il vend une rente à Antoine, Cte de Beaumont; il teste, le 4 juillet 1657 (*Ibid.*), en faveur de ses petits-fils nés et à naître; laisse l'usufruit à N^e François, son fils; veut être enterré aux Échelles au tombeau de ses prédécesseurs; testament fait à la Crotte, maison du testateur. Les Preuves de 1723 ne mentionnent pas sa bâtardise.

XII. François de Corbeau, seig^r desdits lieux. Descendance reportée ici *in parte qua*. Voyez le complém. au Tableau II. Il épousa Diane du Mas de Charconne, qui, étant veuve, se remaria avec François de Corbeau.

N^e Charles de Garcin, seig^r de Vaulserre, comme plus proche à succéder à François de Corbeau, seig^r de Vaulserre, oncle de sa mère. Transigea, le 4 mai 1423 (*), avec Aubert de Corbeau, agissant au nom de Claude son frère, et de François de Corbeau son cousin, à ce propos, et fut seul possesseur des biens de Dauphiné, laissés par ledit François de Corbeau, seig^r de Vaulserre. D'Antoinette de Rives, sa femme, Charles de Garcin n'eut qu'un fils qui ne se maria point, et une fille, Isabelle de Garcin, qui testa, le 19 janvier 1692 (*), laissant toute la fortune de la maison à Joseph-Franç^s de Corbeau.

Claudine de Garcin, femme de Pierre de Corbeau, seig^r de Saint-Franc, fils d'Aubert (V. degré XII, Tableau II) qui devint ainsi seig^r de Vaulserre.

Frères utérins. — *Second lit.*

C. Pierre, moine du Saint-Bernard, ailleurs clerc de Saint-Paul, teste, à Thonon, le 4 août 1633 (*), en faveur de son frère François. — Françoise, visitandine du temps de sainte Chantal à Annecy, puis à Turin, puis à Rome. — Madeleine, visitandine à Crest. — Marguerite, visitandine à Valence. — Catherine, visitandine à Crest.

N. N. de Corbeau qui mourut le 15 janvier 1629 (R. P. de Thonon, page de Mr de Lullin), à Thonon, est peut-être un frère de François?

D. Un N^e François de Corbeau (probablement celui-ci), eut une fille, Claudine, qui épousa N^e François f. f. N^e Gabriel de Belle, seig^r de Champs, natif de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné, avec lequel elle teste le 12 juin 1733 (*), en faveur de leurs enfants.

N^e François de Corbeau (D). Suivant les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), il était avec son père, gentilhomme archer de la garde de S. A. R., et reçoit un congé le 16 avril 1644. Il épousa D^{lle} Claudine Martiny, de Grenoble.

XIII. Pierre de Corbeau, seig^r de la Bauche, épousa D^{lle} Marguerite de Magnin.

N^e Claude, chev^r des Sts-Maurice et Lazare, lieutenant-colonel du régim^t de Savoie (30 oct. 1709 *), puis colonel dudit régiment, général de bataille (*Voir* texte et note, f° 171), seig^r de Thuet et Domessin, achetés 7 et 9 mai 1710 (*). Il teste, le 11 juill. 1710 (Arch. Sénat Savoie), en faveur de son frère germain Claude. Enterré à Domessin à cinquante-trois ans environ (R. P.); testament ouvert le 4 décembre suivant, où il est dit âgé de cinquante-neuf ans.

Pierre, légataires de leur père mort sans enfants av. 1710.

Marguerite, en 1672, était, en 1740, femme de l'avocat Rivoire.

Isabeau, à Benoît de Richard, seig^r de la Combe.

Jeanne, à Jean Garavat?

Catherine, à Pierre de Belle, cont. de mariage du 7 déc. 1701 (*).

Marguerite, à Ennemond de Barbier.

Françoise, à Jean N. N., châtelain de la Crotte.

Marie, morte en 1686.

N^e Joseph fit ses preuves de noblesse en 1723, remontant à Jacques, son trisaïeul, mentionné avec ses frères dans des procédures (Arch. Morand). Destinée inconnue.

Jean.

XIV. Marc-Antoine, Jacques, Jean-Baptiste, légataires de leur oncle maternel Claude, frère utérin de leur père, chacun pour 2,000 florins. Jean-Baptiste choisira, en outre, un des chevaux du testateur, 1709. *Voir* leur article au Tableau II.

Tableau III.

Jean de Corbel, chef de la branche des seig^{rs} de la Mure et du Biol. Il épousa Pernette de Virieu de Pupetières. Le 15 nov. 1494 (*) il prête hommage noble au duc de Savoie, en son nom et pour Hugues, son neveu, fils de Pierre de Corbel ci-contre, pour les biens d'Entre-deux-Guiers, et encore le 29 sept. 1497 (*), pour les biens de Coux et Saint-Thibaud-de-Coux en Savoie.

Antoine de Corbel, cohéritier universel de son père, 1471, eut, d'une nommée Nethon, un fils naturel inscrit ci-dessous.

Jean, dit le jeune, seig^r desdits lieux, gendarme du duc de Savoie en 1560. Il épousa Isabeau, fille de N^e Jacques de Serres (Transaction, 6 avril 1550 *).

Claude laissa héritier Vincent de Champier (Transactⁿ du 6 août 1570 (*).

Honorable Claude (naturel), marchand et citoyen de Grenoble, possédait des biens à St-Égrève, teste le 2 avril 1554 (*).

Antoinette était mariée en 1598 à Antoine de Fiquet.

François, seig^r desdits lieux, épousa, le 29 juillet 1568 (*), Sébastienne de Corbeau de Saint-Albin-de-Vaulserre (Tableau IV). Il teste, le 4 novembre 1577 (*), dans lequel acte il nomme sa femme et ses enfants ci-dessous.

Françoise épousa Jean de Boissat, auquel elle apporta la seigneurie de Cuyrieu, provenue des Virieu (vieille général. *).

N^e Pierre de Corbeau-Lanfrey. Les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin) remontent jusqu'à lui. Il fut déclaré noble par arrêt du Parlement de Grenoble, du 30 mars 1570, et reconnu par les chefs de la famille peu après, à la condition de barrer ses armes (*). Il ép., vers 1577, Louise, fille de N^e Claude de Lanfrey, laquelle lui apporta les biens de sa famille (*Voir* Lanfrey). Il vendit, avec ses fils, 28 mars 1621, 26 novembre 1623, les biens de Saint-Égrève, et mourut peu après. Elle, veuve, ratifie cette vente le 11 décembre 1625 (*), et teste le 5 juin précédent (*).

Jeanne, morte jeune.

Gaspard, seig^r desdits lieux et d'une maison-forte à Saint-Franc. Il mourut à vingt-neuf ans, laissant un fils naturel, né de Pernette Charpenne. Il testa, le 8 mars 1598 (*), en faveur de François de Corbeau de Saint-Albin-de-Vaulserre, son oncle (Tableau IV), mort en 1611. Outre les deux bâtards ci-dessous, il en eut deux ou trois autres vivant en 1611 (*), nés de Claudine Lamet.

Claude, mort jeune.

Louis-Jean, mort sans alliance.

Annibal, mort jeune.

N^e Zacharie, héritier de son oncle N^e Zacharie, seig^r de Lanfrey, a changé de nom et armes. Cornette de cavalerie en Savoie, par Patentes du 1er juin 1630, où il est qualifié de noble (Preuves, 1723, marquées par double ligne). Il épousa, en 1621 (Titres général. *), Marguerite de Revol de Saint-Pierre-de-Paladru. Suivant d'Hozier (Art. Gallifet), il épousa D^{lle} Gabrielle Codurier, d'où serait née Louise.

Jeanne, 1611, 1645.

Gasparde (1645).

François de Corbeau-Frabin, né le 3 mars 1609 (*), légitimé et reconnu noble par Lettres patentes du duc de Savoie, du 26 déc. 1619, vérifiées en Chambre le 11 mai 1620 (Arch. la Serraz), et par la reconnaissance faite les 10 janv. (Arch. la Serraz) et 20 fév. 1622 (*), par les chefs de la famille, à condition de briser ses armes d'une barre de sable. Dans l'autorisation donnée aux lettres de légitimation, le 10 janvier 1622 (*), Aubert de Corbeau (XI. Tab. II) agit comme aîné et chef d'armes de la noble famille de Corbeau, étant sorti de l'aîné. Il met comme condition que François, le légitimé, portera sur ses armes comme portait son père puîné de toute la famille, « scavoir au chef de l'escu chargé d'ung corbeau et d'ung « petit? croissant d'azur p....... » (le reste est illisible). Il épousa : 1° Claudine, fille du sieur Antoine Masse, du Pont-Beauvoisin et de D^{lle} Marguerite de Nantes, par contrat dotal du 29 mars 1636 (*); 2° D^{lle} Diane du Mas de Charconne, veuve de François de Corbeau, seig^r du Châtelard, ci-contre, avant 1657. Il teste, le 12 octobre 1672 (Arch. du Sénat de Savoie); testament ouvert le 2 janvier 1673 (*Ibid.*).
En vertu d'une donation que lui fit, le 1er septembre 1645 (*), François de Corbeau, dernier de la première branche de Vaulserre (Tableau IV, degré XII), il devint possesseur de tous les biens que ledit François de Vaulserre possédait à Thuet, Domessin, Montbel, Belmont et Avressieux, comme héritier testamentaire de Claude de Montbel, par acte du 18 juin 1591 (et substitué au testament de N^e François de Lyasse (1570), après ledit Claude de Montbel.

Madeleine, 1611-1615.

Louise épousa, le 22 août 1623, Melchior de Gallifet (*Armor. gén.* d'Hozier, regist. V, 1re partie, 569).

Catherine vivait en 1625, religieuse à Belley.

N^e Benoît, seig^r de Lanfrey, épousa, contrat dotal du 4 juin 1651 (*), D^{lle} Thérèse de Maillé. Il fonda une chapelle à Oncin, en 1658; il teste le .... 1710 (*).

Pierre, mort sans alliance.

Premier lit.

Jeanne, mariée au sieur Guinet, 1672; mère de Marguerite, légataire de son oncle, 1715.

Gaspard, deuxième fils, teste le 26 janvier 1678 (*), mort sans alliance, à Domessin, le 6 février suiv^t.

R^d Marc-Antoine, fils aîné, chanoine de la cathédrale de Dôle, teste le 21 déc. 1678; mort, à Domessin, le 22 déc. suivant (*).

Claude (l'aîné), seig^r de Domessin, que ses frères avaient acheté des Favre de Peroges, 7, 9 et 10 mai 1710 (*). Épousa D^{lle} Marie-Josephte du Crest de Cruseilles, contrat dotal du 13 décembre 1740 (Arch. Morand). Il teste le 17 avril 1715; testament ouvert le 27 septembre suivant (Arch. du Sénat de Savoie). Veut être enterré dans l'église de Domessin, au tombeau de ses prédécesseurs; nomme sa femme tutrice de ses enfants. Domessin, qualifié de baronnie dans la vente 1510 (*Voir* Fiefs).

Pierre, légataire, 1672, mort sans enfants.

Jean-Baptiste, Joseph de Corbeau, seig^r de Lanfrey. Ils font leurs preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontant à Pierre, leur bisaïeul;

Jean-Baptiste: chev^r des Sts-Maurice et Lazare, capitaine au régim^t de Savoie, puis commandant au Pont-de-Beauvoisin. Après la mort de Jacques de Corbeau de la Bauche (XIV ci-dessous), il fut investi, le 25 avril 1726 (*), de la commanderie de Gonzola, de l'ordre des Sts-Maurice et Lazare; mort sans alliance.

Joseph: il est qualifié de vassal de Savoie, dans des Preuves de l'an 1748 (Arch. du S. de Sav.). Il ép., en 1698 (vieille généal. (*), Madeleine de Chatillier, ou Chastellier; nommée héritière, par testament du 10 avril 1734 (*), de son frère N^e Melchior de Chatelier, seig^r de Millieu. Ils étaient fils tous deux de D^{me} Charlotte de Villars, qui testa le 18 fév. 1693 (*), et avait ép., cont. dot. du 16 août 1654, Mess^{re} André de Chastelier, seig^r de Millieu.

N. N., moine et coadjuteur à la Grande-Chart^{se} (V^{lle} gén.).

Françoise, dame et baronne de Domessin, substituée à son frère, 1715. Des lettres patentes, du 7 mai 1733 (Arch. Sén. Sav.), lui permettent d'épouser N^e Jacques-Philippe de Magnin de la Cornière, gentilhomme français.

Claude-Joseph, seig^r desdits lieux, héritier universel de son père. Sa sœur lui était substituée. Mis, le 28 sept. 1715 (Arc. Sén. Sav.), sous la tutelle de sa mère; tué en duel au Pont-Beauvoisin, sans avoir été marié.

Jeanne épousa Joachim de Gallifet, le 19 oct. 1745, auquel elle apporta les biens de sa branche (d'Hozier).

Espérance ép., cont. dotal du 31 déc. 1732 (*) (V^e g^e), N^e Joseph Mathieu de Morel; mort sans enfants.

Charles-Hector, né à Oncin, épousa, le 17 juillet 1748 (R. P. de St-Léger), Jeanne, fille de François de Montfalcon de Ste-Colombe; mort sans enfants. Sa sœur Jeanne lui succéda.

N. N., N. N., religieuses à St-André-le-Haut à Vienne en Dauphiné.

Marie-Françoise de Magnin, D^{me} baronne de Domessin, fille unique, ép., le 14 avril 1754 (*), François de Leyssin, auquel elle apporta les biens de Thuet et Domessin, dont il fut investi le 11 mars 1771 (Fiefs).

TABLEAU IV.

PREMIÈRE BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-ALBIN ET DE VAULSERRE.

III. N. N.,
Voir AU TABLEAU I.
tige des Corbel de Saint-Albin, en Dauphiné ; serait frère d'Hugues, seigr de Saint-Franc. Ce degré et les deux suivants laissent de l'incertitude, n'étant point prouvés par titres.

? ANTELME DE CORBEL,
de Saint-Franc, tenait des biens, aux Échelles, de Guillelmet de Corbel. Reconnaissance de l'an 1274. *Voir* f° 169.

? IV. ANTELME DE CORBEL
aurait vécu en 1274. Suivant de vieilles filiations, serait fils de N. N., petit-fils de Aymon (II) et père de Guigues. Ce n'est pas prouvé.

? AYMON DE CORBEL,
damoiseau, témoin à la reconnaissance de 1274, mentionnée ci-contre et au f° 169.

V. GUIGUES DE CORBEL, damoiseau.
Le 21 sept. 1339 (*) il vend des biens et rentes à Jean Malet, des Échelles, damoiseau, par acte passé audit lieu. Un, de ce nom, fut exécuteur testamentaire de Jean de Virieu, qui fonda un hôpital à la Tour-du-Pin, le 15 août 1375 (Copie *). Pas prouvé père de Jacques.

VI. JACQUES DE CORBEL, damoiseau, *nobilis homo* (1363).
A dater de celui-ci la filiation est certaine. Il avait acheté des biens nobles de Jean, fils de Martin de Corbel (VI. TABLEAU I), mouvant du fief de l'hôpital des Échelles. Le châtelain de l'hôpital laude ladite vente en faveur de Jean et d'Amédée, fils dudit Jacques, le 9 juin 1383 (*). Il avait acheté des biens à Saint-Albin, le 27 février 1363 (*), dont il est laudé le 8 mai suivant (*), par Dme Aude, veuve de Messre Guillaume du Molard, chevalier.

VII. JEAN DE CORBEL,
mentionnés comme fils de Jacques dans les laods par la commanderie des Échelles, 9 juin 1383 (*). Son sort m'est inconnu.
Dans des reconnaissances qu'il reçoit de ses tenanciers de Saint-Franc, le 9 décembre 1400 (*), il est dit de la paroisse de St-Albin de Vaulserre. Il avait prêté hommage à la commanderie de Malte des Échelles en 1399 (*). Son alliance est inconnue ; peut-être avec une Clermont ? Il est certain qu'il laissa les enfants ci-dessous.

AMÉDÉE,

VIII. JACQUES DE CORBEL.

CLAUDE,
Transaction-partages entre les deux frères, après la mort de leur père, du 24 juillet 1449 (*), dont ils étaient cohéritiers universels. Ils sont conseillés par Illustres et Puissants seigneurs Messre Charles de Clermont, seigr de Vaulserre, religieux seigr Antoine de Lyatard, grand prieur de Saint-Chef, et Lancelot de Lyatard, chantre de Saint-Maurice de Vienne et autres parents et consanguins desdits frères. Le 30 août suivant (*) ils partagent leurs biens de Voiron, situés sous la ville et le château de Voiron, du côté de l'orient et à la Martelière, où ils avaient une maison-forte avec biens et une vigne dans laquelle les partages sont passés. Au nom de son père il reconnaît, le 3 juillet 1419 (*), des biens en faveur de la commanderie des Échelles.
Il eut une maison-forte avec tour, à Saint-Albin, avec biens, etc. Jean de Corbel de St-Franc (VII), dans son testament de 1471, rappelle que ce Claude est débiteur de la dot de Pernette, sa sœur, belle-fille du testateur. Est fort probablement mort sans postérité.

Les biens de Voiron, etc., etc., lui furent assignés pour sa part. Il avait épousé Elynode de Lyatard, sœur de Lancelot, plus haut nommé, qui, dans son testament du 10 avril 1478 (*), par lequel il fonde la chapelle de Saint-Maurice, dans l'église cathédrale de Vienne, nomme patrons ses neveux Guillaume et Claude (fils de Jacques), en les instituant ses légataires particuliers. Jacques était mort avant le 13 novembre 1471 (*).

PERNETTE
épousa Pierre de Corbel, seigr de St-Franc (VIII, TABLEAU I), en 1455.

IX. GUILLAUME DE CORBEL,
mort sans postérité après 1478.

CLAUDE DE CORBEL,
seigr de la maison-forte de Saint-Albin ; son alliance m'est inconnue. Un accord du 12 septembre 1513 (*) prouve qu'il avait fait une donation de 100 florins à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée jadis par Ne Antoine (Antelme probablement) de Corbel. Cette donation est du 3 novembre 15.... Claude mourut *ab intestat* avant 1504. Les actes ci-dessous prouvent ses fils.

FRANÇOISE,
prieure de Bonnecombe ou de Saint-Paul-d'Iselles.

HUGUES,
concluent, le 10 juin 1521 (*), un prix fait pour la chapelle dotée par feu Ne Claude, leur père. Ils transigent tous trois, le 3 mai 1504 (*), à propos de la succession de leur père susnommé.
Destinée inconnue.

X. ANTOINE, seigr dudit lieu,
Il augmenta encore de 30 florins la dotation faite par son père, prouvé par l'acte ci-dessous. Il teste, le 9 mai 1540 (*), dans lequel il mentionne Ne Jeanne de Peneyssins, sa femme.

JEAN,
Chapelain de l'église de Vienne, recteur de la chapelle déjà nommée. Teste le 3 octobre 1522 (*).

LOUIS,
religieux à Saint-Chef, mort avant son père.

LOUISE,
à Ne Humbert Liasse, 1504.

FRANÇOIS,
fils donné, légataire, 1540.

ANTOINE,
fils donné, 1568.

BENOÎTE, CLAUDINE,
religieuses au monastère de Bonnecombe, 1540.

XI. HUMBERT (ou AUBERT),
seigr de Vaulserre, héritier universel de son père, 1540. Il épousa Claudine de Clermont. Il acheta la seigneurie de Vaulserre, le 17 février 1567 (*), d'Illustre et Puissant Seigneur Antoine de Clermont. Une partie du prix est compensée par ce que le vendeur devait à l'acheteur pour le reste de la dot de la femme de ce dernier. Il testa le 2 mars 1568 (*).

GASPARDE,
religieuse à Saint-André (val d'Oyssans).

ANASTASIE,
femme de Ne Jean de Lay, seigr de Rivoire, 1540.

MARGUERITE,
femme de Ne Pierre de Voyssen, morte avant 1540.

GEORGINE,
fille donnée, femme de Barthélemy, Juge, 1540-1568.

FRANÇOIS,
légataire au testamt de 1568.

XII. FRANÇOIS, seigr de Vaulserre, Domessin, Thuet, etc., etc.,
héritier universel de son père, 1568, et de Gaspard de Corbeau, son neveu (TABLEAU III), dernier mâle légitime de la branche de la Mure et du Biol, 1598, gentilhomme du duc d'Alençon. Il mourut le 14 mars 1618, sans avoir été marié et *ab intestat*. Par arrêt du 20 décembre 1618 (Arch. du Sénat de Savoie), Aubert de Corbeau, seigr de Saint-Franc, et Claude de Corbeau, seigr du Châtelard, frères, furent autorisés à faire valoir les droits de substitution portés au testament de Jean de Corbeau, seigr de Saint-Franc, du 13 novembre 1471 (TABLEAU I, Degré VII), assurés par la mort *ab intestat*, du seigr de Vaulserre, droit que prétendaient les Nes de Garcin, petits-enfants de Sébastienne de Corbel, plus proches à lui succéder, et qui lui succédèrent en effet (*Voir* f° 176) pour Vaulserre et les biens de Dauphiné. Mais par acte du 1er septembre 1615 (*) le seigr de Vaulserre avait donné à Ne François, fils naturel du susdit Gaspard (f° 177) (légitimé en 1619 *), tous les biens de Domessin, Thuet, Belmont et Avressieux. Le seigr de Vaulserre en avait hérité de Claude de Montbel (*Voir* MONTBEL) et de François de Lyasse (*Voir* LYASSE).

SÉBASTIENNE
épousa, le 29 juill. 1568 (*), François de Corbeau, seigr de la Mure et de Biol (*Voir* DEGRÉ X, AU TABLEAU III).

CORDON (DE)

SEIGNEURS, PUIS COMTES DE CORDON, DES MARCHES, D'EVIEU, DE PLUVY, DE LA BALME, DE VEYRIN, DE CROSET, ETC.

P. *écartelé d'argent et de gueules* (UBIQUE).
CIMIER : *un lion coupé d'argent et de gueules* (GUICH.).
SUPPORTS : *deux lions de même* (GUICH.).
DEVISE : TOUT SANS CONTRAINTE.
La devise de Jacques de Cordon, commandeur de Genevois, était : POUR LA FOY.

GUICHENON, dans son *Histoire de Bresse et Bugey,* a donné au long la généalogie de cette famille « de bonne marque, » qui doit avec raison « tenir rang parmi les plus anciennes et les plus illustres du Bugey. » Il cite les titres de la Chartreuse de Portes, établissant l'existence des plus anciens seigneurs de Cordon qu'il ait pu connaître, en les prenant à l'an 1200 et en suivant il consigne la filiation des diverses branches jusqu'à son époque (1650). J'ai trouvé fort peu de titres sur cette famille et je n'ai pu contrôler l'exactitude de Guichenon. C'est donc sous les plus expresses réserves que je publie, en commençant par le degré V (1), ce qu'il me faut pour établir la descendance de la souche commune des diverses branches et de celles

(Voir la continuation au f° 184.)

(1) Le surplus sort de mon cadre, puisqu'il concerne uniquement le Bugey. Je marque d'un G tout ce que j'emprunte à cet auteur. Guichenon n'a pas eu connaissance de Messre Salamand de Cordon, chevalier, qui, avant 1316 (Arch. Lucey), était châtelain de Châteauneuf, pour Louis de Savoie, seigr de Vaud, et fut témoin, à Escrivieu, le jeudi après Noël, 1318 (Arch. Lucey).

Béatrix, veuve d'Aymonet de Chevelu.
Son frère, était son mandataire, 5 décembre 1340 (Arch. Lucey).

(1) Guichenon fait ici une confusion. Je ne sache pas, s'il s'agit des Duyn de Savoie, qu'ils aient jamais possédé Évieu. A coup sûr Marie de Duyn n'était pas fille du seig^r de Combefort. C'était alors Jacques Mareschal qui était seig^r de Combefort. Son arrière-petit-fils ayant épousé l'héritière des Duyn de la Valdisère, prit le nom de Mareschal-Duyn de la Valdisère ; mais c'était deux cent cinquante ans plus tard.

(2) Le *Sommaire des Fiefs*, en les mettant sous la même rubrique, paraît confondre les Marches, près Montmélian, avec les Marches (celui dont il est question ici) au mandement de Cordon, sur la rive droite du Rhône.

(3) Un fragment généalogique, dont, par accident, la provenance a été perdue, mais que je crois avoir pris dans les *Masures de l'Isle Barbe*, modifierait ainsi ce qui concerne ce degré et le degré VI. N^e et Rév^d Aynard de Cordon, abbé de l'Isle-Barbe, fait, le 29 septembre 141., une donation (où il mentionne Guillaume de Cordon, chev^r et Violante de Châtillon, ses père et mère), en faveur de N^e Aynard, son neveu, fils de feu N^e Guillaume de Cordon, frère du donateur, avec substitution en faveur de N^e Antoine de Cordon, frère du donataire, si celui-ci n'a pas d'enfants légitimes.

(4) Un Jean de Cordon, seig^r de Pleviz, au mandement de Saint-Genix (dit fils de feu N^e seig^r Guigues de Cordon), vend, le 21 septembre 1443 (Arch. Th.), à N^e Jean Mallet de Chambéry, des fiefs, rentes et servis à Mure au mandement de Saint-Genix.

Jeanne,
femme du seig^r de Montbrun en Dauphiné (G.). Sorcel de Montbreon, seig^r de ...reyssieu, contrat dotal du 9 février 1344 (Arch. de Cour).

Pernette,
femme d'Humbert de Beaumont, chev^r, seig^r de la Frette en 1394 (G.). C'est sans doute le *Humbert de Beaumont, seig^r de Pelafol* ou Pellefort en Valentinois, auquel la seigneurie des Marches, confisquée par le duc de Savoie à Aynard ci-contre, fut inféodée par Lettres du 23 mai 1436. Humbert fut père de Guillaume. — *Voir* note 5.

Antoine,
seig^r des Marches et Pluvy, un des deux cents gentilshommes qui jurèrent, en 1455, le traité de Feurs. Il épousa, le 13 juillet 1427, Merande, fille de Jean de Chales, seig^r dudit lieu (G.).

Antoine, seig^r des Marches,
gouverneur de Nice en 1507, mort sans enfants de Jeanne, fille de Philibert de Breul (G.). Il était commun de biens avec son frère et mourut sans enfants, laissant héritiers ses neveux.

Claude, seig^r des Marches,
maître d'hôtel du duc de Savoie et gouverneur de Nice. Il épousa Lucrèce des Truchets, dame piémontaise, issue des anciens C^tes de Luzerne. En récompense de ses services il obtint, le 6 juill. 1508, la justice haute, moyenne et basse du château et mandement de Cordon (G.).

Hugues,
seig^r de Pluvy (*Voir* Jean ci-contre, qui, selon Guichenon, était aussi seig^r de Pluvy). Il épousa Françoise de Moyria, fille d'André, seig^r dudit lieu, et de Claudine de Luyrieu (G.).

Pierre, religieux.

Georges. *Voir* son artic. au Tabl. II.

Charles, héritier, pour un quart, de son père, et pour la moitié de son oncle Antoine. Il testa le 14 mars 1515, nommant héritiers George, Jean, Hercule et Pierre, ses frères, les substituant l'un à l'autre ; mort sans enfants longtemps avant 1572.

Jean-Octavien, coseig^r de Cordon et des Marches. Il épousa, le 29 nov. 1548, Gasparde, fille d'Amblard Bonivard, seig^r de Lompnes (G.). Il testa le 25 sept. 1552, nommant héritier son fils, substituant Georges et Hercule, frères du testateur, puis Philiberte, sa fille, puis les mâles de Philibert de Cordon, seig^r d'Évieu ci-contre. Sa veuve qui, avant 1572, était remariée à Galois de Vignod, avait cédé tous les droits sur l'hoirie de son mari et de ses enfants, à sa sœur Bernarde, qui devint ainsi D^me des Marches (Extr. d'une transaction, 1572, (Arch. Lucey).

Hercule,
coseig^r, puis seig^r de Cordon et des Marches. Il épousa Bernarde Bonivard, sœur de Gasparde ci-contre (G.), mariés le 29 novembre 1548 (Msts Comnène, Arch. Th.). Il survécut à ses frères et neveux, et mourut sans enfants vers février 1572. Sa veuve, à cause de ses droits dotaux (et peut-être d'un testament de son mari), cessionnaire de tous les droits de sa sœur Gasparde, était, dès le 10 juin 1574 (Arch. Lucey), D^me et possesseresse de la seigneurie des Marches. Elle transige ce jour avec Philibert de Cordon, seig^r d'Évieu. Elle fit donation de tous ses biens à Jacques de Mareste, dit de Bonivard, seig^r de Lompnes (prononcez Lunes) et des Marches, son neveu, le 11 décembre 1592 (Arch. la Place).

Catherine,
à Hugues de Seyssel de Choysel (G.). Selon de vieux mémoires, serait fille et non sœur d'Hercule de Cordon.

Antoine,
seig^r de Pluvy, baron de Saint-Denis-le-Chausson, épousa Louise de la Balme, fille de Louis, seig^r d'Escotier (G.).

Philiberte de Cordon (Guich.).
Elle mourut avant 1572, sans enfants, laissant sa mère héritière.

François de Cordon,
héritier universel de son père ; mort sans enfants av^t la transaction, 1572. Sa mère fut son héritière.

Scipion,
seig^r de Pluvy.
Il épousa : 1° Jeanne de Grolée D^me de Passin. De sa seconde femme, Isabeau de Bourges, fille de François, trésorier général du Dauphiné, il eut, entre autres enfants (Guich.).

Pierre,
seig^r de Passin, épousa Hélène, fille de Jean de la Marc, écuyer, seig^r de la Faverge, et de Louise de Bouvens (Guichenon).

Jean-François,
seig^r de Passin. Il vivait du temps de Guichenon, 1650. J'ignore tout ce qui le concerne.

(5) Guillaume de Beaumont, fils de Humbert (*Voir* ci-dessus Degré VII), remit, le 22 avril 1482, la seigneurie des Marches, à Aynard de Cordon (IX), qui en fut investi par le duc de Savoie, le 20 juin 1482. Les Marches sortirent de la famille par Bernarde Bonivard, veuve et héritière d'Hercule de Cordon ci-dessus. *Voir* Mareste.

(6, 7). Jacques et Jacques de Cordon d'Évieu, oncle et neveu, tous deux hauts dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. J'ai indiqué au f° 184 la vie du premier, publiée par le P. Calemard. Il fut nommé maréchal de l'ordre en 1660, ayant alors soixante-douze ans, et renonça à cette dignité six mois après. Il fut pourvu, en 1617, de la commanderie de Compesières (dite de Genevois), où il mourut à une date que son biographe a oublié de nous donner. Cette vie est dédiée (1651) à « monseigneur illustre frère Jacques de Cordon « d'Évieu, chev^r de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, commandeur des « commanderies de Compesières, Courtecerre et Bellecombe, ambassadeur « pour la sacrée religion de l'Ordre susdit auprès du Pape, » neveu du précédent.
M. de Mas Latrie (*Inscriptions de Malte*, Paris, MDCCCLVIII) a recueilli, dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Malte, à Cité-la-Valette, et consigné l'inscription suivante, concernant le second commandeur :

D. O. M.
F. JACOB. DE CORDON DE EVIEU. SUIS
EXPLETIS IN RELIGIONE MINISTERIIS
AB EMMO. M. MAGISTRO DE LASCARIS
ROMAM MISSUS AD INNOCENTIUM X.
ET ALEXANDRUM VII. SS. PP. LEGATUS
PRO RELIG. PER IX ANNOS. DE MARESCALLA-
TU AD BAJULIVATUM LUGDUN. PROVECTUS
AB ANNO M. DC. XVI MORTIS SUAE ME-
MOR. ANTIAN. ANNO LXIX. AETAT LXXXIII
HOC VIVENS POSUIT AN. DNI MDCLXXXI.

(8) Il laisse une fille, Anne, qui épousa Hon^r Charles-Maurice Quinson, *horloger* à Chambéry, contrat dotal du 4 novembre 1656. Elle s'appelait d'abord Anne de Roche ; mais en suivant les volontés de Jean-François de Cordon d'Évieu, dont il était héritier, Jacques-François de Passier reconnut qu'elle s'appelait Anne de Cordon, et qu'il lui devait 700 livres, par acte du 18 juin 1697 (Arch. Th.).

Tableau I.

V. N^e seig^r Guillermet de Cordon, seig^r des Marches.
Il agit dans deux transactions du 4 et du 5 décembre 1340 (Arch. Lucey), comme mandataire de sa sœur, pour la restitution de sa dot et comme administrateur de sa fille Béatrix, à laquelle Aymonet de Chevelu avait fait un legs de 200 livres. Suivant Guichenon, est père de Rodolphe et de Jeanne. Sans doute le Guillaume de Cordon qui était châtelain de Voiron, pour le Cte de Savoie, en 1344 (Arch. Lucey).
Voir pour son ascendance, Guichenon, Histoire de Bresse et Bugey, in verbo Cordon et Fiefs.

Béatrix, non mariée en 1340.

VI. Rodolphe de Cordon, chev^r,
seig^r de Cordon, des Marches, de la Barre, Ambleon et Crapeou. Inféodé par le Cte de Savoie de la maison-forte de la Barre au mandement de Cordon, avec justice haute, moyenne et basse, par Patentes du 19 janvier 1362. Il épousa Marie de Duyn, dame d'Évieu en Bugey, fille du seig^r de Combefort en Savoie *(sic)* (1). Ils vivaient en 1363 (G.) ; lui, encore 1372 (Arch. Lucey). Il est arbitre dans une transaction de l'an 1363 (Arch. de Cour, à Turin). Investi, 16 mai 1359 *(Somm. des Fiefs)*, de ce qu'il tient aux Marches.

Pierre, seig^r de la Barre (G.),
vendit des cens et servis à Saint-Genix, à Guillaume de la Forest, en 1443 (Arch. Thuy.). Le 13 juin 1414 (Titres Esch^es) il lui vend le droit de rachat qu'il avait sur ces biens (vendus le 12 juin).

VII. Guillaume, chev^r, seig^r desdits lieux.
Le 8 avril 1398 il épousa Marie de Miribel, fille d'Amé, chev^r, seig^r d'Ornacieu, en Dauphiné. Il teste en fév. 1414. Il est investi, le 1er oct. 1392 *(Somm. des Fiefs)*, de ce qu'il possède aux Marches (2), comme Guillaume de Cordon (son grand-père probablement), avait été investi le 26 juin 1343. Suivant la transaction ci-dessous, du 10 juin 1572, il aurait testé, le 6 fév. 1414, Georges de Heyrier, notaire, en fav^r de ses fils Aynard et Antoine.

Aynard,
abbé de l'Ile-Barbe, près Lyon, 1393, 1426 (Guich.), (3).

Catherine,
femme de Jean de Menthon de Dingy, fils d'Albert (G.). Elle en était veuve avant le 1er décembre 1468 *(Somm. des Fiefs)*.

VIII. Aynard, seig^r desdits lieux
(et notamment des Marches, dont, suivant Guichenon, Antoine, son frère était seigneur : d'Évieu, dont était dame Claudine, sa sœur). Il épousa, le 7 janvier 1427, Claudine, fille de Claude de Chambut, seig^r de Pomiers, en Bresse, et de Jeanne de la Baulme. Cordon lui fut confisqué par le duc Amédée VIII, et sa famille en fut longtemps privée *(sic)* (Guich.) (5).

Claudine,
dame d'Évieu, épousa : 1° le 30 janvier 1445, Jean de Chevriers ; 2° le 22 octobre 1443, Jean de la Forest, fils de Guillaume, chev^r. Par testament du 8 janvier 1471, elle laisse Évieu à son neveu Aynard (G.).

IX. Aynard, chev^r, seig^r d'Évieu et de la Barre,
combattit à Montlery avec les troupes du roi Louis XI. Il épousa Françoise Aleman, et testa le 8 avril 1502. Elle teste le 16 septembre 1474 (Guich.). Il est simplement qualifié de N^e et P^t seig^r d'Évieu, dans une obligation qu'il signe le 12 septembre 1480 (Arch. Th.), en faveur de N^e Hugues de la Forest.

Jean, seig^r de Pluvy (4)
(son cousin Hugues l'était aussi). Il ép. Pernette Le Merle, fille d'Antoine et de Marguerite de Mareschal (Guich. à Pluvy). Guichenon dit que Jean était l'aîné et que Pluvy était un fief du mandement de Cordon, que l'on donnait aux fils cadets.

N. N., femme du seig^r de la Marc, près Yenne (Guich.).

X. Pierre, seig^r d'Évieu.
Il épousa, le 12 février 1512, Guigonne de Viry, fille de Louis, seig^r de Saint-André-le-Briord et du Rosey, et de Guigonne de Mareschal (Guich.). Au lieu de Guigonne, il faut lire : Antoinette, fille de Claude Mareschal, seig^r de Meximieux. Il teste le 3 septembre 1522 (Guich.).

Guillaume, seig^r de Pluvy, **Louis**,
vendent, avec leur mère, en 1466, la mestralerie de Peyrieu, à Pierre de la Touvière (G). A en juger par cette date, devaient être les aînés de ce degré. Guichenon ne dit rien de leur sort.
Comme conseiller de Janus de Savoie, Cte de Genève, il signe des patentes, à Annecy, le 5 novemb. 1463 (Arch. St-Joriod).

Christophe,
coseig^r d'Évieu, épousa Claudine de Vallins, fille de Louis et de Claudine d'Ameysin, qu'il épousa le 3 mai 1541. Teste le 6 janvier 1555 ; mort sans enfants (G.). En 1536 (Arch. Th.), était dans les troupes du duc de Lorraine.

XI. Philibert de Cordon,
prieur de Saint-Benoît de Cessieu, puis seig^r de Cordon et d'Évieu (était encore prieur en 1536 et 1550, Arch. Sammont, Arch. Thuyset). Il épousa Martiane de Maubec, fille d'Aynard, seig^r de Roche, et de Claudine de Theys, D^me de Bayette et Bellecombe, en Dauphiné, fille d'Antoine, seig^r desdits lieux, et de Claudine du Terrail. Il teste, le 12 juillet 1572 ; elle, le 19 février 1599 (G.). Par transaction du 10 juin 1572 (Arch. Lucey), Bernarde Bonivard, D^me des Marches, lui relâcha le tiers de tous les biens de feu N^e Claude de Cordon (IX), excepté la seigneurie de Cordon acquise (rachetée) par ledit N^e Claude.

Philiberte,
femme de Hugue des Terreaux, fils de Guillaume, seig^r de Murs, et de Françoise de Foras (G.).

Jacques de Cordon (6),
chev^r de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Compesières et de Genevois, maréchal de l'ordre de Malte (Guich.). — *Voir* f° 180.

XII. Marc,
seig^r de Cordon et d'Évieu, gentilhomme de la Chambre du roi Henri IV. Il épousa, le 17 février 1585, Marguerite de Groléé, fille de Benoît, chev^r, seig^r de Mépieu, et de Sébastienne de Groléé (Guich.). Le 25 décembre 1606 il constitue en dot, à sa fille Philiberte, 3,000 livres, dont 300 de l'hoirie de feu Martiane de Maubec, aïeule paternelle de l'époux. Dans un acte de 1572 (Arch. Lucey) il est nommé Aymar.

Pierre, seig^r de Pluvy,
épousa Charlotte, fille de (Jean-François Noyel de Bellegarde), seig^r des Marches en Savoie. Teste le 18 mai 1635 (G.). Un Pierre, oncle de l'épouse, seig^r et prieur de St-Benoît, assiste au cont. de mar. de 1606.

Philiberte des Terreaux,
dame de Murs, épousa : 1° Antoine de la Forest, seig^r de Saumont en Savoie (Guich.) ; 2° à Robert de Menthon-la-Balme, seig^r de Murs, témoin au contrat de mariage, 1606.

Françoise, femme de Pierre de Gerbais, seig^r de la Tour en Michaille (G.)

Philiberte, femme de Paul de Passier, capitaine au 1er escadron de Savoie (Guich.), contrat dotal du 25 déc. (Preuves de Malte et Arch. Saumont).

Jean-François, prieur de Saint-Benoît de Cessieu, archidiacre de Belley, vivait en 1650, du temps de Guichenon, et possédait Cordon et Évieu, qu'il laissa par testament à son neveu Passier (8).

XIII. Pierre-Louis, seig^r d'Évieu, mort en 1625 au siège de Verrue, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, service de France (Guich.).

Jacques de Cordon (G.), chev^r de St Jean de Jérusalem, commandeur de Genevois et de Courtecerre, ambassadeur ordinaire de l'ordre à Rome (G.). — *Voir* f° 180. Était ambassadeur en 1654 (Arc. d'Habères).

Claude, mort à Saluces en 1630, capitaine de chevau-légers (G.).

Éléonore, femme de François du Plastre.

Claudine, à Pierre de Brunel, 21 avril 1646 (G.).

Laurence, à François de Montgrillet, seig^r de Palamin (Guich.).

Jacques de Passier de Cordon,
seig^r de Cordon, Évieu, Pluvy, etc., en Bugey, baron de Saint-Remy, etc., en Savoie, donne, le 14 mars 1684 (Baux, Nobil., f° 32), dénombrement et reprise de fief, comme héritier des Cordon, par sa mère, et de ses oncles Jean-François et Jacques (qui avaient donné dénombrement des seigneuries de Cordon et d'Évieu en 1642, comme héritiers de Marc de Cordon, leur père), continue la famille des Passier-Cordon, en Savoie. (Voir PASSIER et COSTA).

X. Messʳ Georges de Cordon, seigʳ dudit lieu et des Marches.
Voir son ascendance au Tableau I.

Le 25 avril 1536 il fit hommage de ses seigneuries à François Iᵉʳ. Selon Guichenon, il ne fut point marié et ne laissa qu'un fils naturel nommé Benoît. Cette assertion est erronée. Il testa, à Lyon, le 4 septemb. 1561 (Parchemin en forme authentique qui m'a été communiqué par M. le comte de Cordon). Il veut être enterré en l'église de Saint-Benoît de Cessieu, au tombeau de ses prédécesseurs. Institue héritier universel Hercule, son fils aîné, naturel et légitime, et lui substitue Benoît, son second fils, naturel et légitime, nés de dame Guigonne de Saint-Perret, sa femme. Ces termes formels, répétés plusieurs fois, permettent d'affirmer que Guichenon s'est gravement trompé dans ce qu'il dit de Georges et de sa descendance.

Christophine, Philiberte, filles naturelles et légitimes. Leur père leur laisse à chacune 1,500 écus d'or sol.

XI. Hercule de Cordon, seigʳ desdits lieux, héritier universel de son père, fils aîné naturel et légitime. Selon toute apparence, mort jeune, sans postérité.

Gaspard, seigʳ de Cordon, Veyrin et Crozet.
Les deux frères, habitants de la Balme, en Bugey, prennent reprise de fief le 18 mai 1603 (Baux, *Nobil. du Bugey*, fº 32), pour la seigneurie de Cordon, consistant en la terre et mandement de Cordon, à eux échus, par succession de Benoît de Cordon, leur père, avec toute justice sur les villages de Veyrin, Crozet, Arbignier, Trezan, etc., etc.
Gaspard était peut-être l'aîné. Son sort m'est inconnu.

XII. Barthélemy, seigʳ de Cordon, Veyrin et Crozet.
Il épousa (Preuves des Cᵒⁿˢ de Lyon, Arch. du département du Rhône), Dˡˡᵉ Aymée, fille de Nᵒ Pierre du Port, seigʳ de la Balme.

Claude, mort à la guerre (Guich.).

XIII. Pierre, seigʳ de Cordon, seigʳ de Veyrin et Crozet.
Il épousa Philiberte du Goy, fille de Nᵒ Gaspard (2). Il testa le 1ᵉʳ mai 1649 (Preuves des Cᵒⁿˢ de Lyon). Elle fut nommée tutrice de ses enfants au bailliage de Bugey, sous la caution de Dˡˡᵉ Jeanne-Marie Bessonet, sa mère, et prit, en cette qualité de tutrice, reprise des fiefs de Veyrin et Crozet, le 2 juin 1649 (Baux, passim). Elle testa le 12 août 1690, testament ouvert le 20 décembre 1700, jour de sa mort (Arch. du Sénat de Savoie).

Marie-Françoise (nap. 1649) en religion sœur Thérèse de l'Incarnation, fit profession au Carmel de Chambéry le 25 mars 1666 Note communiquée par M. de Jussieu).

XIV. Jean-François, seigʳ et seigʳ desdits lieux, pupille de sa mère, 1649, alors âgé de deux ans, sous la curatelle de sa mère, 1671, cohéritier universel de sa mère, 1690. Il épousa, contrat de mariage du 9 février 1681 (Preuves des Cᵒⁿˢ de Lyon), Dˡˡᵉ Catherine Sarde de Montagny. Mort avant 1690.

XV. Philibert, seigʳ et seigʳ desdits lieux, né le 4 juin 1682, à la Balme (Preuves des Cᵒⁿˢ de Lyon), cohéritier universel de sa grand'mère (1690), héritier de sa sœur 1704. Il épousa, avec dispenses du quatrième degré de consanguinité, le 26 avril 1702 (Reg. Par. d'Yenne), Anne, fille d'Ennemond de Mareschal-Luciane et d'Anne du Goy. Aux Preuves, 1723 (Biblioth. du Roi à Turin), il se borna à produire l'inféodation de Cordon en faveur de Claude, son cinquième aïeul, du 15 juin 1508.

Henri, baptisé le 1ᵉʳ fév. 1708 (B). Était, en 1759, brigadier des gardes du corps du roi de Sicile.

Marie-Louise, baptisée le 29 novembre 1705 (A.).

Marie, baptisé le 19 septembre 1705 (A.).

Joseph, baptisé le 2 septembre 1704 (A.).

Jacques, seigʳ et conseigʳ desdits lieux, bapt. le 8 juill. 1703 (Reg. Par. de la Balme).
Le 28 novembre 1739 (Baux, passim) ils vendent le fief de Veyrin et Crozet à Geoffroy Challut, qui prend reprise de ce fief le 11 décembre suivant.
Il épousa, contrat dotal du 7 septembre 1730 (Preuves des Cᵒⁿˢ de Lyon), mariés le 23 janvier 1731 (A.), Dˡˡᵉ Claudine de Seyssel, fille de François-Hyacinthe, seigʳ de la Balme.

XVI. François, seigʳ et conseigʳ desdits lieux, bapt. le 7 novembre 1702 (Reg. Par. d'Yenne).
Il fut d'église et prébendier d'Yenne. Il testa, le 17 septembre 1764, en faveur de Claudine de Seyssel, sa belle-sœur.

Le Cᵗᵉ Joseph, probablement celui qui était, en 1792, capitaine au régiment de Maurienne (*Un régiment provincial*, par le Mᵗᵉ de Saint-Séverin, Genève, Tremblay, 1881). Il mourut major général le 17 décembre 1839 (Reg. Par. de la Balme), veuf de Pétronille Sébastienne de Seyssel de la Balme, laquelle était veuve de Charles-François de Seyssel, comte de Choisel; morte le 2 juin 1816 *(Ibid.)*.

Philibert, né le 11 juill. 1737 (Regist. Par. d'Yenne)

XVII. François-Blaise de Cordon de la Balme, né le 1ᵉʳ novembre 1732 (B.), fit ses preuves de noblesse pour les Cᵒⁿˢ de Lyon (G., 3178, nº 497) et pour Saint-Chef. Il est qualifié comte dans les actes de son fils, au régiment de Savoie; puis il épousa, le 8 juin 1780 (Reg. Par.), Dˡˡᵉ Pétronille Polysène, fille de Jacques de Mareschal de Sanmont. Elle se remaria à Fʳᵒⁱˢ de Morel d'Hauterive.

Christine, née à Murs le 28 oct. 1782.

XVIII. Joseph-Marie, Cᵗᵉ de Cordon de la Balme, né au château de Murs le 25 janvier 1781, épousa Marie-Catherine alias Césarine Vincent de Montarcher.

Henriette, à M. Villard de Thorencé.

Hector, Cᵗᵉ de Cordon, capitaine dans l'armée française, 1870-71, démissionnaire après la capitulation de Paris, a épousé, le 23 août 1879, Mˡˡᵉ Félicie Franc isque Rochen.

XIX. Joseph-Marie, Cᵗᵉ de Cordon, né le 28 février 1818, à Cordon (Bugey), officier à la brigade de Savoie en 1839 (3); mort en juillet 1867, sans descendance.

XX. Paule-Henriette-Marie, née le 5 septembre 1880.

(3) Je puis noter ici un fait curieux. Jacques de Cordon, commandeur de Malte en 1568, dont le portrait est gravé dans sa vie (*Voir* fº 185), était cousin, au quatrième degré, de Barthélemy, sixième aïeul du feu comte Joseph-Marie de Cordon, que j'ai beaucoup connu lorsqu'il était à la brigade de Savoie. En changeant l'uniforme et rajeunissant le portrait du pieux commandeur, il pourrait servir pour celui de l'officier de notre vieille brigade, tellement la ressemblance est extraordinaire.

Tableau II.

(1) C'est probablement le Mᵍʳ Messʳ Benoît de Cordon qui, étant juge de la temporalité de Belley, fut arbitre à la transaction du 10 juin 1572 (Arch. Lucey) entre Philibert de Cordon, seigʳ d'Évieu, et Bernarde Bonivard, dame des Marches.

Benoît de Cordon, conseigʳ des Marches (1).
Son père (1561) légua audit Nᵒ Benoît, son fils naturel et légitime, 1,500 écus d'or et tous les biens, meubles et immeubles, droits, noms et actions que le testateur possède au mandement de Grolée. Et c'est pour toutes les actions « que ledict noble Benoist de Cordon, son fils naturel et légitime « pourroit avoir prétendere et demander tant sur les biens de damoyselle Guigonne de Saint-Peret, sa mère, que sur les biens et hoirie dudict seigneur testateur. » Ledit Nᵒ Benoît, son fils naturel et légitime, est substitué pour toute l'hoirie paternelle, si Hercule, fils aîné, meurt sans enfants mâles. En vertu de cette substitution il obtint, le 20 décembre 1571 (Arch. du Sénat de Savoie), du duc Emmanuel-Philibert, des lettres pour poursuivre la purification, en sa faveur, du fidéicommis apposé au testament de son père, à l'encontre de Dˡˡᵉ Bernarde Bonivard, veuve et héritière d'Hercule de Cordon. Il épousa, le 9 janvier 1573 (B), Bernarde (alias Humberte) du Goy, fille de Claude, seigʳ de Navelle. Il mourut avant 1603. Suivant Guichenon il serait fils naturel, son père n'ayant jamais été marié, et légitimé par le roi Henri l'an 1558. En sa faveur auraient été démembrés du mandement de Cordon, les villages de Veyrin et Crozet, en toute justice, haute, moyenne et basse, pour tous les droits qu'il pouvait avoir sur la maison de Cordon. Ces affirmations ne sont pas conciliables avec ce que nous avons énoncé plus haut, et pour Veyrin et Crozet avec ce que nous disons plus bas.

Bernarde, prouvée sœur de Barthélemy, épouse Claude-François Fournier, seigʳ des Balmes (Arch. Th.).

Antoine (G.). Jacques (G.). Georges (G.). Honoré (G.).

(2) Dans le *Nobiliaire du Bugey*, déjà cité au chapitre des Fiefs, fº 102, au lieu de Veizint, lisez Veyrin (au fº 32, il écrit Veizin); au lieu de Philiberte d'Agy, lisez Philiberte du Goy; au lieu de Cordon, lisez Cordon.

Élisabeth ou Isabelle, baptisée le 17 septembre 1648 (Reg. Par. d'Yenne), pupille de sa mère, 1649, mise sous sa curatelle le 15 avril 1671 (Arch. du Sénat de Savoie), cohéritière universelle de sa mère; teste, le 27 septembre 1704 *(Ibid.)*, en faveur de son neveu Philibert.

Sébastienne, légataire au testament de sa grand'mère en 1690.

Anne, visitandine à Rumilly, légataire au testament de 1690.

Honoré, capucin, légataire au testament de sa grand'mère en 1690.

? Joseph de Cordon d'Évieu, mort le 20 mars 1729, âgé de cinquante ans (Reg. Par. de Villebagrand).

Joseph-Marie, baptisé le 19 février 1709 (B).

Thérèse, baptisée le 14 juill. 1710 (B.), ursuline à Belley.

Florence, née le 28 octobre 1711 (B.).

Georges, baptisé le 14 octobre 1712 (B).

Françoise, baptisée le 3 juin 1714 (B.).

Florentin, bapt. le 20 oct. 1715 (B.) mort en bas âge.

Catherine, baptisée le 6 décembre 1716 (B.).

Antelme, né et baptisé le 21 janvier 1718 (B.).

Philibert, né et bapt. le 5 juillet 1719 (B.).

? Lucrèce de Cordon, épouse de Nᵒ Joseph-Marie Gantelet du Villard, 1739, 1744 (Reg. Par. de Rumilly).

A, Registres paroissiaux de la Balme.
B, id. id. d'Yenne.

Messʳˢ Henri, baptisé le 24 janvier 1742 (Pr.), chanoine et Cᵗᵉ de Lyon.

Messʳˢ Gaspard, baptisé le 18 mars 1743, chanoine et Cᵗᵉ de Lyon, chanoine de St-Claude et vicaire général de Châlons.

Leurs preuves de noblesse, remontant à Barthélemy de Cordon, leur quatrième aïeul, existent aux Archives du Rhône (G. 3178, nº 193. G. 3814, nº 203).

Le Cᵗᵉ Jean-Jacques-Salamand, né le 2 (ou 21) mars 1787, à la Barre en Bugey, officier au régiment de Savoie en 1815, retraité capitaine en 1820 (Matr. de la Brig. de Savoie), épousa, le 8 novembre 1831, Pauline-Françoise, fille de Jean-François de Thoyre et d'Andréanne de Livet de Monthoux (Reg. Par. de la Roche). Par Patentes du 29 mai 1841, enterinées le 31 juillet suivant, il reçut (Arch. de Cour) le titre de comte, pour lui et ses descendants. Mort le 30 septembre 1858; elle, le 31 décembre 1863.

Alphonsine, à M. de Bachet.

Joseph-Marie, Cᵗᵉ de Cordon, né au château de Lagneux, près Yenne, le 6 novembre 1836 (B.), capitaine dans les troupes du Saint-Père, puis dans l'armée du roi de Naples; se couvrit de gloire au siège de Gaëte et mérita la croix de saint Georges. Lors de la guerre de 1870, comme capitaine dans les braves mobiles de la Savoie, décoré de la Légion d'honneur; a épousé Marie-Philomène-Pauline, fille du comte Victor de Maumigny et de Zoé de Bouillé, le 9 novembre 1865. Mort le 30 mai 1879. *Voir* le texte, fº 184.

Françoise-Joséphine, née le 31 juillet 1834 (B. P. de la Balme), morte le 1ᵉʳ novemb. 1858.

Jeanne-Marie-Françoise, née le 26 juin 1866, morte le 09 mai 1877.

Guy-Marie-Louis, le 23 janv. 1870, à Nevers.

XX. Emmanuel-Joseph-Marie, né le 12 oct. 1895, Cᵗᵉ de Cordon.

Alix-Marie-Geneviève, née le 8 novembre 1874.

Joseph-Marie-Paul, né le 1ᵉʳ déc. 1871, à Nevers.

Marie-Joseph-Charles-Pierre, né le 19 octobre 1879.

Suite du folio 179.

encore existantes. En général, il est très prudent de n'accepter que faute de mieux les généalogies de Guichenon. Dans le cas présent, antérieurement à l'époque initiale acceptée par cet auteur, Josselin et Richard de Cordon étaient déjà dans une haute position en 1173, puisqu'ils furent garants du Cte de Maurienne, pour le mariage d'Agnès de Savoie avec Jean d'Angleterre (Wurstemb., Doc. 31). Ses données généalogiques ne concordent pas exactement avec ce qu'il dit d'autre part à l'historique des Fiefs (*Voir*, par exemple, LES MARCHES-PLUVY) ; on trouve souvent sur la même ligne et dans des branches différentes, des seigneurs des mêmes terres. Mais une erreur bien plus grave et difficilement explicable, est celle que Guichenon commet à l'article de Georges de Cordon, coseigr et non seigr des Marches et Cordon (Degré x, fo 182). Il affirme que ce Georges ne fut point marié, qu'il eut un fils naturel nommé Benoît, qu'il fit légitimer, qu'il avoua et nomma son héritier par un testament du 13 mars 1561 ; lequel Benoît est le chef de la branche de Veyrin et Crozet, actuellement existante. Tout ce luxe de détails ne peut se concilier avec le testament très authentique de ce Benoît, document que j'ai eu entre les mains. Il est daté du 4 septembre 1561 ; depuis le 13 mars, Benoît n'avait pas eu le temps de prendre pour femme Guigonne de Saint-Peret, d'en avoir deux fils et deux filles. Il nomme héritier son fils aîné Hercule, lui substitue son fils cadet Benoît, auquel il lègue des biens meubles et immeubles, ainsi qu'à ses deux filles ; il les qualifie également d'enfants naturels et légitimes (1). Georges n'était point seigr, mais coseigr de Cordon et des Marches ; Guichenon ajoute que Benoît fut légitimé par Henri II, en 1558. Le testateur, en 1561, lègue à Ne Benoît, son fils naturel et légitime, 1,500 écus d'or et tous ses biens du mandement de Grolée, pour tous les droits que ledit Benoît peut avoir, et demander tant sur les biens de Dlle Guigonne de Saint-Peret, sa mère, que sur l'hoirie du testateur, en laquelle Benoît est substitué si le fils aîné du testateur meurt sans enfants. Armé de ces indications précises, j'ai le droit de renvoyer cette imputation avec les autres inexactitudes échappées à Guichenon, coutumier du fait (*Voir* au Tableau II).

Parmi les diverses branches de cette famille, intéressant plus directement la Savoie, il faut citer celle des seigneurs d'Évieu. Elle a fourni successivement deux chevaliers de Malte (2), commandeurs de Genevois, Jacques et Jacques de Cordon, oncle et neveu. Le premier fut un brave chevalier et un saint homme ; sa vie édifiante est racontée par le P. Calemard S. J. (*Histoire de la vie de l'illustre Fr.-Jacques de Cordon d'Évieu, etc.* — Lyon, Molin, 1662, contenant son portrait et ses armes). Le second, bailli de Lyon, arriva aux hautes dignités de son ordre, puisqu'il fut pendant neuf ans ambassadeur de Malte auprès du Pape (*Voir* Tableau I, fo 181). La sœur de l'ambassadeur, dernière de cette branche, épousa, en 1606, Paul de Passier, gentilhomme de Maurienne, au fils duquel (Jacques) passèrent les biens et les noms de sa mère. Jacques de Cordon de Passier, seigr de Cordon, Évieu, etc., n'eut que deux filles, dernières du nom. L'aînée d'entre elles porta ces biens à la famille Costa (*Voir* PASSIER, COSTA).

La branche des seigneurs de Veyrin et Crozet s'est récemment divisée en deux rameaux, dont un reste français, quoique ayant les plus étroites relations avec la Savoie. L'autre était naguère représenté par le Cte Joseph de Cordon de la Balme ; une main amie a tracé (*Le comte Joseph de Cordon*, Chambéry, Chatelain, 1880) les vigoureux traits de cette noble et vaillante figure taillée à l'antique. Ses fils continuent la famille en Savoie (3).

---

(1) Cette expression, toujours employée concurremment ou pour remplacer le qualificatif de fils « ex proprio corpore procreatus » était destinée à exclure les fils adoptifs qui étaient légitimes, mais non naturels. Elle était nécessaire avec les substitutions et la législation ancienne.

(2) Je n'ai pas pu trouver leurs Preuves dans les Archives de la Langue d'Auvergne ou plutôt dans ce qui reste de ces Archives à Lyon.

(3) On voit encore hors des murs de l'antique église d'Yenne, une pierre sépulcrale aux armes des Cordon. Ils possédaient naguère le château de Lagnieu, près d'Yenne.

CORDON, plus tard BOURBONGE (CHATEAU DE). — *Voir* FIEFS.

CORDON (Mis DE). — *Voir* SALLIER LA TOUR.

CORNILLON (DE)

SEIGNEURS DE CORNILLON (QUEIGE) EN TARENTAISE,
DE CORNILLON (VULLIOD), MARTHOD, CLERTANS, FESSY, LA PEROUSE EN FAUCIGNY
DE MEYRENS, CEVINS, EXERY, ARBUSIGNY, EN GENEVOIS ET FAUCIGNY.

F.

P. *d'or au chevron de gueules accompagné de trois corneilles volantes de sable, membrées et becquées du second, les deux du chef affrontées.*

Il paraît que le chevron est d'adjonction relativement moderne.

SUPPORTS : *deux lions de....* — CIMIER : *un levrier issant de....* ou *une corneille de l'écu.*

CE nom a été porté en Savoie par deux familles très anciennes, de noblesse immémoriale. Suivant toutes probabilités, elles sortent d'une souche commune. Les relations étaient des plus intimes entre la Basse-Tarentaise et le Haut-Faucigny; il se pourrait donc que de Queige, où existait le château de Cornillon avec un mandement important, s'étendant jusqu'à Marthod et Ugine, un rameau de ses seigneurs se fût transporté en Faucigny, vers la fin du XIIIme siècle. Cette date reculée explique la rareté des documents pouvant établir le fait. Pourtant la similitude des noms, le

Voir la suite au f° 193.

? Guillaume de Cornillon, témoin, en 1180, à un accord passé en faveur de l'abbaye d'Aulps (Mém. Ac. Sav., t. XI, 270).

? Hugues de Cornillon, fidéjusseur pour le Cte de Genevois, 10 octobre 1219 (Reg. Genevois).

? Guiffred de Cornillon était marié à Guyette, et Pierre de Cornillon était marié à Gallienne, filles d'Anselme de Tours, chevr; autorisées par leurs maris elles vendent, le 10 des kalendes de juillet 1213 (Besson, 202), à Bernard, archevêque de Tarentaise, des dimes à Hauteluce.

? Rodolphe de Cornillon, châtelain de Thiez, pour l'évêque de Genève, 9 nov. 1304 (Reg. Gen.).

? Rodolphe de Cornillon, témoin, à Sallanche, jeudi après la St-Pierre-ès-liens, 1293 (A. Pensa).

? Rodolphe de Cornillon, curé de Sallanche, arbitre, le 3 des kal. de juin 1310 (Arc. Pensa).

? Rodolphe de Cornillon, Guiffred de Cornillon, Pierre de Cornillon, Guillaume de Cornillon.
Les quatre frères se déclarent hommes liges de Béatrix, dame de Faucigny (Inv. Dauph.); sans doute, les nobles frères seigrs de Cornillon qui cèdent, en 1290, à ladite Béatrix, leurs fiefs du mandement de Flumet (Reg. Genev.).
Les deux frères témoins, à Chamonix, le 7 des kal. de juin 1300 (Titres Bonnefoy).

? Antoine ou Antelme, Pierre, Jean.
En 1322, 25, 28 reconnaissent tenir de l'archevêque de Tarentaise le château de Cornillon, avec m. et m. emp. omnim. jurid., hommes, hommages, etc., dans tout le mandement de Cornillon, depuis l'Arly, en dessus, et dans toute la paroisse de Queige, plus ce qu'ils possèdent à la Bâtie et à Tours (Msts de l'abbé Bonnefoy, de ma bibliothèque).

? Jacquemet de Cornillon, mort avant 1345.

? Aymon de Cornillon.
Suivant les Msts de l'abbé Bonnefoy (de ma bibliothèque), est père de Jean ci-dessous.

? Jean de Cornillon, peut être celui qui vivait à Cors le 9 des kal. de décembre 1335; mort avant 1344.

Jacquemette de Cornillon, femme de Jean, fils bâtard d'Antelme de Miolans. Pierre, son père, lui donne des fiefs à Queige. Mariés avant 1320, 1330 (l'abbé Bonnefoy). Ils prêtent homm. à l'archevêque de Tarentaise en 1320 *(Index raisonné des titres de l'archevêché de Tarentaise)*.

Vullielme de Cornillon prête hommage à l'archevêque de Tarentaise, le 19 septembre 1345 *(Index raisonné)* 1346, selon l'abbé Bonnefoy.

Jean de Cornillon, mort avant 1362, épousa Alexie, laquelle était tutrice de son fils Pierre, en 1362.

Aymonet de Cornillon, Rolet.
vendit à son frère un hommage à lui dû. Rolet reconnaît que ledit hommage est du fief d'Humbert de Chevron, auquel il doit hommage lige et noble et pour le plait « unos experons doraz » si le seigr du fief est chevalier et s'il n'est pas chevalier « experons albos » au mutage du seigneur et du vassal. Laudé par Humbert de Chevron, le 8 février 1344 (Arch. de Giez).

Pierre de Cornillon, pupille de sa mère, 1362, est investi, le 10 juillet 1388, avec Alexie de Clavel, sa mère (*alias* sa femme), du château et mandement de Cornillon, et des paroisses de Marthod, Queige et Cesarches *(Sommaire des Fiefs)*. Sans doute le même Pierre qui fut investi, le 24 octobre 1392 *(Ibid.)*, de la maison-forte de Marthod, avec biens et rentes féodales.

Pierre de Cornillon, seigr de Cornillon. Ses ayants cause, Nrs et Pre Georges et Claude de Châtillon reçoivent, en cette qualité, reconnaissance pour des biens féodaux à Conflens, le 14 septembre 1428 (Arch. Thuyset). Est-ce le même Pierre ?

Henri de Cornillon, coseigr de Cornillon et Marthod, avec sa mère, reconnaît, 21 juill. 1362 *(Sommaire des Fiefs)*, tenir en fief, du Cte de Savoie, la maison-forte de Marthod et la juridiction de Cornillon, avec hommes, hommages mère, et ensuite emp. qu'il a sur certains hommes, à lui vendus par le prince. Il doit de plait un hommage à la mort du vassal, et un homme avec armes dans les cavalcades du seigneur, plus 10 sols forts excellés par la garde du château d'Ugine.

? Henri de Cornillon.
Nr Dne Priste, fille de feu Nr Raymond de Chissé, chevr, sa femme, teste le 2 octobre 1389 *(a)*, fondant son anniversaire dans l'église de Sallanche et nommant son mari héritier universel, sa vie durant, et sa fille Plandine après lui. Selon une généalogie, Arch. Loex, elle était veuve d'un Lucinge et aurait testé le 26 juin 1361. Ils auraient eu encore pour fils Richard (Domancy) inscrit au Tableau II.

Flandine de Cornillon, héritière universelle de sa mère, substituée à son père. Était mariée à N. N., dont elle avait une fille Priste, qui, au testament ci-dessus, lui fut substituée.

(a) *Voir* note correspondante au Tableau II.

Il est bon de faire remarquer que les trois Henri de Cornillon, mentionnés dans les actes 1343, 1379, 1389, étaient déjà de Sallanche ou établis à Sallanche. Marquet de Cornillon, chef de la lignée inscrite dans les tableaux suivants, y était déjà établi en 1312. On ne peut, à moins d'une erreur de copiste, identifier ce Marquet avec l'un des Mermet portés plus haut. Mermet est une corruption de Vullielme, *Vullermetus*. Henri ci-dessus, mari de Dne Hélinode, ne peut être Henri (II), fils de Marquet, qui testa en 1402.

TABLEAU I.

?

PIERRE DE CORNILLON
investi, le 3 des ides de septembre 1222 *(Index raisonné)*, du château de Cornillon et de ses fiefs à Queige. Il est dit Pierre le jeune.

?

PIERRE DE CORNILLON,
fidéjusseur pour le sire de Faucigny, 10 mai 1225 (Reg. Genev.).

?

GONTIER DE CORNILLON
prête hommage à l'archevêque de Tarentaise, le 1er (*alias* 11) août 1230 (Msts. Tarent., bibl. Thuy.).

?

JEAN DE CORNILLON
prête hommage au Dauphin le 7 janvier 1303 (Inv. Dauph.).

?

VIFFRED DE CORNILLON,
fidéjusseur Sallanche en 1293, 1308, au contrat de mariage Menthon-Châtel (Arch. Pensa), et encore pour Pierre de Châtel, 1297 *(Ibid.)*, pour un prêt que Pierre contracte avec Guillaume Barbafalla, lombard habitant Sallanche.

?

GUILLAUME DE CORNILLON
fit, avec le Cte de Savoie, le voyage de Flandres. Fidéjusseur pour le Dauphin, trêve de Sciez 1268, et encore 1269 (Reg. Genev.).

?

HUMBERT DE CORNILLON
passe reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise, pour le château et juridiction de Cornillon, le 5 des kal. de janvier 1266 *(Index raisonné)*.

?

GONTIER DE CORNILLON,
chanoine régulier de Tarentaise en 1287 (Msts Tarent., bibl. Thuyset).

?

VULLIELME DE CORNILLON,
coseigr de Cornillon, ép. Aleysie.

?

PIERRE DE CORNILLON,
mort avant 1322, a dû avoir une première femme avant Isabelle qui, en 1329, était veuve de lui et tutrice d'Antelme, son fils.

MERMET ou VULLIERMET,
coseigr de Cornillon. Hommage à l'archevêque de Tarentaise, le 20 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour ses biens d'Ugine. Le 27 mai 1327, inventaire en sa faveur, par Humbert de Villette, de fiefs à Longefoy et Villard-sur-Ayme ; lui prête hommage le même jour (Mst abbé Bonnefoy), mort avant 1346.

MARGUERITE,
femme d'Aymonet du Villard de Luce, qui, au nom de sa femme et d'Isabelle ci-dessus, vend, le 5 décembre 1329 (Mst Tarentse), des biens à l'archevêque de Tarentaise.

JEAN, VIFFRED, AYMONET.
Ils prêtent hommage à l'archevêque de Tarentaise, le 1er juillet 1325 *(Index raisonné)*, pour eux et au nom de leur frère Antelme.
Le 11 des kalendes de février 1322 *(Index raisonné)* ils passent reconnaissance comme dessus avec Isabelle, veuve de leur père, et mère d'Antelmet.

ANTELME ou ANTELMET,
pupille de sa mère en 1322, 1329, coseigr de Cornillon; vivait en 1335 et mourut avant 1346.

?

ANTELME DE CORNILLON
passe reconnaissance, en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 8 mai 1352 *(Index raisonné)*.

HUMBERT ou HUMBERTET
tient de l'archevêque de Tarentaise le château de Cornillon, à lui provenu pour les droits dotaux d'Aleysie, femme de Vullielme de Cornillon, son aïeul paternel, et par elle transmis à son petit-fils. Ledit Humbertet n'ayant pas prêté hommage, le fief est commis en échute, à l'archevêque, qui le lui remet en 1346 (Msts de Tarentaise). Il prête hommage le 16 juillet 1346 *(Index raisonné)*.

PERONNETTE,
femme de Peronet Bechipan (Mst abbé Bonnefoy).

?

VULLIERMET, coseigr de Cornillon.
Le 6 mai 1325 *(Index raisonné)* il prête reconnaissance à l'archevêque de Tarentaise pour la moitié du château de Cornillon et la paroisse de Queige, où est situé ledit château.

MERMET,
coseigr de Cornillon, reconnaît, le 16 juillet 1346 *(Index raisonné* et Msts Tarent.), plusieurs biens en faveur de l'archevêque.

?

MERMET
prête hommage, le 20 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour ses biens et fiefs rière Ugine; mort avant 1368.

?

HENRI DE CORNILLON
et Dme Hélinode, sa femme.
Ils testèrent séparément et étaient morts tous deux avant le 2 avril 1379 (*a*).

?

JEAN,
coseigr de Cornillon, fidéjusseur 27 août 1342 (Arch. Th.); contrat de mariage, Villette et Montmayeur.

?

HENRI DE CORNILLON.
Dlle Marguerite du Châtel, sa veuve, teste, le 21 juin 1343, nommant héritiers ses deux fils (*a*).

HUMBERT DE CORNILLON, damoiseau.
Le 15 février 1339 (Arch. de Cour), inféodé de la mestralie dans les paroisses d'Ugine, Queige, Héry, Marlens, Cons. Il paiera quinze livres de cire annuellement. Le 25 février suivant il passe déclaration des droits afférents à cette mestralie. — Je pense que c'est le même Humbert, alors chevr et coseigr de Cornillon qui reconnaît, le 19 novembre 1368 (*Somm. inféod.*, Arch. Thuy.), tenir la maison-forte de Marthod, avec biens audit lieu et à Ugine; c'est probablement lui qui avait vendu, le 16 septembre 1360, à Nre François de Queige, des biens que celui-ci reconnut le 20 janvier 1361 *(Index raisonné)*. Suivant une note dont j'ai perdu la provenance, il aurait eu pour femme Dme Aymonette, et un fils nommé Mathieu (sous toutes réserves). Est peut-être une confusion avec Humbert (II, au Tableau II).

JEAN DE CORNILLON.
En vertu du testament de son père et de sa mère, passe un traité avec le Chapitre de Sallanche, pour leurs anniversaires, le 23 janvier 1379 (*a*).

ROLET DE CORNILLON, MICHEL DE CORNILLON,
héritiers universels de leur mère en 1343.

MATHIEU DE CORNILLON ?
mentionné avec son père au calendrier de l'église de Sallanche (sans date, fo 66, verso).

Tableau II.

N. B. Les noms entre des guillemets indiquent la filiation prouvée par-devant la Chambre des Comptes. Bibliothèque du Roi, à Turin.

(a) Cette lettre marque la provenance de documents directement communiqués par le regretté M. Bonnefoy de Sallanche, ou dont il m'a transmis l'analyse extraite de ses archives ou de celles de l'église collégiale de Saint-Jacques de Sallanche.

?

I. « Marquet de Cornillon » (1).
Était déjà à Sallanche le 2 des kalendes de mai 1312 (Arch. Pensa). Le 29 avril 1335 *(Ibid.)* il laude une vente de biens à Sallanche, mouvants de son fief. D^me Catherine, sa veuve, comme tutrice de ses enfants, approuve, le 25 novembre 1340 *(Ibid.)*, un contrat de mariage passé entre deux de ses feudataires. Acte passé « apud « cucilinguim » dans la maison de sesdits enfants. L'anniversaire de Marquet fut fondé par testament du 2 des kal. de mars ou mai 1340 (a).

Henri, damoiseau,
nommé avec son frère François en 1345. Oncle de Guichard, grand oncle des enfants de Mathieu (lesquels paient, le 28 octobre 1417 (a), l'anniversaire par lui fondé). Le 6 juillet 1394 (Arch. Pensa) il donne en location une sienne grange avec jardin, situés à Sallanche. Il épousa Hélinode, fille de Philippe Sautier de Chiède, veuve d'Hugues Métral de Chamonix, laquelle (déjà veuve du premier), fit une fondation à l'église de Sallanche, le 8 décembre 1390, et veuve d'Henri, le 2 décembre 1417 (a). Il testa le 13 avril 1402 et le 3 (alias 15) décembre 1414 (a). Mort probablement sans enfants ; ses neveux héritèrent de lui.

« Pierre. »
Sa destinée m'est inconnue.

« François, »
fidéjusseur avec son frère Henri, au contrat dotal Chissé et Châtillon, 28 juillet 1345.

II. « Humbert, » chev^r (2).
Il teste le 1er mars 1398 (a); veut être enterré dans la chapelle *fondée par les N^es de Cornillon, ses prédécesseurs*, dans l'église de Sallanche, mort avant le 27 juillet 1399 (a). Hélinode de Saint-Jeoire, sa veuve, teste le 11 mai 1405 (a). On trouve aussi dans les titres de l'église de Sallanche (a) le testament d'Aymonette de Chissé, femme de N^e Humbert de Cornillon, en date du 26 juillet 1361. Est peut-être la première femme d'Humbert, alors damoiseau. Le 17 mai 1382 (Arch. Pensa) Humbert accorde à ses hommes de Domancy, la permission de prendre « firccas in rochaciis dicti « domini pro coperiendo domos ipsorum hominum. »

« Rollet, » damoiseau,
témoin en 1378 (Arch. Morand). Est témoin, à Sallanche, avec son frère Humbert, chev^r, le 10 juin 1385 (Arch. Pensa).

« Jean, » clerc,
probablement celui qui fait, le 6 mai 1338 (a), un legs à l'église de Sallanche, payable par Humbert, fils de Marquet de Cornillon.

?
Jordane,
morte avant 1405.

BRANCHE DE DOMANCY
ÉTABLIE A CLUSES.

?
N^e Richard de Cornillon,
témoin à un acte du 16 juillet 1397 (a). Comme seigneur direct il accorde à un de ses hommes de Mégève le pouvoir d'hypothéquer sur ses biens mouvants de son fief, une rente annuelle en faveur du chapitre de Sallanche, par acte du 22 juillet 1404. Le 5 juin 1406 (a) il donne encore pouvoir pareil à un autre de ses hommes. Est sans doute celui qui fut témoin, à Bonneville, le 12 novembre 1402 (Arch. Fauc. Lucinge). Le 22 juillet 1404 (a) il était débiteur des rentes des anniversaires de François de Cornillon, chev^r, et de Rolet de Cornillon, tous deux décédés. Son alliance m'est inconnue. Il aurait épousé une des Clets, suivant une généalogie (Arch. Loex). — *Voir* Henri et *Priste*, Tableau I.

?
Guichard de Cornillon,
mort avant le 14 juin 1409.

Claude,
prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, 102). Font rénover leurs rentes féodales à Domancy et Frairy-sur-Combloux, en 1452 (a). Un acte du 5 juillet 1434 (Arch. Ruband), est passé à Cluses, dans la tour desdits nobles frères.
Vivait encore en 1459. Sa femme se nommait Louise (de Cornillon), fille de Guichard, suivant une généalogie (Arch. Loex).

Rolet ou Rodolphe
Est sans doute celui qui fut, en 1447 (Arch. Savoir.), fidéjusseur au contrat dotal Gilly Rivoire.

Guillelmette
épousa Antoine Vachon. Morte à Sallanche en 1451 (a).

?
Marie (4),
veuve de N^e Nicod de la Croix, testa en 1457 (a).

Claude. Humbert.
paient, en 1434 (a), l'anniversaire de leur père.

Jean,
seul héritier de son père, constitue une dot à sa sœur en 1484. Il achète, le 15 février 1491 (a), des rentes féodales de N^e Jacques du Coudrey. Alliance inconnue.

Claudine
épousa, contrat dotal du 15 fév. 1484 (a), André, fils de Rodolphe de Leavoux.

?
Michel.
Il est père des ci-dessous. Doit être frère de Jean et de Claudine, s'il faut prendre au pied de la lettre la qualité de germains de Louis, attribuée à ses enfants.

?
Jeanne de Cornillon,
religieuse à Mélan en 1466 (a).

Louis,
témoin au contrat de mariage de 1484. Il épousa : 1° D^lle N.N.; 2° Jeanne N. N., laquelle se remaria avec Nicolas d'Intrues. — Louis était mort avant 1540.

Nicolas, Michel, Humbert, Albert.
En 1519 Louis ci-contre (fils de Jean), en son nom et au nom des ci-dessus, ses cousins germains, fait rénover les rentes féodales qu'ils avaient en commun à Domancy, à cause de l'acquisition du 15 février 1491 (a).
chanoine de Pellionay.
Leurs destinées sont inconnues.

André
vivait le 20 mars 1528. Sa veuve, N^lle Pernette, vivait le 26 août 1539 (a).

« Louis, »
professeur de droit, curé du Petit-Bornand en 1520 (Arch. Th.), aurait été doyen de Sallanche après François de Cornillon, son oncle, en 1519, 1520, 1523. Mort vers 1529. Ses trois frères Amédée, Jean et Jacques furent ses cohéritiers (a).

Jean (1er lit)
alla étudier à Paris en 1550. On n'eut plus de nouvelles de lui.

Charlotte
épousa Antoine de Malavota. En 1530 et 1540 (a), alors déjà veuve, elle cède tous ses biens à Jacques de Cornillon (VI).

André. Jacques. François,
simples d'esprit, retirés par Jacques de Cornillon, leur curateur (VI), qui vendit leurs biens, situés au Coudrey et à Domancy, en 1575 (a), pour payer leurs dettes, à Jean de Loche, bailli du Faucigny.

Claudine
épousa N^e Jacques de Malavota, son neveu. Jacques de Cornillon (VI) lui constitue une dot, 23 mars et 18 novembre 1530 (a). Elle lui céda tous ses biens paternels et maternels.

N^e Jacques de Malavota
épousa N^e Claudine de Cornillon, sa tante, contrat dotal du 18 novembre 1539 (a). Avec sa mère il cède tous ses droits à Jacques de Cornillon (VI).

III. « Guichard, » damoiseau,
fidéjusseur en 1398, contrat dotal Lornay-Lucinge. Lui, fils de Mess^re Humbert, chev^r, est, en 1395, avec son oncle Henri, fidéjusseur au contrat dotal Menthon-Lucinge. Le 21 mai 1405 (a) il paie au Chapitre de Sallanche le capital d'une rente affectée aux anniversaires de Marquet, etc., et le 8 janvier 1407 (a), pour celui de Rolet de Capelin. Il intervient dans un acte du 17 mai 1408 (a), avec N^e Aymonet de Berbey, tuteur de ses neveux. Avec ses fils Humbert et Pierre, il prête hommage à Amédée VIII (Capré), vers 1430. Il teste le 15 septembre 1431, alias 1435 (a) (3).

« Mathieu »
fait un legs au Chapitre de Sallanche, le 2 mai 1402, mort avant 1408. Il épousa probablement une Berbey; Catherine, suivant une vieille généalogie.

?
Françoise de Cornillon,
aïeule maternelle de N^e Humbert Martin, lequel testa en 1448.

IV. « Pierre » ou Petremand (5).
Le 11 juillet 1440 (a), avec Jean (frère de Mathieu), leur cousin, ils reconnaissent tenir du Chapitre de Sallanche, une partie de leur dîme de Veyl.
Il possédait des terres, à Bossey, en 1482 (Arch. Th.). Son alliance est inconnue.

Humbert.
Chanoine de St-André de Grenoble le 24 octob. 1453 (a). Il vivait encore le 19 juin 1477 (Arch. Th.), oncle paternel de Pierre et Antoine.

Catherine,
morte avant 1407.

Françoise,

Jean de Cornillon,
petits-fils d'Humbert et d'Hélinode, pupilles, en 1408, d'Aymonet de Berbey. Paraît avoir possédé des biens à Aviernoz en 1447 *(Sommaire des Fiefs)*. Prête hommage à Amédée VIII (Capré). Il vivait à Cluses dans son château (dit noble ex utroque parente) en procès avec Charles de Menthon la Balme, en 1467 (Arch. Monthoux); se fait représenter par son fils. Il était mort avant 1477. Alliance inconnue.

V. « Pierre, » (6),
seig^r de la maison-forte de Fessy-sur-Sallanche. Selon le Mst de Loche, il épousa Jeanne, fille de N^e Humbert Gruet et d'Aymée de Phelphans. Il est certain que sa femme s'appelait Jeanne. Il vivait en 1480, 1481; mort avant 1528.

Louis
vivait en 1499, 1510 (a).

Antoine.
Son frère Pierre paie, le 1er juin 1479 (a), les frais de sa sépulture.

François,
protonotaire apostolique, docteur en droit canon, curé du Petit-Bornand en 1445, 1481 (a), chanoine en 1474, puis doyen de Sallanche en 1482, 87, 97 (a); mort vers 1515. Fonda la messe du St-Suaire avant le 30 janvier 1515 (a).

Petremand (7),
mandataire de son père en 1467, ratifie avec ses cousins, Pierre et Antoine, une vente de biens au Freney, en 1477 (Arch. Th.). Vivait encore en 1482 *(Ibid.)*. Paraît être mort sans descendance.

Vincente
épousa, cont. dotal du 13 juillet 1471; N^e Claude de Loche (Mst Besson).

VI. « Amédée » (8)
continua la ligne aînée.
Voir son article et sa descendance au IIIme Tableau.

Jean,
chanoine d'Aoste, résigne en faveur de son frère Philibert, le 17 février 1511, chanoine de Sallanche en 1528, chantre en 1540, doyen en 1554; débouté par arrêt du Sénat en 1560 (a).

Raymondine,
ursuline à Ste-Catherine d'Annecy, morte av^t 1531.

Philibert,
chanoine d'Aoste après son frère Jean.

Jacques
forma une branche.
Voir son article et sa descendance au IVme Tableau.

Suivant une généalogie existant au château de Loex, il faudrait ajouter les indications suivantes, exactes sans doute, mais dont l'authenticité ne m'est pas prouvée. — La filiation directe de I à XI est conforme à la mienne.

(1) Marquet ou Marmet, mari de Claudine de Bardonnenche serait fils de Villred de Cornillon et de Béatrix de Lucinge. Villred, fils de Vuillelme de Cornillon et de Gasparde de Thoyre. Vuillelme (frère de Rodolphe, curé de Sallanche et de Pierre de Cornillon, mari de N. N. de Monthoux), serait fils d'Aymon de Cornillon, vivant en 1190, et de Pétronille de Bellegarde.

(2) Aymonette de Chissé, sa première femme, serait sœur de Priste ou Prisque, femme d'Henri de Cornillon, Tableau I. La généalogie échange les dates de leurs testaments.

(3) Il aurait épousé Marguerite de Moury.

(4) Serait fille d'Humbert, sœur de Guichard.

(5) Il aurait épousé Humberte de Chissé, fille du seig^r des Boges (?), et aurait eu encore un frère, Jean, religieux, et une sœur, Richarde, femme de N^e Marin Constantin de Magny; ceci est une erreur, le nom de Magny n'est venu aux Constantin que deux cents ans plus tard.

(6) Il aurait eu aussi pour sœur Françoise-Pantaléone, supérieure des Chartreusines de Mélan, en 1507, morte en 1549.

(7) Il aurait eu pour frère Louis, qui, de Louise de Lucinge, eut une fille Charlotte-Marie, femme de N^e ...... d'Oncens.

(8) Il aurait eu, outre ceux marqués, un frère, Jean-Philibert, chev^r de Malte, qui y fut tué en 1565, et deux sœurs, Marie-Jeanne, chartreusine à Mélan, supérieure, morte en 1563, et Anne, mariée à Jean de Crans, seig de Bosse.

Les autres variantes ou additions de cette généalogie, communiquées par le baron Philibert d'Yvoire, seront reportées à leur place.

Tableau III.

? Pernette de Cornillon, femme de Nr Aimable Viollat en 1344 (a).

? Pernette de Cornillon, première femme de Nr Mermet de Riddes, enterrée avec lui dans l'église de Mégève. Dit, au testament de 1615, d'Antoine Gaspard de Riddes, petit-fils dudit Mermet.

? Jeanne de Cornillon, prieure de Mélan, de 1545 à 1552 (a).

? Pantaléone de Cornillon, prieure de Mélan en 1507, 1510 (a).

? Louise de Cornillon, seconde femme de Nr Aimé Poencet. Anniversaire en 1520 (a).

Jeanne, à Nr Jean Viollat, secrétaire et contrôleur du Cte de Genevois, avant 1544. Morte, veuve, le 30 août 1576 (b).

Jean, pupille en 1534, chevalier de Malte. Est peut-être celui qui fut tué au siège de 1563 (Besson, 183). Si l'attribution de Meyrens n'est pas une erreur, ce chevalier appartient à l'autre branche, rapportée au fo 192.

Révd Messe Claude, (pupille en 1534), sacristain, chantre et chanoine de Sallanche en 1540, 1558. Le 17 juin 1582 (a), avec son frère Louis, ils reçoivent reconnaissances féodales pour leurs biens situés à Passy.

Révd Messe Aimé, chanoine de Sallanche. Avait été institué, pour sa part, dans la maison et clos de Cornillon, à Sallanche, qui passa, après lui, à son neveu Gaspard (Procédure, Arch. Th.).

Claudine, légataire au testament de son père en 1600.

Claudine : 1o à Nr Gaspard de Reydet; 2o avant 1608, à Dominique Haton ou Datton.

Claudine épousa Nr Georges Magdelain (Mss Besson). Mort avant 1637.

Claudine-Jacquemine, baptisée le 17 juin 1612 (b), ursuline à Sallanche; contrat d'entrée en religion, du 10 septembre 1644 (Arch. Th.).

Jean-Michel, baptisé le 11 novembre 1624 (b), tué dans une rixe par Nr Antoine du Fresney, avant le 14 mai 1673 (b).

Révd Antoine, docteur en théologie, vicaire de Saint-Gervais (Arch. Loex); mort avant le testament de son père.

Claudine-Melchiotte, baptisée le 27 août 1623 (b), épouse, le 24 janvier 1638, Claude de Menthon de Dingy. Morte, veuve, le 3 fév. 1682 (b).

Georgine-Péronne épouse : 1o Jean-François du Fresney, contrat de mariage du 27 avril 1647 (Arch. Th.), remariée dans l'année du deuil; 2o 2 janvier 1685 (Arch. Th.), Nr Claude Richard, veuf de Françoise de Bellegarde. Selon la généalogie (Arch. Loex) serait fille de Nicolas (VIII). Elle vivait encore en 1694 (Arch. Th.).

Jeanne-Lucrèce, religieuse ursuline à Sallanche, contrat du 6 janvier 1658 (Arch. Th.).

Pierre, mort le 12 mars 1685 (b).

François-Marie partage, avec son frère Claude-Gaspard, le 4 sept. 1688 (Arch. Th.). Il épouse Dlle Jeanne-Louise Falquet, morte sans enfants avant le 8 octobre 1713 (a). Est probablement le François-Marie qui était officier, en Autriche, en 1685 (Généalogie, Arch. Loex), et qui mourut à soixante-six ans environ, le 11 décembre 1721 (b).

Antoine, baptisé le .. octobre 1646 (b). Probablement mort en 1688.

Jeanne-Louise fait enregistrer le contrat dotal de sa mère, le 12 décembre 1689 (Arch. S. S. S.). Elle épousa, le 20 juin 1696 (Gén., Arch. Loex). Spectable André Favre, bourgeois d'Annecy, veuf de Louise d'Orlié. Elle se serait remariée avec François-Marie de Gallay (*Voir* Jeanne-Louise ci-dessous, XII).

Marianne, née le 28 juillet 1688 (b).

George-François. Cérémonie baptismale du 23 juillet 1691 (b).

Charlotte, née et baptisée le 22 décemb. 1693 (b), ursuline à Sallanche; contrat d'entrée en religion, du 21 novembre 1713 (a).

Françoise, née le 9 juin 1698 (b).

Angélique, née le 21 juin 1700 (b), ursuline à Sallanche, 1718 (a).

Anne-Philiberte, née le 30 septembre, morte le 7 octobre 1704 (a).

Jeanne-Louise, née le 22 janvier 1727 (b); elle épousa : 1o le seigr de Belletour (Charles-Joseph de Riddes); 2o le 12 octobre 1751 (b), Bernard de Gallay de Saint-Pierre; je pense, du moins, que c'est cette Jeanne-Louise, nommée ailleurs Charlotte.

Sigismond-Gabriel, né le 20 janvier, mort le 13 avril 1724 (c).

Marie-Josephte, née le 6, morte le 11 nov. 1757 (c).

Charles-Balthazard, né le 21 janvier 1760, vivait en 1775 (c). Prêtre, mort curé de Cornier en 1824.

Josephte-Marie-Charlotte, née le 20 mars 1761 (c).

Jean-Baptiste-Antoine, né le 17 janvier, mort le 10 déc. 1783 (c).

Louis-Marie, né le 20 février 1764, mort le 8 nov. 1777 (c).

Marie-Bernardine, née le 15 fév. 1765 (c), religieuse bernardine à la Roche; morte en 1791.

Marie-Christine-Lucrèce, née le 21 octobre 1766 (c), morte le 18 décemb. suivant.

Marie-Louise, née et morte en 1812.

Louise-Caroline, née à Passy en mars 1810, femme de Charles-Louis de Gantelet d'Anières, mariés le 25 novembre 1829, morte, à Hauteville, le 14 septembre 1854.

Paul-François, né et mort en 1811.

VI. « Amédée de Cornillon. » *Voir* son ascendance au Tableau II. Il épousa Dlle Louise N. N. (de Queysson, suivant la généal. Loex), laquelle était, le 3 juillet 1534 (a), tutrice de ses quatre fils.

(a) Titres communiqués par M. Bonnefoy de Sallanche.
(b) Registres paroissiaux de Sallanche.
(c) id. id. de Saint-Martin.

VII. « Louis, » seigr de Fessy et Cornillon (Vulliod), bourgeois de Sallanche en 1569 (Arch. Th.). Prête reconnaissance noble, au duc, le 5 août 1587 (Bibl. du Roi à Turin). Pupille de sa mère en 1534; témoin à des enquêtes de 1580 (a), alors âgé de cinquante-six ans environ. Il épousa : 1o Dlle Claudine Martin, laquelle fut ensevelie à Sallanche le 6 août 1577 (a); 2o contrat dotal du 13 février 1578 (Procédure, Arch. Th.), Dlle Claudine de Crans. Il testa le 25 janvier 1603 (*Ibid.*).

Pierre, pupille en 1534, mort avant 1580.

Raymondine, chartreusine à Mélan (Généal., Arch. Loex).

VIII. « Nicolas, » seigr desdits lieux, (Sénateur au S. S. de Savoie, suivant la généalogie Loex; il n'en résulte pas), épousa, contrat dotal du 24 avril 1607 (Procéd., Arch. Th.), Dlle Charlotte (alias Claudine) Martin, Dme de la Perrouse. Il testa le 16 octobre 1648 (*Ibid.*). Avec Révd Aimé, son frère, avaient affranchi leurs hommes de Domancy, le 10 mai 1606 (a). Elle testa le 26 septembre 1641 (Généal. Loex).

Claudine-Françoise épousa, le 10 nov. 1598, Nr Jean Marchand, conseiller de S. A., juge-mage de Genevois, coseigr de la Val des Clefs.

Claudine-Françoise épousa, contrat dotal du 2 mars 1631 (a), Nr Pierre des Andans.

Claudine-Charlotte, femme de Nr Antoine des Andans en 1632 (b).

IX. « Gaspard, » seigr desdits lieux, de Clartans, la Perrouse et Pontchy, du chef de sa mère (s'appelait aussi Nicolas, Reg. Par. de Contamine-sur-Arve). Il épousa, contrat dotal du 20 novembre 1630 (Arch. S. S. S.), Balthazarde de Grailly, fille de Pierre, seigr de Villagrand, veuve de Nr Jacques de Lova, seigr de Bonnevaux. Il testa le 21 et mourut le 22 août 1673. Elle mourut le 12 mars 1685 (b).

Jeanne-Antoine épousa Nr Jean-Philibert de Boutellier de Dingy. Morte, veuve, le 27 sept. 1696 (b).

George-François, baptisé le 5 novembre 1617 (b), mort avant le testament de son père.

Claudine-Françoise, baptisée le 9 janvier 1631 (b).

Claudine, religieuse clarisse, sous les murs, à Chambéry, le 20 novembre 1667 (Archiv. Savoiroux).

X. « Claude-Gaspard, » seigr desdits lieux. Il ép. : 1o le 12 juin 1677 (Reg. Par. de Chuses), Dlle Françoise de Riddes, veuve de Nr Bernard du Fong. Morte le 6 mars 1687 (b); 2o contrat dotal du 29 août 1687 (Arch. Th.), Mlle Françoise Favre de la Valbonne, fille de Gabriel-Philibert, baron de Feroges, seigr de Premery (qui passa ainsi aux Cornillon). Elle posséda Premery en 1712, 1713, 1740 (Arch. Th.), testa en faveur de son mari le 4 janvier 1749. Il mourut le 25 mars (ayant testé le 18) 1707 (Arch. Loex); le 25 mars, selon des Procédures, Arch. Thuyset.

Nicolas, baptisé le 12 juillet 1657 (b).

Françoise épousa, le 8 nov. 1674 (b), Antoine du Fresney, seigr de Monargue. Morte le 28 déc. 1684 (b).

Jeanne-Charlotte épousa, le 29 avril 1666 (b), Nr Nicolas Berchat.

Le Sr de Cornillon de Fessy. Sa veuve, Dlle Claudine Domen, nommée dans son acte du 8 janvier 1723 (Arch. Th.).

XI. « Joseph-François, » seigr de Clertans, C'est avec eux que finit la filiation insérée aux Preuves de 1723. Il épousa : 1o le 3 mai, contrat du 7 avril 1723 (Arch. Loex), Angélique-Prospère de Bieux, fille du Cte de Flumet, morte le 26 février 1733; 2o le 14 janvier 1738 (c), Claudine de Bottellier de Dingy, morte sans enfants, à soixante-quatre ans, le 12 juin 1753 (c). Lui mourut le 27 mai 1763 (Généal., Arch. L.).

« François-Marie, » à la Chambre des Maet, à Turin, capitaine au régiment de Chablais.

« Sigismond, » seigr de la Perouse. Comptes. (Bib. du Roi, à Turin). Né le 5 juin 1695 (b); posséda Premery, où il habitait en 1758, 1760, et qu'il vendit aux La Place (a); était officier au régiment de Savoie; testa le 12 août 1759 et mourut, à Annecy (Reg. Par.), le 23 novembre 1764, à soixante-quinze ans.

Marie, morte le 18 avril 1702 (b).

XII. Joseph-François-Marie, seigr de Mercens, né le 2 janvier 1729 (b), mort le 19 janvier 1809, à quatre-vingts ans (c), gentilhomme archer de la garde de S. M. Il épousa, le 24 octobre 175.., Marie-Gabrielle de Lucinge, morte à trente-six ans, le 11 février 1776 (c). Le 24 septembre 1774 il vendit sa maison de Sallanche à Nr Louis-Marin du Fresney, et le 11 octobre suivant son domaine de Saint-Joseph à Marin-François Bonnefoy (a).

Joseph-Amédée, né le 17 juillet 1725, mort le 4er août suivant (b).

Marie-Josephte, née le 30 mai 1731 (c).

XIII. Joseph ou Jean-Antoine, né à la Perrouse (Passy) le 20 janvier 1768 (c), capitaine au régiment de Genevois, puis dans la brigade de Savoie en 1815, retraité en 1818, avec le grade de major (Matric. Rég. de Savoie, Arch. Th.); vendit la terre de Meyrens le 17 octobre 1804 (a). Il épousa : 1o le 7 février 1804, Denise de Livet, fille de Philippe, baron de Monthoux; 2o le 4 avril 1809, Céline-Péronne-Françoise, fille de Claude, comte de Sales, et de Louise de Fésigny. Il mourut, à Passy, le 20 mars 1820.

Georgie-Pierre-François, né le 21 mai 1750, mort le 9 décembre 1780 (c).

Claude-Joseph-Ferdinand, né le 16 juin 1771 (c). Prêtre, tué par les Français en 179..

Melchior-Raphaël-Marc, né le 8 nov. 1773 (c).

Joseph-Isidore (?), né le 7 déc. 1775, mort le 18 décembre 1800 (c).

XIV. N. N. fils (1er lit), ondoyé et mort le 5 novembre 1804 (c).

Maurice-Françoise-Sophie, née à Passy le 28 juillet 1813, ép., le 27 nov. 1832, Alexandre-Justin Bouvier, baron d'Yvoire.

(1) Il y aurait eu un autre Georges, d'abord garde du corps du roi de Sardaigne, puis lieutenant au 7me chasseurs à cheval, sous Napoléon, à l'armée d'Italie.

(2) Un autre Isidore aurait été officier au régiment de Genevois.

TABLEAU IV.

Meyrens, château dans la paroisse de Reignier (Invent. 1641, Arch. Thuyset).

VI. JACQUES DE CORNILLON.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, f° 189,
seigr de Meyrens (qu'il achète le 26 novembre 1561), de Cevins (qu'il achète le 15 décembre 1550), d'Exerier, Arbusigny et Châtelet de Foug (1547), chevr au Cons. de Genevois, bailli audit pays (1561), grand fermier des revenus du Genevois et Faucigny, pour le duc de Nemours (1560, Arch. la Serraz). Il achète de Ne Nicolas Fornerat, seigr de Soyrier, les hommes, hommages et fiefs procédés de Louise de Savoie, dame de Martigues et dudit Soyrier, sur lesquels biens le duc de Nemours a la jurid., h., m. et b. qu'il inféode audit Jacques le 2 juin 1563 (Arch. Cevins); lesdits biens situés à Contamine, Meyrens, au mandement de Mornex. Il avait cinquante-huit ans en 1558 (Enquêtes Montvuagnard, Arch. Th.). Le 16 mars 1561 (Arch. Cevins) il fait une donation à Pierre, son fils donné. Il épousa, contrat dotal du 26 juillet 1544 (Preuves de Malte, Gruel, H. 190, Arch. du département du Rhône), Dlle Madeleine de Bellegarde. Il était, en 1577 (Arch. la Ruaz), remarié à Dlle Philippine d'Ossens.

Ne PIERRE DE CORNILLON, seigr de Cevins, fils donné. Son père, par acte du 16 mars 1561 (Arch. Cevins), lui donne, cède et vend pour 400 écus d'or, dont quittance, la maison-forte de Cevins, avec granges, prés, vignes, terres, bois et toutes dépendances, sauf les meubles, située dans les paroisses de Jussy et de Pers. Il épousa Dlle Marie de Cevins. Il teste, le 8 avril 1563 (Arch. de Cevins), au château de ce nom; veut être enterré dans l'église paroissiale de Jussy, au tombeau des prédécesseurs de sa femme, qu'il nomme tutrice.

JEANNE, à Jean, fils d'Humbert de Chissé.

VII. RAYMOND-CHARLES,
seigr de Meyrens, Bardonnenche, etc., bailli de Genevois, capitaine et gouverneur de la ville de la Roche et château de Boringe, colonel d'un régiment d'infanterie (Gén., Arch. Loex), fermier du mandement de Mornex pour le duc de Genevois. Eut un procès avec son frère naturel, réglé par le conseil de Genevois en 1585 (Arch. Cevins). Il épousa : 1° contrat dotal du 14 février 1567 (Preuves de Malte, *ut supra*), Philiberte, fille de François de Thoyre; 2° contrat dotal du 17 septembre 1603 (Arch. Loex), Eglantine, fille de Ne Claude de Moreau, de Dijon, avec laquelle il vivait, le 2 février 1614 (Reg. Par. de la Roche). Il aurait testé le 27 janvier 1612 et serait enterré dans l'église collégiale de la Roche (Gén., Arch. Loex).

JACQUEMINE, à Amédée de Manessy, coseigr des Clets? Quittance dotale du 28 mai 1573 (Gén., Arch. Loex).

Ne CLAUDE, héritier universel, mort en bas âge, après son père. Sa sœur, qui lui était substituée, lui succéda.

FRANÇOISE, dame de Cevins, héritière universelle après son frère, épousa, contrat dotal du 27 avril 1577 (Arch. Cevins), Ne Claude Marin, auquel passèrent ses biens. — *Voir* MARIN et ROGET.

VIII. MELCHIOR, seigr de Meyrens,
épousa, contrat dotal du 23 août 1595 (Pr. de Malte), Gasparde de Sales, SŒUR DE SAINT FRANÇOIS. Il teste le 28 octobre 1641. Elle mourut le 27 janvier 1629 (Reg. Par. de Reignier). Au dire de Dom Luc de Lucinge (Mst., Arch. Fauc. Lucinge), ils eurent vingt-huit enfants. Je n'ai pu en retrouver que dix. C'est probablement lui (sous le nom de Michel) qui mourut le 29 octobre 1641 (Reg Par. de Reignier). Inventaire est pris de son hoirie en novembre 1641 (Arch. Th.).

CLAUDINE épousa : 1° le 18 déc. 1628, Ne Jean-Baptiste Constantin; 2° François de la Peysse, sieur des Ferrières, conseiller de S. A. et Me auditeur 1642-46-49 (Reg. Par. d'Annecy).

FRANÇOISE ép., le 31 mai 1633, Humbert de Grailly, seigr de Villelagrand; mère en 1639 (Reg. Par. de la Roche).

JEANNE-FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 23 oct. 1644 (Arch. Th.), François de Gruel, seigr du Villard, dont deux fils furent reçus chevrs de Malte, dont les Preuves (H. 175, 190, Arch. du Rhône), remontent, pour le côté maternel, à Raymond et Philiberte ci-dessus.

CLAUDINE-JEANNE, baptisée le 30 septemb. 1618 (Reg. Par. de Reignier), ép. Ne Nicolas de Riddes.

CLAUDINE-FRANÇOISE, baptisée le 24 juill. 1624 (Reg. P. de Reignier).

IX. CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 30 novemb. 1616 (Reg. Par. de Reignier). Je n'ai pas trouvé trace de leur descendance. Sont probablement morts jeunes.

JEAN-CLAUDE, baptisé le 20 novemb. 1617

CHARLES-PHILIBERT, seigr de Meyrens, baptisé le 8 déc. 1628 (Reg. Par. de Reignier), héritier universel de son père. Il épousa, le 20 déc. 1649, Dlle Jeanne-Marie, fille de Ne Louis-Constantin de Magny, et de Guillermine de Loche. Il meurt le 16 mars 1687; elle, le 28 avril 1714, à quatre-vingt-un ans (Reg. Par. de Reignier).

JEAN-FRANÇOIS vivait en 1630. (Généal., Arch. de Loex). Doivent être morts jeunes, sans descendance.

FRANÇOIS vivait en 1626.

JEANNE-ÉTIENNE, baptisée le 5 mars 1653 (1).

JEANNE-NICOLARDE, baptisée le 30 avril 1654 (1).

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 4 septemb. 1657 (1), mort avt 1692.

JOSEPH, baptisé le 3 juil. 1655, mort le 12 sept. 1683 (1).

NICOLAS, baptisé le 23 fév. 1659, mort le 7 sept. 1675.

ANTOINE-MELCHIOR, baptisé le 25 avril 1662 (1), chanoine de St-Pierre de Genève. Était curé de Bons en 1692.

IX. LOUIS, baptisé le 23 déc. 1650 (1), mort avant 1692.

PIERRE-MARC, coseigr de Meyrens, baptisé le 9 janvier 1664, mort le 4 juin 1732 (1), testa le 7 mai 1732 (Arch. de Loex), en faveur de Joseph-François de Cornillon de Clertans (XI. TABLEAU III).

PIERRE-ÉTIENNE, coseigr de Meyrens, baptisé le 26 novembre 1669, mort le 31 mars 1715 (1), capitaine au régimt de Genevois.

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 4 octobre 1660 (1).

FRANÇOISE-MARGUERITE, baptisée le 1er mai 1667, morte le 19 novembre 1730 (1).

MARGUERITE, baptisée le 17 septembre 1672 (1).

(1) Reg. Par. de Reignier.

le voisinage, l'affirmation de vieilles généalogies, suivant lesquelles Marquet ou Mermet de Cornillon fut le premier qui, quittant la Tarentaise, vint s'établir dans le Faucigny, sont de très fortes présomptions. A défaut de certitude absolue, c'est assez pour me permettre de ranger tous ces nobles dans les mêmes tableaux.

Les preuves de noblesse faites pardevant la Chambre des Comptes, en 1703, par les Cornillon de Faucigny, remontent précisément à ce Marquet, à dater duquel commence la numérotation des degrés. Il sera donc facile, si de nouveaux documents démontraient qu'elles ont une origine différente, de séparer les deux familles.

Nous trouvons dans Besson (Pr. 37, 369) que, dès l'an 1184, Cornillon formait une paroisse dont l'église était sous le patronage du chapitre de Tarentaise, qui y percevait les dîmes ecclésiastiques. Moins de quarante ans après, nous avons la preuve que les seigneurs de Cornillon y possédaient un château, avec de nombreux domaines de franc alleu s'étendant sur Queige, que Pierre de Cornillon céda, le 3 des ides de septembre 1222, à Bernard (de Chignin), archevêque de Tarentaise, qui les lui retrocéda sous charge d'hommage lige et noble, et de 50 sols de plaît. En 1230, en 1254, nous trouvons d'autres hommages, par lesquels les Cornillon semblent avoir cédé aux archevêques toutes leurs possessions de franc alleu, devenant ainsi vassaux de l'église de Tarentaise. Les antiques seigneurs de Cornillon paraissent s'être éteints en Tarentaise vers la fin du XIVe siècle, au plus tard : dès 1369, Cornillon et Marthod étaient déjà subdivisés entre plusieurs familles, les Gilly, les Beaufort, les Rate. *Voir* aux FIEFS (1).

Quant à la famille de Faucigny, elle y était établie, vers la fin du XIIIe siècle, à Domancy, à Sallanche, d'où elle rayonna dans les environs. Elle hérita d'une branche des Martin, seigneurs de Clartans et de la Perouse. Nous avons dit plus haut qu'elle fit ses preuves de 1703, remontant jusqu'à Marquet de Cornillon. Depuis ce moment, si elle n'a pas fait retentir les échos de nos montagnes du bruit de ses hauts faits, elle présente jusqu'à nos jours une lignée de grande distinction, non interrompue et parfaitement prouvée. En supposant même qu'elle ne se soude pas aux Cornillon de Tarentaise, c'est une de nos plus vieilles familles nobles du Faucigny.

Mme la baronne douairière d'Yvoire est la dernière du nom.

(1) Il existe aux archives du château de Loex, en très vieille écriture (commencement du XVIe siècle), une copie prétendue extraite de son propre original, d'un acte par lequel un Philibert, chevalier, seigneur du château de Cornillon, de la vallée de Montmélian, de Seyssel et de la contrée de Sallanche, de concert avec Élibert, chevalier, son frère, transige avec Dame Ybie de l'Isle « in Aralensi contracta » pour elle et comme tutrice de ses fils Guyffred et Oger, auxquels Philibert réclamait la possession du mère et du mixte empire dans les contrées de Flumet et d'Ugine. Ils s'en remettent à l'arbitrage d'Ysebert, seigneur de Miolans, chevalier, et du catholique seigneur messire Hugonod de Inferrato, moine. Ceux-ci décident que Philibert aura la moitié du mère et mixte empire dans lesdites contrées. Il exercera sa justice sur ses hommes et aura des fourches placées près de l'eau de Larryvyour et l'eau de l'Arly et d'autres fourches dans la contrée d'Ugine, près de l'eau d'Outrechaise.

A cet acte auraient été témoins : « in busco Neyreti, Thomas Gironis, Emericus Musiti et Johannes Barri omnes de Sabaudia. »

Si cette charte a jamais existé elle présente tous les caractères de l'apocryphie. Voici comment elle est datée : « anno VIIIJe LXVIJ idus « kalendis aprilis, gubernante in Sabaudia Vyffredo de Colonis vice gerente pro imperatore. » Or, s'il y a eu en Savoie quelques comtes palatins qui, agissant au nom du prétendu vicariat de l'Empire, s'ingéraient dans des créations de notaires et même de nobles, à aucune époque connue de notre histoire nous n'avons joui d'un Viffred des Colons ou des Colonnes, gouverneur de Savoie, y faisant les fonctions de l'Empereur.

Elle ne présente, d'ailleurs, aucun des caractères du formulaire impérial, notamment le nom et l'année du règne de l'Empereur ; pas de mention de sceau. Enfin, cette prétendue charte n'est pas datée. En admettant que le copiste au lieu d' « anno domini » ait mis « anno VIIJ » et oublié le millésime, ce qui donnerait « anno domini millesimo sexagesimo septimo » la mention des *ides* et des *kalendes* pour le même mois constitue une interpolation évidente. Admettons encore que « idus » soit un mot mal lu au lieu de celui qui indiquait le nombre des kalendes, comme au bas de la copie nous lisons « die decima aprilis » en toutes lettres, nous nous trouvons en présence d'une lourde méprise, puisque le 10 avril correspond *au IV des ides* d'avril excluant toute computation de kalendes.

Reste une dernière interprétation ; lire « anno octingentesimo sexagesimo septimo » et ne pas tenir compte des kalendes. Ce document aurait une bien haute valeur, puisqu'il nous fournirait des données sur une époque tout à fait inconnue de notre histoire. Mais Philibert, seigneur du château de Cornillon, de la vallée de Montmélian, de Seyssel (*), des contrées de Flumet et de Sallanche ; Dame Ybie de l'Isle ayant la moitié des droits féodaux sur ces contrées ; Ysebert, seigneur de Miolans, et le catholique messire dom Hugonod de Inferat ; c'est trop de nouveautés à la fois. Jusqu'aux témoins ayant tous un nom de famille, ce qui n'existait certainement pas au IXe siècle, toutes les données onomastiques, topographiques et historiques s'accordent pour refuser à ce document toute possibilité d'enrichir nos chroniques.

(*) Humbert de Cornillon (probablement CORNILLON en Bugey) vendit à Pierre de Savoie, le 22 avril 1263, tout ce qu'il possédait au mandement de de Seyssel (Wurstemb., 594). Ceci ne suffit pas à établir l'existence de Philibert, seigneur du château de Cornillon, quatre cents ans auparavant.

Très vieille famille noble, dont il ne m'a été donné de pouvoir retrouver les armoiries. Elle était évidemment du village qui porte ce nom, près de la limite actuelle (Ouest), entre le Chablais et le canton de Genève : a dû s'éteindre au moment où terminent les cinq degrés que j'ai retrouvés.

Jacques de Corsier, notaire impérial et de l'officialité de Genève, appose son signe (*voir* ci-contre) à un acte du 4 des kalendes de janvier 1295 (Arch. Thuyset). Ses protocoles étaient, dès le 6 des ides de juin 1311, passés à Pierre de Saint-Didier, notaire. Jacques était fort probablement de cette même famille.

?

Rodolphe de Corsier, chevalier, mort avant 1281. Dᵐᵉ Isabelle (de Saint-Jeoire ??), sa veuve, fait, le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste, 1281 (Arch. Pensa), donation à son fils Jacques de plusieurs cens qu'elle possède à Draillans, Fleyrier (?), Chignens, jouxtant les terres d'Allinges et d'Allinges-le-Neuf.

Messʳᵉ Jacques de Corsier, clerc, donataire de sa mère, 1281. Curé de Jussy, teste le 6 des ides de septembre 1323 (Arch. Pensa). Veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs dans l'église de Bellerive, à laquelle il lègue ses dîmes de la Tour et de Ville-en-Salaz (achetées de Pierre, son feu frère), ses vignes de Collonges, plus le tiers de la dîme d'Agnères achetée de Perrod d'Agnères, damoiseau, le tout pour doter une chapelle et autel (de Sainte-Catherine) dans ladite église des Moniales de Bellerive, à laquelle il fait encore un legs, ainsi qu'aux églises de Corsier, Saint-Maurice, Collonges, Meynier et Agnères. Pour tous les biens, meubles et créances dont il n'a disposé, nomme héritiers les pauvres mendiants de Jésus-Christ. Il avait pour consanguins Étienne de Saint-Jeoire et Girard de Compois qui seront consultés pour le mariage de Jacqueline, son héritière universelle.

Pierre de Corsier, damoiseau, témoin, à Saint-Jeoire, 1306 (Arch. Thuy.), mort avant 1623. Isabelle, sa veuve, morte av. 1320.

N. N., femme de Nᵉ N. N., d'Agnères.

Augnete (Agnès), veuve de Jean Mistral de Thonon. Du consentement de ses enfants elle vend, le samedi avant la fête de saint Thomas, apôtre, 1303 (Arch. Blonay), par acte passé *infra ecclesiam beate Marie prope pontem Drancie* (Tully) à Messʳᵉ Jean, prévôt de Montjoux, à son nom et au nom des pauvres de Montjoux, de son pur et franc alleu, plusieurs hommages liges et taillables avec juridiction, plus des droits de juridiction et de possession dans les paroisses de Thollon et de Lugrin, cens, rentes, pâturages, moulins, pêcheries, cours d'eau, etc. Sont témoins entre autres Messʳᵉˢ Benoît, curé de Marins, et Pierre de Vallie, chanoine de Montjoux.

?

MARGUERONNE, moniale à Bellerive, légataire de son oncle, 1323.

Henri de Corsier, damoiseau, n'est pas nommé au testament de son oncle ; cessionnaire de sa sœur Catherine 1326. Transige le jeudi avant la Sainte-Madeleine de 1329 (Arch. Pensa), récupérant ainsi des biens aliénés par Pierre de Corsier, son feu père, à Collonge et à Saint-Maurice. Nommé avec sa sœur Jacqueline en 1323. La cote, vieille, de l'acte 1329, mentionne Béatrix de Corsier, probablement femme d'un Nᵉ ... d'Ognyons, avec lesquels agit ledit Nᵉ Henri.

Jacqueline, héritière de tous les immeubles de son oncle. Avec son frère Henri, copatrons de la chapelle fondée ci-dessus, le mercredi avant la Saint-Martin d'hiver, 1323 (Arch. Blonay), ils présentent pour chapelain Mʳᵉ Vullielme de Veigyé, prêtre, plus loin Mʳᵉ Vullielme Morel de Veigyé.

Catherine, légataire de son oncle. Pourrait être d'un autre nom que Corsier. Le 8 des kal. de juin 1326 (Arch. Pensa), elle cède tous ses droits paternels et maternels à Henri de Corsier ci-contre, moyennant une pension annuelle de 30 florins.

ISABELLE, moniale à Bellerive : GUILLERMINE et JACQUOD d'Agnères, légataires au testament de leur oncle, 1323.

VULLIERMET ou MERMET, JEAN, de Thonon, légataires de leur oncle, Mʳᵉ Jacques de Corsier en 1323. Déjà mentionné dans l'acte ci-dessus de 1303.

A. B. C.

A. B. C. Agnelette, Jacolette et Bellote, de Thonon, ou Mistral de Thonon. Le mercredi, suivant l'acte indiqué plus haut (1303), elles le laudent et approuvent. Fait à Thonon dans la maison de leur mère.

? ? ? ?

Nᵉ seigʳ Girard de Corsier, damoiseau,

Nᵉ seigʳ Pierre de Corsier, damoiseau.

Le 9 janvier 1362 (Arch. Pensa) ils approuvent le mariage d'un de leurs hommes taillables avec une fille taillable à laquelle ils assurent, renonçant à tous droits de mainmorte, la libre possession du tènement féodal de son père.

Le 3 mars 1375 *(Ibid.)* Nᵉ Rolet de Berbey reconnaît tenir de lui, en emphithéose, la quatrième partie de l'auchiège de la montagne de Hemaz. Est probablement le même Girard de Corsier, damoiseau, qui devait un hommage pour des vignes à Massongy, à Jacquette de Lucinge, veuve de Mʳᵉ Hugues de Fillinges, chevalier, dont elle fait donation le 8 août 1401 (Arch. Blonay) à Pierre de Blonay, chevalier, seigneur de Saint-Paul, et à Rodolphe de Blonay.

Pierre, nourri (bâtard) de Girard de Corsier, épousa, contrat de mariage du 9 mars 1428 (Arch. Pensa), Johannette, fille de feu Jean Vulliard de Confignon. Plusieurs nobles assistent à cet acte.

COSTA

MARQUIS DE SAINT-GENIS DE BEAUREGARD, COMTES DU VILLARD, DE SAINT-REMY, DE GERBAIS ET DE CHARLIER, ETC., SEIGNEURS DE SAINT-MAURICE DE ROTHERENS, DE LA DRAGONNIÈRE, DE CERNEX ET DE LA MOTTE EN GENEVOIS, CORDON, ÉVIEU, ROUGEMONT, ETC., COSEIGNEURS DE MASSONGY, FRISE, CRAPPON, NERNIER ET BALLEYSON, ETC.

P. d'azur à trois bandes d'or, au chef de France : l'écu posé sur un aigle de l'Empire.

SUPPORTS : deux anges. — CIMIER : un soleil d'or, avec la devise : SOLI FIDELIS.

Voir la gravure insérée à la dédicace, 1er volume, et plus loin l'historique de ces armoiries.

ES Costa, patriciens génois (1), se sont implantés en Savoie au XVIIe siècle. Jean-Baptiste Costa (fils de Pantaléon, membre du Sénat de Gênes) fut présenté par Pierre-François Costa, évêque de Savone, son cousin, nonce du Pape auprès de la cour de Savoie, à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui le nomma d'abord gentilhomme de sa maison. Il fut plus tard gentilhomme du prince Thomas (1626), et plus tard conseiller d'État et président de la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, le 13 février 1629. Il y occupait pourtant, dès le 31 janvier 1626, la charge de président avec celle de contrôleur général des finances deçà les monts : en 1631, il fut président du Conseil d'État, et en 1632, surintendant général des finances, commissaire général des étapes (2).

Jean-Baptiste Costa acheta le comté du Villard et la seigneurie de Cernex, et devint le chef d'une lignée qui s'est remarquablement identifiée à sa patrie d'adoption, où, grâce à son dévouement, à ses services et à ses talents, elle a conquis une des premières places, non seulement dans l'aristocratie, mais dans la juste estime du peuple.

L'auteur de ce livre a trop d'obligations à celui qui était naguère l'illustre chef de cette maison (3), à celui qui l'est maintenant, pour que, sortant de ses habitudes, il se laisse entraîner à des éloges, où la froide impartialité de l'historien pourrait paraître diminuée par les chaudes influences de l'amitié.

Nous laisserons donc la parole aux documents :

Il a paru à Gênes (Guasco, MDCLIII, petit in-4°, 68 pages), un livre intitulé *Famiglia Costa. Attestationi d'alcuni carichi et imprese... della nobilissima famiglia Costa, etc.*, dédié par son auteur, Gio. Battista Peri, à Jean-Baptiste Costa, comte du Villard, président à la Chambre des Comptes. Cet ouvrage est fait d'après des extraits des archives de Gênes, ensuite d'un décret du Sénat : ils existent, dûment légalisés, aux archives de la famille. Ces extraits authentiques prouvent que, dès le XIIIe siècle, les Costa (en latin *a Costa, de Costa* ou *Costa)* étaient activement et honorablement mêlés aux affaires de la vieille République. Mais l'auteur manque absolument de critique : il se trompe même dans la filiation directe, à une époque qui nous intéresse et que nous pouvons vérifier. D'une part, il donne au choix, comme souche probable de la famille, Costus, roi peu connu d'Alexandrie et d'Égypte, ou bien Pedaneus Costa, sénateur et chevalier romain, préfet de Rome sous l'empereur Néron, ou bien encore le roi Costus, qui, en 771, chassa des Espagnes le tyran Viticius et fut le père de sainte Catherine (4). — D'autre part, si tous ces extraits d'actes publics prouvent

---

(1) Les Costa portaient *d'azur à trois bandes d'or*. Par concession faite par Charles VII, en 1428, à Vincent Costa (cinquième aieu paternel de Jean-Baptiste nommé ci-dessus), membre du Sénat de Gênes, ils ont ajouté *un chef de France, une étoile remplaçant la troisième fleur de lis*. Par diplôme de Louis XIV (1654), Jean-Baptiste, chef de la branche de Savoie, obtint la faveur de porter *en chef les armoiries pleines de France*.

Par diplôme impérial (1698) ses descendants ont obtenu de poser leur écu d'armes sur un aigle de l'Empire avec les ornements portés sur la gravure de la dédicace (tome I de cet ouvrage) en souvenir de leur brillante conduite dans la guerre contre les Turcs. *Voir* plus de détails aux Tableaux.

(2) Il s'était fait naturaliser sujet de S. A. plusieurs années avant 1625. A cette époque il était à Annecy pour les négociations de son mariage *(Storia della Reggenza. Claretta,* t. I*)*. *Voir* son article au TABLEAU I.

(3) *Voir* la dédicace au premier volume de l'*Armorial* et note I, f° VIII du second volume.

(4) Ces origines n'étaient pas suffisamment fabuleuses ; on a trouvé mieux. Parmi les poésies insérées à la fin de l'ouvrage plus haut cité, je remarque un sonnet adressé « alla nobilissima famiglia Costa », par D.-J.-B. de Saint-Philippe, romain, lecteur de philosophie au monastère de Saint-Bernard d'Albaro, à Gênes. Le poétique professeur déclare sérieusement à l'auteur (G. B. Peri) qu'il est inutile de rechercher la pourpre, les sceptres dont les Costa tirent leur antique origine, puisqu'il n'y a aucune famille

« ..... che più s'illustri »
« Se del sommo fattor le mani industri »
« Da la Costa d'Adam t'hebbero a fare ».

l'existence de très anciens nobles du nom de Costa, dont quelques-uns ont occupé une haute position dans leur patrie, il n'est pas possible de les rattacher tous, par des traits de filiation, à une souche commune. Du reste, cela sort absolument de mon cadre.

Il me suffit d'établir, d'une manière incontestable, que la famille Costa, avant de venir en Savoie, occupait à Gênes un rang distingué, soit par ses charges, soit par ses alliances dogales, soit par les fiefs, Garlenda, Paravena, Cosenti, Foggia, San-Martino, près Rapallo, qu'elle possédait. Elle pourrait se rattacher à Rustico Costa, feudataire de l'évêque de Gênes pour le fief de San Massimino, dans la rivière du Levant, qui vivait au commencement du XIIIe siècle; mais je n'en ai pas vu la preuve (1).

Les généalogistes aiment à inscrire les batailles, les négociations diplomatiques, les charges honorifiques. Les tableaux suivants prouvent que tout cela ne manque pas aux marquis Costa, pas même l'illustration littéraire accumulée par l'auteur des *Mémoires historiques*, déjà frappés au coin de l'observation philosophique, par le brillant auteur des *Compey* et de plusieurs monographies d'érudition et de style, par le moderne écrivain de l'*Homme d'autrefois,* lauréat de l'Académie française.

Une gloire moins éclatante aux yeux du vulgaire, mais bien plus utile à la patrie, appartient à cette famille. Le marquis Costa (Alexis-Barthélemy) faisait paraître à Chambéry un *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier de la Savoye* (Gorrin, 1774, in-8o, 287 pages et planches).

Cédons la plume à Yvart, professeur renommé à l'École d'Alfort (*Nouveau Cours d'agriculture par des membres de l'Institut de France.* Paris, MDCCCXXI, tome II, folio 59 et

Voir continuation au folio 202.

---

(1) On peut remonter authentiquement jusqu'à Vincent Costa, cinquième aïeul du président Costa. Voici la filiation :

VINCENT COSTA,
un des Anciens de la République et membre du Sénat de Gênes. Charles VII, roi de France, pour le récompenser de services rendus, lui accorde, par diplôme du 17 avril 1428, le droit d'adjoindre à ses armes un chef de France, une étoile remplaçant la fleur de lis en pointe (Rappelé dans des lettres de Louis XIV, du 1er juillet 1654 : les voir à l'article de Jean-Baptiste III). Il épousa, le 8 juillet 1417, Jéronime, fille du doge Barnabé Guarco (ou Guaracco?).

FRANÇOIS COSTA,
électeur des Anciens, enterré aux Dominicains de Gênes. Il ép., 13 mars 1448, Georgine Maruffi. L'aîné de ses trois fils fut le suivant.

JEAN-BAPTISTE I.
Il possédait un palais à Gênes et deux terres à Foggia et San-Martino, près Rapallo. Il épousa, le 3 janvier 1477, Françoise Guarco, et testa le 1er mai 1480.

BENOÎT (cadet),
forma la branche restée à Gênes, éteinte il y a quelques années, en la personne de Barthélemy Costa, frère unique de la princesse Nina Centurioni. Un de ses membres forma un rameau qui existait encore à Messine en 1828 et maintenant probablement éteint.

PANTALÉON COSTA,
commandait, sous le célèbre André d'Oria, un secours de 3,000 hommes envoyé par la République de Gênes, en 1540, à l'empereur Ferdinand. Il fut tué devant Bude, assiégée par les Turcs (rappelé dans le diplôme impérial du 23 avril 1698. *Voir* aux Tableaux). Il avait épousé, le 1er mars 1516, Speranza del Forno, dont il eut trois fils. Deux d'entre eux, François et Antoine, furent occupés par la République dans des négociations et des guerres avec les Ottomans et les Corses, 1560-1561.

ANDRÉ, BARTHÉLEMY.
Ils avaient fondé une aumône en faveur des pauvres de Gênes; firent rebâtir, avec leur père, à Gênes, l'église de la paroisse de Saint-Sauveur.
Il fonda un couvent de capucins à Lyon. On voyait sa statue dans l'hôpital de Pammatone etc., etc.
Il ép. Hortense della Chiesa. Il eut un fils, Pierre Scipion, évêque de Carthage, et une fille qui, ayant épousé Prosper Costaguta, noble romain, fut la mère du cardinal Costaguta, etc.

JEAN-FRANÇOIS
ép. Leonora Rapallo, dont il eut au moins une fille.

JEAN-BAPTISTE II,
baptisé le 15 mars 1528. Il épousa : 1° Giulietta Canizzia ou Canezza, le 7 nov. 1559 (elle était de famille sénatoriale); 2° Isabelle de Vignoles (probablement, Vignoli). Il fut enterré aux Dominicains de Rapallo, dans un tombeau qu'il y avait fait construire en 1552. Il est nécessaire de reporter sa descendance plus en détail au Tableau I.

MARGUERITE, PANTALÉON II,
cousins issus de germain, mari et femme (*Voir* TABLEAU I).

Il y avait plusieurs branches des Costa à Gênes, divisées entre les Alberghi Fieschi, Spinola, Vivaldi, Cibo. Je ne saurais accepter et donner comme authentique la généalogie faite par La Chenaye des Bois *(Dictionn. de la Noblesse), d'après des mémoires envoyés par les Costa restés à Gênes.* Elle remonte sans interruption à Rustico Costa, vivant en 1127. Feu le Mis Costa, dans un précieux mémoire laissé à ses enfants, déclare qu'il serait difficile de prouver cette descendance par titres.

Tableau I.

Jean-Baptiste Costa, IIme du nom.
Voir son ascendance, fº précédent, *in nota*.

D. Jacques *A COSTA*, citoyen de Gênes,
était probablement du premier lit. Aucune filiation ne le mentionne. Son existence est certaine et sa parenté également, puisque son fils était *cousin-germain* du Président. Cette qualification qui, en français, peut, à la rigueur, être interprétée dans un sens large, est absolument précise, en latin, avec le mot *patruelis*, appliqué souvent par Lazare à Jean-Baptiste.

Pantaléon Costa, IIme du nom (1er lit),
membre du Sénat de Gênes, épousa sa cousine, issue de germaine, Marguerite, fille de Jean-François Costa, patricien génois, et de Leonora Rapallo (Pr. Mss Besson, établissant aussi les deux quartiers de Pantaléon). Elle était petite-fille de Benoît. *(Voir fº 197, in nota)*.

Antoine (2me lit)
épousa Antoinette Carnevale, de Castelnovo de Scrivia.

D. Lazare a Costa, citoyen de Gênes.
Selon des filiations des archives Costa, serait neveu d'André (fº 197), ce qui n'est pas admissible. *Voir* plus loin. Il paraît avoir été banquier à Lyon. A cause de l'affection qu'il a pour Noble et Généreux Jean-Baptiste *a Costa*, son cousin germain, et pour sa descendance [il avait acheté du prince Thomas le château et dépendances de Cernex, par acte du 7 juillet 1645. Le prince lui devait encore 15,000 ducatons. Par ce contrat, Lazare se réserva 1,050 ducatons de revenu annuel à prendre sur le marquisat de la Chambre, dont il fit donation à Nº Thomas, fils aîné dudit Jean-Baptiste, Président; Thomas Costa étant mort depuis quelques mois], il fait, par acte du 11 avril 1646 (A. du S. Sénat de Savoie), donation de ce que dessus à Nº Gaspard, second fils de son susdit cousin germain, et à ses mâles, par ordre de primogéniture, puis il substitue successivement Ferdinand, puis Pantaléon, autres fils du Président, et leurs mâles. Puis les filles de Jean-Baptiste, dont les mâles seront tenus « nomen gerere cum insignibus seu « stemmate familiæ Costæ ». A défaut par lesdites filles d'avoir des mâles, il substitue auxdites choses ses propres fils (du donateur), etc., etc. Le 21 janvier 1647 (Arch. du Sénat de Savoie), comme il avait encore prêté 9,750 ducatons et 7 florins au prince Thomas de Savoie, il fait donation à Nº Gaspard Costa, fils de sondit cousin germain, de 3,000 ducatons, et du restant à Nes Ferdinand et Pantaléon, autres fils dudit seigr Président. Il épousa, le 19 septembre 1624, Pellegrina Biscia ou Bixia.

N. N.,
femme d'Antoine Aimone, trésorier du prince Thomas.

I. Jean-Baptiste Costa, IIIme du nom,
Cte du Villard, seigr de Cernex et la Motte,
né à Gênes, le 31 janvier (*alias* mars) 1593. Nous avons vu, au fº 196, qu'il était déjà en Savoie en 1625, où il avait épousé, le 7 octobre 1625, Dlle Péronne, fille de Nº Aymé Guyrod, seigr de la Motte. Il s'était déjà auparavant fait naturaliser sujet de S. A. Avant d'être Conseiller d'État Président à la Chambre des Comptes et contrôleur général des finances (1626), puis Président du Conseil d'État (31 avril 1632), il était gentilhomme du duc de Savoie. Il s'attacha ensuite à la fortune du prince Thomas de Savoie, de la maison duquel il était gentilhomme. Pendant la période si agitée de la régence de Chrétienne de France, étant en relations de services et d'affaires avec ce prince turbulent, il eut le tort de prendre trop à cœur son parti. Jean-Baptiste en fut puni par la confiscation de tous ses biens et la privation de ses charges. Il encourut même la disgrâce du prince pour le service duquel, oubliant sa fidélité à son souverain légitime, il avait abandonné la droite voie. Le Président se retira avec sa famille, en Espagne, où il occupa de hautes charges (*Voir* note 2, fº 200). Il put, enfin, obtenir sa grâce et fut rétabli, en 1645, dans la possession de ses fiefs et biens et dans sa charge de Président à la Chambre des Comptes, le 19 janvier 1646 (Capré, fos 266, 268, 269). Il retrouva même toute sa faveur auprès du prince Thomas de Savoie. Nous avons vu que le Président (au nom de ses fils. *Voir* article de Lazare, ci-contre) était propriétaire de la maison-forte de Cernex, avec fiefs en dépendant, provenant dudit prince. Celui-ci lui remit, en correspectif des sommes qui lui avaient été prêtées, outre quelques droits sur Cernex, des assignations sur son apanage. Ce fut sur les instances de ce prince que le Cte du Villard obtint de Louis XIV, roi de France, les patentes du 1er juill. 1654 (Preuves de Malte), par lesquelles il fut autorisé à ajouter à ses armes en chef par les armoiries de France. Dans ces patentes sont rappelées celles obtenues par Vincent Costa (son 5me aïeul. *Voir* fº 197), en 1428, lui accordant le chef de France brisé d'une étoile remplaçant la fleur de lis en pointe, et mentionnés les services que ses nobles ancêtres de Gênes ont rendus à la Maison de France. Jean-Baptiste acheta encore, le 10 juillet 1649 (Arch. Thuyset), « deux tours « de notable hauteur » dont dépendaient des masures situées dans l'enceinte de la cour, le tout attenant, avec des prés en dépendant, à sa maison-forte de Cernex. Il avait acheté la seigneurie et château du Villard en Novalaise, érigé en comté en sa faveur, le 18 septembre 1647 (Arch. de Cour). Il testa le 10 octobre 1659 (Pr. de Malte) et mourut le 11 octobre 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger) et fut enterré dans le sépulcre qu'il avait fait bâtir dans une chapelle fondée dans l'église de Saint-Dominique, de Chambéry. Il avait également fait bâtir un somptueux tombeau dans le chœur de l'église de Saint-Dominique, d'Annecy, au pied d'un très riche autel. Le livre de G.-B. Peri (Gênes, 1653) nous a conservé les inscriptions faites pour ces monuments, par M. Me Christophe Empereur, conseiller de S. A. R., et M. de Machet, gentilhomme savoyard (1). Sa veuve testa le 20 janvier 1663 (Pr. de Malte).

Isabelle Costa,
femme de Nº et Pº Louis d'Orlier, seigr de St-Innocent, 1634-1649 (Reg. Par. d'Yenne). Vivait, veuve, dans sa maison d'Yenne, le 23 nov. 1647 (Arch. Mareschal).

(1) A titre de curiosité je reproduis la dernière. Celle de Christophe Empereur, beaucoup plus longue, la dépasse de beaucoup en pompeuse flagornerie :

GENTILISSIMVM HVNC SARCOPHAGVM ILLVSTRIS ADMODVM
DOMINVS JOHANNES BAPTISTA COSTA, COMES VILLARDI
DOMINVS CERNEX ET MOTTÆ, ETC., EXSVIT ARCHITECTARI.
SI PROSAPIAM QUÆRIS, AB ALEMANO STRAUVSÆ
COMITE, ET A BAPTISTA ABAVO EVO.
SI DIGNITATES, IN SABAVDIA, BELGIO ET HISPANIA,
REGIBVS ET PRINCIPIBVS CONSISTORIALIBVS COMES:
ET CELSITUDINI REGIÆ CHARIOR, DIGNITATE
PRÆSIDIS IN SVPREMA CAMERA DECORATVS.
SI VIRTUTES, PANCRATIASTA, SOCRATES, ARCHITVRENVS:
ET SVI TREQVE MEMOR, QVAM VLTIMA FATA CVRARE
NIHIL SATIVS DVXIT ET ERIT POST ILLA SVPERSTES.

Le Cte Barthélemy Costa, Le Cte André Costa.
Par lettres-patentes du 4 mai 1654 (Arch. du S. S. de Sav.), Louis XIV les nomme gentilshommes ordinaires de sa Chambre, en témoignage d'estime pour leurs personnes et en mémoire des services que la maison des comtes Costa, de Gênes, ont rendus à la Maison de France. Le 6 mai suivant *(Ibid.)* ils prêtent, à Paris, en ladite qualité, serment de fidélité entre les mains du duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre. Le 9 février 1665 *(Ibid.)*, devant se rendre à Gênes pour leurs affaires, ils obtiennent des lettres à cachet, adressées par le Roi au duc, gouverneur et conseil de la ville de Gênes, leur annonçant que pour donner une preuve de l'estime qu'il porte à ceux de la maison de Costa, il les a nommés gentilshommes de sa Chambre royale, leur a permis de porter les armes de France en chef, et comme leurs affaires les appellent à Gênes, il accompagne la permission qu'il leur en a donnée, de cette recommandation qu'il leur fait de leurs personnes et intérêts. Signées Louis et plus bas Loménie.
Est sans doute le Cte Barthélemy Costa, de Gênes, qui fut parrain de Barthélemy, fils de Gaspard, en 1665 (Reg. Par. de St-Léger), avec Dlle Catherine de *Moraz?*
Leur sort m'est inconnu.

Françoise,
épousa, contrat dotal du 25 mars 1649 (Arch. Monthoux), François de Menthon, seigr de la Balme. Elle teste veuve le 6 avril 1674 *(Ibid.)* et fut ensevelie le 25 1703, âgée de soixante-quinze ans (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux).

Gaspard (2me fils).
Il continua la lignée. Né à Madrid le 2 août 16(28?) Cte du Villard, seigr de Cernex et la Motte en Genevois, de Beauregard, qu'il acheta le 8 novembre 1670, avec la coseigneurie de Massongy, Balleyson, Nernier et Crappon, des nobles de Budé. Conseiller d'État de S. A. R., président à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie; donataire de D. Lazare ci-dessus, héritier universel de sa mère, 1663. Il épousa Jeanne-Diane-Lucie Granery, fille de Gaspard, Cte de Marcenasc, conseiller d'État, intendant général des finances (sœur de Thomas, le ministre d'État), le 27 avril 1652 (Preuves de Malte). Elle mourut le 20 janvier 1707. Lui, testa les 2 mars et 1er octobre 1674 et mourut le 28 mars 1685, enterré le lendemain à Saint-Dominique (Reg. Par.).
Voir sa descendance au Tableau II.

Marguerite, religieuse Visitandine à Annecy, nommée au testament de sa mère, 1663.

II. Thomas (fils aîné), mort quelques mois avant le 11 avril 1646, avant sa majorité.

Ferdinand (3me fils), donataire de Lazare, son oncle à la mode de Bretagne, 1647; religieux Camaldule, à l'Eremo, près Turin, sous le nom de Jean-Baptiste, 1652-1663. D'après un mémoire (Arch. Costa) serait mort le 23 septembre 1671, *alias* 1674, à Prades, en Roussillon, en odeur de sainteté.

Angélique, nommée au testament de sa mère (1663), ép., le 10 août 1666 (Reg. Par. de Saint-Léger), Albert-Eugène, Cte de Viry, baron de la Perrière. Morte le 22 octobre 1670 (Reg. Par. de Viry).

Pantaléon (4me fils),
né à Madrid le 3 mai 1643, donataire de Lazare (1647); nommé, au testament de sa mère (1663), baron, puis comte (Érection en comté du 9 juillet 1683, Arch. de Cour) de Saint-Remy (en Maurienne), seigr de Cordon, Évieu, Rougemont et Pluvy, du chef de Louise de Passier, sa femme, qu'il épousa par contrat dotal du 24 juin 1672 (Pr. de Malte, II. 199). Elle était fille de Jacques de Passier, bon et seigr desdits lieux et d'Anne de Joly de Chaîn veuve de Gilbert, Cte de Viry, et mourut avant 1696. Pantaléon se remaria avec Thérèse de Valernod, veuve du seigr de La Mar, le 21 juillet 1700 (?) (Reg. Par. de Chambéry). Elle teste le 20 août 1702 et mourut le 20 décembre 1730 (Titres d'Eschatannes). Il testa le 22 juin 1715 (Reg. du Bailliage de Savoie, Arch. du S. S. de Savoie); testament ouvert le 26 février 1716, en faveur de Jacques-Emmanuel, son fils, lui substituant les neveux du testateur, Jean-Baptiste, Barthélemy et Marc-Antoine (Tableau II). Comme administrateur de son fils, il donna dénombrement les 8 et 22 juillet 1700 (Baux, *Nobil. du Bugey, 33*), des seigneuries de Cordon et d'Évieu en Bugey. Il mourut à soixante-treize ans, le 23 février 1716 (Reg. Par. de Chambéry).

Anne-Clémence
épousa, contrat de mariage du 3 avril ou août 1704 (Preuves de Malte, II. 199, pour Sallier la Tour (2), mariée le 10 mai, Reg. Par. de Lémenc), Jean-François de Bertrand, Cte de la Perouse. Elle est mentionnée au testament de son père. C'est donc à tort que Baux (*Nobil. du Bugey, 33*) dit qu'elle était fille de Jacques-Emmanuel. Le 15 décembre 1723 elle donna dénombrement des seigneuries de Cordon et d'Évieu, y compris le vieux château de Pluvy et la terre du Châtelard, comme héritière universelle de Jacques-Emmanuel, Cte de Saint-Remy, son frère (père, suivant Baux), mort *ab intestat*, le 22 oct. 1722, et suivant l'envoi en possession de ladite hoirie, par sentence en sa faveur, du bailliage du Bugey, le 3 nov. 1723; dernière de sa branche.

Louise, baptisée le 14 février 1688 (Reg. Par. de Saint-Léger). Est sans doute la religieuse Visitandine mentionnée au testament de son père.

Joseph, baptisé le 20 mars 1686 (R. Par. de Saint-Léger), probablement mort jeune; à coup sûr avant le testament de son père, de l'an 1715.

Albert-Eugène était peut-être l'aîné; substitué à son frère pour la donation de 1696. Il fut Chartreux à Pierre-Châtel, sous le nom de Dom de Rougemont. Mort avant le testament de son père.

Anne-Marie (1715, n'est pas nommée). Suivant un vieux mémoire, elle se fit Carmélite, ayant testé le 31 décembre 1765, en faveur de la comtesse de la Perouse.

Jacques-Emmanuel,
Cte de Saint-Remy, seigr de Cordon, Évieu, Rougemont, Pluvy, héritier universel de son père, de sa mère et donataire de Jacques de Passier-Cordon d'Évieu, son grand-père maternel, par acte du 26 novembre 1696 (Arch. du Sénat de Savoie, 22 novembre, suivant Baux), de la terre et mandement de Cordon, terre et seigneurie d'Évieu et généralement de toutes ses seigneuries et juridictions. Il fut Conseiller de S. A., Sénateur au Sénat de Savoie et mourut *ab intestat* le 22 octobre 1722. Probablement ne contracta pas mariage. Je ne lui connais pas d'enfants.

---

(2) Dans ces Preuves pour Jean-Joseph de la Tour, 1786, après avoir énoncé les preuves de noblesse de Jean-Baptiste III, quatrième aïeul du présenté, il est dit « on croit devoir borner ici les recherches pour la noblesse de cette famille (Costa), parce qu'elle se trouve parfaitement justifiée par les preuves de Nº Antoine-Jean-Télémaque-Bon-Lazare (*Voir* au Tableau II) de Costa, reçu chevr de justice dans cette vénérable langue, le 2 novembre 1776, preuves qui existent dans les archives de l'Ordre ». Je ne les y ai pas retrouvées, mais il en existe un double authentique aux Archives Costa.

TABLEAU II.

(a) Registres Paroissiaux de Saint-Léger, de Chambéry.

II. GASPARD COSTA,
Cte du Villard, seigr de Cernex, la Motte, Beauregard, etc.
Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU Ier.

PÉRONNE-THÉRÈSE-MARIE épousa, le 8 février 1687, Jacques Marie Bouvier, baron d'Yvoire, cornette dans l'escadron de Savoie.

MARGUERITE, baptisée le 22 décemb. 1653 (a), religieuse Visitandine à Annecy, sous le nom de Marie-Alexis.

MARC-ANTOINE-CANDIDE, baptisé le 10 fév. 1667 (a); mort jeune.

PANTALÉON-IGNACE, dit le Cte DE NERNIER, baptisé le 7 août 1663 (a), colonel de cavalerie, commandant le régiment des cuirassiers de l'Empereur (d'Erbesteim), tué en Transylvanie dans un combat contre les Turcs. Il testa le 4 avril 1687 (Reg. du Bailliage de Savoie); testament ouvert le 16 novembre 1716, en faveur de son frère Jean-Baptiste, qui, par son testament de 1703, l'avait substitué en premier lieu. Mort sans avoir été marié (2).

BARTHÉLEMY-THOMAS, dit le Cte DE MASSONGY, Cte de Gerbais, né le 11 janvier 1665 (cérémonie baptismale du 30 août) (a), premier chambellan de l'Électeur de Bavière, colonel-propriétaire d'un régiment de cuirassiers. Commandait, en 1741, en chef, l'armée bavaroise; mort général de cavalerie, gouverneur d'Ingolstadt, le 23 janvier 1743. Substitué à Pantaléon au testament de Jean-Baptiste, de l'an 1703. Mort sans avoir été marié (2).

III. JEAN-BAPTISTE IV, né le 1er novembre 1656 (a), Cte et seigr desdits lieux, puis Mis de Saint-Genis, incorporé à Beauregard, en titre de marquisat, par Patentes (1) du 20 janv. 1700 (Arch. de Cour), seigr de la Dragonnière, qu'il acheta des Chabod, en 1701, et du marquisat de Saint-Maurice de Rotherens, qu'il acheta de l'hoirie des Ctes d'Entremont, le 15 décembre 1694 (Fiefs); Conseiller d'État de S. A. R., Président à la Chambre des Comptes de Savoie (1685). Il épousa, le 26 février 1718 (a), Marie-Anne d'Allinges, fille de Joseph, Mis de Coudrée, etc. (Elle se remaria avec Charles-Gaspard Granery, Mis de la Roche, cousin-germain de son premier mari). Il testa, le 10 novembre 1703 (Registres du Bailliage de Savoie), en faveur de sa mère, puis de ses frères successivement, puis de Pantaléon, son oncle. Ce testament fut ouvert le 21 mars 1722. Il mourut sans enfants (2).

THOMAS, dit le Cte de Frise, baptisé le 13 août 1671 (a); mort en août 1693 (a).

MARC-ANTOINE, Cte de Charlier, Cte de Gerbais; puis, après la mort de ses frères aînés, Cte du Villard, puis Mis de St-Genis-Beauregard, etc., etc. Né et baptisé le 22 juillet 1679 (a), gentilhomme de la Chambre de l'empereur Charles VII, chambellan de l'Électeur de Bavière, chevalier de la Clef d'Or, capitaine au régiment de cuirassiers de son frère, puis aux dragons du prince Eugène; reconnut le marquisat de Saint-Genis-Beauregard, le 9 avril 1735 (Fiefs). Il épousa, le 22 novembre (a), contrat dotal du 25 novembre 1723 (Preuves de Malte), Catherine-Françoise Milliet, fille de Jean-Baptiste, Mis de Challes. (Elle se remaria au Cte de Bellegarde). Il testa, le 27 septembre 1749; testament ouvert le 23 juill. 1751 (Preuves de Malte) (2), lendemain de sa mort.

(1) Il est à remarquer dans ces Patentes que la concession du titre de marquis (de Saint-Genis de Beauregard) est concédé au président Jean-Baptiste, pour lui « ET SES DESCENDANTS MALES ET FEMELLES, DROITS ET « CAUSE AYANTS... QUI POURRONT DÈS A PRÉSENT PRENDRE LE NOM « ET TITRE DE MARQUIS DE SAINT-GENIS DE BEAUREGARD. »

(2) 23 avril 1698. Diplôme impérial de Léopold d'Autriche, empereur d'Allemagne, obtenu par Jean-Baptiste, Ignace-Pantaléon, Barthélemy-Thomas et Marc-Antoine Costa. On y rappelle les glorieux services de Pantaléon et Barthélemy, qui, exposant leur fortune et leur vie en combattant contre les Turcs, sous les étendards impériaux, ont donné des preuves extraordinaires de valeur, notamment à Mont-Arsan (entre Esseck et Sicklos), et l'année suivante, à la prise de Belgrade : les services rendus à l'Empire par leurs ancêtres, par Pantaléon Costa, qui, en 1540, sous les ordres d'André Doria, vola au secours de l'Empereur et mourut généreusement à Bude : par leur aïeul paternel, Jean-Baptiste, Président de la Chambre, qui accomplit avec éloges sa charge d'ambassadeur auprès du Roi des Espagnes : ceux rendus aux ducs de Savoie, par Gaspard, leur père, Président de la Chambre, et le susdit Baptiste (IV). A ces causes, pour eux et leurs descendants à l'infini, leur accorde le droit de porter leurs armoiries, sur la poitrine d'un aigle impérial et royal, etc., etc. (Voir la gravure insérée en tête du premier volume, reproduisant un cuivre repoussé de cette époque). Ce diplôme existe en forme authentique et originale, revêtu du sceau impérial, aux Archives Costa.

Barthélemy et son frère Marc-Antoine achetèrent, en 1727, des Compey, le comté de Gerbais.

FRANÇOIS-JOSEPH-MAGLOIRE né et baptisé le 21 octobre 1738, mort le 10 août 1745.

MARCEL-CLÉMENT-AUGUSTE-BARTHÉLEMY-LOUIS, né et baptisé le 16 juillet 1734, mort le 26 septembre 1737 (a).

JEAN-BAPTISTE, né le 12 décembre 1731, baptisé le même jour; mort le 4 septembre 1732 (a).

FRANÇOIS-AMÉDÉE-HENRI, né le 31 août, baptisé le 1er sept. 1729; mort en janvier 1732 (a).

JOSEPH-HENRI-ZACHARIE-ONÉSIPHORE, né et baptisé le 6 septemb. 1727; mort le 10 août 1737 (a).

IV. JOSEPH-ALEXIS-BARTHÉLEMY, Mis, Cte et seigr desdits lieux, né le 17 juillet 1726 (a). C'est l'auteur de l'*Essai sur l'Agriculture* et le créateur de la science des Assolements (*Voir* p. 197). Il épousa, le 17 février 1749, Henriette-Catherine-Geneviève d'Auberjon, fille de Pierre-Joseph, seigr de Murinais, et de Louise-Geneviève de Savary (date du contrat citée au contrat de mariage de Clémentine ci-dessous). Il mourut, à Chambéry, le 15 juin 1797.

FRANÇOISE-CATHERINE, née le 16 et baptisée le 17 février 1725 (a) épousa, le 4 mars 1753 (a), Henri de Chabod, marquis de Saint-Maurice, etc. Elle eut six filles : la Bnne de Villette, la Mise d'Angennes, la Mise de Saint-Vital, la Mise Pasqua, la Cse Riccardi, la Bnne Teulada (*Voir* CHABOD).

MELCHIORE, née le 28, baptisée le 29 août 1728 (a), abbesse du couvent de Ste-Claire, hors ville, à Chambéry. Morte au Tremblay, le 17 janvier 1814.

GENEVIÈVE-GASPARDE-JOSÉPHINE-*FÉLICITÉ*, née au Villard, le 17 mai 1753; morte, sans alliance, au Tremblay, le 16 janvier 1836.

HENRIETTE-CATHERINE-ANTOINETTE, née le 22 janvier 1754 (a) épousa, contrat dotal du 28 août 1773 (Arch. Morand), Charles-Joseph-Joachim Milliet, Mis de Faverges et de Challes. Morte à la Motte, le 21 février 1813.

TÉLÉMAQUE-FRANÇOIS-JEAN-ANTOINE-BONLARRON, né au Villard, le 29 décembre 1761; reçu chev. de justice de Malte, le 16 février 1765. Ses preuves existent aux Arch. Costa. Chevr de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare et de l'O. M. de Savoie; lieutenant-colonel d'infanterie. Mort au château du Tremblay, le 3 juin 1828.

V. JOSEPH-HENRI, Mis de Saint-Genis-Beauregard, né à Beauregard, le 20 avril 1752, organisateur et quartier-maître général du corps d'état-major piémontais et du génie topographique, puis général; auteur des *Mémoires historiques sur la Royale Maison de Savoie, etc.*; membre de plusieurs Académies, grand'-croix de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare. Épousa, le 12 mai 1777, Charlotte-Geneviève d'Auberjon de Murinais, sa cousine; mort au château de la Motte (Savoie), le 29 novembre 1824 (*Voir* son article dans la *Biographie universelle*).

CLÉMENTINE-COSME-MARIE-LOUISE, née au Villard, le 17 avril 1763, épousa, le 15 octobre 1780, Joseph-Marie-Antoine Morand, Bon de Confignon, alors lieutenant dans la légion des campements (contrat dotal, Arch. Morand). Morte au Tremblay, le 14 octobre 1848.

HENRIETTE-MADELEINE-COSME-CATHERINE-ANTOINETTE-AGATHE-MELCHIOTTE, née au Villard, y est morte le 22 mai 1791, sans alliance.

AUGUSTIN-*CAMILLE*-HENRI-PIERRE.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE, p. 202.

VICTOR-HENRI-MAURICE-JOSEPH, Mis de Saint-Genis-Beauregard, né au château du Villard, le 20 décembre 1779, gentilhomme de la Chambre du roi de Sardaigne, Conseiller d'État extraordinaire, commandeur de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare; épousa, le 20 novembre 1802, Élisabeth de Quinson; mort à la Motte, le 19 juin 1836.

VI. LOUIS-MARIE-EUGÈNE, né au Villard, le 12 avril 1778, lieutenant aux grenadiers royaux, mort, à Turin, le 21 mai 1794, des suites d'une blessure reçue sur le champ de bataille, au Col-Ardent, au comté de Nice, le 27 avril précédent. (*Voir Un Homme d'autrefois*).

SYLVAIN-LOUIS-JOSEPH, né à Beauregard, le 30 septembre 1785, major général, grand de cour, premier écuyer de S. M. le roi Charles-Albert, commandeur de l'Ordre R. et M. des Saint-Maurice et Lazare et de Saint-Joseph de Toscane, chevr de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort, à Turin, le 20 avril 1836, sans alliance.

PIERRE-ANTOINE-*RAOUL*-MARIE, né le 22 juin 1811, officier au régiment de Piémont royal; ép., en 1833, Laure de Moyria-Châtillon. Mort le 4 mars 1878.

CLOTILDE-ÉLISABETH-HENRIETTE-MARIE, née à Marlieux, le 2 octobre 1805; ép., le 11 avril 1825, à Lyon, Henri, Cte de Seyssel-Cressieux; morte à Belley, le 26 novembre 1868.

ARMANCE-CHARLOTTE-GENEVIÈVE-MARIE-ROCH, née à Marlieux, le 1er oct. 1804, ép., le 29 décembre 1823, Charles, Cte de Musy; morte au château de Digoine (Saône-et-Loire), le 8 juillet 1875.

VII. LOUIS-MARIE-*PANTALÉON*, Mis de Beauregard, né à Marlieux (Isère), le 19 septembre 1806, ancien capitaine au régiment de Piémont royal, premier écuyer de S. M. le roi Charles-Albert, ancien député au Parlement Sarde, Président du Conseil général de la Savoie, de l'Académie de Savoie, etc., etc., commandeur de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur, grand'croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; épousa, le 12 mai 1834, Marthe-Augustine-Antoinette-Adrienne de Saint-Georges de Vérac. Mort, à la Motte, le 19 septembre 1864. Elle, morte le 14 juillet 1884, à soixante-treize ans, à Chambéry.

ZOÉ-ADÉLAÏDE-MARIE, née à la Motte, le 21 mars 1815, y est morte, sans alliance, le 16 janvier 1832.

EUGÈNE-FRANÇOIS-DE-SALES-MARIE, né à la Motte, le 11 décembre 1808, épousa, le 2 juin 1833, Jeanne-Louise-Victoire Passerat de Silans; mort, à Montgex, le 16 octobre 1852.

VICTOR-*BÉROLD*-APOLLINAIRE, né à Chambéry, le 18 mars 1835, ép., le 10 juillet 1856, Alexandrine de la Goutte de Montaugey.

FRANÇOIS-MARIE, né le 30 janv., mort le 19 mars 1844.

ÉLISABETH, née le 29 août 1842, morte le 18 octob. 1843.

CAMILLE-JEAN-ADOLPHE-MARIE, né à Chambéry le 17 fév. 1841, chanoine de l'église métropolitaine de Chambéry.

ARMAND-MARIE-*HENRI*-OLIVIER, né à la Motte, le 2 février 1838, ancien secrétaire d'ambassade.

CAMILLE-*JOSSELIN*-MARIE-VICTOR, né à la Motte, le 10 juillet 1836, épousa, le 9 juin 1864, à Paris, Béatrix-Marie-Antoinette de Budes de Guébriant.

CHARLES-ALBERT-MARIE-*OLIVIER*, né à Chambéry, le 18 octobre 1848, sous-lieutenant au 4me lanciers, tué sur le champ d'honneur, à Sedan, le 1er septembre 1870.

FÉLICIE-LOUISE-MARIE, née à Champigny, le 3 août 1845, épousa, à Paris, le 3 juillet 1866, Jules, marquis de Prunelé.

VIII. CHARLES-*ALBERT*-MARIE, Mis de Beauregard, né à la Motte, le 24 mai 1835, député à l'Assemblée nationale de 1871, commandant le premier bataillon des mobiles de la Savoie pendant la campagne 70-71, blessé à Bethoncourt et chevalier de la Légion d'honneur. Épousa, à Paris, le 17 avril 1860, Émilie, Pourroy de Quinsonas de Lauberivière. (L'auteur de *Un Homme d'autrefois*).
(† 1909)

ALIX-FERNANDE-MARIE, née à Champigny le 5 juillet 1847, fille de la Charité.

GABRIEL-MARIE-*PAUL*, né à Chambéry, le 1er février 1839, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, épousa, le 27 mai 1869, à Paris, Herminie de Rougé, sa cousine-germaine.

MARIE-ANTOINETTE-CHARLOTTE, née à la Motte, le 2 août 1850, épousa, le 30 mai 1872, Arthur, Vte de Lanceau de Bréon, capitaine d'artillerie; morte à Saint-Malo, le 12 novembre 1875.

MARIE-CAMILLE-AMÉLIE, née au château de Montgex, le 19 novembre 1838, épousa, le 16 septembre 1855, César, Mis d'Oncieu de la Bâtie; morte à Montgex, le 31 mars 1882.

STANISLAS-MARIE-VICTOR-CATHERINE, né à la Ravoire, le 24 juill. 1857, lieutenant au 4me cuirassiers, épousa, le 7 novembre 1883, Christine de Narcillac.

GONZAGUE-MARIE-JOSEPH, né à la Ravoire le 14 juillet 1858, ép., le 12 mai 1886, Françoise, fille du baron de Gartempe.

ÉLISABETH-MARIE-CHARLOTTE-PANTALÉONTINE, née à la Ravoire, le 12 juillet 1859.

VICTOR-MARIE-ARMAND, né à la Ravoire, le 11 mai 1862.

CHARLES-MARIE-BARTHÉLEMY, né à Montaugey, le 8 juin 1867.

FERDINAND-FRANÇOIS-MARIE-PANTALÉON-VICTURNIEN, né à la Motte, le 27 mai 1865.

ADRIEN-*ERNEST*-MARIE, né à Paris, le 23 janvier 1868.

ROBERT-MARIE-ZÉNOBE, né à Versailles, le 25 mai 1874.

ALBERT-*ALEXIS*-MARIE, né le 16 nov. 1866, mort à Paris, le 16 avril 1867.

IX. *EUPHÉMIE*-MARIE-OCTAVIE, née à Paris, le 5 décembre 1861. Épousa, le 1er juin 1882, à Paris, Ambroise, Cte Pantin de Landemont.

LÉONTINE-MARIE-EUGÉNIE, née à Paris, le 2 février 1866, ép., le 24 août 1886, Georges, prince de Broglie, officier de cavalerie.

ALBERT-MARIE-*PANTALÉON*, né au Trembley (Seine-et-Oise), le 22 juin 1870.

ADOLPHE-MARIE-*OLIVIER*-RAOUL, né à Chambéry, le 13 avril 1872.

HENRI-JEAN-BAPTISTE-MARIE, né à Chambéry, le 3 mai 1876.

ALIX-MARIE-MARTHE, née à Chambéry, le 30 janvier 1874.

JEAN-BAPTISTE, JOSSELIN-MARIE, né à la Ravoire, le 19 juillet 1877.

TABLEAU III.

VI. AUGUSTIN-*CAMILLE*-HENRI-PIERRE COSTA,
né au Villard, le 28 juin 1781, épousa, le 19 juin 1803, Adélaïde de Sainte-Marie d'Agneaux; mort, à Chambéry, le 5 février 1841.
Voir SON ASCENDANCE, f° 200, TABLEAU II.

ANNA-LOUISE-MARIE-SUZANNE, née à Marlieux, le 25 décembre 1824, épousa, le 20 février 1851, Amédée, Cte Greyfié de Bellecombe, président à la Cour d'appel de Savoie, etc.; morte, à Jacob, le 19 avril 1878.

VII. ANGE-*FERNAND*-HENRI-MARIE,
né à Marlieux (Isère), le 2 août 1810, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne, près la cour de Danemark, chev^r^ de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare, etc., etc., Épousa, à Paris, le 4 mai 1846, Claire-Marie du Plessis-Châtillon. Mort au château des Marches (Savoie), le 9 mai 1861.

ARMAND-FÉLICIEN-MARIE-TIMOLÉON, né à Marlieux, le 23 décembre 1820, mort jeune.

MARIE-JOSÉPHINE, née à Divonne, le 20 mars 1854, morte à Bourg, le 2 mai 1878.

MICHEL-MARIE, né aux Marches le 11 octob. 1856, ordonné prêtre le 18 décemb. 1880.

VIII. ANDRÉ-MARIE, né à Elseneur (Danemark), le 4 mars 1848.

SIXTE-MARIE, né aux Marches, le 24 octobre 1859, volontaire au 16me chasseurs, mort à Auxonne, le 3 octob. 1881.

Continuation du folio 197.

suivants). Il établit que le corps de doctrine de la science des assolements « n'existait pas « encore, il n'avait pas même été ébauché, et le nom qui devait exprimer la succession « raisonnée des cultures n'était pas créé dans la langue française. Ce ne fut qu'en 1774 que « M. le marquis Costa, l'un des principaux et des plus éclairés propriétaires ruraux de la « Savoie, membre des sociétés économiques de Chambéry et de Berne, publia son *Essai sur « l'amélioration de l'agriculture,* etc. C'est dans cet ouvrage, trop peu répandu, d'un grand « mérite..., que nous découvrons, entre autres matières de la plus grande utilité..., un « chapitre particulier et fort étendu sur les assolements. Nous le regardons comme le « premier traité publié en français sur cette importante matière. Son estimable auteur nous « paraît aussi avoir adopté le premier le mot *assolement,* que nous n'avons trouvé dans « aucune publication antérieure à la sienne. » Yvart combat ensuite « l'idée fausse et trop accréditée » que la France doit ses assolements aux Anglais : ce n'est qu'en 1776 que se forma à Paris la Société libre d'émulation, en 1780 que Fabroni publia ses *Réflexions,* et plus tard encore que Rozier, le père de l'agriculture française, publia son *Cours complet.*

Nous connaissons à peine, en Savoie même, ces faits si importants. Je les porte au premier rang, à l'actif de cette famille. Je revendique ainsi, pour notre Savoie, — pépinière d'illustrations, — l'honneur d'avoir donné à la France le créateur des assolements, l'introducteur de ce mot dans la langue, le précurseur de Rozier, le fondateur d'une des sources les plus fécondes de la richesse nationale et du bien-être de la classe agricole.

Cette famille n'a formé, depuis son arrivée en Savoie, qu'une seule branche, celle des comtes de Saint-Remy et d'Évieu, qui a très peu duré. Elle continue maintenant avec haute distinction, et récemment divisée en plusieurs rameaux naissants, une généalogie à laquelle il ne manque rien, pas même l'authenticité.

COSTA-LA-TRINITÉ. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

COSTES (DES)

P. d'azur à la bande d'or chargée de trois côtes au naturel.

Je reproduis le dessin de ces armoiries (que je dois à l'obligeance de M. Flor. Truchet), comme on le voit encore au cloître de l'église cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne.

IEILLE famille de Saint-Jean-de-Maurienne, où elle est connue dès le XIVe siècle. Elle a dû s'éteindre vers la fin de la première moitié du XVIIe siècle, époque à dater de laquelle on n'en trouve plus mention.

Ses biens passèrent, au moins en grande partie, dans la famille des nobles d'Avrieux.

Elle n'a pas fourni d'illustrations à notre histoire, quoiqu'elle ait eu un rôle local assez important dans les assemblées de la noblesse de l'antique cité de Maurienne.

Les nobles des Costes avaient deux sépultures de famille, une dans l'église de Saint-Christophe, l'autre dans le cloître de la cathédrale, et deux maisons-fortes dans l'enceinte de la ville, comme on le voit dans l'intéressant travail sur le vieux Saint-Jean-de-Maurienne, par mon ami M. le chanoine Truchet, auquel je suis redevable de plusieurs renseignements sur cette famille.

?

Messire Jean des Costes.
Un acte est passé, le 14 janvier 1357 (Arch. la Place), « in civitate « Mauriane in platea nadi consilii ante operatorium liberorum « domini Johannis de Costis. » Il était donc probablement mort avant cette époque.

?

Messire Jean des Costes, jurisconsulte, juge de la terre de Jean, seigr de la Chambre, Vte de Maurienne; probablement le même qui était juge de ce marquisat, en 1350, et de la châtellenie de Valloires, en 1363 (Tres Tr.). Les comptes rendus par le notaire garde-scel de ladite judicature du 16 mai 1375 au 14 juin 1376 (Arch. Savoiroux) montrent qu'il percevait le tiers du produit du sceau, outre son salaire qui était de 25 florins de bon or. Pour un excédant d'un mois « et pro allocatione pro rata temporis perditi » il reçut, en outre, 14 florins. En plus il fut « libratum ad expensas dicti domini judicis sui ipsius, valletorum « suorum et roncinorum suorum factas diebus 19e januarii, 25e et 26e ejusdem mensis anno 1376 eundo et redeundo ad tenendum assisias in monte « Acus... in particulis visis et examinatis XVII sol. fort. et IX den. fortes. » Suivant Angleys (p. 193) il était, au milieu du XIVe siècle, juge d'Agnès de Savoie, femme de Jean de la Chambre.

?

Jean, docteur ès droits, 1433. — Richard, 1433.

Pierre des Costes achète, en novembre 1433, la maison-forte de Saint-Marcelin, de Nr Guigonet Toudu, de Conflens (Tres Truchet).

?

Nr Humbert des Costes, notaire, mort avant 1438.

Nr Jean des Costes témoin, le 15 janv. 1438, à Albiez-le-Vieux (Arch. Thuyset).

?

Nr Jean, 1433-39 (Tres Tr.). — Nr Richard des Costes témoin, à Saint-Jean-de-Maurienne, le 2 mars 1437 (Tres Tr.).

?

Nr Guigonet des Costes mort avant 1492.

Nr Jean des Costes, mentionné dans des abornements à Saint-Jean-de-Maurienne, cités dans une transaction du 9 avril 1492 (Arch. Thuyset).

?

Nr Jean des Costes, dit l'Ancien, père du ci-dessous.

?

Spectable Mamet ou Mermet, Dr ès-droit de Saint-Jean-de-Maurienne, cause ayant de Nr Jean Mareschal, seigr de Combefort, lande une vente, le 21 déc. 1509 (Titres Truchet).

Nr Jean le Jeune.

Lucrèce, fille donnée, légataire d'Amédée du Pont, chev., 1557.

Nr Jean, Nr Jacques, mentionnés dans un acte du 6 septembre 1538 (Titres Truchet), comme créanciers de feu Jean Gilbert, notaire. Sont dits fils de Jean le Jeune.

Nr Jean. *Voir* son article et sa descendance au Tableau II.

Nr Pierre. *Voir* son article au Tableau II.

N., N., femme de Nr Pierre Colleri de Modane; ses enfants nommés au testament de leur oncle Pierre, 1547.

?

Fr. Antoine des Costes, Dr en théologie, religieux au couvent de Saint-Dominique de Chambéry, 19 février 1550 (Arch. Lucey).

Bonne, légataire de son oncle, 1547, a dû épouser Egr Nr Jean Testut.

Marguerite, légataire de leur oncle, 1547.

Louise, légataire de son oncle Pierre, 1547; était mariée, en 1560-1567, avec Amédée du Pont, chev., qui la nomme en son testament.

Louise, légataire de son oncle Pierre, 1547, était veuve, en 1561, de Nr N. Grosset.

Amé, seigr en cosseigr de Saint-Marcelin. Le 24 avril 1641 (Titres Truchet) il vend des biens indivis, avec son frère Guillaume, à Nr Jacques-Albert d'Avrieux. Un Nr Amé était marié à Dlle Marguerite, mentionnée au testament de Pierre des Costes (IIe Tabl.); 1636, qui l'appelle sa tante. Un Nr Amé des Costes, mort avant 1634, fut père de la ci-dessous.

Antoinette, morte chez M. de Chabert, son beau-père.

Jeanne (1re lit), épousa, contrat dotal du 23 janvier 1537 (Arch. Sanmont), Nr Antoine Mareschal-Luciane, veuf de Catherine du Pont. Elle en était veuve en 1592.

Dlle Charlotte, marraine, le 3 juin 1634 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Anne (fille de feu Nr Guillaume), achète la grange du Villard, le 6 mars 1604 (Inventaire Truchet).

?

Jean des Costes, de Saint-Pancrace, témoin à l'acte ci-contre de 1357.

?

Messire Jean des Costes, jurisconsulte.

?

Antoine des Costes, notaire, citoyen de Saint-Jean-de-Maurienne. Nr Jean du Pont lui alberge une vigne en ladite ville, lieu dit « in Molario Ciriserii, » le 29 mai 1382 (Arch. Thuyset).

Nr Messire Jean des Costes, docteur in utroque, épousa Dlle Françoise du Verger. Mort avant 1435.

??

Messire Jean des Costes, président du Conseil de Chambéry, était à Genève le 6 juillet 1447 (Arch. Saint-Jorioz). Probablement un des juges du chancelier Bolomier, 1440.

?

I. Nr Jasin des Costes, père de Jean ci-dessous, grand-père de Gabriel, et, selon une vieille généalogie communiquée par M. le ch. Truchet. Pourrait peut-être être identifié avec le Nr Savin ci-contre. Je ne l'affirme pas plus que sa descendance jusqu'à Gabriel.

Nr Savin, mentionnés dans l'inventaire ci-contre (1435) comme ayant une maison-forte à Saint-Jean, confinant celle des pupilles ci-contre. Mentionnés dans une reconnaissance du 9 juin 1506 (Titres Truchet) avec leurs frère et sœur, dans laquelle Jeannette est dite femme de Nr Antoine de Comiers.

Nr Jeannette, — Nr Jean, — Nr Peronnette.
Leur tuteur, Nr Guignes de Comiers, seigr de Vaux, au diocèse de Grenoble, dresse l'inventaire de leurs biens, le 11 août 1435 (Arch. Thuyset). Ils possédaient une tour et maison-forte près de celle de Nr François du Pont, et une autre, avec dépendances, à Saint-Jean-de-Maurienne. Il était muet (1506). Elle épousa Nr Jacques du Pont et était morte avant 1540.

?

II. Nr Jean des Costes est inscrit dans un rôle des nobles de Saint-Jean-de-Maurienne, de l'an 1443. (Titres Truchet).

?

Nr Odon des Costes, de Montalivet, mort avant le 25 octobre 1477 (Mss. Comnène).

Nr Pierre, — Nr Humbert, vivaient tous deux le 5 oct. 1477 *(Ibid.)*.

?

III. Nr Gabriel des Costes, vivant en 1467 (Titres Truchet), inscrit le douzième parmi les vingt-huit nobles de Saint-Jean-de-Maurienne (vieux rôle, Titres Truchet); mort avant 1482. Ses héritiers sont inscrits dans un autre rôle de la noblesse de l'an 1484 *(Ibid.)*. Alliance inconnue.

IV. Nr Claude partage avec ses frères, le 6 février 1482 (Titres Truchet), les biens de l'hoirie de leur père, notamment la tour-forte du Villard, paroisse de Saint-Christophe, la maison-forte de Babylone, située à Saint-Jean, rue de Bosrieu (ruisseau ainsi nommé par antithèse). Il avait épousé Dlle Richarde, dont la moitié de la dot de 400 florins était assurée sur la maison-forte de Babylone. Il était mort avant 1547. Richarde était sans doute une Polluet. Dans son testament de 1557 Amédée du Pont ci-dessous reconnaît avoir reçu des biens de Yolande, sa femme, 500 écus pour ses biens de Bresse, de Mr Mre Simon Polluet, avocat en Bresse, son oncle, et de Dlle Philiberte Poncetun, femme de ce dernier.

V. Nr François, seigr de Saint-Marcellin et de Babylone, cohéritier universel de son oncle Pierre, pour un tiers, en 1547; substitué par son cousin-germain, 1550. Le 1er mai 1560 (Titres Truchet) il était prieur de la confrérie du Saint-Esprit pour la noblesse. Il épousa : 1° Nr Dlle Jeanne N. N., avec laquelle il vivait encore en 1557, lors du mariage de leur fille Jeanne; 2° Dlle Aynée ou Asne, fille de Nr Antoine Mareschal. Il codicille, le 10 décembre 1562 (Arch. Mannel), rappelant un précédent testament fait à Chambéry. Si sa femme se remarie (ce qu'elle fit avec Nr Jean-François de Chabert de la Fournache) il lui enlève la tutelle de leurs enfants qu'il confie à Ir Mre Guillaume Mareschal, son beau-frère, chanoine de St-Jean-de-Maurienne, à Dlle Louise Grossette, sa sœur, et à Noble Dlle Jeanne des Costes, sa fille du premier lit, veuve de Nr Antoine Mareschal-Luciane. Il mourut avant 1573, époque où ses enfants étaient sous la tutelle dudit chanoine, leur oncle, et de M. de Chabert, leur beau-père.

VI. Nr Guillaume, seigr de Saint-Marcellin. Reconnaissance féodale en sa faveur, de ses frères et de leur cousin Pierre, 1578-1580 (Terrier, Titres Truchet). Il reconnaît, le 3 août 1583 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), tenir des biens féodaux de Nr Georges de Sauvage. Il épousa Dlle Humberte des Costes (*Voir* au Tableau II), qui mourut, veuve, le 4 juillet 1632 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Nr François-Étienne était, en 1578 (Titres Truchet), beau-fils d'Egrège Amé Constantin. Descendance inconnue.

VII. Jeanne, — Georgine.
Elles transigent, le 9 avril 1619 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), avec Nr Pierre-André de Sauvage, à propos de la reconnaissance ci-dessus de l'an 1583. Elle fut seconde femme de Nr et Spectable Jacques-Albert d'Avrieux, dont elle était veuve en 1623 (*Voir* au Tableau suivant). — épousa Spectable Jean Ancellin.

Tableau II.

N° Gabriel des Costes, courrier et juge commun de St-Jean-de-Maurienne en 1521 (Titres Truchet).

N° Pierre des Costes.
Il teste le 30 juin 1547 (Titres Truchet). Legs à N° Marie (Garcin le 13 février 1492 [Arch. Manuel]) : il reconnut avoir reçu 500 florins p. p. pour la dot de sa susdite femme; à ses neveux et nièces. Nomme héritiers universels N^os Pierre et Bon, fils de N° Jean, ses neveux, et N° François, aussi son neveu, fils de N° Claude. Casse un précédent testament du 24 octobre 1500. Veut être enterré dans le cloître de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, ville où il possédait une maison-forte, rue Bonrieu. Mort sans enfants.

Humberte, mariée à N° Philippe de la Balme, légataire de son neveu Jacques, 1578; de son frère, 1574, alors déjà veuve. Ses enfants, Pierre et Boniface de la Balme, substitués à Jacques et Jules des Costes, au testament de 1574.

N° Bon,
cohéritier universel avec son frère Pierre et son cousin François, de leur oncle Pierre, 1547. Lui et Pierre reçoivent, en prélegat, les biens de Jarry, Fontcouverte et Saint-Pancrace. Il teste, le 20 décembre 1562, date citée dans l'arrêt de confirmation de noblesse de Pierre, son fils. Ses quatre fils et cohéritiers universels testamentaires partagèrent son hoirie, le 13 avril 1563 (Titres Truchet). Est sans doute le N° Bon qui épousa D^lle Barbe de Sens, d'Allevard, laquelle testa, le 24 décembre 1558 (Titres Truchet). Je trouve ailleurs le mari de Barbe appelé Jacques-Antoine. On trouve aussi D^lle Françoise, fille de N° Louis Mareschal et de Laurence de Montmayeur, femme de N° Bon des Costes. Ses héritiers (de Françoise) se font délivrer copie du testament de 1529, de ladite Laurence (Arch. Samoud).

Marguerite, Amédée, légataires de leur père en 1504. Vivait en 1517.

N° Antoine (3me fils).
Il ép. : 1° D^lle Jacqueminе Gavit; 2° D^lle Urbaine Tempier de la Landonnière. Le 30 janv. 1563 (Titres Truchet), il était greffier de la Chambre. Il teste, le 14 nov. 1570 (*Ibid.*), voulant être enterré dans l'église de Saint-Avre, où il demeurait.

N° Jean, fils aîné.
Le 22 février 1563 (Titres Truchet) il prête, pour lui et son père, hommage noble pour leurs biens et personnes, le 22 fév. 1563 (Titres Truchet); partagea, avec ses trois frères, l'hoirie parternelle, le 13 avril suivant (*Ibid.*). Il avait épousé : 1° D^lle Françoise du Col; 2° D^lle Georgine Angerte. Son frère Pierre racheta ses biens (Ecrit^re en droit, Arch. Thuyset) de l'administration desquels il avait été privé, à cause de ses dépenses excessives.

N° Boniface,
notaire et procureur (chargés qu'il obtint d'exercer sans déroger, 1723), avec D^lle Françoise, sa femme, fille de N° Pierre du Col, ils achètent, le 21 fév. 1568 (Titres Truchet), une maison avec jardin, rue de Beaurégard, à Saint-Jean-de-Maurienne. Il vendit des biens à Pontamafrey, le 11 juillet 1585. Sa veuve vendit des biens aux N^os d'Avrieux, le 4 avril 1601. Le 22 août 1613 (*Ibid.*) elle fit donation de tous ses biens à N° Pierre, son neveu fils de feu N° Pierre des Costes : fait à Saint-Christophe dans la maison des Costes, dite la tour du Villard.

Jeanne, veuve de Jean François Vautier, dit Peintre, fait donation de tous ses biens à Jacques-Albert d'Avrieux et à Claudine des Costes, sa femme, nièce *ex fratre* de la donatrice, le 4 novembre 1598 (Titres Truchet).

Michelette, à Barthélemy Tronel de Saint-Remy.

N° Pierre (2me fils).
Il épousa : 1° D^lle Aynié Paquellet du Molard, obligation en leur faveur, du 16 juillet 1563 (Arch. Thuyset); 2° D^lle Anne ou mieux Aymée des Costes, sa cousine-germaine. Prête serment de fidélité, le 23 février 1582 (Titres Truchet). Il teste le 1er avril 1581 (*Ibid.*); legs à sa femme; nomme son fils Jacques héritier universel. Il codicille, le 22 avril 1589 (*Ibid.*), nommant les enfants nés depuis le testament. Le 26 octobre 1566 (*Ibid.*) il reçut des reconnaissances comme héritier universel de feu N° Louis, fils de N° Pierre des Costes. Il reçut un arrêt (*Ibid.*) confirmant sa noblesse contre les syndics de Saint-Jean et remontant jusqu'à N° Gabriel. Il racheta tous les biens de Jean, son frère aîné. Elle, veuve, était tutrice de son fils Pierre des Costes en 1604 (Titres Truchet).

Claudine des Costes, première femme de N° Jacques-Albert d'Avrieux, lequel épousa, en secondes noces, Jeanne, fille de Guillaume des Costes (*Voir* au Tableau Ier). Claudine et Jeanne furent héritières de leurs pères et apportèrent les biens de leurs maisons chez les N^os d'Avrieux. En suivant pour ceux-ci (*Voir* Armorial et Nobiliaire, t. I, p° 82) les Preuves officielles de 1723, j'ai commis plusieurs inexactitudes que je rectifierai au f° 208 suiv^t, avec un grand nombre de documents communiqués par M. Truchet, héritier par sa mère des d'Avrieux.

Jeanne, légataire de son oncle Pierre en 1581, qui casse ce legs en 1589. Sort inconnu.

N° Guillaume,
substitué par Jacques, son cousin, 1568. Vendit des biens à Jacques-Albert d'Avrieux, son cousin-germain, avec sa mère, le 2 novembre 1607, et seul, le 5 mars 1610 (Titres Truchet). Mort, suivant toute apparence, avant la donation ci-dessus de sa mère, sans descendance.

N° Michel, cohéritier universel de son père, 1598, mort probablement sans descendance.

N° Pierre,
cohéritier universel de son père, 1598. Il épousa, contrat dotal du 29 septembre 1612 (Titres Truchet), Antoinette, fille d'honor^le Nicolas Favre, dit Busquaz. En 1619 elle était remariée avec N° Claude du Verney. Le 11 février 1653 (*Ibid.*) il achète de N° Pierre-Balthazard Portier les cens et devoirs seigneuriaux indivis avec lui, à Fontcouverte et à Jarrier, appelés le fief des Trois-Seigneurs. Le 27 avril 1653 (*Ibid.*) il avait fait une cession de biens à N° Jacques-Albert d'Avrieux. Il teste, à Ugine, le 30 novembre 1666 (*Ibid.*), en faveur de N^os Jean-François et Jean-Baptiste d'Avrieux. Il codicilla encore le 3 septembre 1667. Mort, suivant toute apparence, sans postérité.

N^es D'AVRIEULX. — *Voir* Rectification et Complément de leur article (inséré au f° 82 du 1er volume) au f° suivant.

IV. N° Jean des Costes
mentionné avec ses frères Claude et Jacques aux partages de 1482, qui lui assurèrent le Villard. Il épousa D^lle Antoinette (des Costes, nommée dans un acte du 12 avril 1529 (Titres Truchet), par lequel Pierre des Costes (fils aîné ci-dessous probablement) agit au nom de sa mère). Il teste, le 5 mai 1504 (Titres Truchet). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Christophe. Nomme héritiers ses fils par parts égales; substitue ses filles. Puis D^lle Antoinette, sa femme, pour moitié, et pour l'autre moitié N^os Claude et Pierre, ses frères.

V. N° Pierre, fils aîné,
teste le 14 juin 1559 (Arch. Manuel). Veut être enterré au cloître de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. « Des pauvres pourtans des torches et « escussons des armes des Costières, accompagne« ront son corps ». Substitue à son héritier universel N° Bon, son frère et François des Costes, son cousin, par parts égales. Syndic de la noblesse en 1550. Il eut trois filles données qu'il mentionne en son testament.

D^lle Amédée.
Son père lui fait un legs en 1507.

N° Jacques
épousa D^lle Françoise de Ridles (à laquelle son fils Jacques fit plusieurs legs en 1578). Il teste le 18 octobre 1574 (Arch. Manuel). Veut être enterré dans le cloître de Saint-Jean, au vas de ses prédécesseurs. Laisse à sa femme une maison qu'il a acquise à St-Jean, de N° Thibaud Fournier. Il codicille le 18 février 1579 (*Ibid.*). Il prête serment de fidélité, comme noble, le 21 février 1563 (Titres Truchet).

Catherine, fille dotée. Son père lui lègue 60 florins.

N° Jean,
fils donné. Son oncle Pierre lui lègue (1517) les biens qu'il a acquis de N° Pierre Portier. Peut être celui qui était, en 1539 (Arch. Th.), procureur fiscal et patrimonial de l'évêché.

VI. N° Louis,
héritier universel de son père; cousin-germain de Pierre; prête hommage noble, le 21 fév. 1563; syndic de la noblesse de Saint-Jean, le 1er août 1565 (Titres Truchet); mort de la peste, le 29 novemb. suivant (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne). Pierre des Costes, fils de Bon, était son héritier dès l'an 1566.

Marguerite, légataire en 1574, non encore mariée en 1578.

N° seig^r Dom Jacques,
chev^r des Saints-Maurice et Lazare, commandeur du Bourget, gentilhomme de S. A. R., cohéritier universel de son père, 1574. Il teste, le 16 juillet 1578 (Arch. Manuel), en Bourgogne, allant en Dombes, au service du roi d'Espagne, avec les troupes de Don Pedro de Tolède. Il était déjà commandeur du Bourget, le 20 janvier 1575, jour où il signe une quittance de 500 florins en déduction de ce qui lui était dû pour l'année courante, d'honorable Monet Laurent, fermier de la commanderie. Il mourut dans une expédition dans les Flandres (Titres Truchet). Son testament fut ouvert seulement en 1581 (Arch. Manuel).

Dom Jules,
fils aîné, cohéritier universel de son père. Il fut aussi chev^r des Saints-Maurice et Lazare. Alliance inconnue. Son beau-frère Pierre (f. feu Bon) des Costes, l'exclut du gouvernement de son hoirie, dans son testament de 1569. Mort avant 1616; avait probablement épousé une Paquellet du Molard. Pierre, son cousin-germain, le nomme, en son testament de 1581, pour un legs, et l'appelle son *beau-frère*. En 1599-1600, commandait le fort d'Arves (Tit. Truchet).

Anne ou Aimée, femme de N° Pierre des Costes ci-contre. Veuve en 1631.

Claudine, veuve de Me Claude Michel, épouse, contrat dotal du 13 décembre 1575 (Arch. Me Manuel), N° Henri, frère de N° Antoine Mareschal.

Humberte épousa Guillaume des Costes (*Voir* au Tabl. Ier). Elle était veuve en 1028, légataire de son père en 1574 et de son frère en 1578.

VII. N° Jacques des Costes (fils aîné),
citoyen de Saint-Jean-de-Maurienne, demeurant au Villard, paroisse de Saint-Christophe, teste, le 13 septembre 1588 (Titres Truchet), soupçonné de peste. Usufruit à sa mère; nomme ses frères héritiers universels; substitue Guillaume, son cousin. Héritier universel de son père en 1581; cohéritier avec eux, le 22 avril 1589. Était fort probablement mort avant le testament de son frère Pierre (1616), qui mentionne un legs fait par ledit Jacques. Suivant toute probabilité, mort sans descendance.

N° Boniface,
N° Bon,
ne font peut-être qu'un seul; nommés au testament de leur père. Leur sort n'est inconnu, et probablement morts avant 1646 et sans laisser postérité.

N° Bon-Aîné,
légataire de son cousin Pierre, fils de feu N° Pierre des Costes, en 1616. Sa descendance, si elle a existé, ne m'est pas connue.

N° Louis des Costes,
sénateur au Sénat de Savoie, par Patentes du 25 septembre 1585 (Arch. du S. S. de Savoie), l'était encore en 1587 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry).

N° Jacques des Costes
teste le 24 octobre 1629 et vivait encore en 1631 (Invent., Arch. Truchet).

N° et Spectable Jean-François des Costes,
mort avant 1672, épouse D^lle Claudine Favier, qui fait une donation à son fils, le 30 novembre 1672 (Arch. du S. S. de Savoie).

N° et Spectable Pierre-Louis,
marié à D^lle Anne Masse, donataire de sa mère, en 1672. Était probablement d'une autre famille du même nom.

AVRIEUX (D'). — *Voir* page 206 et tome I, page 82.

Cette page, que les nécessités de la rédaction m'auraient contraint à laisser blanche, est utilisée pour rectifier et compléter, *sans double emploi*, le tableau inséré au f° 82 du tome I, qu'il faut fondre avec celui-ci et les notes dudit folio.

Égrège Mathieu d'Avrieux ou Apvrieulx (de Aprili), de Lanslebourg, notaire et procureur habitant à Saint-Jean-de-Maurienne, épousa, contrat de mariage du 19 septembre 1548 (*), N^e D^lle Etiennette, fille de feu Spe^e Messre Etienne de la Roche, Dr et juge mage de Maurienne, pour le roi de France. Vivait encore en 1580, 1581 (*). Inventaire de son hoirie est dressé le 8 août 1586 (*).

Jeanne, femme de N^e Pierre de la Balme, légataire au testament de 1592.

Messe Pierre (second fils), Bourgeois de Saint-Jean-de-Maurienne; teste, le 16 juillet 1592 (*), à Moutiers, au moment de « fere « ung long voyage du costé de « Toloze. » S'il meurt en Maurienne, veut être enterré au tombeau de sa famille, au cloître de la cathédrale. Il nomme héritiers ses frères Jean et Jacques Albert.

N^e Jean (fils aîné), Conseiller de S. A., juge mage de Tarentaise en 1589 (c'est le Jean, I du f° 82). Paraît être mort sans descendance ou bien a eu des enfants morts jeunes.

Les trois frères partagent entre eux l'hoirie paternelle, le 6 août 1590 (*).

I. N^e Jacques-Albert (troisième fils). Il partage encore avec son frère Pierre, le 22 juin 1592. Il épousa : 1° D^lle Claudine, fille de N^e Antoine des Costes et de N^e Urbaine Tempier, avant 1578; 2° D^lle Jeanne, fille de N^e Guillaume des Costes. Il acheta de N^e Pierre-Marie Burdin la maison de Beauregard, le 29 mai 1600 (*). Il teste le 21 juillet 1626 (*). Jeanne, sa veuve, fit dresser l'inventaire de son hoirie en 1628 (*). Ce N^e Jacques-Albert est le même qui figure au degré II du f° 82.

Jeanne-Reine, mère de François - Victor Frestaz, capucin, qui, le 18 nov. 1612 (*), passe quittance à Joseph - Albert, son oncle.

N^e et Spe Jean-Baptiste. (*Voir* son article et sa descendance en B.) Ne fait pas double emploi avec le chanoine marqué au f° 82.

N^e Claude. *Voir* son article (outre le f° 82) et sa descendance en A ci-dessous.

Philiberte (sec^d lit). Elle teste le 12 sept. 1630 (*); fait un legs à Jeanne, sa mère. Nomme héritiers Claude et Anne, ses frère et sœur utérins, substitue Jean-François, son frère germain.

II. N^e Jean-François, fils aîné du second lit. *Voir* ses Preuves de noblesse pour lui et ses frères, au f° 82. Il épousa : 3° contrat dotal du 2 mai 1652 (*), Marie-Angèle, fille de N^e Charles-Antoine Pis, de Trino en Piémont, laquelle se remaria avec N^e François Capré de Mégève. Il teste le 4 août 1658 (*). Veut être enterré au cloître de la cathédrale, au tombeau de ses prédécesseurs ou dans celui de la maison des Costes (Saint-Christophe), qui lui appartient, ainsi qu'à son frère et à ses neveux. Il était mort avant le 10 novembre 1659 (*), jour où Pierre, son fils, fut nommé tuteur de ses frères.

Anne, second lit, cohéritière de Philiberte, sa sœur utérine.

Rd Me Pierre (1er lit), Dr en droit et en théologie de l'ordre de l'Oratoire en 1658; chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne en 1677 : étant premier chanoine, teste, le 7 juin 1633 (*), en faveur de ses neveux.

Jeanne-Catherine (3me lit), vivait le 10 novembre 1659.

Antoinette (second lit), religieuse bernardine à St-Jean, le 21 novemb. 1648.

Antoinette, la cadette, bernardine à St-Jean, le 29 juin 1653.

Pierre-Antoine-Joseph, jésuite, fait donation de tous ses biens à son frère Etienne-François; contrat de 1677.

III. N^e Etienne-Franç^s d'Avrieux, de la Balme (avait hérité des N^es de la Balme, des fiefs de la Balme et du Rousset). Il épousa, contrat dotal du 5 février 1677 (*), D^lle Hélène, fille de N^e et P^t Gilbert, Cte de Divonne et de Rumilly-sous-Cornillon. Il teste, à Divonne, le 15 mars 1699 (*), mentionnant cinq fils et trois filles. Elle était, dès le 15 janvier 1701 (*), tutrice de ses enfants, et par le testament de son mari en était héritière univ^lle sa vie durant; elle vivait encore en 1725.

Marguerite, religieuse bernardine à Saint - Jean; contrat d'entrée en religion du 6 oct. 1660 (*).

Joseph-Antoine, Claude, cohéritiers de leur oncle en 1693.

Anne-Charlotte, née à Divonne, épousa, le 2 mai 1715, N^e Joseph Sibué Du Col. Morte le 12 septembre 1758, à 70 ans.

Pierre-Antoine, Albert, pupilles en 1701, mort avant 1725.

Pierre-Joseph. Le 7 mai 1723 (*) était lieutenant au régiment allemand de Linck, de garnison à Douai. Mort très probablement sans enfants.

Charlotte-Louise, pupille en 1701. Peut être celle qui était Ursuline à Gex et mourut le 18 septemb. 1738.

IV. N^e Victor-Amédée d'Avrieux, de la Balme. Était, en 1723, officier au régiment de Linck. Dans son contrat de mariage avec Marie-Anne Desponts, des Ponts, ou de Pons, sa mère lui donne les fiefs de la Balme et du Rousset, à Pontamafrey, procédés de N^e Jean-François de la Balme. En 1745 il était capitaine au bataillon de Bourgogne, en garnison à Metz. En 1763 (*) il était ancien capitaine au régiment de Bourg-en-Bresse. Acte de procuration du 5 février, pour la gestion de ses biens de Maurienne. Il avait testé le 7 février 1756 (*).

Marie-Jacqueline, pupille en 1701.

Catherine-Thérèse. *Voir* son article au f° 82 du tome I, présent ouvrage.

Marie-Josephte (cadette), 1756.

V. Anne-Charlotte d'Avrieux, de la Balme. De son mariage (*voir* f° 82) naquit Claudine Salomon qui épousa, le 23 mai 1800 (*), Etienne-François-Florimond Sanières; d'où vint Marie-Augustine Sanières qui épousa, le 10 novembre 1841 (*), Saturnin Truchet : de ce mariage naquit M. Étienne-François-Florimond Truchet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, auquel sont passés ainsi les biens et les titres des N^es d'Avrieux de la Balme.

A. II. N^e Claude. Était, en 1628 (*), sous la curatelle de N^e Humbert de la Balme; substitué, en 1630 (*), au testament de son frère. Était, en 1651 (11 mai), major au gouvernement de Bielle, seig^r de la tour-forte des Villars, fut aussi gentilhomme des gardes de S. A. R., cornette de cavalerie au régiment du B^on d'Arvan, capitaine de cavalerie au régiment du Cte de la Valdisère. Il teste, le 28 août 1673; elle, le 8 janvier 1678 (*).

N^e François-Joseph d'Avrieux des Tours, héritier universel de son père. En 1679 (contrat de mariage de sa sœur), est appelé Jacques-François-Joseph, et dans son acte de mort, du 7 juin 1685, à Saint-Martin, Jacques-Antoine-Joseph. Mort très probablement sans descendance.

Anne - Marie épousa, contrat dotal du 31 août 1679 (*), N^e Claude Christin, fermier de S. A. R., praticien et bourgeois de Saint-Julien.

Marie-Antoinette. Elle a dû épouser : 1° Spe Joseph Grange, docteur en droit, juge de l'évêché de Maurienne, qui assiste, en 1679, au contrat de mariage de sa *belle-sœur*, Anne-Marie; 2° avant 1693 (légataire de son cousin Rd Pierre). N^e Claude Ferdinand Bérard. Enterrée le 15 novembre 1696 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

B. II. N^e et Spe Jean-Baptiste, docteur ès droits, avocat au Sénat; cohéritier universel avec son frère Jean-François, de Pierre, feu frère de Pierre des Costes (1616). Le 11 mai 1630 (*), ensuite de l'entérinement des Lettres de noblesse obtenues par lui et ses frères, il prête serment de fidélité, comme noble, pour lui et ses frères. Il épousa D^lle Marie, fille de N^e Humbert du Saix, seig^r d'Arvan, Bon de Toulonjeon, veuve de N^e Pierre-Balthazard Portier. Il teste le 8 août 1630 (*); substitue son frère Claude. Elle teste, veuve, le 23 avril 1651 (*).

N^e Pierre-Balthazard, cohéritier universel de son père, 1630; de sa mère, 1651. Il teste, le 18 août 1659 (*), à l'Echaillon, territoire de St-Martin-d'Hermillon, dans la maison de D^lle Jeanne Portier, sa sœur utérine, qu'il nomme héritière universelle; substitue N^e Jean-François d'Avrieux. Veut être enterré dans le cloître de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne.

N^e Pierre (fils aîné), 1630, 1651; mort avant 1659, sans postérité.

Marguerite, 1630, 1651. Partagent, en 1670 (*), l'hoirie de D^lle Jeanne Portier, leur sœur utérine.

Elle épousa, en 1657, Me Pierre Thovex, notaire ducal de Saint-Martin-sur-la-Chambre.

Antoinette, 1630, 1651. Elle épousa, avant 1631, le sieur Pierre Gravier, trésorier provincial de S. A., pour la Maurienne.

COUDREY (DU) DE BLANCHEVILLE [1]

SEIGNEURS DU COUDREY, COMTES DE BLANCHEVILLE, CORNILLON ET MARTHOD,
BARONS DE MONTAILLEUR, D'HÉRY ET DU VACHE, MARQUIS DE LESCHERAINE ET DES BAUGES,
SEIGNEURS DE LUTRIN, DES VERNEYS, DU ROSEY, ETC., ETC.

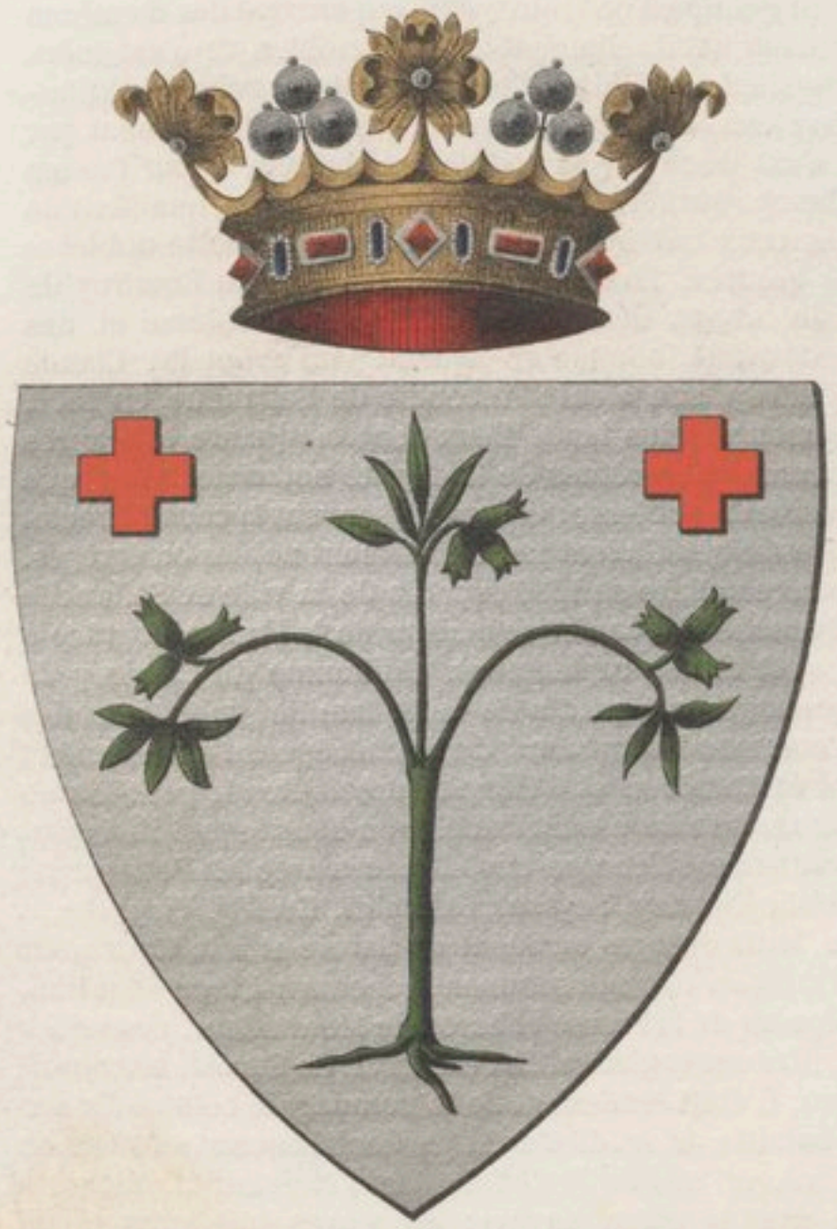

D'après une empreinte en cire, de l'an 1649, les groupes de feuilles ressemblent beaucoup à des *coquerolles*. Dans le doute, j'ajoute ces fruits qui fixent le genre de l'arbre. La forme du *coudrier* est exactement reproduite.

P. d'argent au coudrier arraché de sinople, accompagné d'une croisette de gueules à chaque canton du chef (sceaux 1581, 1616, 1649 de mes archives. Archives des Saints-Maurice et Lazare, Preuves Regard. Preuves de Malte).

Selon d'autres versions des Preuves de Malte, Arch. du département du Rhône, le coudrier serait *fruité d'or ;* les croisettes seraient *recroisettées* (Preuves Dortans).

Suivant Charles-Auguste de Sales, les du Coudrey portaient les armoiries des La Frasse, dont ils furent héritiers, savoir : *d'argent à l'ours de sable rampant langué et armé de gueules.*

Outre les versions données plus haut dans les Preuves de Malte, on y rencontre, pour les Preuves Milliet d'Arvillars et Chevron-Villette, la suivante : *d'or à l'ours de sable,* et, pour les Preuves Guillet-Monthoux, *d'argent au léopard passant de sable.*

Pour les preuves de Claude du Coudrey, chevalier de Malte, 1727, on trouve *d'or à l'ours de sable;* elles figurent également ainsi dans un pennon colorié de seize quartiers pour ce chevalier (Archives Thuyset).

Besson donne : *écartelé d'or à l'ours de sable et d'argent au noisetier de sinople.*

Enfin, sur les vitraux de l'église de Sallanches on voyait : *d'argent au coudrier de sinople au chef de gueules chargé de deux croisettes fleuronnées d'or.*

Je choisis la version qui me paraît authentique et la plus ancienne : elle est conforme à des sceaux dont je reproduis la disposition. Dans la première empreinte le heaume a pour cimier *un aigle issant de...;* dans la seconde il pourrait se faire que les croisettes fussent *recroisettées* ou *pattées.* — Les Coudrey pouvaient certainement écarteler de La Frasse, mais n'avaient aucun droit de quitter leur propre blason pour porter seul celui de La Frasse. En cela comme dans les noms, je m'attache à éviter les confusions : ainsi, un généalogiste, distingué d'ailleurs, a confondu les marquis de Lescheraine — les véritables — avec les du Coudrey, marquis de Lescheraine, parce qu'ils avaient succédé aux premiers. Il conteste à Paul, troisième et avant-dernier marquis de Lescheraine, le droit de porter ce nom — le seul qu'il avait — puisque ce titre devait appartenir à François-René, son frère aîné (!). Or, ce François René était un du Coudrey, qui avait épousé Gasparde, fille de ce Paul, dont il eut Jacques du Coudrey, qui devint après son oncle Pierre-Louis troisième et dernier marquis de Lescheraine, mort sans enfants, quatrième marquis de Lescheraine, premier du nom du Coudrey. Il est surprenant que, partant de cette donnée, on n'ait pas aussi attribué aux du Coudrey le vieux blason des Lescheraine, *d'azur à la bande écotée d'or.*

---

(1) On écrit aussi généralement qu'improprement du Coudray, ou Ducoudray, ou Ducouldray. Le nom traduit du latin *de Cudreto* est du Coudrey. Le Coudrey était une simple terre située à Domancy, qui leur a appartenu jusqu'en 1771. Ils avaient aussi une maison-forte, dite du Coudrey, dans le hameau de ce nom, près de Sallanche, confiné par le nant du Foron, au dire de feu l'abbé Bonnefoy.

L'ORIGINE de cette famille est fort honorable, mais elle n'est pas chevaleresque. Les du Coudrey étaient simples notaires à Sallanche, et quoique l'on trouve déjà auparavant des membres de cette maison habituellement qualifiés nobles, ce n'est guère qu'au XVIme siècle que la noblesse s'est transmise héréditairement chez eux. Il ne résulte pas de leur anoblissement par patentes, c'est donc par la possession de fiefs et par l'usage qui, à Sallanche surtout et autres villes de Savoie, qualifiait de nobles tous ceux qui méritaient de l'être, que cette noblesse leur a été assurée. Le 20 mars 1602, Nicolas du Coudrey de Blancheville obtint déclaration d'ancienne noblesse et des droits en dérivant, comme en avaient joui avant lui Claude du Coudrey, son père, et Antoine du Coudrey, son aïeul : l'incendie de Sallanche, en 1571, ayant détruit leurs titres, il ne pouvait remonter plus haut. Deux cent cinquante ans après nous pouvons le faire, mais pour des personnes revêtues de la dignité notariale. Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle n'était pas exclusive de noblesse ; elle en fut souvent la cause directe. A Sallanche, tous les innombrables notaires se qualifiaient indifféremment nobles ou égrèges.

A dater d'Antoine ci-dessus (il était encore notaire en 1539), syndic de la ville de Sallanche (1525-1535), qui épousa l'héritière d'une branche de l'ancienne maison de la Frasse, et grâce à de magnifiques alliances, leur position s'est élevée rapidement. Guillaume du Coudrey de Blancheville, son petit-fils, un des personnages marquants de cette famille, mort premier Président du Souverain Sénat de Savoie, commandant général du duché, épousa une Beaufort qui lui apporta la seigneurie de Marthod et Cornillon et d'Héry. François-René, petit-fils de Guillaume, épousa l'héritière de l'antique maison de Lescheraine, nom sous lequel ils furent habituellement désignés dès lors. Ils contractèrent encore des alliances avec les Bellegarde, les Clets, Thoyre, Compey, Dortens, Chissé, Fresney, Seyssel, Grimaldi, Grailly, Viry, etc.

Hâtons-nous de dire que leurs mérites, leurs charges au Sénat de Savoie et à la Cour, leur bravoure à l'armée, leurs dignités ecclésiastiques ont puissamment concouru à leur élévation.

Jacques du Coudrey de Blancheville, seigneur de la Frasse et baron de Montailleur, conseiller d'État, commissaire général des guerres, lieutenant général de l'escadron de Savoie, se couvrit de gloire pendant une très longue carrière. Il était lieutenant de la compagnie colonnelle des cuirasses du comte Taffin et sergent de bataille, et se distingua particulièrement au siège de Verceil, par les Espagnols (1615). A la vue et malgré les efforts de l'ennemi, il réussit à pénétrer, le premier, avec des secours, dans la place, au prix de graves blessures et de deux chevaux tués sous lui. Dans l'impossibilité de nommer ici tous les hommes distingués de ce nom, nous nous bornerons à citer une de ses illustrations. Saint François de Sales félicitait sa patrie d'avoir produit deux des premiers coopérateurs de saint Ignace de Loyola, c'est-à-dire le B. Pierre Favre (1) et Claude Jay (2) : nous pouvons ajouter deux membres de la famille du Coudrey parmi ses premiers disciples. Annibal (son véritable nom était Annable) du Coudrey entra dans l'ordre des Jésuites en 1548. Il n'est guère connu que sous le nom de Codret, depuis que Grillet s'est avisé de le nommer ainsi. Il a publié des grammaires latines estimées et fut recteur des collèges de Lyon, Chambéry, Turin et Tournon. Au dire de Grillet, ce savant religieux possédait, outre le latin et le français, l'italien, le grec et l'hébreu. Il attira dans la compagnie son frère Louis, qui était chanoine à Sallanche, et fut le premier recteur du collège de Chambéry; il fut chargé ensuite de fonder ceux de Mondovi et de Turin, ville où il jeta les fondations de la congrégation de Saint-Paul. Il publia aussi des opuscules de controverse.

L'abbé de Comnène a donné dans ses manuscrits la généalogie de cette famille. Feu l'abbé Bonnefoy, dans ses manuscrits, a laissé l'analyse des titres appartenant à cette maison. Feu le regretté M. Bonnefoy, notaire à Sallanche, a compulsé tous les documents de l'église de Sallanche. C'est, surtout pour les commencements, d'après lui, que je puis donner une filiation exacte (3).

Cette famille s'est éteinte en la personne de Meraldine-Émerantiane du Coudrey de Lescheraine, femme de Louis François, baron du Noyer, dont le fils a relevé le nom de Lescheraine. *Voir* FAVIER DU NOYER.

[Suivent les Tableaux généalogiques].

(1) Improprement appelé Le Fèvre. Cette traduction du mot *faber* est absolument hors d'usage en Savoie, où le nom de Favre ou Faure est commun.

(2) *Jaïus*. On traduit généralement Le Jay. Le nom de Jay est répandu en Faucigny, Le Jay est inconnu.

(3) A moins de combinaisons d'imagination on ne peut réunir les deux branches, comme l'a fait notamment Comnène, si exact d'habitude. *Voir* en tête du Tableau suivant.

TABLEAU I, D'ASSEMBLAGE DES PREMIERS DEGRÉS, SUIVANT COMNÈNE (ARCH. THUYSET).

N^e PIERRE DU COUDREY, juge mage du Faucigny, épousa Guillermine, fille de N^e Pierre de Bellegarde.

- N^e NICOD.
  - PIERRETTE.
- N^e RICHARD.
  - N^e ANSELME.
    - N^e AYMON.
      - N^e ANTOINE.
        - N^e CLAUDE (continua la lignée des du Coudrey de Blancheville de Lescheraine).
    - N^e PIERRE.
      - N^e PHILIPPE.
      - N^e JEAN-ANTOINE.
  - FRANÇOIS, chanoine à Sallanche.
  - RAYMOND, chanoine à Sallanche.
  - N^e JACQUES.
    - CHARLES, chanoine à Sallanche.
    - N^e GEORGES.
      - N^e JEAN.
        - FRANÇOIS.
        - GASPARD.
        - JEAN-CLAUDE.
        - JEAN.
    - N^e FRANÇOIS.
- R^d NICOLAS, chanoine et chantre de l'église de Sallanche.

Ce tableau présente de graves erreurs chronologiques qui empêchent de pouvoir l'accepter, même à titre de simple combinaison, comme on le verra si on veut bien le comparer aux Tableaux suivants. Tout porte à croire pourtant que les deux branches partent d'une souche commune.

TABLEAU II.

?

PIERRE DU COUDREY, bourgeois de Sallanche, notaire impérial, résidait à Sallanche avant 1362. C'est apparemment le même qualifié de jurisconsulte après 1389, et juge de la terre de Faucigny avant le 18 janvier 1390 (Arch. Savoiroux). Il fut témoin, le 7 janvier 1389, à la procuration passée à Jean Festi, notaire, par tous les habitants de Sallanche, pour demander l'érection de l'église paroissiale de Sallanche, en collégiale, composée de douze chanoines. Le 7 juin 1367, avec Raymond Fabri, curé de Passy, fils du premier lit de sa femme, il fait une fondation dans l'église de Sallanche, où il fonde son anniversaire, par acte du 20 juillet 1384. Il testa le 3 octobre 1392. Sa femme s'appelait Utilie N. N. Elle fonda son anniversaire et celui de son fils du premier lit, le 26 août 1389. S'il n'a pas eu un autre contemporain à Sallanche, de ses noms et qualité, il aurait encore testé le 27 juin 1394; mais cette date paraît fausse, puisque son fils était pupille en 1393. Il est regrettable que l'on n'ait que l'intitulé de son testament.

NICOLET ou NICOD, est dit fils de Pierre, qui vivait en 1383, et père de Pernette, dans un acte du 7 septembre 1482. Il était sous la tutelle de N^e Jean de Bellegarde, 1393, 1395, 1397, et déjà qualifié courtoisement de noble. Son alliance est inconnue. Le nom de sa fille est certain. Il eut pourtant plusieurs enfants, qui, après la mort de leur père, acquittèrent, le 7 novembre 1423, au chapitre de Sallanche, l'anniversaire par lui fondé.

? HENRIETTE, morte avant 1392, enterrée dans la chapelle de St-Nicolas, où son père veut être enterré avec elle.

JEAN DU COUDREY, notaire. *Voir* au Tableau III.

PERNETTE, épousa N^e Jean Portier de Passy (étant veuve de N^e Girard Bieux elle laisse des biens à N^e Jean Bieux de la Thuille, qui le dit en son testament du 16 mai 1490, Arch. Monthouz), dont elle n'eut point d'enfants. Elle teste, le 5 février (16 janvier, selon les Preuves de Malte Dortens) léguant l'usufruit général à son mari, et nommant héritiers ses parents les plus proches du nom du Coudrey, savoir : Nicod, chanoine et chantre de l'égl. de Sallanche (peut-être son cousin-germain); François, chanoine; Raymond, prêtre; Ansermod et Jacques, neveux du précédent (peut-être neveux à la mode de Bretagne, de la testatrice), qu'elle nomme *ejusdem Pernete nepotes et consanguineos,* substitue les deux derniers aux deux premiers, qui avec leur oncle Nicod, cédèrent tous leurs droits, aux susdits Ansermod et Jacques, par actes des 9 février et 27 mars 1476. Ansermod céda ensuite ses droits, par acte du 19 février 1477, à son frère Jacques, qui fut ainsi le seul héritier utile de la susdite Pernette, morte avant le 9 février 1476. *Voir* note 2, au Tableau III.

Autres enfants qui acquittent, le 7 novembre 1423, la fondation ci-dessus.

NICOD, chanoine et chantre de l'église de Sallanche (peut être cousin-germain de Pernette).

RICHARD vivait avant 1460.

FRANÇOIS, chanoine; RAYMOND, prêtre; ANSERMOD, JACQUES, héritiers avec leur oncle Nicod de Pernette ci-dessus, qui les nomme ses « nepotes et consanguineos ». *Voir* ce qui les concerne au TABLEAU III.

Tableau III.

N. B. — Cette généalogie est presque entièrement dressée d'après les Archives de l'église collégiale de Saint-Jacques de Sallanche, analysées par feu Mᵉ Bonnefoy, notaire, ou par moi.

?
Jordan du Coudrey.

Jean du Coudrey, notaire, figure comme témoin, dans un acte du 4 février 1390.

?
Jean du Coudrey.

Jean du Coudrey, notaire, fonde un anniversaire, le 5 février 1419. Le 1ᵉʳ septembre 1442 il remboursa au chapitre le capital de l'anniversaire d'Agnesonne, veuve de Pierre Sarcy.

?
Jean du Coudrey.

Jean du Coudrey, notaire à Sallanche dès 1397, 1404 et encore 1446. Fonde des rentes en faveur du chapitre de Sallanche, les 27 août 1437 et 1ᵉʳ octobre 1439 (acte où figure témoin son fils Richard). Il épousa Jeannette N. N. Leur anniversaire, en ladite église, était fixé au 29 mai. Nous avons vu, au Tableau II, qu'en prenant à la lettre les énonciations de Pernette du Coudrey, Jean pourrait avoir été oncle de ladite testatrice, en date du 16 mai 1490.

?
Pierre de Coudrey, curé de Fleyrier, 1428, 1433.

?
Jean du Coudrey.

Antermette, femme de Thomas Puenaset, fonde son anniversaire en l'église de Sallanche, le 6 juillet 1440.

?
Nᵉ Humberte du Coudrey
épousa N. N. Elle en eut une fille, Antoinette, qui épousa François Samoëns, notaire, d'où vint Pierre Samoëns, notaire; mort sans enfants. Antoinette fonda son et leur anniversaire : celui de Charles du Coudrey, chanoine de Sallanche; celui d'Humberte du Coudrey, sa mère. Elle nomme héritier ledit Charles, par testament du 23 mars 1521.

(?) ?? Je me suis trompé de date; elle est impossible.

Pierre,
curé de Fleyrier, chanoine de Sallanche, 1431, 1444, chantre de 1444 à 1453, année où il résigna en faveur de son frère Nicod, et où il mourut peu après. Premier rédacteur du *Calendrier de l'Église*.

Nicod,
curé du Pont-Saint-Martin, chanoine de Sallanche, 1444, chantre de 1453 à 1490; résigna ces charges en faveur de son neveu François.

Richard du Coudrey,
notaire avant 1438 et après 1446 et encore en 1460. Avec ses frères Nicod et Pierre, ils paient, le 29 novembre 1460 (Arch. Cabentieri), l'anniversaire de leur sœur Isabelle. Ils avaient fondé dans l'église de Sallanche les chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Marie-Madeleine, avant 1460. Sa femme Jacquemette N. N. fut enterrée à Sallanche, le 19 mai 1490.

Nicolette,
morte à Sallanche, le 3 avril 1451, épousa Nᵉ François Villien, du bourg Saint-Maurice.

Isabelle,
morte avant 1460, épousa Mᵉ Etienne Rochette, notaire à Bonneville.

Leur anniversaire, ceux de leur père et mère et de leur frère Richard se célébraient le 29 mars.

Nᵉ Anserмod ou Anselme, notaire.
En cette qualité il fut autorisé à expédier les actes de son frère Richard. Il épousa : 1ᵒ Nicolette, fille de Nᵉ Jacques de Bellegarde; sentence du Conseil de Savoie, du 13 avril 1508 (*) (Arch. de Cour) en sa faveur; 2ᵒ Guillelmette N. N., dont Anselme paie les frais de sépulture, le 10 octobre 1474. L'anniversaire d'Anselme, de son fils aîné et d'Ursine, femme de ce dernier, se trouve inscrit au *Calendrier de l'église* de Sallanche. Comme nouveau syndic de Sallanche, avec Nᵉ Jean Martin, ils reçoivent les comptes de leurs prédécesseurs, 1540-1541 (Arch. Thuyset).

François,
recteur de la chapelle de Notre-Dame et de Sainte-Marie-Madeleine, en l'église de Sallanche, 23 février 1454, puis chanoine de la collégiale de Sallanche, de 1469 à 1491. Il fut chantre de 1491 à 1503, mais il résigna cette charge en faveur de Charles, son neveu. Resta simple chanoine jusqu'au 16 mars 1506.

Raymond
était notaire avant ou en même temps que chanoine à Sallanche, de 1430 à 1497. Il fonda son anniversaire le 11 janvier 1502 et mourut peu après. Le 28 décembre suivant il est remplacé dans une chapellenie qu'il tenait.

Jacques du Coudrey,
notaire, 1490, 1501, qualifié noble dans l'acte du 13 juin 1543, par lequel il fonde l'anniversaire de Nᵉ Elisonette N. N., sa femme, morte en mai 1493. Il augmenta le capital de cette fondation, le 24 février 1514. Témoigna pour les frais de sépulture de Iᵉ Jean, son frère, le 9 novembre 1478.

Jean,
prêtre, mort avant le 9 novembre 1478.

Jeannette,
seconde femme de Nᵉ Guichard, fils de Nᵉ Alexandre de Chissé (en premières noces il avait épousé Alexandrine de Chissé, fille de Nᵉ Claude, seigr des Jallicts). Dans son anniversaire, Chissé mentionne les deux femmes, et pour la seconde il dit qu'elle était fille de feu Richard du Coudrey.

?
Claude du Coudrey
pourvu, en 1502, d'une chapellenie en l'église de Sallanche, après la mort de Raymond du Coudrey ci-dessus. Il mourut en octobre 1505, et fut remplacé par Jacques, fils de Perrenod du Coudrey ci-dessous.

Pierre, l'aîné,
né à Sallanche en 1465, teste le 8 avril 1548. Sa femme, Nᵉ Ursine de Jussat de Bronia, au diocèse de Milan, après avoir vendu une pièce de terre à Nᵉ Antoine du Coudrey (Tableau IV), pour le rembourser des frais de sépulture de son mari, mort depuis peu, par acte du 23 février 1540, elle teste le même jour en sa faveur. Pierre vivait encore en 1523, le 14 mars, jour où il se reconnut débiteur de l'anniversaire fondé dans l'église de Sallanche, par Nᵉ Anserмod, son père.

Pierre,
le cadet, ou Perrenod. Il passe, le 25 juillet 1516, mandat à sa sœur, pour vendre tous ses biens à son frère aîné, ce qui fut fait le 28 août suiv[t]. Son alliance est restée inconnue (2).

Jacquemette
ép. : Jean Mallet, citoyen de Genève; vivaient en 1516; 2ᵒ Jean Charavel. Veuve de lui, elle passa, le 17 nov. 1527 (Arch. Thuys.), quittance à ses neveu Philippe et J.-Antoine, de ses droits sur l'hoirie d'Anselme, son père. Elle eut un fils, Vautier Charavel, nommé dans la procuration de 1516.

Amédée.
En suite de la démission de son oncle François, fut installé chanoine de Sallanche, le 16 mars 1506; l'était encore en 1565; avait été aussi curé de Domancy en 1529.

?
Nᵉ Antoine du Coudrey.
Suivant l'énonciation faite par Jacquemette ci-contre (fille d'Anselme), elle cède aussi ses droits sur l'hoirie dudit Nᵉ Antoine. Il était donc mort avant le 17 novembre 1527. Ce ne peut donc être Nᵉ Antoine, fils d'Aymon, inscrit au Tableau IV.

Nᵉ François.
Il épousa Nᵉ Nicolette, fille de Nᵉ Georges de la Frasse. Il fonda son anniversaire en l'église de Sallanche, et cette fondation fut augmentée par le testament de sa fille Jeanne, du 16 août 1571. Il mourut avant 1540. Sa femme, mentionnée au testament de François, son frère, du 9 décembre 1539, fut ensevelie à Sallanche, le 4 avril 1546.

Charles,
chanᵉ de Sallanche 1499-1502; chantre, le 13 mars 1503. Dans ses deux testaments du 7 septemb. 1525 et 29 septembre 1531, il mentionne quatre fils donnés et deux filles données. Deux d'entre eux étaient nés d'une Nᵉ Jeanne, fille de Nᵉ Philippe de Ballions, que Charles maria par contrat du 28 septembre 1526, à Guillaume Ginod. Devenue veuve, elle fit donation de ses biens, le 11 novemb. 1531, aux enfants qu'elle avait eus de Charles (1).

Nᵉ Georges, notaire, d'abord destiné à l'église, nommé recteur d'une chapelle, en l'église de Sallanche, en 1508 et 1509. Héritier de son frère Charles, céda tous ses droits féodaux et la mestralie de Mégève, à ses neveux, fils de François. Il épousa : 1ᵉ Nᵉ Marie, fille de Nᵉ François Daniel; 2ᵉ André de Piro, légataire de Jussat ci-contre (1546), veuve de Pierre l'aîné du Coudrey. Mort avant 1565.

Jean,
chanoine de Sallanche, nommé chantre le 9 juin 1538; il résigna cette charge, le 10 septemb. 1540, en faveur de son frère Louis.

Louis,
chanoine de Sallanche dès 1535, chantre le 10 septemb. 1540, chargé qu'il résigna en faveur de Jean de Cornillon. Testa, le 3 sept. 1571, en faveur de Jean du Coudrey, son cousin. Mort avant 1578.

Jacques,
avec leur frère Louis et leurs sœurs Jeanne et Rose ils vendent, le 11 juillet 1569, leur grangeage du Bosson, sur Sallanche, à Nᵉ Jean, fils de feu Georges du Coudrey. Les testaments de leur sœur en 1571, de leur frère Louis en 1571, font supposer que ces trois frères ont été absents du pays ou bien sont morts sans laisser postérité. Dès lors on n'en trouve plus trace.

Il fut institué recteur de la chapelle de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans l'église de Sallanche, le 3 juillet 1568.

Georges,

Gaspard,

Guillermine,
mariée à N. N.; vivaient en 1571.

Jeanne,
morte peu après son testament du 16 août 1571, par lequel elle fait des legs à ses sœurs et à Nᵉ Jean du Coudrey, son cousin. Elle mentionne Nᵉ François, son père; nomme héritier universel Rᵉ Louis, son frère.

Rose
paraît être morte sans alliance.

Philippe,

Jean-Antoine,
paraissent être morts sans postérité. On voit, dans un acte du 4 août 1563, qu'ils étaient absents du pays. Louis et Annibal du Coudrey, jésuites (Voir Tabl. IV), étaient leurs curateurs. Par l'acte ci-dessus ils passèrent la curatelle à leurs frères Claude et Amed : le premier docteur en médecine; le second en droit. Leur mère les recommande à Antoine du Coudrey (III), qui fut son héritier (1540).

Jacques,
prêtre, nommé recteur de la chapelle de Notre-Dame, en l'église de Sallanche, le 29 octobre 1505, après le décès de Claude ci-dessus, qui pourrait être son oncle.

Jérôme,
paraît être mort jeune.

Jean.

Georges (1ᵉʳ fil), mort après sa mère; son frère était son héritier avant 1520.

Leur oncle Charles, chantre, tant pour eux que pour lui, achète de Nᵉ Georges, leur père, de Nᵉ Andrée, leur mère, et de ses frères François et Amédée, ses vignes de Passy, le 4 mars 1527.
Qualifié de Messire (d'église) 1542 (Arch. Cobendier).
Il a dû épouser une fille de Nᵉ Jacques Grosset (3). Il testa, le 26 avril 1580, partant pour le service de S. A., recommandant à Claude et Amé du Coudrey (Tableau IV) de prendre la tutelle des enfants qu'il a eus d'une Jacquemine qu'il ne nomme pas sa femme.

Gaspard, 1580-86.

Jean, syndic de Sallanche, 1563-64, 1580-86. Alliance inconnue. On peut supposer que c'est le Jean du Coudrey qui fut père du fils ci-dessous.

François.

Nicolas-François,
recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de Sainte-Marie-Madeleine et de la chapelle de Saint-Jacques-de-Compostelle, en l'église de Sallanche, successeur de Louis du Coudrey. Son père, Jean du Coudrey, accepte pour lui, les 12 juill. 1592 et 15 août 1595, des fondations de rentes affectées aux susdites chapelles.

(1) Voici cette triste nomenclature :

Pierre, nommé au testament de 1525, qui lui assure la possession de certains biens dont sa mère N. N. a la jouissance.

Charles et Amboise, jumeaux. Leur père leur lègue une pension annuelle pour qu'ils continuent à vivre à Sallanche, etc.

Aimée. Son père lui lègue une dot de 100 florins d'or.

Jean-François, né de Nᵉ Jeanne. Son père lui lègue une maison et une pièce de terre.

Claudine, mentionnée avec son frère Jean-François, dans la donation de 1531.

C'est peut-être d'un de ces derniers que descendaient les Ducoudrey, habitués à Domancy, ce que je n'avance que sous les réserves les plus expresses.

(2) Nᵉ Perrenod, fils de Nᵉ Anserмod du Coudrey, céda tous ses droits héréditaires quelconques, y compris ceux lui provenant de Pernette, fille de Nicolet de Faucigny, le 11 septembre suivant. Les cousins François et Georges invoquent des cessions faites à Nᵉ Jacques du Coudrey, leur père, prétendant que quant des cessions faites à Nᵉ Jacques du Coudrey, leur père, prétendaient que la cession de 1516 ne pouvait comprendre les biens de Pernette. Pierre, l'aîné du Coudrey, tant de son chef que comme cessionnaire de Perrenod, son frère, prétendait avoir droit à ladite succession, pour les légitimes qui revenaient à son père Anserмod, dans la succession de son grand-oncle et de ses deux oncles, prêtres. Par transaction du 7 février 1548, provoquée par le Cᵗᵉ du Genevois, Pierre obtint le tiers de la succession de Pernette, outre plusieurs autres avantages.

(3) Ledit Nᵉ Jean, fils de Nᵉ George du Coudrey, de Sallanche, vend, le 23 janvier 1569 (Arch. Thuyset), un champ à Vuilloux, qu'il avait acheté de Nᵉ Jacques Grosset, son beau-père, et de Nᵉ Jean Grosset. Il avait acheté une grange à Sallanche, le 11 février 1565 (*Ibid.*).

TABLEAU IV.

?
JEAN DU COUDREY.

Nicod du Coudrey, témoin, avec son père, le 15 mars 1420. Un Nicod mort avant 1421.

?
ANDRÉ DU COUDREY.

RODOLPHE, 1483.

PIERRE
cède tous ses droits paternels et maternels, notamment la curialité de Sallanche, à son frère, le 20 novembre 1483.

?
JEAN DU COUDREY, notaire à Sallanche (1418, 1420 ?).

JEAN DU COUDREY, notaire à Sallanche, pourrait être un des Jean portés au Tableau précédent, ou bien Jean ci-contre. Il était (ou son père) déjà notaire en 1418; obtint, le 27 avril 1447 (Arch. de Cour), cession des protocoles de feu Jean du Coudrey, notaire, son père.

?
I. JEAN DU COUDREY.
Je n'ai pu découvrir les liens de parenté — ils me semblent incontestables d'ailleurs — qui l'unissaient aux Coudrey des Tableaux précédents. Son degré correspond à celui de Richard ou de Jacques, du Tableau II. Pourrait être un des enfants de Nicod du Coudrey (Tableau II) qui paient, en 1423, l'anniversaire de leur père. Il vivait le 7 janvier 1441, caution de Nᵉ Guichard de Chissé. Il épousa Nicolette N. N., morts tous deux avant 1475.

II. AYMON,
« Franciscus, Johannes et Aymo filii quondam Nycolete uxoris quondam Johannis de Coudreto pro « sepultura dicte Nycolete, die 2 martii 1475... V. flor. » Comptes du chapitre de Sallanche, de 1474 à 1475. Selon les Preuves de Malte, il aurait testé le 18 février 1547, nommant son père Anselme. Il résulte, au contraire, qu'il était fils de Jean. Il testa le 5 février 1529, et avait épousé Gabrielle Vachon. Leur anniversaire fondé par leur fils Antoine.

FRANÇOIS,

JEAN.

ANNE
ép. : 1° Nᵉ Jean, fils de Nᵉ Nicod du Fresney; 2° en 1526, Mᵉ Charles Louvier, notaire. Leur contrat dotal fut rédigé, le 27 août 1548, Curti, notaire.

III. Nᵉ et Spectable ANTOINE DU COUDREY,
né à Sallanche en 1485, syndic de la ville de Sallanche, 1525, 26, 27, 28, 34, 35. Avocat au Sénat de Savoie? Il paya la sépulture de Pierre l'aîné du Coudrey (Tableau III) et fut l'héritier (1540) de la femme de celui-ci, chargé de l'entretien des deux fils de cette dame. Il épousa Nᵉ Claudine, fille de Nᵉ Georges de la Frasse. Il testa le 15 nov. 1540 (alias 4 mai) et mourut en 1544, année où sa veuve prend la qualité de tutrice de ses cinq fils, dans un acte du dernier février. Il fonda, en l'église de Sallanche, son anniversaire, ceux de ses père et mère, de sa femme et de son frère Pierre. Il acquit presque tous les biens de Nᵉ Robert Quinerit dans la vallée de Sallanche. Un acte est passé le 25 avril 1539 (Arch. Thuyset), dans son étude, à Sallanche. Il était donc notaire encore à cette époque.

PIERRE, prêtre, cohéritier de son père.

AIMÉE
épousa, contrat dotal du 20 octobre 1544, Nᵉ Pierre Viollat, dit de Mabain.

PERRETTE
épousa : 1° Nᵉ Amédée Mabain, avant 1544; 2° Nᵉ Bernard Solliard, seigr de Miribel.

JEANNE
épousa Nᵉ Amédée du Fresney; quittance du 24 oct. 1544.

Nᵉ et Spectable AMÉ (5ᵉᵉ fils) (1), docteur en droit, conseiller de S. A. R. (1502), Cte de Gerbais, conseigr de la vallée de Bozel. Il épousa Dlle Charlotte, fille de Nᵉ Etienne Bollaye, avocat général au Sénat de Savoie, et de Dme Pernette Le Jay, d'Orléans, contrat dotal du 25 mai 1564. Pernette, par testament du 31 juillet 1580 (Tr, de Malte), laissa tous ses biens d'Orléans à sa fille unique, qui était Dme de Latrin, et de la rente de Novalaise. Il testa le dernier février 1600. Le *Livre de raison* Truffon (Arch. Thuyset), dit « le sieur advocat du Coudrey, « conseiller d'Estat, homme docte et scavant, mort à Chambéry, le 6 mars 1600. » Elle teste, veuve, le 26 novembre 1601 et 4 août 1609 (Arch. Thuyset) veille de sa mort. Elle institua ses deux fils et substitua sa fille, la dame de Buttet. Ils furent enterrés tous deux dans l'église de Saint-Dominique, de Chambéry, dans leur chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde. Aîné et son frère Claude furent héritiers substitués par Nᵉ Andréanne, fille de Nᵉ Nicolas-François de la Frasse, veuve de Jean Grosset, par testament du 3 mai 1571.

MICHEL, 4ᵉᵉ fils, était, en 1545, 1550, pupille de Nᵉ Nicolas-François de la Frasse, avec son frère Aîné. Paraît être mort sans descendance. Suivant Comène, il fut jésuite.

IV. LOUIS (fils aîné),
prêtre-chanoine de l'église de Sallanche (1542, 1544). Il renonça plus tard à tous ses bénéfices ecclésiastiques et se fit jésuite, entraîné par l'exemple de son frère Annable.
Ils furent cohéritiers universels de leur père. Louis, en vertu d'une procuration générale que lui passa, au Châtelet de Paris, son frère Annable, le 8 octobre 1561, fit pour lui et au nom du susdit, cession générale, le 4 août 1563, à leurs frères Claude et Aimé, de tous leurs biens quelconques, moyennant 300 écus d'or et la charge de payer leurs dettes, de prendre la curatelle des enfants de Pierre, l'aîné du Coudrey (*Voir* au TABLEAU III), et de recevoir dans leur maison et à leur table tous les compagnons du nom de Jésus, ayant lettres-patentes de leurs supérieurs qui viendraient à passer à Sallanche. (*Voir* au 1er 210).

ANNABLE (2ᵉᵉ fils), plus connu sous le nom d'Annibal, était bénéficié en l'église de Sallanche. Fut un des premiers disciples de saint Ignace de Loyola.

Nᵉ et spᵉ CLAUDE (3ᵉᵉ fils), docteur en médecine, déjà qualifié de seigr de Blancheville et des Verneys, etc. Il continua la ligne aînée de sa famille. *Voir* son article et sa descendance au Tableau V.

JEANNE-MARIE
épousa : 1° contrat dotal du 15 janvier 1592 (Arch. Th.), Nᵉ Jean du Clos, seigr de la Martinière.
Peut être celle qui épousa : 2° Nᵉ Isaac du Champ, seigr de Rochefort, morts tous deux avant 1646 (Arch. Thuys.). Sa succession en litige entre François-Annibal de Seyssel-Chitelard et Vincent du Coudrey, sénateur au Sénat de Savoie. (Mountaire Duvet, Arch. Thuyset).

FRANÇOIS (2ᵉᵉ fils),
Ces trois frères furent réduits à la légitime, par le testament de leur père, en 1600.
Il mourut sans postérité avant 1625. Selon les Preuves de Malte, il était capitaine de cavalerie.

V. GASPARD (1er fils),
Selon le notaire Bonnefoy, épousa Dlle Judith de Thoyre. Il testa, le 15 nov. 1602, à Sallanche, et mourut en 1603. Dlle Judith de Thoy *[sic]*, veuve dudit Gaspard, et Nᵉ Antoinette, leur fille, font quittance, le 14 janvier 1606 (Arch. Thuyset), au sujet de 150 florins, en décharge d'un legs fait audit Gaspard, par Dlle Perrette de Lowy *[sic]*, bisaïeule (maternelle, je pense), de ladite Dme Antoinette. Selon des fragments de correspondance, 1613 (Titres Bonnefoy), la mère de Judith demeurait à Villeneuve, au duché d'Aoste.

CHARLES-EMMANUEL (3ᵉᵉ fils).
Sa mère lui laisse la maison-forte de Lutrin, la rente de Novalaise et biens en dépendant. Nommé sénateur au Souv. Sénat de Savoie, le 30 mai 1644 (Burnier). Il mourut, sans postérité, avant 1625. Selon Comène, il fut Président de Genevois. Il l'était, en effet, en 1645 (Arch. Montheux). Il mourut, par accident, noyé dans le lac d'Annecy. En août 1647, remplacé par René Favre de la Valbonne.

VINCENT (4ᵉᵉ fils),
Cte de Gerbais, seigr de Lutrin, des Verneys et du Rosey, et de la Martinière, conseiller de S. A. R. et sénateur au Souverain Sénat de Savoie (omis par Burnier), héritier de son père, cohéritier de sa mère pour la maison de Chambéry. Le 3 avril 1625, il passe reconnaissance en faveur de la ville de Sallanche, pour des fiefs relevant de ladite ville, reconnus jadis par son père et son oncle Claude. Il épousa, contrat dotal du 25 février 1626 (Preuves de Malte), Dlle Marie de Ley, fille de Claude, seigr de Vinzeu, et de Françoise de Monin. Il testa le 28 avril 1654 *(Thélène)* et fut enterré à Chambéry, auprès de ses père et mère. En suite de la discussion de l'hoirie de Jeanne Marie du Coudrey (sa sœur ?), il devint seigr de la Martinière.

ANTOINETTE,
fille aînée, épousa, contrat dotal du 31 août 1588 (Arch. Mansuel), Nᵉ Jean-François de Buttet. Morte avant 1625.

?
LOUISE DU COUDREY,
marraine à Sallanche en 1602 (Reg. Par).

VI. ANTOINETTE,
Dme de la Pierre (?). Eut de grands procès avec son oncle Nᵉ Vincent, pour les droits de son père, dans les successions de son père et de ses droits sur l'hoirie de ses oncles François et Charles-Emmanuel, tous morts avant 1625 (1626, 27 et 28, Arch. du Sénat de Savoie.) Le chapitre de Sallanche lui ayant fourni des fonds pour la poursuite de ces procès, elle l'institua héritier par testament du 12 septembre 1661, confirmé par codicille du 12 janvier 1668.

NICOLARDE-ÉTIENNETTE,
née à Sallanche, le 25 novembre 1602. C'est peut-être la même personne qu'Antoinette. En tout cas, elle est morte jeune.

MARGUERITE (fille aînée),
épousa, contrat dotal du 8 août 1655 (Arch. Thuyset), Victor-Amé de Compey, baron de Féterne, gouverneur du fort des Allinges, etc., etc., auquel elle apporta le comté de Gerbais, la seigneurie de Lutrin, etc., etc. — *Voir* COMPEY.

MARIE
épousa, contrat dotal du 16 septembre 1660 (Preuves de Malte), Jean-François de Dortens, chev, seigr du Marterey. Elle avait été baptisée à Chambéry, le 27 janvier 1639 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle était veuve avant 1662. Elle eut entre autres enfants.

CLAUDE-AYMAR DE DORTENS,
chev de Malte. Ses preuves (Arch. du département du Rhône) remontent, pour le côté maternel, à Nᵉ Antoine, fils de Nᵉ Aymon du Coudrey, dit par erreur fils d'Anselme.

(1) Les Preuves de Malte donnent pour frère à cet Aimé, Jacques, qui fut son petit-neveu et plus loin font de ce même Jacques un fils du premier Jacques, en les dédoublant, etc. Avec son frère Claude, Aimé avait prêté hommage au prince, le 22 février 1563, pour leurs personnes et biens féodaux.

(1) Nicolas de Blancheville, par acte du 2 juillet 1621, fonde, en l'hôpital de Sallanche, au capital de 5,400 florins, quatre lits pour l'entretien des pauvres qui y résident. En juillet 1607 il acheta de Dlle Philiberte de Chignin, femme de Nc Jean Bagot, juge maje de Faucigny, pour le prix de 4,000 florins, tous les biens et rentes féodales procédés de Nc George, feu Nc Nicod de la Frasse.

(2) Dans une enquête testimoniale faite, en 1573, à Sallanche (il en est question à l'article de Claude), il résulte que le 22 juillet 1571, jour de la fête de sainte Marie-Madeleine, pendant que la peste régnait à Sallanche et aux environs « les marrons noticiens les maisons infectées ainsis par fortune ledict jour mis le feu en certaines maisons, » les flammes furent vues de Saint-Gervais. Le vicaire dudit lieu ayant « aperceu plusieurs maisons de ceste ville (Sallanche) esprises du feu... il sen seroit venus et plusieurs autres du lieu de Saint-Gervaix en ceste ville et donne tout le secours qu'il peust a leurs voisins et estant la furie du feu apaisée sur les deux a trois heures appres midy.... etc. ». Claude se dit mort de l'incendie. Il résulte de la déposition d'un témoin que la maison de Nc Pierre Malsain, dit Viollat (beau-frère de Claude), fut incendiée (Arch. Thuyset). Les mots « beau-frère dudit Nc Pierre Malsain, pour ce qu'il a espousé sa sœur » peuvent s'appliquer à Nc Pierre Malsain, qui avait épousé Aimée du Coudrey, sœur dudit Nc Claude.

TABLEAU V.

IV. CLAUDE DU COUDREY
prêta hommage avec son frère Amé, pour leurs personnes et biens féodaux, le 22 février 1563 (Preuves de Malte). C'est à proprement parler un de leurs premiers actes (si ce n'est pas le premier) comme vrais nobles. Avait quarante-quatre ans environ en 1573 (Arch. Thuyset). — Enquêtes sur la mort par la peste, en 1571, de Dlle Charlotte Viollat, veuve d'Egrège Pierre Paccot. Il figure comme témoin et déclare que Charlotte (sœur de Nc Pierre Malsain, dit Viollat) a substitué sondit père. Lui, témoin, est beau-frère dudit Nc Pierre Malsain, pour ce qu'il a épousé sa sœur (*Voir note* 2). Déjà nommé au Tableau précédent, OU L'ON TROUVERA SON ASCENDANCE; docteur en médecine, seigr de Blancheville (Saint-Roch).
Il épousa : 2° (?) contrat dotal du 12 février 1574 (Arch. de Saint-Sixt), Dlle Étiennette, sœur et héritière de Nc et Pt Celse des Clets, veuve de Nc Pierre du Verney de Passier. Il fut syndic de Sallanche 1556-57; 1579-80; 1588-89. Le 28 septembre 1586 il fit donation à son fils Nicolas d'une maison à Sallanche et des biens de Blancheville. Il est qualifié d'écuyer dans une procuration qu'il passe avec son frère Amé, le 20 septembre 1576 (Arch. Thuyset), pour prêter hommage noble à Annecy. Il teste, le 29 décembre 1593 (alias 1590), faisant héritier son petit-fils Jacques (fils de Nicolas), substituant Amé, frère du testateur.

JEANNE
à Égrège (ailleurs noble) Pierre Grosset, de Sallanche. Tutrice de ses enfants, 1610.

V. NICOLAS DU COUDREY,
seigr de Blancheville et de la Frasse, syndic de Sallanche 1594-95, 1601-02. Le 20 mars 1602 (Preuves, 1723) il obtient déclaration d'ancienne noblesse. Son père Claude et son aïeul Antoine avaient déjà joui de la noblesse. Leurs titres de famille avaient été détruits dans l'incendie de Sallanche de 1571 (Preuves de Malte (2). Il épousa, contrat dotal du 26 juin 1588 (Preuves de Malte), en 1603, suivant Comnène, Dlle Guillermine, fille de Nc Jean Martin, seigr de la Pérouse et de Marguerite de Menthon (1). Elle fonde, le 18 septembre 1623, son anniversaire, celui de son mari et de leur fils Jean, prédécédé. Mort vers 1622.

JEAN,
cornette d'une compagnie de chevau-légers, mort, sans postérité, avant 1623, ayant institué héritier son frère Claude.

S. E. GUILLAUME (2e fils),
seigr de Blancheville, Héry, La Salle, Cornillon, Marthod, etc., sénateur au Souverain Sénat de Savoie, déjà en 1623 (Arch. la Serraz) (omis dans Burnier), puis second Président, enfin premier Président de cette cour souveraine, le 26 juin 1638, Conseiller d'État de S. A., commandant général deçà les monts. Il contracta trois mariages : 1° le 28 avril 1622, avec Marie (fille d'Antoine de Beaufort et de Françoise de Gilly), qui teste le 27 décembre 1640 et lui apporta plusieurs seigneuries ; 2° le 22 septembre 1653, Claudine de Thomassin, baronne de Choix, veuve de Claude Bérigne de Sevoz, baron de Choix ; 3° le 9 novembre 1654 (Arch. Thuyset), Catherine de Seyturier, Dme de Saint-Germain, veuve de Melchior de Ballon (Perrucard) (*Voir ci-dessous* CLAUDE). Il teste le 2 mars 1660. Elle, le 29 septembre 1674 (*Ibid.*), en faveur de Madeleine, sa petite-fille, etc.

VI. JACQUES DU COUDREY,
seigr desdits lieux, Bon de Montailleur (1628), gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., lieutenant général de l'escadron de Savoie, commissaire général de la cavalerie de Savoie, etc. (*Voir au* fo 210). Il épousa, contrat dotal du 6 avril 1603, Françoise-Nicolarde, fille de Nc Jacques de Chissé de Fillinge (alias Jean). Héritier universel de Nc Jean-François de la Frasse (1592). Suivant Comnène (Mss. Arch. Thuyset) il aurait testé le 30 décembre 1609, et blessé de deux coups de mousquet au combat de Pro, en Milanais, il mourut peu après en octobre 1644.

CLAUDE (3me fils),
capitaine d'une compagnie d'infanterie, au préside d'Asti (1623), héritier de son frère Jean; reconnut, en 1624, les terres qu'il tenait du fief noble de la ville de Sallanche. Il épousa Dlle Pétronille Viollat. Il testa le 9 juin 1643 et ne put signer à cause de blessures au bras droit, dont il mourut peu après (Mss. abbé Bonnefoy). Sa veuve se remaria avec Nc Antoine-Gabriel de Bellegarde-Disonche. Veuve de ce dernier, elle entra aux Bernardines de Chambéry, le 23 juin 1652, se constituant, en dot, 33,000 livres, donnant le reste de sa fortune à son beau-frère Guillaume.

Enfants de Jacques :

- **CLAUDINE,** baptisée le 25 juillet 1621 (R. P. de Sallanche), épousa Sigismond de Seyssel, Mis d'Aix, etc., etc., le mardi de Pâques, 10 avril 1640. Morte le 12 septembre 1677. (Mss. Comnène, Arch. Thuyset).
- **MICHELLE-GUILLEMINE,** née le 21 août 1619 (R. P. de Sallanche), épousa Annibal Grimaldi, Bon, puis Mis de Bueil, Cte de Peveragna, en Piémont.

Enfants de Claude :

- **JEANNE-FRANÇOISE,** fille naturelle, née à Sallanche, le 20 déc. 1646, Bernardine à la Roche.
- **ANTOINE-FRANÇOIS,** né à Sallanche, le 13 juin 1623, mort jeune avt 1643.

Enfants de Guillaume :

Premier lit.

- **PÉRONNE-MARIE,** baptisée le 9 septemb. 1634 (R. P. de St-Léger).
- **CLAUDINE** ép. François de Bertrand de Chamousset, Président au Souv. Sén. de Savoie. Contrat dotal du 21 mars 1647 (Arch. Cohendier).
- **GUILLEMINE** épousa François de Riddes de Belletour, contrat de mar. du 3 nov. 1643 (Preuves de Malte). Figure aux Preuves Chevron-Villette en 1716.

Second lit.

- **CLAUDINE (1660)** épousa, le 15 février 1665 (Mss. A. B.), Christophe de Risse (et non Ripe), seigr de la Moutonnière. Guichenon ne mentionne pas ce mariage (*Br. et Bug.*). Elle était veuve en 1669 (R. P. de St-Lég.) (4).

VII. CLAUDE (1er lit),
sénateur au Sénat de Savoie (1659), Cte de Cornillon, Marthod, Bon d'Héry, seigr de Blancheville, etc., baptisé le 25 janvier 1639 (R. P. de Saint-Léger). Il épousa : 1° par le même contrat que le troisième de son père (9 novembre 1654), Françoise de Ballon, fille du 1er lit de la susdite Catherine de Seyturier. Françoise testa le 6 mars 1673 (Arch. Thuyset); 2° contrat dotal du 21 août 1673 (Pr. de Malte), Françoise-Marie de Gex de Saint-Christophe, fille de Joseph, Bon de Saint-Christophe. Il teste le 18 octobre 1712 (Preuves de Malte) et meurt le 24 avril 1713 (Reg. Par.), à soixante-dix-huit ans (il n'en avait que soixante-quatorze). Elle, morte le 27 novembre 1702 à quarante-huit ans. Il aurait eu deux fils et deux filles du premier lit, et du deuxième lit treize enfants : six fils et sept filles. J'ai quelques doutes sur les dates de la naissance des deux fils du premier lit. Suivant Comnène, il n'y eut qu'un fils et une fille de ce lit. Peut-être les deux autres étaient-ils déjà morts de son temps.

Enfants de Claude (VII) :

Premier lit.

- **CLAUDINE-BALTHAZARDE,** baptisée le 19 janvier 1669 (Reg. Par. de Chambéry), morte jeune.
- **MADELEINE** ép., contrat dotal du 18 mars 1679 (Preuves de Malte), Jean-Louis Milliet, Mis d'Arvillars; héritière universelle de son aïeule Seyturier.
- **FRANÇOIS,** baptisé le 4 novemb. 1665 (?) (Reg. Par. de Chambéry), mort jeune.

Second lit.

- **JOSETTE-PROSPÈRE,** née le 15 nov. 1675 (Reg. Par. de Vulbens), religieuse à Annecy.
- **PIERRE-HUMBERT,** né le 15 oct. 1677 (Vulbens), mort abbé, demeurait à Dingy, à soixante-dix-huit ans, en 1755 (Vulbens). Fut nommé, en 1700, doyen de Sallanche, pendant qu'il était à la Sorbonne de Paris. Résigna cette charge.
- **FRANÇOIS,** né le 12 mai 1680 (Reg. Par. de Sallanche), aurait été chevr de Malte. Pas trouvé ses preuves.
- **JOSEPH-VICTOR,** né le 20 juin 1683 (Vulbens), capitaine de grenadiers au régiment de Savoie, mort sans postérité.
- **VIII. LOUIS,** fils aîné du premier lit, baptisé le 12 septembre 1671 (Reg. P. de Chambéry), mort jeune.
- **HENRI,** né à Vulbens le 12 août 1684, Bon d'Héry, dit de Beaufort, chevr commendataire des Saints-Maurice et Lazare, capitaine au régiment de Chablais (et auparavant au régiment de Savoie, 14 mars 1744, Reg. Par. de Thonon); épousa, le 3 juillet 1744 (Reg. Par. de Thonon), Étienne-Marguerite, fille d'Henri Mareschal de la Valdisère, Mis de Saint-Michel et de Marclaz. Il teste, major général des armées de S. M., le 22 mars 1764 (Titres Bonnef.), en faveur de son petit-neveu Joseph, fils de Jacques du Coudrey.
- **CLAUDINE-ANTOINETTE,** née le 2 novembre 1685 (Vulb.).
- **VIII. FRANÇOIS-RENÉ,** né le 27 décembre 1674 (R. P. de Vulbens), mort le 17 mai 1735 (*Ibid.*), Cte de Blancheville, Marthod et Cornillon, Bon d'Héry et du Vuache, etc., épousa, contrat de mariage du 18 mai 1708 (Preuves de Malte), Gasparde, fille de Paul, Mis de Lescheraine et des Bauges, sœur de Pierre-Louis, troisième et dernier Mis de Lescheraine, lequel, par testament du 16 mai 1738, nomma héritier Jacques-Louis du Coudrey ci-dessous, son neveu *ex sorore*. François-René testa le 3 mai 1715 (Titres Bonnefoy).
- **PIERRE-LOUIS,** né le 8 janvier 1687 (R. P. de Sallanche), mort jeune.
- **MARIANNE,** née le 13 août 1688 (Vulb.), morte le 24 avril 1770, à quatre-vingt-dix ans environ (sic. R. P. de St-Pierre-d'Albigny).
- **JEANNE-REINE,** née le 21 août 1689, morte le 14 août 1721 (Vulbens); connue sous le nom de Dme de St-Germain.
- **CLAUDINE-FRANÇOISE,** née le 3 oct. 1691 (Vulbens), Ursuline à Sallanche, 1710 (sœur Eugénie de Ste-Reine de Blancheville).
- **CLAUDINE** épousa, le 22 mai 1692 (R. P. de Veigy, où elle est dite du premier lit, Ballon), contrat dotal du 28 avril 1692 (Tit. Bonnefoy, où elle est dite du second lit), Joseph de Grailly, seigr de Veigy et Villagrand.

Second lit ?

- **FRANÇOISE-EUGÉNIE** (Mss. abbé Bonnefoy).

Enfants de Louis (VIII) :

- **ANNE-CLÉMENCE, RENÉE-PAULINE,** jumelles, nées le 1er juillet 1712 (Reg. Par. de Vulbens). Morte le 15 mars 1729 (Reg. Par. de Sal.).
- **PAULINE,** morte à neuf ans.
- **JACQUELINE-MARGUERITE,** née à Vulbens, le 18 avril 1715, ép., le 5 nov. 1737 (R. P. de St-Léger), Louis Brun, Cte de Cernex, cont. dotal du 6 sept. 1735 (Mss. ab. Bonnefoy).
- **FRANÇOISE** épousa, le 18 juill. 1743 (R. Par. de Saint-Léger), Joseph Sarde, seigr de Candie.
- **PERNETTE-ANDRÉANNE,** née le 20 janvier 1717 (R. Par. de Vulbens), religieuse au Betton, 1753 (Mémoires Ac. de Sav., III, 353).
- **FRANÇOISE-EUGÉNIE,** née le 18 janvier 1718 (Vulbens).
- **CLAUDE,** né le 21 juillet 1710, à Faramans (château au Vuache, près Vulbens), chevr de Malte, fait ses preuves en 1728 (II. 197, Arch. du département du Rhône). Ces preuves admises pour bonnes remontent à Nicolas, son trisaïeul. Il fut tué à la guerre.

Enfants de François-René (VIII) :

IX. JACQUES-LOUIS,
né le 19 juillet 1709 (R. P. de Vulbens), 4e Mis de Lescheraine (premier du nom du Coudrey de Blancheville de Lescheraine), héritier de son oncle le Mis Pierre-Louis, consigne ce marquisat, le comté de Marthod et Cornillon, Héry, etc., etc., le 7 septembre 1738 (*Fiefs*), plus les château et seigneurie du Vuache. Colonel de cavalerie, capitaine des gentilshommes archers de la garde. Il épousa Prospère-Marguerite de Viry. Il testa le 12 janvier 1770; mort avant 1771.

- **HENRI-PROSPER,** né le 28 octobre 1724 (R. P. de Vulbens), mort à Viry.
- **HENRI,** né le 25 décembre 1719 (Vulbens), dit de Colligny, lieutenant-colonel du régiment de Savoie en 1756, major général et commandant la province de Tortone (Mss. ab. Bonnefoy).

?

JOSETTE DU COUDREY, femme de Nc Jean-François Martin; nommée en 1740 (Titres Bonnefoy) tutrice de Nc Jean-Baptiste, son fils.

Enfants de Jacques-Louis (IX) :

X. PIERRE-LOUIS-GASPARD,
né le 3 janvier 1739 (R. P. de Chambéry), Mis de Lescheraine, etc., consignement du 12 mai 1777 (*Fiefs*); gentilhomme de la Chambre du Roi, capitaine aux dragons du Roi. Il épousa, le 14 août 1771 (Reg. Par.), Josette-Claudine Sarde de Candie. Il testa le 10 juillet 1781 et mourut le 26 avril 1785. Il vendit, le 4 octobre 1771 (Titres Bonnefoy), le grangeage du Coudrey à Domancy et ceux des Jaillets et de la Pesse à Saint-Roch.

JOSEPH,
Bon du Coudrey, héritier de son grand-oncle Henri (1764), né le 27 février 1749 (R. P. de Chambéry); cornette aux dragons de la Reine. Céda, en 1770, à son frère Pierre-Louis, les grangeages que celui-ci vendit en 1771, provenant de l'hoirie de son grand-oncle.

Enfants de Pierre-Louis-Gaspard (X) :

JEANNE-MARIE-MÉRALDINE-ÉMÉRANTIANE
du Coudrey de Blancheville de Lescheraine, née le 17 juin 1779, épousa, le 24 novembre 1804 (Reg. Par. de Chambéry), Louis-Marie-François Favier, baron du Noyer. Morte dernière du nom, le 9 janvier 1828, veuve (Arch. du Noyer). Son fils a relevé le nom de Lescheraine. *Voir* FAVIER DU NOYER.

XI. FÉLIX-MARIE-ANTOINE (3),
Mis de Lescheraine, etc., épousa Marie-Félicité-Élisabeth de Manuel de Locatel, le 9 septembre 1798 (R. P. de Chambéry); dernier du nom. Il teste, le 17 mai 1825 (Arch. du Noyer), en faveur des quatre enfants de sa sœur, veuve du baron du Noyer, savoir : Albert, Stéphanie, Tancrède et Camille, par portions égales. Mort aux Allues, le 27 avril 1831 (Arch. du Noyer), le même jour que le bon roi Charles-Félix. Elle, morte veuve, le 28 nov. 1862.

MARIE-LOUISE-FRANÇOISE, née le 16 juin 1775, morte sans alliance.

(3) Il vendit sa terre de Blancheville, le 7 octobre 1816, Bonnefoy, notaire, à Louis Martin-Métral. Dans cet acte il est, paraît-il, dit fils de Jacques.

(4) Suivant une note informe et sans authenticité, elle aurait épousé, en secondes noces, Nc N. N. de Ville (??).

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES

ANCIENNEMENT CORTOYS (EN LATIN : CORTEXII)

SEIGNEURS DE LA MAISON FORTE D'ARCOLLIÈRES, DE PRELIAN (PETIT BUGEY), DU SOLEILLANT EN FOREZ, DE CHATEAUROUGE ET CHAMILLIEU EN VALROMEY.

Avant la bataille de Pavie, les Cortoys d'Arcollières portaient *d'or au griffon de gueules.*
Par concession du roi François Ier, auquel Étienne Cortoys sauva deux fois la vie à la bataille de Pavie, ils portèrent depuis : *de gueules à l'épée d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or.*
(*Voir* plus loin l'enquête de 1597 et LE BLASON, *Dictionnaire et Remarques,* f° 14).

Devise donnée par François Ier : CORTOYS DE NOM ET DE FAICT.
Autre devise : OB SERVATUM QUANDOQUE LILIUM.
Devise de la branche cadette : F. P. R. G. D. (Franciscus Primus Rex Gallorum Dedit).
Cimier : *Un griffon de gueules.* Je le prends dans leur ancien blason.

ETTE maison est originaire du Petit-Bugey. Le duc Charles accorda des Patentes de noblesse le 28 octobre 1517 (Archives de la Chambre des Comptes de Turin, Registre 36, f° 52), à Étienne, archer de la garde du roi François Ier, François-Louis et Louis, ses frères, d'Yenne, qui s'étaient distingués par leurs services militaires et leurs habitudes. Je suis porté à croire qu'avant 1517 ils vivaient déjà noblement (1).

Étienne Courtois d'Arcollières est le personnage le plus illustre de cette famille. C'était un homme grand, de taille imposante, portant la barbe longue « jusques à la ceincture », couvert de cicatrices, nous dit un témoin de l'enquête en 1597 (*Voir* la note I). En sa qualité d'archer de la garde du roi François Ier, il eut l'insigne honneur, en combattant à ses côtés, de lui sauver deux fois la vie. Laissons la parole à Louis de Luyrieu, d'Yenne, fils de François de Luyrieu, écuyer du duc Charles, un des déposants assermentés de l'enquête de 1597 (Archives du Sénat de Savoie). Il a entendu dire à son père « qu'il a « cogneu Estienne communement appelle l'ar- « cher d'Arcollières, parce que il avoit este ar- « chier de la garde du roy François..., tenu pour « un valliant homme d'armes, beau, grand personnaige et gracieux... » « Le duc Charles « (troisième du nom de Savoie) estant allé visiter Sa Majesté le Roy, audict lieu de Pavie...,

Voir la continuation au folio 225.

---

(1) J'ai pour cela deux raisons : 1° Leur père, Alexandre Courtois d'Arcollières, est déjà qualifié noble. Nous en avons la preuve dans la déposition assermentée d'un notaire qui, en qualité d'officier public, déclare avoir vu cette qualité et cette filiation inscrites dans des actes passés entre ses mains ; 2° nous trouvons dans les Patentes de noblesse, 1517, que les armoiries concédées (elles ne sont pas autrement inscrites) *ne doivent pas porter préjudice aux autres.* Quelles étaient ces armoiries ? On ne le saura probablement jamais. J'ose affirmer pourtant que le blason *d'or au griffon de gueules,* porté par les Arcollières avant la bataille de Pavie, n'était pas le blason de concession ducale. C'était celui auquel les armoiries concédées (?) ne devaient pas porter préjudice. Ce serait, si je ne me trompe, la seule exception sur les centaines de faits, car nos blasonneurs officiels n'ont jamais concédé un blason aussi simple, soit que cela ne fût pas dans leur nature, soit qu'ils ne voulussent pas faire confusion avec les armes d'autres familles anciennes. Donc, si les Arcollières avaient ce blason (d'or au griffon de gueules) avant 1517, c'était celui que portaient N° Alexandre et ses prédécesseurs, parce qu'ils vivaient *more nobilium,* ou tout au moins comme nobles bourgeois d'Yenne, s'ils n'étaient pas officiellement nobles.

Il se présente une question assez curieuse à propos de ces Patentes de noblesse de 1517, que j'ai copiées, à Turin, et que j'ai encore fait collationner dernièrement pour résoudre des doutes soulevés par le chef de la famille. Il n'y est fait mention d'armoiries que dans ces mots : *eosdem armis inferius depictis in perpetuum huiusce nobilitationis signum investientes quæ tamen alteris preiudicare nequeant.* Or, il n'y a au registre ni peinture, ni description d'armoiries, comme cela arrive souvent dans les Patentes de noblesse de cette époque. — M. d'Arcollières m'a communiqué pourtant, avec la plus exquise loyauté, un *vidimus* de ces Patentes latines de 1517, obtenu en 1544, dans lequel, après les noms des membres du conseil ducal, on lit en français : « et y a ung escusson de gueules sur « lequel at une espee droicte d'argent et deux fleurs de lis d'or l'une a droicte l'autre a senestre » et au bas du parchemin on voit la figuration de ces armoiries (où incidemment la garde de l'épée est d'or), d'un style très différent de celui de nos hérauts d'armes.

Il faut noter que s'il fallait tenir compte de cette adjonction française, il faudrait supprimer l'histoire. En effet, c'est seulement après la bataille de Pavie (1525) que le roi-chevalier a changé ces armoiries (d'or au griffon de gueules) contre celles peintes au folio précédent.

Il n'est donc pas possible que les Arcollières aient reçu, en 1517, les armoiries ajoutées sur le *vidimus* de 1544. C'est une adjonction faite évidemment après coup par des hérauts français pendant l'occupation française, des armoiries que portaient par concession française les Arcollières depuis 1525.

Nous avons une enquête faite, en 1597, par devant deux sénateurs du Sénat de Savoie, délégués à Yenne pour ouïr dix témoins *assermentés,* gentilshommes, hommes d'église et notaires. Tous confirment l'ancienne noblesse des Courtois d'Arcollières. Six de ces témoins racontent avec plus ou moins de détails le fait d'armes de Pavie. Un d'entre eux le tient de son père, témoin auriculaire. (*Voir* sa déclaration au texte). Deux autres mentionnent qu'Étienne était un vaillant homme de guerre. Cette enquête est au-dessus de tout soupçon possible. La partie la plus importante se trouve aux Archives du Sénat à Chambéry. M. d'Arcollières en a une copie entière qui a pour moi la valeur d'un acte authentique, malgré quelques mauvaises lectures de noms propres — faciles à restituer, — qu'un faussaire n'aurait certes pas commises.

L'adjonction des armoiries sur le *vidimus* de 1544 ne saurait diminuer la valeur d'une enquête semblable, ni modifier la portée légitime d'un acte important revêtu des plus imposantes formes légales et judiciaires, affirmé par le serment de dix personnes honorables.

TABLEAU I.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation officielle des Preuves de 1723.

* *L'astérisque désigne les documents fournis par la famille.*

?

I. N^r^ ALEXANDRE COURTOIS D'ARCOLLIÈRES.
C'est par lui que commencent les Preuves de 1723. Nous avons vu dans l'enquête de 1397 (Note I, P^e^ 219) qu'il était déjà qualifié noble. Il eut trois fils.

II. N^r^ ÉTIENNE COURTOIS, chev^r^, seig^r^ d'Arcollières et Châteaurouge. Il fut anobli avec ses deux frères par le duc Charles III (Bibl. du Roi, à Turin), en récompense de leurs bons services. C'est lui qui est le héros du beau fait d'armes que nous avons tout au long raconté au P^e^ 219. Il était au service de François Ier, roi de France, avant 1547. C'est comme souvenir de sa valeur et de ses blessures que fut opéré le changement d'armoiries de la famille. Il commanda, en 1536, le ban et l'arrière-ban destinés à marcher sur Genève, comme lieutenant général des gens de pied du bailliage de Bugey, maréchal de camp et des logis, grand prévôt des maréchaux et capitaine de justice de çà les monts, par lettres du 12 décembre 1535 (*); Claude de Mareste, bailli du Bugey, atteste, le *dernier février* 1536 (*), qu'Etienne a servi en cette qualité depuis sa commission avec ses frères François-Louis et Louis. Il épousa D^lle^ Antoinette, fille et héritière de N^r^ Claude Serrasin (Sarrasin), de Châteauneuf en Valromey, où elle possédait des fiefs qu'elle apporta à son mari (attestation de 1536 ci-dessus). Il teste le 19 avril 1556 (*) et vivait encore le 2 décembre suivant.

III. N^r^ ALEXANDRE, seig^r^ d'Arcollières et de Chamillieu en Valromey (avec un Roi de France, passé à Dijon, le 21 mai 1602 (*), cohéritier de son père. Prête serment de fidélité aux ducs de Savoie, les 23 février 1563, 27 octobre 1576 (*); convoqué aux assemblées, en armes, de la noblesse, 1592, 1593 (*). Il passe pour avoir été tué à l'escalade de Genève, le 22 décemb. 1602. Il épousa D^lle^ Claudine Sarpot (Sarpol), morte le 9 mai 1614, veuve (R. P. d'Yenne).

IV. N^r^ FRANÇOIS, seig^r^ d'Arcollières, des chevau-légers des ordonnances de Son Altesse (*), baptisé le 22 mai 1570 (R. P. d'Yenne). Il testa le 22 février 1620 (*). Il épousa D^lle^ Laure, fille de N^r^ Pierre Ginod, nièce de Monseigneur Jean Geoffroy Ginod, évêque de Belley. Veuve en 1623; vivait encore en 1634 (Guigue, *Topographie de l'Ain*, p. 85).

V. N^r^ CLAUDE BENOÎT, seig^r^ d'Arcollières, baptisé le 7 juin 1592 (R. P. d'Yenne), héritier de son père. Avec ses frères non autrement nommés, il obtient, le 21 nov. 1634, confirmation d'ancienne noblesse (Annexe, Preuves 1723) (1). Cohéritier de N^r^ César Ginod, son oncle maternel, en son testament du 27 mai 1632. Il teste le 25 avril 1639 (*). Il épousa D^lle^ Françoise Sébastienne de Seyssel, fille d'Antoine, seig^r^ de Sothonod, avec laquelle il vivait encore en 1620 (Arch. Thuyset) et en septembre 1666 (Arch. du Sénat de Savoie) quand il émancipe son fils César.

VI. N^r^ CÉSAR, seig^r^ d'Arcollières, nommé au testament de N^r^ César Ginod, son grand-oncle (1632), légataire de sa sœur (1663). Il épousa D^lle^ Jeanne de Prélian, fille de François, seig^r^ dudit lieu. Elle paraît avoir hérité au moins en partie des biens de sa famille. Les d'Arcollières en portèrent le titre dès lors. Il fut enterré le 21 février 1688 (R. P. d'Yenne).

VII. N^r^ PIERRE, seig^r^ d'Arcollières et de Prélian, baptisé (lui ou son frère Pierre) le 20 septembre 1664 (Reg. Par. d'Yenne) fonda la chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens, dans la maison-forte d'Arcollières, le 13 août 1706 (*); hérita de sa tante maternelle Gabrielle de Prélian. Fait des preuves de noblesse en vertu de l'Édit de 1723, remontant à N^r^ Alexandre (I), (Bibliothèque du Roi à Turin). Il épousa : 1° Louise de Rosillon de Genillieu; 2° Anne de Bienvenu de Mondragon, le 29 mai 1694 (R. P. d'Yenne).

VIII. JACQUES, fils aîné du premier lit, baptisé le 3 juin 1690; mort prêtre avant 1750.

PHILIBERT. (*Voir son article et sa descendance au IIme Tabl.*

Reg. Par. d'Yenne.

CLAUDE, baptisé le 20 août 1697, religieux Bénédictin.

CHARLES, religieux bénédictin à l'abbaye de Talloires, prieur de Sainte-Agathe de Rumilly, 1750. Prieur de Sillingy, 1758; prieur de Chinéreux, 1760-1764 (*).

JOSEPH, baptisé le 12 novembre 1700.

GABRIELLE, baptisée le 19 janvier 1702.

ANTOINE, baptisé le 24 mai 1704.

GILBERT, baptisé le 23 juin 1705.

BERNARDINE, baptisée le 12 février 1689 (du premier lit).

LOUIS-PHILIBERT, baptisé le 11 janvier 1596 (Yenne).

CLAUDINE, baptisée le 7 juin 1598 (Yenne).

(1) Cette indication sommaire et officielle se rapporte pourtant à N^rs^ Benoît, Michel, Louis et Jean-François d'Arcollières (*Voir* Tableau III); ils sont nommés dans l'arrêt de vérification (Arrêts 1634, Arch. de Turin).

CLAUDINE-FRANÇOISE, baptisée le 3 octobre 1623 (R. P. d'Yenne). Elle épousa, le 18 octobre 1660 (R. P. de Maché), N^r^ Jean Chapel, trésorier de Tarentaise. Elle teste, le 15 mars 1663 (*), en faveur de son mari, faisant des legs à N^r^ César, son frère.

?
CHARLOTTE, religieuse Clarisse à Chambéry, en 1701 (*).

FRANÇOISE, baptisée le 24 décemb. 1659 (Yenne).

BERNARDE, baptisée le 5 mai 1669 (Yenne).

OCTAVIE-FRANÇOISE, baptisée le 28 septembre 1670 (R. P. d'Yenne).

FRANÇOIS-LOUIS, anoblis avec leur frère, par Patentes du 28 octobre 1547 (Registre 36, Patentes de Savoie, P^e^ 52, Archives de la Chambre des Comptes, également cités aux Preuves de 1723, à cause de leurs bons services. Ils bénéficient également du changement d'armoiries, après la bataille de Pavie. Châtelain d'Yenne pour le Roi de France (Enquête de 1397); appelé au ban et arrière-ban, convoqué par le duc de Savoie, en 1535-36. Suivant l'enquête, avait toujours vécu en gentilhomme, faisant profession des armes. Il avait droit de patronage sur la chapelle de Saint-François, en l'église d'Yenne, le 9 octobre 1562.
Voir sa descendance au Tableau III.

LOUIS, Docteur en droit, ce qui ne l'empêcha pas de servir dans l'armée (1547), dans le ban (1535-1536). Il demeurait habituellement à Saint-Cassin, près Chambéry, où il avait épousé D^lle^ N. N. Tous ces faits rapportés dans l'enquête 1597. Il paraît avoir eu plusieurs enfants; je n'ai pu en connaître qu'un.

MESSIRE PIERRE, prêtre en 1560, prête hommage au roi Henri II, au nom de son père, dont il fut cohéritier universel. Mentionné dans les hommages passés par son frère, avec lequel il était commun en biens, en 1563, 1576. Vivait encore en 1577 (*).

LOUIS, écuyer, nommé dans une transaction du 3 décembre 1553 (*). Il demeurait aussi à Saint-Cassin, et le 21 janvier 1578 (*) une rente lui fut faite par ses cousins N^rs^ Michel et Pierre, fils de feu Jacques d'Arcollières (*Voir* Tableau III). Sa descendance n'a pas dû continuer. A coup sûr elle était éteinte longtemps avant 1723.

HUGUETTE, baptisée le 13 avril 1600 (R. P. d'Yenne).

FRANÇOISE, baptisée le 13 janvier 1602 (Reg. Par. d'Yenne). Peut être celle qui épousa N^r^ Antoine Pacachard, seig^r^ de Saint-Romain de Lyon (Arch. Thuyset); ou bien Françoise ci-dessous.

PIERRE-HUMBERT, baptisé le 24 juillet 1605 (R. P. d'Yenne); vivait encore en 1634.

PHILIBERTE, baptisée le 12 juillet 1609 (R. P. d'Yenne).

?
CLAUDE D'ARCOLLIÈRES épousa Sébastienne de Belmont (Guigue, *Topographie de l'Ain*, p. 30). Veuve en 1674.

FRANÇOISE, baptisée le 16 avril 1626 (Yenne).

PERNETTE, baptisée le 6 avril 1627 (R. P. d'Yenne).

?
N^r^ JEAN-FRANÇOIS D'ARCOLLIÈRES, mort le 1er février 1670 (Reg. Par. de Maché).

D^lle^ MELCHIONNE D'ARCOLLIÈRES, femme de Joseph Cyvoct, seig^r^ de la maison-forte de Belmont, à Virieu (1680, *Armorial de l'Ain*, Révér. du Mesnil, p. 253).

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 14 juillet 1671 (R. P. d'Yenne).

MARIE-NANON, enterrée le 10 septembre 1672 (R. P. d'Yenne).

PIERRE, baptisé le 1er février 1676 (R. P. d'Yenne).

?
ANNE, femme de Gaspard Goybet, morte avant le 28 janvier 1749 (R. P. de Saint-Genis).

FRANÇOISE, baptisée le 17 sept. 1707, épouse, le 19 novemb. 1729, Louis de Mareste, seig^r^ de Montaigre.

ALBERT-EUGÈNE, baptisé le 4 octobre 1708.

MARGUERITE épousa, le 15 mai 1738, Prudent Belly, veuf de Marguerite de Bavoz.

FRANÇOIS, baptisé le 24 mai 1711, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare, capitaine au régiment de Tarentaise, blessé à la bataille de Parme, le 29 juin 1734 (Grillet, p. 357), épousa, le 26 février 1753, Hélène-Madeleine, fille de Sylvestre Frère de Chaffretain, écuyer du diocèse de Lyon.

MARIE-MADELEINE, baptisée le 5 novembre 1706, épouse, le 1er mars 1726, N^r^ Jean-Baptiste, fils de N^r^ Louis-François de Veillet.

ANGÉLIQUE, née le 17, baptisée le 18 février 1695 (R. P. de St-Genis).

MADELEINE-ANGÉLIQUE, religieuse du monastère de la Visitation de Rumilly, en octobre 1711 (Arch. Thuys.). Suivant sa vie, imprimée (Chambéry, 1886), supérieure, 23 mai 1741, morte le 1er avril 1745, âgée de quarante-trois ans. Cette date ne peut s'accorder qu'avec la naissance de Gabrielle ci-contre.

VIII. Philibert, seigr d'Arcollières et Prélian.
Voir son ascendance au Tableau I.
Fils aîné du second lit, baptisé le 20 mars 1696 (R. P. d'Yenne), docteur ès droits, avocat au Sénat de Savoie, le 7 juin 1715 (1), prête serment de fidélité au roi Charles-Emmanuel, le 29 nov. 1730, comme noble (2). Le 23 sept. 1750 (Arch. Saumont), en qualité de patron de la chapelle, fondée sous le vocable de sainte Anne, dans l'église paroissiale d'Yenne, où il habite, ensuite de la mort de Bse Jacques d'Arcollières, son frère (*Voir* Tableau I), dernier recteur; il nomme audit rectorat Ne et Be Joseph-Antoine de Mareschal, clerc tonsuré, natif d'Yenne (1). Il fait une fondation dans la susdite église, à la chapelle du Rosaire, le 1er juillet 1755 (3). Il testa, le 6 avril 1758 (4), étant marié alors (en troisièmes noces), à Eléonore d'Arcollières, sa cousine (*Voir* Tableau III). Il avait épousé : 1° le 11 juin 1726 (R. P. d'Yenne), *Josephte*, fille de Ne Emmemond de Mareschal; 2° le 14 décembre 1742, Péronne-Josephte-Marie d'Adda, fille de Jacques, conseigr de Corsinge et de Louise de Forns. C'est de sa seconde femme que sont nés tous ses enfants.

(1) Il scelle cet acte de ses armes, où le graveur a figuré un sabre au lieu d'une épée, ou du moins une épée à monture de sabre. L'épée à deux mains du vaillant Etienne d'Arcollières ne peut être figurée ainsi. L'acte est passé dans sa maison d'Arcollières.

Marie-Péronne, née le 22 sept. 1743 (Yenne), légataire en 1758.

Marguerite, baptisée le 21 septemb. 1746 (Yenne), morte avant 1758.

Marc-Antoine, né le 8 septembre 1745 (R. P. d'Yenne), héritier universel de son père en 1758, et de Jean-Charles d'Adda, seigr de Corsinge, son oncle, 17 novembre 1791 ; seigr d'Arcollières et Prélian ; entra dans la marine sarde en décembre 1763; commandant les demi-galères de S. M. en 1785-86 ; capitaine de frégate en 1787-90 (5) ; capitaine du port de Nice en 1791 ; colonel d'infanterie, le 3 septembre 1796, chevalier de justice des Saints Maurice et Lazare en 1816, mort à Saint-Pierre-d'Albigny, le 4 décembre 1823. Il épousa, contrat dotal du 22 juin 1790 (6), mariés le 23 juin (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne), Jeanne-Baptiste-Françoise Martin, fille de Ne Jean-Baptiste-Alexandre Martin des Villars et de Dlle Marie-Philiberte du Crest (7). Morte le 26 juillet 1834 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny).

IX. Charles-Amable, ondoyé le 3 septembre 1744 (Reg. Par. d'Yenne), mort en bas âge avant 1758.

N. N., N. N., N. N., trois fils morts en bas âge.

Marie-Louise-Alexandrine, née à Villefranche, comté de Nice, le 31 juillet 1791 (8), novice au Sacré-Cœur de Chambéry en 1822; religieuse profesa audit couvent, le 23 septembre 1831 ; morte le 14 janvier 1865.

X. Charles-Joseph-Eusèbe-Camille, né à Casal (Piémont), le 26 juillet 1794 (9), docteur en droit en 1816, chargé d'affaires de Sardaigne, près la Confédération Helvétique, le 1er mai 1819 (10); chev. des Saints Maurice et Lazare, le 8 novembre 1823 ; substitut avocat général au Sénat de Savoie, le 6 décembre 1826 (11) ; sénateur audit Sénat, le 28 janvier 1831 (12) ; président honoraire à la Cour d'appel de Savoie, le 25 avril 1849 ; retraité le 28 avril 1854 ; mort à Chambéry, le 31 décembre 1866. Il épousa : 1° le 24 juin 1834 (Reg. Par. de Saint-François), Marie-Louise-Claudine-Marguerite, fille du Cte Thomas-Gabriel Pillet, major général, commandant la ville et province de Coni, morte à vingt-quatre ans, le 22 mai 1835 (*Ibid.*) ; 2° le 5 décembre 1836, Jeanne-Françoise-Amélie, fille d'Abel-Christophe Flocard de Mézieu et de Mélanie de Monthoux du Barriot ; morte le 8 novembre 1856 (Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny).

Marie, née le 29 mars 1838 (St-François de Chambéry), morte le 1er novembre 1848 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny).

Adolphe-Étienne-Marie-*Eugène*, né le 2 septembre 1846 (R. P. de Saint-François de Chambéry), membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; vice-président de cette société. Il a épousé, le 12 juin 1873 (Reg. Par. de Barberaz), Edmée-Charlotte-Marie-Joséphine, fille d'Ernest, Cte de Boigne, et de Delphine-Gersinde-Laure-Eugénie de Sabran-Pontevès.

XI. Édouard-Thomas-Jean-Antoine, seul fils du premier lit, né le 2 mai 1335 (R. P. de St-François de Chambéry), mort le 20 juillet suivant (R. P. de Sainte-Hélène-du-Lac).

Marie-Charlotte-Delphine-Emmanuelle-Joséphine, née le 6 septembre 1878 (R. P. de Saint-François de Chambéry).

XII. Un fils né et mort le 25 août 1874 (R. P. de S.-P.-d'Albigny).

Tableau II.

(2) Voir du Crest. Cette Marie-Philiberte était fille de Ne François du Crest du Cervier et de Marguerite-Françoise Noyel de Bellegarde. Celle-dernière était fille unique de François-Joseph de Bellegarde, seigr de la maison-forte de Villars-Bigny, près de Saint-Pierre-d'Albigny, et porta ainsi cette terre aux d'Arcollières, qui la possèdent encore, par la médiate personne de Marie-Philiberte du Crest.

Josephte-Charlotte-Julie, née le 27 janvier 1748 (Yenne), légataire en 1758. Elle épousa Ne Marc de Migieu et mourut avant février 1810.

François, né le 9 juin 1749 (Yenne).

Françoise-Louise-Charlotte, baptisée le 30 décembre 1750, légataire en 1758. Elle épousa, contrat dotal du 9 messidor an X (), François-Gaspard de Rupley, lieutenant-colonel en retraite. Morte, à Thonon, le 20 janvier 1829.

Philiberte-Marie-Anne, baptisée le 17 septembre 1751 (Yenne), légataire en 1758.

Anne-Lucrèce, née le 16 juin 1752 (Yenne), morte probablement avant le testament de son père.

Raymondine-Antoinette, née le 19 août, morte le 25 novembre 1803 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny).

Louise, née le 29 novembre 1804, morte le 20 juillet 1823 (R. P. d'Albigny).

Louis-Philibert, né à Corsinge (Meynier), le 17 décembre 1801 (), entre dans la marine sarde dès 1816; contre-amiral (octobre 1848), vice-amiral le 11 juin 1859, retraité le 7 octobre suivant ; président du conseil permanent de la marine militaire, du conseil consultatif et du conseil d'amirauté de la marine marchande ; inspecteur des ports, grand-officier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare (1850) ; commandeur de l'Aigle rouge de Prusse (1843) et de Sainte-Anne de Russie (1845) ; chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, etc. Il commandait le brick le *Zeffiro* à l'affaire de Tripoli, en 1825. Mort à Fumeri, près de Pontedecimo, le 23 février 1870 (" et article nécrologique *Courrier des Alpes*). Il épousa Adèle, fille de Laurent, marquis de Mari et de Françoise Sansoni de Farigliano, le 3 novembre 1829 (). Morte à Gênes le 2 novembre 1885 ().

Josephine-Charlotte-Marie-*Félicie*, née le 22 août 1802 (R. P. de Saint-François de Chambéry), épousa, le 1er août 1861 (R. P. de Lémenc), le Cte Paul-François Gantelet d'Anières de Sales. Veuve le 12 octob. 1886.

Anne-Marie-Philomène, née le 17 janvier 1840, épousa, le 19 mai 1859, le Cte Armand Galateri de Genola, capitaine d'infanterie. Veuve en 1860.

Louis-Auguste-Ézéchias, né le 18 octobre 1838, capitaine au régiment de Royal Vaisseaux, en Italie, en 1866. Il a épousé, le 10 février 1857, Caroline, fille du chev Joachim Rayneri et de Clémentine Plaetzaert di Sassi. Mort le 14 août 1884.

Marie-Émilie-Françoise, née le 28 octobre 1853, morte, à Gênes, le 23 mars 1879.

Marie-Louise-*Clémentine*-Philiberte-Augusta, née le 31 juillet 1858, a épousé, en mai 1875, le chev Jean de Liperi.

Alexandre-Louis-Joseph, né le 20 novembre 1865, mort, à Naples, le 12 juin 1885.

Tableau III.

II. François-Louis d'Arcollières.
Voir son article et ascendance au Tableau I.
Il épousa Dlle Marguerite de Fistillieu d'Yenne (*) et teste le 8 avril 1552 (*).

Vincent d'Arcollières, établi à Verthemex, mort vers 1560 (Enquête de 1597). Il épousa Dlle Françoise Comte, d'Aix en Savoie, qui était, en 1560 (*), tutrice de leur fils.

Françoise d'Arcollières, épousa Ne Antoine-François de Prélian (Enquête de 1597).

André d'Arcollières « fut, dans les armées, à la suite des « grands, en Italie. » Il épousa une demoiselle noble Catherine de Joannis (ou Jannis) (Enquête de 1597) et forma une branche établie en Provence, Beaucaire, etc., où elle continue encore nombreuse et bien apparentée.

III. Jacques d'Arcollières, « faisant profession des armes. Il épousa Dlle Fran- « çoise André (ou des Andrès), sœur utérine de « Ne Alexandre de Gallan », dit l'enquête de 1597. S'il s'agit d'Aix en Savoie, il faut lire Gallaz ou Galles. Il dota la chapelle du Rosaire, en l'église d'Yenne, le 13 janvier 1566. Mort avant le 8 mars 1574.

Claude d'Arcollières, pupille de sa mère, 1560. Il épousa, contrat dotal du 15 juin 1581 (*), Dlle N. N. Revardel d'Yenne. Il testa, le 8 mars 1624 (*), nommant ses quatre fils.

N. N., deux filles mentionnées en l'enquête de 1597. Une d'elles mariée à Trévoux.

Jean-François, lors de l'enquête de 1597, vivait à Ambronay.

Jean, pupille de sa mère.

IV. Michel, seigr du Soleillant en Forez. « Il fut, pendant plusieurs années, gentilhomme « de Jacques de Savoie, duc de Genevois, qui le « mena avec lui en Piémont, où ledit duc étant « aux cassines (campagnes), prenait grand plaisir « de faire jouer devant lui ledit d'Arcollières, un « de ses gentilshommes, à la paume et au pale- « mard ». Enquête de 1597. C'est lui qui, étant recherché par les syndics de Verrières en Forez, où il s'était retiré, pour le fait de sa noblesse, fit faire, à Yenne, l'enquête judiciaire de 1597, déjà souvent citée ; baptisé, à Yenne, le 28 juin 1558 (R. P.), naturalisé Français par Lettres du roi Henri IV, du 2 août 1595 (*). Il épousa Sibille, fille de Ne Noël de Châtillon, seigr du Soleillant, avant 1595 (sœur de Ne Balthazard).

Benoît, Louis, Michel, Jean-François. Transaction portant partages entre les quatre frères, seigrs d'Arcollières, 14 mai 1624 (*). Ils obtiennent arrêt de vérification d'ancienne noblesse le 21 novembre 1634 (*Voir* note 1, fo 220).
Dit le seigr d'Arcollières, ayant été blessé à la prise de Palestro, il reçut du duc Victor-Amédée une pension par Lettres du 24 avril 1634 (*). Alliance incertaine. Il eut un fils.

Il épousa Balthazarde, fille de Claude Planche, dit Bachex (et de Jeanne-Françoise N. N., qui avait fait une donation à sa fille, le 10 août 1641. (Arch. du S. S. de Savoie). Balthazarde, veuve, fait une donation à ses enfants, le 13 novembre 1659 (Arch. du S. S. de Savoie).

V. Ennemonde, dame du Soleillant, épousa Jacques Rival, seigr de Vaubert, président au baillage de Forez, en 16... Leur descendance a possédé le Soleillant jusqu'au milieu du XVIIIme siècle (Lettre de l'archiviste de la Diana (*).

VI. Jean-Benoît habitait Verthemex. Il ép., contrat dotal du 27 avril 1668 (Arch. du S. S. de Savoie), Dlle Jeanne, fille de Ne Louis de Berchat de Sallanche et de Dlle Claudine du Foug. Les deux époux se firent une donation réciproque, le 12 août suivt (*).

Henri, né le 26 avril 1651 *(Livre de raison)*. Vivait encore en 1659.

VI. Louis d'Arcollières, baptisé à Verel, le 13 juin 1654 *(Livre de raison)*, seigr du fief de la Forest, à Belmont, qu'il achète de la Grande-Chartreuse, le 23 octobre 1697 (*). Il épousa, contrat dotal du 30 mars 1689, (Procédures, Arch. Thuyset), Claudine-Lucrèce, fille de Simon de Tillion, seigr de Belmont et de Dlle Thérèse Coste, de Lyon. Elle teste, le 29 septembre 1709 *(Livre de raison)*, en faveur de son fils Pierre-François. Elle était veuve avant le 16 janvier 1712 (*), jour où elle reçoit un paiement des détenteurs des biens de Pierre de Tillion, son feu frère.

Jeanne-Claire, étant veuve de Ne Jean-Charles Bochard de Mareste, seigr de Montfleury, elle fait, le 22 décembre 1716 (Arch. du S. S. de Savoie), donation de la moitié de ses biens à son neveu Pierre-François, qui partagera l'autre moitié avec ses frère et sœurs, si elle n'en dispose pas autrement par testament.

VII. Albert fit, avec son cousin Pierre-François, ses preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontant à Ne Alexandre d'Arcollières, son cinquième aïeul. Il épousa, contrat dotal du 21 novembre 1690 (*), Thérèse de Mareste. On croit qu'il eut un fils, Ne Pierre, dont je n'ai pas trouvé mention.

Anne, baptisée le 22 mars 1671 (R. P. d'Yenne).

Anne, baptisée le 17 mai 1673.

Jeanne-Marie, baptisée le 12 mars 1676 (Yenne), était, en 1713-19, femme de Jacques-Emmanuel Capris, seigneur de la Peysse.

VII. Pierre-François, héritier universel de sa mère, héritier bénéficiaire avec ses sœurs et son frère François, des Nes de Tillion, leurs grand-père et oncle. Baptisé le 6 février 1692 (R. P. de Verel). Se qualifiait de seigr de Tramonex. Avec son cousin Albert, fait ses preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi), produisant inventaire (*) de titres pour justifier leur état. Il vivait encore en 1753 *(Livre de raison)*.

Marie-Françoise,

Laurence,

Éléonore. A Le 23 avr. 1731 *(Livre de raison)* elle constitua au sieur de la Rebatière, son futur époux, tous ses biens. Il est encore mentionné *(Ibid.)* en 1743 et 1747. Elle épousa, en 175., Philibert Courtois, seigr d'Arcollières et Prélian (*V.* au Tabl. II, degré VIII), dont elle était veuve en 1758.

Cette branche a dû s'éteindre à cette génération. Je n'en trouve plus trace. Ses biens, par le mariage d'Éléonore, sont-ils revenus aux d'Arcollières de la branche aînée ? ou bien sont-ils passés aux Mis de Saint-Severin, comme semble l'indiquer le *Livre de Raison* ?

A. Autres enfants de Louis d'Arcollières : François, cohéritier bénéficiaire des Tillon.
Marguerite, portée dans une généalogie pour procédures de mes archives.
? Louise, fille de Ne Louis d'Arcollières, morte à 70 ans, le 8 octobre 1746 (Reg. Par. de Lémenc).

? Ne Antoine Courtois d'Arcollières, veuf, sans enfants, à Verthemex vers 1700 (*État de la Noblesse*, Arch. département. de Savoie, C, 1760). Je ne sais à qui le rattacher.

Continuation du folio 219.

« François ayant este faict prisonnier...., le pere du deposant suivit le duc comme son « escuier ; et illec estant auroit veu comme le Roy memoratif et parlant de ce qui s'estoit « passé en ladicte batallie, auroit certifié comme ledict Estienne Cortoys, combattant vail- « liamment auprez de sa personne avec une espee a deux mains auroit relevé par deux fois « Sa Majesté qui avoit esté mis bas de son cheval, tellement que pour sauver la personne du « Roy, ledict Cortoys aurait este blessé en plusieurs endroicts de son corps et mesme auroit « receu un coup de pique qui luy traversoit les deux joues et machoires.... Quelque temps « après son emprisonnement (le Roi) en ayant faict faire la recherche, estant averty que ce « valliant soldat n'estoit poinct demeuré sur la place, ains estoit retiré en certain monastere, « près Pavie, ou l'on le fesoit panser pour cause que dessus....., ledict feu seigneur de « Luyrieu, pere du déposant, auroit esté commandé d'aller appeler ledict Cortoys, s'il estoit « en estat, ce que les cirurgiens ayant dict, auroit esté apporté (ledit Étienne) sur une chaise « à bras dans la chambre du Roy, où estant Sa Majesté luy auroit demandé son nom et luy « respondict qu'il s'appeloit Cortoys. Luy auroit le roy François dict qu'il l'estoit veritable- « ment de nom et de faict, parce qu'il l'avoit bien et vailliamment secondé. Et entre autres « signes de sa bonne volonté ayant sceu comme il estoit gentilhomme et portoit pour ses « armoyries un griffon de gueules en champ d'or, auroit déclaré qu'il vouloit qu'il changeat « sesdictes armoyries en deux fleurs de lys d'or qu'il avoit relevées par deux fois, avec une « espée d'argent entre deux, en champ de gueules, occasion de ses blessures et sang qu'il « avoit répandu ce fesant, et voulut ledict seigneur Roy que tel changement d'armoyries fut « faict tant en faveur dudict Estienne Cortoys que de Francois-Louys et Louys, ses frères, et « postérité née et à naistre et luy en fit délivrer Patentes que le déposant a veues et depuis « ledict temps ont lesdicts Cortoys plus communement appelés d'Arcollières porté lesdictes « armoyries, etc., etc. »

Nes Pierre, fils de feu Ne Petrequin du Châtelard-de-Saint-Paul, âgé de soixante-cinq ans, et Pierre, fils de feu Ne Jean-Louis du Port, seigr de Pierre-Châtel, âgé de soixante-dix ans, autres déposants, ayant connu tous deux Étienne d'Arcollières, affirment par serment les mêmes circonstances en moins de paroles. Le fait rapporté plus brièvement encore par d'autres témoins, peut donc satisfaire la critique historique la plus sévère. Il est rapporté dans plusieurs recueils (1), notamment dans Grillet (*Dictionnaire historique,* t. III, fo 458), qui certainement a eu connaissance de l'enquête.

Cette famille continue très honorablement en Savoie, descendant directement d'Étienne (*Voir* TABLEAU III). Une branche cadette, issue de François-Louis, frère d'Étienne, s'est répandue dans le Midi de la France (2).

---

(1) Palliot, *La vraye et parfaite Science des Armoiries, 1660.* — La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire généalogique,* etc.

(2) Ils ont abandonné le nom d'Arcollières et s'appellent MM. de Courtois.

COYSIA (DE)

SEIGNEURS DE JARSAGNE, LESCHAUX, EXERTOUT ET DES DÉSERTS.

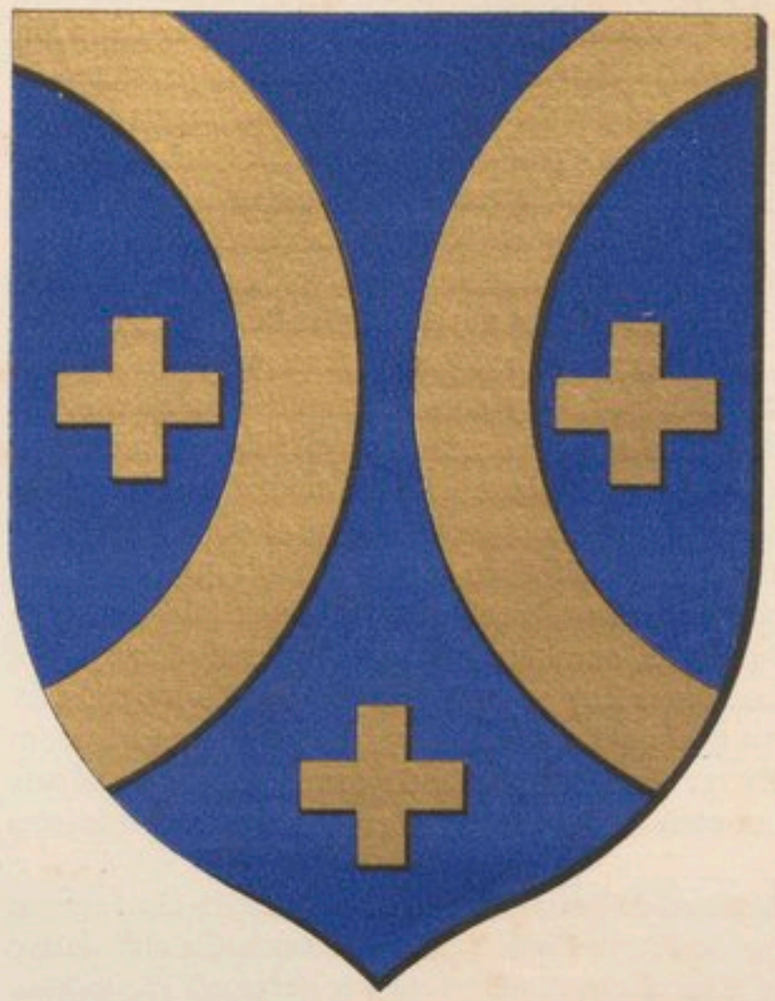

P. d'azur à deux pals courbés d'or mouvant des angles du chef aux angles de la pointe, accompagnés de trois croisettes du même, deux aux flancs, une en pointe.

Devise : VIRTUTE ET PATIENTIA.

(Besson; Preuves de Malte, *bis :* dans une des versions les croisettes seraient d'argent).

Guichenon *(Bresse et Bugey. Ind. Armorial)*, dit *trois croix recroisettées;* mais dans son dessin met de simples *croisettes.* Sur plusieurs empreintes du sceau de Jean de Coysia (1622, Archives Thuyset), les croisettes sont distinctement recroisettées.

UICHENON, dans son *Histoire de Bresse et Bugey,* IIIme part., fos 155 et suivants, a donné le commencement de la généalogie de cette famille, originaire de Bresse, mais déjà de son temps transplantée en Savoie. Il en suit sommairement la filiation jusqu'à son époque. Cet auteur cite des personnages qu'il croit de cette famille. Ainsi, Pierre de Coysia, religieux Franciscain, témoin et exécuteur testamentaire de Yolande de Montferrat, comtesse de Savoie, 1342, et d'Aymon, comte de Savoie, en 1343 (*Histoire généalogique de Savoie,* I, fos 384, 396). Humbert de Coysia, damoiseau, châtelain de Cordon et de Saint-Genis, pour le comte de Savoie, et depuis bailli du Bugey, de la Novalaise et du Valromey, en 1399; mais il n'a pu découvrir le lien de parenté qui les unissait à Guy de Coysia, vivant en 1499, par lequel il commence la filiation. Je me garde bien d'affirmer, comme le fait Guichenon, que ces trois personnages fussent du même sang, pas plus que les trois degrés isolés que j'ajoute à ce qu'il a dit. Il paraît même que leur véritable nom était anciennement Guichard.

Depuis leur établissement en Savoie, les Coysia ont eu une filiation très honorable, mais sans éclat, où l'on remarquera pourtant plusieurs membres de nos Cours souveraines.

Louis de Coysia, seigr de Jarsagne, second président du Souverain Sénat de Savoie, eut l'insigne honneur d'être délégué avec Guillaume de Blancheville (du Coudrey), sénateur, pour aller prêter hommage et fidélité à Chrétienne de France, duchesse régente de Savoie, au nom du Sénat, « vestus en robbes de pourpres avec les chappirons fourrés d'ermines ». Ils remplirent leur mandat par devant toute la Cour assemblée au palais de Turin, « dans la chambre « de parade, la duchesse siégeant en son siége royal posé sur un marchepied de trois degrés « dessoubs le daiz », le 10 novembre 1638.

Cette famille s'est éteinte sans que je sache précisément comment, peu d'années avant ou pendant la Révolution. Je n'en trouve plus mention dès lors. On ne voit aucun Coysia dans les nobiliaires de l'époque, c'est-à-dire parmi les nobles détenus dans les prisons de la liberté, de 1793, 1794, dont S. E. le cardinal Billiet a publié les listes (*Mémoires de l'histoire ecclésiastique,* Chambéry, 1865), ni dans les registres des arrêtés du représentant du peuple, Gauthier, du 27 fructidor an II au 13 frimaire an III (communiqués par M. E. Chaper).

Je n'affirme la généalogie que depuis Antoine, le premier venu à Chambéry (degré I). C'est jusqu'à Antoine, père de cet Antoine (I), et à Guigues, son grand-père, que remontent les preuves de 1723, faites par Claude de Coysia (degré V). Mais comme les deux premiers degrés (au-dessus de mon degré I) sont évidemment puisés dans la généalogie imprimée par Guichenon, il convient à un homme prudent d'en laisser la responsabilité à cet auteur.

[Suivent les Tableaux].

TABLEAU I.

?

HUMBERT DE COYSIA.
Est peut-être le Nr Humbert de Coysia qui fut châtelain de Saint-Genis et de Cordon depuis le 17 juin 1390 au 17 février 1391 (ses comptes, Arch. Thuyset), et qui fut ensuite bailli du Bugey de la Novalaise et du Valromey, et châtelain de Saint-Rambert et de Saint-Germain du 11 mai 1399 au 11 mars 1400 (Rouleau de ses comptes, arch. Thuyset). Il avait été auparavant châtelain du Bourget.

PIERRE DE COYSIA,
marié à Dlle Dominique N. N. Il testa le 17 août 1401, laissant l'usufruit à sa femme (Analyse d'un titre du château de Cordon, par un des paléographes du Mis Costa, en mes archives).

HUMBERT, AYMON,
cohéritiers universels de leur père.

?

Nr GUY ou GUIGUE DE COYSIA, *alias* GUICHARD, demeurant à Montluel, seigr de Saint-Germain ? nommé au codicille de son fils. Selon Guichenon il épousa, le 25 avril 1499, Marie, fille d'Humbert de Crues, écuyer (1) et fut père de

LOUIS DE COYSIA, témoin en 1499 (Guichenon).

Nr ANTOINE DE COYSIA, *alias* GUICHARD, de Montluel épousa Dlle Antelmette de Lorent, mentionnée au contrat de mariage de leur fils. Il codicille le 17 février 1533, en faveur de son fils Antoine (Archives de Cordon. Analyse arch. Costa, nunc Thuyset).

???

Nr CLAUDE-FRANÇOIS DE COYSSIAZ était, en 1562 (Archives Thuyset), marié à Béatrix de Lucinge, veuve de Spectable François Lombard.

I. Nr ANTOINE DE COYSIA,
conseiller de S. A. au Souverain Sénat de Savoie (27 octobre 1569, archives Thuyset). C'est lui qui vint s'établir à Chambéry, où il était avocat au Sénat et docteur en droit, 21 avril 1569 (Archives la Serraz). Il y épousa, contrat de mariage du 23 mai 1555 (Archives du Sénat de Savoie), Claudine de Pradel (fille de Pierre, dit d'Authurin et de Françoise de la Croix), qui hérita, le 22 mai 1571 (Archives de Thuyset), de Françoise Philiberte de Buttet, veuve de Nr Jean-Louis de Bongain. Il mourut *ab intestat*, le 27 décembre 1575. (*Voir* l'article de Claude.)

PHILIBERT DE COYSIA,
capitaine de la ville de Chambéry (1628), épousa Diane de Parpillon, fille de Pierre, seigr de Chapelles, et de Françoise de Portier. Par sentence du conseil du Genevois, du 15 janvier 1608 (Archives du Sénat de Savoie), il devint possesseur de l'hoirie de Nr Antoine d'Ossens.

II. Nr LOUIS DE COYSIA, fils aîné, continua la descendance.
Voir au TABLEAU II.

FRANÇOISE,
baptisée le 18 mai 1564 (Reg. Par. de St-Léger), épousa, vers 1576, Emery de Montfalcon. Elle a dû contracter un autre mariage.

CLAUDE,
avec ses deux frères et leur sœur, partagent, le 1er mai 1589, les biens de leur feu père, mort, *ab intestat*, le 27 décembre 1575 (Preuves de Malte. Allinges, H. 191).

CLAUDE-JACQUES,
seigr de Boissière, était, en 1660, premier des nobles syndics de Chambéry (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa Sigismonde de Tardy. Il était mort avant 1628.

ASCAGNE,
baptisé le 31 août 1600 (Reg. Par. de Saint-Léger).

JACQUELINE,
qui avait peut-être épousé un Nr Morand (*Voir* Charpenne), était, en 1638, femme de Nr Antoine de Charpenne. Morte vers 1640. Son mari était déjà remarié en 1641.

?

ÉTIENNETTE épousa, le 20 février 1700 (Reg. Par. de Saint-Léger), Pierre de Varax, seigr de Planaz, enterré à Aix (Reg. Par.) le 4 mai 1748. Selon une généalogie manuscrite, serait sœur de Christine, alliée Reydet et de N. N., femme de Nr .... Chouet ou Chouvet. Il est certain qu'une des filles d'Etiennette-Anne Barbe, fut filleule, en 1700, d'un Joseph de Coysia, qui pourrait être son oncle.

MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 20 avril 1643 (R. Par. de St-Léger de Chambéry).

NICOLARDE, baptisée le 27 mars 1646 (R. Par. de Saint-Léger).

JOSEPH, IGNACE, baptisés le 14 mai 1651 (Reg. Par. de St-Léger). Devait vivre en 1700. Ont dû mourir sans postérité.

CHRISTINE, baptisée le 1er octobre 1652 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 21 septembre 1683 (Reg. Par. de Saint-Léger), Nr Jean-Antoine, fils de Catherin de Reydet de Vulpillière et de Dlle Philiberte Sarde.

CLAUDE, baptisé le 14 janvier 1655 (Reg. Par. de Saint-Léger).

?

Rd P. DE COYSIA, religieux de St-Antoine, témoin au mariage de Christine, 1683.

(1) Suivant l'inventaire de la succession de François de Coysia, 1673 (Arch. Thuyset), où sont mentionnés les documents trouvés chez le défunt, cet acte, sur parchemin, du 25 février 1499, contient le contrat de mariage entre Louis de Coysia et Marie de Crousour. Est-ce le tabellion qui s'est trompé ou bien Guichenon ?
Je trouve encore porté dans cet inventaire le testament, sur parchemin, de Gabriel, du 23 juillet 1495, avec son contrat dotal, aussi sur parchemin, plus le codicille d'Antoine de Coysia, aussi sur parchemin, de février 1533.

(2) *Voir*, par exemple, Philibert, 5me fils, au Vme degré ci-dessous.

(3) Le *Livre de Raison*, Treffon, de mes archives où sont inscrits, jour par jour, les événements de Chambéry, inscrit bien, au 10 février 1614, la mort du sénateur de Coysia.

(4) J'ai ce testament dans mes archives, très touchant dans sa naïveté et dans les recommandations qu'elle fait à son mari pour l'éducation de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Très éprouvée dans sa grossesse et craignant de mourir, elle teste en faveur de son futur enfant et, à son défaut, de son mari, à Leysse « en temps de peste et de guerre. » Elle confirma ce testament le 28 novembre 1630, à Rumilly, où elle était probablement auprès de sa vénérable mère, Madeleine de la Forest, fondatrice du monastère de la Visitation de Rumilly. Elle y accoucha le 2 décembre 1630, d'une fille qui mourut le 4 suivant, précédant sa pauvre mère, de dix jours, dans la tombe. Elle fut enterrée dans l'église de Sainte-Agathe, au tombeau de ses prédécesseurs, le 14 décembre. (Attestation du vicaire de Sainte-Agathe, Arch. Thuyset).
Tout ceci posé, qui est absolument authentique, il est inexplicable que Louis de Coysia, dans son testament de 1650, fasse abstraction de ce mariage et appelle tous ses enfants du troisième lit (du Tour), enfants du second lit.

(5) Le contrat de mariage d'Anne avec son premier mari Chabod était du 28 novembre 1627 (Arch. du S. S. de Savoie), il n'est pas possible que son second mariage avec Coysia soit de 1614, comme le disent les Preuves de Malte. Anne était, en 1609 (Arch. Savoiroux), remariée au seigneur avocat Vullet.

Tous du premier lit.

Jean, cohéritier universel en 1600. *Voir* sa descendance au Tableau III.

Béatrix, légataire au testament de 1600, était, en 1624, femme de Jean Berliet, baron de Bourget (Reg. P. de Saint-Léger).

Pernette n'est pas nommée au testament de son père. Elle est mariraine, en 1624, d'une fille de sa sœur Béatrix *[sic]* (Reg. Par. de Saint-Léger).

Polyxène, légataire au testament de 1600. Elle épousa : 1° contrat dotal du 1er mars 1609 (Arch. Thuyset), Charles de Vignod, conseiller de Chanay, qui mourut le 27 août 1615 (Arch. Savoiroux); 2° Nre Jacques de Chavanes, maître auditeur à la Chambre des Comptes du Genevois, mort avant 1636 (Arch. Manuel).

Premier lit.

François-Jean, baptisé le 23 mars 1619 (Reg. P. de St-Lég.). Probablement mort jeune.

Marie, légataire en 1628.

Marguerite épousa, le 10 août 1639 (St-Léger), contrat dotal du 17 août (Inventaire), Jacques de Loys, seigr de Bonnevaux.

Aimée, baptisée le 1er janvier 1623 (Reg. P. de St-Léger).

Philiberte, baptisée le 12 nov. 1606 (Reg. Par. de St-Léger), épousa, contrat dotal du 25 sept. 1632 (Preuves de Malte,) (1622, suivant l'Inventaire), Nre Jean-Louis Ballaland, sénateur au Sénat de Savoie.

Catherine, baptisée le 27 juin 1620 (Reg. Par. de St-Lég.).

IV. François, fils aîné du premier lit, baptisé le 16 février 1614 (Reg. Par. de Saint-Léger), seigr dendits lieux, docteur en droit de l'Université d'Orléans, 11 août 1640 (Arch. Thuyset), avocat au Sénat de Savoie et au Parlement de Paris, épousa, le 23 février 1653 (Reg. Par. de Lémenc), Marie-Louise de Louys de Rochefort. Son père lui laisse la maison de la petite Leysse, dite la Garrelle, etc., la terre et biens de Jarsagne, etc., etc. Il teste, le 30 décembre 1673, scellé de son sceau écartelé de Coysia et Louys (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église de Saint-Dominique, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle était fille de Nre André, seigr de Rochefort qui, dans son contrat dotal du 22 février 1653 (Arch. Thuyset et Savoiroux), lui donna la rente féodale de Soutereus et Montrotier, et de Dlle Philiberte du Clos. Il mourut le 30 décembre 1673, et, dès le lendemain, 31 décembre (Arch. Thuyset), sa veuve fit prendre inventaire de ses biens, meubles et immeubles, titres, etc.

Anne-Marie, baptisée le 4 oct. 1638 (Reg. Par. de St-Léger), ép., le 2 mars 1659 *(Ibid.)*, contrat dotal du 28 février (Inventaire), Nre et spectable François de Lachenal, avocat au S. Sénat de Sav.; mort un an après environ.

Troisième lit.

François, septième fils, baptisé le 14 mars 1667 (St-Léger), dernier fils mâle, substitué en 1673.

René, sixième fils, légataire et substitué en 1673.

Philibert, cinquième fils, né en 1662, baptisé solennellement le 21 août 1665, légataire en 1673 (R. P. de St-Lég.).

Claude, quatrième fils, baptisé le 14 janv. 1661 (Reg. Par. de Saint-Léger), légataire en 1673, seigr de Jarsagne, qu'il reconnut, le 28 juillet 1700 *(Sommaire des Fiefs)*. Il vendit cette seigneurie le 24 septembre 1712, à Nre Hyacinthe Saillet *(Fiefs)*, dont la fille apporta de nouveau cette seigneurie aux Coysia. *Voir* au Tableau III. Il fit ses preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin).

Nicolas-Baptiste, troisième fils, baptisé le 14 décemb. 1629 (Reg. Par. de Saint-Léger), légataire en 1673.

Jean-Antoine, second fils, baptisé le 25 février 1638 (Saint-Léger), cohéritier universel de son père, héritier de son frère François-Joseph, seigr de Jarsagne en 1682. Lorsqu'il fait ouvrir le testament de sondit frère en 1680, il était fort pressé de se rendre en France à son devoir, pour le service de S. M. Très probablement il y mourut puisque son frère Claude était seigneur de Jarsagne en 1700. C'est probablement à lui que fut délivré un brevet du roi Louis, le 15 mai 1697 (Arch. Thuyset), « au capitaine Jarsagne, aide-major au régiment d'infanterie de Mons, de Lamar, » lui donnant une compagnie dans ce régiment.

V. François-Joseph, fils aîné, cohéritier universel de son père, baptisé le 15 janv. 1627 (R. Par. de St-Léger). Était sous la curatelle de sa mère, le 23 janv. 1674, comme mineur de vingt-cinq ans (Arch. Thuys.). Il testa le 16 mars 1694 *(Ibid.)*, en faveur de son frère Jean-Antoine. Il était sur le point de partir pour la Hollande, au service du roi de France, pour y faire la guerre, comme enseigne au régiment de Saluces. Il était mort quelque temps avant le 13 nov. 1696.

Françoise, marraine de son frère en 1667, épousa, le 28 nov. 1690 (R. P. de St-Léger), Messre Léandre de Vindelar de Gondé, lieutenant-colonel au régt du Pas. Contrat dotal du même jour, cité dans un acte du Châtelet de Paris (Arch. Thuys.), par lequel ils obtiennent séparation de biens.

Marguerite, baptisée le 14 mars 1669, enterrée à St-Dominique, le 15 avril 1673 (Reg. P. de Saint-Léger).

Tableau II.

II. Louis de Coysia, « célèbre advocat, » puis sénateur au Sénat de Savoie (1), nommé sénateur le 1er janvier 1608. Il épousa : 1° Françoise, fille de Mons. Me Jean Perraton, avocat général à la Cour du Parlement de Savoie. Elle testa, le 9 avril 1585 (Preuves de Malte), instituant son fils Louis héritier universel. Cette date est fausse ou bien la date de la naissance de son fils doit être reportée à deux ans au moins avant son baptême, en 1587, comme cela arrivait quelquefois pour en remplir les solennités (2). Il épousa : 2° Ire Pernette, fille de Nre Sébast Follict ou Feuillet. Il teste, le 16 août 1600, encore avocat (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans sa chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, en l'église de Saint-Dominique. Son testament est décacheté le 10 février 1614 (3); il venait de mourir. Sa veuve teste le 19 mars 1626 *(Ibid.)*; lègue ses biens propres, ceux que lui a laissés son mari et ceux provenus par la mort de Nre et Spectable Claude, son beau-fils (fils aîné de Louis), à Nre Jean de Coysia, son beau-fils, lui substituant Jean-François-Ignace, fils dudit Jean. Elle codicille le 25 juillet 1630 *(Ibid.)* confirmant ce testament et voulant que François (François-Claude), frère du substitué, partage avec lui.

(1) Les Preuves authentiques de 1723 se trouvent en lui donnant la qualité de second président au Sénat de Savoie, qui appartient à son fils Louis.
Pernette, sa veuve, dans son testament, se dit veuve du sénateur de Coysia.

III. Claude de Coysia, fils aîné, avocat au Sénat de Savoie, cohéritier universel de son père en 1600, mort avant le testament de sa belle-mère. A dû laisser un fils naturel nommé Jean-Gaspard, qui fut baptisé le 6 août 1620 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Louis II de Coysia, seigr de Jarsagne (acquis des Yry) et de Leschaux, baptisé le 10 janvier 1587 ?? (Reg. Par. de Saint-Léger ; *voir* ci-dessus), conseiller et maître auditeur à la souveraine Chambre des Comptes, 6 septembre 1616; second président à ladite Chambre, 3 juin 1624 (Capré). J'ai ces deux patentes dans mes archives : la première est du 25 août 1616; la seconde du 13 juin 1624. Nommé second président au Sénat de Savoie, Patentes du 4 juillet 1635 (Arch. Thuyset), vérifiées au Sénat et à la Chambre, le 21 août suivant *(Ibid.)*. C'est en cette qualité qu'il fut délégué par le Sénat, à Turin, en 1638. (*Voir* Pe 226). Cohéritier de son père en 1600. C'est lui qui fit tdifir, à Leysse, la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (dit en son testament). Il épousa : 1° contrat dotal du 9 février 1613 (Arch. Thuyset et Preuves de Malte), Dlle Aimée Gaudinos, qui teste le 14 décembre 1628; 2° Antoinette, fille de Nre et Puissant Claude-François de la Flechère et de Madeleine de la Forest. Elle teste le 24 août 1630 et mourut à Rumilly le 14 décembre suivant, des suites de couches (4). Il épousa : 3° Anne du Tour de Villeneuve, veuve d'Alexandre de Chabod de Lescheraine (5). Il teste, le 22 janvier 1650 (6) (Arch. Thuyset), mourut le 9 et fut enterré le 10 août 1650, à Saint-Dominique, dans la chapelle du Saint-Rosaire, à main droite en entrant, au chœur, après vingt-deux jours de fièvre tierce (*Livre de raison*, Loys, Arch. Thuyset). Sa veuve, Anne du Tour, obtint, le 22 janvier 1654 (Arch. de Cour), érection de la maison de Vernont, au village du Chanay, en maison noble et forte.

Deuxième lit.

Troisième lit.

Gabrielle, baptisée le 3 avril 1637 (St-Léger), épousa, contrat dotal du 30 mai 1650 (Inventaire), Nre Jean-Antoine Sardoz, seigr de Candie et des Déserts. Enterrée le 4 octobre 1657 (Reg. Par. de Maché).

Louise, à Claude-Charles de Seyssel, seigr du Chastelard, contrat dotal du 9 janv. 1649 (Preuves de Malte et Arch. Thuyset). Ils testent le 7 septembre 1699 *(Ibidem)*.

Jeanne-Gabrielle, morte jeune après 1650.

Jean-François (7), seigr de Vernont, baptisé le 22 juin 1643 (Reg. Par. de St-Léger). Il épousa, contrat dotal du 13 avril 1665 (Procédures, Arch. Thuyset), Françoise d'Orlier. Ils vivaient tous deux en 1682 (Arch. Thuyset) (7). Il fut cohéritier pour un tiers de son père : institué en la maison du Chanay, avec dépendances, maison et biens d'Apremont, fiefs et rentes, près Chambéry.

Charlotte-Christine épousa, le 4 février 1668 (Saint-Léger), contrat dotal du 14 (Arch. Thuyset), Nre Charles-Joseph Magdelain d'Ugine.

Béatrix, baptisée le 5 mars 1642 (St-Léger), vicaindine à Rumilly en 1650 (novice ou élève).

François-Joseph, baptisé le 10 avril 1646 (Reg. Par. de St-Léger), cohéritier pour un tiers. Ep., contrat dotal du 11 janvier 1665 (Arch. Thuyset), Dlle Antoinette, fille de Nre Philippe de Charrière et veuve de Nre Jacques Molliet.

Jean-Louis, baptisé le 24 juin 1647 (Reg. Par. de St-Léger).

N. N., fille de second lit, morte à quelques jours.

Troisième lit.

Amédée, baptisée le 2 septembre 1678 (Maché).

Anne, baptisée le 27 mai 1666 (Maché).

N. N., fils, baptisé le 3 juillet 1650 (Reg. P. de Saint-Léger).

Philibert, baptisé le 20 septembre 1669 (Maché).

François-Joseph, baptisé le 9 juin 1667 (Reg. Par. de Maché).

Jean-François, baptisé le 14 juillet 1674 (Reg. Par. de St-Léger).

François-Louis, né le 3 décemb. 1670 (Reg. Par. de Maché).

Pierre, baptisé le 11 novembre 1686 (St-Léger).

Louise, baptisée le 27 janvier 1672 (St-Léger).

Marguerite, baptisée le 29 avril 1682 (Saint-Léger), morte le 7 mai 1761, à quatre-vingts ans environ (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

Thérèse, baptisée le 8 janvier 1650 (R. P. de St-Léger).

Je n'ai pas trouvé trace de leur descendance.

(4) Dans ce testament il nomme encore sœur Marie-Séraphique, religieuse à la Visitation de Chambéry, sans dire qu'elle était ou non sa fille ni même son nom; il inscrit ensuite Béatrix de Coysia, demeurant à la Visitation de Rumilly, qu'il ne dit pas non plus sa fille. Elles l'étaient probablement : ce qu'il leur laisse est par institution particulière et il les exclut du reste de son hoirie.

(5) Je ne pense pas faire équivoque entre ce Jean-François et Jean-François, son frère germain, baptisé le 23 mars 1619. Il est admissible que celui-ci soit être fils d'Anne du Tour, en février de qui Vernont fut érigé en maison-forte et noble, en 1654. Je n'ai pourtant pas de preuves authentiques que mourut jeune puisque les mêmes noms de Jean-François ont été donnés à un autre fils de Louis II. En outre, Jean-François, seigr de Vernont, 1665, l'alliance avec Françoise d'Orlier et la descendance ne doivent pas être attribuées à l'autre Jean-François.

TABLEAU III.

III. JEAN DE COYSIA.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, f° 228.
Conseiller de S. A. R. et sénateur au Sénat de Savoie, 15 mars 1640 (Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*). Il épousa, contrat de mariage du 22 juin 1619 (Arch. Morand), D^lle^ Claude, fille de N^e^ et Spectable Georget Crespin, du Dauphiné. Il teste, le 2 mai 1649 (*Ibid.*), laissant l'usufruit à sa femme et nommant François-Ignace, son fils unique, héritier universel. Il mourut, le 28 mai 1649 (*Livre de raison*, Truffon, Arch. Thuyset).

BALTHAZARDE, baptisée le 3 mars 1635 (St-Léger); vivait en 1649.

BÉATRIX, baptisée le 1er octobre 1636 (St-Léger), novice visitandine à Chambéry en 1649.

MELCHIOR, baptisé le 8 mars 1638 (St-Léger), mort avant 1649.

ANNE, baptisée le 22 décembre 1639 (Saint-Léger), morte av. 1649.

FRANÇOISE, baptisée le 26 août 1641 (St-Léger), épousa, le 6 février 1656 (*Ibid.*), contrat dot. du 26 décemb. 1655 (Arch. Morand), N^e^ Guillaume de Riddes de Bellecombe. Elle teste le 14 avril 1685 (*Ibid.*).

IV. JEAN-FRANÇOIS-IGNACE, seig^r^ de Vermont et des Déserts, baptisé le 6 juillet 1622 (Reg. Par. de St-Léger), conseiller de S. A. R. et chevalier d'honneur au Souverain Sénat de Savoie (omis par Burnier), épousa, le 3 octobre 1648 (Saint-Léger), contrat dotal du 1er octobre (Arch. Morand) D^lle^ Charlotte Sarde, dame des Déserts, seigneurie qu'elle apporta à son mari avec le château et rentes féodales en dépendant, sur St-Michel-des-Déserts. Elle testa le 6 janvier 1695 et codicilla le 6 septembre suivant (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), en faveur de François-Dominique, son fils.

MARGUERITE, visitandine à Chambéry, professe en 1649.

MARIE-IGNACE, novice à la Visitation de Rumilly en 1649.

CLAUDE, baptisé le 16 juin 1626.

FRANÇOISE, baptisée le 10 août 1634.
(Reg. Par. de St-Léger); morts avant 1649.

LOUIS-IGNACE, baptisé le 7 juillet 1649 (Reg. Par. de St-Léger).

JOSEPH, baptisé le 22 avril 1653 (St-Léger), pourvu d'un curateur, le 10 sept. 1667, héritier de son oncle, N^e^ Jean-André Sardo (Arch. du S. S. de Sav.); mort avant 1695.

FRANÇOIS-IGNACE, baptisé le 15 novembre 1657 (St Léger).

FRANÇOIS-MARIE, baptisé le 25 décembre 1654 (St-Lég.).

FRANÇOIS, baptisé le 10 juin 1662 (St-Léger).

V. FRANÇOIS-DOMINIQUE, seig^r^ des Déserts et Jarsagne, qu'il consigna tenir le 27 juillet 1734 (*Fiefs*), comme mari constitutaire de Marguerite Saillet. (Nous avons vu à l'art. de Claude de Coysia, seig^r^ de Jarsagne, DEGRÉ V, TABLEAU II, f° 228, que celui-ci avait vendu Jarsagne à N^e^ Hyacinthe Saillet, père de ladite Marguerite et d'un autre Hyacinthe, dont elle hérita). Baptisé le 4 août 1665 (Reg. Par. de Saint-Léger), émancipé le 28 novembre 1690 (Arch. du Sénat de Savoie), acte où il est dit fils unique et héritier universel de sa mère. Il épousa, le 10 novembre 1719, D^lle^ Marguerite Saillet, dame des Déserts et de Jarsagne. Il passa reconnaissance pour Saint-Michel-des-Déserts, le 25 novembre 1700 et le 27 juillet 1734 (*Fiefs*); comme seig^r^ des Déserts, il était, en 1665 (Arch. Thuyset), patron de la ou des Chapelles de Sainte-Catherine et de Sainte-Apollonie. Elle teste, veuve, le 21 août 1755 et mourut le 6 juin 1765 (Notes de M. H. Chaumontet).

HYACINTHE, baptisé le 18 décemb. 1658 (Saint-Léger).

MARIE-ROSE, baptisée le 14 mars 1669 (St-Lég.), carmélite à Chambéry, professe en 1695, sous le nom de sœur de St-Antoine de Padoue.

ANNE, baptisée le 7 juil. 1660 (St-Lég.), ép., contrat dotal du 12 juill. 1678 (Arc. Morand), N^e^ Louis Gantelet de Vectier. Nommée au testament de sa mère. Vivait encore en 1713 (Reg. Par.).

PHILIBERT, enterré à St-Dominique, le 20 mars 1668 (St-Léger).

MARIE épousa, le 11 janvier 1749 (Reg. Par. de Saint-Léger), dom Jean, fils de dom Pierre Assentio y Ximenez, né à Trani, au royaume de Naples, lieutenant au régim^t^ de Burgos, infanterie espagnole de garnison à Chambéry.

LOUISE-MARTHE-FRANÇOISE-THÉRÈSE, baptisée le 11 septemb. 1721 (Saint-Léger), épousa, le 28 juil. 1756 (*Ib.*), N^e^ Claude-Gabriel, fils de N^e^ Claude-Victr d'Avril, de St-Genis.

CLAUDE-JOSEPH, baptisé le 8 sept. 1714.

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 20 février 1717
(Reg. Par. de Saint-Léger).

VI. HYACINTHE, seig^r^ desdits lieux, baptisé le 9 septembre 1715 (Reg. Par. de St-Léger), assiste au mariage de sa sœur en 1756. Il épousa, en février ou mars 1762, D^lle^ Marie-Antoinette Vichard de St-Réal. Il teste, par testament déposé au Sénat, le 4 mars 1777, ouvert 18 juillet 1778. Il nomme sa femme héritière universelle et mourut sans enfants. Après lui la seigneurie de Jarsagne, soumise par transaction au fidéicommis contenu au testament de Marguerite Saillet, sa mère, passa à ses deux sœurs Mmes d'Apvril et de la Palud. Sa veuve était, en 1784, remariée à Henri-Jean-Baptiste de Regard de Villeneuve.

JOSEPH-MARIE, baptisé le 27 novembre 1720 (Saint-Léger).

ANNE, baptisée le 11 septembre 1713.

ANNE, baptisée le 26 juin 1726.
(Reg. Par. de Saint-Léger). C'est probablement une de ces deux qui, sous le nom de Josephte, épousa N^e^ Joseph-François Paernat de la Palud, et qui, avec sa sœur d'Apvril, hérita de la seigneurie de Jarsagne.

CRANS (DE)

SEIGNEURS DE BAUSSE ET MÉRAL.

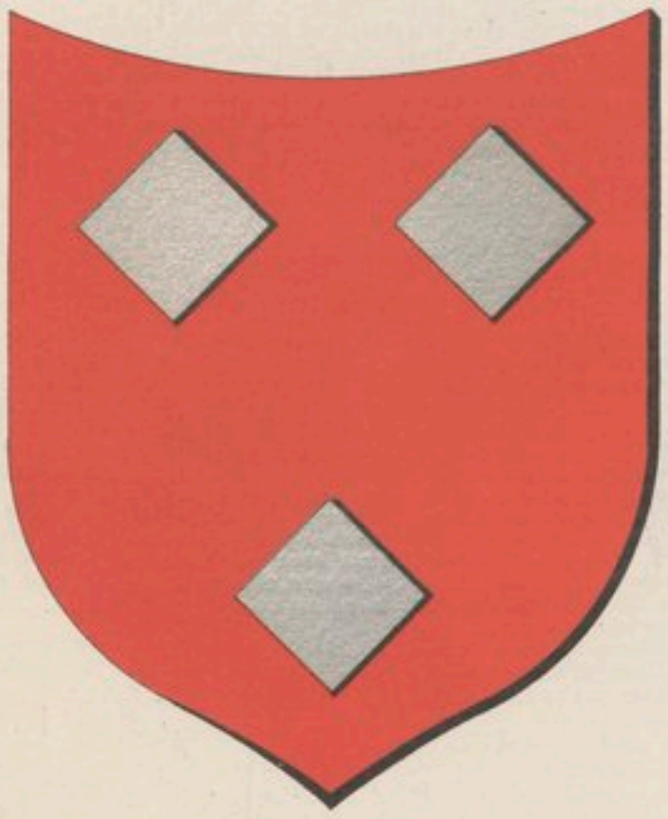

P. de gueules à trois losanges d'argent.
Pourpris historique et Besson.
Selon les *Fiori di Blasoneria*, le champ serait *d'azur*.

ETTE ancienne famille possédait une maison haute et basse avec tour, aux Barattes, près d'Annecy, lieu dit au Clos ou au Clos de Crans. Elle a été possessionnée très anciennement à Passy en Faucigny où elle possédait la maison-forte de Bausse, probablement à cause d'un mariage avec Girarde de Baucza et des biens provenus en grande partie des nobles de Lucinge de Passy. Les Crans avaient aussi une maison et des biens à la Roche, dès le commencement du XVme siècle et des biens à Manigod; si bien que je n'ai pu découvrir précisément de quelle de ces localités ils sont vraiment originaires. Au dire du *Pourpris,* Guillaume de Crans était déjà bourgeois d'Annecy en 1377. Peut-être ont-ils pris leur nom au village de Crans, près d'Annecy, d'où ils seraient sortis.

A la mort de Michel de Crans, seig^r^ de Bausse, gentilhomme ordinaire de S. A., Françoise de Crans, sa veuve fit faire, en 1584, l'inventaire de ses titres. J'en ai tiré plusieurs indications, mais assez indécises sur les liens de parenté. Le notaire-rédacteur de cet inventaire était fort paresseux, puisque au lieu d'inscrire comme il l'aurait fallu dans l'intérêt des héritiers — et dans le sien — les titres, un par un, il met dans la même cote de très nombreuses et volumineuses liasses (il les appelle *glasses*) de vieux parchemins. Peut-être ne savait-il pas les lire! Armé de ces cotes exactement faites, nous aurions pu, sans doute, dresser la généalogie antérieure à cette époque et trouver de précieux renseignements sur l'histoire générale. Nous sommes obligé de nous restreindre et de naviguer avec prudence à travers des noms identiques, sans avoir la certitude qu'ils doivent se rapporter à un seul ou à plusieurs personnages.

Outre Michel de Crans déjà nommé gentilhomme de la Chambre de S. A., je dois encore nommer Charles de Crans, son petit-fils *ex filia* et héritier. Il fut gentilhomme de la Chambre de S. A., conseiller d'État et premier chevalier au Sénat de Savoie, en récompense de ses services diplomatiques en Hollande et dans la Valteline et de ses services militaires. Il combattit vaillamment dans l'escadron de Savoie et dans les gentilshommes archers de la garde, notamment au siège d'Asti (1615), où il fut estropié du bras droit par une mousquetade. J'ai dans mes archives quelques lettres à lui adressées par Charles Emmanuel, duc de Savoie, qui paraissait l'estimer beaucoup (1).

Depuis Eustache de Crans (1451) la filiation directe jusqu'à Philippe (1650) est prouvée; mais arrivé à ce point je n'ai pu découvrir quelle parenté l'unissait à Clériadus. Ce dernier eut des enfants chez lesquels la lignée a dû s'éteindre. Je n'ai plus trouvé trace des N^es^ de Crans, passé l'an 1721. *(Suit la généalogie).*

---

(1) Voici la teneur d'une de ces missives concernant des recherches héraldiques poursuivies par le duc :

« A nostre très cher bien amé et feal gentilhomme de notre Chambre et chevalier au Senat, le sieur de Bausse. Le duc de Savoye.
« Tres cher bien amé et feal conseiller d'Estat. En une carte que lon nous a envoyee de la Valteline et païs de Grisons il y a une « armoyrie d'un gigant (géant) tenant une masse droicte en main : autre de deux flesches croisées en sautoir : autre d'une chevre ou « chevreux et autre avec une croix, le blason ou soit couleurs desquelles nous desirerions scavoir. C'est pour sy vous en pourrez « aprendre la certude *(sic)* et encores avoir des autres armoyries de ces endroicts la avec leurs coleurs, vous me ferez plaisir bien « agréable d'avoir a les faire retirer et nous les envoyer au plus tôt. Priant Dieu vous avoir en sa saincte garde. De Turin le 9 setembre « *(sic)* 1629. C'est en conformité du livre que vous nous avez envoyé. » (Cette apostille après la date paraît être de la main du duc).
Signé : Charles Emmanuel.

?

N^e^ Michel de Crans, mort avant 1372 ; les biens de Jacquemet, son fils, albergés le 7 novembre (Inventaire, 1584), à N^e^ Guillaume de Crans, reporté au f° 233.

?

N^e^ Guillaume de Crans, bourgeois d'Annecy (damoiseau), vivant en 1377, est le plus ancien dont le *Pourpris historique* ait eu connaissance. Il est probable que c'est le même Guillaume inscrit ci-contre. Je trouve encore à appliquer à un N^e^ Guillaume de Crans : témoin, le 29 novembre 1388 (Arch. Pensa), à un arbitrage du 14 octobre 1385 (Arch. Monthouz), à un arbitrage prononcé par Pierre, Cte de Genevois ; fidéjusseur en 1375 *(Ibid.)* et en 1398 (Arch. Rubaud). On trouve, dans un acte du 21 novembre 1418 (Arch. Saint-Jorioz), mentionnés ses hoirs à Manigod. Selon une vieille généalogie, serait père des trois ci-dessous. Je n'en ai pas la preuve absolue, mais c'est fort possible. Un Guillaume de Crans faisait partie du Conseil de Genevois en 1395-1400 (Arch. Monthouz), et en 1370-1373 était receveur de Pierre, Cte de Genève et de Mathilde de Boulogne (Arch. Thuyset).

?

N^e^ Aymon de Crans, mort avant 1457 et 1458. Son fils, alors sous la tutelle de N^es^ Eustache et Georges de Crans, ci-contre. Il épousa Jacquemette de Lucinge de Passy. (*Voir* ce nom).

?

N^e^ Michel de Crans, avec N^e^ Eustache (son frère ?) ils reçoivent, par Patentes données à Bourg-en-Bresse, le 15 juin 1456 (Invent^re^ de 1584), affranchissement de la condition de main-morte à laquelle la maison-forte de Bausse, située au mandement de Passy, était astreinte, suivant la coutume du pays de Faucigny.

Un N^e^ Michel avait passé reconnaissance au Cte de Genevois, le 5 février 1422 *(sic)* (Inventaire, 1584).

I. N^e^ Eustache (d'Annecy), cotuteurs, en 1458, de Michel, f. f. de N^e^ Aymon de Crans, Vi-bailli de Faucigny, conseiller de Janus de Savoie, le 27 septemb. 1463 (Arch. Monthouz) ; maître aux comptes de la Chambre de Genevois, le 13 mai 1467 (Arch. Thorens). Il épousa Catherine de Duyn, fille de Robert, coseig^r^ de la Valdisère. Il mourut avant le 8 octobre 1519 (Arch. Thuyset), jour où le duc de Savoie demeurait à Annecy, dans la maison de ses hoirs. — *Voir* sa descendance au folio 234. — Le 14 avril 1486 *(Ibid.)* il vendit à Jean d'Allinges des biens à Clermont provenant des nobles de Cevins.

N^e^ Georges, Vendent, le 21 mai 1426, des biens à Veyrier (Arch. de la Ruaz), abornant des biens aux Barattes, sous Miribel, le 12 décembre 1437 (Arch. Monthouz). Possédait une maison à Annecy, le 5 février 1441 (Arch. Morand), en commun avec les héritiers d'Antoine, son frère, dite la maison de Farféa.

N^e^ Antoine, Exécuteur testamentaire de Rolet de la Rochette, le 22 mars 1445 (Arch. Morand). On trouve, dans un acte du 4 décembre 1406 (Titres Bonnefoy), présent Antoine de Crans, notaire. Il était mort avant 1441.

N^e^ Michel, pupille de N^es^ Eustache et Georges de Crans en 1458. N^e^ Michel, f. fils de N^e^ Aymon de Crans reçoit, le 7 octobre 1483 (Titres Bonnefoy) en albergem^t^ les biens dont lui avaient fait donation (le 28 mars 1469, laudée le 21 juin 1477) les N^es^ de Lucinge de Passy.

Jacquemette, filles d'Aymon de Crans (sœurs), épousa N^e^ Jean Monon, de Quincy. Elle était veuve et tutrice de leurs fils le 15 juillet 1497 (Arch. Savoiroux).

Mermette, épousa N^e^ Jacques Monon, de Quincy. Elle était veuve et tutrice

?

N^e^ Jean de Crans. Est-ce celui qui épousa, contrat dotal du 13 juin 1499 (Inventaire de 1584), D^lle^ Anne de Cornillon ? Il fait une donation à son fils Michel, le 3 mai 1553 *(Ibidem)*.

Jeannette de Crans, femme de Nicod, seig^r^ de Monthouz, vers 1450.

?

N^e^ Michel de Crans prête hommage, le 12 septemb. 1498 (Arch. de Cour), au duc de Savoie. Suiv^t^ une généalogie, serait fils d'Eustache.

Michel de Crans, seig^r^ de Bausse, chev^r^, capitaine du château de Verzolo au marquisat de Saluces, le 10 décembre 1548 (Inventaire), gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., par Patentes du 28 septembre 1570 (Arch. de Cour), vérifiées le 5 septembre 1571 (Inventaire). Il épousa : 1° Françoise, des C^tes^ de Rorengo (1) ; 2° Françoise, fille de François-Philibert de Crans et de Philippine de la Forest (*Voir* au Tableau II) (1). Il testa, le 6 fév. 1582, établissant un fidéicommis pour la maison-forte de Bausse et nommant héritier universel Charles de Crans, fils de Pierre et de Renée de Crans, fille du testateur. Il vivait encore le 17 janvier 1583 (Arch. Cevins) et mourut peu de temps avant la confection de l'inventaire des titres de son hoirie, en mars 1584 (Arch. Thuyset). Elle teste, le 5 septembre 1611 (Arch. Thuyset), nommant héritiers, par moitié, Charles de Crans, son petit-fils *ex filia* et neveu *ex fratre*, et Philippe (fils de Nicolas de Crans), son petit-neveu. Suivant un inventaire de 1630, aurait encore testé le 19 novembre 1624 (*sic* pour 1614 probablement) et inventaire après son décès en 1615 (ou 1625), avec rôle de ses meubles transportés à Bonneville chez la dame Bessonnet.

Claude. Son frère lui fait donation de 2,000 florins, le 13 juin 1570 (Inventaire de 1584). Ses enfants substitués au testament de son frère en 1582.

Barbe, religieuse Clarisse hors les murs de Chambéry en 1582 et encore en 1567 ; novice en 1577 (Arch. Savoiroux).

Renée (Herrenée ou Reynere), fille aînée, épousa, contrat dotal du 5 ou 9 août 1573 (Inventaire), N^e^ Pierre de Crans. (*Voir* f° 234).

Charlotte épousa N^e^ Jean-Jacques du Fresney. Quittances dotales de 1586-1587 (Inventaire).

?

Alexandrine de Crans, femme de Gervais du Coudrey. Quittance du 10 mai 1541 (Inventaire de 1584), en faveur de Michel de Crans, dernier décédé (celui de l'inventaire), *et de ses frères*.

Charles de Crans, seig^r^ de Bausse, héritier de son aïeul maternel. *Voir* au Tableau II.

TABLEAU II.

?

N^e^ GUILLAUME DE CRANS,
mort avant 1409. N^e^ Girarde de Baucza, sa veuve, nommée avec ses enfants, dans l'acte ci-dessous, en 1409. Je trouve en l'inventaire de 1584, mention d'un hommage et fidélité par lui prêté au Cte Pierre de Genève, pour les biens à lui constitués en dot par D^lle^ Giralde de Bausse, par acte de Me Pierre Tissot, notaire, le 16 août 1537 *(sic)*. Le tabellion inattentif, en nommant Pierre, Cte de Genève, nous prouve qu'il devait dire 1337. Dans cette cote il nomme le reconnaissant Amé de Crans; mais dans la cote immédiatement suivante, sous la date du 7 novembre 1372, il inscrit un albergement fait par *ledit* comte, au profit *dudit* N^e^ Guillaume de Crans (c'est donc Guillaume et non Amé), des biens de Jacquemet, fils de N^e^ Michel de Crans.

N^e^ ANTOINE, N^e^ GEORGES, Ve Mre JACQUES,
avec leur mère, ils donnent, le 18 août 1409 (Arch. Cohendier), des biens en albergement, situés à Rumilly-sous-Cornillon. Acte passé à La Roche, dans la maison desdits nobles frères. Fidéjusseurs à Annecy-le-Vieux, le 22 février 1424 (Arch. Monthouz).

?

MICHELLE,
femme de N^e^ Georges Forrier (*Pourpris historique*).

?

AIMÉE :
1e à N^e^ Philippe Allegret, trésorier général de Savoie. Veuve de lui, elle achète des moulins à Queige, le 28 mars 1494 (Arch. Thuyset); à 2e Jean de Montbel, seig^r^ de Verel et Dullin.

(1) Françoise de Rorengo, femme de M. de Crans, seig^r^ de Bausse. Selon l'inventaire de 1584, son mari donne des assurances pour la dot de Franchischine, fille d'Illustre Perroud de Lucerne, le 4 octobre 1577. — Selon des notes généalogiques du temps (Arch. Thuyset), elle était fille de Jérôme de Rorengo ou Rorà, des C^tes^ de Luzerne (fils de Jacques) et de Renée Porporato, lesquels eurent : Madeleine, femme de François della Torre de Saluces; Agnès, femme de..... Chalveot (*Voir* plus loin); Angéline, religieuse à Saluces; Jeanne-Marie, à Pierre Pelasse (*Voir* plus loin); Constantine, à..... (*Voir* plus loin) et Francisquine, à Michel de Crans. Dans les manuscrits de della Chiesa (Bibl. Thuyset) je trouve dans la généalogie des Rorenghi, dits de la race Piana, coseig^rs^ de Campiglione et C^tes^ de Lucerna et des Vallées, la confirmation de ces notes. Au lieu de Jérôme nous lisons *Peirone*, fils de Jacques. Alliance inconnue. Je rétablis les noms : Agnès, à Henri Chialverotto, contrôleur; Anne-Marie, à P. Palassa, gouverneur de Coni; Constantine, à Jérôme, des seig^rs^ de la Vallée de Saint-Martin. Enfin, notre Francesquine ou Françoise.

?

N^e^ AYMON DE CRANS, N^e^ PIERRE DE CRANS,
avaient vendu des biens avec direct domaine de fief, indivis avec Michel de Crans, à Marguerite de Menthon, avant le 5 avril 1481 (*Voir* l'acte de 1487, cité à l'article de Michel ci-contre).

?

N^e^ MICHEL DE CRANS,
seig^r^ de Bausse, teste le 15 août 1551 (Inventaire de 1584).

?

N^e^ MICHEL DE CRANS,
seig^r^ de Bausse,
rachète, le 30 mars 1487 (Arch. Thuyset), de Marguerite de Menthon, veuve de Georges des C^tes^ de Valpergue, des revenus, cens et tributs à elle vendus par N^es^ Aymon et Pierre de Crans, et qu'il possédait, par indivis, avec ladite dame, à cause d'une vente par lui à elle faicte, le 5 avril 1481, avec droit de rachat pendant six ans, plus une dîme qu'il avait vendue (à Champullier, mandement de La Roche), sous grâce de rachat, à N^e^ Jacquemette d'Arenthon, veuve de N^e^ Rolet Pitit, le 23 décembre 1479, plus une maison avec places et curtil à la Roche, abornant des deux côtés la maison de ladite dame.

?

MICHEL DE CRANS,
seig^r^ de Bausse.
D^lle^ Jeanne, fille de N^e^ François de Verbos, seig^r^ de Chastel, sa veuve, fonde, le 29 mars 1503 (Minutaire Soudan, Arch. Thuys.), une messe perpétuelle dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, dans l'église paroissiale de Passy.

?

N^e^ CLAUDE DE CRANS
épousa D^lle^ Claudine de Boège, avant 1585. Elle, veuve, avec son fils, habitant à Viuz, vendent, à N^e^ François du Clos, le 25 janvier 1607 (Arch. Thuyset), la grange et biens de Limagne, paroisse de Bonne, pour « six vingts et treize florins. » Elle avait été cohéritière au testament du 18 mars 1584 (Arch. Thuyset), de D^lle^ Pernette de Chissé, veuve de N^e^ Claude du Clos, qui appelle ladite Claudine *sa nièce de fille*.

?

N^e^ JEAN DE CRANS
teste le 11 mars 1538 (Invent. de 1545).

?

N^e^ PIERRE, fils naturel d'un N^e^ Michel de Crans, témoin à un acte du 29 mai 1516 : vivait encore en 1561 (Titres Bonnefoy).

?

N^e^ PIERRE DE CRANS,
natif de Bonne, habitant Viuz. Le 12 mai 1610 (Titres Bonnefoy) il passe une quittance à Françoise de Crans, dame de Bausse, veuve de Michel de Crans, usufruitière de son mari, légataire au testament de Pernette de Chissé, sa marraine, en 1584.

?

MARIE DE CRANS,
épousa N^e^ Claude de Bellegarde. Quittance dotale en faveur de Michel de Crans (Inventaire de 1584), du 8 décembre 1569.

?

CHARLOTTE DE CRANS,
femme de N^e^ Jean-Félix Allaman, seig^r^ de Vozerier. Quittance dotale sans date (Invent. 1584).

?

CHARLOTTE DE CRANS,
femme de Me Georges d'Entremont. Quittance dotale de l'an 1568 (Inventaire 1584).

TABLEAU II.

?

I. EUSTACHE DE CRANS, déjà nommé au Tableau I.

II. JANUS DE CRANS prête hommage et fidélité au duc de Savoie, le 7 septembre 1498 (Arch. de Cour), avec son frère Antoine : ils sont dits tous les deux fils d'Eustache. Un des substitués au testament de Janus de Duyn, seigr de la Valdisère, son cousin germain, du 24 août 1520 (Arch. Thuyset). Il épousa, contrat de mariage du 25 octobre 1500 (Preuves de Malte), Marguerite, fille de Nᵉ Pierre de Versonay (ou nex). Il était premier collatéral au conseil de Genevois, 1504 (Titres Eschavᵉˢ); 1520 (Arch. de Savoiroux). Il était déjà mort avant le 7 avril 1533 (Arch. Thuyset), jour où sa veuve, avec son fils, transige avec Claude-Janus Meilleret, collatéral au conseil de Genevois, à propos d'une cour ou place dans la ville d'Annecy. Le 7 janvier 1525, au nom de son mari, le 1ᵉʳ février 1529 (Arch. La Ruaz), avec Marguerite de Chabeu, sa nièce ci-dessous, et en novembre 1545 (Arch. Thuyset) elle laude des ventes de biens mouvants de leur fief, scellé d'un sceau à trois losanges. Le 7 février 1551 *(Ibid.)*, comme héritière de Nᵉ et Généreuse Louise de Crans, sa grand'-mère, elle laude la vente de plusieurs biens à Argonnex, mouvant de son fief. Le 9 mars 1552 elle fait une donation à sa fille qu'elle nomme héritière universelle, par testament du 22 janvier 1556 (Preuves des saints Maurice et Lazare, Arch. Manuel, pour JOLY).

ANTOINE DE CRANS, d'Annecy, qualifié, ainsi que son fils, de seigr de Naves, qualité qui ne se justifie pas avec le *Sommaire des Fiefs*. Prête hommage, avec son frère, le 7 septembre 1498 (Arch. de Cour). Il aurait épousé Dˡˡᵉ N. N., de Monthoux, suivant des notes sans authenticité. Il était mort avant le 15 mars 1522 (Arch. la Ruaz), jour où sont mentionnés ses hoirs.

?

LOUISE DE CRANS, veuve de Nᵉ François de Gusinens, prête hommage le 12 sept. 1498 (Arch. de Cour). Le 1ᵉʳ août 1498 (Arch. Savoiroux) elle laude une vente faite par Dˡˡᵉˢ Jacquemette et Mermette de Crans, veuves Monon (*Voir* au 1ᵉʳ Tableau), pour la moitié du fief ; l'autre moitié à Nᵉ Jacques de la Rochette.

CLAUDINE-CATHERINE, femme de Nᵉ et Spectˡᵉ François Joly, seigr de la Roche, docteur ès droits, témoin au contrat de mariage de l'an 1534.

III. FRANÇOIS-PHILIBERT, seigr de Meral et cosigr de Méthel (1534, 1542), vendit, le 9 novembre 1549 (Inventaire), avec sa mère, le fief de Meral à Nᵉ François Ramus. Il épousa, contrat dotal du 29 mai 1534 (Arch. Thuyset), Philippine, fille de Pierre de la Forest, seigr de la Barre, dont la dot fut assurée sur la seigneurie de Ramilly-sous-Cornillon (1). Le 9 mars 1559 (Arch. de Gier), veuve et tutrice de ses enfants, elle achète de Nᵉ et Pᵗ Jean de Villette la maison-forte et seigneurie, etc., d'Hauteville, avec hommes, hommages, etc. Il était mort avant 1556.

BALTHAZARD, dit trois ou quatre fois frère de François - Philibert, en l'inventaire de 1584.

BALTHAZARD DE CRANS, seigr de Naves, épousa, le 29 novembre 1498 (Guichenon, *Bresse et Bugey*), Marguerite de Chabeu, fille de Jean, seigr de Feillens, mentionnée avec sa tante Marguerite de Versonay, en 1525, époque où elle (Chabeu) était administratrice de son mari. Il teste le 5 avril 1556 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église paroissiale d'Annecy, dans la chapelle de Sainte-Croix, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue à Claudine-Catherine, sa cousine, fille de Monsʳ Mᵉ François Joly. Nomme héritiers Pierre, Charles et Claude, fils de feu Nᵉ François-Philibert, ses neveux (à la mode de Bretagne). Substitue les filles. Pierre aura en prélégat la tour et maison des Barattes. Un de ses exécuteurs est Pierre de Monthoux, seigr dudit lieu, son cousin.

CLAUDE, cohéritier de Balthazard en 1566.

Rᵈ Pᵉ CHARLES, de la compagnie de Jésus, témoin au contrat de mariage de l'an 1573.

IV. Nᵉ et Spˡᵉ PIERRE, conseiller de S. A. et juge mage de Faucigny. (En 1590 [Arch. Thuyset] un Pierre de Crans était sénateur au Sénat de Savoie et Dʳ in utroque). Il épousa : 1° contrat dotal du 9 août 1573, Renée de Crans, fille de Michel, seigr de Bausse (*Voir* au Tableau I) ; 2° contrat dotal du 31 décembre 1598 (Arch. Thuyset), Lucrèce, fille de François de l'Alée, seigr de la Tournette. Elle teste, le 5 mai 1598 (Arch. Thuyset), en faveur de posthumes et à défaut de ses belles-filles (filles du premier lit de son mari) ; 3° contrat dotal du 31 mars 1599, Françoise, fille de Nᵉ Amé Pernet, bourgeois d'Annecy. Comme administrateur de son fils, héritier universel de Michel de Crans, seigr de Bausse, il fait prendre, le 29 mars 1584 (Arch. Thuyset), inventaire de la succession de ce dernier.

FRANÇOISE, légataire en 1556, épousa Michel de Crans, seigr de Bausse. *Voir* au Tableau 1ᵉʳ. Elle teste, le 5 septembre 1611 (Arch. Thuyset).

HENRIETTE, légataire en 1556.

CLAUDINE, légataire en 1556, épousa, contrat dotal du 13 fév. 1578 (Arch. Thuyset), Nᵉ Louis de Cornillon, seigr de Fessy. Il paraît avoir eu l'administration des biens de Bausse. Il passe, le 9 avril 1624 (Inventʳᵉ de 1630), une convention pour faire refaire des portes à la maison-forte et réparer les bâtiments.

(1) Le 5 avril 1542 (Arch. Thuyset), il donne, en garantie de la dot de sa femme, une maison haute, avec tour, maison basse, quatre-vingts fossorées de vignes, prés, vergers, etc., etc., en la paroisse de Veyrier, lieu dit au Clos-de-Crans ou au Clos, au territoire de Chavoere, jouxte la voie d'Annecy à Veyrier, l'eau du lac, les vignes de Marguerite de Versonay, sa mère, etc. Le 15 février 1549 *(Ibid.)*, il ajoute, pour plus de sûreté à ce que dessus, le grangeage au territoire des Barattes, à Annecy-le-Vieux, avec maison, curtil, vignes, etc., « contre le Clos-de-Crans, » dit une note marginale dans l'acte, c'est-à-dire tout près ou attenant.

(2) On trouve Bauczs, Bausse, Bocza, Bousse, Boucy.

Premier lit.

PHILIBERTE, CHARLOTTE, religieuses en 1598. Une d'elles, sous le nom de Mye, était probablement prieure de Mélan (Titres Bonnef.).

MARIE, morte de la peste en 1629, avait testé en faveur de Ste-Claire. (Notes du temps).

MAURISE ép. N. N. Million ou Milleau. (Notes du temps).

MARGUERITE ép., cont. dotal du 3 déc. 1600 (Arch. Th.), Jean-Françᵉ Bert, de Barraux, en Dauphiné.

CLAUDINE, bapt. le 17 sept. 1592. (Reg. Par. d'Annec.).

RENÉE, bapt. en 1594 (R.P.) ép., cont. dot. du 12 août 1629 (Invent. de 1630), Nᵉ Étienne des Fresnes.

JEANNE, morte en 1616.

V. CHARLES, seigr de Bausse (1ᵉʳ lit) (2), conseiller d'État, gentilhomme de bouche de S. A. (Patentes du 4 janvier 1612, Arch. Thuyset), gentilhomme ordinaire de la Chambre, 1ᵉʳ juin 1621, premier chevalier d'honneur au Souverain Sénat de Savoie, dès 1623 (Burnier). Ses Patentes sont du 12 mai 1624 (Arch. Thuyset); héritier universel de Michel de Crans, son aïeul maternel (*Voir* pᵉ 232); héritier par moitié de Françoise de Crans, femme de Michel. Il épousa, contrat dotal du 16 février 1629 (Arch. Thuyset), Gabrielle, fille de Nᵉ Henri More, sénateur au Sénat de Savoie. Inventaire (Arch. Thuyset) est pris peu de jours après sa mort, le 24 juillet 1630, de tous les effets de son hoirie. Elle se remaria, le 25 juin 1634, avec Charles de la Fléchère.

LUCRÈCE, baptisée le 14 nov. 1591 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), épousa, contrat dotal du 2 fév. 1610 (Inventʳᵉ de 1630), Nᵉ Claude - François Chesney de Bonne. Probablement celle qui épousa, le 6 fév. 1652 (R. P.), Nᵉ Pierre des Plans de Margencel.

NICOLAS, second fils du premier lit, docteur ès droits et juge mage de Faucigny, épousa, contrat dotal du 19 février 1610 (Arch. de Cevins), Dˡˡᵉ Jeanne-Françoise ou Anne-Françoise Roget. Elle était, avant 1625, remariée au sieur Bessonet ou Boyssonet. Fit acte d'héritière de Bausse, au nom de son fils, en 1625. Elle donne, en accensement, les biens de Bausse, le 30 septembre 1626 (Inventaire de 1630).

Troisième lit.

FRANÇOIS, religieux, a testé en faveur de sa mère, après la mort de son père et de ses sœurs (Notes du temps).

NICOLAS, mort jeune.

BÉATRIX, à spˡᵉ Jean Bojon, avocat au S. S., veuve en 1649.

PERRINE, morte avᵗ 1649.

CLAUDINE, morte jeune.

MARGUERITE, morte jeune.

?

CHARLOTTE DE CRANS, femme de Nᵉ Jean-Jacques de Bongain, avant le 16 décembre 1611 (Reg. Par. de Saint-Gervais).

?

Dom PLACIDE DE CRANS, religieux bénédictin à Cellières, 8 janv. 1637 (Lettre à son cousin M. de Mandallaz, Arch. Thuyset).

?

GASPARD CRANS *(sic)*. Exemption de tailles, vu sa noblesse, le 16 mars 1623 (Annexe aux Pr. de 1723. Bibliothèque du Roi à Turin). Est probablement le Gaspard de Crans de Bonneville, qui mourut cavalier du prince Thomas et fut enterré le 9 juillet 1623 (Reg. Par. de Thonon).

VI. HENRIETTE, unique héritière de son père. Sa destinée m'est inconnue.

CHARLES mineur en 1626 (Titres Bonnefoy). Sort inconnu.

VI. PHILIPPE, seigr de Bausse, héritier, substitué par Michel de Crans en 1589, et cohéritier de Françoise de Crans en 1611 (*Voir* au Tabl. Iᵉʳ). Épousa avant le 31 déc. 1642 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Claudine-Françoise Pernet, veuve de Spectable Théodore-Gaspard de Verboux. Elle mourut, veuve de Philippe, le 8 août 1671 (Reg. Par. d'Annecy), âgée de soixante-huit ans. Il paraît être mort sans descendance, du moins elle n'est pas connue.

?

CLÉRIADUS DE CRANS, seigr de Bausse (peut-être fils de Nicolas), épousa Marie-Hélène de Riddes, fille de François-Nicolas, seigr de Charbonnière. Il meurt le 8 fév. 1670, âgé de vingt-neuf ans. Sa veuve convola, le 8 janv. 1680, avec Nᵉ Marc de Cambiague, et mourut le 17 juill. 1718 (R. P. de Bonneville). Le 16 mai 1679 (Arch. Cevins) elle fait nommer tuteur de ses enfants (Crans) Nᵉ Claude Roget, seigr de Folliet, leur plus proche parent.

JANIQUE DE CRANS épousa, le 30 avril 1654 (R. P. de Bonneville), Nᵉ Jean-François d'Ogier. Probablement la même qui, en 1657, était femme de Nᵉ François de Mesme (Denge), et, en 1660-1672, de Nᵉ Claude Sautier, seigr de la Balme (R. P. de la Roche).

JOSEPH, seigr de Charbonnière, né le 10 août 1668 (Reg. Par. de Bonneville), substitué au premier degré au testament de François-Nicolas de Riddes, seigr de Charbonnière, son aïeul. Il était, en 1685 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon), pupille du seigr de Folliet (Roget). Le 23 juin 1699 (Arch. Thuyset), il vend à Joseph du Fresnoy, seigr de Chuyt, des biens à Clases et le droit de racheter ceux que Nᵉˢ Nicolas et Gaspard de Cornillon avaient vendus, le 11 avril 1644, au sudit seigneur de Riddes. Il épousa, le 29 avril 1721 (Reg. Par. de Bonneville), Dˡˡᵉ Jeanne-Antoinie de Mouxy de Loche. Il a dû mourir sans postérité, je n'en trouve plus mention.

FRANÇOIS-NICOLAS, baptisé le 14 janvier 1662, mort le 16 décembre 1664 (Reg. Par. de Bonneville).

SUZANNE, baptisée le 27 nov. 1662, épousa, le 30 janv. 1686 (Reg. Par. de Bonneville), Nᵉ Michel de Cambiague.

CLÉRIADUS, né le 29 mai 1666, mort le 5 janvier suivant (Reg. Par. de Bonneville).

HÉLÈNE, née le 14 juill. 1667, morte en novembre 1669 (Reg. Par. de Bonneville).

MARIE-CATHERINE, née le 17 sept. 1670 (Reg. P. de Bonneville), épousa, le 28 septemb. 1688 *(Ibid.)*, Nᵉ Gaspard de Chesney.

CRESCHEREL (DE)

SEIGNEURS DE CRESCHEREL, CEVINS, SAINT-LAURENT-DE-LA-COTE, MARTHOD, THÉZÉZOL EN TARENTAISE, DES DÉSERTS EN SAVOIE.

P. d'azur au rencontre de cerf d'or (1). BESSON, della Chiesa, etc.

---

(1) Depuis l'apparition du *Dictionnaire du Blason,* il faut bien qu'il fasse autorité au moins pour moi. Aussi ne dirai-je pas que les CRESCHEREL portaient un *massacre*.

On prétend qu'on voit encore ou que l'on voyait naguère, sur l'hôpital d'Ugine, le blason martelé de cette famille, laissant encore apparaître une croix et une fleur de lys?

CRESCHEREL (DE OU DU)
OU CRECHEREL
ON TROUVE DU CRESCHEREL.

S'IL fallait admettre les généalogies fantaisistes du XVIIme siècle, cette famille serait une des plus anciennes de Savoie, puisqu'elle serait venue s'y établir en 1248, amenée d'Angleterre par Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry. Son véritable nom serait *Becket*. Le chef de la race, Gilbert Becket de Hollande, aurait eu d'Amicte ou Amatilde, fille d'Aninthon, comte de Rochester, deux fils : l'un, Edmond, marié à Ethilde d'Hertford dame de Castel, continua la famille ; l'autre, saint Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, puis archevêque de Cantorbéry en 1162, fut martyrisé, sous Henri II, en 1170 ou 1171.

Au dire de l'historien Hume, Thomas Becket fut le premier Anglais, né de parents honnêtes qui, depuis la conquête, parvint à de hauts emplois. Il faudrait donc révoquer en doute qu'il fut petit-fils d'un comte de Rochester, sans compter, si je ne me trompe, que Robert Carr fut le premier vicomte de Rochester, en 1611, et Laurent Hide, des comtes de Clarendon, fut créé, en 1682, premier comte de Rochester. (*Voir* Moréri).

Je ne suis pas assez au courant de l'histoire de l'aristocratie anglaise pour m'aviser de trancher cette question. Pour me restreindre à mon sujet, cette parenté avec saint Thomas, cette origine, sont fort possibles, mais je ne saurais les admettre sans preuves ou tout au moins de solides inductions ; il est tout aussi possible qu'ils soient de la même souche que saint Thomas, l'incrédule apôtre, un de mes saints patrons.

Il est certain que sous le nom de Becket ils sont complètement inconnus dans nos documents savoyards. Quant au nom de Hollande, l'incorruptible Besson l'expliquait par le fait que cette famille était originaire de ce pays et ne dit mot de l'Angleterre. On ne sait donc pas si elle était originaire de la Hollande avant d'être anglaise, ou bien si elle est dite de Hollande parce qu'elle était originaire d'Angleterre.

L'insertion de Besson nous prouve pourtant que de son temps la tradition (1) faisait venir les Crescherel de l'étranger et c'est tout ce que nous devons retenir.

Quoi qu'il en soit, cette famille est connue à Ugine, dès le 18 septembre 1391, établie *apud lou Crescherel*. — Le 27 octobre 1323, Hugonet de Crescherel, damoiseau, prêta hommage au Cte de Savoie, pour les fiefs qu'il tenait en Tarentaise, hommage qu'il devait aussi à l'archevêque. Il n'est pas probable que cet Hugonet, auquel on attribue la fondation de l'hôpital d'Ugine, en 1296 (2), fut le premier noble de son nom, si bien que c'est incontestablement une très ancienne famille.

Il existe chez M. Berthet, notaire à Ugine, une généalogie de cette famille qu'il a bien voulu me communiquer. On en trouve plusieurs copies. Feu M. l'abbé Bonnefoy l'avait copiée, enrichie de plusieurs faits et rectifié le nom de quelques alliances. Je la possède dans mes archives. Je puis, à peu près, pour toute la filiation directe, la donner comme authentique, à dater d'Hugonet de Crescherel, par lequel je commence la numérotation des degrés. Ce qui n'a pas de marque de provenance est extrait des manuscrits de M. l'abbé Bonnefoy, et je ne le donne qu'à titre de simple renseignement. Cette famille s'est éteinte à la fin du XVIme siècle, et le nom en a été porté par la famille Nicolle, substituée pour les biens d'une branche.

[Suit la généalogie].

---

(1) La tradition de saint Thomas de Cantorbéry existait aussi dans la famille. *Voir* la donation du 30 janvier 1680, à l'article de JEANNE-ANTOINETTE, degré X, f° 240.

(2) Selon Grillet cet hôpital fut fondé avant l'an 1400, par la maison de *Crescerel*.

(3) Cette note se rapporte à Claude de Crescherel, degré VIII, Tableau II, qui, dans son testament de 1564, fait un legs qu'il est bon de mettre en vue. — « Item veult et ordonne que si l'on faisoit ung college dans la ville de Chambery, d'ailleurs suffisamment « fondé, ses heretiers baillient et donnent au maistre regent dudict college des biens du testateur jusques a la somme de cent escuz sols « pour une fois tant seullement à la charge que ledict maistre regent soit tenu a une chescune feste sainct Claude mectre positions « et ouvrir publicquement les disputes, ainsi que lon faict à Paris. Legue a maistre Jehan du Verney recteur des écoles de Chambery « une de ses grandes robes de soie, la meillieure ou une de drap noyr a son choix. »

TABLEAU I.

?

GILBERT BECKET (ou BECQUET), de Hollande, et AMICTE, sa femme, fille du comte de Rochester.

EDMOND BECKET, de Hollande, marié à Ethilde d'Bertford, dame de Castel.

EVRARD BECKET, de Hollande, marié à Gertrude de Toute (de Fonte, selon l'abbé Bonnefoy), fille du Cte de Lycastre ?

SAINT THOMAS BECKET, chancelier d'Angleterre, puis archevêque de Cantorbéry en 1162, martyrisé sous le roi Henri II, en 1170 ou 1171.

(1) D'où sortait cette parenté ? Il est extraordinaire que ce ne soit pas expliqué. Nous devons encore faire remarquer qu'à moins d'une longévité héréditaire, il est bien difficile qu'Hugonet, homme fait en 1303, puisse être arrière-petit-neveu de saint Thomas, né en 1117. Pour que Hugonet pût avoir vingt-cinq ans en 1303, il faut supposer cinquante-trois ans d'intervalle entre chacune des trois générations qui le séparent de celle de saint Thomas, ce qui dépasse de plus de vingt ans la moyenne générale.

JEAN
épousa : 1° Marguerite, fille de Vuillerme de Beaufort (on trouve aussi cette alliance dans une généalogie des Beaufort. (*Voir* ANM. ET NOB., II, 2e 155); 2° Alexie, fille du seig^r de Crescherel, et selon l'abbé Bonnefoy, Alexie Becket de Hollande de Crescherel, sa parente (1).

JACQUES
fut pourvu du prieuré d'Ugine et d'Allondaz, par les soins de Boniface de Savoie, seig^r d'Ugine, archevêque de Cantorbéry, et primat d'Angleterre, mort en 1270, qui conduisit cette famille en Savoie en 1248.

THIBAUD (2es lit), archevêque de.....

(2) Cet acte est passé *apud lou Crescherel*, dans la maison dudit Hugonet. Ceci prouve qu'il existait une localité du nom de Crescherel. Était-ce lui qui l'avait baptisée ou bien est-ce le contraire ? Dans un acte de 1403 (Arch. Menthon), je trouve de Cresto Cherello.

I. HUGONET *dou Crescherel* (du premier lit, selon Bonnefoy), épousa Béatrix, fille de Pierre de Serraval. Il fonda l'hôpital d'Ugine en 1296, où il y a la cure encore aujourd'hui. Le 18 septembre 1301 (Arch. Saint-Jorioz) il reconnaît tenir en emphit. perpét. du prieur d'Allondaz et de son prieuré des biens audit lieu et aux environs, et se reconnaît homme lige dudit prieuré (2). Le 27 octobre 1323 (Arch. de Cour), damoiseau, il prête hommage au Cte de Savoie pour les biens féodaux qu'il tient au mandement d'Ugine, hommage qu'il doit aussi à l'archevêque de Tarentaise.

JEAN (2es lit), moine à Tamié.

JACQUEMETTE, à Vuillerme, fils du seig^r de Cornillon.

RICHARD, à Antoinette, fille de Robert de la Valdière.

RAYMONDE.

JACQUES, à Alix de Briançon, fille du seig^r de Montmayeur.

BÉATRIX, mariée à N. N.

THOMAS, religieux.

VUILLERME, chanoine régulier à Moutiers.

CATHERINE, à ..... Morel, des Bauges.

ALEXIE, à Jean, fils du seig^r de Gilly.

AGATHE, à N^e Berthet Carroz, de Moutiers.

II. JACQUEMET, marié à Alexie, fille de Thibaud de Villette, seig^r de Chevron. Je n'ai la preuve ni de sa filiation, ni de son alliance. Son existence est pourtant positive; père de Catherine ci-dessous. Il était mort longtemps avant 1403.

ANTOINETTE, à..... de Confiens.

BONIFACE, à Humbert de Seteney.

AMÉDÉE, religieuses à Sainte-Catherine.

ANNETTE, religieuses à Sainte-Catherine.

PÉRONNE, Besson la mentionne, 1370-1383 (3).

EYMONIN ou EMERIC, mort jeune.

JEAN, à N. N.

BÉATRIX, à N. N.

ÉTIENNE, JACQUEMET, BÉATRIX et plusieurs autres filles.

JEAN, prêtre, prieur d'Héry.

ROLET, mort jeune.

III. ANTOINE, à Antoinette de Montfalcon, baronne de Cevins. Pas de preuves qu'il fut fils de Jacquemet et qu'il fut père de tous les enfants ci-dessous. N^s et P^s seig^r Ant. de Crescherel, chev^r, était châtelain de Saillanche, le 24 février 1394 (Arch. Thuyset). Est encore témoin, le 23 septembre 1396 (Arch. de Gex). Il vivait encore le 5 avril 1424 (Arch. Thuyset). Probablement celui qui, le 21 fév. 1426 (Arch. Savoie.), était maître d'hôtel ducal. Mort certainement avant 1445.

MARIE-CATHERINE : 1° à Pierre du Post ; 2° à Pierre de Lucinge, dite fille de Jacquemet, dans une quittance de ses droits dotaux du 10 février 1403 (Arch. Lucinge), et fille de Jacques, dans son contrat de mariage avec Lucinge, du 27 mai 1376 (Invent. Arch. Thuys.).

BÉATRIX, morte jeune.

JACQUES, prieur d'Ugine.

LOUISE (première) femme de Guillermet de Challes, morte longtemps avant 1446 (*Voir* Challes).

ALEXIE, abbesse de Betton.

PIERRE, fils aîné (B.), moine à Tamié.

IV. CLAUDE, à Claudine, fille du seig^r de la Chambre. Je n'ai pas de preuve de ce mariage. Je trouve, en revanche, un N^e Claude de Crescherel qui épousa D^lle Claudine, fille de N^e Pierre de Cuynes, seig^r de Ribaud, qui lui fait un legs dans son testament de 1435 (Arch. Thuyset). Suivant l'abbé Bonnefoy était second fils.

JACQUES, prieur de Chamonix et d'Ugine ; assiste aux partages des N^es de Duyn, le 21 septembre 1434 (Arch. du Noyer).

JEAN, prieur de Chamonix, après son frère Jacques (4).

CATHERINE, à N^e Jean de Bacin.

JEANNETTE, au seig^r Amé Bovet.

BONNE, à Pierre de Chaffardon.

AMÉDÉE, seig^r de Cevins. — *Voir* 8A DESCENDANCE AU TABLEAU II. — Il est pourvu fils d'Antoine, chev^r, et père de trois enfants reportés en leur ordre.

?
AMBROISE, d^r ès droits, chev^r. Vivait le 19 janvier 1449 (Arch. de Cour).

GUILLERMETTE, à Simon de Verdun, seig^r de Marthod.

V. URBAIN, à Jeanne, fille de Louis de Saint-Jeoire, mort sans enfants légitimes. Il est qualifié de seig^r de la Cour au testament d'Amédée de Crescherel (Tab. II), de 1488, qui l'appelle son feu oncle (à la mode de Bretagne). Il est témoin, à Ugine, le 13 avril 1460 (Titres d'Escha-vannes). Sa veuve se remaria avec Pierre de Lornay, seig^r de Bonatrait, en 1477 (Msts Besson).

JEANNETTE, à Jean des Esserts; à Jean de Confiens, suivant l'abbé Bonnefoy.

JEANNETTE, à Hugon de Saint-Jacques, dit Mouxy (5).

LAURENCE, CLAUDE. Amédée de Crescherel (1488) leur lègue leur vivre et vêtement, plus une pension annuelle à chacun d'eux.

(3) Le 30 janvier 1403 (Arch. Menthon), une Péronnette de Cresi-Cherel était abbesse de Sainte-Catherine du Mont sur Annecy.

(4) Suivant un acte du 9 septembre 1443 (Titres Bonnefoy), Jacques, prieur de Chamonix, cède à Guillaume de la Barmire, son successeur au prieuré de Chamonix, tout ce qui pouvait lui être dû à ce titre dans la vallée de Chamonix.

(5) Il s'agit probablement d'un des Saint Jacquemet qui, vers cette époque, portèrent le surnom de Nuyt ou Nyt.

(1) Il est deux bâtards de Pernetto Tache, Hector et Michel, légataires en son testament de 1554, voulant qu'ils eussent mis aux écoles tant de grammaire, humanité, que aussi de musique pour « icculx estre bons ecclesiastiques ». Thomas mentionne aussi en son testament un Aymé, bâtard, sans marque de parenté (son frère naturel peut-être), dont les biens devaient, en certains cas, passer aux bâtards du testateur. Cet Aymé ou Amé eut un fils, Louis, qui, avec sa mère Claudine, plaidoient, en 1561-1568 (Arch. la Serraz), avec Philippe de Crescherel, pour une pension alimentaire.

?

GEORGE DE CRESCHEREL, naturel, possédait une maison à Faverges, procédée de Nr Jean Forrier, le 17 juin 1450 (Arch. de Saint-Jorioz).

?

Nr PIERRE DE CRESCHEREL, du diocèse de Belley. Est témoin à plusieurs des reconnaissances passées en faveur de Messrs Amédée de Crescherel ci-contre, 1443-1445. Un Pierre de Crescherel, notaire, reçoit l'acte de renonciation de Jacques, prieur de Chamonix, 1443 (*Voir* note 4, Pr précédent), qualifié de Sainte-Marie, demeurant à Varey, diocèse de Belley. Peut *être* un bâtard.

MARGUERITE
épousa : 1° contrat dotal du 12 juillet 1444 (Arch. Saint-Jorioz), Nr Pierre de Rigaud, de Puisgros ; 2° contrat dotal du 22 juin 1454 *(Ibid.)*, passé à la maison-forte de Crescherel, en la paroisse d'Ugine, Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod.

ANTOINETTE,
à Rodolphe de la Croix, seigr d'Anthurin (B).

JEANNE,
à Jacques, fils de..., Dyvone (Bonnef.).

AMÉDÉE, coseigr de Cevins et de la Côte (Saint-Laurent).
Il épousa Jacquemine, fille de Pierre de Beaufort, de Salagine, avant 1483 (Arch. Saint-Jorioz). Du 1476, 25 septembre (Arch. Giez) oblig. en sa faveur et de son frère, tous deux fils de Pierre et petits-fils d'Amédée, par André de Chevron. Il teste le 23 mars 1488 (Arch. la Serraz). Veut être enterré dans l'église paroissiale d'Ugine, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au tombeau de ses prédécesseurs. Parle de Nr Urbain de Crescherel, seigr de la Cour, son *avunculus* (à la mode de Bretagne). Substitue à son héritier universel Nr Jacques, frère du testateur, et ses mâles, puis les filles du testateur et leurs mâles. Lègue l'usufruit de certains biens et la moitié de la maison-forte de Crescherel (où est passé le testament) à Jacquemine, sa femme. Celle-ci étant veuve et tutrice de Thomas, son fils, prête hommage au duc de Savoie, le 13 mai 1489 (Arch. de Cour).

LOUISE,
à Aymé Polliact de Manigod.

GEORGINE,
à Claude de Mascot.

URBAINE,
à Jacques du Bouvenor, seigr de Compois.

THOMAS, coseigr desdits lieux,
héritier universel de son père, pupille de sa mère en 1489. Arbitre dans une transaction du 19 septembre 1503 (Arch. la Serraz), entre ses cousins germains Thomas, Jean et Claude. Il épousa Françoise, fille de Claude de Mareste, seigr d'Aprémont (abbé Bonnefoy, msts Arch. Thuyset), mort en 1581 avant le testament de son fils.

JEANNE,
à Jean de la Ravoire, seigr de Tresserve (abbé Bonnefoy).

?

LOUISE DE CRESCHEREL,
veuve de Nr Amé de Gento, jadis seigr de Troppex. Le 24 juin 1543 (Arch. Saint-Jorioz) Jacques de Viry, ci-dessous, seigr de Tornay, lui vend des biens audit lieu.

ANTOINETTE,
à Gabriel de Duyn de la Valdisère (B.). Au testam[t] de Laurent, 20 avril 1758 (B.), elle est dite femme du seigr de Charvel.

LAURENT,
coseigr puis seigr desdits lieux, à Claudine, fille de Pierre de Gemilly (abbé Bonnefoy). A dater de celui-ci, toutes les copies de la généalogie ont des variantes pour les deux derniers degrés et notamment pour Sébastien, que les uns font fils de Philippe, les autres de Claude, et que d'autres ne nomment pas. Sous toutes réserves je suppose que Laurent fut père de Sébastien.

FRANÇOISE,
religieuse à Bonlieu (B.)

CLAUDE,
seigr de la Côte, fils aîné, mort sans enfants de Françe de Montral de Leschaux, avant ses frères (abbé Bonnefoy). Malgré cette affirmation il teste le 11 février 1551 (Anal. msts Bonnefoy), voulant être enterré dans l'église d'Ugine, dans la chapelle et le tombeau de ses prédécesseurs. Nomme héritier universel, par fidéicommis, Laurent, son frère, et, à son défaut, Thomas de Crescherel, seigr de Cevins. Fait dans la maison-forte de Crescherel-sous-Ugine. Dans ce testament il ne mentionne pas d'enfants. Il a dû pourtant avoir au moins une fille. Mort avant 1555.

JEANNE,
religieuse à Bonlieu (B.).

MARGUERITE,
à Jacques de Clusex ou de Chissé (B.).

CLAUDE-FRANÇOIS,
mort sous-lieutenant cornette des gardes de l'empereur d'Allemagne.

CLAUSINE,
à Etienne Favier, seigr de Villarosset.

JACQUEMINE,
légataire de son cousin Claude en 1564.

CLAUDINE[?] (2).

SÉBASTIEN, seigr de la Côte,
peut être François-Sébastien (un François est nommé comme fils de Laurent). Il épousa Dlle Philiberte Bally, qui était déjà veuve le 9 septembre 1673 (Titres Bonnefoy, notaire) (4).

ANTOINETTE,
dame de la Côte et des rentes rière Cornillon et Marthod, femme de Nr Philibert de Parpon, dite positivement fille de Claude, fait renover ses rentes en 1555 (Arch. du Noyer), renovées auparavant en faveur de Thomas de Crescherel, seigr de la Côte, et auparavant, en 1461, en faveur d'Urbain, f. de Claude de Crescherel. Une Antoinette de Crescherel était, vers 1480, femme de Nr Antoine-Balthazard de Maillant. (Guich., gén. Maillans).

X. FRANÇOIS-RAYMOND,
patrons de la chapelle de l'hôpital d'Ugine (msts Bonnefoy), en 1629. Seigr de la Côte, coseigr de Cornillon et Marthod, garde du corps du roi de France dès 1674 ; l'était encore en 1680, et absent du pays. Il est plus que probable qu'il n'y revint pas. En tout cas il mourut sans descendance.

JEAN-BAPTISTE,
Mort sans enfants avant 1680.

JEANNE-ANTOINETTE, dame de Crescherel,
où elle vivait encore le 20 juillet 1689. Le 30 janvier 1680 (Arch. du Sénat de Savoie) elle (fille de Sébastien et de Philiberte Bally), fait donation de tous ses biens à François de Lescheraine, second président à la Chambre des Comptes. La donation sera nulle si son bien-aimé frère François Raymond n'est pas décédé et si lui ou ses enfants reviennent au pays. Elle teste (s. d. postér. à 1682) faisant beaucoup de legs pieux. Elle fonde, notamment, trois messes à perpétuité, en l'honneur de saint Thomas, de Cantorbéry, dans la chapelle de son château de Crescherel, outre les précédentes fondations, en l'honneur et gloire du saint de la maison (Voilà la seule preuve!) duquel ses prédécesseurs sont descendus (?). Nomme héritier universel son frère François-Raymond, au service de France. Elle lui substitue Joseph-Philibert de Lescheraine, son bien-aimé parent, à cause de l'ancienne alliance qui est entre les deux familles, à la charge de porter le nom et les armes de Crescherel. Elle codicille encore le 20 juillet 1689.

TABLEAU II.

IV. AMÉDÉE DE CRESCHEREL, seigr de Cevins.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
Chevalier, conseiller d'État et président de la Chambre des Comptes de Savoie, en 1451 (Capré, Pr 254). Il acheta des biens féodaux, à Marlens, de Nr Antoine Josserand de Cons, le 27 avril 1440 (Arch. Saint-Jorioz). Comme seigr de Cevins, il reçoit les reconnaissances de ses tenanciers nobles, Nr Antoine Josserand de Cons, le 27 avril 1440 (Arch. Saint-Jorioz). Comme seigr de Cevins, il reçoit les reconnaissances de ses tenanciers nobles, francs et taillables en juridiction omnimode (Vol., parch. Arch. Th.), de 1443 à 1445, où il est dit fils de feu de bonne mémoire, Messrs Antoine, chevr, et Tours, bâtard de Savoie. C'est faux. Il épousa : 1° contrat dotal du 1er avril 1424 (Arch. Thuyset), Humberte, fille de Nr et Ire Robert de Montvuagard, seigr de Boëge et des Tours, qui n'était point un bâtard de Savoie. L'acte est passé à Sallanche (où son père était châtelain ducal), dans la maison du duc de Savoie, appelée de Gaya (de Gex ?). Il épousa : 2° Guillermette (de Champion ?), veuve d'Hugonet de Montmayeur. Il était mort avant 1453.

LOUIS
aurait été le fils aîné. Suivant Bonnefoy, chanoine à la Sainte-Chapelle de Chambéry.

V. PIERRE DE CRESCHEREL,
seigr des maisons-fortes et seigneuries de Cevins et Crescherel, pour lesquelles il prête hommage et reçoit investiture avec juridiction haute, moyenne et basse, le 15 décembre 1453 (Arch. de Cour). Reçoit, le 28 janvier 1475 (Arch. St-Jorioz), reconnaissance pour les biens acquis par son père, à Marlens. Il reconnut, en faveur de l'archevêché de Tarentaise, le 21 février 1464 *(Index raisonné)*; dit aussi fils de feu Amédée. Il épousa, selon l'abbé Bonnefoy, Louise, fille de Jean de Dyvone.

PERNETTE (2es lit)
épousa, contrat dotal du 4 janvier 1456, Jean de Chabod de Saint-Maurice. Elle teste, le 26 novembre 1483 (Comnène).

JEANNE,
dite fille de Petrevanad de Hell, de Crescherel, épousa Nr Antoine Milliet, maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, vers 1460 (Pr. mss. Besson. Arch. Costa).

VI. JACQUES, seigr de Cevins, etc.
Il prête hommage le 26 novembre 1498 (Arch. de Cour). Il épousa Jeanne, fille de..... de Montbon de Montrotier, selon l'abbé Bonnefoy. Mort av[t] 1503.
Il y eut différend entre ses fils, à propos de son hoirie, réglé par sentence arbitrale, du 19 septembre 1543 (Arch. la Serraz). Thomas eut la maison-forte de Cevins (dite aussi de la Roche-de-Cevins), avec tous les droits et biens en dépendant « a ponte hospitalis subtus Confletum inunper tendendo contra civitatem Musterii tam a dextera quam a sinestra ». George eut la maison-forte, droits féodaux, etc., d'Ugine. Ils cédèrent à Claude et Jean des biens au mandement d'Ugine, plus 30 florins de cense annuelle à chacun d'eux. Fait dans la salle de la maison-forte de Cevins.

PERONNETTE,
femme de spectable Claude Bernard, juge maje de Tarentaise et Maurienne, 20 avril 1503 (Arch. la Serraz).

VII. THOMAS, seigr de Cevins et des Déserts,
épousa Aimée, fille de Pierre Bonivard, dame des Déserts, sœur de René B. qui, dans son testament du 28 décemb. 1525 (Arch. la Serraz), lui laisse le château et paroisse des Déserts et toutes dépendances, sa maison-forte de Chambéry et tous ses biens de Chambéry, Chignin, etc.; substitutant pour tous ses biens d'Evian, Feterne, Thonon, qu'il laisse à sa femme sa vie durant. Elle teste, le 25 décembre 1534 *(Ibid.)*. Lui teste le 5 juin 1554 (Arch. la Serraz). Veut être enterré dans la chapelle de Sainte-Catherine, fondée par les Bonivard, en l'église de Lémenc, auprès de sa femme. Nomme héritiers ses deux fils, substitués l'un à l'autre, puis Laurent de Crescherel, seigr de la Côte, son neveu, pour Cevins, et les trois filles du testateur pour le reste, les substituant à Laurent, s'il meurt sans enfants. Elle avait légué à la paroisse des Déserts « une chappe que se fasse de sa « robbe de velleur tanerys et an capichon dernier se bostera la ressemblance de monseur sainct Anthoyne. *Item* ordonne que son « heretier doibve faire repincter et rescontrer leur chapelle de les mens et que lelligie delle et de son mary soient pincte jouste la « peincture auprès de ses prédécesseurs, etc., etc. » (1).

CLAUDE, JEAN,
prêtres à Ugine (Bonnefoy).

GEORGE,
mentionné au testament de son frère, 1554. Mort avant 1567.

PHILIPPE, seigr de Cevins,
cohéritier universel de son père, légataire et substitué à celui de sa mère. Épousa, contrat dotal du 30 avril 1551 (Bonnefoy), Pernette, fille de Gaspard de Lescheraine. Avec son frère Claude ils réclamèrent, en 1565 (Arch. Loex), les biens d'Evian, Thonon et Féterne pour lesquels leur mère avait été substituée au testament de René Bonivard, son frère. Ils transigent, le 4 février 1565 *(Ibid.)*, avec les détenteurs des biens, moyennant 900 écus d'or. Il vivait encore en 1571.

GEORGETTE
épousa, contrat dotal du 12 mars 1544 (Arch. la Serraz). Jacques de Viry, seigr de Tornay, veuve avant 1554.

VIII. CLAUDE, seigr des Déserts, etc.,
cohéritier universel de son père, docteur ès droits, sénateur au Sour. Sénat de Savoie, héritier universel de sa mère (1534), chargé de porter les armes de Bonivard, écartelées avec les siennes. Il testa le 16 mai 1557, codicilla le 6 août 1562, et enfin les casse par un nouveau testament du 4 avril 1564 (Arch. la Place). *Voir une clause de ce testament, note 3, Pr 237.* Il était marié à Dlle Claudine de Bolly (remariée au baron de Sonnaz). Eut un procès avec Philippe en 1571 (Arch. la Place, *ex quo*). Mourut sans postérité.

MICHELLE,
légataire, 1534-54, religieuse au Beton, selon l'abbé Bonnefoy (3).

BONNE
épousa, contrat dotal du 3 janv. 1547, Nr Humbert Nicolle. Substituée pour les Déserts et légataire, 1534-1554.

BONNE,
fille donnée, vivait le 7 décembre 1567 (Arch. la Serraz).

IX. JEANNE-FRANÇOISE DE CRESCHEREL,
dame de Cevins, épousa Claude-Philibert de Seyssel du Châtelard, qui devint ainsi seigr de Cevins. Elle transigea, le 14 mai 1583, avec Claude Nicolle de Crescherel ci-contre, pour les Déserts. Elle mourut avant 1620, laissant héritier Claude de Seyssel, son fils. *Voir* SEYSSEL.

CLAUDE NICOLLE DE CRESCHEREL,
seigr de la Place et des Déserts, transige, le 14 mai 1583 (Arch. la Place), avec Jeanne-Françoise de Crescherel ci-contre, moyennant 650 écus d'or, faute de paiement desquels il se mettra en jouissance immédiate de la moitié de la seigneurie des Déserts. Il avait été substitué au testament de son oncle Claude, 1564, chargé de prendre les armoiries des père et mère du testateur et le nom du testateur. Il devait perdre l'hoirie, faute par lui d'être docteur ès droits dans le délai de dix ans. — Voir *NICOLLE.*

(2) Je trouve une Claudine de Crescherel qui épouse Nr Claude de Clusex. Ils eurent un fils, Nr Thomas de Clusex, qui, au nom de sa mère et de Nr Sébastien de Crescherel, nomma un recteur pour l'hôpital d'Ugine. Nomination approuvée par le vicaire général du diocèse de Genève, le 8 juillet 1698 (Titre communiqué par M. Cesser).

(3) Je trouve une Michelle de Crescherel. Claude de Crescherel ci-dessus, dans son testament de 1564, prévoit qu'il pourra faire un codicille en sa faveur. Elle est dite dame du Confleus. Une Michelle de Crescherel fut enterrée avec Laurent de Confleus, dans l'église d'Ayme. Ils furent père et mère de la première femme d'Antoine-Gaspard de Riddes, qui la mentionne en son testament de l'an 1615 (Arch. Thuyset).

(4) Sébastien de la Coste de Crescherel est porté au rôle (1698) des anciens nobles du mandement d'Ugine (Arch. Thuyset), comme « donné de ladite maison et depuis légitimé ».

CREST (DU), DE CRUSEILLE [1]

SEIGNEURS DE MENTHONNEX EN BORNES, DE CLERMONT EN FAUCIGNY, DE BECCON, A CRUSEILLE, ETC.

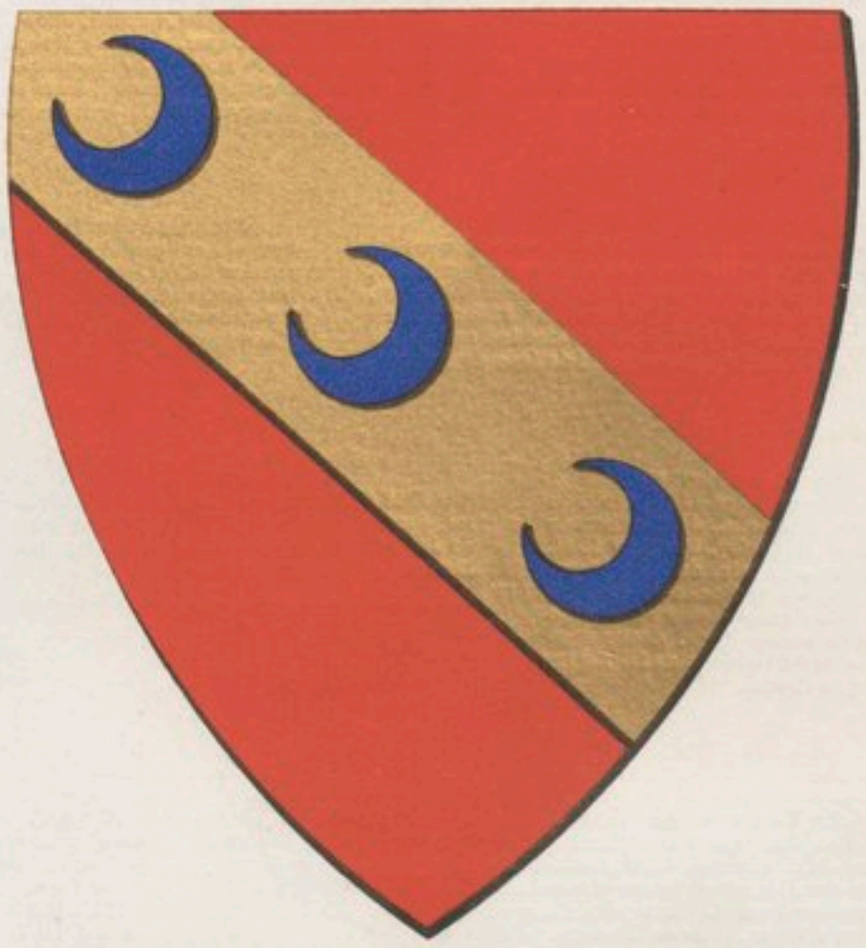

P. de gueules à la bande d'or chargée de trois croissants d'azur (Besson).

DANS les *seconds traits de la maison de Lucinge,* msts de D. Luc de Lucinge, on trouve ce qui suit : « Les til-« tres de ceste « maison (du Crest de Cruseille) « font cognoistre que le glorieux « advantage de noble a este ac-« corde à Ayme du Crest l'année « 1220. Lon n'a pas neantmoins « encore treuvé la suitte iusques a « Charles Auguste de Sales qui « dans ses memoires archiviques » commence la filiation de cette famille par Nᵉ Pierre du Crest, mort avant l'année 1431. Il aurait été père de Nᵉ Aymonet, qui continua, d'Aymon et de Pierre.

Aymonet, citoyen de Cruseille, qui vivait en 1431, fut père de Pierre de Crest. Celui-ci vivant en 1450, aurait épousé une Mestral-Chenex et en aurait eu Pierre ou Perin. Celui-ci eut deux femmes : une de la maison de Charnex ou Charvex et l'autre N. N. de Viennois de l'Albergement, de Genève, et deux enfants on ne sait de laquelle : 1° Aymé, père d'un Rodolphe et de Jeannette, qui épousa Jean de Magnin ; 2° Aymonet, qui épousa une demoiselle de la maison de Cohendiers et continua la famille. Son fils Guillaume (2) épousa Michelette de Leydier, dont trois enfants : Louis du Crest, protonotaire apostolique, chanoine et vicaire général de l'église de Genève (3) ; Michelette du Crest, femme de Thibaud de Montmayeur, seigr de l'Aigle ; Pierre, seigr de Clermont, écuyer de Philippe de Savoie, Cte de Genevois. Celui-ci eut deux femmes : 1° Bernardine, fille de Jean de l'Albergement ; 2° Camille de Bruel (*alias* du Buy, de Milan) (4). Du premier lit serait issu Albert, qui continua, et Maxime, mort sans enfants.

C'est seulement à dater de cet Albert que nous pouvons étager de quelques titres la généalogie de dom Luc. Je rencontre auparavant un Nᵉ Aymon du Crest (celui ci-dessus) qui épousa Antoinette de Cohendiers, nommée au testament de Jeannette de Chissé, sa mère, 1461, et qui eut dudit Aymon trois fils : Nᵉˢ Mʳᵉ Michel, Rodolphe et François du Crest, substitués au testament de Nᵉ François de Cohendiers, leur oncle, 1491 (Arch. Cohendier). Mais cette indication fait naître des doutes sur la filiation ci-dessus et ne mentionne pas de Guillaume.

Je ne prends nullement la responsabilité, affirmative ou négative, de la filiation ci-dessus, et je ne la prends qu'à dater d'Albert, plus haut nommé. Ses petits-fils sont déjà inscrits en 1631, au rôle des anciens nobles du mandement de Cruseille. Divisés en plusieurs rameaux, qu'il m'est impossible de suivre en leur multiplication, plusieurs membres de cette famille ont fait leurs preuves de 1723. Aucun d'entre eux n'a pu remonter plus haut que le degré suivant immédiatement Albert.

Cette famille doit être éteinte ou du moins privée de fortune ; elle ne porte plus le titre de noblesse. On raconte qu'en 1821, lors de la dernière convocation des nobles, à Chambéry, par le roi Charles-Félix, un Mr du Crest de Clermont, simple cultivateur de son bien, vint, l'épée au côté, escorté de ses fils, prendre son rang dans la noblesse de Savoie. Il y a quelques années, le conducteur de la diligence de Genève à Bonneville était, dit-on, un du Crest de Clermont. Quand il passait sous Clermont, près Contamine, il ne manquait pas de sonner une fanfare en l'honneur de ses nobles aïeux.

(1) Il y a eu plusieurs autres familles en Savoie du nom de du Crest ou Ducrest ou Ducret. On trouvera ce que j'ai pu réunir sur elles au Supplément, et Du Crest, d'Ugine, en son ordre.

(2) Guillaume du Crest était secrétaire comital de Genevois et témoin, à Annecy, le 15 février 1487 (Arch. Thuyset), et dans un autre acte du 29 septembre 1502 (Arch. Pensa).

(3) Un Nᵉ Mesʳᵉ Louis du Crest, chanoine de l'église de Genève, était bien vicaire général *in spirit. et temporal.* de l'évêché de Genève, 12 janvier 1547 (Arch. Thuyset) ; mais je ne puis affirmer qu'il soit de cette famille.

(4) De vieilles notes généalogiques aux Archives Thuyset mettent Bernardine de Mecorax, et Camille du Puy, veuve de Nᵉ Georges de Mouxy.

Tout ce qui n'a pas de marque de provenance revient à dom Luc de Lucinge. Les doubles traits indiquent la descendance des Preuves, 1723.

I. Nᵒ Albert du Crest, chevʳ (?), seigʳ de Menthonnex en Bornes, épousa : 1° en 1540, Barthélemie, fille d'Antoine de Beaufort, seigʳ d'Héry (inconnue dans la généalogie Beaufort) ; 2° contrat dotal du 13 sept. 1553 (Arch. Morand), Louise, dame de la juridiction de la Croix-en-Bornes, fille de Nᵒ et Pˢ Henri de Viry et de Michelle de Pelly. Témoin, le 2 nov. 1566, à Sallanches (Arch. Rubin). Il teste le 11 juin 1562. Il vivait encore en 1576.

François du Crest, chanoine de St-Pierre de Genève, aumônier ordinaire de Jacques de Savoie, duc de Nemours, Cᵗᵉ de Genevois (L. L.). Est peut-être celui qui fut abbé d'Abondance ??

Pierre, tous compris dans un *Voir* au Tableau II.

II. Charles, rôle des nobles du mandement de coseigʳ de Menthonnex, épousa Amédée, fille de Bernard du Chastel et de Philippine d'Aussens (ou Ossens). Leur contrat dotal est du 12 décembre 1546. Bernard et Philippine portés au rôle des nobles du mandement de Cruseille (Arch. Mor.).

Aymaz, de Cruseille (s. d. Arch. Morand).

Charlottaz, avec Michelle, veuve de Thibaud de Montmayeur. Peut être celle qui épousa Jean de la Forest, seigʳ de Rumilly-sous-Cornillon, veuve, 1596-1609 (R. P. de R. S. C.).

Jacques, *Voir* au Tableau II.

III. Janus, coseigʳ de Menthonnex et Clermont-en-Faucigny, cornette dans la cavalerie de Savoie, épousa Anne Ruffin de la Biguerne. Il mourut en Piémont, au service, avant 1616, laissant des enfants dont l'aîné n'avait que trois ans (Anciennes Arch. de l'Intendance de Thonon).

N. N., femme de.... Collomb (Procédures 1616-1619).

Guillaume. Patentes de pension à lui accordées le 20 juillet 1624 (Pr., 1723).

Philippe ou Philibert, coseigʳ desdits lieux et de la rente du Château-quard de Cruseille. Il était châtelain de Cruseille (noble et égrège) avant 1638. Dans un procès au Conseil de Genevois (1616-1619) la qualité de seigʳ de Clermont lui fut interdite, n'appartenant qu'au Cᵗᵉ de Genevois. Philippe proteste et offre de prouver ses droits (il s'agissait d'une autre seigneurie *assez problématique*, à Clermont-en-Faucigny). Il obtint déclaration de noblesse, le 17 avril 1636 (Pr., 1723), et devint ensuite lieutenant, puis capitaine au régiment d'Andelot. Il épousa, avant 1619, Claudine de Ruffin, sœur d'Anne ci-contre. En secondes noces il épousa, contrat dotal du 17 septembre 1630, Claudine de Bordes (qui, veuve, se remaria avec son neveu ci-dessous). Il teste, le 21 avril 1641 (Arch. Morand), nommant tuteur de ses enfants Nᵉ Claude-François, son neveu. Dans une obligation signée par son fils (1698) il est appelé Philippe de Clermont, seigʳ du Crest de Cruseille. Ne pas confondre.

Nᵉ François. *Voir* au IIᵐᵉ Tableau.

IV. Claude-François, coseigʳ desdits lieux, et de Beccon, capitaine au régiment de Lullin. Il épousa, le 9 septembre 1642 (Reg. Par. de Cruseille), Claudine des Bordes-Cerdon, veuve de son oncle. Continua le procès ci-dessus, 1619. Comme tuteur de ses cousins, il prête serment de fidélité le 10 mai 1641 (Arch. Morand).

Michel, seigʳ de Clermont-en-Faucigny, témoin au contrat de mariage de sa nièce, 1693. Il ép. Dˡˡᵉ Rose Galley et mourut le 2 fév. 1714.

Françoise épousa, contrat dotal du 22 sept. 1658 (Arch. Th.), Nᵉ Benoît Domen, seigʳ du Sougey. Ses frères lui constituent une dot, assistés par Nᵉ Claude-François ci-contre, leur curateur.

Pierre, coseigʳ desdits lieux, seigʳ de Cercier, enseigne colonnelle au régiment de Carignan. Il épousa Dˡˡᵉ Aymée de Galles, fille de Nᵉ Pierre et de Charlotte de Poypon, avant 1669. Ils testent ensemble le 15 janvier 1702 (Arch. Morand). Veulent être inhumés dans leur chapelle, en l'église de Cruseille, se léguant réciproquement l'usufruit de leurs biens. Morts tous deux avant 1713. *Voir* ses enfants, outre les ci-dessous, en A.

Jean-Antoine, seigʳ de Beccon, coseigʳ de Cercier, capitaine au régiment Saint-Michel, s'est allié avec Claire N. N. (L. de L.). Probablemᵗ celui qui, né le 13 juillet 1641 (Reg. Par. de Cruseille), assiste au contrat de mariage de sa nièce, 1693. Mort avant 1754. *Voir* au Tableau II sa descendance.

Philippe, François, Louis, Jacques et Michel, dont Luc de Lucinge ne dit plus rien.

Jean-Baptiste, né le 18, baptisé le 19 décembre 1688 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

François, légataire au testament de ses père et mère, 1702, et de sa tante, 1697, substitué à son frère aîné, lieutenant au régiment de Savoie, ép., en 1737 (contrat dotal du 30 déc., Arch. d'Arcollières), Marguerite-Françoise, fille de Nᵉ Joseph Noyel de Bellegarde et de Marguerite Domenget. Mort en 1748 ; elle, morte le 20 mai 1759 (Arch. d'Arcollières).

V. Jean-Antoine, fils aîné, capitaine au régiment des fusiliers de S. A., héritier universel de ses père et mère, 1702, et de Françoise de Galles, sa tante, 1697. Il épousa, contrat dotal du 27 avril 1713 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Marie, fille de feu Nᵉ François Perrin, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné et de Dᵐᵉ Virginie Roux. Le 11 novembre 1697, comme héritier universel de sa tante Françoise de Galles, il admodie tous les biens provenant d'elle, rière le marquisat d'Aix et la seigneurie de Grésy-en-Genevois (Arch. Mor.).

A. *Voir* ci-dessous.

Françoise-Marie, baptisée le 25 octobre 1732 (Reg Par. de Saint-Pierre-d'Albigny (1).

Marie-Raymondine, baptis. le 9 mai 1737 (Aix), épousa, le 2 fév. 1767 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne), Nᵉ François-Hyacinthe Mareschal de la Buffette. Morte le 28 mars 1784 *(Ib.)*.

Marie-Philiberte, baptisée le 14 nov. 1738 (Aix), épousa Nᵉ Jean-Baptiste-Alexandre Martin du Villars, dont la fille hérita de ses oncles Jean-Baptiste et Jacques-Marie-Joseph.

Jacques-Marie-Joseph, porté aux Preuves, 1723. Sort inconnu.

Jean-Baptiste-Philibert, colonel du régiment de Savoie, pas porté dans la matricule de la brigade. Teste, dans sa maison-forte de Villarbigny, le 30 juillet 1789 (Arch. d'Arcollières). Legs à ses neveux et nièces Mareschal. Nomme héritière universelle sa nièce Jeanne-Baptiste-Françoise Martin, qui apporta Villarbigny, près Saint-Pierre-d'Albigny, à son mari Nᵉ Marc-Antoine Courtois d'Arcollières.

VI. Louis, porté aux Preuves, 1723. Son sort m'est inconnu.

(1) Elle est filleule de Nᵉ N. N. du Crest de la Ravoire, 1732.

A. Autres enfants de Pierre du Crest et de Dˡˡᵉ Aymée de Galles, nommés en leur testament de 1702, légataires de leur tante Françoise de Galles. Nommés dans les trois testaments de cette dernière, 1669, 1696, 1697 (Arch. Morand).

Françoise, baptisée le 5 fév. 1672 (R. P. de Cruseille).

Marie, baptisée le 26 juillet 1673 (Cruseille).

Si elles ne sont portées avec un des autres noms ci-contre mortes avant 1696.

Péronne vivait en 1696, morte avᵗ 1702.

Françoise, née et baptisée le 31 décembre 1671 (Cruseille), épousa : 1° Charles-Emmanuel Nicolis, Cᵗᵉ de Brandis ; 2° contrat dotal du 2 novembre 1697 (Arch. Morand), Nᵉ Claude-François Morand, conseiller de S. A., etc. Elle teste, le 22 août 1723, et veuve le 18 septembre 1728 et encore le 10 septembre 1738 *(Ibid.)*.

Charlotte vivait en 1669, morte avᵗ 1696.

Antoinette épousa, contrat dotal du 31 juillet 1693 (Arch. Morand), Nᵉ François de Bellegarde, seigʳ de Peron. Était veuve en 1713 (Cruseille).

Jeanne, baptisée le 1ᵉʳ juill. 1675 (R. P. de Cruseille). Vivait en 1696 et 1702.

Marie-Josephte, baptisée le 13 juillet 1678 (R. P. de Cruseille), épousa, contrat du 13 décembre 1710 (Arch. Morand), Nᵉ Claude de Corbel de Domessin, dont la fille est légataire de sa tante Françoise du Crest-Morand.

I. ALBERT DU CREST,
déjà porté au 1er Tableau.

II. CHARLES DU CREST,
déjà porté au 1er Tableau.

JACQUES,
déjà porté au 1er Tableau.
Suivant Luc de Lucinge, il était coseigr de Menthonnex et il s'allia avec Claudine de Moutbel. Cette alliance m'est complètement inconnue. Il vivait encore le 10 juillet 1576 (Arch. Morand). Jacques du Crest, seigr de Cernex *(sic)*, de Cruseille, assiste au contrat de mariage de Pierre (son frère), à Évian, en 1598.

III. FRANÇOIS,
coseigr de Menthonnex,
29 avril 1634. Permission de se retirer, en Savoie, des gardes du corps de S. A. R. Victr Amédée I. (Preuves 1723).

III. PHILIPPE,
déjà porté au 1er Tableau, avec sa descendance, avec Jean-Antoine ci-dessous.

VINCENT, seigr de Cernex, coseigr de Menthonnex, capitaine au régiment d'Andelot, lieutent au fort de Charbonnière. Il épousa, contrat dotal du 25 juillet 1616 (Arch. Morand), Jeanne-Françoise, fille de Claude de Chapot, seigr de Cesarche, veuve de Nº François de Mandollaz, seigr de Cernex. Elle teste, le 4 septembre 1643 (Arch. Mor.). Lui, mort avant 1644.

PIERRE DU CREST
épousa Péronne, fille de Philippe de Chastel et de Dominiquine Pobel. Elle mourut, veuve, en 1662 (R. P. de Cruseille). *Voir* Tableau supplémentaire A.

IV. FRANÇOIS.
Voir Tableau supplémentaire B.

MICHEL.

IV. JEAN-ANTOINE.
Son article est déjà porté au 1er Tableau avec ceux de ses frères.

GUILLERMINE DU CREST
épousa : 1º Claude-Nicolas Roget de Fesson; 2º Pierre-Marc de Lucinge, coseigr d'Arenthon. Héritière universelle de sa mère.

CLAUDINE,
femme de Nº Philippe de Peron.

FRANÇOISE,
filleule de Françoise de Mandollaz, légataire de Jeanne-Françoise ci-dessus, 1643.

V. JOSEPH,
qui se dit descendu de Nº Charles du Crest, son trisaïeul, qui a aussi formé l'autre branche résidant à Cruseille (Preuves, 1723, Bibl. du Roi à Turin). Probablement celui qui, dit de Clermont, est légataire de son cousin Louis ci-contre, 1766.

V. LOUIS, seigr de Beccon
(maison-forte à deux kilomètres Est de Cruseille), teste le 26 juillet 1753, énoncé au contrat dotal ci-dessous, 1766. Usufruit à Marguerite, fille de Nº Jean-Claude de la Forest, sa femme. Legs à Nº Joseph du Crest de Clermont, son cousin, et à Dlle Marie du Crest, femme de Claude Falconnet. Il était mort avant le 1er mai 1754. Ses trois filles furent héritières universelles.

CLAUDINE
(fille de Nº Jean-Antoine du Crest de Cruseille), épousa, contrat de mariage du 19 janvier 1702 (Arch. Th.), Nº Jacques-François Echaquet de Mortery : Nº Jean-Antoine du Crest, capitaine au régiment de fusiliers (IV. Tabl. 1er), est témoin à ce contrat de mariage.

?
MARIE,
femme de Jean Falconnet, mentionnée au testament de 1754.

CHARLES-HYACINTHE,
mort jeune. (Notes généalogiques anciennes, Arch. Thuyset).

MARIE-JOSEPHTE
(fille aînée), épousa, le 17 février 1765 (R. P. de Cruseille), Joseph-Antoine de Regard, Cte de Villeneuve. Elle vivait en 1771 (R. P. de Vaux).

VI. JEAN-ANTOINE-MARIE,
né le 7 mai 1724 (Reg. Par. de Cruseille). Mort avant le testament de son père.

GEORGETTE
épousa, contrat dotal du 11 janv. 1766 (mariés le 27 du même mois, R. P. de St-Maurice-d'Annecy), Nº Claude de Sales, major au régiment de Pignerol. Elle était née le 24 janv. 1727, à Cruseille, et morte à Annecy le 7 juin 1771, à quarante ans environ (R. P.) *(sic)*.

CLAUDINE-BENOITE,
femme de Nº Pierre Marchand des Clefs, contrat dotal du 24 décembre 1745 (Arch. Costa). Veuve, 1768.

?
Nº PIERRE DU CREST DE CRUSEILLE,
témoin, à Annecy, le 4 avril 1769 (Arch. Th.).

TABLEAU II.

Nº PIERRE DU CREST, de Cruseille, seigr de la Croix,
déjà nommé au 1er Tableau, avocat au Sénat, docteur ès droits, puis conseiller de S. A. et lieutenant particulier de la judicature maje de Chablais, bourgeois d'Évian. Il épousa : 1º Marie, fille de Nº Pierre de Bellegarde, seigr de Foncenex, Saint-Disdille et Vongy, morte en 1587; 2º contrat dotal du 6 juillet 1598 (Arch. Thuyset), où il est dit fils d'Albert du Crest et de Louise de Viry, Georgine-Françoise, fille de noble et généreux Nicolas de Loys, veuve de Nº Jean Christin, de la Touvière d'Évian (contrat dotal du 25 août 1596), dont elle avait une fille pupille en 1598. Le 6 mai 1600 (Titres Echny) il passe quittance à son beau-père de la dot de sa femme. Mort avant 1629.

?
Rd Messre MARCEL DU CREST,
recteur de l'hôpitl d'Évian, assiste au contrat de mariage en 1598.

PHILIPPE
(1er lit), mort en 1605, à Fribourg, en Suisse, noyé dans une rivière. Ses frères lui succédèrent.

GASPARD DU CREST,
capitaine au régiment de Savoie, légataire de son oncle Jacques de Loys, pour ses biens d'Oncin, 1631. Il épousa, contrat dotal du 12 août 1656 (Arch. Thuyset), Dlle Anne Tornier (mariés avant 1645, R. P. d'Évian, dont Gaspard était bourgeois), laquelle se remaria avant 1661, avec Nº Louis du Nant, coseigr de St-Paul. Mort sans postér.

MARCELINE,
femme de Nº Jean-François Pochat, avant 1630 (Reg. P. de Thonon), morte, veuve, à Neuvecelle, le 19 juillet 1648 (Reg. P. d'Évian).

BÉATRIX
épousa, cont. dotal du 27 fév. 1629 (Minutaire, Arch. Th.) Me Pierre Gourge. Vivaient en 1660.

NICLOZ,
baptisé le 3 juin 1617 (Reg. Par. de Thon.).

JACQUES,
seigr de St-Disdille et Vongy, épousa : 1º contrat dotal du 7 mars 1646 (Arch. Morand), Gabrielle-Claudine Colliet de Beauvoir, morte le 26 août 1649 (R. P. de Thonon); 2º Clémence, fille d'Egrège Amédée Boccard, enterrée le 21 déc. 166.. *(Ibid.)*; 3º le 3 mai 1664 (R. P. d'Évian), Dlle Péronne de Varax de Châtel. Il vivait encore en 1677.

MARIE-GABRIELLE
était, en 1661, veuve de Mr Jean Callafroz.

Rd Messre PHILIPPE,
curé de Maxilly, teste, le 19 fév. 1666 (Arch. Th.), en faveur de son frère Jacques. Recteur de la chapelle de Ste-Marie-Madeleine, dans l'église d'Évian, nommé sur présentation de Jacques de Loys, le 22 mars 1673 (Arch. Th.).

C

MARIE,
morte le 28 janvier 1657 (Reg. Par. de Thonon).

PIERRE-JOSEPH,
né le 15, baptisé le 18 janv. 1648, enterré le 4 juin 1649 (Thonon).

FRANÇOISE,
née le 23 avril 1606 (Reg. P. Th.). Probablement celle qui épousa : 1º Egre Pierre Châtelain (1632 - 1633, Reg. Par. Th.), et 2º le 21 juill. 1647 *(Ibid.)*, Nº François de Menthon-Lornay. Morte, veuve, le 12 avril 1671 (Reg. Par. Th.).

LOUISE-PHILIPPINE,
née le 28 juin 1667 (Thon.), morte à quatre-vingt-deux ans, le 26 nov. 1749 (Thon.), veuve d'Egrège Philippe Battet.

JEAN,
né le 29 nov. 1669 (Th.).

JOSEPHTE, JACQUELINE,
jumelles, nées le 31 mars 1677. Est probablement celle qui épousa, le 7 nov. 1713 (R. Par.), Nº Guillaume de Grimaldy, seigr de Farges.

ANNE-MARIE,
bapt. le 18 fév. 1665 (R. P. de Th.).

FRANÇOIS,
mort sans enfants, suivant une consultation pour son héritage (Arch. Th.). Est probablement le François-Louis, seigr de St-Disdille et Vongy, qui épousa, le 31 août 1706 (R. P. d'Évian), Dlle Anne-Gasparde de Varax de Châtel, légataire de sa tante Anne de Varax, veuve Châtillon, en 1710.

TABLEAU III supplémentaire.

A. Il est possible que ce Pierre soit le même Pierre du Crest, dit de la Ravoire (hameau de Cruseille) qui, avec Nº Jacques du Crest, son père, figurent aux Preuves de 1723, produisant une attestation que leur maison ayant brûlé ils ne peuvent justifier de leur noblesse par aucun titre. Un Nº Jacques du Crest de la Ravoire, à coup sûr contemporain (ou environ) de Nº Jacques ci-dessus, épousa Dlle Péronne Paulmes. Il en eut un fils, Nº Thomas, vivant en 1626-1629, avec ses sœurs, et une fille, Dlle Dominique, qui épousa, contrat dotal du 14 février 1651 (Arch. Ruband), mariés le 14 (Reg. Par. de Cruseille), Nº François de Fauleon, qui, procureur de son père, vendit à Antoine de Lornay, seigr d'Aviernoz, le grangeage de Maison-Rouge (procédé de Nº François Paulmes), et le 23 mai 1665 *(Ibid.)*, au même, le grangeage de la Croix, tous deux situés à Groisy-en-Bornes. Je trouve encore un Nº Pierre-Antoine du Crest de la Ravoire, qui, de Dlle Marie Paccod, eut Philippe, né le 26 novembre 1681 et Gasparde, née le 2 juillet 1687 (Reg. Par. de Cruseille). Un Nº François du Crest de la Ravoire épousa Pierrette Lachat, morte, veuve, en troisièmes noces, à soixante-neuf ans, le 1er mai 1731, (Reg. Par. de Cruseille). Une Dlle Gasparde du Crest de la Ravoire, veuve de Claude-François Beccat, mourut le 10 octobre 1714, à soixante-neuf ans *(Ibid.)*.

B. François (IV) et son fils Joseph (V) peuvent être identifiés avec Nº François du Crest de Clermont, qui eut, de Jeanne Colomb, un fils nommé Joseph. Celui-ci, dit aussi de Clermont *(voir Joseph V)*, était marié, en 1695, à Anne Chatrier et mourut le 10 avril 1771 (Reg. Par. de Contamine-sur-Arve). Il eut Josephte, née le 19 juillet 1732; Claude, né le 15 juillet 1734; Andréanne, née le 6 avril 1740; Jeanne, née le 20 avril 1741; Françoise, née le 27 novembre 1742; Joseph-Marie, né le 9 juillet 1745; Jeanne-Françoise, née le 10 août 1748, tous à Contamine. Nº Jean-Charles du Crest de Clermont (fils apparemment ou neveu de Joseph ci-dessus) épousa Louise Mouthon, et en secondes noces N. N. Du premier lit je trouve aux registres paroissiaux de Contamine : Aimé-Marie, né le 24 juillet 1777; Louis, né le 13 août 1779; Jean-Marie, né le 12 novembre 1782; Joseph, né le 27 octobre 1784; André, né..........., qui mourut curé d'Anthy, près Thonon, en 18...; Aimé, né le 19 mars 1781, mort le 10 février 1828, et du second lit, Jacques, qui vivait encore en 1853.

C'est à un de ceux-ci que se rapporte ce que je dis à la fin du fº 242.

Je trouve encore, suivant toute apparence, de cette famille, un Nº Antoine du Crest (d'après des notes généalogiques, Archives Thuyset, serait Jean-Antoine IV), qui eut, de Dlle Jeanne-Claire de Pontverre (Quimier) : Claude-François, baptisé le 1er octobre 1674; François-Marie, baptisé le 30 décembre 1675; Louis, baptisé le 15 janvier 1678, et Louis-Félix, baptisé le 23 février 1679, tous dans l'église paroissiale de Cruseille.

Il faut noter qu'à Cruseille même il y avait des Du Crest qui n'étaient pas nobles. Me François Du Crest, greffier de l'évêché de Genève, mort avant 1629, eut Jeanne, qui épousa Me Michel Bessonis; Me Philippe, bourgeois de Cruseille et d'Annecy, qui teste avec Nº Pernette Fichet, sa femme, le 2 juin 1629 (Arch. Monthoux), et Françoise, qui épousa Nº Claude Marin, procureur fiscal du Chablais avant 1608.

Un Nº Jean-Antoine du Crest, seigr de Moisy, mort avant 1705, eut un fils, Nº Louis, qui signa une obligation à Nº Joseph de Cirace, le 23 avril 1705 (Arch. Morand). Un Nº Jean-Antoine du Crest, de Cruseille, mort avant 1729, fut père de Dlle Claudine, qui, le 21 mars 1729 (Arch. Thuyset), était veuve de Nº Jacques-François Echaquet de Mortery. Une des filles de celle-ci, Nº Françoise Echaquet, eut pour témoin à son contrat de mariage du 5 janvier 1725 *(Ibid.)*, Nº Louis du Crest, seigr de la rente de Châteauvouart, coseigr de Cercier.

C. Il faudrait peut-être ajouter ici une Dlle Françoise qui épousa, contrat dotal du 14 septembre 1639 (*Livre de raison*, Loys), Spectable David Bernaz, bourgeois de Thonon, dont les enfants furent héritiers de N. N., mère de ladite Dlle Françoise.

CRISTAN (CRITAN, CRITAIN, CRETANT, CRYTAN, CHRISTAN).

SEIGNEURS DE MONTREGARD ET DE BELLECOMBE.

P. d'azur au cerf passant d'argent (Pes de Nsse, 1589).

PHILIPPE Cristan ou Cretant, de Thônes (probablement frère de Rd Messre Pierre Cristan, plébain de Thônes en 1616, premier aumônier de François de Sales), était neveu de Rd Louis d'Arenthon, plébain de Thônes (je ne sais comment), et possédait la rente d'Arenthon et la maison-forte de Montregard en dessus de Thônes. Il ne prend pourtant pas la qualité de noble dans le contrat dotal du 7 septembre 1572 (1) (Titres Baillard), qu'il passa avec Dlle Philippine Juge. Il teste, à Rumilly, le 12 décembre 1601 *(Ibid.)*, voulant être enterré dans l'église de Thônes, au tombeau de ses prédécesseurs; lègue, à sa femme, l'usufruit de sa maison-forte de Montregard, vignes à Menthon, revenus de la rente d'Arenthon et de Salle. Il codicilla le 17 juillet 1604 *(Ibid.)*. Sa veuve testa, le 28 décembre 1620 (Titres d'Eschavannes), voulant être enterrée dans l'église de Saint-Maurice-de-Thônes, au tombeau de son mari. Dans ces actes on trouve le nom de leur fils et de leurs trois filles qui étaient substituées à leur frère. Il reçut des patentes de noblesse le 8 octobre 1589 (Reg. 18, *Pat. Sav.*, fo 8, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

CLAUDINE-MAURISE, femme de Ne Hercule de Perron, légataire de son père, cohéritière universelle de sa mère, qui fait des legs à ses deux filles.

FRANÇOISE-MARINE, veuve de Ne Antoine Gallatin, cohéritière universelle de sa mère 1620.

Ne FRANÇOIS CRISTAN, seigr de Montregard, coseigr de la val des Clets, héritier universel de son père, cohéritier de sa mère. Il obtint, le 15 avril 1616 (Annexe : Preuves, 1723), rabais de tailles, vu sa noblesse. Il épousa : 1o Dlle Charlotte de Michaille qui testa, le 19 avril 1630 (Titres Esches), léguant l'usufruit de ses biens à son mari, avec lequel elle vivait à Ugine ; 2o contrat dotal du 14 août 1631 *(Ibid.)*, Dlle Louise, fille de Ne Charles-François de Dalmaz (veuve de Ne Jean Brunet, seigr de Doucy), dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

LOUISE épousa, contrat dotal du 9 fév. 1616 (Tit. Baillard), Ne Pierre Baytaz, cohéritière universelle de sa mère. Vivaient en 1641.

MAURISE (fille aînée du premier lit), mariée au sieur de Grand-Fontaine, légataire de sa mère avec sa fille Charlotte et de sa grand'-mère, 1620.

Ne BERNARD CRISTAN, seigr de Bellecombe, de Thônes, coseigr de la val des Clets. Héritier universel de sa mère : ses sœurs lui sont substituées, puis le baron de Menthon (beau-frère de la testatrice). Il épousa, contrat dotal du 3 février 1627 (Titres d'Eschavannes), Dlle Antoine, fille d'Egrège Pierre Gros, bourgeois de Bonneville, habitant au Petit-Bornand, et de Ne Jeanne-Françoise, fille de feu Ne Aymé Fichet. Ils constituent à leur fille une dot de 25,000 florins et son trousseau. Le 13 avril 1632 *(Ibid.)* Dme Claudine de Michaille, dame d'Outrechaise, veuve de Bernard, baron de Menthon, etc., tutrice du baron de Menthon, son fils, cessionnaire de Jacques de Menthon, Bon de Confignon, seigr de Beaumont, par acte du 15 décembre 1628, et de Jacques de l'Alée, Bon de la Tournette, coseigr de la val des Clets, par acte du 19 déc. 1628, cède et remet audit Bernard Cristan, comme héritier de Dme Charlotte de Michaille, sa mère, tous les droits qu'elle peut avoir sur tous les biens délaissés par feu Ne Antoine Gallatin, commis et échutés aux Menthon, ensuite de procès au Conseil de Genevois, à requête dudit seigr de Beaumont, et de Jeanne de Charansonay, demandeurs, contre Dlle Marine Cristan, veuve dudit Gallatin, défenderesse. Ladite Marine est décédée ayant laissé Ne Bernard Cristan, son neveu, héritier universel, et ledit Gallatin est mort sans enfants ni codiviseurs. Cristan, pour obvier à plus grand procès avec la baronne de Menthon, sa tante, leur offre, contre lesdits biens, un pré situé à Ugine, appelé Bavellin, jouxte le chemin d'Outrechaise à Ugine, devant le moulin de ladite baronne. L'échange est fait par l'acte ci-dessus passé au château de Menthon.

CLAUDINE (premier lit), légataire de sa mère, de 5,000 florins, quand elle se mariera.

Ne JEAN-LOUIS a testé le 7 décembre 1703, en faveur de Rd Pierre-Gaspard, son frère. Il assiste à la donation faite par son frère au Mis de Thônes. C'est dans cet acte qu'est énoncé son testament.

Ne et Révd Messre PIERRE-GASPARD, seigr de Montregard. Le 15 juin 1704 (Titres Esches), il fait donation de tous ses biens quelconques à Victor de Bertrand, Mis de Thônes, se réservant seulement les droits qu'il a contre Ne et Spe Daniel de Gros, son cousin, et les rentes qui lui appartiennent comme héritier de son frère ci-contre, plus une pension annuelle de 500 florins.

---

(1) C'est d'autant plus extraordinaire qu'il aurait pu le faire comme possesseur de biens nobles, sans compter que les bourgeois des villes se qualifiaient volontiers nobles. Le 24 mars 1572 (Titres Esches) il acquiert de Ne Claude de Léaval, la rente avec fief, hommages, etc., appelée la directe de Ferrières, rière les paroisses de Thônes et des Clets, pour 210 florins d'or. Dans cet acte il est dit fils de Me Humbert, bourgeois de Thônes. — Un Me Mamert ou Mermet *Cristani* était notaire et bourgeois de Thônes, les 7 avril et 23 septembre 1534 (Arch. Monthouz).

CROCHET. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CURIAL

BARONS ET COMTES DU PREMIER EMPIRE, COMTES ET PAIRS DE FRANCE,
BARONS EN SAVOIE.

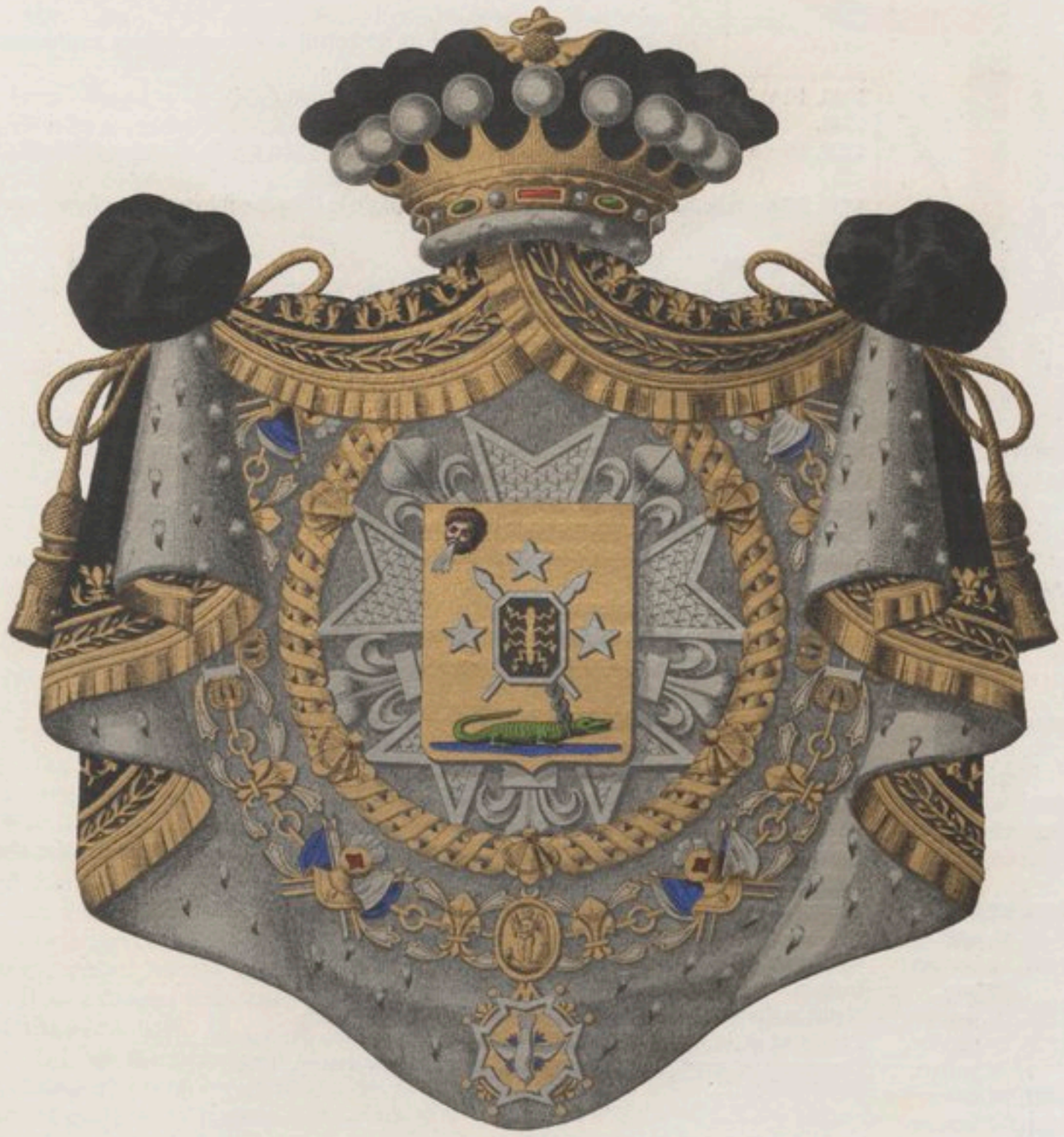

P. d'or au bouclier de sable bordé d'argent ayant pour emblème un foudre rayonnant du champ : au fleuve d'azur en pointe supportant un crocodile au naturel contourné, colleté et attaché par une chaine de sable audit bouclier. Celui-ci posé sur deux lances d'argent passées en sautoir et accompagné de trois étoiles de même, une en chef, une à chaque flanc : au canton dextre du chef une tête de Borée au naturel soufflant d'argent.

L'écu d'armes posé sur la croix de saint Louis, entouré des colliers de saint Michel et du Saint-Esprit, placé sur un manteau de velours noir fourré d'hermines, frangé, bordé et lié d'or, sommé du bonnet de pair posé sur une couronne de comte.

Les armoiries du baron Curial (cousin germain du lieutenant-général) sont *d'or à la bande de gueules chargée d'une épée d'argent.* (*Voir* au folio 250).

Cimier : une main dextre de carnation empoignant une épée d'argent en pal.

PARMI les plus hautes illustrations militaires du premier Empire, la Savoie inscrit avec une légitime fierté le lieutenant-général Cte Curial, né le 21 août 1774, à St-Pierre-d'Albigny, d'une honorable famille. Engagé volontaire dans la légion des Allobroges, il commença une rapide et très brillante carrière, dont nous donnons un éloquent et authentique abrégé d'après ses glorieux états de services :

1793. 1er janvier. Capitaine au 1er bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc.
1795. 10 août. Passé à la 5me demi-brigade provisoire.
1796. juin. Passé à la 18me demi-brigade de ligne.
1799. 16 mai. Nommé provisoirement chef de bataillon sur le champ de bataille, par le général en chef Bonaparte.
1800. 23 septembre. Nommé provisoirement chef de la 88me demi-brigade de ligne, par le général Menon.
1802. 5 juillet. Confirmé en ce grade.
1806. 1er mai. Major des chasseurs à pied de la garde impériale.
1807. 16 février. Colonel de la garde.
25 juin. Général de brigade.
1808. 20 janvier. Commandt les régiments de chasseurs à pied de la garde impériale.
1809. 5 juin. Général de division.
1813. 30 octobre. Commandant en chef, par intérim, le 1er corps de la jeune garde.
1814. 31 janvier. — la 2me division d'infanterie de la jeune garde.
1814. 41 mars. Commandant la 1re division d'infanterie de la jeune garde.
20 avril. Membre de la commission du contentieux, près le ministre de la guerre.
6 mai. — du conseil de la guerre pour l'infanterie.
18 juillet. Colonel du corps royal des chasseurs à pied de France.
1815. 1er avril. A cessé ces fonctions.
25 avril. Commandant la 19me division militaire.
13 mai. Mis à la disposition du maréchal Suchet, commandant en chef l'armée des Alpes.
12 juin. Commandant la 22me division militaire d'infanterie.
12 août. En non activité.
1818. 1er juillet. Inspecteur général d'infanterie, pour 1818, dans la 1re division militaire.
1820. 21 août. — — pour 1820, dans la 8me —
29 novembre. Président du comité consultatif de l'infanterie.
1821. 4 juillet. Inspecteur général de l'infanterie, 16me division militaire.
1822. 19 juin. — — 7me, 19me et 21me divisions militaires.
9 octobre. Commandant la division des Pyrénées-Orientales (3me division du corps d'observation des Pyrénées).
1823. 12 février. Commandant la 5me division du 4me corps de l'armée des Pyrénées.
15 août. — supérieur du blocus de Barcelone.
1824. 2 janvier. En disponibilité.
23 juin. Inspecteur général de l'infanterie, 3me division.
1825. 31 janvier. Membre du comité des inspecteurs généraux d'infanterie.
1826. 1er janvier. Président de la commission de révision des manœuvres d'infanterie.
6 janvier. Commandant supérieur du camp d'infanterie (Saint-Omer), 1826.
1827. 31 décembre. — — — 1827.
1828. 3 janvier. — — — 1828.
1828. 1er octobre. En disponibilité.
1829. 30 mai. Décédé à Paris.

Campagnes :

1793-94-95 : Armée des Pyrénées-Orientales. 1796-97 : armée d'Italie. 1798 : armée d'Helvétie. 1799-1800-1801 : armée d'Orient. 1804 : armée des côtes de l'Océan. Vendémiaire *(sic)* an XIV, 1805-6-7 : Grande-Armée. 1808 : Espagne. 1809 : armée d'Allemagne. 1810-11 : Espagne. 1812 : Russie. 1813 : Saxe. 1814 : France. 1815 : armée des Alpes. 1823 : Espagne.

Blessures :

Coup de feu a traversé le bras gauche et pénétré dans la poitrine, à la bataille d'Alexandrie, le 21 mars 1801. Coup de feu à la tête, à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807. (Il fut aussi blessé à Saint-Jean-d'Acre, quoique les états ne mentionnent pas cettepremière blessure).

Décorations :

1803. 12 décembre. Membre de la Légion d'honneur.
1804. 14 juin. Officier —
1805. 25 décembre. Commandant —
1814. 23 août. Grand officier —
1815. 14 février. Grand-croix —

1814. 1er juin.	Chevalier de Saint-Louis.
1823. 20 août.	Commandeur —
1827. 13 juin.	Chevalier des ordres du Roi (Saint-Michel et Saint-Esprit).
1807. 23 décembre.	Chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer.
1813. 20 novembre.	Grand-croix de l'ordre de la Réunion.
1815. 14 février.	Grand croix de la Légion d'honneur (Biogr. des h. viv. 1816).

Autorisé à accepter et à porter les décorations étrangères suivantes :

1807. 29 juin.	Chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe.
1823. 4 novembre.	Grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne.
1824. avril.	Cordon de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky de Russie.

Titres :

1808. 1er mars.	Baron de l'Empire.
1813. 28 novembre.	Comte de l'Empire.
1814. 21 août.	Comte et pair de France.
1820. 27 novembre.	Gentilhomme de la Chambre du Roi.
1822. 5 mai.	Premier chambellan, grand maître de la garde-robe du Roi.

Dotations :

1808. 1er mars.	Dotation de 30,000 fr. de rente annuelle sur les biens réservés de Westphalie.
1810. 16 janvier.	— 10,000 fr. — sur les domaines de Gallicie.

Il faut remarquer dans ces états de services que tous les grades du brave Curial ont été gagnés sur les champs de bataille, pour le prix de blessures ou d'actions d'éclat. Blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre, il fut nommé chef de bataillon. Blessé à la bataille d'Alexandrie, d'Égypte, il fut nommé colonel. Pour s'être couvert de gloire à Austerlitz, il fut nommé, le lendemain, commandant de la Légion d'honneur, et, peu après, colonel-major des chasseurs à pied de la garde. Blessé à Eylau, il fut nommé colonel dans la garde, et après Friedland, général de brigade dans la garde ; général de division après la campagne d'Autriche, pendant laquelle, à la tête des tirailleurs de la garde, il se distingua particulièrement les 21 et 22 mai, aux affaires de Gross-Aspern et d'Essling, bataille au gain de laquelle il contribua grandement. Organisateur des douze régiments de la Jeune Garde, il fit remarquer son énergie et ses talents pendant la campagne de Russie. Dès 1812, 1813, il l'avait reformée à Mayence et il fit, à leur tête, la campagne de Saxe. Il se signala, le 16 octobre, à la bataille de Wachau, où il emporta le poste de Doëlitz et fit douze cents prisonniers, le général ennemi Meerfeldt y compris. Le 30 du même mois il contribua au gain de la bataille de Hanau, où, à la tête de quatre bataillons seulement, il culbuta trente mille Bavarois, commandés par le général de Wrède, et assura la retraite de l'armée, après le désastre de Leipsick. Il reçut, comme récompense, la grande croix de l'ordre de la Réunion et la dignité de comte de l'Empire (il était déjà baron de l'Empire).

En 1814, comme général de division commandant la deuxième, puis la première division de la jeune Garde, il fut envoyé avec ses chasseurs au secours des frontières du Nord. Mais ses derniers efforts militaires furent inutiles à la cause qu'il servait (1) ».

Il se rattacha franchement au gouvernement de la Restauration, dont il fut un serviteur dévoué et éclairé. Le rôle indépendant qu'il joua dans le procès du maréchal Ney n'éloigna pas de lui les faveurs de Louis XVIII et de Charles X. Il commanda encore une division en Catalogne, où il se distingua au siège de Molinas-del-Rey. Il fut nommé successivement grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier, puis commandeur de Saint-Louis et chevalier des ordres du Roi, comte-pair de France, gentilhomme de la Chambre, premier chambellan, et grand maître de la garde-robe du Roi, après la mort du célèbre général Rapp. Le Cte Curial qui, de 1793 à 1823 avait affronté mille fois la mort partout où les aigles du premier Empire avaient promené leur vol audacieux, mourut des suites d'une chute de voiture, au sacre de Charles X, à Reims. Cet accident raviva ses anciennes blessures. Il consacra ses dernières forces au camp de Saint-Omer. Il mourut plein de gloire et d'honneur, à cinquante-quatre ans, le 30 mai 1829. Son nom est inscrit au côté est de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Il était fils de François-Joseph Curial, avocat au Sénat de Chambéry, qui fut, du 20 novembre 1792 au 23 mars 1793, régent du Sénat de Savoie, et par sa grand'mère paternelle, proche parent de monseigneur Conseil, évêque de Chambéry.

Cet article est extrait des états de service [authentiques] d'une Notice biographique sur le général Curial, parue dans le Moniteur du 7 juillet 1829, de la Biographie des hommes vivants, de Michaud [Paris, 1816, 1817], d'un Discours prononcé sur sa tombe par le lieutenant-général baron Berthezene, 1er juin 1829.

Voir la généalogie au folio suivant.

(1) Un article biographique paru dans le *Moniteur* du 7 juillet 1829 fait assister le général à la bataille de Waterloo. Ce serait lui « qui, amené par le hasard sur la route que tenait Napoléon, vers Paris, lui apprit la capitulation d'un corps d'armée et l'entrée des « alliés dans la capitale. » Cette affirmation ne concorde pas avec les données historiques. La bataille de Waterloo a eu lieu le 18 juin. L'empereur était rentré le surlendemain à Paris. Il n'a donc pu être informé, en route, de l'entrée des alliés dans la capitale, qui n'eut lieu que le 6-7 juillet suivant. Du reste, le Cte Curial n'a pas assisté au glorieux désastre de Waterloo.

CURIAL

COMTES DE L'EMPIRE, BARONS EN SAVOIE.

Jean-Baptiste Curial
et Dlle Jeanne-Françoise Conseil.

Joseph-Marie,
né le 26 février 1738, à
Dlle Josephte-Marie Audé.

François-Joseph,
né le 11 mars 1739, à
Dlle Marie Domenget.

I. François-Hippolyte, né le 4 avril 1783, à St-Pierre-d'Albigny, receveur à Bergerac (Dordogne). Reçoit, par Patentes royales du 5 août 1834 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), du roi Charles-Albert, le titre de baron pour lui et ses descendants. On y rappelle ses services personnels; sa famille, distinguée dans l'Eglise, la magistrature et l'armée, et les glorieux services de son parent, le lieutenant-général, Cte de l'Empire, puis premier chambellan du roi Louis XVIII, marquis *(sic)* et pair de France. Par Patentes du 20 sept. 1835 (Arch. de Cour à Turin) il reçut les armoiries ci-dessus. (*Voir* la description au fo 247). Il épousa Dlle Marie-Joséphine-Félicie Mallié (de Lyon). Morts à Lyon, lui, le 1er août 1861; elle, le 19 avril même année.

Roch-François-Louis était chef d'escadron en 1805.

I. Philibert-Jean-Baptiste-François, né le 21 août 1774, à Saint-Pierre-d'Albigny. Bon (1808), puis Cte de l'Empire (1813), lieutent général, premier chambellan (1822), grand-maître de la garde-robe du roi, comte, pair de France (1814), grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, chevalier des Ordres du roi. — *Voir* ses états de services et quelques notes sur sa brillante carrière aux folios précédents.

Il épousa, le 14 mars 1808 (Ext. auth.) Marie-Clémentine, fille de S. E. le Cte Beugnot (Jacques-Claude), ministre des finances du royaume de Westphalie, etc., et de Dlle Marguerite Morel.

Il mourut le 30 mai 1829.

Zélie,
au Cte de Montagu, Mis de Chailly;
morts sans enfants.

II. Bon Gustave Curial n'est pas marié. Vit au château de Laxion, par Thiviers (Dordogne).

Victe Adolphe-Philibert, né en 1814, marié à Mlle Marie de Brévannes; mort en 1873.

II. Cte Napoléon-Joseph, pair de France par hérédité, né en 1809. Premier page du Roi, officier dans la garde royale, sénateur du secd Empire; a épousé Mlle Félicie Girard. Mort en 1861.

Marie-Clémentine, née en 1812, mariée au Mis de Saint-Clou.

Philibert, né en 1846, non marié.

Clémentine, née en 1844, a épousé M. Robert de Loisy.

Victe Raoul Curial, né en 1842, a épousé Mlle Marie de Charnacé.

III. Cte Henri Curial, né en 1834. Il a épousé Mlle Gabrielle de la Haye.

Victe Philibert, né en 1876.

IV. Cte Gaston Curial, né en 1874.

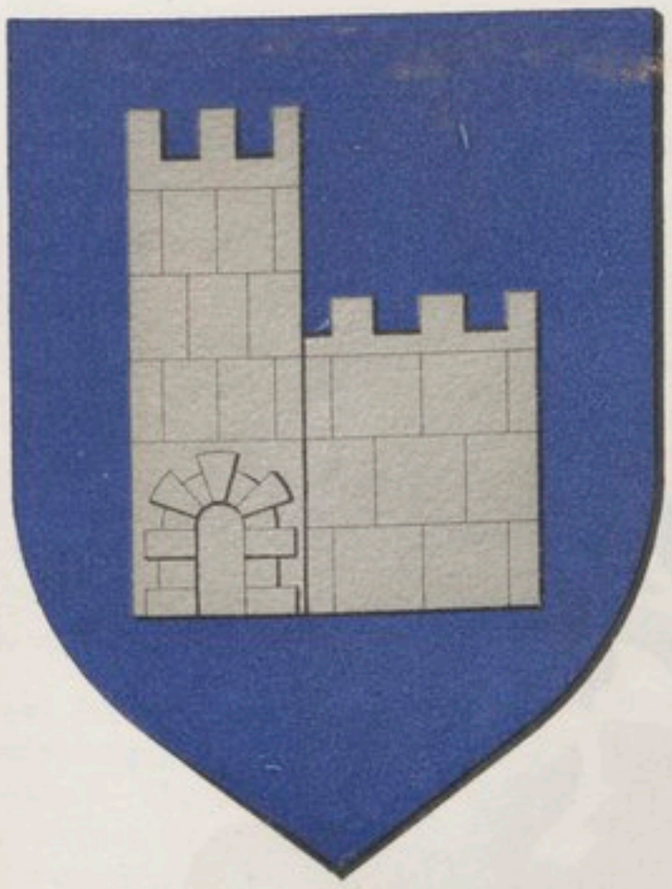

CUSINENS (DE)

P. d'azur à la tour d'argent senestrée d'un pan de mur de même (Besson, Guichenon, etc.). — Selon une vieille généalogie (Arch. Savoir.) *d'argent à la bande d'azur.... au chef de gueules chargé d'un croissant d'or.* Cette version ne peut être exacte.

Je n'ai que fort peu de renseignements sur cette ancienne famille. Le plus ancien que je trouve est Pierre de Cusinens, damoiseau, qui est nommé exécuteur testamentaire d'Hélinode de Greysier, le 14 juin 1376 (Titres Eschavannes). Peu d'années après je trouve un Pierre de Cusinens, notaire, qui reçoit un acte le 13 novembre 1379 (Arch. Thuyset). Plus tard un Aymon de Cusinens, clerc, 1383 (Arch. Thuyset); notaire, 1396 *(Ibid.);* un Pierre de Cusinens, *junior,* qui reçoit un acte comme notaire, à Genève, le 16 mars 1395 (Arch. Fauc.-Luc.). Sont-ils de la même famille? On ne peut ni le nier ni l'affirmer, quoique la dernière hypothèse soit au moins bien probable. Elle a dû s'éteindre au XVIIme siècle. Je n'en trouve plus mention dès lors.

? — Pierre de Cusinens, damoiseau, témoin le 14 juin 1376.

? — Pierre de Cusinens, clerc, procur^r du Cte de Genevois, 18 mai 1375 (Arch. Thorens).

? — Pierre de Cusinens, notaire, 13 nov. 1379.

? — Pierre de Cusinens, le jeune, notaire, 16 mars 1395.

? — N^e François de Cusinens, secrétaire ducal, avait une maison rue St-Léger, à Chambéry, 1453 (Arch. Thuyset). Est peut-être celui qui était conseiller ducal et maître aux Comptes dès 1418 (Capré).

? — Guillemette de Cusinens épousa N^e Michel Montyon, coseig^r de Bessinge, syndic et premier syndic de Genève (1455-1470). (Galiffe, Not. gén.).

? — N^e Pierre de Cusinens, mort avant 1469. Peut être celui qui prêta hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré) et qui, dit de Faramans, fut investi, le 16 août 1440 *(Fiefs)*, par Richard de Montchenu, de quelques fiefs, dépendant de la seigneurie du Vache et provenant de Pierre de Faramans.

? — Gauthier de Cusinens, cité avec *Annibal* de Cusinens, dans des reconnaissances de l'an 1466 *(Fiefs).*

? — N^e Gabriel de Cusinens, mort avant le 13 mars 1504, avait épousé N^e Marguerite de Noveyrier.

N^e Michel; avec son frère possédait une maison à Chambéry, le 2 mai 1488 (Arch. Morand).

N^e Annabule ou Annable de Cusinens, mort avant le 3 juin 1495. N^e Françoise de Châtillon, sa veuve, tutrice de N^e Antoine, son fils, achète des biens à Arbin, le 3 juin 1495 (Arch. la Place), de N^e Jean Rosset.

N^e François de Cusinens, en son nom et pour son frère Jean, le 15 novembre 1469 (*Fiefs* Alery) il reconnaît tenir de Janus de Savoie des biens procédés d'Étiennette, à feu Guigon Echaquet, une rente féodale, rière Annecy et environs. Conférez avec François ci-dessus. Louise de Crans, veuve d'un Fr. de Cusinens, conseiller ducal, prête hommage en 1498 (Arch. de Cour). M^e aux Comptes, 1465 (Arch. Mor.).

N^e Jean.

N^e Claude donne quittance, le 13 mars 1504, aux nobles de Vidomne, de la dot de sa mère et de N^e Marie, sa tante maternelle. Substitué en 1515 au testament de ses cousins Vidomne.

Louis, témoin à un acte, le 4 mars 1528 (Arch. Morand).

Antoine de Cusinens, écuyer, seig^r dudit lieu, d'Avanchy et Ballon (dans son testament se dit Ant. d'Av., dit de Cusinens) bourgeois de Chambéry, épousa, le 13 mars 1517 (Guichenon, *Br. et Bug.*, Art. Loriol), Marie de Challes, fille d'Amé, seig^r de Monterminod et de Jeanne de Loriol. Il teste, le 25 nov. 1562 (Arch. Morand). Veut être enterré dans l'église de St-Dominique. Il n'eut que cinq filles, suivant Guichenon. Il en eut au moins neuf qu'il nomme en son test^t. Il vivait encore en 1548. Le 13 juill. 1534 (Arch. Thuys.) il passe un accord avec Marin de Montchenu, seig^r du Vuache, par lequel celui-ci renonce à toute supériorité féodale sur le fief et biens de Cusinens, rière le Vuache, où Antoine avait une maison-forte.

Marguerite épousa, contrat dotal du 23 fév. 1512 (Arch. Morand), N^e Hugues de Challes, veuve 1560.

? — Aymon de Cusinens et Aymonette, sa femme, reconnaissent, en vertu de l'inféod. ci-dessus de 1440 (cité dans la reconnaissance de Girard de Montchenu, 1466).

Jeanne, femme de Louis du Pont, seig^r de Myans, légat^re de son père et sa cohéritière universelle.

Marie, femme de Charles de Varax, seig^r de Crangeac (Guichenon), cohéritière^re universelle.

Marine : 1° à N^e Jean de Labories; 2° à Claude de Martel, seig^r de Séraphin ou Ceraffin, cohéritière universelle. Vivait avec le dernier, 1551, 1567.

Catherine, femme de Claude de Bourgeois, seig^r de Verny, au pays de Gex; cohérit^re universelle de son père.

Mye, non mariée, cohéritière universelle.

Louise : 1° le 23 juillet 1545, à Pierre Caluso, seig^r de Fenil en Piémont, veuve en 1560 et remariée 2° av^t le 5 fév. (Arch. Chitry), avec Georges de Langin, seig^r de Veigié. Abornant biens à Vallières.

Louise, femme du seig^r Nicolas de Bellegarde de Disonche; cohéritière universelle de son père, avec sa sœur Louise.

Georgine, clarisse à Bourg.

Yolande, abbesse de Ste-Claire-d'Annecy.

Marie épousa, 4 juin 1564 (Galiffe, 3), Jean François de Pesmes.

? — Jean de Cusinens, seig^r dudit lieu, témoin au contrat de mariage de Cholay-Vuippens en 1538 (Arch. Th.).

? ? ? — N^e Charles de Cusinens épousa Charlotte de Verbos, vers 1560.

? — N^e Claude de Cusinens, mort avant 1625.

Marguerite de Cusinens. (*Voir* ci-dessous).

Claudine de Cusinens.

Thivent de Cusinens, citoyen de Genève.

? — D^lle Jeanne-Claudine, femme de Me Antoine Cattin.

? — D^lle Étiennette de Cusinens épousa N^e Denis de la Croix, lequel était aux guerres lointaines, en 1625.

Les mariés Cattin demandaient aux mariés la Croix la moitié de la dot constituée à Jeanne-Claudine, par feu N^e Claude de Cusinens (son père ?). Étiennette (sa sœur ?) ne voulant plaider en l'absence de son mari, lui donne en garantie, par accord du 23 janvier 1625 (Arch. Savoiroux), des biens à Cusinens. Jeanne-Claudine renonce à tous droits paternels, maternels et sororinels sauf sa loyale échute, mais non les droits qu'elle peut prétendre sur les biens de Charlotte de Verbos, veuve de N^e Charles de Cusinens et sur les legs de D^lles Claudine et Marguerite de Cusinens sœurs.

Étienne de Cusinens épousa, le 5 février 1604, Pernette Jacquet. (Galiffe, 3).

CUYNE ou CUYNES (DE)

SEIGNEURS DE RIBOD (RUBAUD).

P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bande de même, chargée de trois étoiles d'argent : [Ubique] à six rais, suivant Comnène.

On trouve aussi le lion complètement de sable, *sans armé ni lampassé,* et une *cotice* au lieu d'une bande (Guichenon : Pr. de Malte : Comnène).

Devise : J'ATTENS FORTUNE. (Msts Comnène).

ETTE noble famille est une des plus vieilles de la Maurienne, où elle est connue dès le XIIe siècle.

Aymon de Cuyne, chanoine de Maurienne, vivait en 1153 (Doc. Ac. Sav., f° 26); Pierre de Cuyne garant pour le seigneur de la Chambre, en 1153, dans un acte où figure comme témoin Aymon ci-dessus (Besson, f° 359); Vullielme de Cuyne, chanoine de Maurienne, 20 octobre 1188 (Doc. Acad. Sav., 37); Guillaume de Cuyne, témoin à une constitution de fidéjusseurs pour le Cte de Genevois, 2 mai 1227 (Wurstemberg.); Guillaume de Cuyne, témoin au testament d'Amédée IV, le 19 septembre 1252 (Wurstemberg.); Boson de Cuyne, témoin en 1252, à un accord entre Amédée IV et le chapitre de Maurienne (Angleys Hist., 135). Le 5 des kalendes de février 1275 (Arch. la Place), D^me^ Béatrix, veuve d'Aymon de Cuyne, tutrice de ses enfants, reçoit reconnaissances de ses feudataires; toutes ces indications suffisent à établir leur état, indépendamment de ce qui est consigné au tableau suivant, qui, sans nul doute, se rapporte à la même famille. — Elle est originaire des Cuynes, où, à Sainte-Marie, à Saint-Étienne de Cuynes et au Villard sur Cuynes, ils possédaient des maisons et des tours.

La seigneurie proprement dite des Cuynes, si elle leur a appartenu à l'origine, a passé fort anciennement aux puissants seigneurs les vicomtes de Maurienne. Les nobles de Cuyne, vassaux de Savoie, réservaient dans leurs hommages la fidélité due aux seigneurs de la Chambre : je ne crois pas qu'ils aient rien de commun avec Jean, dit la Mitre, seigneur de Cuynes (fils naturel de Pierre de Savoie-Achaïe), mort en 1348.

Malgré leur haute antiquité, les Cuyne n'ont pas joué un rôle historique important ni produit des personnages dont nos chroniques se soient particulièrement occupés. Au commencement du XIVe siècle, la branche principale avait quitté la haute Maurienne et s'était établie au fief de Ribaud ou Ribot (*nunc* Rubaud), près de Coyse.

Je possède dans mes archives la plupart des titres importants de cette famille : sa généalogie, du point où je la prends, est parfaitement régulière. Comnène, dans ses manuscrits (Arch. Thuyset), avait vu la plupart de ces titres; — suivant l'habitude de ce généalogiste consciencieux, ce qu'il en a tiré est vrai et régulier. — La branche ainée des Cuyne s'est éteinte vers 1620 : ses biens ont passé aux Mareschal-Duyn de la Valdisère.

Une autre branche, éteinte plus de deux siècles auparavant, eut également pour successeurs les Mareschal de Combefort.

Outre les noms déjà donnés ci-dessus et le tableau suivant, je donne plus bas un fragment sur la descendance de Boson de Cuyne déjà nommé en 1252.

?

BOSON DE CUYNE, chev^r^.
Pierre de la Chambre, dans son testament de 1261 (Arch. Savoiroux), le nomme *miles meus* et le choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires. Témoin, à Aiguebelle, le 3 des nones de janvier 1252 (Arch. Savoiroux). Mort avant 1278.

?
PIERRE DE CUYNE.

BOSON DE CUYNES
était en différend avec l'évêque de Maurienne, qui prétendait qu'une tour avec maison, curtil et vignes, à Saint-Jean-de-Maurienne, abornant la maison dudit Boson, qui fut jadis d'Agathe Berard, etc., était commise en échute à l'évêque, Boson n'ayant pas prêté hommage ni reçu investiture. Ils transigent le 17 des kalendes d'avril 1307 (Arch. Savoir.), par l'entremise de Gontier de Cuyne, chev^r^. Boson se reconnait homme lige de l'évêque, sauf la fidélité due au Cte de Savoie et paiera, pour la sufferte dudit hommage, 1 flor. annuel « ita quod non debeat inquietari de dicto homagio ligio dum solvet dictum florenum ». Fait au château de la Garde, dans la chapelle. Le même jour, à St-Jean, au palais épiscopal, Amblard, évêque de Maurienne, donne investiture desdits biens à Boson.

PIERRE,
Le dimanche après la Saint-Martin de l'an 1278 (Arch. Savoiroux), ils sont témoins à un hommage prêté au seig^r^ de la Chambre. Encore mandataires du vicomte de Maurienne, le 5 des kalendes de septembre 1279 *(Ibidem)*. Mandataire du susdit en novembre 1279. Est probablement celui qui, chevalier, est arbitre le 17 des kalendes d'avril 1307, et mort avant 1312.

GONTIER.

JEAN,
avec Pierre, son frère, mandataires du vicomte de la Chambre, le 4 sept. 1279 (Arch. Savoiroux).

MARTIN DE CUYNE,
damoiseau, témoin, le 6 des ides de juillet 1312 (Arch. Thuyset).

? GONTIER DE CUYNE, mort longtemps av^t^ 1401.

? BOSONET, ? ANTOINE DE CUYNE
prêtent hommage, le 20 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour les biens nobles qu'ils tiennent en Maurienne, du Cte de Savoie.

?

N^e^ D^me^ ANDRÉE DE CUYNE
(peut-être mariée à un Montmayeur). Un acte fait par Pierre de Murs ci-contre, administrateur des enfants qu'il a eus de Jeanne de Cuynes, est passé, le 8 janvier 1403 (Arch. Thuys.), à Saint-Étienne-de-Cuyne, dans la tour de ladite Andrée « prope mugnale » qui est des héritiers de ladite N^e^ Andrée. Est témoin N^e^ Jean de Montmayeur.

JEANNE DE CUYNE,
femme de N^e^ et Sp^le^ Pierre *de Muris*, d^r^ ès loix et chev^r^, héritière de son père, avec Jean de Montmayeur; morte avant 1401.

PIERRE DE MURIS
et autres enfants, cohéritiers de Gontier de Cuyne, leur grand-père. Reconnaissance en leur faveur, du 16 nov. 1401 (Arch. Thuyset).

?

BONIFACE DE CUYNES, chev^r.
Le 7 et le 20 août 1333, reçoit vente et inféodation de la juridiction, rentes et hommes de Riband, et villages. Le 29 avril 1333 il était tuteur de Jean de la Chambre, Vic^te de Maurienne, avec Guigon du Pont (Arch. Savoiroux). Le 7 août 1333 il est expliqué au *Sommaire des Fiefs* que Boniface avait cédé des rentes au prince qui les lui inféode. Pourrait être père de Richard.

?

PHILIPPE DE CUYNE,
de Saint-Étienne-de-Cuynes, vivait en 1390. En son nom et pour son fils reconnaît, le 10 juin 1413 (Arch. Lacey), tenir de N^e Sp^le Antoine de la Ravoire (qui reconnaît avoir reçu 12 deniers forts de plait, pour la mort de N^e Béatrix, feue femme dudit Philippe), des biens à Saint-Étienne-de-Cuynes « infra pratum domus Camere ». Le 26 avril 1419 (Arch. Savoiroux), Urbain, seig^r de la Chambre, l'investit (avec son fils) sous hommage noble, des fiefs et arrière-fiefs qu'ils tiennent de lui et de ses prédécesseurs.

CLAUDE DE CUYNE, témoin au château de Cuynes (à la Chambre), 1426-27 (Arch. Savoir.) et avec son père à un acte du 10 juillet 1413 (Th.), cousin de Pierre, test^r en 1435.

?
MARTIN DE CUYNE, damoiseau, mort le 16 août 1433. (Doc. Ac. Sav.).

JACQUES DE CUYNES
témoin, le 8 octobre 1427 (Arch. Savoiroux) et 29 septembre 1429, avec son fils Antoine, à un acte de Jean de la Chambre, seig^r de Meillonas (Arch. Thuyset). Est probablement le Jacques nommé au testament de Jean ci-contre, damoiseau, son cousin, en 1423. Alliance inconnue. Mort avant 1462.

N. B. — Presque tout ce fragment est extrait des manuscrits de Commène.

PIERRE DE CUYNES,
substitué pour le fief de Riband, par son oncle Pierre, en 1435. Est-ce le Pierre, fils de Jacques de Cuynes, qui épousa, contrat dotal du 1er juin 1445 (Arch. Thorens), Hélinode de Jutigninge, veuve de N^e Jacques de Menthon-Dingy? Elle se remaria, en 1452, avec Bertrand de Dérée.

JEAN DE CUYNES
testa, le 4 juillet 1462. Nomme héritier son fils : legs à ses filles. Substitue à son fils, pour la moitié, Jean de Cuyne, seig^r de Riband, son cousin germain, et pour l'autre moitié Richard de Cuyne, frère du testateur. Mort avant 1476.

ANTOINE vivait avec son père en 1429, nommé au testament de son oncle en 1435.

RICHARD, mort avant 1505, substitué pour la moitié au testament de son frère en 1462.

GUIGONNE, veuve de Guy de Leschaux, chev^r, docteur ès droits en 1435.

JEANNETTE, à Pierre de Genton d'Allevard, avant 1435.

CATHERINE, à N^e Jean de *Ribeeto* de Saint-Michel, mère de N^e Richard de Riboct.

JEAN DE CUYNES testa, le 21 février 1476, en faveur de Jean de Cuyne, seig^r de Riband, et substituant ses neveux, fils de ses sœurs.

MARIE, à Bertrand *de Lucenco* d'Aigueblandche, *mère de Joseph de Tulino, alias de Lucenco* (ne peut se *traduire par Lucinge*).

RICHARD DE CUYNES,
de Sainte-Marie-de-Cuynes, teste le 25 janvier 1505 (Arch. Thuyset); nomme tutrice sa femme Catherine, fille de N^e Jacques Morel (sœur de N^e Claude). Ne mentionne que deux fils et deux filles, mais prévoit des posthumes (au testament). Substitue à ses héritiers ses filles, puis Jean de Cuynes, seig^r de Riband, son *cognatus*.

BARTHÉLEMYE, morte en bas âge.

JEANNE, 1505.

CATHERINE, héritière de ses frères. Son alliance m'est inconnue.

JACQUES vivait en 1505, mort avant son père.

JEAN-FRANÇOIS, cohéritier universel, vivait encore en 1549.

CHARLES, mort en bas âge.

LOUIS, fils posthume, chanoine de Maurienne, hérita de ses frères et laissa héritière Catherine, sa sœur.

(1) Pendant qu'ils tenaient Riband, il ut incendié en 1567 environ (Commène).

PIERRE DE CUYNES
prêta hommage au roi de France, le 19 août 1547 (Arch. Riband). Avait épousé N. N., dont il eut un fils posthume, mort en bas âge, suivant Commène. Il teste, le 30 septembre 1527 *(Ibid.)*, substituant Jean, son frère, pour un quart, et Galvand, son autre frère, pour les trois autres quarts.

?

N^e PIERRE DE CUYNE, fils naturel, mentionné en l'obligation de 1592. Celui dont la veuve, Aymée, vivait avec son fils Balthazard, le 28 août 1625 (Titres Truchet).

CLAUDINE (fille aînée)
épousa, en mai 1559 ou 25 mars 1570 (Inv. Arch. la Serraz), Charles de Duyn-Mareschal; 2° Louis du Pont, seig^r du Villaret. Sa mère lui avait fait donation de 1,000 écus d'or sol le 8 mai 1559, ratifiée le 12 janvier 1566 (Titres Esch^ens). Elle réclamait sa dot, en 1560 (Arch. Thuyset), de N^e Gabriel de Duyn, tuteur de son frère Jean.

LUCRÈCE (3me fille)
épousa : 1° Amé du Pont, seig^r de Montarlot, veuve le 15 octobre 1571; 2° Pierre de Manuel. Elle teste, le 21 avril 1580 et 6 juin 1602 (Arch. Manuel).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

ANNE DE DUYN-MARESCHAL, à Jean-Louis Bouërard. *JEANNE DE DUYN-MARESCHAL, à Nicolas d'Amidour.* *MARGUERITE DU PONT, à Claude-François Pobel.* *JEANNE DU PONT, à Jean-Claude de Reydet.*

JEANNE-CLAUDINE, sort inconnu.

Ces quatre sœurs utérines plaidaient contre Jean de Livron, dit de Bordeaux, comme mari de D^lle Jeanne-Louise, fille de Jean-Louis Brunet, seig^r de Pierre, lequel, en vertu de l'obligation souscrite audit Brunet, par Jean V ci-dessus, détenait tous les biens des Cuynes. Par transaction du 25 août 1613 (Arch. Morand), Livron fut tenu de payer 20,000 florins auxdites sœurs.

TABLEAU I.

(1) Il demeurait au Villard sur Cuynes et était *cognatus et consanguineus* du testateur, 1423.

(2) Il acheta, le 29 octobre 1428, des N^es *Colleris*, la maison-forte, fief, biens de Montfort au mandement de Riband, mouvant en partie du seig^r de la Chambre. Le 22 janvier 1430 (Arch. Riband), Urbain, seig^r de la Chambre, laude ledit achat en tant que cela concerne son fief et à cause des services que lui a rendus ledit seig^r de Riboct, confond l'hommage dû pour la maison-forte de Montfort avec celui qu'il lui doit déjà pour son château et fief de Riband. Dans une reconnaissance passée par Jean I, en faveur du Cte de la Chambre, à cause de Châteauneuf, on voit qu'il reconnaît entre autres choses sa maison-forte située au territoire de Riboct, lieudit au Montfort, savoir : tour, murailles, courtines, terraux « à présent le tout démoli et réduit en « bois. »
Il substitue à ses neveux Cuynes, ses consanguins N^es Antoine et Jean Ferrier de Tournon frères.

?

JEAN, bâtard de Cuynes, damoiseau.

PIERRE DE CUYNES,
de Saint-Étienne-de-Cuynes, damoiseau, mort avant 1423. N^e Guillemette, sa veuve, fut tutrice de son fils. (Mentionné en un inventaire de l'an 1441, Arch. Thuyset).

?

I. RICHARD DE CUYNES, chev^r, seig^r de Ribod, teste le 19 octobre 1379. Cet acte, cité par Commène, n'est pas parvenu jusqu'à moi. Il est témoin, le 26 février 1345 (Arch. Savoiroux), au château de Cuyne, appartenant au Vic^te de Maurienne. Est prouvé père de Pierre. Mort longtemps avant 1435.

II. PIERRE, seig^r de Riband, chev^r, reconnaît, en faveur du Cte de Savoie, en fief noble, sauf la fidélité au seig^r de la Chambre, le 2 septembre 1381 *(Fiefs)* et encore le 30 mars 1424 *(Ibid.)*, pour Riband, dont il reçut investiture le 30 octobre 1392 (Arch. Rib.). Mandataire général du seig^r de la Chambre en 1423 (Arch. Savoiroux). Il teste, le 26 novembre 1435 (Arch. Thuyset), substituant Pierre de Cuynes, son neveu, fils de Jacques, et Jean de Tignat, son consanguin, pour une partie de ses biens (2).

?
BOSONET DE CUYNES (1),

?
JACQUES DE CUYNES,

cousins et substitués au testament de Jean ci-contre en 1423.

ANTOINETTE, à N^e Jean Mareschal, seig^r de Combefort (Commène).

JEAN, damoiseau, marié à D^lle Andréanne de la Ravoire. Il teste dans la salle de sa tour de Saint-Étienne-de-Cuynes, le 30 mars 1423 (Arch. Thuys., Esch^ens, la Serraz). Fait des legs aux confréries de Saint-Étienne et de l'Ascension, dans l'église de Cuynes. Confirme et augmente les donations à la chapelle qu'il a fondée dans ladite église, sous le vocable de Sainte-Croix. Usufruit à sa femme. Accorde à Jacques de Cuynes et à ses enfants droit de racheter le mas de Saint-Alban-des-Villars, que Jacques lui avait vendu (peut-être Jacques ci-contre). Substitue à sa fille et aux siens, Pierre du Pont, Jacques de Cuynes, etc.

ANTOINE, viv^t en 1390 (Arch. Thuyset).

III. JEAN Ier, seig^r de Riband, chev^r (1455), héritier universel de son père. Est investi, le 13 juin 1447 *(Fiefs)* du château, fiefs et biens nobles de Riband, par le duc de Savoie *(Fiefs)*. Il teste le 4 juill. 1470, Antoine de Fago, notaire, selon Commène, qui a vu le testament que je ne possède pas. Selon Guichenon, *Br. et Bug.*, il épousa, le 4 avril 1429, Claudine de Chandée, fille d'Hugonin, seig^r dudit lieu et de Béatrix de Grolée, sa seconde femme (3).

CLAUDINE, avant 1435, à N^e Claude de Crécherel.

ANTOINETTE, à N^e Claude de Candie, en 1435.

AGNÈS, religieuse au Betton en 1435.

ANTOINETTE (ou Catherine),
héritière universelle de son père, épousa N^e Pierre Mareschal, et en secondes noces N^e Pierre de Poypon. Elle teste, le 27 mars 1461 (Arch. Thuyset), en faveur de Jean de Cuynes et de Richard de Cuynes, chacun pour moitié.

IV. JEAN II, seig^r de Riband,
investi dudit fief le 13 mai 1483 *(Fiefs* et Arch. Riband), avec château et biens qu'il tient, à Riband, du duc de Savoie. Témoin, à St-Étienne-de-Cuynes, le 14 juin 1477 (Arch. Savoiroux). Il épousa, suivant Commène, Louise Allaman, et teste le 2 octobre 1491. (Ce testament n'est pas entre mes mains). Substituant ses cousins N^es Jean et Richard de Cuynes (Commène).

CATHERINE, veuve, en 1470, de Jacques de Duyn, seig^r de Châtel-sur-Conflens, qui teste, en 1468 (Arch. Costa), en faveur de sa femme.

(3) Guichenon répète cela dans ses manuscrits de Montpellier, mais comme il arrive souvent à cet auteur, en mettant que cette alliance soit juste, il confond les degrés des Cuynes dans ce qu'il a laissé sur cette famille. — A la mort de Jean, fils de Pierre de Saint-Étienne de Cuynes, fils de Jean, bâtard de Cuynes, Jean I revendiqua l'hoirie de Jean à lui commise en échute. La dame de La Chambre l'investit le 9 novembre 1443 (Arch. Thuyset), de tous les biens et fiefs, sous le même hommage dû pour ses autres biens par ledit Jean I. Jean II, son fils, par sentence du 30 juillet 1472 *(Ibid.)*, fut contraint de relâcher ces biens à Jean Mareschal, fils de N^e Pierre et d'Antoinette de Cuynes. Jean III finit par transiger le 20 avril 1507 *(Ibid.)*, et en 1533 (Arch. La Serraz), Jean Mareschal de Combefort fut investi de la tour et biens de Cuynes.

V. JEAN III, seig^r de Riband et Montfort.
10 avril 1492, 7 octobre 1497, hommage et investiture pour le château, fief, rentes de Riband (pour et par Blanche, D^sse de Savoie. *(Fiefs)*. Il épousa Louise de Sassenage (on lit ailleurs Sauvage) qui convola avec Laurent de Clermont, seig^r de Sainte-Hélène-du-Lac. Il teste le 7 mars 1549 (Commène).

JEANNE,
à N^e Antoine *de Fayno, seig^r de la Terrace* (Commène). (Fayn de la Terrasse. *Voir* Guy Allard).

VI. JEAN IV, seig^r de Riband,
prêta hommage au duc de Savoie, le 25 septembre 1527, et au roi de France, le 27 avril 1543 (Arch. Riband), pour sa personne et fiefs. Il épousa, contrat dotal du 13 août 1534 (Arch. Thuyset, Morand et Preuves de Malte), passé à la Buissière, en Dauphiné, Anne, fille de Geoffroy Tavel des Granges, seig^r de la Buissière, etc. (Elle convola avec Jean de Duyn-Mareschal). Il teste le 7 septembre 1555 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église du prieuré de Cuyne, dans la chapelle des saints Cosme et Damien, fondée par ses prédécesseurs. Il substitue à son fils, héritier universel, successivement ses trois filles et leurs mâles, puis N^e Gabriel de Duyn, son cousin, seig^r du Châtel-sur-Conflens. Mort avant 1566.

GALVAND, destiné à l'église, cohérit^r de Pierre, son frère, en 1527.

JEANNE DE FAYN, *LOUISE DE FAYN,* *vivaient le 2 octobre 1491 (Commène).*

VII. JEAN V, seig^r de Riband, et de la maison-forte de Cuynes.
Avait quatorze ans en 1555. Était encore pupille de Gabriel de Duyn en 1559-1568 (Arch. Thuyset). Il épousa, contrat de mariage du 17 janvier 1574 (Arch. Thuyset), Jeanne Romaine, fille de Balthazard de Clermont Mont-Saint-Jean, seig^r de Saint-Pierre-de-Soucy, et de Louise de Montmayeur. Le 27 mai 1592 (Arch. Morand) il passa une obligation à Jean Brunet, banquier de Montmélian; à cause de quoi la fille dudit Brunet (qualifié alors de N^e et seig^r de Pierre), détenait tous les biens des Cuynes, aux Cuynes. (*Voir* ci-dessous les filles de Claudine.) Mort en décembre 1592.

GASPARDE (2me fille),
nommée une fois Andrée, à Jean-Marie Mareschal-Duyn, Bon de la Valdisère, avant le 25 mars 1571 (Arch. Thuyset). Avec sa sœur Lucrèce, donne quittance, le 3 mai 1566 (Arch. Thuys.), de leurs droits dotaux, à Gabriel de Duyn, tuteur de leur frère.

VIII. ANNIBAL, seig^r de Riband.
Reconnaissances en sa faveur, pour Riband, les 24 août 1611 et 29 novembre 1612 (Arch. Riband). Le 21 décembre 1614, étant fort malade, il teste à Verceil, nommant héritier Claude de Clermont, seig^r de Villarcia, son cousin, lui substituant Jean-Pierre de Clermont, frère dudit Claude; auquel Clermont passa ainsi la seigneurie de Riband. *Voir* CLERMONT MONT-SAINT-JEAN et MENTHON-AVIERNOZ.

FRANÇOIS, JEAN-BAPTISTE, JEAN-GASPARD, morts sans descendance av^t 1614 probablement.

PIERRE DE DUYN MARESCHAL.

CHARLES-EMMANUEL DE DUYN MARESCHAL.

SIGISMOND, Cte de la Valdisère.
Par transaction du 4 août 1674 (Arch. Rib.), il cède à François de Clermont, seig^r de Riband, moyennant 2,600 ducatons, tous ses droits de fidéicommis sur l'hoirie des Cuynes, et autres pouvant dériver du testament de Jean de Cuynes, de l'an 1555. — *Voir* MARESCHAL.

DALMAS ou DALMAZ (DE)

ou DALMA, DARMA, etc. *(DE DARMALLO).*

P. *de gueules au chevron d'argent.* (Besson.) — Ils ont écartelé de Marchand qui est *d'argent au chef bandé d'hermines et de gueules de six pièces.*

Vieille famille du Genevois déjà qualifiée noble en 1383 (Arch. de l'Ain). J'ai trouvé aux archives du château du Colombier une généalogie que je dois croire exacte pour le premier degré, comme j'ai la preuve qu'elle l'est depuis lors. Je la publie donc, ne fût-ce qu'à titre de renseignement sérieux. Les Dalmas ont fait leurs Preuves de 1723, suivant le double trait de filiation. Je n'ai pu savoir si Jean-Maurice de Dalmaz, qui était, en 1845, héraut d'armes de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, a laissé des descendants. Au XVIIe siècle, des nobles et égrèges de Dalma étaient notaires à la Balme et à Cruseille.

? I. N^e^ Jean de Dalmas vivant en 1300 (?).

? Pierre de Darmaz, damoiseau, donne des biens en albergement, le 14 mai 1383 (Arch. de l'Ain).

Isabelle, à N^e^ Richard Métral.

II. N^e^ Pierre de Dalmas. Il constitue à sa sœur Isabelle des biens et fiefs à la Balme. Mentionné en la reconnaissance de N^e^ Ignace de Métral, son petit neveu. (*Voir* Métral), du 9 déc. 1443 *(Fiefs).*

Marguerite, à Girard de la Corbière. *V.* La Corbière.

III. N^e^ Jacques de Dalmas ou Dalma, prête hommage à Amédée VIII (Capré, f° 161). Le 22 août 1448 *(Fiefs)* il reconnaît, de son paternel, à cause du château de la Bâtie, sa maison-forte de Darma, avec hommes, hommages, appartenances, etc. Il donne des biens en albergement, situés à Matignin, en 1406-1408 (Arch. de l'Ain).

N^e^ Nicod de Dalmas. En suivant la reconnaissance ci-dessus, de 1448, de leur père, reconnaissent, le 11 août 1472 *(Sommaire des Fiefs)*, les mêmes biens par indivis, plus des biens de Pierre de Dalmas, leur aïeul, à eux provenus de N^es^ Ignace et Richard Métral et de Rolet de la Corbière. Ratifie la reconnaiss^ce^ de son frère le lendemain *(Fiefs).* Était marié, en 1473, à Jeanne Métral, sœur de Nicolette ci-contre.

IV. N^e^ Jean de Dalmaz, auquel remontent les Preuves de 1723. Mentionné, en 1455, avec sondit frère, aux Preuves de 1723. Il était marié avant le 24 avril 1473 (Arch. de l'Ain), à Nicolette, fille de N^e^ Jacques Métral ou Mestral, d'Annecy-le-Vieux.

? Jean de Dalmaz, lieutenant châtelain de la Bâtie et la Balme, en 1460. En 1468, receveur des laods en Genevois (Ch. des Comptes).

V. N^e^ Pierre.

VI. N^e^ Jacques, écuyer du duc de Savoie, épousa, avant 1525, Jeanne de Vidomne. Quittance dotale du 1er mars 1530 (Arch. Morand). Elle fait donation de ses biens à son fils Charles-François, en 1560 *(Ibid.)*; morte avant 1570. Probablement celui qui était lieutenant châtelain de Vulpillière en 1523 (Ch. des Comptes).

? N^e^ Philippe de Dalma, mort avant 1590.

N^e^ Jean de Dalmas, Missives ducales du 29 oct. 1572 et 7 août 1584 (Pr. 1723) l'invitant à s'équiper pour accompagner S. A. dans le voyage qu'Elle doit faire p^r^ épouser l'infante d'Espagne.

VII. N^e^ Charles-François, donataire de sa mère. Transige avec ses oncles Vidomne en 1572-1574 (Arch. Morand), pour les droits de sa mère et de Petremand de Vidomne, prieur de Sillingy. Épousa, avant 1572, Louise, fille de N^e^ Christophe d'Angeville.

N^e^ François, de la paroisse de la Balme. Acte du 2 juin 1599 (Arch. de l'Ain), passé à Annecy-le-Vieux.

N^e^ Jacques.

VIII. N^e^ Mathurin, légataires le 11 février 1572 (Arch. Morand), au testament de Christ^e^ d'Angeville, leur aïeul. Substitué, en 1596 *(Ib.)*, au testam^t^ de Charles de Vidomne, à la condition de prendre son nom et ses armes. Le 23 juill. 1603 *(Fiefs)* reconnaît tenir, avec Catherine de Reydet, la terre et mandement de la Balme de Consongier. Mort avant 1665.

Bernard,

Hyéronime, veuve de Claude Turban, de Chambéry, fait une donation à Gaspard, son neveu, et Claudine Jolen, sa femme, le 29 décembre 1665 (Arch. du S. S. de Savoie), de tous ses biens.

IX. N^e^ Jean, seig^r^ de Châtel-André, épousa Marguerite, fille et héritière de Monsr Me Mamert Marchand, qui lui apporta Chatel-André, le Mollard-sur-Lémenc. Depuis lors les Dalmas ajoutèrent au leur le nom de Marchand. Selon la généalogie plus haut visée, il épousa aussi N. N.....

François-Joseph, nommé aux Preuves de 1723. Pas nommé au testament de 1643.

Philibert, mentionné aux Preuves de 1723.

Charles, Jeanne-Françoise, Jeanne-Claudine, Marie, Marthe, Marguerite, Claudine-Philippine, tous nommés au testament de N^e^ Mamert Marchand, leur aïeul, du 30 sept. 1643. Jeanne-Claudine probablem^t^ celle qui épousa, avant 1688, N^e^ François de Launay. Claudine-Philippine probablem^t^ celle qui épousa, avant 1688, Christophe du Foug.

X. Thomas, héritier universel de son aïeul Mamert, à charge de nom et d'armes. Mort avant les Preuves de 1723.

N^e^ Gaspard-Emmanuel, dit de Marchand, substitué à son frère, seig^r^ de Chatelandré, la Combaz et le Molard et de Dalmas. Il épousa : 1° contrat dotal du 14 avril 1657 (Arch. du S. S. de S.), passé dix-huit mois après le mariage, Claudine Jolen ou Joland, fille d'Hon^e^ Richard, hoste du logis de Saint-Joseph; 2° en 1678, Gabrielle, fille de N^e^ Philibert de Regis; 3° avant 1684, Aimée-Christine de Rolland, veuve de N^e^ Pierre de Motz. Qualifié, en 1654, de seig^r^ de la maison-forte de Lémenc (Reg. Par.).

Pierre-François aurait ép. Claudine d'Angeville.

XI. N^e^ Jean-Baptiste de Dalmas, dit de Marchand, émancipé par son père, le 15 juillet 1688 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), qui lui abandonne toute l'hoirie Marchand et ses droits sur le château et biens de Dalmaz. Il épousa : 1° le 2 août 1678 (Reg. Par. de Lémenc), D^lle^ Anne du Socquet; 2° le 24 mai 1709, Raymondine de Carpinel *(Ibid.)*. Je pense que c'est le même Jean-Baptiste de Dalmaz de Marchand, qui épousa, avant 1716 *(Ibid.)*, D^lle^ Claudine Guillot.

3mes lit, Reg. Par. de Lémenc. — *1er lit.*

Claude-Louis, baptisé le 1er sept. 1716.

Joseph-Thomas, baptisé le 5 octobre 1717.

Charles-François, baptisé le 19 avril 1720; vend, le 27 fév. 1775, à Jean-Joseph de Savoiroux, sept journaux de terres et vignes à Lémenc.

Esprit-François, baptisé le 8 juin 1721.

Jeanne-Baptiste, baptisée le 8 mai 1724.

Jeanne, baptisée le 10 janvier 1726.

Marguerite-Eugénie épousa : 1° N^e^ Jean Oregan, dont elle hérita; 2° le Cte Claude Astesan, premier présid^t^ du Souv. Sénat de Savoie, avant 1751.

XII. N^e^ Hugues-Noel de Dalmas de Marchand, baptisé le 8 août 1679. Était capit^ne^ au régim^t^ de Tarentaise, lors du mariage de sa sœur.

Marie-Antoinette ép., le 6 août 1709 N^e^ François de Syon, B^on^ de St-André.

D'un de ces fils ou de deux de ces fils sont nés : Pierre de Dalmas, d'Annecy, brigadier des gentilshommes archers de la garde, qui fut nommé, le 19 décembre 1781 (Cigna-Santi), héraut d'armes, en second, de l'O. S. de l'Annonciade; Jean-Maurice de Dalmas, major dans les armées royales, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare, roi d'armes et héraut du susdit Ordre Suprême, en 1793. Il l'était encore en 1846. — Je trouve encore un N^e^ Claude de Dalmaz, seig^r^ de Châteauscoaard, avant 1643, père de D^lle^ Françoise, légataire au testament du 4 septembre 1643, de Jeanne-Françoise de Chappoct, veuve de N^e^ François de Mandollaz; un N^e^ Gaspard de Dalmaz, qui épousa D^lle^ Françoise de Rochette, laquelle est marraine en 1717 Reg. Par. de Menthonnex), avec N^e^ Pierre-Joseph de Dalmaz, son fils.

DAVID, SEIG^RS D'ÉPAGNY.

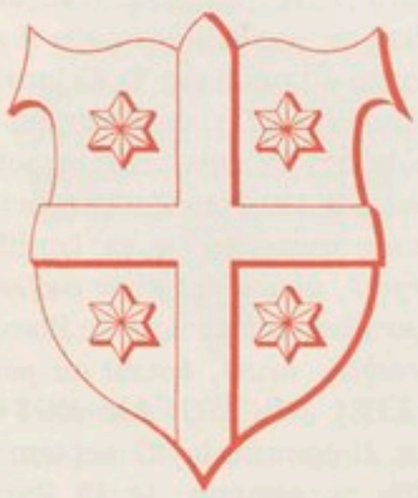

P. *de [gueules?] à la croix de.... cantonnée de quatre étoiles de six rais de....*

On trouve des nobles du nom de David en Faucigny dès le XIVe siècle (*Voir* au SUPPLÉMENT). Je n'affirme aucunement qu'ils soient de la même famille ni prédécesseurs de la famille ci-dessous. J'ai rencontré ses armoiries dans deux actes de 1565 (Arch^ve la Ruaz) et 1576 (Arch. Saint-Jorioz), mais je n'ai pu en fixer les émaux avec certitude.

?

N^e et Sp^le seig^r Monsr Me CLAUDE DAVID, docteur ès droits, juge maje de Genevois, bourgeois d'Annecy. Le 8 juin 1520 (Arch. Saint-Jorioz), il achète des biens à Epagny. Le 1er décembre 1536 *(Ibid.)*, il obtient de R^mo Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, confirmation d'un acte du 23 mai 1533, par lequel François de Montvuagnard, procureur de l'évêque, lui avait vendu une maison à Annecy « in carreria Sancti Johannis », ainsi qu'à Bernardine de Chavanes, sa femme. Elle était veuve avant 1561 (Recens^t d'Annecy) et teste le 9 décembre 1562 (Arch. Savoiroux), voulant être enterrée à N.-D. de la Lée, au tombeau de son feu mari.

ALEXANDRINE, veuve de Pierre de Chavanes, collatéral au Conseil de Genevois, teste le 13 janv. 1573 (Arch. Savoir.). N'est pas nommée au testament de sa mère.

N^e FRANÇOIS. Il épousa, contrat dotal du 8 juill. 1553 (Arch. St-Jorioz), D^lle Louise de Genève, l'aînée, fille de Jean, seig^r de Boringe. Il teste le 13 mai 1556 *(Ibid.)* en faveur de son frère Sibois. Elle teste veuve le 21 mars 1593 *(Ibid.)*, en faveur de son neveu, Jacques Pelard, seig^r du Noyret, président de la Chambre des Comptes de Genevois. Elle vivait encore en 1598 *(Ibid.)*, passant un accord avec Sibois, son beau-frère. Morte av^t 1600 (*V.* PELARD).

MARGUERITE, femme de N^e Eustache Salteur de Rumilly, de 1562-68.

N^e SIBOIS, SIBOYS ou SIBOEX, seig^r de Savoyroux et d'Epagny. Possédait aussi des maisons et des biens à Tessy, Mez, etc. Héritier universel de sa mère. Le duc de Genevois lui inféoda, ainsi qu'à N^es Dominique d'Aussens, Jean Vincent et Philippe Crochet, les offices des greffes, le 1er avril 1563 (Arch. Saint-Jorioz). (*V.* D'OSSENS au SUPPLÉMENT). Le 17 juin 1575 (Arch. Thuyset), Jacques de Savoie, duc de Genevois, lui donna permission de faire relever des fourches patibulaires pour l'exercice de la justice sur les délinquants à Epagny, près Annecy. Il épousa : 1° contrat dotal du 3 août 1556 (Arch. Saint-Jorioz et Savoiroux), Nicolarde, fille de N^e Dominique d'Aussens, et 2° contrat dotal du 28 juin 1570 (Arch. Saint-Jorioz), Gasparde de Livron, fille d'Henri, seig^r d'Allemogne, et de Jeanne Gasparde de Menthon. Il testa le 5 juin 1577 et codicilla le 27 février 1578 (Arch. Savoiroux), en faveur de ses quatre filles, les substituant l'une à l'autre. Gasparde, sa veuve (elle est déjà dite veuve dans le recensement d'Annecy, où elle figure avec D^lle Humberte de Vidomne, sa damoiselle, et chambrière, 1561, communiqué par M. Serand), se remaria 2° avec N^e Guillaume de Montfalcon; 3° avec N^e Amédée Portier, seig^r de Charrières.

Le 26 juin 1571 (Arch. Saint-Jorioz), N^e Siboex David, seig^r d'Epagny, vendit aux administrateurs du collège d'Annecy, fondé par R^d Mre Eustache Chappuis, en son vivant abbé de Saint-Ange, en Sicile, et maître des requêtes de l'empereur Charles V, une maison, grange, 18 poses de terre, 18 sétérées de prés à Tessy, qui lui furent admodiées par acte du même jour.

CLAUDINE, femme de N^e Pierre Salteur de Rumilly, légataire en 1562-68.

N^e NICOLAS, institué dans les biens de Vauldrey ou Vaudry, dans les paroisses de Marigny et Boussy, et une maison à Rumilly (rue Montpelat), au testament de sa mère, il est substitué à son frère Sibois qui lui fait un legs reversible sur sa fille. Il épousa D^lle Sibille Portier et testa le 26 novembre 1568 (Arch. Savoiroux) en faveur de sa fille.

ANTOINETTE. Son sort m'est inconnu.

ALEXANDRINE-FRANÇOISE, fille aînée du 1er lit, hérita des biens de Tessy et des mandements d'Annecy, Cruseille et Monthouz, et de la moitié de la juridiction d'Epagny, dans la paroisse de Mez. Elle épousa N^e et P^t Guillaume de Montfalcon avec lequel elle teste le 1er mars 1578 (Arch. Savoiroux). Elle ne parle que de posthumes : à défaut, elle nomme héritier son mari. Celui-ci se remaria avec Gasparde de Livron, veuve de son beau-père. Ce qui explique comment Jeanne David ci-contre appelle, dans son testament de 1611, Jeanne Catherine ci-dessous de Montfalcon, *sa sœur utérine :* du mariage de Montfalcon avec sa marâtre Gasparde de Livron, naquirent deux enfants.

FRANÇOISE, seconde fille du 1er lit, hérita du château vieux d'Epagny, rentes, juridiction, etc. (sauf la part de sa sœur). Elle épousa N^e et P^t Antoine de Lescheraine et mourut sans enfants, nommant héritier son mari, qui, par actes du 19 avril 1597 et 6 juillet 1599, céda tous ses droits à son beau-frère Gruel la Poype (Arch. Saint-Jorioz).

FRANÇOISE-BERNARDE, première fille du 2me lit (Livron), hérita des biens de Savoyroux, maison à Rumilly, censes, rentes et fiefs audit mandement et à Alby, Montagny et Charansonay, prés et vignes à Lupigny et 200 écus à prendre sur Epagny (part de Françoise). Elle épousa, contrat de mariage du 27 février 1591 (Arch. Savoiroux), N^e Louis de la Faverge, seig^r de Montpon (frère de Mad^me de Sales). Elle mourut en 1600 (1).

JEANNE, seconde fille du 2me lit, hérita des biens de Mez, d'une maison à Annecy, etc., etc. Elle épouse N^e François de Gruel, seig^r de la Poype au bailliage de Ternier. Elle teste le 4 mai 1611 (Arch. Saint-Jorioz), en faveur de sa fille. Elle fait un legs à Jeanne-Catherine de Montfalcon, *sa sœur utérine*. Elle paraît avoir vendu ses droits sur Epagny à N^e Jacques Pelard, le 13 décembre 1608.

Enfants du 2me lit de G. de Montfalcon. — *Du 1er lit.*

PHILIBERTE DE MONTFALCON, morte sans alliance. Sa sœur succéda.

JEANNE-CATHERINE DE MONTFALCON. 1° Contrat dotal du 21 octobre 1603 [Arch. Savoir.], Jean-Baptiste Portier, s^r de Charrières; 2° av^t 1625, Philippe de Thoyre.

SIBOIS DE MONTFALCON, héritier universel de sa mère, mort laissant son père pour héritier.

LOUIS DE LA FAVERGE, nommés au testament de leur tante Jeanne.

BERNARDE DE LA FAVERGE. Elle épousa Christophe de Bracorens qui devint ainsi seig^r de Savoyroux.

JEANNE-BERNARDE DE GRUEL LA POYPE, veuve, en 1653, de N^e Claude de Genevois.

(1) Les héritiers de Françoise Bernarde, savoir Jeanne-Catherine de Montfalcon, Antoine de Lescheraine, Gasparde de Livron (alors remariée en troisièmes noces à N^e Amédée Portier, seig^r de Charrières), Louis de la Faverge, administrateur de ses enfants nés de la D^me Françoise Bernarde sa femme, héritiers de leur mère, sont appelés en cause par François de Gruel, auquel la D^me Françoise Bernarde avait vendu la quatrième partie des biens d'Epagny : l'appelant était aussi héritier pour un quart, les quatre faisant le tout, de Mre François David, etc. — Catherine de Montfalcon, héritière pour un quart de N^e Sibois David, par la médiate personne de Sibois ou Sibuet de Montfalcon, héritier d'Alexandrine David, fille et héritière pour un quart dudit Sibois David, héritier testamentaire de N^e François David, son frère, est appelée première en cause, en octobre 1600 (Arch. Saint-Jorioz).

DAVIET DE FONCENEX

NOBLE Claude Daviet, seigr d'Allard (1), de Thonon. Il reçut, à cause de ses bons services militaires, pendant lesquels il eut un cheval tué sous lui, des Patentes de noblesse, le 15 janvier 1616 (Pat. Sav. Reg. 31, fo 184. Arch. de la Ch. des Comptes de Turin), l'anoblissant autant que de besoin, ses prédécesseurs ayant été déjà nobles (je n'ai pas eu le bonheur de les rencontrer), mais déchus. On lui confirme les anciennes armoiries de sa famille : *d'azur à trois pistons pommetés et poignés d'argent, un en pal deux en fasce.* Comme j'ignore complètement comment on figure les *pistons* dans le Blason, je m'abstiens de les donner. Cimier : *un dextrochère armé, tenant au poing une manche nue avec les mots* (en devise) : *VITA PRIVSQVAM MOTVS.* Il était capitaine au régiment du Mis de Lullin. Il épousa, le 27 septembre 1627 (Reg. Par. de Thonon), Dlle Françoise, fille de Ne François Joly. Elle se remaria, le 19 février 1640 *(Ibid.)*, avec Jacques de la Pierre, de Dougenaz près Annecy.

Louise, baptisée le 30 août, morte le 3 sept. 1631 (Thonon).

Claude, mort le 12 juin 1639 (Thonon).

Claudine-Françoise, baptisée le 10 avril 1633, morte le 29 juin 1634 (R. Par. de Thonon).

Claudine-Françoise, bapt. le 14 sept. 1634, morte le 21 janvier 1636 (Reg.Par.de Thonon).

II. Ne Maurice Philibert, baptisé le 30 août 1631. Il épousa Dlle Anne Melchiotte Mathieu, morte le 3 février 1696 (Reg. Par. de Thonon). Il teste le 23 octobre 1668 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Thonon, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à sa mère et à son beau-père La Pierre. Nomme sa femme tutrice (Un double de ce testament délivré, au XVIIe siècle, à Ne Élie de Saussure, je ne sais pourquoi). Il mourut le 28 octobre 1669 (Reg. Par. de Thonon).

Françoise, née et bapt. le 20 janvier 1636 (Reg. P. de Thonon).

Georgine-Lucie, bapt. le 4 janv. 1639 (Reg. Par. de Thonon), légataire de son frère, 1668. Probablement la Lucie qui fut enterrée le 18 juillet 1703 (Thonon).

Françoise, née le 26 oct. 1665 (Thonon), morte avant 1668.

Maurise, née le 9 nov. 1666, enterrée le 24 nov. suivant.

Louise-Denise, née le 14, baptisée le 16 août 1663 (Thonon), légataire de son père, 1668. Épousa Égrège Nicolas Vignet et mourut le 6 fév. 1729 (Reg. Par. de Thonon).

III. Ne Joseph Daviet d'Allard, héritier universel de son père, né et baptisé le 2 février 1668, mort le 7 juillet 1730. — Inscrit au rôle des nobles (Annexe Preuves, 1723). Il épousa Dlle Anne-Marie Favre ou Fèvre. Il teste le 13 nov. 1703 (Arch. Thuyset), partant comme capitaine au service de S. A. R.; n'avait alors que trois enfants, mais prévoyait un posthume.

Marie (Marion), née et baptisée le 2 nov. 1664 (R. P. de Thonon). Légataire de son père, 1668. Probablem[t] celle qui ép., le 28 août 1698, Hone Pierre Dufresne.

Bernard. Son père veut qu'on lui apprenne un métier et le pensionne.

Voir en A leurs sœurs.

Thomas, Péronne, nés et baptisés le 19 mars 1704.

Pierre, né et baptisé en 1717 (Reg. Par. de Thonon).

IV. Ne François, seigr de Foncenex (2), né et baptisé le 30 oct. 1698 (Thonon). Premier syndic de Thonon, 1732. Lieutenant aux Gardes de l'Électeur de Bavière (1729). Épousa, le 16 août 1729 (Reg. Par. de Douvaine), Dlle Claudine Prospère, fille de Jean-Charles de Foras, seigr du Bourg, etc. Il teste le 15 février 1773 (Arch. Thuyset), habitant Arenthon, étant déjà veuf. Il fut cohéritier universel de son père. Contrat dotal du 15 juillet 1729 (Arch. Foras).

Jacques-Louis, né et baptisé le 17 avril 1706 (R. Par. de Thonon). Administrateur, prêtre de la Ste-Maison, parrain de son neveu, 1733 (Thonon).

Ne Georges-Nicolas, cohéritier universel de son père, né et baptisé le 1er décembre 1702, mort le 14 déc. 1774 (Reg. Par. de Thonon). Servit dans les Gardes du Corps, dit David d'Alard. A dû épouser : 1o Jeanne-Marie-Charlotte de Lort; 2o Dlle Marie-Élisabeth Odet, morte veuve le 26 décembre 1776 (Reg. Par. de Thonon).

Justinien, mort à cinq ans, le 22 juillet 1738 (Reg. Par. de Thon.).

Claude-Raymond, né le 29, baptisé le 30 septembre 1736, mort le 1er juin 1738 (Thonon).

Claudine-Constance-Josephte, jumelle de P. Marie-François, née et baptisée le 5 nov. 1734. Légataire, 1773. Elle vivait encore en 1787 (Arch. Thuyset). Son frère, le chevr de Foncenex, stipula pour elle le paiement d'une rente viagère.

Laurent-Louis, né le 5, baptisé le 6 sept. 1733, mort avt le testament de 1773.

V. Charles-Amable-Marie-Victoire, né et baptisé le 24 août 1732. Il fut chanoine de Genève et curé d'Annemasse (?). *Voir* Grillet, t. III. Son père, 1773, veut qu'il règle ses funérailles. Il était alors curé d'Arenthon.

Pierre-Marie-François, né le 5 novembre 1734 (Reg. Par. de Thonon) : (le chevr de Foncenex). Lieutent des Galères du Roi de Sardaigne, 1763, lieutenant puis capitaine de vaisseau, chef de l'École de Marine de Villefranche, chevr des SS. Maurice et Lazare, commandant la Marine en 1772, mathématicien distingué, un des premiers membres de la Royale Académie des Sciences de Turin, auteur de plusieurs ouvrages, etc., etc. — *Voir* Grillet, t. III, fo 423. Mort à Casal, en août 1799. Héritier universel de son père, 1773, alors chevr, capitaine de vaisseau et commandant la marine de Sa Majesté. — Je ne lui connais point de postérité.

Claude-Marie, baptisé le 25 mai 1743 (Reg. Par. de Th.). Sort inconnu. En 1787, le chevr de Foncenex était son héritier (Arch. Thuyset).

A. Jacqueline-Françoise, née et baptisée le 18 avril 1708, ép. Ne N. N. du Nant de la Place, morte le 12 décembre 1768 (Reg. Par. de Thonon).

Marie-Françoise, née et baptisée le 20 décembre 1710 (Reg. Par. de Thonon).

Jeanne-Claudine, née et baptisée le 6 février 1712, vivait en 1734 (Thonon).

Marie-Françoise, née et baptisée le 6 avril, morte le 4 août 1715 (Thonon).

Marie-Claire, née et baptisée le 6 avril 1701 (Reg. Par. de Thon.). Légataire, en 1703.

(1) Allard. Nom d'une ancienne famille noble de la paroisse d'Allinges possédant une localité de ce nom, dite maintenant Grange-Allard : seigneur équivaut à propriétaire.

(2) Foncenex. Seigneurie que lui vendit, avec juridiction, le titre devant en rester aux seigneurs de Foras, Marie-Victorine de Foras, veuve de Gaspard de Baudry, en considération du mariage que François Daviet contractait avec Claudine-Prospère de Foras. — *Voir* Foncenex aux *Fiefs* et Foras.

DAVIET DU BOUCHET. — *Voir* PETHOZ.

DEAGE, SEIG^RS DE MESMES ET LOISINGE

P. *d'or au chevron d'azur accompagné d'un croissant de même en pointe* (BESSON).

NOBLE Mamert Déage (1) (*de Agio* devrait faire de Age), d'une vieille famille de la Roche en Genevois, avait été déjà anobli par le duc de Genevois, le 15 août 1555 (Arch. de Cour); il reçut confirmation par Patentes du Duc de Savoie du 20 octobre 1565, inscrites aux Preuves, 1723, qui donnent la filiation marquée par de doubles traits. Acheta la juridiction de Mesme ou Loisinge procédée des N^es d'Amancy et vendue par les N^es Favre de Bignin (qu'il reconnut le 3 août 1563 (FIEFS) et les nobles d'Arenthon. Alliance inconnue. Mort avant 1579. Son nom est écrit parfois de Daage. Il était fils de Jean Déage, mort avant 1563.

II. N^e LOUIS.

III. N^e JACQUES.
Le duc de Savoie ratifia, le 20 juin 1585 (Arch. Rubaud), la vente qu'il avait faite d'un grangeage à Étaux, jouxte le nant du Foron.

JACQUES DÉAGE DE MESMES, prieur de Talissieu, résigna ce prieuré à son neveu François (Grillet. *Hist. de la Roche,* 75).

IV. N^e MICHEL, seig^r de Mesme, de la ville de la Roche.
D^lle Louise Laurence, fille de feu N^e Charles de Chaffardon, sa veuve, constitue R^d Mre François Déage, coseig^r de Mesme, son et dudit Michel fils, pour rechercher les droits qu'elle peut prétendre en Savoie, le 28 août 1622 (Arch. Rubaud). Il a dû épouser, contrat dotal du 4 juillet 1637, N^e Anne Viglioni (fille de N^e Florent, qui teste le 20 juillet 1649 (Arch. du S. de Savoie). *Voir* MICHEL ci-dessous.

FRANÇOISE, femme de N^e Jacques de la Grange, 1636-1646. Ses enfants, dits neveux du Primicier.

FLORENCE. Du 2me lit, sans doute.

R^d Seig^r FRANÇOIS, coseig^r de Mesme, prieur de Talissieu en Bugey, chanoine et custode de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de la Roche, 1618-1628, primicier en 1646, nommé par saint François, après la paix de Lyon, official de la part de son diocèse située en France (Grillet). Procureur de sa mère, par acte du 28 août 1622, il vend, le 23 avril 1623 (Arch. Rubaud), des biens à Monnant (2).

V. N^e FRANÇOIS, seig^r de Mesme, épousa D^lle Janique de Crans avant 1657. Il était mort avant 1680. Il est surprenant de ne pas le trouver mentionné dans les actes de son frère et de sa sœur. L'inscription de son nom et la filiation est formelle aux Preuves de 1723 : il y a pourtant ici quelque obscurité si l'on ne donne pas deux femmes à Michel (IV).

PERRINE femme de N^e Jean du Clos de Bonne, lequel est témoin le 23 avril 1623, à une vente faite par R^d François son beau-frère. Elle était héritière universelle de sa mère (3).

JEAN-ANTOINE, baptisé le 1er juin 1657 (Reg. Par. de la Roche). Sort inconnu.

VI. N^e MICHEL, seig^r de Mesme et Loisinge, né en 1664 (enseveli le 21 juill. 1720), âgé de soixante-six ans. Reg. Par. de la Roche): il épousa D^lle Françoise de la Forest des seigneurs de Rumilly sous Cornillon. Le 30 avril 1680 (Arch. Rubaud), il vend à N^e Jean-Antoine de Lambert un pré à Étaux : une partie du prix est payable à D^me Anne-Marie Viglioni, *mère grand et aieulle dudict seigneur vendeur*. N^e Florent Viglioni a mentionné sa fille Anne, femme du seig^r de Mesme, dans son testament de 1649. Il faut donc, comme je l'ai fait à l'article de Michel (IV), lui donner pour seconde femme Anne Viglioni. Ainsi s'expliquerait comment François (V), né d'un autre lit, n'avait rien à espérer de Louise de Chaffardon.

? D^lle MARIE-LOUISE-CLAUDINE DE MESME épousa, le 7 mai 1715, N^e Jean-Balthazard de la Balme de la Fournache (Reg. Par.).

JEAN-BAPTISTE, né et baptisé le 9 janv. 1689 (Reg. Par. de la Roche).

VII. N^e GILBERT DE MESME, seig^r de Loisinge, épousa D^lle Charlotte de Martinel. Un des fondateurs de la Chaire de philosophie au collège de la Roche, en 1721 (Grillet). Mort le 15 avril 1759, à quatre-vingt-deux ans (Reg. Par. de la Roche).

? D^lle JACQUELINE DE MESME épousa, le 30 novembre 1748 (Reg. Par. de la Roche), N^e Joseph de Mouxy.

LOUIS-ANTOINE, né le 25 janvier 1724 (Reg. Par. de la Roche qui inscrivent en marge qu'il mourut colonel au service de France (?).

VIII. N^e FRANÇOIS-EMMANUEL, seig^r de Mesme et Loisinge (4), né et baptisé le 20 septembre 1722 (Reg. Par. de la Roche). Était lieutenant-colonel du régiment provincial de Genevois lorsqu'il épousa, le 3 février 1756 *(Ibid.)*, D^lle Françoise de Cambiague. Passe reconnaissance pour son fief de Mesme soit Loisinge, le 9 septembre 1775. Il paraît avoir été colonel du régiment de Chablais, puis commandant de Carouge.

IX. ISIDORE-GILBERTE DE MESME, née et baptisée le 1er avril 1757 (Reg. Par. de la Roche). Elle épousa Claude-Marie Melchior de Chissé, seig^r de Pollinge, capitaine au régiment de Savoie. Elle mourut à soixante-huit ans *(Ibid.)*, le 8 avril 1825.

CHARLOTTE-LOUISE, née le 5 mai 1758 (Reg. Par. de la Roche), épousa, le 1er octobre 1781 *(Ibid.)*, Jean-Joseph-Eusèbe-Vincent, fils du Cte Étienne de Campora, commandeur des SS. Maurice et Lazare, né à Verceil, lieutenant au régiment de marine.

(1) *Voir* au SUPPLÉMENT plusieurs degrés d'une famille Déage, issue de la présente, qui fut aussi anoblie en 1827.
(2) Selon Grillet *(Hist. de la Roche)*, le prieur de Talissieu eut pour autres neveux : Pierre, chanoine archidiacre de l'église collégiale de la Roche qui fut primicier après son oncle François, 1659, mort en mars 1670; Michel, curé de Bernex, 1631, et probablement Gaspard, qui fut d'abord châtelain de la Roche, marié et père de cinq enfants, de l'un desquels descendaient les Déage qui vivaient à la Roche du temps de Grillet, et embrassa plus tard l'état ecclésiastique, devenu chanoine, 1659, quoique simple sous-diacre : les quatre autres fils de Gaspard furent prêtres, deux étaient curés, un troisième bernardin à Saint-Jean-d'Aulps.
(3) Héritière, du moins comme prétention. Elle et R^d François, son frère, cédèrent tous leurs droits sur l'hoirie Chaffardon à Jérôme de Piochet, seig^r de Monterminod, par transaction du 9 octobre 1631 (Arch. la Place). Elle céda au président d'Oncieu, en 1633 *(Ibid.)*, les droits que le prieur prétendait comme héritier fidéicommissaire de D^me Julie de Castiglione.
(4) Ce nom de Loisinge a été aussi porté par la famille des N^rs MARIN de Thonon. — *Voir* ce nom. — MESMES s'écrit aussi MESME.

DEAUSSENS OU DAUSSENS. — *Voir* OSSENS (D').

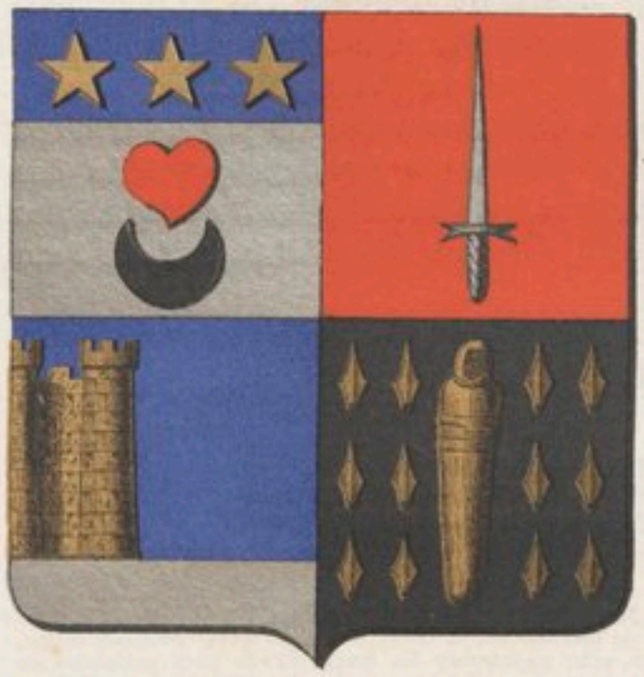

DE COUZ

BARONS DE L'EMPIRE.

P. *écartelé : au 1er d'argent au croissant de sable surmonté d'un cœur de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce; au 2me des Barons militaires [de gueules à l'épée d'argent en pal]; au 3me d'azur à la forteresse d'or maçonnée et bréchée de sable baignée d'une mer d'argent [a]; au 4me de sable à la momie d'or en rencontre [!] posée en pal [b], accompagnée à dextre de six fers de lance, deux, deux et deux et à senestre de même [c].*

[a, b, c] Les hérauts d'armes du premier Empire n'auraient pas dû conserver l'ancien langage héraldique, ou bien ils auraient dû l'employer convenablement, c'est-à-dire : *au 3me d'azur au château d'or de deux tours jointes par un entremur, celle de dextre ébréchée, le tout maçonné de sable, mouvant du flanc dextre et d'une mer d'argent passant en pointe; au 4me de sable à la momie d'or en pal* (*rencontre* est digne de celui qui l'a écrit), *accostée de douze fers de lance de même, six par côté en deux pals.*

DANS la pléiade d'illustres généraux que la Savoie a fournis, de 1793 à 1814, aux armées de Napoléon Ier, une place de choix revient au brave lieutenant-général, le baron Pierre de Couz, commandant une division de la Jeune Garde, né à Annecy, le 18 juillet 1775, de Jacques-Joseph De Coux et de Jeanne-Françoise Chabal. Les De Couz ou De Coux étaient d'une vieille famille de la bourgeoisie d'Annecy, ayant un blason (1) qui a été conservé au premier quartier des armes accordées par Napoléon Ier au général.

Voici les glorieux états de services du général, relevés sur les pièces originales, brevets et patentes que possède son fils et qui m'ont été communiqués :

1793. 1er mai.	Sous-lieutenant au 2me bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc. Procès-verbal d'élection par le bataillon avec l'assistance des autorités constituées.
1794. 21 décembre (1er nivôse an II).	Lieutenant au même corps, par scrutin épuratoire des sous-officiers et volontaires de la 22me compagnie, en remplacement du lieutenant Joly promu capitaine.
—	Passé avec la même qualité dans la 69me demi-brigade.
1797. (An V).	Passé adjudant-général.
1798. 30 septembre (9 vendémiaire an VII).	Nommé capitaine par le général en chef Bonaparte, sur le champ de bataille des Pyramides.

(1) Tous les bourgeois d'Annecy, surtout ceux qui appartenaient par un lien quelconque à l'ordre judiciaire, ce qui était général, se prétendaient nobles et avaient des armoiries. Dans le rôle des nobles anciens et nouveaux du Genevois (1631), ils se prétendaient nobles, en vertu de la capitulation avec le Roi de France à la dernière usurpation de ce pays. Le commissaire enquêteur déclare cette qualité douteuse.— Antérieurement, et de beaucoup, à la capitulation, les bourgeois d'Annecy, Rumilly, Thonon, Sallanches, Bonne et autres villes, s'intitulaient souvent *nobles et égrèges,* à tort ou à raison. *Voir* COHENDIER, COPPIER. — Les de Couz ont été reçus bourgeois d'Annecy le 13 septembre 1621. Le père du général épousa, en deuxièmes noces, en 1783, Dlle Claudine de Mailland, d'où naquirent (entre autres), Sigismond et Étienne mentionnés au fo suivant, note 3. A cette famille se rattachent les deux frères et sœur, Rds Pierre, chanoine de N.-D. d'Annecy, aumônier de S. A. R., Jean-Claude, vicaire de Saint-Sulpice, puis supérieur de la communauté de Saint-Sulpice à Paris, et Guicharde de Couz qui épousa le 3 octobre 1679, Ne Philibert de Sauvage. Ils sont tous trois mentionnés dans une cession faite aux RR. PP. Minimes de Thonon, du 23 juillet 1683 (Arch. départementales de la Haute-Savoie), acte qui m'est signalé par MM. Mudry et Duhouloz, auteurs d'un intéressant mémoire sur les Minimes de Thonon.

1798. 4 août (17 thermidor an VII).	Nommé chef de bataillon sur le champ de bataille d'Aboukir, à cause de sa rare bravoure, chargé du détail de la division du général Lannes (1).
1800. 26 mars (6 germinal an IX).	Nommé adjudant-commandant par le général en chef de l'armée d'Orient.
1801. 6 janvier (17 nivôse an X).	Confirmé dans ce grade, inscrit à l'État-Major général de l'armée.
1802. 4 novembre (14 vendémiaire an X).	Adjudant-commandant d'État-Major de la 7me division militaire.
1803. 25 janvier (16 pluviôse an XI).	Membre de la Légion d'honneur.
1804. 14 juin (26 prairial an XII).	Officier de la Légion d'honneur.
— 4 septembre (18 fructidor an XIII).	Commandant d'État-Major au corps d'armée du maréchal Lannes.
1805. 26 septembre (6 nivôse an XIV).	Colonel du 21me régiment de ligne (2).
1808. 19 mars.	Baron de l'Empire : titre transmissible.
1809. 12 juillet.	Général de brigade.
— 21 septembre.	Commandant de la Légion d'honneur.
1810. 26 janvier.	Dotation de 4,000 livres de revenu sur les biens réservés de Westphalie.
— 2 mai.	Désigné pour l'armée de Naples.
1813. 8 mars.	Colonel des chasseurs à pied de la Garde impériale, en remplacement du général Grodel admis à la retraite.
— 4 août.	Général de division au corps d'observation de la Bavière : à cause de sa brillante conduite aux affaires de Lutzen et de Bautzen.
— 11 août.	Commandant la 3me division de la Jeune Garde.
— 28 novembre.	Chevalier de la Couronne de fer.
— 21 décembre.	Commandant la 2me division de la Jeune Garde.

Comme on le voit, le général de Couz s'est distingué dans toutes les campagnes d'Italie, d'Égypte, de Syrie, d'Allemagne, Prusse, Pologne. Il eut des chevaux tués sous lui à Austerlitz, à Pultusk. Il termina glorieusement sa carrière. Grièvement blessé à Brienne, au commencement de l'action, il refusa de quitter le champ d'honneur : frappé de nouveau mortellement, il mourut peu de jours après à Paris, le 18 février 1814 (3).

Il avait épousé, à Grenoble, le 16 mai 1808, Louise Michel, veuve de Louis-Alexandre Grand-Thorane, fille de M. Jean-François Michel et de Marie-Anne Viard.

JEAN-OCTAVE,
né le 31 novembre 1813, mort à Grenoble, le 26 avril 1818.

II. JOACHIM-CHARLES-NAPOLÉON-ERNEST,
baron de Couz, né à Lons-le-Saulnier, le 7 janvier 1809, baptisé à Naples, le 18 octobre 1812, filleul du Roi et de la Reine de Naples. Il a épousé : 1° le 5 nov. 1835, Marie-Clotilde-Élisa, fille d'Ambroise-Auguste Le Pasquier, maître des requêtes du Conseil d'État, intendant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, morte en 1836 ; 2° le 18 septembre 1853, Marie-Thérèse-Louise-Laure, fille du Cte François-Alfred de Menthon d'Aviernoz, dont il a

MARIE-LOUIS-NAPOLÉON-EUGÈNE,
filleul de l'Empereur et de l'Impératrice, né le 27 août 1860.

III. MARIE-ALFRED-LOUIS-GASTON,
né le 12 août 1854, marié, le 17 août 1882, à Jeanne-Julie-Clémence Robert de Chenevière, fille de Jacques-Gustave de Chenevière, conseiller honoraire à la cour de cassation, officier de la Légion d'honneur.

FRANÇOISE-MARIE-YVONNE,
née à Paris, le 28 janvier 1886.

IV. PIERRE-GUSTAVE-JOACHIM-NAPOLÉON-RAOUL,
né le 23 mai 1883.

---

(1) Le général Lannes, dont de Couz était aide de camp, lui confia une mission importante en Syrie.

(2) Dans ce brevet, son nom est orthographié de Cous. C'est en commandant ce régiment qu'il se couvrit de gloire à Iéna, Friedland, etc. A Wagram, il enleva une des îles du Danube où il fit prisonnier un régiment de quinze cents hommes et prit un grand nombre de pièces d'artillerie. C'est pour avoir grandement contribué au succès de cette journée qu'il fut nommé général et commandant de la Légion d'honneur (Biogr. univ. des Contemp. Rabbe).

(3) Le général avait, entre autres, trois frères, tous trois morts glorieusement devant l'ennemi : Jean-Joseph, chef d'escadron au 2me régiment de chasseurs à cheval (avait eu trois chevaux tués sous lui à Iéna), tué à la bataille de Raab (1809), âgé de trente-sept ans ; Étienne, capitaine au 21me régiment de ligne, tué à la bataille de Dresde, à l'âge de vingt-cinq ans ; Sigismond, chef de bataillon dans la vieille garde, tué à la bataille de Waterloo.

DEGALLIS. — *Voir* GALLIS (DE).

DEL BENE

D'ELBENE, D'ALBENE, D'ALBENNE, DELBEYNE, D'ALBAINE, D'ALBENS, etc.

D'azur à deux bâtons fleurdelisés et enracinés d'argent (PALLIOT, etc.) (1).

NOBLE Marc-Antoine Del Bene, dit Blanclys (d'où est venu Blanly, Blanlis, Blandlit, etc.), fils de Monseigneur Alphonse Del Bene (famille florentine), archevêque d'Albi, puis abbé d'Hautecombe, légitimé par Patentes du 3 février 1594 (Preuves 1723, relatant avec celui-ci les trois degrés suivants. Bibl. du Roi, à Turin). Il s'établit à Montfalcon où il épousa Sébastienne Lanzard. Il mourut le 23 juillet et fut enterré le 24 juillet 1625, à la Biolle.

- JEAN-FRANÇOIS. Lui et son frère Pierre plaidaient, 1632-1640 (Arch. Thuyset), avec la baronne de Confignon, pour des biens taillables à Malagny, provenus de Jean Lanzard. Il était mort avant 1682. Alliance inconnue.
  - CLAUDE, seigr de Blanclis, baptisé le 4 février 1643 (Reg. Par. d'Héry-sur-Alby). Épousa, à Marigny, le 5 novembre 1679, Dlle Françoise Favier, sœur de Dlle Lucrèce. Vivaient le 31 mars 1683 (Arch. Morand).
    - *Registres paroissiaux d'Héry-sur-Alby.*
      - CLAUDE, né le 14 septem. 1681.
      - FRANÇOIS, né le 24 août 1680.
      - MARIE-HÉLÈNE, née le 23 janv. 1683, ép. Honle Christophe Dumas d'Héry.
      - MARIE, née le 21 fév. 1684. Est-ce celle qui ép., le 11 oct. 1719, Ne Antoine Pelard ?
      - JEANNE-CLAUDINE, née le 8 oct. 1686, était, en 1731 (Arc. Savoir.), femme de Mre Françe Heyblot.
  - LOUISE, femme de Jacques du Rovenoz, bourgeois d'Annecy. Quittance dotale du 22 sept. 1682 (Arch. Mor.).
  - GEORGE, ép. Dlle Marie de Rolland ; 2e Catherine de Montfalcon du Cengle.
    - *Second lit.*
      - JOSEPH, né le 24 janvier 1687.
      - MARTIN, né le 5 août 1691 (2).
      - JACQUELINE, jumelle de Martin.
      - JEANNE-AIMÉE, née le 23 janv. 1702, épousa, le 22 octobre 1720, Claude Carrier de la Frasse.
  - JEANNE, femme de Claude Donier. Quittance dotale du 20 juillet 1682 (Arch. Morand).
  - FRANÇOIS, épousa Dlle Françoise d'Albert d'Auterive, morte le 22 janvier 1703, à quarante-cinq ans, lui le 12 mars 1720, à soixante ans.
    - MARTIN (2).
    - CHRISTOPHE. Il épousa Dlle Antoinette Filliard : auquel s'arrêtent les Preuves de 1723. Vivait encore en 1758.
      - ? CLAUDINE-FRANÇOISE épousa, le 3 nov. 1756 (R. Par. de Saint-Félix), Ne Jacques-François de Lépigny de Saint-Pierre-d'Albigny).
      - CLAUDE (peut-être Claude-François ci-contre), épousa, le 22 janvier 1760 (Reg. Par. de Rumilly), Jeanne-Antoinette, fille de Me Jean-Baptiste Perissoud.
        - BERNARDINE, née le 26 juin 1766 (Reg. Par. de Saint-Félix).
      - CLAUDE-FRANÇOIS, né le 24 juin 1732. (Héry-sur-Alby).
      - JACQUELINE, née le 6 août 1729.
      - THÉRÈSE, baptisée le 2 juin 1716.
      - MARIE, née le 3 décembre 1718 (Héry-s. Alby).
      - MARIE-JOSEPHTE, née le 21 avril 1724 (Héry-sur-Alby).
      - JOSEPH d'Albene Blanly de Saint-Félix, né le 29 déc. 1726 (Héry-sur-Alby), ép., le 7 juin 1757 (Reg. Par. de Rumilly), Honorable Jeanne, fille de feu Jean Berlioz, notaire ducal.
        - CLAUDINE, née le 5 avril 1758 (Reg. P. de St-Félix).
        - THÉRÈSE, née le 29 septembre 1762, épousa, le 29 mai 1781, Claude, fils de François Debioux de Massingy (Reg. Par. de Saint-Félix).
        - ANTOINETTE, épousa, le 26 juin 1781, Pierre Vergain d'Alby (Reg. Par. de St-Félix). Lui mourut le 12 mai 1836, elle, le 19 fév. 1839 (Notes Greyfié).
      - JEANNE-AIMÉE, né le 30 juin 1721 (Héry-sur-Alby).
  - CLAUDINE, veuve de Sple Guillaume Claret, avocat au Sénat, le 5 février 1665 (Arch. Savoiroux), elle cède à son frère Jean-François les biens qu'elle avait achetés de Ne François, son neveu, à Montfalcon et à la Biolle.
  - PIERRE, dit DE BLANLYS, mort avant 1665. Avait testé, le 24 mai 1636, instituant ou substituant son frère Jean-François. Mentionné dans la cession ci-contre, 1665.
    - FRANÇOIS vend ses biens à sa tante Claudine, le 9 juin 1652 (Arch. Savoiroux).
      - MARTIN CHRISTOPHE. JOSEPH, GEORGE, FRANÇOIS, (2).
      - JOSEPH, baptisé le 16 novembre 1693.
      - GEORGE, né le 24 février 1697.
      - FRANÇOIS, né le 28 novembre 1702.
- FRANÇOIS (Preuves de 1723).
- CLAUDE-HENRI, baptisé le 3 novemb. 1602 (R. P. de la Biolle).
- FRANÇOISE, marraine de son neveu, en 1643.

(1) C'est le blason des Del Bene de Florence. — Je n'entends pas dire que nos Del Bene portassent ce blason pur. Menestrier l'assure. Je ne sais où j'ai trouvé qu'ils portaient *d'argent à la branche d'olivier de sinople chargée d'un merle de sable.* Suivant Laiolo, les Blandlis étaient d'une vieille maison éteinte passée chez les d'Elbene !! Suivant d'autres, ils portaient *deux sceptres fleurdelisés.*

(2) Un de ces deux MARTIN, mort le 22 avril 1758, eut de Dlle Marie-Antoinette Gantelet du Villard les enfants suivants (R. P. de Héry d'Alby).

- CLAUDE-ANTOINE, né le 13 octobre 1722.
- JOSEPH-ALPHONSE, né le 22 novembre 1723.
- MARIE-JOSEPHTE, née le 26 octobre 1725.
- PIERRE-JOSEPH, né le 12 avril 1727.
- CLAUDE, né le 7 janvier 1729.
- ANNE-JOSEPHTE, née le 8 août 1731.
- ANNE-MARIE, née le 11 mai 1733.
- GEORGES, né le 9 juillet 1734.
- CLAUDE-FRANÇOIS, né le 4 mai 1736.
- JEAN-ANTOINE, né le 26 septembre 1738, filleul de Ne Claude-Antoine d'Albene.

Peut-être cette famille continue-t-elle encore. Je trouve dans les notes du comte Greyfié un Jean Delbene, marié à Louise Dagand, qui mourut le 22 février 1858.

DELEAVAL. — *Voir* LEAVAL (DE).

DÉMOTZ. — *Voir* MOTZ (DE).

DEPORTES OU DESPORTES. — *Voir* PORTES (DE) OU PORTES (DES).

DEPREZ OU DESPRÉS. — *Voir* PREZ (DE).

DÉRÉE (DE)

En latin anciennement : *DE DEREYAZ, DE DEREYER, DE DEREYA* ou *DE DAREYA,*

SEIGNEURS DE DÉRÉE ET DU NOYRET PRÈS DUYN, DE BOISY ET DE GROISY EN BORNES, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS.

P. *d'or au chevron d'azur* (BESSON).

On trouve aussi les émaux intervertis.

ETTE famille est fort ancienne. Vers la moitié du XIVe siècle (en 1355), je la trouve pour la première fois intitulée noble, mais ayant déjà des biens de franc-alleu. Ils possédaient, dès 1350 — et probablement plus anciennement — la maison portant leur nom de Dérée, près Duyn : elle fut transformée au plus tôt vers le milieu du XVe siècle (à en juger par l'architecture), en château, et qualifiée de seigneurie, ce qu'il faut prendre dans le sens étroit du mot, c'est-à-dire propriété (1).

Bertrand de Dérée, président de Genevois, et Louis, son fils, président de Genevois, puis de Savoie, sont les personnages les plus connus de cette famille. Le premier épousa Jeanne des Clets qui lui apporta la seigneurie de Boisy et Groisy et la coseigneurie de la Val des Clets (2). A dater de ce moment, ils s'allièrent avec les premières familles de Savoie, Menthon, Clermont-Mont-Saint-Jean, Chevron-Villette.

Bonaventure de Chevron-Villette, la dame aux quatre maris, veuve de Philippe de Dérée, dernier du nom, apporta la seigneurie de Boisy à son second mari Melchior de Sionnaz, aïeuls maternels de saint François de Sales, dans la famille duquel passa cette seigneurie et la plus grosse part des biens des Dérée.

Une autre partie des biens des Dérée passa aux Clermont-Mont-Saint-Jean, qui en portèrent pendant quelque temps le nom.

(1) Tout récemment, très artistiquement réparé par son propriétaire actuel, mon ami M. Francisque Frèrejean.

(2) Nous avons dit, à l'article de l'illustre famille des Clets, qu'il serait plus exact de dire coseigneurs dans la Val des Clets. Les Dérée étaient pourtant parmi les plus importants seigneurs de cette vallée, grâce à ce mariage et aux nombreuses acquisitions qu'ils y firent ensuite.

N. B. — Dans un fragment de généalogie laissé par Guichenon, dans ses manuscrits (vol. 16, nº 422), il inscrit un Guichard de Dérée, damoiseau, 1319. Il se présente ici une singulière coïncidence. Dans une charte du 6 des kalendes de décembre 1313 (Arch. Thorens), concernant un Guichard *de Alaya*, damoiseau, nommé tout du long dans le courant de l'acte, et Guichard *de Leya* dans une autre charte de 1326 *(Ibid.)*, on a porté le nom de *Alaya* pour en faire *de reya*. *Alaya (de ou de Leya)*, c'est d'Alex et je ne crois pas que le Guichard inscrit par Guichenon puisse figurer dans la généalogie des Dérée.

?
PERONET *DE DAREYA*,
exécuteur testamentaire d'Isabellone ci-contre.

NICOLETTE DE DAREYA,
morte avant 1350, avait épousé Guillaume Rengnis dont les enfants Peronet et Guillelmet sont légataires au testament de 1350.

PIERRE (3),
substitué à son frère en 1350. Probablement celui qui, en 1398, est fidéjusseur au contrat de mariage Lornay-Lucinge (Arch. Ruhaud).

(2) Dans cet acte des archives de Thorens, avec ses fils Albert et Pierre, il vend, de son pur et franc-alleu, à Jean-Albert d'Alby, bourgeois d'Annecy : 1º Aymon de Sales, homme taillable desdits vendeurs pour sa personne et pour ses biens avec la taille et l'hommage par lui dû; 2º une taille due par les héritiers d'Uldie de Sales; 3º autres tailles dues par Peronod et Jean *Lombardorum de Sales*, par Pierre, bâtard de Duyn, par Albert de Monthoux, etc. — Prix 102 livres genevoises. Par autre acte du même jour, Jean-Albert leur accorde droit de rachat *(Ibidem)*.

FRANÇOISE DE DÉRÉE.
Albert de Dareya, damoiseau, son père, et Robert, son frère, lui constituent en dot, soit à Jean d'Étaux, notaire et bourgeois de la Roche, son mari, 240 florins que celui-ci hypothèque sur sa maison et 30 journaux de terre, au Quarruz (le Carre), près la Roche, par contrat du 12 décembre 1414 (Arch. Cohendier).

?
PERONET DE DAREYA,
mort avant 1407.

ROLET DE DAREYA
abornant les biens vendus le 1er août 1407.

(3) Je ne pense pas que ce soit le Pierre de *Dereyer* ou *Derier*, jurisconsulte qui, le 22 mai 1359, possédait des droits à Carsinge (Arch. de Gier), et qui était juge de la terre de Beaumont, pour Pierre de Menthon, seigneur dudit lieu en 1365 (Arch. Thorpe.).
(4) Étant docteur ès loix, il fut nommé, le 11 septembre 1456 (Arch. Thorens), par Jean de Compey, seigr de Valpillières, Albeterre et Viry, juge des terres et juridictions ci-dessus, en remplacement de Mre Aymon Raphi : Il lui est ordonné de « nemimem ipsuis officii pretextu opprimere vel gravare et cuilibet recto ponenti celere justicie complementum ministrare ».

MICHELETTE,
mentionnée avec sa mère et son frère en 1431.

(5) Je ne peux m'expliquer cette date si grossièrement fausse dans un acte authentique, que par une distraction de ma part dans l'analyse que j'en ai faite. En 1503, il y avait longtemps que Bertrand était mort, et dans la donation il est question des enfants à naître de lui et de la sœur du donateur. Cette donation doit donc être de 1453 environ.
(6) Outre l'achat fait avec son frère Janus à Boisy (et encore le 16 décembre 1503), il acheta, le 22 mars 1490 et 7 octobre 1491 (Arch. Thorens), de Nº et Pº Amédée des Clets, des biens, la juridiction haute, moyenne et basse et dernier supplice sur tous ses hommes de la Val des Clets. Il acheta, le 10 août 1504 *(Ibid.)*, des rentes, fiefs, servis, à Sotonay, provenus des Nºs de Genully, etc., etc.
(7) L'oncle d'Amédée, Janus, seigr de Boisy, était cousin germain de Jean de Mionnaz, donateur. Mais, Amédée étant fils de Louis qui n'était que frère germain de Janus, ne pouvait invoquer que la courtoisie pour appeler Jean de Mionnaz son oncle. Voir les deux femmes de Bertrand.

CLAUDE,
bâtard.

JACQUES (1er lit),
protonotre apostolique et chanoine de N.-D. de la Lée (1484) est encore nommé dans une quittance du 20 juin 1497 (Arch. Thorens), avec ses frères Louis et Janus.

Sple Mre HUMBERT (1er lit),
mort sans descendance avant 1527. Enterré dans le chœur de l'église de Saint-Dominique de Chambéry.

AMÉDÉE,
femme de Nº Jacques Manuel d'Aiguebelle, fils de Nº Claude. Quittance dotale du 4 août 1475.

Sple Dme FRANÇOISE,
femme de Sple Seigr Odon de Clermont, seigr de Mont-Saint-Jean, héritière particulière de son père pour 6,000 florins : ses fils sont substitués aux petits-fils du testateur, à condition qu'ils porteront le nom et les armes du testateur, pour la moitié de son hoirie (1527).

FRANÇOIS BALTHAZARD DE CLERMONT, DE MONT SAINT-JEAN, dit DE DÉRÉE
seigr de Saint-Pierre de Soucy. En vertu du testament de Philippe, etc., et de plusieurs arrêts du Sénat, de 1548, 1549, 1553, il fut mis en possession de tous les biens de la coseigneurie des Clets, tels qu'ils appartenaient au défunt, dernier du nom.
Voir CLERMONT MONT-SAINT-JEAN.

CATHERINE DE CLERMONT.
Ses mâles étaient substitués successivement à ceux de Béatrix, sa cousine germaine.

(8) Il laisse, par le même testament, à Nº Jean Vincent d'Annecy, son moulin de Serrier avec ses dépendances : les vignes de Frontenay, paroisse d'Annecy-le-Vieux, avec un cellier, plus toutes les terres aux Fins d'Annecy.

?
I. MURISET *DE DAREYA PROPE DUYNZ*
(Muriset vient de Maurice).
Sans titre de noblesse, mort avant 1350. Sa veuve Isabellone teste le 20 février 1350 (1) (Arch. Thorens), *apud Dareyam* dans la maison des enfants dudit Muriset. Le 21 février suivant *(Ibid.)*, elle ajoute un codicille pour les enfants de Nicolette qu'elle avait oubliés et leur laisse à chacun 60 sols. Les exécuteurs testamentaires prendront conseil de Mre Jordain Bonjour, jurisconsulte, neveu de la testatrice.

(1) C'était peut-être une Duyn. Elle laisse ses obsèques à la volonté de Pierre, fils naturel de Mre Pierre de Duyn, coseigr de Duyn, feu chevalier, châtelain de Mre Pierre de Duyn, chevalier. Se souvenant des services que le susdit châtelain a rendus audit Mre Pierre, lui lègue 60 sols, 20 sols à Perinet *de Dereya*, autre exécuteur testamentaire, et à Dieulefils de Duyn, notaire public.
Muriset ou Murriset achète des servis annuels, par deux actes du 11 des kalendes de juin 1325 (Arch. Thorens). Il était au XIVe siècle (Arch. Menthon) simple mistral de son seigneur Pierre, coseigr de Duyn.

II. MERMET *DE DAREYA*
(sans titre de noblesse),
cohéritier universel. Il est appelé damoiseau dans une vente du 25 juillet 1355 (2).

III. ALBERT *DE DAREYA*,
petit-fils de la testatrice et son cohéritier universel. Il est qualifié de damoiseau (de Dereyaz), dans un acte du 27 septembre 1399 (Arch. Thorens), par lequel, avec son fils Robert, il vend des servis et fiefs au Villard et au Noyret. Son alliance est inconnue.
Avec Robert, son fils, ils vendent, le 27 novembre 1399 (Arch. Thorens), des servis et revenus au Villard et au Noyret, de leur franc-alleu, à Nº Pierre de Duyn, habitant du Boulo.

FRANÇOIS,
substitué à son frère, 1350. Chanoine de Genève, il teste le 23 avril 1392 (Arch. Thorens). Veut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Genève, au tombeau de Mre Pierre Rengnis, son consanguin. Nomme héritier universel Nº Robert de Dareya, son cher neveu. Fait à Genève.

IV. ROBERT DE DÉRÉE (de DEREAZ).
Il achète, le 1er août 1307 (pour 1407 évidemment, ce qui correspond à l'indiction 15me énoncée dans l'acte), une pièce de terre à Dérée, *juxta stagnum molendini*, abornant les biens de son père Albertet de Dérée. Il teste le 2 septembre 1420 (Arch. Thorens) ; clause en faveur de l'église de Seynod. Nº Étiennette, sa veuve, alors remariée à Nº Guillaume Emyon, administratrice de Bertrand et Michelette, ses enfants, transige le 22 août 1431 (Arch. Thorens), au sujet de la vente du 27 novembre 1399 : la vente est déclarée valable, mais Bertrand et les siens auront le droit de racheter les biens aliénés dans cet acte.

V. BERTRAND, seigr de Dérée et du Noyret, Boisy, Groisy, coseigr de la Val des Clets, docteur ès loix, président du Genevois (4).
Il épousa : 1º contrat dotal du 24 décembre 1452 (Arch. Thorens), Hélinode, fille de Nº Jean de Jutigninge et de Catherine d'Orlier. Hélinode était veuve : 1º de Jacques de Menthon, seigr de Dingy ; 2º de Nº Pierre de Caynes ; donataire universelle de Vle Mre Richard de Jutigninge (curé de Duyn, 1466), son frère, le 5 janvier *1503 ??* (5) par acte passé au Noyret dans la maison desdits époux, provenue paraît-il des Jutigninge. Elle était audit Mre Richard, et c'est là que fut passé le contrat de mariage, 1452. — Bertrand épousa 2º Jeanne, fille de Nº et Pº Philibert des Clets, dame de Boisy et Groisy en Bornes. Avant le 13 mai 1467 (Arch. Thorens), jour où son beau-père lui vend la maison-forte de Boisy avec ses fossés, biens, mère et mixte empire, pour payer notamment la dot de sadite fille. — Il achète des biens à Groisy et Boisy, 30 août 1464, 13 mars 1466, 6 mai 1468, 18 janvier 1470, 31 mars 1472, 2 septembre et 31 décembre 1473, 28 mai 1476 (Arch. Thorens). Le 3 mars 1472 *(Ibid.)*, Albert des Clets, chevr, lui vend la juridiction haute, moyenne et basse sur les hommes de Groisy. Le 13 décembre 1480 *(Ibid.)*, comme possesseur du château et de plusieurs fiefs de la Val des Clets, il transige avec les Nºs des Clets. Le 11 avril 1472 *(Ibid.)*, il achète des hommes et hommages des Nºs Eschaquet à Allonsier et Villy le Peloux. Le 11 avril 1466 *(Ibid.)*, il achète de Nº Nicod de Monthoux, une maison à Annecy, jouxte l'eau de Thiou. Le 8 janv. 1484 *(Ibid.)*, il achète des rentes et fiefs des Nºs Josserand de Cons, etc., etc. Il teste le 10 août 1484 (Arch. Thorens). Mort avant 1497, époque où son fils l'avait remplacé.

VI. LOUIS, seigr de Dérée et du Noyret,
coseigr de Groisy et Boisy et de la Val des Clets, président et juge de Genevois, puis président de Savoie (du conseil résident), en 1513 (Burnier). Il l'était encore en 1519-1525 (Arch. Thorens). — Il était du 1er lit. — Il épousa Guigonne, fille de Nº et Pº Claude de Menthon, seigr d'Aubonne et Rochefort, morte et enterrée à Saint-Dominique de Chambéry avant le testament de son mari. — Il teste le 28 août 1527 (Arch. Thuyset). Veut être enterré avec sa femme, s'il meurt depuis Aix, en delà, et autrement, dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy, au tombeau de ses prédécesseurs. Après les substitutions ci-dessous, il substitue Étienne de Grolée et ses mâles : à défaut, Jean de Menthon, seigr d'Aubonne, son cher neveu (6).

JANUS (2me lit),
seigr de Boisy en Bornes, coseigr de la Val des Clets. Avec son frère Louis, ils achètent tous les biens de Maurice des Clets, aux Clets et Boisy, 27 avril, 13 septembre 1502 (Arch. Thorens). Le 27 avril 1502, Maurice des Clets renonce, en faveur de Janus, à tous ses droits sur l'hoirie de Philibert des Clets. Il teste le 22 décembre 1525, laissant tous ses biens à Amé, son neveu.

VII. AMÉDÉE, seigr et coseigr desdits lieux,
héritier universel de son père et de son oncle Janus, avec ses mâles successivement, par ordre de primogéniture, auxquels sont substitués les enfants de Françoise, fille du testateur, etc. Il épousa Nº Jeanne, fille de Jacques, seigr de Grolée. Le 14 juillet 1525 (Arch. Thorens), Louis, son frère, reconnaît avoir reçu 2,000 écus d'or pour la dot de Jeanne, sa belle-fille, de Rme Jean-Philippe de Grolée, archevêque et comte de Tarentaise, et d'Étienne de Grolée, frères de ladite Dame. Donataire universel de Nº Jean de Mionnaz, son oncle (7), 14 fév. 1519, 3 juin 1528 (Arch. Thorens). Il accense ses biens d'Hauteville, le 22 février 1529 *(Ibid.)*. Il testa le 22 juillet 1532. Le 19 mars 1533 (Guichenon, Savoie, 1052), il portait le pennon de Genevois aux funérailles de Philippe, comte de Genevois. Il était mort avant 1546.

Nº LOUISE,
épousa, contrat dotal du 6 décembre 1507 (Arch. la Ruaz), Nº Guillaume Vincent de Murat, paroisse de Veyrier, secrétaire ducal.

VIII. PHILIPPE,
seigr et coseigr desdits lieux (appelé quelquefois Philibert).
Il épousa, contrat dotal du 21 décembre 1538, Bonaventure de Chevron-Villette. Il teste le 15 octobre 1546 (Arch. Thorens), léguant tous les biens des Clets à François-Balthazard de Clermont. Nomme héritiers ses fils et, à défaut, nomme héritière universelle Bonaventure, sa femme (8). Il mourut sans descendance. Sa veuve et héritière se remaria avec Melchior de Sionnaz (etc.), auquel elle apporta la seigneurie de Boisy, qui passa peu après aux Nºs de Sales.

BÉATRIX,
héritière particulière de son grand-père pour 6,000 florins. Ses mâles sont substitués pour moitié (l'autre aux Clermont) aux fils de son frère — à charge de prendre le nom et les armes de Dérée. Elle épousa, contrat dotal du 31 décembre 1539 (Arch. Thorens), Michel de Villette, seigr de Chevron. Son père lui laissa le château, biens, fiefs de Sethenay. Elle testa le 10 mai 1575 (Arch. de Gier).

HECTOR DE CHEVRON-VILLETTE, dit DE DÉRÉE.
(*Voir* CHEVRON-VILLETTE).

DES CHAMPS

BARONS DE JUIF EN DOMBES, MARQUIS DE CHAUMONT, COMTES DE MONTBEL, SEIGNEURS DE L'EPINE ET DE ROCHEFORT, EN SAVOIE.

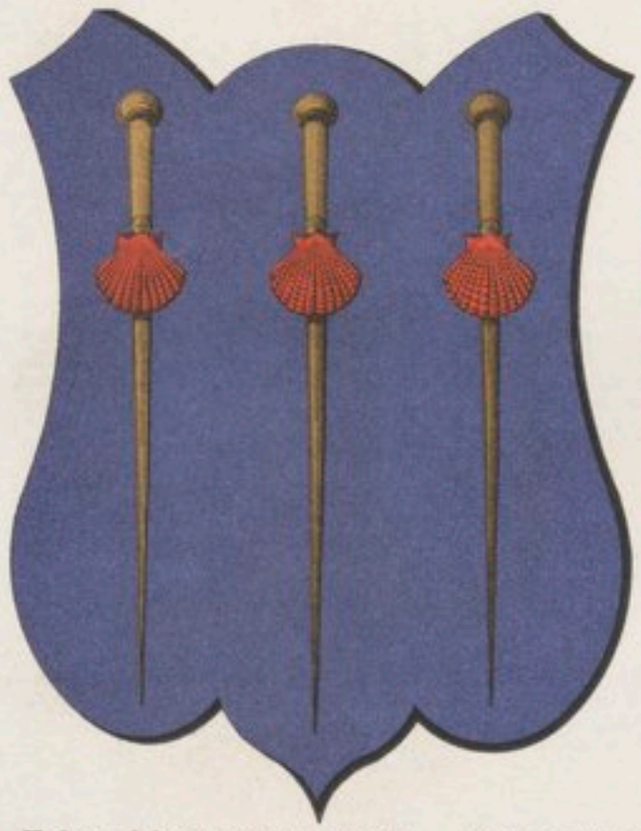

P. *d'azur à trois bourdons d'or ornés chacun d'une coquille de gueules rangés en pals* (Preuves de Malte, H. 191, H. 197. Arch. du département du Rhône).

NOBLE Nicolas Des Champs, baptisé à Villefranche en Beaujolais, le 8 janv. 1623, vint s'établir en Savoie — il y était conseiller de S. A. R. et gabellier général, dès 1653 (Minut^re^ Jaquilliard, Arch. Thuyset). Il fut nommé, par Pat. du 20 décembre 1657 (Arch. Thuys., 31 janvier 1658, selon Capré), maître auditeur à la souveraine Chambre des Comptes et président des Finances à la même Cour, par Patentes du 8 février 1672 *(Ibid.)*. Quoiqu'on le trouve, à cette époque, qualifié de baron de Juys ou Juif, il est certain qu'il est le premier noble de sa famille, anobli avec sa descendance par sa charge. Louis Hyacinthe d'Allinges, son petit-fils, postulant la croix de Malte, dut obtenir un bref du Grand-Maître de l'Ordre (6 février 1716), pour être dispensé de prouver la noblesse des quartiers Des Champs et Fabry, bisaïeux paternels. — Par contrat du 30 janv. 1665 (Preuves de Malte), Nicolas acheta, du marquis de la Serraz, la seigneurie et château de Rochefort, avec juridiction haute, moyenne et basse (provenant de N^e^ Georges Louys), pour 7,500 ducatons. Il obtint, le 25 janv. 1670 *(Ibid.)*, du roi de France, la permission de continuer à demeurer avec sa famille en Savoie et de servir le duc comme maître auditeur. Il épousa, contrat de mariage du 4 mars 1658 *(Ibid.)*, D^lle^ Louise Claudine, fille de N^e^ Jean-Louis Balland (1).

MELCHIOTTE, baptisée le 12 janvier 1662 (R. Par. de Chambéry), épousa, le 27 août 1679 *(Ibid.)*, Victor de Cagnol, seig^r^ de Verdun, etc., etc.

FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 20 septembre 1677 (Preuves de Malte), Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée. Père et mère de Hyacinthe d'Allinges, chev^r^ de Malte (H. 191), et de Marie, femme de Claude de Blonay, dont le fils Philippe-Antoine fut aussi chev^r^ de Malte (H. 197. Arch. du Rhône).

II. MARC-LOUIS, baptisé le 19 novembre 1659, cérémonies baptismales du 11 janvier 1662 (Reg. Par.). Baron de Juif, seig^r^ de Rochefort, marquis de Chaumont (P^ces^ du 28 août 1681 vérifiées le 15 octobre, confirmant la vente et érigeant ledit mandement en marquisat. Il reconnut ce marquisat le 25 avril 1701 — Arch. de Cour). Le 14 janvier 1695, il achète de Guillaume de l'Hôpital et de Charlotte, comtesse d'Entremont, mariés, la seigneurie, fief et comté de Montbel, plus la seigneurie de l'Epine, avec château, forteresse, juridiction, rentes féodales, etc., etc., qu'il reconnut le 20 août 1700 *(Fiefs)*. Il épousa D^lle^ Jeanne-Marguerite Argentero des C^tes^ de Bagnasco, dame d'honneur de Madame Royale. Il était conseiller d'État et chev^r^ au Sénat, en 1697.

Rév^me^ JOSEPH-NICOLAS, baptisé le 18 juin 1701 (Reg. Par. de Chambéry). Évêque et prince de Genève en 1741. Il teste le 7 nov. 1762 (Arch. Thuyset), en faveur des pauvres clercs de son diocèse. Mort le 2 août 1763, après avoir siégé vingt et un ans et quelques mois, « si regretté par les pauvres dont il était le père. » (Reg. Par. d'Annecy).

MARGUERITE vivait en 1710.

CLAUDE-MARIE, né à Turin, le 6 juin 1689, cérémonies baptismales du 6 septembre 1701 (Reg. P. de Chamb.), vivait en 1710, mort sans filiation.

MARC-ANTOINE, baptisé le 5 avril 1693 (Reg. Par. de Chambéry), teste le 1er avril 1710 (Arch. du S. de Sav.), testam^t^ ouvert le 15 janv. 1721, en faveur de Nicolas Clair.

III. NICOLAS CLAIR, né en 1687, cérémonies baptismales du 6 septembre 1701 (Reg. Par. de Chambéry) marquis de Chaumont, Cte de Montbel, baron de Juys, seig^r^ de Rochefort et de l'Epine, consigne ces fiefs le 20 décembre 1734 *(Sommaire des Fiefs)*. Il épousa Jeanne-Marie du Bouchage, mentionnée aux Preuves du 18 avril 1755 (Arch. du Sénat de Savoie), par lesquelles il obtint un délai d'un an pour payer le restant de la dot de Jeanne, sa fille. Vivait encore en 1761.

LOUISE-CATHERINE, morte sans alliance le 19 sept. 1762, âgée de 78 ans (R. P. d'Annecy).

JEANNE DES CHAMPS DE CHAUMONT, comtesse de Montbel et dame de l'Epine, épousa, contrat dotal du 27 mai 1750 (Arch. du Sénat de Savoie), Honoré-Jean-Baptiste-Alexandre, marquis de Piolenc, président à mortier au Parlement de Grenoble. Elle eut pour dot 103,000 livres. Elle teste le 19 mars 1774 *(Ibid.)*, en faveur de ses filles. Elle mourut le 8 février 1780 (Reg. Par. de Saint-Léger).

IV. PIERRE-LOUIS, mort jeune ou, du moins, sans descendance.

ANTOINETTE DE PIOLENC épousa, contrat dotal du 28 mai 1770, le baron de Loire? (Arch. du Sénat de Savoie). *Le 21 mai 1784 (Ibid.), elles obtiennent des Patentes pour faire traiter à l'amiable les difficultés qu'elles ont avec leur frère.*

ANTOINETTE, GAETANE DE PIOLENC, femme du Cte de Bermond.

Mis JEAN-HONORÉ DE PIOLENC. Sa mère lui fit donation irrévocable, dans son contrat de mariage du 13 avril 1778, du comté de Montbel avec juridiction, rentes féodales, ainsi que du fief de Lutrin, château d'Epine, ruraux, forêts, montagnes, etc. (Arch. du Sénat de Savoie).

(1) Nicolas était fils d'Étienne des Champs et de Françoise, fille de Pierre Fabry et de Françoise Moudry. Étienne était fils de Claude des Champs et de Claudine, fille de François Trouillet et de Jeanne de la Coste. Claude était fils de Nicolas des Champs et de Françoise de la Barmondière (Preuves de Malte). N^e^ Nicolas des Champs nous fournit un exemple, entre quatre cents, d'un membre du Tiers-État parvenu très rapidement de rien à tout. Les hauts emplois, les faveurs étaient bien loin d'appartenir exclusivement à la noblesse de race. Nous n'avions pas besoin de 89 pour établir dans notre glorieuse patrie une saine égalité pour le mérite et le talent. Le fils de Nicolas, second noble de son nom, était marquis, comte, baron et seigneur de plusieurs fiefs, chevalier d'honneur au Sénat. Sa fille s'alliait avec le Mis d'Allinges, de la plus antique noblesse du monde. Son petit-fils était évêque et prince de Genève.

Je trouve un N^e^ Isaac des Champs, seig^r^ de Rochefort *[sic]*, qui épousa D^lle^ Jeanne du Coudrey. Ils étaient morts avant le 24 janvier 1646 (Arch. Saumont). Leur succession était alors en litige entre François-Annibal de Seyssel-Châtelard auquel N^e^ Charles de Prez et Claudine-Amédée du Clos, mariés, avaient vendu la seigneurie de la Martinière, et N^e^ Vincent du Coudrey, seig^r^ de Lutrin. Était-ce un frère de Nicolas? Mais celui-ci n'acquit Rochefort qu'en 1665. Il s'agit peut-être d'un autre fief du nom de Rochefort.

DESPINE (BARONS)

D'ESPINE, DE LEPINE, DE LESPINE. — En latin : *DE SPINA.*

De gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent boutonnées du champ (Armorial de la Chambre des Comptes de Turin).

Devise : *NON SINE SPINIS.*

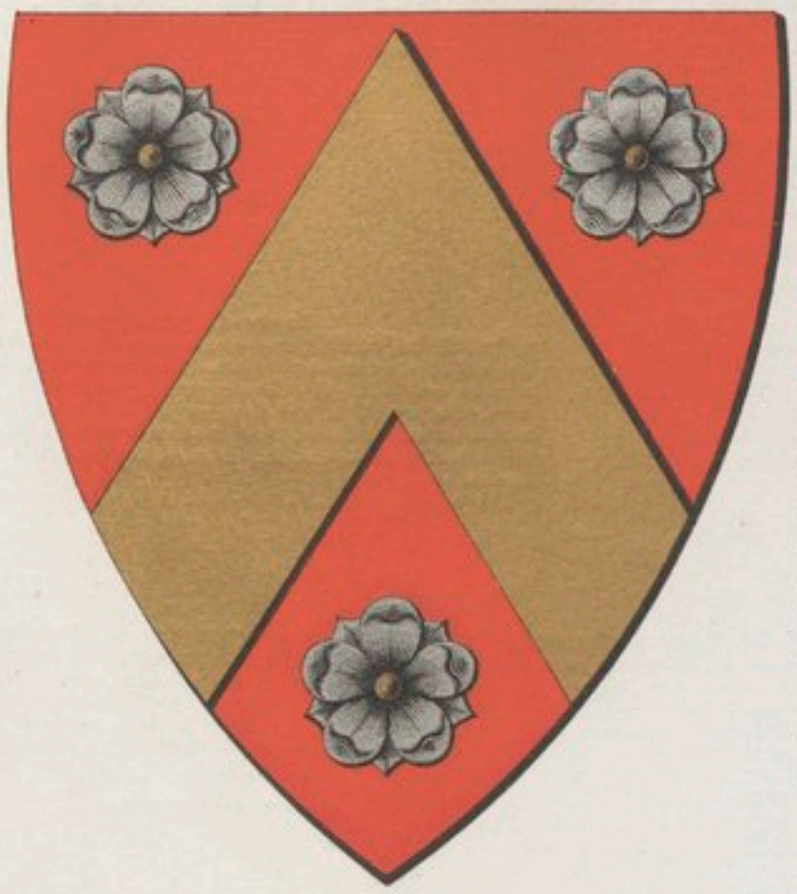

Une très vieille famille de ce nom existait en Tarentaise. Pierre *de Spina,* prêtre, témoin en 1215 à un acte entre l'archevêque de Tarentaise et les Nes de Chevron (manuscrit de ma bibliothèque). — Ne Antermet *de Spina* prête hommage au Cte de Savoie, le 27 octobre 1323 (Arch. de Cour), pour les biens qu'il tient en fief de lui, en Tarentaise. — Ne Guillaume *de Spina*, en Tarentaise, reçoit, le 20 janvier 1347 *(Ibid.),* investiture, par le Cte de Savoie, des fief, biens et droits féodaux, situés au territoire de l'Espine, Bellentre, Mont-Valesan, la Chapelle, etc. — Ne Guillaume *de Spina*, damoiseau, témoin à Cuyne, le 17 février 1383 (Arch. Savoiroux) — Ne Guillaume de l'Espine, lieutenant, châtelain de Beaufort, en 1398 (Arch. de la Cour des Comptes) — Nes Antermet, Bon et Charles frères, fils de feu Ne Guillaume *de Spina,* reçoivent, le 10 août 1417 *(Ibid.),* des biens dont ils ont hérité dudit Guillaume. — C'est probablement ce même Ne Antermet, alors secrétaire ducal (4 janvier, 21 février, 8 juin 1426, qui, à cette dernière date, avait un frère du nom de Ne Bon. Arch. Savoiroux), qui était, le 17 novembre 1441, *Thesaurarius gentium armorum (Ibid.), Thesaurarius guerrarum Sabaudie,* 1439, châtelain de Chambéry et receveur de la châtellenie du Châtelard en Bauges, 1445, 1446, châtelain de Tarentaise, 1447, 1451, année où il rendit ses comptes (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Je trouve aussi un Ne Jacques de l'Espine, lieutenant du Présidial de Genevois, 1484, 1485, un Ne Étienne de l'Espine, comptable des munitions de guerre à Annecy, en 1507 : un Ne Antoine *de Spina* de Bellentre, qui épousa Dme Jacquemette Rubod d'Yenne, laquelle étant veuve fit une donation, le 12 janvier 1507 (Arch. Lucey), à Ne Claudine de l'Epine, sa fille, femme de Ne Guillaume Eymin ou Henyn : celle-ci était veuve en 1528 *(Ibid.).*

Les Despine actuels viennent-ils de cette famille? Cela est fort possible, mais n'est pas prouvé. Ce qui est certain, c'est que l'orthographe moderne Despine est vicieuse. On ne peut traduire régulièrement *de Spina* que par De l'Espine ou tout au moins D'Espine.

Leur généalogie remonte, par actes authentiques, à Guillaume D'Espine, notaire ducal au Châtelard en Bauges, qui vivait en 1515. C'était peut-être le fils, le petit-fils ou le neveu de Ne Antermet *de Spina,* qui, nous l'avons vu plus haut, était receveur de la châtellenie du Châtelard en Bauges, encore en 1446. Quoi qu'il en soit, ce Guillaume D'Espine, notaire ducal, eut un fils Guillaume, vivant en 1602, aussi notaire, qui fut père de deux autres notaires ducaux. L'un d'entre eux, Me Claude D'Espine fut le grand-père de Jean-Baptiste D'Espine, avocat et secrétaire du roi Victor-Amédée II, en 1713, et plus tard, châtelain de Chambéry.

L'autre frère, Me Jean-Claude, eut un fils Me Claude, aussi notaire ducal et châtelain du Châtelard en Bauges, dont la femme, dite « la châtelaine Lépine », y mourut le 2 mai 1652 (Reg. Par.), (dans ses patentes de notariat de l'an 1651, son nom est orthographié D'Espine). Claude, entre autres enfants, eut Claude-François dont nous reprendrons la descendance continuant honorablement en Savoie; Jean-Baptiste, secrétaire du roi, à la Haye, en 1715, 1719 et 1720, et Pierre, médecin, qui s'établit à Saint-Malo, où sa descendance a continué, transportée depuis à Genève; Joseph, officier dans les troupes du roi de Sardaigne, etc.

(Suit tableau généalogique).

?

Claude-François d'Espine (nommé à la page précédente), épousa Jeanne Charrost (cousine germaine de Nᵉ Philibert Charrost-Borré de la Chavanne, fille de Spᴵᵉ Humbert). Il mourut le 11 février 1751, laissant entre autres enfants :

I. Nᵉ Jean-Baptiste d'Espine (1), né le 12 mai 1724, secrétaire d'État le 3 janvier 1772, conseiller du Roi le 10 décembre 1780, récemment nommé résident de Sardaigne auprès de la République de Genève lorsque, par Patentes du 29 novembre 1782 (Arch. du Sénat de Savoie et de Cour, Reg. Pat. 1782-83, fᵒ 53), le roi Victor Amédée voulant le récompenser de ses bons services et des commissions particulières dont il a été chargé, lui accorde, sans paiement de finance, le titre de baron pour lui et ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, le mettant sur le même pied que les autres nobles de son royaume, etc., etc., avec pouvoir d'user de ses armoiries et de jouir de tous privilèges, etc., etc. (Dans ces Patentes son nom est écrit d'Epine). — Mort à Annecy sans descendance, le 22 janvier 1794, ayant, par acte du 19 janvier (30 nivôse an II), adopté pour fils, Charles-Humbert-Antoine, son neveu. Il avait été nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare en août 1780.

Joseph, né le 28 novembre 1737. Docteur en médecine, médecin du Roi Victor-Amédée III. Il épousa Dˡˡᵉ Constance Burdin, le 26 juillet 1773, et mourut à Annecy le 26 avril 1830, laissant entre autres enfants :

II. Le Bᵒⁿ Charles-Humbert-Antoine, né le 7 avril 1777, fils adoptif du Bᵒⁿ Jean-Baptiste d'Espine ci-dessus, inspecteur des royales eaux d'Aix en Savoie. Par Patentes du 5 juin 1841 (Cop. auth. comm. par M. le Bᵒⁿ d'Espine), le Roi Charles-Albert l'autorise, avec ses mâles, par ordre de primogéniture, à succéder aux titre et dignités de son feu oncle et père adoptif, le Bᵒⁿ Jean-Baptiste. Il épousa Dˡˡᵉ Suzanne Péronne Revilliod et mourut à Aix, le 7 avril 1852.

Joseph-Charles-Marie, né le 4 décembre 1792, ingénieur, inspecteur général des mines des États Sardes, député au Parlement Sarde, commandeur des SS. Maurice et Lazare, mort à Turin, le 20 février 1859. Avait épousé, le 30 septembre 1828, Dˡˡᵉ Caroline de Garbillon, dont il eut entre autres enfants : Louis, mort sans enfants en 1882, qui avait épousé Mˡˡᵉ Isabelle de Moriondo ; Louise, femme du Cᵗᵉ de Mouxy de Loche.

Alphonse-Louis-Joseph, né le 2 avril 1818, marié à Mˡˡᵉ Joséphine Dupraz, le 29 avril 1850, chevʳ des SS. Maurice et Lazare. Mort le 2 janvier 1872 (Professeur de droit à Annecy, avocat, officier d'Académie).

Jean-Baptiste, né le 5 juillet 1811, mort le 16 janvier 1856, curé de.....

III. Bᵒⁿ Constant-Claude-Joseph, né le 19 mars 1807, docteur en médecine, inspecteur de l'établissement thermal d'Aix en Savoie, chevʳ des SS. Maurice et Lazare en 1853, de la Légion d'honneur le 15 mai 1861, membre de l'Académie des sciences de Turin, de l'Académie de Savoie, etc., etc., etc. Il épousa Dˡˡᵉ Anne Soupat et mourut le 14 mars 1873. Auteur de plusieurs ouvrages de médecine et d'archéologie.

Marie-Thérèse-Césarine-Suzanne, née le 28 octobre 1816, épousa, le 22 avril 1840, le Bᵒⁿ Léopold de Balthazar de Gachéo.

Félix-François-Antoine, né le 11 novembre 1819, chevʳ de la Légion d'honneur en 1860, des SS. Maurice et Lazare en 1862, sous-préfet, etc. Épousa, le 2 juin 1857, Mˡˡᵉ Alphonsine, fille du Cᵗᵉ de Saint-Bon.

Antoine, Jean-Baptiste, Marie.

Alfred-Antoine, né le 6 juillet, mort le 8 oct. 1841.

IV. Le Bᵒⁿ Alphonse-François, né le 16 juin 1844, ancien sous-préfet.

Hélène-Péronne-Antoinette, née le 8 mars 1843, épousa, le 18 juillet 1876, Arthur Chauveau des Roches.

Adèle-Félicie-Fanny, née le 12 juin 1847, épousa, le 8 mars 1881, Jean de Béchillon.

Rita, née le 22 avril 1850, épouse, le 7 av. 1885, Maurice Sautier-Thyrion.

Paul, né le 2 août 1852.

Madeleine, née le 10 avril 1864.

(1) Comme notaire de la Couronne, il dressa l'acte de mariage de la princesse Marie-Thérèse de Savoie-Carignan avec le prince de Lamballe et fit au Pont-Beauvoisin la remise de la princesse de Savoie, femme de Louis XVIII, roi de France.

Cet arbre est dressé en grande partie sur des actes ou copies d'actes qui m'ont été communiqués en 1866 par feu le baron Constant d'Espine.

DESSAIX

COMTE DU PREMIER EMPIRE.

Armes concédées. Toque de velours noir retroussée de contre-hermines, avec porte-aigrette or et argent, surmontée de cinq plumes, accompagnée de quatre lambrequins, les deux supérieurs en or, les deux autres en argent. Franc quartier à dextre d'azur à l'épée haute en pal d'argent montée d'or. Au deuxième de gueules au cor d'or. Au troisième de gueules à une branche de chêne d'argent en bande et une branche de laurier d'or en barre, croisées par la tige. Au quatrième d'or à la rivière en bande de sinople sinistrée de trois pièces de canon de sable en position.

Je dois la figuration de ces armes à l'obligeance de M. le Bon de Rottembourg, qui les a relevées dans l'*Armorial de l'Empire* de Simon.

Sans cette figure, je ne me serais pas chargé d'interpréter par le crayon ce texte héraldiquement barbare, notamment les *trois canons en position*. Voici, étant donnée cette *situation*, comment on peut essayer d'adapter cette figure au texte :

Écartelé : au premier, le quartier des comtes de l'Empire tirés de l'armée (d'azur à l'épée d'argent en pal, garde et poignée d'or) ; *au deuxième, de gueules à la trompe d'or* (le cor héraldique n'a pas cette forme) ; *au troisième, de gueules à une branche de chêne d'argent et une branche de laurier d'or, se croisant en sautoir ; au quatrième, d'or à la bande de sinople ondée en guise de rivière, cotoyée en dessus de trois pièces de canon à leurs affûts de sable, en barres.*

Le corps de la lettre ornée à la page suivante, représente le cachet du général, appartenant à M. Léon Charmot-Breissand.

Les comparaisons sont souvent odieuses. Sans vouloir diminuer la gloire d'aucun des brillants divisionnaires des armées de Napoléon Ier que la Savoie a donnés à la France, je crois pourtant que la place la plus éminente appartient au lieutenant général comte Dessaix, auquel une rare bravoure unie au sang-froid qui sait la contenir et de véritables talents militaires ont mérité le glorieux surnom de Bayard du Mont-Blanc.

Je n'ai pas à m'occuper des principes politiques de Joseph-Marie Dessaix. Le point de vue auquel je devrais me placer impartialement pour juger les folles équipées de son ardente jeunesse, surexcitée par les idées du moment, est totalement différent de celui auquel s'est placé son récent biographe (1).

Le petit-fils de celui qui partit jadis pour la cour de Turin, afin d'implorer de la clémence royale la grâce des auteurs de l'échauffourée du 2 juin 1791, et porter en même temps aux pieds du trône la protestation d'inviolable fidélité des habitants de Thonon, doit laisser de côté les tristes souvenirs des dissensions politiques. Il rendra un hommage d'autant plus éclatant aux talents et aux qualités morales du général. Le comte Dessaix apporta dans les camps une rude franchise et une indépendance de caractère sans lesquelles Napoléon Ier, — toujours en défiance contre un homme qui n'avait pas voulu seconder le 18 Brumaire, — en eût très probablement fait un de ses maréchaux. Dessaix conserva toute sa vie des idées libérales qui furent bien loin d'être pour lui un marchepied, un vil moyen de parvenir. A portée, mieux que tant d'autres — grâce à ses hautes charges de gouverneur des pays conquis — de s'enrichir aux dépens des vaincus, il préféra l'honneur. Pauvre il vécut : pauvre il mourut!

C'était un caractère taillé à l'antique. Quel que soit le camp où se trouvent des hommes pareils, si l'on peut détester des principes dus, sans doute, à l'excitation du temps, on doit estimer des qualités qui ont été, à toutes les époques de l'histoire, le plus précieux apanage des cœurs noblement trempés (2).

Le général Dessaix appartenait à une vieille famille de Saint-Jeoire, en Faucigny, ramifiée à Marigny, Bonneville et dans les environs (3), dont une branche s'est transportée à Thonon

---

(1) Feu M. Joseph Dessaix (neveu du général), continué et augmenté par M. André Folliet, sous le titre de *Vie politique et militaire du général Dessaix* (Mém. de l'Acad. de Savoie. IIIe série, vol. V). Ainsi, quand son biographe nous montre le capitaine Dessaix à la poursuite de l'armée piémontaise arrivant au sommet du Mont-Cenis, il s'exclame : « C'est ainsi que le condamné à mort venait de « payer sa contumace en plantant le drapeau de la liberté sur les Alpes ! »

Pour moi, je trouve qu'il plantait le drapeau de l'asservissement de la Savoie, brutalement et révolutionnairement conquise et enlevée à ses souverains légitimes, en combattant contre ses propres amis et compatriotes. Toute préférence gouvernementale à part, je demande, au nom du bon sens, comment un écrivain de 1879 peut mettre sous le drapeau de la liberté les horreurs de la Révolution et les gloires militaires de l'empire autocratique — s'il en fut jamais — de Napoléon I!

(2) D'ailleurs, si Dessaix, par haine pour les Piémontais, a donné dans les idées révolutionnaires, il était trop généreux, trop humain et trop honnête pour être le jacobin que l'on voudrait en faire.

(3) Pour distinguer entre les généraux Desaix et Dessaix, que l'on confond souvent en France, le biographe de notre général dit : « Une seule lettre différencie les noms de ces deux hommes de guerre..... *Desaix* appartient à la noblesse, *Dessaix* n'avait pas de blason, etc., etc. ».

La différence orthographique est nulle. *Desaix* et *Dessaix* ont exactement la même portée. *De Sex, du* ou *de Saix, Desex, Desaix, Dessaix* viennent tous du latin *de Saxo*, et pour les écrire correctement en français, nobles ou non, il n'y a qu'un seul mode, De ou de Saix. Le nom des aïeux du général savoyard se trouve écrit bien plus souvent de Sex, Dessex, Desex, Decez que Dessaix ou Dussaix. On ne saurait attacher une importance à cette orthographe éminemment variable, si ce n'est en vertu de la très fausse idée que la particule peut avoir une influence nobiliaire sur un nom.

Quant au blason, les Dessaix en avaient-ils un indépendamment de celui concédé au général par l'empereur? Son biographe dit hardiment non : je n'en suis pas aussi sûr. Rodolphe de Saix possédait une maison à Bonne, où se tint le vendredi avant Noël 1325 (Arch. Thuyset), par-devant le bailli de Faucigny Ne Thyset Rocro, une assemblée de noblesse. — Vénérable Messire Pierre de Saix (de Saxo) chapelain, Jacques et Jean de Saix, ses frères, Jean-Pierre et Claude de Saix, leurs neveux, de Saint-Jeoire en Faucigny achetèrent des biens nobles, entre Cluses et Marigny, dont ils reçurent laod le 22 février 1560 (Arch. Thuyset). S'ils n'étaient pas nobles, ils participaient certainement aux droits et privilèges des nobles. — Le contrat de mariage entre Robert de Menthon de la Balme et Françoise de Montvuagnard est passé le 27 novembre 1491 *(Ibid.)*, à Bonneville, dans la grande salle de la maison de noble Guillaume de Sex. — Ne Jean du ou de Saix testa le 6 mars 1518, et eut de Ne Pernette, sa femme, une fille, Dlle Jacquemette du Saix,

au commencement du XVIIIe siècle. Ils y ont reçu les droits de bourgeoisie le 28 juin 1708, et ils y ont été dès lors médecins, avocats, conseillers et nobles syndics de la ville.

Le général Cte Dessaix est mort sans descendance masculine.

Voici la filiation directe de l'illustre général.

Sp^le^ ou Égrège CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH (*Voir* note ci-dessous), né le 14, baptisé le 16 février 1739 (Reg. Par. de Thonon), docteur en médecine, proto-médecin royal, 1769-1777, premier noble syndic de Thonon, 1781, épousa en premières noces D^lle^ Marie-Philippine Favrat de Bellevaux, morte le 14 décembre 1785 *(Ibid.)*, dont il eut entre autres nombreux enfants (1).

I. Le Cte JOSEPH-MARIE DESSAIX, né et baptisé le 27 sept. 1764 à Thonon, étudiant en philosophie, 1778, puis lieutenant-général, comte de l'empire, etc. *Voir* plus haut. Il épousa D^lle^ Marie-Josephte (Anne-Marguerite suivant le biographe du général) Viroz (Virot ou Viraux), de Paris, dont il n'eut que trois filles. Mort en 1834, à Marclaz, près Thonon, le 26 octobre 1834.

MARIE-PÉRONNE, née et baptisée à Thonon, le 24 juin 1791 (Reg. Par.), morte jeune suivant toute probabilité.

II. CONSTANCE, née à Paris, le 17 septembre 1789, morte le 19 juin 1815. Épousa, en 1808, le colonel Bressand, plus tard général, B^on^ de l'empire, etc., tué à Dantzik, en 1813. De ce mariage sont nés le Bon Breissand, mort sans descendance, à Genève, il y a deux ou trois ans, et Mme Charmot, de Jussy.

CAROLINE-MARIE-ÉLISABETH, née à Thonon, le 10, baptisée le 12 décembre 1793 (22 frimaire, an XII), par le citoyen Michel Champoury, curé provisoire, épousa, en 1813, le Bon Frédéric Favrat de Bellevaux. Morte en 1873, sans enfants, laissant héritier M. Léon Charmot-Breissand, son neveu *ex sorore*.

---

qui épousa, contrat dotal du 13 septembre 1521 (Pr. de Malte), N^e^ Michel Guillet, seig^r^ de Monthoux. — N^e^ et Spect^le^ François Dessaix, avocat au Sénat, lieutenant de la judicature mage de Faucigny, mort avant 1655, eut une fille, D^lle^ Jacqueline d'Essaix ou Dessaix, qui épousa, par contrat de mariage du 12 juin 1655, N^e^ Claude-Emmanuel de Ville, baron d'Epierre et de Villaret. Leur fils fit ses preuves de noblesse pour la croix de justice des Saints-Maurice et Lazare. Dans ces preuves, le quartier et les armes d'Essaix sont admis comme bons. Ces armes sont *d'azur à trois bandes d'or*. — *Voir* ci-contre.

Enfin, les Dessaix ou Dusaix, à Marigny et ailleurs, étaient curiaux et notaires dès le XVIIe siècle. Ces fonctions étaient dans notre Savoie absolument limitrophes et très souvent source de la noblesse.

Cette famille de Sex ou Dessaix dont quelques membres ont été qualifiés nobles, ayant possédé des biens nobles, se trouverait exactement dans le même cas que plusieurs familles figurant dans le nobiliaire de Savoie, si, au lieu de la laisser tomber en désuétude, elle avait su changer une situation, peut-être douteuse, en noblesse officielle. La limite qui séparait la haute bourgeoisie de la noblesse naissante est tranchée seulement pour ceux qui n'ont pas approfondi la question. En tous cas, comme plusieurs maisons de bonne bourgeoisie, adonnée aux professions libérales, les Dessaix avaient un blason bel et bien surmonté du heaume nobiliaire (nous avons vu qu'il a été admis aux preuves chevaleresques des Saints-Maurice et Lazare).

Je n'ai pas la preuve que Égrège Claude-Philippe Dessaix (Dessai, Desex, 1704-1707), médecin ou chirurgien, venu de Bonneville à Thonon, arrière-grand-père du général, fut de la même famille De Saix ou Dessaix qui portait les armoiries *d'azur à trois bandes d'or :* mais cela est fort probable. Ce même blason servait de cachet, avec un heaume nobiliaire, à un Dessaix de Bonneville, à l'époque où un rameau a quitté cette ville pour s'établir à Thonon. Égrège Claude-Philippe épousa D^lle^ Louise Gentaz (et non Gentoz), fille d'un notaire de la vieille bourgeoisie de Thonon.

Le grand-père du général, Égrège André-Joseph Dessaix, aussi médecin, épousa D^lle^ Élisabeth Woothen ou Wootten (et non Woobtens), noble anglaise, d'Oxford, venue probablement à Thonon à la suite de Charlotte-Françoise d'Ogletorpe, marquise des Marches. Élisabeth se convertit à la foi catholique à Thonon : elle était veuve de Sir Thomas Fitz-Gerald, de Dublin. Il épousa en deuxièmes noces, le 5 (et non le 1er) mai 1766, une fille noble, D^lle^ Jeanne-Marie Rebut (et non Rabut), de Saxel : il fut, à diverses reprises, noble syndic de Thonon. De sa première femme, Élisabeth Woothen, le Dr André-Joseph eut entre autres enfants :

1° Égrège Charles-Joseph-Eugène, né en 1739, filleul du m^is^ de Bellegarde et de Mlle des Marches : il fut aussi docteur en médecine, protomédecin royal de la province de Chablais, premier noble syndic de Thonon : il épousa D^lle^ Marie-Philippine Favrat, d'une famille dont la noblesse effective commençait à peine alors, mais qui remontait fièrement sa bourgeoisie au XIIIe siècle. La mère de Philippine était une fille noble, D^lle^ Thérèse de Ruphy. C'est de D^lle^ Favrat que naquirent le général et ses nombreux frères ;

2° Claude-Louis-Victor, né en 1740, avocat au Sénat de Savoie, qui épousa une fille noble, D^lle^ Marie de Barral de Montauvrard.

On voit donc de plus en plus que si le général n'était pas noble, sa famille avait singulièrement frayé avec la noblesse. J'espère que cette infection ne diminuera pas, aux yeux de son biographe, la valeur morale de notre illustre compatriote.

---

(1) Parmi les frères du général, nous citerons : 1° François-Amédée-Lubin, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, plusieurs fois blessé, longtemps aide de camp de son frère : père notamment d'Édouard, chevalier de la Légion d'honneur, président du conseil général de la Haute-Savoie, etc., etc., mort sans descendance ;

2° Jean-François-Amédée, retiré du service après une grave blessure, puis juge au tribunal de Genève : père notamment de Joseph, écrivain de talent, un des fondateurs de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, auteur d'une *Histoire de Savoie*, malheureusement inachevée ; sa descendance continue.

3° Joseph-Marie-Adolphe, médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, dont la descendance continue encore à Thonon, Féternc et Chambéry.

Voici le résumé de la brillante carrière militaire du général comte Dessaix, extrait de l'ouvrage plus haut cité, auquel je laisse l'honneur et la responsabilité de ses recherches :

1792. 7 août. Capitaine à la formation de la Légion des Allobroges. Le 10 août suivant, il marcha contre les Suisses des Tuileries, à un grand nombre desquels il sauva la vie après le combat.

1793. 13 août. Chef de bataillon audit corps.

— 17 août. Colonel de la Légion. En cette qualité il prit part, en septembre-novembre 1793, au siège de Toulon, où il reçut une balle au côté droit (1); il se distingua très particulièrement en 1793, novembre, dans la guerre d'Espagne, par des prodiges de valeur et d'habileté.

1795. 7 novembre. Chef de la 4e demi-brigade légère.

1796. Avril, mai. Blessé d'un coup de baïonnette à la tête ; se couvre de gloire à l'enlèvement de la redoute de San-Giovanni et à la bataille de Lodi. 29 juillet : blessé d'un coup de feu à l'épaule à Salo. 3 août : entre le premier à Salo à la tête d'une compagnie. Blessé d'un coup de feu à Lonato.

Il se fit beaucoup remarquer pendant toute cette campagne, où il fut toujours à l'avant-garde. Il fut encore blessé d'un coup de feu à Mori. Un tableau existant chez Mme veuve Édouard Dessaix, à Thonon, représente cette dernière action.

— 7 octobre. Colonel de la 27e demi-brigade (transformation de la 4e demi-brigade). Blessé deux fois, ramassé prisonnier sur le champ de bataille de Rivoli (17 novembre).

1797. 18 avril. Restitué, reprend son commandement.

1801. Commandant supérieur la place de Francfort, puis de la Haye, puis de Bréda.

1803. Commandant du duché de Lunebourg et Lawenbourg.

— 19 août. Général de brigade.

1804. 14 juin. Commandant de la Légion d'honneur.

— Brumaire. Commandant supérieur des côtes de Groningue, de Frise et des frontières de la Batavie.

1808. 12 avril. Chef d'état-major du 2e corps de la Grande-Armée.

— 20 septembre. Commandant une brigade de la 2e division de l'armée d'Italie.

1809. 10 avril. Blessé d'un coup de feu à la tête et d'un ricochet à la mâchoire.

— 7 mai. Commande l'avant-garde. Décide le succès de la journée de la Piave; se distingue à San-Daniele, Vinzone et au col de Tarvis.

— Passé au commandement des 62e et 102e régiments de ligne; il emporte la ville de Leoben; puis au commandement des 60e et 62e régiments de ligne, se distingue à Raab; blessé à la cuisse droite par un biscaïen à Wagram.

— 9 juillet. Général de division (2e de la Grande-Armée sous le maréchal Masséna qui l'avait demandé); trois blessures, trois chevaux tués sous lui.

— 15 août. Comte de l'Empire ; doté de 10,000 fr. de revenu dans le pays de Hanovre.

1810. 15 février. Commandant la division française en Hollande.

1811. 5 janvier. Commandant la 2e division de la Grande-Armée (Allemagne), puis la 4e ; chargé de la réorganisation ; commandait plus de 20,000 hommes. (Thiers l'appelle un général du premier mérite.)

1812. 3 juin. Grand officier de la Légion d'honneur. Sa division se distingue au combat de Mohilem en soutenant presque seule tout l'effort de l'armée du prince Bagration.

— Septembre. A la bataille de la Moscowa commanda, outre sa division (la 4e), celle (la 5e) du général Compans, blessé au début de l'action, jusqu'à l'arrivée du général Rapp qui en prit le commandement. Dessaix, avec la 4e, passe alors en première ligne. Rapp reçoit quatre blessures. Dessaix le remplace, mais un biscaïen lui fracasse le bras droit (dixième blessure grave).

— 8 octobre. Nommé gouverneur de Berlin, où il arrive le 13 décembre 1813 et y séjourne jusqu'au 25 février. Le Mis de Saint-Marsan, ambassadeur de France à Berlin, écrit au général qu'il est chargé personnellement par le roi de Prusse de lui exprimer toute la satisfaction que ce souverain avait éprouvée de sa conduite loyale, probe et ferme pendant qu'il avait eu le gouvernement de la capitale. « C'est toute la fortune que Dessaix a rapportée de Berlin, » dit son biographe (2).

---

(1) Dans la ville assiégée se trouvait, commandant du corps piémontais, le colonel comte de Foras, le même qui avait fait l'impossible pour sauver Dessaix deux ans auparavant. Les guerres civiles ont souvent de ces tristes épisodes.

(2) Quelle plus belle fortune que celle de pouvoir forcer l'estime d'ennemis acharnés, qui tous ont rendu hommage à sa loyauté, à son désintéressement et à son humanité !

1814, 1815. Chargé de défendre le territoire français envahi, et notamment le Mont-Blanc et le Léman, Dessaix fit preuve de talents remarquables de guerrier et d'administrateur. Perclus de douleurs, criblé de blessures, il combattit comme un héros, aussi vaillant soldat que général habile. Il ne déposa les armes, le dernier, que le 23 avril, quinze jours après l'installation du comte d'Artois à Paris (1).

Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma gouverneur de Lyon, commandant la 19e puis la 23e division militaire; il commanda en chef toute l'armée des Alpes jusqu'à l'arrivée du maréchal Suchet et après le départ de celui-ci jusqu'au licenciement de l'armée, 19 août.

1817. 1er octobre. Mis à la retraite avec une pension de 6,000 fr.

1834. 26 octobre. Mort à Marclaz.

Malgré des instances réitérées, je n'ai pas encore pu obtenir que l'on donne le nom de *Général Dessaix* à l'une des rues de sa ville natale.

---

(1) C'est uniquement grâce à son initiative et à son énergie que la ville de Genève n'a pas été bombardée, en mars 1814, souvenir que les Genevois célèbrent aussi le jour de l'Escalade.

SAIX (DE ou DU) en Maurienne et Tarentaise. — *Voir* au Supplément.

DESTRÉS. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DEVILLE. — *Voir* VILLE (DE).

DIACÉTE — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DICHAT. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DIEU-LE-FILS. — *Voir* MAGNIN.

DINGY. — *Voir* MENTHON. BOUTEILLER.

DIVONNE. — *Voir* DYVONNE.

DIVONNE. — *Voir* LA FOREST (DE).

DOMEN. — *Voir* ci-contre et folios suivants.

DON. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DONIER. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DONS. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DRAILLENS. — *Voir* GENÈVE-LULLIN et SUPPLÉMENT.

DROYSIER. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

DOMEN

SEIGNEURS DU SOUGEY ET DE LA MARMOTTE.

(1) Titres des Arch. Thuyset.

P. « *ung escusson parti en fasce d'argent et d'azur, charge d'une croix* « *fichée d'or sur une bande de sable sur l'argent accompagné d'ung* « *soleil de gueules au coin gauche et en pointe d'ung croissant mon-* « *tant d'argent.* » (Pes de concession de noblesse.)

J'essaye d'interpréter ce style héraldique *officiel* comme suit :

Coupé : au premier, d'argent à la bande de sable chargée d'une croix au pied fiché d'or accompagnée en chef d'un soleil de gueules; au second, d'azur au croissant du premier. Besson, au lieu d'un *coupé* a vu un *chef;* c'est possible. On pourrait également traduire ce logogriphe par : *coupé d'argent et d'azur à la bande de sable brochant sur le tout chargée d'une croix au pied fiché d'or et accompagnée en chef d'un soleil de gueules et en pointe d'un croissant d'argent.* (Voir HÉRAUT D'ARMES, dans notre DICT. du BLASON *.

Devise : PER EOS CVNCTA VIVVNT.

NOBLE Jean-Louis Domen (on trouve aussi Domant, en latin toujours *Domeni* ou *Domenii*), fils de feu Ne Pierre, coseigr du Sougey, paroisse d'Arbusigny, teste le 5 novembre 1598 (1); Dlle Jacqueline, fille de Ne Pierre de Chamboux, sa veuve, teste le 7 septembre 1605 (1) au Sougey, dans la maison de ses enfants. Veut être enterrée dans l'église d'Arbusigny, auprès de son feu mari.

PERNETTE à Ne Gaspard de Genville, après 1597, avant 1605.

ANGÉLIQUE à Martin Cartier, veuve, 1598-1605.

GUICHARDE à Me Gaspard Baillard, notre à Fillinges, 1598-1605.

PERRINE à Pierre Burnod, 1598.

Ne MICHEL, dit DU SOUGEY, qualifié noble : cohéritier universel de son père, mort avant le testament de sa mère : il épousa Dlle Nicolarde Fichet.

Ne CHARLES à Dlle Françoise de Bellegarde; cohéritier universel de son père. Il teste le 19 oct. 1617 (1), en favr de Pierre-Sébastien Domen, son neveu.

PIERRE, cohéritr universel avec son frère, 1605. Teste le 9 avril 1613 (1), en faveur de sa mère.

Ne PIERRE-SÉBASTIEN, coseigr du Sougey et de la Marmotte, baptisé le 16 avril 1594 (Reg. Par. de la Roche). Il épousa : 1e contrat de mariage du 16 juillet 1626 (1), Pernette, fille de Ne Guillaume de Lambert d'Arenthon; 2e Jeanne-Marie Sautier de la Balme, veuve du Sr Moillet, le 9 février 1649. Il reçut des Patentes de noblesse le 12 octobre 1625 (Reg. 31. Pat. de Sav., fo 173, vo. Arch. de la Chambre des Comptes), où il est dit que ses ancêtres ont professé la noblesse et toujours vécu noblement. Les armoiries concédées (probablement les Domen les portaient déjà) sont inscrites plus haut. Il figure aux Preuves, 1723, avec son fils et ses petits-fils. Filiation des Preuves marquée par des doubles traits.

CLAUDINE, légataire de sa grand'mère, 1605.

PIERRE, mort avant son père.

FRANÇOIS-ANTOINE, le 18 avril 1671 (1), il cède ses droits à son frère Benoît. Il testa le 26 sept. 1679 (1)

PIERRE-SIMON épousa Dlle Charlotte de Ozogne? veuve de Ne Ignace de M...? Teste le 23 janvier 1688 (1), en faveur de son frère Benoît, auquel il avait déjà cédé, le 10 juill. 1670 (1), ses droits sur les biens de sa tante Lambert.

Ne BENOIT, seigr desdits lieux, épousa, contrat dotal du 22 septembre 1658 (1), Dlle Françoise du Crest. Il passe quittance dotale à Ne Pierre du Crest, son beau-frère, le 27 mai 1691 (Arch. Morand). Son père, 1658, lui donne le château, fief et biens du Sougey, rière Arbusigny, sauf l'usufruit. Le 21 décembre 1672 (1), il passe quittance à François-Jérome du Fresnoy-Chuyt, de 24,500 florins, en son nom et pour ses frères et sœur, et c'est pour l'hoirie de feu Anne-Balthazarde de Lambert, leur tante, veuve du Fresnoy.

ANDRÉANNE (ou ADRIENNE), teste le 17 avril 1690 (1), veuve de Ne Joseph-Victor de la Grave d'Avusy (mariés 18 juillet 1653), à Avusy dans le château de ladite veuve.

ANNE-MARIE à Spse Jacques Henri Déage. Hérite pour un quart de son frère François. Ses enfants sont substitués, 1723.

CLAUDINE épousa, contrat dotal du 19 février 1678 (Titres Bonnefoy), Ne Joseph du Fresney, seigr d'Hautetour, etc. Elle était veuve en 1723 de Ne ..... de Cornillon de Fessy.

CHARLOTTE à Ne François Collomb, avocat au Sénat de Savoie. Morte avant son frère, 1723.

Ne FRANÇOIS, seigr desdits lieux, teste le 26 janv. 1723 (1), testament ouvert quelques jours après sa mort, le 13 août suivant. Mort sans postérité.

BALTHAZARDE épousa, contrat dotal du 17 mars 1693 (1), Pierre-François Nicod de Maugny. Morte sans enfants, enterrée le 17 juin 1717 (Reg. Par. de Thonon).

MARIE épousa, contrat dotal du 24 janvier 1702 (1), André de Sales, seigr du Vuad. Morte avant 1723.

MARIE-JOSETTE. C'est elle qui fit les Preuves, 1723. Épousa Ne Dominique-Étienne de Larieu de Celliéres, cohéritier pour un quart, 1723. Morte sans enfants.

* Au dernier moment, M. Balliard a la bonté de m'adresser le dessin d'une armoirie existant au château du Sougey sur l'une des portes du rez-de-chaussée. Pour le *mi-parti* concernant DOMEN, on voit une croix cantonnée au premier d'une croisette, et au troisième d'un croissant. Je n'affirme pas le *mi-parti:* l'autre moitié est intraduisible. Le tout a été martelé à la Révolution.

PIERRE-MARC, JANUS DÉAGE, substitués après leur mère.

Ne FRANÇOIS COLLOMB D'ARCINE se fait délivrer copie du testament de son oncle, dont il était héritier bénéficiaire. C'est ainsi que le Sougey est entré dans sa famille.

CLAUDE, Rd PIERRE, FRANÇOIS-JOSEPH DE SALES, cohéritiers pour la moitié de l'hoirie de leur oncle, 1723. Il est, en outre, substitué pour le quart laissé à chacune de ses tantes Déage et Larieu, par son oncle et parrain, 1723. Voir SALES.

DOMEN

DE CUSY, PAROISSE DE REIGNIER.

P. d'argent à trois roses de gueules en pal (Pes de noblesse du 31 mars 1615). J'en ai un double original dans mes archives où les armoiries sont peintes par Bonnes-Nouvelles (Pompée Brambilla); les roses sont *pointées de sinople et boutonnées du champ*, quoique la description ne le dise pas.

Devise : NEC VI NEC METU. — Cimier : un lion issant d'or.

(*) Archives de Thuyset.

?

ALEXANDRE DOMEN, qualifié d'*Égrège* ou de *Maître* et une fois de *Noble*, ce qu'il n'a pas été. Mort avant 1654.

Mre PIERRE.
Le contrat de mariage, 1633, est passé au Crest, dans la maison appartenant à lui et à ses neveux. Il était religieux de Saint-Victor, 1647-1623?

I. Ne CLAUDE,
anobli avec son frère, le 31 mars 1615 (*Voir* plus haut). En 1636 (*), Bertrand de Seyssel cornette blanche de la noblesse de Savoie atteste que ledit Ne Claude « s'est rendu sous la dicte Cornette sur « ung bon cheval noir avec une cavale blanche et ung bidet roge avec armes et pistollets » et qu'il a logé au quartier de la noblesse. Il épousa, contrat dotal du 17 avril 1597, Dlle Philiberte Jaillet. Il teste le 31 oct. 1617 (Arch. Cevins et *), nommant héritier universel un posthume mâle, et, à défaut, les fils de son frère. Elle se remaria avec François de Baudry de Meyrens et testa le 14 mai 1638, en faveur de ses neveux *feu mariti et ex sorore*, Ne François, Georges, Claude et Louis.

Ne GEORGES (2e fils),
cohéritier universel : de Massinge. Il épousa, contrat dotal du 18 janvier 1649 (Arch. Cevins), Dlle Philiberte Marin. Il teste le 15 décembre 1653 (*Ibid.* et *), en faveur de ses posthumes mâles ; à défaut de ses trois filles, substituant ses neveux Georges et Claude et les mâles nés et à naître de Ne Louis, son frère. Sa veuve se remaria, contrat dotal du 1er janvier 1658 (*Ibid.*), avec Égrège Jean-François Bally.

BALTHAZARDE
épousa, contrat dotal du 13 octobre 1653 (*), Me Henri, fils de Me André Babuty. Quittances dotales, 22 mai 1636 (*Ibid.*), y compris 17 florins dus à Dme Jeanne de la Barlie, sa mère (de Babuty), 17 mai 1647 et 15 novembre 1650 (*). C'est probablement par suite de ce mariage qu'est venue aux Babuty une maison à Annemasse où l'on voit sculptées sur pierre les armoiries des Ne Domen.

II. Ne FRANÇOIS (fils aîné),
cohéritier universel de son oncle et de son père. Épousa, contrat dotal du 15 février 1632 (*), Dlle Eyronne, fille de feu Ne Nicolas de la Baveire et de Dlle Claudine Barlie du Fresney. Il était mort avant 1654. Il testa le 22 juin 1658 (Arch. Thuyset), au moment de partir pour le service en Piémont de S. A. R., en faveur de son fils George et de deux filles Andréanne-Françoise et Claudine-Antoine. Prévoit d'autres enfants. Leur substitue les frères du testateur. Sa femme sera tutrice.

MARIE,
Elles partagent l'hoirie. Le 22 septembre 1686, avec son mari, Ne Gabriel Meynet, garde du corps de S. A. R., et sa mère avec son mari, le 21 octobre 1680 (Arch. Cevins), ils vendent leurs droits sur les hoiries Marin et Jaillet, à Claudine de Cambiague.

BALTHAZARDE,
paternelle, le 14 novembre 1675. Veuve de Ne Jean-Baptiste d'Usillon, elle cède, le 2 nov. 1678 (Arch. Cevins), tous les droits de sa mère à Claudine de Cambiague. Elle teste le 27 août 1714 (*Ibid.*). Morte le 23 février 1720 (Reg. Par. de St-Julien).

JEANNE-FRANÇOISE,
(Arch. de Cevins). Née le 8 mars 1653 (Reg. Par. d'Esery). Épousa : 1° contrat dotal du 30 juin 1675 (*Ibid.*), Ne Claude Roget; 2° contrat dotal du 13 nov. 1696 (*Ibid.*) (avec dispense des 3e et 4e degrés), Ne Jacques de Bardonnenche de la Tour. Morte veuve le 22 avril 1734 (Reg. Par. de Jussy Pers).

GASPARDE,
femme de Ne Pierre-François de Baudry, légataire de sa grand'mère Jaillet, 14 janvier 1654.

III. Ne GEORGE, du Cré ou du Crest,
demeurant à Massinge, paroisse de Reignier. Il épousa Dlle Claudine de Cambiague (je la trouve nommée Conrad). Étant veuve le 21 sept. 1703, comme cessionnaire de toutes ses filles, elle fait une cession à Ne François-Hyacinthe du Clos.

PÉRONNE,
religieuse ursuline à Gex. Contrat d'entrée en religion du 23 mars 1695 (*).

CLAUDINE-FRANÇOISE,
baptisée le 2 mars 1665 (Reg. Par. de Reignier), épousa Ne Clériadus du Maney. Elle teste le 12 décembre 1687 (où elle dit que son contrat de mariage est du 22 septembre 1684), en faveur de sa mère puis de ses sœurs Antoinette, Péronne et Marguerite.

IV. ANTOINETTE-CLAUDINE,
baptisée le 4 décembre 1663 (Reg. Par. de Reignier); épousa, avant 1700, Ne François-Ferdinand Bucioz de Saint-Cergues, dont elle eut quatre enfants. *Voir* BUCIOZ, AU SUPPLÉMENT.

Les patentes de noblesse accordées pour leurs bons services militaires à Nes Claude et Jacques Domen le 31 mars 1615 (Reg. 26. Pat. de Sav. fo 289, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) ne mentionnent pas la communauté d'origine qui pourrait exister entre eux et les Nes Domen du Sougey. Ils étaient de Massinge, près Cusy, où je les trouve établis longtemps avant. Ainsi Jean *Domeni*, fils de feu Pierre, de Cusy, achète des biens à Cusy et environs le 21 mai 1521 (Arch. Cevins). Il y avait encore à Reignier des Domen, non nobles, ainsi qu'à Annecy, probablement de la même famille. Voir ci-dessous (à Revd Claude) l'acte de 1647, auquel est témoin Spie Jean-François Domen, avocat au Sénat. Le 28 octobre 1644 et le 31 décembre 1661 (Arch. Th.) Thomasse (fille d'Étienne et d'Huguette Peyssard), femme de Catherin Vel, d'Arculinge, paroisse de Reignier, cède des biens audit lieu à Ne Louis Domen.

Un Honnête Alexandre Domen (pourrait être le même que celui ci-contre, à la rigueur) reconnut des biens relevant de la seigneurie d'Arbusigny en 1556. Ces mêmes biens furent reconnus le 12 décembre 1609 (Arch. Rubaud) par un Ne Charles Domen. Or, nous trouvons au fo 275 un noble Charles Domen, de l'autre famille, qui teste en 1617. On pourrait donc supposer que les deux familles ont la même souche, s'il n'était pas difficile que les Pes de noblesse de 1615 et de 1625 n'en eussent pas fait mention.

Ne JACQUES,
anobli avec son frère, 31 mars 1615 (*Voir* plus haut). Il épousa, contrat dotal du 17 avril 1597, Dlle Françoise, sœur de Dlle Philiberte Jaillet, ci-contre. Il demeurait à Massinge, paroisse de Reignier. Il était gendarme de la troupe du Me de Varnaye (*sic*), lorsqu'il testa à Cusy, dans la maison de Ne Claude, son frère, étant commandé de partir pour ledit service, le 11 juillet 1644 (Arch. Cevins). Veut être enterré dans l'église de Reignier au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à sa femme qui était alors enceinte. Elle teste le 14 janvier 1654 (*Ibid.*), cassant des testaments précédents, de 1636 et 1638. Dans son testament de 1617, son frère Claude dit que ses neveux et héritiers sont fils de feu Ne Jacques.
C'est peut-être lui qui avait épousé, en premières noces, Dlle Claudine du Clos (?).

Cinq filles plus une sixième illégitime.

Re CLAUDE (3e fils),
curé de Cessy en la terre de Gex, 1647-1653, puis de Divonne, plébain au clergé de Bonneville, 1655, curé de Saint-Maurice de Cornillon, le 19 juin 1680 (Arch. Cevins), jour où il fait une cession à Ne Claude Roget, seigr de Fesson, son neveu. Il était déjà à Saint-Maurice de Cornillon le 9 juillet 1678 (*). Le 1er février 1647 (*Ibid.*), Re Me Antoine Domes, prêtre, fils d'Ese Louis, bourgeois d'Annecy, lui cède tous ses biens à Cusy, paroisse de Reignier.

Ne LOUIS (4e fils),
baptisé le 21 septembre 1606 (Reg. Par. de Reignier), épousa, contrat dotal du 5 septembre 1645 (*), Dlle Françoise, fille de Ne Melchior Rogex. Il teste le 6 avril 1655 (*), mort en novembre 1674. Elle teste le 10 mars 1684 (*), à Cusy, en faveur de son fils Alexis.
Elle était sœur de Ne Jacques-Philibert Roget et de Ne Claude auxquels, veuve, elle passe quittance de ses droits dotaux le 16 juin 1676 (Arch. Thuyset).

JACQUELINE
épousa, contrat dotal du 18 avril 1623 (*), Me Michel, fils de feu Me Jacques Donier de Mornex et de Claudine Questand, probablement frère ou neveu de Re Claude-Antoine Donier, curé d'Esery, auquel Ne Claude, George et Louis Domen vendent une cense le 17 mai 1647 (*).

Ne CLAUDE,
pas marié : il était manchot ; cohéritier universel de sa grand'mère, 1654 : fut, le 11 mai 1676 (*), nommé tuteur de ses trois nièces Antoinette, Péronne et Marguerite.

ANDRÉANNE-FRANÇOISE,
baptisée le 27 octobre 1635 (Reg. Par. de Reignier), épousa Ne Abraham de Thoyre : légataire de sa grand'mère, 1654.

ALEXIS,
baptisé le 2 février 1650 (Reg. Par. de Reignier), héritier universel de son père. Obtint, le 22 mars 1692 (Annexe Preuves, 1724. Bibl. du Roi à Turin), déclaration d'ancne noblesse. Le 14 mars 1689 (*), il vend tous ses biens meubles et immeubles à Charles du Clos du Fresnoy, moyennant une pension annuelle de 1,350 florins, etc. Il fut enterré le 23 février 1695 dans la chapelle de Saint-Sébastien, de l'église de la Roche (Reg. Par.).

FRANÇOIS,
baptisé le 11 juillet 1648 (Reg. Par. de Reignier). Était mort avant 1655.

CLAUDINE
teste, non mariée, le 11 mai 1674 (*), en faveur de sa mère.

BALTHAZARDE,
avaient cédé leurs droits à leur mère (dit un contrat de 1701), 22 septembre et 2 novembre 1678. Probablement mortes avant 1687.

MARIE.

MARGUERITE
épousa, contrat dotal du 23 juillet 1700 (*), Ne André, fils de Jacques de Baudry d'Arthaz. *Voir* BAUDRY.

DRUJON

SEIGNEURS DES MAISONS FORTES DE BERGIN ET MATTET, DE BEAULIEU ET DE CURTILLES.

P. d'azur à trois monts d'or à trois lames d'épée naissantes de chacun aussi d'or (GUICHENON, Ind. Armorial).

A cette description ne correspond pas le dessin ci-contre (fourni par trois cachets de la famille, dont M. Girod a la bonté de m'envoyer des empreintes) qu'il faut blasonner : *d'azur à trois monts d'or rangés en fasce mouvants de la pointe, de chacun desquels est naissante une épée du même.*

I. N^r^ CLAUDE DRUJON (1), auquel remontent les preuves de 1723. Il épousa D^lle^ Jeannette (Alice-Étiennette) de Saumont, par contrat du 22 déc. 1420. Avec sa femme ils vendent des biens à Bergin à N^r^ Guillaume de la Forest, en 1440-1441 (Inv^re^ la Forest. Arch. Saumont).

II. N^r^ PÉTREMAND.
Enquête affirmative sur sa noblesse (Preuves 1723). Il épousa : 1° 3 décembre 1478, Claudine de Liasse de la Tour-du-Pin qui testa le 10 janvier 1504 et mourut sans enfants ; 2° D^lle^ Louise, fille de N^r^ Étienne Tropt (*Voir* PASSERAT). Il teste le 31 mars 1525.

III. N^r^ JEAN, seig^r^ de Bergin.
Arrêt de la Chambre des Comptes du 28 août 1563, qui les déclare lui et son frère anciens nobles. Ils prêtent hommage et serment de fidélité le 23 février même année (Preuves 1723). Il épousa : 1° contrat du 26 octobre 1529, D^lle^ Gasparde de Bongean ou Benjean (?), qui teste le 22 janvier 1546 ; 2° en 1548, Marthe de Fistillieu, veuve de N^r^ Jean Ravier. Il teste le 26 mars 1576.

ANDRÉ
épousa Guillemette de Fistillieu.

HUGUES, enseveli à Yenne, le 3 janvier 1596 (Reg. Par.).

JEAN, frère d'Hugues, chanoine de Belley.

IV. N^r^ PIERRE, seig^r^ de Bergin (2).
Prête fidélité au duc de Savoie le 27 octobre 1576 ; Charles-Emmanuel lui accorda un congé, le 17 juillet 1597, pour aller négocier la rançon du Bon de Chauvirey. Il teste le 15 mars 1602. Il épousa : 1° D^lle^ Louise, fille de N^r^ Jean Ravier et de Marthe de Fistillieu ; 2° contrat dotal du 13 juin 1579, D^lle^ Pernette de Rabod, avec laquelle il vivait, 1606 (Arch. Lacey). Il eut du 1er lit :

GUILLAUME (3), prieur d'Anglefort, 1591 (Guich.). Teste le 16 avril 1641. Mort le 28 décembre 1647.

V. N^r^ CLAUDE, seig^r^ de Bergin et de Mattet.
Il épousa (*alias* 11 juillet 1599 (le 16 avril 1622), D^lle^ Madeleine du Plastre d'Amléon (Guich.). Elle testa et codicilla les 29 janvier et 20 mai 1648. Il testa le 15 mars 1635 (Arch. Dr.), en faveur de ses cinq fils. Il fut enterré le 19 suivant, âgé de soixante-quinze ans.

PIERRE, neveu du précédent, prieur d'Anglefort, 1634-1648 (Guich.). Noyé dans le Rhône par accident, le 27 nov. 1648.

ADRIEN, mort capitaine, en Flandre, en 1638.

JEAN, capitaine d'infanterie au régiment de Senantes. Testa le 6 avril 1641 et mourut à Lavour le 30 juin 1665.

VI. N^r^ CLAUDE, seig^r^ desdits lieux, capitaine d'infanterie en Savoie, en 1626. Mort *ab intestat*, le 3 avril 1663, à soixante-six ans, enterré à Saint-Jean de Chevelu. Épousa, contrat dotal du 19 septembre 1638, D^lle^ Gasparde de la Mar. Elle teste le 25 avril 1682, morte à soixante-trois ans, en 1689.

PIERRE
teste le 27 décembre 1676, mort en 1677, des suites de blessures reçues en Hollande, au service de la France. Enterré à Lavour au tombeau de ses ancêtres.

VII. N^r^ LOUIS, seig^r^ desdits lieux,
né le 3, baptisé le 25 septembre 1639, mort le 19 janvier 1703, à Saint-Jean de Chevelu. Épousa, contrat dotal du 21 avril 1676, D^lle^ Charlotte de Rosaillon, fille de N^r^ César, seig^r^ de Gemillieu, morte le 2 avril 1716. Il teste le 17 décembre 1692 (Arch. Dr.), en faveur de ses trois fils, les substituant l'un à l'autre et nommant sa femme usufruitière.

CLAUDINE, légataire de son père, 1692.

MARIE, légataire de son frère, 1719, et de son père, 1692.

CÉSAR, cornette de dragons, mort en Sicile, en 1715.

VIII. N^r^ FRANÇOIS, seig^r^ de Bergin,
épousa, contrat dotal du 12 octobre 1700, Françoise-Charlotte, fille de N^r^ Melchior de Fraret de Combaveron. Il teste le 14 septembre 1719 (original communiqué). Elle fut nommée tutrice de ses enfants par le juge mage de Savoie, le 26 février 1721. En suite de la mort de son frère César, il partagea avec son frère Joseph, le 15 janvier 1718 et 20 mars suivant. Il eut à son lot les biens de Savoie, Saint-Jean de Chevelu, *etc.*

GUILLAUME, lieutenant au régim^t^ de Tarentaise.

JEANNE-ANTOINE, légataires au testament de leur père.

MARIANNE,

JOSEPH, mort avant son père.

IX. N^r^ PHILIBERT,
gentilhomme de la garde de S. A. R., puis lieutenant des invalides au fort de Montmélian, chev^r^ des Saints-Maurice et Lazare. Épousa, contrat dotal du 7 mai 1754, D^lle^ Marguerite-Pierrette de Seyssel de la Charniaz. Donataire de sa mère pour tous ses biens, le 29 avril précédent. Blessé à la campagne de 1742. Émigra à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Mort en 1793. Ses biens furent confisqués. Il obtint par Patentes du 16 juillet 1773 (Arch. S. S. S.), immunité complète de charges et d'impôts, à cause du nombre de ses enfants (plus de douze). Je n'en ai trouvé que onze. Sa veuve mourut le 1er décembre 1815 (Reg. Par. de Saint-Jean de Chevelu).

JOSEPH, mort à Turin, en 1791, célibataire, fils aîné.

GUILLAUME-FRANÇOIS, second fils, mort à Chandernagor, le 15 juillet 1805 (4).

CHARLES-ANTOINE, tué pendant la campagne de Russie, à Vilna, en 1812. Célibataire.

ANTOINETTE, religieuse.

SÉBASTIENNE.

X. N^r^ GEORGES (4e fils),
né le 8 février 1759 (?), à Saint-Jean de Chevelu. Par Patentes du 13 mai 1817 (Origin. Arch. la Servette), à cause de ses bons services (il était alors colonel dans la brigade d'Alexandrie), il est nommé chev^r^ des Saints-Maurice et Lazare, major général et commandant la division de Savoie. Par autres Patentes du 15 novembre 1817 (*Ibid.*), il est nommé général commandant d'armes en Sardaigne et gouverneur de la ville et château de Cagliari. Il épousa Jeanne-Louise, fille de François de la Tour, Cte de Bonlieu et de Marie-Antoinette de Livenne. Mort à Gênes, laissant un fils unique.

XI. N^r^ SCIPION-JEAN-FRANÇOIS,
dit le Bon de DRUJON, unique héritier de son père, réclame avec sa tante Anne les biens confisqués à son père et à sa mère. Il était né à Crémieu, en Dauphiné, et habitait ordinairement en France où il était maire. Sa demande fut repoussée. Par lettre du 22 mai 1818 (Origin. Arch. la Servette), le Roi, en considération des services rendus à l'État par la famille du Bon de Drujon, lui accorde la décoration des Saints-Maurice et Lazare. Il épousa D^lle^ Félicité alias Aurore du Marest de Chasnagny.

XII. LOUISE DE DRUJON, fille unique ?
A épousé M. Charles-Victor Compagnon de la Servette (Arm. du D. par M. de Riv. de la Bâtie).

(4) Il passa aux Indes où il fut lieutenant de cipayes, puis colonel au service du Maha-Rajah des Marattes, enfin commandant de Dehli, gouverneur de Chah-Allum, empereur des Mogols. Mort à Chandernagor, le 15 juillet 1805. Il avait épousé, secondement, Chaise Noyka Begum, dont il eut un fils naturel Jean-Henri, né le 31 juillet 1804, qu'il reconnut par son testament du 1er mars 1805. Jean-Henri vivait encore en 1823, à Chandernagor.

ANCIENNE famille, originaire, paraît-il, de Belley, établie dès le commencement du XVe siècle dans le Petit-Bugey, où elle possédait dans la paroisse de Saint-Jean-de-Chevelu, Bergin et Mattet. Elle a été, par arrêt de la Chambre des Comptes du 28 août 1653, reconnue d'ancienne noblesse après enquête provoquée à la suite de l'incendie qui détruisit le château et les archives de Bergin peu de temps auparavant. Je dois à l'obligeance de feu le général de Baillencourt communication des généalogies manuscrites de cette famille. La filiation est parfaitement conforme à celle que N^es^ Guillaume et Philibert Drujon ont fait établir sur preuves à la Chambre des Comptes ensuite de l'édit de 1723, remontant à N^e^ Claude Drujon, leur septième aïeul, par lequel je commencerai. Je pense donc pouvoir m'appuyer aussi, pour des faits moins importants, sur ces généalogies (pour ce qui n'a pas d'autre marque de provenance).

Cette famille, éteinte, était, en même temps qu'à Saint-Jean-de-Chevelu, établie à Lavour, en Bugey (part de France). Elle figure depuis 1651 aux assemblées de la noblesse de cette province.

(1) Il serait fils de Jean Drujon, écuyer, et de Claudine de Martel. Jean, fils d'autre Jean et de Marie de Châteaucurtin.
(2) Je trouve un Pierre Drujon de Bergin, notaire en 1566 (Titres d'Escheyrannes), et 1558 (Arch. Thuyset). Cela ne fait peut-être pas double emploi. N^r^ Pierre, N^r^ Jean, âgé de soixante ans, ont un des dos déposants à l'enquête de 1597 sur la noblesse des d'Arcollières (Arch. d'Arcollières).
(3) Sans doute le Guillaume qui était, le 2 février 1590 (Arch. Morand), chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry.

N^r^ ARTHAUD
à D^lle^ Lucrèce Mercier (Gén.). Sans doute fille de N^r^ Rodolphe Mercier d'Yenne (Arch. Billième).

ÉTIENNE, moine à Hautecombe.

N^r^ ANTOINE DE BERGIN épouse Guigonne de la Rochette. Achète des biens à Billième, le 12 juin 1586 (Arch. Saumont).

LOUISE épousa Benoît de Prélian, auquel elle apporta tous les biens de son frère qui passèrent après aux N^es^ d'Arcollières.

La généalogie citée inscrit au lieu de Bertrand, Balthazard, lieuten^t^ d'une compagnie de lanciers, mort avant son père.

BERTRAND, maréchal des logis général de cavalerie, brevet du 8 avril 1654 (Preuves 1723). *Voir ci-dessous.*

N^r^ CLAUDE, mort sans postérité.

BERTRAND.
La filiation officielle fait erreur en mettant ce Bertrand au degré supérieur. Servit d'abord en France, puis en Savoie où il était capitaine d'infanterie en 1623, major en 1640, commandant Villanova d'Asti, 1643 (*Voir* ci-dessus). Il testa le 6 mars 1668, en faveur de ses neveux. Maintenu aux recherches de la noblesse de Bourgogne de Bouchut, 14 octobre 1666.

JEANNE-MARIE épousa N^r^ François de Rosaillon, seig^r^ de Gemillieu, morte le 27 mars 1642 : légataire, 1675, et déjà mariée alors.

CÉSAR, mort en Hollande, volontaire dans la cavalerie, en 1672.

MARIE, baptisée le 8 septembre 1640, épousa N^r^ Gaspard du Goy?

N^r^ JOSEPH, seig^r^ de Beaulieu.
En vertu des transactions et partages avec son père, 1718, il eut les biens de France : né le 3 avril 1677, mort le 21 décembre 1754, enterré le lendemain en la paroisse de Saint-Pierre de Lavours, dans le tombeau et chapelle de ses prédécesseurs. Il épousa, par contrat dotal du 21 mai 1714, D^lle^ Marie-Anne, fille de N^r^ François de Grange : morte le 8 mars 1749, à cinquante-trois ans, enterrée le lendemain à Lavour.

MARIE-JOSÉPHITE, femme de N^r^ Jean-Baptiste de Monxy (Reg. P. de Chilly).

MARIE-ANNE, native de Lavour en Bugey, épousa, le 5 août 1700 (Reg. Par. de Desingy) N^r^ Joseph, fils de N^r^ Aimé de Quoex.

ANDRÉ-BALTHAZARD, seig^r^ de Beaulieu, conseiller de la noblesse de Bugey, né le 16 juin 1721, baptisé le 22 janvier 1722 ; il épousa, contrat du 13 novembre 1754, D^lle^ Jeanne-Louise, fille de Guillaume de Beaulieu et de Jeanne de Morand. Il vendit, le 3 décembre 1753 (Arch. S. S. S.), tous les biens qu'il possédait à Clermont.

ANNE
épousa N^r^ Antoine-Alexis de Mareschal. En vertu de l'édit du 22 septembre *[sic]*, réclame une part dans la succession de son père et mère. Dans cette requête sans date (Arch. Saumont), elle consigne les biens inscrits ci-contre et ci-dessus. Elle testa le 27 avril 1833 (Arch. Maresch.).

LOUIS-FRANÇOIS habitait Lyon. Mort sans enfants.

MARGUERITE-FRANÇOISE, religieuse.

MARIANNE, religieuse à Autun.

MADELEINE a épousé Mr Claude-Joseph de St-Bonnet. Réclama aussi les biens confisqués à son père.

LOUISE-CHARLOTTE, née à Belley le 18 sept. 1757 (Reg. Par.).

FRANÇOIS-CLÉMENT, Bon de Beaulieu, né à Belley, le 18 déc. 1760 (R. P. de Belley), garde du corps, 1788, sous-lieuten^t^ au régim^t^ de Genevois, 1794, capit^ne^ à la brigade de Savoie, 1817-1821, retraité major, 1822. Chev^r^ des SS. Maurice et Lazare en récompense de ses services, campagnes et blessures (Matricule de la brigade de Savoie. Arch. Thuyset).

LAURENT-VICTOIRE, né le 25 août 1765, à Belley (Reg. Par.), vivait en 1782 (Arch. S. S. S.). Épousa Appoline Guymet de Meypont.

EUGÉNIE de Saint-Bonnet ép. Alexis-Antoine de Maréchal-Luciane.

CLÉMENT DE MARESCHAL. Voir MARESCHAL-LUCIANE.

FRANÇOIS-CÉCILE, médaillé de Sainte-Hélène, a écrit une histoire de Napoléon Ier.

MARIE-JULIE-CLÉMENCE à M. Ivan Girod.

FRANÇOIS-CLÉMENT, page au tribunal de Bourg, ép. Mlle Caroline-Sophie-Eugénie Juliette Maret.

HENRI, né en 1842, mort le 21 août 1857 à St-Benigne (Pont-de-Vaux).

DU BOIN

P. d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or en chef et d'un bœuf de même en pointe.

Devise : LABORIS PRÆMIUM.

Patentes de noblesse, 1627.

NOBLE Claude Du Boin, de Samoens. Reçoit sans payement de finances, en récompense de ses bons services et de ceux rendus par trois de ses fils dans les dernières guerres, des Pes de noblesse, le 15 avril 1627 (Reg. 32, Pat. de Sav. fo 64, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin). Il figure aux Preuves 1723, faites par ses descendants (double ligne). Son alliance est inconnue. Il teste en 1643 (Notes Tavernier).

- Nr CLAUDE, ép. Nr Guillelmine Martin de la Pérouse (Notes Tavernier).
  - Nr CLAUDE, épousa, en 1660, Nr Marguerite, fille de Nr Balthazard du Clos. Mort en 1695.
    - Nr JEAN-HYACINTHE, major du fort Miolans, teste le 13 mai 1735, mort sans postérité (1).
    - Nr PIERRE-FRANÇOIS épousa Claudine Buttet, fille de Jean-Antoine et d'Antoinette Marin. Mort avant 1748. Il habitait Morzine en 1724 (Notes Tav.) (3).
      - FRANÇOISE, légataire de sa sœur.
      - JOSÉPHINE épousa Nr Pierre-François du Maney, dont le fils François-Joseph, chevr de justice des SS. Maurice et Lazare, fait ses preuves de noblesse remontant pour le côté maternel à Nr François du Boin (Arch. du Maney). Elle se remaria avec Nr Pierre-Joseph du Nant de la Place. Elle teste le 7 avril 1748 *(Ibid.)*, en faveur de Nr François-Joseph du Maney, son fils.
      - CLAUDINE, légataire de sa sœur.
    - JACQUES-FRANÇOIS, chanoine, curé de Samoens pendant trente-neuf ans (Notes Tavernier).
  - NICOLARDE à Nr Jean de Lestelley (Notes Tavern.).
  - JEAN, tué au siège d'Asti, dans la compagnie du Prince Thomas (Pes).
  - Nr et Spls PIERRE, avocat au Sénat de Savoie, auditeur général de la cavalerie de Savoie, a fait connaître sa valeur en commandant plusieurs compagnies dans les dernières guerres. Selon Luc de Lucinge, il était capitaine entretenu dans l'escadron de Savoie. Il épousa Dlle Marguerite Reveu : en 1636 (Notes Tavernier), il était châtelain de Samoens pour le duc de Nemours.
    - ? Dlle MARIE DU BOIN, femme, en 1688, de Nr Louis-Auguste Marin (Reg. Par. de Thonon).
    - PIERRE-HUMBERT (2).
    - Nr FRANÇOIS épousa, contrat dotal du 11 décembre 1652 (Archiv. Thuyset), Dlle Jeanne-Gasparde Bergoën, veuve de Nr Louis du Clos dont elle avait une fille Claudine-Urbaine du Clos. Ils plaidaient avec les du Clos en 1654 *(Ibidem)*.
      - PAULINE-FRANÇOISE, née en 1714 (Notes Tavernier).
      - Nr FRANÇOIS-MARIE-GASPARD DU BOIN. Sa descendance, s'il y en a, m'est inconnue. Il était né en 1716 et substitué en 1735 au testamt de Jean-Hyacinthe, ci-dessus (Notes Tavern.).
      - ANTOINETTE née en 1712, (Notes Tavernier).
    - PHILIBERTE épousa, contrat dotal du 12 mai 1647 (Arch. Manuel), Nr Jean-François de Veigié de Lepigny.
    - Nr ANTOINE, lieutenant-colonel de dragons au service des Vénitiens contre les Turcs, ép. Nr Françoise Cocalini ? noble vénitienne (Notes Tavern.).
  - MICHEL, a servi brillamment aux dernières guerres (Pes).
  - PÉRONNE, prieure à Mélan en 1691 (Notes Tavernier).

(1) Il nomme héritier Nr François-Henri, fils de Nr Isidore du Clos, son parent, lui substituant Nr François-Marie-Gaspard du Boin, son parent. Jean-Hyacinthe avait eu un frère Joseph, tué au siège de Verceil, en 1704, et une sœur Adrienne que l'on croit mariée à Jean de la Grange et mère du Cte Joachim de la Grange.

(2) D'après des notes obligeamment communiquées par M. Tavernier, juge, ce Pierre-Humbert, né en 1618, épousa Nr Jacqueline de Marignier, dont il eut Jacqueline, née en 1646, et Etienne-Joseph, né en 1647, dont la destinée est inconnue.

D'après un titre de mes archives, Nr Pierre-Humbert du Boin (probablement le même), épousa Dlle Louise-Lucrèce des Andans, qui se remaria avec Nr Pierre-Marc de Lucinge, conseigr d'Arenthon, et qui testa, veuve du deuxième mari, le 24 janvier 1703, dans lequel acte elle nomme trois filles du premier lit, Françoise-Balthazarde, Péronne-Françoise et Marie du Boin.

(3) On trouve encore aux Preuves de 1723 (Annexe) un Pierre du Boin, de Morzine en Chablais, lequel produit un certificat du juge mage de Faucigny tendant à prouver qu'il descend de la même tige que les Nrs du Boin, résidant à Samoëns.

DUBOIS. — *Voir* BOIS (DU).

DUCLOS-FRESNOY. — *Voir* CLOS (DU).

DUCLOS-LA-PLACE. — *Voir* CLOS (DU).

DUCLOS. — *Voir* SUPPLÉMENT.

DUCOL. — *Voir* SUPPLÉMENT et SIBUÉ.

DUCREST DE CRUSEILLE. — *Voir* CREST (DU).

DU CREST. — *Voir* SUPPLÉMENT.

DU CREST, Ctes D'UGINE

ET SEIGNEURS DE THÉNÉZOL.

P. d'azur au lion d'or lampassé de gueules accompagné en chef de deux étoiles du second. (Pr. Saint-Maurice. MARESTE, Arch. la Batie.)

CETTE famille, anoblie, par une charge au Sénat, 1627, appartenait à l'ancienne bourgeoisie d'Ugine et leur nom s'écrivait *de Cresto* (1). Claude de Cresto, notaire et bourgeois d'Ugine, témoin 1469, 1477 (Arch. Th. Tes d'Esches); Antoine *de Cresto,* notaire à Ugine, 1603, 1607. Me Bernardin Du Crest, notaire et bourgeois d'Ugine, fils de feu Me Urbain Du Crest, épouse Ne Dme Diane Le Blanc avant 1607. Elle figure dans un acte du 1er avril 1622 (Minutaire Bisilliat, Arch. Th.) avec son fils Urbain, qui se disposait à aller trouver en Provence le Rd P. Ange, carme, son oncle. C'est sans doute de la même famille que descend le suivant.

?

I. Ne CLAUDE DU CREST,
sénateur au Sénat de Savoie (24 juin 1627. Burnier). Épousa N. N. Constantin, mentionnés au testament de leur fils.

II. Ne CLAUDE-FRANÇOIS (Cte d'Ugine).
Par Pces du 15 août 1646 (Arch. S. S. S.), obtint la survivance de la place de son père au Sénat. En 1665, était conseiller d'État de S. A. et son procureur général deçà les monts lorsqu'il accense à l'hôpital d'Ugine les biens dépendant du bénéfice de Pierre, son fils. Selon Burnier, un François du Crest fut nommé procureur général au S. S. de Savoie, le 10 octobre 1658, et président au Sénat, le 4 novembre 1674. Il achète, le 4 février 1671 *(Somm. des Fiefs)* de François d'Oncieu, la seigneurie de Thénézol (François la tenait de son père qui l'avait achetée des Seyssel qui l'avaient achetée en 1550, démembrée de la seigneurie de Chevron). Il achète, de la Couronne, le 20 mars 1681, vérifié le 16 juin suivant, la seigneurie et mandement d'Ugine qui lui est inféodée en titre de comté (Arch. de Cour), pour lui et descendants.

JEAN-ANTOINE, baptisé le 28 août 1649 (Reg. Par. de St-Léger de Chambéry).

URBAIN, religieux franciscain, 1682 (Arch. S. S. S.).

PIERRE, chanoine de St-Antoine, baptisé le 24 juin 1651 (St-Léger), 22 septembre 1665 (Titres Orsier), était recteur de la chapelle de Saint-Clair et Sainte-Catherine, sous le château de Crescherel, à Ugine.

MARIE-JOSETTE.

CLAUDE, jésuite.

III. FRANÇOIS,
Cte d'Ugine et seigr de Thénézol. Le 30 novembre 1700 *(Sommaire des Fiefs)*, il reconnaît tenir de sa succession paternelle, en fief noble une tour et masures autour d'icelle qui « solloient estre le chasteau du Prince à Ugine » avec son comté, mandement et seigneurie d'Ugine, avec juridiction haute, moyenne et basse, droits de chasse et de pêche, etc., etc. Il épousa : 1° le 29 août 1684 (Reg. Par. de St-Léger), Anne de Seyssel, fille de Sigismond, Mis de la Serraz; 2° le 19 fév. 1689 *(Ibid.)*, Marie-Madeleine de Michal-Cagnol, morte veuve en 1748 à soixante-dix-huit ans *(Ibid.)*. François mourut sans avoir testé.

CHARLOTTE, visitandine à Rumilly.

CLAUDE-EUGÈNE, seigr de Thénézol.

JANUS, seigr de la Tour.

Reg. Par. de Saint-Léger.

JACQUELINE, baptisée le 9 septembre 1691.

MARGUERITE, née le 15 novembre 1692.

MARIE-JACQUELINE, née et baptis. le 3 nov. 1700.

MARIE-THÉRÈSE, née le 15 oct. 1702.

Les doubles noms portés ou passés sous silence ne permettent pas de pouvoir appliquer avec certitude ces dates de naissance aux trois sœurs ci-contre.

IV. THÉRÈSE, comtesse d'Ugine, dame de Thénézol, épousa, le 10 janvier 1728 (Reg. Par. de Saint-Léger), Pierre-Gabriel Chevillard, Cte de Saint-Oyen, Bon du Bois, seigr de la Motte, etc. Elle consigne Thénézol *(Sommaire des Fiefs)* pour elle et ses sœurs Marie et Marie-Jacqueline *(sic)*, le 28 décembre 1734. Par partages du 20 mai 1744 *(Ibid.)*, avec ses sœurs, le comté d'Ugine, etc., était venu dans son lot. Morte *ab intestat*. Était l'aînée des trois filles (connues) de François.

MARIE-JACQUELINE ép. François-Ennemond de Luyset, seigr de Montcarra. *Voir* LUYSET.

JACQUELINE épousa, le juill. 1710 (R. Par. de St-Léger), Jean-Jacques de Mareste, Cte de Rochefort, etc. *Voir* MARESTE.

ANNE-FRANÇOISE CHEVILLARD,
Comtesse d'Ugine et de Saint-Oyen, Bne et Dme desdits lieux, épousa Claude-François-Alexandre Morand, Bon de Montfort et Saint-Sulpice. Le 30 décembre 1775 (Sommaire des Fiefs), il reconnaît tenir de sa succession maternelle, en fief noble, la tour, ancien château du Prince, comté d'Ugine, etc. Voir MORAND.

(1) C'est par extrême condescendance pour mes contemporains infatués, bien à tort, de l'importance de la particule, que j'écris Du Crest, et que j'ai écrit Des Champs au lieu de du Crest ou des Champs, comme la grammaire et le bon sens l'exigeraient, ainsi que l'étymologie. Ce qui m'a décidé, c'est que ces deux familles sont de noblesse très récente et que leur nom est presque toujours écrit Ducrest ou Deschamps. Il est bon de le répéter : on peut être très noble ou très roturier en étant du Crest ou des Champs. Tout le monde rirait si l'on voyait écrit *Dupontdeleure* ou *Mathieudeladrôme.* Pourquoi ne rit-on pas en voyant écrit *Ducrest* ou *Deschamps? Voir* PARTICULE au *Dictionnaire du Blason.*
Je crois que l'on doit attribuer à cette famille Rd seigr Me Louis Du Crest, protonotaire apostolique vicaire de Genève, qui est témoin à Rumilly sous Cornillon, le 22 février 1546 (Arch. Cohendier), avec commendable Claude Du Crest, bourgeois d'Ugine.

DUFAUG ou DUFOUG. *Voir* FOUG (DU).

DUFLON. *Voir* FLON (DU).

DUFRAINE. *Voir* au Supplément.

DUFOUR. *Voir* FOUR (DU).

DUFRESNE. *Voir* au Supplément.

DUFRESNEY ou DUFRENEY. *Voir* FRESNEY ou FRESNEY (DU).

DUFRESNOY. *Voir* FRESNOY (DU).

DUGOY. *Voir* GOY (DU).

DUING. *Voir* DUYN.

DULAC. *Voir* au Supplément.

DUMAREST. *Voir* au Supplément.

DUMONAL. *Voir* au Supplément.

DUMONT. *Voir* au Supplément.

DUNANT. *Voir* NANT (DU).

DUPAS. *Voir* ci-contre.

DUPONT. *Voir* PONT (DU).

DUPORT. *Voir* PORT (DU).

DUPUIS ou DUPUY. *Voir* PUIS ou PUY (DU).

DURAND. *Voir* au Supplément.

DUROUVENOZ. *Voir* ROUVENOZ (DU).

DUSOLLIER. *Voir* SOLLIER (DE).

DUTOUR. *Voir* TOUR (DU).

DUTRIN. *Voir* TRIN (DU).

DUVERGER. *Voir* VERGER (DU).

DU PAS, COMTES DE L'EMPIRE.

Nous avons eu en Savoie trois familles ou branches de famille du nom de *de Passu*, du Pas, qu'un très vicieux usage a transformé en Dupas (1). — *V.* au SUPPLÉMENT.

Mais de beaucoup les plus considérables sont les du Pas établis à St-Paul-sur-Évian, plus tard à Évian, Les plus anciens que j'ai rencontrés sont : Humbert du Pas, notaire, 1326 (Arch. Blonay); Amédée du Pas, notaire par l'autorité impériale, 1350 (Tes Esches), 1367 (Arch. Marin), sans doute le même (si ce n'est un fils du neveu du même nom) qui l'était encore en 1384 (Tes Esches) Guillaume du Pas, damoiseau, 1398 (Arch. Blonay); Girard du Pas, abbé d'Abondance en 1404 (Besson); Ne Charles du Pas, Dr en droit à Évian en 1430 (Arch. Th.); Ne Henri du Pas, qui possédait une maison commune avec François de Blonay, chevalier, dans laquelle fut passé un acte le 19 mars 1453 (Arch. Nernier); messires Jean et Paul du Pas, chanoines de Ripaille en 1458 (Arch. Lucey); messire Jean du Pas (peut-être celui déjà nommé), chanoine à Ripaille le 19 octobre 1464 (Arch. Morand).

Voici un petit fragment les concernant :

?

Ne GUILLAUME DU PAS,
mort probablement avant 1500 et certainement avant 1519.

Ne JACQUES, reconnt leurs fiefs relevant du Prince à cause du château de Thonon, le 24 mars 1500. Il passe reconnaissance, le 4 décembre 1519, en son nom et pour son neveu Jean-François (ff. Ne Guillaume), notamment pour des biens à Évian, lieu dit au Sersiouz. Un acte est passé à Lugrin dans la maison des nobles hoirs de feu Ne Jacques du Pas, le 11 mars 1539 (Titres Eschavannes), mort avant 1528.

Ne BERNARD. Paraît être mort sans descendance.

Ne GUILLAUME, (Grosse Brunet). Il était mort avant 1519.

Ne MARIE DU PAS, femme de Ne Jean (*alias* Louis, peut être Jean-Louis) de Russin, seigr d'Allaman et de Hons reconnut le 24 février 1557 (Arch. Thuyset), les biens reconnus plus haut en 1519. Ils sont mentionnés dans plusieurs autres actes.

?

Ne JEAN-FRANÇOIS DU PAS, Ne JACQUES DU PAS, vendent, avant 1529, des biens situés à Saint-Paul, Bernex, etc., consistant en rentes et maisons, à François de Blonay, seigr de Saint-Paul, qui les donne en hypothèque dans son contrat dotal de l'an 1529 (Arch. Lucey).

Ne JEAN-FRANÇOIS DU PAS, mentionné avec son oncle Ne Jacques en 1519.

?

Ne JEAN-FRANÇOIS DU PAS.

Ne PAULE, Ne LOUISE, 1528, 26 juin, citation de témoins pour être entendus dans la cause desdites nobles demoiselles, contre Nes et Pts François de Blonay et Philibert de Compois, sur la nullité de la donation faite auxdits seigneurs par Ne Jean-François du Pas, leur frère (Arch. de Cour).

?

Ne HUMBERT DU PAS.
Comme mari de Dlle Françoise-Louise de Blonay, passe une cession en faveur de Rme Jacques de Savoie, le 26 mai 1571, qu'elle ratifie le 7 août suivant (Arch. Thuy.)

(1) Comme conciliation, j'écris Du Pas pour les modernes.

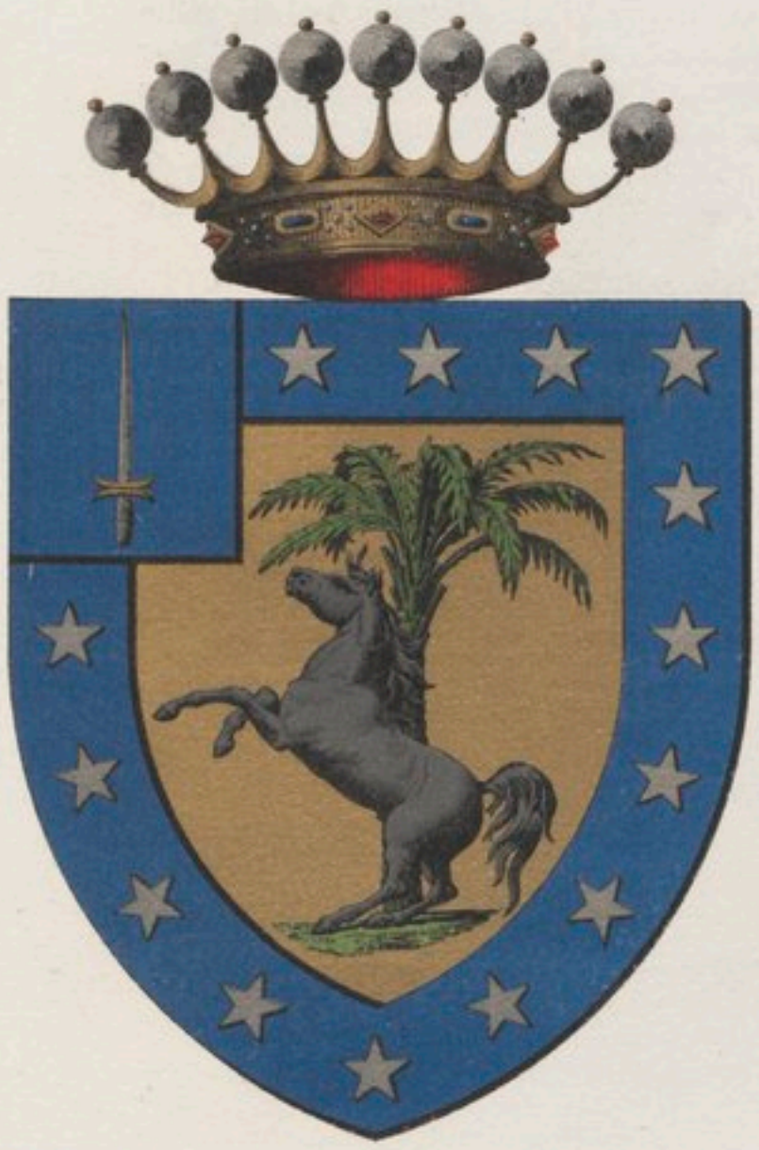

Depuis ce moment, cette famille parait avoir éprouvé des revers de fortune, je ne la trouve plus qualifiée du titre de noblesse.

Selon toute probabilité c'est de cette famille, dont le nom s'écrivait encore, au XVIIe siècle, Du Pas ou Du Paz, qu'est issu Pierre-Louis Du Pas, un des héros des guerres du premier Empire, né à Évian le 7 février (et non le 13) 1761 (Reg. Par. d'Évian) du sieur Gaspard-Louis Du Pas et d'Antoinette Pellissier.

Son éclatante bravoure n'a pas reçu la récompense qu'elle méritait. Forcé par ses blessures de se retirer du service en 1813, il ne put conquérir que le grade de général de division. Il fut nommé comte de l'Empire par patentes du 10 février 1809 (Orig. Arch. Ripaille).

Les armoiries concédées traduites en style compréhensible sont : *d'or à la terrasse de sinople supportant un palmier de même sur lequel traverse un cheval effrayé de sable, allumé de gueules* (le dessin colorié annexé aux patentes ne reproduit pas cet attribut), *mouvant aussi de la terrasse; à la bordure d'azur chargée de quatorze étoiles* (visibles) *d'argent; au franc quartier des comtes de l'Empire tirés de l'armée, brochant sur la bordure.*

Voici les brillants états de service du général de division comte Du Pas, commandeur de la Légion d'honneur, par brevet du 25 prairial an XII (il était

déjà membre de droit de la Légion d'honneur dès le 1er vendémiaire an XI), chevalier de la Couronne de fer, 25 décembre 1807, grand-croix de l'ordre du Lion d'Or de Bavière.

1775. 1er mars.	Entré au service du roi de Sardaigne, au régiment de dragons de Piémont.
1784. 30 mars.	Passé au service de la République de Genève, qu'il quitte en 1786.
1787. 1er août.	Entré au service de France dans le régiment suisse de Châteauvieux, alors en Corse.
1789. 13 juillet.	Passé dans la garde nationale soldée de Paris.
— 3 septembre.	Passé aux grenadiers de l'Estrapade, médaillé garde-française.
1792. 1er août.	Lieutenant-colonel de gendarmerie à pied pour le sixième arrondissement de Paris. Démissionnaire pour passer au service actif devant l'ennemi.
— 13 août.	Capitaine adjudant-major dans la légion allobroge.
1793. 1er août.	Chef de bataillon des carabiniers de la légion allant au siège de Toulon.
An VI. 22 floréal.	Embarqué pour l'Égypte.
1798. 13 juin.	Chef de bataillon dans les guides à pied du général en chef Bonaparte, à la prise de Malte.
An VII. 23 nivôse.	Chef de brigade du 69e régiment de ligne.
1799. 8 février.	Commandant de 1re classe dans la citadelle du Caire, en Égypte.
An X, 1er vendémiaire.	Débarqué à Marseille avec l'armée.
1802. 19 mars.	Adjudant supérieur du Palais.
1803. 2 mai.	Colonel des Mamelucks.
1804. 23 septembre.	Sous-gouverneur du château de Stupinis, en Piémont.
An XI. 11 fructidor.	Général de brigade.
An XII. 12 vendémiaire.	Commandant et inspecteur des côtes de la Seine à la Somme.
An XIV. 3 nivôse.	Général de division (après la bataille d'Austerlitz).
1810.	En disponibilité.
1812.	Général de division à la Grande-Armée.
1813.	Général de division au corps d'observation de Mayence (corps de Bavière).
— 25 novembre.	Retraité.

Il a fait toutes les grandes campagnes de 1792 à 1813; a reçu six blessures, dont une causée par une balle dans l'abdomen qui ne put être extraite; une autre par une balle qui traversa la cuisse droite de part en part.

Parmi ses plus belles actions d'éclat, nous rappellerons seulement qu'étant alors commandant il passa, lui premier, le pont de Lodi à la tête de ses deux cents carabiniers allobroges, contribuant grandement ainsi au gain de la bataille. Il reçut pour cette brillante affaire un sabre d'honneur par brevet du 13 floréal an X. C'est le seul officier supérieur — parait-il — qui ait reçu cette distinction pour la campagne d'Italie. Il avait déjà reçu du général Bonaparte le 2 thermidor an IV, une lettre le félicitant, ainsi que son bataillon, de sa belle conduite devant Mantoue. Étant commandant supérieur de la citadelle du Caire, il soutint pendant trente-quatre jours avec deux cents éclopés ou amputés un siège contre dix mille Osmanlis (deux mille selon d'autres) qui avaient fait cause commune avec la ville; il leur prit trois queues de pacha, cinq drapeaux et des armes qui furent suspendus au dôme des Invalides. Le général a été cité dans les rapports sur la bataille de Friedland comme ayant rendu de grands services à l'armée. Il était encore en ligne le second jour de la bataille de Wagram avec 23 hommes du 5e léger, *restant* de sa division. Il reçut à ce propos une lettre très flatteuse de l'Empereur.

Son nom est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, côté Sud.

Il se retira dans l'ancienne chartreuse, château et parc de Ripaille, qu'il avait achetés en 1802, possédés actuellement par son fils, auquel il faut savoir gré d'avoir conservé autant que possible les restes d'un des souvenirs historiques de notre pays. Le général comte Du Pas mourut à Ripaille le 6 mars 1823.

De son mariage avec Mlle Marie-Anne-Antoinette Raymond, fille de M. Raymond, ancien commissaire des guerres (armée d'Italie), et de Anne-Adélaïde, sœur du général Cte Hulin, sont nés :

JEANNE-PÉTRONILLE-ANNE-ADÉLAÏDE, née à Thonon, le 5 février 1813, a épousé, le 22 novembre 1831 (Reg. Par. de Thonon), M. Ernest-Jean-Marie Dubouloz de Thonon.

PIERRE-AUGUSTIN-LOUIS-ANTOINE, Cte du Pas, né le 8 fév. 1812, à Thonon, commandant de cuirassiers en retraite, chevr de la Légion d'honneur par brevet du 25 janvier 1854.

JEAN-FRANÇOIS, sous-lieutenant du 4e cuirassiers, démissionnaire, mort à Ripaille, le 28 mars 1871.

FERDINAND DUBOULOZ, avocat, etc., a épousé en juin 1869, Mlle Angélique de Fésigny.

AUGUSTE DUBOULOZ.

DUYN (DE)

SEIGNEURS ET COSEIGNEURS DE DUYN, DU CHATEAUVIEUX DE DUYN, BEAUVIVIER, SAINT-EUSTACHE, ETC., EN GENEVOIS; DU CHATEL SUR CONFLENS ET DE LA VALDISÈRE, ETC., ET VICOMTES DE TARENTAISE; DE VUFFLENS-LE-CHATEL, VUILLERENS, BEX, NOVILLE, AU PAYS DE VAUD ET ANCIEN CHABLAIS.

P. d'or à la croix de gueules (Undique). — Selon Monseigr de la Chiesa, ils auraient porté précédemment *de gueules à deux bars adossés d'argent* (Fiori di Blasoneria). — Suivant des sceaux du XVIme siècle des Mareschal, successeurs des Duyn, portant le blason pur de Duyn (Arch. Thuyset), ils avaient pour cimier *un aigle naissant... de sable,* probablement.

SUIVANT les anciens chroniqueurs, Bernoline de Duyn, femme de Richard, seigr de Menthon, donna le jour, en l'an de grâce 923, à notre grand saint Bernard. Elle était d'une famille issue d'Olivier, comte de Genève. Quant à cet Olivier, dont l'existence est fabuleuse, c'était un des preux paladins de Charlemagne.

Avant de laisser de côté le roman pour suivre les témoignages sincères de l'histoire, il faut écouter le vénérable *Pourpris Historique*. La famille des seigneurs de Duyn, dit-il, « êt une « des maisons qui remontent leur noblesse jûques au temps « des Roys de Bourgongne et plus haut. Il suffiroit de dire qu'il « y a eu de cette race quantité de chevaliers tant dorez que des ordres militaires et princi- « palement de Malthe et du Collier de Savoye. »

Il est incontestable que les Duyn sont une de nos plus vieilles familles chevaleresques de Savoie : il est donc très admissible qu'ils remontent aux rois de Bourgogne et même plus haut; quant à le prouver, c'est plus difficile. Les plus anciens documents les concernant remontent au XIIIme siècle (1); aussi quand le *Pourpris* veut entrer dans le détail, il ne peut citer que des actes de 1239 et 1282, et nous avons mieux. Ont-ils eu des chevaliers de Malte? C'est fort possible, mais il n'en résulte pas. Quant au « Collier de Savoye », il n'a honoré aucun Duyn, car il faut ne pas les confondre avec les Mareschal-Duyn, leurs successeurs, qui ont atteint une bien plus grande illustration.

Il se présente pour la famille des seigneurs de Duyn une incertitude singulière, celle de leur véritable nom patronymique. Dans un acte de 1296, Rodolphe de Duyn, qui vendit le château et mandement de Duyn aux Ctes de Genevois, est dit fils de Jacques de Conflens. Cela n'aurait pas une grande importance s'il n'y avait pas une famille au moins aussi ancienne et illustre, proprement dite de Conflens (*Voir* ce nom). Il n'y a qu'une solution possible, car admettre — sans preuves du reste — que les Duyn et les Conflens étaient de même souche, n'expliquerait rien : à cette époque, en supposant deux branches, elles étaient complètement sevrées. Nous avons en foule des documents établissant deux familles bien distinctes, et depuis longtemps, ayant des armoiries différentes, l'une, dite de Conflens, l'autre, dite de Duyn. Il faudrait admettre, jusqu'à preuve nouvelle, que les Duyn possesseurs du Châtel sur Conflens, portaient parfois ce dernier nom comme titre seigneurial et non comme patronymique.

Cette hypothèse nous servira pour Guillaume, évêque de Genève de 1287 à 1295. Nous ne savons sur quelle autorité Besson a établi que c'était un Duyn-Conflens : d'autres le nomment Guillaume de Conflens tout court. Aucune des nombreuses chartes de cet évêque (*Voir Mém. Soc. Hist. et Arch. de Genève*, t. I), ne le nomment autrement que Guillaume. Un sceau de ce courageux prélat (*Voir* Blavignac, *Armor., Hist. Genev.*) ne nous donne aucun éclaircissement, car l'étoile et le croissant que l'on y voit ne sont pas un blason.

Nous avons déjà dit à l'article Conflens que le doute de savoir si l'évêque Guillaume était un Duyn ou un Conflens paraîtrait devoir se résoudre en faveur de Duyn. Rien ne démontre que Thomas de Conflens, châtelain de l'Ile et vidomne de Genève pour le Cte de Savoie en 1296 (18 mai), ne le fut pas auparavant : les comptes de son prédécesseur, Hugues de Bocsozel, s'arrêtent au 12 avril 1295. Or, l'évêque Guillaume était remplacé sur le siège de Genève avant le 10 juillet 1295 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, VIII, 195) : Thomas de Conflens a donc pu être vidomne du vivant de l'évêque Guillaume, ce qui donnerait une certaine valeur à l'induction exposée à l'article Conflens, fos 148-150 du présent volume. Nous pouvons ajouter ici un peu de poids à cette conjecture. Le 20 mai 1291 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. I, doc. XIII, fo 72), Guillaume, évêque de Genève, était au château de Duyn, où, en présence de plusieurs membres de cette famille, Jacques, prieur de Talloires, décline le périlleux honneur d'être

(1) Presque toutes nos familles les plus anciennes et les plus illustres ne peuvent pas remonter leur généalogie — par titres s'entend — plus haut que le XIIIe siècle. On ne peut excepter que les familles souveraines de Savoie, Genève, Faucigny et quatre à cinq autres familles patriciennes qui ne sont pas plus anciennes que les autres, mais pour lesquelles des circonstances particulières ont favorisé la conservation de documents.

arbitre entre l'Évêque et le Cte de Savoie. Pourquoi l'évêque était-il à Duyn? A cause du voisinage de Talloires où il serait venu prier le prieur de Talloires de s'interposer entre lui et le Cte de Savoie? Ou bien parce qu'étant de la même famille que les Duyn, son séjour dans le château patrimonial était tout naturel? Quoi qu'il en soit, si nous inscrivons dans la généalogie Guillaume parmi les Duyn ou les Duyn du Châtel sur Conflens — ce qui est tout un — c'est uniquement comme un fait probable et non comme un fait prouvé.

En revanche, aucune indication ne nous autorise à y insérer Simon, dit de Duyn, évêque d'Aoste, 1277-1283 (Besson, 254). Il portait sans doute le surnom de l'endroit d'où il était originaire.

Nous ne pouvons croire que l'auteur de la vie de saint Bernard de Menthon, dont il fut le successeur à l'archidiaconat d'Aoste en 1008, puisse être un Richard de Duyn-la-Valdisère, puisque ce fief ne parvint aux Duyn que plus de trois cents ans après.

En revanche, nous devons ranger parmi les faits étrangement controuvés, l'assertion de l'*Armorial du Dauphiné,* d'après lequel un Pierre de Duyn, vivant noblement en 1418 à Allevard, se transporta en Savoie, où sa famille aurait été titrée du comté de la Valdisère, et en Bresse!!

La généalogie de cette famille est de « laborieuse tisseure », comme dirait Charles-Auguste de Sales. Une foule de noms sans cohésion autre que la combinaison de dates et de probabilités ne saurait constituer une généalogie digne de mes lecteurs. Je ne peux suivre celle que dom Luc de Lucinge a laissée dans ses manuscrits, remontant à un Jacques de Duyn vivant en 1297, évidemment erronée sur plusieurs points : on ne peut commencer avec quelque certitude la filiation des Duyn-la-Valdisère qu'à dater de Richard de Duyn, père de François, le premier mort, le second vivant en 1360, et encore faut-il s'en rapporter aux assertions du *Pourpris historique*. Depuis François, plus haut nommé, la filiation est prouvée par titres. Quant aux Duyn, seigrs du Châtel sur Conflens, je ne puis en publier qu'un fragment sans attache avec le premier, à mon grand regret : ils ont dû s'éteindre peu après la branche de la Valdisère. Il faut noter qu'au XVme siècle, cette dernière possédait aussi des biens à Conflens avec la maison-forte de la Cour, probablement à cause du mariage de Bertrand de Duyn avec Marie de Chevron, ou par achat.

Les possessions des Duyn (1) au bord du lac dit parfois de Duyn, étaient fort importantes (2) avant que le mandement fût partagé en deux portions par la cession faite au Cte de Genevois : l'autre moitié, dépendant du Châteauvieux de Duyn qui formait encore une seigneurie considérable, passa aux Mareschal-Combefort par le mariage d'Urbaine de Duyn, sœur et héritière fidéicommissaire de Janus de Duyn, seigr de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, seigr de Feysson, Outrechaise, Grignon, Nevaux (3), Châteauvieux de Duyn, la Bâtie-Saint-Eustache, Beauvivier, etc. Les Mareschal prirent les armes et le nom de Duyn de la Valdisère.

Le nom fut aussi porté par des nobles de Thorens, en vertu du testament de Marie de Duyn, cousine germaine de Janus, plus haut nommé, qui nomma héritier Claude-Nicolas de Thorens, dit de Duyn, à charge de porter le nom et les armes de Duyn. Cette Marie, qui testa en 1565, a été la dernière du nom.

Outre les seigneuries de Duyn et environs, celles de Conflens et leurs vastes possessions en Tarentaise, les Duyn possédaient encore dans le pays de Vaud et dans l'ancien Chablais, les seigneuries de Vufflens le Châtel, de Vuillerens, de Bex et de Noville. Une vieille tour à Bex portait leur nom (4). Ces seigneuries entrèrent chez les Duyn par des alliances avec les Vufflens et les Blonay, et en sortirent par des mariages avec les Colombier et les Montrichier au XVme siècle.

Suit la généalogie.

---

(1) De toutes les nombreuses manières d'orthographier Duyn, la moderne, Duingt, s'écarte étrangement de la véritable et n'est qu'une corruption de la latinisation de Duyn ou Duin, rendue par *Duyno* ou *Duinio* et estropiée avec *Duignio*.

(2) *Voir* un intéressant mémoire sur les châteaux de Duyn inséré dans les *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne,* par M. l'abbé Lavanchy (T. VII). Il entre dans des détails exacts que mon cadre restreint m'empêche de pouvoir aborder.

(3) Une grande partie de ces biens parvenus aux Duyn par les Beaufort, au XIVe siècle, soit la vicomté de Tarentaise et la seigneurie de la Valdisère, passa, comme nous l'avons dit, aux Mareschal — une autre partie aux La Forest, à cause du testament de Louise de Duyn, fille unique de Janus de Duyn, plus haut nommé.

(4) La seigneurie de Bex portait aussi le nom de Châtel de Bex : ajoutons Vufflens le Châtel et le Châtel sur Conflens. Ces trois Châtel ne donnent pas une grande clarté pour fixer l'état des seigneurs qui se décoraient de ce titre.

Il est à noter que les plus anciens documents sur les Duyn nous viennent du canton de Vaud. Je dois une bonne quantité de notes sur ce sujet à l'amabilité du savant archiviste cantonal, M. Aymon de Crousaz, auteur avec feu M. Martignier du *Dictionnaire historique du canton de Vaud*.

Aymon de Duyn, chanoine de Lausanne, 1193 (Cr.), témoin, 11 septembre 1198 (Doc. et sig.).

Aymon de Duyn, chantre, 1203, doyen de Loueche, doyen de Sion, 1214 (Doc. Vallaisans).

Pierre de Duyn, fidéjusseur ou témoin dans des actes de 1206 à 1214 (Doc. Vall.).

Pierre de Duyn, fidéjusseur pour le Cte de Genevois, 1225 (Mém. de Gen., t. VII).

Pierre, seigr de Duyn, chevr, tenait des biens à Vufflens-le-Châtel, en 1220, de Vullierme, seigr de Vufflens (Cr.) : avec sa femme Béatrix, fille d'Aymon ou de Raymond de Vufflens, qui aurait apporté le fief de Vufflens-le-Châtel dans la famille de son mari *(Dictionnaire du canton de Vaud)*, et leurs quatre fils, ils figurent dans un laod de 1241 (Cr.), d'une donation de cens et terres, en faveur de l'abbaye du Lac de Joux, mouvants du fief dudit Pierre de Duyn. Il passe un accord avec ses frères Henri et Jean, le 5 novembre 1225 (Mém. Soc. Rom., VII). Avait fait une fondation ou donation au chapitre de Lausanne, que Richard, son fils, confirme en 1237 (Cartul. de Laus.)

Henri, Jean, nés à Vuillerens, demeurant à Dommartin, 1225.

Richard de Duyn, chevr, seigr de Vufflens-le-Châtel.

Mariette, aveugle, légataire de Raymond.

Nicolas (1241).

Raymond (1241), teste (s. d., notes de M. de Cr.), XIIIe siècle. Entre autres nombreux legs sont cités ceux faits au prieuré de Saint-Jorioz, à l'église et léproserie de Duyn, aux églises de Provenche, Saint-Jorioz, la Thuile, Chevaline et Montyon.

Pierre, 1241, légataire de son frère et coexécuteur testamentaire.

Richard, 1237-1241, héritier de son frère Raymond.

Agnès à Raymond de Lucinge, damoiseau, quittance dotale du 2 des kalendes d'octobre 1293 (Arch. Th.).

Richard de Duyn, chevr, Pierre de Duyn, chevr, témoins à Duyn, le 20 mai 1291, au prieuré de Saint-Jorioz, en 1297, et encore le 31 août 1297, etc., etc. (Mém. Soc. Genève, XIV, et Guich., Pr. 155).

Richard, damoiseau, Pierre, damoiseau, fidéjusseurs pour le Cte de Genevois, le 6 juillet 1299 (Mém. Soc. Genève, XIV).

Rolet (Rodolphe) de Duyn, fidéjusseur, 22 novembre 1287 (Mém. Soc. Genève, XIV, 209).

Jean de Duyn, dit fils du ci-dessus, dans un titre de Vufflens de l'an 1294 (Crousaz).

Pierre de Duyn, avait fait bâtir, en 1308, un château à Vuillerens.

Jean de Duyn, prieur d'Etoy (Vaud), 1301 (Mém. S. Rom.).

Jean de Duyn, prieur de Montjoux, élu, 1302, l'était en l'an 1307-1308 (Mém. Soc. Rom., XXXI).

Pierre de Duyn, chanoine de Montjoux, en 1307 *(Ib.)*.

Pierre de Duyn, chanoine de Genève, 1308 (Valbonn., II, 139).

Pierre de Duyn, chanoine de Maurienne, mort avt le 30 avril 1316 (Arch. Savoir.).

Pierre, coseigr de Duyn, fait un échange avec le Cte de Genevois, 9 des kalendes de mai 1311 (Arch. St-Jorioz). *Voir* texte dans les *Châteaux de Duyn* (Mém. de l'Acad. Salés.). Il s'engage à faire bâtir une maison-forte à Leschaux ou Saint-Eustache.

Pierre de Duyn, mentionné dans les partages de 1313.

Guillaumette ép. Guillaume de Colombier, auquel elle aurait apporté Vuillerens *(Dict. hist. du canton de Vaud)*.

Antelme, prieur de Talloires, 1340 (Arch. Monthoux).

Jacques, chevr, châtelain de Grasembourg, avait pris part en 1352, à la guerre contre l'Év. de Sion (Doc. Vallais).

Richard de Duyn, chevr, seigr de Vufflens-le-Châtel, épousa, avant 1329, Amphelise de Viry, avec laquelle ils font un échange avec Louis de Savoie, sire de Vaud (Crousaz). Elle était veuve avant le 24 nov. 1339 *(Ibid.)*, jour où elle passe un acte avec son fils Hugues, en faveur du chapitre de Lausanne. Elle teste en 1355 (Crousaz). On trouve, en 1312 *(Ibid.)*, un Richard de Duyn, neveu et légataire d'Othon de Champvent, évêque de Lausanne (1).

Girard de Vufflens-le-Chatel, moine au prieuré de Romainmotiers, avait fait un legs à son couvent.

Richard de Duyn, chevr, seigr de Conflens-le-Châtel (*lisez* Vufflens-le-Châtel), mort avant 1360.

Othonin, légatre, 1314. Est-ce celui, frère d'un Pierre, qui était prieur de Saint-Jorioz, en 1335?

???

Marguerite de Vufflens, veuve d'Aymon, seigr de la Sarraz, remariée à Louis, comte de Neufchâtel, 23, 28 novemb. 1372 (Crousaz).

Hugonin, seigr de la Motte, Richard, coseigr ou seigr de Vufflens-le-Châtel, François, coseigr de Vufflens-le-Châtel. Le 7 décembre 1347 (Crousaz), ils reconnaissent devoir un cens légué au couvent de Romainmotiers par feu Girard de Vufflens-le-Châtel, leur oncle.

Hugonin : Épousa Dlle Guillermette, qui fit un legs à l'abbaye du Lac de Joux (2).

Richard : Le 1er février 1361 (Crousaz), il cède à l'abbaye du Lac des biens au pays de Vaud. Rappelle les legs de sa belle-sœur, ses frères François et Hugonin et les héritiers de celui-ci. Selon le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, il épousa Jeannette d'Oron, mère des ci-dessous. Une Aymonette de Gumoëns, femme de Richard de Duyn, damoiseau, vend, le 18 août 1366 *(Ib.)*, une maison à Romont.

François : Mort avant 1361. Avait fait un legs à l'abbaye du Lac.

François de Duyn, seigr de Vufflens, coseigr de Duyn et Châteauvieux, mort avant 1388. Pourrait être le même que celui ci-contre.

François de Duyn, revendique, en 1360, l'hoirie de Pierre de Duyn. *Voir* ci-dessus. Pourrait être le François de Duyn porté en tête du Tableau II.

Héritiers, sans marque de parenté, nommés en 1361.

Jacquette, Dlle de Vufflens-le-Châtel, qu'elle apporte à son mari Henri, fils de Humbert de Colombier : cessionnaires, en 1423, des droits des Montricher (Dict. et Crousaz).

Guillermette épousa Jean de Montricher, lequel était mort avant 1423 *(Dict. hist. du canton de Vaud)*. *Voir* au 2e Tableau. Mère d'Henri de Montricher, qui épousa Marguerite d'Aubonne et était, pour une cinquième part, coseigr de la Valdisère. Les droits passés, avant 1479, à Robert de Duyn (2e Tableau), qui les donne à son fils Pierre.

Pierre, coseigr de Duyn, vend, le 31 mai 1388 (Mss Comnène), des fiefs situés à ??, pour 300 florins d'or, à Mermet de Chignin, alias Gerland.

Jeannette de Duyn, veuve de Pierre de Beaufort, chevr. Était, le 5 juin 1450 (Arch. la Place : charte trouvée après les articles Balleyson et Beaufort), tutrice des enfants d'Antoine de Balleyson et de Guigonne, fille de Pierre de Beaufort. Est probablement un Duyn Châteauvieux (Arch. Thuyset).

Tableau I.

Raymond de Duyn, Jacques de Duyn, fidéjusseurs (avec Pierre), pour le Cte de Genevois, 10 mai 1225.

Raymond : Probablement celui qui, fidéjusseur pour le Cte de Genevois, 10 octobre 1229 (Spon., 20), et qui était chevr et marié à Dme Agnès, en 1239 *(Pourpris historique)*.

Jacques : Probablement celui qui, fidéjusseur à un traité de 1226 entre l'église de Lausanne (Cartul.) et Aymon de Faucigny, et témoin, 18 janvier 1226 (Mém. Soc. Suisse Romande).

(1) Selon Luc de Lucinge, il serait, avec Amphélise de Viry, père d'Agnès de Duyn, qui épousa Raymond de Lucinge, chevr, quittance dotale du 11 des kalendes d'octobre 1293. Cette date n'est guère conciliable avec celles qui concernent Amphélise ou Amphélésie de Viry. Si Agnès s'est mariée à vingt ans, Amphélise a dû naître, au plus tard, vers 1253 : elle aurait ainsi testé à cent deux ans. Richard aurait eu d'Amphélise, suivant Luc de Lucinge, outre Agnès, ci-dessus, Richard, Pierre (et une autre fille, Perrinode), auxquels il aurait fait donation du château de Beauvivier, le 14 novembre 1308. Nous trouvons, en effet, un document du 28 octobre 1366 (Mém. Soc. Gen., XIV, fo 470), par lequel un Richard de Duyn fait donation du château de Beauvivier avec biens, dépendances et moulins, à ses fils Pierre et Richard. Pierre ne devait pas avoir d'enfants puisque à sa mort Beauvivier devait revenir à Richard (ce Richard ne doit pas être le fils d'Amphélise, porté plus bas au fo 290), qui, d'après le même auteur, aurait testé le 13 mai 1413, ce qui s'applique à Richard, IIIe degré, IIe Tableau.

Richard de Duyn, fidéjusseur pour le Cte de Genevois, 21 janvier 1269 (Wurstemberger).

Humbert de Duyn, témoin, 13 décembre 1257 (Wurstemberger, IV, 237).

Pierre de Duyn, témoin au testament de Guillaume de Genève, 9 nov. 1252 (Soc. hist. de Genève, VII, 305), témoin, 1253 *(Ibid.*, fo 306).

Jacques de Duyn, dit de Conflens, mort avant le 2 des ides de mars 1297.

(2) Selon les Dynasties de Grandson, Hugonin serait fils de Richard de Duyn et de Marguerite de Champvent. Cela se rapporte peut-être à un autre Hugues de Duyn qui était, le 3 août 1349, prieur de Ste-Bénigne-d'Aoste (Crousaz). Notre Hugonin, seigr de la Motte, est nommé, avec sa mère Amphélise, dans un acte par lequel celle-ci, veuve, constitue, le 24 novembre 1339, des biens en garantie de deux bourgeois de Lausanne qui l'avaient cautionnée vis-à-vis du chapitre.

Jean de Duyn, témoin, 1275 (S. Gen., XIV, 143), probablemt celui qui, légataire au testamt d'Aymon, Cte de Genevois, 18 nov. 1280.

Pierre de Duyn légataire au testament d'Aymon, Cte de Genevois, 18 novemb. 1280.

Pierre de Duyn, chanoe de Lyon, témoin à Duyn, 1291 (Mém. Soc. Gen., I, et Spon.).

Ambroisie cède ses droits sur Duyn, en 1308, au Cte de Genevois (Menabrea, 320).

Rodolphe de Duyn fait donation du château et mandement de Duyn au Cte de Genevois, le 11 nov. 1296 (Mss Luc de Luc.). Mort av. mars 1297. Probablemt celui qui fut témoin à Duyn, en 1291 (Spon.).

Guillaume de Duyn, dit de Conflens, chanoine de Lyon, évêque de Genève, 1287, mort en février 1295.

Guillaume de Duyn, prieur de St-Jorioz, transige, le 2 des ides de mars 1297, avec le Cte de Genevois, seigr de Duyn. Était encore prieur en 1304.

Pierre de Duyn, chevr, teste le 3 des ides de mars 1314 (Comm. par M. l'abbé Brand). Veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Jorioz, au tombeau de ses prédécesseurs. Fait un legs à la chapelle « *que est in Castro veteri* », château où est passé l'acte. Nomme usufruitière Dme Marguerite, sa femme. Est peut-être le même Pierre qui fit l'échange de 1311, que devait ratifier Peronet son fils : ce qui s'accorderait avec le nom du fils du testateur. *Voir* ci-contre, cet acte auquel sont témoins Guillaume et Girard, ci-dessus, frères.

Guillaume de Duyn, prieur de Lustry, 1299. Gerard, prieur de St-Sulpice, 1311. Jean. 1317 (Crousaz), coexécuteurs testamentres de leur frère, 1314.

Richard de Duyn, damoiseau, partage avec le Cte de Genevois, le 4 des nones de novembre 1313 (*Voir* texte dans les châteaux de Duyn).

Richard de Duyn, chevr, ép. Bérengère de Menthon, tante de Thomas, seigr de Menthon (Gen., Menthon).

Peronet de Duyn, héritier universel de son père. Est-ce à propos de son héritage ou de celui de Pierre, son père, que plaidaient ses sœurs et neveux ci-contre?

Agnès à Jean de Pontverre, chevr.

Jordane à Mamerque d'Arlos.

Nicolette à ..... de Chevron-Villette.

Béatrix à Peronet de Pontverre (selon Luc de Luc., à Aymonet de Thorre). Eux ou leurs descendants plaidaient, le 4 mars 1360 *(Pourpris)*, à Annecy, pour l'héritage de Mre Pierre de Duyn, chevr, contre François de Duyn, fils de feu Richard, chevr, seigr de Conflens-le-Châtel (ne peut être que Vufflens-le-Châtel).

Jean de Duyn, chevr, coseigr de Duyn, seigr de Beauvivier et de Vuillerens (*Voir* Thom. de Menthon, VI, Tab. I). Teste le 2 sept. 1360 (Arch. Monthoux), nomme héritiers ses fils. Leur substitue Thomas, seigr de Menthon, et après lui Robert et Rolet de Menthon, fils de Thomas. Peut-être le même Jean qui fut, en 1352 (Arch. Morand), caution de Pierre, seigr de Ternier. Mort avant 1365. Suivant Luc de Lucinge, il était marié, en 1350, à Marguerite de Mionas ??

Pierre de Duyn, moine à Talloires, 16 novembre 1360 (Arch. Thuyset). En 1390, il est dit fils de Jean, coseigr de Duyn (Arch. Départ. Inventaire).

Jean de Duyn, chanoine de Lausanne, 1350, 56 (Crousaz).

Marguerite épousa, avant 19 mars 1365, Perrod, damoiseau, fils de feu Mre Pierre Mayor de Lausanne, chevr. Veuve, elle vend, en 1379 (Crousaz), à l'autel de Saint-Théodule de Lausanne (cathédrale), un cens annuel sur sa dîme d'Oulens, morte avant 1399.

Richard (fils aîné) (3), héritier universel de son père. Mort sans enfants avant 1399.

Pierre (jadis Peronet), coseigr de Beauvivier et Vuillerens, damoiseau, substitué à son frère Richard qui mourut sans enfants. Il teste le 16 nov. 1399 (Arch. Thuyset), ratifie les volontés de son père et, vu l'affection qu'il a pour Henri, moderne seigr de Menthon (fils de Robert, substitué plus haut), et la proximité du genre qui les unit, il nomme ledit Menthon, son consanguin, héritier universel ; le testateur (qui était marié à Jeannette de Mionnas), n'ayant point d'enfants. En échange des aliénations faites par lui et son frère Richard, il assure à Henri de Menthon les acquisitions faites et tous les droits dans le diocèse de Lausanne, à cause de la succession de Marguerite Mayor, sa sœur. En qualité d'héritier de sa sœur, il avait été inféodé, le 4 nov. 1399 (Crousaz), de dîmes en la châtellenie d'Échallens, par Humbert de Villersexel, au nom de Marguerite de Montbéliard, sa femme (4).

Pierre de Duyn, chevr, vivait 26 oct. 1380 *(Mém. Soc. hist. Genève*, XIV, 259).

(3) C'est de ce Richard que Luc de Lucinge fait naître Bertrand, Robert, Pierre et Gabriel portés au IIe Tableau, IVe degré, et de ce Pierre et de Jeannette de la Croix de Cruseilles qu'il fait naître Françoise, femme de Claude de Châtillon (d'où vient Étiennette de Châtillon, femme de Nr Jean Forrier de Tournon), et Jeannette qui aurait épousé Robert de Duyn, son cousin germain. Ces alliances sont probables, mais ne peuvent s'appliquer à Richard et à Pierre, ci-dessus, qui moururent sans enfants. Le Pierre cité par Luc de Lucinge aurait testé le 22 mai 1419 et fut enterré à Saint-Jorioz.

(4) Pierre de Duyn, seigr de Beauvivier, adressa une requête au Cte de Savoie (s. d., Arch. Menthon), exposant comme héritier de sa sœur Marguerite, qu'elle avait passé un traité avec Guionet de Dallions, damoiseau, lequel ne voulait pas l'observer. Il supplie le Cte d'écrire à l'évêque de Lausanne, dans la juridiction duquel se trouvent les biens dudit Guionet, pour qu'il fasse observer un traité ratifié par le Cte Amédée, aïeul du Cte régnant « actento « maxime quod vobis debet esse displicibile quod contra facta et ordinata per dictum avum vestrum veniatur et « fiat indebite ».

(1) Selon Luc de Lucinge, il eut une fille nommée Laurence : m'est complètement inconnue.

(2) Marie de Duyn a été la dernière du nom, ayant survécu près de quarante ans à Louise de Duyn, sa nièce à la mode de Bretagne. Luc de Lucinge qui s'est mépris au commencement de la généalogie, n'a pas une exacte connaissance des mariages de Marie et de ses deux sœurs.

(3) 1515. Avant cette date, Nicolette de Duyn, femme de Ne et Pt Humbert de Colombier, seigr de Vuillerens, fut enterrée dans l'église d'Yverdon : avait fondé des messes dans la chapelle de Saint-Sulpice, en l'église de Vuillerens.

Guillermette

épousa Jean (Guillaume selon d'autres) de Montricher, au pays de Vaud (d'après Ch.-Aug. de Sales). Guillermette, femme de Jean de Montricher, doit être fille d'un Richard (*Voir* au 1er Tableau, fo 288, *in fine*).

Pierre, coseigr de la Valdisère,

mentionné comme oncle de Robert au testament de celui-ci, 1479. Peut être un des Pierre nommés au Tableau précédent. Selon Luc de Lucinge eut femme et enfants : lui et Richard, son frère, seraient fils d'un Richard (*Voir* 1er Tableau, note 3).

Aynarde

épousa : 1o Pierre Vincent d'Aiguebelle, damoiseau; 2o contrat dotal du 1er septembre 1414 (Comm. par M. l'abbé Brand), Gaspard Chastel de Montmélian. Le 27 suivant, Richard, son frère, constitue des fidéjusseurs pour le paiement de sa dot.

Bertrand (3e fils), chevr, bailli de Vaud, 1455,

seigr ou coseigr de la Valdisère, seigr de la Cour et Feysson, coseigr de Manigod et Cornillon, etc. (Possédait, avec son frère Robert, la vicomté de Tarentaise, à eux transmise par Jacquemet de Beaufort, dit dans une reconnaissance par eux passée, le 9 juin 1424. Arch. Thuyset). Il épousa Marie, fille d'Humbert de Chevron-Villette et d'Hugonette Bovet, Dme de Feysson et probablement de la Cour, d'Outrechaise (à elle parvenues de la succession d'Humbert de Conflens, avec laquelle il reconnaît en 1434, 1447 et 1449). Comme héritier testamentaire de sa femme, il reconnaît, 10 octobre, 27 novembre 1451, 25 mars 1461 : il n'eut point d'enfants et nomma héritier Pierre de Duyn, son neveu. Il épousa 2o Égrège Dme Françoise de Challant, nommée dans un acte du 19 juillet 1468 (Tre Eschres), par laquelle il passe un accord avec des hommes du Bourg-Saint-Maurice. Acte fait à Conflens dans la maison dudit chevr, dite de la Cour. Mort peu de temps après.

Hélène

à Pierre de Charansonay (Ch.-Aug. de Sales).

Amédée de Duyn, seigr de Châteauvieux, Dr en droits,

cohéritier universel de son père pour Châteauvieux-de-Duyn, la Bâtie-Saint-Eustache, pour une maison appelée de Beauvivier, bâtie par le testateur dans le village de Duyn, tous les biens et droits du mandement de Duyn, plus tous les biens de Vufflens-le-Châtel et du diocèse de Lausanne. Il avait épousé Étiennette, fille de Ne Bertrand de Marval, à laquelle Robert de Duyn, son beau-père (dans les deux sens), légua des biens et maisons et vignes à Cléry, en Tarentaise, et des biens au pays de Gex, auxquels il substitua Amédée, mari de ladite Étiennette. Le 12 janvier 1503 (Arch. Saint-Jorioz), il fait une donation à la chapelle de Saint-Pierre, fondée dans l'église de Saint-Jorioz. Il mourut *ab intestat* avant 1518. Étiennette, sa veuve, Dme desdits lieux, codame de Chalex, Dardagny, Malva et Russin, passa reconnaissance, le 12 juin 1557 (Arch. Horngacher), à l'évêque de Genève, à cause du mandement de Peney, des terres du pays de Gex, avec Jeanne, dame de Seyturier, sa fille.

Jean de Duyn, selon Luc de Lucinge, mourut sans enfants de Jeanne de Marval.

Marie (2),

Dme de Grailly, épousa : 1o André de Menthon, seigr de Bourbonge : avant le 24 août 1520 (légataire de Janus de Duyn); 2o George de Blonay, seigr de Bernex, mort sans enfants en 1533; 3o Ne Vincent de Thorens, seigr de Rogemont, avant 1550. Elle teste le 18 mai 1565 (Arch. Thuyset), nomme ses neveux et nièces Menthon, et héritier universel son fils, à charge de nom et d'armes.

François,

seigr desdits lieux, teste le 21 mai 1548 (Arch. Thuyset, 24 avril 1509, selon Luc de Luc.), en favr de Janus de Duyn, son cousin : usufruit à sa mère. Il vendit, en 1548 (Notes de M. de Crousaz), au chapitre de Lausanne, ses dîmes de Penthaz. Mort sans enfants.

Jeanne,

Dme de Pouilly et Roussillon, épousa : 1o contrat dotal du 19 septembre 1512, Jean de Compey-Thorens; 2o Claude de Montchenu, seigr de Pierre, légataire de son cousin Janus de Duyn, 1520; 3o Claude de Seyturier, seigr de Pomiers (Guich., art. Seyturier).

Louise

épousa, contrat dotal du 26 octobre 1519 (Arch. Menthon), Claude de Menthon, seigr de Montrotier, légataire de Janus, 1520. Leurs enfants héritèrent en partie de leurs tantes Jeanne et Marie, pour les biens du pays de Gex, qu'ils vendirent en 1574 (Arc. Horngacher).

Marie

ép. : 1o Janus du Saix; 2o Aymon de Rovorée, seigr de Cursinge, contrat dotal du 16 sept. 1502 (Arch. Thuys.); 3o Aymon de Genève, seigr de Lullin. Elle teste le 13 oct. 1529 (Arch. Thuyset), veut être enterrée dans l'église du couvent des Frères Augustins de Thonon avec le seigr de Lullin, son mari, qu'elle nomme usufruitier de ses biens. Testament fait à Moudon, dans la maison de son mari qui était bailli de Vaud.

CLAUDE-NICOLAS DE DUYN,
dit DE THORENS,
seigr de Rogemont et Grailly.
Voir THORENS.

Deuxième lit. — *Troisième lit.*

AYMON-GASPARD DE ROVORÉE, — *GEORGES,* — *GUY,* — *FRANÇOIS-PROSPER DE GENÈVE,*

héritiers universels de leur mère pour tous les droits lui appartenant de la maison de Duyn.

Voir ROVORÉE. — *Voir GENÈVE-LULLIN.*

Membres de cette famille, ou présumés tels, qui n'ont pu être classés dans les tableaux.

1326. Alisonne de Duyn et Aymonet, son mari, reconnaissent tenir en fief, de Guichard de Leya (d'Alex), damoiseau, leur maison de Duyn. Guillaume de Duyn, notaire de Duyn (l'était déjà en 1325), reçoit cet acte (Arch. Thuyset).

1339. Un acte de ladite année reçu par feu Nicolet de la Porte et délivré par Dieulefils de Duyn, notaire, nanti de ses protocoles (*Ibidem*).

1350. Testament d'Isabellone (de Duyn?), veuve de Muriset de Dérée : ses obsèques seront réglées par Pierre, fils naturel de feu Mre Pierre de Duyn, chevr, châtelain de Mre Pierre, coseigr de Duyn, chevr. Se souvenant des services que Pierre ou Peronet, châtelain susdit, a rendu au susdit Pierre, chevr, lui donne 60 sols. Elle lègue 20 florins à Dieulefils de Duyn, notaire qui reçoit l'acte.

1355. Pierre, bâtard de Duyn, devait un cens aux nobles de Dérée.

1399. 27 septembre, Ne Pierre de Duyn, habitant du Boulo, achète des servis et revenus des Nes de Dérée. Dans une ratification de cette vente (Arch. Thuyset), il est appelé Ne Pierre de Duyn, *alias* dou *Boulo*:, 22 août 1431, étant arbitre Bertrand de Duyn, coseigr de Duyn, etc.

Tableau II.

?

Richard de Duyn, mort avant 1360.

François de Duyn

qui épousa Marguerite de Beaufort (Dans une concession faite par le duc de Savoie à Janus ci-dessous, il est rappelé que la vicomté de Tarentaise a été inféodée, en 1310, à un des prédécesseurs (Beaufort) dudit Janus), et vivait en 1360, est, selon Charles-Auguste de Sales, père des enfants ci-dessous. *Voir* au Tableau Ier. Pourrait être le même François, fils de Richard de Duyn et d'Amphilésie de Viry, mort avant 1361. Selon le *Pourpris historique*, il était fils de feu Mre Richard de Duyn, chevr, seigr de Conflens-le-Châtel : Vufflens-le-Châtel, sans doute, et c'est d'après le même ouvrage que j'inscris, sous toutes réserves, les fils qu'il aurait eus de Marguerite de Beaufort, qui, en 1364, était tutrice de Pierre, Richard, Guillermette et Ancilésie.

Richard de Duyn,

seigr de la Bastie-Saint-Eustache, coseigr de la Valdisère.

Il teste en 1413 (?), léguant 40 sols genevois à la chapelle de Saint-Pierre, fondée dans l'église de Saint-Jorioz. Il nomme héritiers universels ses fils, Gabriel, Pierre, Richard et Robert. Il codicille le 13 mars 1413 (Arch. Saint-Jorioz), date de son testament, selon Luc de Lucinge. Sa veuve vivait encore en 1434, lors des partages faits entre ses fils le 26 août (Arch. Thuyset).

Ancilésie (Ch.-Aug. de Sales).

Pierre (1), deuxième fils, cohéritier universel, doit être mort sans postérité avt 1424.

Gabriel, fils aîné, cohéritr universel de son père, doit être mort sans postérité avt 1424.

Robert, coseigr de Duyn, seigr de Châteauvieux et de la Bastie-Saint-Eustache et de Beauvivier, coseigr de Vufflens-le-Châtel et de la Valdisère. En son nom et au nom de Bertrand, son frère, coseigr de Vufflens, vend un cens au chapitre de Lausanne, 11 et 13 juillet 1459 (Crousaz). Il fut cohéritier universel de son père. Il teste le 26 août 1479 (Arch. Thuyset), veut être enterré auprès de ses prédécesseurs, en l'église de St-Jorioz, dans la chapelle de St-Pierre, par eux fondée, etc. Il épousa : 1o selon Luc de Lucinge, Jeannette de Duyn, sa cousine germaine, dont il aurait eu les enfants suivants; 2o Marie de Bruel, veuve de Ne Bertrand de Marval, dont elle avait eu deux filles. Cette dernière alliance paraît positive, quoique Guichenon (*Br. et Bug.*, art. Menthon) l'appelle Marie de Berney. Robert fut tuteur des enfants de Bertrand de Marval : il n'avait d'autres titres que celui de mari de sa veuve (*Voir* Marval). — D'après les partages de 1434 avec Bertrand, son frère, les biens du pays de Vaud restaient en indivision. Dans un acte du 7 mars 1473 (Arch. Thuyset), il agit comme seigr usufruitier de la Valdisère.

Marguerite, femme de Jean Lageret, conseiller d'Amédée VIII, Dr en droits (Les Compey, fo 21).

Pierre, seigr de la Valdisère,

cohéritier universel de son père pour tous les biens de Tarentaise, depuis Moutiers, en amont, réunissant ainsi tout ce que sondit père, Richard et Pierre, père et oncle de ce dernier, Bertrand, frère de ce dernier, possédaient en ce pays, de leur antique domaine paternel : plus ceux procédés de Marie de Chevron, femme dudit Bertrand, c'est-à-dire le Châteaufort de Fessons, la maison-forte de Conflens, Outrechaine, biens d'Ugine et de Saint-Sigismond avec hommes, hommages, rentes, fiefs, etc. Les généalogies courantes calquées l'une sur l'autre lui donnent deux femmes, Georgette de Viry et Guigonne de Compey, qui testa le 19 janvier 1428. Je n'ai pas trouvé mention de ces alliances que je ne conteste pas pourtant : il est sûr qu'il épousa Marie de Menthon, sœur d'Antoine, baron dudit lieu, qui, dans son testament de 1487, fait un legs à Marie et Urbaine, ses nièces, filles de Pierre de Duyn et de Marie de Menthon. Il mourut *ab intestat*. Il avait fondé des messes dans la chapelle de son châteaufort de la Cour, à Conflens. Son fils (1520), en son testament, ordonne l'exécution de cette volonté. Possédait la Cour dès 1476, comme héritier de son oncle. Possédait Marthod et Cornillon dès 1473.

Nicolette de Duyn, veuve d'Humbert de Colombier, seigr de Vuillerens, légataire, 1479. Enterrée avant 1545, dans l'église de Ste-Marie-d'Yverdon (Arch. Thuyset). (3).

Peronnette, veuve de Nicod de Salins, seigr de Saint-Paul, légataire pour 10 florins, outre sa dot, au testament de 1479. Elle vivait encore en 1485 (Arch. la Place).

Catherine, femme de Ne Eustache de Crans, légataire, 1479, pour 10 florins, outre sa dot. Lui, est nommé un des exécuteurs testamentaires.

Janus, seigr et Bon de la Valdisère,

Vte de Tarentaise, seigr de Feyssons, Outrechaise, Grignon, Nevaux, Châteauvieux de Duyn, la Bâtie-Saint-Eustache, la Cour, Beauvivier et de la maison-forte de Montcharvin, près Chambéry, écuyer ducal, Pne du 21 octobre 1490 (Arch. Thuyset), puis grand-écuyer de l'écurie ducale (1504). Investi de ses fiefs le 31 mars 1490 (*Sommaire des Fiefs*). Il épousa Claudine Bonivard. Il teste le 24 août 1520 (Arch. S. S. S., Thuyset et la Serraz). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Blaise, de l'église de Séez, au tombeau de ses prédécesseurs. Usufruit de tous ses biens (sauf fiefs et seigneuries de Châteauvieux), à sa femme. Nomme sa fille héritière universelle : substitue les enfants de sa sœur Urbaine. Testament fait à Montcharvin. Elle (Claudine) teste, veuve, le 27 avril 1525 (Arch. Thuyset et S. S. S.), substituant à sa fille, héritière universelle, Nes François et Pierre de la Forest, ses neveux *(ex sorore)* (4).

Urbaine ép., cont. de mariage du 24 oct. 1504 (Tre Eschres), Jean Mareschal, seigr de Combefort. Elle eut 4,000 florins d'or pour sa dot. Son frère lui légua, en outre, 1,000 flor. et substitua ses enfants à ceux de Louise de Duyn, sa fille (Testamt, 1520), à charge de nom et d'armes.

URBAIN DE SALINS, — *JANUS DE CRANS,* *substitués, pour moitié, au testament, 1520, pour la juridiction et biens de Châteauvieux de Duyn, Bâtie-Saint-Eustache, Beauvivier, etc., si Louise de Duyn, fille du testateur, venait à mourir sans enfants mâles.*

Louise de Duyn, Vicsse, Bonne et Dme desdits lieux,

héritière universelle de ses père et mère (1520-1525). Ses enfants chargés de relever le nom et les armes de Duyn. Elle épousa Thomas Philippe Valperga, Cte ou des Ctes de Masin, en Piémont, dont elle eut un fils, Janus, mort avant 1525. Le 4 novembre 1521 (Arch. Thuyset), elle promit de ne pas disposer de sa fortune sans le consentement de Philippe *(sic)* de Valperga, son mari. Elle teste le 2 juin 1525 (Arch. Thuyset), en faveur de François de la Forest, seigr de Rean, et de Pierre de la Forest, seigr de la Barre, ses cousins, leur substituant Jean Mareschal (ci-contre), et Aymon-Gaspard de Rovorée, son cousin germain. Elle codicille le 4 juillet 1529 (*Ibid.*), confirmant son testament. Fait dans son château de Séez. Elle vendit le château et mandement de Châteauvieux (suivant Luc de Lucinge, à Charlotte d'Orléans, mère de Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, par contrat du 11 mai 1530), à Philippe de Savoie, duc de Nemours et Genevois, auquel elle passa quittance de la somme de 3,563 florins, prix convenu applicable aux paiements des dettes de Janus de Duyn, son père, le 26 mars 1530 (Arch. Thuyset). Pour la succession de ce fief, voir Fiefs, Savoie-Nemours, Monthoux, Antioche, Luxembourg, etc. Louise, morte avant 1542.

JEAN DE DUYN-MARESCHAL, *Vte de Tarentaise, Bon de la Valdisère, dès 1539. Portait les armes pures de Duyn (Sceaux, Arch. de Thuyset). Continue la lignée. Voir MARESCHAL. Il était substitué aux enfants de Louise de Duyn, pour tous les biens de Tarentaise.*

(4) Janus était, en 1500, gouverneur et chambellan du prince Charles de Savoie, et nommé, le 1er septembre (Arch. Thuyset), grand châtelain « mandamenti Clti ». Il était parent, je ne sais comment, avec Rd Mre Claude d'Estavayé, évêque de Belley, qu'il nomme son exécuteur testamentaire avec Pierre de la Forest, son consanguin (1520). Il fait également un legs à Ne et Pt seigr N. N. (en blanc) d'Estavayé. Dans ce testament, il mentionne pour un legs un Ne Louis Duyn, bâtard, dont la descendance s'est probablement perpétuée. Je trouve un Pierre de Duyn qui reçut, le 22 novembre 1605 (Annexe Preuves, 1723. Bibl. du Roi, à Turin), privilège d'ancienne noblesse et permission de continuer ses fabriques de fer : probablement un descendant de Louis; sous toutes réserves.

?

ANTOINE DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conflens.
Le 4 avril 1365 (Arch. Thuyset), il reconnaît du Cte de Savoie son château *de Castro superiori Confleti* avec son mandement dans les confins désignés, voir note 1 : plus la Motte, soit Molard, au delà du pont de l'Isère, près Favergette, où sont érigées les fourches pour l'exercice de son omnimode juridiction, plus les biens qu'il tient dans la Tarentaise, Mascot, Ayme, Cors, etc., excepté une cense de 20 setiers d'avoine, mesure de Saint-Maurice, jadis donnée par Dme Ambroisie (de Beaufort?), mère de feu Rodolphe de Conflens, à Jean et Jacques, fils dudit Rodolphe, sur ses dîmes de Séez (siège de la juridiction de la Valdisère), plus les hommages nobles dus audit Antoine, depuis le Saix en-dessus. *Item* toute la juridiction qu'il a depuis le pont de l'Isère, allant vers Saint-Thomas-des-Esserts, se partageant au pied du mont de Rives, en montant jusqu'au crêt de Ulaloux, et depuis ce lieu au cours de l'Isère, en descendant jusqu'au pont de l'Isère. Il faut noter que pour une partie au moins de ces fiefs, Antoine agit comme « *nomine tenementarius* ». Le nom de sa femme m'est inconnu. Il était récemment mort en 1381.

JEAN DE DUYN, seigr du Châtel-sur-Conflens, de Bex et Noville.
Le 17 avril 1381 (Arch. du Noyer), comme fils et seul héritier de son père, passe reconnaissance au Cte de Savoie, prête hommage et reçoit investiture. Autres investitures du 29 octobre 1392, 29 septembre 1424. Le 17 avril 1388 et 4 février 1405 (Ind. rais.), il prête hommage à l'archevêque de Tarentaise. Sa femme était Ne Dlle Marguerite, mentionnée dans l'acte de 1459 ci-dessous. Elle était fille de Jean III de Blonay et de Catherine d'Oron : elle ne paraît pas pouvoir être fille de Jean de Blonay, seigr de Joux, comme le dit le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*. Jean de Blonay lui fait donation (elle avait alors douze enfants vivants) de tous ses biens de Bex et de Noville, par acte du 15 avril 1406, laudé par le Cte de Savoie en 1407 et 1427 (Note de M. A. de Crousaz, archiviste à Lausanne).

RAYMOND DE DUYN, *alias* du Châtel,
moine bénédictin au prieuré de Chamonix ; assiste aux partages de 1424. Le 16 octobre 1459 (Tre Bonnefoy), il fait donation, à son neveu Pierre, de tous ses droits sur l'hoirie de Ne Marguerite, sa mère. Il devint ensuite prieur de Marbois, conservant dans l'église de Chamonix le rectorat-bénéfice de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ce bénéfice vacant par sa mort, fut conféré, le 31 décembre 1469 *(Ibid.)*, à Rd Jean de Foug.

ANTOINE, seigr de Bex et Noville,
en passe reconnaissance le 13 juillet 1409 (Note de Crousaz). On lui attribue le mariage avec Marguerite de Blonay, qui devait être sa mère et non sa femme, à moins que ce ne soit une autre Marguerite de Blonay. Avec ses cinq frères il passe reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise (Ind. rais.), le 31 août 1423. Il était mort avant 1434 (année où Bex et Noville avaient déjà passé à son frère Gabriel), et très probablement sans postérité, au moins masculine.

FRANÇOIS,
mort avant 1424. Avait cédé ses biens à Gabriel de Duyn, son frère.

(2) Je trouve aux Annexes des Preuves, 1723 (Bibl. du Roi, à Turin) : « Bionet, les héritiers de Jacques de Conflens inscrits au rôle des nobles « nouveaux, le 27 octobre 1615 » (??). Est-ce Jacques de Conflens ou Jacques « Bionet, de Conflens ?

JACQUES DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conflens.
Investi avec son frère le 21 juillet 1447 (Arch. du Noyer). Reconnaît pour Conflens, le 16 novembre 1462 (Arch. Thuyset), en suivant la reconnaissance ci-dessus, de 1365 (4 avril). Il épousa Catherine de Caynes, fille de Jean, seigr de Ruband, qu'il nomma héritière, par testament de l'an 1498 (Notes, Arch. Costa). Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, au moins mâles (2).

ANTOINE DE DUYN, seigr du Châtel-de-Bex.
Constitue en dot à sa sœur (1500), ce qui lui a été légué par leur feu père. Le 26 avril 1528 *(Ibid.)*, étant à Thonon, il passe quittance, comme seigr de Bex, de 1,200 florins que lui devaient, par acte de 1508, les nobles de Vidomne et Ravais. Il passa reconnaissance pour fiefs et ruraux dépendant du château de Bex, en 1531 (Notes de M. de Crousaz). Est probablement le père de Jean de Duyn, ci-dessous.

?
?
?

JEAN DE DUYN, seigr du Châtel-de-Bex.
En son nom et pour Ne Bernard des Balmes et du capitaine de Riedmatten, de concert avec Ne Pierre de Rovorée, seigr des Granges et Nes Jean et Guignes de Compois, était en procès, 1568-1574, avec les communes de Bex et d'Ollon, au sujet de la montagne d'Anzeindaz. L'inventaire des titres de ce procès produits par Duyn Rovorée (Notes de M. de Crousaz). C'est lui, sans doute, qui était mort avant le 6 novembre 1590, et le même que Ne Jean de Duyn, jadis seigr de Bex et père de Ne Françoise : dernier du nom.

?

GASPARD DE DUYN, seigr de Châtel (??),
témoin à la Buissière, en Dauphiné (1534), contrat dotal entre Caynes et Tavel (Gaspard est probablement mis pour Gabriel).

Ne FRANÇOISE,
mariée à Ne Nicolas de Rovorée, lequel, au nom de sa femme qui apporta dans sa famille la coseigneurie de Bex, et avec Ne Pierre de Rovorée, seigr de Granges et coseigr de Saint-Triphon, sont affranchis le 6 novembre 1590 (Notes de M. de Crousaz), en leur qualité de nobles, des charges communales de Bex.

(4) Leur fille Anne de la Biolle, veuve Babuty (?), petite-fille de Gabriel de Duyn, vendit la moitié de la juridiction de Châtel-sur-Conflens avec les masures du château, le 17 mai 1699, à Ne François Rey, qui acheta l'autre moitié des Nes François, Jean-Baptiste et Louis Pelard, seigrs d'Epagny, le 30 juin 1660 (à eux parvenue, je ne sais comment), le tout pour 4,000 ducatons. Le tout érigé en baronnie, en faveur dudit Rey, par Pes du 25 avril 1664, vérifiées en Chambre le 31 juillet suivant (Reconnaissance par les Nes Favier du Noyer, successeurs de François Rey, Brs du Châtel ; Arch. du Noyer).

TABLEAU III.

LES SEIGNEURS DE CHATEL-SUR-CONFLENS.

(1) Confins de la juridiction de Châtel : « A nanto Bruent ultra petram scissam (Pierre cise) tendentem superius per combam de Pissorio (ou Passorio, « Passeur) usque ad summitatem montium alti prati (Haut du Pré, Haultprat) existentium supra Confletum inclusive et a dicta summitate dictorum mon- « tium alti prati descendendo inferius per locum dictum Toynel (ou Rognet) usque in testa (Testaz) tendendo inferius per nantum de Petaz (Petit) et « descendendo per nantum de Nantenay (Montaney) usque ad viam publicam Tarentasie inferius tendendo versus Confletum usque ad portam Tarentasie « dicte ville Confleti, tendendo de dicta porta... per retro domos dicte ville eundo versus viam per quam iter versus et subtus crucem (sous la croix), « tendendo per chancellum ecclesie Confleti transeundo per subtus domum cure ecclesie Confleti et eundo per retro domos dicte ville Confleti usque ad « portam Locie (Loce) et a dicta porta Locie tendendo per viam publicam tendentem versus Lociam usque ad vicum de Monasterio descendendo inferius « usque ad ymaginem pontis Arlie prope Confletum et a dicta ymagine superius tendendo cursum aque Arlie usque ad aquam Doronis et a dicta aqua « Doronis tendendo cursum ipsius aque Doronis usque ad dictum nantum Bruent » — (1365).
Les variantes de noms de lieux se trouvent dans une autre reconnaissance de l'an 1462.

PIERRE, JEAN, GABRIEL.
Par acte du 21 septembre 1434 (Arch. du Noyer), ils procèdent à des partages entre eux ; deux lots. Le premier consiste dans le château de Châtel-sur-Conflens avec ses dépendances et appendances, qui appartiendra à Gabriel. Le second, composé des biens situés de la Roche-de-Cevins, en sus, parvient aux deux frères Jean et Pierre. Ils conviennent entre eux que le legs fait par leur père à Gabriel, aîné, du château et maison-forte de Châtel-sur-Conflens avec biens, fiefs et juridiction en dépendant, avec mandement, sera tenu pour irrévocable, ainsi que la donation audit Gabriel, par Antoine, leur feu frère, de tous ses droits sur ladite seigneurie, ainsi que celles faites audit Gabriel par Ne Mre Raymond et feu François, leurs frères. Le premier lot comprend aussi les hommages nobles à eux dus, notamment par Ne et Pt seigr Urbain Bevet.

PIERRE : Mentionné dans une reconnaissance du 17 mai 1459 avec ses neveux Jacques et Pierre, fils de feu Gabriel.

GABRIEL : Seigr de Châtel-sur-Conflens, de Bex et Noville et du Châtel-de-Bex. Passe reconnaissance, 24 janvier 1437, comme cause ayant de Ne Antoine, son frère, qui était cause ayant de Ne Jean de Blonay (Notes de M. de Crousaz). Reconnaît encore ses fiefs le 7 novembre 1438 (FIEFS). Il était mort avant 1447. Son alliance est inconnue.

N. N., fille,
épousa Ne Antoine Vial, d'Aiguebelle, beau-frère des ci-contre, mentionné en leurs partages.

(3) Il était, le 20 décembre 1464 (Crousaz), cosseigr de Bex, avec Ne Jean Tavel, tous deux ressortissant du duc de Savoie.

PIERRE DE DUYN, seigr de Châtel-de-Bex et Noville,
cosseigr de Bex et Châtel-de-Conflens, investi avec son frère, le 21 juillet 1447. — Passe reconnaissance, le 3 février 1464, en faveur de Louis, duc de Savoie, pour les fiefs et juridictions de Bex et Noville (Notes de M. de Crousaz) (3). Il y est dit cause ayant des Blonay, par la médiate personne d'Antoine de Duyn, son oncle. Il fut également donataire de son oncle, Rd Raymond, en 1459. Son alliance est inconnue. Pierre de Duyn, seigr du Châtel-de-Bex, etc., mort avant 1500, fut père des enfants ci-dessous. Je pense que c'est lui qui fut témoin aux Urtières, le 13 novembre 1471 (Arch. Blonay), ou bien son fils Pierre.

FRANÇOISE
épousa, contrat dotal du 1er juin 1500 (Arch. Thuyset), Ne Mermet de Vignier, de Langin-la-Ville.

PIERRE DE DUYN,
représenté par son frère, figure au contrat de mariage de sa sœur Françoise, 1500. Est probablement le père de Gabriel ci-dessous.

?

GABRIEL DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conflens,
tuteur de Jean de Caynes, en 1560, 1566, 1572 (Arch. Thuyset). Est probablement celui qui prêta hommage le 28 août 1547 (Arch. du Noyer), en faveur du roi de France. Substitué au testamt de Jean (IV) de Caynes, son cousin.

?

GABRIEL DE DUYN, seigr de Conflens,
mort avant 1585.

PÉRONNE DE DUYN
épousa Ne Jean de la Biolle, d'Héry (4).

JEANNE DE DUYN
épousa Ne Jacques Berger, de Landry.

Au nom de leurs femmes, héritières de leur feu père, ils reconnaissent, en 1585, la rente de Châtel, rière la Montaz, Outrechaise, paroisse d'Ugine, trois maisons à l'Infernet, etc. Cette rente (dépendant de Châtel-sur-Conflens) était passée, je ne sais comment, à Dlle Marguerite Durand, par laquelle elle passa à Charles de Rochette, Cte de Scionzier, qui la reconnaît le 2 janv. 1701 (Arch. Cohendier).

DYVONE

P. de gueules au pal d'argent; chaussé d'or.

Suivant les mss. de Guichenon, Bibl. Montpellier, *d'or au giron de gueules partant du chef et occupant les deux tiers de l'écu, ledit giron chargé d'un pal d'argent.* — Évidemment le correspondant de Guichenon qui relevait ce blason dans la chapelle du grand Saint-Christophe (alors appartenant aux Beaumont-Carra), ne connaissait pas le terme de *chaussé* (1).

(1) Dans l'*Armorial historique Genevois*, on *chausse* seulement le pal. Si l'on n'admet pas la ponctuation nécessaire dans les descriptions, il faudrait, pour éviter la confusion, blasonner : *de gueules chaussé d'or : le premier, chargé d'un pal d'argent.*

?

Ne et Égre JEAN DYVONE, des receveurs à la Chambre des Comptes, témoin à Chambéry, le 19 août 1494 (Arch. la Place). Probablement le même qui fut arbitre dans une transaction de 1507 (Arch. Morand).

?

Ne JEAN DU BOURGET, *alias* DYVONE, fit construire la croix de Maché, près de ses biens de Montgex, en 1467 (Chamb. au XIVe s.).

? ?

Ne GUIGUE DYVONE, Ne THOMAS DYVONE, *alias* DU BOURGET, possédaient de grands domaines à Montgex, vers le milieu du XVe siècle (Chamb. au XIVe s.).

?

GUIGUES DYVONE, *alias* DU BOURGET, qualifié de *commendable* dans un acte d'achat du 22 avril 1504 (Arch. la Place), *de noble et généreux* dans son testament et des deux au testament de sa fille. Il teste le 19 octobre 1541 (Arch. de Regnauld), prohibant l'aliénation de ses biens de Montgex « sub pena maledictionis paternalis ». Il a dû épouser probablement une Quinton, *alias* Burgonion. Il était mort avant 1544.

?

ÉTIENNE, fils donné de Ne Dyvone, alias du Bourget, légataire au testament de 1544.

Dlle MARIE DYVONE, *alias* DU BOURGET, épousa Ne Amé Rapier, héritière universelle de son père. Elle teste le 18 (*alias* 8) juillet 1544 (Arch. Regnauld), en faveur de son mari. Veut être enterrée à l'église de Saint-Dominique, dans la chapelle de Saint-Alexis, devant l'autel, avec les prédécesseurs de son feu père. Legs à Denise, veuve de Me Guillaume Quinton, alias Burgonion, sa tante, et à Jean et Claude, ses cousins, fils de ladite Denise : à Ne Étiennette Rosset, sa cousine. Legs à un domestique qui a longtemps servi Guigon du Bourget, son feu père et sa famille. Elle fait un legs à Jean de Dyvone, alias du Bourget, fils de feu Jean de Dyvoine, alias du Bourget, son neveu : après Amédée Rapier, son mari, substitue ses quatre fils par parts égales, les substituant l'un à l'autre. *Voir* RAPIER.

Ne JEAN, fils naturel, transige avec son frère Philippe, le 23 avril 1547 (Arch. Morand). Il achète, le 13 avril 1524 (*Ibid.*), une place à Maché. Il possédait une maison à Saint-Jeoire, le 22 février 1545 (*Ibid.*). Dans tous ces actes il est dit bâtard et noble : dans les actes 1528, 1533, 1545 (de son frère Jean), il n'y en a pas vestige, sauf peut-être dans l'acte cité à la note 2. Si l'on pouvait les identifier, cela expliquerait les surcharges et l'hérédation de Marie.

Ne PHILIPPE. Le 23 avril 1547 (Arch. Morand), il transige avec son *frère naturel* Jean. Dme Charlotte Noël, sa veuve (il l'avait épousée par contrat dotal du 15 mai 1522), transige, le 19 janvier 1525 (*Ibid.*), avec Ne Claude Catinel des Échelles, oncle de son mari, avec lequel elle partage l'hoirie de son mari.

JEANNE, GEORGINE, filles naturelles, légataires, 1555, pour maisons et biens à Maché.

Ne CLAUDE (deuxième fils), seigr de la Bithien, écuyer ducal, épousa Dlle Hermine de la Vieville ou Virville, avec laquelle ils achètent la maison-forte et biens de la Bithien : malgré cela, le 7 janvier 1584 (Arch. Morand), elle déclare n'y avoir d'autres droits que l'assurance de sa dot. Le duc de Savoie lui accorda une pension de 200 écus, sa vie durant. La Chambre des Comptes, en entérinant ces patentes, le 7 juin 1578 (*Ibid.*), limita le pouvoir absolu du prince en ne l'accordant que pour neuf ans. Il avait testé jadis, croyant avoir des enfants, mais en ayant perdu l'espoir, il teste le 30 août 1584 (*Ibid.*), léguant l'usufruit à sa femme, nommant héritier son frère, Ne Étienne (2). Il veut être inhumé dans l'église de St-François, chapelle de St-Christophe, au tombeau de ses prédécesseurs. Mort sans enfants. Elle teste le dernier mars 1600 (*Ibid.*).

(2) Ici encore une main, à l'intention de laquelle l'adresse n'a pas suffisamment répondu, a ricié la lettre *s* du mot *des* et de l'abréviation *mon* (monnoies), a voulu faire *Monseigneur* (Général de Monseigneur?). En tête de l'acte, un canif qui n'a pas su imiter à la perfection la dent d'un rat, a coupé après le nom du père du testateur, soit Ne Jean Dyvone, un mot qui ne devait pas plaire. C'est la seule indication pouvant faire supposer bâtardise dans la naissance de Jean (II). Voir texte ci-dessus, p. 295. Si elle était prouvée, il faudrait probablement identifier Jean (II), avec Jean, son frère bâtard. Les mêmes noms de baptême étant fort souvent portés par des frères, je ne puis identifier sans documents à l'appui.
Au commencement du XVe siècle, des bourgeois de Chambéry s'appelaient Boulat, alias de *Divona.*

DYVOINE, DIVOYNE, DIVONE, DIVONNE, (QUELQUEFOIS D'YVONNE OU D'YONNE), *ALIAS* DU BOURGET.

GUICHENON, Palliot, Menestrier, écrivent ce nom d'Yonne ou d'Yvone. C'est celui d'une famille de la vieille bourgeoisie de Chambéry que les documents latins écrivent presque toujours *Dyvone* ou *Divone*. Elle avait pour surnom du Bourget : c'est sous cette appellation qu'ils avaient bâti ou restauré les croix de Maché et de la route de Cognin en 1467 et 1517 (*Chamb. au XIVme siècle*). Ils possédaient des biens à Montgex, près Chambéry, et avaient deux sépultures de famille et deux chapelles, l'une dans l'église de Saint-Dominique (Saint-Alexis), et l'autre à Saint-François (Saint-Christophe).

Il y avait une famille de ce nom possessionnée à Divonne au pays de Gex : je ne crois pas qu'ils aient été les auteurs des Dyvone de Chambéry (*Voir* au Supplément). Plusieurs de ces derniers n'ont dû jouir de la noblesse qu'à titre de courtoisie, comme les anciens bourgeois de Chambéry qui se qualifiaient volontiers de nobles, ce qui n'empêche pas qu'ils étaient aussi appelés *Commendables* ou *Honorables*, titres que ne prenaient jamais les nobles. On verra dans le tableau que dans plusieurs actes le mot de noble n'existe que par interpolation ou surcharge d'écriture postérieure. Or, comment expliquer cela, puisque Jean Dyvone, en sa qualité de receveur à la Chambre des Comptes, était bel et bien noble avec sa descendance : un autre Jean eut aussi la même charge : les deux fils de ce dernier furent l'un écuyer ducal, l'autre général des monnaies. Pourtant le testament de l'écuyer (Claude) porte encore une qualification qui déplaisait, puisque l'on a voulu la faire disparaître. Jean (I) était-il bâtard? On peut le présumer, car Marie n'aurait pas été héritière universelle. Je ne crois pas que Jean (II) puisse être le même que Jean, son frère bâtard, cette qualification ne précédant pas le nom de baptême. Je laisse prudemment la question dans le doute. Les biens de cette famille sont passés chez les Nes Rapier et les Nes Beaumont-Carra.

Ne JEAN DYVONE, *alias* DU BOURGET, mort avant 1544, bourgeois de Chambéry. S'il n'est pas frère de Marie (cela ne paraît pas probable), il est fils de son frère, suivant que la qualification de neveu s'applique à lui ou à son fils Jean, au testament de 1544. Mais souvent le titre de neveu s'applique dans un sens plus large. A dû épouser une Catinel.

?

GUIGUES DU BOURGET ne peut être celui ci-dessus, mort avant 1514, qui fit construire une croix sur la route de Cognin, le 20 mars 1517 (Chamb. au XIVe siècle, Chapperon).

(1) Dans le testament de 1555, une encre, évidemment différente, a écrit quelque chose comme *nobles* devant les noms des héritiers. Dans trois autres actes de 1557 (*bis*) et 1569 (Arch. Morand), on a gratté et surchargé des mots, de manière à faire croire aux myopes qu'il y avait noble devant les noms d'Étienne et de ses frères. Il n'y avait certainement pas noble : je crois lire *honorable*, qualificatif ne se donnant jamais aux nobles.

Ne JEAN DYVONE, des receveurs à la Chambre ducale. Il teste le 3 mai 1555 (Arch. Morand). Dans cet acte il se dit fils de feu Ne Jean : pourtant le titre de noble devant son nom et surtout devant le nom de son père ne sont pas francs; on a gratté autour du mot pour en faire *noble*. Il veut être enterré dans la chapelle de Saint-Christophe, dans l'église de Saint-François de Chambéry au tombeau de ses prédécesseurs; il nomme héritiers universels ses trois fils, par parts égales. Le 7 juillet 1528 (*Ibid.*), il achète de Louis Chabert et de Bénédicte, sa femme fille de feu Claude de la Fontaine, un pré à Chignin, pour lequel il obtint, le 10 mars 1533 (*Ibid.*), des lettres d'affranchissement d'hommage (1).

PIERRE, conseiller du duc de Savoie, selon une descendance pour procès (Archiv. Regnauld). Aurait épousé Marguerite du Bochet. Je n'en ai pas trouvé trace.

Ne ÉTIENNE ou JEAN-ÉTIENNE (fils aîné), nommé Général des Monnaies, deçà les monts, par Ptes du 1er janvier 1561 (Arch. Morand). L'était encore en 1571 et 1584 (Arch. Monthoux). Il achète des biens à Chignin et à Saint-Jeoire, le 23 avril 1569, 30 avril 1569 (Dlle Françoise de Jeonzel ou Hieruselle, sa femme, agissant pour lui), 2 mai 1572 et 11 mai 1573 (Arch. Morand). Le 30 août 1565 (*Ibid.*), il achète une maison à Maché. Héritier universel de son frère Claude, 1584.

BERTHE, légataire de 6 sols au testament de son père.

Ne JEAN ou PHILIBERT-FRANÇOIS (deuxième fils), cohéritier universel de son père. Mourut sans enfants mâles. Ses biens partagés entre ses deux frères, le 8 juillet 1572. Est probablement le père de Nicolarde.

ANTOINETTE-CHARLOTTE épousa, contrat de mariage du 15 septembre 1580 (Pr. de Malte), Ne Paul de Beaumont-Carra, auquel elle apporta les biens de sa famille. Elle teste le 4 juin 1622 (*Ibid.*, Pr. Pingon, II 196), en faveur de ses enfants (*Voir* Beaumont-Carra).

?
?
?

NICOLARDE, religieuse à Ste-Claire de Chambéry. Son oncle Claude lui fait un legs de 20 écus, 1584. Sa cousine Charlotte lui lègue 20 ducatons, dans son testament de 1622.

ÉCHALLON (D')

(ON TROUVE AUSSI CE NOM ÉCRIT D'ESCHALLON OU ESCHALON, DE CHALON, OU CHALONS.)

*P. écartelé aux 1er et 4me de gueules à l'échelle de 3 passants d'or mise en bande qui est d'*Échallon *et aux 2me et 3me pallé et contrepallé d'or et de gueules de six pièces,* qui est de Dons *(Pourpr. Hist.)*.

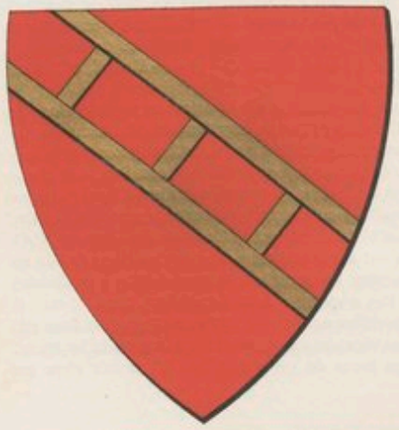

Suivant cette description, *l'échelle* devrait être isolée. J'ai suivi le dessin d'un sceau de 1586 (Arch. Morand) qui doit être traduit par la description : *de gueules à la bande formée d'une échelle à 3 passants d'or.*

La description de Dons est vicieuse. Il faut lire : *coupé : pallé d'or et de gueules, contrepallé de 6 pièces.*

?

PIERRE D'ÉCHALLON,
seigr dudit lieu et de Saint-Germain, Dmx de Mornay *(P. hist.)*. Ces deux dernières qualifications ne paraissent pas justes. Voir Guichenon, PIERR.

ANDRÉ D'ÉCHALLON
épousa Béatrix de Dortans *(P. hist.)*. Guichenon, Ve *Dortans* ne mentionne pas cette alliance.

JACQUES D'ÉCHALLON *(P. hist.)*

ANDRÉ D'ÉCHALLON
épousa Claudine de Bouveus *(P. hist.)*. Un Nr André d'Échallon est témoin, en 1436 (Arch. Lucey), au contrat de mariage Mareste-Mornay.

FRANÇOIS-PHILIPPE,
chanoine-infirmier, en 1436, au monastère de Saint-Claude, ayant fait ses preuves de noblesse à la façon des comtes-chanoines de Lyon *(P. hist.)*.

PIERRE,
religieux à Saint-Claude *(P. hist.)*.

PERCEVAL D'ÉCHALLON
épousa Catherine de la Palud *(P. hist.)*. Guichenon, Ve LA PALUD ne mentionne pas cette alliance, *ce qui n'empêche pas qu'elle a pu s'effectuer en réalité.*

CLAUDE D'ÉCHALLON
épousa Amée de Grilly *(P. hist.)*. Nr Claude *de Escallone*, fils de Nr Perceval, agissant au nom de Dme Amédée de Grailly, sa femme, son mandataire par acte du 26 juillet 1543, vend, le 29 suivant (Arch. Thuyset), à François de Cholex, chevr, les cens, servis, tributs avec fief et direct domaine que lesdits époux possèdent au mandement de Ternier, à cause de la maison du Bois, jadis vendue par les Nrs Trombert à Nr Claude Peclet et Louise de Grailly, mariés par acte du 5 juillet 1487; prix 580 florins d'or. Elle (Amédée), fille de Nr et Ire Amédée de Grailly, seigr de Villelagrand, était donataire de ladite Louise, sa tante, Dme des Charmettes, de la moitié de ses biens, par acte du 21 mars 1503. Fait au village d'Échallon, sur la voie publique, devant la maison dudit Nr Claude. Il teste le 7 août 1537; elle, le 15 février 1554 (Pr. de Malte, Gruel, II 190. Arch. du Rhône).

PERNETTE,
légataire de ses père et mère, 1537, 1554, épousa, contrat dotal du 6 décembre 1529 (Pr. de Malte), Nr Antelme de Gruel.

LOUIS D'ÉCHALLON (seigr dudit lieu, écuyer),
épousa Pernette de Dortans *(P. hist.)*, fille de Nr Antoine et de Pernette de Vésgié. Vivaient, 1532 (Guich., DORTANS).

?

Nr FLORENT D'ÉCHALLON,
alberge au seigr de Nernier, le 5 juillet 1586 (Arch. Morand), des terres à lui échuttées par la mort de Marguerite de Neuvecelle. C'est dans cet acte qu'il appose le sceau que j'ai figuré plus haut.

?

Nr LOUIS D'ÉCHALLON,
cousin de la testatrice, qui lui fait un legs de 3 écus d'or (1586).

?

Nr Dme THIBAUDE D'ÉCHALLON
teste le 2 mars 1596 (Arch. Saumont). Veut être enterrée dans l'église de Lancrens, au tombeau de ses aïeux. Elle teste à Ballon où elle avait maison haute, biens, rentes, etc.

N. N.
à Nr N. N. Carrier, dit de Lugrin, dont la fille, Dlle Jeanne-Françoise Carrier de Lugrin épousa Nr Claude Moreus. Leur fils, Nr Claude-Antoine Morens est héritier de sa grand'tante Thibaude. Les du Plastre d'Amblérieu étaient substitués.

?

LE SEIGR D'ÉCHALLON DE DONS.

N. N., fille,
aurait épousé Nr Claude-François-Philibert Baytaz. Depuis ce moment (moitié du XVIIIe siècle), soit par ce moyen, soit en vertu du testament de Rd Pierre, les Baytaz se qualifient de seigrs d'Échallon, de Dons, conseigrs de Semine (*Voir* BAYTAZ).

?

CHARLOTTE
épousa , contrat dotal du 9 juillet 1657, Nr Jacques Arnaud (Invent.).

Nr FRANÇOIS D'ÉCHALLON
cède à sa sœur une créance à lui due, comme donataire, 26 juin 1670, de Dlle Françoise de Rouer, de Saint-Séverin, sa belle-mère *(sic)*. Il épousa, contrat dotal du 21 novembre 1678, Jeanne-Françoise Balmens. Il teste le 17 août 1693 (Inventaire).

MONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales s'est occupé de cette famille dans son *Pourpris Historique* à propos d'une alliance assez problématique d'une demoiselle d'Échallon avec Nr Pierre Maillard, père et mère de Marguerite, femme de Jacques de Charansonay (fos 389, 391). En publiant sa filiation *(Pourp. Hist.)*, je lui en laisse l'honneur et la responsabilité. Il dit que cette maison était originaire de la Semine.

Guichenon *(Bresse et Bugey, Fiefs)* dit que la maison-forte d'Échallon, dans le village de ce nom, a été bâtie par cette famille fort ancienne et noble, qui en devait hommage au prieur de Nantua. Il donne trois degrés de filiation (*Voir* plus bas).

Je n'ai rencontré que fort peu de titres sur eux. Je pense pourtant que les deux fragments et les notes éparses se rapportent à une seule famille. On voit encore des Nrs d'Échallon figurer aux assemblées de la noblesse du Bugey (1664, 1679, 1708, *Nobil. de l'Ain*). Un Nr Claude-François-Philibert Baytaz aurait épousé la dernière du nom : le fait est que celui-ci se qualifia dorénavant de Baytaz d'Échallon, seigr de Dons, etc.

Il y avait peut-être deux maisons-fortes du nom d'Échallon, l'une en Bugey, et l'autre en Semine, et deux branches de cette même famille, l'une en deçà, l'autre en delà du Rhône, à Échallon et à Dons.

?

Rd Mre BENOIT D'ÉCHALLON,
moine et sacristain au prieuré de Chindrieux, témoin le 23 mars 1372 (Arch. Lucey).

Nr et Pr PHILIPPE D'ÉCHALLON,
frère aîné de Rd François-Philippe et Pierre *(P. hist.)*. Est sans doute celui qui avait fondé une chapelle sous le vocable des saints Christophe et Marie-Madeleine, dans l'église paroissiale d'Eschallon, où Jean de Gerbais veut être enterré, et à laquelle il fait un legs, testament, 1537 (Arch. d'Habères).

?

CLAUDE D'ÉCHALLON,
écuyer, seigr de Dons. Un acte est passé dans sa maison à Bassy, le 11 oct. 1554 (Arch. Morand), étant témoin, Nr Jean d'Échallon, écuyer.

Nr JEAN
ép., contrat dotal du 27 mai 1554 (Anal., Arch. Th.), Dlle Martine, fille de Nr Antoine de Bellegarde-Disonche.

?

Nr JEAN D'ÉCHALLON,
mort avant 1537. Un Jean d'Échallon est témoin à l'acte passé par Claude ci-contre, en 1543.

PIERRE D'ÉCHALLON,
fils donné, légataire de Jean de Gerbais de Vens, 1537.

?

Rd Mre FRANÇOIS D'ESCHALLON,
vicaire du prieuré de Nantua, en 1537, témoin au testament de Jean de Gerbais.

Dlle PERSICA OU PERSINA
épousa, conventions matrimoniales du 14 janv. 1500 (Arch. d'Habères), Jean de Gerbais, seigr de Vens, qui teste à Échallon en 1537. Elle n'en eut point d'enfants.

?

JEAN D'ÉCHALLON, seigr dudit lieu,
épousa Jeanne de Verbos du Châtel. Elle vivait en 1522 ; son frère François de Verbos avait épousé Dlle Florette *Bonsporis*, peut être marraine de Ferrie (†), dont le nom devrait alors s'écrire Florita ou Fleurie.

FERRIE D'ÉCHALLON,
presque certainement la même que celle ci-contre, épousa, le 9 avril 1546, Jean de Coussy, seigr de Genissia, auquel elle apporta la maison d'Échallon (Guich.).

FRANÇOISE DE COUSSY,
fille unique, Dme d'Échallon, qu'elle apporta à son second mari, Jean de Montjouvent, dont la postérité le possédait du temps de Guichenon (FIEFS).

?

Nr JEAN,
Ils achètent des rentes féodales, le 18 janvier 1594 (Inventaire ci-dessous). Mort avant le 11 mars 1627 (Arch. Massuel). Est-ce celui qui avait épousé, vers 1600, Jeanne-Françoise de Monthoux ? (Généal. Monthoux).

Nr ANTOINE D'ÉCHALLON, seigr de Dons,

MICHEL,
curé d'Arcbamps, vivait 1619, 1627.

Nr LOUIS,
témoin au contrat de mariage de son frère, en 1627.

Nr MICHEL D'ÉCHALLON,
seigr de Dons, Vidonne, Bassy, conseigr de Semine, épousa, contrat dotal du 11 mars 1627 (Arch. Thuyset), Dlle Pernette, fille de George du Plonjon, seigr de Bellerive et de Jeanne de Pleviers. Il vivait encore en 1671, étant veuf.

ANTOINETTE-MARIE
épousa Claude-François de Mouxy de Grésy. Son oncle, Rd Michel, lui avait constitué une dot. Elle teste en faveur de son mari, 20 décembre 1619 (Arch. S. S. S.).

Dlle PÉRONNE,
donataire de son frère, Rd Pierre. Elle épousa, contrat de mariage du 1er octobre 1671 (Arch. la Serraz), Nr Nicolas Joly, gouverneur du fort de Cluze en Gevzin, fait à Bassy, dans la maison-forte de Dons.

Nr et Rd PIERRE *DE CHALON*, de Vidonne,
seigr de Dons et autres lieux, prêtre et curé de Collonges, fait une donation à sa sœur. Son héritier universel fut Nr Claude-Melchior Baytaz de Donzy, en faveur de qui il avait testé. *Mentionné*, sans date, dans l'inventaire de son hoirie et de ses meubles, à Bassy et au château de Dons, que fait dresser son héritier, le 15 mars 1714 et 12 décembre 1715 (communiqué par M. G. Ballard).

ÉCHAQUET

EN LATIN : EXCHAQUETI ou ESCHAQUETI.

SEIGNEURS DE MORTERY ET D'ÉTAUX.

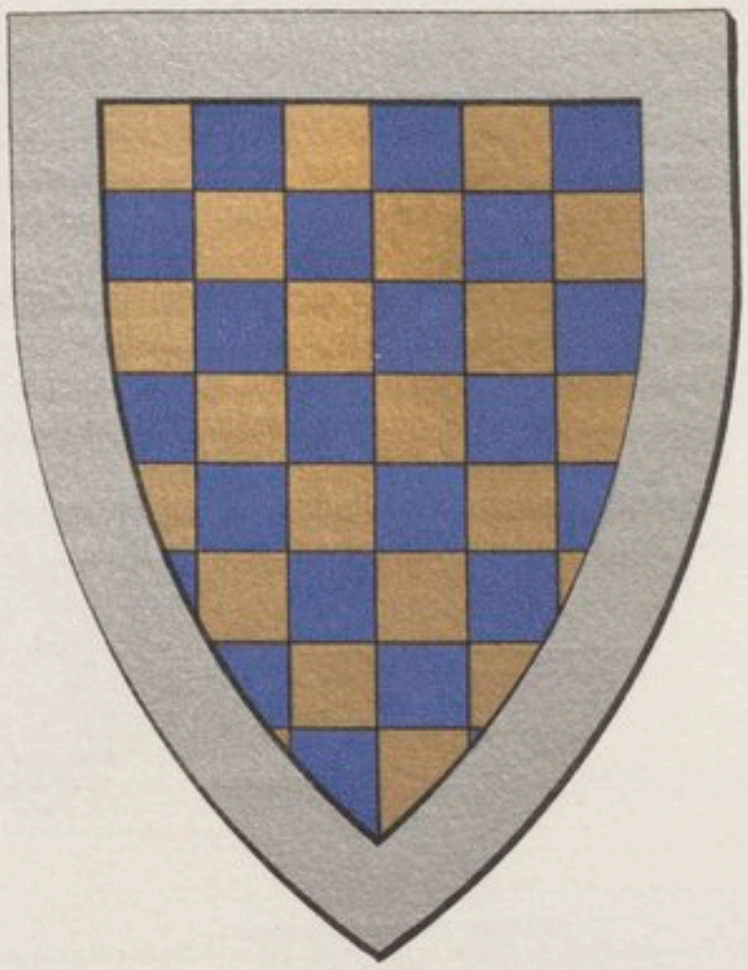

P. échiqueté d'or et d'azur à la bordure d'argent (Pourpr. Hist.).

On trouve aussi la *bordure de gueules.*

Devise : MVTAT DEVS QVADRATA ROTVNDIS.

MONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris Historique* (fos 188, 189), a consigné quelques « remarques » sur cette vieille famille d'Annecy, à propos de l'alliance d'Étienne de Sales avec une Échaquet. On les trouvera plus loin avec d'autres indications chronologiques. Noble et Spectable Jacques Échaquet, juge maje du comté de Genevois, serait la souche de cette maison d'après le *Pourpris*. Il vivait en 1293, avec son frère Aymon, lequel était déjà mort *(sic)*. La fille de cet Aymon était, en 1303, femme du « scavant « médecin Brun. »

Jacques Échaquet, bourgeois d'Annecy, témoin le 16 novembre 1251 (Regeste Genevois), à un acte de Guillaume, Cte de Genevois. Pourrait être le même que le précédent, mais plus probablement son père, car nous voyons encore le juge maje (ou bien un autre des mêmes noms et qualité) figurer dans des actes de 1289, 1291 avec Mesre Étienne Échaquet, curé de Mee (Mez), 1293 (appelé chevalier, plus tard damoiseau), 1295, 1299, 1301, 1303, 1306 et 1311, cités au Regeste Genevois.

Pierre Échaquet. Un acte est passé le dimanche après la Saint-Michel 1294 (Arch. Thuyset), devant sa maison à Annecy le bourg. Mesre Étienne, curé de Mez, plus haut mentionné, y est témoin.

Mesres Étienne et Jacques Échaquet, jurisconsultes d'Annecy, jurés, arbitres 3 ides mars 1300 (Arch. Menthon). Ce Jacques est probablement le même qui était juge de la terre de Menthon, 15 kal. août 1339 *(Ibid.)*. Un autre du même nom juge du Cte de Genevois, 7 kal. septembre 1283 *(Ibid.)*.

Mesre Jacquemet Échaquet, d'Annecy, jurisconsulte, témoin le 5 des ides d'octobre 1318 et 6 des ides de mai 1322 *(Ibid.)*.

Ne Étienne Échaquet fonde, en 1303 *(Pourpr. Hist.)*, la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église paroissiale de Saint-Maurice d'Annecy. Est probablement le même qui, le samedi avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'an 1293 (Arch. Savoir.), avait été constitué arbitre avec Jean de Malagny, par Amédée, Cte de Genevois, pour prononcer une sentence entre Vautier de Confignon et Uldric de Grères.

Ne Guigues Échaquet, nomme l'an 1314 *(Pourpris)*.

Johannanton Eschaquet avait encouru des amendes dont le Cte de Genevois lui fait remise le 23 mai 1334 (Arch. Menthon), en considération de ce qu'il est frère de son cher conseiller, Ne Jacques. Johannanton ou Jehanton Échaquet, damoiseau, est encore témoin à Annecy le 21 novembre 1354 *(Ibid.)*.

Ne Aymé, fils de feu Ne Rolet Echaquet, teste en 1340 *(Ibid.)*.

Dlle Jacquemette, fille de Ne Jacques Échaquet, teste en 1346 *(Ibid.)*, en faveur de Ne Jacquemet Échaquet, son frère.

N. N., fille de Jean Echaquet, damoiseau, épouse après 1360 *(Ibid.)* Ne Étienne de Sales.

Dlle Françoise Échaquet (fille de Ne Jean qui était fils de Ne Girard Échaquet, bourgeois d'Annecy), femme de Joseph Croyson d'Annecy, était le 1er octobre 1351 (Arch. Thuyset), héritière universelle de Ne et discret François Croyson, son fils.

Mesre Henri Échaquet, jurisconsulte, 1376 (Arch. Savoir.), 1382 (Arch. Thuyset).

Ne Nicolas Échaquet, témoin 1397 (Arch. Morand).

Jean Échaquet. Il était fils de Péronnette Bonivard, alors remariée avec Mermet de Veyrier, damoiseau. Elle teste le 15 novembre 1401 (Arch. la Ruaz), nommant héritiers universels ses fils Jean Échaquet et Jean de Veyrier, damoiseau.

Nicolas Échaquet, damoiseau, témoin à une transaction du 18 avril 1402 (Arch. Rubaud).

Dlle Étiennette, fille de Mesre Guigues Échaquet, jurisconsulte, était en 1409 *(Pourpris)*, sous la curatelle de Pierre de Métral de Mons, damoiseau.

Nes Marquet et Jean Échaquet d'Annecy, fidéjusseurs 1412 (Arch. Thuyset) au contrat dotal Balleyson-Chignin.

Jean Échaquet, damoiseau. Ne Dlle Jeanne, fille de Ne Ambroise-Pierre *de Arbicis* (ce nom m'est inconnu), maître général des monnaies de Savoie, sa femme, teste 1420 *(Pourpris)*, nommant héritière universelle Alexie de Monthouz de Premery, sa mère.

Ne Jean Échaquet, syndic d'Annecy, 1410, 1424, 1433, mort avant 1437 *(Pourpris)*.

Ne Nicolas Échaquet, d'Annecy, vivait en 1454, mort avant 1466 *(Pourpris)*. Est sans doute celui porté au Ier tableau suivant, duquel descendent les Échaquet de Mortery et d'Étaux, et probablement les Échaquet de Genève (*Voir* Galiffe, *Not. généal,* t. I, 5, 23, 345), et une branche restée à Annecy.

Ne Guillaume Échaquet vivait dans sa maison de Veyrier, près Annecy, le 19 août 1490 (Arch. la Ruaz). Peut être le frère de Ne Charles, au Ier tableau.

Dlle Louise Échaquet, veuve en 1551 *(Pourpris)* de Ne Jean de Conflens de Boège. C'est par elle que la maison de la Monnaie et de la rue de la Juiverie, proche de l'église de Saint-François, a été faite des appartenances de la maison de Conflens *(Pourpris)*.

Tout me porte à admettre que le Ne Charles Échaquet qui, au dire du *Pourpris,* possédait plusieurs biens à Mortery en 1474, 1487, les acquit par son mariage (av. 1477) avec Dlle Marie, fille de Ne Étienne Crestu ou Cretu, bourgeois de Seyssel. Cet Étienne était fils de Nicolet Crestu, bourgeois de Seyssel, qui épousa, par contrat dotal du 6 février 1403 (Arch. Thuyset), Henriette, fille de Jean Vincent, qui possédait des biens considérables à Mortery. Je possède de nombreux actes sur ce Ne Étienne, de 1456 à 1482 (il épousa, en deuxièmes noces évidemment, par contrat dotal du 29 avril 1470, Ne Louise, fille de Ne Amédée de Montfalcon), dans lesquels il figure souvent avec son gendre, Ne Charles Échaquet, qui devint ainsi probablement possesseur des biens de Mortery ou Morteyrier.

Cette ancienne famille possédait, outre la maison-forte de Mortery, dans la paroisse de Menthonnex, la maison-forte d'Étaux, dans la paroisse de Chilly au mandement de Clermont. Elle s'éteignit vers la moitié du XVIIIme chez les Nes d'Humilly, qui héritèrent de tous ses biens. Ne Jean-Claude d'Humilly, seigr de Mortery, héritier universel de Ne Jean-Baptiste Échaquet, n'eut que deux filles, dont l'aînée épousa M. Louis Ginet. Leur fils, M. Claudius Ginet fut autorisé, par billet royal du 26 juin 1858 (Arch. de Cour), à ajouter au sien le nom de Françoise de Mortery, sa mère, par laquelle il possédait la maison-forte de ce nom et les biens en dépendant. *(Suit la généalogie)*.

Tous les actes n'ayant pas de marque de provenance existent dans mes archives.
Les doubles traits indiquent la filiation officielle des Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin).

N^r Louis, Avec leur cinquième frère, N^r Charles Échaquet, pour payer les dots de N^e Aimée et de leurs autres sœurs, non nommées, ils vendent, le 11 avril 1472 (Arch. Thoreau), à Bertrand de Dérée, les hommes, hommages, cens, rentes et servis, qu'ils possèdent à Allonzier, Villy-le-Pelloux et environs. Lesdits frères, sauf Louis qui n'est plus nommé, font, le 26 mars 1474 (Arch. Thuyset), un accord à propos des partages entre eux faits, le 23 précédent.

N^r Jacques.

N^r Guillaume.

N^r Jean.

N^r Barthélemy était probablement l'aîné. Le 7 mars 1536, avec tous ses frères, il reconnaît avoir reçu la dot de N^e Louise, fille de N^r Catherine Marrignier, sa femme. Il était encore commun en biens avec ses frères le 22 décembre 1547. Il vivait encore en 1555 et mourut probablement sans postérité.

Antoinette ép. N^r Ignace Durier de Bottollier, quittances dotales, 1509, 1523.

N^r François était, en 1543, à Nice avec M. de Montfort; cohéritier universel, 1545. Avec son frère, N^r Girard, et au nom de leur neveu Georges, il prête serment de fidélité, comme noble, au duc Emmanuel-Philibert, le 22 février 1563 (Pr., 1723, Bibliot. du Roi, à Turin). Il paraît être mort sans descendance.

Georgine épousa, contrat dotal du 25 mai 1533, Honorable Jean Bugniet de Seyssel.

N^r Amédée, nommé seul ou avec ses frères dans une foule d'actes. Il testa le 25 décembre 1545. Legs à ses trois sœurs; nomme héritiers ses quatre frères, Barthélemy, Claude, Girard et François. Mort av^t le 1er janvier 1546. Il avait nommé son frère Girard administrat^r des biens et personnes de ses enfants naturels.

N^r Georges vivait en 1523, mort avant 1533. Avait fait un legs à sa sœur Mye, ci-contre.

? **N^r François**, conseig^r de Mortery, reconnaît le 16 novembre 1634 (Notes Chanmontet), tenir des biens à Usinens du prieur de Chêne, en son nom et au nom de ses enfants. Pourrait être le François ci-contre, fils de N^r Girard. Un N^r de ce nom, conseig^r de Mortery, était, avant le 29 mars 1619, marié à D^lle Jacqueminе, sœur de N^r Pierre de la Croix (Minutes Delespine. Notes Chanmontet).

? **D^lle Françoise** épousa, contrat dotal du 2 déc. 1607, N^r Pompée de Ramus. Cité dans un procès de 1630 contre le chapitre de Genève.

? **N^r Pierre** E. de Mortery vendit des biens, avant 1607, à son cousin, N^r Georges E. de Mortery.

Antoinette, Pernette, Jean, Claude, tous nommés au testament de leur père.

Antoinette, femme de Claude Viallet, de Genissia. Elle passe, le 10 juillet 1536, quittance de sa dot à Barthélemy et Amédée, ses oncles.

Claude, Louis, Jacquemine, Claudine, vivants avec leur père en 1634.

Louise, femme de Mr François-Marc Motta, légataire au testament de 1632.

Claudine-Antoinette, femme de N^r Janus Janet, légataire au testam^t de son père, 1632.

(1) Elle fit des legs à Louis et Charlotte, enfants de Mr Claude-Henri Besson, docteur en médecine, de Seyssel : ils vendirent tous leurs droits à D^lle Anne-Victoire, fille de N^r Jean-Philibert Échaquet d'Étaux, ci-dessous, le 2 septembre 1768 (Arch. Savoiroux).

(2) Ce testament était fait en faveur d'un N^r Claude-François Échaquet de Mortery. Voir au Tableau suivant, note 1.

Jean, fils aîné, né le 22 août 1681 (Chilly), mort très jeune.

Henri, né le 27 oct. 1687 (Reg. Par. de Chilly), mort avant 1703.

Jeanne-Gasparde, née le 21 fév. 1688 (Chilly), morte av^t 1703.

Jean-Baptiste, né le 16 mai 1692 (Chilly).

Jean-François, né le 28 janv. 1689 (Chilly).

Charles-Emmanuel, baptisé en 1694 (R. P. de Chilly).

Claude-François, né le 26 juin 1696 (Chilly).

Sont tous morts, très probablement, avant le testament de leur père.

Anne-Françoise, fille aînée, nommée au testament de son père.

Maurice-Amédée, né le 1er septembre 1697, cohéritier universel de son père, mort le 31 octobre 1736 (Reg. Par. de Chilly).

Anne-Victoire, née le 9 février 1710 (Reg. Par. de Chilly), qualifiée, en 1768 (*Ibid.*), de D^lle d'Étaux et de Chilly. Vivait encore en 1782. D'après des comptes et procédures (Arch. Savoir.), le sénateur de Savoiroux paraît avoir hérité d'Anne-Victoire Échaquet, dernière de sa branche.

Tableau I.

I. N^r Nicolas Échaquet.
C'est le premier par lequel je puis commencer une filiation suivie, que, faute de titres, je ne puis souder à la très ancienne famille dont il descend. Il épousa D^lle Jeanne de Ginissiez ou Genissia. Ils étaient morts tous deux avant le 5 août 1486.

II. N^r Charles Échaquet, d'Annecy, habitant à Mortery. Reçoit, le 5 août 1489 (Arch. Thuyset), de N^r Guillaume Chamousset, d'Annecy, quittance de ce que lui devaient N^rs Nicolas et Jeanne, père et mère dudit N^r Charles. Il était marié, avant 1477, à D^lle Marie, fille de N^r Étienne Cresta ou Cretat, de Mortery, dont elle hérita. N^r Charles devint ainsi possesseur (1474-1487 : *Pourp. féod.*), ainsi que par acquisitions du 11 août 1486, etc. (Arch. Thuyset), de Mortery. Il était mort avant l'an 1533.

N^e Aymée, vivant en 1472.

Autres sœurs.

III. N^r Claude Échaquet.
Commun en biens avec ses frères, 1536-1547, cohéritier universel de son frère Amédée, 1545. Il était mort avant le 22 février 1563. Il avait épousé Jacqueminе, fille de Claude Perret alias Callist, laquelle vivait lors de l'inventaire de l'hoirie de son beau-frère, N^r Girard, commencé le 11 juillet 1573.

Louise, femme de Catherin de la Palud de Cruseille, légataire, 1545.

N^r Girard Échaquet, seig^r de Mortery, nommé, seul ou avec ses frères, dans une quantité d'actes de 1533 à 1566, cohéritier universel d'Amédée, 1545. Prête serment de fidélité, comme noble, avec François, son frère, et Georges, son neveu, en 1563 (Pr. 1723). Il était mort avant le 11 juill. 1573 (Arch. Savoiroux), jour où D^lle Melchionne, fille de N^r André d'Ariod, seig^r de Picaraisin, sa veuve, fait dresser, comme tutrice, l'inventaire de ses biens. C'est dans cet acte qu'il est qualifié de seigneur de Mortery.

Mye, femme d'Hon. Louis Martel, de Douvy, quittances, 1536-1545.

Mye (1573).

IV. N^r Georges Échaquet, de Mortery.
Mentionné, avec ses oncles, dans le serment de fidélité de 1563. Reçoit, le 4 janvier 1604, avec son cousin germain François, reconnaissance des biens possédés auparavant par leurs pères et oncles. Il accense, le 12 février 1607, les biens acquis à Mortery, de N^r Pierre Échaquet, son cousin. Il teste le 9 juin 1632, dans sa maison-forte d'Étaux, procédée de D^lle Jeanne d'Étaux, sa feue femme. Il possédait la chapelle du Saint-Rosaire, dans l'église paroissiale de Chilly.

Louise, femme de François Illanchet, des Ilanges, 5 juin 1572.

N^r Guillaume, N^r François, pupilles de leur mère, lors de l'inventaire de 1573. Ils ont dû mourir tous deux sans postérité. Leur cousin Georges est qualifié de seigneur de Mortery. François vivait encore en 1604.

N^r Marin, donné de Mortery, était, en 1586, marié à Louise Morel.

V. N^r Ignace ou Georges Ignace, fils aîné, cohéritier universel. Il épousa, le 16 janvier 1636 (Reg. Par. de Frangy), D^lle Claudine, fille de Mre Théodore Collomb. Fit un achat avec son frère, le 28 juin 1632 (Arch. Thuyset), et mourut avant 1678.

N^r Charles-Antoine. *Voir son article et sa descendance au Tableau II.*

VI. N^r Jacques Échaquet.
seig^r d'Étaux et de la maison-forte de Manessy. Il épousa D^lle Anne de Vincent, fille de N^r Jean-Philibert, seig^r de Fésigny, qui représente son gendre dans un rôle de la noblesse de Genevois, du 29 octobre 1690 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon). Il teste le 1er décembre 1703 (Arch. Savoiroux), voulant être enterré dans l'église de Chilly, au tombeau de ses prédécesseurs. Il ne nomme que deux fils (les autres morts auparavant sans doute), leur substituant ses filles, dans le cas où elles ne seraient pas mésalliées : autrement Jacques-François Échaquet, seig^r de Mortery. Mort avant 1705.

Théodore, mort vicaire de la paroisse de Frangy, le 30 mars 1672 (Reg. Par.).

VII. N^r Jean Philibert, né le 5 novembre 1682 (Chilly), seig^r desdits lieux et de la rente de Chilly; cohéritier universel de son père. Il épousa, le 7 avril 1709 (Chilly), D^lle Antoinette Bernard de Coussy, fille de N^r Pierre-François, morte avant 1742. Lui mort le 18 janvier 1756 (Chilly).

Aimée-Pauline ou Apolloine née le 8 mai 1690 (Chilly). Elle teste le 19 décembre 1745 (Arch. Savoiroux.). Veuve de Mre Louis-Charles Levrier, docteur en médecine, de Seyssel (1).

Péronne-Françoise, baptisée le 15 avril 1687 (Chilly), morte à Rumilly, le 3 juin 1776. Elle eut de Pierre Faucher, contrôleur de la gabelle du Roi de France, à Seyssel, une fille illégitime, Marie-Françoise, qui épousa, contrat dotal du 21 juill. 1763, Philibert Court. Péronne-Françoise testa le 7 novembre 1759 (2). Testament ouvert le 5 juin 1776.

Jeanne-Marie, née le 25 avril 1693 (Reg. P. de Chilly).

VIII. N^r Jacques-Louis, mort sans descendance à vingt-sept ans, le 26 septembre 1742 (Reg. Par. de Chilly).

N^r Jacques-Joseph, Mort le 26 février 1751 (Reg. Par. de Chilly).

TABLEAU II.

V. N^e^ CHARLES-ANTOINE, seig^r^ de Mortery.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
Cohéritier universel de son père. Il teste le 9 février 1666 (Arch. Mortery). Laisse l'usufruit à sa femme D^lle^ Jacqueline, fille de N^e^ Romain d'Ogier, de Syons. Elle teste le 8 (*alias* 18) mars 1678 (Arch. Savoir.), en faveur de ses enfants et substituant N^e^ Jacques Échaquet d'Étaux, son neveu et les siens.

N^e^ et R^d^ JEAN-FRANÇOIS (était le fils aîné), seig^r^ de Mortery, curé de Versonnex. Fait donation de tous ses biens à Jacques-François, son neveu, au contrat dotal de 1693 (20 août).

MARGUERITE, CLAUDINE-ANTOINE, légataires au testament de 1666.

VI. N^e^ GASPARD, seig^r^ de Mortery? Il ép. D^lle^ Charlotte de Mallians de Vallod, et mourut avant 1678.

PIERRE-LOUIS.

ANTOINETTE ép. Mre Jacques Jacquier, bourgeois d'Annecy, av^t^ le 15 novembre 1693.

CLAUDINE, CHARLOTTE, font donation de leurs biens à leur neveu, en son contrat dotal.

VII. N^e^ JACQUES-FRANÇOIS, seig^r^ de Mortery, héritier universel de sa grand'mère, de son oncle, etc., etc. Il a épousé : 1° contrat dotal du 20 août 1693 (Arch. Mortery), Madeleine, fille de feu N^e^ et P^t^ Guillaume de Baillans, seig^r^ de Verbos, etc., et de Françoise Ignace de Mouxy de Loche; 2° contrat dotal du 19 janvier 1702, Claudine, fille de N^e^ Jean-Antoine du Crest de Cruseille. Il teste le 7 février 1724; elle, le 24 nov. 1731. Il avait vendu, le 24 août 1718 (Arch. Ruband), tous ses biens et maisons de Syons et Versonnex à N^e^ François de Syons, seig^r^ de Saint-André.

Tous trois du second lit.

MARIE DE MORTERY épousa, contrat dotal du 17 février 1735 (Arch. Mortery), N^e^ François d'Humilly de Germagny. De ce mariage naquirent plusieurs enfants (*Voir* HUMILLY), et entre autres :

VIII. N^e^ JEAN-BAPTISTE, seig^r^ de Mortery. Il épousa D^lle^ Péronne-Françoise-Marie de Latard de Pierrefeu. Il teste le 26 avril 1779, (Arch. Mortery) et encore le 3 décembre 1785 (Arch. Savoiroux), cassant son testament précédent. Il codicille le 18 décembre suivant. Elle teste le 15 février 1793 *(Ibid.)*, en faveur de N^e^ Guillaume Latard. Dernier du nom (1).

PÉRONNE-CLAUDINE-FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 5 janvier 1725 (Arch. Thuys.), N^e^ François-Joseph de Gerbais d'Usinens.

MARGUERITE, morte jeune, le 19 décembre 1745 (Reg. Par. de la Biolle).

N^e^ JEAN-CLAUDE D'HUMILLY, seig^r^ de Mortery, héritier universel de N^e^ Jean-Baptiste Échaquet de Mortery, son oncle. Il ép. D^lle^ Françoise-Agathe de Bracorens de Savoiroux.

N^e^ GABRIEL D'HUMILLY, seig^r^ de Mortery, épousa Jacqueline de Gantelet d'Anières.

FRANÇOISE D'HUMILLY, dame de Mortery, fille ainée, épousa M. Louis Ginet.

MARIE, fille cadette, épousa le Bon de Motz.

CLAUDIUS GINET, autorisé par billet royal du 26 juin 1858, enregistré au Tribunal d'Annecy, le 13 août suivant (Arch. Mortery et Arch. de Cour), à porter le nom de Mortery. A épousé Mlle Montfalcon.

LOUISE GINET DE MORTERY a épousé le Cte Tancrède de Fortis.

(1) Suivant l'énoncé de la note 2, au f° 300, il faudrait donner à N^e^ Jean-Baptiste un fils, N^e^ Claude-François, nommé ainsi deux ou trois fois dans un procès intenté par Marie-Françoise Faucher, qui demandait l'annulation du testament de D^lle^ Péronne-Françoise Échaquet, sa mère. La procédure date de 1777.
Si ce N^e^ Claude-François Échaquet de Mortery a vécu (je ne le trouve mentionné nulle part ailleurs), il était certainement mort avant la date des deux testaments de N^e^ Jean-Baptiste, son père, 1779 et 1785, dans lesquels il n'est pas nommé.

ÉMION. — *Voir* au Supplément.

EMPEREUR ou L'EMPEREUR

COSEIGNEURS DE MONDRAGON, SEIGNEURS DE MONGELAS.

P. de sable au chevron d'or accompagné de trois tierce-feuilles d'argent (Blason de Sav. Arch. Ch. des Comptes Turin).

Je ne sais où j'ai trouvé que l'on voyait au château de Treson un portrait du Président avec ses armes *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 coquilles d'argent.*

Nous avons eu en Savoie des familles de ce nom, en Tarentaise et dans le Bugey.

Claude Empereur (fils de feu Humbert, de Sainte-Foy, habitant au Bourg-Saint-Maurice), testa le 24 juin 1549 (Tits Eschavannes) en faveur d'un posthume possible et d'Antoinette, sa fille (à naître et née de Jeanne, sa femme), substituant François Empereur, son neveu, fils de feu François.

Honnête Jacques L'Empereur et Philippine Gatin, mariés (ils possédaient des biens aux mandements de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin), eurent un fils, Noble (je ne sais comment), et Spectable Jean-François L'Empereur, avocat au Sénat de Savoie. Sa veuve transige le 18 mai 1593 (Arch. S. S. S.) avec Honnête Jean L'Empereur de Truay? cédant ses droits sur les hoiries de Jacques et Philippine ci-dessus. Dans cette pièce — où sont nommés plusieurs autres L'Empereur non nobles dans le Bugey, et d'un procureur à Lyon — elle agit comme tutrice (Dlle Antoinette Planche, veuve comme dessus) de ses enfants Balthazard, Jean-Claude et de Renée L'Empereur.

Dlle Sébastienne L'Empereur, fille de feu Jean-Claude (peut-être celui ci-dessus), bourgs de Chambéry, fait, le 21 février 1675, une donation à Dlle Bonaventure Favre, femme de Ne Claude-François d'Orlier (Arch. S. S. S.).

Je n'ai pu découvrir s'il faudrait rattacher le fragment suivant à l'une de ces familles.

Ne et Splre Jean-Gaspard Empereur, docteur ès droits, avocat consistorial au S. S. S., avant 1575 (Arch. Thuyset). Il épousa Dlle Jeanne, fille de Ne Pierre Favier, veuve de lui avant le 30 mai 1620 (Arch. Thuyset). Celle-ci se remaria avec Ne Pierre de Bienvenu, qui fut tuteur de ses beaux-fils et fille, et transige avec eux pour la reddition de ses comptes de tutelle, le 2 décembre 1638 (Arch. du S. S. S.).

Il était fils de N. N. Empereur et de Dlle Jeanne Chanu, aïeule paternelle et légataire de Dlle Jeanne-Gasparde, ci-dessous.

Mre François Empereur, prévôt de la cathédrale de Genève, nommé sénateur au Sénat de Savoie, le 31 décembre 1580 (Burnier). J'ai trouvé aux archives du Sénat des Pces du 26 janvier 1580, le nommant conseiller d'État et deuxième président audit Sénat. Dans un acte passé à Annecy, où il est témoin, il est qualifié simplement de sénateur, le 17 mai 1583 (Arch. Cevins). Par Pce du 10 février 1584 (Arch. S. S. S.), il lui fut permis de continuer à exercer la charge de sénateur, malgré celle de deuxième président à la Chambre des Comptes, obtenue postérieurement. Il occupait encore ces deux charges le 4 février 1584, et il est qualifié alors de seigr de Mongelas (Capré). Il est arbitre dans un accord de l'an 1572 (Arch. Lucey), et qualifié de Monsieur Maître, docteur ès droits, Official du Décanat de Savoie et avocat au S. S. Son neveu paraît avoir été son héritier.

Ne Christophe Empereur, docteur ès-droits, avocat au Sénat de Savoie. Voulant se faire religieux de Saint-Antoine, fait son testament le 10 décembre 1622 (Arch. du Sénat de Savoie). Il ne resta pas en religion et transigea avec sa sœur pour la restitution des biens dont elle jouissait, les 27 avril et 5 mai 1625 et 14 mai 1633 (Arch. S. S. S.). Il transige, en 1638, avec son beau-père Bienvenu, et déjà qualifié de seigr de Mongelas. Nommé maître auditeur à la Chre des Comptes et conseiller de S. A., le 13 oct. 1640, puis conseiller d'État et troisième président, le 15 nov. 1658 (Capré, fos 292, 266), seigr des maisons-fortes de Mondragon et Mongelas. Il épousa : 1° le 6 oct. 1637 (Reg. Par. de St-Genis), Dlle Marguerite Langlois; 2° le 17 mai 1642 *(Ibid.)*, Adriane, fille de Ne Gaspard Bochard de Mareste, seigr de Montfleury, qui donne audit Christophe (et à Claude de Bienvenu, son autre gendre) le château et seigneurie de Mondragon, par donation du 10 novembre 1645 (Arch. S. S. S.), dont il posséda réellement la moitié ensuite d'une transaction du 3 mars 1657 *(Ibid.)*, avec Jean-Charles de Mareste, seigr de Montfleury. Il épousa : 3° Dlle Anne de Barilliet, avec laquelle il vivait lorsqu'il testa, le 21 février 1670 (Arch. S. S. S.), dans sa maison de la rue Saint-Antoine, en faveur de son neveu Pierre-Gaspard de Mouxy. Le testament fut ouvert le 19 septembre 1671, jour même de sa mort.

Ne Jeanne-Françoise épousa, contrat de mariage du 15 déc. 1622 (Arch. Thuyset), Ne Claude-François de Mouxy de Gresy. Elle teste le 16 déc. 1623, institue son posthume et, à défaut, son mari *(Ibid.)*. En 1636, elle était remariée à Ne Gabriel de Machard, seigr de Chassey et de Chillaz. Elle signe, le 21 janvier *(Ibid.)*, une obligation en faveur de Ne Pierre de Galles, bourgeois d'Aix.

Ne Claude-Louis L'Empereur, enterré en 1643 (Reg. Par. de Saint-Genis-d'Aoste).

Ne Gaspard, âgé de trois ans environ, mort le 11 août 1641 (R. P. de St-Genis).

Jeanne, religieuse professe visitandine à Rumilly, nommée au testt de 1670.

Pierre-Gaspard de Mouxy, cohéritier de Ne Christophe Empereur, son oncle.

Joseph de Mouxy, cohéritier de son grand-oncle. Voir Mouxy.

ENTREMONT. — *Voir* MONTBEL et au Supplément.

ÉPAGNY (D')

COSEIGNEURS DE MONTVUAGNARD (GENEVOIS)

N'ayant pu découvrir leur blason, je le laisse en *table d'attente*.

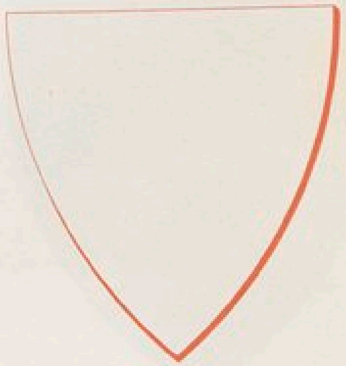

WILLELME MÉTRAL D'ÉPAGNY,
mort avant 1245.

ALBERT MÉTRAL D'ÉPAGNY
vend, en août 1245 (Mém. Soc. Gen. VI, 64), des hommes avec leur tènement, à Valleiry, au chapitre de Genève.

?

FRANÇOIS MÉTRAL D'ÉPAGNY, damoiseau, marié à Guillermette, fille de feu Ampury de Jonzier, alberge des biens à Jonzier, le 28 mai 1376 (Arch. Morand).

?

JEAN D'ÉPAGNY.
Le 17 mai 1357, sa veuve, Béatrix de Copponay, fait son testament (Inventaire de Bonlieu).

?

PIERRE D'ÉPAGNY, damoiseau,
épousa Dlle Françoise Vidomne de Chaumont. Vivent en 1397-1398 (Arch. Rebaud), 1401 (Arch. Morand). Achète, avant le 11 février 1407 (Arch. Thuyset), de Rd Mre Guillaume de Novery, sa part dans l'hoirie de Jean de Novery, son frère, dont Pierre est investi ledit jour. Il était mort avant le 25 février 1412 (Arch. Morand), jour où sa veuve, tutrice de ses enfants, donne des biens à Chaumont en albergement.

JEAN, pupille en 1412.
Il épousa Jeannette de Montvuagnard,

GIRARD, pupille, 1412.
Il épousa Guillermine de Montvuagnard,

filles et héritières d'Hugonin de Montvuagnard, coseigr dudit lieu. Ils reconnaissent, avec les Montvuagnard et les Blanzy, pour une part du château et seigneurie de Montvuagnard, le 21 février 1470 *(Fiefs)*, et encore le 1er octobre 1471 *(Ibid.)*, pour une rente féodale au mandement d'Alby.

Il reconnaît encore, avec sa belle-sœur (alors remariée), le 20 juin 1481 *(Ibid.)*, et avec son beau-frère Revel, le 17 avril 1498 *(Ibid.)*. Il était mort avant le 17 avril 1499.

Il mourut sans enfants avant le 20 juin 1481, jour où sa femme était remariée déjà à Ne Jean de Revel.

PIERRE D'ÉPAGNY, fils aîné,
pupille, 1412. Prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré, 161). Cohéritier, avec son frère Amédée, de Ne Pierre Vidomne de Chaumont, leur oncle (testament 16 février 1438). Mentionné dans plusieurs actes avec son frère Amédée, notamment dans l'investiture qu'ils reçoivent de ladite hoirie, le 23 octobre 1446 *(Fiefs)*. Il épousa, contrat dotal du 14 avril 1430 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de Ne Jacquemet de la Flèchère. Il eut au moins les trois fils ci-dessous. Il était mort avant 1459.

GUILLAUME, coseigr de Montvuagnard, pupille, reconnaît, le 16 juin 1499 *(Fiefs)* en suivant la reconnaissance de son père, du 21 février 1470. Paraît être mort peu après sans descendance. La coseigneurie de Montvuagnard passée à ses cousins germains.

Rd PIERRE, moine, mort avant 1477.

CLAUDE D'ÉPAGNY, nommé, avec ses frères, en 1459. Il était châtelain de Genève en 1477 (Arch. Thuyset). Par actes du 28 octobre et 14 novembre 1481 (Arch. Thuyset), passé à Miribel, diocèse de Lyon, dans sa maison, il nomme des mandataires pour vendre pour une valeur de 320 florins d'or de ses biens de Genevois. Le 10 novembre 1484 (Arch. Morand), il vend, à son frère Amédée, sa part de la dîme d'Épagny et des biens au mandement de Chaumont. Il épousa Dlle Anne de Malons, qui ratifia cette vente, le 30 décembre suivant, avec son fils Philibert. Il est encore témoin, en 1491, à un acte passé dans sa maison à Épagny *(Ibid.)*. Il était mort avant 1525.

AMÉDÉE D'ÉPAGNY, dit LE JEUNE,
nommé, avec ses frères, en 1459, le 23 juillet (Arch. Morand), communs en biens. Il achète, le 8 juin 1461 (Arch. Thuyset) (Amédée, fils de Pierre, peut se rapporter à son oncle), des biens à Moisy, de Jean de Foras, seigr de Mars. Il acheta, de Ne Jean de Grossa, le 19 janvier 1481 (Arch. Morand), la dîme qu'il percevait à Épagny. J'ai trouvé encore de nombreux actes de vente ou achats ou obligations le concernant, 1461-63, 1471-72-77, 1480-81-86-87, 1493-94 (Arch. Morand). Alliance inconnue : peut-être a-t-il eu un fils légitime : à coup sûr il eut un bâtard (2).

PÉRONNETTE
épousa, contrat dotal du 25 février 1487 (Arch. Lenoss), Ne Claude de Syons, fils de Ne Girard. On lui constitue en dot tous les biens « extra Bressiae patriam » et la moitié de tous ceux du bailliage de Montluel et de la Bresse.

PHILIBERT D'ÉPAGNY, mentionné, avec son père et sa mère, dans la ratification du 30 décembre 1484. Doit être mort sans postérité, dont on ne trouve plus trace dans nos archives de Savoie. Suivant un acte du 3 janvier 1539 (Arch. Morand), toute la lignée issue de Pierre d'Épagny était alors complètement éteinte.

JACQUES D'ÉPAGNY.
Dans un acte du 15 février 1524 (Arch. Morand), il n'est pas dit bâtard : peut-être y eut-il un fils légitime de ce nom, mort peu de temps après. Jacques, fils bâtard d'Amédée le Jeune, obtint dispense de bâtardise pour entrer dans les ordres, le 4 juillet 1478 (Arch. Thuyset et Morand). Mais il ne paraît pas en avoir profité. Achète des biens à Épagny et environs, 30 octobre, 26 novembre 1495 *(Ib.)*. Ne Pierre Mistral lui confirma, le 30 octobre, la possession de biens mouvant de son fief que son feu père avait achetés de Nes Claude et Jacques, ses frères. Comme donataire de Ne Amédée d'Épagny, il alberge des biens le 14 juin 1549.

(2) J'ai trouvé, dans une vieille filiation, qu'Amédée fut père d'une Étiennette que l'on trouve souvent nommée d'Épagny. Elle épousa : 1° Charles de Compey-Volpillières; 2° François de Ternier-Pontverre. Étant remariée à Jean de Châtillon, elle teste, le 13 octobre 1532 (Titres d'Escharvannes), se nomme de *Hyspagnia* et, malheureusement, ne dit pas le nom de son père. Mais elle fait des legs à Nes Curival? Gaspard, Engelbert et Antoine, ses frères, et à Isabelle, Mahaude et Joyeline, ses sœurs, leur assurant tous ses biens paternels et maternels « *in partibus Flandrie* ». Ceci prouve, sans hésitation possible, qu'elle n'était pas Savoyarde. Cet Amédée est dit neveu d'Antoine de la Flèchère, prieur de Vions : ils sont tous deux arbitres le 5 novembre 1465 (Arch. Thuyset). Pour ÉPAGNY et le VUACHE (Voir VIENNE).

On trouve deux villages avec des nobles de ce nom très diversement écrit (Espagnie, Espaignie, Espanier, Expagnier, *de Expagniaco, de Espagniaco*) dans le Genevois, l'un près d'Annecy, l'autre près de Chaumont. Une troisième localité du nom d'Espagnier ou Expagnier existait en Chablais, tout près de Filly, et une famille de ce nom y résidait également : avait-elle eu des relations de parenté avec les deux premières qui paraissent de même souche? je n'ai pu m'en assurer, et je n'entends pas préjuger la question en les mettant dans le même tableau.

Peut-être le véritable nom était Mistral ou Métral d'Epagny; éteinte avant la première moitié du XVIme siècle.

?

Messre HUGUES D'ESPAIGNIE,
prêtre, témoin à Genève, le mardi avant la Saint-Georges 1320 (Arch. Thuyset).

?

JACQUEMET D'ÉPAGNY, damoiseau,
juin 1388 (Arch. Savoiroux), reconnaissances féodales en sa faveur pour biens au mandement de Gex, Fernex, etc. Nommé dans plusieurs autres actes de 1381 à 1397. A cette dernière date, le 22 février (Arch. Morand), il est fidéjusseur au contrat de mariage Vidomne Villier (1).

?

AYMON D'ÉPAGNY teste le 7 mars 1361, faisant un legs à l'abbaye de Bonlieu (Inventaire).

?

PÉRONNE D'ÉPAGNY vend des biens, 17 juillet 1378, aux Nes de Confignon.

?

PIERRE D'ÉPAGNY, N. N., moine du mandement de Chaumont, où ils avaient des droits féodaux; mentionnés dans une charte du 18 avril 1350 (Arch. Morand).

?

ISABELLE D'ÉPAGNY,
veuve de Ne Jean de Mons. Comme donataire des fils de Jacquemet de Bonczier, elle vend, le 9 septembre 1448 (Arch. Morand), des biens aux Nes frères Pierre et Amédée d'Épagny, probablement ses neveux.

(1) C'est peut-être ce Jacques ou Jaquemet qui fut père de Nicolette, femme de Pierre de Conzié, seigr de Vaucher, 1385, 1412.

Les deux frères Pierre et Amédée, comme héritiers testamentres de Pierre de Vidomne de Chaumont, font un échange avec Ne François de la Flèchère, ratifié par le duc de Savoie le 21 décembre 1452 (Arch. Thuyset).

AMÉDÉE, pupille en 1412, dit l'ancien (*senior*, par rapport à son neveu),
cohéritier, avec son frère Pierre, de leur oncle Pierre Vidomne de Chaumont. Possédait des biens à Minzier, avec son frère, 4 juillet 1417 (Arch. Morand). Mentionné encore avec lui dans des actes de 1434 *(Ibid.)*, transige avec lui en 1440 *(Ibid.)*, et donne des biens en albergement, situés au mandement de Chaumont, avec le même, le 4 janvier 1445 *(Ibid.)*, et avec ses neveux, le 23 juillet 1459 *(Ibid.)*. Il est qualifié de châtelain de Chaumont en 1460 *(Ibid.)*. Fait un échange avec son neveu, Amédée le Jeune, en 1469, et lui cède des biens, le 21 décembre 1474 *(Ibid.)*. Alliance inconnue. Mort avant 1487. Il achète des biens de Jean de Foras, seigr de Mars, le 8 juin 1461 (Arch. Thuyset, 32, 8).

JACQUES (3)
(fils de Pierre), nommé écuyer ducal par Pces du 20 juin 1496 (Arch. Morand), en récompense de ses bons services. Il vend, avec son frère Amédée, sa part des dîmes d'Épagny et de Chaumont, le 22 septembre 1487 (Arch. Morand). Figure, avec ses cousins, dans l'acte de 1497, pour des biens à Épagny, indivis avec le duc de Savoie.

JACQUES,
coseigr de Montvuagnard, 1497, nommé, avec son frère Jean et son cousin germain Jacques, 26 fév. 1497 (Arch. Morand), et par Pces du 12 avril 1475 (Arch. Thuyset), capitaine général de la ville de Genève. Substitué, en 1545 (Arch. Morand), au testament de Nes Jacques et Philibert Vidomne. Alliance inconnue. Il pourrait être père du ci-dessous.

CLAUDE, nommé en 1500, aux *Fiefs*. Sort inconnu.

JEAN, coseigr de Montvuagnard,
investi, avec son frère Jacques, du fief et château de Montvuagnard, le 12 juillet 1497 *(Fiefs)*. Reconnaît, le 13 décembre 1519 *(Ibid.)*, en suivant la reconnaissance de son oncle Jean, du 17 avril 1498. Lui (ou son oncle Jean) était écuyer ducal en 1487 (Arch. la Place). Il donne des biens en albergement indivis avec son frère Jacques, le 26 février 1497. Il teste le 9 février 1491 (Arch. Morand). Il épousa Marguerite de Mionnas, qui était veuve et pupille de son fils, le 14 octobre 1502 (Arch. Morand), et vivait encore en juillet 1546. C'est dans sa maison, à Épagny, qu'est passé l'acte du 26 février 1497.

PÉRONNETTE ép. Ne Henri Bothon, d'Annecy le Vieux. Quittances dotales du 5 mai 1468 et 1er septemb. 1476 (Arch. Mor.).

JEAN D'ÉPAGNY
(fils de Jacques), reçoit, le 5 septembre 1545 (Arch. Morand), des lettres de cléricature de l'évêque de Genève. Probablement celui qui était curé de Minzier et Jonzier, en 1522 (Arch. Morand), et en 1539 (Arch. Saint-Joriox).

CLAUDE-JANUS, coseigr de Montvuagnard,
héritier universel de son père, 1491. Pupille de sa mère, 1502. Substitué (1545) au testament de Nes Jacques et Philibert Vidomne. Il céda ses biens de Fernex et de la baronnie de Gex à Nes Amblard, Pétremand et François Vincent Vidomne, le 27 juin 1524 (Arch. Morand), et aux mêmes, le 12 octobre 1523 (Arch. Thuyset), par un acte dans lequel il se dit de la paroisse d'Épagny « *in monte Sidonis* », et le 2 janv. 1529 *(Ibid.)*, des rentes et servis (notamment la rente d'Épagny), et aux mêmes, le 1er juillet suivant (Arch. Thuyset), le droit de rachat des nombreux biens qu'il leur avait vendus, à Épagny, Usinens, Franclens, Chaumont, Minzier, Jonzier et Clermont. Le 10 août 1537 *(Ibid.)*, il fit, aux mêmes, donation de tous ses biens quelconques meubles et immeubles, sauf 100 écus qu'il se réserve pour constituer des dots à ses filles naturelles. Il paraît avoir testé peu après, en faveur de sa mère : il mourut sans avoir contracté d'alliance, vers cette dernière date.

LOUISE, femme de Ne Claude d'Arlos, substitué à son frère, 1491.

PÉRONNE, MAURISE,
filles naturelles, reçoivent de leur père un legs de 300 florins.

(3) Il était conseiller et maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève, qui, en considération des services rendus par ledit Jacques, Claude, châtelain de Genève, et Amédée d'Épagny, ses frères, renonce, le 7 mai 1477 (Arch. Thuyset), en leur faveur, aux droits qu'il avait sur la succession de Rd Pierre, leur feu frère, moine et sacristain à Peterny (dont Jean-Louis était commendataire), « tam ex juris dispositione quam laudabili consuetudine dictae observata ».

Voici quelques détails sur les Épagny, établis ou possessionnés en Chablais :

Pierre d'Espagniez, damoiseau, en son nom et au nom de Louise sa femme, avec des hommes nommés des Clets pour des biens aux Clets (localité près de Brecorens), taillables de Mesre Jean du Vernay, chevalier, pour une partie de ces biens, le 21 avril 1398 (Arch. Thuyset) : ces biens abornant des prés qui furent de Dlle Perrette de Jussier, avaient été albergés par lesdits époux, auxdits hommes le 22 juillet 1390, Jean de Marrigniens, notaire, devaient des cens à la mesure de Thonon. Acte passé *à Brecorens,* dans la maison d'Aymon de Loyes, damoiseau, qui est témoin avec d'autres chablaisiens.

Ne Claude d'Espagnier. Le 9 mai 1465, il donne en échange à Mermet Cornut, une maison avec pressoir et sept poses de vigne, terre et prés à Sciez, contre une maison et terres audit lieu. Le 21 juillet 1461, le 10 août 1466, le 29 janvier et le 18 février 1476 (avec sa femme non nommée), et le 18 septembre 1480, il vend encore audit Cornut des biens et vignes à Sciez. Une autre vente faite audit Cornut par Pierre La Rue, aliène une terre au-dessus de Filly, lieu dit *en Espagnier,* localité nommée aussi dans des ventes précédentes (Invent. Allinges, Arch. Thuyset).

Nous avons au tableau précédent deux Jacques d'Épagny, cousins germains, l'un fils d'Amédée l'ancien, et l'autre fils de Pierre d'Épagny et frère d'Amédée le jeune. Ce dernier eut peut-être un fils légitime du nom de Jacques et certainement un bâtard de ce même prénom. J'ignore absolument quels rapports ils peuvent avoir avec les Épagny de Sciez et avec Jacques d'Épagny, établi à Évian, dont je vais parler.

Ne Jacques d'Épagny, bourgeois d'Évian, était marié avant 1471 (Arch. Thuyset) avec Dlle Michelette, fille de Ne Jacques *de Riveria.* Sans doute le même Jacques d'Épagny d'Évian qui est parrain d'un Loys le 15 août 1496 (*Livre de raison Loys,* Arch. Thuyset), sa fille Péronnette, dame de Charmoisy, étant marraine. — Un Ne Jacques d'Épagny fut enlevé en 1487 sur le rivage du lac, devant Évian, par six ravisseurs allemands qui le transportèrent à Saint-Sulpice (Vaud), *de mandato dominorum Bernensium pro quodam mercatore.* Suivant une enquête de 1489 *(Ibid.),* il aurait été tué par lesdits ravisseurs, mais comme il s'agissait d'une dette et d'une contrainte par corps, on aura conclu de son absence pour le croire mort : car je trouve ce Jacques d'Épagny à Évian, en 1490 *(Ibid.),* accordant à Ne Antoine de Compey prolongation de droit de rachat sur les biens qu'il lui avait précédemment vendus. Le 5 mars 1501 *(Ibid.),* à Évian, dans la maison desdits époux, ils fondent dans l'église paroissiale de Notre-Dame, une chapelle en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de tous les Saints, sous le vocable de Saint-Pierre, à l'autel soit chapelle déjà fondée dans ladite église par les nobles *de Riveria,* prédécesseurs de la dame Michelette : le juspatronat de cette chapelle où étaient fondées des messes hebdomadaires appartiendra à leur héritier. Est témoin Ne Louis Ravais, seigr de Charmoisy (*Voir* ci-dessus et plus loin). Le 24 avril 1503 *(Ibid.),* comme Ne Péronnette, fille de Ne Jacques d'Épagny, jadis dame de Charmoisy, a donné verbalement une sienne chaîne d'or qu'elle avait laissée à son feu père pour doter une messe hebdomadaire; ladite Ne Michelette, veuve dudit Ne Jacques, nantie de cette chaîne, voulant accomplir la volonté de sa fille, remet la chaîne d'or à Ne et Pt Louis Ravais, seigr de Charmoisy, et Agnès de *Gregliaco,* mariés, qui la prennent pour 100 florins : ils les appliqueront à la fondation d'une messe à célébrer par le recteur de la susdite chapelle, outre celles déjà fondées par ledit feu Ne Jacques d'Épagny : ils assignent en garantie des cens, comme droits ayant dudit Ne Jacques. Fait à Évian, dans la maison desdits époux. En 1510, 11, 12 *(Ibid.),* Michelette et Ne Louis Ravais, coseigneur de Charmoisy, étaient en procès par devant le juge d'Évian, et Féterne avec Ne Louis de Compois (elle agissait comme usufruitière et lui comme propriétaire des biens dudit Ne Jacques : il s'agissait de biens situés au bourg du château de Féterne). Le 6 janvier 1507 (Titr. d'Eschavannes), ladite Ne et généreuse dame Michelette de Riveria d'Évian, veuve : 1° de Ne Antoine de la Vallaz, et 2° dudit Ne Jacques d'Épagny, étant dans sa maison à Évian, fait une donation de 200 florins d'or à prendre sur ses biens de Féterne et Vinzier, à Françoise, fille de feu Ne Aymon de Châtillon de Lugrin, cousin de la testatrice. Elle teste audit lieu, à Évian, dans sa maison, le 6 mars 1511 *(Ibid.)* : fait un legs à la susdite chapelle. Nomme héritiers universels Nes Sébastien et Dlle Pantaléone de la Vallaz, ses enfants du premier lit. Elle leur substitue Ne et Pt Jean-François de Blonay, seigr de Maxilly, son cher cousin, qui sera tuteur de Pantaléone. Un acte du 9 décembre 1519 *(Ibid.)* est passé à Bissinge, près Évian, dans la maison des héritiers (les Ravais, sans doute) de Ne Jacques d'Épagny.

Voir RAVAIS.

ESCRIVIEU (D')

SEIGNEURS D'ESCRIVIEU ET DE CHATEAU-BOCHARD EN BUGEY
ET DE LUTRIN EN PETIT-BUGEY (SAVOIE).

P. d'argent au chevron de gueules (GUICH.).

GUICHENON a donné la généalogie de cette famille dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (continuation de la IIIme partie, fos 106, 107), d'une manière exacte. Elle était bugiste à proprement parler, car le château d'Escrivieu qui a pris ou donné son nom à ses seigneurs était dans la paroisse de Massignieu, sur la rive droite du Rhône, extrême frontière de la Savoie, avec justice haute, moyenne et basse (*Ibid.*, continuation de la IIme partie. *Fiefs,* fo 56). Mais les nobles d'Escrivieu possédèrent des fiefs en Savoie et s'éteignirent dans des familles savoyardes. Comme d'ailleurs j'ai à ajouter plusieurs faits à ce que dit Guichenon, il me semble utile de publier la généalogie donnée par cet auteur (je marque d'un G tout ce que je lui emprunte), enrichie des notions que j'ai pu recueillir.

Lancelot d'Escrivieu, seigr dudit lieu en 1385, est le plus ancien connu par Guichenon : j'en ai trouvé plus de cent ans auparavant.

Leur nom en latin était *de Excriviaco;* les sept jambages *(scrivi)* mal lus dans les vieilles chartes, ont donné une orthographe très variable : Escurnieu, Escurneu, Esculveu, Escurvieu, etc., etc. Dans le *Sommaire des Fiefs,* on lit Exturnier (1).

Ils se sont éteints au XVIme siècle.

(Suit la généalogie).

---

(1) L'ortographe *Escrivieux,* employée par Guichenon, est une anomalie vicieuse. La terminaison *acum,* très fréquente dans nos pays, se traduit du latin en français par *eu,* en Bugey et Dauphiné. *Viriacum, Amberiacum, Meyriacum, Ruffiacum, Peyriacum, Neyriacum, Migiacum, Latiniacum,* se traduisent : Virieu, Ambérieu, Mérieu, Ruffieu, Peyrieu, Neyrieu, Migieu, Lanieu. Nous avons vu plus haut Massignieu, en latin *Massigniacum.*

En Savoie, habituellement cette même terminaison se traduit par *ier, ie* ou *y : Viriacum,* Virier, Virie, Viry; *Lovaniacum,* Lovagnier, Lovanie, Lovany; *Rumilliacum,* Rumillier, Rumilly; *Annessiacum,* Annessy, Annecy; *Camberiacum,* Chambéry, etc., etc.

Les rares localités que l'on trouve maintenant écrites par *eux,* si le nom provient du latin *acum,* se distinguent par une noble indépendance en fait de syntaxe.

?

Jean d'Escrivieu, chev^r, mort avant 1322.

N^s seig^r Pierre d'Escrivieu. Reconnaissances féodales, en sa faveur, pour des biens à Belley, du 5 juin 1322 (Arch. Lucey).

?

Jean d'Escrivieu, chev^r, témoin à Jongieu, le 16 des kalendes d'août 1279 (Arch. Lucey).

?

I. Lancelot d'Escrivieu, chev^r, seig^r dudit lieu, vivant en 1385 (Guichenon). Le 3 mai 1363 (Arch. Lucey), il vend des biens de son par et franc alleu aux lombards Laiolo et Pelletta, tenant la *casane* (maison de banque) d'Yenne. Le 7 sept. 1369 *(Ibid.)*, il vend des cens et revenus à Yenne, mouvant du fief du seig^r de Montbel. Alliance inconnue. Est certainement père d'Aymon.

II. Aymon, chev^r, seig^r dudit lieu et de Lutrin, vivait en 1392 et 1428, et laissa, entre autres enfants, Jean, ci-dessous (Guichenon). Le 16 mars 1391 (Arch. Lucey), il achète des biens situés *in tecto regis*, aboutant la voie de Belley à Escrivieu et celle tendant de Treysin à Belley. Par acte du 7 mars 1369 (Arch. Lucey), Me Arthaud du Pont, curé de Saint-Jean de Chevelu, lui fait donation de tous ses droits sur le château, soit maison-forte de Lustrin, avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, etc., etc. Par autre acte du *même jour*, ledit Arthaud *(Ibid.)* lui fait aussi donation de tous les biens, droits et dot de Jacquemette, femme de Guillaume du Pont, dit Fichal, seig^r ou *conseig^r* de Lustrin, dont celle-ci, du consentement de son mari, lui avait fait donation, le 15 juillet 1325 (*voir* DU PONT, au Supplément). Dans les actes faits à Lustrin, *infra castrum*, figure Lancelot, chev^r, père du donataire. C'est ainsi que les châteux et fief de Lustrin sont entrés chez les Escrivieu ; Aymon en passa reconnaissance le 12 décembre 1408. Il possédait aussi des biens à Billième, reconnus en sa faveur, le 12 mars 1388 (Arch. Lucey). Il était mort avant 1446. Son alliance m'est aussi inconnue qu'à Guichenon.

?

Michel d'Escrivieu, bâtard, officier temporel de l'évêché de Belley : avec Jean d'Escrivieu, ci-contre, ils furent attaqués sur la place de Belley, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, 1453, par un noble du nom de Raymond Pignier. Enquêtes à ce sujet (Arch. Lucey). Celui-ci, en dégainant, les insulta en disant « ne nos venir (ou venies) rent officier en deffour » (répété cinq ou six fois).

III. Jean, seig^r d'Escrivieu, de Lustrin et de Château-Bochard, un des deux cents gentilshommes qui jurèrent le traité de Feurs, en 1455, entre Louis, duc de Savoie, et le roi Charles VII. Alliance inconnue (Guichenon). Il reçoit une obligation le 15 avril 1434 (Arch. Lucey), pour le restant des *census castri et fortalicii Lustrini*, et en passe reconnaissance en faveur du duc de Savoie, le 25 *février* 1446 *(Fiefs)*. Il épousa D^lle Marie de Montfalcon (mère de Guigon), morte avant 1457 ; lui était mort aussi à cette date.

IV. Guy (Guillaume ou Guigon), seig^r d'Escrivieu et de Lustrin, épousa : 1° Françoise de Mareste (fille d'Antoine de M. de Serrières en Chartagne et de Guillermine de Murray, conventions matrimoniales du 12 avril, contrat de mariage du 5 juillet 1457 (Arch. Lucey) ; il est dit, dans cet acte, que l'époux est fils de feue D^lle Marie de Montfalcon, consanguine du beau-père. Les vêtements nuptiaux seront réglés suivant la volonté de N^s Guillaume de Montfalcon] ; 2° Antoinette, fille de Jacques, seig^r de Grolée et d'Anne de Luyrieu, dont il n'eut pas d'enfants : leur mariage est du 21 novembre 1502 (Guichenon). Il avait été, pour son premier mariage, dispensé le 8 février 1457 (Arch. Lucey), du quatrième degré de consanguinité. Sa deuxième femme, qui était veuve du seig^r de Saint-Priest, se remaria en troisièmes noces avec Pierre de Chaben, seig^r de la Tour, avant 1515 (Arch. Lucey).

Guillaume, *conseig^r* dudits lieux, 1490 *(Fiefs)*, selon Guichenon, ne fut pas marié et laissa sa part d'Escrivieu à Claude de Mareste de Lucey, son parent. Témoin au contrat de sa cousine germaine Marguerite, 1497. Ce ne peut être que le Guillaume d'Escrivieu qui, le 3 avril 1503 (Arch. Lucey), était veuf de D^lle Marguerite de Champrouvent.

Angié (Guichen.), fut d'Eglise.

N. N., femme de Guillaume de Peyrieu.

Hugueite, abbesse de Bons en Bugey (Guichenon).

BENOIT DE PEYRIEU, seig^r de Corcelles en Dombes, fait, le 30 mars 1549 (Arch. Lucey), donation à Claude de Mareste de Lucey, son ami et parent, de tous ses droits sur le châteaux et fief d'Escrivieu, lui appartenant à cause de sa mère et de Guy d'Escrivieu, son grand-père maternel.

V. Claude, seig^r dudits lieux, reconnut Lutrin, avec son frère Guillaume, le 30 janvier 1490 *(Fiefs)*. Il épousa Catherine de Martel (Guichenon). Il est témoin, en 1513 (Arch. Lucey), au contrat de mariage Mareste-Capris. Il plaidait avec sa belle-mère Grolée, en 1545 *(Ibid.)*, qui demeurait à Escrivieu.

VI. Claudine, dame d'Escrivieu et de Lutrin, épousa Aimé des Ambards, écuyer, seig^r de Fenestraux en Savoie (Guichenon). Voir Ambiard de Cibonis.

?

Humbertet d'Escrivieu, damoiseau, mort avant 1318. Sa veuve Arthaude de Chevelu reconnaît, le jeudi après Noël 1318 (Arch. Lucey), avoir reçu, de son beau-frère, restitution de sa dot.

Pernet d'Escrivieu, frère et héritier d'Humbertet, nommé dans l'acte ci-contre, 1318, passé à Escrivieu, dans sa maison-forte.

?

Guiffred d'Escrivieu, damoiseau, mort avant 1330.

N^s seig^r Pierre d'Escrivieu, damoiseau, héritier testamentaire de feu Mre Guillaume de Migieu, chev^r, pour la maison-forte et biens de Migieu, relevant du fief de Guillaume de Montbel, seig^r d'Entremonts, se déclare, le 14 mars 1330 (Arch. Lucey), prêt à lui rendre foi et hommage.

?

Amédée d'Escrivieu, damoiseau, fidéjusseur pour Lancelot dans l'acte de 1363.

?

Mre Jean d'Escrivieu.

Michel, fils donné, témoin à Escrivieu, en 1305 (Arch. Lucey). *Voir P^e 306.*

?

Guillelmet d'Escrivieu, mort avant 1428.

(1) Elle agit, dans cet acte, de l'autorité de N^s et P^e François de Monthalon, seig^r du Pierrecharve et Marcellin, *conseig^r* des Terreaux, son oncle (*sic* : grand-oncle), de Guillaume d'Escrivieu, son cousin germain, et de Claude de Marcote, seig^r de Lucey, neveu de l'épouse *(sic)*. Les époux reconnurent à tous les biens paternels de Marguerite, en faveur de N^s et P^e Claude de la Revoire, *conseig^r* d'Escrivieu et de Château-Bochard, frère et beau-frère de l'époux.

?

Béatrix d'Escrivieu, veuve de Jacques de Châtillon, de Belley (fils de N^s Humbert), avant le 10 mai 1447 (Arch. Lucey).

?

Girard d'Escrivieu, Lancelot d'Escrivieu, sont témoins, à Lucey, au contrat de mariage Mareste-Chevelu, de l'an 1466, avec Guigon d'Escrivieu (ci-dessous), seig^r de Lustrin, peut-être leur frère.

?

François d'Escrivieu, alias de Rues, damoiseau, témoin à Lucey, 5 février 1469 (Arch. Lucey).

N^s seig^r Jean d'Escrivieu épousa, traité du 19 janvier 1399 et contrat dotal du 5 octobre 1428 (Arch. Lucey), Péronnette, fille de Jean Luyset, citoyen de Belley.

Jean, *conseig^r* d'Escrivieu et seig^r de Château-Bochard, écuyer, épousa Jeanne du Pont, d'une noble famille de Savoie, en 1474 (Guichen.). Il était mort avant 1497.

Claudine, épousa, contrat dotal du 23 juillet 1494 (Arch. Thuyset), Guillaume de la Flèchère. Ses frères lui constituent une dot.

Louise, à Philibert de la Garde, seig^r de la Franchise en Dombes (Guichenon).

Georgette, dame de Château-Bochard et d'Escrivieu, en partie, épousa (avant 1497) N^s Claude de la Ravoire, gentilhomme savoyard ; 2° Hugues des Ambiards, seig^r de Montgelas en Savoie (Guichenon), par contrat de mariage du 6 mai 1502 (Arch. Thuyset). Elle teste, 21 novembre 1531 et codicille le 17 juillet 1532 *(Ibid.)*, laissant l'usufruit de Château-Bochard à son mari.

Marguerite, codame d'Escrivieu et de Château-Bochard. Elle épousa Antoine de la Ravoire, frère de Claude, dont elle n'eut point d'enfants (Guichenon). Il vivait encore en 1494, se qualifiant de *conseig^r* de Château-Bochard et d'Escrivieu (Arch. Lucey). Elle se remaria, contrat dotal du 23 avril 1497 (Arch. Thuyset), à N^s Guillaume Martin, *conseig^r* de Clartans. Elle n'en eut pas d'enfants. Ses biens passèrent à sa mère (1).

GUIGONNE DES AMBIARDS, dame d'Escrivieu, de Château-Bochard, Lutrin, Serrières et Balmettes, femme de Jean de Monthon, Bon de Rochefort en Bugey, aïeul de Balthazard de Monthon, qui, ayant acheté, des héritiers de Guillaume d'Escrivieu, leur part d'Escrivieu, réunit toute la seigneurie dont il jouissait du temps de Guichenon. Voir MENTHON.

ESTAUX ou ÉTAUX (D')

P. de gueules à la bande d'argent chargée de 3 croissants d'azur.

Le *Pourpris* ajoute qu'il n'a pu savoir pourquoi ils *écartelaient d'or au sautoir de gueules*. Probablement l'écart d'alliance de CHILLY.

Il existe près de la Roche en Genevois une commune du nom d'Étaux, très probablement lieu d'origine des nobles de ce nom. Par son mariage avec l'héritière des Chilly, Henri d'Étaux devint propriétaire de la maison-forte, connue aussi sous le nom des nouveaux propriétaires (Étaux), qui passa au XVIme siècle par mariage aux N^es^ Échaquet.

Les Étaux ne sont point d'origine chevaleresque; ils n'ont pas été anoblis; ils doivent sans doute leur noblesse, comme tant d'autres, à l'exercice du notariat et à la courtoisie de nos populations. Pierre de Estaux, clerc à Bonneville, où il est témoin le 3 avril 1376 (Arch. Thuyset), est le plus ancien que j'ai trouvé. Pierre d'Estaux, clerc, reçoit un acte le 15 janvier 1336 (Arch. Blonay). Jean d'Étaux, bourgeois et notaire de la Roche, épousa, contrat dotal du 12 décembre 1414 (Arch. Cohendier), Françoise de Dérée. Jean hypothèque cette dot sur sa maison et trente journaux de terres, au Quarruz (le Carroz), près la Roche, et des biens à Amancy, à Vège et à Vulpillières. — Ces biens passèrent à sa fille Jeannette, qui épousa, contrat dotal du 12 décembre 1422, Aymon, fils d'Hugonin *Chevrencii* (Chevrens?) de Cruseille. Ils en firent donation, en 1425, à Pierre de Menthon-Montrotier, qui en reçut investiture le 18 mars 1426 (Arch. Cohendier). Dans la donation ci-dessus, du 12 janvier 1425, Jeannette avait cédé des biens à Mre Jean Falquet, prêtre, fils de feu Jean Falquet et d'Isabelle, fille de feu Jacquemet d'Étaux, mariés, plus des droits sur une maison à la Roche, située « loco dicto in castro de Medio », abornant la maison de Pierre d'Étaux et la voie publique, tendant de Valmerdier à l'église de la Roche et la voie « de alto fori », vers ladite église, par acte du 9 mars 1424. Jeannette n'étant pas payée du prix de la vente, reprit possession de ces biens qu'elle donna, comme il est dit ci-dessus, avec tous ses biens de la Roche, Rumilly sous Cornillon, Châtelet de Credoz et Mornay. Pierre de Menthon reçut remise par P^es^ du duc de Savoie, du 26 avril 1427 (Arch. Cohendier), données à Thonon » sub sigillo « dictarum laudum et vendarum majori quo pridem in dicto nostro Comitatu ante dicti nostri ducatus « creationem utebamur », de 14 livres dues pour les laods.

Tous les Étaux que nous venons de nommer ne sont pas qualifiés nobles. Il faut, sans doute, rattacher à l'un d'eux le fragment suivant.

?

N^e^ JEANNE D'ÉTAUX,
femme de N^e^ Jean de Sales de Thorens, dont elle n'eut pas d'enfants. Fonda 15 sols dans l'église d'Étaux. Veuve, le 10 août 1425, fit une fondation dans l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy *(P. hist.)*.

N. N. (PIERRE),
dont le *Pourpris* n'a pas donné le nom : il dit seulement qu'Henri d'Étaux ci-dessous était neveu de N^e^ Jeanne. Or, cet Henri, dans un acte de mes archives, est dit (ainsi que ses frères) fils de Pierre d'Étaux, non qualifié noble.

R^d^ NICOD, chapelain,
Les trois frères avaient
Il était mort avant 1451.

R^d^ JEAN, chapelain,
albergé, par acte Jean du Pas, notaire, du
Par acte du 29 juin 1451 (Arch. Thuyset), Jean de Sales, notaire, il déclare avoir reçu le prix stipulé de l'albergement.

N^e^ HENRI D'ÉTAUX DE CHILLY.
12 juin 1431 (Arch. Thuyset), à Daniel de Lavenay, des biens à Amancy. En 1425 (Arch. Thuyset), il passe une reconnaissance, comme tuteur des fils d'Amédée de Sales. Témoin à Genève, 1429 *(Ibid.)*, et à Quincy, 1450 *(Ibid.)*. Il était marié avant le 25 mai 1450 (Arch. Savoiroux), avec D^lle^ Guigonne, fille de N^e^ Guillaume de Chilly, dame de la maison-forte et biens de Chilly, qu'elle se fit adjuger par sentence du juge-mage de Genevois, du 17 octobre 1481 (Arch. Savoiroux) (*Voir* CHILLY, au Supplément). Il était mort avant l'an 1500. Dans un albergement du 24 avril 1449 (Arch. Thuyset), il est qualifié notaire : il agit au nom de R^d^ Mre Jean d'Étaux, son frère.

N^e^ JEAN,
Il ép. Jeanne, fille de N^e^ Pierre de Pelly, quittance dotale du 10 août 1491 (Arch. Pelly) et de 1493 (Arch. Thuyset), faite la Roche. A dû mourir sans postérité, ses biens passent à Michel, son frère. Est peut-être celui qui était vice-châtelain de Mornay, 1481 (Arch. Thuyset).

N^e^ MICHEL,
Mandataire de sa mère, 1481 (Arch. Savoiroux). Mentionné, avec ses frères, en 1492. Il mourut avant 1505. Sa veuve, Georgine de Thoyre, alors femme de George de Torax, cause ayant de son premier mari et de ses beaux-frères, Jean et Barthélemy, reçoit des reconnaissances 18 avril 1505 (Arch. Thuyset). Mort sans postérité.

N^e^ BARTHÉLEMY D'ÉTAUX DE CHILLY.
Barthélemy, en son nom, au nom de son père et de Jean et Michel, ses frères, et se faisant fort, pour N^e^ Aymon de Sollier, vend, le 4 juillet 1477 (Arch. Savoiroux), à Mre Jean d'Étaux, son oncle, un servis sur des biens à la Roche et à Vozerier, pour 20 florins d'or. Les trois frères (fils de feu Henri) passent reconnaissance, le 3 décembre 1500 *(Ibid.)*, de plusieurs biens du fief noble de Monseigneur.
Témoin à Chilly, le 16 août 1484 (Arch. Thuyset). Caution, pour son frère Jean, dans la quittance dotale du 10 août 1491. Alliance inconnue. En 1505 (18 avril 1505), dans la reconnaissance reçue par sa belle-sœur, Georgine de Thoyre, il était indivis pour une part du fief, les deux autres parts appartenant à ladite dame. Mort avant 1509.

N^e^ JEAN D'ÉTAUX DE CHILLY.
Il passe reconnaissance de ses biens féodaux, le 20 sept. 1509, en faveur du duc de Genevois (Inventaire Mestral, Arch. Savoir.). Il reçoit des reconnaissances, le 24 juin 1553 *(Ibid.)*, pour des biens à Chilly, indivis avec N^e^ Amédée de Manessy. Il était mort avant 1569, son alliance m'est inconnue.

D^lle^ JEANNE
épousa, contrat dotal du 30 septembre 1551 (Arch. Savoiroux), Me Louis Gros, praticien à Ruffieu en Chautagne, qui, le 28 mars 1571, passa quittance, à Ignace, d'une partie de la dot de sa femme.

N^e^ IGNACE-GEORGES D'ÉTAUX DE CHILLY,
Le 23 septembre 1569 (Arch. Savoiroux), ils rachètent des biens aliénés jadis par leur feu père. Alliance inconnue.

N^e^ JEAN.

D^lle^ JANINE ou JEANNE, femme de N^e^ George Échaquet.

D^lle^ CLAUDINE, femme de N^e^ Pierre de Valeyse (?)

Le 17 mars 1597 (Arch. Savoiroux), elles reconnaissaient tenir en fief, du seig^r^ de Morgenex, des biens à Chilly, reconnus précédemment par N^e^ Jean (ff. N^e^ Barthélemy d'Étaux), leur aïeul paternel, par N^e^ Amé de Manessy et D^lle^ Georgine de Thoyre.

ÉVIEU. — *Voir* CORDON.

ÉVIEUX (D'). — *Voir* VIEUX.

EXCOFFON

SEIGNEURS DE BELAIR ET MARCELLAZ.

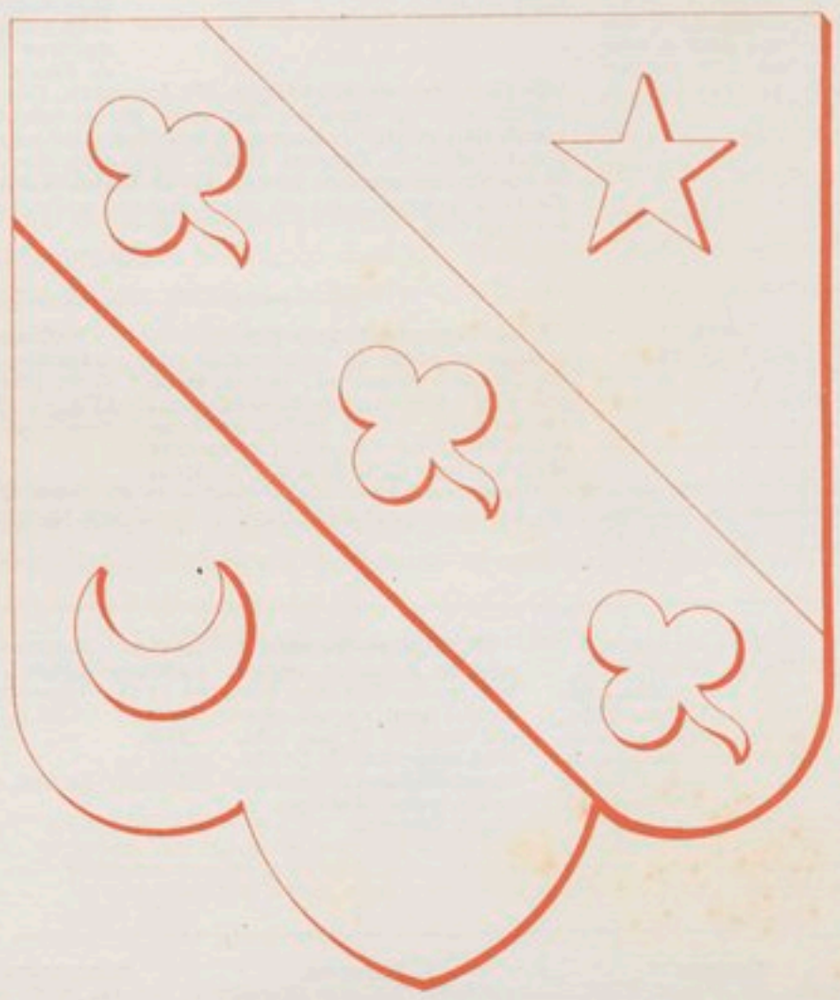

P. [d'azur] à la bande [d'argent] chargée de 3 trèfles de [sinople] accompagnée d'une étoile de ... en chef et d'un croissant de ... en pointe.

Empreinte du cachet de Nᵉ Jean-Dominique Excoffon apposé sur une enquête du 11 mars 1668, avec sa signature (Arch. Foras).

Après Jean-Dominique, la descendance abandonna l'*étoile* et le *croissant*, portant le reste comme ci-dessus, d'après des cachets de famille conservés par le Cᵗᵉ de Loche.

CETTE famille de Chambéry n'est pas ancienne et n'a fourni que cinq générations, où nous remarquons un sénateur au Sénat de Savoie et un maître auditeur à la Chambre des Comptes. Ce ne sont pourtant point ces charges qui ont procuré la noblesse à cette famille. J'ai trouvé dans les annexes des Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) que Spˡᵉ Jean-Dominique Excoffon, quatre ans avant d'être nommé sénateur, avait reçu des patentes de noblesse, le 29 septembre 1639.

Elle a possédé la seigneurie de Belair (démembrée de la baronnie du Bourget, en 1658) et celle de Marcellaz, entrée chez les Excoffon par une alliance avec les Jay-Donzel, en 1684 (démembrée de Cessens), qu'ils possédaient encore avant la Révolution.

[Suit la généalogie].

?

CLAUDE EXCOFFON.

?

ANDRÉ EXCOFFON, parrain, 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger).

PÉRONNE, femme du Sr Bouvery (1652).

I. Ne et Sple JEAN-DOMINIQUE EXCOFFON. Reçut des patentes de noblesse, le 29 novembre 1639 (Preuves 1723), nommé conseiller de S. A. et sénateur au Sénat de Savoie, par Pes du 8 septembre 1643 (Arch. Thuyset), seigr de Belair, doyen des sénateurs (1668). Il épousa : 1° Dlle Lucie Bourcier (Arch. S. S. S.); 2° Dlle Jeanne-Louise-Geneviève de Lambert de Sovrier. Il testa le 27 juillet 1674 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Saint-Dominique de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs, dans la chapelle du bienheureux Amédée de Savoie.

FRANÇOIS, bourgeois de Chambéry, teste, le 31 juillet 1652 (Arch. S. S. Sav.), en faveur de Pierre, puis d'André Excoffon, ses neveux.

Ne PIERRE EXCOFFON, seigr de Belair, premier lit, baptisé le 22 mai 1639 (Reg. Par. de Saint-Léger), cohéritier universel de son père, héritier universel de son oncle François; lieutenant dans l'escadron de Savoie. Il épousa Dlle Anne de Mareste de Champrovent. Le 7 mai 1699 *(Fiefs)*, il passe reconnaissance pour la maison noble de Belair, rière Voglans, avec juridiction acquise par son père, de François Berliet, Bon du Bourget, le 11 avril 1658.

II. Ne JEAN-BAPTISTE, baptisé le 24 septembre 1651 (Saint-Léger), premier lit, mort avant le testament de son père, au service d'Allemagne, au camp d'Ursel.

Ne ANDRÉ (2me lit), A cohéritier universel de son frère, premier substitué au testament de son oncle, seigr de Marcellaz, légataire de son oncle André de Lambert, 1649, conseiller de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il épousa : 1° le 18 avril 1684 (Reg. Par. de Saint-Léger), Dlle Antoinette, fille de Ne Jean-François Jay-Donzel, seigr de Marcellaz (seigneurie par lui achetée, le 29 janvier 1683, de Claude Carron, seigr de Cessens, et constituée en dot à sa fille); 2° contrat dotal du 6 mai 1688 (Arch. Thuyset), mariés 5 juin (Reg. Par. de Maché), Françoise, fille de Joseph-Emmanuel de Mouxy, Cte de Loche. Il teste le 13 juillet 1694 (Arch. Thuyset). Une partie des ses gages, comme maître auditeur, n'était pas encore payée en 1724.

B CLAUDE, baptisé le 8 août 1689.

ANDRÉ, ecclésiastique.

Nommés tous deux aux Preuves de 1723, se terminant avec eux. Suivant toute apparence, mort sans postérité.

III. FRANÇOIS-AMÉDÉE (2me lit), premier substitué au testament de son père, seigr de Marcellaz, épousa, le 10 juin 1727 (Reg. Par. de Saint-Léger), Dlle Madeleine, fille de Ne Nicolas Grene et de Dlle Christine More. Il partage avec ses frères (*voir* C), le 29 août 1724 (Arch. Thuyset), pour leur part de l'hoirie de leur père et de Geneviève, leur aïeule. Il leur cède les biens et grangeages de Marsy et Saint-Félix, etc. Il passe reconnaissance, pour Marcellaz, le 3 septembre 1734 *(Fiefs)*, il l'avait déjà reconnue avec ses frères Charles Maurice et Jean-Baptiste, le 29 septembre 1700 *(Ibid.)*.

Ne CLAIR (fils aîné du 1er lit probablement) : héritier universel de son père, mort sans postérité avant 1724. C

PÉRONNE, baptisée le 11 février 1728.

CHRISTINE, née en 1730, épousa, le 15 juin 1753, Ne Charles-Joseph Capré de Mégève (R. Par. de Chambéry).

JEAN-BAPTISTE, né le 11 mai 1732, seigr de Marcellaz, capitaine aux grenadiers, s'étant distingué dans les guerres passées, reçut, le 19 avril 1743 (Arch. Thuyset), des Pes de lieutenant-colonel.

IV. CHARLES-MAURICE, seigr de Marcellaz, baptisé le 27 janvier 1729 (Reg. Par. de St-Léger), épousa, contrat dotal du 12 juin 1754, Dlle Louise, fille de Ne Philibert Falquet, premier commissaire des guerres (Arch. Thuyset).

BENOIT-AMÉDÉE, né le 11 février 1735, vivait en 1739.

JACQUES-JOSEPH, FRANÇOIS-MARIE, jumeaux, nés le 29 juin 1736 (1).

MARIE épousa, le 14 septembre 1756, Ne Claude de Viguet.

Le tout tiré des Reg. Paroissiaux de Chambéry.

OCTAVIE épousa, le 4 sept. 1783, François de Mouxy, Cte de Loche. Morte à soixante-sept ans, le 3 juin 1830 (Reg. Par. de Chambéry). Dernière du nom.

V. FRANÇOIS, né le 12, baptisé le 13 avril 1735 (Reg. Par. de Saint-Léger), mort le 20 nov. 1756 (Note communiquée par le Cte de Loche).

MARGUERITE-EUGÉNIE épousa, le 19 juillet 1788, Ne Mathieu Chollet, Bon du Bourget (Regist. Par. de Chambéry).

A Autres enfants de Jean-Dominique : François, substitué à André, 1652; Péronne et Marguerite (à cause des doubles noms, peuvent faire double emploi avec les filles mentionnées plus loin) avaient pour héritiers, en 1739, leurs neveux; elles vivaient en 1674-1694; Louis, baptisé le 10 décembre 1658; Silvestre, baptisé le 8 juillet 1663; Catherine, baptisée le 28 novembre 1664 (Reg. Par. de Saint-Léger); Alexandrine, vivante en 1674-1694; Françoise, vivante en 1674.

B Autres enfants de Pierre : Marie, baptisée le 20 décembre 1684, épousa Ne ..... Bret; Anne-Pauline, baptisée le 13 octobre 1690; Jacqueline-Charlotte, baptisée en 1692; Christine, née le 5 juillet 1694; Françoise-Michelle, née le 18 mars 1696; Jean-Baptiste, baptisé le 7 juillet 1697; Jeanne, baptisée le 26 février 1703; Marguerite, baptisée le 11 mars 1704 (Reg. Par. de Saint-Léger). Leur destinée m'est inconnue : probablement morts avant 1723.

C Autres enfants d'André : Charles-Maurice, Jean-Baptiste, baptisés le 13 août 1694 (Reg. Par. de Maché), avec leur frère François-Amédée, reconnaissent, le 29 novembre 1700 *(Fiefs)*, la juridiction et maison de Marcellaz : transigent avec leur dit frère, le 29 août 1724 (Arch. Thuyset). Charles-Maurice, capitaine grenadier au régiment de Savoie, teste en faveur de Jean-Baptiste, son frère, le 27 mai 1749. Celui-ci, capitaine au régiment des gardes, figure au contrat de mariage de son neveu Charles-Maurice (1754), lui constituant ses biens.

(1) François-Marie ou Maurice est probablement celui qui était détenu comme noble en 1793-1794, âgé de cinquante-huit ans. *Voir* Mémoires du cardinal Billet, f° 495.

EXERTIER. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

FABRI-BIGNINS

DE LA ROCHE EN GENEVOIS.

P. d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueules et de deux étoiles de même (Blavignac, *Armor. Hist. Genev.*, p. 246).

Suivant Besson, Galiffe, etc., *les étoiles d'or accompagnaient* et ne *chargeaient pas la bande.*

Malgré la diversité de l'orthographe, les noms très répandus Fabri, Faivre, Favre, Faure, etc., viennent tous de *Faber :* elle ne peut donc servir à diversifier les familles qui les portent. Je donne ici quelques notions sur une famille dont le nom s'écrivait Fabri, et au XVIe siècle Favre.

Suivant Grillet, la maison Fabri, une des considérables de la Roche, y a fondé la chapelle de Sainte-Catherine où l'on voyait son armoirie, *une bande chargée d'une rose et de deux étoiles.* Elle possédait la terre de Bignins au pays de Vaud (1), et leur maison à la Roche portait leur nom encore en 1790. N^e^ Jean Fabri vivait à la Roche en 1300. Ses descendants furent bourgeois de Genève et la Roche. Elle a produit Pierre Fabri, évêque de Genève en 1377 (2) : Adhémar Fabri, dominicain, élu évêque de Genève le 17 juillet 1385. C'est lui qui a publié les franchises de Genève, en 1385 (3) : Henri Fabri, né à la Roche, prieur de Sevrier près Annecy, 1395, et Jean Fabri, bourgeois de Genève et de la Roche, seigneur de Bignins, secrétaire de Philippe de Savoie par P^es^ du 11 février 1441 (*Histoire de la Roche,* f°s 26, 27).

Les Fabri ou Fabry peuvent être très anciens bourgeois de la Roche, mais très certainement ils n'appartiennent pas à la vieille noblesse : elle n'a dû arriver chez eux que par la charge de secrétaire ducal, quoique comme bourgeois de Genève et de la Roche ils aient pu auparavant être qualifiés nobles par courtoisie.

J'aime à supposer que les Fabri, dont était le célèbre évêque Adhémar, étaient de la même souche que ceux dont je donne ici quelques degrés.

?

N^e^ Mre Henri Fabri de Bignins, bachelier ès lois, curé de Balleyson, témoin au testament de Pierre de Balleyson, 1418 (T^es^ Eschavannes). Probablement le même qui était, en 1431, chanoine de Lausanne et Genève, official de la dernière église.

?

N^e^ Jean Fabri ou Favre, *alias* de Bignins, secrétaire du duc de Savoie (charge qui conférait la noblesse). D^lle^ Girarde du Verd ou du Vuad, sa femme, fille de feu Jacquemet du Vuad, fait une donation, le 15 octobre 1431, aux nobles de Lucinge, qui rétrocèdent cette donation audit N^e^ Jean Favre *(P. hist.)*. Il vend des biens, avant le 3 janvier 1442 (Arch. Morand). En 1449 (Arch. Thuyset), il était secrétaire et receveur des extentes de Genevois, notaire par conséquence. Il est fidéjusseur, le 4 décembre 1458 (Arch. Cohendier), dans un acte passé à la Roche, dans la maison appartenant à lui et à Girarde *de Vuaudo,* sa femme. Mort avant 1499.

N^e^ Sébastien Favre de Bignins.

Le 15 mai 1499 (*Sommaire des Fiefs :* catégorie Mesme soit Loisinge), il reconnaît tenir du prince, en fief noble, les biens qu'il a acquis de N^e^ Humbert d'Amancy, le 7 février 1493, au mandement de la Roche. Il est possible qu'il ait épousé une Gerbais. Avec sa femme N. N., il avait échangé des biens, à St-Cergues, avec Philibert de Gerbais, seig^r^ de Mussel, qui légua ces biens à sa sœur Marguerite, veuve de Pierre de Châtillon, seig^r^ d'Étrambières. Cette Marguerite, dans son testament du 10 novembre 1514 (Arch. d'Habères), lègue à N^e^ Jean, ci-dessous, 3 florins d'or, l'excluant de tous ses autres biens, ce qu'elle n'aurait probablement pas fait si Jean n'avait été son proche parent, son neveu par exemple. Mort avant 1514.

N^e^ Jacques *FABRE* de Bignins, témoin à Arenthon le 13 janv. 1540 (Arch. Fauc. Luc.), tuteur de ses neveux, le 8 mai 1550 (Arch. St-Sixt). Il scelle un laod dudit jour de son sceau (4).

N^e^ Jean Favre de Bignins (fils de feu N^e^ Sébastien), reconnaît, le 6 mai 1524 *(Sommaire des Fiefs),* tenir du prince, en fief noble, des biens acquis par N^e^ Jean Favre, son aïeul paternel, et Girarde du Verd *(sic),* sa femme, indivis avec les nobles d'Amancy, plus d'autres biens à Montagny. Mort avant 1550. Alliance inconnue.

N^e^ Pierre, N^e^ Urbain, pupilles de leur oncle, 1550, témoins au mariage de leur frère. Sort inconnu.

N^e^ Michel (ou Michaud) Favre, coseig^r^ de Bignins, seig^r^ de Mesme ou Loisinge, au mandement de la Roche, vendit ces biens à N^e^ Mermet Déage, avant le 18 septembre 1555 *(Sommaire des Fiefs)*. Il avait cessé d'habiter la Roche et, par son absence, l'exercice de la juridiction avait cessé. Il épousa, contrat dotal du 5 octobre 1583 (Arch. Chuyt) [je pense, du moins, que c'est le même Michel qui était aussi pupille en 1550], Claudine, fille de N^e^ Amédée du Fresnoy, jadis Martin. Il a dû mourir sans postérité ou la transporter à l'étranger.

---

(1) Le *Dictionnaire historique* du pays de Vaud, p. 72, nous apprend que la seigneurie principale de Bignins, dite le Martheray, appartint d'abord aux N^es^ de Bignins, puis aux N^es^ Fabri ou Favre, qui la possédèrent jusqu'au XVIe siècle. Jacques Favre de Bignins fut taxé à 15 couronnes dans la rançon imposée par les Bernois, au pays de Vaud.

(2) Il n'a pas été évêque de Genève, mais de Riez en Provence (*Voir Mém. Soc. hist. Gen.,* t. I, p. 225). Il était de Filly près Douvaine. A moins que tous les *Fèvres* de l'époque ne fussent parents, rien ne démontre qu'il fût du même sang que l'évêque Adhémar.

(3) L'évêque Adhémar, qui mourut le 8 octobre 1388 (*Mém. Soc. Gen.,* t. II, p. 290 et suiv., et IIe série, t. I, p. 238 et suiv.), avait pour neveu Humbert Fabri, chanoine de Genève, qui était fils de Jean Fabri de la Roche et d'une Françoise. Mais cela ne prouve pas qu'il fût son *neveu paternel,* rien n'étant aussi élastique que la qualification d'*avunculus* ou *nepos* à cette époque. En définitive, nous n'avons, pour établir l'état civil d'Adhémar, que l'autorité — bien légère — de Grillet, et la tradition, ce qui vaut mieux, qui rattache l'illustre évêque à la famille Fabri de la Roche, la qualification *de Rupe* indiquant alors seulement son lieu d'origine.

Depuis la composition de cet article, deux hommes considérables, MM. Le Fort et Vuy, se sont occupés de l'état civil de l'évêque Adhémar. Le premier, s'appuyant sur les rares mentions documentaires, pencherait à croire que la qualification *de Rupe* serait celle de son nom patronymique. Le second est d'un avis contraire : j'avoue ne pouvoir trouver péremptoires, ni même plausibles, les arguments diplomatiques qu'il tire de l'*Obituaire,* etc. Tradition à part, je crois que, comme pour le cardinal de Brogny, la question sera difficilement résolue par titres d'une manière irréfutable. J'ai traité cette question avec des développements que je ne puis insérer ici, au deuxième tome, sous presse, des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne.*

(4) Assez confus : *Écartelé de ... à la bande de ...* (elle paraît simple, sans chargement) *et de gueules à la croix d'argent.* Ce dernier quartier (Gerbais-Châtillon) confirmerait la conjecture énoncée à l'article de Sébastien ci-dessus.

FABRY, DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONTS.

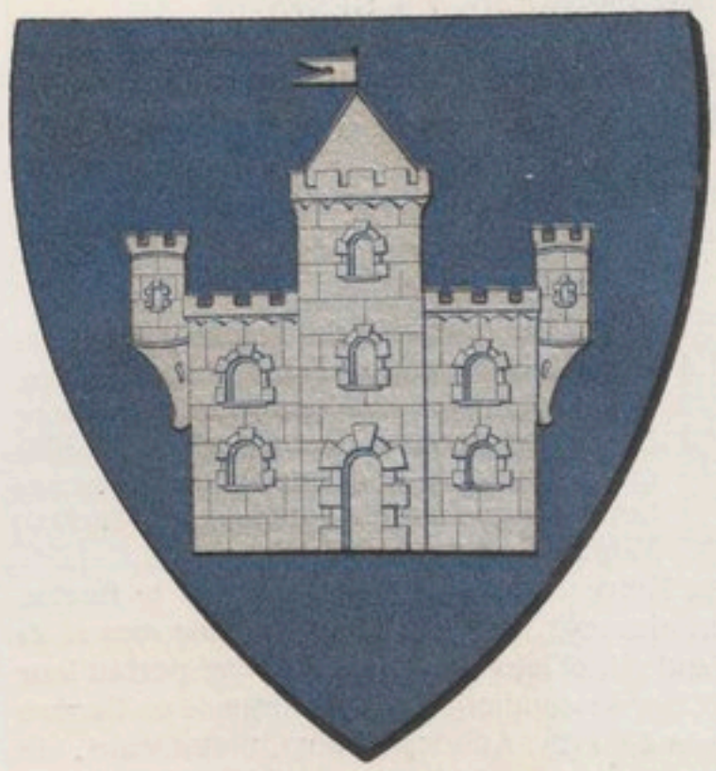

P. d'azur « à ung chasteau aux extrémités deux garites « au milieu duquel a une grande tour, sur le couvert une « girouette, le chasteau ayant la porte fermée, le tout « d'argent maçonné d'azur. » Pes de noblesse 1597.

Interprétation : *d'azur à une tour couverte et girouettée flanquée de deux pans de mur se terminant chacun par une guérite* (poivrière), *le tout d'argent maçonné d'azur.*

Ce *maçonné d'azur* prouve que le héraut d'armes aimait à se servir des mêmes couleurs.

Cimier : *Trois pennaches d'argent, celuy du milieu plus haut.*

Devise : *PREST A ENDURIR.*

Nous n'avons point d'hésitation pour cette famille : nous savons quand elle a commencé et quand elle a fini ; l'orthographe est toujours Fabry. Elle a été anoblie en 1597, et était éteinte avant la fin du XVIIe siècle. Se rattachait probablement à une famille Fabry de Chambéry ou à une autre du pays d'Aoste. *Voir* au SUPPLÉMENT.

Nr JEAN FABRY, de Saint-Pierre-d'Entremonts, ou d'Entremont le jeune.
Déjà qualifié de noble. Mort avant 1629. Il possédait des biens au Bourget, la Motte, Cognin, Tresserve et des maisons à Chambéry. Il épousa Nr Dlle Louise du Châtel. Ce sont peut-être les armes de Louise qui ont été données à ses fils ci-dessous. S'il était d'origine noble, il y avait eu dérogeance pour motiver les lettres de noblesse de 1597 : à moins qu'il n'ait été qualifié noble à cause d'une fonction personnelle.

Mre BENOÎT, prêtre,
Ces trois frères sont anoblis par Patentes du 20 septembre 1597 (Pat. Sav. Reg. 20, f° 320, Arch. de Turin). — *Voir* plus haut leurs armes.
fait une donation à son frère dans son contrat de mariage de 1593.

Nr LOUIS FABRY,
bourgeois de Chambéry, de Saint-Pierre-d'Entremonts, épousa, contrat de mariage du 8 août 1593 (Arch. Morand), Dlle Georgine, fille de Nr Louis-François de Challandière. Il vivait encore en 1654. Mort avant 1629.

Nr ANDRÉ.
Le 20 décembre 1629 (Arch. du S. S. S.), il fait une donation à ses neveux Jacques et Antoine. Il constitue une dot à sa nièce Isabelle, 1634.

PHILIBERTE.
1° à Nr André d'Albert-Provane ; 2° Nr Jérôme de Saluces de la Mente. Du 1er lit naquit

FRANÇOISE
à Nr Jean-Gaspard d'Albert de Provane.

ISABEAU
à Nr Maximilien Barbery de Saint-Avre en Maurienne, contrat dotal du 18 juillet 1634, d'où vient entre autres le ci-dessous (Arch. S.S.S.). Elle testa le 5 sept. 1690 *(Ibid.)*, en faveur d'une de ses petites-filles, Barbery.

Nr JACQUES,
mort sans postérité après 1629.

CLAIRE
à Nr N. N. de Perrillan (Prélian ?).

Nr ANTOINE
épousa N. N. Vivait en 1629. Mort avant 1675. Eut pour héritiers ses neveux Barbery, St-Avre. Parrain d'une fille de Guigonne en 1635 (Reg. Par. de Saint-Genis).

N. N., N. N.
Deux filles qui ont été mariées. Probablement une d'elles, Guigonne, femme de Nr Étienne de Bienvenu.

ENNEMOND D'ALBERT.
Voir Armorial et Nobiliaire, t. I, f° 10, en y ajoutant ce complément.

ENNEMOND D'ALBERT.
Outre l'alliance marquée au t. I, f° 10, il aurait eu d'une Dlle Franc de Maurienne.

BARTHÉLEMYE D'ALBERT
qui épousa, en 1716, Nr Christophe Grosset.
Voir GROSSET.

Nr HENRI-FRANÇOIS BARBERY de St-AVRE, cessionnaire des droits de sa cousine Claudine Fabry.
Voir BARBERY au SUPPLÉMENT.

Dlle CLAUDINE,
femme de Nr Noël de la Charnée de Montmélian, fait donation de tous ses biens, le 29 octobre 1675 (Arch. du S. S. de S.), à Nr Henri-François Barbery de Saint-Avre.

J'ai dans mes archives, à triple exemplaire, des filiations pour procédures de la descendance de Nr Jean Fabry, d'où j'extrais ce qui n'a pas des marques d'autre provenance dans le tableau ci-dessus.

Sur une de ces feuilles est ajoutée une assez jolie aquarelle voulant représenter probablement les armoiries de ces Fabry : *écartelé de gueules à la bande d'argent chargée d'une croix tréflée du champ : et parti d'or et de gueules au lion parti de l'un à l'autre.* Le premier quartier est celui des Fabry du pays d'Aoste : les nôtres en venaient-ils ?? Galiffe *(Armor. hist. Genev.)* donne, d'après un sceau de 1539, pour armoiries d'un Fabri : d'argent à la bande de gueules chargée d'une croix recroisettée du champ, en chef.

FABRI OU FABRY. — *Voir* au SUPPLÉMENT plusieurs familles de ce nom.

Conférez aussi avec FAVRE au même SUPPLÉMENT.

FALLETTI

COMTE DE CHAMPAGNY.

P. d'azur à la bande échiquetée de trois tires d'or et de gueules, accompagnée de deux étoiles d'or.
Cimier : *Une colombe entre deux rinceaux de palmier et d'olivier.*
Devise : INGENUOS DECET (*Armerista* Franchi Verney)

L'avocat Louis Falletti, résidant à Turin, reçut par Pes du 14 avril 1780 (Arch. de Cour), vente et inféodation de la terre et juridiction de Champagny en Tarentaise, avec le titre et dignité de Comté, en fief rect et propre, transmissible par une femme. Il reçut investiture dudit comté le 2 juin suivant *(Ibid.)*.

C'est tout ce que j'ai trouvé sur cette famille qui n'a fait que passer en Savoie.

FANGON

BARON DE L'HORME, SEIGNEUR DE LA CHAVANNE.

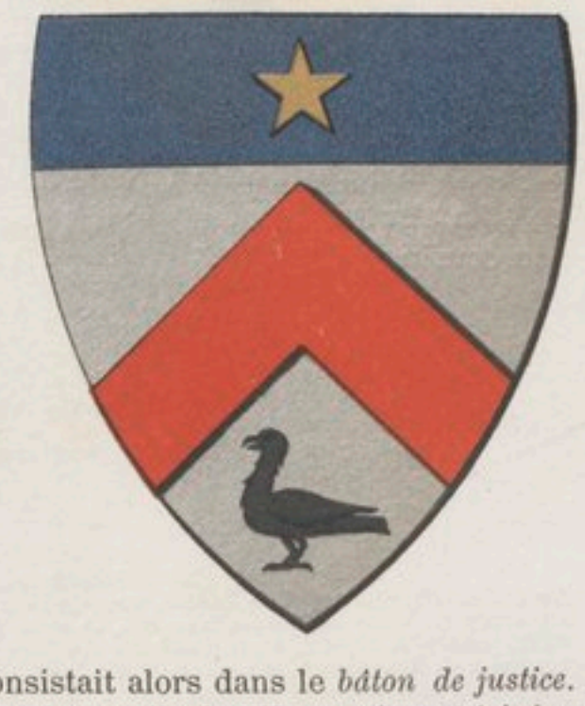

Noble Pierre Fangon ou de Fangon n'a fait que passer en Savoie, mais il passa *benefaciendo*. Son origine m'est inconnue : peut-être était-il piémontais? La première mention que j'ai de lui est un hommage qu'il prête au duc de Savoie, le 23 mars 1546 et encore le 19 août 1547 *(Somm. des Fiefs)*, pour des biens féodaux à l'Horme (Planaise). Le 25 février 1567 (Arch. Thuyset et du Sén. de Sav.), il fut inféodé de la seigneurie de la Chavanne (déjà alors qualifiée de seigneurie de Lormoz), moyennant le prix de 520 livres, somme payée en trois mandats que Fangon avait sur Son Altesse. Le principal revenu de la seigneurie de la Chavanne consistait alors dans le *bâton de justice*. Le 4 décembre 1570 (Fiefs et Arch. S. S. S.), ladite seigneurie et celle de l'Horme furent érigées en baronnie en sa faveur. Il épousa Jeanne Provana, d'une illustre famille de Piémont (remariée à Jean-Claude de Mareschal-Duyn, seigneur de Combefort). Il testa le 2 août 1572 (Arch. Giez), léguant sa baronnie de l'Horme, juridiction sur Planaise, plus la rente de Sainte-Catherine, pour la fondation d'un hôpital à Montmélian, qui porta son nom et nous a conservé de lui un précieux souvenir.

On trouve dans les manuscrits de Guichenon, à Montpellier, parmi les notes qui lui furent adressées (peut-être par le P. Compain S. J.), les indications suivantes bonnes à conserver :

« Sur la porte de l'hospital de la ville de Montmelian, il y a les parolles suivantes, sur une pierre blanche au-
« dessous des armoiries du fondateur d'icelui hospital. » (Suit l'inscription latine datée de MDLXXIII que je ne rapporte pas parce qu'elle est dénaturée par les copistes). « Les armoiries de Pierre de Fangon, seigneur et baron
« de l'Ulme, dict vulgairement L'Orme, se voyent au pied du tableau du bienheureux Amédée, duc de Savoye, qui
« est sur l'autel de la chapelle dudict hospital et sont *escartelées : scavoir au 1er et 4e d'argent au chevron de gueules*
« *à un corbeau de sable becqué et membré et armé de gueules en poincte, au chef d'azur à une estoile d'or ; aux 2e*
« *et 3e d'or à un orme soit ulme de sinople soustenu d'un fond en poincte,* ce qui doit estre vraysemblablement les
« armes de la maison et famille des de l'Orme ou l'Olme. »

« Le chasteau seigneurial appartenant au seigneur de l'Orme est à deux traicts de mousquet de Montmélian,
« au delà de l'Isère, rière et proche de l'église paroissiale de Planeyse, qui a pour patron saint Sixte, pape. Ladicte
« juridiction et biens consistant en 800 ou 1,000 florins appartiennent aux pauvres dudict hospital assés mal entre-
« tenu : il est tout proche le pont dudict Montmélian sur l'Isère, à main droicte du costé du couchant (1). Le chasteau
« s'en va quasi en ruines et rend ainsi tesmoingnage de son anticquité ; il y avoit autresfois tout autour quantité
« d'ulmes ou ormes comme se vérifie aujourd'hui par d'autres encore tout entiers que j'ay veus, d'où je pense que
« le chasteau et seigneurie a pris son nom. J'ay veu dans ledict chasteau de l'Orme, sur un des fourneaux, les
« armes dudict seigneur de Fangon parties de celles de sa femme. » (Suit la description des armes bien connues des Provana, puis description de ces armes qu'il a trouvées avec l'alliance Mareschal-Duyn, mais avec des variantes)
« et je ne scay si ce seroit point la faute du peintre ou fondeur n'ayant encores jusqu'à ce jour pu scavoir de quelle
« famille estoit ladicte femme : ce que dans quelque temps je scauray par la voye des syndics de Montmélian (2).
« Et tout cecy je marque à Monsieur de Guichenon à cause que le P. Hilaire (Dom Leyat) me dit dernièrement qu'il
« luy avoit demandé le blason et les armes de Messeigneurs de l'Orme, où je fus exprès pour le susdict il y a six
« ou sept jours ».

(1) C'est sans doute le *Xenodochium Charitalis* porté dans la vue de Montmélian (si remarquable par les dessins et gravures de Hooge) dans le Theatrum Sabaudiæ. Suivant une note qui m'est transmise de Montmélian, Pierre de Fangon aurait déjà, en 1555, laissé les fermes de la Chavanne et de Planaise et le domaine de la Baytaz à la ville de Montmélian, pour la création d'une salle destinée au logement des pélerins qui se rendaient à Rome. — (2) Nous avons vu que c'était une Provana.

FAUCHER (DE)

OU FAUCHIER OU FOUCHIER

DITS DE LA CHAMBRE-SEYSSEL,
MARQUIS DE LULLIN, COMTES DE MONTRÉAL,
BARONS DE MONTFORT ET DE MONTFALCON,
SEIGNEURS DE LONGEFAN, ETC.,
AU DUCHÉ DE SAVOIE
BARONS DE SAVOYEUX ET DE L'ÉTOILE
EN FRANCHE-COMTÉ.

P. d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles de même (PALLIOT).

CETTE famille a brillé d'un éclat peu commun mais bien passager en Savoie. Claude-Alexandre de Faucher hérita du marquisat de Lullin, d'Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin. Par son mariage avec Françoise-Paule de Seyssel-la-Chambre (sœur aînée de Maurice, dernier de la deuxième race des la Chambre-Seyssel), une partie de la fortune de cette illustre famille passa aux Fauchier. Le dernier de ce nom n'eut pas d'enfants et eut pour héritier Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, son cousin.

?

Illustre seigr PHILIBERT-EMMANUEL DE FAUCHER
(il signait Fouchier), Bon de Savoyeux, colonel de cavalerie pour le service de S. M. catholique, capitaine et gouverneur de la ville de Gray au comté de Bourgogne, épousa Marguerite de l'Auxerrois (ou l'Assaurois), fille de Mre Antoine.

Illustre seigr CLAUDE-ALEXANDRE DE FAUCHER,
Bon de l'Estoile, plus tard dit de Genève, marquis de Lullin, héritier universel d'Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, etc., etc., son cousin (1), chevr de l'Annonciade, etc., en vertu de son testament du 30 avril 1660 (Arch. de Thuyset). Il épousa, contrat dotal du 29 août 1646 *(Ibid.)*, Françoise-Paule de Seyssel-la-Chambre, fille aînée de Louis, Mis de la Chambre-Seyssel et d'Adrienne-Françoise de Grandmont ou Grammont et sœur de Maurice, quatrième marquis d'Aix, septième marquis de la Chambre, dernier marquis de la Chambre de ce nom, qui mourut sans enfants. Le 4 septembre suivant *(Ibid.)*, Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, ratifia ce contrat de mariage dans lequel il avait constitué aux époux les terres et seigneuries de Rahon et Ranchaut (Fr. Comté), provenant des acquis par lui faits de la maison Fouchier. — Elle teste le 24 mai 1670 *(Ibid.)*, nommant usufruitier son mari et son fils (unique), héritier universel. Son testament fut ouvert le 29 mai suivant, deux ou trois jours après sa mort. Le 6 octobre 1681 *(Ibid.)*, en qualité d'héritier du marquis de Lullin, il transige avec la duchesse de Savoie, comme héritière de Marie de Genève, comtesse de Pancalier, comtesse de Mazin, par testament du 6 octobre 1675. Il resta propriétaire du marquisat de Lullin, fief, seigneurie et terre (sauf Charmoisy et la Tour de Draillans), produisant 392 ducatons de revenu, le château et seigneurie de la Bâtie-Cholex (95 ducatons de revenu), les ruraux de Thonon (114 ducatons de revenu), les fiefs de Rahon ou Rans et Ranchaut ou Ranchot en Bourgogne. Il renonça à toute autre succession de la maison de Genève, S. A. R. restant chargée de ce qui concernait les RR. PP. Minimes de Thonon et propriétaire de la Bâtie de Thonon, vignes de Pré-Cergues, Charmoisy et Tour de Draillans. Le 30 mai 1683 *(Ibid.)*, il vendit à Jacques de Loys, seigr de Bonnevaux, la seigneurie et baronnie de la Bâtie-Cholex, rière les bailliages de Ternier et Gaillard, pour 26,000 florins. Le testament du marquis de Lullin, en le nommant héritier le chargeait de porter son nom et ses armes.

Illustre seigr FRANÇOIS-EMMANUEL DE GENÈVE,
marquis de Lullin, dit de la Chambre-Seyssel, Cte de Montréal, Bon de l'Estoile, Bon de Montfort et de Montfalcon, seigr de Longefan, Charrin, Rans, Ranchot, etc., etc., gentilhomme de la Chambre de S. A. R., héritier universel de sa mère. Après la mort de Maurice, marquis de la Chambre, son beau-frère, il revendiqua les fidéicommis des Seyssel-la-Chambre, notamment celui apposé au testament de Louis, son beau-père, du 20 septembre 1648. Par transaction du 11 juillet 1670 (Arch. Thuyset), il partagea avec Jacques d'Allinges (fils d'Henriette de la Chambre-Seyssel, sœur cadette de Françoise-Paule ci-dessus). On liquida l'hoirie de Françoise-Adrienne de Grammont, mère de Françoise-Paule, qui, par testament du 30 novembre 1637, ouvert le 20 juillet 1660, avait institué Angélique, héritier Maurice, son fils, et fait légataires ses trois filles, Françoise-Paule, marquise de Lullin; Henriette, marquise d'Allinges, et baronne d'Apchey. Les droits de Faucher estimés pour l'hoirie totale 278,468 florins, lui furent réglés par l'abandon des princes de seigneuries de Longefan et Montfalcon, etc., avec les biens en dépendant. Par transaction du 1er juin 1681 *(Ibid.)*, passée avec les Carignan et de Soissons, il renonça à toutes prétentions sur le marquisat de la Chambre et vicomté de Maurienne, moyennant 2,500 ducatons de 4 livres et 15 sols pièce. — Le 26 juin 1696 *(Ibid.)*, il vendit à Joseph de Gerbais de Sonnaz les droits de seigneurie et rentes dépendant d'Habères Lullin.

Par capitulation du 14 juillet 1664 *(Ibid.)*, avec l'agrément de S. A. R., son mariage avait été traité à Turin avec Dorothée, fille aînée de Charles de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Damien; ce mariage qui devait se conclure dès que la fiancée aurait l'âge requis n'eut pas d'autre suite.

Il épousa Catherine-Françoise de Beaumont avant 1673, 18 avril *(Ibid.)*, jour où elle vend à Me Antoine Bertier, châtelain du prieuré du Bourget, des masures, places et verger en la ville du Bourget, lieu dit en Odinet. Il teste le 20 février 1699 *(Ibid.)*, voulant être enterré chez les dames de Sainte-Claire, en ville (Chambéry, lieu où il teste). Legs à sa femme. Lègue la seigneurie de Charrin à son cousin Gabriel de Grammont, Bon de Châtelin. Nomme héritier universel Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, son cousin. Il mourut le même jour. Son testament fut ouvert le lendemain.

Sa veuve transigea avec le marquis d'Allinges pour ses droits dotaux le 3 avril 1699 *(Ibid.)*.

Voir GENÈVE-LULLIN SEYSSEL LA CHAMBRE.

(1) Gaspard de Genève, marquis de Lullin, chevr de l'Ordre, etc., aïeul d'Albert-Eugène, avait épousé, 23 février 1575, Antoinette de Faucher, fille de Claude, Bon de Savoyeux, et de Claudine du Vernois.

FAUCIGNY (DE)

SIRES ET SOUVERAINS SEIGNEURS DU FAUCIGNY.

P. pallé d'or et de gueules (Voir blason principal ci-dessous).

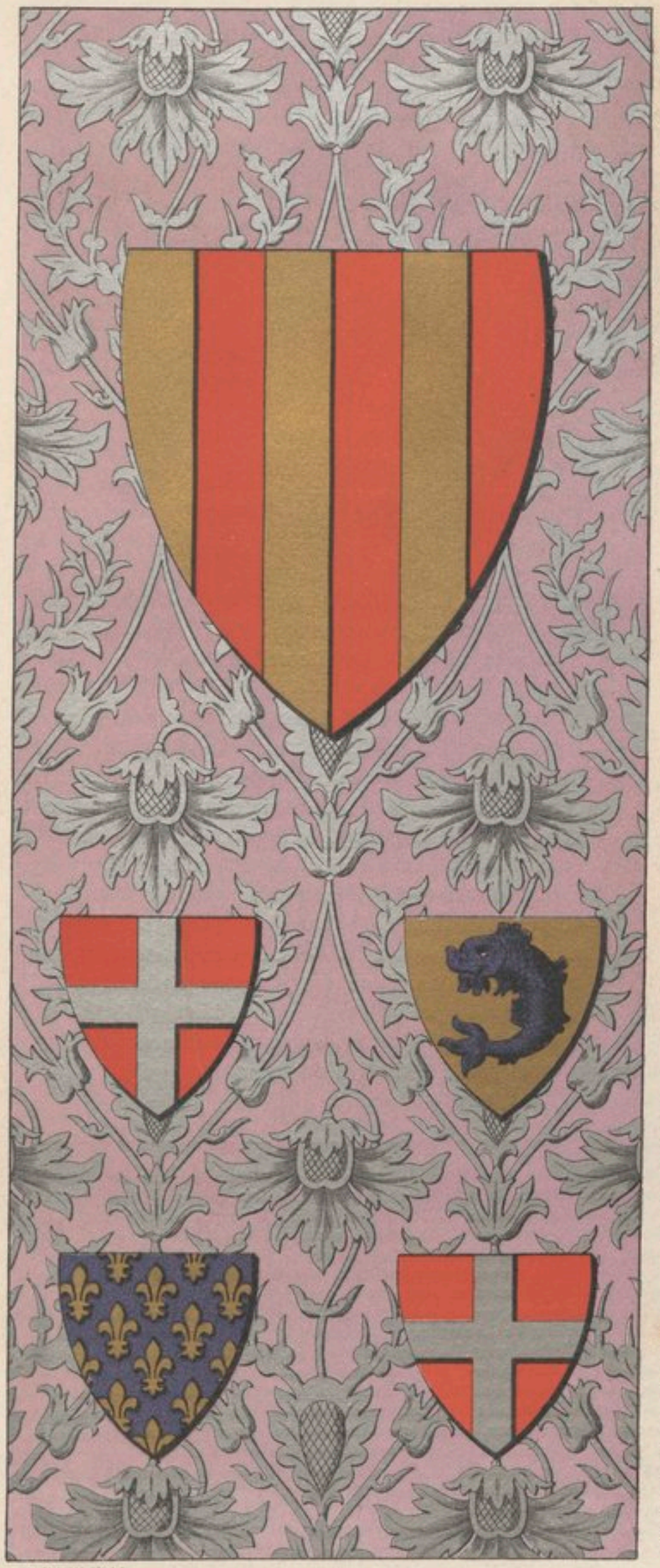

Une version, ne reposant sur aucun sceau connu, leur donne pour armes primitives, *de sable au lion d'argent;* selon d'autres, *contourné.* — *Voir* le sceau (p. 325) des Lucinge issus de l'estoc Faucigny.

Antérieurement à 1212-1215, les sceaux de l'évêque Guy de Faucigny (*Armor. hist. Genev.* Galiffe et Mandrot : *Armor. Genev.* Blavignac) portent *trois pals* au lieu du *pallé.* Je reproduis plus loin (page suivante) un sceau d'Aymon, sire de Faucigny (1221) portant aussi *trois pals billetés,* dernière disposition correspondant au *diapré,* simple ornementation. Mais sur l'écu que le prince porte au bras gauche, on voit distinctement *une croix.*

On trouve aussi quelques sceaux avec *deux pals.* On remarque encore cette indécision entre *des pals* et un *pallé* sur des pierres sculptées, dans les signes de notaire, d'origine plus moderne (1).

Le *pallé (d'or et de gueules)* a prévalu depuis que la Maison de Savoie l'a fait passer dans son écu d'alliances.

Le sceau d'Agnès de Faucigny, femme de Pierre de Savoie (1263), conservé aux Archives de Turin (Sig. dei Principi di Savoia) représente positivement *un pallé.*

Les blasons secondaires figurant ci-contre sont ceux des maisons souveraines ayant possédé le Faucigny après l'extinction de la dynastie faucigneranne, savoir : SAVOIE, VIENNOIS, FRANCE et SAVOIE.

(1) Il est utile de faire remarquer, avec des exemples de familles souveraines ou de la plus haute marque (Savoie, Genève, Faucigny, Seyssel, etc.), qu'au XIIIe siècle les blasons n'étaient point fixés. Dans le sceau plus haut cité (1263), Agnès de Faucigny est figurée couronnée et vêtue à l'antique, soulevant de chacun de ses bras un écusson : dans l'un la *croix de Savoie,* dans l'autre le *pallé de Faucigny.* La *croix* représente le blason de son noble époux. Mais ce même noble époux scelle aussi la même charte et son écu est chargé d'un *lion.*

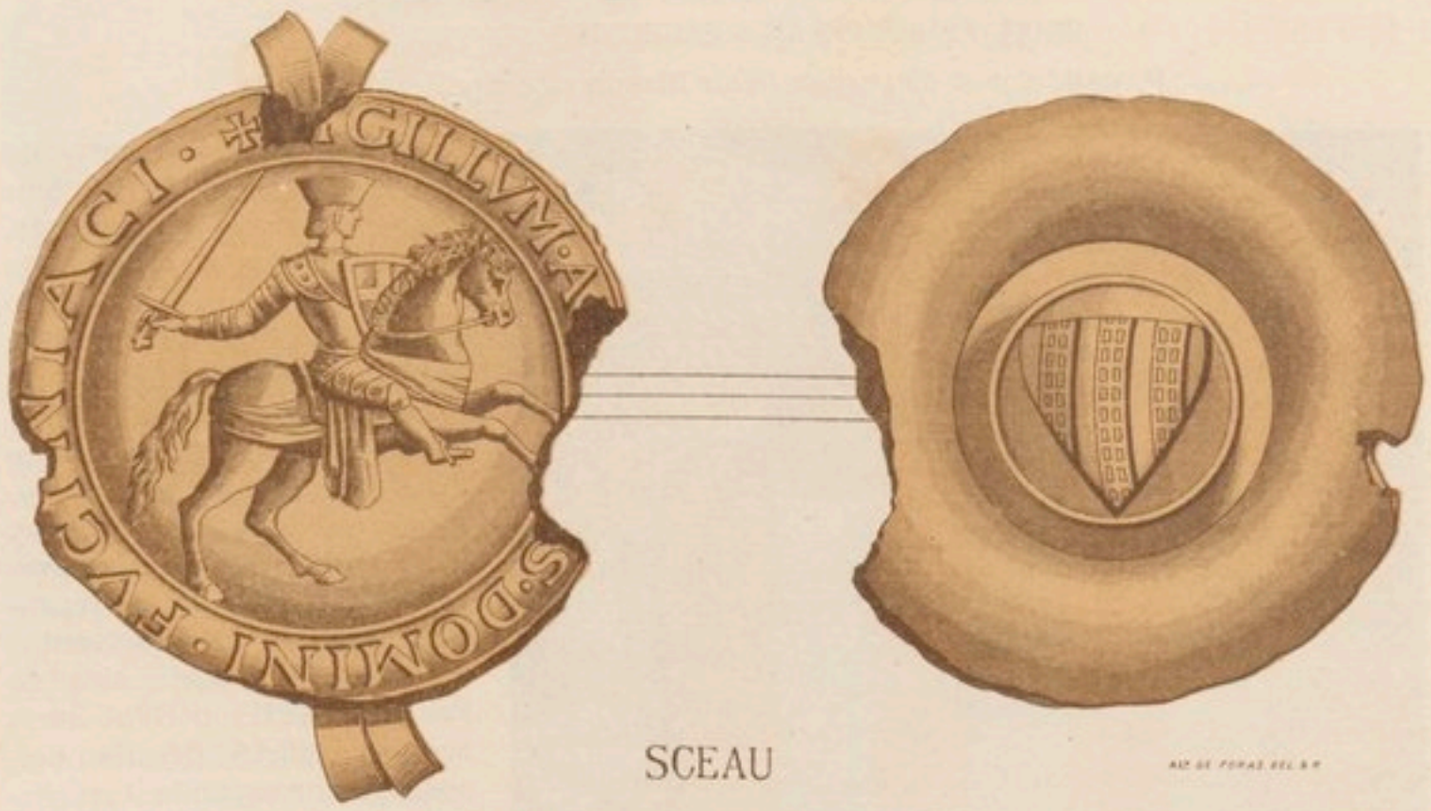

SCEAU

D'AYMON SIRE DE FAUCIGNY (1221)

L'ORIGINE de la famille souveraine des sires de Faucigny est aussi inconnue que celle des comtes de Savoie et de Genève : elle se perd dans la nuit des temps.

Au moment de l'affaiblissement des rois burgondes, les Faucigny étaient les seigneurs les plus importants dans la province de ce nom. Il est bien difficile de caractériser les relations féodales qui les unissaient aux comtes de Genevois. Ceux-ci possédaient, en 1093, la vallée de Chamonix et d'autres terres en Faucigny, comme les sires de Faucigny en possédaient en Genevois et en Chablais; d'ailleurs le Faucigny faisait partie du *pagus Genevensis*. Faut-il admettre pourtant l'affirmation de Léon Menabrea (*Origines féodales*, p. 351) que « les seigneurs de Faucigny, bien qu'ils fussent « redoutables et puissants, se reconnaissaient hommes liges des comtes de Genevois ? » S'il fallait suivre cet auteur, ce ne serait certes pas d'après les deux preuves qu'il croit en donner, constituant sans doute une vicieuse interprétation (1).

---

(1) Il cite : 1° le traité de paix de Seyssel de 1224 *(sic)*, où Aymon, comte de Genève, figure « cum comitatu suorum virorum. Bosonis de Alingio, Rodulphi de Fulciniaco, etc. ». Or, ce n'est pas 1224 qu'il faut lire, c'est 1124, époque où le susdit Rodolphe n'était que le fils du sire de Faucigny et pouvait, étant bénéficié par le comte de Genève, son oncle, être nommé parmi ses nobles, sans que cela imputât, en aucune manière, pour le seigr de Faucigny, vassalité vis-à-vis du comte de Genevois : on voit, du reste, dans cette même charte, qu'Aymon, comte de Genève, en parlant de la troisième partie des dîmes — détenues par Willelme de Faucigny (son frère utérin), — consent à ce que l'archevêque de Vienne, par son légat, en puisse réclamer la restitution. La différence entre le sire de Faucigny et les feudataires du comte de Genève est facilement saisissable; 2° un titre du 8 mars 1228 (vieux style, revenant au 24 mars 1229), par lequel Aymon, seigr de Faucigny, se serait reconnu « homme lige de Guillaume, Cte de Genève, à raison du château de Faucigny ». Or, cette charte existant aux archives de Cour est imprimée dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. VII, p. 291. On y voit qu'Aymon, seigr *(dominus)* de Faucigny, pour terminer des débats avec le Cte de Genève, *à propos du château de Langin*, lui abandonne tous ses droits *sur ledit château de Langin* (il n'est pas question du château de Faucigny), et se reconnaît son homme lige. Sur quoi portait cette fidélité ? ? Etait-ce pour toutes les terres possédées par Faucigny ? Les deux hauts contractants se garantissent mutuellement leurs possessions « cum omnibus juribus suis ». Il n'est pas admissible *a priori* qu'un acte bien limité dans sa puissance puisse, grâce à une clause obscure (et explicable par une possession sujette à fidélité), contenir un aveu de vassalité générale qui aurait été bien plus important que l'acte en lui-même.

En tournant la page du même volume, on verra Guillaume de Faucigny, de l'avis de ses barons et hommes, reconnaître, en 1202, qu'il a reçu d'Aymon, Cte de Genève, la garde et défense de la vallée de Chamonix : charge qu'il a acceptée également « in amore et fidelitate » de Guillaume, Cte de Genève, son oncle, à son lit de mort.

En 1229 (p. 293), Aymon, sire de Faucigny, donne, concède et remet à Guillaume, Cte de Genevois, tous les droits qu'il pouvait avoir sur Chamonix « undecumque » et aussi à cause de la garde confiée à feu Guillaume, sire de Faucigny, son frère, « et ipsum exinde corporaliter investivi ».

Ce *vassal investissant son suzerain* est une anomalie, même restreinte à Chamonix, l'objet de la cession. Elle indique clairement qu'il y avait là deux pouvoirs bien indépendants, quoique empiétant en quelque partie l'un sur l'autre.

Il faudrait un cadre plus vaste que ne le comporte mon travail généalogique pour approfondir cette question. Il me suffira d'en donner une idée. Dans une charte de l'an 1119 (Bibl. Sebusiana, IV, 4), Guy de Faucigny, évêque de Genève (1), fait donation à Cluny du prieuré de Contamine. Il nous apprend que Rodolphe, son neveu (sire de Faucigny) et celui qui, lui succédant, aura la « principalem dominationem in Castro Fulciniaci », sera avoué et défenseur dudit prieuré : s'il surgit des différends entre les hommes de celui qui sera le « dominus de Fulciniaco » et ceux du prieuré, la décision n'en sera remise à aucune autre personne séculière « nisi ad dominum de Fulciniaco et ad priorem Condominii, ita ut justitiam fiat apud « Fulciniacum aut apud Condominium » (2). De ce que Aymon, comte de Genevois, scelle cette charte avec d'autres personnages, on ne saurait conclure qu'il fut suzerain de celui qui détenait la « principalem dominationem in Castro Fulciniaci ».

On remarque, en tête du folio précédent, le sceau équestre de ce même Aymon, sire de Faucigny, qui aurait été homme lige du comte de Genevois (*Voir* note 1, f° 318) et la légende SIGILLVM A(YMONI)S DOMINI FVCINIACI. Ces attributs sont ceux d'un prince, suivant les principes de la sphragistique.

En 1250 (dans quatre documents du 10, 26, 28 et 29 juin), Guillaume, comte de Genevois, excepte de ce qu'il remet à Pierre de Savoie le fief du seigneur de Faucigny : en 1305 (29 avril), Amédée, comte de Genevois, dans l'hommage qu'il prête à l'évêque de Genève, — ce qui ne l'empêchait pas d'être prince souverain, — énumère les droits que le seigneur de Faucigny avait sur les pêcheries de l'Arve et du Rhône et les droits qu'il *croyait avoir* sur les collines où étaient bâtis les châteaux de Faucigny et de Châtillon (Cluses) de Faucigny. Ces témoignages, peu clairement énoncés, semblent admettre une espèce de suzeraineté générale par les comtes de Genevois sur les sires de Faucigny. Mais ils prouvent surtout — ils devaient être clairs pour les parties — que des actes de cession par vente ou alliance, ou de gagerie ou de conquête, — qui auraient expliqué cette obscurité — ne nous sont pas connus. Car Agnès, D^me^ de Faucigny, dans son testament de 1262, donne à Pierre de Savoie, son mari, le château de Faucigny avec mandement et juridiction avec tous les châteaux et droits qui en dépendaient : en 1263, elle déclare que c'est en suivant ses ordres que Pierre a construit ou fortifié les châteaux de Flumet, Sallanche, Châtillon, Faucigny, Credo et Pont-sur-Arve : cette même année (1263), Rodolphe, comte de Genevois, en prêtant fidélité et hommage à Pierre, comte de Savoie, excepte la fidélité qu'il doit à l'empereur, aux évêques de Genève et de Lausanne *et au seigneur de Faucigny*. Enfin, ce même Amédée, comte de Genève, qui, en 1305, croyait avoir droit sur les châteaux de Faucigny et de Châtillon, transigea, le 13 octobre 1305, avec Hugues Dauphin, seigneur du Faucigny. Celui-ci lui contestait le droit qu'il avait usurpé de bâtir le château de Gaillard, à ce qu'il disait, sur son propre alleu. Le comte soutenait que c'était bien son alleu : il faut croire que ce n'était pas exact, puisque par suite de transaction il fut convenu que Hugues, soit en paix, soit en guerre, pourrait librement se réfugier dans ce château, à l'abri de tous et spécialement du comte de Savoie. Ces droits mêmes sur les pêcheries d'Arve, exceptés dans l'hommage prêté (29 avril 1305) par le comte à l'évêque de Genève, étaient conservatoires et non préjudiciels pour le seig^r^ de Faucigny, car dans la transaction passée moins de six mois après (ci-dessus 13 octobre 1305), le sire de Faucigny donne au comte les îles d'Arve où devaient s'exercer lesdites pêcheries.

En résumé, dans l'état actuel des connaissances paléographiques, le fouillis inextricable de l'enchevêtrement féodal, les alliances entre Genevois et Faucigny, entre Faucigny et Savoie, la cession ou la conquête de territoires partiels peuvent présenter de l'obscurité, mais on ne saurait douter que les sires de Faucigny ne fussent princes indépendants, quoique astreints à l'hommage pour quelques seigneuries aux comtes de Genevois, tout comme ceux-ci l'étaient vis-à-vis de l'évêque, du comte de Savoie et même du seigneur de Faucigny.

Dans les premières années du XIe siècle, vers 1002, Burchard de Bourgogne, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, donna en précaire des biens situés en Genevois et en Chablais, à un Heymerad ou Aymerard et à Aalgert, sa femme (*Monum. Hist. patriæ.*,

(1) Pendant que Guy occupait le siège de Genève, ses deux neveux Gérold et Amédée étaient évêques de Lausanne et de Maurienne. Son petit neveu Arducius fut également évêque de Genève. Quelle est la famille *non souveraine*, de nos contrées, assez puissante, au XIIe siècle, pour avoir réussi à mettre ses fils sur des sièges aussi importants ?

(2) *Condominium, Condamina, Contamina,* Contamine-sur-Arve, prieuré où furent enterrés plusieurs membres de la famille et, notamment, Agnès, dame de Faucigny. Contamine est situé au-dessous des ruines de l'antique château de Faucigny, sur la rive droite de l'Arve. Toute seigneurie avait sa *contamine*. L'étymologie même si claire de ce mot *Condominium, Campus domini,* semble appuyer ma théorie. Ce n'est pas comme évêque, mais comme Faucigny, que Guy fait donation du prieuré élevé sur sa *contamine,* le *champ du seigneur* de Faucigny.

Chart. II, nos 65, 66). Cet Aymerard est généralement admis maintenant comme ayant été le premier seigneur connu du Faucigny en l'identifiant — il n'y a pas d'autres raisons que la communauté de nom et les probabilités — avec l'Aymerard dont nous allons parler, chef incontesté de la dynastie faucigneranne. Faut-il voir dans la donation de Burchard l'origine de sa puissance ? ou bien a-t-elle enrichi les descendants d'anciens chefs autochtones qui, lors de la formation des districts ou comtés dans nos contrées, avaient réussi à conserver, avec leur indépendance, une partie de leurs anciennes possessions patrimoniales ? Cette conjecture expliquerait si bien la nature de leur pouvoir que je me permets de l'émettre, en attendant que de nouveaux documents nous fournissent plus de lumière.

Enserrés dans les possessions féodales de leurs redoutables voisins, les comtes de Savoie et de Genevois, les sires de Faucigny nous présentent dans leur histoire une longue et perpétuelle lutte inhérente aux enclaves de leurs possessions réciproques. Agnès, dame de Faucigny, apporta cette subdivision du *pagus Genevensis* à Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne, son mari. Leur fille, Béatrix de Savoie, la transporta aux Dauphins de Viennois, qui la cédèrent (1349) à Jean de Valois, plus tard roi de France ; celui-ci la céda, par traité du 5 janvier 1355, à Amédée VI de Savoie, le chevaleresque Comte Vert et à ses augustes descendants.

Deux précieux documents nous font connaitre authentiquement les quatre premiers degrés de la filiation faucigneranne. Dans le premier, publié par M. de Gingins-la-Sarraz *(Indicateur d'hist. et d'antiquités suisses)*, Guy (de Faucigny), évêque de Genève, faisant donation à Cluny de l'église de Contamine, le 1er février 1083, mentionne son aïeul Aimerard, son père Louis, Widon, Gisebert, Otton et Villent, ses oncles (1). Dans le second, déjà cité plus haut, du 2 septembre 1119, le susdit Guy, évêque de Genève, confirme cette donation et nomme encore Aimerard, son aïeul, Louis, son père, Wullielme, sire de Faucigny, son frère, ses neveux, fils de ce dernier, Rodolphe (plus tard sire de Faucigny), Louis, Raymond, Gérard, évêque de Lausanne, Amédée, évêque de Maurienne, et Utilie, leur mère. Un autre nom se trouve encore après tous ceux que je viens d'énumérer, et les voici tous dans le texte latin : « Hanc dona-« tionem facio... pro anima patris mei Lodoici et avi mei Esmerardi et Willelmi fratris mei et « filiorum eius Rodulfi, Lodoici, Raymundi et episcoporum Girardi Lausannensis et Amedei « Maurianensis nepotum meorum et matris eorum Utiliæ et matris Terbergæ » (« Tetbergae » selon Guichenon).

Ce point est délicat à traiter, puisque je me mets en opposition avec tous mes devanciers. En se fondant sur le témoignage de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (« Gebennensis episcopus Guido ... frater Aymonis eiusdem urbis Comitis »), des historiens, tels que Spon, Levrier, etc., ont cru que Guy, évêque de Genève, frère d'Aymon, comte, était fils de Gérold ou Gérald, comte de Genève. La filiation formelle tracée par l'évêque Guy est conciliable avec l'affirmation de Pierre le Vénérable. L'évêque et le comte de Genève étaient nés de la même mère : aussi, dans la charte de Chamonix (Besson, pr. 8), Willelme et Amédée de Faucigny sont dits, en toutes lettres, frères utérins du donateur Aymon, comte de Genève.

En vertu de cette parenté diplomatiquement certaine, faut-il également admettre que cette mère commune s'appelait Tetberge ou Terberge ? Cela est fort possible, car évidemment cette mère commune avait un nom de baptême, mais il me semble qu'on ne peut tirer une preuve suffisante du texte latin, plus haut cité, de 1119.

En effet, l'évêque Guy nomme *son* père, *son* aïeul, *son* frère, *ses* neveux et la mère de ces derniers, et, finalement, une Tetberge « et matris Tetbergiæ. » Comment dit-il « patris *mei*, avi *mei*, fratris *mei*, nepotum *meorum*, Utiliæ *matris eorum* » et ne dit-il pas « Tetbergiæ matris *meæ* ? » Pourquoi cette qualité indéterminée de mère s'appliquerait-elle à l'évêque plutôt qu'à Utilie ? Pourquoi n'aurait-il pas nommé sa mère en son rang, au lieu de la reléguer après Utilie, sa belle-sœur ? (2).

---

(1) La prudence exige de ne pas prendre le mot *avunculi* dans le sens absolu, qu'ils étaient oncles paternels de l'évêque. Du moment où il y a un mot spécial pour marquer cette parenté *(patrui)*, il y a même probabilité que Widon, Gisebert, etc., étaient ses oncles maternels, frères de la mère du prélat. Nous verrons plus loin qu'il n'est point sûr que celle-ci fût Tetberge, veuve de Gérold, Cte de Genève.

(2) Cette objection si visible n'a pourtant éveillé l'attention de personne. Grillet (*Dictionnaire historique,* t. II, p. 259), pour ne pas en être gêné, rétablit l'ordre désiré et dit que dans la charte de 1119 Guy rappelle son père Louis, sa mère Tetberge, etc. Les savants auteurs du *Régeste Genevois* (p. 60), cet indispensable vade-mecum de tout travailleur de nos pays, malgré leur exactitude habituelle, disent aussi comme le bon Grillet, que l'évêque Guy « fait connaître que son aïeul s'appelait Aimerard, son père Louis et sa mère Tetberge. Mais ce qui est plus grave dans l'analyse de la charte de 1119 (p. 71), ils placent Tetberge (nommée la dernière au second rang, après Louis, père du donateur. Menabrea (*Not. sur Vallon. Mém. Ac. Sav.,* IIe série, p. 247) fait aussi la même interversion.

Comme d'ailleurs ce n'est que sous la foi de cette mention douteuse que l'on attribue le nom de Tetberge à la seconde femme d'Aymon, comte de Genève, mariée également à Louis, sire de Faucigny, il me semble digne de mes lecteurs de marquer, dans ces deux généalogies, que je donne ce nom de Tetberge sous les réserves les plus expresses.

Le savant et regretté Bon Frédéric de Gingins ne s'est pas borné à identifier Aimerard, l'aïeul de Guy de Faucigny, avec l'Aimerard, mari d'Aalgert ou Aalgirt (transformation burgonde du longobard Agiltrude); — supposition admissible mais non prouvée. Se basant, en outre, *sur des chartes de l'abbaye de Saint-Maurice,* il crut pouvoir établir qu'Aymerard, aïeul de l'évêque Guy, était fils de l'autre Aymerard (celui de la charte de l'archevêque Burchard) et d'Aalgert, rappelée plus haut. Or, ces chartes, à ma connaissance, se réduisent à celles (nos 65, 66) insérées dans les *Monumenta hist. patriæ :* elles n'établissent en aucune manière ce dédoublement. On ne saurait accepter, sans autres preuves, l'existence de ces deux Aimerard (I et II), dans le court cycle de 1002 à 1030, comme étant authentique. L'opinion d'un historien estimé comme Gingins-la-Sarraz est le seul appui de cette conjecture (1).

Ces appoints minutieux ne changent rien à la filiation directe et authentique depuis Aimerard de Faucigny à Agnès, dame de Faucigny (de l'an 1000 à 1234), femme de Pierre de Savoie, dernière de la branche souveraine.

Il nous semble inutile de discuter l'opinion fantaisiste qui fait descendre Aimerard de Sigefroi, Gonfalonier de l'Église romaine, préfet des royaumes d'Arles et de Bourgogne, frère du Cte Sulpicius, qui serait mort en 969. D'autre part, Sigefroi et Sulpicius auraient été fils de Conrad I, troisième comte de Genevois, qui vivait en 1019! Rien n'autorise diplomatiquement une communauté de race entre les Faucigny et les Genève.

De la famille des dynastes souverains du Faucigny sortent ou ont prétendu sortir une quantité de maisons : les Allamand de Saint-Jeoire, les Alleman du Bugey, de Valbonnais du Dauphiné, d'Aubonne et de Coppet au pays de Vaud (2). Nous avons déjà indiqué, à l'article de la famille de Blonay, que, selon toute probabilité, elle tire son illustre origine des sires de Faucigny, ainsi que les Arenthon (*Voir* ces noms). Les Fresney ont été reconnus par les sires de Faucigny comme issus de leur estoc (*Voir* ce nom).

Aymon I, sire de Faucigny, eut, entre autres frères, Rodolphe, dit le Teutonique ou l'Allemand, aux fils duquel il faut attacher les diverses branches des Lucinge, les Greysier et les Chuyt. Raymond, autre frère d'Aymon I, est considéré comme souche de la maison de Thoyre-Boussy. Sans entrer ici dans les détails relatifs à ces familles, que l'on trouvera à la suite de cet article ou en leur ordre alphabétique, nous ne parlerons que d'une de ces maisons, la seule existant encore, celle des Faucigny-Lucinge, descendant authentiquement de la souche souveraine.

Après avoir longuement étudié les premiers degrés de la généalogie des Lucinge, j'ai dû me convaincre que je ne pouvais, — même en leur laissant la responsabilité de leur travail, — suivre aveuglément les traces de mes devanciers. En effet, on rencontre, dans les trois premiers degrés des Faucigny-Lucinge, des Faucigny-Greysier et des Faucigny-Chuyt, une telle multiplicité de *Rodolphe* et de *Guillaume* contemporains, privativement ou simultanément qualifiés d'un surnom ou d'un nom de terre, Allemand, Lucinge, Greysier, Chuyt, la Chambre, qu'il est difficile d'admettre chez les généalogistes autre chose que des combinaisons de dates. Or, certaines de ces combinaisons sont douteuses, d'autres inexactes. Je suis loin de vouloir contester la valeur des travaux de Dom Leyat (3) :

Voir la suite au folio 324.

---

(1) Elle n'a pas été admise par le *Régeste Genevois* (Tabl. Gen. de Faucigny), qui donne à Louis, sire de Faucigny, Aimerard comme père et Aalgert comme mère.

Nous devons encore signaler une divergence d'interprétation du texte ci-dessus, dans le mémoire de M. de Gingins (p. 2 du tiré à part). Il dit que Guy « dans un voyage qu'il fit à Cluny, pour obtenir de l'abbé Saint Hugues l'absolution de ses péchés, prit l'enga-« gement, etc. ». Les termes latins cités « considerans me ... multis modis deliquisse et ob hoc pergens ad limina beatorum apos-« tolorum Petri et Pauli ad locum Cluniacensem cui dominus Hugo abbas preest, donavi, etc. » ne peuvent, à mon avis, être traduits que dans le sens suivant : « pendant que j'allais (à Rome) aux seuils des Saints Apôtres Pierre et Paul, pour obtenir l'absolution de « mes nombreux péchés, j'ai donné à Cluny, dont Mre Hugues est abbé, etc. ».

Il ne s'agit plus que de savoir de quel endroit partit le repentant évêque pour se rendre á Rome en passant par Cluny.

(2) Nous avons dit qu'il ne nous semblait pas admissible de reconnaître les Alleman ou Allamand comme issus de la famille de Faucigny. *Voir Armorial et Nobiliaire,* t. I, fo 8. Cette descendance n'a jamais eu pour base que le seul fait de la ressemblance du surnom Allemand avec le nom patronymique des Allamand : elle est possible mais uniquement conjecturale.

(3) Dom Hilaire Leyat, prieur d'Abondance et correspondant de Guichenon, a laissé en manuscrit : *Tableau généalogique* des princes de la maison de Faucigny avec celui des familles qui en descendent. Il a servi de base à Dom Luc de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy, pour son manuscrit sur le même sujet. Il existe quelques copies de ces manuscrits.

(1) Gingins a probablement été induit en erreur par le texte amphibologique de 1119. S'il fallait croire, parce que Guy ordonne des prières pour l'âme de son frère Willelme, que celui-ci fût déjà mort, il faudrait que le mot *eviens* se rapportât également à tous les fils de Willelme. Nous voyons, dans cette charte de 1119, figurer, outre Girard, évêque de Lausanne, et Amédée, évêque de Maurienne, certainement neveux de l'évêque de Genève, Willelme et son fils Rodolphe, sans doute le même Rodolphe, neveu de l'évêque Guy, que celui-ci mentionne comme étant celui qui avait « principalem dominationem in Castro Fulciniaci ». Rodolphe était donc, dès cette date, associé à la principauté de son père Willelme, qui vivait encore en 1125.

? ? ? ?

WIDON, GISELBERT, OTTON, VILLENT.
Tous nommés *avunculi* de Guy de Faucigny, ci-dessous, dans la donation de 1083. On n'a aucune raison pour croire qu'ils étaient ses oncles *paternels*.

GUY (VIDO ou WIDO),
chanoine de Lyon, puis évêque de Genève, de 1078 environ à 1120. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, l'appelle « vir magnæ nobilitatis ». *Voir* l'intéressant mémoire sur cet évêque, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, t. I, pp. 127 et suivantes. — Il fit deux donations à Cluny de l'église de Contamine, etc., en 1083 et 1119 (voir texte, f° 320), où il énumère son aïeul, son père, ses oncles (maternels?), ses frères et ses neveux, authentiquant ainsi les quatre premiers degrés de la filiation des sires de Faucigny, mais ne disant pas que Tetberge est sa mère.

GÉROLD,
prévôt de Genève, évêque de Lausanne, 1103, 1119, 1124 : mentionné par son oncle GUY, évêque de Genève. Il mourut aux kalendes de juillet et fut enterré à Lutry (Cartul. de Laus., f°s 41 et 42). Il inféoda au sire de Faucigny, son neveu, un péage à Lausanne (*Ibid.*).

RAYMOND,
Tous deux mentionnés dans la donation de Contamine, faite par Guy de Genève, leur oncle, 1119.
On les croit morts sans postérité.
Raymond est encore nommé dans la charte de 1140 (*Mém. Ac. Sav.*, IIe série, t. II, f° 301), par laquelle Aymon, sire de Faucigny, son neveu, fait une donation à l'abbaye d'Aulps. Avec Pétronille, sa femme, et ses neveux Aymon, Ardutius, Rodolphe et Guy, il fait une donation à l'abbaye d'Aulps (*Mém. Soc. Gen.*, t. XV, f° 4).

LOUIS.

ARDUTIUS,
prévôt de Lausanne, évêque, prince de Genève, 1135, où il siégea cinquante ans. Mort le 8 des kalendes d'août 1185. Il est cité dans un grand nombre de chartes (*Régeste Genevois*).

PONCE,
premier abbé de Sixt, en 1144. On s'accorde à le croire frère de l'évêque Ardutius, quoique ce fait ne soit, à ma connaissance, énoncé dans aucune des nombreuses chartes de l'époque. Avant d'être abbé de Sixt, il était religieux d'Abondance, dont il fut plus tard (1171-1172) le troisième abbé. Il se retira à Sixt, où il mourut en odeur de sainteté vers 1178. *Voir* l'*Histoire de l'abbaye d'Abondance*, par M. le chanoine Mercier.

GUY OU GUILLAUME,
chev^r, mentionné, avec ses frères, dans une charte de 1140. On le croit mort sans postérité.

WILLELME, AYMON, MARCHIS.
Tous trois nommés avec leur frère Henri, sire de Faucigny, par leur oncle Ardutius, en 1178. On les croit morts sans postérité.

HENRI, 7e sire de Faucigny.
Suivant une opinion peu fondée, il aurait été d'abord prévôt de l'Église de Genève. En 1178 (Besson, Pr. 25), dans une charte de Contamine, son oncle Ardutius le nomme déjà sire de Faucigny et frère de Willelme, Aymon et Marchis. Il épousa Contesson (*Comitissa*), dame de Clermont, fille d'Amédée I, Cte de Genève, nommée dans une donation à l'abbaye d'Aulps, en 1188, selon les généalogies Genève et Faucigny du *Régeste Genevois*. L'acte *Mém. Soc. Gen.*, t. XV, IIe partie, n° 5, ne fait que la nommer *Comitissa*. On a ajouté les qualités ci-dessus à cause de l'acte 1202 cité à l'article de Guillaume II, ci-dessous. Sans contester cette alliance, je remarque qu'Aymon II, ci-dessous, était, en 1208 (*Notice sur Vallon*, f° 179), sous la tutelle d'Anselme de Miolans : ce qui, suivant toute probabilité, prouve qu'il y avait un lien de parenté très rapproché entre eux.

BÉATRIX.
Selon le *Régeste Genevois* (Généal.), elle épousa Berlion, Vic^te de Chambéry. Dans une confirmation des donations faites, à Sixt, par Aymon, son aïeul, et Henri, son père, Aymon II mentionne (septembre 1234, *Mém. Soc. Gen.*, t. XV, n° 3) Guigon de Chambéry, son neveu, et Béatrix et Agnès, ses filles.

AYMON II, 9e sire de Faucigny,
dès le 9 octobre 1202, jour où il confirme les donations faites à la chartreuse du Reposoir (*Mém. Soc. Gen.*, t. XIV, n° 20). Mais, dans un acte de 1192 (Wurstemb.), on voit figurer Turenbert de Lucinge, sénéchal d'Aymon, sire de Faucigny, lequel devait partager la domination de son frère. Il épousa Béatrix, fille d'Étienne II, Cte de Bourgogne et d'Auxonne, qui se remaria avec Simon, IIme de Joinville, sénéchal de Champagne. *Voir* au *Régeste Genevois* l'intéressante discussion des f°s 218, 219, expliquant comment on a attribué à Aymon II une troisième fille, qui aurait épousé Simon de Joinville. Aymon testa en février 1234 (Wurstemb., n° 91), il n'avait pas de fils alors. Il fait encore une donation générale du Faucigny à sa fille Agnès, le 13 des kalendes de septembre 1251 (Guich., Pr., p. 78). Il mourut entre avril et novembre 1253.

AYMON DE FAUCIGNY.
très probablement fils illégitime; n'est pas nommé ni en 1234, ni en 1251. A cette époque Aymon II n'avait pas de fils légitime, mais il se réserve le droit de faire des donations à ses serviteurs et « etiam a non uxore susceptis ». Pierre de Savoie, dans son testament de 1268, recommande Aymon à sa sœur, la D^sse de Faucigny. C'est probablement lui qui forma une famille du nom de Faucigny (*Voir* SUPPLÉMENT), dont on trouve des traces jusqu'au XIVe siècle : ainsi Pierre de Faucigny, évêque de Genève, 1312-1314, lequel avait pour frères Jacques et Rolet de Faucigny, vivants en 1318 (Besson, f° 364). On trouve, dans deux chartes de Vallon antérieures à 1103 (Notice *passim*, 297, 298), un Savin, fils d'Augeron de Fulcinaco, qui ne semblent pas appartenir aux sires de Faucigny.

BÉATRIX,
1234-1254,
femme d'Étienne de Thoyre-Villars (*V.* ce nom).

VIII. AGNÈS, D^sse de Faucigny, héritière universelle de son père, 1234, donataire unique, 1251, épouse en février 1234 (?) Pierre, Cte de Savoie, auquel elle apporta le Faucigny. Elle mourut le 11 août 1258.
Voir SAVOIE.

TABLEAU I.

?

I. AIMERARD (de Faucigny)
est père de Louis, ci-dessous, et grand-père de Guy, évêque de Genève, qui le nomme son aïeul (*avus*) dans les deux chartes de Contamine (1083-1119). Peut-être le même Aimerard, marié à Aalgert, auxquels Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice, concéda des biens en précaire, par les deux chartes (1002 environ) citées au f° 321.

II. LOUIS, sire de Faucigny (1030-1060).
Sa veuve qui s'appelait ou pouvait s'appeler Tetberge (?) et que l'on croit avoir été fille de Rodolphe de Rheinfelden, l'anti-César, se remaria, avant 1061, avec Gérold, Cte de Genève, dont les fils étaient certainement frères utérins des fils de Louis, ci-dessous, tous nommés dans la donation de Contamine (*Voir* au f° 320, pour cette Tetberge).

III. VUILLELME I ou GUILLAUME, sire de Faucigny,
frères utérins d'Aymon, Cte de Genève (charte de Chamonix, 1030), qualifiés de *domni* dans la charte de 1083.
Frère germain de l'évêque Guy. Les généalogistes lui donnent le surnom de le Sage, parce que, dans le cartulaire des évêques de Lausanne, Gérold ci-dessous est dit fils de « W. Sapientis de Funcinie ». Gingins le fait mourir avant 1119 : à tort, puisqu'il vivait lors de l'accord de Seyssel de l'an 1124 (Spon. Pr., p. 4) (1). Il ép. Utilie, dite mère des neveux de l'évêque Guy, dans la charte de 1119.

AMÉDÉE.
C'est à cet Amédée que je crois pouvoir rattacher l'origine de l'illustre famille de Étouy.
Voir ARM. NOB. DE SAV., ELONAY.

IV. RODOLPHE I, sire de Faucigny.
Lors de la charte de 1119, Guy, évêque de Genève, son oncle, donne Contamine à l'ordre de Cluny, à condition que « Rodulphus nepos meus et illi qui habuerint « principalem dominationem in Castro Fulciniaci semper habeant advocatiam Condominii » (Besson, 350). Peut-être était-il alors associé à la domination de son père (*voir* note 1) : à coup sûr, lors de la donation à Aulps par le Cte de Savoie, en 1094 (*Ibid.*, 347), à laquelle il assiste comme témoin, il n'était pas sire de Faucigny comme l'affirme Menabrea (*Notice sur Vallon*). Son alliance est inconnue.

AMÉDÉE,
évêque de Maurienne, 1112 : nommé, en 1119, par son oncle Guy. Assista, en 1124, au concile de Vienne. *Voir* son article dans l'*Histoire du Diocèse de Maurienne*, par Angley, f° 70 et suivants. Il était remplacé dès 1125 au siége de Maurienne (Besson, *Mémoires*, f° 287).

V. AYMON I, sire de Faucigny, chev^r,
principal bienfaiteur de la chartreuse de Vallon, après 1138 (*Mém. Acad. Sav.*, t. II, IIe série, f° 272) (2), fondateur de la chartreuse du Reposoir, 22 janv. 1151 (Besson, Pr. n° 24). Avec sa femme Clémence (on suppose que c'était une Briançon, parce que dans une charte, entre 1179 et 1192, Aymon de Briançon, arch. de Tarentaise, appelle Henri, ci-dessous, son « consanguineus ») et son fils Rodolphe, il fait, après 1160 (*Mém. Ac. Sav. passim*, f° 273), une donation à la chartreuse de Vallon. Il y mentionne aussi son frère Raymond.

RODOLPHE, dit L'ALLEMAND,
frère d'Ardutius, 1178, souche des Fasciguy-Lucinge.
Voir Tableau II.

RAYMOND,
frère d'Ardutius, 1178. Souche probable des seigneurs de Thoyre-Boussy. *Voir* ce nom en son ordre.

VI. RODOLPHE II, 6e sire de Faucigny,
mentionné, avec son père, dans l'acte ci-dessus, après 1160. Suivant la généalogie du *Régeste Genevois*, il était sire de Faucigny en 1168, ce qui n'est appuyé sur aucun document. En 1178, il était très probablement mort et certainement remplacé sur le trône de Faucigny. On ne lui connaît pas de descendance.

ALEYDE,
religieuse (Généal. du *Régeste Genevois*).

VII. GUILLAUME II, 8e (?) sire de Faucigny,
figure en cette qualité et comme neveu de Guillaume, Cte de Genève (*son avunculus*), dans la charte de protection de Chamonix, du 19 septembre 1202 (*M. Soc. G.*, t. VII, 292). Il paraît être mort peu de jours après. En octobre 1202, son frère Aymon (*voir* son article) est sire de Faucigny. Guichenon lui donne pour fille Marguerite, femme de Thomas I, Cte de Savoie. Les auteurs modernes n'admettent pas cette alliance. *Voir* le IIe Appendice, f°s 327 et 332.

? ? ? ?

MARGUERITE,
femme de Thomas I, Cte de Savoie.
C'est au moins fort douteux.

(2) Il y a un quart de siècle, j'ai adressé (en 1860) un mémoire à l'Académie de Savoie proposant la rectification de quelques dates de l'intéressante *Notice de Menabrea sur la Chartreuse de Vallon* (*Mém. Ac. Sav.*, t. II). Je maintiens, contre mon contradicteur (M. Chapperon), tout ce que j'ai dit (*Ibid.*, IIe série, t. V. Comptes rendus, Ire xviii et suiv.), et voici ma réponse.
En attribuant : 1° à la donation faite, à Vallon, par Aymon de Faucigny, une date postérieure de plusieurs années à la fondation réelle de 1138, soit celle de 1170 ou 1172 environ; 2° à la mort d'Aymon (arrivée, selon Menabrea, peu après 1161), une date bien postérieure, j'étais dans le vrai autant qu'on peut le discerner dans les documents connus.
On a répondu mes critiques avec les raisons suivantes : « La mort d'Aymon est antérieure à 1208, puisque son successeur, Rodolphe II, paraît déjà dans des actes à cette époque : impossible de la reculer jusqu'en 1172, s'il est vrai, comme l'affirme Menabrea, que ce Rodolphe lui-même fût déjà mort et remplacé par son frère Henri, en 1171 ». Sans invoquer le fait, alors fréquent, de frères associés l'un après l'autre ou même ensemble à la domination de leur père (*voir*, par exemple, Vuillelme I et Rodolphe I, Guillaume II et Aymon II), pourquoi l'attestation gratuite de Menabrea, en l'absence de documents, devait-elle avoir plus de poids que ma critique? Sur quelle autorité appuyait-il la mort d'Aymon I, la mort de Rodolphe II et leur remplacement par Henri, avant 1171?
Ce n'est qu'en 1178 que nous avons un document établissant la domination d'Henri. Le *Régeste Genevois*, dans sa généalogie, insère Rodolphe II comme successeur d'Aymon I, en 1168, et Henri, successeur de Rodolphe II, en 1178. Mais, dans le corps de l'ouvrage, au f° 111 des documents, il fait remarquer qu'Henri étant, pour la première fois, nommé sire de Faucigny en 1178, « on est conduit à supposer que la mort de son père, Aymon, avait eu lieu *dans les premiers mois de la même année* ». Le « s'il est vrai » de Menabrea, essentiellement conjectural, demandait donc des corrections. Je n'ai donc pas à retirer dans une vieillesse une affirmation de ma jeunesse.

Continuation du folio 321.

pourtant, presque tous les documents par lui cités nous ont été conservés, et nous croyons pouvoir affirmer que s'il a cité des faits incontestables, il les a groupés conjecturalement autour de tel ou tel nom de baptême, avec plus ou moins de probabilité.

Voici, réduit à la simple filiation *(in parte qua)*, le thème de Dom Leyat, suivi, modifié ou compliqué par Guichenon (1), Dom Luc de Lucinge et, en partie, par le *Régeste Genevois*, ouvrage de haute valeur.

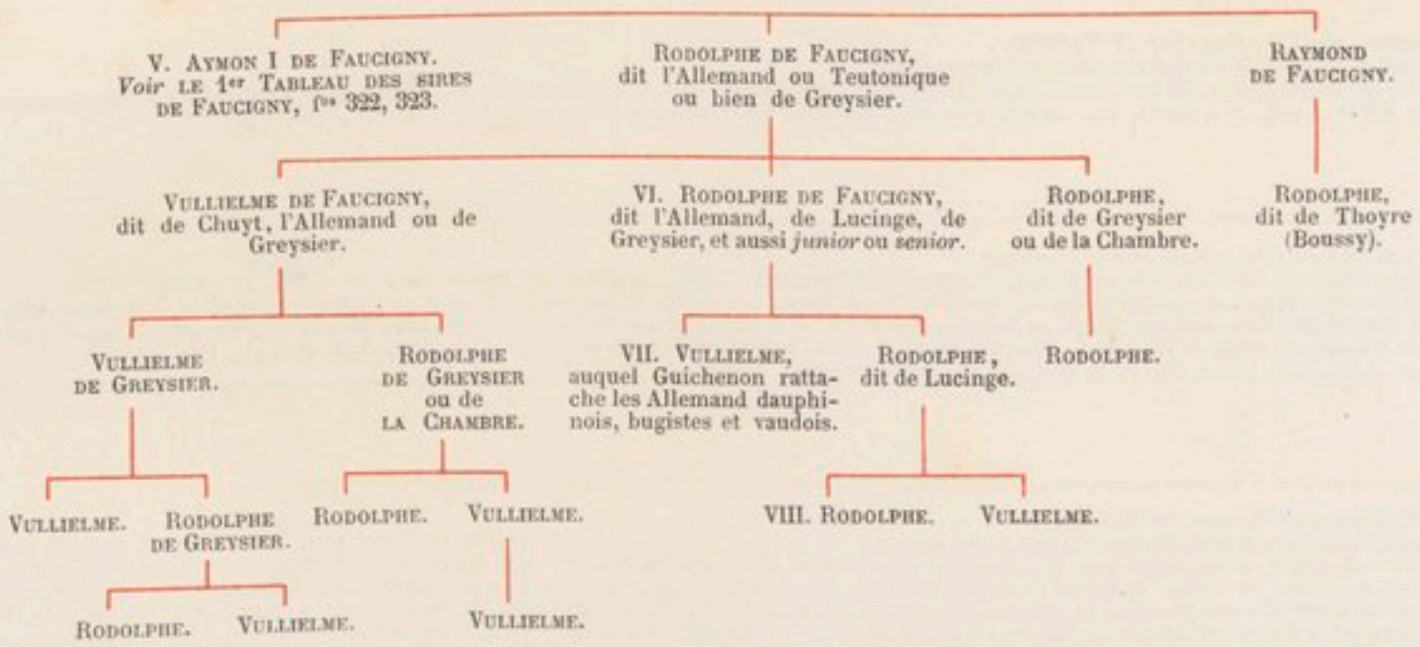

Nous ne le suivrons pas plus loin, car, d'une part, pour ce qui concerne les Greysier, D. Leyat est positivement dans l'erreur, d'autre part, la généalogie devient certaine pour les Lucinge avant le moment où je laisse mes devanciers.

Je donne, plus bas, un tableau d'assemblage qui me semble beaucoup moins compliqué. En effet, il est bien difficile de pouvoir se reconnaître dans ce dédale de *Vullielme* et de *Rodolphe*. Plusieurs d'entre eux font presque certainement double emploi. Aussi, sans dédaigner Leyat, à défaut d'autres plus sûrs répondants, je m'en sers, mais avec des notions plus précises et sur les points où il est permis d'affirmer raisonnablement la filiation. Je n'entends aucunement, pour l'assemblage des trois premiers degrés, que l'on prenne ma version pour diplomatiquement certaine. Quant aux Greysier, je renonce à donner un point précis de rattachement à la souche princière. Je ne veux même pas affirmer que ce point de soudure existe pour tous les Greysier. Il y avait, en effet, Greysier près Féterne, Greysier près Langin, Greysier près Cusy, sans compter Greysier en Savoie. Ces localités ont eu des seigneurs qui en portaient le nom. Il serait téméraire de vouloir assurer que toutes elles sortent ou ne sortent pas de la souche princière de Faucigny.

Voici le thème d'après lequel je distribue les diverses branches des Faucigny-Lucinge.

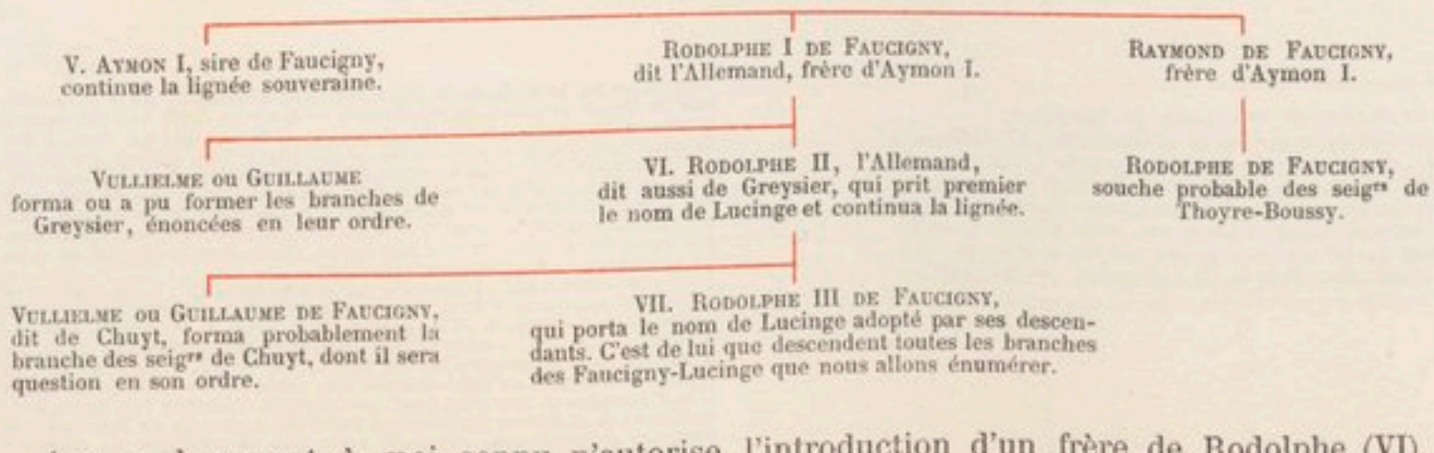

Aucun document à moi connu n'autorise l'introduction d'un frère de Rodolphe (VI), nommé aussi Rodolphe. Les titres sur lesquels on s'appuie peuvent s'appliquer à un seul Rodolphe ou à un autre Rodolphe des branches collatérales. Il en est de même pour les degrés suivants.

Hâtons-nous de dire que s'il peut y avoir quelques fausses attributions de documents à tel

(1) Guichenon a donné, dans ses Tables généalogiques (t. III, f° 311), l'extraction de Marguerite de Faucigny, femme présumée de Thomas I, Cte de Savoie. Sa table est pleine d'erreurs les plus graves à tous les points de vue.

ou tel nom, l'origine des Faucigny-Lucinge est certaine par Rodolphe I (frère d'Aymon, sire de Faucigny), qui fut père de Rodolphe II, qui fut père de Rodolphe III de Faucigny, dit de Lucinge.

Même cette origine souveraine et indiscutable à part, les Lucinge ont formé depuis le XIIe siècle une des plus illustres races du vieux duché de Savoie. Rien n'a manqué à leur grandeur : ni l'antiquité, ni la puissance, ni les plus belles alliances, ni les charges relevées, ni les services rendus à la patrie. Il serait fastidieux et trop long de les énumérer ici.

Les Lucinge ont formé plusieurs branches en Savoie que nous suivrons en leur ordre. Celle qui a acquis le plus d'illustration historique est la cadette des barons d'Arenthon (Tabl. IX), devenus marquis de Lucinge en 1671, etc., dont le dernier mâle, Prosper, Mis de Lucinge et de Ternier, etc., chevalier de l'Annonciade, était gouverneur de la ville et province de Turin. Il n'eut que deux filles dont l'ainée transporta le marquisat de Lucinge, en 1699, à Charles-Emmanuel de Compois, baron de Féterne (*Voir* ce nom).

Elles sont maintenant toutes éteintes.

Un rameau formé par Bertrand de Lucinge (XIV, Tabl. XI), coseig[r] de Lucinge et d'Arenthon, se transporta en Bugey où il possédait, par mariage, la seigneurie des Alymes. C'est de cette branche que descendent directement, en remontant jusqu'à Rodolphe, frère d'Aymon I, sire de Faucigny, les princes actuels de Faucigny-Lucinge.

Outre dom Leyat, dom Luc de Lucinge et Guichenon, dans leurs manuscrits, ce dernier, dans son *Histoire de Bresse et Bugey,* a donné la généalogie de la branche des Alymes, dont je viens de parler. Chérin, généalogiste du roi, a dû faire aussi la généalogie des Faucigny-Lucinge : je n'ai pas eu connaissance de ce travail. Je ne mentionne qu'en passant un imprimé (s. d. et s. n. d'auteur) « Extrait de la généalogie de la maison de Faucigny-Lucinge » qui brille par son inexactitude. Le *Pourpris historique* fait également de la fantaisie suivant son habitude. Enfin, Besson a laissé aussi des fragments trop rares sur les Lucinge. J'ai utilisé ces matériaux quand ils m'ont paru bons, avec sobriété. C'est d'après des quantités de documents de mes archives et de celles que j'ai analysées, que j'offre le résultat de recherches dont les connaisseurs seuls pourront apprécier l'immense difficulté. Ils voudront bien m'en tenir compte s'ils découvrent quelque lacune dans cet énorme travail.

Les Faucigny-Lucinge portaient avant 1221 un *lion contourné* pour armes, comme le prouve le sceau que je reproduis ici, de Rodolphe II de Faucigny, dit l'Allemand, sénéchal du Faucigny. Légende : † S. RODVLFI FVCIGNIACI SENESCALCI.

Il était apposé à une charte de la chartreuse du Reposoir, de l'an 1221, et a été reproduit au bas d'un vidimé de cet acte, par Jean-Baptiste Decret, dessinateur, suivant certificat, après due collation, délivré, signé, scellé par N[e] Claude-Benoît de la Balme, juge maje du Faucigny, par Claude-François Vuy, commissaire, François Muffat-Saint-Amour et Michel Jacquier, notaires royaux, et par Bally, secrétaire et notaire, le 8 mars 1782 (Arch. Fauc.-Luc.), visé et scellé par le Bon de Choiseul, ambassadeur de France près le roi de Sardaigne (1).

Un autre vidimé de la même provenance, d'un acte de l'an 1233, nous donne encore le sceau dudit Rodolphe II de Lucinge. Il est identique de forme, d'armes et de légende avec celui ci-contre; de quelques millimètres de moins en dimension : une rose ou quartefeuille remplace la croix dans la légende (2).

Ce Rodolphe II a été le dernier à porter un *lion contourné,* qui était *peut-être* le plus ancien symbole héraldique de la maison de Faucigny (*Voir* f° 317), déjà abandonné par elle en 1221 (*Voir* le sceau équestre du f° 318).

Nous avons la preuve certaine que Guillaume de Lucinge, sénéchal de Faucigny, petit-fils

---

(1) Ce vidimé reproduit intégralement quatre précieux titres du Reposoir de 1231 et trois de 1233. Deux d'entre eux sont analysés dans le *Régeste Genevois,* 595 *bis* et 658 *bis.* Ils établissent trois degrés de la filiation. Les originaux de ces chartes paraissent avoir disparu pendant la Révolution, mais les vidimus que j'ai eus entre les mains, les remplacent de la manière la plus authentique.

(2) Peut-être est-ce une distraction du dessinateur. Ce sceau doit être du même moule et non seulement à peu près identique.

de Rodolphe II, portait déjà, en 1262 et 1263, un *bandé* pour armes. Il appose ce sceau au bas de deux chartes conservées aux archives de Turin. Légende : † S. VULLIELMI DE LUCINGIO. Ce dessin est reproduit dans deux copies délivrées par les archivistes royaux dans les formes les plus authentiques, visées également par l'ambassade de France (Arch. Fauc.-Luc.). Tous nos auteurs sont unanimes pour les émaux de ce blason, savoir : *bandé d'argent et de gueules* qui est de Lucinge. Au commencement de ce siècle, les Faucigny-Lucinge ont repris les armes de leur nom et portent : *écartelé de Faucigny* (qui est pallé d'or et de gueules) *et de Lucinge* (comme ci-dessous), ou bien : *parti de Faucigny et de Lucinge* (*Voir* f° 348). Couronne de prince. Devise : VSQVEQVO. Cimier : un bras armé, brandissant une épée d'argent. Tenants : deux sauvages d'or.

Les diverses branches des Lucinge ont porté des brisures que l'on trouvera en leurs tableaux.

Outre la sénéchallie du Faucigny (1), les Faucigny-Lucinge possédaient aussi la sénéchallie de Lausanne (*Voir* APPEND. III, f° 353), et des biens en cette ville et dans le Chablais Vaudois. Le quartier dit maintenant du Singe, à l'Est de Lausanne, tire son nom des Lucinge. En 1399, Henri, fils de Robert de Menthon, mari (ce dernier) d'Isabelle de Lucinge, reconnut devoir à l'autel de saint Jacques, deux coupes de froment données jadis par Godefroy de Lucinge, chantre, puis évêque de Lausanne, assignées par Humbert et François de Lucinge, oncles d'Henri de Menthon, sur certaines vignes situées jouxte la voie par laquelle on va de Lausanne vers Palayères. Or, ces mêmes vignes sont, en 1502-1518, nommées *Clos de Lucinjoz, Clos de lous Singio*, et plus tard *le Singe* (*Mém. Soc. hist. Suisse Rom.*, XXVIII, 248. *Dictionnaire du pays de Vaud.*, Albert de Montet).

Les principales seigneuries ayant appartenu à la famille dont nous allons dérouler les longs anneaux pendant vingt-quatre générations, sont : Lucinge, Châteaublanc et Châteaurouge à Lucinge, Arenthon, Greysier, Chuyt, Vallon, Arcine, Saint-Cergues, Boringe et Genevrey, Drusilly, Allaman, Rumilly-sous-Cornillon, Brison, Scientrier, Ternier, etc., etc., en Faucigny, Genevois et Chablais, les Alymes, Gières, la Motte, etc., en Bresse et Bugey.

Lucinge fut érigé en marquisat en 1671 ; Arenthon en baronnie en 1615.

(Suivent les Tableaux généalogiques aux f°s 328 et suivants).

---

(1) Ce n'est point par l'estoc Faucigny, mais par celui de Lucinge que la charge héréditaire de sénéchal du Faucigny est entrée chez les Faucigny-Lucinge. Elle appartenait, avant de leur parvenir, à Turembert de Lucinge (*Voir* ce nom). Il nous paraît utile de publier ici quelques détails sur cette charge, tels que nous pouvons les extraire d'une charte de 1263, conservée aux Arch. de Turin.

Pierre, Cte de Savoie, et Agnès, D^me de Faucigny, sa femme, en suite d'un arbitrage, s'accordent, à ce propos, avec Guillaume de Faucigny-Lucinge, plus haut mentionné, chev^r et sénéchal. Il jouira des droits afférents à la sénéchallie dans toute la terre de Faucigny « a nemore Aricingii » (du côté de Genève, sans doute) jusqu'à Flumet, et de 8 l. de revenu annuel. Quand le Seigneur sera dans ses États, Guillaume aura droit à deux paires de vêtements, à trois chevaux et aux cuirs de tous les animaux « qui excoriabantur « in hospicio domini et domine de Fucigniaco » : il recevra aussi les gages « fidejussiones duellorum .. et hominum nobilium ». Mais il sera obligé de tenir un garde, pour les moissons et les vendanges, dans la vallée de Châtillon (ce qui prouve qu'il y avait des vignobles au XIIIe siècle), et de fournir le sel pour la cuisine de l'hostel du Prince en toutes les fêtes annuelles.

Ce même Guillaume fut pourtant, de son vivant, frustré de la sénéchallie. Il fut en débat à ce sujet avec Béatrix, D^me de Faucigny, et mourut avant d'avoir pu le régler. Ses fils, Humbert et Aymon (*Voir* leur article, degré IX, IIe Tableau), renoncèrent, en 1276, à toutes leurs prétentions sur cette charge.

APPENDICE I. — De l'alliance d'un Rodolphe de Lucinge avec Alix, fille d'Humbert, Cte de Genève ; *Voir* degrés VI et VII au f° 328.

Cette alliance est appuyée sur une charte insérée au t. XV des *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève,* page 7, datée d'entre 1190 et 1212, et de 1210 environ dans le *Régeste Genevois*. En voici l'analyse que je divise par paragraphes pour être plus clair.

(a) Turembert de Lucinge, sénéchal du sire de Faucigny, en suivant le conseil d'Arducius, évêque de Genève et avec le consentement d'Aymon, son frère (*Aymonis fratris sui,* ce qui peut se rapporter à Aymon, sire de Faucigny, frère d'Arducius [*Voir* degré V, Tableau I] ou à Aymon de Lucinge, frère de Turembert [*Voir* LUCINGE], qui paraît avoir existé) a donné à l'église de Sixt (Siz) (1), où était enterré son père, tout ce qu'il possédait à la Tour.

(b) Longtemps après, étant malade à Faucigny, il a confirmé et augmenté cette donation, assisté par Nantelme, évêque de Genève (il l'a été de 1185 à 1206), du consentement de Wullielme de Faucigny (*Wullielmi Fulciniacensis,* comme seig^r de Faucigny en 1202), de Mre Rodolphe de Greysier, de Wullielme de Sallanche, son neveu, qui était surnommé *Francigena,* de sa nièce (*neptis :* nièce ou petite-fille) Keberge et des fils de celle-ci, Anguison et Rodolphe.

(c) Enfin, dans sa dernière maladie à Sallanche, il a souvent rappelé et confirmé cette donation.

(d) Mais Rodolphe de Greysier, auquel étaient passés les droits de Turembert à cause de l'affinité du fils (filii sui) qu'il avait eu de Keberge, nièce ou petite-fille dudit Turembert, contestait la valeur de cette donation qui avait été faite sans son consentement. Moyennant 4 livres pour lui et 18 deniers (nummos) que reçoit Rodolphe, son fils, ils confirment tous deux cette donation. Ont été témoins à ce dernier acte, Amaldric, abbé de Sixt, avec plusieurs autres prêtres et nobles. Immédiatement après et sans que l'on sache à quel titre, on lit : « Alisia uxor eiusdem Rodulfi et Gauderata pedisequa eiusdem Alisie filie Humberti Gebennensis « comitis. »

Suivant le *Régeste Genevois,* Alix serait femme de Rodolphe II, le même qui aurait épousé, en premières noces, Keberge de Lucinge, plus haut mentionnée. Mais s'il faut s'en rapporter à la seule mention existante de cette alliance, Alix serait femme *ejusdem Rodulfi,* le dernier mentionné, c'est-à-dire Rodolphe III. La confirmation, paragraphe *b,* faite du temps de l'évêque Nantelme, soit de 1185 à 1206, mentionne Rodolphe de Greysier (Rodolphe II) Keberge, femme de celui-ci et leurs fils Anguison et Rodolphe.

La dernière confirmation *(d)* est faite du temps d'Amaldric, abbé de Sixt, qui siégea de 1190 à 1212 et certainement était remplacé en 1215.

En plaçant la donation *(b)* en moyen terme, entre 1185 et 1206, à l'année 1196 environ, nous avons une date fixe où Rodolphe II figure avec Keberge et Rodolphe II, son fils.

En plaçant la dernière confirmation *(d)* entre les termes extrêmes 1190 et 1212, soit 1201 environ, nous conclurons que Rodolphe III avait alors au moins vingt ans, puisqu'il figure comme ratificateur de l'acte et reçoit une somme d'argent en compensation.

Or, s'il n'y a aucune impossibilité que Rodolphe II, marié avant 1196 environ à Keberge de Lucinge, fût remarié, en 1201 environ, à Alix de Genève, rien n'empêche non plus que Rodolphe III fût le mari d'Alix de Genève, et les termes de la charte semblent approuver cette dernière opinion : Alix, en ce cas, serait morte peu d'années après, car, en 1229, Rodolphe III avait déjà des enfants de sa femme Marguerite.

Tout ceci, en admettant que la phrase « *Alisia uxor ejusdem Rodulfi* » ne soit pas une interpolation. Si l'on ne sait pas à quel titre figure la fille du Cte de Genève, on peut demander comment Gauderate, suivante de ladite dame, vient authentiquer cette donation.

APPENDICE II. — Guillaume II, sire de Faucigny, a-t-il été, oui ou non, père d'une Marguerite qui aurait épousé Thomas I, Cte de Savoie?

Guichenon inscrit cette alliance dans son *Histoire généalogique,* page 253, où il donne conjecturalement à ce prince, pour première femme, Béatrix de Genève, qui serait morte sans enfants, et pour deuxième femme Marguerite, fille de Guillaume de Faucigny.

Dans ses Tables généalogiques, t. III, p. 11, Guichenon se trompe gravement en donnant trois

[Voir la continuation au f° 352].

---

(1) *Siz* en celte veut dire lieu fermé, clôture, d'où le mot *siza,* qui, en patois savoyard, veut dire haie. Pour les chercheurs d'origines, il est bon de noter que nos paysans prononçaient naguère, sur les lieux, *hija,* en aspirant gutturalement et fortement le *h* et en prononçant le *j* ou *z,* comme le *jota* espagnol. *Hijeran* (Sizeran), habitant de Siz. Cette prononciation traduite en latin est devenue *Sixtus :* il est probable que ce mot n'a aucun rapport avec le martyrologe romain.

TABLEAU II.

IV. RODOLPHE I, *sire* souverain de Faucigny.
Voir SON ASCENDANCE AU PREMIER TABLEAU. 1119-1125.

ARDUTIUS,
évêque de Genève,
1135-1185.

RODOLPHE I (de sa branche) DE FAUCIGNY,
dit l'Allemand ou de Gresyer, ou le Teutonique « Rodulphus de Fucignie qui dicebatur Alamans », 1155-1178, mort avant 1233. Il épousa Emma, fille de Guigues Aynard (Monteynard), de Domène. Guigues fait, en 1155 (*Mém. Acad. Sav.*, II, 302), une donation au prieuré de Domène, laudée par sa fille Emma, femme de Rodolphe de Faucigny. Il vivait encore en 1209, (*Chartes inédites* de Jules Vuy) : autorise une donation à l'abbaye d'Aulps, faite par Rodolphe de Lucinge, son fils.

V. AYMON I, sire de Faucigny.
Continue la lignée de la maison souveraine, 1138-1160.
Voir au premier Tableau.

RAYMOND DE FAUCIGNY
serait la souche des seigrs de Thoyre-Boussy. *Voir* ce nom.

VI. RODOLPHE II DE FAUCIGNY, dit de Lucinge et de Greysier, dit aussi *Junior*
(probablement à cause de Rodolphe, fils d'Aymon, sire de Faucigny, son cousin germain), seigr de Lucinge et d'Arenthon, sénéchal de Faucigny, épousa : 1° Keberge ou Tetberge, nièce ou petite-fille de Turembert de Lucinge (*Voir* LUCINGE), sénéchal de Faucigny, dont Rodolphe hérita. Il paraît avoir épousé : 2° Alix, fille d'Humbert, Cte de Genève, d'après le texte assez ambigu d'une charte rapportée par Besson et insérée au t. XV, f° 7 des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* (*Voir* APPENDICE aux fos 327 et suiv.). Le 1er janvier 1221 (Vidimus authentique des Arch. de Turin), il fait donation à la chartreuse du Reposoir de sa vigne de la Crestaz (Crête ?) Cette charte est scellée par Aymon, sire de Faucigny (*voir* la reproduction en tête du f° 318), et par ledit Rodolphe, donateur, ici surnommé de Lucinge (*Voir* la reproduction de ce sceau au bas du f° 325, figurant un *lion contourné*). Dans trois autres actes d'avril 1233 (*Ibid.*), qui ne sont que des ampliations ou ratifications de la donation de la vigne de Crête et de biens à Thyez, en faveur du Reposoir, il mentionne ensuite ses fils, Rodolphe de Lucinge et Willelme de Chouis (Chuyt), sa femme à lui, les femmes de ses fils (sans donner le nom de baptême) et Rodolphe de Greysier, dit de la Chambre, son neveu, comme abornant les biens donnés. Un de ces actes est donné au t. XV des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie*, f° 9, d'après un vidimé authentique des Arch. de Turin que j'ai eu entre les mains également. Mais j'en ai un double plus complet. C'est l'acte par lequel Aymon (de Grandson), évêque de Genève, notifie et laude la donation de Crête et des biens de Thyez. Outre le sceau de l'évêque (seul mentionné dans le vidimé), mon titre porte que Rodolphe (II) appose son sceau, ainsi que Rodolphe (III), son fils, et que Vullielme de Chuyt, son autre fils, n'ayant pas de sceau, a fait apposer le sceau de l'évêque. Ce qui prouve que deux de ces actes, au moins, ne sont que des ampliations du même document *(substantia non mutata)*. Le 4 avril 1234 (Arch. Thuyset), avec son fils Guillaume, il fait encore une donation au Reposoir, mentionnant Rodolphe de Thoyre, son cousin germain (1).

VULLIELME ou GUILLAUME, chevr, dit DE GREYSIER.
Il confirme, en 1180 (*Mém. Acad. Sav.*, IIe série, 2e vol., f° 302), au monastère d'Abondance, une donation faite par Emma, sa mère, de biens à Marnaz et à Prisinge. Agnès, sa femme, ratifie cet acte. Selon Leyat, il serait la souche des Faucigny-Greysier, qu'il me semble pouvoir rapporter avec plus de probabilité à Vullielme ci-dessous, son neveu *ex fratre*. Sous toutes réserves.

(1) Fidéjusseur avec ses deux fils, Rodolphe et Vullielme, le 21 mars 1229, pour le sire de Faucigny (*Mém. Soc. Gen.*, t. VII, 291). Déjà fidéjusseur pour le sire de Faucigny, le 19 septembre 1202 (*Ibid.*, 292).

(2) A mon grand regret, au moment de mettre au net ce que j'ai réuni sur eux, je me trouve dans un véritable labyrinthe. Dans l'espoir de trouver le fil conducteur qui m'éviterait l'ennui de publier des notions très considérables mais confuses, je remets à plus loin la publication de ce qui concerne les Greysier-Chuyt, dans l'ordre alphabétique.

VII. RODOLPHE III DE FAUCIGNY.
Portait, avant 1229, le nom de LUCINGE, qui devint le nom héréditaire. Dit parfois *l'aîné* : était l'aîné de Rodolphe de Faucigny, son neveu, sénéchal de Faucigny, héréditaire, chevr. Avec sa femme Marguerite et ses fils Guillaume et Aymon, il fait une concession à l'abbaye d'Aulps par un acte passé à Lucinge en 1229 (*Mém. Ac. Sav.*, IIe série, n° 12). Mentionné, avec son père et avec Vullielme de Chuyt, son frère, dans les chartes du Reposoir, ci-dessus. *Voir* l'APPENDICE I, f° 327. Il était mort avant 1289.

AUGERON
(Oger ?) mentionné, avec sa mère Tetberge, entre 1185 et 1206. Est probablement mort sans descendance avant 1233, date des chartes du Reposoir.

VULLIELME ou GUILLAUME, dit DE GREYSIER ou DE CHUYT.
A dû former les branches de Greysier et de Chuyt (2). Fils de Rodolphe (II), frère de Rodolphe (III), oncle de Guillaume ci-dessous, 1276. La parenté est donc certaine : il n'est pas aussi certain que ce soit lui et non son oncle, de même nom, qui ait formé les susdites branches.

VIII. GUILLAUME ou WILLELME DE LUCINGE
« Marescallus domini » (Wurstemberger), seigr de Lucinge et d'Arenthon, sénéchal de Faucigny, 1262 (*Voir* son sceau, f° 326), apposé à l'acte daté du lendemain de la fête de la Chaire de Saint-Pierre (Arch. de Turin), par lequel il vend à Pierre de Savoie et à Agnès de Faucigny son chosal (casale) de Faucigny avec les édifices y contenus « quod vocatur de Fraxino et contiguum domui de Festerna » (nom probablement mal lu), pour 30 l. genevoises. Il appose encore le même sceau (un *bandé*) à la transaction passée à Genève, le jour de la Saint-Laurent, 1263, à propos de la sénéchallie de Faucigny, que nous avons analysée au bas du f° 326. Fidéjusseur, avec son frère Aymon, pour le Dauphin, le 21 janvier 1269, et, avec lui, arbitre le 3 août 1271. Suivant Leyat, il épousa Eléonore de Pallio, de l'Astesan en Piémont. — Il fut en longs différends avec Béatrix, Dme de Faucigny, qui lui reprochait d'avoir exercé des droits de haute justice dans le mandement d'Arenthon, droits qui appartenaient à ladite dame. Comme bailli de Faucigny, il avait exigé plus de 4,000 l. genevoises, dont elle demandait compte : en outre, malgré la défense de Mre Aymon, sire de Faucigny et de Pierre de Savoie, père de Béatrix, Guillaume avait fait bâtir un « fortalicium » à Lucinge : en outre, il possédait indûment le château et biens de Rovorée, appartenant à Béatrix. Guillaume répondait que Béatrix avait extorqué 100 l. genevoises à Mre Guillaume de Greysier, qu'elle l'avait spolié de la sénéchallie de Faucigny et en demandait restitution. Béatrix lui reprochait aussi d'avoir, par sa négligence, pendant qu'il était bailli, laissé prendre les lieux de Cevron ? et de Gotrouse ?. Guillaume, avant d'avoir pu régler ces débats, mourut. Dme Elyonor (pas dite de Pallio), sa veuve, avec tous ses enfants, ci-dessous nommés, le 8 mars 1276 (*Mém. Soc. Gen.*, XV, 17 et suiv.), transige avec la Dauphine. Il est fort *possible* qu'Eléonore fût une Pontverre ou une Compey, avec lesquels Humbert et Aymon, ci-dessous, avaient une proche parenté.

AYMON DE FAUCIGNY-LUCINGE
forma la branche des seigrs de Drusilly en Chablais. — *Voir* SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

FRANÇOIS DE LUCINGE, seigr d'Arcine,
chanoine de Genève, doyen de Sallanche, 1275-1279, prévôt de l'Église de Genève, 1290-1307. Le 19 avril 1275 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, XIV), il reconnaît que ce qu'il achètera de Rodolphe, dit Larbanes (*Voir* TABL. SUPPL. XIII), à Salaz, appartiendra à l'évêque de Genève, excepté un albergement à Ville en Salaz « quod ad albergum de Lucingio ab antiquo dicitur pertinere. » Le 16 mars 1301 *(Ibid.)*, il reconnaît que les biens tenus jadis par Rodolphe li Arbaneys, feu damoiseau, sont du fief de l'évêque, comme l'a reconnu ledit Rodolphe, quoique *ce dernier*, par crainte, ait aussi reconnu les tenir de la Dauphine Béatrix. Le 16 octobre 1301 (*Ibid.*, 295), il fait donation à l'évêque de biens situés à Vinz et Ville en Salaz. Le 6 des kalendes d'avril 1296 (Arch. d'Arcine), il est inféodé du château et terre d'Arcine et de la juridiction, sauf le dernier supplice. Le samedi avant la Saint-Luc Évangéliste, 1307 *(Ibid.)*, il est inféodé des droits qu'il avait à Arcine, d'autre part, moyennant 300 livres genevoises. Son neveu, Guillaume, lui ayant remis en gage, pour 20 livres genevoises, les dîmes de Fleyrier, le priant de remettre ces droits à Aymon de Lucinge, son frère (de Guillaume), ainsi que les droits qu'il peut avoir (Guillaume) sur les biens de sa mère, non nommée « in rebus « de Magnie » (Magny) : le prévôt, par acte du lundi après Reminiscere 1297, fait abandon de ces droits audit Mre Aymon de Lucinge, chevr, son neveu.

AYMON, seigr d'Arenthon, chevr.

IX. HUMBERT, seigr de Lucinge, chevr (fils aîné).

Le 8 mars 1276 *fut supra!*, avec Dme Elyonor, leur mère, et au nom de leurs frères et sœurs, ils remettent à la Dme de Faucigny le château de Rovorée et biens en dépendant : ils reconnaissent lui devoir un hommage pour les biens de Lucinge et d'Arenthon, dans tout le Faucigny ; ils remettent aussi la « senescalciam quam genus de Lucingio habet et habere debet in albergo seu baronia Fucigniaci », que leur père possédait de plein droit. Béatrix leur fait remise de toutes ses prétentions, à cause de la gestion de leur feu père, comme bailli de Faucigny, moyennant 200 l. Le 15 juillet 1296 (*Ibid.*, f° 31), pour eux et leurs frères, ils cèdent encore à Béatrix, Dme de Faucigny, moyennant 100 l. genevoises, tous leurs droits sur la succession d'Aymon de Rovorée, père de feu Jean de la Maille.

Aymon : *Voir* SON ARTICLE ET DESCENDANCE AU TABLEAU IV.
FORMA LA DEUXIÈME BRANCHE DEVENUE AINÉE, DES SEIGNEURS DE LUCINGE.

Humbert : Le nom de sa femme est resté inconnu. Mort peu avant 1302.
CONTINUA LA LIGNE AINÉE. *Voir* SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

AGNÈS, 1276-96.

MARGUERITE, 1276-96, légataire de son frère, 1320.

ÉLISABETH ou ISABELLE, 1276-96.

AMPHILÉSIE, 1276-96.

BÉATRIX, 1276-96.

ALIX, 1276-96, légataire de son frère Raymond, 1320.

GUILLAUME, 1276-96.

FRANÇOIS, 1276-96.

Guillaume et François : VOIR LEURS ARTICLES AU TABL. IV (Guillaume) et TABL. X (François) SUIVANT.

RAYMOND, 1276-96. V. SON ARTICLE AU TABL. IV.

JACQUELINE. Selon Leyat, aurait épousé Aymon de Sales. L'un et l'autre sont inconnus (3).

(3) Le *Pourpris historique* (f° 180) marie Jacqueline de Lucinge avec Guy de Sales, environ 1295, et dit qu'il y a grande apparence qu'elle était fille d'Aymon de Lucinge et de Guillemette de Saint-Jeoire. « Si cela est (cela n'est pas), l'alliance fut très-illustre parceque cet Aymon étoit fils de Messire « Guillaume de Lucinge, sénéchal de Faucigny ». Dernière supposition inexacte.
Nous avons le testament de cet Aymon (fils de Pierre : degrés X et XI, Tableau V), de l'an 1348. Il ne mentionne aucune Jacqueline parmi ses neuf enfants. Parmi ses filles figure Philiconne, qui épousa Jean Cohendier, à propos de laquelle le *Pourpris* s'est également trompé. *Voir* COHENDIER.
L'alliance d'une Jacqueline qui n'a pas été fille de Guillaume de Lucinge, avec un Aymon de Sales, est purement imaginaire.

Tableau III.

DES SEIGNEURS DE LUCINGE, PREMIÈRE BRANCHE, AINÉE.

IX. Humbert, seigr de Lucinge, chevr.
Voir son ascendance au Tableau II.
Mentionné, avec ses onze frères et sœurs, en 1276-1296. Mort peu avant 1302. Dans une analyse trouvée aux Arch. Costa (sans marque de provenance), d'un acte passé le 3 des nones d'avril 1315, par ses fils François et Étienne, ils sont dits fils de feu Mre Humbert de Lucinge le jeune. Ceci impliquerait l'existence d'un autre Humbert de Lucinge, dit l'Aîné, antérieure à celle d'Humbert de ce degré IX. Je trouve aussi mentionné un Aymon de Lucinge, fils de feu Humbert de Lucinge *senioris*, qui fut un des témoins au mariage (1306) de François de Lucinge, ci-dessous, sénéchal de Lausanne (*voir* Appendice IIIe et Tableau supplémentaire). — Son alliance n'a pas été retrouvée.

X. François, chevr (sénéchal de Lausanne),
assisté par son oncle Aymon (IX, Tableau II), il ratifie, pour lui et *ses frères*, le 17 août 1302, la transaction de 1276 (*Voir* degré IX, f° 328). Le 16 des kalendes de septembre 1302 (Arch. Thuyset), avec ses frères et Aymon, leur oncle, ils reçoivent, de Bonne de Faucigny, concession des dîmes de Fleyrier, des bans menus et de la juridiction sur leurs hommes jusqu'à la somme de 40 sols genevois inclusivement. Le dimanche avant la Purification de la Vierge, 1324 (Arch. Thuyset) [deux copies de cet acte disent 1325 au lieu de 1324], ils transigent avec Guigues Dauphin, sire de Faucigny, à propos du château de Rovorée, de la sénéchallie de Faucigny, des gardes et mestralies de la vallée de Châtillon, des mines de cuivre ou des eaux de l'Arve (*vene araris*), des tailles de Cormand et dîmes de Fleyrier. Ils réclament aussi 100 livres que Béatrix, aïeule du Dauphin, avait empruntées de François de Lucinge, leur oncle, prévôt de Genève. Ils renoncent à toutes prétentions : le Dauphin leur payera 300 livres et leur reconnaît une part de la juridiction sur les terres de Lucinge, notamment sur les biens qui furent d'Éléonore, fille de feu Michel (alias Nicod) Boudet du Rouvenoz, femme d'Étienne ci-dessus. Cette transaction fut confirmée et ratifiée par Henri Dauphin, le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste, 1326 (Arch. Thuyset).
Il fut sénéchal de Lausanne (1) de 1311 à 1338, année où il fonda dans l'église de Lausanne l'autel des saints Jacques et Christophe. Mort sénéchal le 19 mars (*Mém. Soc. Hist. Suisse Romande*, VII, XVIII, XXVI). Il vivait avec sa femme Isabelle, du chef de laquelle il tenait la sénéchallie de Lausanne en 1320, 1321, 1323, *voir* Appendice III.

Étienne, chevr.
Selon Leyat, il épousa : 1° Éléonore de..., de Tournon ; 2° en 1326, N. N., héritière de Clynod. Je lui connais deux alliances différentes des deux plus haut mentionnées. On les trouvera inscrites dans la suite de l'article qui le concerne, ci-dessous.
Outre l'alliance avec Éléonore Boudet du Rouvenoz, il épousa aussi Dme Henriette N. N. Elle était veuve d'Étienne avant 1334 : elle est dite mère d'Étienne, Godefroy, Humbert et François, dans un acte du 2 juillet 1343 (*Ibid.*), par lequel Aymon d'Apponay leur donne hypothèque à tous pour une somme par eux à lui avancée pour payer sa rançon comme prisonnier de guerre. — Comme tutrice de ses enfants, elle figure dans plusieurs actes de 1338, 1339, 1340, au sujet de la succession de François de Lucinge, son beau-frère, sénéchal de Lausanne, et d'Étienne, fils dudit François, mort sans enfants. — *Voir* Appendice III. Je ne sais de quelle famille était cette Henriette. Elle avait pour sœur une Élinode, dont elle paraît avoir hérité, puisque le 8 juill. 1348 (Mss Besson), Humbert et François ci-dessous, majeurs de dix-huit ans, reconnaissent devoir 80 liv. genev. à leur mère, provenant de ladite Élinode.

Pierre,
avec ses frères François et Étienne, il confirme, le 6 des nones de mars 1313 (Arch. Thuyset), la mestralie de Vallon aux enfants de Pierre, mestral de Vallon.

Humbert
pourrait être l'un des frères mentionnés par François, en 1302. — *Voir* Tabl. XIII.

XI. Étienne de Lucinge.
Mentionné, avec son père, dans une reconnaissance féodale qui leur est faite en 1330 (Arch. Menthon). Il était mort sans postérité avant 1354 (*Voir* ci-contre).

Étienne de Lucinge, *chevr*,
avec son frère François, il obtient du Cte de Savoie, par Ptes du 21 juillet 1355 (Arch. Thuyset), en récompense de leurs bons services, la juridiction omnimode sur leurs hommes et terres. Selon Leyat, il épousa Jacquemette de... C'était en ce cas sa première femme, car dans son testament du 9 novembre 1394 (Arch. Thuyset et Faucigny-Lucinge), il mentionne deux fois Dme Isabelle (sa femme), dans le tombeau de laquelle il veut être enterré dans l'église de Lucinge (2). Il fait des legs aux églises de Lucinge, Cranves, à l'hôpital de Bonne, etc., etc. Il nomme héritiers universels ses deux fils Pierre et Nicod, maintenant les partages déjà faits entre eux. Substitue Hugonin de Lucinge, fils de feu Jean, chevr (XII, Tabl. IV), et Jean de Lucinge, fils de feu Jean de Lucinge, dit Boquerand (XI, Tableau X), chacun pour moitié. Après eux, il substitue « propinquiorem in genere Lucingii, arma Lucingii ferentes » ; nomme Hugonin et Jean de Lucinge, ci-dessus, ses exécuteurs testamentaires. Étienne avait été nommé héritier universel et exécuteur testamentaire de son frère François, 1366 (5). Étienne et Jean (son frère?) n'ayant pas prêté hommage dans le temps voulu pour leurs terres, hommes, hommages, tailles, cens, etc., de Vourey, le Cte de Genevois réduisit tous ces biens sous sa main. Le 6 juin 1390 (Arch. Fauc. Luc.), du consentement de ses fils Pierre et Nicod, Étienne céda tous ses droits sur Vourey à Jean (son frère?), à charge par lui de prêter l'hommage au prince et de lui donner d'autres biens en échange.

Godefroy,
chanoine, chantre, puis évêque de Lausanne. Le 19 février 1344 (*Mém. Suisse Romande*, VII, 135), il renouvelle, avec le Cte de Savoie, l'acte d'association pour la juridiction temporelle de l'évêché. Il était consanguin et exécuteur testamentaire de Pierre III, Cte de Gruyère (*Ibid.*, X, 244), 19 juillet 1328. Je ne sais pas comment il était consanguin du comte, à moins que ce ne soit par Agnès de Gruyère (sœur du grand-père de Pierre III) qui avait épousé Rodolphe de Greyer. Il fonda l'autel de saint Pierre dans l'église de Lausanne (*Dict. hist. canton de Vaud*, 492). Dans quatre documents 1341, 45, 46, 47 (Arch. Ment.), concernant ses gestes à Lausanne, il n'est jamais nommé que chanoine ou chantre.

Humbert, chevr.
Il épousa, contrat dotal du 12 novembre 1362, Marie de Miribel. Elle, remariée (avant le 3 mai 1384) à Geoffroy, seigr de Claveyson en Dauphiné, était en procès avec les Menthon (*Voir* Isabelle ci-contre), se prétendant héritière d'Humbert, son mari, et d'Étienne de Lucinge, leur fils. Par transaction du 7 avril 1391 (Arch. Menthon), elle renonce à tous ses droits sur l'hoirie Lucinge, en faveur des Menthon, moyennant 2,000 florins d'or de la reine ou de Savoie, payés par ceux-ci. Il possédait des biens au pays de Vaud et notamment à Saint-Saphorin, 1350, 1357, 1365 (Arch. Menthon). Le 4 avril 1366 (et son frère François, le 28 décembre suivant), il vendit des hommes taillables au chapitre de Genève (Arch. Thuyset). Il teste à Corfou, pendant l'expédition de Grèce (4), étant gravement malade, le 5 juillet 1367 (Arch. Fauc. Luc.), approuvant un testament fait précédemment en Savoie, sauf quelques modifications. Boquerand de Lucinge (X, Tableau X), premier substitué audit testament, étant mort, il substitue Jean de Lucinge, chevr (XI, Tableau IV), et Hugonin, fils de ce dernier. Si Étienne, son fils (du testateur), venait à mourir, tous ses hommes seront libres de toutes tailles et censes pendant deux ans. Si le testateur a une fille, la substitution ci-dessus sera nulle pour tous les biens du pays de Vaud, qui passeront à cette fille. Il veut que son corps soit transporté en Savoie et enterré dans le monastère indiqué dans son premier testament [il est daté du 11 mai 1366 et existe aux Arch. de Genève : mais ce n'est qu'une clause de cet acte, concernant un legs fait aux Frères Mineurs : nomme héritier son fils Étienne et exécuteurs testamentaires les Prieurs de Chamonix et de Pellionay, avec Mres François, Étienne et Jean de Lucinge, chevrs, ses frères probablement. Fait à Lucinge], avec le corps de son feu frère (probablement *François* qui serait mort après son testament à lui, du 18 mai 1366, et avant le testament d'Humbert, du 5 juillet 1367). Mentionne Dme Henriette, sa mère, feu Dlle Alesie, sa sœur, et Marie, sa femme. Fait des legs à Jean de Lucinge, bâtard, et à Guillaume de Lucinge. La partie inférieure de cet important document est malheureusement absente. Marie de Miribel transige le 2 novembre 1369 (Mss Besson), avec le monastère de Mélan, à propos des anniversaires fondés par ledit Humbert (23 mars) et François, son beau-frère (de Marie), chevr (9 décembre), à célébrer en l'église dudit monastère, en l'autel où est le tombeau desdits chevaliers.

Alesie,
morte avant 1367.

François, chevr,
nommé, avec ses frères et leur mère Henriette, 1343 ; avec son frère Étienne, 1355. Il teste à Lucinge, le 18 mai 1366 (Arch. Thuys.), nomme héritier universel son frère Humbert, legs à Isabelle, sa sœur. Substitue audit Étienne, Pierre et Étienne de Lucinge (ses neveux), puis Aymon, fils de Pierre, et Pierre (XIII, XIV, Tableau V), fils dudit Aymon de Lucinge : puis Guillaume de Compey, seigr de Thorens, puis Jean et François de Lucinge, puis Pierre de *Fraynen*. — *Voir* note 4. Mort sans postérité avant 1375.

Isabelle.
1° A Pierre d'Estavayé, avant 1359. Son frère (1366) lui lègue, sa vie durant, sa maison et biens de Lucinge, le tout devant revenir, après sa mort, à Étienne, leur frère, et s'engage à lui donner 1,650 florins. Elle avait eu 1,100 florins de dot et le Cte de Savoie lui avait donné 1,800 florins sur la châtellenie de Bonneville. 2° Elle épousa (Arch. Th.), Simon de Rovorée, damoiseau. 3° Elle épousa Robert, seigr de Menthon, qui, en 1375, 1381, détenait des biens importants à Lucinge du chef de sa femme, et eut de longs procès à ce sujet (6). — *Voir* Menthon (VIIe degré).

Jean, chevr,
exécuteur testamentaire de son frère François, 1366. Fidéjusseur au contrat dotal des Clets-Fresnoy, 1373. Les biens qu'il avait eus à Lucinge aboutissent ceux vendus en 1397 par Nicod, son neveu, en 1397. Par transaction du 6 juin 1390 (Arch. Fauc. Luc.), avec (son frère?) Étienne, celui-ci lui cède tous ses droits sur Vourey, à la charge de prêter hommage au Cte de Genevois. Il paraît être mort sans enfants, probablemt avant 1394 (3).

Pierre,
bâtard, légataire, 1366 et 1367.

XII. Pierre, seigr de Lucinge,
cohéritiers universels de leur père. Avec leur père, ils avaient vendu, le 9 mars 1390, des servis et rentes à Jacquemet de Fillinge, damoiseau. Cette vente n'ayant pu avoir effet, Pierre et Nicod vendirent d'autres biens pour la même valeur, par acte du 3 septembre 1394 (Arch. Thuyset), au susdit Jacquemet.
Il épousa, contrat dotal du 27 mai 1376 (*Ibid.*), Marie, fille de Ne Jacques de Crescherel. Il passe quittance de la dot de sa femme à Ne Antoine de Crescherel, le 19 novembre 1398 (Invent. Arch. Thuyset). Elle, étant déjà veuve, céda tous ses droits sur l'hoirie de son mari à Hugonin de Lucinge (XII, Tableau IV), les 10 février et 9 octobre 1403 (*Ibid.* et Arch. Faucigny Lucinge). Mort sans descendance.

Nicod.
Le 2 mai 1397 (Arch. Thuyset), il vend à Hugonin de Lucinge (XII, Tableau IV), des censes et biens à Lucinge, sa part des dîmes de Vétraz, Salaz et la misselleric de Salaz. Selon Leyat, il mourut sans descendance.

Perrod,
fils nourri de Mre Étienne de Lucinge, chevr, témoin, 1365, légataire au testament de François de Lucinge, chevalier, 18 mars 1366.

Étienne,
fils nourri de feu Mre Étienne de Lucinge, chevr, légataire au testament de Hugonin, seigr de Lucinge, en 1413.

Étienne de Lucinge,
héritier de son père. Dans deux actes du 20 février et 20 mars 1369 (Arch. Thuyset), Richard Mareschal, juge de la terre de Marie de Miribel, mère et tutrice dudit Étienne, mande au mistral de ladite dame, à Vallon, de contraindre les héritiers de Peronet de Vallon à tenir les engagements par eux passés avec Nicolet et Jean, fils de Raymond (ou Aymon) de Lucinge. — *Voir* Tableau XIII. — Est mort peu avant 1375, sans lignée.

Étienne,
fils bâtard, selon Leyat, qui ne mentionne pas le fils légitime dont l'existence est incontestable. Dans un acte du 6 avril 1367 (Arch. Thuyset), il est simplement dit fils bâtard : mais dans un acte du 2 mai 1397 (Arch. Thuyset), il est dit fils naturel de feu Mre Humbert de Lucinge, chevr. Sort inconnu.

(1) *Voir* Appendice IIIe, Sénéchallie de Lausanne, f° 353. Un acte de décembre 1321, cité par Besson dans ses manuscrits, lui donne deux frères, Girard et Perceval, qualifiés de citoyens de Lausanne, dont je n'ai pas autrement connaissance.

(2) Le vocable de cette église était Saint Étienne, ce qui explique la fréquence du nom d'Étienne dans ces tableaux.

(3) Je dois ici signaler une difficulté. Dans une transaction du 9 janvier 1375 (*Voir* Jean II, Tableau X), Isabelle ci-dessous, sœur d'Étienne, chevr, réclame l'hoirie de feu Mre Jean de Lucinge, chevr, son *frère*. D'un autre côté, Étienne (XI, ci-dessous) prend un engagement avec son frère Jean, le 6 janvier 1390. Ainsi, ou Isabelle a eu deux frères du nom de Jean, l'un chevr, mort avant 1375 ; l'autre damoiseau, vivant encore en 1390, et mort également sans enfants avant 1394, ou bien la mention de *frère* dans cet acte de 1390 est erronée. — Mais, plus probablement, il faut lire *François* et non *Jean* dans l'acte de 1375. *Voir* note 5.

(4) Parmi les gentilshommes qui prirent part à l'expédition d'Orient, dernière manifestation de l'esprit des croisades, figurent Mre Humbert de Lucinge, chevr, François de Lucinge et le dit Poignet (Peronet???) de Lucinge. *Voir* Datta, *Spedizione in Oriente*, p. 208. François mourut à Pera, où il fut enseveli aux frais du Cte de Savoie (p. 201). Est-ce le François, *frère* d'Humbert, ci-dessous, qui testa à Lucinge, le 18 mai 1366, peu de jours avant le départ du Cte Vert de Chambéry? Quant à Humbert, c'est certainement celui ci-dessous, qui testa étant très malade, le 5 juillet 1367, à Corfou. Parmi les témoins de ce testament figurent des Savoyards, Nicolet de Thoyre, Aymonet de Ville, dit Cambres, François Bolli de Genève, Étienne de Vallière et Girard du Mont.
Dans la confirmation des patentes delphinales, 1324, 1326 (*Voir* François, X, ci-dessus), du 21 juillet 1366 (Copie, Arch. Thuyset), Amédée, Cte de Savoie, dit le faire en faveur de Mre Étienne, *chevr*, Humbert et François de Lucinge, damoiseaux, frères (d'autres actes nomment aussi chevaliers ces deux derniers) et leur accorde en augmentation de fief le mère et mixte emp. et omnimode juridiction sur leurs hommes.
Le mardi après la Sainte-Madeleine 1354, Humbert et François de Lucinge révoquant des partages antérieurs procèdent à de nouveaux partages des biens à eux provenus de leurs père et mère et autres prédécesseurs, tant en Faucigny qu'à Genève et au pays de Vaud, de leurs oncles paternels, d'Étienne, feu fils du feu sénéchal de Lausanne, leur oncle, d'une Dlle Mabilione et autres parents. Humbert eut les biens du Faucigny : François ceux depuis Genève à Villeneuve. Les biens d'Humbert étaient possédés, dès le 12 octobre 1434, par Pierre et Claude de Lucinge, frères (XIV, Tableau V), auxquels est délivré vidimus de cet acte. François, possesseur des biens du pays de Vaud, les substitue à Guillaume de Compey, seigr de Thorens. Mais ce ne peut être par ce moyen que ce dernier fut nanti de la sénéchallie de Lausanne, qu'il paraît avoir possédée avant 1341 (*Voir* Appendice IIIe, f° 353).

(5) Étienne de Lucinge, chevr, avec Mre Jean, chevr, son frère, et Isabelle, sa sœur, femme de Robert, seigr de Menthon, procèdent, les 28 janvier et 1er octobre 1378 (Arch. Menthon), à des partages pour les hoiries de Mres Humbert et François de Lucinge (leurs frères), chevrs, et d'Étienne, feu fils du susdit Mre Humbert.

(6) Ces procès continuèrent de longues années. *Voir* Jean (XI, Tableau IV). Elle était veuve de Pierre d'Estavayé, chevr. Étant déjà veuve aussi de Simon de Rovorée, elle fit, le 3 décembre 1350 (Mss. Besson), donation à Humbert de Lucinge, chevr, son frère, de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les biens dudit Rovorée, comme héritière de Françoise de Rovorée, sa fille.

Raymond.
Mentionné avec ses frères, 1276, 1296. Reçoit une quittance de son frère Aymon en 1294 et encore en 1308 (Arch. Thuyset), comme acquéreur des biens de son frère Guillaume. Le 4 avril 1309 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, XIV, 347), il se reconnaît homme lige du Cte de Genevois, sauf une féauté au sire de Faucigny. Il épousa Agnès (*alias* Antoinette), fille de Richard de Duyn, seigr de Vufflens, selon Leyat, qui le fait tester le 11 avril 1319. Il teste le 11 des kalendes d'avril 1320, jeudi avant l'Annonciation (Arch. Fauc. Luc.). Fait des legs à Agnès, sa femme, aux églises de Contamine, Scionzier, Saint-Hippolyte, à la léproserie de Cluses. Lègue à Mermet de Noyray, son écuyer, *roncinum suum*, avec selle et bride. Nomme exécuteurs testamentaires Jacques de Lucinge, curé de Cranves et Robert de Lucinge, damoiseau. Dans l'acte de 1296, Raymond est nommé avant tous ses autres frères : pourtant ne devait pas être l'aîné.

Guillaume,
neveu du prévôt de Genève, qui lui avait remis en gage les dîmes de Fleyrier pour 20 livres genevoises, le priant de les remettre à Aymon (I), ci-contre, ainsi que les droits que Guillaume pouvait avoir, à cause de sa mère, non nommée, *in rebus de Magnie*. Est peut-être le Guillaume de Lucinge, dit Albi, damoiseau, qui vend, le 2 juillet 1308 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, XIV, 340), à Raymond, son frère, tous ses biens patrimoniaux de Viuz en Salaz, plus 10 sols de rentes féodales. *Voir* Tableau supplémentaire.

François, fils bâtard, légataire en 1320.

Amédée, héritier universel de son père. Épousa Jacquemette, fille de Guillaume de Thoyre et d'Isabelle d'Allinges, au dire de Dom Leyat, qui le fait mourir sans postérité.

Alésie, Isabelle, Éléonore, légataires de leur père (Leyat).

Jacquemet ou Jacques. Tige de la branche de Passy. *Voir* son article et sa descendance au Tableau VIII.

Henri, dit fils d'Aymon et petit-fils de Guillaume et d'Éléonore, dans un acte de 1294 (Tes Bonnefoy). A dû mourir avant les partages de 1306.

Alexie épousa Nr Jean du Fresnoy ou Fresney. Son frère Jacquemet était chargé de lui assurer 100 sols genevois pour le montant de sa dot.

(1) Il substitue à Hugonin, son fils, Jeannette et Henriette, ses filles, la première pour deux parts et la deuxième pour l'autre part. Substitue Étienne de Lucinge, chevr (XI, Tableau III), sa vie durant et après lui, Pierre et Nicod, ses fils, pour deux parts, et Jean (X', Tableau X), fils de feu Boquerand de Lucinge, pour l'autre tiers, le substituant aux deux autres tiers; puis Pierre de Cevins et Aymon de......; puis les enfants de Dme Philippine (de Lucinge?), leur femme de François d'Arenthon, chevr, etc. — On voit dans ce testament que le testateur possédait la seigneurie de Bumilly-sous-Cornillon, où il avait un châtelain, et la seigneurie de la Chapelle.

Isabelle, 1331.

Aymon II. *Voir* son article et sa descendance au Tableau V.

Béatrix épousa Mre Guillaume Martin, chevr, de Sallanche; quittance dotale du 15 janvier 1347 (Arch. Thuyset), par elle passée en faveur de ses frères Jean et Aymon de Lucinge.

Nicolette, fille de Pierre de Lucinge, seigr d'Arenthon, épousa, contrat dotal du 6 décembre 1317 (Arch. Fauc. Luc.), Guichard de Cevins, damoiseau. Son père Pierre lui constitue une dot. Ce parchemin, quoique d'une lecture difficile, ne laisse pas de doute que l'on attribue faussement à Pierre (XI) le mariage avec Nicolette, fille de Girard de Cevins.

Jeannette (2e lit). Nommée au testament de son père. *Je crois que c'est elle* (et non Jeannette, fille de Jean, dit Boquerand, comme le dit Leyat) qui épousa Jean de Conzié et fut mère de Briancie. — *Voir* Conzié.

Henriette. Nommée au testament de son père : fille du second lit, cadette de Jeannette.

(2) Le *Pourpris historique* donne à tort à Hugonin, seigr de Lucinge, une troisième sœur, *Félisonne*, qui aurait épousé Jean de Cohendier. Dans son testament de 1413, Hugonin fait des legs pour ses biens de Bonmilly-sous-Cornillon et Snoterane à Jean et Guillaume Cohendier, *ses neveux*. C'est probablement ce qui a causé l'erreur du *Pourpris*. Lesdits Jean et Guillaume étaient neveux *à la mode de Bretagne* dudit Hugonin, fils de sa mère Félisonne, fille d'Aymon II, portée au Tableau V. *Voir* aussi note 1, fo 111, article Cohendier. — Humbert et François de Lucinge, frères, chevrs (XI, Tableau III), avaient vendu 8 livres de revenu annuel (mouvant du fief direct du Cte de Savoie) dus par des hommes de Lucinge au chapitre de Genève. Le Cte de Savoie réduisit ces biens sous sa main, comme commis et échoîte, parce qu'ils avaient été transférés en mainmorte chez des personnes inhabiles à desservir le fief, qui n'avaient pas obtenu investiture ni payé les lods et ventes. Hugonin de Lucinge obtint, par Lres du 20 mars 1391 (Arch. Fauc. Luc.), remise de l'échoîte en sa faveur et investiture, en payant 50 florins pour les lods et ventes.

(3) En échange d'Avignonet et des biens que le Dauphin avait constitués en dot à sa fille (et que, pour l'utilité de ses États, il avait ensuite donnés à Aymard, vicre et seigr de Clermont), le susdit Dauphin constitua auxdits époux pour une valeur pareille de 200 florins d'or de revenu, le château, ville, mandement et territoire de Saint-Michel, aux Rumphe, Bellefour et la Tour-de-Servoz à Saint-Roch, avec des rentes féodales audit lieu, par acte du 23 mars 1341 (Tes Bonnefoy). Le 16 novembre 1341 (*Ibid.*), le Dauphin ayant su que les biens donnés en échange ne valaient pas 50 florins de revenu, constitue les 150 florins d'or manquants sur les revenus du mandement de Montjoye. Le Dauphin confirma cette donation le 11 août 1342 (*Ibid.*). Par la mort de Pierre de Lucinge les biens ci-dessus étant rentrés dans le domaine delphinal, le Dauphin, par sentences du 25 février 1350 (*Ibid.*), les rendit à ladite Catherine, pour elle et ses héritiers. Catherine de Viennois vendit le tout, pour 3,000 florins de dot, à Girard de Chissé, chevr, dont les descendants possédèrent ces biens jusqu'en 1565, époque où ils les vendirent à Jean de Loche, bailli de Faucigny, et à Antoine de Riddes, dans la postérité desquels ils restèrent jusqu'à la Révolution (Notes Bonnefoy). *Voir Fiefs*, Saint-Michel-du-Lac.

(4) Elle fut laudée de cet achat, étant veuve, par Bonne de Berry, Cesse de Savoie, le 6 . . . 1419 (Arch. Thuyset).

(5) *Voir* une curieuse pièce relative à ce Jean, au fo 254, Chateau-de-Lucinge.

Tableau IV.

des seigneurs d'Arenthon,

puis IIme branche des seigneurs de Lucinge.

IX. Aymon I, seigr d'Arenthon, chevr.
Voir son article et son ascendance au Tableau II, fo 328.
Tige de la branche d'Arenthon, seigr d'Arenthon, Scientrier et coseigr de Lucinge, damoiseau, 1288, chevr, 1292, fils de feu Guillaume, chevr, fidéjusseur d'Aymon de Greysier (Arch. Thuyset). Son oncle François, prévôt de Genève (*Voir* fo 329), lui remet des droits que lui avait cédés Guillaume, frère d'Aymon, le lundi après Reminiscere 1297 (Arch. Thuyset). Avec François, son neveu, et les frères de celui-ci (X, Tableau III), il obtient de Bonne de Berry juridiction sur leurs hommes du Faucigny, le 16 des kalendes de septembre 1302 (Arch. Thuyset). Il achète des biens à Montagny, le 2 des ides de janvier 1292 (Arch. Fauc. Luc.). Il reçoit, le jour des ides de l'an 1300, des reconnaissances féodales, acte passé devant son château d'Arenthon. Il était mort avant le 8 juin 1305 (*Ibid.*), jour où ses trois fils s'engagent à payer une somme que leur feu père devait à Raymond de Lucinge, leur oncle (Tableau III). Selon Leyat, il épousa, en 1278, Alexie d'Allinges. Je n'ai pas de preuves de cette alliance. Si elle a eu lieu, elle expliquerait comment un Pierre (celui ci-dessous?), fils d'Aymon de Lucinge, a prêté un hommage en 1292 (Mss Besson) et reconnaissance pour des biens non désignés à Girard d'Allinges, damoiseau. Les mêmes manuscrits contiennent énonciation du testament du 8 des ides de septembre 1295, de Dme Béatrix de Dingié, veuve (en premières noces) d'Albert de Menthon, femme d'Aymon de Lucinge, damoiseau. Elle nomme héritier son fils Menthon, mentionne un fils et des filles, sans dire de quel lit ils sont, et fait un legs à l'enfant dont elle est enceinte. Je n'entends pas dire que ceci se rapporte à notre Aymon I. *Voir* aussi Tableau supplémentaire.

X. Perret ou Pierre I, *fils aîné*,
damoiseau, 1296, 1306, puis chevr. Il procède à des partages de l'hoirie de son père avec ses frères, le 3 des kalendes de juin 1306 (Arch. Fauc. Luc. et *Mém. Soc. Hist. Gen.*, XV, 37). Il eut pour sa part le château d'Arenthon avec tous les biens et hommes en dépendant, la vigne de Faucigny, le bac sur l'Arve sous Arenthon; il est chargé de l'hommage à prêter au sire de Faucigny. Le 29 janvier 1296 (*Ibid.*), il vendit à l'évêque de Genève tout ce qu'il possédait à Salaz, Viuz en Salaz et Bogève, et spécialement toutes les choses qui furent « de albergo quondam Willelmi de Chuyt ». Avec ses deux frères, Jacquemet et Mermet, de concert avec leur cousin germain François (X, Tableau III), ils ratifient, le 17 août 1302, la transaction passée, le 8 mars 1296, par leurs pères avec la Dme de Faucigny (*Voir* Tableau II, fo 322, *in fine*). Les trois frères transigent, le lundi Invention de la Sainte-Croix, 1305 (Arch. Thuyset), avec les enfants de Pierre de Lucinge (*Voir* Tableau supplémentaire), pour la succession de Mme Willelme de Chuyt et Willelme de Lucinge. Il épousa : 1o contrat dotal du 4 des kalendes de mars 1299 (Arch. Thuyset), Marguerite, fille de Pierre, fils d'Aymon de Serraval de Tournon; 2o Nicolette N. N. (fille de Girard de Cevins, en 1317, selon Leyat et tous les généalogistes d'après lui; c'est une erreur certaine de lecture : voir ci-dessous). Il teste le 4 des kalendes de novembre 1331 (Arch. Thuyset), citant par noms de baptême, sa première femme Marguerite et sa femme moderne Nicolette. Est probablement le même Pierre, seigr d'Arenthon, qui testa encore le 10 novembre 1336 (Inventaire, Arch. Thuyset).

Mermet ou Guillaume (3e fils). En vertu des partages qu'il fit avec ses frères, le 30 mai 1306, il eut tout ce que son feu père possédait à Lucinge, Sales, Cranves, Saint-Sigismond, Miribel, Brison, avec les droits d'usage dans les bois d'Arenthon.

XI. Jean, damoiseau, 1323, chevr, 1345 (fils aîné),
seigr de Lucinge, coseigr d'Arenthon, château et biens, qu'il partagea avec son frère Aymon, par acte du 8 août 1345 (Arch. Thuys.), puis après la mort de Pierre, seigr de Lucinge (XII, Tableau III), il devint chef de la IIe branche de Lucinge. Il épousa : 1o contrat dotal du 12 déc. 1352 (Arch. Thuyset), Nicolette, fille de Jean de Soyrier, chevr. Il tint, de ce chef, de grands biens de l'hoirie de Jean de Soyrier (avant 1369, Arch. Thuyset), dont il céda quelques-uns, le 21 janvier 1367 (Arch. Thuyset), à Guillaume de Menthonay. Le 22 avril 1378 (*Ibid.*), il partagea les biens de la Chapelle avec Nicod de Foras, damoiseau, à cause de Marie d'Arlos, sa femme; 2o contrat dotal du 25 juillet 1362 (Arch. Fauc. Luc.), Catherine, fille de Girard, seigr de Ternier, veuve d'Amédée de Joinville-Gex. De ce mariage naquit Hugonin ci-dessous. Il testa le 25 juillet 1380 (Arch. Thuyset et Fauc. Luc.) et fut enterré dans le cloître de l'église de Contamine (dit au testament de son fils) (1). Il était mort avant le 8 mai 1382 (Arch. Thuyset), jour où Catherine, sa veuve, figure avec Hugonin, son fils (5).

Blanche, 1331.

Pierre, bâtard, chevr, épousa Catherine, fille naturelle d'Humbert, dernier dauphin de Viennois, constitution dotale du 16 novembre 1341 (Valbonnais, convent. matrim. du 24 avril 1337) (Arch. Thuyset). Elle reçut de son père, en dot, la ville, château et mandement d'Avignonet en Trièves et des biens à concurrence de 200 florins d'or par an. Il n'eut pas de descendance (3).

XII. Hugonin, chevr, seigr de Lucinge (2e lit) (2),
Vidomne de Genève (1406), châtelain de Faucigny, 30 juin 1394, conseiller des affaires secrètes du Cte de Savoie, 11 juillet 1397, bailli de la terre de Faucigny, dès 1390 à 1418 (demeurait, en cette qualité, à Cluses, en 1413, dans la maison de Peronet Pagin, damoiseau). Selon Guichenon (*Hist. gén. Sav.*), il épousa : (1o) N. N., fille naturelle d'Aymon, Cte de Savoie; il épousa : (2o) contrat dotal du 15 février 1381 (Inventaire, Arch. Thuyset), Jeannette, fille de Jacques de Mouxy, chevr, et de Nicolette de Sernay. Jeannette (sœur de Catherine, femme d'Humbert de Savoie, seigr d'Arvillard) apporta à son mari, outre de nombreux domaines, le château de Pont-de-Marigny, partages, 1388, 1392 (Arch. Fauc. Luc.). Il teste le 28 avril 1413 (Arch. Thuyset). Veut être enterré avec son père dans l'église de Contamine, au tombeau des Lucinge. Il donne pouvoir à sa femme de disposer de la maison-forte de Lucinge à la Roche en faveur d'Aymonet de Lucinge (XIII, Ve Tableau). Substitue au posthume dont sa femme est enceinte (s'il est né il est mort très jeune) lesdits Aymonet et ses mâles, puis Jean, fils de Boquerand de Lucinge (XI, Xe Tableau), puis Pierre et François, fils de feu Pierre d'Arenthon, chevr, puis Jean et Jacquemet de Lucinge de Passy, puis Perceval d'Arenthon, puis François et Guillaume, fils de feu Pierre de Graveruel. — Le 11 juin 1418 (Arch. Thuyset), il passe un accord avec Girard de Ternier et Amblard de Joinville, seigr de Divonne, chanoine de Genève, confirmant un accord précédent du 5 septembre 1417, par lequel ils mettent en commun les biens de Nr et Pt seigr Girard de Ternier, chevr, oncle des parties, récemment mort, malgré les prérogatives accordées à l'un d'entre eux par ledit Girard et Girard, son père, aïeul maternel des parties. Le 11 juillet 1418 (*Ibid.*), avec sa femme, il acheta des Seyssel la maison-forte de Marva ou Marval, au mandement de Châtillon-de-Cluses, avec fief, rentes, etc. Il mourut avant le 6 août 1419 (4). Sa veuve se remaria avec Claude du Saix, seigr de Rivoire, dont elle eut un fils, Boniface (*Voir* du Saix) (Claude du Saix avait eu, d'un autre lit, une fille, Catherine, qui épousa Étienne de Lucinge (*Voir* Tableau X). — Soit en vertu de l'usufruit à elle laissé par Hugonin, soit par transaction du 19 février 1430, passée avec les héritiers de son premier mari, elle posséda et transmit aux du Saix une part de l'hoirie Lucinge, notamment la maison-forte dite de Lucinge, à la Roche en Genevois : la seigneurie de Lucinge passa à Aymonet III (Tableau V), neveu à la mode de Bretagne dudit Hugonin.

(1) Il est fort possible qu'Aymon III ait contracté un autre mariage, dont seraient nés des enfants. Dans son testament de 1454, Claude appelle Perceval, son frère, *ex utroque parente* : ce qui ferait supposer qu'il avait des frères seulement germains, à moins qu'il n'ait voulu le distinguer des Nᵒˢ de Mecoras, ses frères utérins.

(2) C'est peut-être celui qui, par lettres de Jacques de Challant, écuyer du duc d'Orléans, eut concession de porter l'Ordre du Camail, « duquel pend le porc espy » (porc épic), données à Nevers, 1441, signées Challant, 1442 (Inventaire Luc., Arch. Thuyset). Il vivait encore le 23 septembre 1467 (Arch. d'Arenthon), jour où, en son nom et au nom de ses neveux, fils de feu Pierre, son frère, il passe reconnaissance pour ses biens de Lucinge et d'Arenthon.

THOMASSET était destiné à l'Église lors du testament de son père, 1348. Il était mort avant 1377. Fidéjusseur avec ses frères Mermet et Jacquemet, au contrat dotal, 1330, Menthon Chissé.

MERMET, destiné à St-Victor de Genève, 1348.

JACQUEMET, destiné à l'abbaye de Sixt, en 1348, mentionné, avec son frère Pierre, 1355 (Arch. Fauc. Luc.), pour biens communs entre eux et Mermet de Thoyre. Il teste le 8 septembre 1373 (Arch. Fauc. Luc.). Il demeurait alors à *Muler*..., où il suivait les armes. Il fait des legs à Félisonne, sa sœur, à Béatrix, sa mère. Nomme exécuteur testamentaire Mᵉˢ *Zancinus de Aluriacio*, son oncle, chevʳ, et Pierre *de Aluriacio*, son frère, héritier universel. Il faisait probablement partie d'une expédition de Savoyards, car malgré l'orthographe impossible du notaire étranger, il est facile de reconnaître tous les noms *de Afracia, de Abarmes, de Amagniaco, de Abelagarda, de Acopelino, de Asichiaco, etc.*, la Frasse, la Balme ou Balmes, Magnier, Bellegarde, Capelin, Chissé, etc.

ALEXIE (Leyat).

VALPÉRIE (Leyat).

PHÉLISIE ou FELISONNE, 1348. Elle épousa, contrat dotal du 11 janvier 1367 (Arch. Cohendier), Jean Cohendier de Rumilly sous Cornillon. V. note 3, fᵒ 329.

ROLET (3), fils de Thomasset de Lucinge, damoiseau, avec François de Lucinge, son frère, vendent, de leur pur et franc alleu, des biens à Hermance, le 22 juillet 1360 (Arch. Fauc. Luc.), à Mermet Pinard de Balleyson.

FRANÇOIS, damoiseau (4), fidéjusseur en 1373. Prête hommage à Pierre, Cᵗᵉ de Genève, le 6 mai 1377 (Arch. de Cour).

JACQUEMET, cohéritier universel, avec Aymonet, son frère, 1382.

JEAN, PIERRE, héritiers, leur vie durant, des biens rière Bonneville et le Faucigny, 1382. Probablement celui qui était, en 1386 (Arch. Thuyset), prieur d'Entremonts.

PERNETTE, FLANDINE, auront chacune 200 florins et leur trousel, 1382.

Elle épousa Pierre de Veygier, citoyen de Genève : quittances dotales, 6 novembre 1395, 15 janvier et 6 novembre 1397 et 15 juillet 1402 (Arch. Thuyset).

Elle épousa Guichard de Sacconay, le 5 juill. 1390 (Inventaire, Arch. Thuyset). Il passe quittance à Aymonet, son beau-frère, le 17 juillet 1395 et 7 janvier 1397 (Arch. Thuyset).

(3) Le 3 mai 1353 (Tᵉˢ Bonnefoy), il reconnaît devoir 100 sols, légués par Vulliermine, fille de feu Vifred de Chissé « amitam dicto Roleti ». — Comment Vulliermine pouvait-elle être sœur du père de Rolet??

(4) Il vendit des biens à Charosse, à Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, que celui-ci donna, le 27 septembre 1390 *(Ibid.)*, à l'église de Sallanche. Il était tuteur, le 9 septembre 1383 (Mss. Besson), d'un fils de Nᵉ Henri de Ferrières, né d'une Léone, qui était probablement sœur de François, puisque ce pupille est dit *nepos* de François, fils de feu Thomas de Lucinge.

CATHERINE (1420) épousa Nᵉ Jean Martin de Sallanche, qui la nomme en son testamᵗ de 1432.

CLAUDINE épousa Martin d'Arculinge de Magny, conventions matrimoniales du 2 mai 1405, fils de Jean (Arch. Fauc. Luc.), quittance dotale du 18 sept. 1438 (Inventaire Thuys.)

Leurs enfants transigent, le 4 décembre 1471 (Arch. Thuyset), avec les fils de Pierre III, leurs cousins germains, pour les droits de Claudine.

JEANNETTE épousa, contrat dotal du 9 février 1413 (Arch. Thuyset), François, fils de Girard de Pelly, damoiseau. Quittance dotale à ses trois beaux-frères, le 20 décembre 1446 (Arch. Thuyset); ses enfants sont substitués au testament de Claude, leur oncle.

MARIE. Elle épousa : 1ᵒ contrat dotal du 7 novembre, quittance dotale du 10 novembre 1424 (Arch. Thuyset), Jean-François ou Jean de Lucinge de Passy (XIII, Tabl. VIII); 2ᵒ contrat dotal du 4 septembre 1444 *(Ibid.)*, Nᵉ François d'Arenthon. Leurs enfants sont substitués au testament de Claude, 1454. Le 9 nov. 1424, elle avait fait donation à ses frères si elle n'avait pas d'enfants. Quittance dotale passée par ledit François à Perceval, son beau-frère, 2 oct. 1454 (Arch. Thuys.).

PIERRE III, seigʳ de Lucinge et Arenthon, continue la ligne aînée. *Voir* SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

MAURISE (MAUX ou MATHILDE) épousa Nᵉ Guillaume de Billens, de Lustry au pays de Vaud, morts avant le 3 octobre 1486 (Arch. Thuyset), lors d'une sentence de l'avoyer de Fribourg, entre Henri de Lucinge, ci-contre, et Vᵇˡᵉ Mʳᵉ Guillaume de Grilliez, prieur de Léaz, qui avait acheté des biens de Jacquemette, ci-dessous. Le 5 juillet 1481 (*Mém. Soc. Suisse Romande*, XXIII), Louis, Cᵗᵉ de Gruyère, reconnaît devoir à Mathilde, veuve de G. de Billens et à Henri de Lucinge, fils de feu Nᵉ Claude, frère et sœur, une somme de 1,300 florins d'or.

JEANNE, veuve de Nᵉ Jean de Manessy, coseigʳ de Semine, transige, le 25 septembre 1500 (Arch. Thuyset), avec Charles de Luxembourg, pour les biens de Rᵈ Claude de Manessy, prieur de Sillingy. Vivait encore 1502.

JACQUEMETTE DE BILLENS
épousa Nᵉ Jean Maillardoz, de Fribourg.

FRANÇOISE DE MANESSY
épousa, contrat dotal du 1ᵉʳ février 1502 (Arch. Cohendier), Michel de Cohendier, autorisée par son oncle Henri, etc. Michel possédait, en 1513 (Arch. Thuyset), une maison-forte à Contamine, probablement du chef des Lucinge.

TABLEAU V.

DES SEIGNEURS D'ARENTHON, COSEIGNEURS, PUIS SEIGNEURS DE LUCINGE.

XI. AYMON II, seigʳ d'Arenthon et coseigʳ de Lucinge.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV.
Partage avec son frère Jean, le 8 août 1345 (Arch. Thuyset); le château et seigneurie d'Arenthon lui appartint pour moitié : ils avaient reçu en commun les reconnaissances pour leurs biens, le 16 avril 1337 (Arch. Fauc. Luc.). Il épousa : 1ᵒ Guillermette (fille, selon Leyat, d'Aymon, seigʳ de Saint-Jeoire et d'Utilie N. N.), morte avant 1348. Des biens provenant de son hoirie furent reconnus, le 23 septembre 1407, par Claude, ci-dessous, son arrière-petit-fils. 2ᵒ Jacquemette de Pelly, dont il eut Félisonne ci-dessous. Il teste le 27 octobre 1348 (Arch. Tuyset), prévoit un posthume ; mentionne ses deux femmes par leurs noms de baptême. Lui et Jacquemette étaient morts avant 1367.

?
THOMASSET DE LUCINGE, témoin à Bonne, le 15 des kalendes d'août 1304 (Arch. Menthon).

XII. PIERRE II, chevʳ (1ᵉʳ lit), seigʳ d'Arenthon, cohéritier universel de son père avec le posthume, 1348. Fit une transaction avec Jean, son oncle, chevʳ (XI, Tableau IV), le 15 août 1379 (Arch. Thuyset), lequel était créancier d'Aymon II (son frère), pour les dépenses faites pour Béatrix de Villars, fille de Béatrix de Lucinge, ci-contre. Le 11 janvier 1367 (Arch. Cohendier), il constitue à sa sœur Félisonne une dot de 160 florins, dont 120 sont à payer par Jean de Pelly, damoiseau, oncle maternel de l'épouse, acompte de ce qu'il doit encore pour la dot par lui constituée à Jacquemette, sa sœur, femme d'Aymon II et mère de ladite Félisonne. — Pierre II épousa, suivant Leyat et Besson, Françoise, fille de François de Villette et d'Isabelle de Folliet, le 11 juillet 1361. Il teste le 16 mai 1382 (Arch. Thuyset), où il nomme sa femme Françoise et substitue à ses fils et héritiers, Hugonin, seigʳ de Lucinge, son cousin germain. Mort avant 1395.

NICOLETTE, femme de.........., légataire, 1348.

BÉATRIX, légataire, 1348. Elle épousa Jean de Villars d'Ollon (Suisse), en était veuve en 1379.

XIII. AYMON III ou AYMONET, chevʳ, seigʳ d'Arenthon, puis seigʳ de Lucinge après la mort d'Hugonin (XII, Tableau IV), dont il est dit plusieurs fois *nepos* et une fois *cognatus*, quoiqu'il ne fût son neveu qu'à la mode de Bretagne ; premier substitué (à un posthume) au testament dudit seigʳ de Lucinge, 1413. Le 20 juillet 1389 (Arch. Thuyset), à son nom et au nom de Dᵐᵉ Françoise, sa mère, il prend un arrangement avec une de ses vassales, des biens de laquelle il réclamait commise, parce qu'elle avait épousé un homme du Cᵗᵉ de Savoie (cas de *formariage* que les ignorants voulaient transformer en certain prétendu infâme *droit*). Moyennant une sufferte, Aymon consent à lui laisser ces biens. — Il épousa, contrat dotal du 25 février 1394 (Arch. Fauc. Luc.) (1), fidéjussion dotale du 12 novembre suivant, quittance dotale du 14 juin 1401 (Arch. Thuyset), Pernette, fille de Nᵉ Louis de Bardonnenche, veuve de Guigonet de Mecoras, damoiseau. Il teste le 14 avril 1420 (Inventaire, Arch. Thuyset) et était mort avant le 19 avril 1421 (Arch. Thuyset), jour où Bonne de Berry, Dᵉˢˢᵉ de Faucigny, fait à Péronne, sa veuve, comme tutrice de ses enfants, quittance des laods dus pour la vente de la maison-forte de Marva, au mandement de Châtillon et Cluses, par Antoine de Seyssel à Hugonin de Lucinge et Jeannette de Moxxy, mariés (XII, Tableau IV). Elle teste le 8 octobre 1420 *(Ibid.)*, substituant ses fils du premier lit, et vivait encore en 1425.

GUIGONNE (et non Marguerite). Son père lui constitua 20 florins outre sa dot. Elle avait épousé, par contrat dotal du 21 nov. 1380 (Inventaire, Arch. Thuyset), François de Bonne, bourgeois de Genève.

BÉATRIX DE VILLARS, femme de François d'Ornay, mentionnée dans la transaction passée par son oncle Pierre II, 1379.

XIV. ROBERT paraît avoir été l'aîné, cohéritier universel de son père, 1420 : était mort (avant le testament de sa mère) quelques mois après.

CLAUDE, coseigʳ de Lucinge et d'Arenthon, cohéritier universel de son père et de sa mère, et d'Hugonin, seigʳ de Lucinge (XII, Tableau IV), cousin germain de leur grand-père (quoiqu'on le trouve qualifié *d'oncle paternel*), pupille de sa mère, 1421, 1423. Avec son frère aîné, Pierre III, il prête hommage au duc de Savoie le 22 août 1430 (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset), pour Lucinge et Arenthon. Il partage avec ledit Pierre, le 26 février 1451 *(Ibid.)*, et eut pour sa part la tour neuve d'Arenthon et la tour vieille de Lucinge, avec des domaines, etc.; partage encore avec son frère Pierre le 20 mai 1454 *(Ibid.)*. Il épousa, contrat dotal du 21 août 1440 (Inventaire, Arch. Thuyset), Marguerite, fille de Jean de Compey, seigʳ de Gruffy. Il teste le 17 mai 1454 (Arch. Thuyset), au moment de partir avec les chrétiens pour combattre les infidèles par terre et par mer, faisant une substitution en faveur de François, fils de François de Lucinge (2).

Vᵇˡᵉ Messʳᵉ PERCEVAL, religieux au prieuré de Contamine, 1426, puis prieur de Seyssier, 1429, enfin abbé de St-Étienne-de-Verceil, 1437, 1446, 1449, 1454, 1460. Nommé, avec ses frères Pierre et Claude et ses sœurs, dans une quantité d'actes, notamment dans deux accords du 21 mai 1454 et 13 juin 1455, par lesquels il régla des différends existant entre eux à propos du partage des eaux d'Arenthon. Dans son testᵗ de 1454, Claude le nomme son frère *ex utroque parente* (1).

XV. HENRI, coseigʳ de Lucinge et d'Arenthon, héritier universel de son père, conseiller et chambellan du duc de Savoie, nommé, par Pᵗᵉˢ du 20 mars 1498 et de 1502 (Inventaire, Arch. Thuyset), vice-gouverneur ou gouverneur de Nice. Cousin germain de Jean de Lucinge (XV, Tableau VI), qui le substitue au premier degré en son testament de 1498. Il teste à Turin le 25 septembre 1494 (Arch. Thuyset), au moment de partir pour l'Italie avec l'armée du roi de France. Nomme héritier universel Michel de Viry, son *nepos* (à la mode de Bretagne), fils d'Amédée de Viry, son cousin germain (par Compey), substitue le frère de Michel, etc. Il possédait la maison-forte de la Chapelle, au mandement de Cruseille, qui passa ainsi aux Viry : dit dans une transaction du 9 juillet 1519 (Arch. Thuyset), par laquelle Viry céda tous ses droits à François de Lucinge. Il vivait encore le 23 avril 1499 (Arch. d'Arenthon) (5).

LOUISE épousa Pierre de Lugrin, dans la maison duquel, à Saint-Jean-de-Gonville, est passé le contrat de mariage, 1502. Il était curateur de Jean de Manessy, son beau-frère. Elle teste le 13 mars 1495 (Inventaire aux Arch. de Thuyset).

(5) Le 20 mars 1498, devant se transporter « ad partes a ditione ducali Sabaudie plurimum remotas ad causam guberni Nycie », il nomme un mandataire qui, le 7 juin 1499 (Arch. d'Arenthon), passe reconnaissance au duc de Savoie, pour Arenthon indivis, avec Jean et Mʳᵉ Hugonin de Lucinge, ses cousins (Tableau VI).

XIV. Pierre III, chevr, seigr de Lucinge et d'Arenthon,
Voir son ascendance au Tableau V.
Prête hommage au duc de Savoie (avec son frère Claude) le 22 août 1430. Partage avec son frère Claude : eut pour sa part la tour neuve de Lucinge et l'ancienne tour d'Arenthon, avec moulins, étangs, fiefs, biens, etc. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Il épousa, 26 avril 1436 (Arch. Thuyset), Jeannette, fille de Marquet de Thoyre et d'Angélique de la Balme. En 1462, le 15 avril (*Voir* Robert ci-dessous), il avait quatorze enfants, huit mâles et six filles (je n'en trouve que douze). Mort avant 1467.

Michelle, religieuse (Leyat).

XV. Jean, coseigr de Lucinge et d'Arenthon, substitué avec tous ses frères, au testament de Claude de Lucinge, leur oncle, en 1454 (XIV, Tabl. V). Il épousa, le 19 janvier 1493 (Arch. Thuyset), Louise, fille de Claude de Menthon-Montrotier, veuve de Jean de Roverée. Il teste le 12 mars 1498 *(Ibid.)*, substituant à son fils et à sa fille Henri de Lucinge, son cousin germain (XV, Tableau V), et ses mâles, puis les mâles de Marie, sa sœur, puis ceux d'Antoinette, son autre sœur, enfin les Nes de Thoyre ; mort avant 1503. Avec son frère Hugonin, il passe reconnaissance de tous leurs biens dépendant de la coseigneurie de Lucinge et d'Arenthon, le 23 avril 1499 (Arch. d'Arenthon), plusieurs de ces biens indivis avec Henri de Lucinge, leur cousin (XV, Tableau V).

Pierre, vivant en 1467.

Henriette, 1474 (Arch. Thuyset).

Percevalle à Antoine de Monthoux. Quittance dotale du 1er octobre 1457 (Arch. Thuyset) (6).

Jeanne-Antoinette épousa : 1o contrat dotal du 27 mai 1477, Ne François de Grillier ; 2o Ne Jean de Chenex, dont elle était veuve en 1516, elle l'avait épousé avant le testament de son frère, 1498.

XVI. François I, seigr de Lucinge, d'Arenthon et de Brison (fief qu'il acheta avec Montsaxonnex et Pontchy, de George, Bon de Menthon, le 4 janvier 1511 (Arch. Thuyset). Le 9 juillet 1510 *(Ibid.)*, représenté par ses oncles Hugonin (dont il était pupille en 1503) et Vincent, assistés de Jean-Louis Alamand, seigr de Vouvrier, son curateur, il achète de Bertrand de Lucinge, seigr des Alymes, tous ses droits sur les biens de Jean, fils de feu Jean de Lucinge, dit Boquerand. Avant d'être marié, il avait testé à Genève, le 24 septembre 1512 *(Ibid.)*, au moment de partir pour la guerre, faisant des legs à ses oncles et à ses cousins maternels et nommant héritier ledit Bertrand, dont il épousa plus tard la fille, Marguerite (XV, Tableau XI), le 6 juillet 1510 *(Ibid.)*. Elle testa, veuve, le 1er septembre 1576 *(Ibid.)*, nommant tous ses enfants. Lui mort avant 1576 (1).

Pernette, pupille de son oncle Hugonin, 1503.

Claudine, religieuse à la Salette, 1576.

XVII. François II, seigr de Lucinge, coseigr desdits lieux, fils aîné, épousa, contrat dotal du 26 août 1565, Marguerite, fille de Philippe de Gerbais, seigr de Mussel (Inventaire). Il teste le 26 mars 1595 (Arch. Thuyset). Elle teste, veuve, le 19 mars 1598 *(Ibid.)*.

Jean-François, 2e fils, mort jeune.

Gaspard (3e fils), coseigr desdits lieux, gentilhomme du duc de Genevois, ép., contrat dotal du 8 avril 1570 (Arch. Thuys.), Antoinette Damyans ou Damyens, fille de Michel, écuyer, seigr de Bachimont. Il teste le 19 déc. 1568 (Arch. Th.), en faveur de son frère Michel (4).

Louis, 5e fils, Jean, 6e fils, morts jeunes avant 1576.

XVIII. Gaspard, seigr et coseigr desdits lieux, fils aîné, épousa, contrat de mariage du 24 avril 1594 (Arch. Thuyset), Gasparde, fille de Jacques Achard, seigr du Rosey, et de Marguerite de Châteauneuf. Mort *ab intestat*, selon une vieille généalogie ; suivant l'Inventaire *(Ibid.)*, testa le 21 mai 1603.

Louis, 1595, 1598, teste le 28 avril 1603 (Inventaire). Mort sans postérité.

Pierre-Jean, 1595, 1598, 1607. Fait donation de ses biens à Philippe de Lucinge (XVIII, Tableau IX) le 29 août 1606 et teste en sa faveur le 4 mai 1645 (Inventaire).

XIX. Marguerite épousa, contrat dotal du 19 novembre 1608 (Arch. Thuyset), Jacques de Sales, seigr du Vuad. Règlement de sa dot du 9 juin 1627 (Arch. Thuyset).

Rose épousa, contrat dotal du 7 janvier 1611 (Arch. Thuyset), Melchior de Foras, seigr de Foras et Bourgneuf de Balleyson. Quittances dotales, 1612, 1616 (Inventaire).

Claude (1er lit), seigr de Monturban et d'Amancy, épousa avant 1640 (Arch. Thuyset) : 1o Jeanne, fille de Pierre de Rochette, seigr de la Croix, morte sans enfants ; 2o contrat dotal du 5 juin 1642, Claudine d'Arenthon d'Alex. Il teste le 20 février 1663 (Arch. Loex). Il est certain qu'il épousa aussi Jeanne-Françoise de Leydier, morte avant 1676, mère de ses quatre enfants.

Marie à Ne Jean-Charles de Benevix, fils de Ne Pierre.

XX. Jean-Charles-Henri (5), gouverneur de Nice, où il forma une branche, épousa Claudine-Catherine, fille d'Honorat de Roquemaure, seigr de Châteauneuf. Mort à Nice en 1697.

Claude-François, officier au service de Lorraine, mort sans alliance avant 1676.

Guillaume (5) épousa Françoise, alias Gabrielle, fille de Ne Gaspard de Sauvage, seigr de Verny.

Lucrèce épousa Agapit Martini (Combetti).

XXI. Pierre-Octave de Lucinge, officier au régiment de Nice, vendit tous ses biens de Savoie à son cousin Dominique, en 1728. Consigna la seigneurie de Châteauneuf en 1734. Suivant une généalogie de l'archiviste Combetti, il eut un fils Charles-Victor de Lucinge, seigr de Châteauneuf, qui continua la descendance. Tombée dans la plus extrême pauvreté, elle s'est éteinte vers la moitié de ce siècle. *Sic transit gloria mundi.*

François-Nicolas, mort sans alliance.

Claude. Antoinette.

Dominique-Étienne, seigr d'Amancy, gouverneur du château de Crémone, épousa Marie-Madeleine du Clos, fille de Jean, seigr d'Hauteville. Il teste le 27 octobre 1740 (Arch. Loex). Mort avant 1741. Elle est nommée tutrice de ses filles le 22 mars 1741 (Anal., Arch. Thuyset).

XXII. Marie-Gabrielle épousa, le 24 octobre 1758 (R. P. de Saint-Martin), Joseph-François-Marie de Cornillon.

Jeanne-Marguerite à Joseph-Antoine de Thoyre de Cholex.

(5) Les deux frères, fils de feu Ne Claude de Lucinge, seigr de Monturban, coseigr de Lucinge et d'Arenthon, en leur nom et comme héritiers de feu Ne Claude-François, leur frère, vendent, le 7 avril 1684 (Arch. Chapt), à Ne Pierre Planchamp, trésorier de Faucigny, leur part de moulins, battoir au-dessus de Marignier, de biens à Pontchy, plus leur part des leydes, langues et hauchages perçus sur les foires et marchés de Bonneville.
Les deux frères, héritiers de leur frère, et Jean-Charles de Benevix, comme mari de Marie de Lucinge, sœur desdits Guillaume, Jean-Charles et feu Claude, frères et sœurs, héritiers universels de Dme Jeanne-Françoise de Leydier, leur mère, vendent, le 7 novembre 1676 (Arch. Thuyset), à Ne Claude Roget, seigr de Folliet, la maison-forte de Leydier, soit Villy à Bonneville, avec toutes ses dépendances.
(6) Suivant les mss. de Besson, *Pétremanda* (fille de Pierre) épousa, contrat dotal du 6 février 1456, François, fils d'Antoine de Monthoux.

Tableau VI.

Deuxième branche des seigneurs de Lucinge, continuation de la ligne ainée.

(1) Il teste le 15 avril 1473 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Philippe, à Verceil.
(2) Lui ou son fils François II ont acheté, le 27 septembre 1543 (Arch. Thuyset), de Ne Claude de Cohendier, la maison-forte de l'Échelle à la Roche.
(3) C'est probablement de l'un des bâtards portés au degré XVI que descend un Ne Louis de Lucinge, mort avant 1596, dont le fils Honble Claude prit en albergement des biens du prieur de Contamine, le 27 mars 1594 (Arch. Thuyset). Un Ne Jacques, donné de Lucinge, peut-être celui ci-dessus, épousa Aymée, fille de Ne Michel de Sarsonnex, qui céda tous ses droits à Ne François de Sarsonnex, le 17 janvier 1567, vendus par Claude de Sarsonay *(sic)* à Philippe, seigr de Lucinge, le 28 avril 1606 (Inventaire, Arch. Thuyset).

Louis, 1460 à 1483.

Robert, chanoine de Verceil et curé de Saint-Étienne-de-Dingy. Le 15 avril 1462 (Arch. Thuyset), il cède, pendant douze ans, à son père les revenus de sa cure, pour l'aider à maintenir son rang et entretenir ses quatorze enfants (1).

Bd Guillaume, 1471, 1485. Mort av1 1512. Prieur *beate Marie de Breanco*, 1490.

Marie, veuve de Jacques de Folliet, damoiseau, 1498. Paraît avoir épousé : 2o Ne Jean de Thoyre.

Hugonin, curé d'Élaux et de la Tour, 1501, 1540. Tuteur de François et Pernette, ses neveu et nièce, en 1503. Était aussi recteur de la chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Montsaxonnex, en 1498 (Arch. Thuyset).

Philippe, religieux ou ecclésiastique, 1464, 1485.

Vincent, religieux à Contamine. Fait donation de ses biens à son neveu François, le 11 décembre 1541 (Arch. Thuyset).

Ne Pierre, Ne Georges, légataires de François ci-contre (leur cousin germain), en 1512.

Ne Philippe-Jacques, Ne Nicolas, Ne Guillaume, légataires de François I ci-contre, 1512. Mentionnés dans plusieurs actes d'achat avec leur père, 12 mai 1500, 15 avril 1501, 13 janvier et 11 novembre 1502, 29 avril 1503, 25 novembre 1504, 23 novembre 1506, 5 février 1507 (Arch. Thuyset) (3).

(4) Elle était dame d'honneur d'Anne d'Est, duchesse de Genevois. Étant veuve, le 3 novembre 1570 (Arch. Thuyset), elle céda tous ses droits sur l'hoirie Lucinge et la châtellenie de Bonneville (à elle donnée par le duc) à Michel de Lucinge, son beau-frère.

Michel, 4e fils, forma une branche. *Voir* son article et sa descendance au Tableau IX.

Claudine, veuve, en 1576, de François du Pellens, seigr de Gourdans, gouverneur du Vivarais.

Louise-Françoise, veuve, en 1576, de Ne Jean Portier, seigr de Charosse, qu'elle avait épousé avant 1538 (Inventaire).

Péronne épousa, contrat dotal du 13 janvier 1540 (Archiv. Thuyset), François de Lavigny au pays de Vaud. Vivait en 1576.

Louise épousa, 20 mai 1550 (Arch. Thuys.), quittance dotale du 15 octobre 1553 *(Ibid.)*, Jean de Cervens, seigr de Buffavent.

Françoise-Marie, veuve, en 1576, de Grégoire Achard, seigr de Rosey. Quittance dotale du 3 janvier 1558 (Arch. Thuyset).

Melchior, 1598. Teste le 3 octobre 1607 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Balthazard-Humbert. Mort sans postérité.

Balthazard-Humbert, coseigr desdits lieux, Scientrier et Monturban, devenu, après la mort de son frère Gaspard, le chef de la branche aînée. Il épousa : 1o Louise d'Angeville, morte le 18 octobre 1608 ; 2o contrat dotal du 26 novembre 1609 (Arch. Thuyset), Claudine, fille de Philippe de Thoyre, seigr de Boussy, et de Marie de Walwick. Elle teste, veuve, le 10 janvier 1637 (Notes, Arch. Thuyset). Il aurait eu vingt-cinq enfants de ses deux femmes : je ne lui en connais que douze. Il demeurait et mourut à Annecy dans une maison qu'il y possédait.

Premier lit.

Antoine, mort sans alliance. Péronne. Jeanne. Louise.

Jean-François, mort en naissant.

Bernard, mort en Italie.

Jean-George, mort à quinze ans.

Pierre-Marc, seigr de Monturban, coseigr desdits lieux, né en 1614. Nommé lieutent dans l'escadron de Savoie, dans lequel il se distingua au siège de Verceil, en 1637. Il épousa : 1o Guillermette du Crest ; 2o Louise-Lucrèce des Andans, veuve de Ne Pierre-Humbert Du Boin. Il teste à Sallanche le 21 août 1683 (Arch. Loex). Mort à quatre-vingt-deux ans en 1697. Elle teste le 24 janvier 1703 (Anal. Arch. Thuyset), en faveur de ses trois filles.

Claude, religieux.

Claudine-Françoise à Ne Nicolas de Bongain.

François-Luc (le généalogiste), prieur des Dominicains d'Annecy. *V. Grillet, Dict.*, t. I.

Premier lit.

Marie-Philiberte, religieuse.

Péronne, ursuline à Sallanche.

François-Nicolas primicier de la collégiale de la Roche, 1695, 1700, 1707.

Charlotte.

Jean-Philibert, seigr de Châteaublanc, né en 1661, épousa, contrat dotal du 4 juin 1707 (Arch. Thuyset), Alexandrine Sautier de la Balme. Teste le 3 août 1707 (Arch. Loex), en faveur de ses cousins Dominique et Claude de Lucinge. Mort le même jour âgé de quarante-six ans (Arch. Thuyset).

Georgine-Benigne à Jean Philibert de Regard de Chanay. Veuve en 1717.

François-Hyacinthe, né le 21 juillet 1669, garde du corps de S. A. Mort à Genève le 8 mai 1701, sans enfants.

Jeanne-Péronne épousa, 7 janvier 1707, Amédée de Launay. Elle teste le 16 septembre 1713 (Arc. Loex).

Claudine épousa, le 20 août 1716, Victor-Amédée de Thoyre. Elle teste le 2 août 1718 (Arch. Loex).

Bernard.

Claude-François, page de D. Antoine de Savoie, mort sans alliance.

Jeanne-Gasparde à Jacques-François de la Rieu, seigr de Cellières, veuve en 1720.

Je trouve, aux Registres paroissiaux de Thonon, mention de la mort de Ne Pierre-Marc, fils de Ne Melchior de Lucinge, enterré le 17 avril 1664.
Ne Nicolarde de Lucinge, femme d'Égrège Maurice Carron, 1631, 1646, morte veuve le 17 octobre 1673. Ne seigr Charles de Lucinge fut parrain d'un de ses enfants, en 1631.
Ne Claude, fils de feu François de Lucinge, natif de Cranves, est témoin à un acte du 26 septembre 1732 (Arch. Thuyset).
Suivant les mss. de Luc de Lucinge, Anne de Lucinge, fille de Pierre et de Jacquemette de Chissé, épousa Ne Guillaume Martin de la Pérouse : serait prouvé par des actes du 13 novembre 1508 et 18 octobre 1515. Me sont tous inconnus.

N. B. Ce tableau présente plusieurs incertitudes.

VIII. Aymon (ou Amé) de Faucigny-Lucinge.
Voir son ascendance au Tableau II.
Nommé avec son père Rodolphe (III), sa mère Marguerite, son frère aîné Guillaume, dans l'approbation de la donation faite à l'abbaye d'Aulps en 1220. Avec son frère susdit et Rodolphe et Guillaume de Greyzier (leurs cousins germains), ils sont arbitres dans une transaction du 19 mai 1260 (Reg. Genev.); il est encore fidéjusseur avec lui le 21 janvier 1269 et arbitre en 1270 *(Ibid.)*. Il épousa Pétronille (fille et héritière de Girold de Margencel, selon Leyat) de Margencel. Le 13 des kalendes de décembre 1256? (Inventaire de l'abbaye d'Aulps, où, par erreur évidente, on a daté de 1376), Aymon et Pétronille affranchissent et rendent allodiaux tous les biens que l'abbaye possédait du fief de Nr Amédée de Rovorée, que celui-ci tenait du fief de ladite Pétronille. Selon toute apparence, c'est elle qui apporta les biens de Drusilly ou Dusilly à son mari. Il était mort avant 1291. S'il fut chevalier, c'est lui probablement qui est fidéjusseur en 1263 (Arch. Menthon), au contrat dotal Chevron-Menthon. D'après la comparaison des dates, ce serait encore lui qui mourut avant le 5 des kalendes de mai 1289 (Mss. Besson) laissant Dne Antoinette sa veuve, dame de Chevron, fille d'Anne, dame du château de Conflens. — *Voir* Menthon-Beaumont.

Pierre de Lucinge,
damoiseau, seigr ou conseigr de Drusilly.
Fidéjusseur le 3 juillet 1298, contrat dotal Lucinge-Tournon. Inféodation en sa faveur de l'an 1302 (Leyat). Oncle paternel de François ci-dessous et témoin à la vente de 1320. Témoin à Beaumont le 27 septembre 1320 (Arch. Thuyset).
Sa descendance n'est pas connue à Leyat. Je pense pourtant que c'est lui qui est nommé dans un terrier de Drusilly de 1544 (1) (Arch. Thuyset), ayant possédé, avec un Aymon de Lucinge, le château et terre de Drusilly dans la paroisse de Margencel, et qui serait père de Pernette ci-dessous.

Vullielme
vend, en 1291, une maison à Lucinge à son frère Henri (Anal. d'actes, Arch. Thuyset).

IX. Aymon de Lucinge, dit de Drusilly,
damoiseau, seigr ou conseigr de Drusilly.
Fidéjusseur avec Humbert et Aymon de Lucinge (ses cousins germains) au contrat dotal Pontverre-Compey, le 8 des kalendes d'octobre 1289. Sans doute celui qui, le jeudi après la Nativité de la sainte Vierge 1293 (Arch. Fauc. Luc.; le vidimus authentique des archives de Turin porte 1993, par erreur manifeste), reconnaît tenir du Cte de Savoie ses biens de Concise, plus les droits que le Cte avait sur les boscheries de Thonon, plus des biens à Tully, etc., que le Cte lui avait assignés pour 100 sols de revenu annuel, en augmentation du fief qu'il possédait déjà dans la paroisse de Concise. Il est témoin, décembre 1328, janvier et février 1329 *(Mém. Soc. Hist. Suisse Romande*, XXII, 10), pour Pierre III, Cte de Gruyères. Il épousa Dne Alexie, qui, étant veuve, vend, le 25 février 1346 (Arch. Thuyset), avec son fils François, des rentes et servis à Margencel.

Pernette,
femme de Nr François Daniel. Des biens situés à Maugny mouvaient de son fief en 1406 (Arch. Thuyset).

Guillaume,
conseigr de Drusilly, témoin à la vente faite par son frère en 1320. Reçoit une donation de Vullierme de Saint-Jeoire, le 22 mai 1323 (Arch. Thuyset). Il épousa Dlle Jordane N. N., selon Leyat.

X. François, conseigr de Drusilly.
Le mercredi avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre 1320 (Arch. Thuyset), il vend des biens, dîmes et rentes avec jurid. omnim., à Cranves et Lucinge, à Dom Jacques de Lucinge, curé de Cranves, où l'acte est passé. Comme conseigr de Drusilly, il laude, le 14 avril 1347 *(Ibid.)*, une vente de biens sous Savoy (2), paroisse de Margencel, faite par Girard Cochon de Jouvernay à Jean de Margencel, damoiseau. Descendance inconnue.

N. N. Nr Jean *DANIEL* *aurait vendu ses droits sur Drusilly aux Nrs de Menthon (Terrier, Arch. Thuys.).*
Les enfants de Nr François Daniel, nés de Péronnette de Lucinge, sont mentionnés dans un échange du 9 mai 1406 (Arch. Thuyset), de biens mouvants de leur fief à Maugny.

Xi. Jean de Lucinge.
Étaient conseigrs de Drusilly en 1339, selon Leyat, qui n'a pas eu connaissance de leur postérité, *si extat.*
Est peut-être celui qui épousa Hélène, fille de Jean III, conseigr d'Aubonne au pays de Vaud : elle survécut à son mari et mourut avant le 21 mars 1344. Dans ce cas, c'est lui qui doit être père d'Humbert ci-dessous.

Mermet de Lucinge, damoiseau.
Est-ce lui qui, en 1357 (Arch. Savoiroux), était marié à Dlle Béatrix, fille de Pierre de Chissé, chevr?

Pierre de Lucinge
épousa Jordane, fille de Guillaume de Chatillon. Mort avant 1355. La dot de Jordane fut restituée par Guillaume, père de Pierre (Mss Besson).

? ? ? ?

Humbert de Lucinge.
Son oncle Jean, conseigr d'Aubonne, le substitue, dans son testament du 18 mai 1370, après ses propres fils *(Hisely, Hist. des Ctes de Gruyères).*

(1) Je trouve dans ce même terrier les mentions suivantes, assez confuses et qui ne concordent pas exactement avec ce que dit Leyat.
Nr Pierre de Lucinge : les biens de Drusilly furent à lui et à Alexie de Mures, sa femme, et ensuite à Nr Guillaume de Mures de Charabod; achetés plus tard de Nr Antoine de Mures par Jean de Menthon (*Voir* degré IX de la généalogie des Menthon, fils d'Henri, VIII) et Guillermette, sa femme.
Il est encore fait mention d'un Etienne de Lucinge, dont les biens (à Drusilly, puisque le terrier est pour cette seigneurie) sont aussi passés à Henri de Menthon.

(2) Au premier degré de substitution, après Aymarde, sa propre fille, figurent Jean et Mermet de Lucinge, frères, fils de Mermet, celui-ci fils de Jean de Lucinge, pour tous les biens de Genevois.
Ce Jean était peut-être (?) un frère de Vaucher, et aurait ainsi substitué ses petits-neveux directs avant de substituer les neveux de sa femme, si la qualité de neveu attribuée à Jacquemet de Magnier peut s'expliquer ainsi.
N. B. — Je ne donne que sous toutes réserves tout ce qui n'est appuyé que sur la généalogie de Dom Leyat. Elle pourrait bien renfermer quelque confusion. Pour favoriser des rectifications possibles, si l'on découvre de nouveaux titres, je dois avertir que Guillaume et Mermet sont un seul nom diversement traduit ou écrit par les tabellions.

Tableau VII.

Les seigneurs de Drusilly et branche de Vevey.

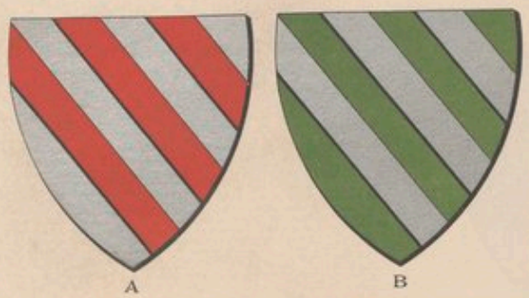

Selon l'Armorial du *Bailliage de Vevey et Chillon* (Vevey, 1861) les Lucinge, issus de la famille de Faucigny, ont été habitués et bourgeois de Vevey pendant trois générations, puis se sont retirés en Savoie. Ils portaient (A) *d'argent à trois bandes de gueules.*

Selon l'*Armorial historique du canton de Vaud*, par A. de Mandrot (Lausanne, 1856), les Lucinge de Vevey ont porté deux blasons : 1° *Écartelé d'argent à deux fasces de sinople, et d'argent à trois bandes de gueules;* 2° *de sinople à trois bandes d'argent.* Dans la deuxième édition de cet ouvrage (Lausanne, 1880) le même auteur ne donne plus que la deuxième version : (B) *de sinople à trois bandes d'argent.*

Mermet de Lucinge,
damoiseau.
C'est dans sa maison, à Drusilly, que le 3 des nones de septembre 1301 (Arch. Fauc. Luc.), lui et ses frères Aymon et Pierre se constituent fidéjusseurs au contrat dotal du 14 des kalendes de septembre passé, entre Rodolphe de Langin et Isabelle de Pontverre.

Henri de Lucinge,
conseigr de Drusilly.
Il épousa, en 1291 (Leyat), Françoise *de Dulina* (?). Elle eut pour héritiers ses deux fils Jacquemet et Vaucher, qui transigent, le 4 mai 1300 (Arch. Thuyset), avec Nr seigr Pierre de Gumoëns, relativement à un legs fait par Françoise, leur mère, à Catherine, sa sœur.

(1) Je trouve dans ce même terrier les mentions suivantes, assez confuses et qui ne concordent pas exactement avec ce que dit Leyat.
Nr Pierre de Lucinge : les biens de Drusilly furent à lui et à Alexie de Mures, sa femme, et ensuite à Nr Guillaume de Mures de Charabod; achetés plus tard de Nr Antoine de Mures par Jean de Menthon (*Voir* degré IX de la généalogie des Menthon, fils d'Henri, VIII) et Guillermette, sa femme.
Il est encore fait mention d'un Etienne de Lucinge, dont les biens (à Drusilly, puisque le terrier est pour cette seigneurie) sont aussi passés à Henri de Menthon.

?
Mermet de Lucinge,
vicaire de..., témoin à Cranves à l'acte ci-contre de 1320.

Jacquemet de Lucinge, damoiseau.
Sans doute celui qui, en 1317 (Arch. Thuyset), vend des biens à Anthy : mentionné, avec son oncle Pierre, dans des abornements de biens entre Jussy et Margencel, en 1318 *(Ibid.)*. Le 2 avril 1317 (Arch. Thuyset), il vend des cens dus à Anthy, notamment en pains, fouaces, etc. : est dit fils de feu Henri, damoiseau.

Vaucher de Lucinge, damoiseau,
épousa Dlle Catherine (de Magnier, selon Leyat). Il teste à Vevey le 7 septembre 1360 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Vevey dans l'église de Saint-Martin, au tombeau de feu Catherine, sa femme. Parmi ses substitués (2): figurent Jacquemet, son neveu *(neposi)*, fils de Pontet ou Poncet de Magnier, et Thomasset Fabri, pour les biens de Nyon, Cossonay, Prangins, Vevey et Corsier et Hugonet « alumpnus fratris mei » (3).

?
Jacques de Lucinge,
curé de Cranves (déjà 1301, Arch. Fauc. Luc.), acheteur des biens de François ci-contre, en 1320.

Catherine
à Nr Jacques de Loys, selon Leyat.

Nicolette
à Nr Albert de Quoex (Quoqui) de Duyn. Elle teste le 14 juin 1360 (Arch. Thuys. et Fauc. Luc.), en fav[r] de sa sœur. Substitue son oncle Vaucher et ses nièces : à défaut François de Lucinge, son cousin.

Alexie
hérita de sa sœur Nicolette, après Alexie de Quoex, sa nièce.

Mermet,
nommé au testament de sa sœur.

Perussonne,
légataire de 200 livres de Lausanne.

Nicolas,
fils aîné, cohérit[r] universel. Etant sous la tutelle de Jacquemet de Magnier, par Lettres du 27 février 1301 (Arch. Fauc. Luc.), mis en possession de l'hoirie de Nicolette, leur cousine germaine; Alexie, première héritière, et Vaucher, premier substitué, étant déjà morts.
Est sans doute le Nicolas de Lucinge de Vevey, qui est arbitre à Ripaille, le 23 juin 1300 (*Mém. Soc. Suisse Romande*, XXIII, 650), à une transaction entre les seigrs de Grandson et de Gruyères.

Aymon,
cohérit[r] univ. de son père.

Aymarde,
légataire et substituée à ses frères, 1300.

Alexie de Quoex,
héritière de sa mère, sorte sans alliance avant l'an 1391.

(3) Selon une généalogie communiquée par M. de Mestral de Combremont, une fille de Vaucher de Lucinge aurait épousé, en 1422, Pierre de Tavel et s'appelait Alexie. Elle n'est pas nommée au testament de 1360 : la date 1422 ne peut guère concorder d'ailleurs avec un mariage pour une de ses filles, soixante-deux ans après.

Est sans doute celui qui, comme conseigr de Drusilly, reçoit reconnaissance, le 29 mars 1360 (Arch. Fauc. Luc.), pour des biens à Massongy, au hameau de Sales. Alliance inconnue.

XII. Guigonne,
sont filles d'Aymon, selon Leyat, et ont vendu la seigneurie de Drusilly aux Nrs de Menthon, en 1433. Cette mention est portée aussi dans le terrier de 1544 : la vente aurait été faite à Henri de Menthon. Conférer avec ce qui est dit à la note 1, présent folio.

Alexie,
Selon Leyat, elle épousa... de Mures.

Cette branche, au dire de D. Leyat, *brisait Lucinge d'une étoile à huit rais d'or sur le premier bandé de gueules en chef.*

(1) Je prie mes lecteurs de prendre bonne note, en passant, de ce fait que je pourrais appuyer d'une quantité d'autres exemples épars dans ce livre.

La *main-morte* s'appliquait en plusieurs endroits et notamment en Faucigny, aux seigneurs les plus qualifiés — ainsi les Lucinge — comme aux manants, mais pas à tous. C'était une condition apposée à l'inféodation, une clause résolutoire d'une emphytéose. Qui songerait à trouver oppressive cette condition de main-morte, connue sous le voyons faire dans les deux albergements du 7 octobre 1485? Le serait-elle davantage si cette inféodation sous condition datait de 1300? Est-on libre, de nos jours, de louer une ferme avec la réserve que, si le preneur meurt sans enfants mâles, les biens reviendront au bailleur? On a donc grand tort de lier indissolublement cette clause de main-morte à une idée de servilité, et de faire une chose monstrueuse de ce qui était très naturel à cette époque et ne répugne pas à la nôtre.

VIFFRED,
mentionné dans un acte du 6 janvier 1379. On ne lui connaît pas de descendance (Leyat).

JEAN (second fils) (2).
Substitué, avec son frère aîné, au testament d'Hugonin, seigr de Lucinge, 1413. Il épousa Marie, fille d'Aymon III de Lucinge, seigr d'Arenthon, contrat dotal du 7 novembre 1424. Quittance dotale du 10 suivant, à ses beaux-frères, et du 13 mars 1439 (Arch. Thuyset) à Peronnette de Bardonnenche, sa belle-mère. Il testa le 17 février 1443 *(Ibid.)*, substituant à son fils François, ses neveux, fils de Jacques, puis les enfants d'Aymon III de Lucinge. Suivant Leyat, il épousa : 2° Simonne de Chissé. Impossible, puisque Marie de Lucinge, sa veuve, était, avant 1454, remariée à François d'Arenthon

HUMBERT.

BÉATRIX
épousa, contrat dotal du 25 juin 1388 (Arch. Rubaud), Vautier de Menthon-Lornay, seigr de Soyrier, en présence des frères de la mariée, et de Pierre et Claude de Lucinge.

GUILLAUME.

FRANÇOIS,
héritier universel de son père. Épousa Dlle Marie N. N. Selon Leyat, vivante en 1478. Lui mort avant 1494.

CLAUDINE, PÉRONNE,
mortes sans enfants. Leurs dots furent commises à Jannus de Savoie, Cte de Genevois « ratione ma- « nus mortue et consuetudinis in mandamento « Charonsie observate » (1). Nicod de Thury, clerc de la châtellenie de Charonse, prélève sur l'hoirie de leur père, 808 florins, le 22 août 1478 (Tes Bonnefoy). Le Cte, par Ires du 9 novembre 1478 *(Ibid.)*, en remet la moitié à Michel de Crans ci-dessous.

ANSELMINE
à Nr Henri, fils de Pierre Burdet de Taninges, le 1er juillet 1443 (Leyat).

JACQUEMETTE
à Nr Aymon de Crans.

XV. PIERRE DE LUCINGE,
seigr de la maison-forte de Marlioz, épousa Jacquemette (Marie, selon Leyat), fille de Jacques de Chissé. Il vivait encore en 1492 et 1494; le 5 avril (Arch. La Serraz), il vend des tailles, cens et servis aux Nrs frères Berchat.

JEAN, JACQUES.
Ne paraissent pas avoir été mariés (Leyat).

Nr MICHEL DE CRANS réclama 200 flor. à Pierre et Jean de Lucinge ci-contre, à cause des partages faits entre ses oncles, puis la possession de tous leurs biens, comme donataire de Louis de Lucinge, resté le dernier d'entre eux. Voir *l'article de Jean de Lucinge, ci-contre, qui le concerne aussi. Ensuite de la renonciation de ses droits, Jannus de Savoie, Cte de Genevois, lui albergea*, sous condition de main-morte (1), *une grange à Champel, des vignes, prés et bois ayant appartenu à feu Nr Jacquemet de Lucinge, par acte du 7 octobre 1485 (Tes Bonnefoy). Il avait vendu des biens de l'hoirie de Lucinge à Nr Jean Solliard, et la quatrième partie du clos de Marlioz à Nrs Jacques et Guillaume de la Bavoire.* — Voir CRANS.

XVI. JEANNE
à Guigues, fils de Louis de Neuvecelle, seigr de Thollon, le 13 novembre 1508 (Leyat).

CLAUDINE.
Sort inconnu (Leyat).

ANNE
à Nr Guillaume Martin, seigr de la Pérouse (Leyat).

PHILIPPINE
à Anselme, fils de Nr Aymon de Bouteiller.

TABLEAU VIII.

LUCINGE, DE PASSY, SEIGNEURS DE MARLIOZ.

X. JACQUES DE LUCINGE OU JACQUEMET.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV.
Il a formé la branche de Passy. Partage avec ses frères Pierre (Perret) et Mermet, le 30 mai 1306 (*Mém. Soc. Gen.*, XV, 37), l'hoirie de feu Aymon leur père, chevalier. Il eut pour sa part tous les hommes, hommages et biens de la vallée de Châtillon; tout ce que son père possédait à Valons, et depuis le pont de Bonneville jusqu'à Sixt, et à Ayse, Arcine, Vouvrey, Arbaneys, maison de Bonne, les hommes et hommages d'Arcine, etc. Il prêtera hommage au Cte de Genevois, sauf une fidélité à un autre seigneur, etc. Son alliance est inconnue. Il teste le 8 octobre 1373 (Leyat et Invent^re arch. Thuyset), où il n'y a que l'indication de la date de ce testament.

XI. JEAN DE LUCINGE
épousa Jeannette d'Hauteville. Il vivait en 1349, 1350 (Arch. Thuyset). Je n'ai d'autre autorité pour le dire fils de Jacques et père de François, que la généalogie dressée par Dom Leyat.

(2) Les deux frères Jacquemet et Jean (fils de feu François) de Lucinge partagent leurs biens le 26 février 1406 (Arch. Faur.-Lac.), seulement pour les maisons-fortes et biens en dépendant, tout le reste restant en commun entre eux. Jacquemet eut la maison-forte de Marlioz et Jean, celle de Thuyre, touchant la voie allant de la maison-forte de Marlioz, vers Bonney.

Ce Jean (fils de François de Lucinge), est probablement celui qui figure parmi les trente-huit Isaacs qui firent, en 1408, sous la bannière d'Henri, seigr de Menthon, l'expédition contre le duc de Bourbon, à la suite du Cte de Savoie.

XII. FRANÇOIS DE LUCINGE.
Il épousa Marie, fille de Guillaume, fils de Jacques Métral de Marlioz de Passy et de Jeannette, fille d'Humbert de la Croix. Marie apporta à son mari la maison-forte et seigneurie de Marliez (Leyat). Avec Marie, sa femme, fille de feu Guillaume de M. des Métroix de Passy, il transige le 29 décembre 1366 (Doc. Chamonix) avec Mre Guillaume Rochard, prieur de Chamonix. Mort avant 1405.

XIII. JACQUES II OU JACQUEMET,
damoiseau (2), seigr de Marlioz;
il épousa Jacquemette de Montfort (de Crans, selon Leyat) avec laquelle, le 25 septembre 1443 (Tes Bonnefoy), il achète de Nr Simon Métral de Chamonix, la mestralerie du mandement, prieuré et juridiction de Chamonix (qui resta chez ses descendants jusqu'en 1465, 1496, vendue alors aux Nrs de la Bavoire), par acte passé à Passy dans la maison de Vulliebme de Folliet. Il testa le 25 juin 1453 (Leyat).

PERONNETTE,
à Nr François Ogier (Leyat).

JEANNETTE :
1° à Nr Claude de Serraval; 2° à Pierre, fils de Girard de Menthon, seigr de Dingy, contrat dotal du 29 juillet 1395 (Arch. Menthon). Y sont mentionnés les droits qu'elle a provenant de son premier mari. Son père lui promet une dot « inclusso palafredo seu equo supra quem « dictus Franciscus prefatam Johannetam dicto Petro « ducet. »

MATHIEU, XIV. GEORGES, GUILLAUME, JEAN, LOUIS,
cohéritiers universels de leur père et de leurs sœurs. Ont partagé également l'hoirie de leur feu père. Sont restés indivis entre eux pour trois parts. Guillaume et Georges sont morts, laissant héritier Mathieu leur frère.

Est mort laissant un fils bâtard.

Il resta indivis avec son frère Jean, pour deux parts, et survécut à tous ses frères. Il fit donation universelle de tous ses biens à Michel de Crans, son neveu, le 28 mai 1469. Cet acte fut laudé par le Cte de Genevois, le 21 juin 1477 (Tes Bonnefoy).

Après avoir succédé à ses frères; il mourut ne laissant point d'enfants, ayant fait donation universelle à Jean, fils naturel de Jean, son frère. Ses biens, frappés de mainmorte, furent commis au Cte de Genevois (1).

Nr JEAN DE LUCINGE, fils naturel,
donataire de son oncle Mathieu, droit ayant de Georges et Guillaume, ses autres oncles, fut investi par le « sigillifer » de la terre de Faucigny, outre certains droits provenant de Jean de Lucinge, son père. Mais le procureur fiscal mit opposition, réclamant la commise de tous ces biens à cause de la clause de mainmorte qui les grevait. Jean de Lucinge et Michel de Crans « sano nientibus consilio », renoncent à toutes leurs prétentions sur l'hoirie de Jacquemet de Lucinge de Passy, au mandement de Charonse, leur auteur commun, et s'en remettent à la décision du suzerain. — Jannus de Savoie lui albergea et à ses enfants légitimes, *sous condition de mainmorte* (1), deux maisons à Marlioz, avec dépendances et ruraux et biens audit lieu et à Bogève, le moulin de Marlioz avec tous ses droits, etc., moyennant 400 florins d'intrage. Jean ne pourra disposer de ses biens que pour l'assept de la dot de sa femme, s'il en prend une. Par acte du 7 octobre 1485 (Tes Bonnefoy), en ayant obtenu permission par lettres du 5 mai 1465 *(Ibid.)* il fit donation de tous ses biens à lui albergés aux Nrs Amédée, Guillaume et Angelin de la Bavoire frères, à cause de l'amitié qui les unit et des services qu'ils lui ont rendus, par acte daté de Turin, le 6 mai 1465 *(Ibid.)*. Il avait déjà rétrocédé le 22 février ou mars 1488 (Tes Bonnefoy), audit Nr Angelin, la mestralerie de Chamonix, et par testament du 26 août 1496, il la légua à Nr Claude de la Bavoire, seigr de Châteauhochard. Mort sans enfants.

LOUISE,
à Nr Louis de Cornillon (ailleurs Nr Aimé, f. de Jean, fils de Claude de Cornillon).

(1) Philippe acheta, le 16 janvier 1607 (Arch. Thuyset), du duc de Genevois, la terre et seigneurie d'Arenthon, dépendant du mandement du Châtelet de Credoz, moyennant 3,328 écus de 7 florins pièce. Vente ratifiée le 20 novembre suivant (*Ibid.*), par Henri de Savoie, duc de Genevois. Ceci doit s'entendre d'une partie d'Arenthon ou des biens que le duc possédait à Arenthon, car, du chef de Lucinge, Philippe était cosseigneur d'Arenthon. Le 9 décembre 1630 (*Ibid.*), il acheta de Louise du Chastel, dame de Charmoisy, la cosseigneurie et directe, censes, rentes de Lucinge, dépendant de la seigneurie de Couvette, Prévières et à cause de Lucinge.
Dans son testament de 1665 (Thuyset) il se qualifie de comte de Montbrison, cosgr de Montsapey, colonel des milices du Haut et Bas-Faucigny.

(2) Une de ces sœurs Jeanne-Marie fut reçue religieuse à la Visitation d'Annecy le 9 novembre 1624 (Mss Besson).

Michelle, non mariée.

Jeanne, 1586, ép. Antoine, fils de Nre Louis Sautier de la Balme. Quittance detale du 10 août 1608 (Arch. Thuyset).

Gaspard, 1586, 1594, bénédictin à Nantua. Il teste, le 21 mai 1603 (Th.), en faveur de son frère aîné Philippe.

Jean, 1586, 1594, bénédictin, prieur de Contamine, fit donation de tous ses biens à Philippe, son frère, le 18 novembre 1601 (Inv., Archiv. Thuyset).

Daniel, 1586, 1594, chanoine à Sixt, teste, le 15 août 1629 (Th.), en faveur de son frère Philippe, ordonnant des prières pour les « illus- « tres maysons de « Foras et de Lu- « cinge, dont il « est sorty. »

Philibert (4e fils), chevalier de Malte, juin 1601. Ses Preuves (Arch. Th.). Le 8 novembre 1601, partant pour Malte (Th.), il fit donation de ses biens à Philippe, son frère, en faveur duquel il testa le 14 octobre 1602 (Invent., *ibid.*). Il fut tué en Barbarie, d'un coup d'arbalète, dans une expédition.

Madeleine. Contrat d'entrée en religion du 8 juin 1621 (Arch. Thuyset), chez les religieuses et charitables Dames de la Visitation de N.-D., nouvellement fondée à Annecy, dont était alors supérieure-directe dame Françoise-Marguerite Favrot (2).

Renée, épousa, 4 mai 1625, Jean-Charles du Fresnoy de Chuyt. Quittances detales, 1628, 1635, 1638 (Archiv. Thuyset).

Pierre, second fils, cohéritier universel pour la baronnie, château et biens de Lucinge, 1624. Le 12 juillet 1633 (Arch. Thuyset), étant capitaine au service de l'empereur (il était colonel plus tard), il fait une donation au monastère de Voiron. Mort sans alliance avant 1650.

Claude, prêtre ou destiné à la prêtrise, légataire de son père en 1624. Sort inconn.

Gilbert, dit le Bre de Brisco (3e fils), chevalier de Malte (Preuves, Arch. Thuyset), lieutenant général de la cavalerie du pape. Il épousa Marie-Nicoline de Vary, veuve d'Antoine de Rossillon. Elle teste, le 7 janvier 1653 (*Ibid.*), en faveur d'Antoinette de Rossillon, veuve de Pierre-François de Rossillon. Mort sans lignée avant 1664.

(3) Elle teste le 7 septembre 1677 (Arch. Thuyset), en faveur de Marguerite de Rossillon, sa fille du 1er lit (femme de Prosper-Antoine ci-dessous), substituant Lucinge, son mari, puis Marguerite de Rossillon, femme de Claude-Gaspard de Thoyre, puis Octavie de Rossillon, Bnne de Beranger, puis Charlotte de Rossillon, femme de Charles-Philibert de la Forest. Elle teste encore le 26 novembre 1697 (Arch. Thuyset), en faveur de ses petites-filles Antoinette et Françoise de Lucinge, et mourut à soixante-sept ans, le 6 décembre suivant (Reg. Par. de Saint-Julien).

Aimée-Bésigne, du premier lit, née en 1633 (?), supérieure de la Visitation de Thonon, 1665, 1667 (Thuys.). Contrat d'entrée en religion à la Visitation d'Annecy, avec sa sœur Péronne, du 6 janvier 1650 (Arch. de Beauregard), morte en 1694.

Aimée-Madeleine (elle était du premier lit), épousa Joseph-Philibert Favre, Cte de Chanaz, Bnes des Charmettes, le 27 décembre 1664. Contrat dotal du 17 décembre 1664 (Arch. de Beauregard). (R. P. de Saint-Léger). Elle, légataire de son frère Melchior en 1697.

François-Melchior, baptisé le 7 février 1655. Preuves de justice pour SS. Maurice et Lazare (Thuyset), Cte de Montbrison, Bon d'Arenthon, cosgr de Nernier, major de toutes les cavaleries des gens d'armes de S. A. R., 15 avril 1680 (Th.), colonel des dragons de Genevois le 6 novembre 1689 (Th.), colonel de Savoie cavalerie (1697) et des milices du Haut et Bas-Faucigny en 1699 (Th.), héritier de Barbe de Blonay, sa mère, 1685. Il teste : 1° le 24 mai 1697 (Th.), en faveur du Mis de Lucinge, son frère ; 2° il codicille le 5 mars 1699 (Th.), en faveur de Claude-François Favre, son neveu, auquel passa ainsi la baronnie d'Arenthon.

Jacques-Antoine, mort sans alliance.

Joseph, baptisé le 12 février 1654, chanoine de Saint-Claude. Preuves chapitrales de noblesse (Arch. Thuyset).

Gilbert, (du 1er lit ?), lieutenant de cavalerie, fit un voyage à Paris avec de l'argent provenu de Barbe de Blonay.

Pierre-Marc (1er lit ?), chanoine et sacristain de l'abbaye de Saint-Claude, 30 octobre 1692. (Preuves, Arch. Thuyset). Son vrai nom était Charles ; Pierre-Marc était un nom de confirmation. En 1716, 1719 (Th.) était aumônier du roi de France et de S. A. R., prieur de Chesne, vicaire général en Savoie (1701, Reg. Par. de Saint-Julien), vicaire général du prince Eugène *(sic)* en 1719 (Arch. Thuyset).

CLAUDE-FRANÇOIS FAVRE DE CHANAZ, héritier de son oncle François-Melchior de Lucinge, pour la baronnie d'Arenthon, qui passa ensuite aux Comtes, puis aux Sonnaz.
Voir Favre.

N. N., fils, né le 24 octobre 1676.

Marie-Françoise, née le 29 janvier 1672 (St-Julien).

N. N., fille, née le 7 déc. 1664 (R. P. de Saint-Julien).

Madeleine, née le 9 décemb. 1684 (R. P. de St-Julien). Peut-être la même qu'Antoinette.

Marie-Françoise, née le 2, baptisée le 3 février 1691 (R. P. de Saint-Julien), épousa, le 23 janvier 1701 (*Ibid.*), contrat dotal du 6 janv. 1701 (Arch. Thuyset), alors sous la curatelle de Claude d'Humilly, seigr de Serraval, Joseph-François de Duyn-Mareschal, Cte de la Valdisère et de Sainte-Hélène (*Voir* MARESCHAL). Morte le 5 mai 1703 (R. P. de Saint-Julien), à vingt-deux ans.

Tableau IX.

des seigneurs puis marquis de Lucinge, barons d'Arenthon.

Ils portaient de Lucinge plein.

XVII. Michel de Lucinge, chevalier (4e fils),
Voir son ascendance au Tableau VI.
Cosgr de Lucinge et d'Arenthon, Brison et la Bastie-Darâel, gentilhomme de S. A., 1570. Fit partie des ordonnances de Savoie au service de France (Preuves de Malte). Il épousa, contrat dotal du 30 avril 1571 (Arch. Foras et Thuyset), Charlotte de Foras, fille de Louis, seigr dudit lieu et du Bourgneuf de Balleyson, etc., et d'Anne de la Villette. Il testa, le 23 août 1586 (Arch. Th.) et codicille le 31 décembre suivant (*Ibid.*). Les cinq fils étaient, en 1594 (Arch. Th.), pupilles de Bertrand de Lucinge (XIVe Tabl. XI), leur bisaïeul maternel. Michel, dans sa jeunesse, était appelé Michaud.

XVIII. Pierre (fils aîné), tué à l'assaut du château des Echelles, 5 août 1592.

Philippe (2e fils), Bon d'Arenthon, seigr de Lucinge, Brison, Alleman, Hons, Vallière, Tour-Forte de Maugny, etc. (érection d'Arenthon en baronnie, du 8 août 1615, vérifiée le 25 mars 1616 (Arch. de Cour), gentilhomme de la Chambre, chevalier grand-croix des saints Maurice et Lazare, colonel des milices du Haut et du Bas-Faucigny, etc. Il épousa : 1° contrat dotal du 20 avril 1605 (Arch. Thuyset), Françoise, fille d'Antoine de Saint-Michel et de Jeanne de Saint-Jeoire, 2° contrat dotal du 13 octobre 1631 (*Ibid.*), passé au château d'Alleman, Bénigne de Marchand de Cilley, dame d'Alleman, Hons, Véron et Thollon, veuve de François du Nant de Russin, seigneur desdits lieux. Elle teste, le 9 octobre 1650 (*Ibid.*), en faveur de Philippe de Lucinge, son mari, substituant Béatrix de Seron, femme de Melchior, son beau-fils, puis, Prosper, son autre beau-fils. Il teste, le 27 janvier 1625 (*Ibid.*). Legs à ses fils Gilbert et Prosper, chevaliers de Malte et Mis Claude ; nomme héritiers universels Melchior, pour le château, baronnie, fiefs et biens d'Arenthon, et Pierre (ses fils) pour le château, baronnie, biens, etc., de Lucinge. Les substitue l'un à l'autre puis les mâles de feu Nre Jean-François de Lucinge, seigneur de la Tour de Gy et de la Motte en Bresse (Tabl. XII, degré XVI). Il teste encore le 22 mai 1650 (*Ibid.*, mentionnant un autre testament du 8 février 1634), nommant héritier universel ledit Melchior, lui substituant Gilbert, son second fils, alors vivant, et Prosper, son troisième fils, auquel il fait des legs. Il testa encore le 28 mai 1665. (Arch. S. S. S. et Thuys.)(1).

Louis (3e fils), 1586, 1594, mort sans alliance après 1602.

XIX. François-Melchior, fils aîné du premier lit, baptisé le dernier février 1607 (Arch. Thuyset), Bon d'Arenthon, colonel des milices du Faucigny, par Pres du 4 août 1692 (*Ibid.*). Il épousa : 1° à Lugrin, le 23 décembre 1631 (Arch. Thuyset), Dlle Béatrix de Seron, fille de Claude, Bon de Choix, chev de Saint-Georges ; 2° contrat dotal du 27 avril 1653 (*Ibid.*), Barbe Nicolarde, fille de Jean-Daniel de Blonay. Par Lettres du 6 nov. 1654 (*Ibid.*), il fut autorisé à accepter la bourgeoisie de Fribourg pour sauvegarder les biens de sa femme au pays de Vaud. Elle teste, le 26 septembre 1686 (*Ibid.*). En 1670 (*Ibid.*), François-Melchior est aussi qualifié de seigr de Maugny, Hons, Thollon et cosgr de Nernier.

Prosper-Marie I, premier marquis de Lucinge en 1671. Baron de Ternier, chevalier de Malte, 1624, cornette de la compagnie maréchale du régiment de cavalerie piémontaise du prince de Piémont, par Lre de Louis XIV, du 9 août 1671 (Thuyset). Il avait été nommé par le même roi, par Lre du 30 octobre et 10 novembre 1658 (*Ibid.*), lieutenant de la compagnie des chevau-légers allemands du cardinal Mazarin. Il fut, plus tard, lieutenant-colonel, puis colonel du régiment de cavalerie de Piémont en France. Dès 1653 (*Ibid.*) je le trouve qualifié de gentilhomme ordinaire du prince Thomas, capitaine de cent hommes d'armes pour le service de France, et maréchal de camp. Il avait, en Piémont le grade de colonel et maréchal de camp, pensionnel le 7 novembre 1676 (Thuyset). D'après le P. Boccardi (Mst. Bibl. du roi à Turin) il aurait épousé : 1° Catherine-Antoinette de Piossasco ; 2° contrat dotal du 17 avril 1653 (Thuyset), Antoinette, fille de Jacques-Octave de Rossillon, veuve de Pierre-François Antoinette, fille de Jacques-Octave de Rossillon, veuve de Pierre-François de Rossillon (3). Il teste le 28 novembre 1671 et codicille le 19 octobre 1692 (Thuyset). Il n'eut qu'une fille. Mort le 25 février 1693 (R. P. de St-Julien).

Jeanne-Péronne (1re lit), visitandine à Annecy, 1650, 1653.

XX. S. E. Prosper II, deuxième Mis de Lucinge et de Ternier (Prosper-Antoine), Cte de Montbrison, Bon d'Arenthon, seigr (ou Mis) de Châtelard, seigr du Bois, la Val d'Arnand, Hons, Thollon, Scionzier et Marlioz, cosgr de Nernier, etc. Capitaine des gentilshommes, archers de la garde du corps de S. A. R., 1691 (Thuyset), chevalier de l'ordre de l'Annonciade 1696, gouverneur de Turin et lieutenant général pour la métropole, 1er du 24 fév. 1693 ou 97 (Thuyset). Démissionnaire de ces hautes fonctions, fut nommé gouverneur des duchés de Chablais et de Genevois, baronnie de Faucigny et bailliage de Ternier, après le 31 décembre 1700.
Il épousa : 1° à quinze ans, le 21 mai 1659 (Reg. Par. de St-Julien), contrat dotal du 22 mai (Arch. Thuyset), Marguerite (âgée de treize ans, morte à quarante-quatre ans, le 17 février 1694 (R. P. de Saint-Julien); fille de Pierre-François de Rossillon et d'Antoinette, fille de Jacques-Octave de Rossillon. (Cette dernière [Antoinette] épousa, en secondes noces, Prosper, premier Mis de Lucinge ci-dessus) ; 2° le 31 oct. 1700 (Thuyset) il reçut une lettre de la duchesse de Savoie, le félicitant du double mariage de lui, avec la fille du Cte de la Valdisère et de sa fille aînée avec le Cte de Ste-Hélène. Contrat de mariage dudit Mis (en secondes noces), du 15 janvier 1701 (Thuyset), avec Marguerite de Duyn Mareschal, fille de Sigismond, Cte de la Valdisère et de Jacqueline de Menthon. Cette même année, 1701, 21 juin, il assiste à la bénédiction de la pierre fondamentale de l'église de Saint-Julien (Reg. Par.). Elle mourut à quatre-vingts ans, le 14 octobre 1738 (Reg. Par. de Saint-Julien). Lui, mort le 29 avril 1715 (R. P. de Saint-Julien), à soixante-douze ans.

Françoise, épouse, contrat dotal du 25 sept. 1655 (*Ibid.*), François Rey, Bon du Noyer et de Châtel, etc., etc., sénateur au S. S. de Savoie. Quittance dotale, 29 mars 1685 (*Ib.*). Elle était Dne d'honneur de la Reine en 1716 ??

Octavie-Antoinette-Marguerite, née le 14 mai 1662, baptisée le 18 novembre 1663, morte très jeune. *Voir* ci-dessus.

XXI. Jacques, né le 13 juillet 1683 (Reg. Par. de Saint-Julien), mort jeune.

Antoinette, née le 14 juillet 1678 (R. P. de Saint-Julien), cohéritière par moitié, de son père, de Marguerite de Rossillon, sa mère, et d'Antoinette de Rossillon, sa grand'mère, héritière du marquisat de Lucinge, première dame d'honneur de S. A. R., épousa, contrat dotal du 2 avril 1699, mariés le 4 avril (R. P. de Saint-Julien, Arch. Thuyset), Charles-Emmanuel de Compois, Bon de Féterne et Mis de Lucinge, du chef de sa femme. *Voir* Compois.

(1) Les généalogistes, mes devanciers, donnent pour frère à Jean I, dit Boquerand, un autre Jean qui aurait été chanoine et comte de Lyon : même Besson (182), si exact d'habitude, qui le fait fils de François de Lucinge, seigneur d'Arcine et d'Hippolyte de la Rocqua. Je trouve aux Preuves des comtes de Lyon (Arch. du département du Rhône) mention de Mre Jean de Lucinge d'Arenthon, chanoine et Cte de Lyon, reçu le 23 décembre 1381, qui serait fils de François de Lucinge et de Fracette *(sic)* de Serraval et portait *bandé d'argent et de gueules*. Ceci ne cadre pas avec les données de ce Tableau, ni avec celles du Tableau IV, où l'on trouvera une alliance Lucinge-Serraval. J'ai le regret de ne pouvoir fixer l'état civil de ce chanoine de Lyon. *Voir* au TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE un autre François, chev[r], seig[r] d'Arcine, qui devrait être frère de notre Jean.

(2) Ils ajoutent aux enfants de Jean I une Jeannette qui épousa Jean de Conzié, chev[r]. Elle n'est nommée ni dans l'acte de 1375, ni dans celui de 1381. Il me semble évident qu'elle est à sa place, où je l'ai mise, au degré XII du Tableau IV. *Voir* CONZIÉ.

(3) Il est surprenant que dans cette transaction-partage il ne soit pas question d'Étienne (XI, Tableau III), frère de M[res] Humbert et François qui devait avoir des droits sur leurs hoiries. Quoi qu'il en soit, cet Étienne qui était seigneur (ou coseigneur) de Lucinge, dans son testament du 9 novembre 1394, substitua à ses propres fils, Hugonin (XII) de Lucinge et notre Jean (XI), chacun pour moitié et après eux « PROPINQUIORES IN GENERE LUCINGII ARMA LUCINGII FERENTES. » — Notre Jean II (XI., Tableau X) fut substitué par le susdit Hugonin, chev[r], seig[r] de Lucinge (28 avril 1413), dernier de la deuxième branche aînée.

Jean II, avec ses fils Étienne, Louis, Jean et Claude, cède, le 29 avril 1429 (Arch. Fauc.-Luc.), à spectable Mre Claude du Sais, leurs droits sur le château de la Roche, leur provenant de l'hoirie d'Hugonin de Lucinge (XII. IV.). Celui-ci, dans son testament, avait laissé en viager ses biens à Jeanne de Mouxy, sa femme : la laissant libre de bailler cette maison-forte (de Lucinge à la Roche), à son choix, à Aymonet (XIII, V.) de Lucinge ou à Jean de Lucinge dit Boquerand. Aymonet étant mort, Jeanne de Mouxy laissa ladite maison-forte audit Jean, accordant à Claude du Sais, son second mari, de la prendre moyennant juste compensation. (*Voir* plus bas la note 5).

En 1423, 1424 (Comptes des trésor. généraux, extr. auth., arch. de Turin) Jean II paie 120 écus d'or pour les droits de rémission d'échute des biens (probabl. droits de mainmorte), fiefs, hommes et hommages à Lucinge, Cranves, Salas, etc., qui furent de Félisonne de Lucinge, sa feue mère, et qu'elle détenait sous charge d'hommage lige et noble du prince. *Item* pour les biens que Jean détient, provenus de M[res] François, Humbert et Étienne de Lucinge, chevaliers, et de Jacquemet et Mermet de Lucinge, hommes liges et nobles du prince. Le tout lui est remis, laudé et confirmé en augmentation des autres fiefs qu'il tient déjà sous hommage noble à cause de l'hoirie de feu Jean de Lucinge, son père, par lettres patentes données à Évian, le 15 février 1424 (Arch. Fauc.-Luc.). Il avait déjà reçu investiture du fief d'Arcine, par Clément VII (Robert des comtes de Genève), le 7 novembre 1392 *(Ibidem)*.

Suivant Guichenon (*Br. et Bug.*, Gén., Lucinge), il *est certain* que Jean II eut, outre les fils plus bas nommés, Mre Perceval de Lucinge, abbé de Saint-Étienne-de-Verceil, etc. *Il est, au contraire, certain*, que ce Perceval est bien à sa place au degré XIV, Tableau V, ainsi que Pierre de Lucinge qui, selon le *Pourpris historique*, était frère de ce Perceval.

(4) Les quatre frères (Ét., L., J., et Cl.) reçoivent, dès le 2 novembre 1447 (Arch. Thuyset), reconnaissances féodales pour leurs biens de Lucinge.

En suite d'un accord passé avec le Cte de Savoie, à Genève, le 24 mai 1447, ils payent comme subside pour leurs hommes sur lesquels ils ont jurid. omnim. m. et m. emp. et dom. supplice 40 florins. (Extr. auth. des arch. de Turin, Comptes trésor. génér., 1447, 1448).

En vertu de l'acte plus haut cité de 1447, Étienne cède, le 11 septembre 1449 (Arch. Fauc.-Luc.), à Boniface du Sais (fils du susdit Claude), ladite maison-forte de Lucinge à la Roche, avec les biens, rentes et dépendances, moyennant 350 florins d'or. Acte passé à Ripaille dans la maison dudit Claude du Sais (un des premiers chevaliers de saint Maurice retirés avec Amédée VIII au château de Ripaille).

(5) Claude était, le 9 août 1460, lieutenant gouverneur de Verceil (Invent[r] arch. Thuyset).

(6) Un Jean, fils de Jean de Lucinge, dit Boquerand, vendit, le 3 janvier 1398 (Arch. d'Arcine), le château, biens, fiefs, hommes, hommages d'Arcine, à Mre François de Verboz et à Louise, sa femme. Il était mort avant 1414. Ces dates conviennent aussi bien à Jean II qu'à Jean son fils.

Je trouve à l'*Index raisonné* un Jean de Lucinge, marié à Peronnette, fille de feu N[e] Amédée des Gouttes, qui reconnaît, le 2 avril 1462, les biens qu'il tient en cette qualité de l'archevêché de Tarentaise. Est-ce ce Jean ??

?

ANTOINETTE DE LUCINGE
épousa Guy d'Aglié, des C[tes] de Saint-Martin, mère et père de Bernardon d'Aglié. — *Voir* XIV, Tableau suivant.

?

AYNARDE DE LUCINGE,
veuve de Jacquemet du Fresney, abornant des biens aux environs de la Roche, 5 août 1426 (Arch. Thuyset).

JACQUEMETTE
épousa N[e] Jean du Fresney, lequel, en son nom et au nom de ses beaux-frères, passa des quittances de la dot de femme aux N[es] de Confignon (1437, 40, 41, arch. Thuyset).

PÉRONNE,
femme de N[e] Aymon de Cohendiers, avant 1458.

ÉTIENNE,
bénédictin à Romainmotiers, 1458 (Protonotaire apostolique, aumônier de Louise de Savoie, vicaire général). Était archidiacre de Tarentaise en 1496.

JEAN (2e fils) et cohéritier universel,
coseig[r] de Châteaublanc, pour moitié, avec biens et dépendances, en vertu de ses partages avec Humbert, 16 juin 1480 et 10 mai 1481. Suivant une vieille généalogie, aurait été prieur d'Ambronay, et selon une autre épousa, le 25 avril 1486, Claudine de Châtillon (7), dont il aurait eu les enfants ci-dessous. Il est nommé au testament d'Humbert, 1496.

AMÉDÉE DE COHENDIERS,
nommée au testament de son oncle Humbert, en 1496.

LOUISE,
à N[e] Guillaume Merme.

XIV. JACQUES, coseig[r] de Châteaublanc.
Un N[e] Jacques de Lucinge (*Id.*, selon la généalogie ci-dessus) épousa Guillemine, fille d'Amédée de Gerbais de Vens, nommée dame de Châteaublanc dans des actes des 13 février et 16 octobre 1537 (Arch. Monthoux), par son frère N[e] Jean de Gerbais et son cousin germain N[e] Philippe de Gerbais. C'est lui, sans doute, qui est père d'un N[e] Suaire de Lucinge, de Seyssel, témoin, 1587, au testament d'Humbert de Gerbais, seig[r] de Mussel. Cette branche a dû finir à cette époque. Il est certain que Bertrand de Lucinge (XIV, Tableau suivant) est, avant le 9 juill. 1540 (Arch. Thuyset), nommé comme cause ayant de N[e] Jean de Lucinge-Châteaublanc, son oncle.

TABLEAU X.

DES COSEIGNEURS DE LUCINGE, SEIGNEURS D'ARCINE : PORTAIENT DE LUCINGE PLEIN.

IX. FRANÇOIS DE LUCINGE, chev[r],
seig[r] de Châteaublanc, Vallon et Arcine.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, p. 329.
Je ne suis pas absolument sûr que François, chef de cette branche,
soit bien le François, vivant en 1276, 1296, le même que nous savons certainement avoir été fils de Guillaume de Faucigny-Lucinge, sénéchal de
Faucigny. Mais il est hors de doute que cette branche était « propinquior in genere Lucingii arma Lucingii ferens ». *Voir* HUMBERT et ÉTIENNE
(degré XI, Tableau III), HUGONIN (degré XII, Tableau IV). On voudra bien remarquer ces énonciations formelles que nous reproduirons en leur ordre.
Cette communauté légitime de sang et d'estoc avec les autres branches des Lucinge étant ainsi irréfutablement certaine, je pense pouvoir suivre
Dom Leyat et Dom Luc de Lucinge, en identifiant le FRANÇOIS, fils de Guillaume, le sénéchal de Faucigny, avec le FRANÇOIS, chef de cette branche.
Dom Luc de Lucinge, qui s'est trompé comme tout homme se trompe, mais dont nous ne pouvons suspecter la loyauté, ajoute dans ses manuscrits
que le roi d'armes du Brabant ayant à recevoir les preuves de Bertrand de Lucinge, ci-dessous, qui épousa une flamande, témoigne que François
(fils de Guillaume et d'Éléonore de Pallio), quatrième aïeul de Bertrand, épousa Hippolyte de la Rocca, fille d'Hercule, seig[r] de L..., et de Brian-
sone, et de Marie de Montbel (fille de Boniface, seig[r] de Frossasco, et de Léonore Alleman), dont il eut Jean I de Lucinge, dit Boquerand. D'après les
deux généalogistes plus haut cités, François testa le 3 mai 1329 et était mort avant 1350.-*Voir* au Tableau XIII, article d'HUGONIN et d'ÉTIENNE.

X. JEAN I DE LUCINGE, dit BOQUERAND, damoiseau (1),
seig[r] desdits lieux : trisaïeul paternel *(abavus)* de Bertrand, cité
dans une transaction de l'an 1540. Un acte du 23 oct. 1362 (Arch.
Thuyset), par lequel Humbert de Lucinge, chev[r] (XI, TABL. III),
achète des hommes taillables, est passé à Vallon, dans la maison de Jean de Lucinge, dit Boquerand, damoiseau. Dans le second testament dudit
Humbert, du 5 juillet 1367, on voit que dans son premier testament il avait substitué au premier degré ledit Boquerand, mais que celui-ci étant mort
dès lors (avant 1367), il change l'ordre de substitution. Il épousa Félisonne de Lucinge, fille de Nicod (XII, Tableau III ?? et Tableau supplémentaire).
Elle, veuve, au nom de Jean et de Marie, ses enfants, transige le 4 juin 1381 (Arch. Thuyset), avec Hugonin, fils de feu Jean de Lucinge, chev[r] (XII
et XI, Tableau IV). Elle avait, jadis, cédé audit chevalier, tous les droits qu'elle et ses enfants susdits avaient sur les hoiries de Humbert et François
de Lucinge, chev[rs] (XI, Tableau III) et seig[rs] de Lucinge, moyennant certaines terres. Hugonin, comme héritier dudit Jean, son frère, réclamait l'effet
de cette cession. Félisonne renouvelle la cession, se réservant les biens desdits Humbert et François, tenus alors par le seig[r] de Menthon, pour la
dot d'Isabelle de Lucinge, sa femme, sœur desdits Lucinge. Il était mort avant 1368 : elle fut nommée tutrice, le 17 janvier 1368 (Arch. Thuyset),
ayant pour cautions Étienne de Lucinge, chev[r], et Humbert de Thoyre.

XI. JEAN II, dit BOQUERAND, seig[r] desdits lieux (2).
Au nom desquels agit Félisonne de Lucinge, leur mère, dans la transaction du 4 juin 1381. Ils étaient représentés par Jean de Thoyre, dit Jocerand, dans un acte du 9 janvier 1375 (Arch. Thuyset et Fauc. Luc.), par lequel, avec Jean de Lucinge (XI, Tableau IV) et Étienne de Lucinge (XI, Tableau III), ceux-ci agissant en leur nom et au nom de leurs enfants, ils procèdent à une transaction-partage avec Robert de Menthon et Isabelle de Lucinge (XI, Tableau III), mariés. Les premiers réclamaient les hoiries de feus M[res] Humbert et François de Lucinge, chev[rs], frères (XI, Tableau III), et d'Étienne (XII), fils dudit Mre Humbert, récemment mort sans postérité, frères et neveu d'Isabelle : en outre, l'hoirie de Mre Jean de Lucinge, chev[r], feu frère d'Isabelle. Les premiers (dans le cours de l'acte, Boquerand ou Boquerant ou Boqueran est écrit Boquerant) prétendaient que, grâce aux testaments desdits défunts, les nommant ou substituant héritiers, tous leurs biens par la mort dudit Étienne (XII), récemment mort sans descendance, devaient leur être dévolus et non à Isabelle, qui avait d'ailleurs fait quittance de tous ses droits. Mais celle-ci n'avait pas été payée entièrement de ses droits dotaux : il lui est donnée, en garantie ou hypothèque, une partie des biens et du château de Lucinge, dont les autres parts appartiendront auxdits Jean et Étienne (XI, TABL. IV et III) : les Boquerant auront, sans conteste, le château, biens et fiefs d'Arcine. [NOTA. Jean fut pendant quelque temps propriétaire du château de Lucinge en vertu d'une sentence comitale citée par Besson.] Tous les autres biens et juridiction appartiendront pour moitié à Isabelle, l'autre moitié auxdits Jean et Étienne, et aux hoirs de Jean I de Lucinge dit Boquerand, soit le quart de l'hoirie Lucinge réservé aux derniers (3).
Il épousa Melchide, *alias* Mahaut, fille de Girard, seig[r] de Confignon.
Quittances dotales, 1388, 93, 1415, 17, 31, 33, 34 (Arch. Thuyset).

MARIE.
Elle épousa, en 1381, Hugues d'Orlier, chev[r],
seig[r] de Cengle et d'Orlier (Leyat).

XII. ÉTIENNE, seig[r] de Châteaublanc, etc., coseig[r] de Lucinge (4).
Un des deux cents gentilshommes chefs d'hôtel garants du traité de Feurs (1455). Il épousa Catherine, fille de Claude du Sais, seig[r] de Rivoire, et de Marguerite de Juys. Ils testent ensemble au château de Lucinge, dit de Châteaublanc *(castrum album)* : voulant être enterrés dans le tombeau des Lucinge, en l'église de Saint-Étienne de Lucinge. Il était mort avant 1481.

LOUIS, CLAUDE (5), JEAN (6),
déjà nommés, avec leurs père et frère, notes 3 et 4. Exécuteurs testamentaires de leur frère en 1458. Ils paraissent être tous les trois morts sans postérité : du moins je n'ai pu en trouver trace. Les quatre frères (Étienne avait déjà agi comme mandataire de son père en 1431) passèrent en 1434, 37, 38 (Arch. Th.) quittances de la dot de leur mère aux Confignon. Leur signature est apposée à ces actes, dont un du 26 mai 1437 est autographe dans toute sa teneur.

XIII. FRANÇOIS DE LUCINGE,
cohéritier et premier nommé au testament de 1458. Il n'est plus nommé au testament de son frère, 1496. Probablement il était déjà mort sans descendance.

HUMBERT, 3e fils.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

AYMÉE,
veuve, avant 1458, de N[e] Pierre Parpillon de la Chapelle.

PERCEVALLE, EUSTACHIE,
religieuses à la chartreuse de Melan,
1458, 1496. Novice, 1458.

(7) Claudine de Châtillon du mandement de Nyon. Jacques, son fils, assure, le 22 février 1546 (Anal., Arch. Costa, sans marque de provenance), la dot de sa mère sur les biens qu'il a eus en échange de Bertrand de Lucinge.

P. écartelé de Lucinge, et des Alymes, qui est d'argent à 3 fasces de sinople.

(2) Il transige le 24 août 1508 (Arch. Thuyset), avec ses hommes de Saint-Cergue, Boringe et Genevrey « in quibus locis obtinet locum principis » : ou vertu de sa juridiction ommimode il leur demandait les *aides* (3 cas) 1° pour la construction d'un château ; 2° pour la chevalerie à acquérir ; 3° pour accomplir un vœu à Jérusalem ou au delà des mers ; 4° pour la rançon de prisonniers de guerre ; 5° pour la dot de ses filles. Il disait à cet effet pouvoir les « taliones et collectare », ce que lesdits hommes niaient, se refusant à payer « tales inusuetas consuetudines », les ayant pas fait depuis que le duc de Savoie a aliéné ses seigneuries. Du reste, quand le duc de Savoie « cum subsidium generale est sibi concessum » l'exige par les mains de leur dit seigneur, ils consentent à payer à Bertrand personnellement la moitié de ce subside quand il sera imposé, puisqu'il est le seigneur desdits lieux. Pour tous les arrérages, aides, prétentions, ils payeront par feu, les uns 13 sols, les autres 6, les autres 4, pendant huit ans, moyennant quoi ils ne devront plus rien. Bertrand s'engage à les « protegere, custodire, defendere et non opprimere... et eis bonam et brevem justicium ministrare et cetera facere que bonus dominus bonis jurisdicibilibus suis facere debet ».

(3) En considération de ce mariage et de ses bons services, le duc de Savoie, dans ce contrat, lui donne 2,000 écus et 1,000 écus à Anne, à laquelle Marguerite d'Autriche donne autres 1,000 écus. Anne était fille de Pierre de Gaure, seig^{r} de Bougnies ou Vougnies, et de Jeanne de Nyelverne (ou Mjeverne). Celle-ci, veuve, demeurait à Chierves (avait perdu un fils Adrien et avait une fille Françoise, religieuse à l'abbaye de Ghisbenghien), testa le 1er février 1530 (Arch. Thuyset). Nommé héritiers Amblard de Lucinge, son petit-fils, et Claudine de Lucinge, sa petite-fille (fille de François, seig^{r} d'Arenthon, et de Marguerite de Lucinge, fille de la testatrice), chacun par moitié. Tous ses legs sont faits en monnaie du Hainaut.

Bertrand reçut, en 1516 (Arch. Thuyset), des passeports (avec Gabriel de Loudes, prévôt. patrim.) pour aller à Rome, comme envoyé ducal, avec vingt personnes et autant de chevaux.

Denise
à François, seig^{r} de Montferrand, le 4 mai 1494. Quittances dotales du 25 août 1494 (Arch. Thuyset). Vivait en 1496.

Louise
épousa, en 1496 (Inventaire, Arch. Thuyset), Bernardin d'Aglié, des C^{tes} de Saint-Martin en Piémont, fils de Guy et d'Antoinette de Lucinge. — *Voir* Tableau précédent.

Second lit.

Claude, seig^{r} de Lucinge.
Par transaction avec son frère Amblard (il devait être l'aîné), 20 janvier 1529, 3 mai 1531, 10 février 1537 (Arch. Thuyset), il eut le Château rouge de Lucinge, avec rentes, biens, fiefs, etc. Il était alors sous la curatelle de Jacques de Seyturier. Il épousa Marguerite, fille de Pierre de Beaufort, le 7 février 1538 (Inventaire), François et Marguerite de Lucinge, mariés (XVI, Tableau VI), lui font une donation pour favoriser le mariage. Il était mort avant 1579. Sa veuve testa à Tamié, où elle s'était retirée chez son fils, le 5 août 1594 (Arch. Thuyset).

Charles
forma la branche des princes de Lucinge actuelle. *Voir* au Tabl. XII.

Béatrix.
1° à N^{r} François Lombard, lieutenant pour le Roi, en Bugey ; 2° avant le 25 janv. 1562 (Arch. Thuyset), à N^{r} Claude-François de Coysia.

Marie.
1° au seig^{r} de Mallet ; 2° à Antoine de Seyssel, seig^{r} de Sothonod. Elle est dite femme de N^{r} Claude de la Porte dans une quittance du 15 mars 1555 (Inventaire Thuyset).

Claude, mort avant sa mère.

Philibert, religieux à Tamié, légataire, 1579, 1594.

Bertrand, cohéritiers universels de leur mère, testam^{t} de 1594. Il teste le 15 janvier 1579 (Arch. Thuys.), à Arenthon, où il demeurait, en fav^{r} de Marguerite de Gerbais, femme de Franç^{s} de Lucinge (XVII, Tableau VI), faisant des legs à ses frères et à ses cousins, fils de Michel de Lucinge (XVIII, Tabl. IX).

Jean-Aimé.
Légataire de son frère, ép. D^{lle} N. N. (alliance que je n'ai pu découvrir).

Jean, (1)
Il teste le 27 janvier 1600 (Arch. Th.), en faveur de Gilbert, son neveu, fils de Jean-Aimé, son frère.

Laure,
veuve, 1594, du seig^{r} de Gueynez en Normandie.

Nicolarde,
veuve en 1594 de N^{r} Pierre de la Palud.

Louise
épouse, le 25 mai 1576 (Pr. de Malte), André de Greuel, seig^{r} de la Poype.

Françoise-Philiberte
ép., contrat dotal du 7 janvier 1572 (Arch. Thuyset), Claude Bernard, seig^{r} du Bourg en Dauphiné.

Françoise, légataire en 1594.

Angélique,
positivement sœur de Gilbert qui, dans des procédures, est qualifié de Dom Gilbert.

Gilbert,
héritier de son oncle Jean et de sa grand'mère Marguerite de Beaufort. Il ép., contrat dotal du 18 nov. 1608, Nicoline de Viry, veuve de N^{r} Marin de la Grave. Elle appréhenda l'héritage de son second mari.

Marguerite,
Très probablement sœurs d'Angélique. Elles réclamèrent l'héritage de Marguerite de Beaufort aux N^{rs} de la Grave, comme héritiers de Nicoline de Viry. Après plusieurs arrêts, il y eut une transaction le 18 juillet 1629 (Arch. Loex). Elles renoncèrent à tous leurs droits, moyennant une somme de 565 ducatons.
Elle était femme de N^{r} Jean de Charbonneau.

Jeanne.

(1) Ce Jean et ce Philibert ne font peut-être qu'un seul personnage, Jean-Philibert, ainsi nommé en 1536. C'est peut-être le Philibert de Lucinge qui obtint, le 9 décembre 1543 (Arch. Thuyset), collation de la cure de Saint-Etienne de Lucinge, y incorporant la cure, sans charge d'âmes, de Saint-Georges de Veyrier, qu'il possédait en commende. Il était clerc et alors âgé seulement de onze ans. En 1565, un N^{r} Jean, donné de Lucinge, curé de Salex, fut témoin au contrat de mariage de Michel, fils d'Amblard ci-dessus.

(2) Amblard eut encore un troisième fils nommé Sarsi ou Sarse (?), cohéritier universel (1559), qui, presque certainement, mourut sans postérité, et trois autres filles dont je n'ai pu trouver les noms.

Tableau XI.

Lucinge-les-Alymes,

coseigneurs de Lucinge, seigneurs de Saint-Cergues, etc.

XIII. Humbert, chev^{r}.
Voir son ascendance au Tableau X.
3e fils d'Étienne, cohéritier universel de son père et de sa mère, seig^{r} de Châteaublanc de Lucinge, des Alymes, du chef de sa femme, de Saint-Cergues, Boringe et Genevrey, qu'il acheta des N^{rs} de Saint-Michel, 11 septembre 1486 *(Somm. des Fiefs)*, et dont il fut inféodé le 16 avril 1487 et investi, avec sa femme, les 4 avril 1497 et 23 avril 1498 *(Ibid.)*. Il épousa, le 8 mai 1477 (Guichenon), Claudine, fille unique et héritière d'Amédée François, seig^{r} des Alymes, et de Louise de Marsey. Il fut investi, avec sa femme, du château, juridiction et biens des Alymes, le 16 septembre 1477 (Arch. de Cour). Il écartela ses armes avec celles de sa femme, qui portaient d'*argent à trois fasces de sinople* ; *voir* ci-contre. Il fut ambassadeur en France en 1478, et envoyé en Bresse pour pourvoir à la sûreté du pays, le 16 juin 1482 (Guichenon). Il testa le 14 juin 1496 (Guichenon et Arch. Fauc. Luc.) (1).

(1) Il possédait les trois quarts du château de Châteaublanc et du château bastide Lucinges (son frère Jean possédait le reste), par succession, donation ou acquisition de Louis, Jean et Claude, leurs oncles, et à cause de leurs droits sur les hoiries de Jean et d'Huguenin de Lucinge, chev^{rs}, père et fils (XI et XII, Tableau IV). Par leurs partages du 10 mai 1481 (Arch. Fauc. Luc.), Humbert eut la moitié de Châteaublanc avec la tour haute et carrée et tout le château de la Bâtie de Lucinge, avec juridiction, honneurs, hommages, terres, etc., etc.

Charlotte.
religieuses à la Salette, en 1496 (Guichenon).

Péronne.

XIV. Bertrand, chev^{r},
héritier universel, seig^{r} des Alymes, desdits lieux, et coseig^{r} d'Arenthon et Lucinge (1506), donataire de sa mère, 21 septembre 1503, laude le 4 janvier 1504 (Arch. Fauc. Luc.). Inféodé de Saint-Cergues, 26 janvier 1496 *(Sommaire des Fiefs)*, le duc renonçant en sa faveur au droit de rachat sur cette seigneurie, qu'il avait gardé jusqu'alors : il prête hommage noble aux seig^{rs} de Berne, en 1542 *(Ibid.)*, pour ledit fief, etc., avec juridiction haute, moyenne et basse, droits de justice, etc. Par transactions du 9 juillet 1540 (Arch. Thuyset), il cède, moyennant 3,000 florins, à François de Lucinge, seig^{r} d'Arenthon (XVI, Tableau VI), son cousin et beau-fils, tous ses droits sur les hoiries de Jean et Huguenin de Lucinge père et fils, seig^{rs} de Lucinge (XI et XII, Tableau IV), provenant de Jean de Lucinge, son trisaïeul, dit Boquerand, aux mandements de Châtelet de Crédoz, Bonneville, château de Faucigny, Châtillon de Cluses, la Roche, Rumilly Lucinge, son trisaïeul, dit Boquerand, aux mandements de Châtelet de Crédoz, Bonneville, château de Faucigny, Châtillon de Cluses, la Roche, Rumilly sous Cornillon, Sallanche, Montjoye, etc. (2). Il était conseiller et chambellan du duc de Savoie, capitaine du palais, etc. Il épousa : 1° contrat dotal du 25 novembre 1502 (Arch. Thermet), Anne de Gaure (3), dame d'honneur de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie : elle testa le 26 janvier 1520 *(Ibid.)* ; 2° contrat dotal du 19 décembre 1522 (Arch. Fauc. Luc.), Guigonne de Cardoa, fille de Gonzales, seig^{r} dudit lieu en Portugal, dame d'honneur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, gouvernante des enfants de la duchesse, morte avant 1531 (Arch. de Cour). Il testa le 25 février 1527 (Arch. Thuyset), mort avant 1530.

XV. Amblard,
seig^{r} de Saint-Cergue, coseig^{r} de Lucinge et Vallon, cohéritier universel de son père ; par transactions-partages du 20 janvier 1529 (Arch. Thuyset), avec son frère Claude, il eut le Châteaublanc de Lucinge, biens, fiefs : il était alors sous la curatelle de Philibert de la Baume, seig^{r} de Perez. Il épousa, contrat dotal du 7 janvier 1534 (Arch. Thuyset), Antoinette, fille de Jean de Beaufort, seig^{r} de Villarchabod, avec laquelle il vendit Saint-Cergue, Boringe et Genevrey, le 6 décembre 1542 (Inventaire, Arch. Thuyset), à Philiberte de la Naz, pour 2,000 écus d'or. Il testa le 8 janvier 1569 (Arch. Thuyset) : elle testa, veuve, le 24 mars 1581 (5).

Marie,
religieuse à la Salette en Dauphiné (Guichenon).

Marguerite
épousa, contrat dotal du 6 juill. 1550 (Preuves de Malte), François de Lucinge, seig^{r} d'Arenthon. — *Voir* XVI, Tabl. VI.

Jean.
Peut-être celui qui était curé de Salex en 1537.

Philibert,
protonotaire apostolique, prieur de Chavanos en Dauphiné, aumônier de la reine (Guichenon). Il était tuteur de Charles, son frère (*Voir* Tabl. XIII), le 29 avril 1536 (4).

XVI. François (dit seig^{r} de Chavanos), fils aîné, cohéritier universel de son père, prieur commendataire de Notre-Dame de Chavanos en Dauphiné, aumônier de la reine (Guichenon). On prétend qu'il n'était pas dans les ordres. Cela est fort possible et j'aime à l'espérer. En tout cas, les enfants ci-dessous doivent être illégitimes, quoique Leyat, sciemment ou non, ne le dise pas pour Charles ci-dessous. Il vivait encore en 1602 (*Voir* 6).

Gaspard, coseig^{r} de Lucinge,
cohéritier universel de son père. Il épousa Jeanne de Cartal, dont il n'eut point d'enfants. Il prit pour fils adoptif N^{r} Nicolas Carlat, dit de Lucinge, seig^{r} de Châteaublanc (*Voir* au cotes Carlat, dit de Lucinge, seig^{r} de Châteaublanc (*Voir* au Supplément et 6). Jeanne de Cartal, qui avait des droits sur Lucinge, en fit donation à Charles de Buttet d'Entremont, son frère utérin, le 5 mai 1612 (Arch. Thuyset) : celui-ci porta aussi le titre de coseig^{r} de Lucinge (*Voir* Buttet). Il racheta Saint-Cergues (engagé à la ville de Mulhouse), le 8 avril 1595 (*Voir* aux *Fiefs*).

Michel
épousa, contrat dotal du 9 déc. 1565 (Arch. Th.), Catherine, fille de N^{r} Louis Machard. Mort av^{t} le testament de son père. Sa veuve, remariée en 1568 avec François de Saconay.

Guillaume,
religieux de l'ordre de Cluny, légataire, 1569.

Charlotte, Jacquemette,
font, le 11 octobre 1637 (Inventaire, Arch. Thuyset), donation à Philippe, Bon de Lucinge (XVIII, Tabl. IX), de tous leurs droits sur les biens d'Amblard de Lucinge et d'Antoinette de Beaufort.

XVII. Charles, dit seig^{r} de Chavanos.
Dans son testament du 27 janvier 1624 (Arch. Thuyset), Philippe, Bon de Lucinge (XVIII, Tabl. IX), dit qu'il a acheté une maison de feu N^{r} Charles, *donné* de R^{d} Mre François de Lucinge, prieur de Chavanos en Dauphiné. Testa le 4 décembre et codicille le 23 décembre 1632 (Arch. Thuyset), se dit « fils de N^{r} et P^{s} François de Lucinge, seig^{r} de « Chavanos. » Fait donation à Pierre, fils de Philippe de Lucinge, seig^{r} dudit lieu, B^{on} d'Arenthon, de tous les droits, noms et actions qui peuvent lui appartenir sur la juridiction de Lucinge. Ce Charles fut appelé parfois Courtenay, nom d'une maison entre Lucinge et la Bergar (7).

Claudine,
fille naturelle de N^{r} et P^{s} François, fils d'Amblard de Lucinge. Bertrand de Lucinge (XVI) ci-contre lui fait un legs dans son testament de 1579.

Péronne,
fille de feu N^{r} François, seig^{r} de Chavanos, fait, le 8 février 1640, donation à Philippe de Lucinge, comme ses sœurs l'ont déjà fait en sa faveur.

(6) Le 28 mars 1602 (T^{re} Bonnefoy), étant âgé de soixante ans et sans enfants, et ayant reçu de grands services d'Hon^{e} Nicolas Carlat, soldat de la compagnie de cavalerie du seig^{r} de Hordes, et maintenant dans celle du P^{ce} de Waterville (il avait fait pour lui son service militaire auprès de S. A. et lui avait prêté 500 écus pour l'aider dans ses affaires), il l'adopte pour fils par-devant le juge mage de Faucigny. Cette adoption fut ratifiée le 25 septembre suivant (*Ibid.*), par François de Lucinge, coseig^{r} dudit lieu, son frère. — Gaspard testa le 13 juin 1614 (*Ibid.*), faisant des legs à sa femme, à son frère ci-dessus, et nommant héritier universel N^{r} Nicolas de Lucinge de Châteaublanc, son fils adoptif. Il y a apparence que ce Nicolas Carlat était fils naturel de François, et nommant héritier universel N^{r} Nicolas de Lucinge de Châteaublanc, son fils adoptif. Il y a apparence que ce Nicolas Carlat était fils naturel de François, et nommant héritier universel N^{r} Nicolas de Lucinge de Châteaublanc, son fils adoptif. Il y a apparence que ce Nicolas Carlat était fils naturel de François, et nommant héritier universel N^{r} Nicolas de Lucinge de Châteaublanc, son fils adoptif. Il y a apparence que ce Nicolas Carlat était fils naturel de Gaspard (*Voir* Cerlat). — Je dois dire que dans les deux actes, 1602 et 1614, François n'est qualifié que de coseig^{r} de Lucinge : on croit qu'il avait épousé Maurice Pollerat de Bolge, mère de ses enfants, dont Charles seul serait vêtu.

(7) C'est sans doute le N^{r} Charles de Lucinge qui épousa D^{lle} Françoise de Villon. Celle-ci, remariée à N^{r} Prosper de Livron, vendit, le 1er novembre 1647 (Arch. Thuyset), des biens situés à Lucinge et Curtenay, qu'elle possédait pour ses droits dotaux, à Dom Gilbert de Lucinge, chev^{r} de Saint-Jean de Jérusalem.

(*) *L'astérisque indique des titres authentiques qui m'ont été communiqués.*

P. parti de Faucigny et de Lucinge.

(1) Dans ce contrat, le Cte de Coligny, Bon de Beaupont, Boyssis, Chevigna, Bleinfeld, Goux, Scincour, etc., autorise sa fille, avec Éléonore-Charlotte de Sandersleben, douairière de Wurtemberg-Montbéliard, tante de l'époux, et Ferdinand Ebehard, Cte de Sandersleben-Coligny, seig^r de Babtenheim, Rottenschausers, etc., oncle de l'épouse. Il se réserve l'usufruit des biens et titres constitués à sa fille, ainsi que des rentes réglées par arrêt du roi, le 19 mars 1750.

Par l^res du 10 juin 1786 (*), Louis, roi de France, est informé que le feu roi, son aïeul, pour récompenser la D^re princesse de Montbéliard, veuve du Cte de Coligny, des services rendus à l'État par ses ancêtres, lui a accordé, par arrêt de 1750 (10 mars, voir plus haut), une rente viagère de 2,500 livres sur les domaines du comté de Bourgogne (de l'hoirie Coligny) ; les mêmes motifs ont déterminé le roi à assurer, le 18 juillet 1783, au Cte de Faucigny-Lucinge, son petit-fils (de ladite princesse), la jouissance de cette rente après le décès de ladite dame. Celle-ci étant morte le 25 mars dernier, le roi ordonne qu'à dater de cette date ledit Cte de Faucigny-Lucinge jouisse de ladite rente sa vie durant : donnée à Versailles.

CLAUDE, religieuse à Ambronay (Guichenon).

JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seig^r de Gy et de la Motte près Cuysia. Il épousa Barbe de Gères, dame de la Motte, qui, en 1617, se remaria avec François de la Dague (je trouve ailleurs de la Dongre), seig^r de la Chassagne (Guichenon).

ANNE, femme d'Antoine de Velliéres écuyer (Guichen.).

N. N., religieuse à Bona (Guich.).

GASPARDE (Guich.).

RENÉ II DE LUCINGE, dit DE GÈRES, seig^r desdits lieux, seig^r des Alymes (qu'il racheta de la succession de son oncle René I), de la Motte, Layssandre, Vic^te de Lompnes (qu'il acheta en 1625 (Guichenon, *Fiefs*). Il épousa, contrat dotal du 30 mai 1609 (*), Honorade de Galles, fille de Laurent, seig^r de la Buisse. Vivaient en 1633. Lui mort avant 1666.

ANNE ép., contrat dotal du 13 avril 1633 (*), Claude de Rochefort d'Ailly, Cte de Montferrand, auquel passèrent les fief et biens des Alymes, pour la dot de sa femme (Guichenon).

FRANÇOIS, vic^te et seig^r desdits lieux (fils aîné), lieutenant au régiment de Conti. Mort à Saint-Jean de Losne en 1665, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Nordlingen (Guichenon).

JOSEPH-POMPONE, chev^r, Cte de Lucinge (connu sous le nom de la Motte de Lucinge), vic^te de Montberthod, Bon de Saint-Christophe, seig^r desdits lieux, premier syndic de la noblesse de Bresse, 1714 à 1729 (*Voir* Baux. *Nobiliaire de Bresse*). Il épousa : 1° contrat dotal du 27 novembre 1697 (*), Claudine de la Crose, fille unique et héritière de Mre Étienne, Bon de Saint-Christophe, chev^r des Saints Maurice et Lazare, etc. Elle mourut sans enfants, nommant héritier son mari, par testament du 27 juillet 1708 ; 2° contrat dotal du 22 juillet 1717 (*), Madeleine, fille de Mre Christophe Boesse, Bon de Saint-Nectaire, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Lyon. Elle eut un seul fils.

(2) Le contrat est arrêté en présence et de l'agrément de S. M. Louis XVIII, roi de France et Navarre, de son Altesse Royale Monsieur, frère du roi, de LL. AA. RR. Mesdames les Duchesses d'Angoulême et de Berry, etc., etc.

(3) Par lettre du 7 mars 1828 (*), Charles-Félix, roi de Sardaigne, exprime au prince de Lucinge la satisfaction qu'il éprouve de la faveur que S. M. T. Chrétienne lui a accordée, partageant le bienveillant intérêt que ses prédécesseurs ont toujours pris à l'ancienne famille de Faucigny. Lettre d'accompagnement et de félicitation du ministre Bartaroux, du 23 mars suivant (*).

(4) Sans contester l'autorité royale, ni la légitimité de ces titres, je dois dire que ces deux derniers ne m'ont pas été justifiés diplomatiquement. Ils seraient venus de l'héritage du prince Pie d'Orsano, bailli de Malte, sur lequel je n'ai pu obtenir de renseignements positifs.

(5) Dans ces patentes royales, le prince-chevalier est qualifié de « degno « rampollo dell'illustre casato dei principi di Faucigny di Lucinge, una delle « più antiche case della Savoja. »

LOUISE-CHARLOTTE, femme de Louis-Gaspard, vic^te de Seytarier, Cte de Beost.

ÉTIENNETTE-ZOÉ, femme de Gaspard, vic^te de Sassenay, morte en 1823.

GASPARD-RENÉ-FRANÇOIS, Cte de Faucigny-Lucinge (*Voir Alm. de Gotha*), marié, en 1836, à Louise de Durfort-Lyolard. Mort sans enfants.

LE PR. LOUIS-CHARLES-MARIE-RODOLPHE, né le 28 janvier 1828, capitaine au régiment de Savoie-Cavalerie en Piémont, chev^r des Saints Maurice et Lazare, a épousé, le 18 mars 1860, Amanda-Henriette-Marie, fille du Cte du Mailly de Châlons, Mis de Nesle, et de M^ise de Lonlay.

MARGUERITE-LOUISE, née le 11 avril 1833, épousa, en 1852, Ludovic, Mis Pallavicino-Mossi, sénateur du royaume d'Italie.

LE PR. AYMON-JEAN-BAPTISTE-MARIE, né le 30 mai 1862.

AYMERARD, mort jeune.

GÉRARD-MARIE-RENÉ-JOSEPH, né le 18 oct. 1863.

FERDINAND-MARIE-GASPARD-FRANÇOIS, né le 25 mars 1866.

RODOLPHE-MARIE-ROGATIEN-CHARLES-FRANÇOIS, prince de Cystria, né le 23 mai 1864, a épousé, le 20 avril 1888, Marie-Louise, fille du marquis de Trévise.

TABLEAU XII.

DES PRINCES DE FAUCIGNY-LUCINGE.

XV. CHARLES DE LUCINGE, fils de Bertrand et de Guigonne de Cardon. — *Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT. — Son père (testament de 1527) lui lègue tous les biens de Dugey, Valromey, Bresse, Saint-Germain d'Ambérieu, etc. Chev^r, seig^r des Alymes. « Un des hardis et vaillants hommes de son siècle : pour servir le « duc Emmanuel-Philibert, son prince naturel, il entreprit de surprendre Lyon en 1557. Mais l'entreprise fut découverte, ... le Parlement de Cham- « béry (alors français) procéda à sa condamnation à mort par contumace. ... Ses biens confisqués et le château des Alymes démoli. Après la restitution « de sa mère « biens qui seront réputés biens anciens et de ligne pour elle et ses successeurs, comme s'ils avaient fait tronc de sa famille ». Il était mort avant 1781.

EMMANUEL, chev^r de Saint-Jean de Jérusalem (Guichenon). Je n'ai pas trouvé leurs preuves de noblesse. Commandeur des Échelles (Guich.).

GEORGES,

XVI. RENÉ I DE LUCINGE, seig^r des Alymes et de Montrosat, conseiller d'État, grand référendaire, premier maître d'hôtel avant 1600, premier président de la Chambre des Comptes de Savoie, le 14 juillet 1600 (Capré). Deux fois Cte de Lucinge, seig^r desdits lieux, Cte de Coligny, comme héritier de sa mère et intitulé d'une quantité d'autres titres énumérés dans l'*Almanach de Gotha*, chev^r des Saints Maurice et Lazare, major au régiment royal Roussillon, 1789 (Baux, *Nobil. de Bresse*) (avait été précédemment capitaine de cavalerie au régiment royal de Normandie, 1778), né le 25 août 1755 (*). Il épousa, contrat dotal du 21 février 1781 (*), Judith-Pauline-Zoé-Bernarde de Sassenay, comtesse, chanoinesse d'Alix, fille de Mre François Bernard, vic^te de Châlons-sur-Saône et de Sassenay, etc., président à mortier au Parlement de Bourgogne, et d'Henriette Feydeau de Brou. Il figure à l'assemblée de la noblesse de Bresse, du 23 mars 1789 (Baux, *paraist.*, p. 486), sous les noms de Cte de Lucinge de Faucigny, né Cte et Mis de Coligny, Bon de Beaupont, etc. Il a été le premier à reprendre le nom de ses ancêtres directs de Faucigny. Il mourut à l'armée de Condé le 21 décembre 1801 : elle en 1829.

JEAN-FRANÇOIS, seig^r de Gy, épousa Renée-Isabelle de Rovorée d'Attigna. N'eut qu'une fille morte jeune. Avait été substitué au premier degré par le Bon de Lucinge, en 1624 (XVIII, IX).

CATHERINE à N^e N. N. de Tour d'Avon (Gén. Combetti).

XVII. EMMANUEL DE LUCINGE, seig^r desdits lieux. *Voir* son article dans Guichenon. Il épousa, contrat dotal du 7 janvier 1627 (Pr. de Malte), Catherine, fille de Simon du Puis (ou Puy), seig^r de Marcel en Dauphiné et de Jacqueline Pascal. Il teste le 28 janvier 1629 (*Ibid.*).

JEAN, dit de Montrosat, mort sans postérité.

XVIII. FRANÇOISE, fille unique, épousa, contrat dotal du 2 mars 1652 (Preuves de Malte), Pierre-Amédée de Mouffort, seig^r de Creste en Genevois, dont le fils Hyacinthe fit ses preuves pour Malte en 1673 (H. 190, Arch. du département du Rhône).

LOUIS, vic^te et seig^r desdits lieux, Cte de Lucinge. Remplace son frère François au régiment de Conti, par brevet du 8 février 1646 (*), puis commandant le ban et l'arrière-ban de la noblesse de Bresse et Bugey, le 4 septembre 1674, mort à soixante-dix-sept ans, le 10 septembre 1700 (*), maréchal de camp, chev^r de Saint-Louis, etc., etc. Il épousa, contrat dotal du 19 octobre 1666 (*), Laure, fille de Barthélemy Oneston, chev^r, Cte de Châteauvieux, etc., et de Jeanne, fille de Mre Louis Pellot, Mis d'Orville, premier président au Parlement de Normandie. Elle mourut le 7 octobre 1717 (*). Lors de la vérification des titres de noblesse, Louis fit, par-devant l'intendant de Bourgogne, ses preuves, remontant directement jusqu'aux anciens princes souverains de Faucigny. Arrêt en conformité du 26 juillet 1670 (*).

XIX. BARTHÉLEMY, fils aîné. Mort jeune.

LAURENT, dit le Bon de Leyssandre, lieutenant-colonel d'Albret-infanterie, tué en 1704 au siège d'Hochstaedt.

ANNE-LOUISE, femme de Claude-Joseph de Brangues, seig^r de Bourcia.

JOACHIM-ANDRÉ-MAURICE, abbé de Notre-Dame-la-Grande, vicaire général de Poitiers. Mort évêque élu de Mâcon.

JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE, prieur de Noyers-le-Vicomte.

JEANNE-MARIE, femme de Claude de Seytarier, Cte de Beost.

XX. JOSEPH-LOUIS-CHRISTOPHE (second lit), Cte de Lucinge, seig^r desdits lieux, né le 4 août 1731 : du corps de la noblesse de Bresse, 1754 (Baux, *Nobil.*). Il épousa, par contrat dotal du 4 avril 1752 (*), au château de Coligny (où résidait le père de la mariée), Éléonore-Charlotte, fille aînée de Charles-Léopold, Cte de Sandersleben-Coligny, et de Léopoldine-Eberhardine de Wurtemberg-Montbéliard (1). Elle se constitua tous ses biens présents et à venir, tant par substitution que par le décès

XXI. LOUIS-CHARLES-AMÉDÉE DE FAUCIGNY-LUCINGE, Cte de Lucinge, seig^r desdits lieux, Cte de Coligny, comme héritier de sa mère et intitulé d'une quantité d'autres titres énumérés dans l'*Almanach de Gotha*, chev^r des Saints Maurice et Lazare, major au régiment royal Roussillon, 1789 (Baux, *Nobil. de Bresse*) (avait été précédemment capitaine de cavalerie au régiment royal de Normandie, 1778), né le 25 août 1755 (*). Il épousa, contrat dotal du 21 février 1781 (*), Judith-Pauline-Zoé-Bernarde de Sassenay, comtesse, chanoinesse d'Alix, fille de Mre François Bernard, vic^te de Châlons-sur-Saône et de Sassenay, etc., président à mortier au Parlement de Bourgogne, et d'Henriette Feydeau de Brou. Il figure à l'assemblée de la noblesse de Bresse, du 23 mars 1789 (Baux, *paraist.*, p. 486), sous les noms de Cte de Lucinge de Faucigny, né Cte et Mis de Coligny, Bon de Beaupont, etc. Il a été le premier à reprendre le nom de ses ancêtres directs de Faucigny. Il mourut à l'armée de Condé le 21 décembre 1801 : elle en 1829.

XXII. FERDINAND-VICTOIRE-AMÉDÉE, comte puis prince de Faucigny-Lucinge, etc., né le 8 septembre 1789 (*Voir* pour les titres l'*Almanach de Gotha*). Il épousa, contrat dotal des 27 et 28 septembre 1823 (*), Chevrier et Champion, notaires, lui Cte de Faucigny-Lucinge, officier supérieur aux gardes du corps, chev^r de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc., Charlotte-Marie-Augustine, fille mineure, née à Londres, le 13 juillet 1808, de Mistress Amy Brown et de Charles-Ferdinand (le duc de Berry, qui la reconnut à son lit de mort), à laquelle ont été accordées des L^res de naturalité, par le roi de France, le 9 juin 1820, et le titre de C^esse d'Yssoudun, par l^res du 10 juin 1820 (2). Par L^res données aux Tuileries le 27 janvier 1828 (*), Charles X, roi de France, voulant donner à Ferdinand de Faucigny-Lucinge et Coligny, Cte de Lucinge et du Saint-Empire romain, aide de camp de son petit-fils, le duc de Bordeaux, une preuve de sa bienveillance spéciale, vu le rapport de la commission chargée d'examiner les titres et la généalogie de la famille de Faucigny, présentés par le Ministre des Affaires étrangères : vu le rapport du garde des sceaux, autorise Ferdinand de Faucigny-Lucinge à prendre en France le titre étranger de prince, porté par ses ancêtres et qui lui est échu héréditairement (3). Par brevet du 13 mars 1829 (*), le roi de France accorde à son cousin, le prince de Faucigny-Lucinge et Coligny, prince de Lucinge, de Cystria et du Saint-Empire romain (4), et à la C^esse d'Yssoudun, sa femme, les honneurs et les entrées au Louvre ; la princesse devant jouir du tabouret en la présence royale et celle des enfants de France. Il mourut le 10 mars 1865 : elle le 13 juillet 1886, à soixante-dix-neuf ans, à Turin.

XXIII. CHARLES-MARIE, prince de Faucigny-Lucinge, né le 16 août 1824, épousa, le 1er août 1850, Françoise-Marie-Raphaëlle, fille du Cte Robert de Sesmaisons et de Blanche-Cécile de Kergorlay, chev^r de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, par l^res du 19 juillet 1850 (*) (5).

LE PR. RENÉ, né le 4 nov. 1842, officier de marine en Italie.

LE PR. HENRI-LOUIS, né le 26 nov. 1838, officier au régiment de Savoie, Cavalerie en Piémont, épousa, le 8 janvier 1870, Noémie-Gabrielle-Antoinette-Charlotte, fille du Mis de Chavandon de Ste-Maure et d'Émilie du Hamel.

XXIV. HENRI-ROGATIEN-MARIE-RODOLPHE, né le 30 août 1860. Mort jeune.

ROGATIEN-MARIE-CHARLES-JOSEPH, né le 20 avril 1871.

MARIE-FRANÇOIS-GUY-CHARLES, né le 10 déc. 1875.

AGNÈS-MARIE-CHARLOTTE, née le 20 novembre 1869.

?

VULLIELME DE LUCINGE.
Ce fragment publié sous toutes réserves est extrait d'un inventaire de titres de la maison de Lucinge (Arch. Thuyset). Il ne paraît pas exact. Ce Vullielme serait le Guillaume VIII, Tableau II.

FRANÇOIS, prévôt de Genève.

?

HUMBERT DE LUCINGE, dit L'ANCIEN, chevr, peut-être le frère de François (X, Tableau III), serait dit l'ancien par rapport à son neveu. Mort avant janvier 1325.

GUILLAUME DE LUCINGE, 1292, 1297.

AYMON.

RAYMOND fait donation à son frère Aymon en 1305.

AYMON achète un fief rière Montagny, aux ides de janv. 1292.

PERRET, JACQUEMET, dits frères de Raymond et d'Aymon et fils de Guillaume.

(6) Avec un Jean, fils d'Étienne de Lucinge, chevr, ce dernier mort avant 1343, il revendiquait la seigneurie et juridiction d'Arcine, en vertu de l'inféodation faite à François de Lucinge, prévôt de Genève, et le châtelain de Chaumont reçut ordre de reconnaître leurs droits (Mss. Besson).

AYMON DE LUCINGE.
Le 6 des ides de janvier 1325 (Arch. Thuyset), il reconnaît avoir reçu la dot de Catherine, fille de Jean de Billens de Vevey. Le vendredi avant Noël suivant *(Ibid.)*, elle est nommée tutrice de ses enfants. Le samedi avant Noël 1326 *(Ibid.)*, elle vend tout ce que possédaient ces pupilles dans le diocèse de Genève, pour payer leurs dettes, à Raymond, fils de Guillaume de Lucinge, dit le Noir, et notamment des biens et maisons à Lucinge (5).

?

JACQUES DE LUCINGE, chevr, mort avant 1335, dit père des ci-dessous dans les actes de 1352, 1348.

?

JACQUES DE LUCINGE (1), curé d'Entremonts en 1296 *(Régeste Genevois)*, témoin en 1301 (Arc.. Th).

FRANÇOIS vend à Jacques de Lucinge, curé de Cranves, des hommes et fiefs à Lucinge, le 13 des kalendes de juill. 1324.

?

RAYMOND DE LUCINGE, fidéjusseurs pour Aymon, dans l'acte de 1303.

?

FRANÇOIS DE LUCINGE, fidéjusseurs pour Aymon, dans l'acte de 1303.

?

JEAN DE LUCINGE, chevr, mort avant 1381. Est sans doute Jean du Tableau IV, degré XI.

JEAN DE LUCINGE.
Le 17 août 1352 (Arc. Th.), il reconnaît devoir 120 livres pour la dot de Françoise, sa sœur, à Aymon de Molliens, acte passé à Arcine dans la maison dudit Jean. Déjà nommé dans un acte y relatif du 8 septembre 1348 *(Ibid.)*.

AYMON, damoiseau, Ils constituent une dot de 160 flor. d'or à leur sœur. Pour lui et ses neveux, il prête hommage au Cte de Genevois, sauf une féauté à un autre seigneur, le 17 février 1346 (Arch. de Cour).

HUMBERT DE LUCINGE. Pour lui, fils de Jacques, chevr, prête hommage le 20 novembre 1334 (Arch. de Cour). Mort avant 1346, 11 déc., jour où Péronne de Villette, sa veuve, vend tous ses droits sur les moulins de Vallon (6).

FRANÇOISE épousa, contrat dotal du mercredi après la quinzaine de la Purification de la Vierge 1335 (Arch. Thuys.), Ne Aymon de Molliens, mère et père de Jean de Molliens (3).

?

FRANÇOIS DE LUCINGE, chevr, seigr ou coseigr d'Arcine (peut-être un frère de Jean I (X, Tableau X). Vend à Aymon de Molliens 120 sols annuels à prendre sur ses hommes et biens d'Arcine, le 1er octobre 1363 (Arch. Thuyset).

?

HUGONIN DE LUCINGE, ÉTIENNE DE LUCINGE, chevr, (XI, Tableau III). Ils cèdent, le 1er octobre 1360 (Arch. Thuyset), à Jean de Molliens, des revenus à Arcine, déjà cédés par feu Mre François de Lucinge, chevr (sans doute, IX, Tableau X), coseigr d'Arcine. Le 8 août 1381 *(Ibid.)*, ils assurent à Jean de Molliens des revenus sur les biens d'Arcine.

PIERRE, HUDRISET, MERMET, FRANÇOIS, fils d'Humbert, neveux d'Aymon, qui reconnaît en leur nom en 1346.

?

NICOD DE LUCINGE épousa Aymonette, fille de Mermet de Thoyre.

?

GUILLAUME DE LUCINGE, damoiseau, mort avant 1408. Un de ce nom fut témoin à Annecy, 13 juillet 1386 (Arch. Menthon).

FÉLISONNE
épousa Ne Jean, fils de feu Ne Pierre d'Hauteville, coseigr dudit lieu, lequel, le 9 mars 1359 (Arch. Thuyset), reconnaît avoir reçu des Nes de Thoyre, ses oncles, 44 livrées de terre à compte de la dot d'Aymonette, leur sœur, mère de Félisonne (4).

?

FRANÇOISE, comme femme de Ne Nicolet de la Frasse, prête hommage noble au sire de Menthon, 23 fév. 1408. Morte avant 1416 (Arch. Menthon).

?

FRANÇOIS DE LUCINGE, damoiseau, mort avant 1400.

?

JACQUEMINE DE LUCINGE, fille du seigr d'Arenthon, épousa Robert d'Angeville, écuyer du duc de Savoie, qui vivait en 1440 (Guichenon, *Bugey*, 139).

JACQUEMET, JEAN, 1400, 1405. Paiement de laods (Arch. de Turin, Extr. auth. Arch. Fauc. Luc.).

?

JACQUEMETTE DE LUCINGE, veuve de Mre Hugues de Fillinges, chevr (demeurait à Thonon), fait une donation le 8 août 1401 (Arch. Blonay).

(1) Un Mre Jacques de Lucinge était curé de Cranves, 1305, 1306, 1309, et lui ou autre du même nom en 1324 (Arch. Thuyset).
(2) Un Étienne de Lucinge, clerc juré de l'Official de Genève, reçoit un acte en cette qualité en 1320 (Arch. Thuyset). Un Étienne de Lucinge fut témoin à l'acte du 6 des ides de janvier 1325, cité à l'art. d'Aymon ci-dessus.
(3) A ce contrat dotal figurent comme fidéjusseurs Pierre de Lucinge, chevr, Guillaume de Lucinge et Aymon de Lucinge, damoiseaux.
(4) Pourrait être celle qui épousa Jean de Lucinge, dit Boquerand (X, Tableau X).
(5) Les noms de ces six enfants, pupilles de leur mère, 1325, 1326, qu'il ne m'est pas possible de loger à leur place, sont les suivants :

JACQUEMET, JEAN, NICOLET, NICOLETTE, MARIE, PERNETTE,
pupilles de Catherine de Billens, femme d'Aymon de Lucinge, leur mère. Leur sort m'est inconnu.

TABLEAU XIII.

SUPPLÉMENTAIRE.

?

PERRET DE LUCINGE, damoiseau (ou PIERRE).
Le jour des ides de juin 1221, Ind. 8e, Arch. Thuyset (cette date, à coup sûr inexacte pour l'indiction, doit être trop ancienne), il passe un accord avec Peronod d'Arenthon, à propos de la commise des biens de ce dernier, qui lui devait hommage et fidélité et, en outre, lui devra annuellement « peciam porci cum tibia quadrantis anterioris et unum panem album » et 100 sols une fois payés.

?

GUY, GUILLAUME ou GUIDON DE LUCINGE, chevr, mort avant 1255.

HUDRY, 1258. — PIERRE, 1258. — AYMON, — RODOLPHE, damoiseau, — MARIE, 1258.
« dicti Albanes, ou Larbanes, ou Alabarnevs », avec leurs frères et sœur, reconnaissent en juillet 1255 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, XIV, 351), tenir de l'évêque de Genève, ce qu'ils possèdent à Viuz en Salaz.
Ledit Rodolphe, du consentement de ses frères et sœur, vend, en août 1258 (*Ibid.*, 45), audit évêque, 3 poses de terre à Viuz. Il laude une cession de biens audit lieu le 17 juillet 1276 (*Ibid.*, 149). Mort avant 1301. Des biens jadis à lui, reconnus en faveur de l'évêque de Genève, par Robert Vuagnard, damoiseau, sont cités dans une reconnaissance du 26 juillet 1302 (*Ibid.*, 305).

?

RODOLPHE DE LUCINGE, nommé prieur de Satigny le 31 août 1258 (*Régeste Genevois*).

?

PIERRE DE LUCINGE, chevr.

GUILLAUME DE LUCINGE, fidéjusseur, 3 juillet 1298, au contrat de mariage de Pierre I de Lucinge (X, Tableau IV).

?

AYMON DE LUCINGE, chevr, vend, le 4 des kalendes de fév. 1303 (Arch. Thuyset), à son frère François l'usufruit, sa vie durant, des dîmes de Valon. Un Aymon de Lucinge était marié avant le 7 des ides de décembre 1301 (Arch. Menthon), avec Béatrix de Dingy, veuve d'Albert de Menthon.

FRANÇOIS, chanoine de Sixt en 1303.

?

GUILLAUME-*ALBUS* DE LUCINGE,

?

GUILLAUME DE LUCINGE, prêtre,

?

ÉTIENNE DE LUCINGE (2),
témoins à l'acte de 1303 passé à Lucinge.

?

PIERRE DE LUCINGE, chevr, mort avant 1305.

N. N.

?

FRANÇOIS DE LUCINGE, damoiseau, témoin à l'acte ci-contre de 1352. Peut-être le même qui était chevr en 1363.

?

GUILLAUME *NIGRI* DE LUCINGE, damoiseau, mort avant 1325 (*Voir* plus haut Guillaume *Albus de Lucingio*).

?

JEANNETTE DE LUCINGE, femme d'Henri de Greysier, chevr avt 1341. Un acte passé dans sa maison à Féterne, le 7 août 1330 (Arch. Thuyset).

?

Mre ÉTIENNE DE LUCINGE, curé de Salaz, 15 des kalendes de mai 1334 (Arch. Th.).

GUILLAUME (7), JEAN, ROBERT, AYMON.
Ils réclament aux enfants d'Aymon I (IX, Tableau IV) la quatrième partie des biens délaissés par Guillaume de Chuyt et Guillaume de Lucinge, chevrs, situés à Arenthon. Transigent en 1305 (Arch. Thuyset), où sont mentionnés des partages antérieurs entre François de Lucinge, prévôt de Genève, Guillaume de Thoyre et Humbert de Lucinge, chevrs. La transaction attribue une part de ces biens à chacune des parties.

THOMASSET, neveu de Pierre (ou de Guillaume? texte très confus).

?

RAYMOND, damoiseau.
Il achète de Catherine, veuve d'Aymon de Lucinge (*Voir* ci-dessus), des biens situés à Lucinge, le samedi avant Noël 1326. S'il n'y a pas confusion avec cet Aymon, notre Raymond mort avant 1360 pourrait être le père de Nicolet et Jean (*Voir* XII, Tabl. III).

NICOLET, JEAN.
Reconnaissance en leur faveur, du 12 mars 1360, pour biens à Valon (Arch. Thuyset).

?

PERROD DE LUCINGE et Raymonde, sa femme, vendent des vignes à Ayse, le 26 décembre 1341 (Arch. Thuyset).

?

MERMET DE LUCINGE, dit d'Arenthon, reçoit une reconnaissance en 1320 (Arch. Thuyset), pour biens à Lucinge.

?

JEAN DE LUCINGE, damoiseau, mort avant 1377.

?

JEAN DE LUCINGE, bâtard, — GUILLAUME DE LUCINGE,
légataires au testament d'Humbert de Lucinge, 1367 (XI, Tableau III).

FRANÇOIS DE LUCINGE prête hommage au Cte de Genevois, le 6 mai 1377 (Arch. de Cour), le même jour qu'un autre François de Lucinge, fils de Thomas de Lucinge, mort aussi avant 1377 (XII, Tab. V).

(7) Ce Guillaume, mort avant 1345, eut deux filles, Marguerite et Jeannette, qui, étant veuves de Mermet des Balmes, damoiseau, et de Jean des Balmes, chevr, vendent, sous la caution de Mermet et François de Lucinge, damoiseaux, des biens nobles à Henri de Folliet, le 29 novembre 1345 (Arch. Thuyset).

?

JEAN-AMÉ DE LUCINGE.

Dlle MARGUERITE
fait donation de ses biens, le 9 décembre 1632 (Arch. Thuyset), à Pierre, fils de Philippe de Lucinge (XIX, Tabl. IX).

N. B. — Il serait téméraire de croire à la possibilité de connaître tous les membres des nombreuses branches de cette famille. J'ai placé dans ce Tableau ceux qui ne pouvaient être logés avec certitude dans les Tableaux précédents.
Je puis m'être trompé, mais ce n'est pas en donnant des conjectures pour des faits certains. Quelques difficultés auraient peut-être été évitées, sans l'incurie des copistes ou rédacteurs de vidimus, qui ont pris un nom pour un autre; par exemple *Raymond* pour *Aymon*, *Jean* pour *Jacques*, etc.

Rd JEAN DE LUCINGE, sous-prieur claustral de Contamine, témoin à la Bergaz, le 3 juin 1612.
Nos JACQUES et CHARLES, donnés de Lucinge, témoins à Lucinge, le 15 septembre 1602 (peut-être fils de François (XVI, Tableau XI).

Continuation de l'appendice du f° 327.

autres filles à ce Guillaume, savoir : Béatrix, Agnès et Éléonore. Béatrix et Agnès sont nièces de Guillaume II et filles d'Aymon III, degré VII, p. 323 de ce volume.

Les auteurs modernes paraissent unanimes à ne donner qu'une seule femme au Cte Thomas, en la personne de Béatrix de Genève. Quelles sont les bases de cette opinion ? Je n'en connais d'autres que les documents : nous allons les passer rapidement en revue.

Thomas I, en 1189 et 1191, était encore mineur sous la tutelle du Mis de Montferrat (Wurstemb. Peter der Zweite, IV. Urkunden, n°s 33, 34, 35, 36). Dans les franchises de Suze, en 1198 (n° 41), il figure avec sa femme NICOLE, fille du Cte de Genève. Les *Monumenta hist. patriæ* (*Leges municip.*, I, 5), en rapportant ces franchises, d'après une copie du XIVe siècle, mettent en note après cette mention : « hic error librarii, nam prima Thomæ comitis uxor, « gebennentis comitis filia non Nichola, sed Beatrix appellabatur. » Sur quelle autorité est appuyée cette affirmation ? Elle n'est pas citée et l'on préjuge ainsi la question : *Nicole* serait une erreur et *Béatrix* de (Genève) était la première femme de Thomas.

En 1200 (n° 42), Thomas figure déjà avec son fils Amédée ; en 1217 (n° 47), avec ses fils Amédée et Humbert ; en 1218 (n° 48) il fiance sa fille, non encore nubile, il est vrai, à Hartmann, Cte de Kibourg ; mais, en 1219 (n° 49), il marie sa fille Béatrix à Raymond, Cte de Provence.

Thomas n'a guère pu (mineur en 1191) se marier avant 1190 au plus tôt. Les quatre enfants plus haut nommés devaient donc être encore mineurs en 1219 (1). S'il avait déjà alors perdu une femme et convolé en secondes noces, de laquelle des deux étaient nés ces enfants ? Dans l'acte 1219, figure A, sa femme, comtesse de Savoie. Les savants collecteurs des *Documenti e sigilli* (p. 123), en reproduisant ce document, d'*après une copie authentique et synchrone,* déclarent que « A doit être une erreur du copiste : peut-être aurait-il fallu lire B, l'initiale A ne « pouvant convenir à aucun des noms des deux femmes de Thomas, Béatrix de Genève et « Marguerite de Faucigny. » Ici encore la question est préjugée contrairement à la lettre du document cité, quelle qu'en soit la juste valeur, et il ne faut pas oublier que c'est une copie.

En 1221 (Wurstemb., n° 53) la donation à l'hôpital du Mont-Cenis, faite par Thomas de Savoie, est confirmée par MARGUERITE (en toutes lettres), sa femme. Cet acte authentique existe aux archives de Turin. Dans les *Preuves* de Guichenon (55-56), deux chartes de Meyria, et dans un autre document authentique aux mêmes archives (rapporté également par Guichenon), de l'an 1227, M (ainsi nommée deux ou trois fois dans l'acte d'une manière absolument certaine), fait une donation à la Grande-Chartreuse, avec Amédée et Aymon, ses fils (à elle) : « filii sui, loquitur comitissa » (Wurstemb., n° 67).

En 1228 (n° 68) cet Amédée, fils de la susdite M et de Thomas de Savoie (lequel était encore mineur en 1191, n° 36), marie sa fille Marguerite à Boniface, Mis de Montferrat.

En 1230 (n° 74) le nécrologe d'Hautecombe inscrit, à la date du 6 des ides d'avril, la mort d'une comtesse de Savoie. En tête de son analyse, Wurstemberger, partant toujours d'une idée préconçue, met : « Beatrix comitissa » ; car, au bas, il ajoute : « desideratur nomen comitissæ ; forsan lapsus calami scriptoris. »

Wurstemberger (n° 80) cite, d'après un vidimus rapporté dans les mélanges de Pingon — donc copie de copie d'une copie — un acte de donation faite par le Cte Thomas à Hautecombe, le 3 mars 1232, laudé par M, comtesse de Savoie, et ses sept fils. Pingon a écrit en marge : « nota quod erat Beatrix de Gebennis et vide M. »

Le *Régeste Genevois,* citant ce même document n° 80, dit que « le sceau porte BÉATRIX en toutes lettres. Il n'en est rien. Mais au n° 83, Wurstemberger inscrit la confirmation de l'achat de Chambéry, faite en 1232, par BÉATRIX (en toutes lettres), comtesse de Savoie, et ses deux fils, Amédée et Aymon. Cet acte est conservé dans les « Zibaldoni » de Pingon, qui ajoute que l'on voyait dans le sceau clairement écrit : † SIGILLVM BEATRICIS COMITISSE SABAVDIE.

Nous voudrions pouvoir nous en rapporter à la clairvoyance de Pingon. Il résulte pourtant, des deux énoncés des actes de 1232, cette singularité que, d'après cet auteur, l'initiale du nom de la femme de Thomas était M : ce nom, en toutes lettres, s'écrivant BÉATRIX.

Enfin, le 23 mai 1233 (n° 86), Amédée, Cte de Savoie, fils et successeur du Cte Thomas, confirme les donations faites à Novaleise, ratifiées par BÉATRIX, comtesse, et les frères du comte.

Nous avons donc les données chronologiques suivantes pour le nom de la femme ou des femmes de Thomas.

1 En 1197 (1198), NICOLE, fille du comte de Genève.

2 En 1219, A.

---

(1) Deux d'entre eux, savoir Amédée et Humbert, prêtent serment *(juraverunt)* dans cet acte. Ils étaient donc déjà à l'âge de raison.

3 En 1221, MARGUERITE.
4 En 1227, M, répété plusieurs fois d'une manière absolument certaine.
5 En 1230, mort d'une comtesse de Savoie : le nom n'est pas marqué, mais Wurstemberger admet que c'est BÉATRIX. Dès lors, ce nom devrait disparaitre, mais nous le retrouvons (1).
6 En 1232, M, comtesse de Savoie, avec ses sept fils. Pingon a lu M, mais il dit que c'était BÉATRIX, sans doute la même qui, selon Wurstemberger a été enterrée à Hautecombe en 1230 !!
7 En 1232 (confirmation de l'achat de Chambéry), BÉATRIX, tout au long, suivant Pingon (2).
8 En 1233, dans un document authentique, *jusqu'à preuve contraire,* BÉATRIX est nommée tout au long. Mais rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas d'une autre Béatrix, par exemple, la C^{sse} de Provence.

Quelle conclusion tirer de ces appoints contradictoires ! Tant que les chartes de la Royale Maison de Savoie seront reproduites d'après des copies douteuses ou fautives — au dire même de ceux qui les invoquent, — tant que l'on s'appuiera sur des documents copiés et recopiés avec des erreurs d'impression ou de lecture, en dehors d'un texte absolument certain, des affirmations positives sont fort aventurées.

Supprimer à Thomas de Savoie une femme du nom de MARGUERITE me semble impossible. D'après le calcul des probabilités données par des documents certains, mises en regard d'affirmations basées sur des documents contestables, s'il fallait donner deux femmes à Thomas, il me parait hors de doute qu'il faudrait intervertir l'ordre donné par Guichenon et mettre : 1° MARGUERITE ; 2° BÉATRIX (3).

La solution par laquelle le Cte Cibrario (Gén. de la R^{le} M. de Sav.) donne pour unique femme à Thomas, Cte de Savoie, BÉATRIX-MARGUERITE (de Genève), est un faux-fuyant. Ce savant historien a peut-être proposé cette conciliation à cause de la difficulté de savoir de laquelle de ses deux femmes — s'il en a eu deux — seraient nés ces enfants.

Une de ces femmes figure, en 1232, avec ses fils. Si nous devons prendre au pied de la lettre ce possessif *ses* et ne pas se rappporter aux fils de son mari (*ses* beaux-fils), il est clair que c'était la première femme du Cte Thomas : en deux ans, sa seconde femme n'aurait pu lui donner sept fils en âge de figurer dans des actes publics.

La publication impatiemment attendue du *Codex diplomaticus Regiæ Sabaudiæ Domus,* permettra peut-être de trancher la question quand j'arriverai, par l'ordre alphabétique, à la généalogie de la Maison Royale de Savoie.

Pour le moment, il me suffit d'établir ici la presque certitude que la première femme de Thomas a été une Marguerite, *s'il a eu deux femmes.* Rien ne prouve, malgré le dire des vieux généalogistes, que cette Marguerite ait été fille de Guillaume II, sire de Faucigny.

Les termes formels des franchises de Suze (1198), où l'on a pu mal lire le nom de *Nicole,* mais où il n'est pas permis de supposer qu'on ait inventé les mots « fille du comte de Genève », ou lu *Faucigny* au lieu de *Genève,* semblent, au contraire, contredire absolument cette alliance avec une Faucigny.

APPENDICE III. — *La Sénéchallie de Lausanne.* — Le *Dictionnaire historique* du canton de Vaud est très sobre de détails sur la sénéchallie de Lausanne. Il nous apprend seulement, au fol. 499, que cet office fut inféodé, au milieu du XIIe siècle, aux nobles d'Ecublens.

Voici quelques notes que j'ai pu réunir sur ce sujet :

Un Jacques de Escublens, damoiseau, vendit tous les hommes, droits et terres qu'il possédait à Crissier, moyennant 68 livres lausannoises, à Mes^{re} Pierre de Chesaut (plus loin Chesauz), chevalier. En mars 1292 (Arch. Menthon), Jacques et Jean d'Escublens, père et fils, reconnurent avoir reçu le prix de cette vente, par les mains de Willelme de Chesauz, damoiseau, petit-fils (par Pierre, son père), dudit Mes^{re} Pierre, vendeur. Mes^{re} Girard de Orons, chantre de Lausanne, du fief duquel meuvent lesdits biens, acquitte de tout devoir

---

(1) Cette inscription mortuaire semble concerner Béatrix de Vienne, mère de Thomas I : il faut donc dégager notre discussion de cet embarras.

(2) Les deux affirmations de Pingon (6 et 7), d'ailleurs contradictoires, sont d'un auteur trop moderne pour pouvoir être admises en opposition avec des documents.

(3) Je suis ici en contradiction directe avec M. Mugnier, qui a publié des observations sur cette question dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine.* Mon appendice a été communiqué à M. le Bon Carutti, l'éminent président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, avant l'apparition du livre de M. Mugnier. M. Naz, dans ses *Franchises de Saint-Genis (Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.,* t. II, p. 218, etc.), a aussi traité cette question. Mais, pour lui, le fait des deux alliances du Cte Thomas : 1° avec Béatrix de Genève, et 2° avec Marguerite de Faucigny, est admis sans ombre de doute.

de fief ledit Willelme, moyennant 25 livres de Lausanne. Cette indication pourrait peut-être concerner indirectement la sénéchallie.

Antérieurement à cette date, un Mes^re Willelme, chevalier, sénéchal de Lausanne, reçut, en décembre 1280 (Arch. Menthon), aveu de Rodolphe de Billens, chevalier, que le four et la maison avec fonds et appartenances, situés à Lausanne, *in vico de palude,* jouxte la maison de Jean de Arcuncye et la maison des hoirs *Parisii,* étaient, tels qu'il les tenait, du fief du sénéchal, lequel acheta encore des biens en avril 1282 *(Ibid.)* (1). Ce Willelme, sénéchal de Lausanne, dont le nom de famille n'est jamais donné, testa le 9 juillet, vendredi après la Saint-Martin 1309, nommant exécuteur testamentaire Aymon de Blonay, chanoine de Lausanne. Il nomma héritières ses trois filles, Isabelle (I), Jacquemette et Béatrix (qui épousa Guillaume de Thoyre, dont elle eut un fils, Rolet de Thoyre), et sa petite-fille Isabelle (II), née de Jean, chevalier, son feu fils, et de dame Matellione. Cette Isabelle II, autorisée par Willelme, son grand-père paternel, épousa par promesses de mariage du mardi après Pentecôte 1306, François (fils de feu Humbert) de Lucinge. C'est ainsi que la sénéchallie de Lausanne passa à François de Lucinge. Celui-ci n'eut qu'un fils, associé à la sénéchallie avec son père, en 1330, qui mourut sans descendance avant 1339.

Lucinge était déjà sénéchal le 3 août 1313 (Arch. Menthon) et figure avec sa femme dans un acte féodal de l'an 1320 *(Ibid.)*. De concert *avec elle,* le jour de la saint Barnabé 1323 *(Ibid.),* à Lausanne, ils laudent la vente d'un pré, situé à *Oschie* (Ouchy), s'étendant *a pascuis propre pascua turris de Oschia usque ad rippam lacus,* mouvant de *leur* fief. Avec elle ils donnent des biens en fiefs, le mercredi avant la Purification de la Vierge, 1321 *(Ibid.)*. La veille de la Saint-Martin d'hiver 1318 *(Ibid.),* Johannod, fils de feu Wullielme de Chesaux, damoiseau de Lausanne, autorisé par Alcande ou Artaude (de Saint-Jeoire), sa femme, lui vend une maison à Lausanne, lieu dit *Covalouz.* Le même Johannod lui emprunte 50 sols lausannois, le samedi avant Noël 1324 *(Ibid.)*. Le dimanche après Pâques 1325 *(Ibid.),* le même Johannod, dit de Chessauz, damoiseau, reconnut à Lausanne lui devoir 44 livres lausannoises pour les édifices élevés par le sénéchal dans la maison dudit Johannod, demeure du sénéchal, dans la cité de Lausanne, lieu dit *en Covalouz.* Le sénéchal est encore nommé, seul ou avec ladite Isabelle, sa femme, dans de nombreux actes de 1324, 1325, 1327 (2), 1330 (avec leur fils Étienne), 1335, 1337, 1338. Il codicilla le vendredi après la chaire de saint Pierre 1338, faisant notamment des legs à Matellione, mère de feue Isabelle, sa femme *(Ibid.)*. Après sa mort, Guillaume de Compey, seig^r de Thorens, revendiqua la sénéchallie comme plus proche parent des enfants de dame Béatrix (de Thoyre), fille dudit Willelme, qui avait été substituée avec la mère dudit Compey (probablement Isabelle I ou Jacquemette) à Isabelle II et à ses héritiers (de Lucinge). Il intervint un accord le 2 mai 1339, par lequel les arbitres Jean-Eugène de Lausanne, Berard d'Ivrée, doyen d'Aubonne, etc., adjugèrent à Compey la sénéchallie avec ses obventions et 10 livrées de terre de revenu annuel dans le territoire de Lausanne ou de Lustry ou 160 livres lausannoises pour une fois. Il prêtera hommage à l'évêque dont les droits furent déclarés par serment par Hudric des Merceries, François d'Aubonne et Perrod, fils de feu Boson de Panterea. Les autres biens de Willelme *senescallus* ou *dapifer* furent adjugés aux héritiers des susdits François et Étienne de Lucinge, père et fils, c'est-à-dire Godefroy de Lucinge, chanoine de Lausanne, et Henriette, veuve d'un autre Étienne de Lucinge, chevalier, frère du sénéchal, (*Voir* X, Tableau III) comme tutrice de ses enfants. Ces derniers transigèrent, le 27 octobre 1340, avec Rolet de Thoyre (de Thoria) à son nom et au nom de ses frères et sœurs, comme héritiers de feu Guillaume de Thoyre, chevalier, leur père, auquel Willelme, sénéchal, avait constitué des revenus à Nyon, etc., pour la dot de Béatrix, sa fille, femme dudit Guillaume.

Le 10 juillet 1341 (Valbonnais, 334), Guillaume de Compey, chevalier, seig^r de Thorens, était encore nanti de la sénéchallie de Lausanne, et promit de ne se défaire de cette charge qu'en faveur d'Humbert, dauphin.

Chateau de Lucinge. — Se rapporte à la note 6 du fol. 331 et à Jean, seig^r de Lucinge. (XI, Tabl. IV.) A cause des droits, dont quelques-uns étaient réels, d'Isabelle de Lucinge, femme de Robert, seig^r de Menthon, celui-ci occupait le château de Lucinge. Jean de Lucinge obtint une sentence contre le seig^r de Menthon et son fils. Le comte de Savoie avait enjoint à Jean du Vernay, maréchal de Savoie et chevalier, de réduire *manu militari* entre les mains du comte le château et forteresse de Lucinge. Celui-ci, pour exécuter ce mandat, a requis les hommes et sujets de la châtellenie et mandement de Monthoux, ce que ceux-ci ont fait. Mais peu après, les seigneurs de Menthon ont défié (diffidaverunt) ledit maréchal et ensuite ont conclu une trêve avec lui jusqu'à la Saint Jean-Baptiste prochaine. Les hommes de la châtellenie de Monthoux (où siégeait le maréchal de Savoie), craignant que la guerre ait lieu entre les parties, et comme leurs biens sont en dehors de la forteresse, dans la plaine, et comme il appartient à un bon prince « subditos in terra sua tenere securos », ils supplient le comte d'ordonner qu'à cause de ladite guerre, les biens de ses loyaux et fidèles sujets de Monthoux ne soient pas consumés, autrement ils seraient indûment exhérédés.

(Extrait d'une supplique sans date, vers 1380, aux Archives de Menthon).

---

(1) En 1260 (*Mém. Soc. Hist. Rom.,* t. XXX, f° 42), Mess^re Pierre était sénéchal de Lausanne.

(2) Le mercredi après le dimanche des Bordes, à Lausanne, il donne en accensement sa vigne de la Creste, du consentement « nobilis domine mee Marcelle (ou Martellione) uxoris quondam nobilis Johannis dapiferi Lausannensis militis » et d'Étienne de Lucinge, son fils.

FAUSSONE-BOTTEGA

COMTES DE VILLANOVA (DE MONDOVI), COMTES DE MONTMAYEUR,
BARONS DE VILLARDSALLET, SEIGNEURS DE MONTMAYEUR (AYME), DU CREST, DE L'ÉTOILE, ETC.
EN SAVOIE.

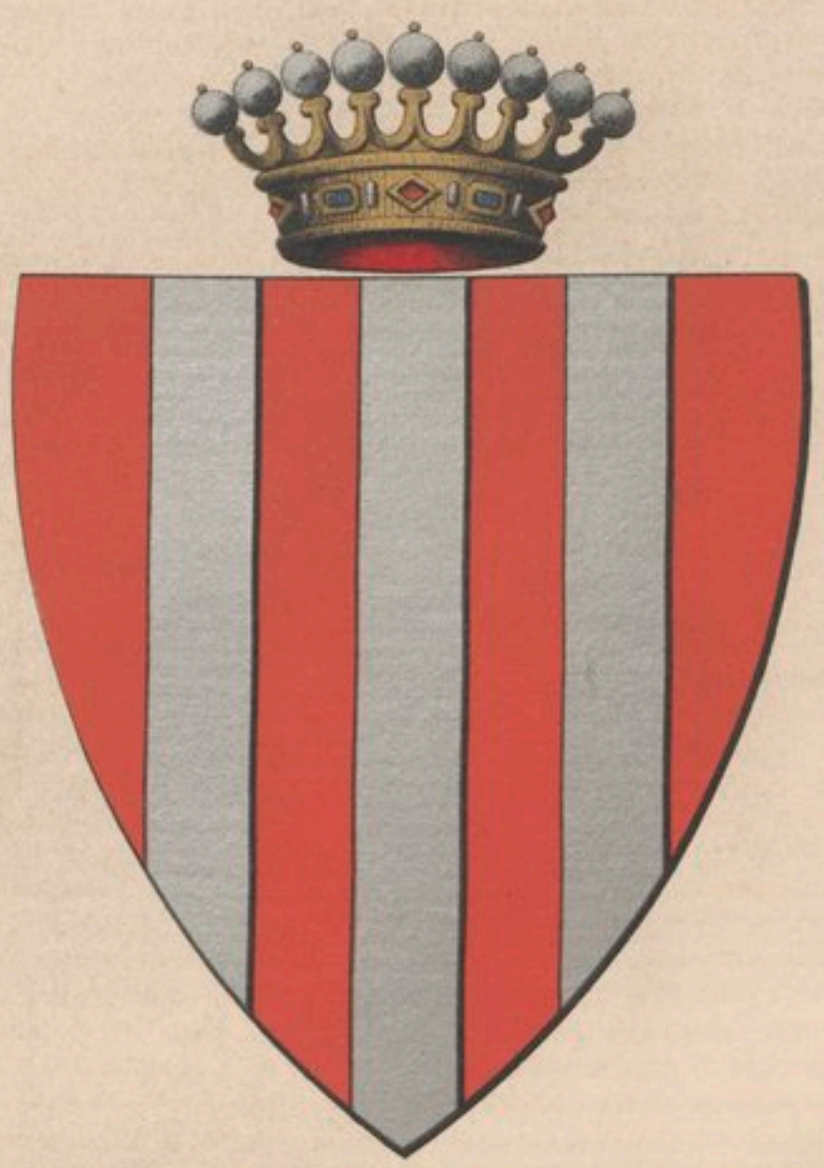

P. de gueules à trois pals d'argent (Sceau 1701, Arch. Thuyset).

FAMILLE piémontaise. Théodore Faussone ou Fauzone, gentilhomme de la Chambre, majordome et gouverneur de Chieri, épousa Catherine, fille ainée d'Étienne Bottega, lequel Bottega avait été inféodé de Villanova de Mondovi, le 22 juin 1626, en titre de comté, moyennant 7,000 écus d'or (Arch. Thuyset), transmissible à ses trois filles par ordre de primogéniture. Ce comté passa ainsi par transmission directe et par la volonté d'Étienne Bottega, à charge de nom et d'armes, à Jean Faussone, né de Catherine ci-dessus.

Jean Faussone, comte de Villanova, épousa Jeanne-Marie de Montmayeur (sœur de François-Gaspard, Cte de Montmayeur, dernier du nom), Ctesse de Montmayeur, B^nne^ de Villardsallet, etc. (1). Par testament du 10 décembre 1664 (Arch. Thuyset), elle laissa toutes ces seigneuries à Blaise-Amédée Faussone-la-Botega, comte de Villanova, son fils, qui devint ainsi comte de Montmayeur, et transmit ces seigneuries à Jean-Gaspard-Jérôme, son fils. Celui-ci mourut sans enfants avant 1745. Éléonore-Françoise Faussone, sa sœur, apporta Montmayeur au Cte Radicati de Brozolo, son mari, dont le fils ainé Charles-Amédée, Cte de Brozolo et de Montmayeur, vendit le fief de Montmayeur *[Voir* MONTMAYEUR aux *Fiefs.]*

(*Suit la généalogie* in parte qua).

---

(1) Elle épousa en secondes noces Marc-André, Cte de Piossasco Scalenghe, dont elle eut Claire-Isabelle, femme du Mis de Bueil et Jean-Baptiste de Piossasco, Cte de Scalenghe, auquel, par le testament ci-dessus de 1664, elle laissa le château de Bardassan, Faudineto et tous les biens que les Montmayeur avaient en Piémont.

(1) Elle avait deux autres sœurs, Pauline, femme du Cte Pompée de Robella, et Laurence, femme du Cte Louis Tana.
Selon une généalogie de mes archives, Théodore aurait épousé Violante de San Giorgio.

Théodore était fils de Reynier Faussone, trésorier général, qui fut nommé héritier universel par testament du 6 décembre 1558 (Arch. Thuyset), par D. Siméon, fils de feu François de Locarno, citoyen de Turin, trésorier du duc de Savoie, alors malade à Bellinzona. Il veut que Reynier porte ses armes et son nom, soit qu'il s'appelle *Reynerius Fossonus de Locarno*.

THÉODORE FAUSSONE OU FAUZONE,
gentilhomme de la Chambre, majordome de S. A., gouverneur de Chieri, par Pes du mois d'octobre 1622 (Arch. Thuyset). Il épousa Catherine, fille et héritière d'Etienne Botega, Cte de Villanova (1). Il teste le 5 octobre 1652 *(Ibid.)*. Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, dans l'église de Mondovi.

JEAN FAUSSONE, Cte de Villanova.
Substitué à ce comté, en vertu de l'érection de 1626, et héritier de sa mère, dit Faussone-Botega, cornette des gardes de corps de S. A. et gentilhomme de la Chambre. Il épousa Jeanne-Marie, comtesse de Montmayeur, baronne de Villardsallet, de Bardassan et Silans, dame de l'Étoile, du Crest, etc. (1645, 1646. Arch. la Serraz). Elle teste, veuve alors de Marc-André, Cte Piossasco de Scalenghe, le 10 décembre 1664, léguant tous ses biens de Piémont à Jean-Baptiste Piossasco, son fils du second lit, et tous les biens de Savoie à Blaise-Amédée Faussone, son fils du premier lit. Elle vendit, le 16 mars 1650 *(Ibid.)*, aux Nes de Montfalcon, pour 13,000 livres, les rentes d'Allod et Chatillon, dans la Val d'Aoste. *Voir* MONTMAYEUR.

GEORGES
aurait formé la branche des Mis de Clavesana.

BLAISE-AMÉDÉE FAUSSONE-BOTEGA,
Cte de Villanova en Piémont et de Montmayeur en Savoie, Bon de Villardsallet, seigr des maisons-fortes de l'Etoile et du Crest, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Carmagnola, héritier des biens des Montmayeur en Savoie. Il épousa, contrat dotal du 11 février 1667 (Arch. de Cour), Lucrèce Solaro, fille de Jérôme, Cte de Massello. Elle testa le 7 avril 1690 (Arch. Thuyset). Il agit comme héritier universel d'Étienne Botega, Cte de Villanova, son bisaïeul maternel, dans un acte de septembre 1683 *(Ibid.)*. Le 22 septembre 1676 *(Ibid.)*, il vend à Me Jean Varembon et consorts d'Ayme, la maison-forte de Montmayeur située à Ayme, avec dépendances quelconques pour le prix de 50,600 florins. Dans un acte du 18 octobre suivant *(Ibid.)*, fait à la décharge des acheteurs, on voit qu'il se proposait « de desmollir ou laysser desmollir et ruyner la dicte maison forte de Montmayeur et les autres bastiments en dependant « pour estre desjaz le tout fort caducque et en pouvre estat et ruyne et a poinct de tumber et desmollir en divers endroicts : outre « que estant le tout menassé d'innondation par la rivière d'Isare qui s'en approche fort par dessoubs et les auroit desjaz innondé « sy a ce il n'eust esté pourveu avec quantité de ramparts faicts et posés contre la dicte rivière ». Dans un acte du 20 mars 1701 *(Ibid.)*, par lequel il constitue une pension à Me André Pillet, son procureur, il scelle de Faussone, de gueules à trois pals d'argent. Dans plusieurs pièces de mes archives, son père Jean scellait de Montmayeur plein. Lucrèce teste le 7 avril 1698 (Arch. Thuyset).

CHRISTINE-MARIE-FRANÇOISE,
femme de Dominique Provana, Cte de Beynette, testa, le 7 juin 1686, en faveur de son frère Blaise-Amédée (Arch. Th.).

ÉLÉONORE-FRANÇOISE
au Cte Robert Radicati de Brozolo, légataire de sa mère, 1698.

JEANNE-MARIE,
religieuse à Mondovi, 1698.

JEAN-GASPARD-JÉRÔME, Cte de Montmayeur, Bon de Villardsallet, né à Turin, émancipé par son père le 26 octobre 1703 (Arch. Thuyset), Cte de Villanova en Piémont. Il venait de contracter mariage avec Illre Dme Anne-Josephte-Gertrude, fille d'Illre et Spe Guillaume Leoni ? premier président au Sénat de Turin, et de la Cesse Thècle-Camille Provana de Frossasco. Le 6 et 16 janvier 1700 *(Sommaire des Fiefs)*, il reconnaît (en suivant les reconnaissances de Jacques, Sr de Montmayeur, du 12 mai 1435, etc.) le comté de Montmayeur (château en masures au sommet d'une montagne au mandement de Montmélian), baronnie de Villardsallet, aux paroisses de Villardsallet et la Trinité, qui s'appelait autrefois Moûtiers, biens, fiefs, etc.

Il teste à Chambéry, le 2 octobre 1744 (Arch. Thuyset). Usufruit à sa femme (Léon ou de Léon ou Bon?), nomme héritier universel le seigr Frangia, troisième fils du seigr chevr et commandeur Frangia et de Dme Tapparelli de Genola, sa femme et filleule du testateur, de Mondovi, duquel le testateur ne sait pas le nom de baptême, voulant qu'il vienne demeurer à Villardsallet. Mort avant le 3 décembre 1745. Ce testament, pour un motif que j'ignore, n'eut pas d'effet. Montmayeur passa aux Radicati.

CHARLOTTE-THÉRÈSE-GABRIELLE,
épouse promise au Cte Louis-Emmanuel Faussone, des Mis de Clavesana, légataire de sa mère, 1698.

Le Cte CHARLES-AMÉDÉE RADICATI DE BROZOLO,
fils aîné, légataire de sa grand'mère Lucrèce Solaro, 1698.

CÉSAR-OCTAVE-LÉON RADICATI DE BROZOLO.
Le 17 septembre 1758 (Fiefs), vend (pas dit comment à lui parvenu) le comté de Montmayeur et baronnie de Villardsallet, avec juridiction omnimode, etc., à Laurent-Justinien-Gabriel-Sylvestre, Mis d'Arvillard. Vente approuvée par S. M. le 2 février et entérinée à la Chambre des Comptes le 26 février 1759.

FAVERGE (DE LA)

SEIGNEURS DE CORMAND ET DE MONTPON.

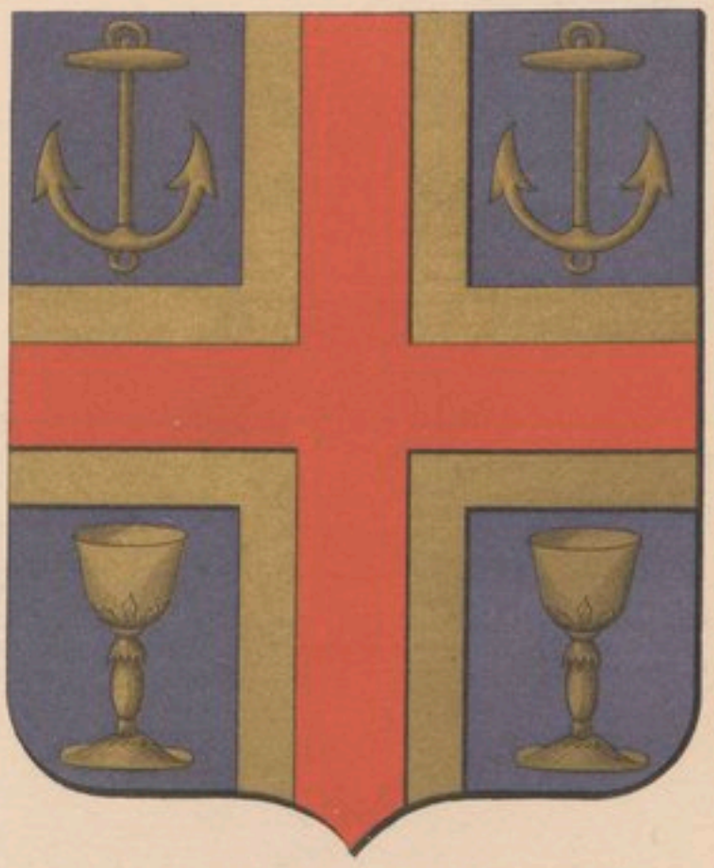

P. d'azur à la croix d'or chargée d'une croix de gueules cantonnée aux 1er et 2me d'une ancre d'or et aux 3me et 4me d'un calice de même (Preuves de Malte).

Selon d'autres la croix serait *fichée :* la *croix de gueules bordée d'or :* les *ancres* seraient d'*argent* et *cantonneraient aux 1er et 4me :* les *calices aux 2me et 3me*, etc., etc.

Ils auraient écartelé de RICHARD-MONTPON qui est *de gueules au chef d'or à la bande d'argent brochant sur le tout chargée de trois sautoirs d'azur.*

Je ne puis remonter d'une manière certaine la généalogie de cette famille plus haut que Ne Jean de la Faverge, docteur ès droits, de Saint-Jeoire en Faucigny, bourgeois de la Roche, vivant en 1552 : suivant un pennon existant aux Archives de Monthouz, il serait fils de Ne Louis de la Faverge, et je l'inscris sous toutes réserves. Je ne pense pas qu'elle soit beaucoup plus ancienne (1), car j'en aurais presque certainement rencontré des traces au XVe siècle et au XVIe siècle : en revanche, je trouve des de la Faverge (de Fabrica) à Doucy, dans la Semine et à Genève, notaires, dont un est probablement la souche de la famille. Je n'ai pas trouvé leurs patentes de noblesse (2).

Les la Faverge de Montpon ont fourni une femme à Gaspard de Sales, seigr de Brens, cousin germain de Saint François : ceux de Montpon ont pris une femme aux Chevron-Villette. Pernette de Chevron était, paraît-il, une femme de haut mérite, puisqu'elle fut honorée de l'amitié de Saint François, qui l'appelait sa tante (2), d'Antoine Favre, le célèbre jurisconsulte, qui l'appelait sa sœur, et lui écrivit pour lui adresser ses condoléances à propos de la mort de Janus de la Faverge (mari de Pernette), qu'il appelle « son bon père ».

René Favre de la Valbonne, Claude Favre de Vaugelas lui adressèrent aussi des lettres en la qualifiant de tante : parenté toute spirituelle (3).

Cette famille s'est éteinte dans ses deux branches possessionnées des seigneuries de Cormand et Montpon, vers 1750, et Montpon passa alors dans la famille de Thiollaz, qui le possède encore. Une troisième branche, dite de Bevy, paraît exister encore, mais je n'ai pu avoir des renseignements précis sur ce qui la concerne. *(Suit la généalogie).*

---

(1) A la rigueur, ce Louis pourrait être fils d'un Ne Louis de la Faverge, qui épousa Dlle Alexie, fille de Ne Claude de Challes, laquelle testa le 23 novembre 1492, nommant ses fils Claude et Louis et Guigonne, sa fille, qui épousa Honte Pierre Lyonnet de Belley.

(2) Si elles ont existé, elles datent de 1552. *Voir* IIIe degré, Tableau suivant.

(3) François, le cadet, de la Faverge, frère de Janus, avait épousé Françoise de la Fléchère, fille de Jacques de la Fléchère, frère utérin du grand-père de saint François. Ce Jacques l'avait eue de Bonaventure de Chevron-Villette, sa seconde femme : Mme de la Faverge était donc tante, à la mode de Bretagne, de saint François. Je crois pourtant que c'est à la femme de Janus que se rapportent les lettres citées plus haut.

(4) Toutes ces lettres existent dans ma collection d'autographes. Il me semble intéressant de reproduire une des lettres de Vaugelas l'académicien.

A Madame de la Faverge, ma tante, a la Roche.

Madame ma tante, Je viens seulement d'apprendre la mauvaise nouvelle (la mort de Janus de la Faverge), de laquelle ie me suis informé mal volontiers pour la frayeur que i'avois d'oüyr la response qu'on m'en a faicte. Ceste peur a esté la cause que iusques a ce matin ie n'en avois rien sceu. Si i'ay senti du soulagement en ce que i'ay retardé d'oüyr le malheur que ie creignois, ie ressens aussy maintenant tant plus de mescontentement en ce que i'ay retardé par mesme moyen le devoir que ie vous ay et que iustement vous devez attendre de moy ; la qualité que ie porte de vous estre bien humble serviteur et des plus affectionnés et asseurés que vous ayez m'obligeoit d'estre le premier à me condouloir avec vous de vostre perte. Ie dis condoloir et non pas consoler, d'autant que vostre prudence et sagesse ordinaire, la langueur et longueur de sa maladie, qui avoit esteinte en luy toute espérance de santé, l'ennuy qu'il avoit luy mesme de sa propre vie, attendant ce sembloit les plaisirs éternels d'une autre meilleure, le bel aage qu'il a vescu, comblé d'honneur, de vertu et de réputation singulière, les beaux gages qu'il vous a laissés quasi tous élevez esquels il commence desia heureusement à revivre et ou vous trouverez le ferme et agréable appuy de vostre viduité, tout cela suffit pour vous disposer, Madame, à vous conformer à la volonté de Dieu, qui a esté telle, sans que ie sois si téméraire que de vous y vouloir inviter par ceste lettre laquelle i'escris pour servir plustost à moy de tesmoignage de mon devoir, qu'à vous de consolation. Le vœu que ie luy avois fait solennellement dans mon ame de le servir, se ioindra avec celuy que ie vous ay fait particulièrement et à Messieurs vos enfans et s'il se peut faire ie seray encore de plus fort, à vous et à eux — De Necy 4 juillet 1606. Très humble obéissant et affectionné serviteur Claude Favre de Vaugelas — (P.-S.) Mon père n'est pas icy, il est à Hautecombe avec Monsieur de Genève, il n'eusse pas manqué au devoir qu'il vous a (*).

(*) Le Président lui avait déjà écrit le 28 juin précédent une lettre de condoléance *(Ibid.)*.

TABLEAU I.

LOUIS DE LA FAVERGE.
Selon un pennon aux archives de Monthoux, serait le père de Jean, ci-dessous. *Voir* note 1, p^e 357.

Ne et Sple JEAN DE LA FAVERGE,
Dr ès droits, bourgeois de la Roche, témoin à un acte passé en 1534, dans sa maison de Saint-Jeoire en Faucigny (Arch. Thuyset). Il était mort avant 1575. Selon le pennon ci-dessus, il épousa Dlle Jeanne Chevalier et fut père de Péronne ci-dessous. Elle figure au traité de mariage de son fils François, le puîné.

GONINE (HUGONINE)
épousa, contrat dotal du 16 novembre 1531 (Procéd., Arch. Thuyset), le sire Nicolas Chamot (qualifié souvent de noble), bourgeois de la Roche et de Genève. Elle teste, le 28 septembre 1574 (Arch. Thuyset), en faveur de son mari, nommant tous ses neveux et nièce ci-dessous (sauf Péronne). Lui testa le 9 février 1575 (*Ibid.*), en faveur de ses neveux la Faverge, pour la moitié de son hoirie : l'autre moitié aux Constantin (*Voir* CHAMOT au SUPPLÉMENT).

(1) Les cinq frères prêtent hommage noble le 26 février 1576. Reçoivent Pres de confirmation d'ancienne noblesse le 1er janvier 1602, qui remonterait ainsi à cinquante ans antérieurement. Les deux branches de François l'aîné et François le cadet firent leurs Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), marquées par un double trait.

PÉRONNE
(Pennon, Arch. Monthoux), femme de Ne Jean Richard de Montpon, coseigr dudit lieu (*Ibid.*, aux Preuves de Malte). Étant veuve, elle épousa, le 8 juillet 1565, Alexandre de Regard, dont elle eut des enfants.

(1) Ne et Sple LOUIS I, Dr ès droits,
juge-maje du Genevois, 1574, 1589, légataire, 1574, 1575, seigr de Montpon et coseigr de Cormand, 1589 (Arch. la Serraz). Il teste le 29 avril 1593 (Mémoires, Arch. Savoiroux) et meurt avant 1600. Il avait épousé, contrat dotal du 27 juillet 1562, Jacquemine, fille aînée de Hugues de Richard, seigr de Montpon. Par arrêt de l'an 1580 (*Ibid.*), Louis fut mis en possession du château et terre de Montpon, comme père de Louis II, fils de la fille aînée d'Hugues. Jacquemine avait testé, le 16 juillet 1586 (*Ibid.*), en faveur de son fils et laissé l'usufruit à son mari.

(1) Ne FRANÇOIS,
le cadet. *Voir* son article au Tabl. II.

JEANNE,
légataire, 1574, 1575, femme de Me Hugues Longet, notaire de la Roche.

(1) JANUS.
Voir SON ARTICLE AU TABLEAU SUIVANT.

(1) Ne FRANÇOIS, l'aîné, coseigr de Cormand,
légataire, 1574, 1575. Achète, le 27 septembre 1577, des dîmes aux villages de Cormand, paroisse de Saint-Jeoire, indivises avec l'église de Saint-Jeoire et d'autres seigneurs (Arch. Thuyset), de Robert de Montvuagnard, seigr de Senoches. Sa veuve, Dme Françoise Machard assiste au contrat de mariage de leur fils Charles-Philibert.

(1) Ne et Sple AYMÉ DE LA FAVERGE,
légataire, 1574, 1575, docteur ès droits, arbitre, avec son frère Janus, 14 novembre 1555 (Arch. Thuyset). Est sans doute celui qui, après avoir exercé la profession d'avocat à Chambéry, ayant été visiter un de ses oncles (ou parents) à Genève, y embrassa le protestantisme et y épousa Rachel de Saint-André (belle-fille d'Antoine Calvin frère de Jean, le célèbre hérésiarque), fille d'Antoinette Comelin, veuve de Jean de Saint-André, ministre, alors remariée audit Antoine Calvin.

LOUISE RICHARD DE MONTPON, *cousine germaine de Jacquemine, femme de Louis I. Elle ép. Galois de Regard, qui, le 26 janv. 1594 (Arch. Savoir.), partagea avec Louis II l'hoirie des Nes Richard. V. REGARD.*

Ne LOUIS II, seigr de Montpon,
héritier universel de sa mère. En vertu des partages avec Galois de Regard ci-contre (1594), il eut tous les biens des Nes Richard, à Montpon sur Albye, château, rentes, etc. Il épousa : 1o contrat dotal (après mariage), le 27 février 1591 (Arch. Savoiroux), Dlle Bernardine David, fille de Ne Sibois, seigr de Savoiroux et d'Epagny, et de Gasparde de Livron. Bernardine se noya, le 22 mars 1600, dans le Haut-Dadon, près de Rumilly, en allant visiter sa mère, alors à Charrière. Il épousa : 2o Dlle Claudine Milliet, déjà nommée, avec son fils Emmanuel, dans un acte du 29 avril 1632 (Arch. Savoiroux). Elle testa, veuve, le 28 février 1650 (*Ibid.*). D'après de vieux mémoires auxdites archives, elle aurait eu sept enfants de Louis II. Elle en nomme cinq dans son testament.

NICOLINE,
légataire de son parrain Nicolas Chamot. Elle épousa, contrat dotal du 4 mai 1587 (Arch. Savoiroux), Gaspard de Sales, seigr de Brens. Morte le 28 fév. 1625 (Reg. Par. de Brens).

(2) Une partie de ces faits intéressants sont confirmés dans une lettre qu'il écrit, le 4 août 1609 (Auj^d bibliothèque Thuyset), à Mme de la Faverge, sa tante, à la Roche (Pernette de Chevron, veuve de Janus, au Tableau II). Il était alors au couvent de Gênes, où ils étaient trois cousins germains du nom de la Faverge : Hector (fils de Pernette), sous le nom de Fr. Georges ; le P. Jean-Maurice (qui est Janus), ayant dit sa première messe la veille, et le P. Clément de Sainte-Marie, rédacteur de la lettre. Si, par hasard, cet Étienne n'est pas fils d'Aymé, comme je le suppose, il n'en est pas moins cousin germain d'Hector et Janus, reportés au IIe Tableau.

Ne CHARLES-PHILIBERT, coseigr de Cormand,
de Saint-Jeoire en Faucigny, épousa, contrat de mariage du 10 janvier 1622 (Arch. de Gevins), Dlle Michelle Marin, fille de Ne Claude, seigr de Cevins, et de Charlotte de Cornillon. Elle fit donation de tous ses biens à son fils (dit au contrat de mariage de celui-ci).

ÉTIENNE.
Après avoir étudié à Heidelberg, revint à Genève, où il fit partie du Conseil des C. C. Étant venu visiter ses cousins en Savoie, il eut plusieurs conférences avec saint François de Sales et le P. Chérubin. Puis, en 1600, tombé malade à Rome, il reçut la visite du P. Chérubin, qui lui fit abjurer le protestantisme. Il entra chez les Carmes déchaussés, où il prit le nom de Fr. Clément de Sainte-Marie. Fit profession en 1602. Prieur d'Avignon, 1617, premier définiteur, 1635, provincial d'Avignon, 1640. Mort plein de vertus en 1643 (*Vie du P. Chérubin*, par le chanoine Truchet, p^e 179) (2).

Premier lit. — *Second lit.*

BERNARDINE,
dame de Savoiroux, seule héritière de sa mère, ép. Ne Christophe de Bracorens de Savoiroux, auquel elle transporta cette seigneurie. Elle teste veuve en faveur de ses enfants, le 19 avril 1662 (Arch. Savoir.).

FRANÇOIS,
héritier universel de sa mère, 1650. Destinée inconnue.

Ne EMMANUEL (1659, 1660).
Appelé parfois Louis-Emmanuel. Sa mère lui lègue 300 florins. Il épousa Pétronille, fille de Jacques de Chissé de Fillinge et de Jacquemine du Freney (Pr. mss. Besson). Il assiste à la nomination d'un tuteur aux enfants de Bernardine, sa sœur germaine.

CLAUDINE, MARIE,
légataires de leur mère, 1650.

LOUIS.

HUMBERT
n'est pas nommé au testament de Claudine, 1650. Selon de vieux mémoires (Arch. Thuyset), il serait frère de Charles-François, père de Denis, portés au IIe Tableau. Il me semble préférable de suivre la version officielle des Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin).

?
MARIE DE LA FAVERGE,
femme de Ne Joseph Albert, seigr d'Anterive, morte le 5 décembre 1734, à soixante ans environ (Reg. Par. de St-Félix).

Ne CLAUDE-FRANÇOIS, coseigr de Cormand,
légataire de Ne Claude-François Marin de Cevins, son oncle, 1630. Il épousa, contrat dotal du 10 novembre 1652 (Arch. Thuyset), Dlle Marie-Françoise du Clos de Bonne, fille du Cte d'Esery.

ANNE,
baptisée le 10 février 1624 (Reg. Par. de la Roche).

JEANNE
épousa, contrat dotal du 31 mars 1671, Me Pierre Thomé, notaire à Alby (Arch. Savoiroux). Thomé transige avec Ne Claude-Louis, son beau-frère, le 3 mars 1682 (*Ibid.*).

Ne CLAUDE-LOUIS DE LA FAVERGE,
seigr de Montpon, épousa Dlle Marguerite, fille de Ne Philibert de Ruffin et de Claudine de Bienvenu (Pr. mss. Besson). Il mourut avant 1701.

JOSEPH,
prêtre, curé de Fillinges (Vieux mémoires, Arch. Savoiroux).

FRANÇOIS, le cadet,
cité aux Preuves faites en vertu de l'édit de 1723. Doit être mort avant 1720.

CHARLES-PHILIBERT
teste le 8 mars 1720 (Arch. Thuyset), à St-Jeoire. Veut être enterré dans la chapelle des la Faverge, dans l'église, au tombeau de ses prédécesseurs. Mort en 1725, âgé de soixante-douze ans environ (Reg. Par. de Saint-Jeoire).

ANNE,
légataire, 1720. Vivait le 12 novemb. 1725. Écrit (Bibl. Thuyset) pour annoncer la mort de son frère.

Ne JACQUES-FRANÇOIS, seigr de Cormand,
usufruitier des biens de son frère Charles-Philibert (1720). Il épousa Dlle Marie-Anne Danthon ou d'Anthon, fille de Ne et Sple Pierre-Clément. Elle se remaria, le 15 mai 1726 (Reg. Par. de Saint-Jeoire), à Ne et Pt Claude-Joseph de la Fléchère de Beauregard et mourut en 1777.

HENRI, FRANÇOIS, l'aîné, CHARLES.
Doivent être morts avant 1720.

Rd JOSEPH-MARIE,
chanoine d'Annecy (Vieux mémoires).

CLAUDINE
vivait en 1726 (Vieux mémoires).

Ne FRANÇOIS-JOSEPH-PHILIBERT,
seigr de Montpon. Le 10 mai 1701 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnaît tenir du prince la maison-forte, juridiction, droits féodaux et biens de Montpon. Le 15 février 1738 (*Ibid.*), il reconnaît, par succession paternelle de Claude-Louis, son père, celui-ci fils d'Emmanuel, celui-ci fils de Louis, à feu Louis de la Faverge, lequel dernier, par arrêt du Sénat du 31 août 1560, fut mis en possession de la seigneurie de Montpon, tant comme mari de Jacquemine Richard, sa femme, fille et héritière d'Hugues, seigr de Montpon, que comme père de Louis de la Faverge, son fils, appelé aussi au fidéicommis des Nes Richard. Il était chevr des SS. Maurice et Lazare, lieutenant-colonel commandant du fort de la Brunette, 1726. Il mourut, ayant institué héritier Joseph-Marie de la Faverge, seigr de Cormand, son cousin, ci-contre. De grands procès eurent lieu à la suite de ce testament (v. d. Mém. Procéd., Arch. Savoiroux) avec les Savoiroux, pour le château et seigneurie de Montpon.

HENRIETTE
vivant 1726 (vieux mémoires, arch. Thuyset).

FRANÇOISE-LOUISE
épousa, le 3 déc. 1742 (Reg. Par. de St-Jeoire), Ne François de Thiollaz.

Ne JOSEPH-MARIE DE LA FAVERGE,
né à Saint-Jeoire-Faucigny, le 18 janvier 1715 (Reg. Par.). Encore porté aux Preuves de 1723. Probablement celui qui, par Ltes du 12 mars 1758 (Arch. S. S. S.), fut nommé avocat fiscal général. Héritier universel de son oncle Charles-Philibert et de François-Joseph-Philibert de la Faverge, seigr de Montpon. Doit être mort sans postérité. Montpon passa aux enfants de sa sœur.

TABLEAU II.

?

ANGÉLIQUE DE LA FAVERGE, nommée dans un acte avec Pernette de Chevron, 1609 (Arch. Thuyset).

N^e et S^pl^e JANUS DE LA FAVERGE, coseig^r de Cormand en Faucigny, légataire, 1574, 1575 (*Voir* au Tableau Ier). Il épousa : 1e le 15 juillet 1571 (vieille généalogie), Françoise de Leugney ou Lougney (appelée une fois de Cergey, dans un laod de 1579), probablement nièce ou sœur du Fr. de Leugney, commandeur de la commanderie de Genevois à Compesières, ordre de Malte, en 1573 : commanderie dont Janus fut, pendant quelque temps, cofermier. Il acheta des biens et servis à la Roche avec Françoise, 1573, 1576, 1577, 1579 (Arch. Thuyset), Françoise reçut, en 1574, en legs de Gonine de la Faverge, des bracelets d'or ; 2e contrat dotal du 5 février 1588 (Arch. Thuyset), Pernette de Chevron, fille de Mre Michel, Bon de Chevron. Le 13 février 1588 (Arch. Thuyset), Gaspard de Sales lui passe quittance de la dot de sa femme, nièce dudit Janus (*Voir* Tableau I). Le 21 mai 1595 (Arch. Thuyset), étant au château de Sales, en présence de saint François (alors prévôt), il casse et annule tous testaments et codicilles par lui faits. Il testa le 12 novembre 1604 (Inventaire de pièces, Arch. Thuyset) et mourut en 1606 (*Voir* note 2 ; f° 359). Pernette de Chevron, sa veuve, était tutrice de ses trois fils, 1608, 1609. Lui fut enterré (1606) dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église collégiale de la Roche (Attestation du curé, Arch. Thuyset).

N^e FRANÇOIS, le cadet, légataire, 1574, 1575 (*Voir* au Tableau I), coseig^r de Cormand. Témoin à un acte de 1577 (Arch. Thuyset). Est sans doute celui qui (outre la mention faite avec ses frères) figure, avec sa descendance, aux Preuves de 1723, où l'on voit que dans un acte obligatoire du 14 décembre 1559 il est qualifié de seig^r de Bevy. On sait que ces Preuves ne marquent que la filiation simple. Il épousa, contrat de mariage du 8 juin 1575 (T^es Bonnefoy), D^lle Françoise, fille de N^e et P^t Jacques de la Fléchère.

N^e et P^t CHARLES-EMMANUEL, coseig^r de Cormand, baptisé le 20 août 1589 (Reg. Par. de la Roche), filleul du duc de Savoie, pupille de sa mère, 1608, légataire de son beau-frère Chezenay, en 1624. Le 31 octobre 1628 (Arch. Thuyset), étant à Rome, il passe une procuration à Sébastien-Balthazard, son frère, pour régler leurs comptes avec ledit Chezenay.

SÉBASTIEN-BALTHAZARD, coseig^r de Cormand, pupille, 1608. Mandataire de son frère, 1628.

HECTOR, pupille, 1608, le 4 août 1609, il était à Gênes, au couvent des Carmes déchaussés, sous le nom de Fr. Georges, où il commençait sa philosophie (*Voir* note 2, f° 359).

AYMÉE, pupille en 1608.

JEANNE-MICHELLE, baptisée le 10 février 1597 (Reg. Par. de la Roche). Était, en 1627, 1628, mariée à N^e Prosper de Chezenay ou Sezenay. Elle ép. : 2e N^e et P^t Henri de Vidonne de Charmoisy. Elle, veuve, fit donation, en 16.. (date rongée, Arch. Thuyset), de tous ses biens à Catherine de Charmoisy, sa fille, femme du B^on de St-Michel. Lesdits mariés, coseig^rs de Cormand pour moitié, N^e Claude-François de la Faverge, coseig^r dudit Cormand pour un quart, et les N^es frères du Foug de Cluses, coseig^rs pour l'autre quart, libèrent, le 10 mai 1609 (Arch. Thuyset), de tout hommage Me Jean-François Mercier, notaire de Saint-Jeoire en Faucigny.

MICHEL-PHILIBERT, baptisé le 7 mars 1593 (Reg. Par. de la Roche), pas nommé en 1608. Le 16 septembre 1638 (Arch. Savoiroux), il était recteur du collège des Jésuites à Chambéry et achète une maison à Nezin, de N^e François Barandier. Le 31 décembre 1632 (Arch. Thuyset), voulant faire profession (il est dit fils de feus Janus de la Faverge et de Pernette de Chevron) dans le couvent où il est depuis dix-neuf ans environ, il teste en faveur des RR. PP. Jésuites de Chambéry, à la charge par eux d'entretenir perpétuellement une mission à la Roche. Fait un legs au seig^r de Charmoisy, son beau-frère, et dit que le feu seig^r de Chezenay avait été jadis son mandataire et beau-frère.

N^e CLAUDE-FRANÇOIS, coseig^r de Cormand, pour un quart, 1669. Alliance inconnue.

N^e JACQUES, fils naturel, légataire de N^e Prosper de Chezenay, 1624. Est probablement le N^e Jacques de la Faverge de Cormand qui vivait à Thonon, 18 août 1664, 24 septembre 1645. Avec D^lle Antoinette Moreau (ou Moret ?), sa femme, ils testent, le 4 février 1678, en faveur l'un de l'autre. Le survivant remettra le tout aux pauvres de la Maison des Arts, à Thonon, à leur défaut, à l'hôpital de ladite ville. Ils cassent un testament précédent, fait dans leur habitation, au préside des Allinges. Il mourut avant 1689. Elle demeurait, le 27 octobre 1687, à la Maison des Arts de Thonon (Anc. Arch. de l'Intend. de Thonon).

?

N^e JOSEPH DE LA FAVERGE, mort le 28 juin 1613, à vingt-trois ans environ (Reg. Parois. de Saint-Jeoire).

JEAN-FRANÇOIS aurait eu trois filles, d'après de vieux mémoires.

N^e CHARLES-FRANÇOIS. Il épousa, d'après de vieilles généalogies pour procédures (Arch. Thuyset), D^lle Marguerite Daviet.

N^e JOSEPH.

N^e FRANÇOIS.

N^e DENIS, pupille en 1725 (vieilles généalogies pour procédures).

N^e JEAN-FRANÇOIS DE LA FAVERGE DE MONTPON (Preuves de 1723).

N^e LOUIS DE LA FAVERGE, dit de Bevy (vieilles généalogies pour procédures).

Cette famille de Bevy doit continuer encore.

FRANÇOIS, son frère André lui laisse l'usufruit de ses biens.

JEAN-BAPTISTE.

ANDRÉ, héritier de son oncle.

ANDRÉ teste le 5 octobre 1824 (T^es Orsier), Dupas, notaire, et meurt le lendemain.

JACQUES.

CHARLOTTE.

JEAN DE BEVY a laissé postérité.

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINE

BARONS DU NOYER, DU CHATEL SUR CONFLENS, SEIGNEURS D'ALEX, CHEZENAY, MINJOUX, DE LA BIGUERNE ET ST-MAURICE DE ROTHERENS, COSEIGrs DE MARTHOD ET CORNILLON, ETC., EN SAVOIE, TARENTAISE ET GENEVOIS, MARQUIS DE LESCHERAINE EN BAUGES (1).

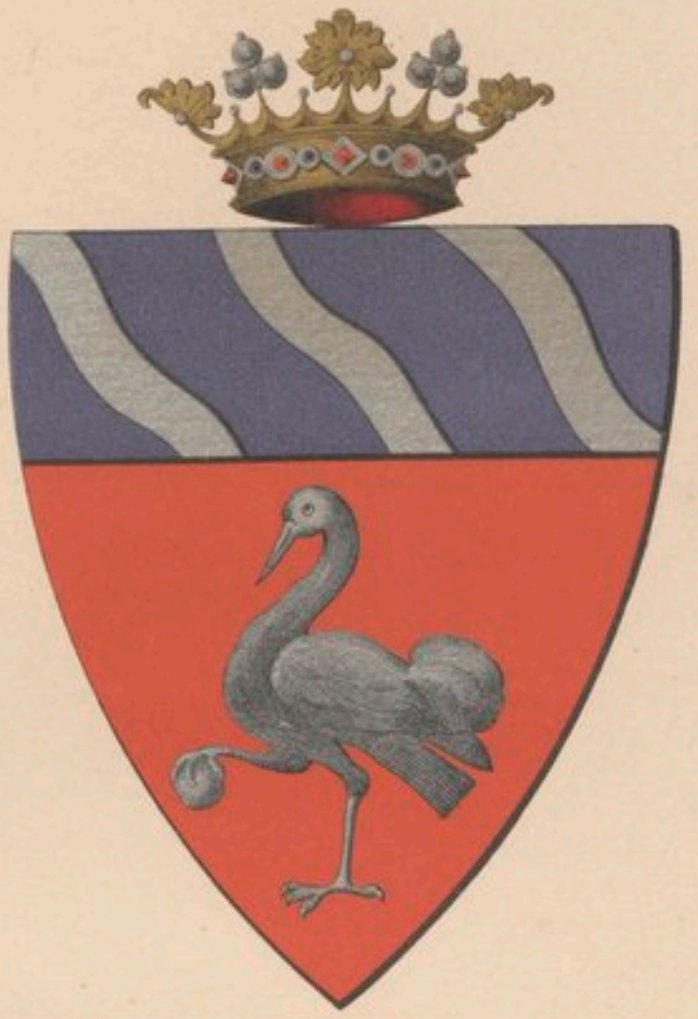

P. de gueules à la vigilance d'argent, au chef d'azur chargé de trois bandes ondées du second. Voir mon DICTIONNAIRE DU BLASON. Si cette description parait trop novatrice aux routiniers, nous blasonnerons *de gueules à la grue d'argent tenant sa vigilance de même, etc.*

CETTE famille a eu pour source très honorable de sa noblesse l'exercice de la magistrature dans notre Souveraine Compagnie du Sénat de Savoie. Ne et Sple Pierre Favier, conseiller de S. A. R., nommé, le 6 mars 1600, avocat général, puis le 12 juin 1610, président au Sénat, est le chef de cette maison. Il appartenait à une vieille et notable famille de Curienne au mandement de la Bâtie-Seyssel, dont j'ai suivi la filiation sur titres depuis la fin du XVe siècle : elle avait sa sépulture dans l'église dudit lieu, où notamment Me Claude Favier, notaire ducal (oncle, à la mode de Bretagne, de Ne Pierre), par son testament du 24 février 1580, voulut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, et ordonnant une « aumosne generale à tous venants en sa maison le jour de sa sepulture comme « a este de coustume fere quand les chiefz de notre maison sont decedez. »

Depuis lors, les Nos Favier, soit par leurs charges au Sénat, leurs services dans les armées, soit par d'heureuses alliances qui les mirent en possession de belles et importantes seigneuries, titrées ou non, ont conquis une place très distinguée dans notre noblesse, place qu'ils gardent encore.

Le chef actuel du nom est Frédéric, Bon du Noyer, Mis de Lescheraine, décoré de la Légion d'honneur pour brillants faits d'armes pendant la guerre de 1870.

[Suit la généalogie].

---

(1) Le décret impérial du 3 mai 1864, qui a autorisé le Bon du Noyer à joindre au sien le *nom* du feu Mis de Lescheraine (Félix), son oncle, ne dit rien du titre. Or, comme le *nom* patronymique de Félix était du Coudrey (*voir* ce nom); comme il portait le *surnom* de Lescheraine, en qualité de successeur de Jacques-Louis du Coudrey, Cte de Blancheville, son aïeul — lequel le tenait comme héritier de Paul, troisième et dernier Mis de Lescheraine, son oncle — ce *surnom*, essentiellement incorporé au titre, forme un tout indivisible : *Marquis de Lescheraine*. Je sais que le Conseil du Sceau, à cheval sur des moulins à vent, aurait cru faire une concession en mentionnant le titre. Erreur ! L'État me ferait une concession en créant et en m'accordant le titre de Cte de Jenesaisquoi. Mais le titre de Mis de Lescheraine n'appartient pas à l'État : son légitime propriétaire en mourant sans enfants, l'a laissé à ses neveux avec le reste de son hoirie. Suivant le sens commun, le droit naturel et la coutume immémoriale invariablement observée dans notre duché, cela n'aurait soulevé, anciennement, aucune difficulté : notre loi libérale croyait bonnement que la disposition de ses biens appartenait à leur propriétaire. Dans la condition actuelle des choses, on se croit obligé de demander une autorisation. Si l'État l'accorde, c'est donc qu'il aurait droit de refuser, et l'on se demande pourquoi. Mais, enfin, s'il l'accorde, c'est un enregistrement de la volonté du testateur, un simple reconnaissement. L'État ne peut partager cette volonté, accorder le surnom, laisser en déshérence le titre, qui seul le motive. Le *Nobiliaire de Savoie*, dans la plénitude de son indépendance, doit affirmer hautement l'existence d'un droit supérieur aux protocoles, en vertu duquel le Bon du Noyer est Mis de Lescheraine.

TABLEAU I.

I. N^r^ PIERRE FAVIER (fils d'Étienne), conseiller d'État de S. A. R., avocat général, 6 mars 1600, puis président au Sénat de Savoie, 12 juin 1640 (Burnier). Il épousa : 1° Marguerite, fille de Jean Boysson ou Buysson, veuve De Carris, dont il n'eut qu'un fils ; 2° D^lle^ Philiberte, fille de N^r^ Étienne Maréschal. Ils testent conjointement le 20 octobre 1608 (Preuves de Malte). Elle vivait encore le 30 octobre 1641 (Reg. Par. de la Roche) et lors du second testament de son mari, le 4 juin 1643 (Arch. Thuyset). Il mourut le 3 avril 1646, jour de Pâques (Livre de raison Truffon, Arch. Thuyset).

FRANÇOISE, religieuse, 1613, 1625, puis abbesse du monastère de Betton, morte et remplacée, en 1652, par D^lle^ Suzanne de Montegnard (Arch. S. S. de Sav.).

FRANÇOISE-MARIE-GASPARDE, 1613. Elle teste le 19 juillet 1625 (Arch. S. S. S.), voulant faire profession chez les Visitandines de Chambéry, nommant tous ses frères et ses sœurs.

ANNE, 1613, 1625. Probablem^t^ celle qui, en 1649, était veuve de N^r^ Balthazard Lazary, seig^r^ du Crest (Arch. S. S. S.).

HECTOR, baptisé le 9 août 1599, mort sans lignée avant 1613.

N^r^ JEAN-GASPARD, premier fils du deuxième lit, avocat au Souverain Sénat de Savoie, premier syndic de Chambéry en 1638 (Arch. la Serraz), puis conseiller d'État et sénateur au Sénat de Savoie, par P^ces^ du 15 mars 1640 (Arch. S. S. S.), où sont rappelés les bons et fidèles services de son père et de Maximilien, son frère. Il épousa : 1° contrat dotal du 6 décembre 1634 (Arch. S. S. S.), D^lle^ Gabrielle, fille de N^r^ Jean-Jacques Vulliet, sénateur au Sénat de Savoie, morte avant 1636 ; 2° contrat dotal du 7 avril 1638 (Arch. du Noyer et Thuyset), N^e^ D^lle^ Lucrèce, fille unique et héritière de N^r^ Pierre Bey, seig^r^ de la maison-forte du Noyer, et de D^lle^ Isabeau Cise de Gresy. Il teste le 8 juin 1653 *(Ibid.)*, nommant sa femme, ses quatre fils et ses deux filles. Elle, veuve, fut nommée tutrice ou curatrice de ses enfants.

JEANNE, veuve du Sr Empereur et de N^r^ Pierre de Bienvenu, avant 1613.

II. N^r^ MAXIMILIEN (fils aîné du 1er lit), procureur général au Souverain Sénat de Savoie, 12 avril 1646, puis conseiller d'État de S. A. et président audit Sénat, le 14 août 1655 (Arch. S. S. S.). Il épousa D^lle^ Françoise de Ville, veuve de N. N. Poncet. Il vivait encore en 1644 (Reg. Par. de Chambéry).

CLAUDINE, femme de N^r^ N. N. de Bienvenu, en 1613, était, en 1625, femme du S^r^ avocat Des Costes.

FRANÇOIS, conseiller de S. A. R., chev^r^ des SS. Maurice et Lazare, auditeur général de la religion exulte en Savoie, épousa, contrat de mariage du 24 mai 1623 (Arch. Thuyset), D^lle^ Claudine-Jacqueline d'Ivoley, fille de N^r^ Jean, conseiller de S. A., procureur patrimonial au Sénat de Savoie. Il teste le 29 avril 1670 *(Ibid.)*.

MARIE (1re lit), baptisée le 7 déc. 1635 (St-Léger), légataire de son aïeul Vulliet, en 1636.

HÉLÈNE ———

N^r^ HYACINTHE-FRANÇOIS, baptisé le 29 décembre 1651 (St-Léger), conseiller d'Etat et procureur général au Sénat de Savoie, 5 novembre 1684 (Arch. S. S. S.), devint seig^r^ de la Biguerne, par son mariage avec D^lle^ Marie-Françoise Carron, D^lle^ de la Biguerne. Il teste le 11 septembre 1730. Elle, le 12 octobre même année (Arch. du Sénat de Savoie). Mort avant 1750.

H^t^ FRANÇOIS, chanoine de la Sainte-Chapelle, teste le 10 janv. 1705 (Arch. S. S. S.), mort le 2 janv. 1713. En 1690 était prieur de St-Jeoire.

ALBERT-EUGÈNE, D^lle^ du Noyer, chef de la branche devenue aînée, actuellement existante. *Voir* Tableau II.

MAXIMILIEN, baptisé le 11 mai 1644 (Saint-Léger), maréchal des logis des gentilshommes archers de la garde, par P^ces^ du 6 mai 1697 (Arch. S. S. S.), nommé major et commandant la ville de Chambéry. Mort sans lignée.

ANNE, Probablement celle qui, en 1678, était femme de N^r^ Jean-Louis d'Ivoley et vivait encore en 1690.

III. N^r^ CLAUDE, conseiller d'État de S. A. R., avocat patrimonial à la Chambre des Comptes, le 23 novembre 1649 (Capré). Il épousa, contrat de mariage du 11 juillet 1652 (Arch. Lacey), D^lle^ Jeanne-Claire de Marcste, fille de Charles, seig^r^ de Saint-Agneux. Mort *ab intestat* en 1675. Elle, avec ses filles, héritières de leur père, vend, le 20 juillet 1682 (Arch. Morand), à N^r^ Louis Morand, maître-auditeur à la Chambre des Comptes, trois journaux de vignes avec un cellier à la Maladière de Montmélian.

LÉONARDE, baptisée le 25 février 1618 (Saint-Léger), épousa N^r^ Andéol de Bienvenu de Cachet.

SUZANNE-A. GASPARDE, baptisée le 5 décemb. 1612 (Reg. Par. de St-Léger).

CATHERINE épousa, le 27 avril 1600 (R. Par. de Saint-Leg.), N^r^ Jean Fochet. Elle, héritière de son père, testa le 9 août 1691 (Arch. S. S. S.). Ses fils étaient chargés, par le testament de leur grand-père, ci-dessus, 1670, de porter le nom et les armes des Favier.

MARIE. Cérémonies baptismales du 17 mai 1633. Vivait encore en 1650.

MAXIMILIEN, baptisé le 28 mars 1628 (R. Par. de Saint-Léger), mort avant le test^t^ de son père.

FRANÇOISE, carmélite en 1670, sous le nom de sœur Catherine de l'Enfant Jésus.

FRANÇOISE, née et baptisée le 8 déc. 1693 (St-Léger), épousa N^r^ Joseph Berthier de St-Vincent, av^t^ 1704 (Reg. P. de Bissy).

IV. AYNARD, seig^r^ de la Biguerne, la Boyssière, la Fontaine et Saint-Maurice de Rotherens, puis dit de Grimaldy de Copponex, né le 3 avril 1695 (Saint-Léger), colonel du régiment de Chablais (1750), puis major général, commandeur d'Ugine de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Il épousa, le 6 octobre 1750 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^lle^ Françoise Catherine Milliet d'Arvillars, fille du Mis Joseph. Elle, veuve, teste le 15 janvier 1767 et vivait encore en 1774.

CLAUDE-JOSEPH FAVIER GRIMALDY DE COPPONAY, seig^r^ de la Fontaine et de St-Maurice de Rotherens, né le 9 mars 1696 (Saint-Léger), épousa : 1° le 29 mai 1749, D^lle^ Jeanne-Marie-Louise, fille de N^r^ Charles-Emmanuel du Fay (Reg. Par. de Saint-Léger), morte le 18 nov. 1762 à Champagnieu (Reg. Par.) ; 2° le 3 juillet 1765, D^lle^ Josephte Capré, fille de Hyacinthe, Cte de Mégève. Il avait été nommé héritier universel de N^r^ Antoine-Théodore Moyne de Copponay de Grimaldy, seig^r^ de la Fontaine (fils de Denis de Coppo-d'Aynard, son frère, béguant 5,000 livres à sa nièce Irène.

FRANÇOIS-HYACINTHE, baptisé le 12 nov. 1697 (St-Léger), lieutenant-colonel d'infanterie, major de la ville de Turin, fait ses preuves de noblesse pour SS. Maurice et Lazare. Mort vers 1757 sans lignée.

JOSEPH, baptisé le 7 septemb. 1699 (St-Léger), vivait en 1772.

ÉTIENNE, baptisé le 20 déc. 1702 (St-Lég.), officier au régim^t^ de Tarentaise en 1772. Il teste le 4 juin 1776 (Arch. Thuyset).

IV. N^r^ CHRISTOPHE-ARMIEN (ou ANDRÉ), aide-major pour le Roi, à Chambéry, baptisé le 2 novembre 1658 (Reg. Par. de Saint-Léger). Le 10 novembre 1713 (Arch. S. S. S.), il fait une donation à N^r^ Jean-Pierre de Rolland, son neveu. Il teste le 3 janvier 1722 *(Ibid.)*, ne fait qu'un legs à son frère Claude et nomme héritier universel Hyacinthe Capré, Cte de Mégève, chev^r^ au Sénat, son parent. Mort le même jour.

MARIE-HÉLÈNE, femme de N^r^ Louis de Rolland de Marigny, contrat dotal du 1er juin 1675 (Généalogies p^r^ procédures, Arch. Thuyset).

CLAUDE, légataire de son frère, 1732. Probablement celui qui meurt à soixante-treize ans environ, le 24 octobre 1735 (R. Par. de Saint-Léger).

JOSEPHTE, baptisée le 3 février 1699 (St-Léger).

FRANÇOISE épousa (en 1679, 80, 86) N^r^ Claude del Bene de Blanlys (Reg. P.).

LUCRÈCE, âgée de sept ans, reçoit les cérémonies baptismales le 6 mai 1665 (St-Léger).

CHARLES-EMMANUEL, âgé de treize ans, cérémonies baptismales du 16 février 1675 (Reg. Par. de Saint-Léger).

LOUIS, baptisé le 9 août 1666 (St-Léger), cohéritier de son père, papille en 1678. Doit être mort av^t^ 1682.

MARIE-LOUISE-HYACINTHE-LUCIE, née le 2 juillet 1753, épousa N^r^ Noël Vialet, seig^r^ de Charvais, le 10 septemb. 1777 (Reg. Par. de St-Léger).

V. JOSEPH-SYLVESTRE, seig^r^ de la Bigueme, etc., né le 26 avril 1752 (Reg. Par. de Saint-Léger), capitaine au régiment de Tarentaise, mort à Chambéry, le 4 juin 1817. Avait épousé D^lle^ Louise-Marie de Montfalcon. Cohérit^r^ universel de son oncle Étienne.

EUSTACHE-JOSEPH, né à Chambéry, le 29 mars 1758, vivant en 1772. Mort sans lignée. Officier de cavalerie, 1776. Cohéritier universel de son oncle.

MARIE-MADELEINE-JOSEPHTE-IRÈNE, née le 2, baptisée le 22 juin 1760, épousa, le 6 septembre 1772, Albert-François, Cte de Soumaz (Reg. Par. de St-Léger), contrat dotal du 5 septembre, auquel assistent ses deux oncles Joseph et Étienne. Morte à Chambéry, le 21 mai 1809.

MARIE-FÉLICITÉ, née le 27 septembre 1750, épousa, le 17 juillet 1786 (Reg. Par. de Saint-Léger), N^r^ François de Montfalcon du Cengle.

VI. MARIE-JOSEPHTE-LUCIE FAVIER, D^lle^ de la Bigueme, née à Chambéry, le 12 décembre 1788, épousa, le 9 floréal, an XI, Paul d'Oncieu de la Bâtie, Mis de Chaffardon, Grand de Cour, etc. Morte à Chaffardon, en 1845.

A. Il faut encore probablement ajouter aux enfants de Maximilien un R^d^ Mre Claude-Jacques Favier, prêtre et docteur en théologie, qui teste, le 14 décembre 1653 (Arch. Thuyset), en faveur d'Éléonore (Léonarde ?), femme du Sr de Bienvenu de Cachet, sa sœur.

TABLEAU II.

III. ALBERT-EUGÈNE FAVIER DU NOYER.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU Ier.
Né ou baptisé le 7 juin 1640 (Reg. Par. de Saint-Léger), fils aîné, filleul du Mre de Lullin, héritier universel de Nr François du Noyer, par testament du 10 janvier 1690 (Arch. S. S. S.). *Voir* REY. Devint ainsi Bon du Châtel sur Conflens et du Noyer, seigr d'Alex, coseigr de Cornillon et Marthod, etc., conseiller d'État de S. A., sénateur au Souverain Sénat de Savoie, par Ltes du 16 mai 1675 (Barnier). Il épousa, le 23 août 1681 (Reg. Par. de Maché), Nr Dlle Claudine, fille de Nr Spl Jean Carron, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, héritière universelle de Nr Vincent, son frère (1719). Le contrat de mariage est du 14 juin (Arch. du Noyer). Reconnut la baronnie du Châtel, etc., le 25 novembre 1700. Comme coseigr de Marthod et Cornillon, fit renouveler, la même année (Arch. Thuyset), sa rente de Thénésol.

ANNE, 1710, morte avt 1766.

CLAUDINE, 1710, religieuse à la Visitation d'Annecy, 12 août 1714, supérieure à Carpentras, puis à Annecy, où elle mourut le 18 fév. 1772 (La mère Chantal fut canonisée pendant son supériorat).

FRANÇOIS (1), baptisé le 8 juin 1692 (Reg. Par. de Saint-Léger), Bon du Noyer, du Châtel et d'Alex, seigr de Minjoux, Chesenay, Venthon, Revel et de Bellegarde en Faucigny, coseigr de Cornillon et Marthod. Il épousa, contrat dotal du 18 septembre 1728 (Arch. Morand et du Noyer), mariés le 9 octobre (Reg. Par. de Saint-Léger), Dlle Marie-Josephte de Planchamp, fille d'Alexis, seigr de Mieussy, qui testa le 19 avril 1772 (Arch. du Noyer). Lui mourut le 14 mai 1756 (*Ibid.*).

ANTELME-JOSEPH, baptisé le 17 décemb. 1690 (Saint-Léger), mort jeune.

IV. FRANÇOIS, baptisé le 25 juill. 1693 (R. Par. de Saint-Léger), mort jeune.

CLAIRE, née à Chambéry, 10 août 1700, vivait en 1710.

MARGUERITE, baptisée le 13 avril 1688 (St-Léger).

MARIE née en 1684, religieuse à la Visitation d'Annecy, 11 juillet 1700, fonde le couvent de San Vittorio (États de Venise), où elle meurt le 7 juin 1737.

LUCRÈCE, baptisée le 11 septembre 1682 (St-Léger), épousa, le 6 novembre 1717, Nr Joseph, fils de Nr Antoine Rebut de Saxel (*Ibid.*).

JOSEPH-AYNARD, baptisé le 25 octobre 1693 ou 1695, vivait en 1705. Est-ce le Joseph, Bon du Mollard, qui assiste au contrat de mariage de son frère, en 1728?

THÉRÈSE, 1710, femme de Nr Jacques-François Rebut de Saxel, contrat dotal du 20 janvier 1714 (Arch. S. S. S.). Elle teste, veuve, le 5 octobre 1751 (*Ibid.*). Morte le 25 janvier 1759 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH, né à Chambéry, le 10 août 1700, préfet du chapitre de Saint-Jeoire en 1739, mort en 1763.

LUCIE, née en 1747, morte religieuse à la Visitation d'Annecy, en 1783.

FRANÇOISE, née à Saint-Pierre d'Albigny, le 25 août 1739, épousa, le 10 fév. 1774 (Reg. Par. de Saint-Léger), Jacques Chollet, Bon du Bourget, morte sans enfants, ayant testé en faveur de Stéphanie du Noyer, sa petite-nièce.

MARIE-ANNE, baptisée le 26 janv. 1732, épousa, le 26 juin 1753 (Reg. Par. de St-Pierre d'Albigny), Nr Jean-Pierre Morand. Veuve en 1774 (Arch. Thuyset), morte à Chambéry, le 16 décembre 1812, à quatre-vingts ans.

CHARLES-ALBERT, Bon du Noyer après la mort de son frère, baptisé le 23 février 1733 (Saint-Pierre d'Albigny), officier aux gardes, épousa, le 17 avril 1769, Dlle Christine-Marie-Françoise, fille de Charles Métral de Châtillon, Mis de Thônes, et de Thérèse Bertrand de la Pérouse. Le 28 juin 1772 (Arch. du Noyer), il vend la terre et juridiction d'Alex à Nr François-Marie de la Flêchère. Reçoit investiture de ses autres fiefs en 1774 (*Ibid.*). Mort en 1811.

V. JOSEPH-LOUIS (fils aîné), né à Saint-Pierre d'Albigny, le 31 janvier 1731, Bon du Noyer, etc. Épousa, le 27 fév. 1750 (Reg. Par. de Saint-Léger), contrat dotal du 1er fév. (Arch. du Noyer), Adélaïde du Clos d'Escry, fille du Cte de Bonne (Alexis) et de Marie-Thérèse Bertrand de la Pérouse. Teste le 3 avril 1761 (Arch. du Noyer), meurt le 5 août suivant, sans enfants. Elle se remaria avec Joseph-Amédée Sallier de la Tour.

CLAIRE-JOSEPHTE, baptisée le 16 avril 1734, morte le 9 janvier 1806 (Reg. Par. de Saint-Pierre d'Albigny).

JACQUES-ALEXIS, né le 21 octobre 1735 (R. Par. de St-Pierre d'Albigny), mort avant le testamt de son père.

JEANNE-FRANÇOISE-CHRISTINE, baptisée le 12 novemb. 1736, religieuse à Bonlieu.

JEANNE-JOSEPHTE-LOUISE, née le 17 janv. 1748, religieuse à la Visitation d'Annecy en mars 1765.

PÉRONNE-POLYXÈNE, née le 6 juillet 1742 (Reg. P. de St-Pierre d'Albigny), morte, religieuse à Bonlieu, en mars 1764.

FRANÇOISE-LOUISE-GEORGINE, née le 15 nov. 1740, femme de Thomas-Dominique du Puis, seigr de Montagny, morte à Annecy, teste en 1809.

MARIE-JOSEPHTE, née le 19 nov. 1737 (Saint-Pierre d'Albigny), visitandine à Annecy, 1755, morte, supérre, le 23 nov. 1820.

CHARLES-FRANÇOIS, né à St-Pierre d'Albigny, le 9 mars 1750, officier au régiment de Savoie, puis passe au service d'Autriche, le 5 nov. 1771, cadet au 1er dragons, major commandant en 1796, lieutenant-colonel en 1797, colonel en 1800; fit toutes les campagnes contre la France. Dès 1802, prit le titre de Cte du Noyer. Le 26 août 1805, après trente-quatre ans de services dans le même régiment, retraité avec le grade de général. Il était chambellan et chevr des SS. Maurice et Lazare (Ptes du 26 avril 1782, lui permettant de faire ses preuves de noblesse pour la chevalerie de justice susdite). Les Preuves sont du 21 juin (Arch. du Noyer). Il mourut à Vienne, le 21 mai 1848. Il avait épousé, en 1798 ou 99, Joséphine, fille du colonel Bon Spindler von Tuberg. Elle avait une pension de 500 florins sur la cassette de l'Empereur et mourut à Vienne, le 13 juillet 1821.

JOSÉPHINE, née à Chambéry, le 26 avril 1744.

JOSEPH-FRANÇOIS, né en 1730, mort en 1738.

MARIE-JOSEPHTE-CLAIRE, née le 23 novembre 1774 (Reg. Par. de Saint-Pierre d'Albigny), épousa, le 16 avril 1792 (Reg. Par. de St-François), Claude-François-Gaspard de Menthon, Cte d'Aviernoz, Bon de Lornay, etc. Morte à Chambéry, le 16 mai 1840.

VI. LOUIS-MARIE-FRANÇOIS, Bon du Noyer, etc., né et baptisé le 7 février 1770 (Reg. Par. de St-Léger), officier de chevau-légers; 1792, se distingua au combat de Cevins, 1793. Premier écuyer du duc de Montferrat, qu'il suivit en Sardaigne, capitaine, 1796, major, 1814, lieutenant-colonel de cavalerie, chef de l'état-major général de la division de Savoie, 1815, chevr des SS. Maurice et Lazare et de Léopold d'Autriche, gentilhomme de la Chambre, mort à Chambéry, le 8 juillet 1819. Épousa, le 28 novembre 1804 (Reg. Par. de Saint-François), Jeanne-Émerantianne, fille de Pierre-Louis-Gaspard, Mis de Lescheraine.

MARIE-MAURICE, né et baptisé le 18 septemb. 1772, mort à St-Pierre d'Albigny, le 31 juillet 1777.

JULES-AUGUSTE-LADISLAS-CHARLES-JOSEPH, Cte du Noyer, né le 29 novembre 1807. Entré le 11 janvier 1819 à l'Académie du Theresianum. Mort le 4 octobre 1823 (note émanée du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, aux Arch. du Noyer).

TANCRÈDE, Bon du Noyer, né en 1808, officier aux gardes, gentilhomme de la Chambre de S. M. la reine Marie-Adélaïde, gouverneur du château royal d'Hautecombe, grand officier des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, chevr de la Légion d'honneur. A épousé Félicie de Savoiroux. Mort à soixante-sept ans, le 5 décembre 1875, sans enfants.

VII. CHARLES-ALBERT, Bon du Noyer, etc., né à Saint-Pierre d'Albigny, le 12 octobre 1805, officier au régiment de Piémont royal cavalerie. Il épousa Mlle Camille Basset de la Pape et mourut à Chambéry, le 9 mai 1847.

MARIE-ANTOINETTE-CHRISTINE-STÉPHANIE, Dme du palais de S. M. la Reine Marie-Thérèse, épousa, le 15 mai 1827, Charles-Jean-Dominique de Menthon, Cte d'Aviernoz, général, etc. Morte à soixante-cinq ans, le 20 novembre 1871.

SÉBASTIEN-CAMILLE DU NOYER DE LESCHERAINE. Obtient, par décret impérial du 3 mars 1864, d'ajouter à son nom celui de Lescheraine, éteint dans la personne de son oncle Félix, Mis de Lescheraine (*Voir* note 1, p. 361), né à Saint-Pierre d'Albigny, le 5 décembre 1810 (Reg. Par.), officier dans la brigade de Savoie, épousa, le 24 janvier 1839, Séraphie-Valérie, fille d'Henri de Crousaz-Cretet et d'Émilie de Breheret de Coussilly. Mort à Chambéry, le 4 novembre 1867.

VIII. EDITH, née à Bassens, le 2 août 1835, épousa Tancrède de Chambost, Cte de Lépin, morte à Montreux, le 23 février 1876. — *Voir* RIVERIEULX.

VIII. FRÉDÉRIC, né à Chambéry, le 21 octobre 1839, Bon du Noyer, Mis de Lescheraine, officier à la brigade de Savoie, puis au 109e et au 87e de ligne en France, capitaine au 1er bataillon des mobiles de Savoie, décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite, 1870. A épousé, le 24 juin 1863, Adèle de Boigne, morte le 23 décembre 1886, à 45 ans.

ALBERT, né à Chambéry, le 26 avril 1844, épousa, le 28 novembre 1870, Éléonore Broch d'Hotelans.

MARGUERITE, née le 12 décembre 1843, épousa, le 2 janvier 1864, César de la Barge de Certeau.

MAX, né le 5 janvier 1846, capitaine au 1er bataillon des mobiles de Savoie, campagne 1870, épousa, le 8 février 1873, Hélène Lestrat de Prandières.

CAMILLE, né à Chambéry, le 23 octobre 1865.

EUGÈNE, né à la Motte, le 16 avril 1868.

ALBERT, né à la Motte, le 26 septembre 1872.

MARGUERITE, née à la Motte, le 19 juill. 1870.

IX. ROBERT, né à Chambéry, le 24 mai 1864.

MARIE, née à Chambéry, le 19 mai 1877.

GERMAINE, née à la Motte, le 5 août 1879.

TANCRÈDE, né à Chambéry, le 26 mars 1874.

HENRI, né à Chambéry, le 12 mars 1875.

EDITH, née à Chambéry, le 11 mars 1876.

ISABELLE, née le 21 février 1876.

MARTHE, née à Chambéry, le 31 déc. 1877.

GENEVIÈVE, née le 13 mai, morte le 9 août 1879.

FRANÇOISE, née le 11 avril, morte le 27 sept. 1881.

MAURICE, né à Saint-Jean de la Porte, le 6 juillet 1882.

JOSEPH, né à Châteauneuf, le 16 juin 1884.

FRANÇOIS, né le 10 novembre 1887.

CHRISTINE, née le 4 février 1889, à Chambéry.

(1) Il consigne ses fiefs à la Chambre des Comptes en 1731 (Arch. Thuyset) : 1° la juridiction du Châtel et du Noyer, qui s'étend dans les paroisses de Conflens et Venthon, érigée en baronnie par Ltes du 25 avril 1664, vérifiées le 31 juillet suivant, avec omnimode juridiction haute, moyenne et basse, dernier supplice, etc., ainsi que les rentes féodales dépendant de ladite baronnie, quant au Châtel, située aux paroisses de Venthon, Tours, Mercury, Saint-Sigismond, la ville de Conflens (province de Savoie) et Queige (Tarentaise) reconnue en faveur de S. M., par le père du suppliant, le 25 novembre 1700. En vertu de sa rente féodale du Noyer, il est coseigr de Marthod et Cornillon ; elle s'étend dans les paroisses de Conflens, Mercury, Cesarche, Tours, les Millières, Grignon, Monthyon, Saint-Hélène des Millières, l'Hôpital, Saint-Sigismond, Marthod, Thénésol, Allondaz, Saint-Jean de Palud et Queige. *Item* la rente féodale de Goncelin et Voigné, qui comprend les paroisses de Sainte-Hélène des Millières et de Notre-Dame des Millières, Monthyon, Bonvillard, Saint-Vial, Clery, Tournon, Verrens, Gilly, Plancherine, plus la rente dite de Dorsin, rière Marthod et Thénésol ; 2° la rente féodale de la Palud et Revel, dans les paroisses de Saint-Pierre d'Albigny, Grésy, Fréterive, la Croix d'Aiguebelle, Saint-Jean de la Porte et Aylon, avec deux autres rentes sans dénomination, rière Verrens, Tournon, Saint-Vial, Plancherine, Saint-Jean d'Arvey, Montagny, Barberaz soit Chanaz, Vimines et Chambéry. Desquelles rentes et seigneuries il est possesseur, comme héritier de Nr François Rey du Noyer (*Voir* REY) ; 3° la seigneurie de Minjoux (paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny), acquise par ledit Nr Rey, de Nr Hyacinthe de Saluces, Bon de Miolans, par contrat du 9 juin 1671, et démembrée de la baronnie de Miolans ; 4° la seigneurie d'Alex et Chessenay en Genevois, avec juridiction omnimode s'étendant à Alex et Dingy, par lui possédée par subhastation au préjudice de Dlle Michelle d'Arenthon, veuve du Président d'Alex (Arch. Thuyset).
Il consigna tous ses fiefs encore le 19 septembre 1734 (Arch. du Noyer).

FAVRAT DE BELLEVAUX

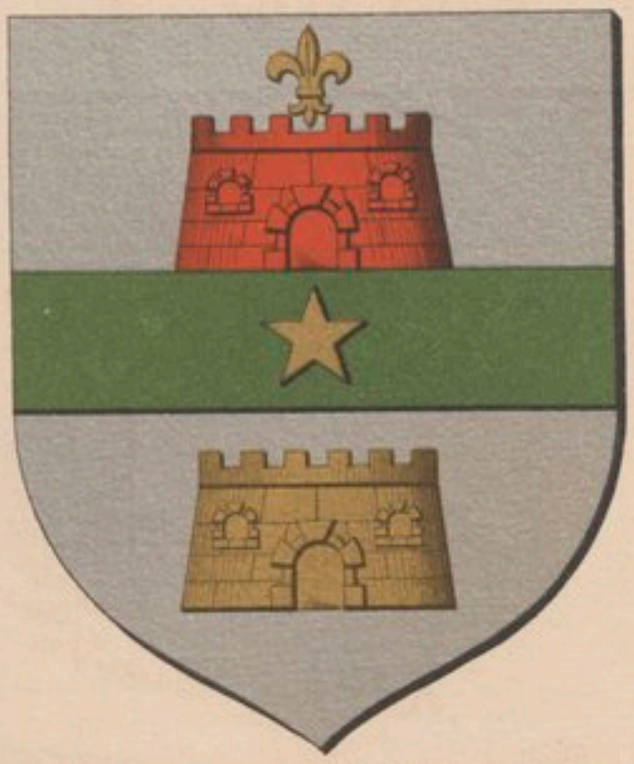

P. d'argent à la fasce de sinople chargée d'une étoile d'or supportant un château (ou tour) de gueules surmonté d'une fleur de lis d'or et accompagné en pointe d'un autre château d'or (Vieil arbre de famille. Clos d'Aulps).

Le général prussien de ce nom portait ces armoiries : on les voit au bas de son portrait (Clos d'Aulps). Mais, dans des lettres *(Ibid.)*, son cachet ne conserve que la pointe de l'écu ci-contre. La *fasce* est de *gueules chargée d'un aigle couronné de*... La partie du chef contient sur *champ d'azur un soleil de... accompagné à dextre d'un croissant de... tourné à senestre et d'une étoile de... à senestre.*

On trouve aussi qu'ils portaient *d'azur à l'enclume d'argent accompagnée en chef d'un dextrochère de même (de carnation* selon l'*Armerista) mouvant du flanc senestre, empoignant un marteau de même, en attitude de frapper sur un besant d'or posé sur l'enclume, et en pointe de trois besants du dernier rangés en fasce (deux et un* selon l'*Armerista).*

Favrat vieille famille ayant joui depuis des temps reculés du droit de bourgeoisie à Thonon, Évian et Allinges. Elle possédait un arbre dressé par P. Pinget, notaire, remontant jusqu'à 1283, que je suis, à défaut d'autres indications. Les Favrat ont été châtelains de Bellevaux, notaires, commissaires d'extentes et se sont souvent alliés à des familles nobles, Seyssel, Ruphy, Machard, Genève et aux meilleures familles bourgeoises du Chablais.

Nous commencerons seulement par :

?

Égrège François-Claude (*alias* Jacques-François), notaire de Bellevaux, épousa Dlle Françoise Machard de Chassey. Vivaient tous deux en 1676 (Reg. Par. de Thonon).

?

Egrège Jacques-François, notaire collégié, bourgeois de Thonon, et Dlle Marie-Thérèse de Ruphy.

Jacques-François. Selon le vieil arbre, aurait été capitaine dans les armées de Prusse. Je n'en ai aucune connaissance.

Egrège Claude-Louis, châtelain de Bellevaux (né le 10 juillet 1670. Vieil arbre), épousa : 1° Dlle Marie Presset; 2° le 8 mai 1724 (Reg. Par. de Bonneville), Dlle Isidore, fille de Ne Isidore de Genève de Boringe, seigr du Saix et du Rosey. Serait mort le 6 janvier 1739 (Vieil arbre).

(1) Dans une lettre qu'il adresse, le 1er octobre 1798, *à son cousin* de Bellevaux, il donne l'énumération suivante : S. Ex. le Bn de Favrat, lieutenant général des armées de S. M. le Roi de Prusse, propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, gouverneur général du comté et forteresse de Glatz, chevr des ordres de l'Aigle Noir, de l'Aigle Rouge et du Mérite, seigr de plusieurs terres (Arch. du Clos d'Aulps). Je ne sais quel est ce *cousin*. Peut-être faudrait-il croire cette lettre, sans intitulation, adressée à un de ses cousins de Bellevaux.

Marie-Philippine épousa Charles-Eugène-Joseph Dessaix, proto-médecin du Chablais.

Anne-Marie épousa Ne François de Chesney de Cranves (Vieil arbre).

Egrège Jacques-André-François, châtelain de Bellevaux, épousa, le 14 février 1730 (Reg. Par. de Thonon), Dlle Marie-Louise Vignet, d'une vieille famille bourgeoise de Thonon. Mort avant 1782.

Angélique épousa Spls François Quisard, juge-maje du Chablais, morte avant 1780 (Reg. Par. de Thonon).

Le général Cte DESSAIX, né le 28 septembre 1764, à Thonon. — *Voir* Dessaix.

Ne Jean-Pierre Favrat de Bellevaux (1), né le 24 août 1734, dit le Bon de Favrat et, par erreur, Favras. Prit du service en Prusse, où il fut aide de camp du grand Frédéric, général, gouverneur de la forteresse de Glatz. Il mourut en 1804, sans avoir été marié. Selon Feller *(Biographie universelle)*, il était doué d'une force physique extraordinaire tellement grande, qu'il soulevait un cheval avec son cavalier et portait une pièce de canon sur ses épaules comme un fantassin porte son fusil. Il a laissé un ouvrage estimé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la révolution de Pologne de 1794 à 1796.* Berlin, 1799, in-8°. Il amena avec lui, en Prusse, un nommé Jacquier, fils de sa nourrice, qui fit aussi une belle carrière en Prusse et auquel il permit de porter son nom. Ce Jacquier, dit le Bon de Favrat de Bernay (Bernex, lieu de sa naissance probablement), épousa une demoiselle noble Walthe Cronead? et mourut le 9 août 1841, laissant des enfants qui ont continué le nom en Prusse.

Ne François, Bon de Bellevaux, natif de Bellevaux, né le 15 mai 1738, avocat au Sénat, puis sénateur audit Sénat, le 2 décembre 1775 (Burnier), collatéral à la Royale Chambre des Comptes, procureur général du Roi et chevr des SS. Maurice et Lazare (1723, Arch. Clos d'Aulps, Annexe aux Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin). Collatéral par Pes du 21 décembre 1784, à la Chambre des Comptes de Turin *(Ibid.)*. Le 8 août 1781 (Arch. S. S. S.), il achète, des RR. PP. Barnabites, le fief et juridiction de Bellevaux. Par Pes du 4 septembre suivant, entérinées le 13 suivant *(Ibid.)*, il obtint agrément du Roi et érection dudit fief en baronnie, pour lui et ses descendants mâles et femelles, sans paiement de finance, en récompense de ses bons services. Il fut investi de ladite baronnie le 11 juin 1783 *(Ibid.)*. Il fut membre du gouvernement provisoire de Piémont en l'an VII. Fut ensuite président du conseil général du Léman. Nommé chevr de l'ordre impérial de la Réunion le 28 mars 1812. En 1809, il était de nouveau sénateur au Sénat de Savoie (*Courrier de Turin*, n° 50). Il épousa, le 3 août 1773 (Reg. Par. de Cognin), Dlle Marie, fille de Thomas Du Fresne.

CAROLINE, Cesse DESSAIX, épousa le Baron de Bellevaux ci-contre, 1813.

Ferdinand, substitut du procureur impérial au Tribunal de Turin, mort en cette ville, le 10 avril 1809, âgé de vingt-neuf ans (Art. nécr., *Courrier de Turin*, 12 avril 1809, n° 50, communiqué par Mlle Charmot).

Nina a épousé le Cte de Castelborgo.

Hortense-Françoise-Eléonore aurait épousé : 1° le Cte d'Envie; 2° le Mis Riccardi.

Jacques-Laurent-Frédéric, Bon de Bellevaux, né à Chambéry et baptisé le 1er juillet 1783 (Reg. Par. de Saint-François), député du Chablais au Parlement sarde, chevr des SS. Maurice et Lazare, a épousé Caroline-Marie-Elisabeth, fille du général Cte Dessaix. Mort sans enfants. Il teste, le 3 mars 1838, en faveur de sa femme. Celle-ci teste, en juin 1869, en faveur de son neveu Léon Charmot-Bressand. *Voir* Dessaix.

FAVRE

BARONS ET SEIGNEURS DE PÉROGES, DOMESSIN, DES CHARMETTES, DE FÉLICIA, VILLARET, PREMERY, BETONET, AIGUEBELLETTE, COMTES DE CHANAZ ET BARONS D'ARENTHON.

Portaient : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois têtes de Maure (de sable) tortillées du champ.* — Ubique.

GUICHENON a donné la généalogie de cette famille dans son *Histoire de Bresse et Bugey :* il la fait remonter à Antoine Favre, secrétaire de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, en 1395. Il ne manquerait donc même pas l'ancienneté à cette famille devenue illustre par ses mérites : mais je laisse à Guichenon l'honneur et la responsabilité de ses découvertes. S'il faut s'en rapporter aux *Remarques critiques* de Ph. Collet (*Armor., Hist. de Bresse et Bugey,* par Ed. Révérend du Mesnil, f° 253), la famille du Président n'était pas noble avant lui et... « constamment le père du Président Favre n'était « point noble et n'a point acquis la noblesse par la charge d'avocat fiscal à Bourg ». Sans être aussi affirmatif, je dois pourtant exprimer quelques doutes sur la noblesse de cette famille antérieurement au Président. Tout ce que j'ai rencontré sur elle n'est pas cité par Guichenon : N^e^ Guillaume, fils de N^e^ Humbert Fabri de Peroges, conseiller ducal, épousa, par contrat de mariage du 15 janvier 1460 (Arch. de Cour), Christine, fille naturelle de Louis de Lusignan, cardinal de Chypre, à laquelle Anne de Chypre, duchesse de Savoie, assigna une dot de 1,000 florins (1). Nous commencerons donc par Philibert Favre, père du Président : à dater de ce dernier, nous pouvons voler de nos propres ailes.

Antoine Favre, Bon de Péroges et Domessin (suivant Guichenon), premier président au Souverain Sénat de Savoie, commandant général du duché, un des premiers membres de l'Académie florimontane, fut un des plus grands hommes de son temps, jurisconsulte célèbre, auteur notamment du *Codex Fabrianus,* le meilleur et le plus profond de ses ouvrages, poète à ses heures, ami intime de saint François de Sales — ils s'appelaient frères — esprit aussi porté aux négociations diplomatiques qu'aux travaux les plus subtils d'érudition. Sa vie est donnée par Durandi *(Piemontesi illustri),* Taisand *(Vie des plus célèbres jurisconsultes)* et par le sénateur Avet (*Éloge historique,* Chambéry, 1844).

Le Président, devenu complètement savoyard après la cession de la Bresse à la France, refusa, pour rester des nôtres, la première présidence du Parlement de Toulouse aux instances du Roi de France, qui avait été à même d'apprécier ses talents et ses mérites. C'est un des plus grands hommes dont la Savoie s'honore, et la ville de Chambéry lui a érigé un monument sur la place du Palais de Justice (2).

Trois de ses fils, notamment, ont continué l'illustration de leur père. Claude Favre de Vaugelas, un des *ramoneurs* les plus renommés de notre langue, membre de l'Académie française — et auparavant de l'Académie florimontane, fondée bien avant l'Académie française — collaborateur actif à la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie,* auteur des *Remarques sur la Langue française,* où il s'est montré grammairien novateur et raisonné. René Favre de la Valbonne, formé à la haute école de son père, est l'auteur du *Bien public pour le fait de la Justice,* ouvrage de haute valeur (3), qui portait la pioche aux vieilleries démodées de la jurisprudence. Claude Favre des Charmettes, auteur de l'*Abrégé méthodique de la science du Blason,* un des meilleurs traités de l'époque.

Je renvoie, pour les détails bibliographiques, aux ouvrages spéciaux que l'on rencontre partout.

La belle et nombreuse descendance de l'immortel Président, riche de biens et de vertus, ne devait pas se prolonger : elle s'est éteinte avec les arrière-petits-fils du Président. Ses biens se sont éparpillés dans plusieurs familles, les Riddes, les Cornillon, les La Place et notamment chez les Conzié, d'où ils sont passés aux Sonnaz, qui possèdent ainsi la baronnie d'Arenthon (4). *(Suit la généalogie).*

(1) Suivant Avet (*Éloge historique d'Antoine Favre,* f° 5), une filiation authentique conforme à celle de Guichenon était conservée aux registres du Sénat de Savoie, dans un acte de notoriété du 13 juillet 1757. Je ne l'ai pas rencontrée : du reste, elle aurait été rédigée après l'extinction de la famille.

(2) Les armoiries du Président y sont estropiées.

(3) Récemment réimprimé (Lyon, Scheuring, 1867).

(4) La baronne de Livet, née Sonnaz, conserve encore le portrait du Président, d'après lequel il a été gravé.

N^e et Sp^le Philibert Favre (1), conseiller et avocat fiscal en Bresse. Épousa Bonne de Châtillon, contrat de mariage de l'an 1554 (Guichenon, *Hist. Bresse et Bugey*).

(1) Selon les Reg. Par. de Bourg (Notes de M. Alliod), il eut onze enfants. L'un d'eux épousa la sœur de Gaspard Buchet, seig^r de Messuat (*Vie de saint François de Sales*, Paris, 1867, livre 3, chap. 5). Ce serait Jean Antoine marqué ci-dessous. Suivant M. Révérend-Dumesnil, il n'eut que six enfants, ce qui n'est pas exact : je trouve aussi quelques différences au début de sa généalogie.

N^e et Sp^le François ou Jean-François, de Bourg en Bresse, avocat au Sénat de Savoie, épousa D^lle Claudine Bergier, morte avant 1614. Il avait testé le 30 juin 1598 (dit au contrat de sa fille), léguant 15,000 florins à Jeanne-Marguerite. S'appelait François-Gaspard, d'après les Reg. Par. de Bourg, et serait né, dixième enfant de Philibert et de Bonne, le 11 janvier 1560 (M. Alliod).

Jean-Antoine, frère du Président, selon Avet, né le 10 avril 1575 (onzième enfant). Sa descendance continuerait encore, représentée par la famille de Gévandan (Alliod).

Antoine Favre, Bon de Péroges, seig^r des Charmettes, né à Bourg en Bresse le 4, baptisé le 5 juillet 1577 (Taisand). M. Alliod (d'après les Reg. Par. de Bourg) dit 5 octobre 1557 (il avait soixante-sept ans, en 1624) ne pouvait être que petit-neveu de René de Lyobard, premier président au Sénat de Savoie, élève des Jésuites à Paris, puis de l'Université de Turin. Nommé juge-maje de Bresse, l^re du 3 novembre 1584 (Avet), sénateur au Souverain Sénat de Savoie le 20 juillet 1587 (*Ibid.*), président du Conseil de Genevois (restant conseiller et sénateur), 24 décembre 1596 (*Ibid.*). Il passa quatorze ans à Annecy, où il composa la plupart de ses ouvrages. Premier président du Sénat de Savoie, 29 juin 1610 (*Ibid.*), gouverneur civil et militaire général du duché de Savoie en 1617 (*Ibid.*), ambassadeur de Savoie à Rome et à Paris, arbitre des princes. Proclamé au Parlement de Paris le plus grand magistrat du monde (Taisand) ; les avocats ne devaient pas citer l'opinion de Favre sans mettre la main au bonnet. Mort à Chambéry, dans sa maison de la rue Saint-Antoine, le l^er mars 1624. Je ne sais où Guichenon a pris qu'il était Bon de Domessin, seigneurie qui fut acquise par un de ses fils. Il acheta, le 13 mai 1596 (Arch. S. S. S.), les Charmettes, près Chambéry, de Charles-Emmanuel de Gorrevod, et le 13 décembre 1608 (Arch. Savoiroux), de N^e François de Gruel, des biens démembrés d'Epagny (peut-être à Premery ?). Il épousa : 1e Benoîte Favre, dame (lisez propriétaire) de Vaugelas, fille de Me Claude Favre et de Jacqueminne Guinet (dit au testament d'Antoine, qui mentionne la maison et rente de Vaugelas par eux léguées à leur petit-fils Claude) ; 2e Philiberte Martin de la Péronse, qui testa, le 29 octobre 1612, en faveur de son mari (testament jurisdiction). Il testa le 21 février 1624 (Taisand), le 15 février 1624 (copie aux Arch. de la Soc. Florimontane), voulant être enterré à l'église de Sainte-Marie Egyptiace de Chambéry, au tombeau qu'il y a fait bâtir et où sont déjà les corps de ses deux femmes (2). On y voit qu'il avait acheté la seigneurie et baronnie de Péroges des deniers de sa première femme, dont il laissa l'usufruit à la D^lle Guinet, sa belle-mère, et la grangerie de Gillion, près Annecy, du seig^r de Miribel de Sallanche, et Aigueblette, du René de Chabod. Il avait été institué héritier par sa deuxième femme, par testament du 29 octobre 1612 : il mentionne N^e et Sp^le Philibert Favre, son père, avocat fiscal à Bourg, « qui a eu le soin extrême de m'enseigner lui-même les principes de la jurisprudence, etc., etc. ». Selon Avet, il eut, de sa première femme, sept fils et quatre filles et vécut vingt-deux ans avec sa deuxième femme. Selon d'autres, vingt-cinq ans avec sa première femme et dix-huit ans avec la seconde.

(2) Antoine Favre eut-il une troisième femme ? Le 21 septembre 1621, avec D^lle Claudine Daniel, sa femme, ils tiennent sur les fonts baptismaux de l'église de Saint-Maurice d'Annecy leur petit-fils Charles Christin, au nom de LL. AA. de Savoie. Ce doit être un leurre de copiste. Antoine ne mentionne que deux femmes en son testament de 1624, Benoîte et Philiberte. Cette Philiberte Martin de la Péronse doit être celle qui épousa (en premières noces) N^e Claude Daniel, qui testa en 1603. En admettant cette double alliance (elle ne m'est point prouvée), D^lle Claudine Daniel, ci-dessus, serait la fille de la femme du Président, sa belle-fille : de là a pu venir peut-être la confusion.

René Favre (fils aîné), né à Bourg, le 8 septembre 1583 (Alliod), B^on d'Aigueblette (érection du 12 février 1660, *Fiefs*), seig^r de la Valbonne, Villaret, Premery et Betonet. Son père (1624) lui lègue Aiguebel, Oscin, Gillion : il pourra retenir le nom de la Valbonne qu'il a porté jusqu'ici, quoique la Valbonne (village et péage) appartienne à Péroges, laissé à Claude. Il était conseiller d'Etat de S. A., premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie et président du Conseil de Genevois, et eut encore, de son père, la grande maison de la rue Saint-Antoine. Il avait quarante-trois ans environ en mars 1626, témoin aux Preuves Joly SS. Maurice et Lazare (Arch. Manuel). Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1601 (Arch. Thuyset), D^lle Andrée de Nicole de Grescherel, veuve de N^e Jean-Philibert de Genton. Il testa le 23 mai (Gén. Soc. Florim. et Arch. Thuyset) 1656, ouvert le 28 septembre suivant. En 1624, avait trois fils et deux filles dont Antoine ne savait le nom.

Antoine, né le 17 avril 1588, mort le 18 août suivant (Notes de M. Alliod), à Meximieux.

Jean-Claude (5e fils), cohéritier universel de son père pour la maison-forte, biens et juridiction des Charmettes. On le trouve aussi qualifié de seig^r de Moyron, Ville, Puisgros, conseiller et premier maître d'hôtel de S. A. R., premier chev^r d'honneur au Souverain Sénat de Savoie (auteur de *l'Abrégé méthodique de la science du Blason*). Il épousa Jeanne-Françoise, fille de N^e François Paquellet, seig^r de Moyron et de Jeanne-Isabelle de Tardy. Il testa le 21 avril 1650 (Notes de M. Alliod), somme sa première fille Marie : avait alors un fils et quatre filles. Était mort avant 1664.

Marie-Jacqueline, née en 1589, religieuse de la Visitation, supérieure à Dijon, en 1624.

Alexandre (Gén. ms^s, Arch. Soc. Florim.).

Claude Favre de Vaugelas, né à Meximieux, le 5 janv. 1585. Son père le nomme cohéritier universel pour la baronnie de Péroges (avait eu Vaugelas de Me Claude Favre et Jacqueminne Guinet, ses aïeux maternels, et c'est sous ce nom qu'il est connu). Gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans. Fit partie de l'Académie française, créée par Richelieu. Travailla au dictionnaire : *auteur des Remarques sur la langue française*, traduct^r de *Quinte-Curce*, imitable selon Balzac. C'était le premier bon livre écrit correctement en français moderne, et c'est encore à présent le travail d'un des plus excellents auteurs français. Il mourut en 1649 ou 1650.

Lucrèce, enterrée à Sainte-Marie Egypt^e avant 1624.

Philibert Favre de Felicia, Bon de Domessin, cohéritier universel de son père pour les biens paternels de Felicia, etc., cohéritier, avec Jean-Claude, son frère, de Philiberte Martin, leur belle-mère. Conseiller de S. A. R., sénateur au Souverain Sénat de Savoie, nommé juge-maje du Chablais vers 1622 Thonon et sa vigne Servagnène de Concise) à l'hôpital de Thonon, plus 1,000 ducatons, testament de 1650. Il fut, comme sa gagiste, seig^r d'Yvoire du 9 août 1626, et seig^r réel à dater du 12 avril 1627. Il la vendit, le 31 mai 1634, à N^e Antoine Fournier. *Voir* Forestier et Fournier.

Antoine, conseiller et aumônier de Madame Royale, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie, 1633-1650, élu doyen lors du testament de son père, 1624, qui le nomme cohéritier universel, prieur de Saint-Pierre d'Entremonts et de Notre-Dame d'Allondaz, *official* pour l'évêque de Grenoble au doyenné de Savoie. Il teste le 6 mai 1653 (Notes de M. Alliod), nommant Antoine-François d'Aiguebelette, Joseph-Philibert du Villard, Christine de Puisgros, Bonaventure de Moyron, Sébastienne de la Croux, ses neveux et nièces. Nomme héritier universel Joseph-Philibert, son neveu.

Pierre, dit de Cruseaz, baptisé le 20 décembre 1587 (Alliod), mort avant 1624.

Antoine-François, B^on d'Aiguebelette, fils aîné, baptisé le 15 novembre 1615 (Reg. Par. de Saint-Léger), filleul d'Antoine Favre, son aïeul, et de saint François de Sales. Son aïeul lui avait légué (1624) une maison à Annecy, rue du Saint-Sépulcre. Chev^r d'honneur au Conseil de Genevois, cohéritier universel de son père. Transige avec son frère G. Ph. le 9 janvier 1657 (Alliod). Mort il y a un mois environ, 20 nov. 1690 (Alliod), sans postérité.

Christine, baptisée dite de Puisgros, vivait en 1653.

Bonaventure, baptisée trois le 4 oct. 1637 femme de François d'Orlier, Cte de St-Innocent, contrat dotal du 22 août 1665. Elle testa le 25 mars 1697 (Arch. S. S. S.), légataire de son oncle Philibert, quittance du 4 juin 1667.

Sébastienne, (R. P. St-L.), veuve de N^e Joseph de Pucnet le 23 juill. 1668 (Arch. S. S. S.).

Joseph-Philibert, héritier universel de son père, Cte de Chanaz (érection du 16 mai 1680, *Fiefs*), baptisé à Saint-Léger, le 13 septembre 1644. Épousa, le 27 décembre 1664 (*Ibid.*), contrat dotal du 17 (Arch. de Beauregard), Aimée-Madeleine de Lucinge, fille de Melchior, B^on d'Arenthon. Par ce mariage, la baronnie d'Arenthon passa aux Favre. Il était aussi B^on ou seig^r des Charmettes, conseig^r de Puisgros, dont il passe reconnaissance le 3 mars 1701 (Arch. Thuyset). Dans son contrat de mariage, il se qualifie aussi de Bon de Domessin.

Claude, baptisé le 4 oct. 1637.

Claude-Antoine, baptisé le 13 juillet 1634.

(R. P. de St-Léger). Morts jeunes.

Barbe, baptisée le 10 oct. 1635.

Charles-Emmanuel, 3e fils, affligé d'indispositions (Gén. ms^s à la Soc. Florim.).

Charles-Christin, baptisé le 27 sept. 1621, par saint François de Sales, (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), filleul de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de Christine de Bourbon, duchesse de Savoie (*Voir* note 2).

Marie-Agnès, née le 22 mai 1622 (Saint-Maur.), supérieure de la Visitation de Paray-le-Monial en 1686 (Notes de M. Alliod).

Gabriel-Philibert, Bon de Péroges et Domessin, seig^r de Felicia (comme héritier de Philibert, son oncle) et de Vilaret. Il donne Domessin en accensement le 20 mai 1682 (M. Alliod). Il épousa, contrat de mariage du 8 octobre 1654 (se fait décerner un curateur pour être autorisé le 1er octobre, Arch. Thuyset), Anne-Marie de Maréschal-Duyn, fille de feu Philibert, Bon de la Valdière. Elle teste, veuve, le 10 janvier 1695 (*Ibid.*), veut être enterrée à Saint-François avec son feu mari, à Annecy. Elle nomme héritier universel le fils aîné d'Antoine de Domessin, son fils aîné. Elle fut enterrée le lendemain 11 janvier (Notes de M. Alliod). Passa reconnaissance pour Domessin, le 18 février 1700 (*Fiefs*).

Jeanne-Marguerite épousa, contrat dotal du 14 juillet 1614 (Arch. Thuyset), N^e Claude-Antoine de Challandière. Assistée par son père et en présence de Mre Antoine Favre, Bon de Péroges, etc., premier président, etc., et de l'^re Jean Favre (ce dernier son frère), elle se constitue les biens de D^lle Claudine Bergier, sa mère, et cède tous ses droits sur l'hoirie de Suzanne à son père et à N^e Antoine Favre, son frère.

N^e Antoine Favre, frère de l'époux, 1614.

Suzanne, née le 22 avril 1596 (Alliod), morte avant 1614.

R^re Jean Favre, prieur d'Allondaz, vicaire général et official et chanoine du diocèse de Genève. Assiste sa sœur au contrat de 1614. Déjà mort lors du testament du Président.

Joseph-Victor-Amé (Victor-Emmanuel), dit de Villaret, puis de Vaugelas, baptisé le 8 décembre 1669 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), lieutenant aux dragons du Roi, puis dans les gardes du corps, épousa, le 25 septembre 1707 (*Ibid.*), Marie-Angélique de Menthon de la Balme, veuve de N^e Joseph d'Albert. Elle teste, veuve, le 12 septembre 1739 (Arch. Monthoux). Mort avant 1727 et sans enfants légitimes. Il eut une fille naturelle de Marie Bognard.

Gaspard-Antoine, baptisé le 15 octob. 1674 (Reg. P. de St-Léger).

Anne-Marie, baptisée le 5 août 1670 (St-Léger), épousa, le 2 juillet 1708 (*Ibid.*), François-Gaspard, B^on d'Avise (Aoste). Elle vivait à Aoste, veuve, en 1734. Elle teste le 19 mai 1747 (Arch. d'Arenthon), en faveur des Conzié.

Marie-Thérèse (5), baptisée le 10 mai 1672 (St-Léger).

Anne-Françoise (5), baptisée le 9 mars 1667 (St-Léger).

Claude-François, Cte de Chanaz, B^on des Charmettes, etc., baptisé le 21 juillet 1673 (Reg. Par. de St-Léger), héritier, 1695, 1726, de ses cousins de Puenset, de leurs biens à Bassens. Mort sans lignée, le 13 août 1733, à Bourg en Bresse, chez les Favre de Longry (Alliod).

Françoise (4), baptisée le 12 décembre 1677.

Louise, baptisée le 8 février 1682 (Saint-Léger), épousa, contrat dotal du 21 septembre 1705 (Archiv. Manuel), Édouard de Conzié, Mis d'Allemogne, etc., *Voir* Conzié. Elle lui apporte les Charmettes et Chanaz.

(3) En religion Marie-Agnès. Professe au monastère de la Visitation d'Annecy, plusieurs fois supérieure. Morte le 20 septembre 1743, à soixante-huit ans (*Année sainte*). Elle devait avoir soixante et onze ans, si c'est bien Marie-Thérèse ci-dessus. Ces dates se rapportent plus probablement à Françoise en sœur.

(4) En religion Anne-Marie. Professe au monastère de la Visitation de Thonon, dont elle fut huit fois supérieure (notamment 1713, 1714). Morte à soixante-huit ans (*Année sainte*).

Jacqueline, née le 30 octobre 1671 (Reg. Par. d'Annecy) : 1° à N^e Joseph-Benoît Magdelain d'Ugine, contrat dotal du 21 novembre 1699, avec lequel elle passa des conventions le 15 juin 1706, voulant se retirer dans une maison religieuse ; 2° N^e N. N. de Lannay.

Marie-Victoire, cérémonies baptismales du 23 mai 1659 (Reg. Par. de St-Maur.), épousa, contrat dotal du 25 novembre 1676 (Inventaire, Arch. Thuyset), N^e Joseph de Riddes, dont vinrent plusieurs enfants (*Voir* Riddes).

Marie-Françoise-Anne, baptisée le 8 mai 1668, morte le 23 août 1775 (Reg. Par. d'Annecy), épousa, contrat dotal du 21 août 1687 (Gén. ms^s Soc. Florim.), N^e Claude-Gaspard de Cornillon.

Jean-François, cérémonies baptismales du 15 avril 1662 (Reg. Par. d'Annecy). Doit être mort avant 1695.

Charles, cérémonies baptismales du 27 août 1664 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy). Doit être mort avant 1695.

Marc-Antoine, Bon de Péroges, seig^r de Domessin, Aiguebellette, Villaret et Premery. Fit une donation à sa mère Marie, 10 janvier, confirmée le 3 juin 1737, à Premery. Paraît être le dernier du nom. Je ne lui connais ni alliance ni postérité. Mort le 6 juillet 1744 (note a). Ils vendirent Vaugelas, 6 mars 1712, à Humbert Dufour (Révér. Dum.). Vendit Aiguebellette, 25 juin 1744 (*Ibid.*). Vendit Domessin, 7 mai 1750 (*Fiefs*).

Sigismond-Chrétien, baptisé le 20 février 1667 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), chanoine de la cathédrale, prieur de Gresy, parrain, en 1659, d'un de ses neveux de Cornillon.

Joseph de Launay (Gén. ms^s, Arch. de la Florimontane).

Antoine-Philibert de Riddes.

Sigismond, Joseph-François de Cornillon, vivants en 1713.

Une Marie-Françoise Favre de Vaugelas est enterrée, à soixante-dix ans environ, le 15 mars 1748 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

Une Marie Favre des Charrettes épousa Jacques-Gabriel de Livron, seig^r d'Allemogne, veuve avant 1662 (Rieux, *Nob. du Bugey*).

Marie, dite de Vilaret, baptisée à Saint-Léger, le 14 décembre 1703, reconnue par son père, qui la garda quelque temps auprès de lui à Annecy. Puis elle vécut avec Marc-Antoine, son oncle, qui, en reconnaissance de ses bons déportements et par amitié, lui fit une donation le 10 janvier, qu'il confirma encore le 3 juin 1737 (Notes de M. Alliod). Elle épousa Sp^le Claude-Gaspard de la Place, auquel elle apporta tous les biens de Premery, passés maintenant à MM. de la Grange (*Voir* La Place).

FAVRE DE MARNIX
ET MONTANT
SEIGNEURS D'ANNECY-LE-VIEUX ET DE SAINT-ÉTIENNE.

P. *d'or à l'aigle de sable armé et becqué de gueules, accompagné à chaque canton du chef d'une étoile de même* (Besson).

Dans un sceau de 1684 (de mes archives) et un autre de 1698, dont une empreinte m'est donnée par Me M. Cimaz, notaire à Termignon, des Favre de ce nom portaient : *parti au premier comme dessus et au second de... au chevron de... accompagné en pointe d'un croissant de... : au chef de..., chargé d'une figure indéchiffrable*, quelque chose comme une fleur de lis à pétales très ouverts, issante.

I. Ne Michel Favre,
né à Bramans, le 19 septembre 1599, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, le 16 novembre 1634 (Capré), et effectif le 23 février 1637 (a), trésorier général le 22 février 1633 (reçoit, en cette qualité, un mandat à payer du duc, en 1634. Tes Eschavannes). Épousa, le 28 août 1633 (a), Dlle Philiberte-Philippe. Il fit son testament le 5 juin 1650, ouvert en 1670 (Arch. S. S. S.), on voit qu'il avait eu une première femme morte sans enfants. Il fut enterré dans l'église de Saint-François, en septembre 1664 (Reg. Par. de Maché), étant mort le 10 (a).
Le 12 décembre 1634, il reçut un arrêt de la Chambre des Comptes portant privilège de noblesse (ce dont il n'avait pas besoin comme maître auditeur à la Chambre), Preuves 1723. Elles contiennent quatre degrés de sa descendance, lui compris : marquée par des doubles traits.

Charles-Emmanuel, fils aîné, né le 7 juillet 1634, mort le 2 juillet 1653 (a).

Marguerite, ont chacune 2,000 écus et trousseau en se mariant. Née le 19 novembre 1638 (a), religieuse aux Bernardines de Rumilly, le 15 août 1655, morte le 9 octobre 1702 (a).

Antoinette, Née le 16 septembre 1641, morte le dernier fév. 1654 (a).

Sintea, Née le 19 mars 1643, religieuse à la Grande Visitation d'Annecy, le 28 août 1659, morte le 24 janvier 1678 (a).

Charlotte, Née le 26 mai 1645, religieuse à la Grande Visitation d'Annecy, le 4 mai 1662, morte le 17 avril 1685 (a).

II. Ne Claude-Emmanuel,
né le 6 juillet 1637, fils aîné des vivants, cohéritier universel de son père, conseiller de S. A., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes, le 29 mai 1664. Il épousa Dlle Marie Philibert (fille d'un banquier de Lyon), le 3 novembre 1707. Il était seigr d'Annecy le Vieux (2). Il hérita de son frère François avant le 30 juillet 1676 (Arch. S. S. S.). En 1673 (Prinfait, Arch. Thuyset), il fit refaire la muraille maîtresse de sa maison à Chambéry, sous le château, contre la rivière d'Albane : fondations sur pilotis et arcades en pierre de roche. Il mourut le 30 septembre 1717 (a).

François, cohéritier universel de son père, né le 19 novembre 1656 (a), baptisé le 15 fév. 1654 (R. P. de Maché) mort le 21 juin 1675. Son frère aîné hérita de lui.

Ignace, cohéritier universel, né le dernier juillet 1658, mort le 23 nov. 1676 (a).

Madeleine, née le 15 nov. 1635 (a), morte avant 1650.

Jeanne, née le 25 avril 1682, morte le 25 mai 1699 (a).

Jacqueline, la cadette, née le 14 janvier 1684, morte le 21 juil. 1686 (a).

Jacqueline, aînée, née le 19 déc. 1682, morte le 9 mars 1697 (a).

Françoise, née le 9 février 1681, morte le 24 juin 1693 (a).

Marie-Jeanne-Baptiste, née le 14 nov. 1670, religieuse hermardine à Rumilly, 1713.

Geneviève, née le 5 juin 1686, épousa, le 1er août 1706, le Cte Charles-Joseph de Castagnery d'Urtières. Elle teste le 27 août 1713 (Arch. S. S. S.), substituant à ses fils Nos Gabriel et Melchior Favre, ses frères. Fait sa legs notamment à Philiberte Favre, sa cousine. Elle avait cédé tous ses droits à ses deux frères, plus haut nommés, le 15 juin 1706 (Arch. Thuyset). Elle mourut en septembre 1713 (Arch. S. S. S.).

Silvestre, né le 28 mai 1677, mort en juillet suivant.

III. Ne Gabriel, seigr d'Annecy le Vieux, né le 21 août 1669, conseiller, maître auditeur à la Chambre des Comptes, le 4 nov. 1700 (a), épousa, contrat dotal du 2 novembre 1707 (Arch. S. S. S.), passé à la sénéchaussée de Lyon, Dlle Lucrèce, fille de Ne Antoine Constant, ex-consul de Lyon, et de Dne Anne Molliens, sœur de Jean-Baptiste, chev., procureur général au bureau des finances de la généralité de Lyon. Il teste le 9 septembre 1716, ouvert le 12 octobre 1717 (Arch. S. S. S.). Mort le 30 septembre 1717. La tutelle de ses enfants est décernée à sa veuve, le 12 octobre 1717 (Arch. S. S. S.).

Charles-Maurice, né le 9 novembre 1688, mort le 22 août 1690.

Melchior, né le 30 mars 1673, mort en 1674 (a).

Melchior, conseigr d'Annecy le Vieux, né le 24 mai 1666. Partage avec son frère Melchior, 26 mai, 28 mai 1715 (Ar. Thuyset), renonce à tous ses droits moyennant 120,000 florins, août 60,000 livres. Le 15 janvier 1720 (Arch. Thuyset), il vend à Ne Joseph Favre, son cousin, une cense de 640 florins.

Jean-Baptiste, né le 25 janvier 1702 (Maché), mort le 8 octob. 1718 (a).

Anne, baptisée le 22 septembre 1709 (Maché), religieuse ursuline en 1730 (a).

Anne-Melchiotte, baptisée le 18 sept. 1710 (Maché), religieuse ursuline d'Arc? avec sa sœur, en 1730 (a).

Pierre-Hyacinthe-Gabriel, baptisé le 4 septembre 1713 (Maché), mort le 13 novembre suivant (a).

IV. Ne Antoine,
né le 17, baptisé le 18 août 1706 (Reg. Par. de Maché) : dit Favre de Montant, épousa, le 1er octobre 1741, Dlle Françoise-Lucrèce de Pradel, fille de Maurice, Bne de la Croix. Il était lieutenant au régiment de Tarentaise, en 1736 (Arch. Thuyset), figure avec sa mère Dne Lucrèce Constant.

Anne-Marie, née et baptisée le 3 sept. 1717 (Maché).

Jeanne-Philippine, pupille en 1717, née le 7 août 1716 (Reg. Par. de Maché). Tout probablement cette qui, en 1742 (R. P. de Chamb.), était mariée à Ne Jacques de Droz, noble du St-Empire.

V. Marie-Péronne-Prospère, née et baptisée le 19 déc. 1746 (Reg. Par. de St-Léger), filleule de Pierre-Hyacinthe Favre de Marnix.

Françoise-Anne-Maurise, née le 11 mars 1749 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Leur destinée n'est inconnue.

Dominique Favre, de Bramans en Maurienne, mort avant l'an 1650, est le père de plusieurs enfants, dont deux formèrent des branches nobles. Il était maître de poste pour S. A. R., à Saint-Michel, le 4 janvier 1627 (Arch. Thuyset), jour où il achète, des Nes Mareschal-Luciane, des biens à Saint-Michel.

(a) J'ai, dans mes archives, une généalogie sur ces Favre, que j'ai trouvée tellement exacte dans tous les faits que j'ai pu contrôler soigneusement, que je crois pouvoir m'appuyer sur elle avec confiance.

(1) J'ignore absolument d'où a pu lui venir cette seigneurie et même ce nom. Une famille de Marnix vivait à Chambéry et, Venne au XVIe siècle. Les Favre lui ont-ils succédé?

(2) J'ignore également comment lui est venue cette seigneurie d'Annecy le Vieux : probablement par acquisition. Annecy le Vieux fut érigé en fief en faveur de la ville d'Annecy, le 8 octobre 1765, par Ire de ce jour, vérifiée le 7 février 1766. Ne Gaspard de Lambert et Ne Charles-Louis Lovrier, comme syndics d'Annecy, en passèrent reconnaissance le 2 septembre 1735 (*Sommaire des Fiefs*).

Geoffroy Favre, marchand et bourgeois à Chambéry, dont le fils Michel est parmi les substitués au testament de 1650.

I. Ne Dominique Favre (fils aîné), conseiller de S. A. et général des monnaies en Savoie. Il l'était en 1641 et figure au bilan général de Savoie de cette année (Arch. Thuyset). Il épousa Dlle Etiennette Gagnères, de Saint-André. Il assiste à la nomination d'un curateur aux enfants de son frère Michel, le 17 septembre 1654 (Arch. S. S. S.). Il teste le 12 avril 1655 : testament ouvert le 4 février 1659, établissant un fidéicommis.

Jean-Baptiste, Esprit-François, demeurant à Bramans, substitués en 1650. C'est de l'un d'eux fort probablement qu'est né Dominique Favre de Bramans, mort avant 1719, dont les trois fils, Jean-Nicolas, Pierre et Claude, renoncèrent, en faveur de Ne Pierre-Hyacinthe ci-dessous, à tous droits sur l'hoirie de Ne Dominique, leur grand-oncle, et aïeul dudit Ne Pierre-Hyacinthe, le 15 juillet 1719 (communiqué par M. Cimaz, notaire à Termignon).

Silvestre, cohéritier universel de son père, né le 4 janvier 1640, pourvu d'un curateur en 1657, épousa, en 1681 (a), Dlle Antoinette Philibert, probablement sœur de la femme de Ne Claude-Emmanuel. Il paraît avoir eu plusieurs enfants. Les Preuves de 1723 n'en donnent qu'un. Mort avt 1719 : habitait dans la paroisse de Saint-Léger à Chambéry.

Philiberte ép., contrat dotal du 26 janv. 1717 (Arc. S. S. S.), Ne Henri de Goudet. Morte avant 1754.

Ne Joseph Favre. Il épousa, contrat dotal du 11 novembre 1713 (produit au procès), Dlle Marthe-Françoise, fille de Ne Hyacinthe Saillet. Elle fut nommée tutrice de ses enfants le 27 mai 1721 (Arch. S. S. S.), lui étant mort le 17 précédent. Elle plaidait en cette qualité avec Dne Lucrèce Constant, veuve de Ne Gabriel ci-contre, à cause de la vente inscrite ci-contre, à l'article de Melchior. Il était capitaine au régimt de Savoie en 1717.

Ne François-Hyacinthe, oncle et parrain en 1702 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Marie-Lucrèce, née le 18 mai 1764 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Anne, née le 4 janvier 1640 (a), morte avt 1650.

Henri-François-Amédée, né le 4 oct. 1652, se fit capucin en 16.., le 9 novembre et mourut le 29 août 1707 (a).

Dlle Jacqueline épousa, le 31 juillet 1704 (Reg. Par. de Saint-Léger), Ne François Pelard, seigr d'Epagny.

Antoine, religieux de Saint-Antoine, à Chambéry, en 1715.

Marie n'est pas nommée au testament de sa mère.

II. Ne Esprit-François Favre, seigr de Marnix (1), conseiller de S. A., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie, substitué par son oncle Michel en 1650. Mort avant 1706. Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1664, Dlle Anne-Gabrielle, fille de Ne Antoine Gand. Elle teste le 6 mars 1715, veuve; ouvert le 31 juillet 1719 (Arch. S. S. S.), en faveur de son fils, nommant ses filles déjà mariées.

III. Ne Pierre-Hyacinthe, maître auditeur à la Chambre des Comptes en 1715 (Arch. S. S. S.). Enterré le 10 av. 1748, à Ste-Claire (Reg. Par. de Maché) (3).

Sébastien n'est pas nommé au testament de sa mère.

Maréschal de la Buffette; mariés le même jour à Saint-Léger. Elle teste, veuve, le 4 mars 1765 (Arch. Mansel).

Jacqueline-Rose épouse, contrat dotal du 7 septembre 1705 (Arch. Mansel), Ne Pierre Marechal de la Buffette; mariés le même jour à Saint-Léger. Elle teste, veuve, le 4 mars 1765 (Arch. Mansel).

Marguerite-Délie épouse, le 22 septemb. 1740 (Reg. Par. de Saint-Léger), Ne Jean de Pischet.

Catherine-Thérèse épouse, le 7 sept. 1706 (Reg. Par. de St-Lég.), Ne François Martin de Sallaire, Dne de Ste-Marie de Cuynes.

(3) Les registres paroissiaux de Saint-Léger en enregistrant sa mort ajoutent : « seigr très « pieux et très charitable. Il a peu donné à ses « nombreux parents. Il a fait l'hôpital général « héritier, a donné aux autres hôpitaux, a fait « des fondations dans plusieurs églises de la « ville et, en particulier, a fondé un vicaire « pour desservir au faubourg Montmélian, si « on y érige une paroisse, et, en attendant, ce « vicaire doit servir à Saint-Léger. »

Ne François-Hyacinthe-Philibert, seigr de St-Etienne et *Marigny (?)*, épousa Dlle Françoise-Madeleine de Luyset, fille de François-Emmanuel, seigr de Montcarra, de Belley, et de Dne Jacqueline du Crest d'Eglise. Témoin le 9 octobre 1756 (Arch. Regnauld).

Dlle Josephte.

Ne Marc-François, né et baptisé le 18 nov. 1702 (Reg. Par. de St-Léger). Je ne lui connais pas de postérité.

Marie (Marthe-Antoinette), née le 13 novembre 1765 (Reg. Par. de Notre-Dame de Chambéry), épousa, le 31 janvier 1792, François-Marie (alias Joseph-Marie) de la Grange, Mis de Chaumont et du Veuche (Reg. Par. de Lemenc). Habitait à la Croix-Rousse, où, dans la chapelle domestique de sa maison, fut donnée la bénédiction nuptiale. Morte le 13 mai 1858. Doit être la dernière du nom.

FAVRE

MARQUIS DE THONE

P. *d'or au rencontre de bœuf de sable enclos dans une chaîne du même, les deux bouts passés en sautoir,* selon Laiolo, qui appelle cette chaîne *accolé.*

Sp^le^ Joseph Favre d'Annecy, avocat, mort avant 1765, fut père de François Favre ci-dessous.

N^le^ François Favre fut le premier noble de sa famille, sur laquelle j'ai des renseignements insuffisants. Il était capitaine au régiment de Tarentaise et reçut des patentes de noblesse le 16 février 1748, sans paiement de finance (Annexe, Preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin). Il épousa, à Frangy, Péronne, fille de Pierre Ribiollet et de D^lle^ Jeanne Gallay. En 1752, il avait trois fils au collège des Jésuites, à Lyon, et une fille âgée de dix à onze ans (Notes de M. H. Chaumontel). Péronne testa le 16 avril 1758 *(Ibid.)*, le nommant héritier universel. Déjà, en 1767 (Reg. Par.), il est qualifié de Mis de Thône, marquisat dont il avait acheté les trois cinquièmes du Cte Jean-Baptiste Muffat de Rossillon, par acte du 19 septembre 1765 (Arch. Thuyset) : il demanda et obtint investiture de ce fief le 4 janvier 1782. Il testa le 8 janvier 1781 et mourut le 8 janvier 1782.

Jean-François, né et baptisé le 28 octobre 1752 (Regist. Par. de Frangy).

N. N., N. N., N. N., trois fils, vivaient, 1752, au collège, à Lyon.

Françoise-Prospère (dite fille du Mis François) épousa Joseph-Marie de Saint-Réal, vivait encore en 1784 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

Prosper Favre, Mis de Thône. Investi du marquisat le 7 janvier 1783 (Arch. Thuyset), porté comme tel au rôle des vassaux du duché de Savoie en 1787 (Bibl. du Roi à Turin). Le 19 octobre 1785 (Arch. Thuyset), il affranchit la communauté des Clets en indivis pour les fiefs de cette commune avec les Gallay, Graneri, Menthon-la Balme, d'Humilly, etc. Possédait, à Frangy, la maison et tous les biens des Ribiollet (Chaumontel). Il épousa Louise-Marie Muffat de Saint-Amour, fille de Jean-Baptiste, Cte de Rossillon, morte le 14 décembre 1773, à vingt-huit ans, lui mort le 25 février 1809 (Reg. Par. d'Annecy).

Michelle vivait encore en 1821 (Arc. St-Jorioz). A dû épouser Spec^le^ Nicollin, avocat.

Jeanne-Claudine, née le 24, baptisée le 25 sept. 1766.

Jeanne-Baptiste-Philiberte, née le 25 oct. 1767.

Françoise-Julienne-Péronne-Josephte, née le 15 décembre 1770 (Tous Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

Joseph-Marie, né le 8 novembre 1769.

Rose-Marguerite-Françoise, née le 20 décembre 1772 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), épousa Étienne-Philibert Charroct-Borré, Cte de la Chavanne, veuve en 1801.

Je manque de renseignements sur leur sort : la famille s'est éteinte chez les mâles, certainement.

FAVRE ou FABRY, DE CULOZ. — *Voir* au Supplément.

FAVRE ou FABRI DE FAVERGES. — *Voir* au Supplément.

FAVRE, FABRI ou FAURE, D'YENNE. — *Voir* au Supplém.

FAVRE, DIVERS. — *Voir* au Supplément.

FAVRE D'USILLON

(FABRI)

P. *de gueules à la croix potencée d'argent* (Blason de Savoie, Arch. de la Chre des Comptes de Turin).

1er FRAGMENT.

ANCIENNE famille dont le nom patronymique Favre, en latin *Fabri,* est tombé en désuétude au XVIe siècle. Je trouve fort peu de choses sur elle; les plus anciennes mentions sont extraites du *Pourpris Historique de la Maison de Sales.* Usillon est un hameau de la paroisse de Thorens, où les Favre étaient possessionnés. Ils se sont répandus dans les environs, à Cruseille, Reignier, Saint-Cergues. Le dernier du nom, à ma connaissance, a été le chevr François d'Usillon, colonel du 2e régiment de Savoie, puis général, mort en Piémont ne laissant qu'une fille.

?

N. N. FABRI
épousa Péronnette, fille de Peronet du Boulo d'Usillon, qui achète des biens à Thorens, le 31 janvier 1342 (Arch. Monthouz).

|

JEAN FABRI.
L'acte ci-dessus (1342) est passé dans sa maison à Usillon.

?

MERMET FAVRE D'USILLON,
témoin en 1374 *(P. hist.)*.

? ?

HENRI FABRI D'USILLON, notaire, — Me PIERRE FABRI D'USILLON, prêtre,
fidéjusseurs et témoins au contrat dotal de 1473, Vège-Saint-Sixt à Annecy.

? ?

PIERRE FABRI D'USILLON
devait un servis annuel à Ne Jordan Eymion de Mez, le 2 novembre 1330 (Arch. Monthouz).

? ?

Ne PHILIBERT FAVRE D'USILLON,
gentilhomme de Thorens, où il est témoin le 27 février 1513 *(P. hist.)*.

Ne HENRI FAVRE D'USILLON.
Avec Peronnette Lombard, sa femme, ils vendent, le 16 novembre 1534 *(P. hist.)*, à Ne Christophe de Sales, une métairie à Sales.

? ?

Ne BARTHÉLEMY FAVRE D'USILLON.
Sa veuve Claudine, fille de Ne Amé de Langin, seigr de Vignier, mourut le 12 juill. 1553, enterrée dans le tombeau des Nes de Sales *(P. h.)*.

Ne PIERRE D'USILLON
de la paroisse de Thorens.

|

Ne JEANNE
épousa, contrat dotal du 6 avril 1587 (Tes Million), Me Pierre Lombard, notaire d'Usillon.

? ?

Ne FRANÇOIS,
passent un accord avec les Nes de Sales à propos de l'enterrement de leur mère. Il épousa, contrat dotal du 16 juin 1596 (Tes Million), Ne Françoise, fille de feu Ne Jean de Bieux de Flumet.

Ne JANUS,
Témoins au contrat dotal de leur frère. Est probablement le père du ci-dessous.

Ne PIERRE,

? ?

Ne PIERRE D'USILLON,
de la paroisse de Thorens, mort avant 1606.

? |

Ne N. N. D'USILLON,
mort avant 1660.

Ne PIERRE (fils de feu Ne Janus)
de Thonex en Genevois, figure comme témoin aux Preuves testimoniales des SS. Maurice et Lazare, 1637, de Charles de Foras. Il était âgé de soixante-dix ans (Arch. Foras).

Ne GUILLAUME D'USILLON
épousa, contrat dotal du 2 août 1606 (Arch. Cevins), Dlle Françoise, fille de feu Ne Jean-Jacques Paulmes de Groysier et de Dlle Françoise de Lornay. Dot hypothéquée sur ses moulins d'Usillon.

| ?

Ne CHARLES D'USILLON
reconnaît, en 1660 (Arch. la Serraz), tenir du seigr de Bellerive des biens provenant des Badel d'Annemasse, abornant les biens du reconnaissant.

Ne JEAN-LOUIS D'USILLON DE THORENS
et Dlle Charlotte du Monal, mariés avant 1675, avaient testé ensemble le 9 avril 1679 (mentionné au testament de Balthazarde ci-dessous).

Ne JEAN-BAPTISTE D'USILLON
épousa, contrat dotal du 4 septembre 1673 (Arch. Cevins), Dlle Balthazarde Domen. Partagent avec les Nes Domen, le 14 novembre 1675 *(Ibid.)*. Elle teste veuve (déjà veuve en 1678), le 27 août 1714 *(Ibid.)*, à Usillon, dans la maison de son feu fils Gaspard. Veut être enterrée dans l'église paroissiale de Thorens, au tombeau des d'Usillon. Elle est morte à soixante-quinze ans, le 22 février 1720 (Reg. Par. de Saint-Julien).

? |

Ne GASPARD D'USILLON
épousa Dlle Françoise Dichat (est peut-être une première alliance de Gaspard ci-contre) (Reg. Par. de Reignier, aussi pour les trois dates ci-dessous).

Ne GASPARD D'USILLON
était mort lors du testament de sa mère; il avait épousé, par contrat dotal du 24 mars 1712 (dit au testament ci-dessus), Dlle Marguerite (fille de Ne Pierre-Antoine de Confignon et de Marie Dichat). Mariés le 11 avril 1712 (Reg. Par. de Saint-Julien). Marguerite était, en 1733, remariée à Me Jean-François de Chaumontel, notaire, père du ci-dessous.

FRANÇOISE-MARGUERITE,
baptisée à la maison, en danger de mort, le 1er septembre 1693.

FRANÇOIS,
né le 10 juill. 1695.

CLAUDE-ANTOINE,
né le 10 juin 1699.

MARIE,
hérit. de leur grand'mère Balthazarde Domen, substituées l'une à l'autre en 1714. Épousa, le 16 février (contrat dotal du 7, Arch. Cevins) 1733 (Reg. Par. de Saint-Julien), Jean-François de Chaumontel, fils de Me Jean-François, plus haut nommé. Morte, veuve, le 28 janvier 1785, à soixante-douze ans (Reg. Par. de Saint-Julien).

JEANNE-AIMÉE,
Épousa, le 14 avril 1733 (Reg. Par. de St-Julien), Ne Joseph de Launay d'Arare. Elle teste, le 25 juin 1772 (Arch. Cevins), en faveur de ses enfants Launay (*Voir* LAUNAY).

IIe Fragment.

?

Ns Pierre d'Usillon
épousa Dlle Louise de Peron de Bellegarde (Notes du Cte Greyfié). Il était mort avant 1657. Pourrait être le Pierre, fils de Janus (Tableau précédent), âgé de soixante-dix ans en 1637 et domicilié en Chablais depuis trente ans.

Ns Claude-Charles d'Usillon, de Saint-Cergues, épousa Jeanne-Françoise Debornand, fille d'une Dlle de Baudry de Meyrens.

Ns Claude-Balthazard.

Rd François.

Rd Antoine, curé de Jussy-Pers, 1672 - 1675 (Archiv. Cevins).

Ns Jacques-Charles d'Usillon
ép., en 1681 (R. P.), Dlle Jeanne-Françoise, fille de Ns Pierre-Aimé du Châtel, de Cruseille, et de Dme Jeanne de la Palud. Il ajouta à son nom celui de du Châtel ou du Chastel.

Antoine, baptisé le 6 août 1658 (R. Par. de Saint-Cergues). — Françoise-Balthazarde, baptisée le 3 octobre 1660 *(Ibid.)*. Est-ce celle qui ép. Ns Jean d'Humilly, de Germagny, morte le 2 janv. 1692 (Reg. Par. de Saint-Julien)? — Joseph, baptisé le 27 mai 1662 *(Ibid.)*.

François, Philippe, Michel, héritiers de leur grand-oncle, Ns François de Baudry de Meyrens, par testament du dernier février 1657. — Je pense que c'est le Ns François d'Usillon qui épousa Dlle Françoise Pilata et en eut une fille.

Anne, Charlotte, Henriette (1), légataires au testament de 1657. — Elle épousa, le 14 sept. 1663 (Reg. Par. de Brens), Ns François de Sales, seigr de Brens. Elle était veuve en 1706 (Reg. Par. de Douvaine).

Françoise-Marie. — Joseph, le cadet, capitaine, mort en Sicile, en octobre 1719 (Notes du Cte Greyfié).

Ns Joseph d'Usillon du Chatel, seigr de la maison forte de Châteauquart. Il ép. en 1711 (Notes du Cte Greyfié), Dlle Jeanne-Louise Figuet, laquelle se remaria, le 19 octobre 1722, avec François-Joseph Noyel de Bellegarde, seigr de Servette. Elle avait testé le 12 décembre 1712 (Arch. du Sénat de Savoie). — Anne-Marie, baptisée le 7 oct. 1681 (R. Par. de Cruseille).

Christine, née le 1er février 1697, morte le 7 suivant (Reg. Par. de St-Cergues).

Françoise-Maximine, née le 30 mars 1712 (R. Par. de Cruseille), a épousé Ns Antoine Greyfié. — Marie, morte jeune.

?

Ns François d'Usillon.
Je ne sais pas s'il se rattache à cette branche ou à celle portée au folio précédent : plus probablement à celle de Saint-Cergues ci-dessus. Il était mort avant 1739.

(1) Une de ces filles ayant pour double nom Madeleine ou bien une autre fille de Claude-Charles, de ce nom, a épousé, avant 1693, Ns Antoine Buciot (Reg. Par. de Thonon).

Dlle Jacquemine
teste le 4 décembre 1739 (Minute, Arch. de Genève), native de Saint-Cergues, habitant Carra, paroisse d'Annemasse. S'était séparée de ses frères en 1716.

Ns Joseph, — Ns Humbert,
Leur sœur leur lègue l'usufruit de ses biens. Il était alors marié à Dlle Louise de Baudry et avant le 27 mai 1723 (Reg. Par. de Douvaine).

Dlle Louise, légataire de sa tante, 1739.

Ns Joseph d'Usillon, héritier universel de sa tante, 1739.

?
Ns Joseph d'Usillon épousa, le 30 mai 1752 (Reg. Par. de la Roche), Dlle Françoise Dard.

?

?
Le Sr Gaspard d'Usillon de la Roche épousa, le 27 mai 1797 (Extr. auth. Arch. Cevins), Françoise Baulet, de Cornier.

?
Ns Joseph d'Usillon et Françoise Bolley.

Louise-Marie, née le 9 août 1762 (Reg. Par. de la Roche).

Ns Jean-Jacques, né et baptisé le 16 mai 1757 (Reg. Par. de la Roche).

Rose-Jacquemine, née le 6 novemb. 1759 (Reg. Par. de la Roche).

Le chevr François d'Usillon,
né à la Roche, le 2 mars 1798, chevr des SS. Maurice et Lazare, par brevet du 8 janvier 1836, pour ses longs et distingués services, nommé le 4 octobre 1843, colonel du 2e régiment de Savoie (matricule de la brigade, manuscrit de ma bibliothèque), puis général. A épousé..... Mort en Piémont.

N. N., fille.

FERNAY (DE) ou FERNEY ou FERNEX (Orthographe moderne).

Fort vieille famille, probablement originaire de Ferney au pays de Gex. Je n'ai jamais découvert ses armoiries. Selon l'*Armorial historique Genevois*, ils porteraient *d'argent au lion de gueules, écartelé, de gueules au lion d'argent*. En mettant que ce dernier lion fût *d'or* et que cela pût être le blason des Cholay, ce serait une induction légitimant le blason de l'*Armorial;* car ce ne peut être qu'un écart d'alliance (1).

(1) Selon Laiolo (Bibl. Costa), ils portent *d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre losanges d'or :* sous toutes réserves.

M. Galiffe, dans ses *Notices généalogiques* (T. II), s'est occupé de cette famille. Je ne puis employer qu'en faible partie ses notices, car elles partent surtout du moment où cette famille, issue ou non des seigrs de Lullin, n'est plus restée savoyarde. Le *Régeste Genevois* nous donne les plus anciennes notions sur les Fernay. Hugues et Guillaume de Fernay sont fidéjusseurs pour le Cte de Genève, entre 1128 et 1178; — Humbert de Fernay, châtelain de Moudon, 1233-1240 : témoin à Évian, à un traité de 1244, entre le Cte de Savoie et l'évêque de Lausanne; — Humbert de Fernay, chevr, témoin à la cession dotale faite à Agnès de Faucigny, le 20 août 1251; — Gérold de Fernay, témoin à un acte du 20 avril 1236; — Pierre de Fernay, un des chevaliers qui prirent part à l'expédition de Flandres et qui reçut mandat de paiement des subsides à lui dus le 30 septembre 1264; — Jean de Fernay, chevr, un des trois chevaliers dont Aymon, Cte de Genève, ordonne en son testament du 18 novembre 1280, l'envoi en Terre-Sainte.

J'ai trouvé, aux Preuves des Comtes de Lyon (Arch. du département du Rhône), Mre Guichard de Fernay, chanoine et Cte en 1269; — Mre Geoffroy de Fernay, chanoine et Cte en 1371, en remplacement de Guillaume de Rossillon : ce qui me porte à supposer qu'ils étaient de notre famille.

Voici d'une manière très authentique comment s'est éteinte cette famille.

?

N. N. DE FERNAY
épousa N. N., qui fut aussi femme de N. N. de Cholay.

N. NICOD DE FERNAY, chevr.
Le 21 mai 1342 (Arch. Thuyset), au nom d'Humbert de Cholay, seigr de Lullin, il avait albergé des biens à Habères, à Ne Pierre de Pontet. Par testament du 19 mars 1345, Humbert de Cholay, son frère utérin, le nomma héritier universel. Nicod devint ainsi propriétaire des châteaux, seigneuries, fiefs et mandements de Lullin (appelé autrefois la Bâtie de Saint-Eugende), Montforchier, Pont-Boringe, Cholay (jadis la Bâtie de Soubeyron) et Pressy. Nicod est investi de ces fiefs le 30 août 1345, avec déclaration de suppression de toute réserve pour successeurs mâles et femelles (car la primitive inféodation faite à Cholay était comme pour tous les fiefs faucigne-rans, sujette à mainmorte, c'est-à-dire qu'à défaut de descendants mâles, le fief revenait au prince). Après le transport du Dauphiné, 1349, et les échanges de 1354, le Cte de Savoie ratifia, le 14 février 1356, en faveur de Nicod, ce que les Dauphins avaient fait pendant qu'ils étaient seigrs du Faucigny. Nicod fut châtelain d'Allinges le Vieux pour le Dauphin, en 1343 (Valb., II, 463). D'une femme inconnue, il eut pour fils légitime.

HUMBERT DE CHOLAY
(*Voir* CHOLAY).
Eut pour héritier son frère utérin.

?

Ne PIERRE DE FERNAY, chevr,
qui, après son père, posséda les susdits fiefs. Le 5 octobre 1373 (Inventaire de l'abbaye d'Aulps), représenté par Ne Mermet de Fernay, il passa un accord avec l'abbaye sur les différends existant entre eux. Alliance inconnue. Il est certain qu'il fut père des quatre enfants ci-dessous. Le 11 juin 1369 (Arch. Thuyset), il s'opposa à ce que le châtelain du Cte de Savoie, pour Allinges et Thonon, vint exercer à Lullin, qui était du ressort du château de Châtillon en Faucigny.

?

HUMBERT DE FERNAY, seigr de Lullin,
frère de Pierre selon Galiffe, 1369. J'en trouve un de ce nom qui, le 2 mai 1346 (Arch. Th.), passe un accord avec Guy et Geoffroy de Pontet, à propos de l'albergement ci-dessus. Cette date ne me semble pas favoriser la fraternité.

JEAN : deuxièmement,
possédèrent successivement ou simultanément, mais par rang d'ainesse, les fiefs de Lullin, Montforchier, Pont-Boringe et Cholay. Ils passent un accord avec l'abbaye d'Aulps (Inv.), le 13 fév. 1393. Sans l'affirmer, je pense pourtant que c'est le Jean de Fernay mentionné aux Preuves des Ctes de Lyon (Archives du département du Rhône), comme ayant épousé Peronnette de Rossillon (sœur d'Henriette, femme de Ne Pierre de Châtillon de Michaille), qui fut mère de Nicolette ci-dessous; (je trouve un Jean de Fernay, Sr de Lullin, qui épousa, contrat de mariage du 17 septembre 1389 (Arch. Menthon), Jeanne, fille de Robert, seigr de Menthon).

RODOLPHE : premièrement,
Survécut à ses deux frères. Investi des susdits fiefs et châteaux le 24 février 1402 (Arch. Thuyset). D'une transaction du 8 septembre 1402 *(Fiefs)*, il résulte que Robert et Pierre de Cholay, oncle et neveu, lui devaient deux hommages comme seigr de la Bâtie-Cholay. Il épousa, quittances dotales des 5 juin 1398 et 12 novembre 1403 (Arch. Thuyset), Alexie, fille de Rodolphe de Langin, chevr. Le 20 février 1420 (Arch. de Cour), lesdits époux transigent avec Henri de Menthon, curateur de Guillemette de Langin, sa belle-fille, pour l'hoirie de Rodolphe. Il mourut sans descendance et ses fiefs, après lui, passèrent à sa sœur.

FRANÇOIS : troisièmement,
les fiefs de Lullin, Montforchier, Pont-Boringe et Cholay.

GUILLELMETTE : quatrièmement,
Après la mort de François, son frère, elle passa reconnaissance pour les susdits fiefs, le 11 décembre 1420 (Arch. Thuyset). Elle épousa Thomas de Genève avant cette dernière date. Elle eut pour seul héritier son fils Guillaume de Genève ci-dessous.

NICOLETTE DE FERNAY,
qui épousa Ne Claude Bourgeois, seigr de Vernay.

GUILLAUME DE GENÈVE,
seigr de Lullin, Montforchier, etc., seul héritier de sa mère, avant le 16 mai 1429. Le procureur fiscal de Savoie, se basant sur la condition de succession masculine directe et légitime apposée à l'inféodation faite à Humbert de Cholay, prétendait que Lullin et les autres fiefs concédés audit Cholay étaient tombés en échute et commise en faveur du prince. Je possède un vidimus des lettres du 16 mai 1429 (vidimus du 4 juin 1438, Arch. Thuyset), par lesquelles le Cte de Savoie ayant reçu production de toutes les pièces (citées dans ce fragment généalogique), constatant le droit évident de Guillaume à succéder à sadite mère, elle-même ayant succédé, par Rodolphe, Jean et François, ses frères, à Pierre, leur père, celui-ci héritier de Nicod, celui-ci d'Humbert de Cholay, son frère utérin, lequel avait déjà obtenu de pouvoir disposer, sans aucune réserve, de ses biens, reconnait que son procureur fiscal a été mal informé et le plein droit de Guillaume de Genève. Le lendemain 17 mai, Guillaume reçut investiture des susdits fiefs. Voir GENÈVE.

Ne JACQUES BOURGEOIS, seigr de Vernay et de Fernay *au pays de Gex, épousa Jeanne de Sacconay, dont il eut :*

Mre GUY BOURGEOIS, savoyard (sic), chanoine et Cte de Lyon, reçu, sur Preuves, le 14 juin 1480, maître de chœur, 21 novembre 1483, sacristain, 1er juillet 1485, mort en janvier 1511, enterré à Saint-Jean (Lyon), devant la chapelle de Saint-Thomas, apôtre, au tombeau d'Henri de Sacconay, son oncle maternel (Preuves des Ctes de Lyon, Arch. du Rhône).

Il est fort probable que cette famille a laissé des descendants en ligne collatérale. Ainsi, un Pierre de Fernay vendit ses droits sur la Bâtie-Cholay, le 6 janvier 1546, à Guillaume de Genève, seigr de Lullin.

J'ai déjà mentionné Nicoline de Fernay, veuve de Galvand de Candie, en 1548 (*Voir* CANDIE). On trouvera encore d'autres Fernay à *Greysier* et ailleurs : mais je ne suis pas certain de leur extraction de la famille Fernay-Lullin.

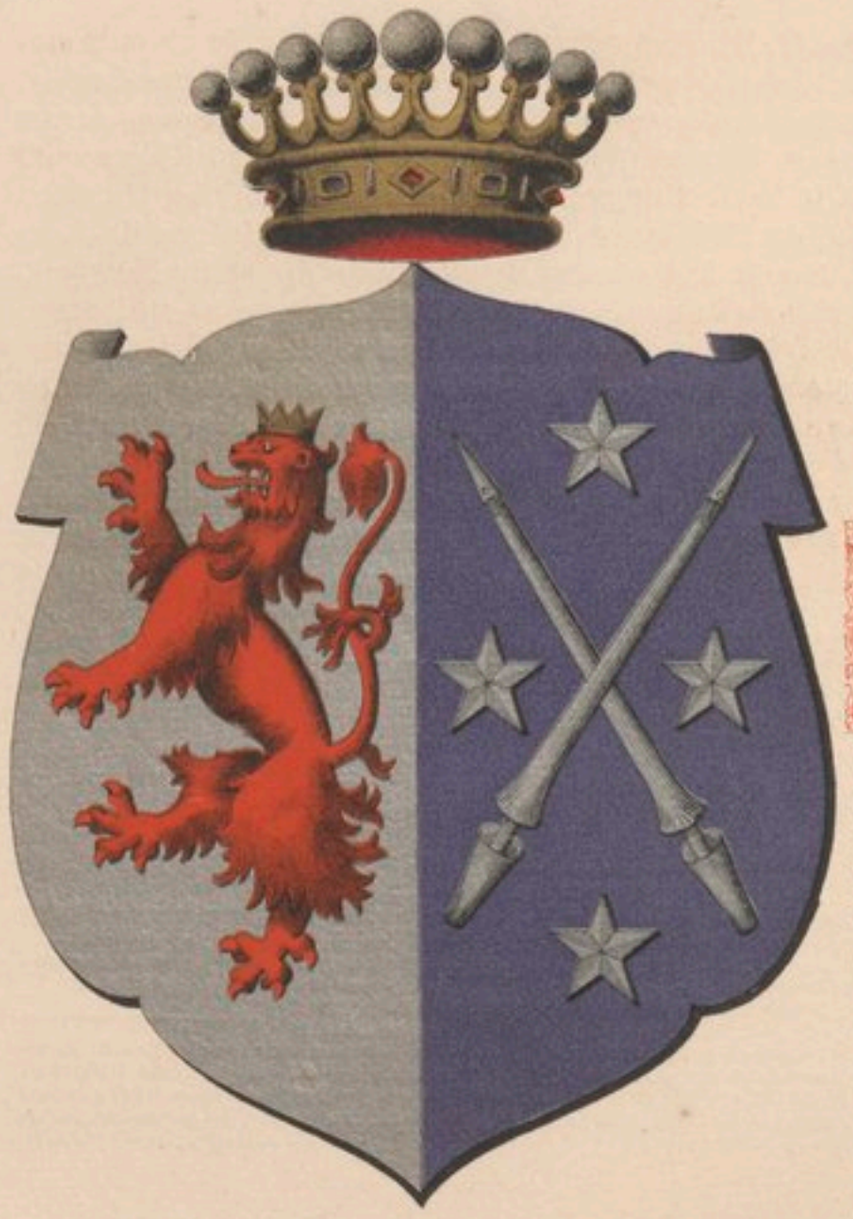

FERNEX (COMTES)

BARONS DE MONTGEX.

Portent : *parti d'argent au lion de gueules couronné d'or : et d'azur à deux lances d'argent en sautoir accompagnées de quatre étoiles de même, deux en pal, deux aux flancs.*

On trouve aussi *une couronne d'olivier de sinople* remplaçant les étoiles et *chargeant les deux lances.*

FAMILLE originaire de Mégevette, jouissant de la bourgeoisie de Thonon dès le commencement du XVIIe siècle. Adonnée au notariat et à la magistrature : ainsi Nicolas Fernex, notaire et commissaire du prieuré de Montjoux (marié à N^e^ D^lle^ Péronne Tournier), bourgeois de Thonon, qui publia la vie de saint Bernard de Menthon (Thonon, Marc de la Rue : *Voir* Grillet, t. III, f° 420); Sp^le^ Charles-René Fernex, conseiller de S. A. R. et procureur fiscal de la province de Chablais, par P^es^ de 1663 (Arch. S. S. S.), en remplacement de Sp^le^ Jean-Baptiste Marin. Il l'était encore en 1668 (Arch.Thuys.); Claude-Joseph-François-Marie Fernex, intendant général à Nice, a reçu le titre de comte. Il épousa D^lle^ Françoise-Augustine, fille de N^e^ Joseph Vignet, Bon de Montgex. Ce titre étant reversible par les femmes, en vertu des P^es^ d'investiture du 16 juin 1789 (*Voir* VIGNET), il passa ainsi aux C^tes^ Fernex.

?

Sp^le^ CLAUDE-JOSEPH-MARIE,
avocat fiscal de la province de Chablais, 1764, premier noble syndic de Thonon, 1767 (Reg. Par. de Thonon). Peut être fils ou neveu d'Egrège Jean-Jacques Fernex, notaire, lequel épousa D^lle^ Marie-Hélène de la Place, laquelle fut marraine, 1764, de la fille de l'avocat fiscal. Il épousa D^lle^ Marie-Joséphine Fleury d'Évian. On trouve un Sp^le^ Joseph Fernex, vice-fiscal du Chablais, qui mourut à quarante-huit ans environ, le 20 juill. 1768 (Reg. Par. de Thon.).

I. Sp^le^ CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE,
né et baptisé le 19 mai 1766 (Reg. Par. de Thonon), juge au tribunal de Thonon 1810, avocat fiscal du Faucigny en 1815 (Reg. Par.), puis intendant successivement des provinces de Maurienne, d'Aoste et d'Ivrée, puis intendant général de la province de Nice, syndic de la ville de Thonon, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare, épousa, le 16 mars 1793 (Reg. Par. de Thonon), D^lle^ Françoise-Augustine Vignet, fille de Joseph-Marie, Bon de Montgex, et de D^me^ Thérèse Garnier d'Allonsier. Créé Cte par P^es^ royales du 19 mars 1824 (Arch. de Cour). Mort à Thonon (Reg. Par.), le 21 avril 1850.

FÉLIX-CLAUDE-MARIE,
né et baptisé le 20 septembre 1763 (Reg. Par. de Thonon).

MARIE-GUÉRINE-JULIENNE,
née et baptisée le 2 novembre 1764, filleule de D^me^ Marie-Hélène de la Place, veuve d'Egrège Jean-Jacques Fernex. Enterrée le 13 suivant (Reg. Par.). Cette D^me^ de la Place, qui mourut le 8 octobre 1779, à quatre-vingts ans (Reg. Par.), était très probablement sa grand'mère paternelle, femme d'Egrège Jean-Jacques Fernex, dont elle eut dix enfants, parmi lesquels un Claude-Marie, né le 27 avril 1739.

LOUIS-MARIE,
né le 10 fév. 1808, Cte de Fernex et Bon de Montgex, intendant de la province de Carouge, épousa, le 27 oct. 1835, D^lle^ Georgine-Victoire de Cirace. Mort le 19 août 1885.

II. GASPARD,
né le 26 août 1795, Bon de Montgex, avocat fiscal à Ivrée, mort sans alliance, le 10 août 1865.

PROSPER-JOSEPH,
né le 20 oct. 1802, chanoine du chapitre d'Aoste, mort le 8 octobre 1866.

MARIE-CLAUDINE-JOSÉPHINE,
née le 1er mars 1794, épousa, en 1817, le chev^r^ Jean Jacques Anselme, sénateur au Sénat de Savoie.

LOUIS-JOSEPH-SÉBASTIEN,
né le 1er mars 1810, major au 2e régim^t^ de Savoie, mort le 2 mai 1852. A ép. Françoise de St-Bon.

ANNA,
née en 1800, religieuse au Sacré-Cœur de Chambéry, morte le 29 janvier 1870.

JEANNE-MARIE-ANTOINETTE,
née le 9 mai 1815, épousa, le 1843, Sp^le^ François-Placide Ramel, avocat à Thonon.

III. JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS,
né le 31 juillet 1844, Cte Fernex, Bon de Montgex, avocat à la Cour de Chambéry, épousa, le 30 août 1869, Clotilde-Ernestine-Marie de Michal-Cagnol, fille du Mis de la Chambre.

FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE-AUGUSTIN,
né le 21 décembre 1852, ancien chef de cabinet de Préfet, révoqué en 1877. A épousé, le 11 nov. 1879, Irène Wiel.

JEANNE.

IV. LOUIS,
né le 28 sept. 1870.

MARGUERITE,
née le 8 mars 1872.

MARIE,
née le 21 août 1873.

FRANÇOISE,
née le 23 déc. 1874, morte en mars 1886.

LAURE,
née le 31 octob. 1880.

MARTHE-NATHALIE-SIMONNE,
née le 25 déc. 1883.

ÉLISABETH-MARIE,
née le 24 avril 1886.

FERRIÈRES (DE ou DES)

P. d'azur au léopard d'argent couronné d'or, selon le *Dictionnaire* de Laiolo : blason donné sous toutes réserves.

ANCIENNE famille qui possédait la maison-forte et la rente de ce nom, située à Manigod, au Châtelard, au Grand-Bornand et une autre rente de ce nom aux mandements de Duyn et d'Annecy, s'étendant sur les Petites-Usses. Elle devait hommage aux seigneurs de Duyn et de Menthon. Les archives du château de Menthon contiennent une vieille filiation des Ferrières, datée de 1625, qui appuie tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance dans ce qui est inscrit ci-dessous.

La plus ancienne mention que j'ai trouvée sur cette famille est un acte des ides de mai 1299 (Arch. Menthon), par lequel Nicolet de Ferrières, habitant les Moulins sous Menthon, fils de feu Pierre de Pellionay, fait donation à Henri de Menthon, damoiseau, de tous ses biens dont il se réserve l'usufruit et exceptant les fiefs qu'il tient du Cte de Genevois et de Jacques de la Porte, aux Moulins. Ce Nicolet est peut-être la souche de la famille. Elle parait avoir duré plus longtemps, dans une autre branche peut-être, que ne le porte le Tableau ci-dessous. Claudine, fille de Georges de Menthon, seigr du Marest, est portée dans le testament de celui-ci, de l'an 1521, comme femme de François, fils de Ne Pierre de Ferrières.

Voici les quelques degrés suivis que j'ai pu établir.

?

Ne PIERRE DE FERRIÈRES,
Reconnaissances féodales de l'an 1370 (Mss. Besson). Le 2 mai 1412 *(Fiefs)*, il reconnaît tenir du Cte de Savoie des hommes, hommages, etc., au Grand-Bornand et à Manigod. En 1408 (Mss. Besson), reconnaît pour lui et son neveu Aymon. Suivant Besson, mort sans enfants. A dû avoir une fille qui aurait épousé un Ne de Moyron.

Ne HENRI DE FERRIÈRES.
en leur faveur, pour biens à Belossier (Thônes). Il était mort avant 1383. Il épousa très probablement Léone de Lucinge. Aymonet ci-dessous était, le 9 septembre 1383 (Mss Besson), pupille de François de Lucinge, son oncle (fils de feu Thomas de Lucinge), auquel la tutelle avait été confiée, Léone s'étant remariée trois ans après la mort de son premier mari.

?

Ne PIERRE DE FERRIÈRES,
marié à Dlle Agnès de la Frasse, teste le 16 novembre 1408 (Tes Bonnefoy).

AYMON DE FERRIÈRES, damoiseau,
héritier universel de son père, 1383. Le 6 mars 1412 (Mss. Besson), il reconnaît en faveur de Jeanne Alleman, dame de Duyn, et après elle au Cte de Savoie, l'arrière-fief de Ferrières avec hommage lige. Avec Claude, fils de feu Jean de Moyron, il reconnaît ce que dessus (1412) le 21 novembre 1419 *(Fiefs)*. [Le 13 avril 1459 (Mss. Besson), Ne Claude, fils de feu Jean de Moyron, comme héritier de Ne Pierre de Ferrières, indivis pour le fief avec Louis et François de Ferrières ci-dessous, passe reconnaissance avec eux en faveur du seigr de Menthon]. Le 16 janvier 1429 *(Fiefs)*, le Cte de Savoie lui fait remise de certains biens et hommes procédés de Pierre de Ferrières, de Jean de la Porte et de Françoise, sa fille (peut-être femme d'un Ferrières), ensuite de Jean de Cupellin, paternels et héréditaires, échus au duc, faute par ledit Aymon d'avoir obtenu investiture. Le 30 avril suivant *(Ibid.)*, il passe hommage de ces biens. C'est peut-être le Ne Aymon de Ferrières qui, en 1443 (Mss. Besson), était marié à Isabelle, fille de Ne Jacques du Bochet de Naves.

Ne FRANÇOIS.
Le 16 mars 1472, avec Antoine de Bruel, administrateur, de Bertrand, fils de feu Louis de Ferrières, à feu Aymon, il reconnaît tenir de Janus de Savoie des hommes, hommages, cens, fiefs, etc., rière Alex, Dingy et Ferrières. Le 21 novembre 1477, avec son neveu, il reconnaît ce qu'ils tiennent des Nes d'Arenthon, comme cause ayants des Nes d'Alex *(Fiefs)*. Il était mort avant 1507 et avait épousé N. N., fille de Ne Guichard de Copponay, en 1451, suivant les Mss. Besson.

JEANNETTE, veuve de Ne Pierre de la Croix de Scionzier, était, en 1473, femme de Ne Richard de Boege (Mss. Besson).

Ne LOUIS, vivant en 1459, mort avant 1472.

Ne JACQUES;
en son nom et au nom de son frère Jean et de son cousin Bertrand, ils reconnaissent comme dessus, le 23 avril 1507 *(Fiefs)*. Il épousa : 1° Dlle Louise, fille de feu Ne François Burzat? (Barras, selon Besson); 2° Dlle Marie-Louise Oppinel, laquelle nomma héritier Amé d'Arenthon, petit-fils de son mari.

HUGONETTE à Ne Jacques Clavel d'Alex.

Ne JEAN, vivant en 1507, mort sans enfants.

Ne BERTRAND.
Sous l'administration de Ne Antoine de Bruel (son oncle???), en 1472. Reconnaît, avec son oncle, en 1477, avec ses cousins germains, en 1507-1528. Le 28 juin 1518 (Arch. la Ruaz), avec son cousin Jacques, ils laudent une vente de biens mouvants de leur fief.

Ne LOUIS (Jean, selon Besson), mort en bas âge.

LOUISE
épousa : 1° Jacques d'Arenthon, seigr d'Alex, auquel elle apporta la maison-forte de Ferrières et la moitié de la juridiction et biens; 2° Pétremand Burnet, dont elle n'eut point d'enfants.

JACQUEMETTE
épousa Ne Louis de Saint-Jeoire et lui apporta ses biens, dont celui-ci passa reconnaissance au seigr de Menthon, le 31 mars 1541.

Ne AMÉ D'ARENTHON,
héritier de sa mère et de Louise Oppinel ci-dessus, vendit la succession des Ferrières, lui appartenant, à Honble Pierre, fils de feu Honble Guillaume Flocard.

Voir au SUPPLÉMENT plusieurs nobles du nom de Ferrières, qui ne peuvent trouver place en ce Tableau.

FERT (DE)

P. d'argent à la bande de sable chargée de trois chevrons versés d'or (Armor. de Loche de Sallanche). Selon Galiffe, t. I, 163, *d'azur à deux bandes d'or.*

N. Arsias Fer ou de Fert (de Ferro), trésorier de la ville de Genève en 1376, bourgeois de Genève en 1379, conseiller en 1385, syndic en 1406, vivait encore en 1421 avec Agathe, sa femme (Galiffe, *Not. généal. gen.*, t. I).

N. Pierre de Fert, syndic en 1427, premier syndic en 1429, vivait encore en 1449 avec N. Aymonette du Chastel (de Sallanche), sa femme (Galiffe, *passim*).

N. Michel de Fert (1), trésorier général de Savoie, arbitre, 15 septembre 1434 (Arch. Thuyset), *Id.*, 1er juillet 1430 (Tes d'Eschavannes), maître d'hôtel du duc Amédée en 1435, teste, le 21 août 1448 (Arch. de Genève), mort avant 1449, en faveur de ses deux filles et de son frère, par parts égales. Il épousa N. Ancelline de Rueix, qui avait de grands biens à Palleysuel, Billens et Aubonne (Galiffe, *passim*). Elle teste le 9 mai 1442 (Arch. de Genève), en faveur de ses filles.

N. Michel, secrét. du vidomnat de Genève en 1431, ép. Marie, fille de N. Mermet du Saix (Galiffe, *passim*).

Georgine, tante d'Angelon de Bellegarde, qui veut (1550) que l'on bâtisse une chapelle près de la sépulture de ladite Georgine, à Montagny. Est-ce celle qui ép.: 1° N. Guillaume de Menthonex, mort vers l'an 1500, et 2° N. Claude de Menthonnex (neveu de son premier mari), mort vers 1509? (Procéd., 1517, Arch. Th.).

N. Jean (2), vivant en 1465 et mort avant 1487 (Galiffe, *passim*). Il ép. Marguerite de Livron.

Amédée, femme : 1° de N. Jacques de l'Estable; 2° de N. Antoine Bolomier, avec lequel elle vivait en 1448 (Galiffe, *passim*).

Péronne était mariée, avant le 2 juin 1445 (Arch. de Cour), avec Antoine Lhoste, de Genève, écuyer ducal, seigr de Saint-Cergues et bourg de Genève (Galiffe). Le 20 juin 1449 (Arch. de Genève), elle paie un legs fait par son feu père.

N. Jean habitait Sallanche en 1479 (Galiffe). Un N. Jean de Fert est dit avoir pour aïeule paternelle Aymonette du Chastel (Tes Bonnefoy).

Félicie vivait dans la maison de son père, à Champlouvier, 12 fév. 1492 (Arch. Thuyset).

Henriette, femme de N. Guichard Guat, syndic de Genève (Galiffe).

Jeanne de Fert, femme de Louis de Bellegarde, seigr de Montagny (*Armor. de Loche*). Elle fonde un anniversaire à Sallanche le 20 novembre 1528 (Tes Bonnefoy).

(1) Je laisse l'honneur et la responsabilité de ce qui n'a pas d'autre marque de provenance aux *Not. gén.* de Galiffe.

Ce N. Michel, alors trésorier du duc de Savoie, avec Ancelline, sa femme, donnent en albergement des biens situés à Puplinge, le 22 juin 1428 (Arch. Thuyset). L'acte est passé dans la maison desdits époux, située à Genève. Du même jour (*Ibid.*), ils reçoivent reconnaissance pour des biens situés à Foncenex.

(2) N. Jean, fils de feu N. Pierre *de Ferro*, reconnaît, le 10 janvier 1457 (Arch. la Serraz), tenir du Cte de Savoie, à cause de la châtellenie de Sallanche en fief noble paternel et ancien, sous hommage lige et noble et antérieurement dû par les héritiers de Me Pierre de Menthon, chev., lesquels doivent garantir ledit reconnaissant et lesdits biens de la prestation de l'hommage envers ledit duc : lequel hommage est dû *pro toto albergo de Castro*, c'est-à-dire pour les hommes, tailles, servis, dimes, etc., en suivant la reconnaissance jadis faite aux prédécesseurs du duc par Berard du Chastel : et 1° les libertés et immunités que le reconnaissant et ses hommes de la terre de Faucigny *de albergo et hereditate de Castro* ont depuis un temps immémorial de ne payer aucune leyde, gabelle, péage, auchiège soit alpage, droits de foires et marchés, pour les choses que le confessant et ses hommes vendent auxdites foires, dans toute la terre de Faucigny. Suit l'énumération des censes dues par les hommes qui tiennent dudit Me Pierre de Menthon, chev., dont le confessant a droit. Fait à Sallanche, dans la maison de Ne Nicod et Claude de Menthon.

Cette famille de Fert a dû s'éteindre vers 1530 : on n'en trouve plus vestige à Sallanche, et tous les biens des Nes du Chastel (ou du moins en très grande partie) étaient possédés par les Menthon. La dernière mention est du 12 février 1492 (Arch. Thuyset), jour où un N. Jean de Fert vend des droits appartenant à sa fille Félicie, à Champlovier.

FÉSIGNY (DE)

(DE FEYSSIGNIER, DE FEISSINIACO OU DE FEYSSIGNIACO).

P. de gueules à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable (Besson). Selon Guichenon (Ind. Arm.), la *bande* serait *d'or*.

Ancienne famille connue dès le XIVe siècle. Ses possessions relevaient du seigr de Cusy. Ce fait, parfaitement prouvé, donne la clef de la lugubre histoire de Guy de Fésigny, dont la légende s'est emparée pour la dénaturer. Fésigny, vassal de Montmayeur, en qualité de président du Conseil, pour obéir aux ordres du duc, avait voulu arrêter le Cte de Montmayeur et avait fait prononcer la confiscation du château de Cusy. Au point de vue féodal, Fésigny était félon. Nous nous abstenons de chercher si les mobiles de Fésigny ne furent pas la haine ou la jalousie contre son seigneur. Jacques de Montmayeur, qui avait sur ses terres droit de justice omnimode, se saisit de Fésigny, le fit juger par ses officiers de justice et lui fit trancher la tête (1465). De nos jours, on se contente de maudire ses juges. Il est maintenant historiquement démontré (1) que Montmayeur n'agit que de l'aveu du duc. Si

(1) *Voir* l'Étude historique sur Jacques de Montmayeur, par T. Chapperon (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, IIe série, t. VIII, fos 213 et suiv.), et dans le même volume (fos 291 et suiv.), l'excellent rapport sur ce mémoire, par le Mis d'Oncieu. *Voir* aussi au t. XII, fos 315 et suiv., mon mémoire sur Cusy.

le terrible justicier fut mis en cause après la mort du faible duc Louis, ce fut, non pour crime de meurtre..., mais parce qu'il avait passé « outre... lorsqu'après la mort du duc Louis..., « le prince, son successeur, prétendit faire naître ce que nous appellerions un conflit de juri- « diction, et si, vingt ans plus tard, il (Montmayeur) fut condamné à l'amende..., sentence « qui, du reste, ne fut jamais exécutée, c'est sous l'inculpation bien vague et bien mal déter- « minée » (j'ajoute et fort peu justifiée) « de félonie ».

Il faut lire en entier les deux mémoires que j'ai cités pour se rendre un compte exact de la question : il est juste, d'ailleurs, de la juger avec les idées dominant au XVe siècle et non comme on doit juger un des abus de pouvoir que notre histoire moderne nous énumère en trop grand nombre.

Le nom des Fésigny passé chez les Nes de Vallence est entré chez les Nes Vincent, qui le portent de nos jours avec distinction. Voici le peu que j'ai trouvé sur les anciens Fésigny.

?

ROLET *DE FEYSIGNIE*, damoiseau, mort avant 1385. Nicolet *de Molari* de Frissiney, son héritier, transige le 10 mai 1385 (Tes d'Eschavannes), à propos de l'hommage que ledit Rolet devait à Jean de Mionnaz, damoiseau, pour tous ses biens de Saint-Ours et de Cusy.

?

JACQUEMET *DE FEYSIGNIE*, damoiseau, arbitre à la transaction énoncée ci-contre, passée à Rumilly, le 10 mai 1385.

?

JACQUEMET *DE FEYSIGNIE*, damoiseau, avait épousé probablement la sœur de Me Henri d'Héry, jurisconsulte, qui est dit oncle des ci-dessous dans la reconnaissance sans date des Arch. Monthouz.

?

Vénle et Egrège seigr Me RODOLPHE DE FÉSIGNY, docteur ès lois, chevr, juge maje du comté de Genevois, 1431 (Arch. Thuyset), 1436 (Arch. Rubaud), 1442 (Arch. Monthouz), 1443 *(Pourpris hist.)*. Le 26 avril 1437 (Arch. Monthouz), il achète, de Ne Claude de la Palud, de Lescheraine en Bauges, des cens, servis et rentes à Cusy, Saint-Ours, relevant du fief noble de Jacques, Cte de Montmayeur. Acte passé à Chambéry, dans la maison dudit Rodolphe. Le 24 mai suivant *(Ibid.)*, Jacques de Montmayeur, seigr de Cusy, laude ladite vente et investit Rodolphe, sauf ses droits et l'hommage dû pour lesdites choses. Le 8 juillet suivant *(Ibid.)*, les hommes liges et taillables devant lesdits cens et servis passent reconnaissance à Rodolphe et lui doivent les régales (aides pour deux cas), si lui ou les siens marient une fille ou si lui et les siens sont nommés chevaliers. Montmayeur laude et approuve, ayant reçu dudit Rodolphe, outre l'hommage à lui dû, les laods et ventes. Acte passé à Thonon *in magna platea galleriarum castri ipsius loci*. Il épousa Dlle Galoise, fille de Ne Lambert Odinet : elle était morte avant le testament dudit Lambert (1440, Arch. Thuyset), qui y nomme le fils et les deux filles de Galoise.

Ne PIERRE DE FEYSIGNY. En son nom et pour Rodolphe, son frère, il reçoit, le 26 juin 1441 (Arch. de Cour), investiture des choses féodales qu'ils tiennent au mandement d'Alby.

Un Ne Pierre de Feysigny épousa Priste, fille de Jacquemet de la Perrière et de Guigonne de Charrières. Mentionnés comme ayant possédé antérieurement des biens reconnus le 31 mars 1473 (Arch. Savoiroux), en faveur du Cte de Genevois. Un Ne Pierre de Feyssigniaco est encore témoin à Chambéry, le 4 avril 1492 (Arch. Monthouz).

PIERRE *DE FEYSIGNIACO* (*sic*), témoin audit acte avec son frère.

JEAN *DE FEYSIGNIE* (*sic*). Un acte est passé, lui présent, dans sa maison de Cusy, le 2 mars 1401 (Arch. Thuyset). En son nom et au nom de ses frères, comme héritiers de Henry d'Héry, jurisconsulte, il reçoit reconnaissances féodales et reconnaît en faveur du Cte de Genevois, avril, mai 1411 (Arch. Thuyset). Sont cités des albergements faits jadis par Jacquemet et Pierre de Freysignier, par Pierre de Sierroz, *alias* de Fésigny, le 17 avril 1371.

ROLET.

Pierre reconnut seul, en faveur du Cte de Genevois, des biens à Heyrier, Alby, comme neveu et héritier dudit Henri d'Héry, jurisconsulte (commencement du XVe siècle, Arch. Monthouz). Son nom est ici écrit *Frissygnier*.

Un Ne Jean de Feysignie abornait les biens achetés en 1437 (*Voir* ci-contre). Je pense que c'est le Jean de Feysignie qui fut père de Jacquemette ci-dessous et de Jacques, qui a pu être frère de ladite Jacquemette.

?

LOUISE épousa Pierre de Coussy, seigr de Genissia, lequel teste le 30 octobre 1492 (Guichenon, *Bresse et Bugey*).

Vénérable seigr Me GUY DE FÉSIGNY, docteur ès droits, conseiller ducal, président patrimonial et fiscal, ou du conseil résidant à Chambéry, témoin à Montmélian, le 4 août 1458 (Arch. la Place), à Chambéry, le 25 juin 1459 (Arch. Savoiroux). C'est lui qui fut décapité au château d'Apremont, en 1465. Je n'ai pu découvrir le nom de sa femme, qu'il eut certainement, ni s'il laissa des enfants (1). *Voir*, pour sa triste histoire, les mémoires cités au folio précédent.

CLAUDINE ép., contrat dotal du 6 juillet 1441 (Arch. de Cour), Ne Jean Boudry de Bonne, secrétaire ducal.

?

Ne HUMBERT DE FÉSIGNY. Un des seigneurs qui, avec Pierre de Fésigny, prêtèrent hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré).

?

Ne JACQUES DE FÉSIGNY fait donation de tous ses biens à Nes Jean et Philippe de Cognin, le 20 mars 1460 (Arch. Morand).

Dlle JACQUEMETTE (fille de Ne Jean de Feysignie) épousa, contrat dotal du 1er mars 1416 (Arch. Thuyset), Ne Philippe de Cognin.

Dlle AMÉDÉE. Gabriel de Clermont, dans son testament du 30 avril 1459, lui lègue 50 florins, et 100 s'il meurt sans enfants, pour la marier (Arch. Thuyset).

?

Dlle JEANNE DE FÉSIGNY, veuve de Ne Anselme Gruel, 1529 (Arch. Thuyset).

?

POLYXÈNE DE FÉSIGNY, dame de Gruffy, veuve de Jean Mareschal, seigr de Gruffy, 1522-1537 (Arch. Thuyset). Elle paraît avoir hérité de Ne Pierre Mareschal, son fils, lequel reconnut Gruffy le 29 juillet 1542, puisqu'elle prête hommage comme Dme de Gruffy, le 21 août 1547 *(Sommaire des Fiefs)*. Elle transporta Gruffy et Fésigny à son second mari, François de Vallence, qui le dit en son testament de 1583 (Arch. Thuyset). Blanche-Diane de Vallence, fille dudit François, épousa Ne Jacques-Vincent, seigr de la Ruaz, auquel, par son testament du 7 janvier 1607 (Arch. Manuel), elle laissa la seigneurie et dépendances de Fésigny avec charge d'en porter le nom et les armes.

(1) Il planera pourtant toujours quelque obscurité sur cet événement. Ainsi nous savons que Fésigny était vassal de Montmayeur. Pourtant Guy ou Guigues de Fésigny fut inféodé, les 11 et 14 janvier 1462 (Arch. de Cour), de la juridiction totale du lieu, territoire et maison-forte de Fésigny. Probablement le duc Louis voulait éviter à Fésigny le danger de poursuivre son seigneur féodal. Mais le duc ne pouvait soustraire, sans le consentement de Montmayeur, un de ses vassaux à la fidélité et à l'hommage dus pour d'autres biens à Cusy, reconnus par Rodolphe de Fésigny, son père.

FÉSIGNY (DE). — *Voir* VINCENT DE FÉSIGNY.

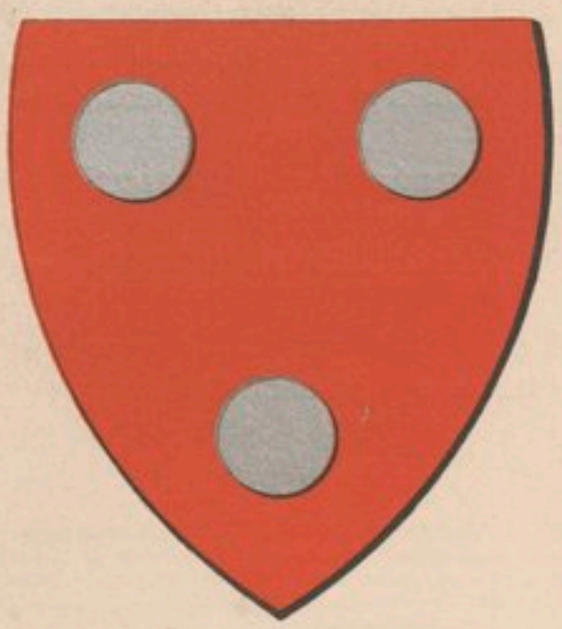

FESTI,

DE SALLANCHE

P. *de gueules à trois besants d'argent* (Galiffe).

Les Festi n'étaient pas originaires de Genève, comme le laissent supposer les *Notices généalogiques* de Galiffe. Ils y possédaient bourgeoisie et maisons, mais ils ne s'expatrièrent pas de Genève au commencement des guerres : ils se bornèrent à y vendre leur maison et à rentrer en Savoie. Selon Grillet, Nicod Festi est le rédacteur des célèbres *Statuta Sabaudie :* c'est peut-être empiéter sur les fonctions du Conseil ducal. Nicod Festi signe, en effet, les *Statuta,* mais probablement comme secrétaire ou notaire, en tout cas comme simple collaborateur.

Cette famille a dû s'éteindre vers le milieu du XVIe siècle.

?
N. N. Festi
épousa Margueronne Festi.

Jean Festi, notaire à Sallanche avant 1394 (Arch. de Chuyt).
Par acte du 27 juillet 1389, il fonde l'anniversaire de sa mère dans l'église de Sallanche. Avec sa femme, Marguerite, ils fondent leur anniversaire en ladite église le 28 janvier 1390. Il avait déjà fondé une rente en faveur du chapitre de Sallanche le 11 décembre 1385 (T^es^ Bonnefoy). Il mourut en 1399 ou 1401 *(Ibid.)*.

?
N^e^ N. N. Festi
épousa
D^lle^ Péronnette.

?
N^e^ Jean Festi,
secrétaire ducal, nommé dans un acte du 28 décembre 1443 (T^es^ Bonnefoy).

N^e^ et Sp^le^ Nicod Festi, conseiller ducal de Savoie.
Le 13 novembre 1420 *(Ibid.)*, il donne au chapitre de Sallanche 15 livres pour l'anniversaire de ses deux femmes, Jacquemette de Loche et Françoise d'Ogier. En 1434 *(Ibid.)*, il devait une rente pour l'anniversaire de sa mère. Selon Galiffe, il était, en 1440, secrétaire de Jean de Bertrand, évêque de Genève, un de ses exécuteurs testamentaires : vidomne de Genève en 1445, du conseil épiscopal et conseiller de ville en 1450. Il épousa Aymonette, fille de N^e^ Nantermet de Glenne, syndic de Genève, veuve de Jean Barral de Bonne et veuve de Nicod en 1460. Nous avons vu plus haut qu'il eut l'honneur de signer les *Statuta Sabaudie.*

R^d^ Vincent, chanoine de Sallanche.
Passent un accord, le 24 avril 1477 (T^es^ Bonnefoy), avec le chapitre pour la sépulture de leur mère.

Claude.

Jeanne, veuve de N^e^ Jacques de Saint-Michel, 20 mai 1497 (Reconnaissance pour le château de Thonon).

N^e^ Nantelmet Festi, citoyen de Genève, mort avant 1521. Selon Galiffe, fut syndic de Genève en 1466 et mourut avant 1487, ayant épousé N^e^ Madeleine, fille de N^e^ Louis de Pitigny.

Antoinette, femme de N^e^ Pierre de Vignier, qui la nomme en son testament du 27 septembre 1478 (Arch. Thuyset).

?
R^d^ Pierre Festi teste le 10 janvier 1498 (T^es^ Bonnefoy), faisant un legs aux lépreux de Sallanche.

?
N^e^ Claude.

N^e^ Louis Festi,
en son nom et au nom de N^e^ Amédée, son frère, vend, le 19 janvier 1521 (Arch. Morand), à Vénérable Mre D. Jean Ursi, sous-prieur d'Aulps, 21 sols genevois de rente avec le fief sur une maison située à Genève, en la rue sur le Puits de St-Léger. Selon Galiffe, il était conseiller en 1487.

N^e^ André Festi,
covendeur en 1521, ratifie cette vente le 25 janvier suivant (Arch. Morand). Selon Galiffe, il avait plus de seize ans et moins de vingt en 1487 : était châtelain de Nyon pour le duc de Savoie, au moment des troubles.

?
N^e^ François Festi.

N^e^ François, débiteur de la rente constituée par R^d^ Pierre ci-dessus : 1503 (T^es^ Bonnefoy).

Françoise,
mariée à Mre Nicolas Bovier, de Mégève avant le 22 janvier 1540 (T^es^ Bonnefoy).

FÉTERNE (DE)

ANCIENS SEIGNEURS DUDIT LIEU EN CHABLAIS.

FAMILLE de la plus haute antiquité, mais sur laquelle on sait fort peu de choses.

Selon Charles-Auguste de Sales, elle portait *d'or au lion de gueules* ou bien *de gueules au lion d'or*. Comme la filiation qu'il en donne se termine en 1150, on se demande comment il a pu connaître ce blason à une époque où rien n'était fixé à cet égard.

Selon le *Dictionnaire* de Laiolo (Bibl. du Mis Costa), recueil compilé surtout d'après le *Blason de Savoie* (Arch. de la Chambre des Comptes à Turin), ouvrage auquel on ne saurait accorder une grande valeur, les Féterne portaient *d'argent au lion de sable tenant de sa patte dextre un gobelet d'or*. Cette croyance commune à un lion, comme emblème héraldique des Féterne, n'est peut-être pas fortuite. Elle a pu se perpétuer dans les familles qui ont succédé aux Féterne, et nous voyons encore les Compois, seigrs de Féterne, porter *un lion issant* dans leur *chef*. On peut donc admettre comme induction la version du *Pourpris*. Quant aux émaux, ils sont justes, si par hasard il les a devinés.

Le *Pourpris* donne la filiation suivante de « la très noble maison de Féterne».

?

LOUIS DE FÉTERNE.
L'an 1080 environ, le monastère d'Abondance fut réédifié par le conseil et l'aide dudit seigneur. Notons que s'il était d'âge, en 1080, de donner des conseils de cette valeur, il devait avoir au moins vingt-cinq ans, ce qui porterait sa naissance à l'an 1055 environ.

GUY DE FÉTERNE,
protecteur d'Abondance en 1108 et mort vers 1140. Laissa deux enfants, Louis et Berlion.

HERMENGARDE,
damoiselle qui a fait de grands biens à Abondance. La *maison naturelle de Saint-François* laisse discrètement entendre qu'elle aurait épousé Guichard, fils de Gérard de Sales. Le *Pourpris* affirme que ce Guichard prit alliance dans la maison de Féterne, mais il ne lui conste pas — il y avait de bonnes raisons pour cela — du nom de l'épouse. Comme ce Guichard de Sales naquit vers 1030, d'après le *Pourpris*, il en résulte qu'il ne put guère épouser Hermengarde, dont le père, Louis de Féterne, serait né quelques vingt ans après son prétendu beau-fils.

LOUIS.

BERLION.
Il engage, pour 400 sols, au monastère d'Abondance une partie des dîmes de Larringe et d'Évian, avec approbation de sa femme et de ses barons, en 1150 : dans l'acte il est qualifié de prince et autre part d'homme d'ancienne noblesse (*Pourpris hist.*, fos 140, 141).

La remarquable histoire de l'*Abbaye d'Abondance,* par M. le chanoine Mercier, enregistre, sans trop y insister, les énonciations du *Pourpris*. Les Féterne, par la position topographique de leur château, étaient les seigneurs les mieux placés pour protéger Abondance. Antérieurement à 1108 — époque où ils étaient avoués héréditaires de ce monastère — un Louis de Féterne a dû être bienfaiteur des premiers moines qui vinrent fonder une pieuse colonie dans la belle vallée d'Abondance : si le monastère a été réédifié en 1080, il a pu y concourir et le fait ne serait pas inconciliable avec les documents connus.

Le 6 des nones de mai 1108 (Guichenon, Preuves, p. 29), le prévôt et chapitre de Saint-Maurice d'Agaune, du consentement d'Amédée, fils du Cte Humbert de Savoie, fait donation à Herluin, prieur des chanoines réguliers de Sainte-Marie d'Abondance, de toute la vallée d'Abondance depuis Morgins au Pertuis (*nunc* Bioge, probablement). Cette donation est faite à la demande de Guy de Féterne, avoué de ladite église d'Abondance, dont les héritiers continueront à avoir l'avouerie tant qu'ils resteront possesseurs de Féterne. Abondance paiera à perpétuité à Saint-Maurice une livre de cire le jour de la fête dudit saint.

En 1127, suivant l'inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps, Anselme, Boson et Guy (Vuido) de Féterne firent une donation à l'abbaye d'Abondance du lieu appelé *sur régale*. Rapporté d'après un acte cité de l'an 1232.

Aux nones de décembre 1170, Willelme de Féterne est témoin à une renonciation faite par

le Cte de Savoie en faveur d'Abondance : il est nommé second après Gautier de Blonay (Guichenon, Preuves, p. 42). Peut-être le même Willelme qui est témoin en 1184 *(Régeste Genevois)*, à un acte entre l'évêque de Genève et le Cte de Genevois.

Il est nécessaire de supposer que les seigneurs qui possédaient, avec le château et fief de Féterne, l'avouerie d'Abondance, se sont éteints vers la fin du XIIe siècle. Dès 1203, nous voyons figurer, dans un document cité par le Mis Costa *(Fam. histor. de Savoie)*, parmi les témoins à l'inhibition faite par Thomas, Cte de Maurienne, au châtelain d'Allinges, de molester l'abbé d'Abondance, Pierre de Compey, châtelain de Féterne (pour le Cte de Maurienne, certainement), puis au huitième et dernier rang, Amédée, vidomne de Féterne, et son frère Guillaume. Amédée et Guillaume étaient-ils des Féterne? rien ne l'indique. En tout cas, ils n'étaient plus de la lignée directe des anciens avoués d'Abondance, Amédée était simplement officier du prince. Nous savons, du reste, qu'en 1224 (Guichenon, *Hist.* I, p. 249), la seigneurie de Féterne appartenait, en toute propriété, à Thomas I, Cte de Savoie, malgré les contestations d'Étienne, sire de Thoyre-Villars. En 1268 (Guich., *Pr.*, p. 75), Pierre, Cte de Savoie, lègue, par son testament, à Agnès de Faucigny, sa femme, le château et seigneurie de Féterne, pour en jouir sa vie durant.

Dans un acte de 1208 (*Ibid.*, Pr., p. 50), Thomas de Savoie confirme les donations faites *jadis* à la maison d'Abondance, par Berlion et son fils Willelme, seigrs de Féterne, et aussi par Girold de Langins, l'ancien, *sicut in cartis domus sigillo munitis continetur*. Il est évident qu'il agissait comme seigr de Féterne, approuvant des donations faites par les anciens seigrs dudit fief. En 1208, la postérité de Guy de Féterne, qui devait jouir de l'avouerie du monastère d'Abondance, tant qu'elle possèderait la seigneurie de Féterne, d'après l'acte de 1108, était éteinte.

Mais, dans un acte du 15 mars 1203 (*Doc. Valais.*, I, 154), par lequel Thomas de Savoie reconnaît que le lieu de Saint-Gingolph appartient à l'abbaye d'Abondance, nous voyons figurer, outre le châtelain, le vidomne de Féterne et son frère Guillaume, déjà nommés, un Ne Louis de Féterne. La famille, en ligne collatérale, légitime ou illégitime continuait donc quoique ne possédant plus la suprématie à Féterne et déchue de son ancienne splendeur.

Dans une transaction passée à Évian, en 1210 *(Régeste Genevois)*, figurent comme témoins, au huitième rang, Pierre Gargaus de Féterne, au dixième et dernier, Amédée de Féterne, chevaliers.

En 1229, Pierre de Féterne, abbé d'Aulps, selon Besson (99), fait une donation à l'abbaye susdite d'une terre à Mayserier, paroisse de Publier (Inventaire).

En 1274, le 15 octobre *(Sommaire des Fiefs)*, Utilie, fille et héritière de Guillaume de Féterne, fait donation à Philippe, Cte de Savoie, du lieu de Féterne. Il faut interpréter : donation des droits qu'elle pouvait avoir sur Féterne, seigneurie qui, nous l'avons vu, appartenait certainement, plus de cinquante ans auparavant, à la maison de Savoie.

En 1287 *(Régeste Genevois)*, figurent comme témoins, à Genève, au seizième rang, Rodolphe et Girard de Féterne.

En 1290 *(Ibid.)*, Thomas de Féterne était chanoine de Filly.

Avant 1307 *(Inventaire de l'abbaye d'Aulps)*, Dme Companie, veuve de Ne Amédée de Féterne, avait fait héritier Rd Henri de Compey, lequel, le mercredi avant la fête de Saint-Barnabé, 1307, assigne à l'abbaye d'Aulps une rente de 5 sols, qu'elle avait léguée à ladite abbaye pour le repos de son âme.

En 1307 *(Ibid.)*, Dom Amédée de Féterne était religieux et procureur de l'abbaye d'Aulps et cellerier en 1329.

En 1316 *(Ibid.)*, Dom Henri de Féterne, religieux de l'abbaye d'Aulps, auquel l'abbé relâche des terres et prés avec maison à Clegnians (Clénant), en échange d'autres biens acquis par ledit Dom Henri, qui vivait encore en 1320 *(Ibid.)*.

En 1319, Amédée de Féterne était chanoine d'Abondance (Tes Bonnefoy).

Je ne rencontre plus ce nom à dater de ce moment. Les Compois de Féterne (*Voir* CE NOM) paraissent avoir succédé aux anciens seigneurs, au moins en quelque partie. Ils y possédaient un château autre que celui du prince.

Voir AUX FIEFS.

FICHET

COMTES DE PONTCHY,
SEIGNEURS DE NEUVETOUR, ÉPERNEX,
COSEIGNEURS DE SANXIA ET LARAY.

P. d'azur à la colombe d'argent.
CIMIER : *Une colombe de même tenant dans son bec un rameau d'olivier.*
DEVISE : *PAR VERTU.*

(Pres de noblesse, 20 septembre 1594. Reg. 19, Pat. de Sav., fo 58, Arch. de Turin).

CETTE famille est originaire du Crest, dans la paroisse du Petit-Bornand. Dès la fin du XVe siècle, je trouve des Fichet, notaires, curiaux, receveurs d'extentes, fonctions dans lesquelles ils se sont enrichis, si j'en juge par les nombreuses acquisitions de biens qu'ils ont faites à cette époque. Malheureusement, il ne m'a pas été donné de retrouver, dans d'assez nombreux parchemins, trace du célèbre Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris, le premier introducteur de l'imprimerie en France. Il était pourtant du Petit-Bornand et, selon toute probabilité, de cette même race.

Dans des Preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare de 1671 (Arch. Thuyset), Claude-Marc-Antoine Fichet, Cte de Pontchy, pour prouver l'ancienneté de sa famille, produisit une attestation de l'an 1653, signée Boveaut, prêtre, professeur à la Faculté de théologie de Paris, établissant qu'un Ne Guillaume Fichet était recteur de l'Université de Paris en 1459, lequel fut envoyé à Rome, ambassadeur du roi Louis XI, au pape Sixte IV, où il se comporta à la satisfaction du pape et du roi. Après quoi, s'étant retiré de France à Rome, il fut fait chancelier du même pape. On y cite Gagain (Robert Gaguin, probablement dans son ouvrage *La mer des croniques et miroir historial,* etc.), un des plus anciens historiographes de France, lequel, dans un livre imprimé en 1521 (édition inconnue, à moins que ce ne soit celle de Regnault-Chaudière. Paris, sans date, finissant en 1520. — *Voir* Brunet, *Manuel du libraire)* lui donne cet éloge par ce dystique latin :

Felix illa quidem tali sabaudia alumno
Cujus erit Gallis perpetuatus honor.

Le même auteur, dans une histoire de France, sous le règne de Louis XI (?), en a parlé dignement, ainsi que Dupleix, dans son tome III de l'*Histoire des rois de France,* et César Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques* de 1465. Guichenon, dans sa préface *(Hist. généal.,* fo XXIII), parle de l'*Histoire de Savoie* que « Guillaume Fichet, savoisien, docteur de Sorbonne « et recteur de l'Université de Paris, dédia au bienheureux Amé IX, du mérite de laquelle je « ne doute pas, parce que cet auteur était illustre en doctrine et en piété, qui semblent « héréditaires dans sa famille ». En outre est produit l'original d'une visite faite par Messre Mamert Fichet, évêque d'Hébron, de la cure du Petit-Bornand, dont il était originaire, du 3 juillet 1471, et un autre, extrait de l'évêché de Genève, constatant qu'il (Mamert) a conféré les ordres et consacré des autels à Genève, dans les églises de Sainte-Marie et des Frères Prêcheurs. (*Voyez* Grillet, t. I, 398 et suivantes).

Puisque, en 1671, on a négligé ou l'on n'a pas pu nous informer du lien de parenté qui unissait Guillaume Fichet à Ne Jean Fichet, premier anobli de cette famille, un hasard seul pourrait nous l'apprendre maintenant.

Henri Fichet du Crest, du Petit-Bornand, receveur des extentes de Janus de Savoie, pour les mandements de Thorens et Richemont, reçoit, en cette qualité, les laods dus à cause de la vente de certains biens faite par acte reçu par Hugonin Fichet du Crest, du Petit-Bornand, le 4 février, le 20 février 1482 (Arch. Thuyset) : ils étaient donc contemporains tous deux de l'illustre docteur de Sorbonne, s'ils avaient alors une cinquantaine d'années.

Jean Fichet, notaire, curial de l'abbaye d'Entremonts (1540, 49, 63, 77, etc., etc., Arch. Thuyset), fut anobli le 20 septembre 1594 et a laissé une descendance dont on trouvera les titres d'honneur dans le Tableau suivant. Elle s'est éteinte dans les mâles, en 1736, et ses biens sont passés, par mariage, dans la maison des Mis d'Arvillars et des Nes More.

(Suit la généalogie).

(1) Les deux frères (Pierre-Sébastien et Claude-Marc-Antoine) achètent, le 4 janvier 1700 (Arch. Thuyset), de Gilbert et François-Emmanuel de la Forest, père et fils, Cte de Bonilly sous Corsallon, les hameaux du Preis, Delevin et le Sara ? dépendant, pour le spirituel, de la paroisse de Saint-Pierre de Bonilly et ci-devant du mandement dudit Bonilly. Ces fiefs furent unis à la paroisse de Pontchy et hameaux de Marlenex et Fessy, avec juridiction et revenus de Brison au mandement de Bonneville, empêtés à François-Emmanuel de la Forest, qui était en son lendits frères Fichet. Ceux-ci furent investis desdits fiefs par Pte du 25 janvier 1700, en titre et dignité de comté, vérifiées en Chambre le 11 mai suivant (Arch. Thuyset). Ils rétrocédèrent à François-Emmanuel de la Forest leurs droits sur le hameau de Tolsinge et à Nr Pierre Daniel de Gros leurs droits sur Marlenex et Fessy, le 9 août 1705 *(Ibid.)*, ratifiant une cession déjà faite par main privée.

(2) Dans l'inventaire de sa librairie, composée de deux cent huit numéros, avec estimation faite par le libraire Dufour, de Chambéry, je remarque : « Guillermus Fichetus parisiensis theologus doctor. En vella in-folio » et sur vie du bienheureux saint François de Sales en vers : deux volumes in-octavo. Œuvre qui m'est totalement inconnue.

C'est lui qui fonda et dota la chapelle du Calvaire, au Petit-Bornand, et la fit enrichir de nombreuses indulgences.

I. Mr Jean Fichet, notaire,
du Petit-Bornand, où il demeurait dans sa maison du Crest. Il était curial de l'abbaye d'Entremonts, lorsque Jacques de Savoie, abbé d'Entremonts, lui donne en albergement, le 10 novembre 1540 (Arch. Thuyset), des biens échutés à l'abbaye. Il achète une part de la montagne d'Ayolaz, le 4 septembre 1549 *(Ibid.)*, mouvant du fief de l'abbaye : le 18 octobre 1563 *(Ibid.)*, des biens devant amé reste à la chapelle de Saint-Michel et à celle du Benoît Saint-Suaire, dans l'église du Petit-Bornand. Il avait concouru à la fondation de la chapelle des Fichet (du saint Nom de Jésus et de Notre-Dame de Compassion), dans l'église plus haut mentionnée (dit au testament de Galois, son petit-fils. Il reçut des Patentes de noblesse le 20 septembre 1594, voir au Pr 383). Il épousa Dlle Françoise Levet (Elle portait *de gueules à la barre d'or accompagnée de deux étoiles de même au chef d'azur au croissant d'argent*, Pr. des SS. Maurice et Lazare), avant 1545 (Arch. Thuyset). Il testa le 15 juillet 1600 (dit au testament de son fils) et mourut avant 1603.

II. Nr Aimé Fichet,
châtelain de la seigneurie et mandement de Bonneville, fermier de ses revenus, par Pte du 12 décembre 1577 (Arch. Thuyset). Anobli avec son père. Il épousa : 1° Jacqueline Vernaz (probablement de Saint-Jeoire) ; 2° Dlle Jeanne, fille de Nr François du Marteret, de la Roche, et de Dlle Marguerite Déage. Il testa le 19 avril 1603 (Pr. de Malte) et fait un legs à sa femme. Elle testa le 30 août 1625 *(Ibid.)*, veuve dudit Nr Aimé et, en deuxièmes noces, de Nr Henri Ouvrier, en faveur de son fils Pierre-François-Antoine (Pr. de Malte, H 194).

Dlle Nicolarde,
femme de Nr Michel Domen, avant 1594 (Reg. Par. de la Roche).

Premier lit.

Philippine, légataires de Bd P. Alexandre, leur frère consanguin (1621).

Thomasse, légataires de Bd P. Alexandre, leur frère consanguin (1621).

Nr Pierre-François-Antoine,
baptisé le 25 mai 1603, après le testament de son père, conseiller d'État, procureur patrimonial à la Chambre des Comptes, puis président au Souverain Sénat de Savoie (10 octobre 1658, Barnier). Il épousa, contrat dotal du 25 novembre 1644 (Pr. de Malte), mariés le 26 (Livre de raison par lui tenu, Arch. de Thuyset), Dlle Louise, fille de Nr Jacques de Chalandière et de Dne Isabeau d'Isnard. Elle fut enterrée à Saint-François (Reg. Par.), le 12 mai 1665. Lui était mort avant 1682.

Jean-Baptiste, mort jeune.

III. Nr Galois (fils aîné du 1er lit). Il teste le 16 janvier 1620 (Arch. Thuyset), voulant faire profession chez les Jésuites à Lyon ; fait un legs pour la réparation de leur chapelle du saint Nom de Jésus et de Notre-Dame de Compassion, dans l'église du Petit-Bornand. Nomme héritier Pierre-François-Antoine, son frère.

Jeanne-Françoise, femme de Mr Pierre Gros, légataire de ses frères, 1620 et 1621.

Françoise, femme de Mr Jean Fichet, légataire de son frère, 1620.

Françoise-Claudine, femme de Gervais Molin, légataire, 1621 et 1629.

Pernette, femme de Mr Philippe Ducrel d'Annecy, légataires, 1621. Testent ensemble le 2 juin 1629 (Arch. Montfioux).

Alexandre, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages (*Voir* Grillet, I, 406). Il teste, le 2 oct. 1621 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Pierre-François-Antoine. Était alors au collège de Chambéry. Assiste au cont. de mariage de son dit frère (1644), avec le R. P. Mathieu Compain (1), alors jésuite à Entremonts.

N. N. à Hoir Jean-Baptiste Garbillon.

Pierre-Sébastien, Cte de Pontchy (1), né le 15 octobre 1640 (Livre de Raison), baptisé le 8 janvier 1651 (Reg. Par. de Maché), dit de Châtelet, conseiller d'État, maître auditeur à la Chambre des Comptes, chev. d'honneur au Conseil auditeur à la Chambre des Comptes, chev. d'honneur au Conseil présidial de Genevois, par Pte du 23 août 1681 (Arch. S. S. S.). Il se démit de cette charge en faveur de son frère en 1684 *(Ibid.)*, chev. d'honneur au Sénat de Savoie le 15 août 1682 (Barnier). Il testa, le 4 juin 1725 (Arch. Thuyset), en faveur de ses deux nièces ci-dessous. Il codicille le 27 janvier 1736 *(Ibid.)*. Ayant réuni tous les biens de sa famille, il mourut, dernier mâle du nom, sans avoir contracté d'alliance (2).

Nr Joseph (Alexandre),
baptisé le 6 octobre 1646 (Reg. Par. de Maché). Son père voulait aussi l'appeler Alexandre, mais il ne le fit pas, le curé ayant défense de bailler deux noms au baptême (Livre de Raison). Il n'est pourtant connu que sous ces deux noms. Seigr de Nouvelour, d'Epernex, conseigr de Saxia, Larsy et Trombert, du chef des Chalandière. Il épousa, le 30 juin 1682, Marie, fille de Claude-Emmanuel Millet, Mte de Faverges, veuve : 1° de Joseph de Riddes ; 2° de Félix de Barillet, contrat dotal du 14 juin 1682 (Arch. Thuyset). Mort sans enfants avant le 28 août 1684 (Arch. Thuyset).

IV. Alexandre,
né vers la Saint-Martin 1645, mort peu après son baptême, fils aîné (Livre de Raison).

Dom Claude-Marc-Antoine,
né le 4 septembre 1651 (Livre de Raison), baptisé le 27 juin 1652 (Reg. Par. de Maché), Cte de Pontchy (2), gentilhomme de bouche, 4 avril 1681 (Arch. Thuyset), lieutenant-colonel du régiment de Saluces, 6 mai 1690 *(Ibid.)*, chev. d'honneur au Souverain Sénat de Savoie, 27 mai 1687 (Barnier), maître d'hôtel de Madame Royale, major de la ville et province de Verceil, 2 mars 1697, aide de camp général dans les armées de S. M., colonel d'infanterie, chev. de justice des SS. Maurice et Lazare en 1672 (Preuves, Arch. Thuyset). Avant d'être chev. au Sénat, avait été chev. d'honneur au Conseil présidial de Genevois. Il épousa : 1° contrat dotal du 21 (Arch. Thuyset), mariés le 30 janvier 1690 (Reg. Par. de Maché), Anne-Marguerite Millet de Faverges ; 2° contrat dotal du 26 (Arch. Thuyset), mariés le 30 avril 1709 (Reg. Par. de Saint-Léger), Jacqueline-Charlotte Millet d'Arvillars (elle se remaria avec Claude-Philibert de Montfalcon). Il testa le 20 mai 1716 (Arch. Thuyset), annulant des testaments de 1692, 1699 (Arch. Thuyset) et 1704. Il mourut le 25 février 1718, jour de l'ouverture de son testament (Arch. S. S. S.) (3).

Premier lit. — *Second lit.*

Marie-Josephte-Ignace-Eusèbe, comtesse de Pontchy, des Dlles d'honneur de la Reine. Épouse, contrat dotal du 9 mai (Pr. de Malte), mariés le 27 août 1716 (Reg. Par. de Saint-Léger), S. E. Joseph, Mte d'Arvillars. Elle teste le 12 septembre 1741 (Arch. Thuyset).

Joseph-Jean Milliet d'Arvillars, chev. de Malte, octobre 1755. Ses preuves, H 194, remontent, pour le côté maternel, jusqu'au premier degré des Fichet (Arch. du département du Rhône).

Marie-Ignace-Jeanne-Baptiste, épousa, contrat dotal du 28 mai (Arch. Thuyset), mariés le 11 octobre 1735 (Reg. Par. de Saint-Léger), Jean-François More, seigr de la Tour de Lone. Dans cet acte, elle est, par erreur, dite fille de Pierre-Sébastien. Légataire de son frère en 1730. Cohéritière de son oncle Pierre-Sébastien (1735).

Françoise-Antoinette-Nicolarde, baptisée le 6 décembre 1714 (Reg. Par. de Maché). Destinée inconnue.

Victor-Amédée-Jean-Baptiste, né et baptisé le 8 avril 1711 (Reg. Par. de la Roche), filleul de LL. Altesses de Savoie. Mort avant le testament de son père.

V. Pierre-Paul-Ignace-Second, Cte de Pontchy, cadet au régiment de Genevois, héritier universel de son père. Il teste en Piémont, le 1er novembre 1730 (Arch. Thuyset), en faveur de Pierre-Sébastien, son oncle. Mort sans lignée.

Péronne, fille donnée.

Perrine, nièce, fillesle et légataire de Dnes Pernette, ci-dessus.

(1) Le P. Compain s'occupa de généalogies et de blason. Il fut en des correspondants de Guichenon.

FIGUET

P. d'azur au chevron d'argent accompagné de trois demi-vols d'or.

Cimier : *un vol d'or.*

Devise : *SEMPER IN ACTVM.*

(Pes de noblesse. *Voir* ci-dessous).

MATHIEU FIGUET, de Moûtiers en Tarentaise, reçut des Pes de noblesse le 22 octobre 1632 (Pat. de Savoie, Reg. n° 35, f° 58, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), lui accordant les armoiries ci-dessus. Il épousa Dlle Marguerite Dunand et testa en 1684 (Notes communiquées par le Cte Greyfié, sur lesquelles je m'appuie pour tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance).

Ne ANTOINE-FRANÇOIS, à . . . . . Reçoivent tous les cinq des patentes de déclaration mariée au seigr de Bettex. Elle teste : 1° le 17 octobre 1685 ; 2° le 14.... 1687, en faveur de ses deux frères, François-Thomas et Balthazard. A cause de ces testaments a lieu une transaction, le 28 fév. 1695 (Arch. du Sén. de Sav.).

ANNE,

Ne et Rd FRANÇOIS-THOMAS, d'ancienne noblesse le 22 janvier 1685 (Bibl. du Roi mort avant 1695.

Ne BALTHAZARD, à Dlle Françoise Trolliet.

Ne JEAN-CLAUDE. à Turin).

CATHERINE-MARGUERITE épousa, le 26 fév. 1688 (Arch. Thuyset), Ne Joseph du Verger, seigr de Blay. Elle ép. : 2° contrat dotal du 22 nov. 1700 *(Id.)*, Ne Jacques-Louis du Clos de Blansy. Elle teste deux fois, 1721, 1746 *(Ibid.)*. *Voir* VERGER (DU).

NOEL. JEANNE-ANTOINETTE.

JEANNE-LOUISE épousa : 1° contrat dotal du 3 mai 1711 (Arch. S. S. S.), Ne Joseph d'Usillon du Châtel ; 2° Ne François-Joseph Noyel de Bellegarde. Elle teste le 12 décembre 1712 (Arch. S. S. S.). *Voir* FAVRE D'USILLON et GREYFIÉ.

JEANNE-MARIE : 1° à Maximin Grognet ; 2° à Ne César du Tour. Elle teste, le 12 novembre 1734, en faveur de sa sœur Marguerite et de sa nièce Françoise-Maximine d'Usillon du Châtel.

MARGUERITE à Ne Jean-Pierre Ginod, le 6 mars 1725 (Tes Million). Marguerite Figuet épousa Ne Claude Reydellet d'Avalon, morte avant 1716 (Arch. Thuyset).

N.B. — Une

?

MARGUERITE, nièce de Balthazard, mariée à Ne Jean François Arnaud (Transaction du 28 février 1695, Arch. S.S.S.).

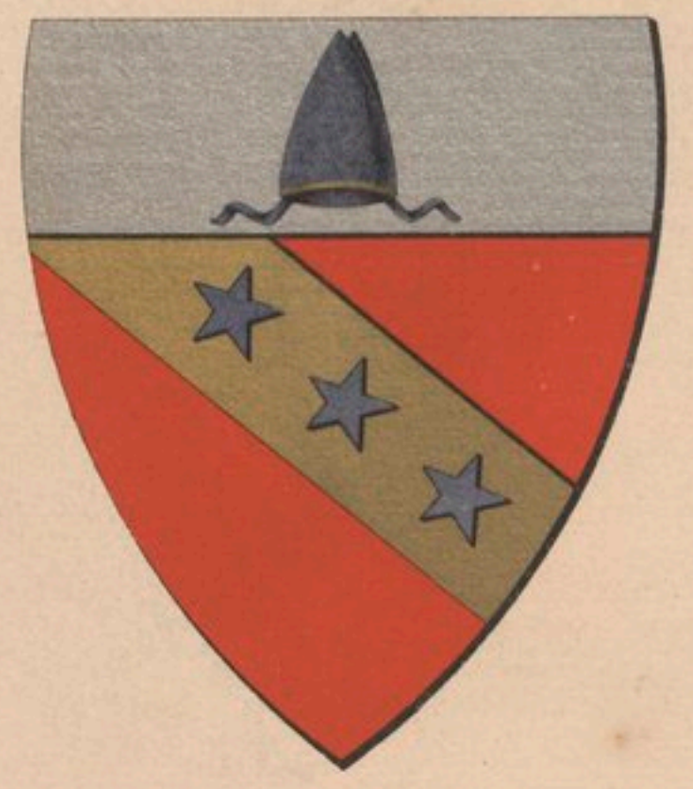

FLAMEN

DIT DE FLAMME OU FLAMES

CLAUDE Flamen d'Annecy reçut des Pes de noblesse le 28 septembre 1603 (Reg. 23, Pat. de Savoie, f° 258), lui accordant pour armoiries : *de gueules à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur au chef d'argent chargé d'une mitre d'azur ornée d'un filet d'or.* Cimier : *une flamme de gueules.* Devise : *OMNIA MVNDAT.* Par Pes du 20 janvier 1604 (*Ibid.*, f° 270), il fut autorisé à prendre le nom de de Flamme.

Il était maitre d'hôtel de l'évêché de Maurienne (1613) et gentilhomme de bouche de S. A. R. (1643). Il fut enterré le 5 avril 1646 et le chapitre assista à la cérémonie (Reg. Par.). Dans cet acte, il est qualifié de chevalier.

Il avait épousé Dlle Dominique Gagnères, qui se remaria, le 16 décembre 1647 (Reg. Par.), avec Ne et Sple Jean-François d'Avrieux, docteur en droit, juge corrier. Dans son testament du 15 novembre 1648 (Tes Truchet), elle lègue aux Bernardines de Saint-Jean son portrait avec celui de feu Monsr de Flames, son premier mari.

L'ancien hôtel de ville de Saint-Jean de Maurienne était l'hôtel de Flames, on y voyait son écusson, où l'on a cru voir, à tort, un aigle dans le chef au lieu de la *mitre,* au service de laquelle il avait gagné sa noblesse. Avant d'être au service de l'évêché de Maurienne, il était maitre d'hôtel de l'archevêque de Turin. Mort sans postérité.

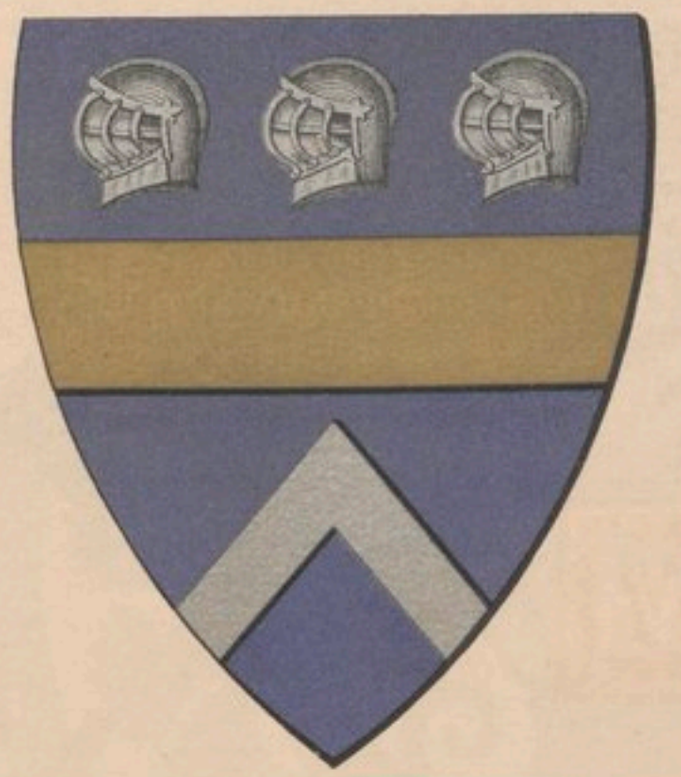

FILLIARD, DE CUSY

P. d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois heaumes clos d'argent en chef et d'un chevron (de même) en pointe (Lettres de noblesse).

Cimier : « *ung faulcon au naturel avec ses giets et sonnettes tenant au bec ung roleau avec cette devise : PLAISIR GOUVERNE* » *(Ibid.)*.

MICHEL FILLIARD, de Cusy, fut anobli par P^tes du 1er mai 1595 (Arch. Turin, Reg. Pat. Sav., 20, 76). Il était fils de François, qui vendit des biens à Cusy le 13 janvier 1569 et mourut avant 1649. François était fils de Pétremand Filliard, dit Pujat (fils de François), qui reconnut, le 19 novembre 1550, tenir des biens de Sébastien de Luxembourg, comme seig^r de Cusy (Arch. Thuyset). N^e Michel fut en procès, en 1648-1649 *(Ibid.)*, avec les N^es de Pingon, seig^rs de Cusy, à propos de la juridiction qu'ils avaient, en cette qualité, sur tous les nobles demeurant dans ledit fief. Il avait épousé D^lle Claudine, fille de N^e et Sp^le Jean Perrod, qui possédait aussi des biens à Cusy (*Voir* PERROD). Ils sont père et mère de François et peut-être aussi de Jacques ci-dessous.

N^e et Sp^le FRANÇOIS FILLIARD, avocat au Sénat.
Il agit avec son père, en 1626, 1648, 1649, et continua le procès avec les Pingon, en 1651 (Thuyset). Il épousa D^lle Jeanne-Françoise de l'Alée de la Tournette, qui mourut, veuve, le 6 mai 1692, âgée de cent deux ans environ (Reg. Par. de Cusy).

N^e ANTOINE,
baptisé le 6 janvier 1628 (Reg. Par. de Cusy). Est-ce le R^d Mre Antoine Filliard de Montizel, chanoine d'Aix, témoin, 6 juillet 1658 (Arch. Troches), au testament de R^d Claude de la Grange??

?

D^lle ANTOINETTE FILLIARD,
femme de N^e Christophe Del Bene de Blanlys, 1716 (Reg. Par. d'Aix).

N^e JACQUES FILLIARD, de Cusy, seig^r de Fey (?),
témoin à Marigny, à l'inventaire de l'hoirie de N^e Abel de Roland, 13 février 1670 (Arch. Thuyset).

?

R^d Mre FRANÇOIS-HYACINTHE DE MONTIZEL,
chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle, 25 novembre 1722 (Arch. Thuys.), aumônier de l'hôpital général de Chambéry en 1719 (Arch. S. S. S.).

FILLINGE (DE)

VIEILLE famille possessionnée, dès le XIIIe siècle, à Fillinge. Voici sur elle les mentions chronologiques que j'ai pu rencontrer :

Aymon de Fillinge, fidéjusseur pour le sire de Faucigny, 1225 *(Régeste Genevois)*.
Guillaume de Fillinge, chev^r, témoin, 1262-1282 *(Ibid.)*.
Jean *de Fillingio*, damoiseau, fils de Mre Vullielme de Fillinge, chev^r, *eiusdem loci vicedomni*, avec et au nom de son père, reconnaît, le mercredi après l'Octave de Saint-Luc 1263 (Arch. Thuyset), tenir de Mre Vullielme de Lucinge, chev^r, des moulins ou battoirs sur la Menoge et sur le Foron, des biens à Fillinge, une maison audit lieu, etc., pour lesquelles choses il prête hommage audit Lucinge, qui lui donne, en correspectif, 45 livres genevoises.
Aymon de Fillinge, garant pour le sire de Faucigny, 1269 *(Régeste Genevois)*.
N^e Pierre de Fillinge, à son nom et au nom de N^e Guillaume de Fillinge, son père, passe un accord, le mardi avant la Sainte-Lucie 1306, avec l'abbé d'Aulps (Inventaire), par lequel il relâche à l'abbaye tous droits et prétentions sur la mestralerie de la paroisse d'Habères et environs, moyennant 31 livres genevoises. Une ordonnance d'Hugues, dauphin, de l'an 1321 *(Ibid.)*, mande à son bailli d'empêcher Pierre de Fillinge de s'immiscer dans la mestralerie de Poche.
N^e Hugues de Fillinge, fidéjusseur, 12 décembre 1348, au contrat de mariage Lucinge-Soyrier.
Jean de Fillinge, abbé d'Entremont. Donation à lui faite vers 1350 *(Pourpris hist.)*, en présence de N^e Étienne de Fillinge. Jean était encore abbé, 3 juin 1395 (Arch. Thuyset). Cet Étienne est peut-être le même qui fut fidéjusseur, 9 juillet 1398 (Arch. Rubaud), au contrat de mariage Lornay-Lucinge et arbitre dans une transaction du 18 août 1402 *(Ib.)*.
Françoise de Fillinge, femme de N^e Louis de Bardonnenche, vers 1350 très environ (Mss. de Lucinge).
Mre Hugues de Fillinge, chev^r, témoin à Lucinge, le 18 mai 1366 (Arch. Thuyset).
Mre Jean de Fillinge, chev^r, fidéjusseur, 27 juin 1373, contrat de mariage Les Clets-Fresnoy.
R^d Mre Jean de Fillinge, abbé d'Abondance, 1380-1383 (Inventaire de l'abbaye d'Aulps et Arch. Thuyset).
Jacquemet de Fillinge, damoiseau, fils de Mre Jean, chev^r, achète, le 3 septembre 1394 (Arch. Thuyset), des biens à Vignier des N^es Étienne et Nicod de Lucinge père et fils. Fidéjusseur, 1396, contrat de mariage Langin-Compey.
Hugues de Fillinge, chev^r. N^e D^me Jacquette de Lucinge, sa veuve, fait donation, le 8 août 1401 (Arch. Blonay), à Pierre et Rodolphe de Blonay, frères, d'un hommage dû par Girard de Corsier, damoiseau.
N^e Jacquemet, fils de feu Mre Jean de Fillinge, chev^r, vend à N^e et P^t seig^r Hugonin, seig^r de Lucinge, le 3 septembre 1394 (Arch. Thuyset), une cense taillable par lui acquise de N^e Nicod de Lucinge.
Hugues de Fillinge, chev^r. D^me Jacquette de Lucinge, sa veuve, fait une donation aux N^es de Blonay, le 8 août 1401 (Arch. Blonay), dans sa maison de Thonon.
N^e Étienne de Fillinge, témoin à Genève, le 29 février 1409 (Arch. Pensa).
Étienne et Jacquemet de Fillinge avec Pierre, fils de ce dernier, prêtent hommage au duc de Savoie en 1430 (Capré, 163).
Marie de Fillinge, femme de Guillaume de Chissé, 1495-1497, a dû apporter, au moins en partie, les biens de Fillinge aux N^es de Chissé. *Voir* CHISSÉ, f° 57.
La famille a dû s'éteindre à cette époque. Je trouve pourtant encore un V^le Mre Jean de Fillinge, prêtre, témoin à Boège, le 27 octobre 1507 (Arch. Thuyset), qui pourrait être un Chissé aussi bien qu'un descendant des N^es de Fillinge.

FLÉCHÈRE (DE LA)

P. d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre aiglettes d'argent. BESSON, GUICHENON, etc...

FLÉCHÈRE (C^TES DE LA)

SEIGNEURS DE LA FLÉCHÈRE EN SEMINE, BEAUREGARD, ROVORÉE, SENOCHE,
BELLEGARDE SUR SALLANCHE, MOLLIENS, VANZY, PICARAISIN, HAUTEVILLE, CHATILLON, ETC.,
EN GENEVOIS ET EN FAUCIGNY,
SEIGNEURS DE LA FLÉCHÈRE EN CHABLAIS, ETC.,
COMTES D'ALEX, COMTES DE VEYRIER-CHATILLON, ETC., ETC.

QUOIQUE je possède un grand nombre de chartes sur cette famille et que j'en aie rencontré un certain nombre dans diverses archives, il est heureux que Besson ait pu en dresser la généalogie, sur titres originaux, avant l'incendie patriotique du château de St-Jeoire, en 1793 (1).

On croit généralement que les la Fléchère (Flesher) sont venus d'Écosse vers la fin du XIIIe siècle, avec les Mareschal (Marshall) et les Portier (Porter). Rien au monde ne démontre le bien fondé de cette tradition — admise pour les la Fléchère, même par Besson — : en tout cas, elle n'augmenterait en aucune manière l'illustration de ces familles. *Voir* MARESCHAL et PORTIER.

Cette maison n'a fourni aucun personnage ayant occupé les premières charges de l'État, mais elle présente une suite non interrompue d'hommes distingués dans l'armée et dans l'Église : je ne veux citer ici que François de la Fléchère, prieur de Sillingy, qui eut l'insigne honneur d'être le parrain de saint François de Sales. Cette constante distinction, jointe à la haute ancienneté, à la possession de nombreuses seigneuries, aux belles alliances avec Vuagnard, Menthon, Lucinge, Saint-Jeoire, Lornay, Châtillon, Rovorée, Chevron-Villette, la Forest, Blonay, Mareschal-Duyn, Arenthon, Gerbais, Seyssel, Genève-Boringe, etc., justifie la place que feu le Mis Costa de Beauregard a assignée aux la Fléchère parmi les familles historiques du duché de Savoie.

Le plus ancien que j'aie trouvé de ce nom vivait en l'année 1302 (2). Depuis Hugues de la Fléchère, chev^r, qui testa en 1370, jusqu'à nos jours, la filiation est parfaitement authentique. Il était déjà établi à Beauregard (Saint-Jeoire), qui paraît avoir été leur premier fief. Par le mariage de trois N^es de la Fléchère, frères, avec les héritières des anciens seig^rs de Molliens, ils acquirent de nombreux biens dans la Semine et dans le Genevois.

Ils se sont divisés en plusieurs branches dans notre pays et dans le canton de Vaud. La branche aînée, la seule restante dans l'ancien duché, subsiste encore avec la plus grande distinction. Une branche cadette, issue des la Fléchère de Chablais, établie à Nyon (Vaud) au XVIIe siècle, s'est divisée en plusieurs rameaux dans cette localité et à Lyon.

[Suit la généalogie].

---

(1) Besson s'est trompé souvent, comme tout le monde se trompe, mais il était incorruptible et incapable de dénaturer la vérité dans un but de lâche complaisance ou de vénalité. C'est un des rares généalogistes sur lequel — quand l'occasion s'en présente à défaut de titres, j'aime à m'appuyer. Si je me trompe avec lui, je le fais en compagnie d'un homme savant et parfaitement probe. La généalogie des la Fléchère, dressée par Besson, existe en manuscrit au château de Saint-Jeoire en Faucigny : tout ce qui, dans les tableaux suivants, n'a pas d'autre marque de provenance est extrait du travail de l'excellent auteur des *Mémoires ecclésiastiques*, l'un de nos plus sérieux ouvrages d'histoire.

(2) Je n'ai rien trouvé de plus ancien dans les innombrables chartes formant la base de cet ouvrage. Le *Régeste Genevois* cite pourtant un Pierre de la Fléchère qui fut témoin, le 10 des kalendes de décembre 1236, à un acte d'Aymon-Jean de Faucigny. Quoique je répugne à la tradition écossaise ou anglaise, je dois pourtant dire que cette absence de documents sur une famille déjà en possession seigneuriale alors, serait une induction en sa faveur. Il n'en est pas de même pour les MARESCHAL et les PORTIER, comme je le démontrerai à l'article de ces deux très anciennes familles.

Tableau I.

?
Humbert de la Fléchère, damoiseau, témoin à un achat fait, en 1312, par Pierre de Faucigny, évêque de Genève.

?
Humbert de la Fléchère, témoin à un acte de 1302 (Arch. Thuyset).

?
Humbert de la Fléchère, chev[r], Édépanseur, en 1335, au contrat de mariage Molliens-Lucinge. .

?
Hugues de la Fléchère, chev[r]. Dme Jacquemette, sa veuve, donne, le 4 des kalendes de mai 1332, des biens en albergement en son nom et au nom de sa fille.

Béatrix.

(1) Malgré l'autorité de Besson, cette alliance ne paraît douteuse. Les Du Nant de Saint-Paul sont inconnus à cette époque. Isabelle pourrait être fille ou nièce d'Humbert de Mela. Dans une transaction du 10 octobre 1442 (Arch. Thuyset), son petit-fils revendiquent les hoirie d'Hugues, leur aïeul, d'Isabelle, leur aïeule, et d'Humbert de Mela. Isabelle fut la mère, ou moins, d'Humbert et Jacquemet.

?
I. N[r]..... de la Fléchère, chev[r], mort à Saint-Jeoire, où il gît dans l'église, ainsi qu'il en conste par le testament de son fils. Besson le croit fils du seig[r] de la Fléchère, qui vint d'Ecosse en Savoie vers la fin du XIIIe siècle.

?
François de la Fléchère. L'évêque de Genève approuve un achat qu'il avait fait la veille des kalendes de mai 1331.

?
Jean de la Fléchère, curé de Saint-Jeoire, témoin à Thiez en 1319 (Arch. de la Ste maison de Thonon).

Nicod I, seig[r] ou coseig[r] de Beauregard, cohéritier universel de son père. Il épousa Marie de Lornay et testa le 9 octobre 1397, à Beauregard, en faveur de sa fille : nonobstant héritiers Aymon et Nicod, ses neveux, substituant Jacquemet, Henri et Humbert, ses frères. Elle vivait encore, veuve, en 1446 (Arch. Thuyset).

Françoise, morte en bas âge.

Perrette, morte sans alliance.

Béatrix : 1[o] à N[r] Jacques de Vonerier; 2[o] à N[r] Aymon Botollier.

Jeanne à N[r] Jean de Mulettes?

Françoise à Jean de Brussin (?) damoiseau.

II. Hugues de la Fléchère, chev[r], seig[r] de Beauregard, où il teste le 16 novembre 1370, voulant être enterré au tombeau de son père, en l'église de Saint-Jeoire. Selon Besson, il épousa : 1[o] Elisabeth de Lucinge. Je n'ai pas d'autres inductions à l'appui, sinon que François de Lucinge, dans son testament de 1366, nomme Hugues son exécuteur testamentaire; 2[o] Isabelle (Dunant de Saint-Paul) (1).

Nicod II, chev[r], seig[r] de Beauregard et la Fléchère.
Par l[res] du 15 octobre 1445 (Arch. de Cour); il fut investi, avec son frère Aymon, des fiefs qu'eux et leur feu père Humbert avaient acquis dans le Faucigny. Comme héritier de son oncle Henri et de son frère Aymon, il demanda confirmation de la châtellenie de Faucigny, accordée audit Henri et, après lui, auxdits Nicod et Aymon, ses neveux, par l[res] du 6 juillet 1447, et de la châtellenie de Mornex, accordée à Henri le 26 octobre 1444 (Arch. Thuyset). Suivant Besson, Nicod reçut des l[res] de gouverneur (du château) de Faucigny en 1463. Il épousa, contrat dotal du 30 décembre 1456 (Inventaire Montv., Arch. Thuyset), Marguerite, fille de Jean de Montvuagnard, seig[r] des Tours et de Boège et de Claudine de Rovorée : dans ce contrat, il est dit fils de feu Humbert. Ils vivaient encore en 1496. Elle transige, d'accord avec ses fils Jean et Nicod, en 1506 (Arch. Thuyset) (2).

III. Humbert, chev[r], seig[r] de Beauregard, cohéritier universel de son père, prête hommage au duc de Savoie en 1430 (Capré, 163). Il épousa Agnès, fille de Jean de Molliens, avant 1406. Je ne suis pas absolument certain qu'il fût l'aîné de Nicod, son frère : à coup sûr, il était l'aîné de Jacquemet, que son père destinait à l'Église. Il testa le 16 juillet 1441. Mort avant le 20 août suivant (Arch. Thuyset).

Henri, Jacquemet, tous quatre destinés à l'Église par le testament de leur père. Voir leurs articles au IIIe Tableau. Il fit branche.

Girard, Mermet, Est sans doute le Willermet qui était moine à Contamine en 1397 (Arch. Morand), et le Guillaume qui était prieur de Thonon, fit une donation à sa nièce Françoise, en son contrat dotal de l'an 1430.

Alésie à Mermet de St-Jeoire, damoiseau.

Pernette.

Marguerite.

Humberte.

Nicolas, mort sans lignée.

Françoise épousa N[r] François, le cadet, de la Faverge, traité de mariage du 8 juin 1575 (T[re] Bonneloy).

IV. Aymon, seig[r] de Beauregard, gouverneur du château de Faucigny; figure, avec ses oncles, ses cousins et son frère Nicod, dans un albergement du 20 août 1441 (Arch. Thuyset). Il épousa, contrat dotal du 19 novembre 1454, Dme Jacquemette, fille de Jacques de Menthon, seig[r] des Clets, veuve d'Aymon d'Arenthon. Il testa le 16 février 1462 : mort sans lignée.

Anne à François Huldric de Méral, le 17 mars 1462.

Jeannette à N[r] Pierre Centurio Bucios, écuyer, le 26 mars 1456.

François, docte ès droits, prieur de Chindrieux, chanoine et official de Genève.

Agnès, morte sans alliance.

Andréanne, vivant en 1470.

V. Jean, seig[r] de Beauregard, continua la ligne aînée actuellement existante. Voir son article et sa descendance au Tableau II.

Claudine, religieuse à Melan, 1403.

Aynarde, femme de N[r] Philibert de Vulpillières.

Rolette, morte sans alliance.

?
Dme Claudine de la Fléchère, femme du procureur Fagot ou Fago (du Feug??), marraine à Bonneville, le 2 juillet 1573.

VI. Jacques, seig[r] de Rovorée. Il épousa : 1[o] (et non 2[o] comme le dit Besson) Dme Charlotte, fille de Jean-François de Rovorée et de sa première femme, Jeanne de Nancyse, par contrat dotal du 9 novembre 1549. Elle, ayant hérité d'Antoine, seig[r] de Rovorée, son frère, apporta dans la maison de la Fléchère la seigneurie de Rovorée; 2[o] Bonaventure de Chevron-Villette, veuve : 1[o] de Philippe de Dérée; 2[o] de Melchior de Sionnaz, lequel testa en 1557. Il n'eut pas d'enfants de ce lit.

Rd Mre François, prieur de Sillingy, parrain de saint François de Sales en 1567.

(2) Selon les Preuves (officielles) de 1725, dont la filiation est marquée par doubles traits, Nicod II serait fils d'Henri et Henri, d'Hugues, auquel remontent les Preuves. C'est une erreur facile à rectifier avec les dates et les faits ci-dessus.
Nicod (II) reconnut, le 6 novembre 1470 (Arch. Rubaud), tenir du Cte de Genevois, à cause de son château de Châtillon et Cluses, les biens nobles qu'il tient en fief noble et antique et sous hommage lige et noble : *quæ res fuerunt domini Hugonis de Flescheria dicti nobilis confratris quondam sui avi paterni.*

Jacquemine, Dme de la Fléchère et de Rovorée, épousa, contrat dotal du 29 avril 1619 (Fr. de Malte), Charles de Compois, Ibn de Féterne, auquel elle apporta les seigneuries ci-dessus.

VII. Michel, seig[r] de Rovorée (Mieussy), la Fléchère (Saint-Jean de Tholome) et Senoche, épousa Madeleine, fille d'Antoine de Saint-Michel d'Avully, Bon d'Hermance, et de Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire. Elle, étant veuve, admodie, le 4 mars 1623 (Arch. Thuyset), tant en son nom que de François, François-Melchior et Antoine, ses fils, les revenus de Rovorée : vivait encore en 1626 *(Ibid.)*.

Étiennette vivait en 1560.

François, nommé ci-dessus en 1623. Est probablement un double emploi avec son frère François-Melchior, nommé parfois simplement François. A moins qu'il n'y eût un troisième fils nommé Melchior.

VIII. François-Melchior, seig[r] desdits lieux, chev[r] des SS. Maur. et Lazare, gentilhomme d'ordonnance de S. A., capitaine d'une compagnie de l'escadron de Savoie, écuyer de S. A., commandeur de Viens. Il épousa, contrat dotal du 21 août 1627 (Arch. Thuyset), Jeanne-Marie de Maréchal-Duyn (fille de Balthazard). Il teste le 28 février 1653 *(Ibid.)*. Possédait la maison-forte de la Fléchère, paroisse de Saint-Jean de Tholome, dans l'église de laquelle il avait fondé une chapelle. Lègue l'usufruit de Rovorée rière Mieussy à sa femme, biens et maison-forte (dans laquelle il teste), nomme sa sœur héritière universelle. — Jeanne-Marie teste, veuve, le 25 février 1684 *(Ibid.)*.

Antoine, chev[r] de Malte. Je n'ai pas rencontré ses Preuves aux Arch. du département du Rhône.

Rd François, Victor de Compois, Melchior, Marie, Sabine, Claudine, légataires au testament de François-Melchior de la Fléchère, leur oncle.

CLAUDINE, morte fille ou sans descendance.

JEANNE à Aymé ou Aymon de Bellegarde.

FRANÇOIS, prieur de Chindrieux.

PHILIPPE, GASPARD, morts sans descendance.

JEAN teste le 9 décembre 1553. Mort sans lignée.

(1) Besson inscrit, parmi les enfants de François-Marie ci-dessous (X), Jacques-François, capitaine dans les gardes, et Françoise-Antoinette, morte sans alliance.

FRANÇOISE.

FRANÇOISE-MARIE épousa N^e Ferdinand Bouvier avant 1617 (Reg. Par. de Thonon).

JEANNE-ANTOINETTE : 1° à Prosper d'Arenthon de Veigy; 2° le 28 août 1641, à Pierre de Marigny, seig^r du Rosey et Barbey.

CLAUDE n'était pas le fils aîné, comme le dit Besson : il est nommé second dans les testaments ci-dessus. Mort jeune.

FRANÇOIS-MARIE, seig^r de Bellegarde sur Sallanche, coseig^r de Beauregard et Mieussy (donataire des biens de Saint-Jeoire par François de la Flèchère, son parent et parrain, en 1653 (VIII, Tableau I). Il épousa, contrat dotal du 22 octobre 1654 (Arch. Saint-Sixt), Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex, D^me de Châtillon rière Etrambière, nièce de R^me Jean d'Arenthon, évêque de Genève. Elle était veuve de François de Joly, seig^r de Vallon. Le 30 mai 1711 (Arch. Thuyset), elle cède à Joseph-François-Marie, son fils, tous ses droits sur le château et terre de Châtillon et les biens de Bonne. Le 14 juin suivant *(Ibid.)*, elle emprunte 32,000 florins pour dégrever entièrement ladite seigneurie en faveur de sondit fils. Il teste à Thonon, le 10 sept. 1699 *(Ibid.)* (1).

HUMBERTE-MARIE épousa, contrat dotal du 3 septembre 1668 (Arch. Savoiroux), N^e Pierre-François de Bernard, seig^r de Gessy, mariés le même jour (Reg. Par. de Saint-Jeoire).

Registres paroissiaux de Saint-Jacques de Sallanche.

CHARLES-FRANÇOIS, né le 6, baptisé le 7 juin 1697 (Reg. Par. de Thon.).

GEORGES-GASPARD, né le 15 avril 1696.

FRANÇOIS-GASPARD, né le 7 février 1695.

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 18 mai 1692.

ANNE-MARIE-FRANÇOISE, née le 4 avril 1690.

MARIN-CHARLES-FRANÇOIS, né le 8 septembre 1686.

Sont probablement tous morts jeunes ou sans enfants.

JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, baptisé le 14 novemb. 1698, seig^r et coseig^r desdits lieux et seig^r de Châtillon, comme donataire de sa mère. Il épousa D^lle Claudine de Seyssel, fille de Jean-Antoine Gilbert, seig^r de la Balme de Pierre-Châtel (?). Besson le qualifie de Seyssel Ambilly, ce qui ne me paraît pas exact. Lui mort en 1741 : elle vivait encore le 25 janvier 1759 (Reg. Par. de Saint-Cergues).

MARIE-JACQUELINE, née le 21, morte le 23 janvier 1699 (Reg. Par. de Thonon).

CLÉMENCE-MARGUERITE. Probablement celle qui mourut, fille, le 19 nov. 1729, à trente-six ans environ (St-Jeoire).

CLAUDE-JOSEPH, né le 3 juin 1684 (Reg. P. de St-Jeoire), lieutenant au régim^t royal de Roussillon, épousa, le 15 mai 1726 *(Ib.)*, D^lle Anne-Marie d'Anthon, veuve de Jacques-François de la Faverge, seig^r de Cormand. Il mourut en 1749; elle, le 30 décembre 1777 *(Ibid.)*, âgée de plus de quatre-vingt-sept ans.

NAZAIRE, né le 9 août 1686 (Reg. Par. de Saint-Jeoire).

JEANNE, née le 29 septembre 1734, morte jeune.

GEORGINE-FRANÇOISE, née le 12 oct. 1725, épousa, contrat dotal du 1er août 1744, Joseph-Nicolas de la Grange, Cte de Taninge. Par P^tes du 19 juin précédent (Arch. S. S. S.), elle fut autorisée à recevoir en dot, notamment la maison-forte de Bellegarde sur Sallanche.

JEAN-FRANÇOIS, né le 4 juill. 1723, capitaine en Piém^t.

PIERRE-CLAUDE, né le 7 février 1722, Cte de Veyrier-Châtillon (érection en comté du 20 avril 1770, Arch. S. S. S.). Il épousa, le 3 mars 1753 (Reg. Par. d'Évian), D^lle Benoîte Goybet de Latrin de Grilly. Il habitait le château de Châtillon, dans la paroisse d'Etrambière, le 22 mars 1753 (Arch. Clos d'Aulps). Mort à Veyrier, le 2 avril 1790. Dans un extrait de mariage (Reg. Par. d'Évian), on lui a donné le nom de son père.

Registres paroissiaux de Saint-Jeoire.

ANNE-MARIE, née en 1732, morte en 1735.

CLAUDINE-LOUISE, née le 12 novembre 1734.

JEANNE-PÉRONNE, née le 1er octobre 1731, morte en 1773.

Le Cte FRANÇOIS-MARIE, né le 9 mars 1727, capitaine au régiment de Chablais, puis colonel, etc., coseig^r de Cormand, Douvres et Montveranď, Cte d'Alex et Chevrier (érection du 19 août 1783, Arch. du S. S.), qu'il avait achetés du Bon du Noyer, le 28 juillet 1772, approuvé par P^tes du 16 avril 1773 *(Ibid.)*. Il épousa, le 29 avril 1760 (Reg. Par. de Saint-Jeoire), Marguerite-Suzanne de Genève de Boringe.

MARIE-GEORGINE, née en 1729, morte en 1782.

R^d FRANÇOIS-LOUIS, né le 28 avril 1728, étudiant en Sorbonne du temps de Besson.

MARIE-ANTOINETTE épousa, le 5 oct. 1789 (Reg. Par. de Douvaine), Franç.-Hippolyte Maffat de Saint-Amour, Cte de Rumilly. — Morte sans enfants.

JOSEPHTE-FRANÇOISE épousa : 1° Claude-Eugène Foncet de Montailleur; 2° le 23 avril 1802, Louis de Planchamp, Mis de Cluses (Reg. Par. de Bonneville). Morte le 28 septembre 1838 *(Ibid.)*.

CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE (1), né à Veyrier, le 6 juin 1762, Cte de Veyrier-Châtillon, épousa Eugénie de Baudry, dernier du nom de cette branche, mort à Veyrier, le 12 janvier 1835. Avait été lieutenant-colonel de la brigade de Savoie, chev^r des Ordres de Savoie et des SS. Maurice et Lazare.

GEORGINE-FRANÇOISE épousa Pierre-François de Livet de Moisy, le 19 septembre 1785.

THÉRÈSE-CLAUDINE, née le 25 mai 1762.

MARIE-GEORGINE, née le 7 mars 1764.

MADELEINE-JOSETTE épousa le Cte Jean-François Pacoret de Saint-Bon, le 16 février 1791, morte, veuve, le 31 mars 1843, à soixante-dix-sept ans (Reg. Par. de Thonon).

THÉRÈSE-MADELEINE-JOSETTE-PÉRONNE, née le 19 mars 1766, religieuse, morte le 1er septembre 1831, âgée de soixante-cinq ans (Reg. Par. de Notre-Dame de Chambéry).

(1) Autres enfants de Pierre-Claude de la Flèchère, Cte de Veyrier :
Claude-François, mort à Veyrier, le 20 février 1755, âgé de deux mois.
Antoine, né à Veyrier, le 26 février 1758, mort officier dans l'armée sarde.
Josephte-Françoise, née à Veyrier, le 14 mai 1763.
Josephte-Françoise, née à Veyrier, le 26 septembre 1765. C'est sans doute celle dont les deux mariages sont portés plus haut.
Je suis redevable de plusieurs de ces dates à l'obligeance de mon ami le Dr Philibert d'Yvoire. Le château de Veyrier, maintenant propriété de M. Truchot, ingénieur du P.-L.-M., a été bâti en 1769, par Pierre-Claude de la Flèchère.

TABLEAU II.

V. JEAN DE LA FLÉCHÈRE, seig^r de Beauregard.
Voir SON ASCENDANCE AU 1er TABLEAU.
Il passa reconnaissance, en 1496, en faveur du Prince, au nom de son père, Nicod (II), avancé en grand âge et hors d'état de voyager. Il épousa Nicolette de Thoyre et il testa dans son château de Beauregard, le 23 novembre 1544.

VI. CLAUDE I, chev^r, seig^r de Beauregard, épousa, en 1549, Vincente, fille de Pierre de Saconnay. Il teste le 21 juillet 1566, elle, le 29 décembre 1570.

HÉLÈNE, morte sans alliance.

HUMBERT à . . . .

JEANNE, morte sans alliance.

PIERRE testa le 26 juillet 1573, mort sans lignée.

VII. CHARLES, seig^r dudit lieu. Il épousa, contrat dotal du 3 février 1579, Françoise, fille de Philippe de Gerbais, seig^r de Mussel, et de Georgine de Nanceyse. Il prêta hommage au duc de Savoie en 1578.

VIII. CLAUDE II, chev^r, seig^r dudit lieu. Il épousa D^lle Clémence, fille de N^e Jean Roget, seig^r de Folliet, sénateur au Sénat de Savoie. Il testa le 17 avril 1617 (Arch. Savoiroux), dans son château de Beauregard, annulant des testaments précédents. Veut être enterré dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Jeoire. Substitue ses filles puis Françoise-Marie, sa sœur. Elle teste, veuve, le 21 janvier 1649 (Arch. Cevins) et encore le 22 décembre 1667 *(Ibid.)*, annulant un testament du 31 mars 1662.

IX. JACQUES, seig^r dudit lieu et de Bellegarde, coseig^r de Mieussy sur Sallanche, officier dans l'escadron de Savoie, cohéritier universel de son père, héritier universel de sa mère, 1649-1667. Il épousa, contrat dotal du 12 février 1635, D^lle Antoinette, fille de Pierre de Bellegarde, seig^r de Bellegarde sur Sallanche et de Buffavent. Il teste le 16 octobre 1676 (Arch. Savoiroux) et mourut le 22 octobre 1681, à soixante-dix ans environ. Elle, le 2 mai 1700, à quatre-vingt-six ans (Reg. Par. de Saint-Jeoire).

PHILIBERTE, 1617-1649, femme de Louis de Seyssel, seig^r de Sothonod.

X. GEORGES, seig^r de Beauregard, page de S. A., capitaine au régiment d'Est, cohéritier universel de son père, a comme fils aîné un prélégat. Besson lui donne pour première femme Hyéronime de Saint-Jeoire, au nord : cette alliance m'est absolument inconnue. Il ép. Louise-Marie d'Angeville (1673-1680). Celle-ci, par la mort *ab intestat* et sans enfants de Joseph d'Angeville, seig^r de Montveran et Caloz, eut une part dans cette hoirie et c'est ainsi que Caloz et Montveran passèrent à ses descendants.

FRANÇOIS, capucin sous le nom de P. Onufre, légataire en 1649.

GASPARDE-CLÉMENCE épousa, contrat dotal du 6 septembre 1661, Gaspard de Loche, coseig^r de Servoz, bailli du Faucigny.

Reg. Par. de Saint-Jeoire.

XI. GUILLAUME-MARIE, né le 7 avril 1680 (Reg. Par. de Saint-Jeoire), seig^r de Beauregard et de Caloz. Avec sa sœur Jacqueline et son neveu François-Marie, ils vendent, le 20 septembre 1751, leur part de la seigneurie de Douvres *(Nob. du Bugey. Baux)*, comme cohéritiers de Joseph d'Angeville, seig^r de Caloz. Il épousa Claudine-Madeleine (sœur de la femme de son frère), fille de Pierre-Clément d'Anthon, doyen des collatéraux du Genevois, en 1720.

JACQUELINE-GASPARDE, baptisée le 14 juillet 1676, épousa, le 23 novembre 1705, Jacques de Boëge de Conflens. Elle teste, veuve, le 16 juin 1754, morte le 18 février 1756, à quatre-vingt-cinq ans (?).

FRANÇOIS-NICOLAS, né le 17 avril 1690.

JEANNE-MARIE-BALTHAZARDE ou GASPARDE, née le 24 août 1678, visitandine à Thonon.

FRANÇOISE-LOUISE, née le 8 décembre 1692.

FRANÇOIS-MARIE (peut-être Guillaume-Marie), frère de Claude-Joseph, parrain de son neveu François-Marie, en 1727.

Reg. Par. de Saint-Jeoire.

XII. GEORGES-FRANÇOIS, né le 27 septembre 1723, mort à dix-huit jours.

FRANÇOIS-MARIE, né le 23 novembre 1725, étudiant en droit du temps de Besson, seig^r de Beauregard et Caloz, figure pour un quart dans la reprise du fief de Caloz, en 1771 *(Nob. Bugey. Baux, 37)*.

JOSEPH-CLÉMENT, mort jeune.

JEAN-PIERRE, né le 30 mars 1727, seig^r de Beauregard, officier au régiment des gardes, était capitaine en 1766.

ANNE-MARIE-MELCHIOTTE, née le 10 novembre 1724, morte le 19 juin 1726.

MARIE-MARGUERITE, morte jeune.

MARIE-JACQUELINE épousa, le 12 août 1744, contrat dotal du 1er août (Titres Bonnefoy), Jean-Joseph-Eleazar Passerin de Brissogne, fils de François-Joseph, des pairs du duché d'Aoste.

ANNE-MARIE-JOSEPHTE, née le 29 mai 1737.

MARIE-FRANÇOISE-HYACINTHE, née le 9 avril 1728.

Une d'elles est probablement Marie-Jacqueline ci-contre (doubles noms!)

Registres paroissiaux de Saint-Jeoire.

XIII. PIERRE-JEAN-ISIDORE, né le 15 juillet 1769, Cte d'Alex, chev^r des SS. Maurice et Lazare, colonel de la brigade de Piémont, mort à soixante et un ans, le 16 septembre 1830 (Reg. Par. de Notre-Dame de Chambéry).

ALEXIS-ANGE, né le 16 septembre 1771, épousa Joséphine de St-Julien. Mort av^t le 1er juin 1822.

PÉRONNE, née le 20 février 1773.

GEORGES-FRANÇOIS, né le 1er novembre 1775. Est-ce le François qui était, en 1822, colonel des chasseurs de Savoie?

FRANÇOISE-HYACINTHE, née le 9 mars 1777.

CLAUDE-JACQUES, né le 30 avril 1780. Vivait à Milan, en 1853.

XIV. MARIE-ANGE-ALEXIS-ÉTIENNE, fils posthume, né le 1er juin 1822 (Reg. Par. de Saint-Jeoire), Cte de la Flèchère, député au Parlement sarde, conseiller général, etc., mort à Paris, le 4 mars 1887. Épousa, le......, Marie d'Orcières.

MARIE. FRANÇOIS. XV. CHARLES. HENRI. LOUISE. ANNE.

Henri de la Flèchère,
écuyer ducal, châtelain de Mornex (1444), du château de Faucigny (1447). Il épousa, avant 1406, Françoise de Molliens. Il testa, le 17 juillet 1440 (Arch. Thuyset), en faveur de ses neveux Aymon et Nicod (fils d'Humbert, voir Tableau I). Elle, déjà veuve, vend, le 17 mars 1452 *(Ibid.)*, à François ci-dessous, son neveu, la quatrième part des rentes, servis, hommes, hommages, biens féodaux et allodiaux provenus des Nes de Molliens. Fait dans la maison-forte de Beauregard, appartenant à Nes Aymon et Nicod, ses neveux. Il mourut sans enfants.

Jeanne à Ne Jean du Villard, de la Sarraz au pays de Vaud, contrat dotal du 26 novembre 1442 (Archiv. Thuyset).

Jean, sacristain et moine de Contamine.

François, prieur de Sainte-Hélène (Besson).

Amédée achète des biens avec son frère Guillaume, 1419-1420. Avait racheté la maison haute de Collonges, près Thonon, avec biens et dépendances, qui passèrent à Amédée, son neveu (Trans., 1465, Arch. Thuyset).

Françoise ép. Ne Pierre d'Epagny, contrat dotal du 14 avril 1421 (Archiv. Thuyset), légataire, 1438-1439.

François, tige des la Flèchère de Semine. — *Voir* son article et sa descendance au Tab. IV.

Pierre, prieur de Vions, 1439-1444.

Antoine, prieur de Vions après son frère, 1467 (Arch. Thuyset).

Amédée, seigr de la Flèchère et Collonges (Thonon),
cochâtelain de Saint-Maurice. Transige, le 5 novembre 1465 (Arch. Thuyset), avec son oncle François, son curateur ou tuteur, et de feu Louis, son frère, à propos de la châtellenie et de l'hoirie Molliens. Il détenait des biens, maisons et revenus aux mandements de Nyon et de Gex et la maison haute de Collonges, rachetée par Amédée, son oncle. Tous ces biens lui furent confirmés et il renonça à toutes réclamations sur l'hoirie Molliens. Il épousa (non Marguerite de Lucinge, comme le dit Comnène), mais Marguerite de Luyrieu, fille de Georges, seigr de Culoz, Montverand, etc., contrat dotal du 29 mai 1464 (Arch. Thuyset). Il assigna en préciput au premier mâle à naître de son mariage une tour avec maison à Prangins (Vaud).

Guillaume, mort sans enfants.
Est probablement celui qui épousa, contrat dotal du 23 juillet 1494 (Arch. Thuyset), Claudine, fille de feu Ne et Pe Guignes d'Escrivion, seigr dudit lieu.

(1) Étant châtelain de Saint-Maurice, il avait obtenu, en 1455 (Lres du 1er avril, Arch. Thuyset), de faire passer cette charge à ses fils et à son frère François. Comme châtelain de Flumet, étant trop occupé par sa fonction de maître d'hôtel des enfants du duc de Savoie, il afferme et sous-loue la châtellenie de Flumet à Ne Pierre Calliat, qui l'afferme, à son tour, à Ne Girard de Bieux, pour deux ans, le 25 novembre 1452 (Arch. Thuyset), sous la redevance annuelle de 100 florins d'or, deux douzaines de vacherins et deux douzaines d'écuelles de beurre.

Jeanne, femme de Ne Étienne de Gimel, morte avant 1576. Ses filles Françoise et Marguerite, légataires de leur oncle.

Philibert (7e fils), tige des la Flèchère de Nyon, épousa Péronne de Barral en 1603. *Voir* sa descendance au Tab. V.

Nicolas (6e fils), dont la postérité fut bientôt éteinte.

Claude (5e fils), mort sans descendance avant 1599.

Étienne (4e fils), mort sans descendance avant 1599. Prouvé par la quittance dotale du 1er mai 1599.

Guy (3e fils). Pierre (2e fils). Leur destinée m'est inconnue.

?
Dlle Marguerite épousa, 30 juin 1640, Egrège Michel du Fresne, étant témoin Ne Michel de la Flèchère ci-contre. Morte le 8 août 1655.

?
Dlle Jeanne-Françoise, marraine en 1617.

?
Ne Jacques, parrain en 1607.

?
Dlle Anne, marraine en 1614-1621.

?
Ne Charles, parrain en 1615.

Péronne, marraine en 1614-1616 (Reg. Par. de Thonon).

Registres paroissiaux de Thonon.

Péronne, baptisée le 6 octobre 1618. Est-ce celle qui fut enterrée le 26 janvier 1655?

Marie, cérémonies baptismales du 22 sept. 1619.

Gabrielle, baptisée le 4 septemb. 1621, morte le 2 sept. 1624.

Françoise, baptisée le 11 janvier 1627, morte en bas âge.

Jean-Étienne, né le 6 août 1633, enterré le 9 décemb. 1654.

Amé, seigr desdits lieux, baptisé le 4 avril 1632, mort le 14 novembre 1664. Il épousa, le 14 juillet 1654, Dlle Amédée ou Aymée, fille de Ne François de Prez, qui se remaria, contrat dotal du 13 mai 1670 (Arch. Foras), avec Ne Louis Marin de Loisinge. Il était lieutenant dans les armées de S. A. R. lors du testament de son père, qui le nomme héritier universel (1659).

Jean-Gaspard, né le 29 avril 1629. Paraît être mort sans alliance ou jeune, avant le testament de son père.

Jérome, mort en bas âge, le 3 janvier 1665.

Bénigne, née le 31 mai 1662, morte le 2 octobre 1663.

Claude-Louis, seigr desdits lieux, né et baptisé le 28 juillet 1657, épousa, en octobre 1678, Anne de Montfort de Conzié. Il mourut sans lignée, dernier mâle de cette branche des la Flèchère, le 19 juillet 1680. Tous ses biens passèrent à Aymée de Prez, sa mère, qui posséda ainsi, et par d'autres actes cités ci-contre, tous les biens des la Flèchère et des Thorens, qu'elle laissa à ses deux filles, qui épousèrent deux Foras (*Voir* ce nom). La veuve de Claude-Louis paraît avoir épousé, en deuxièmes noces, un Gribaldy d'Évian.

XII. Amédée (fille), née le 17, baptisée le 18 février, morte le 19 juin 1680, un mois avant son père.

Tableau III.

III. Jacquemet, seigr de la Flèchère en Semine, Vanzy, etc., écuyer ducal.
Voir son ascendance au Tableau I. Il épousa, avant 1406, Jeannette de Molliens (sœur des deux autres dames de la Flèchère). Par Lres du 23 janvier 1410 (Arch. Thuyset), « étant de bonne noble et ancienne race », le Cte Amédée le nomma châtelain et péager de Saint-Maurice d'Agaune et vidomne d'Ollon, donnant la survivance à ses fils Guillaume, François et Antoine. Le 15 avril 1426 *(Ibid.)*, le Cte reconnut lui devoir 1023 florins, lui laissant, jusqu'à remboursement, les revenus desdits vidomnat et châtellenie. Il teste le 30 septembre 1439 *(Ibid.)*. Elle, le 24 octobre 1438, en faveur de son fils François. Besson lui donne une seconde femme, dont je n'ai pas connaissance. Il voulut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame, fondée dans l'église de Saint-Jeoire.

IV. Guillaume, fils aîné, se transplanta en Chablais, seigr de la Flèchère de Concise :
légataire en 1438, cohéritier universel en 1439, toujours nommé avant ses frères. Transactions partages entre lui et ses frères avec ses cousins germains, fils d'Humbert, 10 décembre 1442 (Arch. Thuyset), (Guillaume de Viry, seigr de Marlioz, est arbitre et oncle des contractants) et le 26 septembre 1443 *(Ibid.)*. Après la mort de son père, par Lres du 17 mai 1441 *(Ibid.)*, le duc Louis lui confirma, et à ses frères, la châtellenie de Saint-Maurice et vidomnat d'Ollon, que Guillaume et François affermèrent, le 30 août 1447 *(Ibid.)*, à Pierre de Charmola, leur lieutenant, sous la redevance annuelle de 60 florins d'or, deux douzaines de vacherins, six pigeons et quatre pots de moutarde (quatuor bovellas synapii). Il était conseiller ducal, écuyer, maître d'hôtel du duc Louis et châtelain de Flumet, avant 1452 (1), maître d'hôtel des enfants du duc Louis, 1455. Il épousa Bonne de Chamembo, héritière des Chamembo et des seigrs de Concise, près Thonon, où il vint s'établir dans un château qui prit le nom de la Flèchère (2). Les Preuves de 1723 par les la Flèchère de Bardennuche remontent jusqu'à lui (doubles traits). Il était mort avant 1464 (3).

V. Louis (filleul du duc Louis de Savoie),
cochâtelain de Saint-Maurice pour moitié avec son frère Amédée (1455). Était mort sans descendance, avant 1465. Son frère réclamait alors ses biens de leur tuteur et oncle François (Tableau IV) et ses droits sur la châtellenie et sur l'hoirie des Molliens. *Voir* à l'article d'Amédée, son frère. Il ne paraît pas avoir contracté d'alliance.

VI. Aymé ou Aymon, seigr de la Flèchère et Collonges.
Il épousa Dlle Claudine de Blonay. Il était mort avant le testament de son fils.

VII. Louis, seigr desdits lieux, écuyer ducal,
épousa Louise de Brotty. Il teste le 14 décembre 1576 (communiqué par feu Joseph Dessaix), nommant sa femme tutrice de ses enfants et de leurs biens en Chablais et au pays de Vaud. Mort avant 1599. Les sept fils cohéritiers universels et substitués l'un à l'autre successivement.

Barthélemie, veuve de Ne Louis Costable. Son frère (1576) lui donne le droit d'habiter dans sa maison de Nyon.

Ne François, soldat : légataire de son frère, 1576. Est peut-être la souche des la Flèchère non nobles qui ont vécu quelque temps à Annemasse.

VIII. Jean-Baptiste, seigr desdits lieux,
eut, comme aîné, en préciput « la maison haute de Concisaz avec la grande tour placée dernier ». Il épousa, le 28 mars 1578, Antoinette, fille de Ne Georges Joly de Vallon. Mort avant 1607. Dans un acte de 1599 (Arch. Thuyset), il figure comme héritier de son père.

Charlotte, Philiberte, Louise, Georgine, légataires chacune pour 2,000 florins et leur trossel.
Elle épousa, contrat dotal du 15 décembre 1576 (Arch. Thuyset), Ne Claude de Prez. Quittance dotale du 1er mai 1590 *(Ibid.)*.

Marguerite n'est pas nommée au testament de son père. Aurait épousé, suivant Besson, Ne Michel Métral, vibailli de Nyon.

IX. Michel, seigr desdits lieux,
épousa, le 29 novembre 1617 (Reg. Par. de Thonon), Jeanne-Françoise, fille de Ne Charles de Thorens, seigr de Thuyset. Il mourut le 6 janvier 1660 ; elle, le 15 avril 1657 (Reg. Par.). Leur contrat de mariage est du 29 nov. 1617 (Arch. Thuyset). Il teste le 2 déc. 1659 *(Ibid.)*. Ne nomme qu'Amé et Clémence parmi ses enfants.

Ne Étienne (ou Antoine), mort avant 1659. Il eut une fille naturelle, Noellaz, baptisée le 28 janvier 1613, qui épousa Jean Dupraz, le 19 novembre 1642, et mourut, veuve, le 11 février 1677. Elle fut légataire au testament de son oncle maternel, 1659.

Josué, baptisé le 11 janv., enterré le 6 septemb. 1624.

X. Antoine, seigr desdits lieux, baptisé le 27 février 1620. Vivait encore, 1628-1651. Paraît être mort sans alliance avant le testament de son père.

Maurice, baptisé le 6 avril, enterré le 15 juillet 1628.

Claude-François, baptisé le 1er nov. 1630, enterré le 28 mai 1639.

Anne, enterrée le 2 avril 1636.

Jeanne-Clémence paraît avoir été la dernière survivante de la branche de son nom. Par donation du 25 juillet 1680 (Arch. Foras), elle céda tous ses biens, notamment ceux provenus des Thorens, à sa belle-sœur Aymée de Prez. Elle fut enterrée dans la chapelle de Concise, le 2 mars 1690, ayant testé le 16 décembre 1682 (Arch. Thuyset), en faveur d'Aymée de Prez, sa belle-sœur alors remariée au seigr de Loisinge.

Louise-Aimée née le 12 juin 1625, religieuse clarisse à Évian. Vivait encore en 1682.

XI. Michel-François, né le 7 février 1656, enterré le 13 mars 1663.

Henriette, née le 25 avril 1659, baptisée le 22 juillet 1659. Visitandine à Thonon. En entrant en religion nomma sa mère héritière.

Louise-Madeleine (la même qu'Henriette?), visitandine. Sa tante Clémence lui fait un legs en 1682.

(2) Pris d'assaut par les Bernois au XVIe siècle, qui pendirent la garnison à une poutre de la passerelle qui réunissait le donjon au château. A été vendu par les héritiers de Mme de Lort (*Voir* ce nom) au Cte Foras de Montgex, qui l'a loué aux RR. PP. Capucins, qui ont transformé et élevé sur les ruines de ce château un couvent, violé au nom de la liberté par le Gouvernement de la République française.
Voir Chamembo au Supplément.
(3) La généalogie de Besson ne lui donne que deux enfants : Pierre, prieur de Vion, et Françoise, qui épousa Ne Pierre Dexp...

TABLEAU IV.

IV. FRANÇOIS DE LA FLÉCHÈRE.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.
Tige des la Fléchère de Semine, seigr de la Fléchère, Molliens et Vanzy (où était la maison-forte dite de la Fléchère), cosgr de Semine, cohéritier universel de son père en 1439, donataire de sa mère en 1436, cochâtelain de Saint-Maurice en Valais, 1455. Il épousa, par contrat dotal du 3 janvier 1441 (Arch. Thuyset), Dlle Louise, fille de Ne Guillaume de Pollier, bourgeois d'Annecy, et de Jeannette de Neurecelle. Il teste le 20 décembre 1479 *(Ibid.)*. Vivait encore en 1483.

?
PÉRONNETTE DE LA FLÉCHÈRE,
veuve de Ne François de Marigny,
1511-1512 (Arch. Rubaud).

GUILLERMINE
épousa, contrat dotal du 8 juillet 1480, quittances dotales 1483-86-87-93-94 (Arch. Thuyset), Ne Pierre de Mecoras de Serrières en Chautagne. Ses fils, Claude et Bernard, étaient pupilles de leur oncle en 1513.

V. CLAUDE, seigr et cosgr desdits lieux,
héritier universel de son père (possédait tous les droits de haute justice à Vanzy, 1505 (Arch. Thuyset). Il épousa : 1o Pernette de Conzey-Genissia, qu'il nomma usufruitière dans son testament de 1495 (Arch. Thuyset), par lequel il fonda la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Claude dans l'église de Vanzy. Il n'en eut pas d'enfants ; 2o Hélène de Châtillon. Il testa encore le 27 juillet 1516 *(Ibid.)* et mourut avant 1519. Hélène, sa veuve, figure avec son fils dans divers actes de 1519, 1520 et 1534. Besson s'est mépris sur l'ordre de ces deux mariages.

LOUISE.
Son père lui laisse 800 florins.

HUMBERT.
Son père, moyennant 100 florins, l'exclua de son hoirie.

PÉRONNE.
Elle épousa : 1o Ne et Pt Amé de Sergier, seigr de Perignin au pays de Gex, quittance dotale du 16 janvier 1539 (Arch. Thuyset) ; 2o avant le 29 mai 1542 *(Ibid.)*, Ne Georges de Chissé, cosgr de Mex (Vaud). Étant veuve, elle transige avec Claude de Chissé, son beau-frère, le 8 novembre 1544 *(Ibid.)*. Renonce à tous ses droits sur la maison-forte et juridiction de Mex, gardant hypothèque jusqu'à plein payement de 600 écus d'or, montant de ses droits. Suivant le *Dict. hist. du canton de Vaud*, elle apporta cette seigneurie à Ne Benoît Comte, citoyen de Lausanne (son troisième mari).

PIERRE,
légataire en 1495, mort probablement avant le testament de 1516, où il n'est plus nommé.

VI. FRANÇOIS-PHILIBERT, seigr et cosgr desdits lieux,
seigr du Vuad (1), près Rumilly, et cosgr d'Hauteville.
Étant prisonnier de guerre à Lyon, il obtint, le 31 août 1536 (Arch. Thuyset), de Jean de Laval, lieutenant général du Roi en Lyonnais, la permission, sur sa foi et son honneur, de se rendre en Savoie pour ses affaires et de revenir se constituer prisonnier dans dix jours. Il avait vendu une maison à Annecy pour payer les frais de la reconstruction du château de la Fléchère à Vanzy, brûlé pendant l'occupation française. Il fut nommé maître d'hôtel du duc de Savoie par Ptes du 10 août 1560 *(Ibid.)*. Il épousa Dlle Claudine de Maillard. Il était pupille de sa mère en 1524 et il était mort avant 1612.

Ne PHILIBERT,
fils donné, légataire de son père. Son frère lui donne des biens à Vanzy, 9 janvier 1534 (Arch. Thuyset). Vivait encore en 1539 *(Ibid.)*. A-t-il eu postérité ?

JEANNE-AIMÉE
épousa, contrat dotal du 18 déc. 1568 (Pr. de Malte), Janus Guillet, seigr de Monthoux : assistée par Louis, son frère, représenté par Rd François, aussi son frère. Elle vivait encore en 1608 (Reg. Par. de Thonon) et 1609 (Arch. Thuyset).

JEANNE-PHILIBERTE :
1o à Ne Jean Blanchard, vivaient en 1602 ; 2o à Ne Jacques de Verdon, cosgr de Cornillon. Elle teste le 15 fév. 1609 (Arch. Thuyset), en faveur de Claude-François, son neveu, et de son mari.

JEANNE-FRANÇOISE,
religieuse à Sainte-Catherine d'Annecy (Besson). Fait probablement double emploi avec sa nièce.

HENRI, seigr desdits lieux et de la Caille,
(il y possédait des biens, ainsi qu'à Villy le Pelloux et à Allonzier, dont il vendit au moins une partie aux frères Borget, le 8 avril 1573 (Arch. Thuyset), chevr des SS. Maurice et Lazare (14 mai 1596, Arch. Thuyset), commandeur de Saint-Julien, commissaire de l'artillerie deçà les monts par Ptes du 15 février 1595 *(Ibid.)*. Il épousa, contrat dotal du 18 septembre 1571 *(Ibid.)*, Étiennette, fille de Claude de Bellegarde, seigr de Montagny. Elle teste le 12 juillet 1573 *(Ibid.)*, n'ayant pas encore d'enfants et, à leur défaut, en faveur d'Emmanuel-Philibert Maillard de Tournon, son neveu. Henri teste le 8 avril 1612 *(Ibid.)*.

VII. LOUIS, seigr desdits lieux (fils aîné).
Il était aveugle et vivait cohéritier universel de son père, 1566-1569.
Paraît être mort sans alliance et sans postérité avant 1571.

PIERRE (3e fils),
cohéritier universel,
sacristain de Nantua.

Rd FRANÇOIS (4e fils),
nommé, avec ses trois frères, en 1569 (Arch. Thuyset). Besson dédouble, je crois, par erreur, ce personnage en François l'aîné et François le cadet. Lettres de tonsure du 8 mars 1555 (Arch. Thuyset, ainsi que tout ce qui suit). Fait profession comme moine à Contamine, ordre de Cluny, le 6 mai 1560, installé prieur de Sillingy, 4 mai 1561, par Rd François Maillard, prieur de Contamine (2). Prieur de Notre-Dame de Contamine et de Sillingy, 1574-1575 : laude des ventes de biens mouvant du fief de Sillingy et scelle de son sceau. En 1578, paraît seulement comme prieur de Contamine. En 1584, docteur en droit, avocat au Sénat et prieur de Vion. Il teste le 3 novembre 1602, prieur de Vion et Sillingy, en faveur de Claude-François, son neveu : on y voit qu'il avait déboursé pour la famille 22,229 florins.

JEANNE-FRANÇOISE,
religieuse à Sainte-Catherine d'Annecy en 1600. *Voir ci-dessus.*

CHARLOTTE
épousa François de Grenaud, seigr de Grammont, Cuchet, etc., avant le 19 mai 1610. Ses enfants, Antoine, Bertrand et Claude-Amé, sont légataires au testament de leur oncle et substitués à la charge de porter le nom et les armes de la Fléchère.

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS,
seigr et cosgr desdits lieux et de Saint-Ours, Villy, la Bruyère, etc.,
héritier universel de son père, etc., chevr des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre de S. A., commandeur de Vions, par Ptes du 25 mars 1605 (Arch. Thuyset) : commanderie résignée, le 18 février précédent, par François-Melchior de Guidebois, à la charge par lui de remplir les charges du prieuré « tam pro divino cultu quam pro hospitalitate pauperum christi maximi leprosorum advenientium » et unie aux bénéfices ecclésiastiques de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Il épousa, contrat dotal du 29 mai 1602 (Arch. Thuyset), Madeleine de la Forest, fille de Philibert, Bon de la Bâtie d'Albanais. C'est la vénérable fondatrice du couvent de la Visitation de Rumilly, où elle voulut être enterrée par son testament du 15 août 1632 (Arch. Thuyset). Elle mourut le 17 suivant. Sa vie est imprimée. *Voir* FOREST (LA).

FRANÇOISE-INNOCENTE,
filleule de saint François de Sales, légataire, 1612-1622. Supérieure au premier monastère de la Visitation d'Annecy. Sa vie est imprimée.

IX. CHARLES,
seigr et cosgr desdits lieux, Crans et Bosse et Picaraisin
(acheta cette dernière seigneurie de Jeanne de Ramus, veuve de Prosper de Bavoz, le 29 décembre 1630, Arch. Thuyset). Capitaine de cent hommes d'armes, par Ptes du 26 mars 1630, conseiller d'État et chevr d'honneur au Souverain Sénat de Savoie, par Ptes du 2 août 1635 *(Ibid.)*. Il épousa, contrat dotal du 15 juin 1634 *(Ibid.)*, mariés le 25 (Reg. Par. de Chambéry), Gabrielle, fille de Claude-Henri Morc, sénateur au Sénat de Savoie, veuve de Charles de Crans, seigr de Bosse. Il aurait testé le 8 avril 1649 (3) : était mort avant le 24 juin suivant (Arch. Thuyset). Sa veuve teste le 27 novembre 1659 *(Ibid.)*, en faveur de la Bonne d'Arvillard, sa fille. Testament ouvert le jour de sa mort, 11 juillet 1663 *(Ibid.)*.

ANTOINETTE
épousa Louis de Coysia, deuxième président au Souverain Sénat de Savoie. Elle teste le 24 août 1639 (Arch. Thuyset). Morte le 14 décembre suivant, à Rumilly, en couches, avant le testamt de sa mère.

X. JOSEPH,
baptisé le même jour que sa sœur, 26 mai 1635 (Reg. Par. de Saint-Léger), mort très jeune.

ANNE-MARIE-FRANÇOISE, dame desdits lieux,
héritière universelle de ses père et mère, baptisée le 26 mai 1635 (Reg. Par. de St-Léger), des dames d'honneur de Madame Royale, épousa, contrat dotal du 28 août 1655 (Pr. de Malte), Silvestre Milliet, Bon puis Mis d'Arvillard, auquel elle apporta tous les biens de sa famille. Elle testa le 6 septembre 1672.

JEAN-LOUIS-GABRIEL, Mis d'Arvillard,
seigr de la Fléchère en Semine, Picaraisin, le Vuad, etc., etc.
Voir MILLIET D'ARVILLARD.

(1) Le château et juridiction du Vuad (de Vado), près Hauteville, appartenait à Claude de Balleyson et Claudine-Antoinette d'Avanchy (*Voir* BALLEYSON). Par le décès de ladite Dame, le château et appartenances du Vuad passèrent aux mains de François-Philibert de la Fléchère, seigr de la Fléchère et Molliens, cosgr d'Hauteville, à raison dudit Vuad. Celui-ci, le 5 février 1560 (Arch. Chitry), affranchit un des taillables du Vuad, lequel reconnut tenir de lui, à cause de son château du Vuad, une maison à Vallières, précédemment reconnue en faveur desdits mariés de Balleyson, et auparavant en faveur de Gabrielle de Foilens et de Ne Isabel *(sic)* et Claude d'Avanchy, ses enfants. Ledit la Fléchère « mort despuis Noël dernier », laissa sa veuve, Claudine Maillard, qui, comme tutrice de ses enfants, continuait, le 6 mars 1563 *(Ibid.)*, une instance judiciaire contre le taillable ci-dessus.

(2) Dans les pièces concernant cette installation figure la suivante, pièce originale qu'il est bon de reproduire intégralement.

« Ego F. R. humilis Cluniacensis abbas, omnibus notum facio presentes litteras inspecturis quod donationem « illam quam venerabilis pater G. predecessor noster et conventus Cluniacensis fecerunt domui nostre de Condamina « de domo nostra de Silingiaco, sicut in eorumdem patentibus plenius continetur, ratam habemus et sigilli nostri muni- « mine confirmamus. Actum anno gratie mill° ducent° vogesimo primo, mense Aprilis. » — (Le sceau manque : Arch. Thuyset).

(3) Le 8 avril 1648 (Arch. Thuyset), il reçoit quittance d'un acte obligatoire (10 juin 1645) par Rde Dévote et Charitable sœur Marie-Françoise-Madeleine de Chaugy, mère supérieure, et ses religieuses du premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie d'Annecy, sœurs Marie-Aymée de Blonay, Françoise-Agnès Flocard, Marie-Séraphine des Chapelles, Marie-Denise de Martignist et Marie-Judith Gilbert. Ce sont des noms bons à remémorer.
Je trouve, dans une note de mes archives, que Charles de la Fléchère testa le 8 avril 1649, ne laissant qu'une fille, Anne, qui épousa, le 8 mai 1649, Gaspard, fils de François de Boutz, Mis de Saint-Séverin, dont le fils aîné devait être l'héritier universel du testateur. Puisque Anne épousa, en 1655, le Bon d'Arvillard, elle aurait pu épouser le Mis de Saint-Séverin en 1649, et, en effet, celui-ci épousa positivement une Anne de la Fléchère en 1649. Mais cette Anne ne pouvait être la même que la Bonne d'Arvillard, puisque le Mis de Saint-Séverin épousa, en 1668, en secondes noces, Marie de Chailes. Je ne peux donc m'expliquer la teneur d'une note faite évidemment par un contemporain : d'un autre côté, je ne sais où prendre cette Anne de la Fléchère, Mise de Saint-Séverin. On ne peut tout savoir.

TABLEAU V.

N. B. — Ce tableau doit être exact dans son ensemble. Je ne le publie qu'à titre de simple renseignement, sauf pour ce qui concerne les Preuves de 1723, marquées par de doubles traits.

VIII. PHILIBERT DE LA FLÉCHÈRE, 7e fils de Louis, seigr de la Fléchère de Concise, et de Louise de Brotty. *Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU III. Forma la branche de Bardennuche et de Nyon. Il épousa Péronne de Barral.

DANIEL-FRANÇOIS (2e fils), capitaine de Saint-Cergues au mont Jura : 1° à Michelle, fille de Jacques Vaillet, conseiller du Roi au bailliage de Gex ; 2° à N. N., veuve du seigr de la Grave. Né dans l'hérésie, il abjura et mourut en Piémont.

IX. CLAUDE-HENRI (aîné), vibailli à Nyon. Il épousa : 1° Judith, fille de Ne Pascal de Lucellière ; 2° Jacqueline de Cerjat.

JEAN-JACQUES à] Dlle Françoise, fille du major Thomasset d'Agy.

DANIEL, mort au service de France.

HUGUES, seigr de Bardennuche, capitaine au service de France, épousa, contrat dotal du 17 mai 1684 (Arch. Thuys.), Françoise de Langin, fille de Pierre, coseigr des Verrières, qui constitue en dot à sa fille tous ses biens quelconques et notamment la maison-forte et biens de Bardennuche, paroisse de Messery, etc. Il s'y établit et vivait encore en 1717 (Reg. Par. de Douvaine).

BARBE, femme de Ne François de Brotty, légataire, en 1682, de Clémence de la Fléchère, sa cousine (Tableau III, degré X).

ÉTIENNE, marié deux fois, mort sans postérité.

X. GASPARD-SALOMON (2e lit), banderet de Nyon. Il épousa : 1° Jeanne de Collet ; 2° Dlle N. N. de Bergier.

SARA (1er lit) épousa Ne Daniel de Prez, seigr de Crassy.

DANIEL-FRANÇOIS : 1° à Salomé de Crinsoz ; 2° à Catherine Noël.

? MARIE ép. Ne Jacques Rebut. C'est sans doute par ce moyen que Bardennuche passa aux Rebut (*Voir* ce nom) (1).

LOUISE, marraine et parrain (fils de Ne Hugon), le 14 juin 1633 (Reg. Par. de Douvaine).

PIERRE, LOUIS. Preuves de 1723.

SALOMON, lieutenant-colonel en Hollande, mort sans enfants de Marie-Catherine Van-Hupliens.

ANTOINE, mort en Suisse, au service de France.

XI. JACQUES (1er lit), né à Nyon, le 13 août 1678, banderet et commandeur de Nyon, ép. Suzanne de Crinsoz de Collombier en 1717, à Nyon.

ANNE-MARIE au capitaine de Foret de Morgy?

ADAM-ANDRÉ à Louise-Elisabeth de Gingins.

ÉLIE-FRÉDÉRIC, banderet de Nyon, à Suzanne Badet ou Badel.

JEANNE-SUZANNE. ANGÉLIQUE-FRANÇOISE. ANNE-JACQUELINE. Une de ces filles a dû épouser Jean-François de Beausobre, pasteur à Gingins, dont la fille épousa Urbain de la Fléchère ci-dessous.

JEAN-GUILLAUME.

LOUIS-THÉODORE-EMMANUEL, lieutenant en Hollande.

XII. HENRI-LOUIS, assesseur baillival à Nyon, seigr de Grens, épousa N. N. de l'Espinasse.

LOUISE-ESPÉRANCE. ANDRÉANNE. JACQUELINE.

LOUIS-FRÉDÉRIC, capitaine en Hollande, né à Nyon le 26 mai 1724, mort le 18 juillet 1802. Il épousa, à Lyon, en 1752 ou 54, sa cousine Jeanne-Suzanne Ruger, fait pour lequel il recourut en grâce à Berne, qu'il obtint le 5 juillet 1754.

JEAN-THÉODORE-CHARLES, né à Nyon, le 3 octobre 1764.

XIII. JEAN-FRANÇOIS-DANIEL, seigr de Grens, épousa : 1° Louise de Roguin ; 2° Julienne Monod, dont il n'eut pas d'enfants.

ANDRÉ-URBAIN, sénateur, né à Nyon, le 27 novemb. 1758, mort en 1832, ép. N. N. de Beausobre.

XIV. CHARLES, dit ÉDOUARD, épousa Collette Laure de Virvaux, demeuraient à Genève. N'auraient pas eu d'enfants.

JULES, né à Nyon, en 1792, où il demeurait, ép. Dlle N. N. Henry.

EMMANUEL épousa sa cousine A. de la Fléchère. Demeuraient à Lyon, avaient deux fils en 1850.

ÉDOUARD, GUILLAUME, vivaient le 31 juillet 1850.

JULES-HENRI.

THÉODORE, 1850.

EDMOND ép. Dlle Gubbo Mac Callum : demeurait à Lyon, quai St-Clair, le 31 juillet 1850.

(1) J'espère pouvoir donner des détails plus complets sur la fin de cette branche des la Fléchère de Bardennuche, dans mon SUPPLÉMENT.

Je pense pouvoir leur attribuer les nobles suivants (que je ne peux caser avec les la Fléchère de Concise) sous toutes réserves.

Ne François-George-Gaspard de la Fléchère, enterré le 2 septembre 1698.
Ne François de la Fléchère, enterré le 14 septembre 1699.
Ne Jean-François de la Fléchère, mort le 18 avril 1706.
Dlle Françoise de la Fléchère, enterrée le 1er septembre 1706.
(Registres paroissiaux de Thonon).

FLOCARD. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

FLON (DU) ou DUFLON (DE FLUMINE)

Cette famille d'Évian était probablement de la même souche que celle dont *l'Armorial historique du canton de Vaud* nous a conservé les armes : *de gueules à la fasce ondée d'argent chargée d'un monde d'azur cerclé et sommé d'or.* S'il n'en est pas ainsi, on peut dire, presque à coup sûr, qu'elle devait porter une bande ou une fasce ondée représentant, comme arme parlante, un fleuve ou un ruisseau. Aussi, je crois pouvoir leur attribuer la version : *d'azur à la bande ondée d'argent,* attribuée à des du Flon, dans un *Armorial* du Mis Costa. Selon un vieux pennon (Arch. Thuyset), Jeanne du Flon, femme de François de Bellegarde, portait *d'azur à la rivière passant en pal d'argent.* Quoique anciens nobles ou qualifiés tels par noblesse municipale, les du Flon étaient notaires de père en fils, et j'ai déjà indiqué souvent que le notariat a été la source plus ou moins diplomatique de la noblesse.

?

Mre Henri de Flumine,
licencié en lois, témoin à Lugrin, le 11 août 1396 (Tes d'Eschav.).

?

Antoine du Flon, damoiseau,
témoin à Évian, le 4 avril 1429 (Tes d'Eschavannes).

?

Ne Mermet de Flumine, bourgeois d'Évian.
Ne Dlle Françoise (sa sœur, sa femme ou sa fille : parchemin rongé) avait fondé, avant le 1er décembre 1488, la chapelle de Saint-Théodule (Theodolli), dans le cimetière de l'église de Lugrin. Mre Antoine Carraud, curé de Lugrin, recteur de ladite chapelle, passe des laods pour des biens acquis à Boège par Ne Robert Vuagnard, seigr de Boège, mouvant du fief de ladite chapelle, le 1er décembre 1488 (Tes d'Eschavannes).

?

Ne Jacques de Flumine.
Il teste le 20 avril 1491 (Tes d'Eschavannes). Veut être enterré dans l'église de Notre-Dame d'Évian, au tombeau de ses prédécesseurs. Alliance inconnue. Il était notaire et témoin à Évian, 18 août 1483 *(Ibid.)*.

Ne André, substitué à ses neveux.

Guichard du Flon,
abornant des vignes à Évian, le 16 avril 1464 (Arch. Loex). Aurait épousé, selon un vieux pennon, Françoise de Blonay et s'appellerait Georges Yos et non Guichard.

Ne Louis du Flon
aura en préciput certaines vignes et tous les protocoles et minutes de son père, dont il est cohéritier universel. Il testa le 10 avril 1542 *(Ibid.)*, faisant un legs à Andrie, sa fille, et à Catherine de Châtillon, femme de Ne et Pt Guillaume de Blonay. Alliance inconnue.

Antoine, Girard, cohéritiers universels de leur père.

Jeanne,
nièce du testateur, substituée à Ne André, son oncle. Femme de Ne François de Bellegarde, auquel elle apporta des biens à Évian, 1489. — *Voir* Bellegarde, t. I, fo 168.

Rd Mre Pierre, curé de Lugrin, vivait en 1554-1558 (Tes d'Eschavannes).

Ne Jacques, notaire impérial et de l'évêché de Sion, 1548, 1554, 1557. Après le 15 mars 1557, ses protocoles étaient passés à Ne Jean du Flon, son frère (Tes d'Eschavannes).

Louis, porté dans de vieilles procédures (Tes d'Eschavannes), comme étant mort sans enfants.

Ne Jean du Flon (4e fils), recueillit l'hoirie de son père et les minutes notariales de son frère, après le 15 mars 1557. Il était châtelain d'Évian et Féterne pour S. A., le 17 mars 1570 (Tes d'Eschavannes). Peut-être celui que je trouve qualifié, à Évian, le 12 mai 1557 *(Ibid.)*, Ne Jean du Flon *alias* Secretayre. Sans doute celui qui épousa Ne Louise de Genève de Boringe, veuve de Louis de Varax de Neuvecelle, avant le 7 septembre 1580 (Livre de raison Loys, Arch. Thuyset). Il mourut sans tester, ayant fait, le 7 janvier 1549, une donation à sa nièce Marguerite de Châtillon, en son contrat de mariage avec Ne Mermet.

Andrie du Flon épousa, contrat dotal du 6 mars 1526, quittance dotale du 13 août 1548 (Tes d'Eschavannes), Ne Jean-François de Châtillon, bisaïeule de Ne François, donataire de Rd Simon ci-dessous.

Ne Mermette de Flumine, bourgeoise d'Évian, fait quittance à ses frères Jean, Jacques et Louis de tous ses droits, moyennant la dot qui lui a été constituée le..... 1542 (charte rongée, Arch. Loex). Elle ép., contrat dotal du 22 juillet 1542 (Tes d'Eschavannes), Ne Jean, l'aîné, Pochat, d'Évian. La cote de l'acte rongé porte « quictance de la damoiselle du Flon, femme du seigr Pochat, en faveur du seigr du Flon ».

Ne et Généreux François du Flon
épousa, contrat de mariage du 4 mars 1581 (Tes d'Eschavannes), Ne Jacquemette, fille de Ne Pierre Querlaz et de Ne Étiennette Jacquerod. Il teste le 20 mai 1589 *(Ibid.)*, instituant ses trois fils héritiers universels. Elle était remariée, avant le 5 décembre 1595 *(Ibid.)*, à Ne Benoît de la Frue. Le 25 avril 1621 *(Ibid.)*, elle prête serment après avoir été nommée curatrice de son fils Mathieu.

? La même. ?

Ne Madeleine du Flon, veuve de Mre Humbert Christin, conseillée par Ne François du Flon, probablement son frère, le 12 fév. 1583 (Tes d'Eschavannes). Avait ép., en premières noces, Nicolas Carrier (Arch. Th).

Ne Madeleine du Flon, femme d'Honble Nicolas Carrier, marraine le samedi après Pâques 1588 (Livre de Raison, Arch. Thuyset).

Ne Mathieu,
Étaient tous trois, le 5 décembre 1595, sous la tutelle de Jacquemette Querlaz, leur mère.
Simple d'esprit et interdit, mort sans enfants, le 3 juillet 1642 (Reg. Par. d'Évian).

Ne et Rd Simon,
Prêtre : possesseur du Pas. Avait fait une donation à Ne François de Châtillon, son proche parent. Le 1er sept. 1641 (Arch. Thuyset), considérant sa parenté et les services rendus à lui par ledit Châtillon, il fait donation à Ne Jean, fils dudit François de Châtillon, de tous ses biens, maisons, hommes, fiefs, etc., se réservant l'usufruit et 1,000 florins pour en disposer à sa volonté. Le 6 juillet 1642 *(Ibid.)*, son frère Mathieu étant mort sans enfants, il ajoute à cette donation tous les droits de substitution aux biens de ses prédécesseurs. Il a été le dernier du nom. Enterré à quatre-vingts ans, dans le tombeau de ses prédécesseurs, 2 février 1661 (Reg. Par. d'Évian).

Ne François.
Mort sans enfants, avant 1621.

FOLLIET, DE TALLOIRES

EN LATIN : *FOLLIETI.*

P. d'azur à la bande d'argent chargée de trois roses de gueules (BESSON).

JE sais fort peu de choses sur cette famille, qui doit être différente de la suivante.

Nᵉ Jean *Follieti,* de Talloires, épousa, après 1378, Egline de Pugin, veuve de Jean d'Arlos (Arch. Morand). Ils eurent une fille, Girarde Follieti, qui testa le 30 décembre 1440 *(Ibid.),* étant veuve de Nᵉ Rolet de Noveyrier.

Nᵉ Mermet *Follieti* vendit des hommages et servis situés à Veyrier et Menthon à Berthet Vaczonet, dont la veuve reconnut les tenir en faveur du Cᵗᵉ de Genevois, le 22 juin 1368 (Arch. Savoiroux).

Jean *Follieti,* de Talloires, prête hommage, avec les nobles du Genevois, à Amédée, Cᵗᵉ de Savoie, nouvellement Cᵗᵉ de Genevois, le 24 février 1405 (Arch. Menthon).

Nᵉ Jean *Follieti,* de Talloires, fidéjusseur, en 1412 (Arch. Thuyset), au contrat dotal Balleyson-Chignin : le même probablement déjà nommé en 1403 (Arch. Menthon).

Jacquemet *Follieti,* de Talloires, damoiseau, témoin en 1399, à Lausanne, au testament de Pierre de Duyn (Arch. Monthouz) : probablement le même qui est témoin, en 1401 *(Ibid.),* au contrat de mariage Menthon-Saint-Amour.

Jean *Follieti,* cité dans une reconnaissance de 1470, de Nicod de Monthouz (Arch. Monthouz), comme vendeur des biens reconnus.

Girard *Follieti,* de Talloires, damoiseau, vend, en 1487 (Arch. Menthon), des fiefs et droits à Antoine de Menthon, seigʳ de Dingy (est probablement le même Girard que le *Pourpris historique* appelle de Folliet et fait vivre en 1439). Le même Girard Follieti, de Talloires, vendit, le 5 février 1451, les censes, les rivages et une partie du cours du Fier à Philibert de Monthouz, qui les reconnait en 1470 (Arch. de Cour).

Cette famille a dû s'éteindre à la fin de ce siècle. Il y en avait une autre à Dingy, au XIVᵉ siècle, exerçant le notariat : une autre, noble, au pays de Gex. *Voir* au SUPPLÉMENT, FOLLIET, DARDEL.

(FOLLIET DE)

(DE FOLLIETO)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, PAROISSE D'ALEX.

P. d'azur au sautoir d'or (BESSON). Je trouve aussi cette version dans un très vieux pennon.

Selon LAIOLO et le *Blason de Savoie : parti d'or et de sable au sautoir de gueules.*

Suivant BESSON, alliance Thoyre (inconnue) : *parti pallé de trois, d'or, de gueules et d'azur, parti de même, au sautoir de gueules.*

Selon l'*Armorial historique du Genevois : d'azur à la croix d'or* (croix de Saint-André?).

La première version est la plus ancienne et la plus certaine, donnée également par le *Pourpris historique,* fº 297.

TRÈS ancienne famille, de noblesse immémoriale, éteinte vers la fin du XVᵉ siècle.

En 1130 *(Régeste Genevois),* un Guillaume de Folliet ou de Follet fut otage pour le Cᵗᵉ de Genevois. Un autre Guillaume de Folliet, chevʳ, vassal de Genevois, est nommé en 1225, 1235 *(Ibid.).*

Chacun sait que les noms patronymiques n'étaient pas absolument fixés au XIIIᵉ siècle. On en trouve plusieurs exemples.

Ainsi, dans des reconnaissances de 1298 et 1311, Jean de Folliet se dit deux fois fils de feu Guillaume de Ville, chevʳ. En 1292, 1293, Jean et Hugonet de Moyron se disent fils de Mʳᵉ Albert de Ville, chevʳ.

Mais dans l'acte plus haut cité, de 1311, Jean de Folliet se dit fils de Guillaume de Ville, chevr, et de Dme Ambroisie de Folliet.

Faut-il admettre l'existence d'une famille de Folliet éteinte dans la personne de cette Ambroisie, qui en aurait porté le nom aux Nes de Ville?

Ou bien faut-il rattacher à la souche commune des Nes de Ville *[de Villa]* et les Nes de Folliet et les Nes de Moyron, qui auraient porté, d'abord indistinctement, ou l'un ou l'autre nom (*Voir* plus loin), puis exclusivement un nom de fief?

Quand j'aurai ajouté que Pierre ou Peronet de Ville est ainsi appelé dans un acte de 1295, et Peronet de Folliet, dans des actes de 1294 à 1307, que, passé l'an 1299, je ne trouve plus, dans les chartes qui m'ont passé entre les mains, des Nes de Ville, il me sera peut-être permis de supposer une origine commune à tous ceux qui figurent au tableau suivant (1).

Cette famille possédait le château de Folliet, dans la paroisse d'Alex, et des biens considérables sur Ville et Alex, avec juridiction sur leurs hommes, sauf les peines corporelles. Tous ces biens relevaient, du moins en grande partie, des Ctes de Genevois (encore en 1307). Mais elle dut subir la suprématie des Menthon — la plus puissante famille de la partie méridionale du lac d'Annecy — qui, avant 1403, avaient acheté des Ctes de Genevois l'hommage que les Folliet leur devaient pour le château de Folliet, biens à Folliet, Murat, Veyrier, etc., etc.

Mais encore dans un volume de reconnaissances de 1497 (Arch. de Thuyset), où sont longuement énumérés tous leurs droits et biens relevant du fief des Menthon, les Folliet exceptent plusieurs biens, notamment leur maison (de Ravoyria) avec biens contigus « qui ab antiquo sunt de francho allodio dominorum de Follieto ». Cette localité de Ravoyre ou de la Ravoyre, nommée une seule fois, était sans doute l'ancien siège de la juridiction de Folliet, qui devait former une seigneurie importante, puisque, concurremment avec les mesures de Menthon, sont citées parfois pour la valeur des redevances féodales les mesures de Folliet « ad mensuram Follieti ».

Les seigrs de Folliet percevaient, en tant que droits de seigneurie proprement dits, les *clames* et *menus-bans* (amendes), droits de greffe judiciaire, les droits de missellerie pour la garde des moissons et même des droits régaliens, tels que les *aides* quand ils mariaient leurs filles. Il m'en résulte authentiquement d'un livre de justice tenu par le châtelain de Folliet, vers la fin du xve siècle, et d'un terrier contenant les redevances dues auxdits seigneurs, daté de 1450 environ (2). Les droits de haute justice appartenaient alors aux Menthon.

Quel rapport pouvait exister entre cette famille et une autre famille du voisinage établie à Talloires, dont j'ai parlé au fo 400? Aucun, s'il faut s'en rapporter à la différence radicale de leurs blasons et à l'appellation *Follieti* au lieu de *de Follieto,* qui est certainement intentionnelle. Le *Pourpris historique* paraît les confondre dans le peu qu'il dit des Folliet : il nous assure que de cette maison sont issus d'illustres et grands personnages, comme capitaines, chevaliers dorés, commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (p. 299). Il est bien regrettable que Charles-Auguste de Sales n'ait pas nommé ces illustres personnages et ces commandeurs que je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir rencontrer.

Cette famille était complètement éteinte dans les mâles avant la fin du xve siècle. Les deux dernières du nom se marièrent dans la maison de Vidomne de Novery, chez lesquels passèrent leurs biens.

[Suit la généalogie].

---

(1) Si d'autres documents prouvaient que ma conjecture n'est pas fondée, il sera facile de reporter aux Ville et aux Moiron ce qui les concerne, puisque j'ai conservé à chacun le nom sous lequel je les ai trouvés inscrits dans les chartes.

Il s'agit ici de Villaz et Moyron ou Moiron, localités très voisines, entre Menthon et Thorens. On ne m'en voudra pas si, dans un ouvrage archéologique, je ne me sers pas de la ridicule prétendue orthographe espagnole *Villaz*. Le vocable latin est *de Villa :* je ne saurais traduire que par *de Ville*.

(2) Les livres terriers — je ne saurais trop le répéter à ceux qui l'ignorent et même à ceux qui ne s'en doutent pas — sont les seules sources authentiques où l'on peut se renseigner exactement sur la nature exacte des droits féodaux et fiscaux que les seigneurs exigeaient de leurs hommes, en vertu de traités ou actes emphytéotiques notariés librement consentis entre eux. Le *terrier* était un livre où chaque vassal reconnaissait, par-devant le notaire ou commissaire d'extentes du seigneur, TOUTES LES PRESTATIONS réelles ou personnelles auxquelles il était tenu : c'est-à-dire qu'il ne devait pas autre chose, sauf ce qui était porté au *terrier,* reproduisant les conditions — TOUTES LES CONDITIONS — du contrat emphytéotique initial.

C'est dans ce terrier que se trouve la reconnaissance d'un homme taillable « *ad misericordiam et voluntatem domini* » qui, moyennant des prestations en argent et denrées valant au plus 44 fr. de nos jours, payables une fois par an à la Saint-Martin, *ou environ,* tenait en emphytéose perpétuelle, pour lui et ses descendants mâles à l'infini, une propriété de plus de 20 journaux de terres avec maison, jardins, etc. (*Voir* TAILLABLES ET SERVICIABLES; Actes du Congrès scientifique de Thonon, 1866).

?

GUILLAUME DE FOLLIET,
otage pour le Cte de Genevois en 1130 *(Régeste Genevois)*.

N. N. DE FOLLIET.

?

?

GUILLAUME DE FOLLIET, chev^r,
vassal de Genevois, 1225-1235 *(Régeste Genevois)*.

AMBROISIE DE FOLLIET, GUILLAUME DE VILLE, chev^r, mariés. Lui, mort avant 1298 et 1311. Elle avait passé reconnaissance; *voir* ci-dessous.

?

GUILLAUME DE VILLE, chev^r, mort avant 1295.

?

GUILLAUME DE VILLE, damoiseau, témoin à Menthon, 1252, 1263, 1265 (Arch. Menthon).

JEAN DE FOLLIET, damoiseau, en son nom et pour Jordane, sa femme (fille de feu Pierre de Menthon, chev^r), il reçoit des reconnaissances le 2 et le 3 des ides de janvier et le 8 des kalendes de mars 1298 (Arch. Menthon). Donne quittance dotale en 1298 *(Ibid.)*. Le 15 des kalendes de juillet 1311 *(Ibid.)*, il reconnaît des biens en faveur des N^es des Clets et ratifie la reconnaissance faite pour les mêmes biens situés au Villard sur Alex, par sa feue mère. Fait à Folliet, dans sa maison.

?

JEAN DE FOLLIET, chev^r, vivait le 3 des ides de février 1307 (Arch. Menthon).

PERONET DE VILLE, damoiseau, avec Marguerite, sa femme, fille de feu Rodolphe *Capelli*, de Grimotières, donnent des biens en albergement, le 13 des kalendes de septembre 1295 (Arch. Menthon).

?

PERONET DE FOLLIET, damoiseau, avec Marguerite, sa femme, fille de Rodolphe *Capelli*, de Grimotières, et ledit Rodolphe, donnent des biens en albergement le jour des nones d'août 1294 (Arch. Menthon). Elle teste le 4 des ides de mai 1301 *(Ibid.)*, en faveur de son mari, qui demeurait à Ville, où elle veut être enterrée. Lui vivait encore le 16 des kalendes d'août 1308 *(Ibid.)* et donne en albergement des biens situés à Ville.

HENRI DE FOLLIET, damoiseau.
Le 15 des kalendes de janvier 1302 (Arch. Menthon), il promet d'observer le testament de sa mère et fait payer un legs qu'elle avait fait pour des messes à l'église paroissiale de Ville. Mentionné avec son père, 1303-1307 *(Ibid.)*. Chev^r depuis 1344, est témoin au testament de Jean de Lornay (son gendre) et au contrat de mariage de Jean de Lornay, son petit-fils, auquel il donne sa maison-forte et biens de Ville, dont il se réserve l'usufruit, et à D^me Margueronne des Balmes, sa femme, leur vie durant. Est probablement le même qui, en 1334 (Arch. Savoiroux), était châtelain de Chaumont et, en 1348, de Balleyson, pour les C^tes de Genevois. Vivait encore en 1345-46-47 (Arch. Menthon).

BROYSETTE, BÉATRIX, AGNÈS, ISABELLE, ont chacune 60 sols genevois, outre la dot qui leur a été donnée. Sans doute celle qui épousa François de Chevron-Villette, dont la fille Françoise épousa, en 1361, Pierre de Lucinge.

?

ALBERT DE FOLLIET, JEAN, AYMONARD, reconnaissent, le 1er mai 1369 (Arch. Menthon), tenir leurs fiefs du Cte de Genevois en fief noble, paternel et ancien.

FRANÇOISE DE FOLLIET, femme de Jean de Lornay, chev^r, 1344-1345, héritiers testamentaires d'Henri de Folliet, leur père et beau-père.

?

ALBERT DE FOLLIET, « abavus paternus », trisaïeul des deux demoiselles ci-dessous, mort avant 137...

?

JEAN DE FOLLIET.

?

N^e N. N. DE FOLLIET épousa Claudine de Thoyre, mentionné en 1400 comme mère de Jacques ou Jacquemet.

JEAN DE FOLLIET, bisaïeul, reconnaît, en 137..., en faveur du Cte de Genevois. Le 8 décembre 1403 (Arch. Menthon), se reconnaît homme lige du seig^r de Menthon « pre cunctis dominis », à cause de l'achat fait par ce dernier du Cte de Genevois, et 1e pour sa maison-forte de Folliet, etc. Reconnaît encore le 8 octobre 1409.

GIRARDE épousa, avant 1436, Rolet de Noveyrier. Teste en 1440 (Arch. Morand).

JACQUES ou JACQUEMET DE FOLLIET passe un accord avec le seig^r de Menthon, en 1400, à propos de leur juridiction. Une des lances du seig^r de Menthon à l'expédition de 1409.

GUILLAUME DE FOLLIET, témoin à Menthon, 16 mai 1440 (Arch. la Ruaz), mort longtemps avant 1464. C'est en sa faveur que sont stipulées les reconnaissances féodales dont il est question à la page précédente. Selon un pennon du XVIIe siècle, que je dois à la courtoisie de M. E. de Budé, il aurait épousé D^lle Hélène de Saint-Triphon, qui portait *d'argent au pal de gueules* et aurait été mère de Jeanne ci-dessous.

R^d Mre CLAUDE.
Le 23 juillet 1451 *(Pourpr. hist.)*, Religieux de Sixt et curé de Mont-Saxonnex, cotuteur de ses nièces avec Marie de Lucinge, en 1486. Vivait encore en 1492 *(Pourpr. hist.)*.

JACQUES DE FOLLIET.
Prête hommage à Amédée VIII, en 1430 (Arch. Menthon). Reçoit, avec son frère Louis, comme seig^rs de Folliet, les déclarations d'un livre de justice de 1460 à 1466 (Arch. Thuyset), transige pour les biens qu'il doit reconnaître en faveur du seig^r de Menthon, le 11 mars 1485 (Arch. Menthon). D^lle Marie de Lucinge, sa femme, était veuve dès le 18 novembre 1486. Elle fit un legs à la chapelle fondée par son mari dans l'église d'Alex (reconnaissance de 1505, Arch. Thuyset), qu'elle assura sur des servis qui lui avaient été assignés, pour ses droits dotaux, par Jean et Hugues de Lucinge, ses frères.

N^e LOUIS.
Figure comme coseig^r de Folliet au livre de justice de 1460 à 1464. Mort sans lignée.

JEANNE DE FOLLIET épousa, contrat dotal du 18 décembre 1464 (Arch. Foras), Pierre de Foras, seig^r de Bourgneuf de Balleyson. Ses frères lui constituent une dot et réclament, en 1466, des aides pour sa dot.

FRANÇOISE, codame de Folliet, épousa Jacques Vidomne, seig^r de Villy.

LOUISE, codame de Folliet, épousa Philibert Vidomne, seig^r de Novery.

Ces deux sœurs testent ensemble (Louise déjà veuve) le 22 mai 1519 (Arch. Morand). Veulent être enterrées dans l'église de Minzier avec leur feue mère, nommant héritiers leurs enfants : puis Antoine de Foras, leur cousin germain, puis les héritiers de N^e Jeanne (de Folliet ?), veuve de N^e François Gallaz, d'Aix, puis François de Lucinge, leur cousin. C'est au nom de sa femme et de sa belle-sœur que Philibert Vidomne passe reconnaissance en arrière-fief du seig^r de Menthon, pour Folliet, le 26 janvier 1497 (Arch. Thuyset). Dans cet acte, en citant des accords précédents, il énumère la filiation ci-dessus jusqu'au trisaïeul paternel de sa femme et de sa belle-sœur.

ANTOINE DE FORAS, héritier, substitué par ses cousines au testament de 1519.

VILLE (DE). — MOYRON (DE) *in quantum*.

?

JACQUES DE VILLE, mort avant 1242.

?

GUILLAUME DE VILLE, chevr, mort avant 1272.

PERONET DE VILLE, damoiseau, mentionné dans des actes de 1272, 1283, 1292, 1317 (Arch. Menthon).

?

GUILLAUME DE VILLE, dit DE RONZIER, damoiseau. Le 4 des ides de septembre 1262, *in claustro ville de Mentons*, prend en augmentation de fief du seigr de Menthon la dîme qu'il possède dans la paroisse de Naves.

?

GUILLAUME DE VILLE reconnaît, le 2 des kalendes de décembre 1242 (Arch. Menthon), tenir sous hommage lige des biens à Naves et Ville du seigr de Menthon.

?

AYMONET DE FOLLIET, témoin à la reconnaissance de 1311.

?

ALBERT DE VILLE, chevr, 1292 (damoiseau, 1283), témoin à Cruseille, 1292 et 1293, avec ses deux fils, dits de Moyron : vivait encore en 1297-98-99 (Arch. Menthon).

?

JEAN DE FOLLIET passe reconnaissance noble à Thomas, seigr de Menthon, le 2 des kalendes de mai 1321 (Arch. Menthon). Est probablement le père d'Aymon ci-dessous.

?

PIERRE DE VILLE.

FR.-ANTOINE, infirmier à Talloires, fait une fondation pour un anniversaire le 2 des kalendes de juillet 1329 *(Pourpr. hist.)*.

?

PERONET DE MOYRON, clerc, témoin au testament de Marguerite, femme de P. de Folliet ci-dessus, en 1301 (Arch. Menthon).

HUGONET DE MOYRON, témoin en 1293, avec son père, Albert de Ville, chevr. Exécuteur testamentaire de Marguerite, femme de Pierre de Folliet, en 1301. Lui ou autre du même nom, mort avant 1336, fut père des deux ci-dessous.

JEAN DE MOYRON, damoiseau, témoin avec son père, Albert de Ville, chevr, en 1292 (Arch. Menthon). Lui ou autre de ce nom était mort avant 1365.

AYMON DE FOLLIET (fils de Jean), témoin à Menthon, en 1322 (Arch. Menthon).

JACQUEMET DE VILLE, mentionné avec son père dans l'acte rapporté par le *Pourpris historique*.

?

JACQUES DE MOYRON, mandataire des nobles de Menthon, 16 janvier 1375 (Arch. Thuyset). Lui ou autre de ce nom fut père de Pierre.

HENRI DE MOYRON, FRANÇOIS, témoins à Annecy, le 22 avril 1336 (Arch. Menthon).

FRANÇOIS DE MOYRON demeurait à Crans, y possédait des biens en 1365 (Arch. Menthon).

?

GUILLAUME DE MOYRON, damoiseau, fidéjusseurs, en 1398, au contrat dotal Menthon-Lucinge (Arch. Rubaud).

?

PIERRE DE MOYRON, damoiseau,

?

PIERRE DE MOYRON, damoiseau du diocèse de Genève, témoin à Lausanne, en 1399, au testament de Pierre de Duyn.

?

JEAN DE MOYRON, damoiseau, reconnaissances de 1359, 1379, fidéjusseur au contrat dotal Menthon-Lucinge, en 1395.

VAUTIER DE MOYRON, reconnaissance pour lui et son frère (?) de l'an 1339 (Arch. Menthon).

?

PIERRE DE MOYRON, bâtard, témoin en 1408 (Arch. Savoir.).

Rd Mre PIERRE DE MOYRON, chanoine de Genève.
Le 21 novembre 1419 *(Fiefs)*, avec Aymon de Ferrières, ils reconnaissent tenir du duc de Savoie, en fief noble, des hommes, cens, tributs, etc., au Grand-Bornand, Manigod, etc.
Il est cité, *avec ses frères*, dans une transaction du 8 août 1414, par laquelle il est stipulé que Pétremand de Lornay pourra racheter des biens engagés auxdits Moyron par Jean de Lornay, son aïeul.

Nr CLAUDE DE MOYRON.

?

JEAN DE MOYRON, damoiseau, familier du duc de Savoie. Amédée de Charansonay, prieur de Talloires, au nom de Jean de Grolée, prieur de Nantua, lui donne des biens relevant de Nantua, à cause des services rendus au duc par ledit Moyron et en considération de ses vertus, noblesse et mérites, et l'en investit le 5 juillet 1451 (Arch. Cevins). Dans la liste des prieurs de Nantua (Guichenon, f° 81), c'est Jacques de Mouxy qui, en janvier 1451, était prieur de Nantua.

Dans le terrier du XVe siècle mentionné au f° 401, je trouve un Christophe (fils naturel de Rolet de Folliet, celui-ci sans titre de noblesse), auquel les Nrs de Folliet avaient albergé des biens.

Pour MOYRON, *voir* PAQUELLET DE MOYRON.

FONCET

COMTES DE MARCOSSEY, BARONS DE MONTAILLEUR
SEIGNEURS DE LA TOUR ET DE DOUCY.

P. d'azur à une tour d'argent.

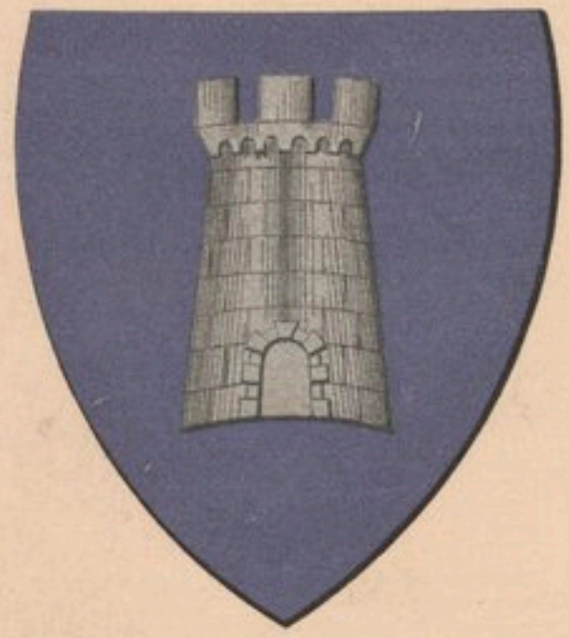

M. Jean-Joseph Foncet (fils de Jean et de Claudine Jacquier), né en 1707, à St-Jeoire en Faucigny, conseill[r] d'État, président et auditeur général des guerres dans le duché de Savoie, est le premier noble de sa famille. Il obtint, par P[es] du 15 février 1771 (Arch. S. S. S.), l'agrément de S. M. pour l'acquisition par lui faite de la seigneurie de Saint-Jeoire. Il épousa : 1° D[lle] Péronne Baytaz de Doucy, morte le 11 septembre 1744 (Reg. Par. de Saint-Jeoire); 2° le 29 novembre 1754 (Reg. Par. de Saint-Léger), Catherine, fille de S. Ex. Claude Astesan, premier président au Souverain Sénat de Savoie. — Jean-Joseph fut aussi président et surintendant général des archives de Cour et commissaire plénipotentiaire du roi de Sardaigne, par P[es] du 1er juin 1754, pour le traité avec la République de Genève, chargé de la délimitation prévue par le traité du 24 mars 1760. Il testa le 10 octobre 1765 et mourut à Saint-Jeoire, le 7 septembre 1783. — Il avait eu deux frères, l'un, R[d] Joseph, fut prieur de Peillonex, l'autre, R[d] Clément, fut aussi d'église (Notes communiquées par M. le Bon Philibert d'Yvoire).

Second lit.

Marguerite épousa, le 21 ou 29 nov. 1781, François-Marie Bouvier, B[on] d'Yvoire.

Claude-Eugène-Marie, jumeaux, nés le 25 septembre 1761 (Reg. Par. de Saint-Jeoire. Il ép. Josephte-Françoise de la Fléchère (qui se remaria, en 1802, au Mis de Cluses). Il fut tué le 5 juillet 1795, au col de Tende, officier au régiment de Savoie?

Péronne-Clémence, Épousa : 1° le 20 sept. 1804, Gaspard-Marie de Machard de Chassey; 2° en 1813, François Bernard de Machard de Chillaz. Elle teste, le 16 juill. 1826, en faveur de son neveu, le B[on] d'Yvoire, et mourut à Genève, le 16 février 1827.

Claudine-Pauline, née le 27 sept. 1763, morte le 12 octobre 1781.

Claudine-Eugénie, née le 1er sept. 1755 (Reg. Par. de Villagrand), épousa, le 24 sept. 1776 *(Ibid.)*, N[e] Gaspard-Philibert de Baudry.

Marie-Louise-Josephte, née le 9 nov. 1756 (Reg. Par. de St-Jeoire), épousa, le 1er août 1780, Jean-Baptiste Carelly de Bassy, Cte de Cevins. Eut un fils en 1782, dont fut parrain le Bon de Montailleur, son aïeul.

II. Pierre-Clément, Bon de Montailleur, seig[r] de Doucy, du chef de sa mère sans doute, substitut, avocat général au Sénat de Savoie, patrimonial de l'Ordre royal des SS. Maurice et Lazare. Il ép. Marie-Joséphine de Roux (ou Ruffo), des C[tes] de la Rie, morte à Paris, en 1816. Lui à Genève, le 17 avril 1812.

Marie-Paul, né le 6, baptisé le 7 octobre 1744, prêtre.

Reg. Par. de St-Léger.

Benoit-Clément, né le 4 mars 1793 (Reg. P. d'Evian). Paraît être mort jeune.

Marie-Joséphine-Françoise, née le 7 juin 1773, morte le 6 février 1810 : épousa, le 3 octobre 1797, le Cte Antoine Suardo de Bergame, en Italie.

Marie-Joséphine-Claudine, née le 26 juin 1782, morte à 15 ans, le 22 février 1798 et enterrée à Nernier.

Alexis-Gabriel-Joseph, né le 18 août 1778, major dans les armées du Roi, chev[r] de Malte, chev[r] des SS. Maurice et Lazare, par brevet du 26 juin 1819 (Arch. de Turin). Par P[es] du 10 octobre 1828 *(Ibid.)*, le roi Charles-Félix, à cause de la considération dont jouit depuis longtemps en Faucigny la famille Foncet de Montailleur (non seulement à cause de sa noblesse, mais aussi à cause des charges importantes de la magistrature), accorde au chev[r] Alexis Foncet de Montailleur le titre demandé de Cte de Marcossay, pour lui et sa descendance, par ordre de primogéniture, et c'est pour les motifs ci-dessus et moyennant la finance de 1,500 livres. Il épousa, en 1826, Elisabeth de Guillet de Monthoux. Il est mort sans enfants, à Genève, le 12 janvier 1842, elle le 27 février 1875.

Alexandre-Maurice, né le 26 juillet 1776, mort sans lignée.

III. Jean-Louis-Gabriel, né le 21 juillet 1774, capitaine dans l'armée sarde, chev[r] des SS. Maurice et Lazare. Épousa, le 14 janvier 1809, D[lle] Henriette de Chaillou. Mort sans enfants, à Genève, en 1839.

Henri-Gabriel-Faustin, né le 15 fév. 1780, officier en Autriche, puis en France, chev[r] de Malte et de Saint-Louis, maréchal de camp sous Charles X. Il ép., en 1825, Zoé de Pierreclos et mourut à Paris, sans enfants, en 1851.

Premier lit.

Le Cte Jacques Suardo épousa Adèle de la Serraz.

Les dernières dates me sont fournies par le Bon Philibert d'Yvoire.

FONTAINE (DE LA)

EN LATIN *DE FONTE* OU *DE FONTANA* OU *FONTANE,* DE CRUET.

BESSON s'est très probablement mépris en attribuant aux Nes de la Fontaine de Cruet le blason *de sable à la fasce d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une coquille d'argent.* C'est, sauf une légère variante *(deux coquilles* en chef au lieu de *deux étoiles),* le blason des ALBERT, seigrs de la Fontaine, anoblis en 1562 (*Voir* ce nom au premier volume).

Cette famille, qui parait assez ancienne, a fort peu marqué. Voici les quelques notes rencontrées sur elle dans le cours de mes recherches.

Jacquier ou Jacques *Fontane de Croso* (de Cruet, près Montmélian), damoiseau, fidéjusseur au contrat de mariage Boège-Miolans, 1367 (Arch. Thuyset).

Pierre *de Fonte de Croso,* damoiseau, mentionné au testament de Blanche de la Balme de Saint-Jean d'Arvey et témoin le 2 mars 1391 (Arch. la Place).

Ne Amédée *de Fonte* fait une vente en 1480 (Arch. Morand).

Vle Mre Pierre de Fonte, docteur ès lois, témoin à Chambéry, le 12 août 1430 (Arch. la Place).

Vle Mre Pierre *de Fonte, alias Mamerii,* docteur ès lois, marié à Catherine de Triviers, achète des biens en 1457 (Arch. Morand).

Nes Jean et Philippe de la Fontaine, frères, vendent des biens à Saint-Jean d'Arvey, le 11 mai 1459 (Arch. la Place). Ce Philippe, qualifié de noble et puissant, était mort avant 1489. Ne Dme Bonne de Beaufort, sa veuve, en son nom et comme tutrice de ses enfants, confesse, le 16 juillet 1489 (Arch. Saint-Jorioz), avoir reçu de Louis de Beaufort des sommes à elle constituées en dot par feu Nicod du Fresnoy, seigr de Chuyt, son premier mari. Les pupilles ci-dessus, Nes Maurice et Albert, héritiers universels de Sple Dme Melchide de Rougemont, Dme de Montrotier, vivaient dans leur maison à Rumilly, où est passée la susdite quittance. Ledit Ne Albert de la Fontaine, seigr de Rougemont, est arbitre, 10 mai 1516 (Arch. Savoiroux) : aborne des biens à Rumilly, le 14 juillet 1524 *(Ibid.),* et y est témoin le 3 mars 1526 *(Ibid.).* Il était mort, et probablement sans enfants, avant le 19 mai 1532 *(Ibid.),* jour où un reçu est délivré par un ayant cause de lui et de ses héritiers.

Hugues de la Fontaine, dit Rimillion (il ne me paraît pas qu'il fût noble), fut père de Jean *de Fonte de Vilario de Croso,* qui épousa Jeannette, fille de feu Jean Vachet, dudit lieu. Elle, alors remariée à Jean Buellet, dudit lieu, devait à Jean de Miolans, chevr, 20 florins à lui légués par ledit feu Jean de la Fontaine et 10 pour un accord fait avec ledit Miolans pour cette hoirie. Le 29 septembre 1411 (Arch. Savoiroux), elle reçoit quittance dudit seigneur, ayant payé pour lui 20 florins à Vle Mre Jean de la Fontaine, docteur ès lois, et à Jean de Lescheraine, damoiseau.

Ne Jean de la Fontaine vend, le 29 novembre 1480 (Arch. la Place), des servis annuels dus, à Saint-Jean d'Arvey, à Ne Nicod de Salins, seigr de Bley, et le droit de rachat, les 7 et 26 novembre 1489 *(Ibid.).*

Ne Jean de la Fontaine, mort avant 1501, était père d'un autre Ne Jean de la Fontaine, de Saint-Jean d'Arvey, qui achète une vigne audit lieu, le 17 novembre 1501 (Arch. la Place).

Ne Jean de la Fontaine, châtelain de la Bâtie-Seyssel, pour Ille Dme Françoise de la Chambre, agit en cette qualité dans un acte du 13 octobre 1514 (Arch. la Place), reçu par Jean de la Fontaine, de Tormery, notaire.

Ne Jean de la Fontaine, mort avant le 9 août 1532. Sa veuve, Ne Françoise (de Challes?) est mentionnée par Jean-Philibert de Challes, évêque élu de Maurienne, dans un acte dudit jour, dans lequel il agit en son nom et au nom de Dme Jeanne *Oriolaz,* sa mère.

Nous avons vu plus haut que les Nes Albert possédaient une rente dite de la Fontaine. Une autre rente féodale de ce nom, à Saint-Jean d'Arvey, était, en 1631, 1632, possédée par le président de Charpenne; les Nes de Chaffardon, Déage, Piochet et de Mouxy y avaient des prétentions.

Dans le *Pouillé du Décanat de Savoie* de 1488, on voit que les Nes *de Fontana* avaient fondé dans l'église de Cruet les chapelles de Sainte-Marie et de Saint-Claude, dont le droit de présentation appartenait alors aux Nes de Poypon.

Je n'entends pas affirmer que tous les la Fontaine mentionnés plus haut soient de la même souche. J'ai cru, à cause du voisinage, pouvoir réunir ceux de Cruet et de Saint-Jean d'Arvey, mais sous toutes réserves. Il en est de même pour le fragment qui suivra.

On trouve des Nes de la Fontaine à Saint-Rambert et à Saint-Sorlin, *voir* Capré (Chambre des Comptes, 155, 157). Guichenon mentionne (*Hist. gén.,* I, 311) un Borcard de la Fontaine, témoin à un hommage prêté, en 1272, à Thomas de Savoie; un Jean de la Fontaine, avocat fiscal, l'un des députés d'Amédée VIII, en 1422 (*Ibid.,* 461), pour prendre possession des comtés de Valentinois et Diois, légués au duc par Louis de Poitiers; un seigr de la Fontaine tenant au tournoi donné à Genève, en 1498 (*Ibid.,* 609), par Philibert, duc de Savoie.

Il ne serait pas superflu d'énumérer tous ceux qui ont porté ce nom en Savoie, si l'on pouvait espérer y trouver les aïeux de l'immortel fabuliste.

Voici enfin un fragment de généalogie sur les Nes de la Fontaine de Saint-Genix ou Saint-Genis que j'extrais d'un vieux manuscrit de mes archives. Sans être authentique, il me paraît sérieux : bien entendu, je ne le publie qu'à titre de simple renseignement, n'ayant pu contrôler qu'un seul des titres cités dans cette généalogie.

?

Ne Jacquemet de la Fontaine, mort avant 1444.

Dme Jacquemette, veuve de Ne Jean Lambert. Son frère ordonne des prières pour son âme.

Ne Jacquemet de la Fontaine.
Un des nobles du mandement de Saint-Genis qui prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré 159). Il teste le 22 janvier 1444 (Arch. Thuyset). Ce testament était sur plusieurs peaux de parchemin dont les deux premières restent seules. Il n'y est fait mention que de son frère et de sa sœur. Tout le reste est relatif à des legs et fondations pieuses ; notamment celle de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine dans l'église de Saint-Genis (où le testateur veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs) ; et un legs de 400 florins d'or pour l'établissement d'un hôpital à Saint-Genis.

Pierre, testa le 4 août 1473.

Gabriel à Claudine de Maugiron.

Jacques. Louis. François. Amé.

Albert. Antoine. Jacques. Guillaume. Claude. Humbert. Étiennette. Guigonne. Gabriel, religieux de Saint-André de Vienne, en 1520. Il testa et institua pour moitié Pierre, fils de François.

Bonne, Catherine. vivait le 6 sept. 1535, ép. Ne Jean de Maubec de St-Genis, le 5 sept. 1483. Avait cédé ses droits à ses frères, le 20 septembre 1508.

Pierre de la Fontaine, institué héritier par moitié de Gabriel ci-dessus, religieux de Saint-André de Vienne.

PHILIPPE DE MAUBEC.
1° à Claudine de Clermont, le 24 avril 1526 ; 2° à Françoise de Leyssin, le 13 novembre 1570.

François de la Fontaine, vivant le 10 novembre 1560.

PHILIPPAZ (second lit) à Laurent de Luyset, le 26 septembre 1528 (date ou degré certainement faux).

GUILLAUME DE MAUBEC (1er lit) épousa, le 13 avril 1565, Dlle Catherine de Longueval.

ANTOINE-GASPARD DE MAUBEC épousa, le 10 novembre 1605, Claudine de Bienvenu.

ANNE DE MAUBEC épousa Gaspard de Copponay, le 11 septembre 1629.

DENIS. *PHILIBERT.* *Voir* Copponay.

FONTAINE. — *Voir* au Supplément.

FONTANEL. — *Voir* au Supplément.

FONTANIL. — *Voir* Pignier (de).

FORAS (Cᵗᵉˢ DE)

P. d'or à la croix d'azur (Catal. de l'O. du Collier, etc., etc.).

Le *Pourpris historique* (p. 176) prétend que les Foras ont pris ces armes, en même temps que la maison de Savoie, les Duyn, les Allinges, les Compey, etc., ont adopté la croix pour emblème héraldique : sous toutes réserves.

Devises : *INTVS ET FORAS VNDIQVE CRVCIS AMOR.*
EN LA FORCE CÉLESTE ou *IN CELESTI FORTITVDINE.*

Supports : *griffons de sable.* — Cimier : *aigle de sable.*

FORAS (Ctes DE) [1]

SEIGNEURS DE FORAS D'AMONT, DE FORAS D'AVAL, DE MONTCORNU ET BEAUREGARD EN GENEVOIS :
DE CHAMBUERC (DE CAMBURCIO), MURS ET CHANAZ EN BUGEY :
DE FORAS, DE BOURGNEUF DE BALLEYSON, CHILLY, BOTTOLIER, CHESABOIS, THUYSET,
COSEIGNEURS DE LA BARONNIE DE BALLEYSON EN CHABLAIS :
DE FONCENEX, AUX BAILLIAGES : DE MUSSEL EN FAUCIGNY.

UIVANT un vieil adage, personne ne devrait être juge dans sa propre cause.

L'auteur de cet ouvrage a longtemps hésité sur le parti à prendre relativement à l'article de sa famille. Il avait pensé constituer un comité devant lequel auraient été produits les titres prouvant tous les faits inscrits dans la généalogie et qui l'aurait authentiquée. La grande difficulté, pour un homme très occupé de voyager avec des parchemins à la recherche de paléographes de bonne volonté, disposés à perdre chacun une ou deux journées à un minutieux examen, l'a décidé à faire ce travail lui-même (2).

L'auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie,* pour essayer d'augmenter le lustre de sa famille en trompant sciemment ses lecteurs, ne s'exposera certainement pas à ternir le renom de probité historique qu'il a conquis au prix de tant d'efforts et de sacrifices (3).

Du reste, pour ce qui concerne l'antiquité et l'illustration des Foras, tout le monde est d'accord. Feu le Mis Costa (4) les place « aux premiers rangs des familles historiques de notre pays ».

Barle ou Berlion de Foras, dont les historiens de Savoie racontent les faits d'armes, notamment à l'expédition d'Orient, a eu l'insigne honneur de faire partie de la glorieuse phalange des Chevaliers du Collier, plus tard dit de l'Annonciade, formée par le Cte Vert, lors de la première création de cet Ordre célèbre, en 1362. Cette rare distinction (5) suffirait à elle seule à assurer aux Foras une place d'honneur dans la haute aristocratie savoyarde.

Que les Foras actuels soient de la même souche que Barle de Foras, personne ne le conteste. A ma connaissance, un seul doute a été formulé sur ce point dans un livre imprimé. Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (fo 69), cite Barle de Foras ou Foural, chevr de l'Ordre, première création, et ajoute « d'où se prétendent issus les seigrs de Bourneuf et

---

(1) L'orthographe du nom patronymique pris ou donné à la seigneurie de Foras en Genevois est des plus variables. Dans les documents latins les plus anciens, exclusivement de Foraz ou de Forasio. En français : Foras, Foraz, Fouraz, Foral, Foural et, plus récemment, Forax. Je trouve, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1er vol., 2e livr., p. 109), une note sur l'étymologie du nom de Fouras ou Fourras, vieux château, fortifié par Vauban, à l'entrée de la Charente. D'après le *Gallia Christiania,* l' « ecclesia Sancti Gaudentii de Follo raso, Fouras, sita juxta mare prope castellum quod vulgari nomine « vocatur Currasium ». La *Revue* ajoute : « il est clair que Currasium — prononcez Courrasium — est une altération de Furrasium, « Fourasium, ou bien que l'on a fait du latin vulgaire le mot français Fouras. Plus tard on a traduit Fouras par *Follum rasum* au lieu « de Fourrasium. Dans le tome XII des Archives, p. 130, dans un acte de 1314, on lit : Castellania de Forrasio; p. 147, acte de 1315, « Castellania de Fourraz, et p. 213, acte de 1320, Johanne de Rupeforte, seu de Foras. On voit donc que *Follo raso* est une plaisanterie « moderne ». Sans prétendre à aucune communauté d'origine avec les possesseurs de ce château, elle pourrait exister linguistiquement pour le nom que l'on retrouve avec les mêmes variantes onomastiques en Savoie. Il est possible que l'étymologie véritable de ce nom soit indiquée par l'orthographe Foural ou Foral. Je livre le fait aux amateurs d'étymologies gaéliques ou burgondes, sans chercher par quelle migration de peuplades ce nom aurait été transporté de la Charente à la Morge, ou *vice versâ*.

(2) Talonné par la mise au net d'un manuscrit énorme, il n'a pas, du reste, d'autre parti à prendre pour le moment. Tous les faits inscrits dans les tableaux suivants sont prouvés par des extraits d'archives étrangères ou d'auteurs cités, et surtout par des documents authentiques numérotés. Toutes ces pièces, mises à part, pourront facilement être consultées. Si, d'ici à l'impression de cet article, il me survient des visites d'hommes compétents, ils pourront affirmer la vérité de mes assertions. En tout cas, je suis prêt à produire toute pièce sur laquelle des personnes bienveillantes auraient des doutes.

(3) Je ne me servirai pas, par exemple, d'inventaires et de généalogies faits par un sénateur délégué par l'autorité du Souverain Sénat de Savoie. Pour un autre, je les discuterais ; pour moi, d'emblée, je ne puis admettre des faits qui me conviendraient fort, s'ils me paraissaient fondés en vérité.

(4) *Les Seigneurs de Compey*. Chambéry, 1844. Préface, p. VII.

(5) Mes lecteurs, en se rapportant à la *Liste et catalogue des Chevaliers savoyards* (t. I de cet ouvrage, fo 410), voudront bien chercher combien de familles, avec l'Auguste Maison Royale, il reste encore de nos jours, ayant fourni un chevalier *à la première création* de l'Ordre du Collier, puis de l'Annonciade.

de Baleyson en Savoye ». Mais, dans ses *Additions et corrections à l'Histoire de Bresse et Bugey*, publiées par M. Guigues, d'après l'exemplaire original que j'ai vu à la bibliothèque de Bourg en Bresse, à la suite de l'*Histoire de la souveraineté de Dombes* (t. II, p. 6), Guichenon rectifie ainsi cette phrase : « Barle de Foras ou de Foural de la maison des seigrs de Bourneuf et de Baleyson en Chablais » (1).

Plusieurs généalogistes se sont occupés de la famille de Foras, Boccardi (2), Besson, Luc de Lucinge, Charles-Auguste de Sales, Nicolas d'Hauteville *[Maison natur. de saint François de Sales]*, le sénateur de Beauvoir (3), l'intendant Pescatore, etc., mais tous assez inexactement, même Besson (Mss. Boijeat et Mss. communiqués par M. Levet). La *Serie dei Cavalieri dell'Ord. Supr. della SSa Nunziata* (4), Turin, 1845, répétant l'affirmation de Ponza (5), confirme encore l'identité de la famille avec celle de Barle de Foras. Enfin, je produis plus loin la preuve diplomatique de cette identité (6).

Il est certain que, dès le XIIIe siècle, cette famille avait une position féodale relevée dans le *pagus Albanensis*. Ainsi, Turibert de Foras, en 1278 (no 1) et 1293 (no 4), avait pour vassaux ou clients des nobles, tels que les Vallières, les Syons et les Syonnas. Thomas de Foras, comme coseigr de *Camburcio* (Chambuerc ?), recevait, en 1297 (no 5), l'hommage des Nes de Mareste. Fr. Rodolphe de Foras était chevr de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de l'hôpital de Saint-Jean, proche Clermont, de 1368 à 1379 (nos 20, 27 et Besson, pp. 144 et 183). Dès 1279 (no 3) et en 1308 (no 7), les Foras de Genevois prêtaient foi et hommage directs aux Ctes de Genevois. Enfin, nous avons déjà mentionné le chevr du Collier en 1362, Barle de Foras, qui précédemment avait été chevr du Cygne, 1350 (*Cibrario Opuscoli*, Turin, 1841). Comment, ayant une situation semblable, ne trouve-t-on rien d'antérieur à 1278, en Savoie, sur les Foras ? Les titres manquent : il faut laisser cette question, d'ailleurs peu importante, dans la nuit des temps (7).

La branche cadette, établie au Bourgneuf de Balleyson, dès les premières années du XIVe siècle, relevait directement de la maison de Savoie. Le siège de la seigneurie, qui s'étendait sur Balleyson, Douvaine, Chilly, Loisin, augmentée plus tard de la coseigneurie directe de Balleyson avec le vieux château, dit du Prince, était la maison-forte de Foras, sous Balleyson, existant longtemps avant 1433. Elle était encore debout du temps du *Pourpris historique* (1659). Charles-Auguste de Sales (p. 299), qui, en sa qualité de proche parent des seigrs de Foras, l'avait sans doute visitée, nous rapporte que « la maison d'habitation de la « famille de Forax... ét dans la paroisse de Menthonay en Genevois proche de Clairmont et « deux villages en portent le nom (8). La maison du nom de Forax en Chablais, rière la « paroisse de Dovene qui ét secondaire à celle là (9) retient les marques d'une véritable « noblesse : car elle ét haute fermée de murailles, avec tours, flancs, double court, pavillons « et autres belles appartenances : libre, seigneuriale et sans redevance qu'au souverain le « duc de Savoye ».

[Voir la suite au f° 419].

---

(1) La rectification n'est pas conçue en termes exacts : les seigrs de Bourgneuf, coseigrs de Balleyson, établis en Chablais, étaient des cadets de la maison de Barle de Foras, des seigrs de Foras en Genevois.

(2) Mss. de la Bibliothèque du Roi à Turin : il fait éteindre la famille à mon arrière-grand-père ou à mon trisaïeul — je ne me souviens pas bien. A la date récente où cette extinction aurait eu lieu, il n'y a pas besoin d'en relever le mal fondé : je laisse la parole aux contrats de mariage et aux testaments.

(3) Ces précieux manuscrits m'ont été donnés par feu le Mis Costa : Beauvoir devait être de bonne foi, mais je suis loin de pouvoir accepter toutes ses affirmations. Dernièrement, M. de Budé, descendant des anciens coseigrs de Balleyson, m'a gracieusement donné un double presque identique de ces manuscrits avec un précieux pennon héraldique de Charles de Foras (degré VIII, f° 414).

(4) « Intorno alla persona di questo cavaliere (Barle de Foras) la di cui famiglia nel Ducato di Ciablese antica sua patria fiorisce tuttavia conservando illesa la nobiltà della propria origine... come attestano le prove fatte dai suoi discendenti per la croce dei SS. Maurizio e Lazaro, altro non mi è riuscito sapere se non ch' egli aveva fatto il viaggio di Terra Santa, motivo per cui si vede in abito da pellegrino nella collezione dei ritratti esistenti nel Real Castello di Moncalieri (*) e che avendo sposata in detto viaggio una discendente di uno dei primi crociati ritorno poi a terminare i suoi giorni nel paese in cui era nato ».

(*) Cette collection, qui existait certainement au château royal de Montcalier (Voir f° 411, art. de Barle) et que j'y ai vue, si mes souvenirs ne me trompent pas, en 1848, ne s'y trouve plus. Il en existe une autre plus moderne au château royal d'Aglié.

(5) *Science de l'homme de qualité*. Turin, 1684. En citant, p. 258, « les illustres maisons qui subsistent dans les Estats de S. A. R. honnorées du Collier de l'Annonciade », il met en tête : « Première création, 1362. FORAS. Cette maison conserve son ancienne « noblesse dans le Chablez quoique elle n'ait pas tous les biens que la fortune devrait à sa condition ».

(6) Nicod de Foras, propre frère de Barle, dans son testament du 2 janvier 1392 (no 32), substitue les Foras déjà établis en Chablais, sans marquer, il est vrai, le degré précis de la parenté, mais ne laissant pas de doutes sur l'existence de la communauté d'origine, puisqu'il substitue à ses héritiers directs et aux susdits substitués, après eux, « propinquiorem masculum in genere et nomine dicti testatoris ».

(7) Faudrait-il accepter la tradition de famille qu'elle descend d'Ottokare, roi de Bohême ? ou bien qu'elle est venue simplement de Bohême, comme le disent les manuscrits Beauvoir ? Je n'ai jamais accueilli à la légère les pompeuses traditions de famille : je n'ai aucun motif pour changer de conduite. Dans une transaction du 14 des kalendes de mars 1311 (*Mém. Soc. Hist. et Archéol. de Genève*, XIV, 361), passée entre Agnès de Chalons et Guillaume, son fils, Cte de Genevois, ledit comte s'engage à maintenir et à ratifier les confirmations par elle accordées, dans les terres de sa domination « super laudibus... excepto acquirimento facto per illos de Foraz in Castellania Clarimontis ». Comme les Foras y possédaient, avant 1273, des fiefs de franc alleu, il est probable que cette exception doit être prise en sens très favorable.

(8) *Forasium* près Clermont, *Forasium* près Menthonnex (Foras d'amont et Foras d'aval), sont portés avec *Forasium* en Chablais, par Ph. de Pingon, parmi les châteaux des États du duc de Savoie (*Ind. Sab. Princ. Arbor.*, Turin, 1581, pp. 89 et 94).

(9) *Secondaire* de toute manière. Les possessions chablaisiennes des Foras leur vinrent par mariage (Chilly, Bollet, Balleyson). Quant aux fiefs patrimoniaux du Genevois, en vertu des substitutions apposées au testament de Nicod, fils de Jean (1392), ils passèrent à ses filles après la mort de François, son fils, dernier de la branche aînée. C'est ainsi que presque tous les anciens titres se sont dispersés. Nous avons pu conserver pourtant un double authentique du testament plus haut cité, à cause de la substitution en faveur de notre branche et quelques parchemins existant dans nos archives de haute antiquité et datant d'avant la séparation des branches.

N. B. — Les chiffres entre parenthèses indiquent le numéro d'ordre des documents authentiques sur lesquels est appuyée cette généalogie.

TABLEAU I.

?

GIROD DE FORAS, témoin à l'acte ci-contre de 1278 (1). Les anciens généalogistes en ont fait sans preuves un fils de Turibert et le mari de Thérèse de Seyssel.

?

THOMAS ou THOMASSET DE FORAS, damoiseau, témoin à l'acte ci-contre 1293 (4). Le 3 des kalendes de février 1297 (5), il passe un accord avec les Nes de Mareste à cause du fief de *Camborcio* lui appartenant à cause de Ne Guigonette, sa feue femme, fille ou nièce de Guillaume *de Camborcio*. Thomas reconnaît avoir reçu l'hommage desdits nobles et une somme de 40 sols genevois à lui dus pour le mutage du seigneur du fief. Est peut-être le père de Lionnette qui, d'après Guichenon, serait fille d'un Thomas de Foraz, damoiseau.

?

TURIBERT DE FORAS, damoiseau, et Guillelmine, sa femme. Le vendredi après la saint Jean-Baptiste de 1278 (1), ils ordonnent à Amédée de Vallières, leur client, d'obéir à Pierre de Pelly, damoiseau, pour le fief de Prayz qu'ils avaient vendu à Pelly, et l'affranchissent des servis et usages qu'il leur devait pour ce fief (d'alleu). Le 3 des ides d'avril 1293 (4), Philippe de Syons et Jean de Syonaz se portent garants de l'hommage et du mutage dus à Turibert pour les fiefs du Vuad et de Vallières, en leur nom et pour les hoirs d'Amédée de Vallières.

?

PIERRE DE FORAZ, curé de Motz, arbitre pour les Nes de Mareste le jour des kalendes de mai 1295 (Arch. Lucey).

?

PIERRE DE FORAZ, damoiseau, ayant vendu le fief, hommes et hommages de Becnay, paroisse de Vallières, à Pierre de Pelly, damoiseau, celui-ci, le 3 des ides de juillet 1279 (3), est laudé par Robert de Genève, évêque, comme seigr de Rumilly l'Albanois.

?

NICOD DE FORAZ, doyen de Rumilly, 1292 à 1303 (Spon, Pr. 26, 31). En 1302 (6), coexécuteur testamentaire d'Humbert de Dorches, chevalier.

?

ÉTIENNE DE FORAZ. Un acte fait par Pierre d'Hauteville, clerc, l'an 1292 (11), contient un accord entre ledit Étienne, Pierre d'Hauteville et Girard de Compey, chevr. L'acte ci-dessous, 1340, prouve qu'il est père de Mre Jean, lequel est prouvé frère de Jacques de Foras, chevr.

?

ÉTIENNE DE FORAZ, témoin mercredi après Lætare de 1278 (2).

?

AYMONET *DE FORASIO*. Un des seigrs qui accompagnèrent le Cte de Savoie auprès de l'Empereur en Italie. Comptes de Martin de Châtillon et Humbert de Clermont de 1310, 1311, fo 29 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

LIONNETTE, femme de Berthet de Chacipol, en 1312, fille de Thomas de Foraz (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*). Pas d'autres preuves.

NICOLET DE FORAZ, damoiseau. Le 15 des kal. de juillet 1308 (7) (dit fils de Turibert de Foras), il prête foi et hommage à Guillaume, Cte de Genève, en présence de Rodolphe de Pontverre, chevalier, et de Girard de Charansonnay, damoiseau.

?

JACQUEMET DE FORAS, accompagna le bailli de Savoie, en décembre 1321 (Comptes d'Antoine de Barges, Arc. de la Chambre des Comptes de Turin), quand il alla à Voyron pour détruire le château de Guillaume de Raino ? chevalier.

Mre JACQUES DE FORAZ, chevr.

Mre JEAN *DE FORASIO*, jurisconsulte.

Le samedi, fête de saint Silvestre 1329 (11), lesdits frères donnent en albergement des biens à eux commis par la mort de Mre Pierre Robert, jadis de Desingy.

Il était mort avant 1340.

Il reçoit une donation de Dom Guillerme Biolla, le 10 aout 1328 (11). Il achète des hommes taillables le dernier avril 1334 (11). En 1331 (11), le chapitre de Genève ratifie en sa faveur la possession des biens du susdit Mre Pierre Robert. Le 17 juillet 1328 (11), le Cte de Genève laude l'acquisition de biens par lui faite de Béatrix de Mons, Dme de Sallenove, et de ses enfants, le 7 précédent. Il est appelé jadis seigr de Montcornu, en 1358 (17), mais il était mort avant le 21 mars 1340 (11), jour où Hugonet de Foraz fait prendre inventaire de son hoirie. C'est dans cette pièce que sont témorisés les actes ci-dessus marqués 11. Nicolette de Pontverre, sa veuve, transige, le 20 octobre 1340 (12), avec le tuteur de ses enfants *(a)*.

?

MARGUERITE DE FORAS, femme de Jean de Bailly, damoiseau, lequel lui fait un legs dans son testament de l'an 1335 (Mazures de l'Isle Barbe, T. II, fo 267).

(a) Commène dans ses manuscrits (4 *bis*) consigne le contrat de mariage de Mre Jean de Foraz, jurisconsulte, avec Nichole de Mouxy, fille d'Hugues et sœur de Robert et Pierre de Mouxy qui payent un acompte sur la dot de leur sœur, le 9 août 1298. C'est probablement une première alliance de ce Jean. Entre 1321 et 1322, il tient les assises pour Pierre, seigr d'Arvillard, audit lieu.

?

FR. RODOLPHE DE FORAZ, chevr de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur ou commandeur de l'hôpital de Saint-Jean, proche Clermont, en 1378 (Besson, pp. 144 et 183). Il l'était déjà le 19 mars 1368 (20), et encore le 11 novembre 1378 (26) et le 2 décemb. 1379 (27). Selon Besson est frère de Barle.

?

JEAN DE FORAZ, damoiseau. Vivant 1364 (19), 1375 (23) et 1378, 11 novembre (24).

?

JEAN DE FORAZ, chevr. Selon Besson serait fils aîné de Rollet de Foras et frère de Jean le cadet. Témoin en 1319 (Guichenon, *Fiefs Bugey*, fo 43) et dit l'aîné à la concession du fief de Cerveriens. Il était mort avant 1349.

?

PIERRE DE FORAZ, chevr, accompagna, en 1386 (Comptes d'Anslard Gerbais. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) le Cte Vert dans la guerre contre Saluces.

?

I. GOYNES, GOYNES, GOYNET, JAYMES, GOIMES, YAYMES ? ? (Hugonet) fit la branche chablaisienne. — *Voir* SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

HUGUES ou HUGONET, damoiseau, tuteur de ses cousins germains, prend, le 21 mars 1340 (11), inventaire de leurs biens : transige, le 20 oct. suivant (12), avec la veuve de Jean, mère de ses pupilles.

GUIDONNE,

JEAN,

pupilles de leur cousin germain. L'inventaire de leurs biens prouve qu'ils possédaient notamment la maison-forte de Montcornu, avec hommages, tailles et fiefs, entre Parully et Doucy, etc.; pupilles d'Hugonet, 21 mars 1340 (11).

Est probablement le Jean de Foraz, seigr de Montcornu, fils de feu Mre Jean de Foraz le jeune, qui vend des biens nobles à Jean Vincent, notaire, le 4 novembre 1358 (no 17) et le 15 novembre suivant (no 18), des biens féodaux dépendant de son alleu.

ALEXIE épousa, contrat dotal du 15 février 1349 (Besson, mss.), Guigonet de Chatanea. Barle et Nicod, ses frères, lui constituent une dot de 160 livres genevoises.

NICOD DE FORAZ, damoiseau.

Il épousa Marie, fille de Ne Perret d'Arlod, avec laquelle il procède à des partages, le 22 avril 1378 (no 25), avec Jean de Lucinge, chevr, pour des biens indivis entre eux à la Chapelle, où l'acte est passé dans la maison dudit Nicod. Le 7 mai 1389 (no 29), Ne et Pt seigr Nicod de Foras, au nom de sa femme (qui était fille d'Agnès, fille de Jean de Soyrier, chevr), partage des hommes taillables avec Hugonin de Lucinge, fils dudit feu Jean. Il reçut des libéralités du Cte de Savoie en 1353 (Comptes de François Nicod, 58) et en 1359 (Comptes Pierre de Gerbais, 72). Il était commandant des galions sur la Saône (*Ibid.*, 1377-1382, fo 88). Bailli du Bugey et châtelain de Saint-Germain de Saint-Rambert (*Ibid.*). Il était, en 1374, vicaire de la ville de Turin (Cibrario, *Econ. polit.*, II, 302), avec l'obligation de tenir 15 clients et les gages de 300 florins de bon poids. Il teste, le 2 janvier 1392 (no 32), mentionnant sa maison de Montcornu (*Voir* ci-dessus, Jean, pupille, 1340). Veut être enterré dans l'église de Bonneguette, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs. Foule de legs pieux. Legs à sa femme et la substitue à leurs enfants pour tous les biens provenus des d'Arlod. Parmi les substitués figurent Pierre, Amédée et les autres mâles de feu Nicod, fils de feu Goynes de Foraz, à leur défaut le mâle le plus rapproché du genre et du nom du testateur. (*Voir* IIe TABLEAU). Ce testament est fait à Foraz d'aval dans le château du testateur. Marie d'Arlod, sa veuve, donne, le 4 mai 1393 (no 33), en albergement des biens situés en Semine.

MERMET DE FORAZ.

BARLE ou BERLION DE FORAS (de Forasio),

déjà chevalier en 1320. Chevr du Cigne Noir, ordre de chevalerie créé par le Cte Amédée, en 1350 (le 7e en ordre (*Cibrario Opuscoli*, 77), puis le 11e lors de la création, en 1362, du célèbre Ordre du Collier, plus tard dit de l'Annonciade. Il prêta hommage au Cte de Savoie vers 1349 (Comptes de Guillaume Bon, 33), prit part aux joûtes de Bourg en Bresse en 1353 (*Cibrario Opuscoli*, p. 5, édit. 1841); commanda avec Gaspard de Montmayeur les secours envoyés au Cte de Namur, en 1358 (Comptes Pierre Gerbais, 6), fit la guerre de Piémont, en 1360 (*Ibid.*, 69), *etc.*, *etc.* En 1357 (Comptes Aymon de Challant), il était malade à Chambéry, et le Cte de Savoie mande à son châtelain de lui fournir toutes ses dépenses et médecines. Le chevr de Saluces (*Souvenirs militaires des États Sardes*, 64), en parlant de ce chevalier, « un des guerriers dont « le nom honore le plus les fastes de Savoie au XIVe siècle », dit « qu'il se fit remarquer par sa bravoure pendant l'expédition « d'Orient, aux sièges de Gallipoli et de Messembrie (dont il fut gouverneur avec Guillaume de Chalamont. *Voir* Datta, *Spediz. « in Oriente*, 180-192). En partant pour la croisade, il adopta la devise que porte encore la famille et le costume de pèlerin, « comme on le voit dans son portrait existant au château royal de Montcalier. » *La Serie dei Cavalieri della Santissima Annunziata* répète cette affirmation. Pendant ce voyage, il épousa, à Constantinople, la descendante d'un des premiers croisés (Amédée de l'Alexie, suivant Besson), qui fut dame d'honneur de la Ctesse de Savoie. Si j'en crois une note marginale, faite par je ne sais qui sur un exemplaire de Paradin (édition de Tournes), ce mariage serait dû à l'aventure narrée par cet auteur, fos 239-240; peu probable, vu que Barle avait déjà soixante-cinq ou soixante-six ans au moins à cette époque. Je ne puis accepter les assertions, si flatteuses qu'elles soient pour l'origine de la famille, contenues dans les manuscrits Beauvoir (no 140) : je n'y prends que la date de son testament, fait à Saint-Maurice en Vallais, de Torrente, notaire, l'an 1390. Puisqu'il était déjà chevalier en 1320, il devait avoir alors au moins quatre-vingt-dix ans. Il était mort avant le testament de son frère Nicod, en 1392.

?

AMÉDÉE DE FORAZ, possédait des biens indivis avec le testateur, 1392. Selon Besson, était frère de Barle et Nicod, et serait le même qu'Amédée, seigneur de Beauregard (TABL. IV), frère de Jean, seigr de Mars.

ROLLETTE. Son père lui lègue 250 livres genevoises et son trousseau. Substituée à son frère. Elle aurait épousé Ne Pierre de Molliena, ce qui serait prouvé par une donation du 14 juillet 1414. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous. Mais le fait est au moins très probable puisque dès 1469, les Molliena étaient seigrs de Foraz. *Voir* MOLLIENA, BRUNET, PETHOD, BERNARD, ARERES, etc., dans le corps de l'ouvrage ou au SUPPLÉMENT.

FRANÇOIS, héritier universel de son père. Sa sœur Rollette lui était substituée. Il est mort sans descendance. Sa sœur Rollette a dû lui succéder : les biens sont ainsi sortis de la famille.

PÉRONNETTE aura 200 livres genevoises outre son trousseau. Était substituée à sa sœur Rollette.

HUMBERT, 2me substitué avec Pierre, fils de Nicod (III, TABL. II). Est sans doute l'Humbert de Foraz qui, le 15 septembre 1408 (Gr. Pierre Bachelard, no 134, Arch. de la Chambre des Comptes), reconnaît tenir en fief du Cte de Savoie la maison-forte et biens de Chanaz sur le Rhône. (*Voir* note *b* au fo 420).

DME GUIGONNE DE FORAS, femme de Mre Georges de Marliez, chevr. Son oncle Nicod (1392) lui lègue une tour, située à Foras d'Aval. 1re substituée aux enfants du testateur, *in alberga de Foraz*.

?

JEAN DE FORAS,

?

Le bâtard JEAN DE FORAS,

firent, avec d'autres nobles de Savoie, la guerre contre le Mis de Saluces (Comptes de Guigonnet Mareschal, 1411-1412, fo 231. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

(A) Malgré des efforts acharnés, il m'a été impossible de fixer ce nom qui se trouve dans un pli de parchemin, très usé, autrement que par *Goynes* ou *Goines*. Beauvoir, qui l'a vu en 1639, a certainement erré en lisant « *Germines* ». C'est évidemment une corruption d'*Hugonin* ou d'*Hugonet*, nom que dans les chartes contemporaines je trouve modifié en Gonin, Gonet ou Guynet. Du reste, Hugonin ou Goynes n'a d'autre importance que de fixer son alliance avec probabilité. Il est certain que cet Hugonet ou Goynes fut père de Nicod, lequel fut père des substitués au testament du frère de Barle de Foras, chevalier du Collier, comme étant « de genere et nomine dicti testatoris ».

(B) Du moins pour ce qui concerne une première alliance, d'où seraient nés Pierre et Amédée qui ne sont pas nommés au testament de Catherine, seconde femme de Nicod. Selon un vieux mémoire du XVIIe siècle (no 136), on voyait les armes de Foras « despeintes et insculpées escartelées avec celle de Mouxy en l'esglise de Douvaine et au chasteau de Foraz. . . . . eschiquetées d'or et d'azur ». Ce témoignage est difficilement récusable. De très vieux mémoires de famille marquent même cette alliance à la date de 1367. Peut-être les de Bollet portaient-ils l'armoirie plus haut décrite, que l'on a attribuée par erreur à la noble famille de Mouxy. D'autre part, il est certain que Catherine *de Bolleto*, veuve de Jean Thorens, fut la femme de Nicod, et qu'elle testa en 1390. (*Voir plus bas*).

(C) Ces deux clauses ne concernent que les legs faits à ces deux églises et l'institution héréditaire. Ce n'est qu'incidemment que Catherine mentionne deux autres fils, Jacquemet et Marquet. Le testament intégral, qui nous aurait donné certainement de grandes lumières, a malheureusement disparu.

?

François de Foras, damoiseau, témoin au testament de 1392 (no 32).

?

Rd Mre Pierre de Foras prieur du prieuré d'Anglefort (de Enfiafolio), témoin au testament de 1392.

Jacquemet, légataire de sa mère, 1390.

Hugonin de Foras, damoiseau, héritier universel de sa mère, 1390. Était mort avant 1433. Selon les manuscrits Beauvoir « on colligé de la déclaration « des clausules du testateur, de 1390, qu'Hugonin estoit marié « a damoiselle Françoise, fille de Nr Gabriel de Blonay ». Les deux clausules (31 et 31 *bis*) ne disent pas un mot de cela : ainsi, sous toutes réserves. De vieilles généalogies le marient à Gabrielle de Rossillon : pas de preuves.

Amédée de Foras, damoiseau. Avec les autres mâles de Nicod, frères de Pierre, ci-contre, ils sont substitués par parts égales à Pierre et à Humbert, eux et leurs mâles « videlicet propinquiorem masculum in « genere et nomine dicti testatoris » (32). Amédée est un des exécuteurs testamentaires. Mort probablement sans postérité avant 1433.

?

Guillaume de Foras, un des nobles qui firent la campagne de Bresse contre les écorcheurs (Comptes des héritiers de Jean Mareschal, 1443-1444, fo 1061. Arc. de la Chambre des Comptes de Turin).

?

Guillaume de Foras. Mort avant 1516.

?

Guillaume de Foras, maître d'hôtel du duc Charles, 1er décembre 1484 (Arch. Savoiroux). Il dressa l'état d'armures fabriquées à Milan qui coûtèrent 4069 florins (Comptes de Ruffin de Murs, 1486-1488, fo 1788. Archiv. de la Chambre des Comptes de Turin (E).

?

Guillaume de Foras. Le 15 sept. 1498 (48), Nr Dme Claudine de Montheux, sa veuve, donne une quittance dans la maison-forte de *Bellirespectus*, appartenant aux nobles enfants dudit feu Guillaume. Est-ce Belregard ? — *Voir* Ve Tableau, les seigneurs de Murs et feuille supplémentaire.

Jeanne, femme d'Amédée de Dortens, oncle de François de Dortens, lesquels vendent des biens à Seyssel, le 3 avril 1516, à Jean d'Echallon (No 52 *bis*).

1er lit.

Rollette, légataire pour sa dot et son trossel au testament de son père, 1476.

?

Hugonie (pour mémoire). Selon le *Pourpris historique* aurait épousé Jean de Sales. — *Voir* note D.

Jacquemette, légataire de sa mère, 1512, déjà mariée à Nr et Egr Jean Barral de Paccogninge, notre impérial (Contrat dotal du 30 oct. 1495, suivant les manuscrits Beauvoir).

(D) Suivant le *Pourpris historique* et tous ceux qui ont suivi ses trop fréquentes erreurs, Pierre de Foras et Jeanne de Folliet eurent, entre autres enfants, Hugonie, « tres belle, « tres riche et tres sage damoiselle » qui aurait épousé, en 1461, Jean II de Sales, et serait la trisaïeule paternelle de saint François de Sales. Dussé-je même renoncer à un aussi précieux honneur, je dois à la vérité — honneur bien plus précieux — de dire que l'alliance ainsi déterminée n'est pas admissible. Pierre de Foras, dans son testament de 1476, Jeanne de Folliet, dans son testament de 1512, n'auraient pas oublié Hugonie ou les Nrs de Sales dans l'énumération de leurs enfants et neveux. D'ailleurs, une alliance contractée en 1461 ne peut s'attribuer à une fille de Jeanne de Folliet, dont le mariage avec Pierre de Foras est de l'an 1464. Le *Pourpris* n'a pas pu pourtant inventer cette alliance avec une Hugonie de Foras, dont l'existence est constatée par quelques titres des archives de Thorens. Il faudrait alors que cette Hugonie fût fille d'Hugonin (III) et sœur de Pierre (IV). Selon Besson (mss.), elle serait fille de Pierre et de sa première femme Sibille d'Arlod, ce qui serait possible chronologiquement.

Cette alliance à part, la proche parenté de notre grand saint avec les Foras s'établit de la manière la plus authentique notamment par l'estoc suivant :

Jacques d'Arlod et Péronnette de Balleyson.

Jeanne d'Arlod l'aînée, ép., en 1492, Christophe de Sales.	— beaux-frères —	Jeanne d'Arlod la cadette, ép., en 1497, Antoine de Foras.
Jean III de Sales	— cousins germains —	Louis de Foras. Dans son testament de 1573 substitue François de Sales, ci-dessous, son neveu (à la mode de Bretagne).
François de Sales	— cousins issus de germain —	Michel de Foras.
Saint François de Sales	— cousins au 3e degré —	Melchior de Foras.

(E) Lui ou un autre Guillaume de Foras était, le 22 septembre 1467 (Arch. Menthon), maître d'hôtel de Janus de Savoie, Cte de Genevois.

Tableau II.

I. Hugonet ou Hugonin de Foras, damoiseau (*Voir* au 1er Tableau).
Dans son testament, Nicod de Foras, 1392 (Tabl. I), substitue « Petrum (III) filium Nicodi (II) filii condam dicti Goynes de Foras domicelli (A). Il est possible que ce soit le même que le fils de Mre Jacques, chevr, et tuteur, en 1310, de ses cousins germains (*Voir* Tabl. I). Dans une charte du jeudi avant la conversion de saint Paul, 1331 (8), je trouve un « dictus Jaymes », plus loin Yaymes et Yannes « domicellus », lequel, comme mari de Agnelette, fille de feu Dardel de Chilly, damoiseau, vend avec sa femme et ses belles-sœurs un cens annuel, mesure de Balleyson, à Boson Pinard. Ce « dictus Jaymes... domicellus » est certainement le même que le « nobilis dictus Jaymes de Foraz », qui figure comme témoin à Chilly avec Nr Jean de Balleyson, le 29 mars 1333 (9). Ceci posé et étant donné que Chilly, depuis ce moment est dans les avoirs féodaux de la famille — ce qui s'expliquerait par l'alliance Chilly — je crois pouvoir émettre la conjecture que ce « dictus Jaymes », de 1331-1333, est le « dictus Goynes ou Goynes » grand-père paternel des substitués au testament de Nicod de Foras, 1392, et mort longtemps avant cette époque. *Voir note A*.

II. Nicod de Foraz, damoiseau,
« filius condam dicti Goynes (ou Goynes) domicelli. » Selon Besson et plusieurs autres généalogistes, il épousa Catherine de Mouxy, selon d'autres de Cinquantod. Je n'ai aucune preuve directe de cette alliance quoique je doive l'admettre (B). Il épousa Catherine *de Bolleto* (ancienne famille honorable de Balleyson), veuve de Jean Thorens, et mourut avant 1389. Le 26 janvier 1389, un acte est passé dans la maison de ses enfants, au Bourgneuf, étant témoin Hugonin, l'un d'entre eux. Catherine, sa veuve, teste le 8 février 1390. Nos archives contiennent seulement deux doubles (31 et 31 *bis*) de clauses de legs pieux par elle faits à l'église de Douvaine et à l'église de Balleyson. Sur le dos de ces deux chartes se trouve la quittance des legs payés par Pierre, fils d'Hugonin, ce dernier héritier universel *de sa mère* (C).

III. Pierre de Foras, damoiseau
« filius Nicodi filii condam dicti Goynes domicelli. » Substitué par Nicod de Foraz, frère de Barle, en son testament de 1392, avec Humbert de Foraz, neveu du testateur. Il figure, le 18 mars 1421, comme témoin à Douvaine (Titres d'Escharannes). A dû mourir sans postérité avant 1433.

Marquet, légataire de sa mère. Est probablement le Rd Marquet de Foraz, chanoine de Saint-Agricol d'Avignon, à la date du 19 novembre 1389 (Inventaire, Abbaye d'Aulps, no 2029). *Créancier d'un chanoine d'Abondance.*

?

Pierre de Foras religieux d'Ambronay, prieur d'Anglefort, de 1414 à 1420 (Guichenon, *Bresse et Bug.*, 2e part., 7).

IV. Pierre de Foras, seigr de Bourgneuf de Balleyson.
Le 13 juin 1433 (verso 31 et 31 *bis*), il acquitte les legs faits par Catherine, sa grand'mère, aux églises de Douvaine et Balleyson. Un des seigneurs chablaisiens convoqués par le Prince, en 1443 (Comptes d'Hugonet d'Ossens. Arch. de la Chambre des Comptes); figure parmi les lances savoyardes qui firent la guerre du Milanais (Costa, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*). Les 21 et 24 février 1461 (nos 40 et 40 *bis*), il passe reconnaissance au duc de Savoie en fief noble, sous charge d'hommage franc, de la succession de Nr seigr Hugonin de Foras, son père, des biens, cens, servis, fiefs, direct domaine, maison avec fossés, granges, *etc.*, le tout situé au Bourgneuf. *Item*, sous le même hommage, il reconnaît tenir des biens au bourg vieux de Balleyson, qui furent de Catherine, fille de Jean *de Bolleto*, son aïeule, alors ant les hoirs de Jean de Balleyson, chevr, plus rentes féodales, etc., etc.
Il épousa : 1o contrat dotal du 10 avril 1421 : manuscrits Beauvoir : Sibille, fille de Nr Richard d'Arlod, d'Hermance ;
2o Contrat dotal du 17 juin 1448 (36), Catherine, fille de feu Nr Nicod d'Aunancy ;
3o Contrat dotal du 18 décembre 1464 (41), Jeanne, fille de feu Nr Guillaume de Folliet.
Il teste le 7 mai 1476 (43). Veut être enterré au chœur de l'église de Douvaine, au tombeau de ses prédécesseurs ; nomme tutrice d'Antoine, son fils, Jeanne de Folliet, mère d'icelui. Le 18 juin suivant (pièce annexe au no 43), elle est confirmée tutrice. Elle teste le 4 avril 1512 (56) (D).

3me lit. 2me lit.

V. Antoine de Foras, seigr de Foras, Bourgneuf de Balleyson, coseigr de Balleyson. (En latin : *de Forazio* et *de Forasio*).
Le 5 juin 1508 (54), il laude l'achat de biens au Bourgneuf mouvants de son fief fait par les Nrs Vidomne de Villier : il scelle cet acte de son sceau : *de... à la croix de...* Le 4 juillet 1521 (58), il achète des cens et servis avec direct domaine à Massongy des Nrs d'Estrar. Il fut héritier universel de son père et de sa mère, Jeanne de Folliet (Besson a donc erré en le faisant fils de Sibille d'Arlod). Il épousa, contrat de mariage du 18 décembre 1497 (46), Jeanne (la cadette), fille de feu Jacques d'Arlod d'Hermance et de Péronnette de Balleyson. C'est par ce mariage qu'est venue aux Foras la coseigneurie de Balleyson, mandement, baronnie et la moitié du château vieux dit du Prince. Il teste, le 14 août 1522 (no 54), nommant tuteur de ses enfants mineurs Claude, Bon et coseigr de Balleyson et de Saint Germain, avec Guillaume de Foras, fils du testateur. — *Voir* sa descendance au tableau suivant.

Mermette à Nr Pierre de Lugrin, nommée au testament de son père qui substitue les enfants nés de ce mariage.

Péronnette, femme de Nr Philibert Collat de Bonne dont le fils, Nr Louis, est substitué au testament 1476.

Marie, femme de Nr Claude Collat de Bonne, dont le fils, Nr Aymon, est substitué au testamt de 1476.

TABLEAU III.

V. ANTOINE DE FORAS,
seig^r de Foras, du Bourgneuf de Balleyson, coseig^r de Balleyson.
Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU II.

MICHEL, destiné à l'église, 1522. Il teste « novrez « de glayve », le 19 avril 1552 (Minutaire Pyn, 4e vol., Arch. de Genève), en la voie publique de Douvaine au Bourg, en faveur de son neveu Michel.

HUMBERTE légataire de son père, 1522. Elle épousa N^e et P^t Guigues de Compois, vidomne de Féterne (Contrat dotal du 27 juin 1530. Manuscrits Beauvoir). Ses enfants sont substitués au testament de Louis de Foras, leur oncle (62).

Mre GUILLAUME, chanoine de Ripaille, légataire de son père, 1522. Exécuteur testamentaire de son beau-frère Copponay en 1523.

JEANNE, légataire de son père, 1522. Suivant les manuscrits Beauvoir, elle aurait été mariée en la maison du seig^r de Confignon d'après une quittance faite à son frère Louis, le 4 octobre 1525. Puis elle épousa le Sr de Monteron, au diocèse de Lausanne, dont le fils, N^e Pierre dit de Monteron, est légataire au testament de Louis de Foras, son oncle, 1573.

JACQUES destiné à l'église en 1522. Vivait encore en 1548 (n° 57).

LOUIS le cadet, cohéritier universel de son père. Doit être mort sans enfant avant les partages du 28 mai 1548 (57), où ne sont nommés que Louis (l'aîné), Michel et Jacques.

VI. LOUIS, seig^r et coseig^r desdits lieux.
Son nom est habituellement écrit FORAL, cohéritier universel de son père, 1522. Suivant l'Inventaire Beauvoir, il était de la religion prétendue réformée. Il épousa, contrat dotal du 30 juin 1545, déjà célébré (56), Anne, fille de Philibert de la Villette, seig^r dudit lieu, et de Marguerite de Chantalod. Il teste, le 2 août 1573 (62), substituant Étienne et Philibert de Compois, ses neveux, puis François et Louis de Sales, ses neveux (*Voir note D*, f° 412).

ANTOINETTE épousa : 1° André de Copponay, seig^r dudit lieu (contrat dotal du 14 mars 1517. Mss Beauvoir); 2° contrat dotal du 5 juin 1525 (Galiffe, 2, 146), N^e Jean Goyet, dont le fils d'un premier lit épousa Alexandrine de Copponay.

PÉRONNETTE légataire de son père, 1522, épousa N^e Amblard de Cinquantod, coseig^r dudit lieu (Inventaire Beauvoir).

HUGONIE, légataire de son père, 1522. Épousa N^e Barthélemy de Cinquantod, seig^r dudit lieu (Manuscrits Beauvoir). Suivant quelques généalogies, c'est cette Hugonie qui aurait épousé Jean de Sales (*Voir note D*, f° 412). Les dates s'y opposent absolument.

VII. MICHEL, seig^r et coseig^r desdits lieux,
seig^r de Foncenex par son mariage avec Dominique de Bellegarde, fille de Pierre, seig^r de Saint-Cergues, Foncenex, Saint-Disdille, etc., et de Gérardine Suchet, fille de Mre Dominique, juge-maje de Chablais, et de Françoise de Langin : contrat dotal du 17 décembre 1576 (Inventaire Beauvoir). Michel fut ramené à la foi catholique par saint François de Sales, son parent, le 1er octobre 1598 (*Vies du Saint*). Mentionné avec sa femme dans plusieurs actes et notamment au contrat de mariage de leur fils aîné Melchior. Il teste, le 7 août 1613 (n° 59), laissant l'usufruit à sa dite femme. Après sa mort on fit l'inventaire solennel de son hoirie et de ses titres par-devant notaires, témoins instrumentaires, le 18 octobre 1639 et suivant une déclaration du Sr de Beauvoir, lequel avait déjà par autorité du Sénat de Savoie inventorié ces titres le 17 mai 1614 (n°s 140, 140 *bis*) (*).

CHARLOTTE épousa, 2 avril 1571 (*Minutaire Pyn*, 3e vol., Arch. de Genève), Michel de Lucinge, coseig^r d'Arenthon, substitué avec ses enfants au testament de son beau-père, 1573 (62). Le quartier Foras est prouvé comme étant celui d'une des plus anciennes familles de Savoie ayant produit un chevalier de l'Ordre du Collier à la première création, dans plusieurs preuves faites par les Lucinge pour Malte et Saint-Claude (Arch. Thuyset).

(*) Tout récemment un auteur bien intentionné a essayé d'attaquer dans la *Revue Savoisienne* la mémoire de Michel de Foras (coupable d'être mon 6me aïeul), à propos de ses rapports avec son cousin, saint François de Sales. Un ami fidèle, malgré l'absence, s'est chargé de réfuter victorieusement ces extravagances.

PIERRE, absent du pays, cohéritier universel de son père, 1613 : n'est pas nommé avec ses frères en 1623 et 1630. Suiv^t l'inventaire de Beauvoir (son beau-frère), il était l'aîné, réputé pour mort pour n'être dès longues années revenu du voyage de Jérusalem. Il aurait épousé, par l'entremise de saint François de Sales, à Paris, N. N. Le Beau (fille de René, seig^r de Sanzelles, et de Catherine, fille de François de Montholon, chancelier de France). (*V* note D, f° 412, et *id*, f° 420.)

MICHEL, préfet et administrateur de la Sainte Maison de Thonon, installé le 22 septembre 1627, mort le 20 novembre 1635 (Reg. Par. de Thonon).

JEAN, cohéritier universel de son père, 1613. Maréchal des logis de la Compagnie des Gentilshommes de la garde de S. A. (1630), puis gouverneur du fort des Allinges. Selon son beau-frère Beauvoir, il fut enterré à Notre-Dame des Voirons, dans un tombeau qu'il y avait fait bâtir. On y aurait retrouvé son corps parfaitement intact « après quatre-vingts ans de sépulture ».

CHARLES, cohéritier universel de son père, 1613. Était, en 1629, lieutenant de la Compagnie des chevau-légers des Ordonnances de Savoie. Prête hommage avec Melchior, son frère, avec la noblesse de Chablais, le 22 décembre 1637 (67). Chev^r de justice des SS. Maurice et Lazare. Ses preuves de noblesse (68) le déclarent d'une des familles tenant le plus haut rang dans la noblesse du pays de Savoie.

ANTOINETTE épousa, contrat de mariage du 11 fév. 1630 (65), François de Lambert d'Arbusigny.

VIII. MELCHIOR, seig^r et coseig^r desdits lieux et seig^r de Botollier (fief, maison et biens provenant des N^es de Botollier, à Douvaine, qu'il achète, par acte du 18 janvier 1642 [n° 71], passé au Bourgneuf dans la cour de son château). Cohéritier universel de son père avec ses quatre frères, 1613, par parts égales. Il épousa, traité du 2, contrat du 9 janvier 1612 (n°s 63 et 63 *bis*), Rose de Lucinge, fille de Gaspard, seig^r d'Arenthon, sœur de Marguerite, qui épousa Jacques de Sales, seig^r du Vuad, petit-neveu de saint François. Le 3 mai 1655 (n° 75), il vend à N^e seig^r Jean-François Angot, le fief, directe et seigneurie, censes, etc., que celui-ci lui devait pour une part de la maison et biens de Chilly, l'affranchissant de toute astriction féodale, tel que le tout avait été reconnu en faveur dudit Foras, par Louise de Sales, veuve de N^e Jean Angot, seig^r de Bonnières, le 12 mai 1623. Il teste, parlant de son grand âge : trois doubles olographes non signés (n° 74) vers 1656. Rose de Lucinge teste le 1er juin 1656 : dit au n° 79.

ANNE épousa N^e Jean-Baptiste de Beauvoir (Colliet), référendaire et maître des requêtes de Madame Royale. Elle mourut le 19 juillet 1648 (Reg. Par. de Thonon).

GASTON-JEAN-BAPTISTE, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Mlle de Montpensier.

GENEVIÈVE, religieuse ursuline à Dijon.

JEAN-PIERRE, seig^r de Foncenex,
cohéritier universel de son père pour Foncenex et les ruraux de Veigy, Aubonne, Massongy et Balleyson. Il épousa, contrat dotal du 26 janvier 1666 (n° 81), Louise Péronne, fille de Jean-Jacques de Livron de Monthoux, et de D^lle Philiberte Sautier. Dans ce contrat dotal, Claude de Langin, coseig^r des Verrières et de Bardenanche, à cause de l'amitié qu'il a pour Louise Péronne, sa belle-sœur (*Voir* LIVRON), lui fait une donation ainsi qu'à D^lle Marie-Jacqueline Vieux, sa femme. Ce même Langin, dernier de sa branche, dans son testament du 2 novembre 1666 (n° 82) (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon), institua héritier universel Claude-Marie de Foras, son neveu et filleul, à la charge de porter le nom et les armes de Langin.
Louise Péronne morte veuve, enterrée le 17 septembre 1699 (R. P. de Veigy).

IX. LOUIS-FRANÇOIS,
seig^r et coseig^r desdits lieux et de Musel en Faucigny.
Voir SA DESCENDANCE AU TABL. IV.

JACQUES-LOUIS, seig^r de Chezabois,
que lui laissa son père avec tous ses biens et revenus, censes directes, fief et juridiction et les grangeages de Saint-Cergues. Il épousa, le 5 février 1660 (Reg. Par. d'Évian), contrat dotal du 27 novembre 1659 (n°s 78 et 83), Françoise, fille de N^e Philippe de Blonay. Au traité de mariage du 24 septembre (*Ibid.*), il est assisté par Philippe de Lucinge, Bon de Brison, et Balthazard de Grailly, seig^r de Ville, ses oncles, Louis de Seyssel, seig^r de Baffavent, son cousin, et le seig^r de Foras, son frère aîné. Il fut reçu, le 17 janvier 1691 (T. II, f° 47. Délibération du Conseil d'Évian), bourgeois de la ville d'Évian « attendu l'honneur qui revient à la ville de recevoir une personne de sa qualité au nombre de ses bourgeois ». Mort à Saint-Didier, le 12 mars 1704 (Reg. Par.), où il fut enterré le lendemain. Il eut quatre fils et une fille illégitimes mentionnés aux Reg. Par. de Balleyson.

CLAUDINE épousa, le 18 nov. 1687 (Reg. Parois. de Douvaine), Jacques Favre de Cusy.

JEAN-FRANÇOIS. PROSPER. GABRIEL. Étaient tous trois vivants, 26 mai 1685. Il vivait encore en 1701. Probablement celui qui mourut le 5 janvier 1690 (*D*).

GABRIELLE-MARIE-VICTOIRE bapt. le 2 déc. 1669 (R. P. de Veigy), ép. : 1° le 15 juin 1693 (R. P. de Douvaine), N^e Pierre-Philibert-Gaspard de Baudry; 2° le 26 janvier .... (Reg. Par. de Veigy), N^e Maurice Rouph de Clerfant de Varicourt. Le 23 mai 1738 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon) elle vend à N^e François Daviet, seig^r de Foncenex, l'hoirie de Langin qui lui était parvenue, comme substituée à son frère, mort sans enfants : en considération du mariage de ce François avec Claudine-Prospère de Foras (XI. TABL. IV). Elle serait morte le 12 février 1750, à quatre-vingt-seize ans (environ), ayant épousé, le 22 juin 1722, N^e Joseph f. de N^e Joseph d'Usillon. (Note extraite des Reg. Par. de Veigy, envoyée par N.N., dont je regrette d'avoir oublié de marquer le nom.)

X. CLAUDE-MARIE DE FORAS-LANGIN,
seig^r de Foncenex, des Verrières et de Bardenanche, héritier universel, à charge de nom et d'armes, de Claude de Langin, son oncle et parrain. En 1698, il fait une donation générale de ses biens à son beau-frère Baudry (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon).

JACQUES-FRANÇOIS, mort en Piémont, au service.

JACQUES-GABRIEL, né et baptisé le 16 janvier 1661 (Reg. Par. d'Évian). Vivait encore en 1686 (Reg. Par. de Balleyson).

X. Illustre seig^r FRANÇOIS-ANTOINE DE FORAS,
lieutenant-colonel du régiment des fusiliers de S. A. R., brevet du 2 nov. 1700 (90 *ter*). Épousa, contrat dotal du 18 avril 1701 (91), Péronne, fille de N^e Louis Marin, seig^r de Loisinge, Thuyset, etc., et de D^me Aymée de Prez (sœur de Jeanne-Marie, femme de Jean-Charles de Foras (X. TABL. IV). Par ce mariage, le château et seigneurie de la Fléchère, à Concise, près Thonon, les terres de Collonges, du Nathay et du Villard entrèrent dans la famille de Foras. Il mourut à Nice, où il commandait son régiment, ayant testé le 30 mars 1703 (n° 93), laissant l'usufruit de ses biens à son père et nommant héritière sa femme. Elle se remaria avec N^e Amable de Lort, auquel elle apporta les terres ci-dessus, rentrées plus tard par héritage de la dernière des de Lort (*Voir* LORT) dans la possession de Joseph-Marie, Cte de Foras (XIII. TABL. IV).

(1) Il est, à propos de ce tombeau et du banc d'honneur à l'église de Douvaine, de longs procès avec les Pisseurat Saint-Séverin, seigneurs de Troches. Les deux seigneurs ayant remis le jugement de ce différend au président d'Oncieu, Jean-Charles reçut une flatteuse lettre de félicitations de Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, du 13 février 1692 (nos 85 bis et 90).

C'est lui ou l'un de ses frères qui fut, en août 1689, entraîné comme otage par les Lausonnois avec M. d'Allinges et le châtelain de Nernier (*Histoire de la rentrée des Vaudois*, par A. Armand).

2de fil.

PHILIBERT, d'après des mémoires contemporains, s'établit à Lyon, où il est mort sans enfants, conseiller du roi Louis XIV, ayant épousé N. N.

JOSEPH-JÉRÔME, d'après des mémoires contemporains, officier au service de Louis XIV, chev[r] de Saint-Louis, tué à Hariores proche Calais, lors du siège de cette ville. Je n'ai pas de preuves autres de ce fait.

JOSEPH passe procuration à son frère, le 22 décembre 1686 (n° 86). Il fut tué avec deux domestiques (château de Foras écroulé) et enterré, le 16 mars 1687, dans l'église de Douvaine (Reg. Par.).

LOUISE-ADRÉE, née et baptisée le 28 juill. 1692 (Thonon), ép., le 10 avril 1710 (Thonon), contrat dotal du 24 mars 1714 (dit au contrat de sa sœur), N[r] Jacques d'Adda, seig[r] de Corsinge. Morte avant 1732.

MICHELLE, née en 1694, morte en 1695 (Thonon).

CLAUDINE-PROSPÉRINE, née le 29, baptisée le 30 octobre 1695 (on marge), née le 19, baptisée le 20 octob. 1695 (Reg. Par. de Thonon), ép., le 16 août 1729 (Douvaine), contrat dotal du 15 juillet 1729 (n° 101), N[r] François Daviet d'Allard, plus tard seig[r] de Foncenex. Morte le 7 juin 1747 (Reg. Par. de Thon.).

FRANÇOISE-PIERRETTE, née et baptisée le 5 déc. 1697 (*sic*). (Reg. Par. de Thonon).

ALEXANDRINE, née et baptisée le 26 novembre 1697.

MARIE, née et baptisée le 9 mars 1699 (Thonon), Religieuse Annonciade à Thonon. Contrat du 30 décembre 1714 (99).

N. N., fils, né et baptisé le 11, enterré le 12 févr. 1700 (Douvaine).

CLAUDE-AMÉ, né le 20 mai 1701 (Thonon), mort le 26 août 1724 (Douv[re]).

MICHEL, né en juin, mort en septembre 1703 (Douvaine).

MARIE-JOSEPHTE, née le 4, baptisée le 5 juill. 1704 (Thonon), Religieuse Bernardine à la Roche. Contrat du 8 juin 1718 (n° 100).

MARIE-JEANNE-CHARLOTTE, baptisée le 20 mars 1730 (R. Par. de Douvaine). Morte le 18, enterrée le 19 janvier 1735 (R. P. de Thon.).

MARIE-ANGÉLIQUE-THÉRÈSE, née et baptisée le 20 octobre 1731 (R. Par. de Douvaine).

FRANÇOISE-PÉRONNE, née le 31 août, baptisée le 2 septemb. 1733 (Reg. Par. de Douvaine).

PÉRONNE, morte à douze mois, le 22 mars 1735 (R. P. de Thon.).

SÉBASTIENNE-ANTOINETTE, née et baptisée le 13 janvier 1735 (Reg. Par. de Thonon), épousa, contrat dotal du 11 juin 1774, Mr Jean-Marie, fils de Mr François Blanc de Vérou, notaire royal.

MARIE-CHARLOTTE-LOUISE, née et baptisée le 26 mars 1736 (Reg. Par. de Thonon), religieuse à la Roche, 1788.

MARIE-JEANNE-GABRIELLE, née le 17 septembre 1737 (Reg. Par. de Thonon), religieuse à la Roche, 1788.

CLÉMENTINE-PHILIBERTE, née et baptisée le 5 février 1742, morte le 28 novembre 1743 (Reg. P. de Thonon).

ALIX, née le 10 octobre 1826, dame du palais de S. A. R. M[re] la duchesse de Parme et Plaisance, ép. le Cte Joseph Rocca-Nasalli. Morte à Thuyset, le 8 février 1859, laissant cinq enfants.

Cte ELOI-ARÉDÉE-JACQUES-FRANÇOIS, né à Gênes, le 5 août 1830, commandeur des SS. Maurice et Lazare et de l'Ordre Royal du Christ de Portugal, grand croix de l'O. de S. Alexandre de Bulgarie, grand croix et bailli du Saint-Sépulcre de Jérusalem, grand maréchal de la cour et conseiller intime actuel de S. A. R. le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, duc de Saxe, etc., prince régnant de Bulgarie; membre de l'Académie de Savoie et de plusieurs autres sociétés savantes nationales et étrangères, président de l'Académie Chablaisienne, etc.; a épousé, le 18 juillet 1859, Georgette Constantin de Chanay d'Hautefort.

LAURE-NICOLE, née le 28 août 1828, morte prieure du Carmel de Lémène, sur Chambéry, le 20 février 1850.

CAMILLE, née le 8 avril 1835, dame de palais et sous-gouvernante de LL. AA. IIR. Mesdames de Savoie, filles de S. M. le Roi Victor-Emmanuel. A épousé, le 17 mars 1861, Albert des Vignes de Sarigny. Morte à Thuyset, le 22 mai 1867, laissant deux enfants.

HUGONIE-JEANNE-MARIE, née le 24 sept. 1860, religieuse aux Dames de la Retraite.

ALIX-FRANÇOISE-MARIE, née le 15 avril 1866.

Cte BARLE-CHARLES-MARIE, né le 21 décembre 1861, chev[r] des SS. Maurice et Lazare, épousa à Paris, le 25 janvier 1888, Maria-José de Barros Moreira, fille de feu le chev[r] Emmanuel d'Ipanema Moreira, gentilhomme de la Chambre de l'Empereur du Brésil, consul général du Brésil en Belgique, etc., etc., et de Dona Candida de Barros.

MAXIMILIEN-LOUIS-MARIE, né le 18 janvier 1863.

ETIENNE-JEAN-MARIE, né le 14 octobre 1870.

RODOLPHE-PAUL-MARIE, né le 1er mai 1872.

LOUIS-MARIE-LÉON, né le 19 mai 1867, mort le 28 décembre 1888.

XVI. HUMBERT-JOACHIM-MARIE-JOSEPH né à Paris le 21 mars 1890.

FERDINAND-ANNE-MARIE-MANSUELA, née à Paris le 2 fév. 1889, filleule de S. A. R. Ferdinand Ier, prince de Bulgarie.

TABLEAU IV.

IX. LOUIS-FRANÇOIS DE FORAS, seig[r] de Foras, Bourgneuf de Balleyson et Mussel, conseig[r] de la baronnie de Balleyson. *Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU III. Cohéritier universel de son père qui lui laissa le château, seigneurie et fief avec juridiction de Foras, avec toutes les censes, rentes directes dépendant de Foras au Bourgneuf, Loisin, Massongy, avec charge d'en faire un fidéicommis en faveur de son fils aîné, en vertu de son contrat de mariage du 23 septembre 1652 (n° 73), avec Françoise-Renée, fille de Jean-Charles du Fresnoy, seig[r] de Choyt, Esery, Mussel (seigneurie qu'elle apporta à son mari), etc., et de feu D[lle] Renée de Lucinge. Mort avant 1656. Il épousa en secondes noces Guillermine de Menthon-Lornay avant 1678 (Reg. Par. de Balleyson).

PERNOTTON, femme de Jean Pelissier dit Modène. Quittance de sa dot du 9 mars 1638 (n° 106). Morte le 5 décembre 1699 (Reg. Par. de Balleyson).

X. JEAN-CHARLES, seig[r] desdits lieux, conseig[r] de Balleyson, seig[r] de Thuyset, etc., né le 25 octobre, baptisé le 17 décembre 1657 (Reg. Par. de Douvaine) (*Voir* note *e*, f° 421). Venu le premier s'établir à Thuyset, près Thonon, après l'écroulement du château de Foras, près Douvaine. Il reçut les plus flatteuses patentes de bourgeoisie noble de la ville de Thonon, en 1687 (*Voir* f° 449, et de la ville d'Evian, en 1710 *Ibid.*, note 3). Il épousa, contrat dotal du 30 juillet 1687 (n° 87), Jeanne-Marie Marin, fille de N[r] Louis, seig[r] de Loisinge, Thuyset et la Flechère; mariés le 7 février 1688 (Reg. Par. de Thonon). Il testa le 9 février 1732, codicilla le 12 février et le 11 mars suivants (n° 905), et mourut le 13 février 1733, à quatre-vingt-quatre ans (*sic*: il n'avait que soixante-seize ans), enterré le 16 suivant dans l'église de Douvaine au tombeau de ses ancêtres (1).

XI. JANUS, seig[r] desdits lieux, qualifié comte dans des actes authentiques, 1726, 1728, 1777, 1784, né le 13 août, baptisé le 15 août 1709 (n° 58). Il épousa, contrat dotal du 10 décembre 1728 (n° 103), Marie-Jeanne-Baptiste de Menthon-Lornay, fille de Jérôme, Cte d'Arviernoz; il mourut à Arenthon, le 7 février 1777 (n° 116). Il vendit le fief de Mussel à Mr Claude Hugard, de Cluses, le 25 novembre 1748 (n° 109).

HENRIETTE, née le 18, baptisée le 20 août 1705 (Douvaine), Religieuse Bernardine à la Roche. Contrat du 8 mars 1721 (n° 101).

MARIE-ANNE, née et baptisée le 14 mars 1707 (Douvaine). (Elle ou autre de ce nom), épousa, contrat dotal du 2 juill. 1724 (n° 102), N[r] seig[r] Jean-Baptiste de Fvaz, seig[r] de Crassy au pays de Gex, fils de feu N[r] Jacques, seig[r] dudit lieu, et de Charlotte-Elisabeth, fille de N[r] Simon-Antoine de Borrey, capitaine au service de l'Empereur (Mariés, contrat dotal du 16 décembre 1696.)

FRANÇOIS, né et baptisé le 25 juill. 1708 (Douv.).

N. N. fils, né et baptisé et mort le 30 octob. 1711 (Douv.).

LOUIS, né en 1702 (Thonon). Mort en 1712 (Douvaine).

XII. JOSEPH-AMÉDÉE, Cte de Foras, seig[r] et conseig[r] desdits lieux (*Voir* note *a*, f° 420). Né le 28, baptisé le 29 juillet 1739 (Reg. Par. de Thonon), officier supérieur au régiment de Tarentaise, en 1781 (Arch. du département du Rhône, H. 198), puis major au régiment provincial de Maurienne, lieutenant-colonel audit en 1790, et effectif le 13 mars 1793 (n° 123), puis, en juillet 1793, colonel des grenadiers commandant les troupes piémontaises au siège de Toulon (nos 125 et 127). Chev[r] de justice des SS. Maurice et Lazare, 19 juin 1775 (ses preuves de noblesse, n° 115). Profès et pensionné sur la commanderie de Bra, le 6 novembre 1789 (145 *ter*). Commandeur des SS. Joseph et Second de Vico, 13 décembre 1793 (115 *quater*). Mort à Borgomanero en émigration, le 8 décembre 1795 (n° 124), ayant testé le 23 juillet 1788 (n° 121). Il épousa: 1° contrat dotal du 22 mars 1769 (n° 112), Louise-Charlotte de Damas, fille de Claude-Charles, Mis de Crux, etc., et de Anne-Claudine de Chaugy: morte le 8 janvier 1775 (Reg. Par. de Thonon), sans enfants; 2° contrat dotal du 8 décembre 1784 (n° 119), mariés le 10 septembre (n° 120), Jeanne-Anne-Josephte, fille de Jean-Antoine, Cte de Menthon d'Arviernoz, et de Jeanne-Baptiste de Clermont Mont-Saint-Jean.

MICHEL-GABRIEL-ANTOINE, né le 24 décemb. 1743 (Reg. Par. de Thonon). Garde du corps de Sa Majesté; puis lieutenant de Savoie-Infanterie. Cède tous ses droits à son frère aîné, le 9 avril 1777 (117).

XIII. JOSEPH-MARIE, Cte de Foras, né le 7 décembre 1791 (Reg. Par. de Thonon). Entré avec le grade de sous-lieutenant dans les volontaires savoyards (un des premiers) avant le 19 janvier 1814. Officier aux dragons du roi, 1815, puis lieutenant noire cornette adjudant-major en second avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie aux gardes du corps de Sa Majesté (1831, n° 130, etc.), puis lieutenant-colonel au 1er régiment de Savoie, 1832 (n° 132), Colonel audit régiment, 1834 (n° 134). Major général aide de camp de S. M. le roi Charles-Albert, 1843 (n° 135). Chevalier des SS. Maurice et Lazare, 1834 (n° 135). Chevalier profès dudit ordre, 1848 (n° 137). A fait comme aide de camp du roi la campagne de 1848. A eu l'honneur d'avoir sous ses ordres au régiment de Savoie, S. A. R. le duc de Savoie (le roi Victor-Emmanuel): député au Parlement sarde pour le Chablais, mort à Thuyset, le 23 octobre 1854. Il a épousé, le 4 septembre 1823 (n° 128), Nicole-Elisabeth, fille du chev[r] Alexis Vichard de Saint-Réal, intendant général de la marine, etc., et d'Anne de Maistre, sœur des C[tes] Joseph et Xavier de Maistre.

JEANNE-BAPTISTE-CHARLOTTE, née le 25 janvier, morte le 11 juillet 1786 (Reg. Par. de Thonon).

XIV. CHARLES-FÉLIX, Cte de Foras, né à Gênes, le 28 janvier 1825, filleul de LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne. Officier au 1er régiment de Savoie, 1842, lieutenant au 2me régiment, 1845, capitaine, 1851, major, 1860. Officier d'ordonnance de S. M. le roi Victor-Emmanuel, 31 décembre 1851. Démissionnaire lors de l'entrée des armées dans les États du Pape, avril 1860. A fait les campagnes de 1848, 1849, 1850, en Italie: la campagne de Crimée comme volontaire, en 1856. Décoré de deux médailles d'argent, valeur militaire, pour actions d'éclat, 24 août 1848, 5 novembre 1849; de l'Ordre militaire de Savoie pour services brillants en Crimée, 12 juin 1856. Officier de l'Ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare, 4 septembre 1859. Officier de la Légion d'honneur, 12 août 1859, chevalier de Sainte-Anne de Russie, 10 décembre 1857, décoré des médailles commémoratives italiennes, 48, 49, 59, anglaise de Crimée, Française d'Italie. Nommé colonel commandant supérieur des quatre légions des mobilisés de la Haute-Savoie sur la demande du corps d'officiers, 8 février 1871. Lieutenant-colonel du 107e territorial, 23 juillet 1875, démissionnaire 9 février 1881. Il a épousé, le 20 octobre 1865, Jeanne des Vignes de Sarigny.

Cte CHARLES-ALPHONSE, né à Turin le 7 février 1833, page de S. M. le roi Charles-Albert, puis officier au 2me régiment de Savoie. Décoré de la médaille militaire (ruban bleu) pour action d'éclat à la bataille de Solférino, des médailles commémoratives de Crimée et d'Italie, chev[r] de la Couronne d'Italie. A épousé, le 5 novembre 1861, Laure Edlmann, veuve de M. Wiel.

XV. Cte HUBERT-AMÉDÉE-MARIE, né le 8 juillet 1864. Sous-lieutenant au 8e régiment de cuirassiers.

MARGUERITE-MARIE-LOUISE-ELISABETH, née le 2 nov. 1861, religieuse carmélite à Lémenc.

LAURE-MARIE-ALPHONSINE-GEORGETTE, née le 26 juin 1876.

HUGUES, né le 18 mai 1867, mort à six mois.

ELISABETH-FRANÇOISE-MARIE-ALIX, née à Gênes, le 17 oct. 1865. Épousa, le 10 fév. 1885, à Paris, Georges Beaunis.

SEIGNEURS DE MURS ET BEAUREGARD. TABLEAU V.

?

ÉTIENNE DE FORAS, damoiseau,
père de Rollet ci-dessous. Est très probablement le même Étienne que celui porté au 1er Tableau, père de Jacques et de Jean. A coup sûr les biens de Jacques, chevalier, étaient possédés par les descendants de Rollet. Mort avant 1342.

ROLLET DE FORAS, damoiseau,
abornant les biens des pupilles inventoriés en 1340 (n° 11). *Voir* au TABL. I, IIIe degré) : ce qui ne laisse pas de doute sérieux qu'ils n'appartinssent à la même famille, étant possessionnés aux mêmes et des mêmes lieux. Selon Besson, serait le père de Jean l'aîné, chevr, et de Jean le cadet, grand-père de Barle. Il ne me conste que de l'existence d'un fils du nom de Jean. Le 30 août 1342 (*Livre noir*, 1er acte), il reconnaît en faveur du Cte de Genevois sa maison-forte de Belregard ou Beauregard, dans la paroisse de Menthonnex, mandement de Clermont, avec 100 soldées de terres de pur alleu les plus rapprochées de ladite maison. Il vivait en 1335 (n° 10), 1345 (n° 13), 1347 (n° 14), 1374 (n° 22). Alliance inconnue.

?

PIERRE DE FORAS, damoiseau,
père de Jean, damoiseau, dit fils de Rollet, dans le contrat de mariage du 11 novembre 1358 entre Hugonin de Verbos et Catherine de Chatanea (Arch. Thuyset), où il figure comme fidéjusseur avec plusieurs gentilshommes.

?

ÉTIENNE DE FORAZ
(sans titre), bourgeois de Ballon. Avec Ne Guigonne de Manessy, sa femme, il passe une obligation en faveur de Ne Pierre de Bruel, le 9 mai 1358 (n° 15). Fait à Clermont en présence d'Hugues de Foraz. Est probablement la souche des Foras de Ballon (*Voir* A).

AMÉDÉE *DE FORASIO*, damoiseau, seigr de Beauregard, fils de Rolet, a reconnu après lui ladite maison-forte et biens (suite de l'acte cité plus haut) entre les mains de Jean Vincent, commissaire d'extentes du Cte de Genevois, le 30 août 1342 (n° 34). Alliance inconnue. Pourrait être l'Amédée de Foras qui possédait des biens indivis avec Nicod de Foras, testateur en 1393 (Ier Tab.), et qui, selon Besson, serait frère de ce Nicod. Mort avant 1438.

Ne JEAN DE FORAS, seigr de Beauregard,
voulant suivre les traces de son aïeul et de son père, passe reconnaissance au Cte de Genevois, le 23 mai 1438 (n° 34, *Livre noir*, 2e acte), en fief noble, pat. et ant. des biens, rentes, servis, hommes, hommages, etc., qui furent auparavant de Rollet, Jean et Amédée de Foras, et auparavant de Mesrs Jacques de Foras, chevr, reconnus par Amédée et Jean, père et oncle du confessant, fils tous deux du susdit Rollet. Et : 1° sa maison-forte de Beauregard avec fossés, etc., etc., et biens abornant Montcornu. Il est qualifié de seigr de Murs dès le 21 septembre 1443 (n° 35). Cette seigneurie lui vint sans doute par son mariage avec Ne Dme Marguerite de Martel, avec laquelle il donne des îlâges du Rhône à moitié fruits en 1448 et 1449 (nos 37, 38). Dans le dernier acte passé à Murs devant la porte du château, il agit au nom de Ne Jean, son fils. Elle, comme Dme de Murs avec son fils Ne Jean, reçut des reconnaissances le 20 mars 1444 (Arch. départ. de l'Ain). Mort avant 1471 (*Voir* note *c*, f° 420).

AMÉDÉE,
témoin à la reconnaissance de son frère.

Ne et Pt seigr JEAN *DE FORASIO*, seigr de Murs et Beauregard,
fils de Ne Jean, fils de feu Amédée, le 27 novembre 1471 (n° 42, *Livre noir*, 2e acte), en suivant les reconnaissances de son père et de son aïeul, il passe reconnaissance en faveur du Cte de Genevois pour les biens qui furent de Rollet *de Forasio*, son bisaïeul, et auparavant de Mesrs Jacques de Foras, chevr, soit le château, biens, censes, etc., de Beauregard. S'il a plusieurs enfants, un seul sera tenu de prêter après lui hommage noble au souverain. Le 14 avril 1475 (Arch. Thuyset) [première fois que je trouve l'orthographe *Forax*], les tenanciers de biens qu'il avait vendus aux Nes de Mionnaz, en passent reconnaissance aux acquéreurs. Il épousa Péronnette, fille de Mesre Amédée de Viry, chevr (*Voir* preuves ci-dessous), et mourut le 13 septembre 1488.

Ne et Pt seigr LOUIS *DE FORASIO*, seigr de Murs.
Le 13 septembre 1488 (n° 44), Jacques de Viry, coseigr de la Croix et de Marlioz, lui vend des cens, rentes, servis, etc., au mandement de Clermont pour 300 florins d'or, et c'est pour le complément de la dot de Péronnette, sœur dudit Jacques et mère dudit Louis. Le même jour Louis accorde à son oncle grâce de rachat. Le 4 septembre 1489 (n° 45), avec Ne Marguerite du Pin *[de Pino]*, sa femme, ils vendent des biens (*Voir* note *f* au f° 422).

Dlle SYDONIE DE FORAS
fait une cession, le 26 mars 1498 (n° 47). Sa destinée m'est inconnue.

?

FRANÇOISE DE FORAS, Dme de Murs,
donne des biens en albergement le 23 janvier 1540 (n° 55), avec Hugues des Terreaux, son fils. Elle avait épousé Guillaume des Terreaux (Guich., *Fiefs du Bugey*, f° 75). Il y a lieu de rectifier ce que dit cet auteur à propos de Murs, d'après les données ci-dessus qui sont très certaines. On voit encore les armes des Foras sur la porte du château. Reconnaissances en faveur de Guillaume des Terreaux comme seigr de Murs, du 30 mai 1508 et du 2 juillet 1513 (nos 51 *bis*, 52 *bis*).

HUGUES DES TERREAUX, seigr de Murs, avec Dme Françoise de Foras, sa mère, Dme dudit Murs, donnent des biens en albergement situés à Gillinieu, derrière Murs, le 23 janvier 1540. Fait à Murs dans la salle basse du château. Vivait encore en 1552 (n° 59 bis). (Voir note *f*, f° 422.)

(A) Ne Pierre de Foral, de Ballon, châtelain de Ballon, 1540-1542 (Arch. de l'Ain), témoin à Balleyson, le 31 juillet 1543, mort avant 1568, est père de Claude-Antoine de Foras, seigr de Mestral, de Ballon, paroisse de Lancrens. Le 1er juillet 1568 (n° 64), il déclare avoir reçu 300 écus d'or en déduction de la dot de Ne Louise de Rossillon, sa femme. Acte passé à Ballon, dans sa maison. Je n'ai pu suivre cette branche. Je trouve plus tard, le 2 mai 1635 (n° 67), un Illustre seigr Jacques de Foral, seigr de Mestral, qui est nommé administrateur de ses biens par la Marqse de Rive (Rossillon). La cote de cet acte dit M. de Mestral, seigr de Forax.

Je n'affirme point qu'ils soient de notre souche, quoique cela paraisse probable.

[Continuation du folio 409.]

Le bon Évêque qui savait comme quoi « par divers malheurs de guerres et d'incendies et « j'ose dire de négligence, les titres de la maison de Forax sont en petit nombre (1) », n'a pas dit — probablement par courtoisie — que ce château, soit par vétusté, soit par les guerres — il parait avoir été ravagé par les Bernois ; il a été incendié avant 1688 (2) — devait être en fort mauvais état, puisqu'il s'est écroulé le 15 mars 1687, ensevelissant sous ses décombres un Foras et deux de ses serviteurs.

La famille s'est retirée alors dans la maison forte de Thuyset, près Thonon ; parvenue aux Foras par le mariage de Jean-Charles de Foras, seigneur dudit lieu, avec Jeanne-Marie Marin de Loisinge. Jean-Charles reçut alors, le 19 octobre 1687 (nº 88), de précieuses lettres de bourgeoisie de la ville de Thonon (3). On y lit : « ..... Les villes se rendent recommandables « non seulement par la multitude des habitants, mais encore par le séjour qu'y font les « personnes distinguées par leurs qualités, et lesquels *[sic]* avec l'illustre naissance qu'ils « ont de leurs ayeuls en ont encores hérités le mérite et la vertu quy les avoient placés dans « les premières dignités auprès de leurs souverains : et comme illustre seigneur Jean-Charles « fils de feu illustre seigneur Louis-François de Foras *[sic]*, seigneur du Bourgneuf et de « Mussel, coseigneur de Ballaison, est issu des ancestres quy après avoir mérités le Collier « de l'Ordre dans le premier establissement qu'en fit Amé sixième, de glorieuse mémoire, « ont eu ensuitte des Marques illustres de la grandeur de leur naissance aussy bien que de « leurs propres mérites. Touttes ces réflexions nous invitent à luy donner des marques « sensibles de l'empressement que nous avons de le voir establir dans cette ville... ce que « nous ne sommes pas en estat de faire mieux qu'en le déclarant des nobles bourgeois de « cette ville... sans aucune finance ny régales, etc., etc. »

Il n'est plus nécessaire de poursuivre plus longuement cet historique. Les bases générales sont posées : on trouvera plus de détails dans les tableaux généalogiques. Comme tous les vieux gentilshommes de Savoie, les Foras ont continué, dans leurs terres ou au service militaire, à vivre, si ce n'est toujours avec gloire, toujours avec honneur, en tâchant de maintenir vivaces les anciennes traditions, la fidélité à Dieu et au Roi, et l'attachement inviolable au sol de la patrie.

---

(1) Menabrea (*Origines féodales*, p. 322) dit : « Quoique les titres qui concernent les sires de Foras soient en très petit nombre, « ces seigneurs n'en remontent pas moins à une antiquité respectable. Il y en eut beaucoup parmi eux qui parvinrent à une haute « réputation : il suffit de nommer ici le sage et intrépide Berlion, etc.

Quelle valeur pouvait avoir dans l'esprit de Menabrea l'*antiquité respectable?* Nous n'en pouvons juger que par comparaison. A la page 313, il dit que malgré les prétentions exorbitantes du *Pourpris*, « il est impossible de ne pas avouer que *pour l'ancienneté* les « seigneurs de Sales ne marchent de pair avec les plus illustres races de nos contrées. » Les nobles de Sales ont acquis depuis le XVIe siècle une illustration incontestable et absolument hors ligne. Mais l'*ancienneté* des Foras a au moins deux siècles et demi de *respectabilité* en plus de ce qui suffit — d'après Menabrea — pour *marcher de pair avec les plus illustres races de nos contrées.*

(2) Déclaration notariée du 15 mai 1688 (nº 62), par laquelle Jean-Antoine de Lambert, seigneur d'Arbusigny, reconnaît avoir été payé de la dot d'Antoinette de Foras, sa mère (VIII, Tabl. III), en 1664 et 1666, et c'est pour suppléer légalement à la perte « des « tiltres et papiers perdus par l'incendie arrivé au chasteau de Foraz ces années précédentes. »

(3) Peau entière de parchemin, entourée d'arabesques en couleur, ornée des armoiries de la ville avec signatures et scel pendant en boîte de bois, attaché par rubans de soie aux émaux de la ville. — Jean-Charles reçut aussi, le 9 novembre 1710 (nº 96), des Patentes de bourgeoisie d'honneur de la ville d'Évian, sans payement de finances, conçues presque dans les mêmes termes. Il me sera permis de constater qu'à défaut de tous autres titres, ces deux précieuses patentes donnent un suffisant état dans le pays aux descendants de celui qui les a méritées.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

(Renvoi du folio 417.)

(a) J'ai communiqué à mon excellent ami, le Mis de Saint-Séverin, des pièces constatant que c'est le colonel Cte Joseph-Amédée de Foras qui commandait en chef les troupes piémontaises dans le comté de Nice et au siège de Toulon, et non M. de Revel comme le disent les historiens piémontais. Ces pièces, publiées dans *Un régiment Provincial de Savoie en 1792* (note de la page 168 à 178), sont l'ordre du jour de Lord Mulgrave (n° 126), mentionnant « le brave colonel Foras » et ses brillants services : l'adresse de la Municipalité de Toulon remise avec une couronne de laurier au général commandant les troupes piémontaises, du 2 octobre 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII (n° 127) : le brevet de pension accordée à sa veuve où sont ténorisés les brillants services du commandeur Cte de Foras, commandant le corps piémontais à Toulon. — Je veux ajouter ici une preuve démontrant, avec la dernière évidence — s'il en était encore besoin — l'absolue vérité des assertions de l'auteur plus haut mentionné.

Dans les bulles du 13 décembre 1793 (n° 115 *quarto*), lui conférant la commanderie des SS. Jean et Second (de l'Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare) après l'énumération de ses services militaires pendant l'expédition de Nice, nous lisons : « illustriora « tamen ac splendidiora in bellica Telonæ expeditione hæc ipsa extitisse nobis compertum est, maxime vero in conflictu kalendis « elapsi Octobris habito, in quo tam strenue fortiterque te gessisti, ut eximiæ laudis quam copiæ nostræ illuc a nobis missæ, TUOQUE « IMPERIO TUNC CONCREDITÆ, singulari virtute, ad faustum fœderatorum armorum exitum conferentes sibi pararunt particeps merito « fueris, majorem adhuc cum iis relaturus, nisi justa informæ valetudinis tuæ ratio » (il avait eu un cheval tué sous lui et une jambe cassée) « te à Telona annuentibus nobis revocasset ».

(b) C'est probablement lui qui est le père de Ne Françoise de Foras, qui épousa N. N., et en eut une fille, Ne Antoinette, qui épousa Ne Jean de Glarens, lequel vendit en janvier 1456 (Arch. Lucey), à Guillaume et Jacques Vanellat, de Virieu-le-Grand, des rentes et servis avec direct domaine, au nom desdites nobles dames, lesquelles, le 3 novembre suivant *(Ibid.)*, laudèrent cette vente mouvant de leur direct domaine pour des biens situés à Chanaz, le long du Rhône, dans les îles *Geneveysia* ou de la Cour. Ces actes rongés au sommet et à la base, ne permettent pas de voir si ce Jean de Glarens *naturel*, agit en son nom ou au nom d'un autre Ne Jean de Glarens, mari de ladite Ne Antoinette.

(c) Dans les manuscrits de Besson, communiqués par M. Levet, je relève le fragment que je publie *sous toutes réserves*, malgré le haut renom de cet auteur qui s'est trompé souvent et gravement sur ce sujet, mais qui paraît avoir eu ici les actes appuyant son dire.

?

JEAN DE FORAS, (serait fils d'Amédée, lequel serait frère de Barle, TABLEAU I).

JEAN DE FORAS, seigr de Murs et Beauregard, vend, le 9 septembre 1466, à Ne Jacques de Baillans, des biens et servis pour 450 florins. Claudine, sa femme (ce serait une 2de alliance de Jean II, t. V?), fille de Ne Guillaume Bochard, seigr de Montfleury, ratifie cette vente le 9 février 1467. Il fit hommage au duc de Savoie en 1430. Était patron de la chapelle des SS. Pierre et Paul dans l'église de Menthonnex, en 1445. Un des deux cents gentilshommes qui jura pour le Cte de Savoie le traité de Cleppié. Besson le croit père de — LOUIS.

GUILLAUME DE FORAS, maître d'hôtel du Cte de Genevois.
Présent au château d'Annecy au traité de mariage de Louise, fille de Janus de Savoie, le 10 avril 1473. Claudine de Monthouz, sa femme, tutrice de François, Georges et Charles, leurs enfants, vendit, le 21 août 1493, des vignes à Louis de Baillans, seigr de Verbos. (Ce Guillaume est déjà porté avec sa femme au TABL. I, f° 412, laquelle, veuve en 1498, étant dans la maison-forte de *Belli respectus*, appartenant aux enfants de son feu mari, signe une quittance.)

FRANÇOISE. Besson la confond avec la Dme de Murs du Ve TABL., probablement fille de Louis.

FRANÇOIS. Le 2 juillet 1509, en son nom et au nom de Claudine de Monthouz, sa mère, et au nom de ses frères, il vend à Ne Pierre Portier de Charrière, de la paroisse de Thuzy, des servis en blé et en vin.

GEORGES. Le 12 septembre 1508, ils vendent des servis à Ne Louis de Baillans : acte passé à Clermont dans la maison d'Egr. Pierre Regard, présent Ne Amédée de Valpergue, serviteur desdits frères qui avaient déjà vendu des servis audit Baillans, le 28 août précédent : acte passé dans la maison d'Egr. Pierre Regard, curial de Clermont, en présence de Ne Louis de Molliena (seigr de Foraz).
Ce Georges eut la cure de Menthonnex sur la nomination de Philippe, cardinal de Luxembourg, abbé d'Entremont, ainsi que par institution donnée à Genève par Amblard Goyet, vicaire général, le 3 mai 1500. Ici finit Besson. Est-ce le même Georges, non lié par les ordres, qui était, avant le 18 août 1505 (n° 49), marié à Dme Georgine de Thoyre, veuve de Ne Michel d'Etaux ? Elle lauda, le 5 août 1507 (n° 50), une vente faite par ledit Ne Georges de Foras ou Forax (il y a les deux), par acte passé dans leur maison de Chilly.

CHARLES.

Je n'entends aucunement affirmer qu'à dater de Guillaume, il s'agisse de vrais Foras. Il est fort possible qu'il s'agisse de nobles possessionnés de la terre de Foras, de Foras d'aval ou de Foras d'amont, fiefs qui, avant 1470, étaient sortis de la famille. — *Voir* TABLEAU I, f° 410, *in fine*. Pourtant la possession de Beauregard *(Belli respectus* ou *aspectus)* semble appuyer la croyance de Besson que Guillaume était fils de Jean.

(d) Malgré les plus actives recherches, je suis contraint de laisser bien des points obscurs dans cette généalogie. Il faut attribuer cette difficulté à l'extinction de la branche aînée, à la division du fief de Foraz entre plusieurs familles qui, selon le déplorable usage du temps, portèrent de préférence à leur nom patronymique le nom de la terre qu'ils possédaient et en dispersèrent les titres antiques, sans compter « les malheurs de guerres, d'incendies et de négligence ».

Voici encore un point sur lequel, à mon grand regret, je ne puis suivre les errements des historiens de saint François de Sales. Nous avons vu que Pierre de Foras (VIII, f° 414), lors de la rédaction des mémoires de Jean-Baptiste de Beauvoir, son beau-frère, en 1639 (n° 140 *bis*), était « réputé pour mort pour n'estre dés longues années revenu du voyage de Jérusalem et de Malte où il estoit allé « du vivant de son père ». En effet, il était déjà absent du pays lors du testament de Michel de Foras, son père, en 1613. Cette date est positive : celle de 1639, donnée par son beau-frère, paraît au moins extrêmement probable.

La maison naturelle de saint François de Sales, 1669 (p. 117), en parlant de la famille de Foras — et il n'y a pas de doute qu'il s'agit ici de la nôtre — cite un noble de Forax, descendu de cette tige, mort à Paris en 1667, où il avait épousé Mlle Le Beau par l'entremise de saint François. Ils eurent dix enfants, tous morts en bas âge, sauf les deux marqués au f° 414.

Dans son ravissant ouvrage : *Les deux filles de sainte Chantal* (Paris, Didot, 1872, 3me édition), le noble auteur parle longuement dans son chapitre V d'un gentilhomme nommé de Bernard de Foras (1), gentilhomme de la Chambre du duc de Nemours, ami dès 1614 et parent de saint François, qui l'appelait son frère dans les lettres qu'il lui écrivait. Le Saint voulut le marier avec Françoise de Rabutin-Chantal, fille de la Sainte, en 1618. Malgré l'intervention du Saint et les désirs de la Sainte, ce projet de mariage ne souriait pas à Françoise de Rabutin. M. de Foras partit sur ces entrefaites pour accompagner en Flandre le duc de Nemours qui allait épouser Anne de Lorraine. En janvier 1619, Foras était à Paris avec saint François qui reprit les négociations entamées depuis dix mois, qui furent décidément rompues. Saint François de Sales voulant guérir son ami « de l'amour par l'amour », lui fit épouser Mlle Le Beau, fille de René Le Beau, seig^r^ de Sanzelles, maître des requêtes, et de Catherine de Montholon. Ce mariage déplut aux parents : l'affaire fut portée au Parlement et M. de Foras fut mis en prison, etc., etc.

Ces témoignages sont, quant au mariage avec Mlle Le Beau, contradictoires. S'il y a confusion évidente entre un gentilhomme qui portait le nom patronymique de Foras, et un autre, M. de Bernard, qui était seig^r^ de Foraz en Genevois, il y a incertitude sur le point de savoir lequel des deux dût épouser Françoise de Rabutin. Il paraît difficile de ne pas admettre le témoignage de Nicolas d'Hauteville qui écrivait, deux ans après la mort de Pierre de Foras, et qui en avait connaissance par les dires de celui qui l'assista à ses derniers moments. Resterait à expliquer comment, en 1639, son beau-frère Beauvoir ne savait rien de ce mariage contracté à Paris en 1618.

Un article du *Contemporain* (1er septembre 1874), par M. Ed. de Barthélemy, nous donne de précieux renseignements, qui malheureusement ne tranchent pas la difficulté. Il établit cette filiation :

François de Montholon, garde des sceaux sous François Ier.

N. N., fils aîné, fut aussi garde des sceaux de France.

N. N. (Geneviève, selon La Chenaye) épousa : 1° en 1584, Jacques Le Coigneux, conseiller au Parlement ; 2° Guillaume Bernard, seig^r^ de Forax, conseiller d'État (du duc de Nemours).

Catherine de Montholon épousa René Le Beau, seig^r^ de Sanzelles, maître des requêtes, qui mourut à Chartres en 1611. Elle mourut, le 25 avril 1650, à Dijon, au couvent des Ursulines qu'elle avait fondé.

Une arrière-petite-fille du garde des sceaux, premier nommé, épousa un gentilhomme nommé de Forax, cousin de saint François de Sales, qui pensait à lui pour une des filles de Mme de Chantal. Mme de Foras était veuve de M. Baillet de Vaulgrenant.

Les lecteurs ont sous les yeux les pièces du procès. Nos archives ne contiennent rien sur ce sujet : aussi je me garde de conclure.

(e) Renvoi du folio 417. — Jean-Charles de Foras (degré X, Tabl. IV) est qualifié de Cte et seig^r^ de Balleyson dans l'extrait mortuaire de son fils, 1777 (116). Janus, son fils (XI) est qualifié comte dans plusieurs actes authentiques, 1739 (2) (107), 1769 (111, 112, 113), 1784 (119), etc. Ce titre était purement de courtoisie, motivé sans doute par une situation morale plus que suffisante dans le pays (3). Mais il a dû être régularisé dans les dernières années de la vie de Joseph-Amédée de Foras (XII). Il n'aurait pas été nommé comte, notamment dans ses patentes de lieutenant-colonel du régiment provincial de Maurienne (n° 123), et dans le brevet de pension de sa veuve (n° 125) — c'est-à-dire dans des pièces émanant du Ministère de la Guerre, très méticuleux pour les titres — sans y avoir droit. Le titre de concession aura été brûlé, avec les documents modernes que les archivistes de Turin ont eu le bon esprit de livrer comme aliment suffisant aux flammes allumées par 1793, sur la place Château. Joseph-Marie de Foras (XIII) n'a jamais songé à profiter de son rang auprès du Souverain pour demander une confirmation de ce titre, se croyant en possession légitime, héréditaire et incontestée de ce qu'il suffisait à tant d'autres de demander pour obtenir.

Son grand-père Janus n'avait pas daigné faire les preuves de noblesse ordonnées par l'édit de 1723, parce qu'il n'avait pas besoin de prouver une situation immémoriale. Il est bon de noter que dans les preuves chapitrales pour la Croix de justice des SS. Maurice et Lazare, en 1637 (n° 68), par Charles de Foras (VIII, Tabl. III), sa famille est déclarée tenir le plus haut rang dans la noblesse de Chablais. Dans les preuves chapitrales pour Joseph-Amédée (XII, Tabl. IV), en 1775 (n° 115), les témoins, chevaliers assermentés, ne sont pas interrogés sur les articles 12, 13 et 14 du formulaire, concernant la noblesse de ses aïeux, sa vie noble et les armoiries des quartiers du prétendant « per trattarsi di cose pubbliche e notorie ».

La possession plus que séculaire de ce titre dans ma famille, son existence dans les patentes et brevets royaux pour mon grand-père, mon père, mon frère aîné et même pour moi, pouvaient me suffire. A mon avis, la hiérarchie des titres est aussi absurde qu'illégale (Voir *Dictionnaire du Blason,* article *Titres*), et tout fils cadet de comte a le droit de porter, avec son nom de baptême, le titre de son père. Mais pour éviter toute contestation, j'ai obtenu de Sa Majesté le Roi d'Italie, qui a été jusqu'en 1860 mon souverain légitime, et au service des augustes prédécesseurs duquel ma famille a vécu depuis six cents ans, des patentes *motu proprio,* en avril 1890, confirmant le titre de comte dans ma branche.

---

(1) Évidemment il n'appartenait pas à la famille d'Hugonie de Foras, comme le suppose la note 1, page 412.
(2) Cet acte est rapporté dans les preuves des SS. Maurice et Lazare.
(3) *Voir* f° 419 le paragraphe : La famille s'est retirée, etc.

(f) D'une reconnaissance passée, le 13 mai 1774 (Arch. Troches), par Jacques de Mareschal, seigr de Saumont et de Murs (*Voir* LA FOREST, page 439, au TABLEAU VIII), comme héritier de Charlotte de la Forest, sa mère, j'extrais ce qui suit relativement à Murs, qui ne pourrait prendre place aux FIEFS puisqu'il est du Bugey.

On y mentionne une investiture accordée à Jean de Foras, seigr de Murs, le 26 juillet 1447, reçue par le notaire ducal Pierre Divonne. Autre investiture du 20 novembre 1496, Hugues d'Avril, notaire, pour Ne Louis, fils de feu Ne Jean de Foras, seigr de Murs. En vertu de ces investitures (non portées au TABLEAU V, fo 418), Mareschal déclare tenir en fief noble le port et pontenage appelé de Leschaux, situés sur le Rhône, dépendant de la seigneurie de Murs, du Bugey, part de France. A cause de quoi le seigr de Murs a droit de tenir barques et bateaux pour passer et repasser le fleuve, sans qu'il soit permis à personne d'y tenir barques et bateaux sans son autorisation. Lequel port avait passé tout entier sous la domination de France par le traité de 1601, et se trouve maintenant pour la moitié sous la souveraineté de Savoie depuis le traité de limitation de 1760, attendu que le grand cours du Rhône forme la division entre Savoie et France : le tout parvenu avec la terre de Murs, au consignant, en vertu de la cession faite par Louis de Foras, seigr de Murs, à Guillaume des Terreaux, par contrat du 14 juin 1499. Guillaume laissa Hugues des Terreaux, son fils, et celui-ci, Dlle Philiberte des Terreaux, sa fille, qui épousa Antoine de la Forest, seigr de Saumont et puis de Murs. Celui-ci a délaissé Antoine, son fils : celui-ci Charles : Charles a délaissé Jean-François de la Forest qui délaissa Louise de la Forest Saumont, sa fille, laquelle épousa Charles de la Forest-la-Barre (*Voir* LA FOREST, TABL. III, degré IX), d'où naquit Marie de la Forest, qui épousa Marc-Antoine, Bon de Troches, dont est née la femme du consignant qui lui passe ses droits. Plus reconnaît la rente féodale de Murs, jadis reconnue en faveur de Guillaume des Terreaux, en 1531, avec fief et direct domaine s'étendant rière Champagnieux, Saint-Maurice et Grésin.

FOREST (C^TES DE LA)

P. de sinople à la bande d'or frétée de gueules. Tournoi de 1348, GUICHENON, *Hist. de Savoie,* p. 183, tome II.

Cimier : *Un aigle de sable.* — Devise : *TOVT A TRAVERS. [Ibidem.]*

On trouve une quantité de variantes pour le *fretté ;* voir note A, f° 440.

Les deux pennonceaux rappellent les blasons des SAUMONT et de BONIVARD dont les LA FOREST ont hérité.

FOREST (Ctes DE LA)

SEIGNEURS DE LA FOREST PRÈS YENNE, DU CHATELARD, DE RIAN, GRAMONT, CUCHET, MAISON FORTE DE ROSSILLON, SAUMONT, LUCEY, MURS, LA COUR, GRIGNON, NEVAUX, MONTCHARVIN, OUTRECHAISE, MANIGOD, HAUTEVILLE, DE SAINTE-CROIX, MESPILIA ET DE SAINT-PRIEST, DU CREST PRÈS MONTMÉLIAN, DE NERNIER ET VERSOIX, COMTES DE LA BARRE, COMTES DE LA CROIX, COMTES DE VEREL ET DULIN ET DE PONT-BEAUVOISIN, COMTES DE RUMILLY SOUS CORNILLON ET COMTES DE LA BATIE D'ALBANAIS, BARONS D'APREMONT, ETC., ETC., EN PETIT-BUGEY, SAVOIE, TARENTAISE, GENEVOIS, CHABLAIS, VAUD ET DAUPHINÉ, COMTES DE DIVONNE AU PAYS DE GEX.

DANS l'énumération des vingt-sept familles historiques les plus marquantes de l'ancien Duché de Savoie, dont feu le Mis Costa comptait écrire la monographie (*Les Compey*. Préface, p. VIII), il n'a pas compris les comtes de la Forest. Cette omission ne peut être attribuée qu'à un oubli du noble auteur ou plus probablement à l'absence de documents. Pour mon compte, je n'ai point à leur contester ou à leur accorder cette place d'honneur : elle leur appartient historiquement par le droit d'évidence la plus incontestable.

Les comtes de la Forest ne sont plus représentés en Savoie maintenant, mais ils y ont figuré avec distinction depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe (1) ; ils y ont contracté les plus hautes alliances et possédé de nombreuses seigneuries titrées (2); chez eux, les avantages de l'antiquité et de la richesse sont rehaussés par l'illustration des services et des charges dans l'Armée et dans l'Église. Je ne peux les énumérer tous ici. Il suffira, pour justifier mon appréciation et fournir quelques preuves irréfutables, de faire une restitution historique à un illustre personnage de cette famille, — fort peu connu pourtant — aïeul direct des comtes actuels de la Forest.

Antoine de la Forest, seigneur de Rian, chevalier, conseiller et chambellan ducal, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie pour épouser en son nom Blanche de Montferrat, en 1485, fut un des personnages les plus distingués de la cour du duc Charles. Il mérita de recevoir les patentes suivantes, et une publication comme la mienne devant être sobre d'éloges, je vais céder la parole au Souverain (3) : « Puisque les princes doivent montrer « leur munificence... considérant la noblesse du lignage, les grandes vertus, la fidélité « invincible et la valeur de notre sincèrement cher et féal conseiller, gouverneur de notre « personne, Antoine de la Forest ; les services éclatants que depuis ses jeunes années il a « rendus d'abord à nos parents de bonne mémoire et ensuite à notre mère et à nous, quand « jadis avec elle nous fûmes violemment pris par le duc Charles de Bourgogne, alors que « tous les nôtres nous avaient abandonnés, au milieu de la nuit, seul et à pied, il osa nous « suivre dans d'âpres montagnes, au travers des milices bourguignonnes, ne pensant ni aux « dangers des lieux et des moments, ni au péril de sa vie. Ensuite, par son zèle et ses œuvres « diligentes, il a procuré notre délivrance et a fait effectivement rendre la liberté à nous et « à notre mère (4). Plus tard, nous avons été placé sous son gouvernement ; il s'est efforcé de

---

(1) *Voir* la note 1, article DUYN du présent volume, page 286.

(2) Par un avantage fort rare et indéniable, trois titres de comte — contrairement à l'usage général qui le réservait à l'ordre de primogéniture — sont concédés à tous les successeurs *mâles et femelles*, ou successeurs quelconques.

(3) Je traduis servilement du latin le dispositif de cette pièce historique. L'original se trouve à Turin, aux archives d'État, collection des Protocoles, *in anno*.

(4) Conférez avec Guichenon, tome II, fo 144, et rectifiez. Mieux que personne le duc de Savoie devait savoir qui l'avait sauvé des mains du duc de Bourgogne, lorsque tous les siens l'avaient abandonné. Antoine était alors écuyer de la duchesse Yolande, mère du Duc. *Voir* ses comptes pendant les événements de Bourgogne, dans la *Chronique d'Yolande de France*, par Menabrea, pages 146 et suivantes.

« nous former aux vertus et aux bonnes mœurs avec un tel dévouement que tout ce que « nous avons de bon, de qualités et de vertus, nous devons libéralement confesser que nous « le devons, après Dieu, à ses soins et à ses œuvres (1). C'est pourquoi nous lui inféodons, en « fief noble paternel et ancien, le château et ville de Versoix, dans la baronnie de Gex, et le « château et la ville de Nernier, avec leurs châtellenies, appartenances et dépendances. »

Par autres patentes, du 19 juillet suivant (2), *où les mêmes glorieux faits sont rappelés, presque mot à mot,* le duc de Savoie voulant témoigner à Antoine de la Forest la reconnaissance qu'il lui doit et lui devra perpétuellement égale à la grandeur de ses services, le constitue son lieutenant et gouverneur de la ville et comté de Nice, des comtés de Vintimille, Barcelone, de toute la patrie de Provence et terres adjacentes. Antoine étant retenu par ses hautes fonctions auprès de la personne ducale, fut autorisé, par patentes du 4 août suivant, à substituer dans cette charge Hugues de la Forest, son frère, lequel fut accepté, le 10 août suivant, par le grand conseil de la ville de Nice, pour obéir au duc, mais n'entendant pas pourtant déroger aux franchises de la ville.

Par son mariage avec Claire Bonivard, Antoine de la Forest (3) devint possesseur du château et fief de la Barre ; Louise de Duyn, nièce de Claire Bonivard (par Claudine Bonivard, sa mère), testa en faveur de François et Pierre de la Forest, ses cousins germains (fils dudit Antoine), chez lesquels passèrent ainsi les seigneuries de Fesson, Grignon, Nevaux, démembrées de la seigneurie importante de la Valdisère. Antoine forma une branche, la seule qui existe encore, celle qui a fourni le plus d'illustrations. Cette branche est devenue française par la cession à la France de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex en 1601, mais elle garda jusqu'en 1733 des propriétés seigneuriales en Savoie et notamment le comté de Rumilly sous Cornillon. Elle s'établit au pays de Gex dans la baronnie de Divonne (voir Gilbert de la Forest, degré VIII, tableau IV), qui fut érigée en comté par patentes du roi Louis XV en 1749, enregistrées au parlement de Bourgogne, le 24 avril 1765 (Arch. la Forest), en faveur de Gilbert de la Forest (degré X, tabl. V, voir note 1, page 440). Il est à noter que Divonne fut érigé en comté *sous la dénomination de comté de la Forest, commuant le nom de Divonne en celui de la Forest*. C'est donc abusivement au point de vue légal, et ce qui est bien plus grave au point de vue historique, que cette maison paraît délaisser l'antique nom de la Forest pour celui de Divonne, relativement très moderne, n'ayant d'autre signification que la possession d'une terre.

Une autre branche formée par Hugues de la Forest, frère d'Antoine plus haut nommé, possédant les comtés de Verel et Dullin, la baronnie de la Bâtie-d'Albanais s'éteignit vers la fin du XVIIe siècle.

Une autre branche, celle des comtes de la Barre, s'éteignit également au XVIIe siècle chez les Passerat Roero de Saint-Séverin (*Voir* ce nom).

La branche des seigneurs de la Forest et du Châtelard s'est éteinte au commencement du XVIIe siècle chez les GRENAUD et les SARDE (*Voir* ces noms).

Le berceau de la famille est le château de la Forest, existant encore entre Yenne et Chevelu, au pied du mont du Chat, dans le Petit-Bugey (Savoie). Quatre chevaliers du sang de la Forest figurent, en 1232, aux actes d'aliénation de Chambéry. C'est, sans nul doute, de ce même sang qu'est issue la famille dont je m'occupe ici, quoique je ne puisse l'établir authentiquement par titres (4). Mais à dater de Guillaume de la Forest, par lequel je commence la numérotation des degrés, fo 427, la généalogie est certaine, appuyée sur des documents dont j'ai pu réunir un grand nombre et parfaitement conforme à celle des preuves de Malte de Louis-Marie-Ferdinand, comte de la Forest-Divonne (1779) (5). Elles remontent diplomatiquement au même Guillaume, citant, comme étant du même nom, les personnages dont j'ai parlé plus haut (1232). Les témoins déclarent que cette maison est illustre, de la plus grande ancienneté, au témoignage de toute la province (Arch. du Rhône, H. 192). J'aime à noter que les comtes de la Forest étaient déjà établis au pays de Gex et qu'ils ne figurent dans ces Preuves que comme gentilshommes savoyards. *[Suit la généalogie].*

---

(1) La cour du duc Charles fut un modèle de vertu et d'honneur, où fut élevé page le célèbre Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

(2) Originales en latin dans mes archives.

(3) Il est singulier qu'Antoine de la Forest n'ait pas reçu l'insigne honneur du Collier de l'Ordre. Mais il faut remarquer que le règne du duc Charles dura à peine sept ans : que les deux seules créations (dont la dernière peut même être attribuée à son successeur) portèrent sur Hugues de la Palud, lieutenant général du duché et maréchal de Savoie, et Philibert de Chalant, gouverneur du duché d'Aoste. S'il y avait eu une troisième place vacante, elle aurait sans doute appartenu au fidèle sauveur du Duc, à son sage Mentor, au gouverneur du Comté de Nice.

(4) On remarquera au Ier TABLEAU, fo 427, un Sicamore de la Forest, dont le fils Guillaume portait le nom de Lucey, fief important passé par ce Guillaume aux nobles de Chevelu. Je profite de l'occasion pour avertir mes lecteurs que j'ai reproduit la filiation des CHEVELU (Tome II, fos 1, 2 et 3), d'après Guichenon, en lui laissant toute responsabilité. C'est un acte de prudence toujours bon à prendre avec cet auteur, bien plus qu'un devoir de loyauté. Des documents trouvés au château de Lucey me forceront à rectifier cette généalogie au SUPPLÉMENT.

(5) Ils figurent encore souvent pour les preuves faites par des familles chez lesquelles se rencontrait l'estoc de la Forest. Elles sont citées dans le cours des Tableaux suivants.

?

Martin de la Forest, chevr,
témoin, en 1231, à la vente de Chambéry. Témoin à la reconnaissance de l'an 1253, prêtée par Sicamore de la Forest, avec Pierre, son fils (Mss. Comménc, Arch. Thuyset).

Pierre de la Forest, chevr,
présent avec son père à la reconnaissance de 1253 ci-dessus (P. 427). Peut être le même Pierre, chevr, qui vendit, le 1er septembre 1254 *(Ibid.)*, ses biens de Chanaz à l'abbaye d'Hautecombe. Dne Compayne, sa femme, ratifia la vente. Sont témoins Sigismore et Martin de la Forest, chevaliers.

? ? ? ?

Sigomon (Sicamore), chevr, Berlion, chevr, Torens, chevr,
ces trois seigneurs de la Forest possédaient des fiefs à Chambéry ; mentionnés dans la vente de Chambéry des ides de mars 1232, témoins à cet acte. A la confirmation de cette vente, du 9 des kalendes de mars suivant, ils sont témoins et nommés immédiatement après un Seyssel et des membres de la famille de Chambéry.

?

Sicamor (Sicamoret ou Sycamolet) de la Forest, damoiseau.
En août 1264 et décembre 1267 (Arch. Lucey), il tenait des biens à Culignins en fief de franc alleu des Nos de Chevelu, sous condition d'y bâtir une maison, d'y demeurer deux mois chaque année et de faire prêter un hommage à Jacques de Chevelu, ci-dessous, par l'un de ses fils.

Jacquemet, damoiseau.
Le 6 des nones de mars 1291 (Arch. Lucey), ils reconnaissent tenir de Jacques de Chevelu les biens ci-dessus (à Amandey et Culignins), abornant les autres possessions dudit frère, depuis le mont du Chat à Challières, et depuis l'église de Saint-Paul jusqu'à celle de Saint-Jean-de-Chevelu, etc., pour lesquels biens ils doivent un hommage.
Probablement mort avant 1301.

Pierre, damoiseau (1).
Le 11 des kalendes de mars 1293 et le jour des ides 1295 (Arch. Lucey), il passe des accords avec les Nos de Chevelu. Paraît être mort av. 1301.

Guillaume, damoiseau.
Le jour des ides 1292 (Arch. Lucey), prête hommage pour lesdits biens à Jacques de Chevelu. Le 15 mai 1301 *(Ibid.)*, était mistral et paraît être le seul possesseur des biens et maison de Culignins, qui avaient été indivis à son père. C'est lui qui avait bâti la maison spécifiée plus haut. Il est fort possible que ce Guillaume soit la souche des la Forest ci-dessous : il est certain que les biens de Culignins et d'Amandey appartenaient plus tard à Guillaume de la Forest ci-dessous.

? ? ? ?

Guy de la Forest,
de l'ordre des Frères mineurs, témoin à Pierre-Châtel en 1316 (Arch. Lucey).

Guillaume de la Forest
reçoit hommage pour des fiefs à lui appartenant, en 1306 (Inventaire).

Guionet de la Forest,
damoiseau, témoin à Chevelu en 1339 (Arch. Lucey).

Guillaume de la Forest, damoiseau,
passe reconnaissance féodale au Cte de Savoie, en 1322 *(Ibid.)*.

?

Guigonet ou Guidon de la Forest, licencié ès lois,
Les deux frères sont avec d'autres nobles témoins à Choysel, en 1360 (Arch. Lucey). Ils albergent des biens mouvants de leur fief, en 1368 (Inventaire, Arch. Saumont) : ils sont abornants à Jongieu, le 17 octobre 1391 (Arch. Lucey). Le 10 juin 1388 (Titres d'Eschavannes), les deux frères achetèrent du par alleu de Galois de Chevelu des biens à Genaillieu.
Il teste, le 8 août 1395 (anno a paschate sumpto more gallicano », en faveur de son frère Guillaume et de sa fille Marguerite. Il était mort avant 1370.

Guillaume de la Forest, damoiseau.
Fort probablement c'est le même que Guillaume (I) ci-dessous.

Bonne de la Forest,
femme de Ne N. N. de Bavoz, de Billième (dite fille de Guidon, licencié ès lois) : pourtant elle n'est pas nommée dans son testam.

Jeannette,
cohéritière universelle de son père, substituée à son oncle Guillaume. Elle était femme de Ne Antoine de la Mar, lorsque se voyant sans enfants, le 31 juillet 1396 (Titres d'Eschavannes), elle cède audit Guillaume ses droits de substitution sur l'hoirie paternelle.

HUGUES DE BAVOZ
passe des accords avec les Ne de la Forest ci-contre (ses cousins issus de germains ?) Jean et Guillaume en 1436, 1445 (Inventaire).

II. Jean I.
Quoique les généalogistes s'accordent à le constituer chef des branches cadettes, il est fort probable qu'il ait été l'aîné de Guillaume. Il est certain que dans trois actes de 1436 (Arch. Lucey), de 1442 et 1445 *(Ibid.)*, il est nommé avant son frère Guillaume. — *Voir* sa descendance au Tableau II. Le 9 mai 1432 (Titres d'Eschavannes), pour obéir à la volonté de leur père, Jean et Guillaume procèdent, de son vivant, au partage de leurs biens. Jean eut la maison-forte de Rossillon, les biens en dépendant, des bois à la Forest. C'était cette maison de Rossillon qu'habitait leur père. Guillaume eut la maison-forte de la Forest et biens en dépendant, situés sous ladite maison-forte et celle du Châtelard. Dans cette pièce, Jean est nommé le second : les lots sont égaux.

(1) Ce Pierre, mort avant 1302, est peut-être le père d'un autre Pierre de la Forest, chevr, lequel tenait des biens en fief d'Hugues de Seyssel, seigr de la Bâtie, le 12 des kalendes de juillet 1302 (Arch. Conte) : il habitait à Saint-Jean-d'Arvey et y acheta des biens, le 4 des ides de février 1320 *(Ibid.)*.

(2) Je publie ici, entre guillemets, la filiation de Torens à Guillaume, qui serait père d'un Guillaume, à titre de simple renseignement, n'ayant pas trouvé d'actes l'établissant régulièrement. Tous les personnages qui y sont nommés ont pourtant existé, comme on le voit dans les articles contenus dans ce Tableau. Ce qui m'a décidé à la publier : d'abord plus que cette filiation qui continue sommairement jusqu'au XVIIe siècle, est exacte depuis Guillaume par lequel je commence la descendance, parfaitement authentique et appuyée sur titres.
Ce Guillaume de la Forest, à moins que ce ne soit son fils probable, était, le 22 avril 1352 (Mss. Comménc), lieutenant d'Humbert, bâtard de Savoie, chevalier-châtelain du Châtelard en Bauges pour le Cte de Savoie.

Tableau I.

?

« Torens de la Forest
vivait en 1240. »

Sicamore de la Forest, chevr.
Était mort avant l'an 1296.
Voir Lucey au Supplément.

Sequenore de la Forest, chevr,
reconnaît, en 1253 (Mss Comménc), tenir un fief de l'abbaye d'Hautecombe.

« André, seigr de la Forest.
Il aurait épousé Marie de Focas. »

Guillaume de Lucey, damoiseau.
Le 3 des kalendes de juillet 1296 (Arch. Lucey), il fait donation à Jacques de Chevelu, son neveu, du château et biens de Lucey.

Isabelle,
morte avant 1296, femme de Jean et mère de Jacquemet de Chevelu.

Berlion de la Forest,
chevr.
Vivait en 1306.

Guillaume de la Forest,
témoin à la donation de Lucey, 1296.

« Aynard de la Forest,
chevr, seigr dudit lieu ».

Aynard de la Forest,
chevr, vivait en 1328.

Aynard de la Forest,
bailli du Bugey en 1324 (Guich., *Bresse et Bugey*, P. 28). L'était déjà (chevr-bailli) du Bugey et de Valromey, le 14 mars 1330 (Arch. Lucey).

Aynard de la Forest,
chevr, fidéjusseur avec son père pour les Ne de Chevelu, le 6 des kalendes de mars 1306 (Archiv. Lucey).

André de la Forest,
fait prisonnier à la bataille de Varey, en 1325 (Guich., *Hist. Sav.*, t. I, P. 378).

« Thomas, seigr de la Forest,
aurait épousé Marguerite de Briord ». Il est certain que les la Forest avaient plus tard des droits provenant des Ne de Briord.

Thomas de la Forest,
témoin avec son père et d'autres nobles, à Chevron, le 18 décembre 1328 (Arch. Gyez).

N. N. de la Forest,
un des tenants du tournoi donné à Chambéry, en 1348 (Guichenon, *Histoire de Savoie*).

Berlion de la Forest
prête hommage, le 30 décembre 1354 (Arch. de Cour), au duc de Savoie pour les biens de Saint-Genix.

« Guillaume de la Forest,
damoiseau. »
(Guillaume I selon une vieille généalogie) (2). Peut être celui dont l'Inventaire marque le testament à la date de 1402.

I. Guillaume de la Forest, seigr dudit lieu, damoiseau (Guillaume II selon une vieille généalogie).
A dater de celui-ci, la filiation devient certaine. Les preuves de Malte pour Louis-Marie-Ferdinand de la Forest Divonne remontent par titres jusqu'à lui, ainsi que des Preuves chapitrales de 1786 (Arch. Divonne). Châtelain de Rossillon pour Amédée VIII, en 1398. Fait des échanges avec les Ne de Chevelu, en 1400, 1411 (Arch. Lucey). Galois de Chevelu lui fait donation d'un banc dans l'église de Chevelu, le 4 décembre 1407 (Inventaire). Le 8 octobre 1421 (Arch. Lucey), dans sa maison-forte de la Forest, il lande une vente de biens mouvant de son fief. Il aurait épousé Madeleine de Livron.
Voir ce qui le concerne, à l'article de Jean I, son fils ci-dessous, et P. 429.

II. Guillaume, seigr de la Forest et du Châtelard,
damoiseau, puis chevalier. Vivait avec son frère Jean 1436, 1445 (Inventaire). Il épousa : 1° contrat dotal du 14 janvier 1430 (Inventaire), Rogonette de Fétigniet. Il passe procuration à son frère Jacques pour exiger la dot de sa femme à payer par Ne Henri de Fétignieu, son beau-frère. Il aurait épousé : 2° Pernette de Thoyre, qui serait la mère de tous ses enfants, tous nommés dans une transaction de 1429 (citée à l'Inventaire), avec Ne Guigues de Thoyre. Il était bailli de Faucigny et témoin à Genève à des actes ducaux du 21 juillet 1432 (Arch. Menthon), et du 10 janvier 1441 (Arch. Menthon). Il fut plus tard grand châtelain de Savoie : en 1456 (Inventaire), il accense pour trois ans à Ne Hugues de Gatinet une partie de la châtellenie de Chambéry, 1456 (Inventaire), il accense pour trois ans à Ne Hugues de Gatinet une partie de la châtellenie de Chambéry, moyennant 200 florins par an ; en 1465 *(Ibid.)*, la quatrième partie de cette châtellenie (dite la grande châtellenie de Savoie), à Ne Jean Meynier pour trois ans, sous la somme annuelle de 150 florins : en 1480 *(Ibid.)*, une autre quatrième partie à son fils Claude. En 1450, 52, 53, 55 *(Ibid.)*, il achète tous les biens et droits des Grolée, à Yenne et au Villard, pour 600 florins d'or. Il figure, en 1454 (Guichenon, 2, 70), à la création du Comté de Genevois : en 1441 (*Ibid.* 82), à la ratification du traité entre le duc de Savoie et le Cte de Clermont : en 1445 (*Ibid.* 92), au traité de Saint-Pourçain. Il testa (lui ou autre Guillaume) en 1477 (Inventaire).
Voir sa descendance au Tableau VII.

Jacquemette.
Sort inconnu.

Jacques,
moine de Nantua, prieur de Seligna, mandataire de son frère Guillaume, en 1430 (Inventaire).

Marguerite
à Ne N. N. Gay dit Berlandet.

Ne MICHEL GAY dit BERLANDET
donne quittance de la dot de sa mère, le 23 août 1491, à son cousin germain Jacques (Inventaire).

(1) Un Philibert de la Forest (Rev. P. en Christ, Messire), protonotaire apostolique, commendataire perpétuel de la maison des pauvres et hospice de Saint-Nicolas et de Saint-Bernard, reçoit, le 30 mars 1552 (Titres d'Eschavannes), des reconnaissances pour son prieuré conventhal du château et juridiction de Meillerie, membre de la prévôté de Montjoux. Je ne peux fixer de qui il est fils,

ANTOINE I.
Voir son article et sa descendance qui continue encore au Tableau III. Parmi ses enfants, nous n'inscrivons ici que l'aîné.

PHILIBERT DE LA FOREST (1).
Mort sans postérité.

(2) Selon M. de Jussieu (*La Sainte-Chapelle*, p. 90), d'après des Preuves de Malte qui existeraient aux Arch. du Rhône (elles ont échappé à mes recherches), il était fils de Jean de la Forest et de Pernette du Molard, ce qui ne peut être juste. Il n'est également pas admissible qu'il ait, en qualité de doyen de la Sainte-Chapelle, rédigé ses statuts en 1492 (p. 88), puisque son prédécesseur siégea jusqu'en 1496 (p. 87). Il était doyen de Savoie avant le 26 juillet 1502, date du testament de Claire Bonivard, femme d'Antoine I et épouse (Voir Tableau III), qui le nomme *gouverneur de ses fils*, ce qui fixe la descendance.
Guichenon (*Bresse et Bugey*, p. 92) dit que Jean, prieur de Nantua, fut le successeur de Pierre de la Forest, son oncle.
Selon une vieille généalogie et selon les Preuves de Malte II, 186, qui sont lacunaires sur ce point, ce Jean serait le frère de Pierre, son prédécesseur au prieuré de Nantua.
Commène, dans son manuscrit en général d'une grande exactitude, dit également que notre Jean, seigneur et prieur de Nantua, en avril 1513, était fils d'Hugues de la Forest et de Geline de Césarges. La question de la filiation ne paraît suffisamment fixée.

IV. FRANÇOIS, dit DE MARTEL,
seig[r] de Rian, Grament, Outrechaise, Grignon et Nevaux, nommé avant tous ses frères et cohéritier universel en 1502. Il épousa : 1° Claudine-Françoise-Louise, D[lle] de Martel ; 2° Marie d'Anglure, morte avant 1525, léguant 4000 écus d'or à son mari, que celui-ci laissa à N[e] Antoine Teste, de Nantua, fils du 1er lit de sa seconde femme. Il teste, le 7 juin 1525 (Arch. Thuyset), substituant à son fils, Pierre, frère du testateur (*Voir* Tableau III), et ses mâles à l'infini.

V. CLAUDE, dit DE MARTEL,
seig[r] desdits lieux, héritier universel de son père, 1525. Il épousa, le 10 juin 1538, Marie-Antoinette de Seyssel, fille de Jean, seig[r] de la Serraz, grand maître de Savoie; elle se remaria avec Georges de la Garde. Il avait transigé avec son cousin Charles de la Forest le 15 juin 1545, pour la moitié des biens provenant des Duyn. Ses biens passés à son cousin, issu de germain, Philibert, avant 1550 (Arch. Saumont). Mort sans descendance.

JEANNE-BONAVENTURE, 1568.

ANTOINETTE
épousa Nicolas d'Avise, sénateur au Sénat de Savoie (1568), contrat dotal du 22 septembre 1561 (Preuves de Malte). De ce mariage naquit entre autres enfants Marie, baronne de Blonay.

AIMÉ-FRANÇOIS,
seig[r] de Grament et Cachet, épousa Lucrèce de Chabeu. Il teste, le 14 avril 1598, codicille le 16 : dit à la transaction, 1605. Elle se remaria, en 1611, à Philippe Dinet de St-Romain (Guich., Généal. Chabeu. *Bresse et Bugey*).

ENNEMONDE
épousa, contrat dotal du 26 février 1583 (Arch. Thuyset), Emmanuel-Philibert Rodro, seig[r] de Bressieu.

MADELEINE
épousa, contrat dotal du 29 mai 1602 (Arch. Thuyset), Claude-François de la Flèchère. C'est la vénérable fondatrice du couvent de la Visitation de Rumilly, dont la vie est imprimée. Elle testa, le 15 août 1632 (*Ibid.*) : elle était fille posthume ; son père prévoyait sa naissance en son testament.

(3) Du moins en partie, car Philibert acquit, le 3 janvier 1560, les droits d'Honorat de Savoie-Tende. *Voir* pour plus de détails aux Fiefs. Philibert eut, en outre, en payement d'un prêt de 100 écus d'or qu'il avait fait à S. A. R., la seigneurie de Lore *(sic)* qui, unie à celle de la Bâtie-d'Albanais, lui fut donnée et inféodée le 14 juillet 1561. L'an 1559 (*Sommaire d'Infeod.*, 1620. Arch. Thuyset), le duc de Savoie lui vendit et inféoda la seigneurie de Lore (il n'y avait d'autres revenus que le bâton de justice), annexée à la baronnie d'Albanais pour récompense de ses services, en payement de 900 écus d'or que S. A. devait à la Forest, et en compensation des droits de grand châtelain de Rossillon dont hérita la Forest avait été frustré.

(4) Elle était veuve du Cte de Tournon et testa, le 11 février 1608, léguant l'usufruit de ses biens à son mari, nommant héritier universel Prosper Meillard, son fils du premier lit, léguant 1000 écus d'or à Charlotte-Emmanuelle, sa fille du deuxième lit. En correspondit de cette somme et d'autres droits, Charles de la Forest obtint la tour et dépendances de Verrens.

(5) Il est à noter que ce titre est transmissible « aux siens tant mâles que femelles et autres de lui ayant droit ».

TABLEAU II.

(7mes DE VEREL ET DULLIN, ETC., ETC.

II. JEAN DE LA FOREST, damoiseau.
Voir son ascendance au Tableau I.
Nommé avant son frère Guillaume. Au nom de Guillaume, son père, reçoit, en 1433 (Arch. de Dijon), reconnaissance pour ses biens féodaux de Rossillon. Il aurait épousé, le 22 octobre 1413 (selon une vieille généalogie), Claudine, fille de Guillaume, seig[r] de Cordon et d'Évieu. En tout cas il épousa : 1° contrat dotal du 25 février 1426 (Titres d'Eschavannes), Pernette, fille de N[e] Pierre du Molard, de Grenoble. Le 22 février 1431 (*Ibid.*), son père reconnaît avoir reçu de V[e] Mre Frère Hugues Gay, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, oncle de Pernette, femme de son fils, Précepteur des maisons de Lanscy ? et Bellecombe, une partie de la dot de ladite dame Pernette, ainsi qu'il l'a déjà déclaré par un acte du 14 septembre 1430. Il ratifie cet avou et déclare, en outre, avoir reçu pour le même sujet de V[e] Mre Jean Gay, prieur de Corrieu, 100 florins et 65 florins du tuteur de N[e] Pierre du Molard, de Grenoble, frère de ladite Pernette. Il assepte ces sommes sur des censes qu'il a acquises d'Eynard de Cordon, seig[r] des Marches. Il ordonne à Guillaume, son fils, et cohéritier universel, de reconnaître ce que dessus. L'acte est passé à Rossillon, dans sa maison du confessant. Il fut ambassadeur en France auprès du roi Louis XI ; signa le traité de mariage de Louis de Saint-Pol, connétable de France, avec Marie de Savoie : témoin au mariage d'Agnès de Savoie avec le duc de Longueville (Preuves de Malte, II. 186). Mort avant 1506.

III. HUGUES DE LA FOREST, de Rossillon,
seig[r] du Cachet, maître d'hôtel du duc de Savoie, vivant 1480-1500, épousa Geline de Césarges (Mss. Commène, Arch. Thuyset). *Voir* plus bas. Il possédait en fief la clériçature de Saint-Saturnin qu'il avait accensée à Pierre Combet qui, pour le payer des censes qu'il lui devait, lui céda, le 6 mai 1507 (Titres d'Eschavannes), des biens à Saint-Saturnin. Il fut gouverneur de Nice, lieutenant de son frère Antoine, en 1492. N[e] D[lle] Geline ou Jeline de Sernage *(sic)*, sa femme, teste le 2 octobre 1503 (Titres d'Eschavannes), à Rossillon, dans la maison de son mari, qu'elle nomme avec ses fils héritiers universels. Veut être enterrée dans l'église de Rossillon, au tombeau de ses parents, le long du tombeau de feu Jean de la Forest (son beau-père), du côté d'occident.

PIERRE,
abbé de Saint-Just-de-Suze, grand aumônier de Savoie, prieur de Nantua. Fit limiter les terres de ce prieuré le 22 mai 1492. Fonda, en l'église de Nantua, la chapelle de Notre-Dame, SS. Pierre et Christophe et Sainte-Luce (Guichenon, *Bresse et Bugey*, continuation de la 2e partie, page 82).

IV. GUILLAUME DE LA FOREST,
seig[r] de Cachet et de Rougemont en partie, chev[r], mort en 1506, épousa, le 3 avril 1486, Huguette, fille de Pierre, seig[r] de Rougemont, dame en partie de Rougemont. Elle épousa en secondes noces avec dispenses, le 28 septembre 1508, Gaspard de Rougemont, son cousin. Elle testa le 19 février 1555 (Mss. Commène). Le 2 avril 1496 (T[re] d'Eschavannes, Pierre de Rougemont, seig[r] dudit lieu, héritier universel de Jean de Rougemont, quand vivant seig[r] dudit lieu, lui vend cette hoirie, château, maisons, terres, hommes, fiefs, etc., pour 2,000 florins de Savoie.

LOUISE,
femme de N[e] et S[gr] Antoine de Montbeolo, légataire de sa mère, 1503.

JEAN DE LA FOREST,
chanoine de Genève (1535), protonotaire apostolique, abbé de Payerne, prévôt de Montjoux, conseiller et grand aumônier de Savoie, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie (1503-1555), prieur de Nantua, où il fonda une chapelle en 1522, et où il reçut le roi François Ier, en 1536 (2). Était déjà prieur de Nantua en 1513 (Commène), et doyen de Savoie en 1509 lors du testament de sa mère.

V. PHILIBERT DE LA FOREST,
chev[r], Bon de la Bâtie-d'Albanais (provenue des Bonivard) (3), seig[r] de Cachet, seig[r] de Verel et Dullin (comme héritier testamentaire de François de Monthel, seig[r] desdits lieux par la médiate personne de Philippine de Lanscy, nièce dudit Monthel. Transaction, 1546 (Titres d'Eschavannes), de Grament (par donation que lui en fit, le 11 décembre 1550 (Arch. Troches), Claude de Martel, seig[r] dudit lieu (Guichenon, *Fiefs, Grament*, p. 58). Enseigne de la compagnie d'ordonnance du duc de Savoie, entretenue en France ; seig[r] du château du Crest, près Montmélian, laude en cette qualité une vente de biens mouvant de ce fief, le 25 janvier 1555 (Arch. la Place). Il épousa, contrat dotal du 5 avril 1553 (Titres d'Eschavannes), Madeleine, fille de M[re] Mre Jean Flehard, président à la Chambre des Comptes de Dauphiné, conseig[r] de Tullins, Morestel et Pressin, nièce de Mre François Flehard, évêque et prince de Grenoble. Il teste, le 20 mai 1568, et mourut avant 1579. Sa veuve passa, le 7 mai 1582 (*Ibid.*), une transaction avec ledit évêque, son oncle, Gaspard Flehard, président au Parlement de Grenoble, son frère, à propos des droits sur les hoiries de Geoffroy Buatier et Jeanne Guerrière, aïeuls maternels de D[lles] Françoise Buatier, mère des parties, de D[lles] Aix Buatier, leur tante ; dame de Saint-Marcel, etc.
Philibert acheta la seigneurie du Crest, près Montmélian, le 17 février 1542 (Arch. Lousse), de Romain de Syons. Mais antérieurement, le Crest paraît avoir été possédé par Jean de la Forest, oncle de Philibert, je ne sais en quelle qualité : appartenait auparavant aux la Chambre.

VI. CHARLES, Cte de la Forest,
fils aîné et cohéritier universel, à, en préciput, la baronnie de la Bâtie-d'Albanais, D[on] d'Apremont, seig[r] de Verel, Dullin et de Pont-Beauvoisin, conseiller d'État et chambellan du duc de Savoie (1594). Il transige avec sa sœur Madeleine, le 26 avril 1605 (Arch. Thuyset). Il épousa : 1° Claudine de Bellegarde de Montagny (4) ; 2° avant le 24 avril 1630 (*Ibid.*), Marguerite de Seyssel la Chambre, fille de François, Mis d'Aix, et d'Isabelle de la Roche-Landry. Par Patentes du dernier février 1594 (Arch. de Troches), très flatteuses, les seigneuries de Verel et Dullin, unies aux juridictions du Pont-de-Beauvoisin et de la Bridoire, furent érigées en comté en sa faveur (5). Par autres patentes du 20 avril 1595 (*Ibid.*), en récompense de sa belle conduite à la guerre, notamment à la prise du marquisat de Saluces, le duc de Savoie lui donne le régiment qu'avait ci-devant le feu Mre de Treffort, lieutenant général de çà les monts. Le 1er juillet suivant, la duchesse de Savoie lui donne un mandat de 1,000 ducatons sur le Trésorier général de Savoie, afin qu'il puisse remettre son régiment en bel équipage.
Il mourut en décembre 1622, ayant institué son héritière universelle, Marguerite de la Chambre, sa femme (Arch. Troches), qui vendit Verel, Dullin, le Pont-de-Beauvoisin et la Bridoire, le 11 mai 1647, à François de Roero, Mis de Saint-Séverin.

JEAN,
cohéritier universel, 1568, mort sans descendance avant 1605.

VII. CHARLOTTE-EMMANUELLE,
fille unique du 1er lit, épousa, le 6 mars 1611 (Guichenon, *Bresse et Bugey*, Généal. Dortans), Louis, seig[r] de Dortans et Messia. C'est à tort que cet auteur dit qu'elle était fille de Claude, Cte de la Forest.

III. ANTOINE DE LA FOREST, chev^r,
DÉJA PORTÉ AU TABLEAU II AVEC SON FILS AINÉ.
Voir SON ASCENDANCE AUX TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

C'est l'illustre personnage dont nous avons parlé au f° 428, seig^r de Rian et de la Barre du chef de sa femme, Claire, fille de Pierre Bonivard, seig^r dudit lieu, qu'il épousa, le 10 oct. 1488 (Preuves de Malte, H. 186). Il fut investi du château et fief de la Barre en Bugey, le 9 septembre 1493 (Arch. Saumont). Conseiller, chambellan, gouverneur de la personne du duc Charles, qu'il sauva des mains du duc de Bourgogne, seig^r de Nernier et de Versoix, ambassadeur du duc pour son mariage avec Blanche de Montferrat, gouverneur de Nice, etc., etc. Son contrat de mariage avec Claire Bonivard, dame de la Barre et Montcharvin, est du 10 octobre 1488 (Inventaire, Arch. Saumont et Preuves de Malte). Elle (1) était tutrice de ses trois fils, le 10 février 1500 (Arch. Saumont). Elle teste, le 26 juillet 1502 *(Ibid.)*. Comme seigneur de Nernier et Versoix, je trouve sous date de l'an 1489 (Arch. d'Antioche), un acte passé en son nom par son châtelain.

CLAUDE, 3e fils,
pupille de sa mère en 1500. Mort avant 1502, enterré au tombeau des seig^rs de la Barre : testament, 1502.

IV. FRANÇOIS, fils aîné,
DÉJA PORTÉ AU TABLEAU II AVEC SA DESCENDANCE.

(2) *Voir* note B, au f° 440.

JEAN-FRANÇOIS, fils naturel, baptisé le 22 mai 1563 (Reg. Paroiss. d'Yenne).

JEANNE, D^me d'Outrechaise, à François de Michaille, seig^r d'Outrechaise, président de la Chambre des Comptes du Genevois, le 16 décembre 1542 (Arch. S. S. S.). Veuve, 1585.

PHILIBERTE, clarisse à Chambéry avant 1556.

PHILIPPINE épousa, contrat dotal du 29 mai 1534 (Arch. Thoyset), François de Crans.

V. CHARLES, l'aîné,
seig^r de la Barre, Montcharvin, Grignon, Nevaux, Conflens, la Cour, etc. L'un des gentilshommes ordinaires du roi de France, par P^tes du 14 mai 1543 (Arch. Saumont). Capitaine du château de Chambéry. Épousa, contrat dotal du 28 mai 1548 (Mss. Besson), Jeanne-Françoise, fille de Mre Nicolas de la Chesnaye, président au Parlement de Savoie, et d'Anne de la Fertey. Elle épousa en secondes noces Pierre de Menthon, seig^r de Montrotier : au lieu de Fertey on trouve ailleurs Fontaney. Elle teste le 10 mai 1581, codicille le 17 février 1589 (Arch. Menthon). *Voir* note C au f° 440.

JEANNE,
légataire de sa mère, 1581, épousa Amblard de Pila, seig^r de la Perrière, codicille le 17 juin 1630 (dit à la transaction 1661).

VI. JEAN, seig^r de la Barre et desdits lieux,
cohéritier universel de sa mère. Conseiller d'État et chambellan de S. A., nommé ambassadeur en France peu avant son décès (dit aux patentes 1620). Par patentes du 12 octobre 1588 (Arch. Troches), vu sa valeur et son expérience, le duc de Savoie lui mande d'aller visiter la Maurienne et la vallée de Conflens pour voir ce qu'il y a de mieux à faire pour son service. Il épousa, contrat dotal du 13 novembre 1582 (Arch. Troches), Jeanne de Lambert, dame de la Croix, fille de Jean-Gaspard, seig^r dudit lieu, ambassadeur en Suisse et en France. Elle teste, le 19 mars 1627, au château de la Croix, voulant être enterrée dans la chapelle des seig^rs de la Barre, à Sainte-Claire de Chambéry (Arch. Saumont), et vivait encore en 1661. Elle apporta aux la Forest la seigneurie de la Croix.

RAYMOND,
légataire de sa grand'mère Chesnaye, 1589. Son sort m'est inconnu.

VII. GUILLAUME-FRANÇOIS,
seig^r desdits lieux et de la Croix, épousa, contrat dotal du 14 juillet 1620 (Arch. Saumont), Catherine Pobel, fille de Claude-François, Cte de Saint-Alban, etc. Il teste le 14 août 1637 (dit à la transaction 1661). Elle teste le 14 août 1663 (Arch. Morand).

MARGUERITE, légataire 1637, morte le 14 avril 1646.

FRANÇOISE, légataire 1637, morte avant 1670.

LOUIS-ALEXANDRE, 3e fils, 1637. Prieur commendataire de Peillonex. Teste, le 2 septembre 1691 (Arch. Morand), en faveur de François et Hyacinthe, ses frères. Il codicille, 20 juin 1692, 24 avril 1697. Mort avant le 5 juill. 1698.

CHARLES, baptisé le 28 octobre 1632 (St-Léger). Mort jeune.

VIII. FRANÇOIS (1er fils, 1637),
baptisé le 29 janvier 1626 (Saint-Léger), héritier universel, Cte de la Croix (2), seig^r de la Barre et desdits lieux, chev^r des SS. Maurice et Lazare. Il teste, le 15 février 1703 (Arch. Morand), en faveur des enfants mâles, par ordre de primogéniture, de Charles de la Forest, son neveu, et de Louise de la Forest-Saumont : à leur défaut, nomme Jean-François de la Forest de Saumont, son cousin, et ses mâles : puis Albert de la Forest, Cte de Divonne, puis François de la Forest, Cte de Rumilly, ses cousins et leurs mâles.

LOUIS, 2e fils, baptisé le 19 janvier 1669 (Saint-Léger). Mort sans descendance avant 1697.

IX. THOMAS,
héritier universel de sa mère, fils aîné. Il teste, le 18 mai 1692 (Arch. Morand), en faveur de ses trois oncles, François, Louis et Hyacinthe, et après eux celui de ses frères qu'il leur plaira de choisir. Mort sans descendance avant 1697.

(4) Une plaquette (sans lieu ni date, Arch. Thoyset) « lui servant de manifeste et d'apologie contre ce dont on l'accuse », nous apprend qu'étant enfermé à Montmélian, il vint avec un congé à Chambéry : il y fut arrêté au mépris de tous droits par M. de Vallière, commandant en Savoie (pendant la deuxième occupation française de Louis XIV, 1703, 1713), et conduit à Grenoble, puis écroué à Pierreclos. En quittant Montmélian, il avait l'intention de mettre ordre à ses affaires et de retourner au service de S. A. R. Il s'évada de Pierreclos avec les chev^rs de la Place et de Marboutaine : ce dernier tua le commandant qui s'opposait à leur évasion. Il se défend d'avoir pris part à ce meurtre, etc. Il fut pourtant réintégré audit fort, puisqu'il y était encore détenu « à Pierre-Encize », en France, lorsqu'il obtint sa grâce, et par l^res du 22 février 1727 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie), l'autorisation de réclamer les fidéicommis ouverts en sa faveur. Le Mis de Verel, son beau-fils, était alors curateur de ses biens.

TABLEAU III.

(1) Elle était sœur de Claudine Bonivard, femme de James de Duyn. Celle-ci teste, le 27 avril 1525, nommant héritière universelle Louise de Duyn, sa fille, lui substituant Pierre et François de la Forest, ses neveux, et leurs enfants à l'infini. Louise mourut sans enfants : par son codicille du 30 mai 1531, elle donna à Pierre de la Forest, son cousin germain, en préciput, les rentes de Montcharvin. Par ce codicille et le testament de Claudine Bonivard, sont venus aux la Forest les fiefs de Montcharvin, Grignon, Nevaux, etc., etc.

(2) Dans l'érection en Comté du château, fief et terre de la Croix, du 23 mars 1650 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), il est à noter qu'elle est faite : pour lui, ses hoirs et successeurs quelconques, tant mâles que femelles, et pour tous ceux à qui lui ou eux voudront transporter et céder ce titre « honoraire ».

(3) Par acte du 29 juillet 1544 (Arch. Savoiroux), passé à Chambéry dans sa maison (qui fut de N^r Philippe Allegret, dans la salle du côté de Saint-Dominique), il donne en échange à François de Mareschal-Meximieux des biens et vignes au Crest, près Arbin (acquis jadis par feu Antoine de la Forest, son père), et reçoit en échange la Tour de la Freynière, avec granges, biens, servis, rentes, hommes et hommages, etc., au mandement du Châtelard en Bauges, le tout de pur et franc alleu, sauf ce qui se trouverait mouvoir de l'arrière-fief du duc de Savoie.

PIERRE, 2me fils (3),
cohéritier universel de sa mère qui lui laisse le château, fief, rentes, etc., de la Barre. Premier substitué au testament de François, son frère, 1525. Seig^r de la Barre, de Saumont, Fesson, Grignon, Nevaux, Moncharvin, la Valdisère, de Rumilly-sous-Cornillon, château et seigneurie qu'il achète du Cte de Genevois, avec juridiction omnim. haute, moyenne et basse, hommes, hommages, terres, prés, vignes, pour 3,000 écus d'or, le 8 juin 1528 (Arch. Divonne), etc. Un des quatre barons qui portèrent le poêle aux funérailles de Philippe de Savoie, duc de Nemours (Guichenon, 1052). Il épousa, contrat dotal passé à Carignan, en présence de la duchesse de Savoie, le 30 avril 1515 (Preuves de Malte), Huguette, dame de Saumont (anciennement Somont), fille d'Antoine, seig^r dudit lieu et de Baldessan. Il teste, le 19 juin 1534, au moment de partir comme ambassadeur en France du duc de Savoie, en faveur de ses trois fils (Arch. Morand), et mourut avant 1537. Sa veuve teste, à Montcharvin, le 10 mars 1556 (Arch. Saumont). Les Preuves de Malte (H. 186) établissent que de son temps sa famille était réputée de noblesse immémoriale de nom et d'armes.

CHARLES LE CADET (CHARLOT)
forma la tige des C^tes de Rumilly-sous-Cornillon.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IVe SUIVANT.

MARIE, THOMASSINE.
L'une des deux filles a été mariée, avant 1556, à Pierre de Chivallet, seig^r de Chamont.

ANTOINE
forma la tige des seig^rs de Saumont et de Murs.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VIII.

PHILIBERT,
seig^r de Saint-Priest du chef de sa femme, Claudine de Richard, dame dudit lieu. Elle testa, le 20 avril 1598 (Arch. Morand), en sa faveur, le chargeant de désigner après lui un parent qui épousât Péronne de la Forest, leur nièce, à la charge de porter le nom et les armes de Saint-Priest. Le 3 juillet 1612 *(Ibid.)*, il choisit pour lui succéder Henri de Badoz ci-dessous, retenant l'usufruit de Saint-Priest et 18,000 florins assurés à sa nièce qu'il marie audit Henri. Le testament de sa femme l'obligeait à ne pas se remarier. *Voir* note C, f° 440.

PÉRONNE
épousa Henri de Badoz, seig^r de Saint-Priest, fils de Jacques, Vte de Portes, contrat dotal du 16 août 1612 (Arch. Morand). Un acte de 1627 (Arch. Morand) la dit *à présent* femme de H. de Badoz : ce qui fait supposer un premier mariage. — *Voir* note D, f° 440.

CLAUDE-FRANÇOIS (2e fils, *sic*),
baptisé le 28 juillet 1636 *(sic)* (Saint-Léger), héritier particulier pour la Cour, Grignon et Nevaux, à Conflens, chev^r des SS. Maurice et Lazare, lieutenant de l'escadron de Savoie. Il épousa, le 15 janvier 1667 (Saint-Léger), contrat dotal du 9 (Arch. Morand), Christine, fille de Thomas de Cambiano, Cte de Ruffia, seig^r de Manigod et Hauteville. Morts tous deux avant 1698. Elle avait testé le 4 mai 1681 (Arch. Saumont).

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 14 janvier 1630 (St-Léger), teste, le 12 avril 1649, entrant chez les Annonciades de Rechus, à Chambéry (Arch. Morand), où elle mourut en 1703.

THÉRÈSE, baptisée le 28 avril 1634 (Saint-Léger), épousa, le 9 août 1670 *(Ibid.)*, Antoine, Cte de Beaumont et Saconnex, etc.

CHARLES, 4e fils *(sic)*, 1637, baptisé le 19 ou 29 mars 1635 (St-Léger), sénateur au Sénat de Savoie, 1633-1679. Mort sans descendance.

FRANÇOIS-HYACINTHE, filleul de LL. MM., fils posthume, baptisé le 25 juillet 1638 (Saint-Léger), cornette en l'escadron de Savoie. Il teste, le 4 juin 1697 (alias 15 juin), en faveur de son frère François, substituant Charles de la Forest, son unique neveu. *Voir* note E au f° 441.

CHARLES (3e fils), Cte et seig^r desdits lieux,
baptisé le 10 janvier 1676 (Saint-Léger). Il testa, le 1er février 1696 (Arch. Morand), en faveur de ses oncles, substituant son frère Louis. Il épousa, le 10 septembre 1702 (Preuves de Malte), Marie-Louise-Françoise de la Forest-Saumont, sa cousine, morte le 16 mars 1732 (4).

JOSEPH, mort sans descendance avant 1697.

MARIE, baptisée le 20 novembre 1674 (St-Léger), religieuse Annonciade à Chambéry, teste le 17 octobre 1692.

ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 21 juin 1671 (Saint-Léger), épousa, contrat dotal du 24 avril 1698 (Arch. Morand), Henri de la Valdisère, Mis de Saint-Michel et de Marclaz.

X. ANNE-MARIE, D^me de la Barre, etc.,
épousa, contrat dotal du 24 avril 1729 (Arch. Troches), Marc-Antoine Passerat, Bon de Troches, Mis de Verel (sa première femme), lequel était, en 1737, veuf d'elle (déjà avant 1733) et curateur des biens de son beau-père.

CHARLOTTE-FRANÇOISE,
cérémonies baptismales du 7 fév. 1706 (Reg. Par. d'Yenne). Teste, le 13 novembre 1728 (Arch. Saumont), en faveur de sa sœur. Elle était morte avant le mariage de sa sœur, le 24 avril 1729.

CLAUDE, légataire de Charlotte pour 3,000 florins.

V. CHARLES LE JEUNE (CHARLOT) (1).
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.

Seigr de Rumilly-sous-Cornillon (que Pierre, son père, avait acheté du domaine ducal, le 9 juin 1528) et de la tour de Chevelu que lui avait laissée sa mère. Accompagna le duc de Savoie en France, où il devint gentilhomme ordinaire du roi, en 1543 (Inventaire), et servit dans la compagnie de Savoie des ordonnances. Il fut tué devant Vienne en Dauphiné dans une rencontre contre les huguenots (Preuves de Malte). Avait fait des partages avec ses frères, Charles l'aîné et Antoine, le 28 août 1550 (Inventaire). Il fut marié trois fois : je ne connais que la troisième alliance avec Dme Françoise de la Charnée, dame dudit lieu, fille de Jean-François et de Humberte de la Balme, dont Charles fixa l'augment dotal, le 7 décembre 1547 (Preuves de Malte), à laquelle, dans son testament du pénultième février 1552 (Arch. Costa), il laisse le soin de ses funérailles. Elle teste, veuve, le 30 août 1585 *(Ibid.)*, et assista au mariage de sa fille Jeanne.

PHILIBERT, cher de Malte. Ses preuves n'existent pas aux Archives du Rhône, mais le fait est constaté dans les Preuves de Louis-Marie-Ferdinand de la Forest (II, 186). Mort avant 1586.

GABRIELLE, vivante 1552, morte avant 1586.

JEANNE, son père lui lègue 1,500 florins. Sa mère lui lègue l'usufruit des biens et du château de la Charnée. Elle épousa : 1° contrat dotal du 9 octobre 1586 (Arch. Costa), Nr Jean, fils de Nr Jean-Louis de la Charnée ; 2° Louis de Vignod de Chanay.

VI. JEAN, seigr desdits lieux (2),
héritier universel de sa mère, 1585. Autorise le mariage de sa sœur et lui constitue une dot. Il épousa, contrat dotal du 18 novembre 1583, Charlotte du Crest de Cruseille, veuve de Nicolas d'Angeville (Preuves de Malte). Il était colonel d'un régiment d'infanterie et commandant le fort de Bonne, et fut tué au combat de la Menoge contre les Genevois *(Ibid.)*. Elle régla l'administration de leurs biens avec ses fils, le 30 octobre 1609 (Inventaire).

DOMINIQUE, cher de Malte. Ses preuves n'existent plus aux Archives du Rhône. Le fait est constaté dans les Preuves marquées plus bas (II, 186) et admises en 1612.

LOUIS, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Dit aux Preuves de Malte déjà citées.

JEANNE-CATHERINE épousa, contrat dotal du 16 octobre 1605, Nr Claude du Chastel, coseigr de Cercier (Titres Bonnefoy).

PIERRE, paraît avoir été l'aîné. Je ne le trouve mentionné (le premier) que dans les partages-règlement de 1609. Mort sans doute sans postérité.

VII. GEORGES, seigr desdits lieux (5),
épousa, contrat dotal du 28 février 1622 (Preuves de Malte), Hélène, fille de Jacques, Cte de Viry, et de Marguerite de Bouvens. Il teste, le 12 octobre 1639 *(Ibid.)*, nommant héritier Gilbert, son fils aîné, substituant ses cinq autres fils successivement (3). Il avait fait avec distinction les guerres de Montferrat (*Voir* Patentes 1660 ci-dessous).

JEAN-CLAUDE, 5e fils. JOSEPH, 6e fils.
Voir ci-dessous note 3.

VIII. GILBERT, seigr desdits lieux,
héritier universel de son père, Bon de Divonne à cause de son mariage (contrat dotal du 27 juin 1655, Preuves de Malte) avec Dlle Françoise Simon, veuve de Laurent de Gingins, qui était fils de Jean-François de Gingins, Bon de Divonne, et comme héritier testamentaire de Bonne de Gingins (*Voir* ci-contre l'article de Claude-Antoine). Françoise Simon (fille de Nr Gaspard de Divonne et de Dme Judith-Hugues), comme tutrice de ladite Bonne, héritière dudit Laurent, sa fille, reconnaît, les 21 novembre 1654 et 30 juillet 1658, le fief de Divonne que Gilbert de la Forest reconnut comme héritier de ladite Bonne, le 13 août 1664 (Baux, *Nobil. du Bugey*). Après la mort d'Henri de Savoie, le Genevois, le Faucigny furent réunis au domaine ducal, par patentes du 23 mai 1659. Le Procureur patrimonial voulut agir sur Rumilly-sous-Cornillon. Gilbert appela en garantie, par requête du 7 avril 1660, François de la Forest, Cte de la Croix (descendant de Charles l'aîné. — *Voir* TABLEAU III), et Charles-Philibert de la Forest-Saumont (descendant d'Antoine. *Voir* TABLEAU VIII), à cause des partages passés, le 28 août 1550, entre lesdits Charles l'aîné, Charles le jeune, bisaïeul de Gilbert, et le susdit Antoine. Rumilly avait été vendu à Pierre de la Forest, leur aïeul commun et par lui payé, le 9 juin 1558. Par arrêt de la Chambre des Comptes, du 24 mai 1662, souverainement injuste, Gilbert fut condamné à relâcher Rumilly-sous-Cornillon. Il transigea, le 23 avril 1674 (Arch. Saumont), avec ledit Cte de la Croix et Jean-François (TABLEAU VIII), fils du feu alors Charles-Philibert de la Forest-Saumont. *Voir* les vicissitudes de ce procès aux FIEFS : il fut réformé en sa faveur. Gilbert s'appela et fut en réalité Bon, Cte de Rumilly-sous-Cornillon. Le 1er août 1681 (Arch. Divonne), la duchesse régente lui accorda la grâce d'ériger cette seigneurie en comté (L'érection eut lieu plus tard (*Voir* ci-dessous et note 4) : « cette marque d'estime fera connoître combien nous considérons votre zèle et votre naissance ». Gilbert épousa en secondes noces, le 14 avril 1665 (Reg. Par. de Rumilly), Anne de Monthoux, veuve de Jean-Charles du Fresnoy, seigr de Chuyt. Il mourut à Rumilly, le 31 mars 1706, elle, le 16 décembre 1710 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon). Il testa, le 30 juin 1680 *(Fiefs)*.

Premier lit.

JUDITH, religieuse ursuline à Gex. *Voir* au degré IX, TABL. V).

FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 16 septemb. 1674 (Titres d'Eschavannes), Jean-Pierre-Joseph Pelard, seigr d'Epagny ; 2° Nr Pierre du Bux. Elle teste, femme du dernier, le 17 juin 1709 *(Ibid.)*, en faveur de ses enfants des deux lits.

HÉLÈNE épousa, contrat dotal du 5 février 1677 (Titres Truchet), passé au château de Rumilly-sous-Cornillon, Étienne-François d'Avrieux. Constitution dotale, 15,000 florins, robes et trossel.

FRANÇOISE épousa Nr Michel Déage, seigr de Messmes et Loisinge, capitaine des milices de la Roche (1720, Reg. Par. de la Roche). Morte le 22 janvier 1747 *(Ibid.)*.

IX. ALBERT-EUGÈNE, fils aîné du premier lit.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE, EXISTANTE DE NOS JOURS, AU TABL. V.

TABLEAU IV.

DES COMTES DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON ET COMTES DE DIVONNE.

(1) On a souvent fait confusion entre ce Charles (le cadet) et Charles l'aîné, son frère, entre leurs femmes dont les noms et prénoms prêtent à l'équivoque, et entre leurs fils, chefs des deux branches, tous deux nommés Jean. *Voir* ce qui concerne Charles le cadet dans la note c, p. 180.

(2) S'il m'était permis de le faire avec d'autres preuves, je voudrais désigner un seul personnage avec les deux noms de *Jean* et de *François*, soit *Jean-François*. *François* est nommé héritier universel par son père, avec les fils qui pourraient naître aussi de *Françoise* de la Charnée, sa femme. Celle-ci, dans son testament de 1585, ne mentionne point de *François*, et nomme héritier son fils *Jean*. Les trois actes 1552, 1585, 1586, proviennent des Archives Mouxy-Reynex : je n'en ai que des analyses faites par le paléographe du feu Mis de Costa.

PHILIPPE, mort avant 1586. Mentionné au contrat dotal de sa sœur.

FRANÇOIS, héritier universel de son père en 1552. *Voir* note 2.

(3) Dans ce testament, il nomme ses six fils : Gilbert, Claude-Antoine, Jean-Charles, Marc, Jean-Claude, Joseph. — Gabriel, marqué ci-dessous, est certainement l'un d'entre eux, quoique je ne puisse fixer lequel c'est, grâce aux doubles noms si fréquemment portés ensemble ou séparément.

(4) Ces patentes (Arch. de Turin) accordent le titre de Cte de Rumilly à Gilbert de la Forest, audit François-Emmanuel, père et fils, *et à leurs hoirs et successeurs quelconques*, avec juridiction omnimode sur le mandement de Rumilly, droits de justice, fourches patibulaires, pilori, etc., etc. L'arrêt qui coûta 2,000 florins à l'impétrant, dérangea fortement sa fortune en échange de titres honorifiques. Dans son contrat de mariage, Gilbert de la Forest et Anne de Monthoux avaient fait donation à leur fils, François-Emmanuel (1691), de tous leurs biens de Truaz (Arthaz et Loëx), maison de Bonneville, les lauds, servis et droits seigneuriaux du Comté de Rumilly, sans y comprendre pourtant le bâton de justice, le titre et les droits honorifiques qui lui appartinrent pourtant plus tard en vertu des patentes plus haut énoncées, qui donnèrent le titre honorifique à tous les membres de cette branche des la Forest-Divonne.

(5) De vieilles généalogies ajoutent parmi les enfants de Jean de la Forest et de Charlotte du Crest, un Jacques qui aurait succédé, en 1620, comme prieur de Talloires, à Nicolas de Quoex. La liste donnée par J. Philippe (*Not. Histor. sur l'abbaye de Talloires*, p. 76) fait vivre Quoex en 1621 et lui donne pour successeur Benoît-Théophile de Chevron. Je trouve aux Registres paroissiaux de Thonon mention d'une Jacqueline *Clerc*, veuve du seigr de la Forest, en 1625. Ne doit pas appartenir à cette famille.

GABRIEL, curé de Saint-Pierre-de-Rumilly en 1683, prévôt du chapitre de Sallanches, selon une vieille généalogie (3). Curé de Saint-Pierre lors du testt d'Étienne d'Avrieux ci-dessous, en 1699.

MARIE-JOSETTE, supérieure des Bernardines de la Roche, du 7 octobre 1679 au 16 octob. 1662, selon une vieille généalogie.

FRANÇOIS, baptisé le 20 février 1640 (Reg. Parois. de Rumilly-sous-Cornillon).

SUZANNE, religieuse Bernardine à la Roche.

JEAN-CHARLES (3e fils), curé de Pontchy près Bonneville, puis primicier de la Roche, 1677, mort le 19 mai 1698 (Grillet, *Histoire de la Roche* et Registres Paroissiaux).

CHARLOTTE à Nr Pierre-Gaspard Gros de la Tournette, 1668-1713 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon).

MARC (4e fils), au service de France, tué à la bataille de Gérone, en 1652 (Vieille généalogie).

CLAUDE-ANTOINE (2e fils),
Premier substitué à son frère aîné, en 1639. Il aurait épousé Bonne de Gingins, fille (ou sœur??) de Laurent de Gingins, selon une vieille généalogie (Arch. Saumont). En admettant cette alliance, comme Bonne de Gingins testa en faveur de Gilbert de la Forest ci-contre, il faut croire que Claude-Antoine eut ses enfants d'une autre femme. Il était seigr de Saint-Laurent-de-Rumilly et de la Tour de Grilly au pays de Gex. Étant major au régiment de Genevois, il fut tué à Staffarda, le 18 août 1690 (Notes communiquées).

FRANÇOIS-EMMANUEL (second lit),
capitaine au régiment de Saluces, Cte (et propriétaire) de Rumilly-sous-Cornillon. Érection en Comté par Patentes du 29 octobre 1698, entérinées à la Chambre des Comptes, le 19 décembre 1699 (4). Il épousa, promesses de mariage du 21 mai 1694 (Arch. Cohendier), Barbe Berliet, fille de Jean-François, Bon du Bourget, et de Dlle Janique Constantin. Mort après ses enfants, le 28 fév. 1733, à soixante-sept ans (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon).

IX. JEAN-CHARLES, seigr de Saint-Laurent
épousa Georgine du Tour, veuve de Nr du Crest de Beccon. Il mourut longtemps avant 1706.

X. FRANÇOIS-HENRI,
né en août 1696. Mort jeune sans alliance. Le Comté de Rumilly passa directement de son père à Victor-Amédée ci-contre, son cousin.

JANIQUE, sort inconnu. Très probablement morte jeune.

MARGUERITE
épousa Louis du Crest de Beccon, avant 1724 (Reg. Par. de Cruseille). Elle ou une autre Marguerite, fille de Jean-Charles, mourut à Annecy, le 27 juillet 1777 (R. P.).

X. VICTOR-AMÉDÉE DE LA FOREST,
Cte de Rumilly-sous-Cornillon, à lui parvenu de l'hoirie de François-Emmanuel (IX ci-dessus), obtint, par Patentes du 11 mai 1733 (Arch. de Cour), de pouvoir aliéner la terre et juridiction de Rumilly-sous-Cornillon, en faveur de Nr Pierre-François-Jean-Baptiste Muffat-Saint-Amour. Il était seigr de la Tour de Grilly au pays de Gex, où il habita dès lors. Il testa, le 30 octobre 1753 (Titres Truchet). Légua l'usufruit de tous ses biens à Dme Marie Carrelly (veuve de Charles de Rochette, Bon du Villard), sa chère femme, etc., etc.

ANNE-FRANÇOISE-GILBERTE,
héritière universelle de son père, épousa Joseph de Grenaud, Bon de Saint-Christophe, arrière-petit-fils de Pierre de Grenaud, qui épousa Isabeau, Dme de la Forest (Degré VII, TABLEAU VII).

XI. VICTOR-AMÉDÉE,
mort jeune avant le testament de son père, âgé de douze ans, le 5 septembre 1739 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon).

TABLEAU V.

DES COMTES DE LA FOREST-DIVONNE.

?

Rᵉˢ ANNE DE SAINT-LOUIS DE LA FOREST, supérieure des Ursulines de Gex, le 23 mars 1626 (Arch. Thuyset). Est peut *être* Judith portée au Pᵉ 432.

IX. ALBERT-EUGÈNE (1ᵉʳ lit).
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV.
Bᵒⁿ de Divonne et Cᵗᵉ de Russilly-sous-Cornillon, titre honorifique qu'il garda ainsi que tous ses successeurs, en vertu des Patentes de 1698 (*Voir* l'article de François-Emmanuel, frère d'Albert-Eugène, au TABL. IV). Il épousa : 1ᵉ contrat dotal du 8 juillet 1680 (Preuves de Malte), Françoise de Sobeyran, fille de Jacques, Mᵒⁱ de Montgiraud ; 2ᵉ Louise-Charlotte de Moyria, contrat dotal du 11 août 1687. Il testa, le 20 janvier 1711 (*Ibid.*), instituant dans la terre et seigneurie de Divonne, Gilbert, son fils aîné. Il mourut, le 29 avril 1714, à soixante-trois ans (Reg. Par. de Divonne).

SIMON-EMMANUEL, capitaine au régiment de Conti-Infanterie, en 1727

GABRIEL, prêtre de l'Oratoire (1).

JEAN-BAPTISTE, né à Divonne, le 27 septembre 1682, lieutenant au régiment Royal de Piémont.

X. GILBERT (1ᵉʳ lit),
Cᵗᵉ et Bᵒⁿ desdits lieux, puis Cᵗᵉ de Divonne (1), épousa : 1ᵉ à Fernex, le 6 mars 1724, contrat dotal du 13 février 1727 (Preuves de Malte), Pernette de Borsat, fille de Claude-Antoine, seigr de Branraux. C'est en sa faveur que Divonne fut érigé en Comté, sous le nom de *Comté de la Forest*, par Patentes du roi Louis XV, de mars 1749, enregistrées au Parlement de Dijon, le 24 avril 1765 (2).

FRANÇOISE-VÉRONIQUE, épousa, le 15 avril 1720, Hardouin de Chaffoy, Mᵒⁱ de Sorans (La Chesn. des Bois).

GILBERT (2ᵉᵉ lit),
Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, lieutenant-colonel du régiment de Conti, chevᵉʳ de Saint-Louis, etc., né à Divonne, le 23 novembre 1709. Épousa Blanche-Fortunée Bernond, fille de Nᵉ Jean-François et de Blanche de Robeur. Mort en 1802, à Besançon.

PERNETTE, morte sans alliance, marraine, en 1759, de son neveu² Nᵉ Pierre-Gabriel Goybet (Regist. Par. d'Evian).

PIERRE-FRANÇOIS, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, auteur de la branche cadette actuellement existante. *Voir* au TABL. SUIVANT.

XI. CLAUDE-ANTOINE,
Cᵗᵉ et Bᵒⁿ desdits lieux, seigr de la Bruyère et de Montgiraud, né en mai 1730, aide de camp du maréchal de Richelieu, 1757, colonel des grenadiers de France, 1765, du régiment de Salins, 1771, d'Artois, 1778, brigadier, 1780, maréchal de camp, 1781, chevᵉʳ de Saint-Louis, 1702 (États de services, Arch. Divonne), gouverneur du château et pays de Gex. Lettres patentes du 11 mars 1775 (*Ibid.* et Preuves de Malte). Il épousa, contrat dotal du 10 septembre 1751 (Preuves de Malte), Marie-Justine-Antoinette de la Rivoire, fille du Mᵒⁱ de la Tourette, et de Marie-Violante de Portalès de la Chèze (3). Le 22 novembre 1771 et le 1ᵉʳ août 1773 (Arch. Sammont), il signe des chargés de titres de famille à lui communiqués par le Cᵗᵉ de Sammont, et scelle de son sceau où la *bande est chargée de quatre sautoirs alaisés (?)*. Couronne ducale, ainsi que dans les Preuves capitulaires de Blanche-Rosalie, chanoinesse de Poulanges ci-contre.

MARIE-VICTOIRE-GEORGETTE épousa, en 1745, Gaspard-Marie de Montfaucon de Rogles(4), lieutenant du régiment de Champagne.

MARIE-CLAUDINE épousa Jacques-François Goybet, seigr de Lustrin, morte le 26 mars 1760 (Reg. Par. d'Evian).

MARIE-LOUISE épousa Antoine-André de Lamet, seigr de Lompnes et de Montcaron.

BLANCHE-ROSALIE-DENISE, reçue chanoinesse de Poulanges sur Preuves (Arch. Divonne) de juill. 1780, remontant à Guillaume de la Forest, son neuvième aïeul, qui avait épousé Madeleine de Livron.

XI. EMMANUEL-ALEXIS-FRANÇOIS-FORTUNÉ, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né à Besançon, le 2 septembre 1762, mort le 2 octobre 1841, épousa, le 23 décembre 1809, Charlotte-Brigitte Françoise de Montlezun.

EMMANUEL-ALEXIS-FORTUNÉ-CHARLES, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, colonel d'état-major de la place de Paris, épousa Emilie de Villedeuil, fille du Mᵒⁱ de Villedeuil, ministre du roi Louis XVI.

MARIE-SOPHIE-LOUISE-PERNETTE, troisième femme du Cᵗᵉ de Vogué, lieutenant général, etc., etc. Chanoinesse, comtesse de Neuville en 1764 (Preuves de noblesse du 29 juin, Arch. Divonne).

MARIE-VIOLANTE-GILBERTE teste, le 21 octobre 1810 (Arch. Divonne), en faveur de ses sœurs : Mᵐᵉˢ de Vogué et Pernette-Françoise-Justine.

XII. LOUIS-MARIE-FRANÇOIS, Cᵗᵉ de Divonne, y est né, le 10 juin 1760, et mort le 10 juin 1838. Aide-major général de l'armée de Condé, chevᵉʳ de Saint-Louis et maréchal de camp (fir. du 12 novembre 1814, Arch. Divonne). Nommé pair de France héréditaire, 5 novembre 1827 (*Ibid.*). Épousa, en 1800, Célénie-Marie-Louise de Labaye, fille unique du lieutenant général Cᵗᵉ de Viella.

PERNETTE-FRANÇOISE-JUSTINE teste, le 8 janvier 1829 (Arch. Divonne), en faveur de son neveu. Legs à sa cousine, Mᵐᵉ de Murinais (*Voir* TABLEAU VI, Pᵉ 437), à sa sœur, Mᵐᵉ du Vogué et au Cᵗᵉ de la Forest, son père.

FRANÇOIS, commandeur de Malte, mort à Lausanne (Certif. du 12 janvier 1831, Arch. Divonne).

LOUIS-MARIE-FERDINAND, né à Divonne le 7 juillet, baptisé le 8 juillet 1760, chevᵉʳ de Malte. Ses preuves de noblesse remontant à Guillaume, son dixième aïeul, existent aux Archives du Rhône, H. 186.

XII. LOUISE-ANTOINETTE-JÉRONIME-CHARLOTTE, morte sans alliance, à Paris, le 8 octobre 1880.

XIII. LOUIS-MARIE-FRANÇOIS dit LODOIS,
Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, chevᵉʳ de Malte, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, né le 8 octobre 1811. Il épousa : 1ᵉ en 1834, Chantal-Angélique-Claire-Gabrielle de Villeneuve, fille du Mᵒⁱ de Vence, petite-fille du duc d'Harcourt (5); 2ᵉ en 1853, Aline, fille du Mᵒⁱ de Perthuis ; 3ᵉ en 1857, Claire-Clémence-Augusta de Maillé de la Tour-Landry.

1ᵉʳ lit.

MARIE-CHANTAL-JOSÉPHINE-EUGÉNIE, née le 25 avril 1845, mariée, le 30 novembre 1866, à Maurice-Germain-Nicolas Le Gouz, Vᵗᵉ de Saint-Seine.

AMBROISE-MARIE-FERDINAND, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 8 mai 1839, épousa, le 2 mai 1865, Marie-Louise-Thérèse de Guignard de Saint-Priest, fille du duc d'Almazan, grand d'Espagne de la première classe.

MARIE-JOSEPH-LOUISE-CHANTAL, Cᵗᵉˢˢᵉ de la Forest-Divonne, née à Saint-Saëns, le 27 octobre 1870. Épousa, le 24 janvier 1889, *Albert*-Albéric-Marie-Joseph Ghislain du Chastel de la Howarderie, Cᵗᵉ du Saint-Empire.

XIV. JULES-MARIE-FRANÇOIS, fils aîné, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 8 février 1836, capitaine d'état-major démissionnaire.

XV. LOUIS-MARIE-BERNARD, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 23 septembre 1880.

(1) Un Rᵈ Mᵉ Gabriel de la Forest, curé de Cornier, est parrain, en 1750 (Reg. Par. d'Evian), d'un fils de Marie-Claudine de la Forest, femme de M. Goybet. J'ignore si c'est le même.

(2) *Voir* note 2 au Pᵉ 441.

(3) Sa bisaïeule, Mᵐᵉ de la Rivoire, était fille de Christophe de Boulieu et de Louise de Montmorin Saint-Hérem, dame du Breuil. Cette dernière était arrière-petite fille de Jeanne de Bourbon, Vᵐᵉˢˢᵉ de Joyeuse, le quartier de FRANCE figure dans le pennon de cette famille.

(4) La Chesnaye des Bois (Éd. Schles, t. XIV, Pᵉ 266) s'arrête à Pierre-Joseph de Montfaucon qui épousa, en 1716, Jeanne de Cassaignau (ou Cassagneau). De ce mariage est né Gaspard-Marie de Montfaucon de Rogles qui, de son mariage avec Mᵐᵉ veuve Georgine de la Forest, eut Claude-Joseph de Montfaucon, qui fit ses preuves de noblesse (Arch. Sammont), remontant pour Montfaucon et la Forest, à ses sixièmes aïeuls.

(5) Les enfants nés de ce mariage ont l'honneur d'avoir pour septième aïeule maternelle la marquise de Sévigné, mère de Mᵐᵉ de Grignan ; celle-ci, mère de la marquise de Simiane : celle-ci, de la marquise de Vence : celle-ci, du marquis de Vence-qui, de Mᵐᵉ de la Rochefoucauld-Surgères, est le marquis de Vence qui, de Mᵐᵉ de Langa, est le dernier marquis de Villeneuve-Vence qui, de Mᵐᵉ d'Harcourt, eut trois filles : la comtesse de la Forest-Divonne, la marquise d'Audiffret et la comtesse de Lagay.

(6) Attaché à la légation de France à Washington, a épousé en décembre 1890 Florence, fille de l'amiral Anderwied.

2ᵉᵉ lit.

ÉTIENNE-MARIE-CHARLES, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, enseigne de vaisseau démissionnaire, né le 18 juin 1854, épousa, le 1ᵉʳ mai 1878, Herminie-Léopoldine-Anna du Roure.

ANTOINETTE-MARIE-ALEXANDRINE, née le 24 avril 1879.

3ᵉᵉ lit.

FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 17 juillet 1862.

JOSEPH-MARIE-ANTOINE, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 21 novembre 1863.

JOSEPH-MARIE-ANNE-ALBERT, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 18 décembre 1850, marié à Rome, le 8 janvier 1887, à Catherine Rospoli, fille de D. Emmanuel, prince de Poggio-Suasa.

GILBERT, né le 4 novembre 1887.

LUDOVIC, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 13 nov. 1865 (6).

ESPRIT-ANNA-MARGUERITE-MARIE, née le 28 mai 1882.

FERNANDE-MARIE-MARTHE-MATHILDE, née le 11 fév. 1885.

TOUSSAINT-CLÉMENT-RICHARD-PIERRE, Cᵗᵉ de la Forest-Divonne, né le 1ᵉʳ novembre 1881.

XI. Pierre-François, Cᵗ de la Forest-Divonne.
Voir son ascendance au Tableau V.
Seigʳ de Vesancy, Haut-Sergy, etc., chevʳ de Saint-Louis, grand bailli d'épée de la noblesse du pays de Gex, 1775, 1789 (Burx, *Nobil. du Bugey*, etc., 387, 406, etc.), né à Divonne, le 8 novembre 1730, épousa, contrat dotal du 15 janvier 1769, Anne-Françoise de Suremain, fille de Jean-Baptiste-Claude, conseiller au Parlement de Dijon, seigʳ de Hammarans, Saisevay, etc., et de Barbe de Suremain. Il mourut à Lyon, le 3 juillet 1806.

XII. Jean-Baptiste-Claude-Anne-François-*Victor*, Cᵗ de la Forest-Divonne, né à Vesancy, en octobre 1769, officier de cavalerie dans l'armée anglaise pendant l'émigration, chevʳ de Saint-Louis, receveur particulier des finances à la Tour-du-Pin, mort sans descendance à Marlieu, en 1825.

Guillaume-Alfred, Cᵗ de la Forest-Divonne (2ᵉ fils), né à Tillenay, le 6 août 1811, soldat, puis sergent d'honneur au 1ᵉʳ régiment d'infanterie de la brigade de Savoie, de 1836 à 1838. Établi à Aoste (Isère). Épousa, le 29 septembre 1841, Marie-Antoinette-Hippolyte, fille d'Antoine-Henri, Cᵗ de Bosseul, chevʳ de Saint-Louis, etc., etc., et de Jeanne-Marie-Olympe du Port de Rivoire. De ce mariage sont nés dix fils et huit filles. Il est mort à Aoste (Isère), le 1ᵉʳ mai 1887.

XIII. Jean-Baptiste-Paul (fils aîné), né à Besançon, le 1ᵉʳ décembre 1800, sacré abbé de la Trappe de Bellefontaine, près Chollet, le 28 octobre 1845, mort à Dôle, le 21 août 1880.

Sophie, morte jeune, en 1829.

Étiennette-Lucile, née le 15 juin 1825, épousa, le 5 septembre 1843, François-Eugène, Cᵗ de Seyssel-Solbonod. Morte en juillet 1882.

Blanche, morte en bas âge.

Cyrille, mort en bas âge.

Marie, née à Marlieu, le 9 mars 1846, religieuse de St-Vincent-de-Paul en 1868, morte à Bordeaux, le 24 octobre 1874.

Marie-Olympe-Fernande, née le 3 novembre 1849, épousa, le 11 octobre 1881, Alphonse Rolland de Ravel.

XIV. Marie-Antoine-Pierre-Henri, Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 20 septembre 1842, capitaine au 119ᵉ de ligne, en 1880, chevʳ de la Légion d'honneur, 28 décembre 1885, officier de l'ordre du Nichan-Iftikhar, 10 août 1883, épousa, le 14 juillet 1873, Jeanne-Marie-Ange-Rosalie Le Roux, de Pâlisieux (Artois).

Marie-Adèle-Lodoïk, Cᵗ de la Forest-Divonne, né à Aoste le 7 juillet 1847, capitaine au 52ᵉ de ligne, 1875, démissionnaire, 1880, capitaine au 108ᵉ territorial, 1882, rachète le château de Saumont, ancienne propriété de la famille, en 1879. Épousa, le 12 septembre 1877, Marie-Caroline-Alix de Gaugnère de Sourigny, morte à Saumont, le 27 février 1885; 2ᵉ le 13 juillet 1887, Louise-Claudine-Marguerite de Salmard, morte à Saïgon (Cochinchine), le 22 mai 1888, date de sa mort. Il est mort peu de jours avant sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, parue au *Journal officiel* du 14 juillet 1890.

René, né 1850, mort en bas âge.

Marie-Joseph-Gustave-*Antoine*, né à Paris, le 10 janvier 1884.

Marie-Léon-Sylvain-*Gilbert*, né à Arras, le 10 mars 1879.

Hippolyte-René-Marie-Joseph-*Robert*, né à Arras, le 19 mars 1875.

XV. Marie-Léon-Alfred-*Henri*, Cᵗ de la Forest-Divonne, né à Arras, le 29 avril 1874.

Marie-Jean-*Alfred*, né le 30 août 1878.

Marie-Charles-Hippolyte-*Cyrille*, né à Saumont, le 13 décemb. 1880.

A. Autres enfants de Guillaume-Alfred, Cᵗ de la Forest-Divonne, et de Marie-Antoinette-Hippolyte de Bosseul (XIII) :

Marie-Louis-*Hippolyte*, né à Aoste, le 5 octobre 1855.
Marie-Henriette-*Élise*, née le 16 janvier 1857.
Marie-Albertine-*Louise*, née le 10 juillet 1858, religieuse du Sacré-Cœur.
Marie-Lodoïk-*Victor*, né le 3 décembre 1859, officier des haras, 1886. — Sous-directeur du haras de Rozières, a épousé, à Rome, en février 1891, Élisabeth de Bonald.
Joseph, né en 1861, mort en bas âge.
Geneviève, née en 1862, morte en bas âge.
Marie-Fernande-*Aimée*, née le 10 août 1863.
Marie-Blandine-*Charles*, né le 27 octobre 1865.

B. Autres enfants de Louis-Sylvain, Cᵗ de la Forest-Divonne, et de Céleste de Bosseul (XIII) :

Marie-Caroline-*Céline*, née le 30 septembre 1845, épousa, le 19 décembre 1871, Henri Gauthier d'Écureul, Bᵒⁿ de Charnacé.
Élisabeth, Lucile, religieuses du Sacré-Cœur.

Tableau VI.

BRANCHE CADETTE DES COMTES DE LA FOREST-DIVONNE.

Marie-Hugues-Claude-*Cyrille*, Cᵗ de la Forest-Divonne, né à Vesancy, le 29 octobre 1770, officier supérieur dans l'armée de Condé, puis capitaine d'état-major de la division de Besançon, en 1816, chevʳ de Saint-Louis, en 1815, épousa, le 27 octobre 1805, Élisabeth, fille de Charles, Cᵗ de Fontette, seigʳ de Sommery, chevʳ de Saint-Louis, maréchal de camp, etc., et de Françoise Millot de Montjustin. Mort à Sommery, le 9 mars 1845.

Marie-Perrette-Lucile, née en 1772, épousa, contrat dotal du 13 octobre 1788, Antoine-Louis-Victor d'Auberjon, Mᵒⁿ de Marinais. Morte au château de Marlieu, le 15 mai 1847.

Lazarine, sans alliance, habite Dôle.

Louis-Sylvain, Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 23 novembre 1812, officier au 1ᵉʳ régiment de Savoie, démissionnᵉ 1863. Épousa, le 8 octobre 1843, Hippolyte-Olympe-Antoinette-Céleste de Bosseul (sœur de la femme de Guillaume-Alfred ci-contre). Morte le 23 septembre 1851.

Charles-Albert, Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 18 juin 1818, lieutenant-général dans l'armée italienne, grand officier des SS. Maurice et Lazare, etc., etc., Épousa, le 9 juin 1849, Placide Pellissa. Il habite Turin.

Pierre-Arthur, Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 7 avril 1822, ancien secrétaire du Cᵗ de Chambord. Épousa, le 19 mai 1853, Hélène-Joséphine-Claudine-Alix de Jouffroy d'Abbans.

Alfred-Charles, Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 17 février 1850. Épousa, le 8 novembre 1864, Blandine de Nompère de Champagny, fille du Cᵗ de Ch., de l'Académie française.

Sylvain-Marie-*René*, né le 12 mai 1851, mort le 12 mars 1870.

Marie-Perrette-*Callixte*, née le 15 janvier 1853.

Marie-Lazare-Aimé-*Émile*, né à Aoste, le 10 avril 1854, ingénieur des mines en 1876, épousa, le 23 juin 1886, Jeanne, fille de Paulin de Malbose et d'Alice de Rouxy de Sales.

Céleste-Louis, II Cᵗ de la Forest-Divonne, né le 27 mai 1820, officier de marine démissionnaire, en 1877. Épousa, le 20 novembre 1877, Jeanne-Marie-Louise Simon de la Rochette.

C Henri, Cᵗ de la Forest-Divonne, né en 1855, capitaine d'artillerie dans l'armée italienne.

D Marie-Adolphe-Damase-*Pierre*, Cᵗ de la Forest-Divonne, né à Frohsdorf, le 2 mars 1854. Capitaine au 27ᵉ de ligne. Épousa : 1ᵉ le 23 octobre 1883, Françoise Lacordaire, morte le 30 mai 1885; 2ᵉ le 23 août 1887, Marie-Jacqueline-Emilie Grand, fille de feu M. Grand, avocat général.

François, né à Paris en 1872.

Paul, né à Paris le 15 fév. 1874.

Marie-Callixte-*René*, né à Saumont, le 7 janvier 1885.

Lucile.

Céleste, née le 30 août 1880.

Anne, née le 3 septembre 1878.

Françoise (1ᵉʳ lit), née le 29 mai 1885.

C. Autres enfants de Charles-Albert, Cᵗ de la Forest-Divonne, et de Placide Pellissa :

Hippolyte, né en 1857.
Élisabeth, née en 1859, épousa, le 6 novembre 1880, Albert Travaglini, officier de cavalerie en Italie.
Marie, née en 1851, religieuse Canossienne, à Vérone.
Blanche, née en 1853, épousa, le 29 novembre 1873, le chevʳ Alphonse Badini Confalonieri, député au Parlement italien.
Adèle, née en 1859.
Albertine, née en 1861.

D. Autres enfants de Pierre-Arthur, Cᵗ de la Forest-Divonne, et de Alix de Jouffroy :

Raoul, né le 16 mars 1855, sous-inspecteur des chemins de fer depuis 1887.
Paul, né le 24 juin 1856.
Marie-Alphonsine-Noémie-*Jeanne*, née le 23 septembre 1857, religieuse du Sacré-Cœur, morte le 10 octobre 1882.
Jean, né le 13 juillet 1863, officier au 10ᵉ de ligne.
Caroline, née le 10 février 1866.
Madeleine, née le 16 février 1869.

Tableau VII.

des seigneurs de la forest.

II. Guillaume de la Forest.
Voir son article et son ascendance au Tableau I.
Tout me porte à croire qu'il était frère cadet de Jean, Tableau I, quoiqu'il ait gardé la seigneurie de la Forest.

Claude, coseigr desdits lieux. En 1481, présente un chapelain pour la chapelle de la Forest, dans l'église de Chevelu. Prête hommage avec son frère Jacques, en 1500, au duc de Savoie (Inventaire). Mort sans descendance.

Françoise à Claude de Fistillieu.

Sébastienne.

III. Jacques de la Forest, seigr de la Forest et du Châtelard. Dit fils de Guillaume, notamment dans un laod pour biens mouvants de son fief, le 28 août 1484 (Arch. Lucey). Achète, en 1485, les fiefs des Nrs de Neyrieu, à Yenne (Inventaire). Le duc de Savoie lui confirme, en 1498, la quatrième part de la grande châtellenie de Chambéry. Il teste en 1505. Louise du Bourg, sa veuve, est confirmée tutrice de ses enfants par le juge du Bugey, en 1506 (Inventaire) : elle vivait encore en 1507 (Inventaire). Elle apporta la seigneurie de Sainte-Croix dans la famille de son mari. *Voir* Guichenon, article Du Bourg, 3e partie, fo 78.

Pernette à Jacques d'Aimavigne. Quittances dotales, 24 août 1484 et 13 juillet 1491 (Inventaire).

Philippine à Nr Amé du Nant de Sacconay. Quittance dotale par Jean du Nant, son fils, en faveur de Guillaume ci-dessus, 28 nov. 1457 (Inventre).

Claude, vivant 1561 à 1664. Mort jeune (Guichenon).

Jacques, religieux de Nantua (Guichen.) Selon l'Inventaire, s'appelait Pierre.

Guillaume.

Jacquemette.

VI. Antoine, seigr desdits lieux, Sainte-Croix et Mespilia, épousa, contrat de mariage du 10 septembre 1524 (Guichenon, *passim*), Claudine de Rossillon, fille de Guillaume, seigr de Mespilia, et de Marguerite de la Guiche. Claudine apporta la seigneurie de Mespilia aux la Forest. Il teste en 1531 (Inventaire). Elle, veuve, est nommée avec ses fils, Urbain et Claude, dans un acte de 1533 (Inventaire). Le véritable nom patronymique de la famille de Claudine, à moins que ce ne fût un surnom, paraît avoir été Bovard ou Bouvard.

Percevalle.

Philippe.

Pétrequin, prieur de Chindrieux, protonotaire apostolique, 28 septembre 1531 (Arch. Lucey).

Urbain, seigr du Châtelard. Épousa, contrat de mariage du 23 mars 1558 (Arch. Savoiroux), Louise de Boyssière dite de Loriol, fille de Jean, seigr de Boyssière, et de Laurence de Tarlet, petite-fille de Pernette de Loriol (Rectific., Guichenon, Loriol, fo 224). Elle, veuve avant le 7 mars 1598, teste le 13 mai 1606 (Arch. Savoiroux). Veut être enterré dans la chapelle des la Forest, à Saint-Jean de Chevelu, et nomme héritiers les Loriol. Le 27 janvier 1613 *(Ibid.)*, il y eut transaction entre Jean de Loriol, seigr d'Anières, héritier bénéficiaire de ladite Louise, et Philibert ci-dessous, mari d'une autre Louise de Loriol (1).

V. Claude, seigr de la Forest, Sainte-Croix et Mespilia. Il épousa : 1° Dlle Humberte Teste. Elle teste, le 25 juillet 1573, Revardel, notaire (Inventaire) ; 2° le 16 juin 1577 (Guichenon, Moyria), Françoise de Moyria, fille de François, seigr de Meilla. Il teste en 1580 (Inventaire). Sa veuve se remaria avec André de Moyria, seigr de Mirigna, son parent (Guichenon, *passim*, fo 185).

?

Jacquemine de la Forest, veuve de Nr François de Prelian. Aborne des biens à Bergin avec Claude, seigr de la Forest (son frère peut-être ?), en 1560 (Arch. Lucey).

(1) A coup sûr Urbain mourut sans enfants légitimes. Galiffe (tome III, p. 353) lui donne une autre fille Georges, deuxième femme d'Augustin Pan, citoyen de Genève, morte à trente-cinq ans, en 1591. Elle ne pouvait être que bâtarde.
Louise de Boissière dite de Loriol était sœur de Nrs Genges et Antoine de Boissière dits de Loriol, qui lui assurèrent 1,000 écus d'or pour les droits de Dne Pernette de Loriol, leur grand'mère, etc., etc.

Humberte, fille donnée, femme de Claude Pagdey, légataire de 20 florins au testament de 1606.

VI. Philibert (second lit suivant Guichenon), seigr desdits lieux, épousa, contrat dotal du 28 juillet 1603 (Arch. Savoiroux), Louise de Loriol (omise par Guichenon, fo 225), fille d'Antoine, seigr de Gerland, nièce de Louise de Loriol ci-dessus, qui lui donne 1,000 écus d'or. Il teste, le 24 décembre 1646. Veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, à Saint-Jean-de-Chevelu. Fait au château de la Forest, lui appartenant. Après sa mort, inventaire fut pris de son hoirie et des titres par lui délaissés (Anciennes Archives de Saumont). C'est cet acte que je cite très souvent.

Claudine-Marie : fille du premier lit, 1° à Amé d'Oncieu, seigr de Montiernod ; 2° à Antoine de Rossillon, seigr de Beauretour, etc.

Jeanne-Claudine, femme de Balthazard Sarde, seigr de Chambéry-le-Vieux. Morte avant le testament de son père de 1646. Ses enfants, Louis et Claire, sont nommés cohéritiers universels. — *Voir* Sarde.

VII. Isabelle, Dne de la Forest, cohéritière universelle pour moitié de son père : a, en préciput, les meubles, etc. Elle épousa Pierre de Grenaud, seigr de Contamine et de la Balme-sur-Essin en Valromey. Son beau-père, en son testament de 1646, le prie de faire porter à son fils aîné le nom et les armes de la Forest. — *Voir* Grenaud.

Marguerite, fille donnée, épousa, contrat dotal du 15 août 1635 (Arch. Lucey), Nr Philibert du Châtelard de Saint-Paul. Son père le nomme en son testament.

TABLEAU VIII.

DES LA FOREST-SAUMONT.

V. ANTOINE DE LA FOREST, troisième fils de Pierre.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.
Seigr de Saumont, que lui légua sa mère, et de Murs, du chef de sa femme Philiberte des Terreaux, fille d'Hugues des Terreaux (*Voir* f° 418), seigr dudit lieu, et de Philiberte de Cordon. Par les partages avec ses frères, Charles l'aîné et Charles le cadet, en 1550, il eut le château de Fesson et les biens de Tarentaise.

(1) Elle épousa, en secondes noces, Robert de Menthon, seigr de la Balme. Elle testa, veuve de son second mari, le 19 avril 1613 (Arch. Saumont), en faveur de son fils, Antoine de la Forest. Le 18 octobre 1618 *(Ibid.)*, elle fit donation de tous ses biens à Charles-Philibert de la Forest, son petit-fils, de tous ses biens quelconques.

VI. JEAN-ANTOINE, seigr desdits lieux, Bes de Bonvillars, gentilhomme de la Chambre du duc de Savoie, capitaine d'une compagnie de cavalerie des Ordonnances de Savoie, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, etc. (2). Il épousa Françoise de Grenaud, fille de Jean, seigr de Rougemont, et de Jeanne de Reydellet (1599-1608, Reg. Par. d'Yenne). Elle teste, le 24 avril 1641 (Arch. Saumont), faisant des legs qui furent acquittés par son fils Charles-Philibert, le 10 août 1658 *(Ibid.)*. Lui avait testé, le 21 juillet 1614 (Preuves des Comtes de Lyon), pour Antoine-Joseph de Mareschal (Arch. du Rhône).

(2) Selon les Preuves de Malte, il était capitaine de trois cents hommes d'armes au fort des Allinges. Il fut héritier universel de sa mère, et héritier pour moitié de Claudine de Menthon, sa sœur utérine (1608).

JEANNE-PHILIBERTE, baptisée le 8 mai, morte le 29 nov. 1597 (Reg. Par. d'Yenne).

JEANNE-PHILIBERTE, baptisée le 15 août 1599 (Yenne).

PHILIBERTE, baptisée le 3 novembre 1608 (Yenne).

JEAN, baptisé le 8 avril 1602 (Yenne).

CLAUDINE, haptisée le 24 août 1603 (Reg. Par. d'Yenne).

VIII. ROBERT, premier nommé au testament de son père, baptisé le 28 janvier 1604 (R.P. d'Yenne). A dû mourir sans postérité.

CHARLES-PHILIBERT, second fils, seigr desdits lieux, Bes de Bonvillars, sergent-major dans l'escadron de Savoie, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. (1661). Épousa Françoise-Charlotte de Rossillon-Châtillon, fille de Jean-Antoine, seigr dudit lieu, et de Marie de Viry. Il testa, le 6 novembre 1673 (Preuves de Malte), et il fut enterré à Sainte-Claire de Chambéry (Reg. Par.), le 26 janvier 1674.

FRANÇOIS-NICOLAS, abbé de Tamié, de 1651 à 1653 (3) (Burnier, *Hist. de Tamié*, f° 79).

ANTOINETTE, baptisée le 10 octobre 1604 (Regist. Par. d'Yenne).

BENOÎT-FRANÇOIS (peut être l'abbé de Tamié), baptisé le 25 mars 1606 (Regist. Par. d'Yenne).

(3) Il l'était déjà, le 31 janvier 1647 (Arch. Saumont), et vicaire général de l'ordre de Cîteaux. Il somme le fermier de la terre de Sordain (près Lucey), appartenant à ladite abbaye où tout tombe en ruines, ainsi que la maison de la Chapelle de Sainte-Catherine d'Avriesol, la grange, le pressoir, le colombier, etc., d'avoir à produire l'état des lieux fait à son entrée. Il donne l'entreprise des réparations, le 3 février 1647 *(Ibid.)*. Il est représenté par Charles-Philibert, Bes de Bonvillars, son frère.

N. N., ondoyé le 15 mars 1635 (Reg. Par. d'Yenne).

JACQUES, mort jeune.

JACQUES, héritier particulier de son père, baptisé sans cérémonies le 3 novembre 1664, et avec cérémonies le 22 août 1672 (Reg. Par. de St-Léger). Cornette (1683), puis maréchal des logis des gentilshommes archers de la garde du corps, teste, le 7 octobre 1693 (Arch. Saumont), à Turin, en faveur de son frère Jean-François.

VIII. JEAN-ANTOINE, Bes et seigr desdits lieux, fils aîné, renonce au monde. 1665 : Abbé de Tamié, y introduisit la réforme de Rancé. Mort à Tamié, à quatre-vingt-six ans, le 12 décembre 1701 (Burnier, chapitre VIII).

JEAN-FRANÇOIS, Bes et seigr desdits lieux. Il épousa, contrat dotal du 2 mars 1683 (Arch. Saumont), Claudine-Michelle de Salmard (fille de Joffrey, seigr de Ressis, et de Louise de Simiane). Morte le 5 août 1689 (Reg. Par. d'Yenne), qualifiée de dame d'Amon. Il fut héritier universel de son père et testa, le 23 février 1694 *(Ibid.)*, en faveur de Jacques de Mareschal, son petit-fils.

OCTAVIE-MARIE-FRANÇOISE, épousa, le 27 septembre 1673 (Reg. Par. d'Yenne), contrat dotal du 16 mars 1674 (Preuves de Malte, H. 195 et H. 199), Victor-Emmanuel, (et non François comme le dit Burnier [Tamié, chapitre VIII]), de Bertrand de la Pérouse. Elle était veuve lors du testament de son frère, 1693.

LOUISE-MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 1er juillet 1684 (Reg. Par. d'Yenne), épousa, le 10 septembre 1702 *(Ibid.)*, son cousin, Charles de la Forest, Cte de la Barre. *Voir* AU TABLEAU III, degré X. On la trouve qualifiée de dame d'Amon.

IX. JOSEPH, baptisé le 28 mai 1689 (Reg. Par. d'Yenne). Mort jeune.

CHARLOTTE, Dde de Saumont, épousa, le 30 janvier 1714 (Reg. Par. d'Yenne), François de Mareschal-Luciane. Elle apporta la seigneurie de Saumont et de Murs dans la famille de son mari. Leur petit-fils fit ses preuves pour la chevalerie de Malte, H. 192.

FLORENCE, morte sans avoir contracté d'alliance.

JACQUES DE MARESCHAL (Voir *note* F *au f° 422*), *héritier de son aïeul maternel, 1694, donataire anticipé de sa mère, 2 mai 1757, obtint, par Patentes du 23 novembre 1773 (Arch. Saumont), érection en sa faveur du fief de Saumont en Comté, sans payement de finance.* Voir MARESCHAL.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

(A) Renvoi du f° 423. — Ces variantes se trouvent dans les Preuves de Malte — ou l'estoc de la Forest, directement ou indirectement, est souvent mentionné — dans les sceaux de famille, etc. On y trouve la bande diversement *frétée de huit pièces*, habituellement : on trouve même cette *bande, chargée de quatre sautoirs alaisés!* Elles sont dues uniquement à l'ignorance des véritables règles du Blason. Puisque Guichenon nous a conservé le blason du tournoi de 1348, où la *bande* est simplement *frétée*, il n'y a pas de doute qu'il faut la figurer comme je l'ai fait au f° 423. Si elle est *frétée de huit pièces*, il est nécessaire que la description le spécifie.

La branche des seigneurs de la Barre *brisait d'un croissant au canton senestre de chef* (Sceau de Pierre de la Forest, XVIᵉ siècle, Arch. Thuyset).

Dans le dessin des armoiries, j'ai timbré d'une couronne ducale l'aigle du cimier. De vieilles pièces d'argenterie depuis cent cinquante ans, des preuves chapitrales sont timbrées de cette couronne, portée sans interruption par les membres de la famille. ;

Est-ce une concession faite jadis à Antoine de la Forest qui avait sauvé la *couronne ducale* des mains de l'ennemi ? Est-ce le résultat de la tradition fausse, mais adoptée en Cour de France (*Voir* note r, f° 441), que les la Forest étaient alliés à la maison de Savoie ? Bien des choses en ce genre ont échappé à mes longues recherches, par exemple, pourquoi ou comment dans ce même tournoi de 1348, le blason de CANDIE est sommé d'un *bonnet ducal*. Mais il me répugne de croire qu'une famille aussi considérable, ayant à choisir entre plusieurs titres de comte attribué à tous les membres de la famille, même aux femmes, ait usurpé tout simplement cette couronne ducale. Le titre la concédant ou le motif l'expliquant historiquement nous manquent, mais ne fût-ce qu'à titre de prescription, pour un usage bien antérieur à la Révolution, je crois pouvoir conserver cet ornement dans les timbres (*).

(B) Renvoi du f° 431, article de PIERRE. — L'exposé des Preuves de Malte nous apprend qu'il possédait huit juridictions seigneuriales, qu'il fut capitaine gouverneur du château de Chambéry, un des cent gentilshommes du roi François, et employé dans diverses ambassades. Dans des laods pour ventes de biens mouvants de son fief près Chambéry, 1530, 1533 (Arch. Thuyset), il scelle de son sceau avec la brisure indiquée à la note A. Le 9 septembre 1534 (Arch. la Place), il charge Guillaume Bonivard, son mandataire, de vendre la maison-forte de Saint-Jean-d'Arvey, appelée de *Sallin* (jadis vendue par Nᵉ Urbain de Salins à Janus de Duyn, seigʳ de la Valdisère, avec tous les biens féodaux et ruraux en dépendant : l'acte est passé « apud Submontem in castro ipsius loci in camera cubiculari ipsius Magnifici domini Petri ». Le 14 septembre suivant *[Ibid.]*, Salins fut vendu, sous grâce de rachat, à Nᵉ Humberte Brunaz, veuve de Nᵉ Pierre Trolliet. Plus tard, Huguette de Saumont, veuve dudit Pierre de la Forest, avec ses fils, vendirent, le 10 mars 1539 *[Ibid.]*, ce droit de rachat et prévalence à Rᵈ Mᵉ Donat Piochet, abbé de Chassagne, pour 600 écus d'or. *Voir* PIOCHET et aux *Fiefs*.

(C) Renvoi du f° 430, article de CHARLES L'AÎNÉ. — Charles l'aîné de la Forest, seigʳ de la Barre, agissant alors au nom de Charlot (Charles le jeune) et Antoine, ses frères, avait passé un accord avec Jean de Duyn (Mareschal), seigʳ de Combefort, au sujet du mandement de la Valdisère et des autres biens provenus de feu Magnifique, seigʳ Jean de Duyn, seigʳ de la Valdisère, et de Nᵉ Louise de Duyn, sa fille : ces biens avaient été partagés en deux moitiés égales, dont l'une depuis le Saix en dessus devait appartenir audit seigʳ de Combefort, et l'autre partie depuis le Saix en dessous auxdits frères de la Forest, avec compensation pour le lot qui serait moins fort. L'estimation des biens entraînant de grands frais, les parties s'en remettent à la décision de Raymond Pélisson, président de Savoie. Le 24 juillet 1540 (Arch. la Serraz), ledit Jean, seigʳ de Combefort, d'une part, Charles et Charlot de la Forest, ce dernier majeur de dix-huit ans, mineur de vingt-cinq, et Magnifique Dᵐᵉ Huguette de Saumont, dame dudit lieu, comme mère et tutrice de son fils pupille Antoine, s'en tiennent à la décision ci-dessus. Mais le lot de Combefort étant estimé valoir 400 écus d'or de plus, il payera ladite somme aux la Forest dans des délais convenus. Faute de payement, il est convenu que la juridiction, biens et droits quelconques dans la paroisse de Sainte-Foy et de Villarogier, au mandement de la Valdisère en Tarentaise, depuis le Saix en dessus, seront censés se grouper au lot attribué aux la Forest : Combefort pourra se racheter dans un délai de vingt ans.

Charles l'aîné est probablement le seigʳ de la Barre dont un fils, Claude-François, mourut le 14 octobre 1609 (Reg. Par. de Cognin).

(D) Renvoi double du f° 431. — Voici quelques détails sur ces alliances, extraits d'actes existants dans nos Archives de Savoie :

MÉRANDE DE CLERMONT,
épousa Antoine Richard de Saint-Priest.

FRANÇOIS DE RICHARD SAINT-PRIEST.

JEAN DE RICHARD.

CLAUDINE, dame de Saint-Priest,
épousa Philibert de la Forest, seigʳ de la Barre et Saint-Priest. Elle teste, le 20 avril 1598 (*Voir* f° 431).

N. N. DE CLERMONT.

CLAUDE DE CLERMONT-MONTOISON
et Louise de Rouvroy Saint-Simon.

CATHERINE DE CLERMONT
à Jacques de Budoz, Vᵗᵉ de Portes.

HENRI DE BUDOZ
épousa Péronne de la Forest, nièce de Philibert de la Forest ci-contre, seigʳ de Saint-Priest, et devint à son tour seigʳ de Saint-Priest. Henri et Péronne vendirent, en 1645, pour 94,000 livres, la seigneurie de Saint-Priest, à Mᵉ Jacques Guignard, premier président de la Cour des aides du Dauphiné, dont la descendante a épousé Ferdinand de la Forest-Divonne (*Voir* XIV, f° 434). Henri de Budoz, Cᵗᵉ de Saint-Priest, eut entre autres frères et sœurs, Antoine-Hercule de Budoz, Mᵗˢ de Portes, qui épousa Louise de Crussol, fille d'Emmanuel, duc d'Uzès (d'où naquit Diane-Henriette de Budoz, femme du duc de Saint-Simon) : Louise de Budoz, qui épousa en secondes noces, Henri, duc de Montmorency, connétable de France, etc.

(*) Après l'impression de cet article, on me communique des patentes du 2 mai 1880, par lesquelles S. M. le Roi d'Italie reconnaît l'usage de la couronne ducale à tous les membres de cette famille.

(E) Renvoi du fo 431, article de François-Hyacinthe. — Dans son testament, il lègue : 1° cinq sols à sa sœur la Ctesse de Beaumont (dont la fille avait épousé Jean-Baptiste Millet, Mis de Challes) : il la prie « de considérer la ruine totale qu'elle a valu à sa « famille pour ne s'estre pas voulu payer de ce qu'on lui devait en fonds, et d'avoir pitié de la famille dont elle est sortie : j'entends « pitié sur les intérêts, après en avoir déjà beaucoup retiré, estant rude de voir multiplier le millet dans les forêts, et qu'une petite « racine en abatte de si grosses » ; 2° lui lègue dix pistoles pour porter son deuil, sans quoi elle le porterait en taffetas, comme elle a fait pour son oncle le prieur (oncle de la marquise de Challes).

(F) Renvoi du fo 434. — Les lettres patentes du roi de France, érigeant en comté la baronnie de Divonne (Arch. Divonne) en faveur de Gilbert de la Forest (X, Tabl. V), portent : « mettant en considération, l'ancienneté de la noblesse de l'exposant qui, dès le « dixième siècle était considérable en Savoie, où elle a possédé les premières charges de la Cour des ducs de Savoie, qui, par une « grâce singulière, accordèrent le titre de comte aux enfants mâles de cette maison, *qui a eu l'honneur de leur être alliée* (*Voir* « note A, fo 440) : que depuis le traité de Lyon, du mois de janvier 1601, lors de l'échange du pays de Bresse, Bugey, Valromey et « Gex, avec le marquisat de Saluces, les auteurs de l'exposant ont servi la France avec autant d'attachement que de fidélité dans « toutes les guerres qu'elle a eu à soutenir, et que dans la dernière, l'exposant avait *deux* enfants et quatre frères au service, dont « l'aîné a été tué à l'affaire de Coni, à la tête du régiment de Conty, et un autre blessé à Pierrelongue..... Par ces présentes, « signées de notre main, érigeons et décorons ladite terre et seigneurie de Divonne, avec tous les fiefs qui la composent que nous « avons joints et unis pour ne composer, à l'avenir, qu'une seule et même terre, en titre et dignité de Comté, *sous la dénomination* « *de Comté de la Forest* : à l'effet de quoi nous avons *commué et changé, commuons et changeons le nom de Divonne en celui de* « *la Forest*, pour être à l'avenir ladite terre et seigneurie tenue et possédée par le seigr de la Forest et ses enfants, *postérité et des-* « *cendants*, nés et à naître en légitime mariage, *aux nom, titre et dignité de comte* de la Forest..., etc. »

On voit combien j'ai été modéré à la fin du second paragraphe du fo 425, en consignant que le nom de Cte de Divonne est abusif, surtout s'il est séparé du véritable nom.

FOREST (DE LA). — *Voir* au Supplément.

FORESTIER, SEIGNEUR D'YVOIRE.

P. « *d'azur, ung chevron d'or, une fesse d'argent et trois* « *étoiles d'argent sous ledict chevron.* » (Pes de noblesse.). Ce qu'il faut traduire :

D'azur au chevron d'or, à la fasce d'argent brochante, accompagné en pointe de trois étoiles de même, mal ordonnées.

Cimier : Un lion naissant d'or « regardant derrière luy » *(à la tête contournée)*, « tenant de la patte droite une estoile de gueules. »

Devise : DU CIEL LA FORCE *(Ibidem)*.

C'est pendant l'occupation bernoise que Ne et Egr. Jean Forestier, bourgeois de Thonon, secrétaire ou scribe du bailliage de Chablais, commença à être intitulé noble. Les seigneurs de Berne lui inféodèrent les deux parts leur appartenant (à cause d'Amé de Genève, jadis seigr de Lullin), d'une maison et tour avec places et curtil (indivis pour l'autre tiers avec Ne Amblard Vidomne, et Ne Gasparde, sa femme), situés à Thonon, près de la porte des Lombards, jointe le chemin public du levant et les fossés de la ville du couchant, par acte du 8..... 1537 (Arch. Thuyset). Il est dit Ne et Egr. dans une reconnaissance du 26 mai 1545 (Grosse Quisard, Arch. des Comptes), pour des biens mouvants du château de Thonon, et dans un acte du 27 septembre 1553 (Titres d'Eschavannes), par lequel il achète des Nes de Mionnas des biens et revenus à Balleyson et à Massongy, dont il leur accorda le rachat, le 3 novembre 1547. Encore nommé dans des abornements de biens à Collonges, en 1566 (Arch. d'Antioche). Père d'Urbain et très probablement aussi de Ne Aymé ci-dessous.

Urbain, bourgeois de Thonon,
qualifié deux fois noble, une fois honorable. Ne Jacquemine Dumont, sa veuve (remariée à Jean Favre, de Massongy), fait subhaster les biens dudit feu Urbain, situés à Vigny, lieudit au clos de Monjoux, le 31 janvier 1589 (Arch. Thuyset). Parmi ces biens, un pré aborne Ne Claude Forestier.

Honorable Urbain Forestier.
En suivant la reconnaissance de feu Ne Jean Forestier, son grand-père, il reconnait, le 23 juillet 1609 (Arch. Thuyset), des biens en faveur des Nes de Genève et Vidomne, situés à Chignens. Sort inconnu.

Ne Aymé Forestier, bourgeois de Thonon.
Je n'ai pas la preuve qu'il fut fils de Jean. Il épousa : 1e Anne, fille ? de Ne Pierre de Rosey, veuve de Ne Jean de Druyn. Il transige avec son beau-fils Druyn, le 18 juin 1549 (Arch. Thuyset); 2e Jeanne d'Arbignon. Mort avant le 18 avril 1566 (1).

Ne Claude Forestier, seigr d'Yvoire,
passe reconnaissance en faveur des Nes Vidomne, en 1597 (Arch. Thuyset), avec les héritiers de feu Ne Urbain (son oncle ?). Fameux protestant, converti en 1603, par saint François (Arch. d'Yvoire). D'une requête de 1615 (Arch. Thuyset), il résulte qu'il fut chargé par S. A. de lever une compagnie de gens de guerre et qu'il fit la guerre en Piémont avec deux siens fils. Il épousa : 1e contrat dotal du 21 avril 1578 (Arch. Lucey), Diane, fille de François de Mareste, seigr d'Apremont, etc., et de Claudine de Chavanes (suivant une note extraite de procédures, il aurait épousé en secondes noces Claudine de Chavanes, sa belle-mère ?!); 2e avant le 10 mars 1594, Françoise de Saint-Jeoire, dame d'Yvoire, avec laquelle il reconnut le château et juridiction d'Yvoire, le 2 mars 1607 *(Fiefs)*. Elle était veuve de Ne Nicolas d'Aubonne, seigr de Luxurier (d'où naquirent Nes Bernard et David d'Aubonne). Il avait acheté, à Yvoire, une maison basse avec tour et une grande *thiollière* (tuilerie), le 11 octobre 1595. Il fut anobli par patentes du 15 mars 1575 (Reg. 14, Patentes de Savoie, fe 149), ce qui prouve qu'avant lui la noblesse n'était pas régulière. Il fut enterré à Thonon, dans l'église des Augustins, le 2 mai 1629 (Reg. Par.). Elle testa, en 1615, en faveur de ses fils des deux lits. Après lui commencèrent d'interminables procès à propos de la seigneurie d'Yvoire.

Amblarde, femme de Ne Marc-Antoine Crispilliani, seigr ou coseigr de Crassy, au pays de Vaud. Ils furent pendant quelque temps judiciairement en possession d'Yvoire et en portaient le titre honorifique.

N. N., fils, mentionné 1615.

Rose ép. : 1e Ne Claude de Prez de Thonon, 1610-1614; 2e Ne Claude de Quoex, premier collatéral au Conseil de Genevois, lequel était tuteur, en 1626, des enfants de Ne Marc-Antoine Crispilliani, ses neveux, et figure dans les procès d'Yvoire.

Françoise (1er lit), héritière universelle de sa mère. Veuve de Ne J. J. Jaillet. Le 27 août 1633, elle cède tous ses droits sur les biens de sa mère (13,000 florins) au monastère de la Visitation de Thonon. Jean-Jacques, son frère consanguin, nanti des biens, fit aussi cession, à la charge par le monastère de payer ce qu'il devait au sr de Félicia (Transaction, 23 déc. 1634, Minute Moret, Arch. Th.).

Ne Jean-Jacques, seigr d'Yvoire (lit Saint-Jeoire),
fils unique, émancipé le 20 janvier 1616 (Arch. d'Yvoire), souvent appelé seigr d'Excenevex. Il transige, le 13 mai 1616 (Minute Moret, Arch. Thuyset), avec son beau-frère Crispilliani, qui, faute d'un payement de 4,000 florins, avait fait subhaster Yvoire et Rovorée, les 16 novembre et 10 décembre 1615. Le 26 septembre 1626 (Arch. d'Yvoire), ses frères utérins d'Aubonne lui cèdent tous leurs droits sur la seigneurie d'Yvoire. Le 9 août précédent *(Ibid.)*, il avait donné hypothécairement à Philibert Favre, Bon de Domessin, la seigneurie d'Yvoire, Excenevex, Rovorée, Chevilly, Excerisy et autres villages en dépendant. Il devait, dans le délai d'un mois, débriguer la tour et maison d'Yvoire, où il était loisible audit baron de s'établir et faire bâtir, réparer, etc. Passé le terme de quatre ans, Favre avait droit de vendre et de disposer librement de ladite seigneurie. — Forestier lui en fit cession définitive, le 12 avril 1627, et Favre la vendit, le 31 mai 1634, à Ne Antoine Fornier. Le 28 mai 1635, Forestier céda audit Fornier tous les droits pouvant lui compéter comme héritier de ses père et mère, et cessionnaire des Nes d'Aubonne sur Yvoire, plus sur des vignes à Thonon. Il ne résulte pas de son mariage, et il fut le dernier du nom.

Jean-Pierre Forestier, fils illégitime,
né de Gabrielle Cargnoz, baptisé le 8 février 1635 (Sciez).

(1) Est sans doute le Ne Aymon Forestier qui était châtelain d'Aulps, 15 mars 1532 (Arch. de Cour).

FORESTIER

BARONS DU PREMIER EMPIRE.

GASPARD-FRANÇOIS FORESTIER, né le 14 mars 1762, et François-Louis Forestier, son frère, (dont l'article suit), né le 3 mars 1776, tous deux à Aix-les-Bains, étaient fils de M. Gaspard Forestier (1), notaire et châtelain royal du marquisat d'Aix, et de Marie Domenget, deux familles honorablement connues à Aix-les-Bains et Chambéry.

Illustrés par la plus éclatante bravoure, les deux frères firent de brillantes carrières dans les armées de Napoléon Ier et méritèrent d'être inscrits dans les rangs de la noblesse de l'Empire. On trouvera plus loin leurs armoiries.

Voici leurs états de services :

Baron Forestier (Gaspard-François), né le 14 mars 1762.

1793.	21 janvier.	Soldat aux volontaires du Mont-Blanc.
	5 avril.	Élu capitaine.
1795.	22 janvier.	Passé à la 5me demi-brigade provisoire d'infanterie légère.
1796.	20 août.	Passé à la 18me demi-brigade d'infanterie de ligne.
1797.	9 février.	Adjoint aux adjudants généraux à l'armée d'Italie.
1800.	3 octobre.	Aide de camp du général Frègeville.
1804.	22 juin.	Chef d'escadron.
1807.	16 mai.	Adjoint à l'État-Major général de la Grande Armée.
1808.	25 juillet.	Chef d'État-Major de la 1re division d'infanterie (2me corps de l'armée d'Espagne).
	28 août.	Adjudant commandant.
1811.	1er mai.	Sous-chef de l'État-Major général de l'armée du Midi en Espagne.
1813.	1er mars.	Chef d'État-Major général de ladite armée.
	30 mai.	Général de brigade.
	22 octobre.	Commandant la 2me brigade de la 1re division de l'armée d'Italie.
1814.	1er septembre.	En non activité.
	30 décembre.	Inspecteur d'infanterie dans la 1re division militaire.
1815.	6 juin.	Commandant le département de l'Hérault.
	1er septembre.	En non activité.
1818.	30 décembre.	En disponibilité.
1825.	16 février.	Retraité.

Campagnes. — 1793, 1794, 1795 : armées des Alpes et des Pyrénées-Occidentales. 1796, 1797 : armée d'Italie. 1801 : Italie. 1805, 1806, partie de 1807 : armées d'Italie et de Naples. 1807 : Grande Armée. 1808, 1809, 1810-11-12 et 13 : Espagne. 1814 : Italie.

Cinq blessures.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804. Officier, le 4 septembre 1808. Commandeur, le 27 décembre 1814. Chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814.

Naturalisé Français, le 26 mars 1817.

Nommé Baron de l'Empire, titre transmissible à la descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, en vertu de lettres patentes du 25 septembre 1813.

Armoiries concédées : « Écartelé ; au premier d'azur, au drapeau en barre d'argent, ferré, « cravatté, bâtonné et frangé d'or, tenu vers le milieu du fût par un dextrochère d'argent « mouvant de senestre qui l'enlève à un autre dextrochère aussi d'argent mouvant de dextre ; « au deuxième, des barons tirés de l'armée ; au troisième, d'or à une forêt de sapins de sinople « terrassée du même ; au quatrième, d'argent à deux montagnes de sable séparées par un « défilé et mouvantes des deux flancs de l'écu. »

Livrée des couleurs de l'écu : le verd en bordure seulement.

Le général Bon Forestier (Gaspard-François), avait épousé, le 28 février 1802, Marie-Marguerite-Eulalie Fabreguettes, veuve Bezard, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut à Paris, le 24 avril 1832.

---

(1) Il était fils d'Antoine Forestier, lequel, comme Humbert Forestier, son père, était châtelain royal d'Aix.

Baron FORESTIER (François-Louis), frère du précédent, né à Aix-les-Bains, le 3 mars 1776.

Armoiries concédées en 1810.

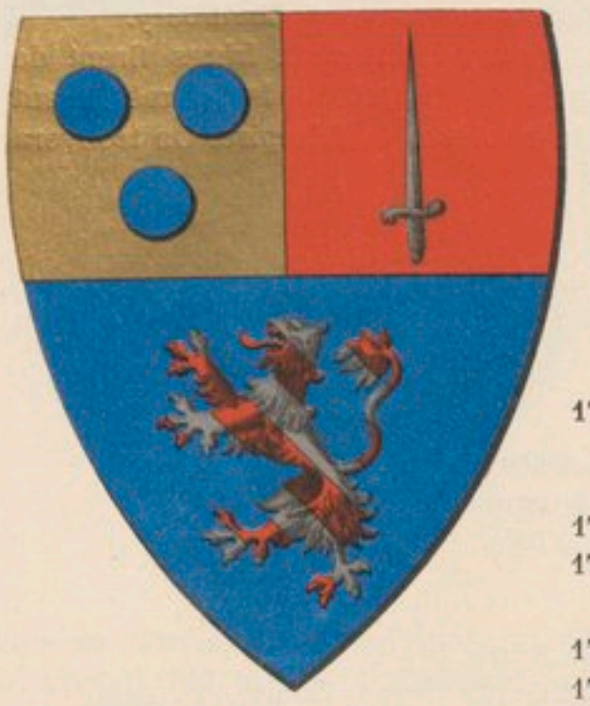

Coupé : au premier, parti d'or à trois tourteaux d'azur et à senestre *(sic)*, le quartier des barons tirés de l'armée (de gueules à l'épée d'argent en pal); au deuxième, d'azur au lion bandé d'argent et de gueules, de huit pièces *(sic)*.

Livrées : des couleurs de l'écu.

États de service :

1792.	13 août.	Chasseur dans l'infanterie légère de la légion des Allobroges.
	7 décembre.	Lieutenant audit corps.
1794.	2 juin.	Capitaine.
1795.	6 novembre.	Passé à la 4me demi-brigade d'infanterie légère.
1796.	7 octobre.	Passé à la 27me de ladite arme.
1799.	25 janvier.	Adjoint à l'État-Major de l'armée de Naples.
1800.	10 septembre.	Aide de camp du général Duchesne.
1803.	19 août.	Chef d'escadron.
1806.	20 juillet.	Aide de camp du général César Berthier.
1807.	22 juin.	Adjudant commandant, employé aux îles Ioniennes.
1809.	Janvier.	— — à l'armée de Naples.
	Août.	— — à l'armée d'Italie.
1813.	16 février.	Chef d'État-Major de la 14me division d'infanterie de la Grande Armée.
	18 juillet.	— 6me division d'infanterie du 2me corps de ladite armée.
	18 octobre.	Commandant provisoire de ladite division.
	19 novembre.	Général de brigade.
	25 décembre.	Employé à la 3me division du 2me corps de la Grande Armée.

Campagnes. — 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801 : armées des Alpes, des Pyrénées, d'Italie, de Batavie. 1806, 1807 : armée de Naples. 1808 : îles Ioniennes. 1809 : armée d'Italie. 1812 : armée de Russie. 1813 : armée de Saxe. 1814 : armée de France.

Quatre blessures. Il reçut glorieusement la cinquième au combat de Brienne, le 29 janvier 1814, et mourut des suites de cette blessure, le 5 février 1814.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804. Officier, le 22 août 1809.

Nommé Baron de l'Empire, titre transmissible à la descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, par lettres patentes du 25 septembre 1813. Les armoiries concédées sont portées ci-dessus.

Le général Bon Forestier (François-Louis) ne contracta pas de mariage. Nous avons dit que son frère, le général Bon Gaspard-François Forestier, mourut sans enfants.

Deux frères des généraux, Jean-Baptiste, notaire, et Jean-Jacques, médecin militaire en chef de l'hôpital de Séville, ont continué une nombreuse et très honorable lignée qui n'a pas demandé à relever les titres accordés à leurs oncles et grands-oncles.

Je suis redevable des états officiels reportés plus haut à l'obligeance de M. le Dr Forestier, petit-neveu des généraux, médecin à Aix-les-Bains.

TABLE ONOMASTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras sont ceux de l'article spécial d'une famille ; les astérisques indiquent que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans le même folio.

ACHARD . . . . . 40, 66, 106, 336, 337.
ACHERII. . . . . 13.
ADDA . . . . . 70, 222*, 416.
AGLIÉ. . . . . 145, 344*, 346.
AIGUEBLANCHE . . . . . 79.
AIME . . . . . 13.
AIMONE . . . . . 198.
ALAMAND. . . . . 15, 36*, 336.
ALBERT . . . . . 262, 314, **314**, 359, 369.
ALBI . . . . . 14, 16, 17, 29.
ALBON . . . . . 50.
ALBRIEU . . . . . 114.
ALBY . . . . . 264.
ALÉE (l') . . . . . 55, 96, 138*, 155, 234, 246.
ALEX . . . . . 91, 92, 115, 264, 365, 387.
ALEXANO . . . . . 18.
ALEXIE (l') . . . . . 411.
ALIPRANDI . . . . . 122.
ALLAMAN . . . . . 233, 255, 321*.
ALLEGRET . . . . . 233, 431.
ALLEMAN . . . . . 9*, 18, 39, 158*, 174, 181, 321*, 345, 377.
ALLEVIS. . . . . 109.
ALLINGES . . . . . 17, 31, 35, 127, 145*, 201, 232, 266*, 316, 332, 333, 407, 416.
ALLOIS . . . . . 175.
ALLON . . . . . 13.
AMANCY. . . . . 112, 113, 259, 313, 413.
AMBLARD . . . . . 34, 35*, 78, 93, 308, 309*.
AMEYSIN . . . . . 181.
AMIDOUX . . . . . 66*, 100, 254.
AMORETTI-OSASCO . . . . . 72.
ANDANS. . . . . 56, 191*, 280, 337.
ANDIGNÉ . . . . . 435.
ANDRÉ . . . . . 224.
ANGENNES . . . . . 27.
ANGEVILLE . . . . . 88, 256*, 337, 350, 393*, 432.
ANGLETERRE . . . . . 10.
ANGLISBERG . . . . . 129.
ANGLOS. . . . . 50.
ANGLURE . . . . . 428.
ANGOT . . . . . 445.
ANNESSY . . . . . 129*.
ANSELME . . . . . 24, 376.
ANTHON. . . . . 359, 392, 393.
ANTHONIOZ . . . . . 106.
ANTIOCHE. . . . . 38.
ANTHY . . . . . 10*, 11.
APEHEY . . . . . 316.
APVRIL . . . . . 41.
ARBARETAZ. . . . . 59.
ARBICIS . . . . . 299.
ARBIGNON. . . . . 139, 442.
ARBONA . . . . . 97.
ARCINE . . . . . *Voir* Collomb.
ARCOLLIÈRES . . . . . 279*.
ARCUNCYE . . . . . 354.
ARENTHON . . . . . 94, 95, 106*, 233, 246, 259, 321, 332, 333*, 334, 336, 351, 365, 377*, 391, 392*.
ARÉREX. . . . . 70.
ARESTAN . . . . . 55, 119.
ARGENTERO. . . . . 266.
ARLENT. . . . . 131.
ARLOD . . . . . 105*, 144, 169*, 289, 301, 305, 333, 400, 410*, 412*, 413*.
ARMAND . . . . . 106.
ARMINJON. . . . . 165.
ARNAUD . . . . . 296, 386.
ARNAY . . . . . 127.
ARPAUD. . . . . 164.
ARTHAZ. . . . . 127.
ARVEY . . . . . 34, 78.
ARVILLARD . . . . . 9, 410.
ASINARI. . . . . 71, 72*.
ASSENTIO-XIMENES . . . . . 230.
ASTESAN . . . . . 256, 404.
ATRISTIN . . . . . 17.
AUBERJON . . . . . 201*.
AUBESPIN (l') . . . . . 87.
AUBONNE. . . . . 288, 338*, 354, 442*.
AUDÉ. . . . . 115, 250.
AUDOIN. . . . . 38*.
AUGERTE . . . . . 206.
AULNAY. . . . . 24.
AUSSENS . . . . . 243, 257*.
AUXERROIS (l') . . . . . 316.
AUZANEYS . . . . . 56.
AVANCHY . . . . . 396.
AVISE. . . . . 10, 12*, 13, 369, 428.
AVRIEUX . . . . . 122, 203, 204, 205, 206, **208**, 386, 432.
AVRIL. . . . . 122, 230.
AYE (l') . . . . . 81.
AYGUES (les) . . . . . 152.
BABUTY. . . . . 276, 292.
BACHELARD . . . . . 35, 36.

Bachet . . . . . 183, 369.
Bachod. . . . . 84.
Bacholet . . . . . 16.
Bacin. . . . . 34, 78, 108*, 109*, 239.
Badel . . . . . 398.
Badini . . . . . 437.
Baillans. . . . . 37, 302, 420*.
Baillard. . . . . 275.
Baillet . . . . . 421.
Balla . . . . . 72.
Balland . . . . . 74, 228, 266.
Balleyson. . . . . 37, 61, 62, 158*, 159*, 168, 288, 299, 396, 412.
Ballin . . . . . 121.
Ballioux. . . . . 212.
Ballon. . . . . 216.
Bally . . . . . 240, 276, 325, 331.
Balme (la). . . . . 78, 81, 105, 180, 206*, 208*, 259, 325, 334, 336, 405.
Balmens . . . . . 296.
Balmes. . . . . 44, 292, 351*, 402.
Balthazard . . . . . 268.
Barandier. . . . . 360.
Barbe . . . . . 107.
Barbery . . . . . 314*.
Barbier . . . . . 112, 176.
Bard . . . . . 46.
Bardonnenche. . . . . 44, 46, 47*, 56, 58, 112, 158, 189, 276, 335, 340, 387.
Barfelly . . . . . 106.
Barge (la) . . . . . 365.
Barmondière (la) . . . . . 266.
Barillet. . . . . 303, 384.
Barlie (la). . . . . 276.
Baronnat . . . . . 58*.
Barral. . . . . 271, 380, 394, 398, 412.
Barros. . . . . 416.
Baschod . . . . . 160.
Basin. . . . . 109.
Basset. . . . . 364.
Bassin . . . . . 35.
Bastie (la). . . . . 17.
Bathiany . . . . . 27.
Baud . . . . . 139.
Baudry. . . . . 101, 258, 276*, 277, 374, 379, 404, 414.
Baulet. . . . . 374.
Baume (la) . . . . . 3, 105, 181, 347.
Bausse. . . . . 233.
Bavière . . . . . 72.
Bay. . . . . 46.
Baytaz . . . . . 54, 70, 155, 246, 296, 297*, 404.
Bavoz. . . . . 221, 397, 426*.
Beamish . . . . . 417.
Beaufort . . . . . 88*, 105, 110, 113*, 131, 147, 151, 152, 193, 210, 216, 238, 240*, 243, 288*, 290, 291* 292, 346*, 347*, 405*.
Beaulieu . . . . . 279.
Beaumont (Dauph.). . . . 37* 50**, 83, 143, 180*, 316, 431.
Beaumont-Carra . . . . . 108*, 109, 146, 294, 295*.
Beausobre. . . . . 398*.
Beauvoir. . . . . 17*, 20, 349.
Beccat . . . . . 245.
Bechipan. . . . . 187.
Béchillon . . . . . 268.
Becket . . . . . 237, 238*, 239.
Belle . . . . . 176*.
Bellegarde . . . . . 27, 40*, 41*, 44, 46* 48*, 49*, 51, 52, 53, 56, 57, 74, 95, 102, 138, 189, 190, 192, 210, 211*, 212, 217, 233, 243, 245, 251, 275, 297, 334, 378, 392, 393, 396, 399*, 415.
Bellegarde . . . . . *Voir* Noyel.
Bellemin. . . . . 2.
Belletruche. . . . . 36, 37*, 79, 81.
Belly . . . . . 241.
Belmont . . . . . 79, 221.
Benevix . . . . . 41, 46, 106, 107, 112* 336*.
Benoist. . . . . 112.
Bens . . . . . 23*.
Berbeys . . . . . 48, 176, 189*, 194.
Berard. . . . . 208, 253.
Bérenger . . . . . 50*, 51*.
Berchat . . . . . 112*, 113, 191, 224, 340.
Berger. . . . . 293.
Bergier . . . . . 368*, 398.
Bergoen . . . . . 107, 280.
Berliet. . . . . 154, 228, 311, 433.
Berlioz . . . . . 262.
Bermond . . . . . 266.
Bernabé . . . . . 156.
Bernard . . . . . 145, 241, 301, 346, 392, 421*.
Bernaz . . . . . 245.
Bersatovi . . . . . 48.
Bert . . . . . 234.
Berta . . . . . 313.
Bertellet . . . . . 28.
Berthelier . . . . . 2.
Berthier. . . . . 362.
Bertrand . . . . . 3, 15*, 23, 24, 87, 100, 101, 198, 216, 246, 364, 439.
Besson . . . . . 300.
Bessonet. . . . . 182, 235.
Bessonis . . . . . 245.
Beugnot . . . . . 250.
Beuverand. . . . . 161.
Beyvière (la). . . . . 80, 160, 161.
Bezard. . . . . 443.
Bianzé . . . . . 73.
Bienvenu. . . . . 220, 303, 314, 358, 362, 363*, 406.
Bignin . . . . . 78.
Billens. . . . . 146, 334*, 350*, 354.
Bieux. . . . . 44, 56, 59*, 66*, 92, 102, 103, 152*, 191, 211*, 262, 373, 394.
Biolla . . . . . 411.
Biolle (la). . . . . 292, 293.
Bionet . . . . . 292.

Biord . . . . . 156.
Biscia . . . . . 198.
Biset . . . . . 45.
Blanc . . . . . 54, 102, 416.
Blanchard . . . . . 396.
Blanchecour . . . . . 160.
Blanchet . . . . . 301.
Blandrate. . . . . 132.
Blaud ou Bleaud. . . . . 95*.
Blonay. . . . . 20*, 38, 132, 145, 194*, 266, 283*, 287, 290, 292*, 293*, 306, 321, 323, 342*, 343, 382, 387*, 395, 396, 398, 412, 415.
Boccard . . . . . 245.
Boccon. . . . . 160*.
Bochard . . . . . 105, 111, 224, 303, 420.
Bochet. . . . . 295.
Bochu . . . . . 40, 85.
Bocsozel. . . . . 105, 286.
Boège . . . . . 38*, 39, 56, 100, 101*, 128, 149, 152*, 233, 377, 390, 393.
Boesse. . . . . 348.
Bogetto . . . . . 73.
Boigne . . . . . 365.
Bois . . . . . 111, 112.
Boissat. . . . . 177.
Boisson . . . . . 115.
Bojon . . . . . 235.
Bolland . . . . . 169.
Bollaye . . . . . 214.
Bollet . . . . . 412, 413.
Bolley. . . . . *Voir* Baulet.
Bolomier. . . . . 30, 160, 163, 205, 378.
Bon. . . . . 78, 79, 152.
Bonet . . . . . 137*.
Bongain . . . . . 227, 234.
Boniparis . . . . . 29.
Bonivard . . . . . 93, 96, 108, 180*, 181, 183, 241*, 254, 291, 299, 425, 430*, 431.
Bonjean . . . . . 278.
Bonjour . . . . . 265.
Bonne . . . . . 63, 335.
Bonnefoy . . . . . 191.
Bons . . . . . 111.
Bonstetten . . . . . 134.
Bonvillard . . . . . 20, 62, 96, 97*.
Bordes. . . . . 30*, 243*.
Borella . . . . . 22.
Borgeois. . . . . 62.
Borgia . . . . . 173.
Borrey. . . . . 417.
Borsat. . . . . 434.
Borse. . . . . 78.
Bossier . . . . . 2.
Bothon. . . . . 305.
Bottega . . . . . 355, 356*.
Bottolier . . . . . 58, 59, 191, 415.
Boubat. . . . . 294.
Bouchage . . . . . 266.
Bouchet . . . . . 92.
Boudet. . . . . 330.
Bouille . . . . . 183.
Boulo . . . . . 373.
Boulogne . . . . . 91, 96, 232.
Bourbon . . . . . 152, 435.
Bourcier. . . . . 311.
Bourdigny . . . . . 144.
Bourg . . . . . 438*.
Bourgeas . . . . . 251.
Bourget . . . . . 294.
Bourges . . . . . 180.
Bourgeois . . . . . 375*.
Bourgogne. . . . . 78, 322.
Bouteiller . . . . . 191, 340, 390.
Bouvens . . . . . 160, 180, 296, 432.
Bouverat . . . . . 106.
Bouvier . . . . . 138, 139, 191, 200, 392, 404.
Bovard. . . . . 438.
Bovet . . . . . 12, 19*, 150, 151, 239, 290, 293.
Bovier . . . . . 380.
Boyssière . . . . . 438.
Boysson . . . . . 363.
Bracorens. . . . . 74, 256, 257, 302, 358, 364.
Brancion . . . . . 86.
Branges . . . . . 349.
Brehanson . . . . . 50.
Breheret . . . . . 365.
Bret . . . . . 17.
Breul . . . . . 52*, 180.
Brévannes. . . . . 250.
Breysaz . . . . . 152*.
Briançon. . . . . 12, 34, 176, 239, 323.
Briandaz. . . . . 234.
Briord . . . . . 427*.
Brissaud. . . . . 271.
Bron . . . . . 155.
Brotty. . . . . 138, 395, 398.
Bruel . . . . . 52*, 84, 242, 291, 377*, 418.
Brun . . . . . 74, 216, 298.
Brunaz. . . . . 440.
Brunel. . . . . 181.
Brunet. . . . . 62, 76, 118, 246, 254, 255.
Brunier . . . . . 158.
Brussin . . . . . 390.
Bruyeres . . . . . 176.
Bruyssons. . . . . 29, 150, 151.
Buat . . . . . 118.
Buatier . . . . . 429.
Bucioz . . . . . 276, 391, 374.
Budé . . . . . 402.
Budes . . . . . 200.
Budoz . . . . . 431*, 440*.
Bueil. . . . . 355.
Buellet . . . . . 405.
Buenc . . . . . 128*.
Bugniet . . . . . 300.
Builly . . . . . 411.
Buobengerg . . . . . 134.
Burdet. . . . . 340.
Burdin . . . . . 173, 208, 268.
Burnod. . . . . 275.
Burnet. . . . . 40, 152*, 377.
Burnier . . . . . 57.

Burtin . . . . . 107.
Burzat . . . . . 377.
Busseul . . . . . 436*, 437.
Bussy . . . . . 30, 130, 145, 161.
Buthod . . . . . 12.
Buttet . . . . . 55, 64, 65*, 162*, 215, 227, 245, 280, 347.
Buz . . . . . 432.

Cagnol . . . . . 266.
Caluso . . . . . 251.
Calvin . . . . . 359*.
Cambiague . . . . . 55, 235* 259, 276*.
Cambiano . . . . . 431.
Campora . . . . . 259.
Candie . . . . . 160, 255, 375.
Canizzia . . . . . 197.
Capella . . . . . 76.
Capelli . . . . . 402.
Capré . . . . . 54, 119, 149, 208, 312, 362, 363.
Capris . . . . . 224.
Cardosa . . . . . 347.
Carelly . . . . . 404, 433.
Cargnoz . . . . . 442.
Carnevale . . . . . 199.
Carpinel . . . . . 68, 106*, 256.
Carra . . . . . 109.
Carraud . . . . . 399.
Carrier . . . . . 262, 296*, 399.
Carris . . . . . 363.
Carron . . . . . 311, 337, 362, 364.
Carroz . . . . . 238.
Cartal . . . . . 347.
Cartier . . . . . 275.
Castagnery . . . . . 370.
Castaigneaux . . . . . 435.
Castelborgo . . . . . 366.
Castiglione . . . . . 259.
Cathon . . . . . 174.
Catin . . . . . 160, 251.
Catinel . . . . . 294, 295, 427.
Cayn . . . . . 64*.
Centurioni . . . . . 197.
Cerisier . . . . . 25.
Cerjat . . . . . 398.
Cervens . . . . . 16, 131, 142, 337.
Cesarges . . . . . 428, 429*.
Cevins . . . . . 192, 332*, 333.
Chabert . . . . . 204, 205*, 295.
Chabeu . . . . . 234, 235, 308, 428.
Chabod . . . . . 2*, 22*, 26, 35*, 37*, 68, 78, 80, 88, 89, 139, 201*, 228, 229, 241, 369.
Chabrière . . . . . 174.
Chacipol . . . . . 410.
Chaffardon . . . . . 78, 239, 259.
Chaffoy . . . . . 435.
Chaillou . . . . . 404.
Chaise Nepha Begum . . . 278.
Chalamel . . . . . 83.
Chalamont . . . . . 411.
Chalandière . . . . . 108, 109, 314, 368, 384.
Challant . . . . . 16*, 17, 22, 24, 25, 29, 52*, 53*, 131, 290, 425.
Challes . . . . . 180, 238, 251, 357, 396, 405.
Challet . . . . . 169*.
Challut . . . . . 182.
Chalons . . . . . 105.
Chambouz . . . . . 275.
Chambéry . . . . . 322, 426.
Chambre (la) . . . . . 14*, 15, 16, 17, 150, 151, 204, 253, 254*, 405, 429*.
Chambrier . . . . . 63.
Chambuerc . . . . . 409.
Chambuerc . . . . . 440.
Chambut . . . . . 181.
Chamembo . . . . . 395*.
Chamonix . . . . . 48, 62.
Chamosset . . . . . 301.
Chamot . . . . . 154, 155, 359.
Champ . . . . . 214.
Champagny . . . . . 437.
Champier . . . . . 177.
Champion . . . . . 241.
Champs . . . . . 266.
Champrovent . . . . . 176, 308.
Champvent . . . . . 288, 289.
Chanay . . . . . 416.
Chandée . . . . . 255.
Chantal . . . . . 364, 369.
Chantalod . . . . . 415.
Chanu . . . . . 303.
Chapel . . . . . 220.
Chapelles . . . . . 396.
Chappaz . . . . . 165.
Chapponay . . . . . 85.
Chappot . . . . . 244, 256.
Chappuis . . . . . 106, 257.
Charansonay . . . . . 158, 246, 290, 297, 410.
Charavel . . . . . 212*.
Charbonneau . . . . . 346.
Chardon . . . . . 146.
Charles . . . . . 41.
Charme (la) . . . . . 161.
Charmot . . . . . 271*, 366.
Charnacé . . . . . 250.
Charnée (la) . . . . . 122, 314, 432, 433.
Charnex . . . . . 242.
Charpenne . . . . . 177, 227.
Charrière . . . . . 65, 66, 229, 379.
Charrost . . . . . 268*, 372.
Charvin . . . . . 13.
Charvet . . . . . 74.
Chastel . . . . . 59, 243, 244, 290, 378*, 432, 434.
Chastelier . . . . . 177*.
Chastelus . . . . . 24.
Chateaumartin . . . . . 279.
Chateauneuf . . . . . 336, 349.
Chateauvieux . . . . . 73.
Chatel . . . . . 46, 49, 187, 314, 342, 374.
Chatelain . . . . . 245.
Chatelard . . . . . 48, 105, 225, 438.
Chatillon 20*, 46, 47, 48*, 56, 95, 97, 105, 112, 113, 130, 134, 136*, 142, 152, 158*, 186, 188, 224, 251, 289*, 304, 309,

CHATILLON *[suite]*. . . . . 313, 338, 344, 345, 369, 375, 397, 399*, 410.
CHATONAY . . . . . 81, 136, 143, 146.
CHATRIER. . . . . 245.
CHAUGY. . . . . 396, 417.
CHAULNES . . . . . 58.
CHAUMONTEL . . . . . 146, 373*.
CHAUTAGNE . . . . . 410, 418.
CHAUVEAU . . . . . 268.
CHAVANES . . . . . 113, 228, 257*, 442*.
CHAVANNE (la) . . . . . 55.
CHAVAUDON . . . . . 349.
CHAVASSE. . . . . 173.
CHENEVIÈRE . . . . . 261.
CHENEX. . . . . 336.
CHESAUZ . . . . . 353*, 354*.
CHESIE . . . . . 101.
CHESNAY . . . . . 101, 102.
CHESNAYE (la) . . . . . 430.
CHESNE. . . . . 142.
CHESNEY . . . . . 235, 366.
CHESSEL . . . . . 226, 276.
CHEVALIER . . . . . 153, 155, 358.
CHEVELU . . . . . **1** à **3,** 181, 309, 425, 426*, 427.
CHEVILLARD . . . . . 4, 56, 281.
CHEVILLY. . . . . *Voir* Humilly.
CHEVRENS . . . . . 310.
CHEVRIER . . . . . 4.
CHEVRIERS. . . . . 181.
CHEVRON-VILLETTE . . . . **5** à **31,** 85, 96*, 128, 149, 150*, 186*, 240, 263*, 265*, 287, 289, 290, 291, 357, 359, 360*, 402, 433.
CHEYNEL . . . . . 145.
CHEZENAY . . . . . 360.
CHIALVEROTTO . . . . . 233.
CHIESA (la). . . . . 197.
CHIESAZ (la) . . . . . 98.
CHIGNIN . . . . . 31, **32** à **41,** 103, 104, 105, 106*, 107, 129, 131, 152, 165*, 171, 173, 193, 216, 288.
CHILLOUX. . . . . 137.
CHILLY . . . . . 310*, 413.
CHISSÉ . . . . . **42** à **60,** 101*, 110, 112*, 113*, 131, 155, 186, 188, 189*, 192, 210, 213*, 215, 217, 233*, 240, 242, 259, 334*, 337, 338, 340*, 358, 387, 396*.
CHIVALLET . . . . . 431.
CHOISY . . . . . 60.
CHOLAY ou CHOLEX . . . . **61** à **63,** 251, 296, 375*.
CHOLLET . . . . . **64** à **65,** 312, 364.
CHOSAL. . . . . **66.**
CHOUVET ou CHAUVET . . . 227.
CHRISTIN . . . . . 208, 245, 399.
CHUYT . . . . . *Voir* Faucigny.
CHYPRE. . . . . 128.
CIBO. . . . . 197.
CIMAZ. . . . . 370.
CIMETIÈRE . . . . . 119.
CINQUANTOD . . . . . 415*.
CIRACE . . . . . **67** à **70,** 122, 245, 376.
CIVIN . . . . . 112.
CIZE. . . . . **71** à **74,** 155, 362.
CLAIR. . . . . 266.
CLARAFOND. . . . . 94.
CLARET. . . . . 262.
CLAVEL. . . . . 186, 377.
CLAVESANA. . . . . 356*.
CLAVEYSON . . . . . 331.
CLERC. . . . . 146*, 433.
CLERMONT. . . . . 28, **75** à **89,** 109*, 178, 255*, 263*, 264*, 265, 332, 379, 406, 410, 417, 440.
CLERT. . . . . 115*, 156.
CLETS. . . . . **90** à **98,** 100, 113*, 128, 151, 188, 210, 217, 263, 264, 265*, 402.
CLOS . . . . . 40, 41*, 56, 86, **99** à **103, 104** à **107,** 111, 122, 136, 214, 228, 233*, 259, 266, 276, 277*, 280*, 336, 359, 364, 386.
CLUSES . . . . . 25, 240, 241*.
COCALINI . . . . . 280.
COCHON. . . . . 338.
COCTET . . . . . 13.
CODURIER. . . . . 177.
COGNIN . . . . . 80, 81, **108, 109,** 379*.
COHENDIER . . . . . 46, 52, 97*, 105, **110** à **113,** 242*, 320, 332*, 334*, 337, 344*.
COL . . . . . 206*, 208, 280.
COLIGNY . . . . . 348, 349.
COLLAFFRE . . . . . **114, 115.**
COLLAT . . . . . 100, 116, 413*, 415*.
COLLERII . . . . . 204, 255.
COLLET . . . . . 398.
COLLIET. . . . . 116, 245, 415.
COLLOMB . . . . . 116, 301.
COLLOMB-ARCINE . . . . . 25, 116, **117** à **119,** 155, 243, 245, 275.
COLLOMBIER . . . . . 116, 145*, 174, 287, 288*, 290, 291.
COLMIEU . . . . . 43.
COLONNE . . . . . 137*.
COMBES . . . . . 78.
COMELIN . . . . . 359.
COMIERS. . . . . 80, 205.
COMMÊNE. . . . . 68, 106, **120** à **122.**
COMPASSEUR . . . . . 86.
COMPAGNON. . . . . 278.
COMPEY . . . . . 14, 17, 36, 49, 63, 97, 104, 105*, **123** à **134,** 145*, 159, 163, 194, 200, 210, 264, 283, 290, 291, 292, 304, 306, 328, 331, 335, 354*, 382, 407, 411.
COMPEY-FÉTERNE. . . . . 125*, 130, 131, **135** à **141,** 215, 306, 343, 382, 390*, 414, 415.
COMTE. . . . . 224, 396.
CONCHE. . . . . 173.
CONCHES . . . . . 126.

CONFIGNON . . . . . 128, 129*, **141** à **147,** 262, 299, 305, 373, 414.
CONFLENS . . . . . 19*, 37, 78*, 93, **148** à **152**, 239, 241, 286*, 290, 292*, 299*, 345*.
CONSEIL . . . . . 249, 250.
CONSTANT . . . . . 370.
CONSTANTIN . . . . . 156, 205, 281, 433.
CONSTANTIN-MAGNY . . . . 54, 55, **153** à **156,** 189, 192.
CONTAMINE . . . . . 156.
CONTAMINETTE . . . . . 156.
CONZIÉ . . . . . 43, 48, 60, 129, **157** à **163,** 305, 332, 342, 344, 369*.
COPPIER. . . . . 39*, **163** à **167,** 168*, 169*.
COPPONAY. . . . . **167** à **169,** 304, 377, 406, 415*.
COQUI . . . . . 17.
CORBAYS 12*
CORBEL ou CORBEAU . . . . 36, **170** à **178**, 243.
CORBIÈRE (la). . . . . 146*, 256*.
CORDON. . . . . **179** à **184,** 429.
CORENT. . . . . 105.
CORNILLON . . . . . 44, 45, 48, 52, 112, 152*, 154*, **185** à **193,** 213, 232, 234, 235, 275, 332, 336, 341*, 359, 368.
CORNUT . . . . . 102, 103*, 305*.
CORSIER. . . . . 127, **194,** 387.
CORTOYS . . . . . 3.
COSTA-BEAUREGARD . . . . 100, 184, **195** à **202.**
COSTA-LA-TRINITÉ . . . . . 25, 202.
COSTABLE. . . . . 395.
COSTAGUTA. . . . . 197.
COSTE. . . . . 224.
COSTE (la). . . . . 266.
COSTES . . . . . **203** à **207, 208***.
COUDREY . . . . . 45, 56, 58, 88, 97, 103, 105, 139, 188, **209** à **217,** 226, 232, 266*, 361.
COUDURIER . . . . . 38.
COURT . . . . . 301.
COURTARVEL . . . . . 86.
COURTIVRON . . . . . 86.
COURTOIS-ARCOLLIÈRES . . **218** à **225,** 243.
COUSSY-GENISSIA . . . . . 297, 379, 397.
COUZ (de). . . . . **260** à **261.**
COYSIA . . . . . 65, **226, 230,** 397.
CRANS . . . . . 25, 44, 47, 189, **231** à **235,** 251, 259, 291*, 340*, 341*, 397.
CRAUS . . . . . 191.
CRÉCHEREL . . . . . 50, 152, **236, 241,** 255, 330, 369.
CREST-CRUSEILLE. . . . . **242** à **245,** 302, 371.
CREST. . . . . 49, 112, 118, 136, 175, 177, 222, 223, 275, 337, 432, 433*.
CRESTAZ . . . . . 56.
CRESTU . . . . . 299*, 301.
CRESPIN. . . . . 230.
CRET . . . . . 126.
CRINSOZ . . . . . 398*.
CRISPILLIANI . . . . . 442*.
CRISTAN . . . . . 246.
CROCHET . . . . . 56, 78, 246, 257.
CROIX-CHEVRIÈRES . . . . . 58.
CROIX (la). . . . . 66, 152*, 188, 227, 240, 251, 289, 300, 341.
CROSE (la). . . . . 348.
CROSA. . . . . 66.
CROSO. . . . . 17, 31.
CROUSAZ . . . . . 365.
CROUSOUZ. . . . . 227.
CROUX . . . . . 119.
CROYSON . . . . . 299*.
CRUES . . . . . 31, 227.
CRUSSOL . . . . . 440.
CUGNIET . . . . . 83.
CULLAFROZ . . . . . 245.
CUPELIN . . . . . 189, 334, 377.
CURIAL . . . . . **247** à **250.**
CURTAT . . . . . 347.
CUSIN. . . . . 94.
CUSINENS . . . . . 235, **251.**
CUYNES . . . . . 77, 83, 84, 85, 88*, 238, **252** à **255,** 265, 292*, 293*.
CYVOCT . . . . . 221.

DAGAND. . . . . 262.
DAGUE (la) . . . . . 348.
DALAMEL. . . . . 174.
DALLIENS. . . . . 289.
DALMAZ. . . . . 246, **256.**
DAMAS . . . . . 161, 417.
DAMEL . . . . . 368*.
DAMPIERRE . . . . . 26.
DAMYENS . . . . . 336.
DANIEL . . . . . 212, 338*.
DANTHON . . . . . *Voir* Anthon.
DARD . . . . . 374.
DARDEL. . . . . 52, 53, 127*, 400.
DATTON. . . . . 190.
DAVID. . . . . 119, 257, 358.
DAVIET . . . . . **258,** 360, 414, 416.
DÉAGE . . . . . 52, 55*, 102*, **259,** 275*, 385, 432.
DEAUSSENS . . . . . *Voir* Ossens.
DEBORNAND. . . . . 374.
DECOMPOIX . . . . . 128.
DECOUZ . . . . . *Voir* Couz.
DEGALLIS . . . . . *Voir* Gallis.
DELEAVAL . . . . . *Voir* Léaval.
DEL BENE. . . . . **262**, 363.
DEMOTZ . . . . . *Voir* Motz.
DÉPIERRE . . . . . 137.
DEPORTES. . . . . *Voir* Portes.
DEPREZ . . . . . *Voir* Prez.
DÉRÉE. . . . . 96*, 97*, 254, **263** à **265**, 290*, 300, 310, 391.
DESBORDES . . . . . 107.
DESCOTES . . . . . 363.
DESPINE. . . . . **267** à **268.**
DESPONTS. . . . . 208.
DESSAIX . . . . . **269** à **273**, 366*.

Dessous-l'Église . . . . . 126.
Destrés . . . . . 81, 274.
Deville . . . . . *Voir* Ville.
Diacète. . . . . 274.
Dian . . . . . 67, 68.
Dichat . . . . . 146, 274, 373.
Diesbach. . . . . 55, 134.
Dieulefils. . . . . *Voir* Magnin.
Dimier . . . . . 13.
Dinet . . . . . 428.
Dingy. . . . . *Voir* Menthon, Bouteiller.
Disy . . . . . 49*.
Domen . . . . . 102, 118, 191, 243.
Domen-Sougey. . . . . **275.**
Domen-Cusy . . . . . **276, 277,** 373*, 384.
Domenget . . . . . 243, 250, 443.
Don. . . . . 274.
Donier . . . . . 262, 274, 277.
Dons . . . . . 274, 296.
Dorches . . . . . 411.
Dortans . . . . . 164, 210, 215*, 296*, 412*, 429.
Doroz. . . . . 119.
Douhet. . . . . 86.
Drecibus . . . . . 109.
Draillans . . . . . 130, 274.
Dreux . . . . . 86, 175.
Droysier. . . . . 274.
Droz . . . . . 370.
Drujon . . . . . **278, 279.**
Druyn . . . . . 442.
Duboin . . . . . 107*, **280,** 337.
Dubois . . . . . *Voir* Bois.
Dubouloz . . . . . 284*.
Duclos . . . . . *Voir* Clos.
Ducol . . . . . *Voir* Col.
Ducrest . . . . . *Voir* Crest.
Ducrest-Ugine . . . . . **281.**
Ducret . . . . . 385.
Duflon. . . . . *Voir* Flon.
Dufoug. . . . . *Voir* Foug.
Dufour. . . . . *Voir* Four.
Dufraine. . . . . *Voir* Fraine.
Dufresne. . . . . *Voir* Fresne.
Dufresney. . . . . *Voir* Fresney.
Dufresnoy. . . . . *Voir* Fresnoy.
Dugay . . . . . *Voir* Gay.
Dugros . . . . . *Voir* Gros.
Duin, Duingt . . . . . *Voir* Duyn.
Dulac . . . . . 282.
Dulina . . . . . 49, 339.
Dulis . . . . . 100.
Dullin . . . . . 54, 173.
Dumarest . . . . . 282.
Dumas . . . . . 262.
Dumonal . . . . . 282.
Dumont. . . . . 282, 442.
Dunant . . . . . *Voir* Nant.
Dunois . . . . . 56, 57.
Dupas . . . . . 139, **283, 284.**
Dupont. . . . . *Voir* Pont.
Duport . . . . . *Voir* Port.
Dupraz. . . . . 268, 395.
Dupuis ou Dupuy . . . . . *Voir* Puis.
Durand. . . . . 282, 293.
Durandard . . . . . 68.
Durfort . . . . . 348.
Durier . . . . . 300.
Durouvenoz . . . . . *Voir* Rouvenoz.
Dusollier . . . . . *Voir* Sollier.
Dutour. . . . . *Voir* Tour.
Dutrin . . . . . *Voir* Trin.
Duverger . . . . . *Voir* Verger.
Duvivier . . . . . *Voir* Vivier.
Duyn . . . . . 19, 24, 29*, 38, 84, 88*, 89, 128*, 130, 133, 134, 140, 148, 149, 150*, 152*, 180*, 181, 232, 234, 239, 240, 254*, 255*, 265*, **285** à **293,** 377, 400, 407, 425, 431, 440.
Dyvone . . . . . 97, 240, 241, 274, **294, 295.**

Échallon . . . . . **296, 297,** 412.
Échaquet . . . . . 152, 244, 245*, 251, 265, **298** à **302.**
Échelles. . . . . 173.
Edlmann . . . . . 417.
Émeric . . . . . 21.
Emion. . . . . 45, 125, 129, 265, 303, 373.
Empereur . . . . . 199, **303,** 362.
Englisberg . . . . . 133.
Entremont. . . . . 19, 233, 303.
Envie. . . . . 366.
Épagny. . . . . 129*, 139*, 143, 168, **304** à **306.**
Érards . . . . . 161.
Erlach. . . . . 134.
Espagny . . . . . 394.
Esperlin. . . . . 17.
Estable . . . . . 378.
Escorens. . . . . 2.
Eschot . . . . . 168.
Escrivieux. . . . . 3, **307** à **309,** 394.
Espinasse (l') . . . . . 398.
Esserts . . . . . 239.
Estavayé. . . . . 291, 331*.
Estaux . . . . . 264, 301, **310,** 420.
Estraz . . . . . 413.
Évieu. . . . . 311.
Évieux . . . . . *Voir* Vieux.
Évrard. . . . . 80.
Excoffon . . . . . 65, 69, **311, 312.**
Exertier . . . . . 312.
Eymin. . . . . 267.
Eynard ou Aynard . . . . 328.

Fabreguettes . . . . . 443.
Fabri . . . . . 13, 45, 96, 136, 211, **313,** 367, 372.
Fabry . . . . . 266, **314.**
Fagot . . . . . 390.
Falconnet . . . . . 244*.
Falletti . . . . . **315.**
Falquet . . . . . 190, 310, 312.
Fangon. . . . . **315.**
Faucher . . . . . 61, 301, 302, **316.**

FAUCIGNY-LUCINGE . . . . . 10, 11, 28, 44, 47, 48*, 49*, 52, 58*, 59, 62, 63, 76, 85, 96, 107, 110, 111*, 112, 113, 127, 130, 139, 140, 144, 151*, 159, 162, **169**, 186, 189*, 191, 193, 194, 227, 231, 232, 239, 244, 264, 280, 288, 289, **317** à **354**, 377, 387*, 391, 394, 402, 410, 415*, 417*.

FAULCON . . . . . 245, 146.

FAURE . . . . . 102, 106, 372.

FAUSSONE . . . . . **355, 356.**

FAVERGES . . . . . 93.

FAVERGE (la) . . . . . 23, 100, 154, 155, 257*, **357** à **360**, 390, 392.

FAVIER . . . . . 63*, 64, 101, 207, 210, 216, 240, 262, 292, 303, **361** à **365**.

FAVRAT . . . . . 271*, **366.**

FAVRE . . . . . 72, 122, 162*, 163, 168*, 169*, 177, 190, 206, 258, 259, 303, 369, 372, 386*, 442*.

FAVRE-VALBONNE . . . . . 191, 214, **367** à **369**, 342*, 357.

FAVRE-MARNIX . . . . . **370, 371.**

FAVRE (Annecy) . . . . . **372.**

FAVRE-USILLON . . . . . 146, 276, **373, 374.**

FAVROT . . . . . 342.

FAY . . . . . 362.

FAYN . . . . . 255.

FEGELY . . . . . 154.

FEILLENS . . . . . 396.

FERNAY . . . . . 61, 62, 63*, **374, 375.**

FERNEX . . . . . 67, 69, **376.**

FERRAILLON . . . . . 176.

FERRAND . . . . . 38.

FERRARIS . . . . . 64.

FERRIÈRES . . . . . 97, 334, **377**, 403.

FERRO . . . . . 107.

FERT . . . . . 58, **378.**

FERTEY . . . . . 430.

FÉSIGNY . . . . . 108, 109*, 191, 284, **378, 379.**

FESTETICS-TOLNA . . . . . 65.

FESTI . . . . . 43, 56, 211, **380.**

FETANS . . . . . 38, 39*.

FÉTERNE . . . . . 126, 137, **381, 382.**

FÉTIGNY . . . . . 60*, 427*.

FEYDEAU . . . . . 349.

FEUGÈRES . . . . . 80.

FICHET . . . . . 245, 246, 275, **383** à **385.**

FIESCHI . . . . . 16*, 197.

FIGUET . . . . . 374, **386.**

FILLIARD . . . . . 262, **387.**

FILLINGE . . . . . 46, 56, 57, 194, 330, 350, **387.**

FIQUET . . . . . 177.

FISTILLIEU . . . . . 224, 278*, 438.

FITZ-GERALD . . . . . 271.

FLAMEN . . . . . **386.**

FLANDAINE . . . . . 176.

FLÉCHÈRE (la) . . . . . 23, 40, 59, 139, 229, 234, 304*, 305, 309, 357*, 359, 360, 364, **388** à **398**, 404, 428.

FLEHARD . . . . . 429*.

FLEURY . . . . . 376.

FLOCARD . . . . . 222, 396, 398.

FLON . . . . . **399.**

FOIX . . . . . 71, 72.

FOLLIET . . . . . 10, 229, 234, 335, 337, 341, 351, **403**, 412, 413*.

FONCET . . . . . 392, **404.**

FONTAINE . . . . . 406.

FONTAINE (la) . . . . . 105, 107, 295, **405, 406.**

FONTANEL . . . . . 406.

FONTANEY . . . . . 430.

FONTETTE . . . . . 437.

FORAS . . . . . 89, 139*, 168*, 169, 181, 222, 258*, 272, 402*, **407** à **422**, 304, 305, 310, 333, 336, 342, 343, 373, 394, 427.

FOREST (la) . . . . . 22, 25, 88, 181*, 228, 229, 232, 234, 243, 244, 259, 278, 287, 291, 342, 384, 397, 422*, **423** à **441.**

FORESTIER (Yvoire) . . . . . **442.**

FORESTIER (Aix) . . . . . **443, 444.**

FORNERAT . . . . . 20, 192.

FORNIER . . . . . 53, 442*.

FORNO . . . . . 197.

FORRIER . . . . . 12, 13, 112, 233, 240, 255, 289.

FORTIS . . . . . 302.

FOUDRAS . . . . . 150.

FOUG . . . . . 191, 224, 256, 292, 360.

FOURMER . . . . . .

FRAINE . . . . . 282.

FRANC . . . . . 314.

FRANÇOIS . . . . . 347.

FRANCONIS . . . . . 172.

FRANGIA . . . . . 356.

FRARET . . . . . 45, 278.

FRASSE (la) . . . . . 41*, 152, 209, 210, 213, 214*, 215, 216, 217, 334, 350, 377.

FRÈRE . . . . . 221.

FRESNE . . . . . 142, 258, 282, 366, 394.

FRESNES . . . . . 234.

FRESNEY . . . . . 54, 56, 92, 105, 129, 135, 190*, 191*, 210, 214*, 232, 275, 276, 321, 332, 344*, 358.

FRESNOY . . . . . 17, 40*, 56* 57, 100*, 105, 111, 134, 275*, 332, 342, 405, 416, 432.

FRESTAZ . . . . . 208.

FRIAND . . . . . 131.

FROMENTIN . . . . . 26.

FRUE (la) . . . . . 399.

FUGIÈRE (la) . . . . . 80.

GAGNEUR . . . . . 119.

GAGNIÈRES . . . . . 371, 386.

GALATERI . . . . . 223.
GALATIN . . . . . 246.*
GALLAY ou GALLEY . . . . 146, 190, 243, 372.
GALLES . . . . . 243 *, 303, 348, 402.
GALLIEN . . . . . 174.
GALLIER . . . . . 28.
GALLIFET . . . . . 175, 177.
GALLIS . . . . . 68.
GANTELET . . . . . 183, 190, 223, 230, 262, 302.
GAPT . . . . . 95.
GARAVAT . . . . . 176.
GARBILLON . . . . . 268, 385 *,
GARCIN . . . . . 174, 176 *, 178, 206.
GARDE (la) . . . . . 369.
GARET . . . . . 145.
GARIOD . . . . . 174.
GARNERIN . . . . . 25.
GARNIER . . . . . 174, 376.
GASCON . . . . . 80.
GATIN . . . . . 303.
GAUD . . . . . 73, 371.
GAUDINON . . . . . 229.
GAUGNIÈRE . . . . . 436.
GAURE . . . . . 346, 347.
GAUTHIER . . . . . 436.
GAVAND . . . . . 107.
GAVET . . . . . 206.
GAY . . . . . 46, 101, 146, 175, 427 *, 429.
GAZELLI . . . . . 73.
GÉMILLY . . . . . 13, 96, *, 97, 240, 264.
GENAUD . . . . . 304.
GENÈVE (Ctes de) . . . . . 10, 11 *, 29 *, 31, 53, 76, 78, 92 *, 93 *, 97, 98, 112 *, 124, 125, 126, 128, 129, 142, 143 *, 147*, 233, 289, 318*, 319 *, 320, 322, 323 *, 327 *, 352, 353, 366 *, 375, 399, 442.
GENÈVE-LULLIN . . . . . 61 *, 62, 63, 94, 98, 127, 162, 257, 290 *, 316 * 392.
GENÈVE . . . . . 41, 93 *, 94.
GENEVOIS . . . . . 257.
GENIN . . . . . 113 *.
GENISSIA . . . . . 301.
GENTAZ . . . . . 271.
GENTO . . . . . 240.
GENTON . . . . . 254, 369.
GENVILLE . . . . . 107, 275.
GERBAIS . . . . . 68, 79, 81 *, 95, 105, 152, 156, 162 *, 163, 181, 297 *, 302, 313, 316, 336, 342, 344 *, 346, 362, 367, 393.
GERBAT . . . . . 69.
GERES . . . . . 348.
GEX . . . . . 53, 56, 66, 100, 216.
GIEZ . . . . . 15.
GILBERT . . . . . 204, 396.
GILLION . . . . . 145.
GILLY . . . . . 12, 20, 88, 107, 144, 193, 216.
GINET . . . . . 299, 302 *.
GINGINS . . . . . 398, 432, 433 *.
GINOD . . . . . 212, 220 *, 336.
GIRARD . . . . . 250.
GIRARDON . . . . . 12.
GIRIODI . . . . . 73.
GIROD . . . . . 279.
GLANNAZ . . . . . 133.
GLARENS . . . . . 420 *.
GLENNE . . . . . 380.
GONDÉ . . . . . 371.
GOUDARD . . . . . 154.
GOUDRIT . . . . . 169.
GOURGE . . . . . 245.
GOUTTE (la) . . . . . 200.
GOY . . . . . 182 *, 183, 279.
GOYBET . . . . . 138, 221, 392, 434, 435 *.
GOYET . . . . . 167, 168 *, 169, 415, 420.
GRAILLY . . . . . 97 *, 112, 113 *, 156, 191, 192, 210, 217, 296 *, 415.
GRAMONT . . . . . 39.
GRAMMONT . . . . . 18.
GRAND . . . . . 138, 437 *.
GRANDET . . . . . 175.
GRANDMONT ou GRAMMONT . 78* 79 *, 81 *, 316 *.
GRAND-FONTAINE . . . . . 246.
GRAND-THORANE . . . . . 261.
GRANDSON . . . . . 328.
GRANERY . . . . . 198, 201, 372.
GRANGE . . . . . 37 *, 208, 279, 387.
GRANGE (la) . . . . . 41, 259, 280 *, 369, 371, 392.
GRANGES . . . . . 89.
GRANIER . . . . . 52 *, 152.
GRATET . . . . . 176.
GRAVE (la) . . . . . 69, 275, 346 *, 398.
GRAVERNEL . . . . . 45, 48, 333.
GRAVIER . . . . . 115, 208.
GRELIER . . . . . 161.
GRENAUD . . . . . 68, 69, 103, 396, 425, 433 *, 438 *, 439 *.
GRENAZ . . . . . 85 *, 311.
GREPT . . . . . 138.
GRÈRES . . . . . 143 *, 299.
GREYFIÉ . . . . . 65, 374.
GREYNOD . . . . . 34, 35.
GREYSIER . . . . . 22, 36, 128, 130, 136, 137, 251, 324 *.
GRIBALDY . . . . . 245.
GRIFFON . . . . . 160.
GRIGNAN . . . . . 435.
GRILLET . . . . . 109.
GRILLION . . . . . 334, 336.
GRILLY . . . . . 394.
GRIMALDI . . . . . 210, 217.
GRIOTTERAY . . . . . 24.
GROGNIET . . . . . 386.
GROLÉE . . . . . 81, 105 *, 129, 180, 181 *, 255, 265 *, 308.
GROMIS . . . . . 73.
GROS . . . . . 246 *, 310, 384, 385, 433.
GROSSI . . . . . 28.
GROSSET . . . . . 204, 205, 212, 213 *, 214, 216, 314.
GRUEL . . . . . 63, 109, 140, 189, 192, 257 *, 296, 346, 379.

Gruyères. . . . . 79*, 330, 334.
Guaragnia . . . . . 71, 72.
Guarco. . . . . 197*.
Guat . . . . . 378.
Guerrière . . . . . 429.
Gueynez . . . . . 346.
Guiche (la). . . . . 438.
Guignard . . . . . 434, 440.
Guillet . . . . . 26, 139, 155, 271, 396, 404.
Guillot . . . . . 256.
Guinet . . . . . 177, 368, 369.
Gumoens . . . . . 62, 63, 142, 288, 339.
Guy. . . . . 140.
Guydebois . . . . . 397.
Guymet. . . . . 279.
Guyrod. . . . . 118, 199.

Harcourt . . . . . 434, 435.
Harqueville. . . . . 122.
Haton . . . . . 190.
Hauteville . . . . . 141, 144, 145*, 146*, 158, 159, 350, 411.
Haye (la). . . . . 250.
Heissmann . . . . . 134.
Henin . . . . . 267.
Henry . . . . . 398.
Hertford . . . . . 237, 238.
Hery . . . . . 379*.
Heyblot . . . . . 262.
Hopital (l') . . . . . 266.
Hostun. . . . . 172.
Hotelans . . . . . 365.
Hugard. 417
Hulin. . . . . 284.
Humilly . . . . . 4, 299*, 302, 342, 372, 374.

Illeins. . . . . 59.
Inferrato . . . . . 193.
Introd . . . . . 53.
Intrues. . . . . 188.
Ipanema Moreira . . . . . 416.
Isle (l'). . . . . 96, 193.
Issuard . . . . . 384.
Ivoley . . . . . 362, 364.
Ivrée . . . . . 354.

Jacques. . . . . 89.
Jacquerod . . . . . 399.
Jacquet . . . . . 251.
Jacquier . . . . . 301, 325, 404.
Jaillet. . . . . 100, 276*, 277, 442.
Janet. . . . . 300.
Jay . . . . . 53, 56.
Jay Donzel . . . . . 311*.
Jay (le). . . . . 214.
Jenville . . . . . 57.
Jeonzel. . . . . 295.
Joannis. . . . . 224.
Joly . . . . . 130, 234, 235, 199, 258, 297, 392, 395.
Joinville. . . . . 127, 322*, 333*.
Jolen . . . . . 256.
Jonzier. . . . . 304.
Josserand . . . . . 241, 265.
Jouffray. . . . . 437*.
Juge . . . . . 160, 246.
Jussat . . . . . 212*.
Jutigninge. . . . . 254, 265*.
Juys . . . . . 345.

Kaldsmith . . . . . 64.
Kergorlay. . . . . 349.
Kibourg . . . . . 14, 352.

Laage . . . . . 435.
Labaye. . . . . 434.
Labories. . . . . 251.
Lachat. . . . . 245.
Lachenal . . . . . 228.
Lacordaire . . . . . 437.
Lageret . . . . . 131, 291.
Laiolo . . . . . 308.
Lamare. . . . . 102.
Lambert . . . . . 30*, 35, 54, 84, 115, 165, 259, 275, 311, 371, 406, 414, 419, 430.
Lanet . . . . . 177.
Lanfrey . . . . . 177.
Langin . . . . . 31, 59, 128*, 130, 251, 339, 373, 375, 382, 398, 414*, 415.
Langlois. . . . . 303.
Lannoy. . . . . 429.
Lanzard . . . . . 262.
Laprole . . . . . 134.
Larieu . . . . . 106, 122, 275*.
Lastic . . . . . 176.
Latard. . . . . 302*.
Laudes. . . . . 346.
Launay. . . . . 69, 256, 337, 368*, 373*.
Laurent . . . . . 54, 64.
Lausanne . . . . . 354.
Laval . . . . . 397.
Lavigny . . . . . 337.
Lay. . . . . 178, 215.
Lazary . . . . . 362.
Léaval . . . . . 246.
Le Beau . . . . . 414, 421.
Le Blanc. . . . . 54, 281.
Le Merle . . . . . 181.
Lemenc. . . . . 78.
Léo . . . . . 55.
Léoni. . . . . 356.
Le Pasquier . . . . . 261.
Lépigny . . . . . 262.
Le Roux. . . . . 436.
Leschaux . . . . . 254.
Lescheraine. . . . . 209, 210, 240*, 241, 257*, 361, 364, 405.
Lestelley . . . . . 280.
Lestra . . . . . 34.
Lesvaux . . . . . 188.
Levet . . . . . 385.
Levrier . . . . . 301, 371.
Leugney . . . . . 360.
Leya . . . . . 290.
Leydier . . . . . 40*, 242, 336.
Leyssin . . . . . 177, 406.
Liasse . . . . . *Voir* Lyasse.
Lhoste . . . . . 88.

Liedekerke . . . . . 87.
Liperi . . . . . 223.
Livenne . . . . . 278.
Livet . . . . . 54, 183, 191, 367, 392.
Livron . . . . . 24, 25, 54, 63, 87, 95*, 119, 162*, 163, 254, 257, 347, 358, 368, 378, 427.
Locarno . . . . . 356.
Locatel . . . . . 148.
Loche . . . . . 24, 46, 50, 51*, 59, 66, 69, 70, 85, 100, 103, 139, 155, 183, 189, 192, 246, 380, 393.
Loctier . . . . . 2*.
Loisy . . . . . 250.
Lombard . . . . . 107, 161, 227, 346, 373*.
Longet . . . . . 55, 359.
Longueval . . . . . 406.
Lonlay . . . . . 348.
Lorent . . . . . 227.
Loriol . . . . . 251, 438*.
Lort . . . . . 156, 258, 415*.
Louvier . . . . . 214.
Louys . . . . . 72, 121, 122, 228, 266.
Lovat . . . . . 176.
Loyes . . . . . 305.
Loys . . . . . 61, 103, 138, 191, 228, 245*, 339.
Luc . . . . . 176.
Luçay . . . . . 435.
Lucinge . . . . . *Voir* Faucigny.
Lucenco . . . . . 254.
Lucellière . . . . . 398.
Lugrin . . . . . 146, 336, 413.
Luisard . . . . . 103.
Lullier . . . . . 143.
Lusignan . . . . . 367.
Luxembourg . . . . . 97, 138, 334, 420.
Luyrieu . . . . . 3, 30, 37*, 39, 80, 83, 105, 180, 219*, 308, 394.
Luyset . . . . . 281, 309, 371, 406, 435.
Luzerne . . . . . 86.
Lyasse . . . . . 177, 178, 273.
Lyatard . . . . . 178.
Lyobard . . . . . 30, 349, 369.

Mac-Callum . . . . . 398.
Machard . . . . . 101, 303, 347, 359, 366*, 404*.
Machet . . . . . 102, 199.
Macognin . . . . . 174.
Macot . . . . . 12, 29, 169, 240.
Magdelain . . . . . 56, 57, 190, 229, 368.
Magnin . . . . . 173, 174, 175, 176, 177*, 242.
Magny . . . . . 119, 334*, 338*.
Maillans . . . . . 240, 260, 302.
Maillard . . . . . 146, 297, 396, 397*, 418*.
Maillardoz . . . . . 334.
Maille . . . . . 177.
Maillé . . . . . 434.
Maille (la) . . . . . 328. *Voir* Rovorée.
Mailly . . . . . 348.
Maisini . . . . . 175.
Maistre . . . . . 156, 417*.
Maistre (Le) . . . . . 122.
Malagny . . . . . 158, 299.
Malain . . . . . 52.
Malaspina . . . . . 23.
Malavota . . . . . 188*.
Malbosc . . . . . 437.
Malet . . . . . 178, 180.
Mallet . . . . . 174, 176, 212, 346.
Mallié . . . . . 250.
Malliet . . . . . 62, 63.
Malomont . . . . . 161.
Malons . . . . . 304.
Malsain . . . . . 214, 216, 217.
Malve . . . . . 37.
Malvenda . . . . . 130.
Mandolle . . . . . 38, 39*, 164, 244*, 256.
Manessy . . . . . 113*, 192, 310*, 334*, 335, 418.
Maney . . . . . 112, 276, 280*.
Manuel . . . . . 162, 217, 254, 264.
Mar (la) . . . . . 144*, 149, 278, 426.
Marc (la) . . . . . 180.
Marchand . . . . . 146, 191, 244, 256*, 343.
Marchis . . . . . 173.
Marcossey . . . . . 46, 158, 159.
Mareschal . . . . . 24, 39, 82*, 83, 131, 158, 180, 181, 182, 204, 205*, 206, 207, 216, 222, 239, 243, 253, 255*, 279, 287, 291, 315, 331, 342, 343, 363, 368, 371*, 379*, 389, 391, 422*, 439*, 440*.
Marest . . . . . 92, 278.
Mareste . . . . . 1, 2, 3*, 64, 86, 158, 162*, 180, 220, 221, 224, 240, 281, 296, 308*, 309, 311, 363, 409, 410, 442.
Maret . . . . . 279.
Marfontaine . . . . . 430.
Margencel . . . . . 142, 143, 338.
Mari . . . . . 144.
Marigny . . . . . 40*, 57, 280, 300, 396, 390.
Marin . . . . . 118*, 192, 245, 259, 276*, 280*, 359*, 376*, 394, 415, 417, 419.
Marlioz . . . . . 129, 143, 145, 158, 159, 411.
Marmot . . . . . 35.
Marnix . . . . . 371.
Maronzier . . . . . 70.
Marrigniens . . . . . 306.
Marrow . . . . . 160.
Marsey . . . . . 347.
Marsier . . . . . 158.
Martel . . . . . 251, 279, 301, 308, 418, 428, 429.
Marterey . . . . . 385.
Martigniat . . . . . 396.
Martin (Faucigny) . . . . . 54, 58, 107, 115*, 130, 189, 191, 193, 212, 217*, 280, 309, 313, 332, 334, 337, 340, 368, 371.

Martin (Italie). . . . . 73.
Martin (Maurienne). . . . 54, 114, 243.
Martin-Métral . . . . . 216.
Martin-Tonce . . . . . 73.
Martinel. . . . . 259.
Martini . . . . . 336.
Martiny . . . . . 176.
Maruffi . . . . . 197.
Marval . . . . . 290*, 291.
Mas. . . . . 155, 175*, 176, 177.
Mascarani . . . . . 175.
Mascot. . . . . *Voir* Macôt.
Masse . . . . . 177, 207.
Matafelon. . . . . 1, 3*.
Mathieu . . . . . 94, 258.
Matter. . . . . 134.
Maubec. . . . . 83*, 181*, 406**.
Maugiron . . . . . 406.
Maugny. . . . . *Voir* Nicod.
Maumigny . . . . . 183.
Maxit. . . . . 165.
Mayor . . . . . 289*.
Mazuer. . . . . 30.
Mecoras . . . . . 53, 242, 334, 335, 396.
Mégève. . . . . *Voir* Capré.
Meilleret . . . . . 234.
Mela . . . . . 390*.
Mellet. . . . . 86.
Menthon (et branches) . . 14*, 15, 16, 17, 19, 22, 25*, 28, 30*, 44*, 45, 48*, 49*, 50*, 52, 56, 58, 59*, 62, 80, 82*, 84, 89*, 92, 93, 94*, 95*, 96*, 97*, 105, 110, 111, 112*, 113*, 128, 129*, 131, 133, 145*, 146, 147*, 152, 158*, 160, 161, 164, 165, 168, 181*, 189*, 198, 217, 233*, 238, 241*, 245*, 246*, 257, 261, 263, 264*, 265*, 270, 289*, 290*, 291*, 309, 326, 331*, 333, 336, 339*, 340, 341*, 343, 345, 350, 351*, 354, 364, 365, 369, 372, 375*, 377*, 378*, 390, 391, 400, 401, 402*, 417*, 430, 438.
Menthonay . . . . . 59, 105, 333, 378*.
Merceries . . . . . 354.
Mercier . . . . . 279*, 360.
Merme . . . . . 344.
Mermet. . . . . 103, 107*.
Mermillod . . . . . 70*.
Mesmay. . . . . 87.
Mesme . . . . . 235.
Mestral ou Métral. . . . 31, 41, 85, 169*, 188, 194, 240, 242, 256*, 299, 341*, 364, 391, 395.
Meynet. . . . . 276.
Meynier . . . . . 427.
Meyria . . . . . 54.
Michaille . . . . . 23, 246*, 430.
Michal. . . . . 100, 281, 376.
Michaud . . . . . 156.
Michel . . . . . 114, 207.
Michot . . . . . 164.
Migain . . . . . 33.
Migieu . . . . . 223, 309.
Milliet. . . . . 100, 200, 201, 216, 241*, 356, 358, 362, 384*, 385*, 397, 441.
Million. . . . . 234.
Millo. . . . . 74.
Millioz . . . . . 175, 251.
Miolans . . . . . 8, 37, 76*, 78, 79, 80, 81*, 150*, 186, 289, 322, 405*.
Mionnas . . . . . 48, 63, 96, 264*, 265, 289, 305, 378.
Miribel. . . . . 2, 181, 331*.
Missilier. . . . . 163.
Moget . . . . . 168.
Moillet . . . . . 229, 275.
Moine . . . . . 144.
Mojonnier . . . . . 165.
Molan . . . . . 59.
Molard. . . . . 83, 178, 428, 429*.
Molaris . . . . . 172.
Molière (la) . . . . . 130, 134.
Molin . . . . . 59, 385.
Molliena . . . . . 410*, 420.
Molliens. . . . . 350*, 370, 391*, 393, 394, 395*.
Monal . . . . . 154*, 373.
Monin . . . . . 215.
Monon . . . . . 232*, 235.
Monod . . . . . 398.
Mons . . . . . 411.
Mont . . . . . 11*, 45, 100, 101, 118, 331.
Montagnac . . . . . 162.
Montan . . . . . 41.
Montanier. . . . . 155.
Montbel . . . . . 15, 16*, 53, 85, 177, 178, 233, 244, 308, 309, 345, 429*.
Montbéliard . . . . . 289, 348, 349.
Montboiron . . . . . 38.
Montchabod . . . . . 83.
Montchenu . . . . . 128*, 129*, 131, 133, 251*, 290.
Monteron . . . . . 414.
Monteynard . . . . . 18, 51, 58*, 362.
Montfalcon . . . . . 18, 35, 75, 84*, 95, 97, 108, 177, 227, 238, 257*, 262, 299, 302, 308*, 309, 356, 362*, 385.
Montfaucon. . . . . 435*.
Montferrand . . . . . 3*, 54, 81, 155, 346.
Montfort . . . . . 31, 40*, 95, 96*, 128, 129, 300, 341.
Monthey. . . . . 17, 20*, 21*.
Montgelat. . . . . 34, 79, 82, 109, 146.
Montgrillet. . . . . 181.
Montjouvent . . . . . 297.
Montheolo . . . . . 429.
Montholon . . . . . 414, 421.

Monthouz . . . . . 23, 37*, 89, 94, 95, 96, 112, 189, 222, 235, 264, 265, 297, 299, 336*, 400, 412, 420, 432, 433.
Montlezun. . . . . 435.
Montloex . . . . . 174.
Montluel . . . . . 19, 80, 106*, 144, 158.
Montmacon . . . . . 143.
Montmayeur. . . . . 14, 16, 17, 22*, 28*, 29*, 35, 76, 80, 81, 84, 113, 130, 187, 206, 241*, 242*, 243, 253*, 255, 355*, 356, 378, 379*.
Montmorency . . . . . 440.
Montmorin. . . . . 435.
Montpiton . . . . . 57.
Montpon . . . . . 95.
Monthon. . . . . 106.
Montricher . . . . . 287, 288*, 290*.
Montrosat. . . . . 349.
Montvuagnard . . . . . 92, 93, 102, 105, 145, 241, 257, 270, 304*, 351, 359, 390, 399.
Montyon . . . . . 251.
Moracin . . . . . 174.
Morand . . . . . 88, 103, 201, 227, 243, 279, 281, 363, 364.
Morard. . . . . 72.
More . . . . . 64, 234, 312, 384, 897.
Moreau . . . . . 192, 360.
Moreau-Degrange. . . . . 154.
Moreira . . . . . 416.
Morel . . . . . 177, 182, 194, 238, 250, 254, 301.
Morens. . . . . 296*.
Morestel . . . . . 143, 174.
Moriaco . . . . . 12.
Morillon . . . . . 160.
Morin . . . . . 96.
Moriondo . . . . . 268.
Motte (la) . . . . . 144.
Mottu . . . . . 300.
Motz . . . . . 156, 256, 302.
Moudry . . . . . 266.
Mouthon. . . . . 245.
Mouxy . . . . . 3, 9, 18*, 37, 69, 83*, 101, 159*, 172*, 189, 234, 242, 259, 268, 279, 297, 302, 303*, 312, 333, 335, 344, 410*, 412, 413.
Moyria. . . . . 1, 2, 30, 180, 200, 434, 438*.
Moyne . . . . . 97, 98, 167, 362.
Moyron . . . . . 377*, 401, 403*.
Muffat . . . . . 325, 372*, 392, 433.
Mulettes . . . . . 390.
Mulgrave . . . . . 420.
Mulinen . . . . . 134.
Murat . . . . . 58.
Mures . . . . . 339*.
Murinais. . . . . 435, 437.
Murs . . . . . 2, 175, 253*.
Musy. . . . . 200.
Myeure . . . . . 36.

Nadan . . . . . 161*.
Nancuyse . . . . . 393.
Nant . . . . . 109, 165, 245, 258, 280, 343, 380, 381.
Nantes. . . . . 177.
Narcillac . . . . . 200.
Nasalli . . . . . 416.
Nassaporis . . . . . 12.
Navarina . . . . . 72.
Naves . . . . . 20.
Naz (la). . . . . 62, 347.
Nemours . . . . . 30.
Nerin. . . . . 152.
Nernier . . . . . 20.
Nethon. . . . . 177.
Neufchatel . . . . . 161.
Neuvecelle . . . . . 38*, 39, 62, 131, 136*, 139, 296, 340, 397.
Nicod. . . . . 62, 275.
Nicole . . . . . 40, 89, 237, 241.
Nicolis. . . . . 243.
Noel . . . . . 294, 398.
Novery. . . . . 400, 402.
Noyel . . . . . 55, 68, 74, 181, 223, 243, 385.
Noyer . . . . . *Voir* Favier.
Noyray. . . . . 332.
Nyelverne. . . . . 346.

Odet . . . . . 258.
Odinet . . . . . 30, 43, 379.
Ogier. . . . . 235, 302, 341, 380.
Ogletorpe. . . . . 271.
Ognyons . . . . . 137, 174.
Ollon . . . . . 14.
Oncieu . . . . . 39*, 259, 281, 362, 416, 438.
Oppinel . . . . . 377.
Orcières . . . . . 393.
Oregan. . . . . 256.
Oron . . . . . 17, 133, 288, 292, 353.
Orlier . . . . . 22, 26, 113, 158*, 159*, 190, 199, 229*, 265, 303, 345, 359.
Orset . . . . . 131.
Orsier . . . . . 119.
Orsières. . . . . 145.
Ossens. . . . . 189, 192, 227, 243.
Ottonelli . . . . . 115.
Ours . . . . . 380.
Ouvrier . . . . . 19, 94, 385.
Ozogne. . . . . 275.

Pacachard. . . . . 221.
Paccot . . . . . 217, 245.
Pacthod . . . . . 102.
Pacoret . . . . . 376, 392.
Paernat . . . . . 74, 230.
Pagdey. . . . . 438.
Paléologue . . . . . 120.
Pallavicino . . . . . 348.
Pallin . . . . . 133.
Pallio . . . . . 328, 345.
Palud (la) . . . . . 12, 23, 60*, 71, 80, 85, 125, 128, 131, 160, 296, 301, 346, 374, 379.

Panterea . . . . . 354.
Paquellet . . . . . 206, 207, 359, 403.
Paravys . . . . . 37, 39.
Parisii . . . . . 354.
Parpillion. . . . . 227, 345.
Pas . . . . . 139.
Pasin. . . . . 152*.
Passerat . . . . . 201, 416, 422, 425, 431.
Passerin. . . . . 393.
Passier. . . . . 152, 180, 181*, 184, 199*.
Patek . . . . . 27.
Paternier . . . . . 62.
Paulmes . . . . . 245, 373.
Peclet . . . . . 113, 296.
Pelard. . . . . 97, 98, 106, 155, 257* 262, 371, 432.
Pelissier. . . . . 2, 417.
Pelletta. . . . . 308.
Pellionay . . . . . 377.
Pellissa . . . . . 437*.
Pellot . . . . . 349.
Pellous . . . . . 337.
Pelly . . . . . 38, 111, 243, 310, 334, 335*, 410*, 411.
Pennessin . . . . . 106, 178.
Pepin. . . . . 13.
Peres. . . . . 72.
Perissoud . . . . . 262.
Pernet. . . . . 103, 234, 235.
Peron . . . . . 77, 374.
Perrache . . . . . 68.
Perraton . . . . . 229.
Perret. . . . . 87, 301.
Perreten . . . . . 159.
Perrière. . . . . 379.
Perrin . . . . . 65, 243.
Perrod. . . . . 387.
Perron. . . . . 244, 246.
Perroud . . . . . 233.
Perrucard. . . . . 24, 155, 216.
Perthuis . . . . . 118.
Pesmes . . . . . 251.
Petoz . . . . . 258.
Peyrieu . . . . . 308*.
Peys . . . . . 175, 176.
Peyssard . . . . . 277.
Peysse (la) . . . . . 192.
Phelphans. . . . . 189.
Philibert . . . . . 370, 372.
Philippe . . . . . 370.
Pic . . . . . 72, 150.
Pichollet . . . . . 68.
Pierre (la) . . . . . 103, 149, 159, 258.
Pierreclos. . . . . 404.
Pignier. . . . . 80, 96, 308.
Pignière . . . . . 2.
Pila . . . . . 430.
Pilata . . . . . 374.
Pillet . . . . . 222, 356.
Pin . . . . . 418.
Pinard . . . . . 62, 334.
Pingon . . . . . 25, 40, 88, 89.
Pinna-Tola . . . . . 74.
Piochet . . . . . 259, 363, 371, 440.
Piolenc . . . . . 266*.
Piossasco . . . . . 343, 355, 356.
Piro . . . . . 212.
Pis . . . . . 208.
Pitigny. . . . . 380.
Pitit . . . . . 233.
Place (la) . . . . . 16, 359, 376, 430.
Plaetzaert . . . . . 223.
Planchamp . . . . . 119, 154, 336, 364, 392.
Planche . . . . . 224, 303.
Planelli. . . . . 174.
Plans . . . . . 235.
Plastre . . . . . 181, 278, 296.
Pleison ou Plaison. . . . 41, 103.
Plessis-Chatillon . . . . 202.
Plongeon . . . . . 297.
Pluviers. . . . . 297.
Pobel. . . . . 244, 254, 430.
Pochat. . . . . 245, 399.
Poincet . . . . . 12.
Polliact . . . . . 240.
Pollier . . . . . 131, 396, 397.
Polluet . . . . . 205*.
Poncet. . . . . 363.
Ponceton. . . . . 205.
Pont . . . . . 98, 108, 118, 204*, 205*, 239, 251, 254*, 255, 308*, 309.
Pontet. . . . . 375*.
Pontverre. . . . . 14*, 46, 58, 112, 126*, 132, 245, 289*, 328, 339, 410, 411.
Porporato. . . . . 233.
Port . . . . . 182, 225, 436.
Portalès. . . . . 434.
Porte (la) . . . . . 49, 95, 346, 377*.
Portier . . . . . 12*, 13, 34, 158, 206, 207, 208*, 211, 227, 257*, 337, 389, 420.
Poterlat . . . . . 41, 113*.
Potremont. . . . . 158.
Pourroy . . . . . 201.
Poype (la) . . . . . 34, 35*.
Poypon. . . . . 95, 240, 243, 255.
Pozzo. . . . . 73.
Pradel. . . . . 227, 370.
Prandières . . . . . 365.
Praroman . . . . . 133.
Pré. . . . . 145.
Prélian . . . . . 220*, 224, 279, 314, 438.
Pressy . . . . . 38.
Prêtre. . . . . 99.
Prevost . . . . . 3.
Prez . . . . . 103, 266, 394, 395*, 398, 415, 417, 442.
Prières . . . . . 159.
Prisinge . . . . . 126.
Prissier . . . . . 38, 39, 41.
Provana . . . . . 79, 97, 315*, 356*.
Provence . . . . . 352.
Prunelé . . . . . 87*, 200.
Pucet . . . . . 10, 12*, 119.
Puct . . . . . 38, 39.
Puencet . . . . . 190, 213, 359.
Pugin. . . . . 333, 400.
Puis . . . . . 162, 349, 365.
Puisgautier . . . . . 34.
Puplinge. . . . . 52.

Pusterla . . . . . 103.
Puy . . . . . 242.

Queige . . . . . 187.
Querlaz . . . . . 399.
Questand . . . . . 277.
Queston . . . . . 349.
Queysson. . . . . 191.
Quinerit . . . . . 44, 53, 58*, 94*, 95, 103, 215.
Quinson. . . . . 81, 180, 200.
Quinton . . . . . 294*.
Quisard . . . . . 62, 102, 366.
Quoex . . . . . 55, 103, 279, 339*, 433, 442.

Rabutin . . . . . 421*.
Radicati . . . . . 355, 356*.
Rambert . . . . . 106.
Rambion . . . . . 155.
Ramel . . . . . 376.
Ramus . . . . . 23, 164, 234, 300, 397.
Rapallo . . . . . 197, 199.
Rapier . . . . . 80, 109, 294, 295.
Rapin . . . . . 114, 115, 121, 122.
Rarogne . . . . . 14*, 15*.
Rate . . . . . 193.
Ravais . . . . . 105*, 130, 292, 306*.
Ravel . . . . . 436.
Ravoire (la) . . . . . 18, 36, 66, 78, 79*, 83, 106*, 107*, 108, 144, 239, 240, 254, 255, 276, 309*, 341.
Ravier . . . . . 278*.
Raymond . . . . . 234.
Rayneri . . . . . 223.
Rebatier. . . . . 224.
Rebut. . . . . 271, 365*, 398*.
Regard. . . . . 64, 84, 85*, 138*, 140, 155, 160, 162, 230, 244, 337, 358*, 420.
Regis . . . . . 103, 256.
Regnauld . . . . . 64, 122.
Reneville . . . . . 155.
Renguis . . . . . 264, 265.
Revardel . . . . . 224.
Revel . . . . . 94, 106, 304*.
Reveu . . . . . 100, 156, 280.
Reveyron . . . . . 64.
Revilliod . . . . . 165, 268.
Revol . . . . . 177.
Rey . . . . . 292, 343, 362, 365.
Reydellet . . . . . 386, 439.
Reydet . . . . . 22, 137, 162, 190, 227*, 254, 256.
Reynaud . . . . . 107.
Reynoz . . . . . 107.
Rheinfelden. . . . . 323.
Ribiollet. . . . . 372*.
Ribod. . . . . 254.
Riccardi . . . . . 366.
Richard . . . . . 53, 96, 175, 176, 190, 358*, 431.
Riddes . . . . . 25, 41, 50, 51, 57, 95*, 102, 107, 152*, 155, 190*, 191, 192, 207, 216, 230, 234, 235, 241, 384, 368*.
Riedmatten . . . . . 292.
Rieu (la) . . . . . 337.
Rigaud . . . . . 240.
Rinnier. . . . . 168, 169.
Rival. . . . . 224.
Rive. . . . . 131.
Riveria. . . . . 306*.
Riverieulx. . . . . 364.
Rives. . . . . 176.
Rivis . . . . . 159.
Rivoire. . . . . 18*, 81, 95.
Robe . . . . . 105, 106.
Robella . . . . . 356.
Robert . . . . . 80, 411*.
Robeur. . . . . 435.
Roch. . . . . 165.
Roche. . . . . 180.
Roche (la) . . . . . 57, 208.
Rochefoucauld (la). . . . 435.
Rochette. . . . . 213, 336, 433.
Rochette (la) . . . . . 2, 40, 82*, 94, 96, 108*, 232, 235, 279.
Rochefort . . . . . 348.
Rochevieille . . . . . 174, 176.
Rochon. . . . . 182.
Rocqua (la) ou Rocca. . . 344, 345.
Roero. . . . . 270, 296, 396, 428, 429.
Rogemont . . . . . 16, 60.
Roget . . . . . 40*, 55, 100, 216, 235*, 244, 276, 277*, 336, 393.
Roguin . . . . . 398.
Roillard. . . . . 17.
Rolland . . . . . 256, 262, 363*, 387.
Ronicco . . . . . 144.
Roquemaure. . . . . 336.
Roquemaurel . . . . . 175.
Rorengo . . . . . 232, 233*.
Rosey . . . . . 442.
Rosières . . . . . 87.
Rosset . . . . . 25, 186, 251, 294.
Rossillon . . . . . 62*, 86, 128, 136, 139, 220, 278, 279, 342*, 343*, 375, 412, 418, 438*, 439*.
Rougé . . . . . 201.
Rougemont. 83, 405, 429*
Rouph . . . . . 103, 414.
Rouse . . . . . 435.
Roussy. . . . . 437.
Rouvenoz . . . . . 125, 134, 154, 240.
Rouvray . . . . . 440.
Roux . . . . . 243.
Rovorée . . . . . 18, 20, 21, 35, 38*, 39, 128*, 290*, 291, 292*, 328, 331*, 336, 338, 349, 390, 391.
Royard. . . . . 175.
Roybet . . . . . 2.
Rubod . . . . . 267, 278.
Rue (la). . . . . 306.

Rueix. . . . . 378.
Ruffin . . . . . 34, 73, 108, 122, 243 * 358.
Ruffo . . . . . 404.
Ruger . . . . . 398.
Rumilly . . . . . 159 *.
Ruphy . . . . . 103, 156, 223, 264, 271, 368 *.
Ruspoli. . . . . 435.
Russin . . . . . 129, 283.

Sabran . . . . . 222.
Sacconay. . . . . 31, 49, 53, 94 *, 119, 158 *, 334, 347, 375, 393.
Sachet . . . . . 139.
Sadot. . . . . 49, 111.
Saillet. . . . . 228, 230 *.
Saint-André * . . . . . 359.
Saint-Bonnet . . . . . 279 *.
Saint-Didier . . . . . 194.
Saint-Germain. . . . . 92.
Saint-Innocent . . . . . *Voir* Orlier.
Saint-Jacques . . . . . 10, 239.
Saint-Julien. . . . . 393.
Saint-Georges. . . . . 201.
Saint-Jeoire . . . . . 46, 62, 96 *, 130, 131 *, 160, 189, 194 *, 238, 335, 343, 354, 377, 390, 393, 442.
Saint-Loup. . . . . 160.
Saint-Martin . . . . . 17, 316.
Saint-Maurice . . . . . 126.
Saint-Michel . . . . . 139, 165 *, 343, 347, 360, 380, 391.
Saint-Peret . . . . . 182, 183, 184.
Saint-Priest . . . . . 308, 440.
Saint-Réal. . . . . *Voir* Vichard.
Saint-Repon . . . . . 168.
Saint-Seine . . . . . 434.
Saint-Simon . . . . . 440.
Saint-Sixt . . . . . 55, 113.
Saint-Tryphon. . . . . 402.
Sainte-Agathe. . . . . 152.
Sainte-Marie . . . . . 202.
San Giorgio . . . . . 356.
Saix. . . . . 39, 40 *, 41 *, 108, 208, 273, 290, 333, 343 *, 345, 378.
Sales. . . . . 7 *, 23, 43, 44, 47, 48, 107, 111, 112, 154, 163, 169, 192, 244, 246, 263, 264 *, 298, 299, 310 *, 320 *, 336, 357, 358, 360, 373 *, 374, 381 *, 389, 412 *, 414, 415 *, 419.
Salesses . . . . . 40.
Salignon. . . . . 175, 176.
Salins . . . . . 291 *, 405, 440.
Salle (la) . . . . . 76.
Sallenove . . . . . 17, 19 *, 143, 152.
Sallier. . . . . 364.
Sallion. . . . . 128.
Salmard . . . . . 436, 439.
Salteur . . . . . 64, 65, 88, 257.
Saluces . . . . . 36, 314.
Samoens . . . . . 212.
Samueil . . . . . 68.
Sancy. . . . . 212.
Sandersleben . . . . . 348, 349.
Sanière . . . . . 208.
Santoni. . . . . 223.
Sappin . . . . . 119.
Sarde. . . . . 64, 73, 182, 216, 217, 227, 229, 230 *, 425, 438.
Sarpoz . . . . . 220.
Sarrasin . . . . . 220.
Sarraz (la). . . . . 16.
Sarsonnex . . . . . 337 *.
Sassenage . . . . . 50 *, 83, 255.
Sassenay. . . . . 348, 349.
Saumont . . . . . 278, 431 *, 440 *.
Saussure. . . . . 258.
Sautier. . . . . 52, 54, 188, 235, 268, 275, 337, 342, 414.
Sauvage . . . . . 55, 80 *, 81, 107 *, 205 *, 260, 336.
Savary . . . . . 201.
Savoie (Maison Royale de). *Voir* la note (1).
Savoiroux . . . . . *Voir* Bracorens.
Saxel. . . . . *Voir* Rebut.
Scharnachtall . . . . . 134.
Séchal . . . . . 151, 152 *.
Sens . . . . . 206.
Sergy. . . . . 59, 396.
Sernay . . . . . 333.
Seroz . . . . . 343.
Serraval. . . . . 13, 14, 93, 238, 333, 341, 344.
Serraz (la) . . . . . *Voir* Salteur.
Serre. . . . . 69, 70.
Serres . . . . . 177.
Sersonay. . . . . 145.
Sesmaisons. . . . . 349.
Sethenay. . . . . 19, 239.
Sévigné. . . . . 435.
Sevoz. . . . . 216.
Seyssel. . . . . 2 *, 16, 18 *, 19 *, 23, 34, 37 *, 39, 73, 77, 78 *, 79 *, 82, 83 *, 84 *, 88 *, 97, 103, 105 *, 121 *, 122 *, 129, 137, 172, 180, 182 *, 200, 214, 217, 220, 229, 241 *, 266, 276, 278, 281 *, 316 *, 335, 346, 392, 393, 410, 415, 428, 436.
Seyturier . . . . . 128, 216 *, 290, 346, 348, 349.
Sillinon . . . . . 17.
Silvon . . . . . 14.
Simiane. . . . . 435.
Simon . . . . . 432, 437.
Sionnas . . . . . 7, 23, 112 *, 263, 265, 391, 409, 410.
Sircana . . . . . 74.
Sobeyran. . . . . 434.

(1) Ce nom étant répété presque à chaque page et souvent plusieurs fois, il nous semble inutile d'en remplir notre Table.

Socquet . . . . . 256.
Soissons . . . . . 25.
Solaro . . . . . 86, 356*.
Solliard . . . . . 23, 57, 142, 214.
Sollier. . . . . 163.
Somont . . . . . *Voir* Saumont.
Sostion. . . . . 105.
Soupat . . . . . 268.
Soyrier. . . . . 94*, 333, 410.
Spindler . . . . . 365.
Spinola. . . . . 197.
Stralla . . . . . 154.
Streng . . . . . 55.
Suardo . . . . . 404*.
Suchet . . . . . 415.
Suremain. . . . . 436*.
Surigny. . . . . 416, 417.
Sybuet . . . . . 30.
Syons. . . . . 2, 70, 158*, 256, 302, 304, 409, 410, 429.

Tache. . . . . 240.
Tana . . . . . 356.
Tapparelli. . . . . 356.
Tardy. . . . . 227, 359.
Tavel. . . . . 20*, 57, 65, 85, 255, 292, 293, 339.
Tempier . . . . . 206, 208.
Ternier . . . . . 11, 93*, 111, 127* 128, 129, 134, 168, 304, 333*.
Terrail. . . . . 181.
Terreaux. . . . . 18*, 418*, 422*, 439*.
Teste. . . . . 428, 438.
Testut . . . . . 204.
Theys. . . . . 126, 181.
Thierry . . . . . 122.
Thiollaz . . . . . 106, 118*, 359*.
Thiollier. . . . . 74.
Thollon . . . . . 126.
Thomasset . . . . . 150, 398.
Thomassin . . . . . 216.
Thomé . . . . . 358.
Thorens . . . . . 287, 290, 393.
Thovex. . . . . 208.
Thoyre . . . . . 24, 51, 52*, 57, 61, 63*, 77, 82, 101, 103, 126, 129*, 144, 183, 189, 192, 210, 224, 257, 277, 289, 310, 322, 323, 331, 332, 336, 337, 342, 345*, 350, 351, 354*, 393, 402, 420, 427*.
Thury . . . . . 56, 57.
Tibaldeo . . . . . 72.
Tignac . . . . . 255.
Tillion. . . . . 224.
Tonce. . . . . 73.
Tondu . . . . . 150, 204.
Torchefelon. . . . . 105.
Tornier . . . . . 245.
Torre (la). . . . . 233.
Tour . . . . . 108, 229*, 386, 433.
Tour (la) . . . . . 12, 17, 34, 35, 83, 132, 198, 278, 349.
Touraille . . . . . 86.
Tournon . . . . . 146, 376.
Tours . . . . . *Voir* Rosset.
Toute. . . . . 238.
Travaglini. . . . . 437.
Trévise. . . . . 348.
Triviers . . . . . 405.
Trolliet . . . . . 100, 386, 440.
Trombert. . . . . 164, 296.
Tronel . . . . . 206.
Tropt. . . . . 278.
Trouillet . . . . . 266.
Truchet . . . . . 180, 208.
Turban. . . . . 256.
Turchent . . . . . 107.

Urbal. . . . . 161.
Usillon. . . . . *Voir* Favre.

Vachet . . . . . 405.
Vachon . . . . . 188, 215, 175.
Vaczonet. . . . . 98.
Vaillet. . . . . 398.
Valard . . . . . 79.
Valdisère . . . . . *Voir* Mareschal Duyn.
Valence . . . . . 23, 71, 72, 378, 379*.
Valernod . . . . . 199.
Vallaz (la) . . . . . 306.
Valleyse. . . . . 21.
Vallière. . . . . 331, 430.
Vallières . . . . . 409, 410.
Vallins. . . . . 181.
Vallon . . . . . 331.
Valperga . . . . . 18, 23*, 130, 291*, 420.
Vandel. . . . . 145.
Van Huphiens. . . . . 398.
Vanier . . . . . 57.
Varax . . . . . 25, 61, 62*, 150, 227, 245*, 251, 399.
Varembon . . . . . 356.
Varey . . . . . 39*.
Vars . . . . . 39, 145.
Vaudetar . . . . . 228.
Vaulx . . . . . 112, 175.
Vautier . . . . . 206.
Veigié . . . . . 280, 296, 334.
Vel . . . . . 277.
Velières . . . . . 348.
Verbos . . . . . 16, 31, 118, 139, 158*, 160, 233, 235, 251, 297, 344, 418.
Verdon . . . . . 34, 37, 78, 238, 396.
Vergain . . . . . 262.
Verger . . . . . 74, 100, 205, 386.
Vernay. . . . . 97, 306, 354.
Vernaz. . . . . 385.
Verney . . . . . 144, 206, 217, 237.
Verneys . . . . . 97.
Versonnay . . . . . 234, 235.
Vesins . . . . . 118.
Veyrier . . . . . 145, 299.
Vial . . . . . 293.
Vialet . . . . . 68, 362.
Viallet. . . . . 300.

VIARD . . . . . 156.
VICHARD . . . . . 74, 230, 372, 417.
VIDONNE . . . . . 304 *, 305 *, 360 *, 402 *, 442 *.
VIÈGE . . . . . 132.
VIENNE . . . . . 353.
VIENNOIS . . . . . 7, 168, 242, 333.
VIEUX. . . . . 53, 55, 57, 100.
VIÉVILLE (la). . . . . 294.
VIGLIONI . . . . . 259 *.
VIGNES . . . . . 132.
VIGNET . . . . . 258, 366, 376 *.
VIGNIER. . . . . 293, 380.
VIGNOD . . . . . 105, 161, 180, 228, 432.
VIGNOLES . . . . . 197.
VIGNY . . . . . 53.
VIGUET . . . . . 109, 312.
VILLARAYMON. . . . . 12.
VILLARD . . . . . 182, 187, 394.
VILLARS . . . . . 177, 335 *.
VILLE . . . . . 111, 216, 271, 331, 363, 400, 401 *, 402 *.
VILLEDEUIL . . . . . 435.
VILLENEUVE . . . . . 80, 109, 173, 434, 435 *.
VILLERSEXEL. . . . . 289.
VILLETTE . . . . . 9, 10, 37, 84, 95, 187 *, 234, 238, 335, 350.
VILLETTE (la) . . . . . 343, 415.
VILLIEN . . . . . 213, 347.
VILLIER . . . . . 30, 97.
VINCENT . . . . . 97, 165, 182, 257, 264, 265, 290, 299 *, 301, 378, 379 *, 411.
VIOLLAT . . . . . 190 *, 214, 217 *.
VIRIEU . . . . . 17, 177, 178.
VIROT. . . . . 271.
VIRVAUX . . . . . 398.
VIRY . . . . . 2 *, 17, 27, 44, 47 *, 83, 94, 97, 110 *, 112, 127, 128 *, 129, 133 *, 134, 144 *, 145, 146 *, 164, 181, 210, 217, 240, 241, 243, 245, 288, 289 291 *, 335 *, 343, 346 *, 395, 418, 432.
VITTON . . . . . 69.
VIVALDI. . . . . 197.
VIVIERS. . . . . 93.
VOGUÉ. . . . . 176, 434 *, 435.
VOISIN . . . . . 152.
VORZIER. . . . . 22.
VOUGES . . . . . 118.
VOURAY. . . . . 109.
VOYRON . . . . . 109.
VOYSSENC. . . . . 174, 178.
VOZERIER . . . . . 390.
VUAD . . . . . 313.
VUAGNARD . . . . . *Voir* Montvuagnard.
VUFLENS . . . . . 37, 287, 288.
VULLIARD. . . . . 194.
VULLIERME . . . . . 70.
VULLIET . . . . . 221, 228, 362.
VULPILLÈRE. . . . . 59, 96, 97, 391.
VUY . . . . . 325.

WALVICK . . . . . 337.
WATEVILLE. . . . . 49, 134, 347.
WENDEL . . . . . 174.
WIEL . . . . . 376, 417.
WOOTHEN. . . . . 271.
WURTEMBERG. . . . . 65, 348, 349.

YSSOUDUN. . . . . 349.
YSSUARD . . . . . *Voir* Issuard.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE DEUXIÈME VOLUME

Le 31 mai 1892.

Joseph ALLIER, imprimeur-éditeur à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

Joseph GALFRÉ.

Chef des ateliers typographiques :
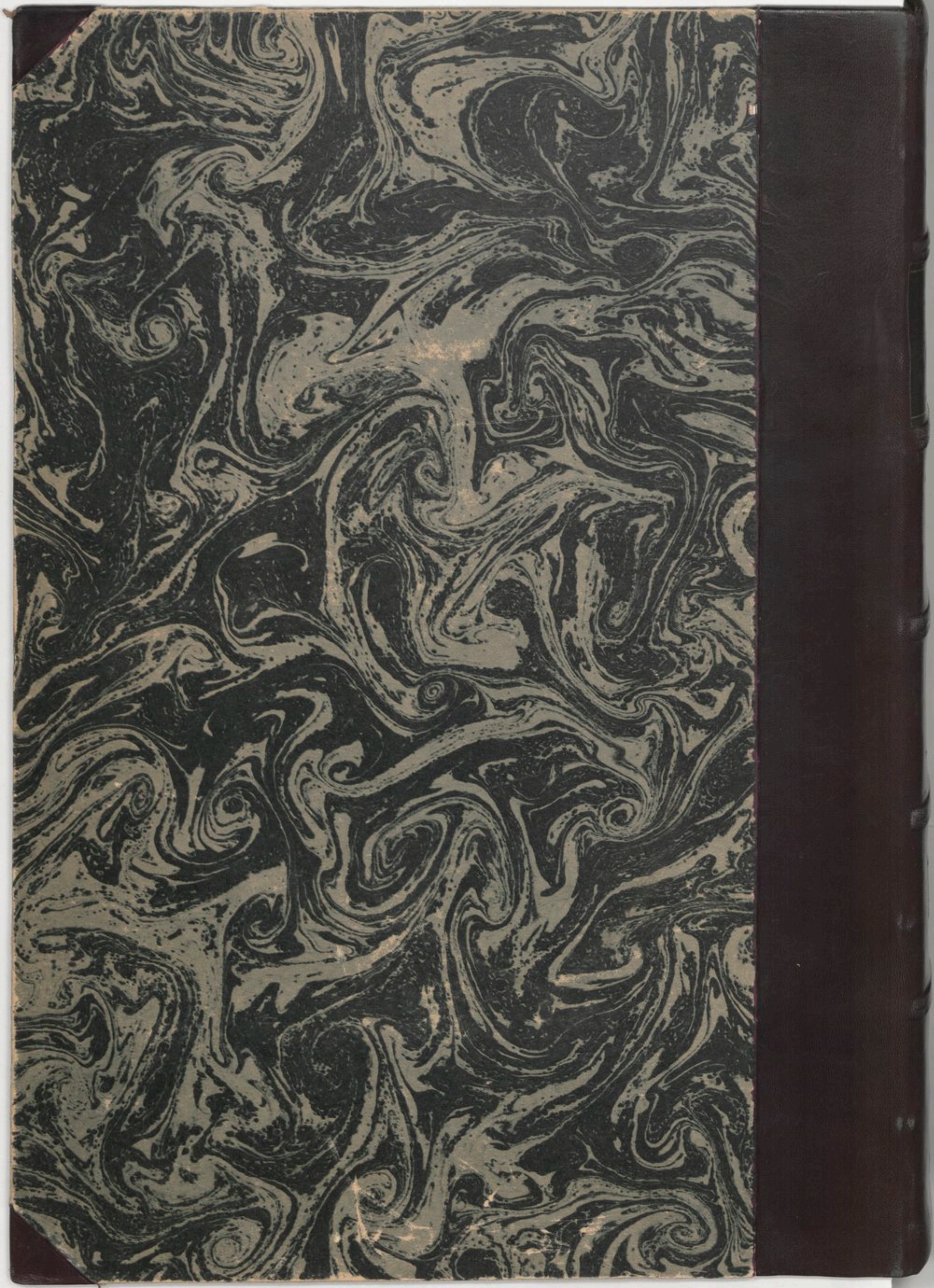
Victor BLANC.